

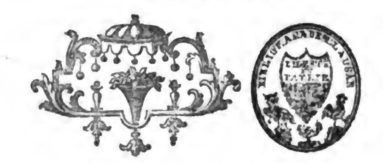
GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE,
ECCLESIASTIQUE
ET CIVILE,

OU

Description de toutes les Parties du Globe Terrestre, enrichie de Cartes Géographiques.

Par Dom JOSEPH VAISSETE, *Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.*

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez { DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-THOMAS HERISSANT, rue S. Jacques.
JACQUES BAROIS, Quai des Augustins.

M DCC LV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

TABLE DES SOMMAIRES

du Tome troisiéme.

Fin de la Table des Sommaires.

GEOGRAPHIE



GEOGRAPHIE *HISTORIQUE*, ECCLESIASTIQUE *ET* CIVILE.

SUITE DE LA FRANCE MERIDIONALE.

NOus avons partagé la France en intérieure & extérieure, & subdivisé la premiere en septentrionale & méridionale. La France méridionale a été divisée en cinq parties: l'Aquitaine, qui en est la premiere, a été partagée en septentrionale & méridionale: on a parlé de la premiere dans le volume précédent; il nous reste à parler de la méridionale.

II.

L'AQUITAINE *MÉRIDIONALE.*

Cette partie de l'Aquitaine comprend deux gouvernemens généraux, qui sont ceux de Guienne & de Bearn.

I. Gouvernement de Guienne.

Le nom de *Guienne*, corrompu de celui d'*Aquitaine*, n'a commencé d'être en usage que vers la fin du XIV. siécle. On comprenoit alors sous ce nom les pays de l'ancienne Aquitaine possédés par la couronne d'Angleterre, dont elle fut entierement dépossédée par le roi Charles VII. au milieu du XV. siécle. Ce prince établit alors un gouverneur particulier pour la Guienne; les pays qui y sont compris, & qui étoient auparavant soumis à la France, faisant partie avant la conquête de Bourdeaux par le même prince, du gouvernement de Languedoc, dont celui de Guienne fut alors distrait. Le gouvernement de Guienne, qui est aujourd'hui un des plus étendus & des plus considérables du royaume, est admi-

niſtré par deux lieutenans généraux ſous l'autorité du gouverneur ; l'un pour la Haute & l'autre pour la Baſſe Guienne.

Cette province eſt bornée au nord par la Saintonge, l'Angoumois, le Limouſin & l'Auvergne; au levant par le Languedoc; au midi par les Pyrenées, cette derniere province, & le gouvernement de Bearn, & au couchant par la mer Océane. Elle a environ 80. lieues communes de France de 25. au degré d'étendue du levant au couchant, & 75. du midi au nord. Elle contient trois généralités, dix-ſept diocèſes & une univerſité. Elle eſt arroſée par diverſes rivieres, dont les principales ſont la Garonne, la Dordogne, le Lot, l'Adour & le Tarn. Ce pays eſt généralement fertile en grains, en vins & en fruits. Les peuples paſſent pour braves, ſpirituels & induſtrieux : mais on les taxe d'être vains & intriguans. On diviſe communément la Guienne en Haute & Baſſe. La premiere eſt du reſſort du parlement de Toulouſe, & l'autre de celui de Bourdeaux. Nous ſuivrons une diviſion, qui nous paroît plus naturelle, & nous la partagerons en Guienne proprement dite, qui occupe la partie ſeptentrionale de ce gouvernement, & en Gaſcogne, qui contient la partie méridionale

I. La Guienne proprement dite.

La Guienne proprement dite étoit compriſe anciennement dans la premiere & la ſeconde Aquitaine : ce qui appartenoit à cette derniere province s'étend vers l'océan, fait la partie occidentale de la Guienne, & dépend du parlement de Bourdeaux. Les pays qui dépendoient de l'Aquitaine premiere, ſont vers le levant, forment la partie orientale de la Guienne, & ſont du reſſort du parlement de Toulouſe.

I. *La Guienne occidentale.*

Cette partie de la Guienne comprend trois principaux pays ; le Bourdelois, le Perigord & l'Agenois.

§. I. *Le Bourdelois:*

Ce pays, auquel la ville de Bourdeaux qui en eſt la capitale, a donné ſon nom, s'étend vers l'embouchure de la Garonne dans l'Océan des deux côtés de ce fleuve. Il eſt borné au nord par la Saintonge & l'Angoumois, au levant par le Perigord & l'Agenois, au midi par la Gaſcogne propre, & au couchant par l'Océan. Il a environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant. Ses peuples nommés *Bituriges Vibiſci*, ſubdiviſés en pluſieurs autres, & en particulier en *Meduli & Boii*, l'habitoient, lorſque Jules-Ceſar en fit la conquête : ces peuples furent compris dans l'Aquitaine ſeconde lorſque la province d'Aquitaine fut ſubdiviſée. Les Viſigots s'établirent dans le Bourdelois après que l'empereur Honoré le leur eut cédé avec quelques autres des environs, au commencement du V. ſiécle. Clovis le conquit ſur ces peuples, & le roi Dagobert le comprit dans le royaume de Toulouſe, qu'il donna en partage en 628. à ſon frere Charibert, duquel il paſſa aux ducs héréditaires d'Aquitaine, ſes deſcendans, juſqu'au roi Pepin qui les en dépouilla en 768. Charlemagne & ſes ſucceſſeurs firent gouverner le Bourdelois par des comtes qui ſe rendirent enfin héréditaires ; & le comté de Bourdeaux étant entré au commencement du X. ſiécle dans la maiſon des ducs de Gaſcogne, cette ville devint depuis capitale de leurs états, & paſſa enſuite avec la Gaſcogne dans la maiſon des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine ; enſorte qu'il fut ſoumis à l'autorité des rois d'Angleterre juſqu'au milieu du XV. ſiécle, que le roi Charles VII. le leur enleva. Ces princes firent gouverner ce pays avec la Gaſcogne par un ſénéchal, qui ſe qua-

lifioit *Sénéchal de Guienne*: cette sénéchaussée fut partagée en plusieurs autres par le roi Louis XI.

Le Bourdelois est surtout fertile en vin, dont on fait un très-grand commerce. Il est partagé en trois parties principales par les rivieres qui l'arrosent; sçavoir, le Bourdelois proprement dit, le pays d'Entre deux mers, & le pays situé à la droite de la Dordogne.

I. *Le Bourdelois proprement dit.*

Bourdeaux, capitale du pays, & de la province & du gouvernement de Guienne, est une des principales villes du royaume. Elle est située sur le bord occidental de la Garonne, ou à la gauche de ce fleuve, au 44. dégré 50. m. de latitude, & au 16. 55. m. de longitude. Elle est de forme triangulaire, & s'étend en demi cercle le long du même fleuve qui y forme un très-beau port, où le flux & reflux de la mer conduisent de fort gros vaisseaux, & rendent cette ville une des plus marchandes de France. Ce port, qu'on appelle *les Chartrons*, contient un grand nombre de belles maisons, & il s'embellit tous les jours. Les rues dans le corps de la ville sont la plupart étroites, à cause que la ville est très-ancienne, & on y voit encore divers restes de son ancienneté. On y compte plus de cent mille ames en y comprenant les fauxbourgs. Il y a un grand nombre de Juifs qui y sont établis & qui y font le commerce sous le nom de *Portugais*; mais ils n'y ont pas de synagogue. La cathédrale de S. André est une des plus belles de France. Son chapitre est composé de dix dignités & vingt-quatre canonicats. Les archevêques de Bourdeaux ont été autrefois soumis à la primatie de ceux de Bourges; mais le pape Clement V. qui avoit été archevêque de Bourdeaux, les en exempta. La collégiale de S. Severin, aujourd'hui *Seurin*, autrefois de Chanoines réguliers, est considérable. Il n'y a qu'une seule abbaye à Bourdeaux, qui est celle de *Sainte-Croix* de la congrégation de S. Maur. On y compte douze paroisses & plusieurs communautés religieuses, dont les principales sont celles des Feuillans, des Dominicains & des Augustins pour les hommes, & des Benedictines pour les filles. Les Jesuites outre leur collége, y ont une maison professe & une maison de noviciat. La Chartreuse est fort belle. Il y a trois séminaires pour les ecclésiastiques.

L'université de Bourdeaux doit son origine au pape Eugene IV. qui l'établit en 1441. & au roi Louis XI. qui en étendit les priviléges en 1473. Elle est composée des quatre facultés. Celle des arts a deux colleges, où il y a exercice public; sçavoir, celui de la ville ou de Guienne dirigé par des professeurs séculiers, & celui des Jesuites. Le Roi Louis XIV. y établit en 1712. une académie de sciences & de belles lettres.

Le parlement de Bourdeaux fut établi par le Roi Louis XI. Il est composé de la grand-chambre, de la Tournelle, des deux chambres des enquêtes & de celle des requêtes, & on y compte 113. officiers. La cour des aydes de la même ville établie en 1629. a trente-sept officiers. Le bureau des finances a une jurisdiction aussi étendue que celle de la cour des aydes, & il est du nombre des seize établis par François I. La généralité ou intendance de Bourdeaux étoit composée de six élections; sçavoir, de *Bourdeaux*, de *Perigueux* & de *Sarlat*, où les tailles sont personnelles; & de celles d'*Agen*, de *Condom* & des *Lanes*, où les tailles sont réelles: mais la derniere en a été distraite pour être attribuée à la nouvelle généralité d'Auch. La gabelle & les aydes n'ont pas lieu dans la généralité de Bourdeaux, où il y a une chambre ou fabrique de monnoyes.

Le sénéchal de cette ville, qui est un

officier d'épée, prend le titre de grand sénéchal de Guienne. Outre le présidial créé en 1551. il y a encore à Bourdeaux un siége d'amirauté. Quant au gouvernement politique de la ville, il est entre les mains d'un maire & de quatre jurats, qui exercent la justice criminelle par prévention avec le lieutenant criminel. La ville n'est entourée que d'une vieille muraille & de quelques tours par intervalles : mais elle est défendue par trois forts, où il y a garnison, & dont celui du *Château-Trompette*, qui est une bonne citadelle & qui commande le port, est le principal.

Le diocèse de Bourdeaux contient 450. paroisses & 50. succursales partagées en 3. archidiaconés & 10. archiprêtrés. Il y a de fort bonnes cures dans ce diocèse, surtout lorsque la vente du vin est favorable.

A quinze lieues au-dessous de Bourdeaux à l'embouchure de la Gironde dans la mer, est la tour de *Cordouan*, située sur un rocher qui est le reste d'une isle que la mer a abîmée. C'est un très-beau phare construit au XVI. siécle, dont la structure est admirable : il a 150. pieds de hauteur perpendiculaire.

La partie occidentale du Bourdelois située à la gauche de la Garonne, qui est la plus étendue des trois, forme une espece de presqu'isle, étant environnée de ce fleuve & de la mer au levant, au couchant & au nord. Elle se subdivise en trois quartiers, dont celui qui est aux environs de Bourdeaux, lequel contient plusieurs vignobles, entr'autres celui de *Grave*, est le meilleur & le plus fertile. Un des lieux les plus remarquables de cette partie du Bourdelois, est le château *Villandraut* qui a donné la naissance au pape Clement V. de la maison de Gouth. Les deux autres sont le *Medoc* situé vers le nord, & le pays de *Buch* au midi. Le *Medoc* fut anciennement habité par les *Meduli* peuples Gaulois. Il a été célébre dans l'antiquité par les bonnes huîtres qu'on y pêche. Il n'est bon & peuplé que le long de la Garonne : le reste consiste en terres sabloneuses, ou marécageuses, pleines de bois & d'étangs. Le bourg de l'*Esparre* en est le principal. Il est situé à 13. à 14. lieues au nord-ouest de Bourdeaux. C'est une ancienne baronie qui appartient à la maison de Grammont. Il y a plusieurs autres bourgs & plusieurs villages. On y voit entr'autres deux abbayes de Chanoines réguliers de S. Augustin, qui sont peu considérables, sçavoir l'*Isle de Medoc* & *Verteuil*.

Le pays de *Buch* est situé au midi de celui de Medoc, & n'est pas plus fertile : on y fait beaucoup de poix; ce qui a fait donner par Ausone l'épithéte de *Piceos* à ses anciens peuples, appellés *Boii*. Le principal lieu, qui se nomme *Tête de Buch*, & en latin *Caput Boiorum*, est un château avec un bourg qui a été la résidence des seigneurs du pays, qu'on nommoit pour cela *Captaux de Buch* ou *Captales* en latin. Cette seigneurie, nommée le *Captelat de Buch*, entra au XIV. siécle dans la maison de Grailli, originaire du pays de Gex, qui devint très-puissante dans la Guienne, surtout lorsqu'elle eut acquis les domaines de la maison de Foix par le mariage d'Archambaud de Grailli avec Isabeau de Foix à la fin du XIV. siécle. Elle parvint à la couronne de Navarre, qu'elle transmit à la maison d'Albret, & par cette derniere à la maison de Bourbon.

Il y a une quatriéme partie du Bourdelois occidental, qu'on appelle les *Landes de Bourdeaux*, pays sec & sterile qui s'étend vers la Gascogne.

2. Le pays d'Entre deux mers.

La situation de ce pays entre les rivieres de Garonne & de Dordogne lui a fait donner ce nom. Il forme une espece de presqu'isle triangulaire depuis la jonction de ces deux rivieres au Bec d'Ambez, qui fait une des pointes du triangle. Le côté

qui s'étend le long de la Garonne a 13. lieues d'étendue, celui qui est le long de la Dordogne en a 8. ou environ, & le troisiéme côté entre les deux rivieres en a 6. La partie la plus occidentale de ce pays, qui s'étend jusqu'au Bec d'Ambez n'a de remarquable que *Momferrand* ancienne baronie, & l'abbaye réformée de *Carbonblanc*, en latin *Bonus locus*, de l'ordre de Cîteaux, située au milieu du pays. L'autre partie qui est plus orientale, & qui s'étend vers le Bazadois, renferme le comté de *Benauges*. Ce comté, après avoir été possédé par une branche de la maison de Grailli, passa dans celle de Nogaret-Epernon. Le chef-lieu de ce comté est *Cadillac* sur la Garonne, à 7. lieues au-dessus, & au sud-est de Bourdeaux, où il y a un très-beau château avec une collégiale, un collége de peres de la Doctrine Chrétienne, & un couvent de Capucins. On met aussi dans l'étendue du même comté *S. Macaire*, petite ville sur la Garonne, à deux lieues au-dessus de Cadillac, qui pour le spirituel dépend du diocèse de Bazas; *Rions* ancienne baronie, sur la même riviere, & l'abbaye de la *Sauve*, en latin, *Silva major*, de la congrégation de saint Maur, située sur une élévation au milieu du pays, & fondée au XI. siécle.

3. *Le Bourdelois septentrional*, ou *l'Outre-Dordogne*.

Nous donnons ce nom à la partie du Bourdelois située à la droite de la Garonne & de la Dordogne. Cette partie est subdivisée en plusieurs petits pays en remontant la Garonne, & ensuite la Dordogne. Plus proche de l'embouchure de la Garonne est le *Vitrezay* où il n'y a rien de remarquable. Vient ensuite le *Blayez*, ancien comté qui a appartenu aux comtes d'Angoulême, & qui prend son nom de la ville de *Blaye*. Elle est située sur la Garonne à 2. lieues au-dessous du Bec d'Ambez, à 7. lieues au nord de Bourdeaux. Elle est ancienne & connue sous le nom de *Blavutum* ou *Blavia*. Cette place, importante par sa situation, est située sur un rocher où il y a une bonne citadelle. Les marchands demeurent dans la ville basse. La Gironde, qui a en ce lieu 1900. toises de largeur, y forme un port assez fréquenté. Il y a deux abbayes à Blaye qui se ressentent encore de ce qu'elles eurent à souffrir lorsque les Religionaires prirent cette ville. L'une est celle de S. Sauveur de Bénédictins non réformés, & l'autre celle de S. Romain de Chanoines réguliers.

Au-dessus du Blayez, en remontant la Garonne & la Dordogne, est le *Bourgès*, qui prend son nom de la petite ville de *Bourg*, située sur la droite de la Dordogne, vis-à-vis du Bec d'Ambez, à quatre lieues de Bourdeaux vers le nord-est: elle est ancienne. Il y a un assez bon port avec l'abbaye de S. Vincent de Chanoines réguliers.

Le pays de *Cusaguès*, auquel le village de *Cusac* a donné son nom, est situé au-dessus du Bourgez, & le *Fronsadois* au-dessus du *Cusaguès*. Le bourg de *Fronsac* est le chef-lieu du Fronsadois. Il est situé sur la Dordogne, près de l'endroit où cette riviere reçoit celle d'Ille, à huit lieues de Bourdeaux vers le levant. Il y avoit en cet endroit au VIII. siécle un château très-fort, qui a été démoli. Fronsac a été érigé en vicomté en 1551. en marquisat en 1555. & en duché & pairie en 1608. en faveur de François d'Orleans, comte de S. Paul, & en 1634. en faveur du cardinal de Richelieu.

Le reste de cette partie du Bourdelois est plus orientale, & contient *Libourne*, petite ville, mais bien peuplée & commerçante, sur la Dordogne, un peu au-dessus de Fronsac. Il y a un siége de sénéchaussée & de présidial. *Castillon*, ancienne baronie; *Saint Emilion*, bourg, qui a aux environs des vignobles, dont les vins sont fort estimés.

Il y a eu une abbaye autrefois réguliere, & aujourd'hui sécularisée & collégiale. *Guitres*, en latin *Aquistra*, abbaye de Bénédictins non-réformés. *Coutras*, petite ville située à la jonction de la Dronne & de l'Ille, a un peu plus de trois lieues au nord-est de Libourne; elle est célébre par la bataille que Henri roi de Navarre, & ensuite roi de France, y gagna en 1587. *Pleine-selve*, abbaye de l'ordre de Prémontré, où il n'y a plus aujourd'hui de communauté.

§. 2. *Le Perigord.*

Le Perigord a l'Angoumois & le Poitou au nord, le Limousin & le Querci au levant, l'Agenois au midi, & le Bourdelois & l'Angoumois au couchant. Il a environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant.

Les peuples de ce pays nommés anciennement *Petrocorici*, après avoir été soumis par César, furent du nombre des quatorze de la Celtique, que l'empereur Auguste unit à l'Aquitaine. Ce pays vint au pouvoir des Visigots au commencement du V. siécle, & Clovis le leur enleva environ cent ans après. Le roi Dagobert le donna en partage à son frere Charibert en 628. avec le Toulousain & plusieurs autres pays de l'Aquitaine; & les descendans de Charibert en jouirent comme faisant partie de leur duché héréditaire d'Aquitaine jusqu'à l'an 768. que le roi Pepin le Bref en dépouilla Waifre, dernier duc d'Aquitaine de cette race. Charlemagne le fit gouverner par un comte particulier, qui eut des successeurs bénéficiaires; lesquels étant devenus héréditaires, Emme qui en hérita le porta dans la maison de Boson I. comte de la Marche son mari. Les descendans de Boson en jouirent jusqu'en 1398. que le roi Charles VI. le confisqua sur eux pour crime de félonie, & en disposa en faveur de Louis duc d'Orleans. Charles, fils de ce dernier, le vendit en 1437. à Jean II. de Bretagne, duc de Penthievre, dont la niéce nommée Françoise le porta dans la maison d'Alain sire d'Albret son mari; & de cette maison il parvint au Roi Henri IV. qui le réunit à la couronne.

Après la division de l'Aquitaine en deux provinces, premiere & seconde, le Perigord fut attribué à cette derniere; il fut soumis à la suzeraineté des comtes de Toulouse, ducs d'Aquitaine, & ensuite à celle des comtes de Poitiers, aussi ducs d'Aquitaine; ce qui fit que les rois d'Angleterre ayant hérité de ce duché, y exercerent leur autorité. Le roi Philippe Auguste leur enleva ce pays qui leur fut rendu par le traité de l'an 1259. Le roi Philippe le Bel le reprit sur eux, & il fit depuis partie de *la Languedoc* pendant qu'il fut soumis à la France. Il fut un des principaux théâtres de la guerre entre cette couronne & celle d'Angleterre pendant le XIV. siécle, & il fut de nouveau cédé aux Anglois par le traité de Bretigni en 1360. Enfin le roi Charles V. le reconquit & le réunit à la couronne. Il dépendit depuis du gouvernement de Languedoc jusqu'au milieu du XV. siécle qu'il fut attribué à celui de Guienne.

Les principales rivieres du Perigord sont la Dordogne, la Vezere, l'Ille & la Dronne. Le pays est plein de montagnes & de forêts. Il produit du seigle, de l'orge & du vin: mais sa plus grande richesse consiste en chataignes & en noix, dont les habitans se servent, tant pour leur nourriture pendant une partie l'année, que pour l'engrais des bestiaux. Il y a aussi dans ce pays plusieurs mines de fer & d'acier & quelques fontaines minérales. L'air y est pur & sain. Les habitans sont endurcis au travail, & il y a beaucoup de bonne noblesse, mais pauvre.

Il y a un sénéchal d'épée pour tout le Perigord, qui a des siéges à Perigueux, à Sarlat & à Bergerac. Quant aux finances,

il y a deux élections, Perigueux & Sarlat qui sont de la généralité de Bourdeaux.

On divise le Perigord en Haut & Bas : nous le partagerons en Perigord proprement dit, qui contient le diocèse de Perigueux, & en Sarladois qui renferme le diocèse de Sarlat.

1. *Le Perigord proprement dit.*

Perigueux, capitale de tout le pays, est située sur la droite de la riviere d'Ille, dans une vallée agréable, au 45. dégré 14. m. de latitude, & au 18. dégré 10. m. de longitude. C'est une ancienne ville, qui a conservé plusieurs restes de son antiquité, & qui s'appelloit *Vesunne* avant qu'elle prît le nom des peuples du pays. Elle est divisée en cité & en ville : la premiere est enceinte de fortes murailles ; ce qui n'empêcha pas les Religionaires de s'en saisir en 1575. Ils ruinerent la cathédrale de saint Etienne, qui a été rebâtie en partie, & qui n'est plus que la paroisse de la cité. La cathédrale fut transférée quelques années après dans la collégiale de S. Front, située dans la ville ; & on unit les deux chapitres. Cette église dédiée sous le nom de S. Front, premier évêque de Perigueux, avoit été dans son origine un monastere fondé au VII. siécle, & il servoit de sépulture aux évêques. Il étoit déja sécularisé à la fin du XII. siécle, & la manse abbatiale fut unie à l'évêché de Perigueux. Le chapitre de cette église, qui sert aujourd'hui de cathédrale, consiste en huit dignités & trente-quatre chanoines. Il y a plusieurs maisons religieuses dans la ville & un collége de Jesuites. La ville est jointe aux fauxbourgs par un pont sur l'Ille, & il y a un présidial. Le diocèse de Perigueux comprenoit tout celui de Sarlat, avant l'érection de ce dernier qui en a été distrait. Il renferme aujourd'hui environ quatre cens cinquante paroisses partagées en quatre archidiaconés. Quelques-unes dépendent pour le civil du gouvernement d'Angoumois. Les rivieres de Vezere, de Dordogne, d'Ille & de Dronne partagent en trois le diocèse de Perigueux.

La partie qui est à la droite de la Dronne, qui contient une portion du Haut Perigord, qui confine avec l'Angoumois & le Poitou, & qu'on appelle le *Perigord noir*, parce qu'il est couvert de forêts, n'a aucune ville considérable. On y voit le bourg de la *Roche-Beaucourt* sur la riviere de Lizonne qui le partage en deux. La partie orientale est du Perigord, & l'occidentale de l'Angoumois. Il y a plusieurs mines de fer dans les environs. *S. Pardoux* auprès de la Dronne à huit lieues au nord de Perigueux, a un monastere ou prieuré de Dominicaines de nomination royale. *Boschaud*, en latin *Boscum cavum*, est une abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui ayant été ruinée par les Religionaires, est très-peu considérable, & n'a plus qu'un religieux.

La partie du Perigord située entre les rivieres de Dronne & d'Ille, contient la ville de Perigueux dont on a déja parlé. On y voit encore *Ribeyrac*, la *Rochechalais*, & *Bourdeilles*, anciennes baronies. *Brantôme*, abbaye de Bénédictins de la Congregation de S. Maur, située à la gauche de la Dronne à quatre lieues au nord de Perigueux. *Chancelade* auprès de Perigueux, abbaye réguliere de Chanoines réguliers, chef d'une congrégation réformée : à chaque vacance le chapitre nomme trois sujets au roi qui en choisit un. *S. Astier*, bourg sur la riviere d'Ille, a une collégiale dont le chef est un abbé de nomination royale. *Ligueux*, abbaye de Benedictines réformées, & la *Peyrouse*, abbaye de l'ordre de Cîteaux.

La troisiéme partie du diocèse de Perigueux, située entre la riviere d'Ille & celles de Vezere & de Dordogne, est la plus étendue. Sa principale ville est *Bergerac*,

ſituée à la gauche de la Dordogne, à huit lieues au midi de Perigueux. Son nom latin eſt *Brejaracum.* Elle a été célébre du tems des guerres des Anglois & des Religionaires qui en ont été long-tems les maîtres. Elle étoit alors fort peuplée. Il y a un ſiége de ſénéchal de Perigord. Le château de la *Force* en eſt à deux lieues vers le couchant: c'étoit une ancienne baronie, qui après avoir été érigée en marquiſat, fut érigée en duché & pairie en 1637. en faveur de la maiſon de Caumont. La petite ville de *Mucidan*, ſituée à la gauche de la riviere d'Ille, dépend de ce duché. *Limeil* eſt une petite ville ſituée à ſept lieues au ſud-eſt de Perigueux, au confluent de la Vezere & de la Dordogne, auprès de laquelle on voit l'abbaye de la *Bugue* de Bénédictines, en latin *Albugia.* L'abbaye de *Châtre*, ou *Caſtra* en latin, de Chanoines réguliers, où il ne reſte plus de conventualité, & qui a le ſeul abbé commendataire, eſt ſituée auprès du château d'*Hautefort*, ancienne baronie, aujourd'hui marquiſat, vers les frontieres du Limouſin. *Exideuil*, petite ville, & la *Douze*, ont auſſi titre de marquiſat. *Tourtoirac* eſt une abbaye de Benedictins non-réformés, où il ne reſte preſque plus de religieux.

2. *Le Sarladois.*

Cette partie du Perigord eſt la plus méridionale, & contient le diocèſe de Sarlat, ſéparé au nord de celui de Perigueux par la Vezere, juſqu'à ſon embouchure dans la Dordogne, & enſuite par cette derniere riviere.

Sarlat, qui en eſt la capitale, eſt une petite ville qui doit ſon origine à une abbaye de Bénédictins qui y fut fondée au VII. ſiécle ſous le nom de S. Sauveur, & enſuite de S. Sardos, & qui embraſſa la réforme de Cluni au commencement du X. Le pape Jean XXII. érigea cette abbaye en évêché en 1317. Le chapitre demeura régulier ſous la régle de S. Benoît juſqu'à l'an 1559. qu'il fut ſécularisé. Il conſiſte en dix-huit chanoines, dont ſix occupent des dignités, & huit ſémiprebendés. La ville, dont l'évêque eſt ſeigneur, eſt ſituée dans un fonds environné de montagnes, à une lieue & demie à la droite de la Dordogne, à onze lieues au ſud-eſt de Perigueux. Il y a quatre communautés religieuſes, un ſiége de ſénéchal, un préſidial & une élection; mais elle eſt pauvre, n'y ayant pas de commerce, & le terrain étant ingrat.

Le diocèſe de Sarlat ne contient que cent vingt-quatre paroiſſes, & un plus grand nombre de ſuccurſales partagées en trois archidiaconés: on peut le diviſer en deux parties.

La premiere comprend le pays ſitué entre la Vezere & la Dordogne, & contient, outre la ville de Sarlat, les baronies de *Beinac*, *Salagnac*, *Carlus* & *Chavagnac* vers les frontieres du Limouſin; *Terraſſon*, abbaye de Benedictins non-réformés, fondée au XI. ſiécle, & *S. Amand de Coli*, abbaye de Chanoines réguliers.

L'autre partie du diocèſe de Sarlat eſt entierement ſituée à la gauche de la Dordogne, entre cette riviere & l'Agenois. Les lieux les plus remarquables de cette partie ſont *Biron*, *Puiguillem* & *Roquepine*, anciennes baronies. La premiere, où il y a un bourg & un château, fut érigée en duché & pairie en 1598. & en 1723. en faveur de la maiſon de Gontaud. *Cadouin*, abbaye réguliere & réformée de l'ordre de Cîteaux, & *Font-Gauffier*, abbaye de Bénédictines.

§. 3. *L'Agenois.*

Ce pays eſt borné au nord par le Perigord, au levant par le Querci, au midi par le pays de Lomagne & l'Armagnac, & au couchant par le Bazadois & le Bourdelois. Il a environ vingt-deux lieues communes de France du midi au nord, & dix-huit du levant au couchant.

Les

Les *Nitiobriges*, peuples de la Celtique, habitoient ce pays, & s'étendoient des deux côtés de la Garonne, lorsque Jules-César fit la conquête de cette province. Ils furent attribués à l'Aquitaine sous Auguste; & lorsque cette province fut subdivisée, ils firent partie de l'Aquitaine seconde. Ils furent soumis aux Visigots au commencement du V. siécle, & environ cent ans après aux François. Ce pays fit ensuite partie du royaume de Toulouse ou d'Aquitaine, que Dagobert donna en partage en 628. à Charibert son frere, duquel il passa aux ducs héréditaires d'Aquitaine, que Pepin le Bref dépouilla de leurs domaines en 768. Nos premiers rois Carlovingiens firent gouverner l'Agenois par des comtes bénéficiaires, qui se rendirent héréditaires. Ce comté passa dans la maison des ducs de Gascogne sur la fin du regne de Charles le *Simple*, & ensuite au X. siécle avec la Gascogne dans celle des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine. Les rois d'Angleterre qui leur succéderent, jouirent de l'Agenois jusqu'en 1196. que Richard I. roi d'Angleterre, donna ce pays en dot à Jeanne sa sœur en la mariant à Raymond VI. comte de Toulouse. Il demeura dans la maison de Toulouse, jusqu'après la mort d'Alphonse frere de S. Louis, comte de Poitiers & de Toulouse, en 1271. Le roi Philippe le Hardi, successeur d'Alphonse, le rendit enfin à l'Angleterre en 1279. mais il fut souvent occupé par les François durant la guerre qui s'éleva en Aquitaine entre la France & l'Angleterre, & il fit partie de *la Languedoc* jusqu'en 1360. qu'il fut cédé à l'Angleterre par le traité de Bretigni. Le roi Charles V. le reprit sur les Anglois, & le réunit à la couronne. Enfin le roi Louis XIII. le donna en engagement au cardinal de Richelieu, dont les héritiers le possédent au même titre.

Le pays est beau, abondant & fertile en toutes les choses nécessaires à la vie. La Garonne, qui le traverse du levant au couchant, le partage en septentrional & méridional. Le premier contient l'Agenois proprement dit, & l'autre le Condomois. Il n'y a qu'un sénéchal d'épée pour tout le pays, & cet officier a deux siéges, l'un à Agen, & l'autre à Condom. Quant aux finances, l'Agenois contient les deux élections d'Agen & de Condom, qui sont de la généralité de Bourdeaux.

1. *L'Agenois proprement dit.*

AGEN capitale du pays, située sur la rive droite de la Garonne, à trente lieues au-dessus & au sud-est de Bourdeaux, & à vingt au-dessous, & au nord-ouest de Toulouse, a conservé son ancien nom Gaulois, & n'a pas pris, comme plusieurs autres villes, celui des peuples dont elle étoit la capitale; c'est-à-dire des *Nitiobriges*. Elle est dans une situation des plus agréables, & une des principales de la Guienne: on y voit encore plusieurs restes d'antiquité. La cathédrale de S. Etienne a un chapitre composé de deux principales dignités, de quatre moindres, de douze chanoines, & de quelques bénéficiers. La collégiale de S. Capraise, premier évêque d'Agen, est presque aussi ancienne. Il y a de plus à Agen huit maisons religieuses d'hommes, sans compter le collége des Jesuites, cinq de filles cloîtrées, deux hôpitaux, &c. C'est le principal siége de la sénéchaussée d'Agenois qui est du ressort du parlement de Bourdeaux, & il y a aussi un siége présidial, & une élection.

Le diocèse d'Agen contient cinq cens vingt, tant paroisses que succursales, partagées en trois archidiaconés & douze archiprêtrés. Il étoit autrefois beaucoup plus étendu, puisqu'il renfermoit tout le diocèse de Condom qui en a été distrait.

L'Agenois ou le diocèse d'Agen est partagé en deux par la riviere de Lot qui le traverse.

1. La partie qui est située à la gauche de cette riviere entre elle & la Garonne, con-

tient, outre la ville d'Agen, celle du *Port Sainte-Marie* sur la Garonne, à trois lieues au-dessous d'Agen. *Aiguillon*, autre petite ville située au confluent du Lot & de la Garonne, dans une vallée très-fertile, à deux lieues au-dessous du Port-Sainte-Marie. Elle a été érigée en duché & pairie en 1599. 1634. & 1638. & en dernier lieu en 1731. en faveur d'Armand-Louis de Vignerot du Plessis, comte d'Agenois. *Penne*, petite ville sur le Lot, avec un château qui étoit autrefois très-fort. *Sainte Livrade* aussi sur le Lot, où il y a un prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur. *Roquecor*, *Madaillan*, *Tournon*, & *Noaillac*, anciennes baronies. *S. Maurin* sur les frontieres du Querci, abbaye de la congrégation de S. Maur. *Peirignac*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, &c.

2. La partie de l'Agenois située à la droite du Lot, contient les villes suivantes.

Marmande à la droite de la Garonne: elle est fort marchande & située à douze lieues au-dessous d'Agen: l'ancienne baronie de *Gontaut*, est située aux environs; *Tonneins*, aussi sur la Garonne, à trois lieues au dessus de Marmande: elle a environ quatre mille habitans. *Clerac*, petite ville fort marchande sur le Lot, à sept lieues au nord-ouest d'Agen, démantelée depuis qu'elle fut prise sur les Religionaires par le roi Louis XIII. en 1622. Il y avoit une abbaye de Benedictins, qui fut sécularisée au commencement du dernier siécle, & dont la mense abbatiale fut unie par le roi Henri IV. à l'église de S. Jean de Latran à Rome. *Cassencuil*, en latin *Cassinogilum*, à la droite du Lot & au confluent de la petite riviere de Lede, à deux lieues au-dessous de Ville-neuve d'Agen, palais ou maison des ducs d'Aquitaine de la race d'Eudes, & lieu de la naissance de l'empereur Louis le Debonnaire. *Ville-neuve* d'Agenois petite ville située sur le Lot, à sept lieues au nord d'Agen. Elle est dans une situation charmante, & a tout auprès l'abbaye des SS. Gervais & Prothais d'*Eysses*, *Exiensis*, de la congrégation de saint Maur. Cette abbaye, qui a été ruinée par les Religionaires & rétablie, est bâtie à l'endroit où étoit l'ancienne colonie Romaine nommée *Excisum*. *Fumel*, ancienne baronie située sur le Lot, sur les frontieres du Querci.

L'Agenois s'étend jusqu'à la Dordogne. Vers sa partie occidentale est la petite ville de *Sainte-Foy*, située sur la rive méridionale de cette riviere dans le diocèse d'Agen, & à dix-sept lieues au nord-ouest de cette ville. Elle a pris son nom de cette sainte, qui souffrit le martyre en cet endroit au commencement du IV. siécle. Le château de *Duras*, près de la riviere de Drot, n'en est pas éloigné. Il est joint à un bourg, & il fut érigé en duché & pairie en 1668. & en simple duché en 1689. en faveur de la maison de Durfort. *Lausun*, autre baronie à la même maison, fut érigée en duché en 1692. mais les lettres n'en ont pas été enregistrées. On voit encore du même côté *Montastruc*, ancienne baronie; l'abbaye de *Gondon* de l'ordre de Cîteaux, & *Fontgrave*, monastère de l'ordre de Fontevraut.

§ 2. *Le Condomois.*

Ce pays, ou le diocèse de Condom, contient toute la partie de l'ancien diocèse d'Agen située à la gauche de la Garonne. Il s'étend du levant au couchant pendant vingt lieues communes le long de ce fleuve, qui le sépare de l'Agenois vers le nord; & il a huit à dix lieues dans sa plus grande largeur du midi au nord. L'Armagnac le borne au midi, le pays de Lomagne au levant, & le Bazadois au couchant. Il fit d'abord partie du comté d'Agenois, uni au duché de Gascogne; & étant tombé en partage sous le titre de comté, à Hugues évêque d'Agen, fils de Combaut duc de Gascogne conjointement avec Guillaume

Sanche son aîné, ce prélat en fit donation à l'abbaye de S. Pierre de Condom qu'il rétablit en 1011.

Condom capitale du pays, doit son origine à ce monastère : elle est située sur la Baïze, au milieu d'un pays fertile & abondant, à dix lieues au sud-ouest d'Agen. Elle est assez considérable, mais peu marchande : elle fut prise en 1569. par les Protestans qui pillerent la cathédrale & les autres églises, & brûlerent six églises paroissiales & cinq monastères. L'église de l'abbaye de S. Pierre fut changée en cathédrale en 1317. par l'érection que le pape Jean XXII. fit de l'évêché de Condom. Le chapitre demeura régulier sous la régle de S. Benoît jusqu'en 1549. qu'il fut sécularisé. Il consiste aujourd'hui en deux dignités & douze chanoines. Il y a un siége de sénéchal à Condom d'où dépendent huit justices seigneuriales ; un présidial, une élection, un collége de peres de l'Oratoire, plusieurs maisons religieuses, & un hôpital gouverné par les religieux de la Charité. L'évêque est en partie seigneur de la ville : à une demie lieue au-dessus de Condom sur la Baïze est le monastere de Dominicaines de *Prouillan*.

Le diocèse de Condom, où il y a beaucoup de nouveaux convertis, ainsi que dans celui d'Agen, contient cent quarante paroisses & quatre-vingts succursales.

Nerac est la seconde ville du diocèse ; & c'est mal à propos que la Martiniere l'attribue au Bazadois : elle est située sur la riviere de Baïze, qui la sépare en deux parties, & qui commence à y être navigable, à cinq lieues au-dessous & au nord-ouest de Condom, & à autant de la rive gauche de la Garonne. Les sires d'Albret, à qui elle appartenoit, y construisirent un château, où ils résidoient souvent ; & ils en firent le chef-lieu de leur domaine. Les Anglois, lorsqu'ils en étoient les maîtres, y bâtirent un autre château ou citadelle. Cette ville a été célébre durant les guerres de la religion. Les PP. de la Doctrine-Chrétienne y ont un collége ; & il y a quelques autres maisons religieuses. La ville est assez marchande. La chambre de l'édit du parlement de Guienne a été établie dans cette ville.

Les autres villes & lieux du Condomois sont le *Mas-d'Agenois*, sur la Garone, *Monheur* aussi sur la Garonne, *Damasan* & *Estafort*, qui ont chacune environ sept cens feux : la premiere a une justice royale. *Buzet*, bourg & ancienne baronie sur la Baïze. *Paravis*, monastere de l'ordre de Fontevraut. *Fimarcon*, marquisat érigé en 1503. il s'étend dans les diocèses de Condom, d'Auch & de Laittoure, & contient seize villages.

Gabaret, petite ville capitale de la vicomté de Gabardan, dont nous parlerons ailleurs, est située dans le Condomois, ainsi que les anciennes vicomtés de *Brulhois* & d'*Auvillar*, qui en occupent la partie orientale, le long de la Garonne, dans l'espace de huit lieues du sud-est au nord-ouest, & de trois lieues dans sa plus grande largeur. La premiere qui est séparée au levant de celle d'Auvillar par la petite riviere de Gers, est de la mouvance de l'église d'Agen, & contient deux petites villes, la *Plume* & *Layrac* ou *Alairac*. La *Plume* a trois mille cinq cens habitans avec un siége de justice royale. Elle est du ressort de la sénéchaussée d'Armagnac, du présidial de Laittoure, & du parlement de Toulouse. Layrac, située à la gauche du Gers près de son embouchure dans la Garonne, contient trois mille six cens habitans, & a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni : *Moiras* entre la Plume & Layrac, est encore un prieuré conventuel de Clunistes réformés. Le Nom-de-Dieu est une commanderie de Malte.

Auvillar est une petite ville située sur une élévation au bord méridional de la

Garonne, à six à sept lieues au sud-est d'Agen. Elle est chef d'une ancienne vicomté, qui s'étend le long de ce fleuve, au levant de la vicomté de Brulhois. Elle a eu des vicomtes dès le XI. siécle. Cette vicomté entra au XII. siécle dans la maison des vicomtes de Lomagne. Auvillar a quatre mille habitans, avec un couvent de Dominicains, & un d'Ursulines. C'est le siége de la justice de la vicomté, qui est du ressort du sénéchal & siége présidial de Laittoure. La petite ville de *Caudecostes*, enclavée dans la vicomté d'Auvillar, est chef d'un bailliage qui dépend du comté de Gaure : elle est située à un quart de lieue de la Garonne, & contient deux mille deux cens habitans. La petite ville de *Dunes*, enclavée dans le bailliage de Caudecostes, dépend du comté de Lille-Jourdain. Les vicomtés de Brulhois & d'Auvillar, & le bailliage de Caudecostes, sont du ressort du parlement de Toulouse.

II. *La Guienne orientale.*

Cette partie de la Guienne contient le Querci & le Rouergue, qui forment la généralité de Montauban. Elle est du ressort du parlement du Toulouse, & a fait partie du gouvernement de Languedoc depuis la fin du XIII. siécle, jusqu'à l'érection du gouvernement de Guienne au milieu du XV.

§. I. *Le Querci.*

Le Querci est borné au levant par le Rouergue & une partie de l'Auvergne; au nord par le Limousin & le Perigord; au couchant par ce dernier pays & par l'Agenois; & par la Gascogne & le Languedoc au midi. Il a environ trente lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & vingt-quatre du levant au couchant.

Les *Cadurci*, peuples qui habitoient ce pays, & qui lui ont donné leur nom, faisoient partie de la Celtique, lorsque César fit la conquête de cette province. L'empereur Auguste l'attribua à l'Aquitaine, & il appartint à l'Aquitaine premiere, ou à la province de Bourges, après le partage de cette province. Il vint au pouvoir des Visigots vers le milieu du V. siécle, & sous l'autorité des François au commencement du suivant. Il fut du domaine de Charibert, roi de Toulouse, & des ducs héréditaires d'Aquitaine ses descendans, au VII. & VIII. siécles, jusqu'à l'an 768. qu'ils en furent dépouillés par Pepin le Bref. Charlemagne & ses successeurs le firent gouverner par des comtes bénéficiaires; les comtes de Toulouse le possédérent ensuite héréditairement depuis le milieu du IX. siécle, jusqu'à l'an 1271. qu'il fut réuni à la couronne, avec le comté de Toulouse. Le roi Jean fut obligé de le céder aux Anglois en 1360. par le traité de Bretigni; mais le roi Charles V. le reprit quelques années après sur ces peuples, & le réunit de nouveau à la couronne.

En général le Querci est un pays fertile & abondant en toutes les choses nécessaires à la vie; & on estime beaucoup les vins qu'on recueille aux environs de Cahors. Il y croît aussi beaucoup de lin. Ses principales rivieres sont le Lot qui le traverse du levant au couchant, & le partage en deux parties à peu près égales; la septentrionale ou le Haut Querci, & la méridionale ou le Bas Querci. Ses autres rivieres sont la Dordogne, l'Aveyron, le Tarn qui le sépare du Languedoc & de la Gascogne, & plusieurs autres moins considérables. Le pays est assez peuplé, & contient environ deux cens trente mille ames, partagées en quatre cens vingt-deux paroisses, & presque autant de succursales. Elles appartiennent toutes au diocèse de Cahors, excepté celles de Montauban & de sa banlieue. Enfin on compte dans ce pays une trentaine de villes ou gros bourgs,

Le Querci a été autrefois un pays d'états composés des trois ordres. Celui du clergé consistoit dans l'évêque de Cahors, sept abbés, deux commandeurs de Malte, & deux prieurs de l'ordre de Cluni. L'ordre de la noblesse étoit composé de trente barons, qui avoient pour chef le vicomte de Turenne, & après lui les trois vicomtes de Bruniquel, Casals & Monclar. Le tiers état consistoit dans les députés des quatre principales villes du pays, des quatre châtellenies de Querci & de dix-neuf villes diocésaines.

La justice est administrée en Querci par un seul sénéchal, qui est un juge d'épée, & qui a des siéges dans les six principales villes du pays. L'appel des sentences de ces six siéges est porté dans le cas de l'édit, aux deux présidiaux de Cahors & de Montauban. Quant aux finances, il y a trois élections qui sont celles de Cahors, Montauban & Figeac.

Le Haut Querci.

CAHORS, capitale du pays, est une des plus anciennes villes des Gaules : son nom ancien étoit *Divona* avant qu'elle prît celui des *Cadurces* ; on y voit encore des restes de son antiquité. Elle est située au milieu du pays à vingt lieues au nord de Toulouse sur la droite du Lot, qui l'environne & en fait une presqu'isle, dans une plaine fertile & agréable ; mais elle est mal bâtie, & les rues en sont étroites. Elle a de grands fauxbourgs plus beaux que la ville, & on y compte environ huit mille ames. La cathédrale de S. Etienne a un chapitre qui a été autrefois régulier de l'ordre de saint Augustin, composé de quatre dignitaires, qui sont aussi Chanoines, de quatorze autres chanoines, y compris l'évêque, de quatre hebdomadiers, douze semiprebendés, & douze chapelains. Les maisons religieuses au nombre de seize, sont situées dans les fauxbourgs. Les principales sont la Chartreuse, le collége des Jesuites, les Bénédictines de la Daurade, &c. Il y a huit paroisses dans la ville, & un beau séminaire dirigé par les Lazaristes.

Le pape Jean XXII. natif de Cahors, qui se nommoit Jacques d'*Euse*, & non pas d'*Ossa* ou d'*Ossat*, & qui étoit d'une race noble, & non pas fils d'un cordonnier, comme on le dit communément, y fonda l'université en 1332. Elle etoit composée des quatre facultés, & les Jesuites y étoient aggrégés ; mais elle vient d'être supprimée & unie à celle de Toulouse par édit du mois de May de l'an 1751.

Les comtes de Toulouse, qui dominoient dans le pays, donnerent aux évêques ou leur vendirent la seigneurie de Cahors, dont ils se réserverent le haut domaine, vers la fin du XI. siécle. Ces prélats profiterent des troubles de la guerre des Albigeois au commencement du XIII. siécle, pour s'ériger en comtes de Cahors ; & nos rois reçurent leur hommage en cette qualité : depuis ce tems-là ils mettent l'épée & les gantelets à côté de l'autel lorsqu'ils officient.

La cour des aides, qui est aujourd'hui à Montauban, fut d'abord établie à Cahors, où est le principal siége de la sénéchaussée du Querci, uni au présidial. La justice ordinaire de Cahors, qui est exercée par un viguier, est partagée entre le roi & l'évêque. On a déja remarqué que le diocèse de Cahors contient huit cens clochers ; ils sont partagés en quatorze archiprêtrés sous deux archidiacres.

On peut partager le haut Querci en trois ; sçavoir, la partie septentrionale située à la gauche de la Dordogne, l'orientale & l'occidentale, entre cette derniere riviere & le Lot.

1. Toute la partie du Querci, qui est à la droite de la Dordogne, est du ressort du parlement de Bourdeaux, cette riviere

faisant la séparation de ce ressort d'avec celui du parlement de Toulouse. Il y a dans cette partie, qui dépend de l'élection de Figeac pour les finances, les deux villes diocésaines de *Martel* & de *Souillac*. La premiere, située à un quart de lieue de la Dordogne, contient deux mille ames; elle dépendoit de la vicomté de Turenne. Il y a un des six siéges de la sénéchaussée de Querci, l'Hôpital de S. Marc, qui est un monastère de religieuses de l'ordre de Malte, & un couvent de Cordeliers. L'autre a l'abbaye de Notre-Dame de Bénédictins de congrégation de la S. Maur, fondée au X. siécle.

2. La partie orientale du haut Querci est aussi de l'élection de *Figeac*, & cette ville en est la principale. Elle est située sur une élévation auprès de la petite riviere de Celle, vers les frontieres du Rouergue, à huit lieues au nord de Cahors. Elle est la troisiéme du Querci, & a un des six siéges de la sénéchaussée du pays. Elle doit son origine à une abbaye de Bénédictins que le roi Pepin le Bref fonda au VIII. siécle, que Pepin I. roi d'Aquitaine rétablit au IX. & qui fut sécularisée en 1556. & changée en collégiale. Figeac a trois mille ames, six communautés religieuses, & un séminaire pour les clercs. Les autres lieux les plus remarquables de cette partie orientale du Querci sont *Roquemadour*, petite ville diocésaine, célébre par son église de Notre-Dame, où il y a un grand concours de pelerins & beaucoup de dévotion. C'étoit une ancienne abbaye de Bénédictins qui a été sécularisée & changée en collégiale, & dont la mense abbatiale est unie à l'évêché de Tulles. *S. Seré*, petite ville de treize cens ames, située vers les frontieres du Limousin, & de la dépendance de la vicomté de Turenne: il y a deux maisons religieuses. *Cajarc* sur la Dordogne, ville diocésaine; *Capdenac*, petite ville dépendante du comté Rodez; *Marcillac* sur la Celle, abbaye de Bénédictins non-reformés; *Leyme*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, nommée en latin *Lumen Dei*, *Gratia Dei*, ou de *Hermo*; l'Hôpital de *Beaulieu*, monastere de religieuses de l'ordre de Malte; *Carennac*, prieuré conventuel & réformé de l'ordre de Cluni; *Espagnac*, monastere de Chanoinesses de S. Augustin; *Vic* & *Lissac*, prieurés de Bernardines; *Castelnau de Bretenous*, où il y a une collégiale; *la Tronquiere*, *la Bastide* près Gannat, & *Durban* commanderies de l'ordre de Malte; *Themines* & *S. Sulpice*, marquisats; *Cardaillac*, *Montbrun*, *Montmurat*, & *Dacier*, baronies.

3. La partie occidentale du haut Querci est de l'élection de Cahors. Elle a pour principale ville *Gourdon*, à deux lieues au midi de la Dordogne, & à huit de Cahors vers le nord, où il y a deux mille ames, un des six siéges de la sénéchaussée de Querci, & une des quatre châtellenies du pays. C'est une des villes & baronies diocésaines. *Duravel* & *Pui-l'Evêque* sur le Lot, ont aussi chacune deux mille ames. *Casals*, vicomté, *Vaillac*, comté, *Cessac*, *Genouillac*, *Luzets* sur la Dordogne, & *le Vigan*, où il y a une collégiale, sont des baronies diocésaines; *Cathus* a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni.

Le Bas Querci.

MONTAUBAN capitale de la généralité de son nom & de la Haute Guienne, est la principale de cette portion du Querci. Elle doit son origine à une abbaye qui y fut fondée au IX. siécle par S. Theodard, archevêque de Narbonne, natif du pays, sous le nom de S. Martin, & qui prit ensuite le nom de ce saint prélat. Le lieu où l'abbaye fut fondée se nommoit *Mont-auriol*, ou *Mons-aureolus* en latin. Il étoit situé sur les frontieres du diocèse de Toulouse au confluent de la petite riviere de Tescou dans le Tarn, qui en cet endroit

font la séparation de l'ancien Toulousain d'avec le Querci. Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse & de Querci, voyant la beauté de la situation des environs de ce monastère, fonda une nouvelle ville dans le Querci en 1144. de l'autre côté de ces deux rivieres, dans le domaine de l'abbaye, & lui imposa le nom de *Mont-Auban*, à cause de sa situation au milieu d'un grand nombre de peupliers, qu'on appelle *Alba* dans le pays; & comme il accorda divers priviléges aux habitans de cette nouvelle ville, elle fut bientôt peuplée; ce qui causa un grand différend entre ce prince & l'abbé de S. Theodard. Ce différend fut terminé en 1149. par un accord, suivant lequel Raymond comte de Toulouse, fils d'Alphonse, céda à l'abbé la moitié du domaine de Montauban, & entra en patiage avec lui pour cette seigneurie. Depuis ce tems-là Montauban s'aggrandit considérablement; le pape Jean XXII. ayant résolu de partager le diocèse de Toulouse en plusieurs autres, érigea l'abbaye de S. Theodard en évêché en 1317. & composa le nouveau diocèse de plusieurs paroisses qui dépendoient auparavant de celui de Toulouse. Le chapitre demeura régulier sous la régle de S. Benoît jusqu'en 1525. qu'il fut sécularisé.

La ville de Montauban a beaucoup souffert au XVI. siécle durant la guerre des Religionaires, qui la possederent pendant long-tems, après en avoir fait une place forte, qui y établirent une académie ou une université, & qui en détruisirent les églises; entr'autres le *Moutier*, ou la cathédrale de S. Martin & de S. Theodard, que le roi Louis XIV. a fait rebâtir dans la ville & qui est très belle. Son chapitre est composé de quatre dignités, de huit autres chanoines, & de vingt sémiprébendés ou chapelains; & on a uni à ce chapitre celui de la collégiale de S. Etienne détruite par les Religionaires, composé de deux dignités, de dix autres chanoines, & de vingt-six demiprébendés au chapelains.

Montauban est aujourd'hui une des plus belles villes du royaume, & le séjour ordinaire des commandans de Guienne, quoiqu'elle ne contienne que dix-huit mille habitans. Elle est située sur le Tarn dans un pays très-agréable & très-varié, sur la grande route de Cahors à Toulouse, à sept lieues du pays, ou à treize lieues communes de France au midi de la premiere, & à un peu moins au nord de l'autre. On y passe le Tarn sur un pont, qui joint la ville avec le fauxbourg de *Ville-Bourbon*, situé dans les limites de l'ancien diocèse de Toulouse, & dépendant autrefois de la sénéchaussée de cette derniere ville. Montauban est une ville de commerce, & on y fabrique beaucoup de *Cadis* qui sont des étoffes de laine. Les Jesuites y ont un collége, & on compte, tant dans cette ville que dans ses fauxbourgs, cinq autres communautés religieuses d'hommes, & trois de filles. Les Lazaristes en ont le séminaire. La cour des aides distraite en 1646. du ressort de celle de Montpellier, & établie d'abord à Cahors, fut transférée à Montauban en 1662. Elle est composée d'un premier président, de deux autres présidens, de vingt conseillers, & des gens du roi. Les tailles sont réelles dans le ressort de cette cour, qui s'étend sur la généralité de Montauban, & sur une partie de celle d'Auch.

Le bureau des finances de Montauban fut érigé en 1635. Sa généralité, qui y fut établie en même tems, étoit beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui, & elle ne comprend plus depuis l'érection de celle d'Auch, que les six élections du Querci & du Rouergue. Montauban avoit un des six siéges de la sénéchaussée de Querci, qui a été uni au présidial de cette ville érigé en 1632. La justice ordinaire de la ville, qui est en paréage entre le roi

& l'évêque, est unie à la sénéchaussée. Il y a à Montauban une académie de belles lettres établie en 1744. par lettres patentes du roi. Elle est composée de trente un académiciens, & de dix associés étrangers.

Le diocèse de Montauban comprend cent trente paroisses ou succursales partagées en trois archiprêtrés; mais de ce nombre il n'y a que les paroisses de la ville & de la banlieue au nombre de onze qui appartiennent au Querci. Toutes les autres sont situées tant en Languedoc qu'en Gascogne. Delà vient que l'évêque de Montauban a séance aux états de Languedoc, parce que une partie de son diocèse appartient à cette province. Des trois archiprêtrés du diocèse, il y en a deux situés à la droite de la Garonne, qui appartiennent au Languedoc: le troisiéme situé à la gauche de ce fleuve, dépend du gouvernement de Guienne.

Le bas Querci se divise en trois parties comme le haut.

1. La riviere d'Aveiron, qui le traverse du levant au couchant, forme à sa gauche une de ces parties qui s'étend jusqu'aux frontieres du Languedoc. On voit dans ce canton, qui est de l'élection de Montauban, *Bruniquel* & *Négrepelisse*, villes & baronies diocésaines. La premiere a un ancien titre de vicomté qui a été long-tems possédée par une branche de la maison de Comminges. Négrepelisse, qui est sur l'Aveiron, a aujourd'hui titre de comté. *Montclar*, qui est dans le même canton, sur les frontierés de l'Albigeois, a aussi un ancien titre de vicomté; c'est aujourd'hui un marquisat.

2. La seconde partie du bas Querci, qui en occupe la partie orientale & la méridionale, dépend de l'élection de Montauban. Dans la partie méridionale est *Moissac*, quatriéme ville du pays située sur la gauche du Tarn, à quatre lieues au-dessous & au nord-ouest de Montauban. Elle est dans une situation très-agréable, & contient environ trois mille habitans. Il y a une abbaye autrefois fort célébre, fondée en l'honneur de S. Pierre sous nos rois de la premiere race, & réformée au XI. siécle par S. Hugues, abbé de Cluni. Elle fut sécularisée & changée en collégiale en 1616. Le chapitre consiste en douze Chanoines en y comprenant l'abbé & dix-huit sémiprébendés. Les comtes de Toulouse, qui se disoient *abbés chevaliers* ou séculiers de cette abbaye, partagerent le domaine de la ville avec ce monastère; & la justice est encore en paréage entre le roi qui a succédé aux comtes de Toulouse & l'abbé. Les PP. de la Doctrine Chrestienne ont un collége à Moissac, où il y a quelques autres communautés religieuses, & qui est une ville assez marchande.

Les autres lieux plus considérables de cette partie du bas Querci sont *Malause*, marquisat situé près de la Garonne, vers les frontieres de l'Agenois; *Caussade*, ancienne vicomté, & ville diocésaine, située à une lieue de l'Aveiron sur la droite, à trois lieues au nord-est de Montauban: elle contient 2000. ames. Il y a un siége de justice royale d'où dépendent trois autres siéges subalternes. *Montpezat*, ville & baronie diocésaines, avec une collégiale. Elle a aujourd'hui titre de marquisat. *Caylus* qui est une des quatre châtellenies du pays. La *Garde-Dieu*, entre Molieres & Caussade, & *S. Marcel* auprès de Négrepelisse, sont deux abbayes de l'ordre de Cîteaux. La *Chapelle-Livron*, commanderie de Malte, *Biqule* sur l'Aveiron, & *S. Projest*, baronies.

3. Le bas Querci occidental dépend de l'élection de Cahors. *Lauserte* en est la principale ville. Elle est située sur une élévation à deux lieues de Moissac vers le nord. Elle a deux mille cinq cens habitans, & un des six siéges du sénéchal de Querci. C'est aussi une des quatre châtellenies du pays, ainsi que la petite ville de *Moncuc*, qui a un

un siége de justice royale. *Castelnau de Momratier* est une petite ville qui contient deux mille ames, & a une collégiale. *Casillac*, *S. Circ de la Popie*, & *Bouloc*, sont des baronies diocésaines.

§. 2. *Le Rouergue.*

Le Rouergue est borné au levant par le Gevaudan, les Cevenes & le diocèse d'Alais, & au midi par ceux de Lodéve, de Beziers & d'Albi; ensorte qu'il confine avec le Languedoc de ces deux côtés : il a le Querci au couchant & l'Auvergne au nord. Il a environ trente-huit lieues communes de France du levant au couchant, & trente-deux du midi au nord.

Les *Rutheni*, peuples de la Celtique, qui occupoient ce pays, furent soumis en partie par les gouverneurs de la province Romaine ou Gaule Narbonnoise, lorsqu'ils firent la conquête de cette derniere province au VII. siécle de la république Romaine; de-là vient qu'on les distinguoit en *libres* & en *provinciaux*, lorsque Jules-César vint soumettre le reste des Gaules. L'empereur Auguste les attribua à l'Aquitaine; & ils furent de l'Aquitaine premiere, après la subdivision de cette province. Les Visigots soumirent le Rouergue à leur domination, & l'enleverent à l'empire Romain vers le milieu du V. siécle. Le roi Clovis, ou plutôt Thieri son fils, le conquit sur eux au commencement du VI. Les Visigots le reprirent après la mort de Clovis; & enfin Theodebert, fils de Thierri, roi de Metz, le reprit sur eux en 533. & l'unit au royaume d'Austrasie. Eudes, duc héréditaire d'Aquitaine, s'en empara vers la fin du VII. siécle, & le transmit à ses successeurs qui en furent dépouillés en 768. par Pepin le Bref. Charlemagne & ses successeurs firent gouverner ce pays par des comtes qui devinrent héréditaires, & qui donnerent l'origine aux comtes de Toulouse en la personne de Fredelon, fils de Fulcoald comte de Rouergue, auquel le roi Charles le Chauve donna le comté de Toulouse, qui passa à la postérité de Raymond I. son frere & son successeur, avec le Rouergue & le Querci. Raymond II. & Ermengaud, fils d'Eudes comte de Toulouse, de Rouergue, de Querci, &c. partagerent vers l'an 919. la succession de leur pere. Le premier fut comte de Toulouse, & l'autre de Rouergue. Ermengaud transmit le comté de Rouergue à ses descendans, jusqu'à Raymond IV. dit de *S. Gilles*, héritier de Raymond II. son trisayeul, qui réunit le Rouergue au comté de Toulouse vers la fin du XI. siécle. Le même Raymond de *S. Gilles*, pour soutenir les frais de son expédition dans la Terre-sainte, démembra quelques années après son comté de Rouergue, & en donna une partie en engagement sous le nom de *comté de Rodès*, à Richard vicomte de cette ville. Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, fils de Raymond de *S. Gilles*, aliéna entierement ce comté vers l'an 1119. en faveur du même Richard, & de Hugues son fils. Il continua de posséder le reste du Rouergue qu'il transmit à sa postérité, & qui fut réuni à la couronne en 1271. avec le comté de Toulouse.

Quant au comté de Rodès, qui comprenoit à peu près le tiers du pays, Richard le transmit à ses descendans jusqu'à Cecile qui en étoit héritiere, & qui le porta au commencement du XIV. siécle dans la maison de Bernard VI. comte d'Armagnac son mari, d'où il passa dans celle d'Albret, & le roi Henri IV. héritier de ces maisons, le réunit à la couronne.

Le Rouergue contient plus de trente villes ou gros bourgs, & en tout près de deux mille bourgs, villages ou hameaux, partagés en près de six cens communautés taillables, sous six cens cinquante paroisses ou succursales. On y compte deux cens vingt & cinq mille ames. Les principales

rivieres sont le Tarn, l'Aveyron, le Lot & la Trueyre. L'air y est pur & tempéré; mais plus froid que chaud, à cause des montagnes dont le pays est entrecoupé. On y recueille peu de bled, mais beaucoup de seigle, de chanvre & de fruits. Il y a quelques terroirs où il croît d'assez bon vin, & on y nourrit beaucoup de bestiaux. On y éléve surtout beaucoup de mulets & de mules qui se débitent pour l'Espagne. On y trouve des mines de cuivre, de fer, d'alun, de vitriol, de soufre & d'argent-vif. Il y a plusieurs eaux minerales : celles de *Cransac* sont les plus célébres.

On distingue ce pays en *comté de Rouergue* & *comté de Rodès* depuis le commencement du XII. siécle: & comme chacun de ces deux comtés avoit son sénéchal, le pays fut partagé en deux sénéchaussées, qui furent reunies sous le regne de Henri IV. Il n'y a plus depuis pour tout le pays qu'un seul sénéchal qui a deux siéges, l'un à Rodès, & l'autre à Ville-franche, où il y a aussi des siéges presidiaux. Quant au spirituel, le Rouergue a été soumis au seul évêque de Rodès jusqu'en 1317. que le pape Jean XXII. érigea l'évêché de Vabres, & partagea le pays en deux diocèses. On divise donc le Rouergue, qui contient trois élections de la généralité de Montauban établies à Rodès, à Ville-franche, & à Milhaud, en comté de Rodès & comté de Rouergue.

I. *Le comté de Rodès.*

Ce comté, qui forme une des trois élections du pays, dépend du diocèse de Rodès pour le spirituel. Il s'étend principalement dans la partie septentrionale du pays, & contient deux cens neuf communautés taillables, & 85000. ames.

RODÈS, qui en est la capitale & de tout le pays, est ancienne; & elle étoit connue sous le nom de *Segodunum Ruthenorum*, avant qu'elle ne prît le nom des peuples du pays. Elle est située sur une colline environnée de montagnes auprès de la riviere d'Aveyron, à vingt lieues communes de France au nord-est de Montauban; mais elle n'est pas fort considérable, ne contenant que six mille ames. Ses murailles ont été construites par les Anglois, lorsqu'ils étoient les maîtres de cette ville : elle est partagée en cité & en bourg. L'évêque est seigneur de la premiere, & le roi l'est du bourg, comme successeur des comtes de Rodès. Le clocher de la cathédrale de Notre Dame, qui est dans la cité, ainsi que le palais de l'évêque, est un des plus beaux & des plus élevés du royaume. Il est bâti tout de brique, & non pas de pierre de taille, comme le dit la Martiniere. Le chapitre de cette église, qui a été autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin, est un des plus illustres du royaume. Il est composé de 7. dignités, de 18. autres chanoines, 4. hebdomadiers, un curé, 35. vicaires, 27. choristes, &c. Parmi les maisons religieuses qui y sont au nombre de 9. les plus considérables sont l'abbaye de Bénédictines de S. Sernin ou le *Monastier*, située hors de la ville, de l'autre côté de la riviere d'Aveyron; la Chartreuse & le collége des Jesuites. La sénéchaussée & le siége présidial de Rodès, qui furent démembrés en 1635. de la sénéchaussée de Villefranche, étendent leur ressort sur la plus grande partie de l'élection de Rodès, & sur une partie de celle de Milhaud.

Le diocèse de Rodès comprend les trois quarts du Rouergue, & contient 500. paroisses ou clochers, partagés en 4. archidiaconés, qui sont le grand archidiaconé, 1e dignité du chapitre, & les archidiaconés de Conques, de S. Antonin & de Milhaud.

Les autres lieux plus considérables du comté de Rodès sont 1°. entre le Lot & l'Aveyron, *Marsillac*, *Albin*, *Rignac*. *Villecomtal* & *la Roque-Valsergue*, petites villes,

dont la seconde a 2800. habitans. La derniere, située vers les frontieres du Gevaudan, est une des quatre châtellenies du pays.

2°. Au nord & à la droite du Lot, entre cette riviere & l'Auvergne, est *S. Geniés de Rive d'Olt*, une des quatre châtellenies du pays. Cette ville, qui est siuée vers les frontieres du Gevaudan, contient 3600. ames, & un couvent d'Augustins. Les autres principaux lieux de cette partie sont *Entraigues*, le *Mur de Barrés*, où il y a une collégiale, la *Guiolle*, une des quatre châtellenies du pays, *Bonneval*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, à une demie lieue du Lot; *Aubrac*, célébre Hôpital, desservi par les Chanoines réguliers de la congrégation de Chancelade, avec titre de dommerie, qui est en commende; *Estaing*, *Tinieres*, *Auberoque*, *Soulages* & *Balene*, anciennes baronies : la premiere a aujourd'hui titre de comté.

3°. Entre l'Aveyron & le Tarn, *Cassagne* & *Villefranche de Panat*, petites villes; *Bonnecombe*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située sur le Biaur, vers les frontieres de l'Albigeois; la *Selve* & les *Canabieres*, commanderies de l'ordre de Malte; *Broquiés*, comté, *Peirebrune*, vicomté, *Ledergues* & *Solmiech*, baronies.

2. *Le comté de Rouergue.*

On partage ce comté en Haute & Basse Marche, qui forment deux élections.

La Haute Marche.

Cette partie du Rouergue renferme l'élection de Milhaud, qui s'étend vers les frontieres du Gevaudan & du bas Languedoc, & contient 160. communautés taillables & 60000. habitans. Tout le diocèse de Vabres y est compris, avec 97. clochers de celui de Rodès.

1. La partie de la Haute Marche qui dépend pour le spirituel du diocèse de Rodès, renferme la ville de *Milhaud*, qui est la troisiéme ville du Rouergue, & la capitale de la Haute Marche. Cette ville, nommée en latin *Amilianum*, est un ancien titre de vicomté. Berenger I. vicomte de de Milhaud, au milieu du X. siécle, fut trisayeul de Gilbert vicomte de Milhaud & en partie de Carlad, qui épousa Gerberge comtesse de Provence. Douce leur fille & héritiere, porta ces domaines dans la maison de Barcelone. La ville de Milhaud, qui contient 3000. ames, est située à 10. lieues au sud-est de Rodès sur la droite du Tarn vers les frontieres du Gevaudan, & elle a deux ponts sur cette riviere. Elle a été célébre durant la guerre des Religionaires qui l'avoient fortifiée; mais elle est aujourd'hui demantelée. Il y a 4. maisons religieuses d'hommes, dont la principale est celle des Carmes qui y enseignent les humanités, & une de filles: il y a aussi un bailliage royal avec le siége de l'élection. A une demie lieue de Milhaud est l'abbaye de Bénédictines de la *Jarponie*, ou de Notre-Dame d'*Arpajon*.

Les autres lieux plus considérables de ce canton, sont *Espalion* sur le Lot, où il y a 1500. habitans, & *Compeyre* sur le Tarn, petites villes; *Severac* & *Roquefeuil*, marquisats; *Calmont*, *Mostuejouls* & *Roquelaure*, baronies.

2°. Le diocèse de Vabres comprend la partie méridionale du Rouergue située entre le Tarn & le Languedoc. Vabres, qui n'est qu'un méchant village, est situé au milieu du diocèse sur le ruisseau d'Ardon au pied des montagnes, à 6. à 7. lieues au sud-est de Milhaud. Raymond I. comte de Toulouse & de Rouergue, fonda en ce lieu au milieu du IX. siécle, une abbaye de Bénédictins en l'honneur de la Vierge & de S. Pierre, que le pape Jean XXII. érigea en évêché en 1317. le chapitre demeura régulier jusqu'en 1561. qu'il fut sécularisé. Il est composé de 3. dignités, 9. autres Chanoines, & 4. demi prébendés.

L'évêque réside ordinairement à *S. Isferi*, petite ville à deux lieues au-dessous de Vabres, sur le même ruisseau.

Le diocèse de Vabres a 14. lieues d'étendue du levant au couchant, & 6. du midi au nord. Il contient 130. paroisses & 39. succursales, en tout 169. clochers. *Saint Afrique* en est la principale ville : son nom latin est *Sancti Africani fanum*; c'est-à-dire, qu'elle porte le nom d'un saint & non d'une sainte; ainsi c'est mal à propos que le Dictionnaire de la Martiniere l'a rangé sous le nom des saintes, & qu'il met cette ville en Languedoc. Elle est située sur la riviere de Sorgues à une lieue au levant de Vabres : elle a 1500. habitans, une collégiale & deux communautés religieuses.

Les autres villes & lieux considérables du diocèse de Vabres sont *Nant* sur les frontieres du diocèse d'Alais & du Languedoc, où il y a 1400. habitans, une abbaye de Bénédictins non-réformés, & un collége de Doctrinaires; *Beaumont* sur le ruisseau del Rancé vers le diocèse de Castres, où il y a une prévôté collégiale de 10. Chanoines réguliers; *S. Sernin* sur les frontieres d'Albigeois, où il y a une collégiale; *le Pont de Camarès*, où il y a une fontaine d'eaux minérales; *S. Rome de Tarn* sur la gauche de cette riviere; *Salvanès* & *Nonenque*, abbayes de l'ordre de Cîteaux, la premiere d'hommes & la seconde de filles; *Notre-Dame d'Orient*, lieu de dévotion; *S. Felix sur la Sorgue*, & *Sainte Eulalie* de *Lazet*, commanderies de Malte; *Brusques*, marquisat; *Creyssel*, ancienne vicomté; *Caylus*, *Sorgues* & *Balaguier*, baronies; *Roquefort*, lieu célébre pour ses fromages, &c.

La Basse Marche.

Cette portion du Rouergue, qui en occupe la partie occidentale, comprend l'élection de Villefranche, qui consiste en 219. communautés taillables, 250. paroisses ou clochers, tous du diocèse de Rodès, & 80000. ames.

Villefranche, seconde ville du Rouergue, en est la capitale. Elle doit sa fondation aux comtes de Toulouse, qui en firent la capitale de leur comté de Rouergue, après qu'ils eurent aliéné celui de Rodès. Elle fut aussi le siége du sénéchal du comté de Rouergue, qui devint un siége royal en 1271. après la réunion de ce comté à la couronne. Elle est dans une situation fort agréable sur l'Aveyron vers les frontieres du Querci, à 6. lieues au couchant de Rodès, & contient 6000. habitans. La principale église est collégiale. Il y a une Chartreuse hors la ville, un collége de Doctrinaires, 4. autres communautés d'hommes & 3. de filles. Le présidial y fut établi dans la premiere création des présidiaux. La justice ordinaire y est exercée par les consuls.

Le Lot & l'Aveyron traversent la Basse Marche du levant au couchant, & la partagent en trois.

La premiere partie, située à la droite du Lot entre cette riviere & l'Auvergne, est peu considérable : on y voit la baronie de la *Roquebouillac*.

La seconde située entre le Lot & l'Aveyron est la plus considérable : elle confine avec le Querci vers le couchant. Outre Villefranche, elle contient les villes suivantes; *S. Antonin*, sur la droite de l'Aveyron au confluent du ruisseau de Bonnets avec cette riviere, dans une vallée entourée de montagnes sur les frontieres du Rouergue, de l'Albigeois & du Querci, & à 7. lieues au sud-ouest de Villefranche. C'est un ancien titre de vicomté. La ville qui renferme 2500. habitans, a pris son origine de l'ancienne abbaye qui lui a donné son nom, & dont le titre abbatial est supprimé depuis long-tems. Cette église est desservie par un chapitre de 13. Chanoines réguliers de la congrégation de

France, & 12. sémiprébendés séculiers. Il y a 4. autres maisons réligieuses d'hommes dans la ville, qui a un siége de justice royale. *Conques*, où il y a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, rétablie au VIII. siécle par Pepin le Bref, sécularisé & changée en collégiale en 1537. Le chapitre consiste en 8. dignités, 12. Chanoines & le bas chœur. La ville est située à une demie lieue au midi de la riviere de Lot; *Peyrusse*, ancienne baronie avec un siége de justice royale, *Varein* sur l'Aveyron, où il y a une collégiale, *Cransac*, lieu célébre pour ses eaux minérales; *Beaulieu* ou *Belloc* & *Loc-Dieu*, abbayes de l'ordre de Cîteaux, situées sur les frontieres du Querci; *Lugan*, commanderie de Malte, *Bournazel*, marquisat, *Roussi*, comté, *Panat*, vicomté, *Montsalés* & *Privezac*, baronies.

La troisiéme partie située à la gauche de l'Aveyron, entre cette riviere & celle de Biaur qui la sépare de l'Albigeois, a *Najac* pour principale ville, située sur la gauche de l'Aveyron : elle contient 1600. ames. C'est un ancien titre de viguerie & de châtellenie, où il y a un siége de justice royale.

II. LA GASCOGNE.

La Gascogne prise en général, est située entre le 42. dégré 30. m. & le 44. 30. m. de latitude, & s'étend entre le 16. & le 19. de longitude. Elle est bornée au nord & au levant par la Garonne, qui la sépare en divers endroits du Languedoc & de la Guienne; au midi par les Pyrenées & le gouvernement de Bearn, & au couchant par l'Océan. Son étendue du midi au nord est d'environ 50. lieues communes de France, & d'un peu plus du levant au couchant. Cette étendue de pays faisoit anciennement avec le Bearn & une partie du Bourdelois, une quatriéme partie des Gaules, que Cesar, qui en fit la conquête, nomme *Aquitaine*. Comme son étendue étoit peu considérable par proportion aux trois autres parties des Gaules, l'empereur Auguste l'augmenta considérablement en lui attribuant 14. peuples ou cités situés entre la Loire & la Garonne. L'Aquitaine ayant été subdivisée dans la suite, ce nom resta à la partie de cette province située entre la Loire & la Garonne, & l'ancienne Aquitaine prit le nom de *Novempopulanie*, à cause des neuf peuples ou cités dont elle étoit composée, & elle fit depuis une province particuliere, qui fut soumise par les Visigots sur les empereurs Romains au commencement du V. siécle. Ces peuples ayant passé en Espagne bientôt après, ils repasserent les Pyrenées; & l'empereur Honoré leur céda en 419. ce que Sidoine Apollinaire appelle *la Septimanie*, à cause que les pays cédés étoient composés de sept peuples ou cités; sçavoir du Toulousain dans la Narbonnoise, de l'Agenois, du Bourdelois, de l'Angoumois, & du Perigord dans l'Aquitaine seconde, & des cités ou peuples de Bazas & de Laittoure dans la Novempopulanie. Le reste de cette derniere province demeura aux Romains, auxquels les Visigots l'enleverent vers le milieu du V. siécle. Clovis conquit toute cette province sur ces peuples en 508. & l'unir à la couronne.

Les *Gascons* ou *Wascons*, anciens peuples d'Espagne, qui, pour éviter de se soumettre aux rois Visigots, s'étoient cantonnés dans la Biscaye & la Navarre au-delà des Pyrenées, où ils vivoient dans l'indépendance, avoient déja tenté de s'établir dans la Novempopulanie, où ils avoient fait plusieurs courses. Ils y prirent enfin des établissemens fixes à la fin du VI. siécle, & s'approprierent ce qu'on appelle le pays des Basques, qui comprend ceux de Labourd & de Soule, & la basse Navarre, où leur langue s'est conservée jusqu'à nos jours dans sa pureté. De-là ils firent de nouvelles courses dans le reste de la Novem-

populanie. Theodebert II. roi d'Austrasie, & Thierri roi de Bourgogne, à qui cette province appartenoit, envoyerent une armée pour les réprimer au commencement du VII. siécle. Ces peuples furent subjugués, & obligés de payer un tribut & de se soumettre à l'autorité du duc Genialis, que ces princes leur envoyerent pour les gouverner & les contenir dans le devoir.

Amand avoit succédé à Genialis lorsque le roi Dagobert donna en partage à son frere Charibert en 629. le royaume de Toulouse avec plusieurs pays de l'Aquitaine; entr'autres la Gascogne. Charibert épousa Gisele, fille unique de ce duc, qui prit la protection des fils de Charibert ses petits fils auxquels le même Dagobert donna en fief & à titre héréditaire les états de leur pere, sous le nom de *duché d'Aquitaine*; ainsi la Gascogne passa à Eudes, petit fils de Charibert, & à ses descendans, jusqu'à Waifre, que Pepin le Bref dépouilla de ses états en 768.

Les Gascons impatiens de se voir resserrés dans le pays dont ils s'étoient d'abord emparés en deçà des Pyrenées, s'étoient étendus depuis la mort de Dagobert, avoient occupé tout le reste de la Novempopulanie qui prit depuis le nom de *Gascogne* de celui de ces peuples, & s'étoient étendus jusqu'aux portes de Toulouse, avant la fin de la premiere race de nos rois.

Pepin le Bref ayant soumis toute l'ancienne Aquitaine, sur laquelle le duc Eudes & ses descendans avoient étendu leur autorité & leur domaine, Charlemagne son fils disposa en 769. du duché de Gascogne en faveur de Loup I. fils d'Hatton & petit fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui lui en fit hommage; mais Loup II. son cousin & son gendre, fils de Waifre, s'en empara sur lui; & ayant attaqué l'armée de Charlemagne en 778. dans la vallée de Roncevaux, lorsque ce prince revenoit d'Espagne, il fut pris & pendu: Charlemagne accorda alors par grace à Adalaric, fils de Loup II. une partie de la Gascogne, dont ses descendans furent privés en 819. pour s'être revoltés contre l'empereur Louis le Débonnaire, qui ayant réuni la Gascogne à la couronne, la fit gouverner par des ducs amovibles.

Durant les troubles qui s'éleverent dans la monarchie après la mort de Louis le Debonnaire sur la fin du regne de Charles le Chauve, les Gascons se révolterent, se mirent en liberté, & appellerent vers l'an 872. pour les gouverner en qualité de leur duc, Sanche dit *Mitarra* de la race d'Eudes, dont l'ayeul, nommé Loup Centulle, s'étoit réfugié au-dela des Pyrenées, après la proscription d'Adalaric. La postérité de Sanche *Mitarra* jouit du duché de Gascogne, auquel elle unit le comté de Bourdeaux jusques vers le milieu du XI. siécle, qu'il fut uni au duché d'Aquitaine; 1°. par Eudes duc d'Aquitaine, fils de Guillaume V. qui avoit épousé Brisque, héritiere du duché de Gascogne, dont il eut un fils mort sans postérité; 2°. par Gui Geoffroi, frere & successeur d'Eudes, qui s'en empara au préjudice de Bernard II. comte d'Armagnac. Depuis ce tems-là, la Gascogne a été unie au duché d'Aquitaine, & a été possédée en partie par les rois d'Angleterre, jusqu'au milieu du XV. siécle qu'elle fut réunie à la couronne sous Charles VII. Nous disons une partie, parce que nos rois, pendant la longue guerre qu'ils firent aux Anglois au XIV. siécle, & durant une partie du suivant, demeurerent maîtres de la partie orientale, & conquirent même divers pays de l'occidentale.

Outre la Garonne, la Gascogne est arrosée par plusieurs autres rivieres, dont les principales sont l'Adour, la Baïze, la Gelise, le Gers, le Salat, &c. l'air y est temperé, & le terroir, excepté le pays des Landes, fertile en grains, en pâturages,

en vins & en fruits. Les Gascons passent pour gens d'esprit, adroits, intriguans & entreprenans, bons soldats, hardis & courageux; mais un peu fanfarons, ce qu'ils tiennent des Espagnols leurs ancêtres & leurs voisins.

Nous diviserons la Gascogne en Haute & Basse, ou en Orientale & Occidentale.

I. *La Gascogne Orientale.*

Nous comprenons sous ce nom toute la partie de la Gascogne qui est encore du ressort du parlement de Toulouse, & qui avant que d'être unie au gouvernement de Guienne au milieu du XV. siécle, faisoit partie de celui de Languedoc. Nous la divisons en six parties principales, qui sont la Gascogne Toulousaine, le pays de Lomagne, l'Armagnac, l'Astarac, le Comminges, le Conserans, & la Bigorre.

§. I. *La Gascogne Toulousaine.*

Nous donnons ce nom à toute la partie de l'ancien diocèse de Toulouse située à la gauche de la Garonne, parce que, lorsque les Gascons occuperent entiérement la Novempopulanie, ils donnerent aussi leur nom à cette partie, qui a dépendu du gouvernement & des états de Languedoc jusqu'en 1469. qu'elle fut attribuée au gouvernement de Guienne. Elle s'étend le long de la Garonne, qui la borne au levant, pendant l'espace de 18. lieues du midi au nord, & elle a 6. à 7. lieues dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Tout ce pays étoit compris dans le comté de Toulouse; & il dépend encore aujourd'hui pour la plus grande partie de la sénéchaussée & du siége présidial de cette ville. Il appartient actuellement à 4. divers diocèses; sçavoir à celui de Toulouse & à ceux de Montauban, de Lombez & de Rieux, qui ont été distraits du premier au XIV. siécle.

1. Le tiers du diocèse de Toulouse s'étend encore à la gauche de la Garonne, & dépend du gouvernement de Guienne. Il comprend 88. paroisses ou succursales partagées en 50. communautés taillables, & en deux archiprêtrés, du nombre des six qui composent tout le diocèse de Toulouse.

Ces deux archiprêtrés sont ceux de *Grenade* & de l'*Herm*: le premier, qui est vers le nord & que la petite riviere de Save, qui a donné son nom au pays de *Savés*, traverse, contient 47. paroisses ou clochers qui dépendent du gouvernement de Guienne. L'autre, qui s'étend vers le midi, en contient 41. Ces 88. clochers par rapport au civil, dépendent des judicatures de Verdun & de Riviere, du comté de Comminges, & de celui de l'Isle-Jourdain.

Les deux judicatures de Riviere & de Verdun furent établies, la premiere vers le milieu, & l'autre à la fin du XIII. siécle. Elles comprennent la plûpart des domaines que les comtes de Toulouse & nos rois possédoient immédiatement à la gauche de la Garonne, soit dans le comté de Toulouse, soit dans les pays voisins. Elles sont du nombre des six judicatures ou grandes jurisdictions, qui composoient la sénéchaussée de Toulouse, & elles en dépendent encore. Comme on les a jointes, pour ne former ensemble, par rapport aux finances, qu'une seule élection dépendante autrefois de la généralité de Montauban, & aujourd'hui de celle d'Auch, on les a comprises sous la dénomination d'élection de *Riviere & Verdun*, ou par syncope de *Riviere-Verdun*. Ainsi la Martiniere dans son Dictionnaire Géographique s'est exprimé peu exactement, lorsqu'il a avancé sous le mot *Riviere*, « que ce pays appartenoit » aux vicomtes de Lomagne, sans aucun » relief aux comtes de Comminges; que » Philippe le Bel, après l'avoir acquis d'Elie » Taleyrand comte de Perigord, y établit » un siége de justice, dont la jurisdiction

» s'étend, ajoute-t-il, sur les comtés de » Pardiac, d'Astarac, Bigorre, Comminges & Magnoac; » & que sous le mot *Verdun*, il met cette ville dans le bas Armagnac, & ajoute, que le pays de Verdun, autrement nommé RIVIERE DE VERDUN, est un canton de la basse Gascogne qui appartenoit aux comtes de Toulouse, ainsi nommé à cause de sa situation entre les trois rivieres, de Garonne, de Save & de Gimone.

Les deux judicatures de Verdun & de Riviere, unies pour les finances, contiennent 134. paroisses, & environ 50000. ames; mais elles sont séparées pour la jurisdiction, & chacune a ses limites marquées. La premiere a toujours fait partie du comté de Toulouse, & a été réunie à la couronne avec ce comté en 1271. Elle prend son nom de la petite ville de Verdun, & s'étend le long de la Garonne, à la gauche de ce fleuve, dans l'espace de neuf lieues, depuis l'abbaye de la Capelle, jusqu'à S. Nicolas de la Grave, dans les diocèses de Toulouse, de Montauban & de Lombez, & elle a quelque dépendances dans ceux d'Auch & de Laittoure. Elle est composée de 8. siéges de justice royale, dont celui de Verdun est le principal.

Les principaux lieux qu'elle comprend dans le diocèse de Toulouse, à la gauche de la Garonne, sont *Verdun*, petite ville qui en est la capitale, & qui contient trois à quatre mille ames. Elle est assez jolie & dans une belle situation, à 5. lieues au-dessous & au nord-ouest de Toulouse. C'est une ancienne châtellenie. Il y a un couvent de Récollets & un de religieuses Augustines. *Grenade*, autre petite ville sur la Garonne, à une lieue au-dessus de Verdun. La ville est assez bien percée, & contient 2000. ames. Elle est le siége de l'élection de Riviere-Verdun, & elle a un des siéges royaux de cette derniere judicature, avec deux maisons religieuses. *Le Mas de Verdun*, petite ville située sur une élévation auprès de la Garonne, sur les fontieres du diocèse de Montauban, a un autre siége de la même judicature. Elle a été démantelée durant les guerres de la religion. L'abbaye de S. Pierre de la Court, ou du *Mas Garnier*, de la congrégation de saint Maur, sur la Garonne, en est à un demi quart de lieue; *Grand-selve*, abbaye considérable de l'ordre de Cîteaux; *la Capelle* sur la Garonne, abbaye de l'ordre de Prémontré, *Burgaud*, commanderie de Malte; *Launac*, *Castera*, & *Aucanville*, baronies.

La judicature de *Riviere* n'a pas un territoire contigu: elle prend son nom d'un canton du diocèse de Comminges, situé entre S. Bertrand & S. Gaudens, des deux côtés de la Garonne, vers les sources de cette riviere, par où elle a commencé, & qu'on nommoit pour cela *Pays de Riviere*. Le roi Philippe le Bel acquit ce pays d'Elie Taleyrand, fils du comte de Perigord, auquel Philippine de Lomagne sa femme en avoit fait donation. Ce prince y établit un juge royal; & lui ou ses successeurs ayant dans la suite acquis divers domaines dans les environs, surtout par le moyen de plusieurs paréages dans les comtés de Pardiac, Astarac, Bigorre, Mognoac & Comminges, ils formerent de toutes ces acquisitions une seule jurisdiction soumise au juge royal de Riviere. Cette judicature s'étend donc tant dans l'ancien Toulousain à la droite de la riviere de Save, que dans le Comminges, le Conserans, la Bigorre, & le diocèse d'Auch, où elle a beaucoup d'enclaves. Elle renferme dix siéges de justice royale, dont le principal est établi à *Montregeau* dans le diocèse de Comminges. Elle a dans son district quelques paroisses du diocèse de Toulouse, à la gauche de la Garonne; & le seul lieu remarquable de cette partie est la commanderie de *Fomsorbes* de l'ordre de Malte.

Muret

Muret sur la Garonne est la principale ville de la partie du diocèse de Toulouse, située à la gauche de la Garonne. Elle dépend du comté de Comminges, & elle est chef d'une châtellenie du même comté; châtellenie qui s'étend des deux côtés de ce fleuve, & comprend de plus quelques paroisses des diocèses de Rieux & de Lombez. La ville de Muret est située à la gauche de la Garonne, au confluent de la petite riviere de Longe, à 2. lieues au-dessus & au midi de Toulouse. Elle est célébre par la bataille qui s'y donna en 1213. entre Simon de Montfort & les Croisés d'un côté, & le roi d'Aragon, le comte de Toulouse, & les autres princes confédérés de l'autre. Cette ville est petite & ne contient que 1200. habitans. Elle est néanmoins regardée comme la capitale du comté de Comminges, tant parce qu'elle a été la résidence la plus ordinaire des comtes de ce nom, dont plusieurs ont leurs tombeaux dans l'église des Cordeliers qu'ils y ont fondés, & qu'ils y avoient un château ou palais, que parce que c'est le principal siége du juge du pays de Comminges & de l'élection de ce nom. L'abbaye de l'*Oraison-Dieu*, de filles de l'ordre de Cîteaux, y a été transférée.

Cette châtellenie étoit un ancien domaine des comtes de Comminges, qui l'avoient acquise par le mariage de Dias, qui en étoit héritiere, avec le comte Bernard IV. vers l'an 1130. Ces comtes étoient vassaux des comtes de Toulouse, tant pour cette châtellenie, que pour tout le reste de leurs domaines situés dans l'étendue du diocèse de cette ville. La partie de la châtellenie de Muret, située dans ce diocèse comprend entr'autres, l'abbaye d'*Eaunes* de l'ordre de Cîteaux, la baronie de *Pins* à la droite de la Garonne, & la baronie de *Fontenilles* à la gauche de cette riviere.

L'Ille-Jourdain est une ancienne baronie, dont les seigneurs étoient vassaux des comtes de Toulouse. Ils sont connus depuis le XI. siécle : leur château nommé auparavant *Selio*, prit le nom de l'Ille-Jourdain après que Jourdain I. du nom eut bâti cette ville tout auprès dans le XII. siécle sur les bords de la Save qui l'environne. Philippe de Valois érigea cette seigneurie en comté au milieu du XIV. siécle. La race des comtes de l'Ille-Jourdain ayant manqué au commencement du XV. siécle, le comté de l'Ille-Jourdain passa successivement dans les maisons de Bourbon & d'Armagnac. Il s'étend sur une trentaine de paroisses, dont quatre à cinq sont du diocèse de Lombez; les autres dépendent du diocèse de Toulouse. Après la réunion de ce comté à la couronne, on y établit un sénéchal royal, qui ressortit sans moyen au parlement de Toulouse. Par rapport aux finances, ce comté est de l'élection de Lomagne, & de la généralité d'Auch. La ville de l'Ille-Jourdain, située à 6. lieues au couchant de Toulouse, contient 3000. habitans. Il y a une maîtrise particuliere des eaux & forêts, une collégiale, des couvens de Cordeliers & de Picpus, &c. Les autres lieux principaux du comté sont *Levignac*, bourg de 1200. ames, les baronies de *Daux*, *S. Paul*, *Pelleport*, *Puisegur*, &c.

2. La partie du diocèse de Montauban, située à la gauche de la Garonne dans la Gascogne Toulousaine, comprend 40. paroisses ou clochers, qui composent l'archiprêtré de Beaumont. La riviere de Gimone la traverse, & elle a donné son nom à l'ancienne vicomté de *Gimoés*, qui comprend la moitié de ces paroisses, situées des deux côtés de cette riviere. Gimoés a eu des vicomtes depuis la fin du X. siécle. Cette vicomté, qu'on nomme aussi de *Terride*, château qui en est le chef-lieu, passa au XV. siécle dans la maison de Comminges, ensuite dans celle de Lomagne, & enfin au XVI. siécle, dans celle de Levis-

Mirepoix qui la posséde actuellement. La vicomté de Gimoés & le reste de la partie du diocèse de Montauban, situés à la gauche de la Garonne, dépendent de la judicature de Verdun pour la justice; mais par rapport aux finances, le Gimoés est de l'élection de Lomagne, & le reste de celle de Riviere-Verdun.

Beaumont est la principale ville de cette partie du diocèse de Montauban. Elle est située sur la Gimone à deux lieues de son embouchure dans la Garonne, à 5. lieues au sud-ouest de Montauban, & à 8. au nord-ouest de Toulouse. Elle a un siége royal de justice de la judicature de Verdun, une collégiale, un couvent de Cordeliers, un de Cléristes, & contient 4000. ames. Les autres lieux principaux de cette partie du diocèse de Montauban, qui dépendent de l'élection de Riviere-Verdun, sont *Belleperche* sur la Garonne, abbaye de l'ordre de Cîteaux; *S. Agnan* sur le même fleuve, monastère de l'ordre de Fontevraut situé à une lieue au-dessous de Belleperche; *Castel-ferrus*, baronie & ancien palais royal: les baronies de *Faudoas* & de *Seguenville*, sont situées dans la vicomté de Gimoés.

3. Le diocèse de Lombez dépendoit anciennement de celui de Toulouse dont il a été distrait. Il est séparé de celui d'Auch par la riviere de Gimone, & est entierement situé à la gauche de la Garonne. Il contient 90. paroisses ou communautés taillables, partagées pour le civil entre le comté de Comminges, les judicatures de Verdun & de Riviere, la vicomté de Fezensaguet, les comtés de l'Isle-Jourdain & d'Astarac, & la vicomté de Lomagne. Près de la moitié de ce diocèse dépend du comté de Comminges, & appartient au district de 4. diverses châtellenies de ce comté, qui forment une élection; sçavoir de *Samatan*, *Lille en Doudon*, *Aurignac & Muret*.

Lombez, capitale du diocèse, est dans la premiere de ces 4. châtellenies. Cette ville, qui est très-peu considérable & ne contient que 800. habitans, est située au milieu du pays sur la Save, à 10. lieues au sud-ouest de Toulouse. Ce n'étoit dans son origine qu'une abbaye de Chanoines réguliers soumise à ceux de la cathédrale de Toulouse, que le pape Jean XXII. érigea en évêché en 1317. Le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame a été sécularisé long-tems après l'érection de l'évêché. Il consiste en deux dignités, 12. Chanoines, & 12. demi-prébendés. Les Capucins & les Bernardines ont des couvens dans cette ville.

Samatan, qui a donné son nom à la châtellenie, est un peu plus considérable, puisqu'elle contient mille habitans: elle est située dans un vallon sur la Save, à un quart de lieue au nord-est de Lombez. Les comtes de Comminges y avoient un château sur la montagne; & ils y faisoient souvent leur résidence. Il y a 3. maisons religieuses, une commanderie de Malte, & un des siéges de la judicature royale du comté de Comminges. La baronie de *Polastron* dépend de la châtellenie de Lille en Doudon.

La principale ville de la partie du diocèse de Lombez qui dépend de la judicature de Verdun, & de tout le diocèse, est *Gimont*, située sur le penchant d'une colline, à la droite de la Gimone, à trois lieues de Lombez vers le nord. Elle contient 2000. ames, 3. paroisses, un collége gouverné par les PP. de la Doctrine Chrétienne, & les couvens des Capucins & des Ursulines; & de plus une abbaye de l'ordre de Cîteaux, située de l'autre côté de la riviere; ce qui fait que cette abbaye dépend du diocèse d'Auch pour le spirituel. Il y a de plus un siége de justice royale de la judicature de Verdun, ainsi qu'à *Cologne*, autre petite ville qui renferme 1500. habitans.

Rieumes petite ville située sur les frontieres des diocèses de Toulouse & de Rieux, a un siége de justice royale de la judicature de Riviere d'où elle dépend.

Touget sur la Gimone, où il y a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni; *Encausse*, baronie, & 14. ou 15. autres paroisses du diocèse de Lombez, dépendent de la vicomté de Fezensaguet, qui est du ressort de la sénéchaussée d'Auch.

4. Il y a 13. paroisses du diocèse de Rieux, situées à la gauche de la Garonne, qui dépendent du comté de Comminges & de la Gascogne Toulousaine, & par conséquent du gouvernement de Guienne. Le lieu le plus remarquable de ce canton est l'abbaye réguliere de *Feuillans* chef-d'ordre, ou plutôt d'une congrégation réformée de l'ordre de Cîteaux. Elle est située à 6. lieues au sud-ouest de Toulouse, sur la petite riviere de *Louge*, qui en cet endroit fait la séparation du Languedoc & de la Guienne, & elle appartient à cette derniere province.

§. 2. *Le pays de Lomagne.*

Ce pays est borné au nord & au couchant par la Garonne & le Condomois, au midi par l'Armagnac ou le diocèse d'Auch, & au levant par l'ancien Toulousain. Il a environ 5. lieues d'étendue du midi au nord, & 4. du levant au couchant. Les peuples appellés *Lactorates* l'habitoient, lorsque César fit la conquête de l'Aquitaine; & ils furent du nombre des neuf qui formerent la province Romaine de Novempopulanie; leur capitale nommée *Lactora* étoit une des plus anciennes villes des Gaules. Ce pays, après avoir essuyé toutes les révolutions qui lui furent communes avec le reste de cette province, tomba enfin au pouvoir des ducs de Gascogne. Ces princes le firent gouverner par des vicomtes qui leur étoient subordonnés, & qui s'emparerent enfin de toute l'autorité sous leur mouvance. Ces seigneurs, qui se qualifioient *vicomtes de Gascogne* au XI. siécle, prenoient le titre de vicomtes de *Lomagne*, ou *Leomania* en latin, dans le suivant; & ils n'en prirent pas d'autre dans la suite, sans qu'on sache au vrai l'étymologie de ce nom; à moins qu'il ne vienne de celui d'un château qui ne subsiste plus, à l'exemple de plusieurs autres anciennes vicomtés de France, à quoi nous trouvons beaucoup d'apparence. Les vicomtes de Lomagne unirent à leur domaine la vicomté d'Auvilar en Agenois au milieu du XII. siécle. Philippine, sœur & héritiere de Vivien IV. dernier vicomte de Lomagne & d'Auvilar, mort en 1280. porta ces deux vicomtés dans la maison du comte de Perigord son mari, d'où elles passerent successivement au commencement du XIV. siécle dans celles de Gouth ou Goth & d'Armagnac. Le pays est extrêmement fertile; mais il y a peu de commerce.

Laittoure ou *Lectoure*, qui en est la capitale, est située à 7. lieues au midi de la ville d'Agen, & à 14. à 15. au nord-ouest de Toulouse, sur la riviere de Gers, & sur une roche escarpée de tous côtés, excepté du côté de Toulouse; ce qui, joint à une triple muraille dont elle est environnée, & à un château qui la défend, la rendoit autrefois extrêmement forte. Aussi Jean V. comte d'Armagnac y soutint un siége mémorable en 1473. contre l'armée du roi Louis XI. Les comtes d'Armagnac, après avoir uni la vicomté de Lomagne à leur domaine, avoient établi leur résidence à Laittoure; & ils regardoient cette ville comme la capitale de leurs états.

L'évêque de Laittoure est seigneur de cette ville, conjointement avec le roi, qui en est seigneur comme vicomte de Lomagne. La cathédrale des SS. Gervais & Prothais a un chapitre composé de 5. dignités, 12. Chanoines, & 14. semi-prébendés. Outre le collége des PP. de la Doc-

trine Chrétienne, on y compte 4. maisons religieuses d'hommes, & deux de filles, & environ 4000. habitans.

Le principal siége de la sénéchaussée d'Armagnac est établi à Laittoure, où il y a aussi un siége présidial de la premiere création. Le siége de l'élection de Lomagne est à *Fleurance* dans le comté de Gaure; & cette élection est beaucoup plus étendue que ne l'est le pays; puisqu'elle contient une douzaine de petites villes, & 152. bourgs ou villages partagés en 229. paroisses ou clochers. On y compte 38000. ames. En effet, outre le pays particulier de Lomagne, l'élection de ce nom, qui est de la généralité d'Auch, comprend les vicomtés de *Brulhois* & d'*Auvilar*, & le bailliage de *Caudecostes* au diocèse de Condom, le comté de *Gaure* dans celui d'Auch, la vicomté de *Gimoez* dans celui de Montauban, & les comtés de *L'Isle-Jourdain* & de *Carmain* ou *Caraman* dans le diocèse de Toulouse.

Le diocèse de Laittoure ne contient que 72. paroisses divisées en 5. archiprêtrés: elles dépendent la plûpart de la vicomté de Lomagne: les autres sont de la judicature de Verdun. La vicomté de Lomagne forme une justice royale, dont le juge a des lieutenans à *Miradoux*, *la Vit*, & *saint Clar*, qui sont trois petites villes, & à *Gaudonville*. Les autres lieux les plus remarquables de la vicomté, sont *Flamarens*, *Rouillac* & *Caumont*, baronies. La premiere appartient à la maison de Grossoles. La petite ville de *S. Nicolas de la Grave*, située sur la gauche de la Garonne, de 1200. habitans & la baronie de *Solomiac*, dans le diocèse de Laittoure, appartiennent à la judicature de Verdun.

§. 3. *L'Armagnac.*

L'Armagnac ou la partie septentrionale du diocèse d'Auch, forme une élection particuliere, qui peut avoir 24. lieues communes de France du levant au couchant, & 8. à 10. du midi au nord. Elle est bornée au nord par le Condomois, au levant par le pays de Lomagne & la Gascogne Toulousaine, au midi par l'Astarac, & au couchant par la Gascogne propre.

Les peuples nommés *Elusates* & *Ausciii*, qui habitoient anciennnement ce pays, étoient du nombre des neuf qui composerent la province de Novempopulanie sous les Romains. Ils avoient chacun leur capitale. *Elusa*, aujourd'hui *Eause*, étoit la capitale des premiers & la métropolitaine de toute la province; mais ayant été ruinée par les Normans au IX. siécle, le siége métropolitain fut transféré à *Augusta Ausciorum* ou Auch, capitale des autres peuples; & ces deux diocèses n'en ont fait depuis qu'un seul.

Ce diocèse est très-étendu, & comprend 650. clochers, dont 372. ont titre de paroisse principale, & les autres ne sont que des annéxes ou des succursales, partagés en 8. archidiaconés: il fut soumis à l'autorité immédiate des ducs de Gascogne, jusqu'au duc Sanche *le Courbé*, qui, au commencement du X. siécle, partagea le domaine du diocèse d'Auch entre ses deux fils puînés; Guillaume Garcie & Arnaud Garcie. Il donna au premier la partie septentrionale du diocèse & du comté d'Auch sous le nom de *comté de Fezensac*; & au second la partie méridionale, sous le nom de *comté d'Astarac.*

Guillaume Garcie, comte de Fezensac, partagea son comté vers le milieu du X. siécle entre ses trois fils, Othon, Bernard & Fredolon: il donna au premier le comté de Fezensac, ainsi nommé d'un château qui en étoit le chef-lieu, à cause que la ville d'Auch appartenoit aux évêques de cette ville. Le second eut pour sa part le comté d'Armagnac, qui fut distrait de celui de Fezensac, & dont on ignore l'origine du nom. Enfin on croit que Guillaume Garcie disposa du comté de Gaure en

faveur de Fredolon son troisiéme fils. La race masculine des comtes de Fezensac ayant manqué à la fin du XI. siécle, Geraud III. comte d'Armagnac recueillit leur succession, & l'unit à son domaine vers le milieu du XII. ensorte que depuis ce tems-là, le pays de Fezensac a été confondu avec celui d'Armagnac. Bernard IV. comte d'Armagnac, fils de Geraud III. démembra à la fin du même siécle une partie de son comté d'Armagnac, & en disposa en faveur de son fils Roger, sous le titre de vicomté de Fezensaguet.

On voit par ce que nous venons de rapporter, que nous divisons ce pays en 4. parties principales; sçavoir les comtés de Fezensac, d'Armagnac & de Gaure, & la vicomté de Fezensaguet.

1. *Le comté de Fezensac* occupe la partie septentrionale de l'Armagnac, & on le partage en *Fezensac propre*, & en *Eausan.*

Le Fezensac propre a pour principale ville *Fesenzac* ou *Vic-Fezensac*, en latin *Fidemiacum*, qui a donné son nom au pays: c'étoit la résidence des anciens comtes de Fezensac. Elle est située sur la riviere de Losse, à 5. lieues d'Auch vers le nord-ouest, & a une collégiale. C'est le siége de la justice royale du comté de Fezensac ou haut Armagnac. Les autres lieux plus considérables de ce canton sont *Flaran*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, *Gondrin*, marquisat, *la Motte Gondrin*, *Pardaillan* & *Montesquiou*, anciennes baronies.

1. L'*Eausan* tire son nom de l'ancienne ville d'*Eause*, & en latin *Elusa*, métropole de toute la Novempopulanie, détruite par les Normans au IX. siécle. Elle est située sur la petite riviere de Gelise, environ à 10. lieues au nord-ouest d'Auch. Elle est distinguée en *Ciotat* ou cité, & en nouvelle ville bâtie tout auprès; mais l'une & l'autre sont fort peu de chose. *Manciet*, *Casaubon*, *Maniban* & *Montagut*, baronies, sont renfermées dans ce pays.

2. L'*Armagnac proprement dit*, après avoir été possédé depuis le milieu du X. siécle jusqu'à la fin du XV. par une même maison, avec plusieurs autres domaines, échut à la maison d'Albret en 1526. d'où il passa dans celle de Bourbon; & Henri IV. le réunit à la couronne. Louis XIV. le donna en 1645. à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dont la postérité le posséde encore. Il est distingué en Haut & Bas, séparé par le comté de Fezensac.

Le Haut est plus oriental: sa principale ville est AUCH, capitale de tout le pays. Elle est située sur la croupe d'une montagne au bord de la riviere de Gers sur les frontieres de l'Astarac, & au milieu du diocèse, à environ 16. lieues au couchant de Toulouse. Elle contient à peu-près 4000. ames, & est partagée en haute & basse. C'étoit une ville épiscopale de la Novempopulanie, lorsque le siége métropolitain de cette province y fut transféré après la ruine de la ville d'Eause par les Normans au IX. siécle. La cathédrale de Notre-Dame est une des plus belles du royaume, & a un chapitre fort illustre, composé de 15. dignités & 25. Chanoines, parmi lesquels il y en a 5. de séculiers, qui ne sont qu'honoraires; mais qui ont place au chœur. Ces cinq Chanoines sont le roi comme comte d'Armagnac, & les barons du *Montaut*, *Pardaillan*, *Montesquiou*, & de l'*Ile*. Ces 4. derniers barons sont ce qu'on appelle *les Pairs du Comté:* Ils ont la préséance sur tous les autres barons aux états du pays, & ont séance & voix délibérative à la cour du sénéchal d'Armagnac. Outre les dignités & les chanoines, il y a dans la cathédrale d'Auch 36. sémi-prébendés, & 46. chapelains. L'archevêque est seigneur de la ville en paréage avec le roi. Il y a outre cela une collégiale considérable à Auch, & le prieuré conventuel de saint Orens de l'ordre de Cluni, dont les moines se sont sécularisés depuis quelques années.

Les Jesuites y ont un collége; & il y a 5. autres maisons religieuses, 3. d'hommes & deux de filles. Auch a le second des deux siéges de la sénéchaussée d'Armagnac, avec un présidial, qui a été démembré de celui de Laittoure, où est l'autre siége du sénéchal. Enfin le roi Louis XV. a érigé à Auch un bureau de trésoriers de France, & une généralité, qui dépend de l'intendance de Pau, & qui comprend les six élections d'*Auch ou Armagnac*, *Lomagne*, *Riviere-Verdun*, *Comminges*, *Astarac*, & *Lannes.* Outre ces six élections, la *Basse Navarre*, le *Bearn*, la *Bigorre*, le pays de *Soule*, & le *Nebouzan*, qui sont des pays d'états, dépendent de l'intendance de Pau ou d'Auch, avec le pays de *Labourd*, les vicomtés de *Marsan*, *Tursan* & *Gabardan*, les *Quatre Vallées*, & les villes de *Bayone*, *Mont de Marsan*, *Dax*, & *Laittoure*, qui sont abonnées.

Les autres lieux plus considérables du Haut Armagnac, sont *Jegun* & *Barran*, petites villes où il y a des collégiales; *Roquelaure*, baronie érigée en duché & pairie en 1652. & en 1683. sans que les lettres en ayent été enregistrées; *Biran*, marquisat, & *Montaut*, baronie.

Le Bas Armagnac, surnommé *le Noir*, comme le haut est surnommé *le Blanc*, est situé au couchant du comté de Fezensac. *Nogaro* en est la principale ville, & c'est la seconde du diocèse d'Auch. Elle est située sur la petite riviere de Midon, à 10. à 12. lieues d'Auch vers le couchant. Il y a une collégiale & un couvent de Capucins: le siége de la justice royale du bas Armagnac y est établi sous le ressort du sénéchal & du présidial de Laittoure. Cette ville & 4. autres petites du Bas Armagnac, furent données au duc de Bouillon pour l'échange de Sedan.

3. *Le comté de Gaure*, après avoir été le partage de Fredolon, troisiéme fils de Guillaume Garcie, comte de Fezensac, vint au pouvoir de Raymond VII. comte de Toulouse, qui donna vers l'an 1230. le château de Sompui à Centulle comte d'Astarac. Il étoit échu à Geraud de Casaubon, lorsque ce seigneur prit querelle en 1272. avec Geraud V. comte d'Armagnac, touchant la mouvance de ce même château, que ce seigneur soutenoit tenir du roi comme comte de Toulouse. En effet le pays de Gaure faisoit partie du comté & de la sénéchaussée de Toulouse, lorsque ce dernier comté fut réuni à la couronne en 1271. Il fut annexé à la judicature de Verdun, & il fut attribué au gouvernement de Guienne avec cette judicature en 1469. Les comtes d'Armagnac le possédérent en engagement au XIV. siécle; & il appartenoit aux sires d'Albret, auxquels nos rois l'avoient donné, à la fin du XV. & au commencement du XVI. Il est aujourd'hui du ressort de la sénéchaussée d'Armagnac & du siége présidial d'Auch, quoiqu'il compte toujours à la chambre des comptes de Montpellier: il dépend de l'élection de Lomagne pour les finances.

Le comté de Gaure est situé à l'extrémité du diocèse d'Auch vers le nord-est, sur les frontieres du Condomois & du pays de Lomagne. Il a 3. à 4. lieues d'étendue du levant au couchant, & 2. à 3. du midi au nord. Sa principale ville est *Fleurance*, fondée au nom du roi à la fin du XIII. siécle par Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse, & située à la gauche de la riviere de Gers, à une lieue au midi audessus de Laittoure, & à 6. lieues au nord au-dessous d'Auch. Elle contient 2200. habitans. Les Augustins & les Récollets y ont des couvens, & elle a le siége de l'élection de Lomagne: elle a aussi le siége de la justice du comté de Gaure. Les autres villes de ce pays sont *Sompui*, en latin *Summum-podium*, qui contient 2800. habitans, avec un siége de justice du comté, & *la Salvetat.* L'abbaye de *Bouillas*, située

à une demie lieue au midi de Laittoure, nommée en latin, *Portaglonium*, de l'ordre de Cîteaux, & les baronies de *S. Lari* & de *Tarraube* sont situées dans ce comté, dont le bailliage de *Caudecostes* dans le Condomois, est une dépendance.

4. *La vicomté de Fezensaguet* occupe la partie la plus orientale de l'Armagnac, & s'étend des deux côtés de la riviere de Gimone, dans l'espace de 10. lieues du midi au nord, & de 6. dans sa plus grande largeur du levant au couchant : ensorte que ce qui est à la droite de cette riviere est de l'ancien Toulousain, & ce qui est à la gauche, du diocèse d'Auch; c'est pourquoi les vicomtes étoient vassaux des comtes de Toulouse pour la premiere partie, & des comtes d'Armagnac pour la seconde. On a déja remarqué que Bernard IV. comte d'Armagnac donna au commencement du XIII. siécle cette vicomté à Roger son fils puîné, dont la postérité en jouit jusqu'au commencement du XV. siécle, qu'elle en fut dépouillée par Bernard VI. comte d'Armagnac, qui la réunit à son domaine. *Mauvezin* est la capitale de cette vicomté. Elle est située sur une petite riviere appellée le *Rats*, à 12. lieues au nord-ouest de Toulouse, & à 6. au nord-est d'Auch. Elle est du diocèse de cette derniere ville, & a le siége de la justice de la vicomté. Il y avoit un château très-fort qui a été démoli. On a parlé ailleurs de la partie orientale de cette vicomté, située à la droite de la Gimone dans la Gascogne Toulousaine & le diocèse de Lombez.

§. 4. *L'Astarac.*

On a déja remarqué que l'Astarac pris en général, contenoit la partie méridionale du diocèse d'Auch; & que Sanche *le Courbé*, duc de Gascogne, avoit disposé de ce pays au X. siécle en faveur d'Arnaud-Garcie son troisiéme fils. Arnaud II. comte d'Astarac, partagea ce comté vers le commencement du XI. siécle entre ses deux fils, Odon & Bernard surnommé *Palagos*. Le 1[er] fut comte d'*Astarac* & l'autre eut le pays ou comté de *Pardiac* en partage. On croit que le pays ou comté de *Magnoac* dans le diocèse d'Auch faisoit anciennement partie du comté d'Astarac, & qu'il en fut démembré en faveur d'un des fils d'Arnaud I. ou d'Arnaud II. comtes d'Astarac. L'Astarac comprend d'ailleurs plusieurs enclaves des judicatures de Verdun & de Riviere, qui dépendent de la sénéchaussée de Toulouse : tout le reste dépend de la sénéchaussée d'Armagnac & du siége présidial d'Auch.

L'Astarac fait aujourd'hui une élection de la généralité d'Auch qui a 12. lieues communes de France du midi au nord, & un peu plus du levant au couchant. Elle est bornée au nord par l'Armagnac, au levant par la Gascogne Toulousaine & le Comminges, au midi par le Nebouzan, & au couchant par la Bigorre. Elle renferme 5. villes principales, 10. moins considérables, 220. bourgs ou villages, 197. paroisses, & 34000. ames; mais on n'y comprend pas les enclaves des judicatures de Verdun & de Riviere. Nous la partageons, comme on l'a déja vû, en quatre parties.

1. Le comté d'*Astarac proprement dit* occupe la partie orientale de cette élection. Après avoir été possédé par les descendans d'Arnaud Garcie, dont on a déja parlé, & qui reconnurent les comtes de Toulouse pour leurs suzerains pendant près de six siécles, ce comté tomba en quenouille au commencement du XVI. siécle, & passa par femmes dans la maison de Foix-Grailli de la branche de Candale, ensuite dans celle de Nogaret-Epernon, & enfin par décret dans celle de Biran ou de Roquelaure. *Mirande* en est la principale ville & la capitale de toute l'élection. Elle est située au milieu du pays sur la Baïze à 5. lieues au sud-ouest d'Auch, & contient

environ mille habitans. La justice y est exercée en paréage entre l'abbaye de *Berdoües*, de l'ordre de Cîteaux, située à un quart de lieue au-dessus, & le comte d'Astarac. Cette jurisdiction s'étend sur 18. paroisses du comté. Il y a un second siége de justice du comté d'Astarac à *Masseoube*, autre petite ville sur le Gers, de la grandeur de Mirande, à 4. lieues au sud-est de cette ville. Sa jurisdiction s'étend sur 12. paroisses. Les autres lieux plus considérables du comté d'Astarac sont *Pavie*, *Castelnau de Barbarens* & *Ville-franche*, petites villes; celle de *Saramon* située sur la Gimone, a 800. habitans & une abbaye de Bénédictins non-réformés; *Pessan* est une autre abbaye de Bénédictins non-réformés; *Faget*, abbaye collégiale: l'abbé est une des dignités de la cathédrale d'Auch; la *Barthe*, *Saintrailles*, & *Orbessan*, baronies. *Sos*, enclavé dans l'élection de Condom, où il y a une collégiale, est du diocèse d'Auch & de l'élection d'Astarac.

2. Le comté de *Pardiac*, ou de *Montlezun*, occupe la partie occidentale du pays d'Astarac. Après avoir été possédé par une branche des comtes d'Astarac depuis l'an 1025. il passa par femmes vers la fin du XIV. siécle dans la maison des vicomtes de Fezensaguet, sur lesquels le connétable d'Armagnac le confisqua avec le reste de leurs domaines. Bernard fils puîné du connétable fut comte de Pardiac, & fit la branche d'Armagnac-Nemours. Les comtes de Pardiac tenoient une partie de leur comté en paréage avec nos rois; de-là vient que cette partie dépend encore aujourd'hui de la judicature & de l'élection de Riviere & de la sénéchaussée de Toulouse. Le reste, qui dépend de la sénéchaussée d'Armagnac, a pour chef-lieu *Montlezun*, ancien titre de baronie, situé environ à 3. lieues au couchant de Mirande. Les autres lieux les plus remarquables du comté de Pardiac, sont *Bassoües* & *S. Justin* qui ont des églises collégiales, & la *Caze-Dieu*, abbaye de l'ordre de Prémontré.

3. Le pays ou vallée de *Magnoac* occupe la partie la plus méridionale du diocèse d'Auch. Il consiste en 13. paroisses qui font un corps séparé & distinct de l'élection d'Astarac & partie des 4. Vallées dont nous parlerons ailleurs: mais en revanche l'élection d'Astarac s'étend sur une partie de la Bigorre ou du diocèse de Tarbe dont on parlera aussi ailleurs.

4. Les enclaves de la judicature de Verdun comprises dans l'élection & pays d'Astarac & le diocèse d'Auch, sont du ressort de la sénéchaussée de Toulouse. Elles consistent principalement dans la petite ville de *Simorre* sur la Gimone, à 12. lieues au couchant de Toulouse, où il y a 1200. habitans & une abbaye de Bénédictins non-réformés, qu'on vient de séculariser: on y voit aussi *Boulan*, monastère de l'ordre de Fontevraut sur la même riviere.

Les enclaves de la judicature de Riviere dans le même pays sont plus considérables; elles sont aussi du ressort de la sénéchaussée de Toulouse, & comprennent entr'autres la portion du comté de Pardiac où sont les petites villes de *Marciac*, *Trie*, *Beaumarchais* & *Mielan*. Les trois premieres ont chacune un siége royal de la judicature de Riviere sous le ressort de la sénéchaussée de Toulouse. Il y a une collégiale à Trie avec un couvent de Carmes. Marciac contient 1000. habitans, & a des couvens de Jacobins & d'Augustins. Sept à huit paroisses du pays de Magnoac dépendent aussi de la judicature de Riviere; entr'autres la petite ville de *Galan* sur la Baïze, où il y a un des siéges royaux de cette judicature.

§. 5. *Le Comminges & le Conserans.*

Nous joignons ces deux diocèses ou comtés, parce qu'ils ne sont qu'une élection de la généralité d'Auch, & qu'ils ont été long-tems

long-tems possédés par la même maison. Cette élection est bornée au nord par l'Astarac & la Gascogne Toulousaine, au levant par le pays de Foix, au midi par les Pyrenées & l'Espagne, & au couchant par la Bigorre. Son étendue du midi au nord est d'environ 25. lieues communes de France, & de 12. à 13. du levant au couchant.

Deux anciens peuples ont habité ce pays; les *Convenæ* & les *Consorani*. Les premiers prirent leur nom, à ce qu'on prétend, de leur union & de leur établissement au bas des Pyrenées du côté des Gaules, forcés par le grand Pompée à abandonner le sommet de ces montagnes, d'où ils exerçoient une infinité de brigandages: ceux-ci occupoient le diocèse de Comminges, & les autres celui de Conserans; & ces deux peuples, après la conquête de l'ancienne Aquitaine par Cesar, firent partie de la Novempopulanie, qui tomba au pouvoir des Visigots au V. siécle. Clovis l'ayant conquise sur ces peuples au commencement du VI. ces deux pays firent partie de la monarchie Françoise, furent du partage de Charibert roi de Toulouse en 628. & furent ensuite possédés par les ducs héréditaires d'Aquitaine descendans de ce prince, que Pepin le Bref dépouilla de leurs domaines. Charlemagne & ses successeurs firent gouverner ces deux diocèses par des comtes particuliers bénéficiaires. Asnatius qui les avoit réunis en sa personne au commencement du X. siécle, les rendit héréditaires dans sa maison. Il eut deux fils, Arnaud I. & Roger I. à qui il partagea ses domaines, & qui furent en partie ou par indivis comtes de Comminges & de Conserans. Arnaud I. unit à son domaine les comtés de Carcassonne & de Rasez en épousant Arsinde héritiere de ces deux comtés. Il eut plusieurs fils qui firent diverses branches, & qui partagerent les comtés de Comminges & de Conserans avec les descendans de Roger I. Bernard III. comte de Comminges, qui mourut en 1150. recueillit toutes ces portions, & donna le Conserans en titre de vicomté à Roger son fils puîné. Sa postérité masculine continua de posséder le comté de Comminges sous la mouvance des comtes de Toulouse depuis l'an 1244. jusqu'à Marguerite comtesse de Comminges, fille & héritiere de Pierre Raymond II. qui mourut sans enfans en 1453. après avoir fait don de ce comté au roi Charles VII. Louis XI. le donna en 1478. à Odet d'Aydie, dont la postérité masculine ayant manqué en 1548. il fut réuni à la couronne. Quant à la vicomté de Conserans possédée par une branche de la maison de Comminges, elle passa au milieu du XV. siécle dans la maison de Lomagne, ensuite dans celle de Foix-Rabat, & enfin dans celle de Mauleon.

L'élection ou le comté de Comminges comprend 366. villes, bourgs ou villages, & 350. paroisses ou communautés taillables, où on compte 50000. habitans; mais outre le comté & l'élection de Comminges, le diocèse de ce nom comprend la vicomté de Nebouzan, une grande partie du pays des 4. Vallées, plusieurs enclaves de la judicature de Riviere, & 11. paroisses qui dépendent du gouvernement de Languedoc, dont on parlera ailleurs; ce qui nous donnera occasion de faire 4. articles différens.

1. On partage ordinairement *le comté & l'élection de Comminges* en haut & bas Comminges, ou en septentrional & méridional, séparés par la Garonne. Le bas ou le septentrional est à la gauche, & le haut ou le méridional à la droite de ce fleuve. Ce pays, qui s'étend dans les diocèses de Comminges & de Conserans, & une partie de ceux de Toulouse, de Rieux & de Lombez, est fertile en bleds & autres grains, & on y nourrit beaucoup de bestiaux & de mulets. Il comprend dix châtellenies qui ont chacune un certain district, & comprennent un certain nombre de pa-

roisses. Elles composent ensemble une judicature royale, mais non pas une sénéchaussée, comme le dit la Martiniere après Piganiol. Cette judicature royale a toujours dépendu, pour le ressort, de la sénéchaussée & siége présidial de Toulouse, jusqu'en 1646. qu'on attribua à la sénéchaussee & au siége présidial de Pamiers, érigés alors, la partie située à la droite de la Garonne: le reste est demeuré sous le ressort de la sénéchaussée de Toulouse. Cette judicature consiste en huit siéges de justice royale, dont le principal est établi à Muret au diocèse de Toulouse, où le juge-mage de la judicature fait sa résidence.

De ces dix châtellenies du comté de Comminges, qui ont la plûpart des siéges de justice royale de ce comté: il y en a cinq dont les chef-lieux sont situés dans le diocèse de ce nom, deux dans celui de Conserans, & une dans chacune des trois diocèses de Rieux, de Toulouse & de Lombez. On a déja parlé des châtellenies de Muret & de Samatan, qui sont dans ces deux derniers diocèses.

Des cinq châtellenies qui sont dans le diocèse de Comminges, il y a celles d'*Aurignac* & de *Lille en Doudon* qui sont à la gauche de la Garonne, & qui dépendent par conséquent de la sénéchaussée de Toulouse. *Aurignac* est une petite ville de 2500. habitans, située à 3. lieues de la Garonne & à sa gauche, & où il y a un couvent de de religieux de la Merci. *Lille en Doudon* à 3. lieues au nord d'Aurignac, n'a que mille habitans & un couvent de Dominicains. *S. Laurent*, monastère de l'ordre de Fontevraut, & les baronies de *Péguillem*, *Guitaud*, *Puimaurin*, &c. sont situés dans le district de cette derniere châtellenie.

Celle de *Fronsac*, une des plus étendues du comté de Comminges, s'étend des deux côtés de la Garonne, & confine avec l'Espagne. Enfin celles de *Salliez* & d'*Aspect* sont entierement à la droite de la Garonne. La petite ville de *Salliez* sur le Sallat a mille habitans, & un couvent de religieux de la Merci. *Aspect* contient 1200. ames, & est le chef lieu d'une ancienne baronie.

La châtellenie de Salliez s'étend dans une partie du diocèse de Conserans, & comprend entr'autres la ville de *S. Lizier*, où l'évêché du pays est établi. Elle est située à 16. lieues de Toulouse vers le midi, à la droite du Sallat, petite riviere qui traverse le diocèse de Conserans dans toute sa longueur du midi au nord, & qui y prend sa source vers les frontieres d'Espagne. Cette ville, dont l'ancien nom est *Austria*, & qui a pris celui qu'elle porte d'un de ses évêques qui vivoit au VIII. siécle, est très-peu de chose, & renferme à peine mille habitans: elle est partagée en cité, qui est sur une hauteur, & en ville basse. Chacune de ces parties avoit autrefois sa cathédrale; sçavoir, celle de Notre-Dame dans la cité, & celle de S. Lizier dans la ville basse: mais les deux chapitres ont été réunis en 1680. & ils n'en font plus qu'un qui est dans l'église de Notre-Dame. Il consiste en 4. dignités, 12. Chanoines & 24. demi-prébendés.

Le diocèse de Conserans contient 72. paroisses ou églises matrices sans les annéxes. De ces 72. paroisses, il y en a onze qui appartiennent au gouvernement de Languedoc, & 7. à celui de Foix, dont on parlera ailleurs. Les 54. autres sont du gouvernement de Guienne, & font partie du comté & de l'élection de Comminges.

Castillon & *S. Girons* dans le diocèse de Conserans, sont les chef-lieux de deux châtellenies du comté de Comminges, & elles dépendent de la sénéchaussee & du siége présidial de Pamiers. La premiere occupe la partie occidentale du diocèse, & s'étend jusqu'aux Pyrenées. La petite ville de *Castillon*, qui est située dans la vallée de *Biros*, & qui contient mille habitans en est la capitale. La châtellenie de *S. Gi-*

rons occupe la partie orientale du diocèse, & s'étend aussi jusqu'aux Pyrenées. Cette châtellenie qui est fort étendue, est proprement ce qui composoit anciennement la vicomté de Conserans. La ville de *Saint-Girons* qui est la principale du diocèse de ce nom, est située sur la droite du Sallat, à demie lieue au-dessus & au midi de Saint-Lizier. Elle contient 2000. ames, avec le séminaire gouverné par les PP. de la Doctrine Chrétienne, & deux couvens, un de Dominicains, & un de Capucins; *Massac* vers les Pyrenées, où il y a une collégiale, & *Combelongue*, abbaye de l'ordre de Prémontré, sont dans l'étendue de cette châtellenie.

2. Le *Nebouzan* est une ancienne vicomté qui s'étend partie dans le diocèse de Comminges, & partie dans celui de Tarbe. Il n'est pas contigu, & il est entrecoupé par le comté de Comminges, la judicature de Verdun & le pays des Quatre Vallées. Il peut avoir 9. lieues d'étendue du levant au couchant, & 3. dans sa plus grande largeur du midi au nord. Il est partagé en oriental & occidental. L'oriental qui est du diocèse de Comminges, consiste en 28. paroisses divisées en 3. châtellenies: l'occidental, qui est du diocèse de Tarbe, comprend la viguerie de *Mauvezin*, & a 18. paroisses. Ces 46. paroisses comprennent une ville & 57. bourgs ou villages, c'est-à-dire, 58. communautés taillables, qui font 12000. ames. La justice est administrée dans le pays par un sénéchal, qui est un juge d'épée, & autres officiers, & leurs appellations ressortissent en tous les cas au sénéchal & au siége présidial de Toulouse.

Le siége de la sénéchaussée de Nebouzan est établi à *S. Gaudens*, qui est la capitale & la seule du pays, & la principale du diocèse de Comminges. Elle est située environ à 17. lieues au sud-ouest de Toulouse, & à 13. au levant de Tarbe, à la gauche de la Garonne, & à un quart de lieue de cette riviere, vis-à-vis de Valentine qui est à la droite, & qui appartient au Languedoc. Il y a une collégiale, 3. maisons religieuses d'hommes, & une de filles. La ville est petite, mais elle est fort peuplée & fort marchande. Les trois châtellenies de la partie du Nebouzan qui est du diocèse de Comminges, sont *Sauveterre* à la droite, *Cassagnabere* & *S. Blancat* à la gauche de la Garonne; la seconde est la patrie du cardinal d'Ossat. La baronie de *Ramefort* est dans cette châtellenie: les abbayes de *Nisors* ou la *Benediction-Dieu*, & de *Bonnefont*, toutes deux de l'ordre de Cîteaux, sont dans l'étendue de celle de S. Blancat avec la baronie de *la Roque*, la principale du pays.

Le Nebouzan est un pays d'états qui se tiennent tous les ans à S. Gaudens, & qui sont abonnés pour la somme de 4500. liv. L'abbé de Nisors, qui en est président, & ceux de Bonnefont & de l'Escale-Dieu y entrent pour le clergé. Il y a 3. barons, dont le premier est celui de *la Roque*, & les deux autres ceux de *Ramefort* & de *Rodets*, avec tous les gentils-hommes qui possédent des terres dans le pays, pour la noblesse: les consuls de S. Gaudens & des 57. autres communautés du pays composent le tiers état. Le sénéchal de Nebouzan y préside en qualité de commissaire du roi.

3. *Les Quatre Vallées* composent aussi un pays d'états, abonné avec le roi depuis l'an 1475. pour 4000. liv. par an. Elles ont composé la vicomté de la *Barte*, & appartenu à la maison de ce nom depuis le milieu du XI. siécle jusques vers la fin du XIV. que le dernier vicomte de la Barte en fit donation au comte d'Armagnac. Ces Quatre Vallées situées à la gauche de la Garonne, sont celles de *la Barte* ou de *Nestes*, d'*Aure* & de *Barousse* dans le diocèse de Comminges, & de *Magnoac* dans celui d'Auch. La 3ᵉ & la 4ᵉ sont contigues, &

occupent avec celle de Nestes, dont elles sont séparées par des enclaves de la judicature de Riviere & du comté de Comminges, la partie occidentale du diocèse de Comminges. Celle de Magnoac est séparée des trois autres par une partie du Nebouzan & de la judicature de Riviere. Ces 4. Vallées contiennent ensemble cinq villes, & 92. villages ou hameaux partagés en 40. paroisses, dont 27. appartiennent au diocèse de Comminges, & les 13. autres au diocèse d'Auch. On y compte 16000. ames, & elles composent une sénéchaussée particuliere, qui est du ressort de celle d'Armagnac & du siége présidial d'Auch. Il n'y a aucune justice seigneuriale dans leur étendue.

La vallée d'*Aure* est la plus considérable : elle confine avec l'Aragon par les hautes Pyrenées, où il y a plusieurs forêts de sapin & autres. On trouve aussi du marbre, plusieurs simples, & de très-belles fleurs sur ces montagnes. Elle est traversée dans toute sa longueur du midi au nord par la petite riviere de Nestes, & elle a trois villes situées sur cette riviere; sçavoir, *Sarrancolin*, *Arreou* & *Ancisan*.

La vallée de *Barousse* située au nord-est de celle d'Aure, s'étend jusqu'à la gauche de la Garonne : la ville de *Mauleon* est la seule de cette vallée.

Celle de *Nestes* est la plus petite des quatre : elle est située au nord de celle d'Aure; & prend son nom d'une riviere qui la traverse du midi au nord. Le principal lieu est la *Barte*, château situé à la gauche de la Neste, ancien titre de vicomté, dont les seignèurs ont dominé sur les Quatre Vallées. La ville de *Castelnau* est la principale de la vallée de *Magnoac*, & la capitale du pays des Quatre Vallées : elle a environ 2000. ames, une collégiale, & un couvent de Cleristes. Les états du pays s'y assemblent tous les ans; & le sénéchal du pays, ou son lieutenant, qui y ont leur siége, y préside. L'ancienne baronie de *Mauleon* est située dans cette vallée, ainsi que la chapelle de Notre-Dame de *Garezon*, desservie par 15. prêtres; lieu célébre pour la dévotion à la Vierge.

4. Les enclaves de la judicature de Riviere dans le diocèse de Comminges, comprennent entr'autres la petite ville de *Montregeau*, en latin *Mons-regalis*, où est le siége principal de la judicature. Elle est située sur une élévation à la gauche de la Garonne, à deux lieues au nord de S. Bertrand de Comminges, & contient environ 800. habitans avec un couvent d'Augustins. On voit aussi dans ces enclaves les vallées de *Larboust* & de *Loron*, qui contiennent une trentaine de paroisses, & qui ont chacune titre d'archiprêtré : elles confinent avec les plus hautes Pyrenées & le diocèse de Balbastro en Aragon. La vallée de Larboust est un ancien titre de vicomté.

La ville épiscopale de SAINT-BERTRAND dépend aussi de la judicature de Riviere, & par conséquent de la sénéchaussée de Toulouse. C'étoit autrefois une ville ancienne & très-considérable, appellée *Lugdunum Convenarum*, & bâtie sur une montagne : elle fut détruite au VI. siécle. S. Bertrand évêque du pays la rebâtit au XI. & elle prit son nom; mais ce n'est aujourd'hui qu'un village qui contient à peine 400. habitans, & qu'Hubner qualifie *assez grande ville*. Il est situé au pied de la montagne où étoit l'ancien *Lugdunum*, à un quart de lieue à la gauche de la Garonne, à plus de 30. lieues au sud-ouest de Toulouse. La cathédrale de la Vierge & de S. Bertrand, qui s'est conservée sur la Montagne, a un chapitre composé de 7. dignités, 14. Chanoines & 24. demi-prébendés.

Le diocèse de Comminges contient 222. paroisses partagées en 5. archidiaconés & 20. archiprêtrés. Du nombre de ces paroisses, 22. forment la vallée d'*Aran*, où la riviere de Garonne prend sa source, qui

est située dans les limites de la Gaule ou de la France, & qui appartient aujourd'hui à l'Espagne. Des 200. autres paroisses, 189. dépendent du gouvernement de Guienne, & 11. de celui de Languedoc. Nous parlerons ailleurs de ces dernieres.

Les autres lieux remarquables du diocèse de Comminges, qui sont dans les enclaves de la judicature de Riviere, sont *Montossé*, *Mons-urserii* en latin, auprès de la *Neste*, ancienne châtellenie de la sénéchaussée de Toulouse; *Bologne* qui a un siége royal de la judicature de Riviere, *Alan*, château où l'évêque de Comminges fait sa résidence ordinaire; *Favas*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux; *Cardeillac* & *Sedeillac*, baronies. Celles de *Montespan* & de *Cabanac*, situées à la droite de la Garonne, sont dans l'élection de Comminges. Une partie du pays de Magnoac dans le diocèse d'Auch dépend aussi de la judicature de Riviere; & cette partie consiste en 7. à 8. paroisses La principale est *Galan*, petite ville sur la Baïze, où le juge de Riviere a un des siéges de sa judicature.

§. 6. *La Bigorre*.

La Bigorre a l'Armagnac & l'Astarac au nord, le Nebouzan & les Quatre Vallées au levant, les Pyrenées qui la séparent de l'Espagne au midi, & le Bearn au couchant. Elle a 24. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 8. dans sa plus grande largeur du levant au couchant.

Les peuples nommés *Bigerri* ou *Bigerrones*, du nombre de ceux qui composoient la Novempopulanie, habitoient anciennement ce pays, & lui ont donné leur nom. La Bigorre, après avoir passé de la domination des Romains sous celle des Visigots au commencement du V. siécle, & cent ans après sous celle des François, fit partie du duché de Gascogne, dont les descendans d'Eudes duc d'Aquitaine furent dépouillés en 768. par Pepin le Bref: Charlemagne leur rendit une partie de ce duché; mais s'étant élevés contre Louis le Debonnaire, ce prince les priva du même duché, & se contenta d'établir en 820. comte de Bigorre, Donat-Loup, fils de Loup Centulle duc de Gascogne. La postérité de Donat-Loup jouit du comté de Bigorre jusqu'en 1032. qu'il passa dans la maison de Carcassonne par le mariage de Garsinde, héritiere de ce comté, avec Bernard de Carcassonne comte de Conserans. Beatrix, petite-fille de Bernard & son héritiere, le porta vers la fin du XI. siécle dans la maison de Centulle IV. vicomte de Bearn son mari, & il passa ensuite successivement dans les maisons de Marsan & de Comminges. Petronille de Comminges héritiere du comté de Bigorre étant morte en 1220. laissant des enfans de deux lits, Constance de Bearn, fille de Gaston VII. vicomte de Bearn & de Mathe de Mathas, fille de Petronille, obtint ce comté, dont elle fut dépossédée en 1292. & il fut uni à la couronne. Le roi Charles VII. le céda en 1425. au comte de Foix, d'où il passa au roi Henri IV. qui le réunit à la couronne en 1607.

Au reste Bernard comte de Bigorre *voua* son comté au XI. siécle à l'église de Notre-Dame du Pui; ce qui donna lieu dans la suite aux évêques du Pui de prétendre que le comté de Bigorre étoit de la mouvance de leur domaine. Jean de Cumenis, évêque du Pui, céda au roi Philippe le Bel son droit sur ce comté en 1307. pour 300. liv. Tournois de rente.

La Bigorre est un pays de montagnes, où l'Adour & le Gave de Pau prennent leur source. On y trouve des carrieres d'un marbre très-fin, & plusieurs mines de plomb, de cuivre & de fer. On y trouve aussi du jaspe & de l'ardoise, & on y éleve de bons chevaux. La plûpart des vallées sont très-fertiles, & il y a plusieurs montagnes bien cultivées.

La Bigorre prise en général contient 384. paroisses ou clochers; sçavoir, 303. paroisses principales & 81. succursales partagées en huit archidiaconés, & 26. archiprêtrés. On divise ce pays en 4. parties, qui sont la Plaine, la Montagne, le *Rustan* & la *Riviere basse*. Le comté particulier de Bigorre comprend les deux premieres parties & une portion de la troisiéme. Il dépendoit de l'intendance de Bourdeaux avant l'érection de celle d'Auch, dont il dépend aujourd'hui. Il contient 272. paroisses ou clochers qui font 12000. feux & 60000. ames.

Ce comté est partagé en six bailliages ou vigueries. On assemble tous les ans les états de ce comté : ils sont composés des trois ordres, & on y opine par chambres. Le clergé est composé de l'évêque de Tarbe, président de l'assemblée, de 4. abbés, de 2. prieurs & du commandeur de *Borderes*, de l'ordre de Malte. L'abbé de *S. Pé de Generez* a droit de présider après l'évêque de Tarbe. Les autres abbés sont ceux de *S. Savin*, de *la Reole* & de l'*Escale-Dieu*. Le corps de la noblesse est composé de 11. barons, dont le vicomte de Lavedan est le chef, & de tous ceux qui possédent des fiefs, soit nobles ou roturiers. Le tiers état consiste dans les députés des principales villes & des sept vallées. Ils payent tous les ans au roi une somme fixe, qui va environ à 20000. liv. outre l'étape & les affaires extraordinaires. La taille est réelle dans le pays.

La justice est administrée dans le comté de Bigorre par un sénéchal, dont le siége est à Tarbe, & dont l'appel des sentences va directement au parlement de Toulouse. Le roi avoit établi un présidial dans cette ville en 1664. mais il fut supprimé 4. ans après : quatre justices royales dépendent de cette sénéchaussée. Les affaires du domaine ressortissent au parlement de Pau, & celles des finances ne dépendent d'aucune cour des aides ou bureau des finances : le sénéchal du pays en connoît.

1. *La Plaine de Bigorre* a pour capitale avec tout le pays, la ville de TARBE siuée auprès & le long de l'Adour à sa gauche, au 43. dégré 11. m. de latitude, & au 17. 31. m. de longitude, à 10. à 12. lieues des frontieres d'Espagne : elle est partagée en cité & en bourg. La premiere qui est l'ancien *Castrum Begorrense*, & qui n'est connue sous le nom de *Tarbe* que depuis le VI. siécle, appartient à l'évêque & contient la cathédrale de Notre-Dame desservie par un chapitre composé de 12. dignités, 14. Chanoines & 12. sémi-prébendes. Il y a outre cela à Tarbe 4. maisons religieuses, sans compter les PP. de la Doctrine Chrétienne qui ont le collége & le séminaire. Tarbe est chef d'une des six vigueries du comté de Bigorre. Les autres villes de la Plaine sont *Lourde* située sur le Gave de Pau à 3. lieues au sud-ouest de Tarbe, avec un château sur un rocher, qui passoit autrefois pour une forteresse considérable. *Bagneres* & *Vic-Bigorre*, chefs de viguerie. La premiere qui est la plus considérable du pays aprés Tarbe, est située sur l'Adour à 3. à 4. lieues au-dessus & au midi de Tarbe; c'est le *Vicus Aquensis* des anciens. Elle est célébre par la salubrité de ses eaux & de ses bains. Elle est différente de *Bagneres*, bourg dans le comté de Comminges & la vallée de Luchon, où il y a aussi des bains, & qui est l'*Aqua Convenarum* des anciens. Les Dominicains & les Capucins ont des couvens à Bagneres dans la Bigorre.

Les autres lieux remarquables de ce canton, sont l'abbaye de *S. Pé de Generez* de la congrégation de S. Maur, située sur le Gave de Pau; *S. Orens de la Reole*, abbaye de Bénédictins non réformés; *Saint Lezé*, prieuré conventuel de l'ordre de Cluni; *Parabere*, marquisat; *Basillac*, *Navailles*, *Benac & Angles*, baronies du nombre de celles qui entrent aux états du

pays ; *Offun*, autre baronie qui a donné son nom à une ancienne maison.

2. Le pays de Montagne occupe la partie méridionale de la Bigorre vers les frontieres de l'Aragon : il est divisé en plusieurs vallées, dont il y en a 7. de principales. La plus considérable est celle de *Lavedan*, qui est un des deux anciens titres de vicomté du pays. Cette vallée, nommée en latin *Levitania*, a deux lieues de long, & elle est traversée par le Gave de Pau. La vicomté de Lavedan appartient aujourd'hui au marquis de Rothelin qui l'a eue de la succession de la maison de Navailles. On voit dans cette vicomté *S. Orens*, ancien monastère de l'ordre de S. Benoît, que quelques-uns confondent avec l'abbaye de S. Orens de la Reole, & qui est situé à la droite du Gave : ce n'est plus qu'un prieuré de l'ordre de Cluni. A la gauche de cette riviere est le bourg d'*Argelés*, qui est assez considérable, avec l'abbaye de *S. Savin* de la congrégation de S. Maur. *Aster* est la 2ᵉ ancienne vicomté, & elle a le second rang aux états du pays. Elle s'étend vers les frontieres d'Espagne. Ses anciens vicomtes prenoient le titre de *vicomtes de Bigorre* : elle est depuis plusieurs siécles dans la maison d'Aure ou de Grammont. Le lieu de *Cauterès*, où il y a des eaux fort salutaires, donne son nom à une autre vallée située vers les frontieres d'Espagne ou d'Aragon, ainsi que celle de *Baredge*, qui s'étend des deux côtés du Gave, qui contient 12. villages, & où il y a des eaux thermales qui sont encore fort célébres. *Campan* donne son nom à une autre vallée arrosée par l'Adour & abondante en laitages & en beurre. Les vallées de Lavedan & de Baredge sont chefs de viguerie ; & d'elles dépendent toutes les autres vallées du pays de Montagne.

3. Le *Rustan* comprend la partie orientale du diocèse de Tarbe ou de la Bigorre ; il est partagé en deux vigueries, de *Godor* & de *Mauvezin*. Il n'y a plus que la premiere qui dépende aujourdhui du comté de Bigorre : ses lieux principaux sont *Antin* & *Castelbajac*, baronies qui ont entrée aux états de Bigorre. La premiere fut érigée en duché pairie en 1711. en faveur de la maison de Pardaillan. L'abbé Nicole de la Croix remarque que le duché d'Antin est du ressort du parlement de Toulouse, quoiqu'il soit du gouvernement de Guienne : il n'y a là rien de singulier, puisque toute la Bigorre, dans laquelle il est situé, & toute la partie orientale du gouvernement de Guienne, sont également du ressort du parlement de Toulouse.

Le reste du pays de Rustan se partage ; sçavoir, en viguerie de *Mauvezin* & *Riviere haute*. Le roi Philippe de Valois étant maître du comté de Bigorre, donna la viguerie de Mauvezin à Roger Bernard comte de Foix, qui l'unit à sa vicomté de Nebouzan dont elle dépend encore. Elle contient 18. paroisses. *Mauvezin*, qui en est le chef-lieu, a titre de châtellenie. Les autres principaux lieux de cette châtellenie sont l'*Escale-Dieu*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, les *Rodets* & *Sarlabous*, baronies.

Le pays de *Riviere haute*, qui a contribué peut-être à donner le nom à la judicature de *Riviere*, une des six anciennes de la sénéchaussée de Toulouse, dont on a déja parlé, dépend encore pour la justice de cette judicature & de cette sénéchaussée ; quoique pour les finances il soit soumis à l'élection d'Astarac & à la généralité d'Auch. Ce nom lui a été donné, ainsi qu'au pays de Riviere basse, parce qu'ils sont arrosés par plusieurs petites rivieres. Ce pays contient 12. paroisses : ses principaux lieux sont *S. Sever de Rustan*, petite ville située sur l'Aros, où il y a une abbaye de la congrégation de S. Maur, & *Tournay*, aussi sur l'Aros. Ces deux petites villes ont chacune un siége de lieutenant du juge de Riviere ; *Barbazan* & *Espar-*

ros sont deux baronies qui entrent aux états de Bigorre, quoiqu'elles ne dépendent plus du comté & de la sénéchaussée de ce nom.

4. Le pays de *Riviere basse* a été distrait de la Bigorre il y a plus de 4. siécles : il se partage en vicomté de *Montaner*, & en vicomté de *Riviere*. Il occupe la partie septentrionale du diocèse de Tarbe, & est arrosé par la riviere d'Adour. La vicomté de *Montaner*, qui s'étend vers le midi, dépend encore aujourd'hui du gouvernement de Bearn & du parlement de Pau. Le lieu de *Montaner* en est le principal. La vicomté de *Riviere*, échut à Guillelmete, fille de Gaston VI. vicomte de Bearn, pour sa portion héreditaire de Mathe de Mathas comtesse de Bigorre sa mere, & elle en fit donation sous le regne de Philippe le Bel, à Mathe comtesse d'Armagnac sa sœur. Ce pays a toujours fait partie depuis des domaines de la maison d'Armagnac ; & il dépend aujourd'hui de l'élection & de la sénéchaussée de ce nom, & du siége présidial de Laittoure. Ses principaux lieux sont *Maubourget*, *Castelnau*, *Plaisance* & la *Deveze*. Le siége de la justice royale du pays est dans ce dernier lieu. S. Pierre de *Tasque*, au confluent de la riviere d'Aros avec l'Adour, est une abbaye de Bénédictins non-réformés, & *la Batut*, une baronie, dont les anciens seigneurs se qualifioient *vicomtes de Riviere*.

II. *La Gascogne occidentale.*

Cette partie de la Gascogne, qu'on appelle aussi la Basse Gascogne, est entierement du ressort du parlement de Bourdeaux. Nous la partageons en 4. parties, qui sont le Bazadois, les Landes, la Gascogne propre, & le pays des Basques.

§. I. *Le Bazadois.*

Les peuples nommés *Vasates*, qui ont donné leur nom à ce pays, l'habitoient dans le tems que les Romains en firent la conquête : ils furent du nombre de ceux qui composerent la province de Novempopulanie. L'empereur Honoré le céda aux Visigots au commencement du V. siécle, & il tomba au pouvoir des François un siécle après. Il fit ensuite partie du duché de Gascogne, & fut compris dans les états de Charibert roi de Toulouse & des ducs héréditaires d'Aquitaine ses successeurs, jusqu'à Pepin le Bref, qui les en dépouilla en 768. Il fit partie du nouveau duché de Gascogne, & entra avec ce même duché dans la maison des comtes de Poitiers ducs d'Aquitaine, & ensuite dans celle des rois d'Angleterre, jusqu'au regne de Charles VII. qui chassa les Anglois de toute la Guienne.

Le Bazadois est borné au nord par la Dordogne qui le sépare du Bourdelois, avec lequel il confine au couchant, ainsi qu'au pays des Landes. L'Agenois & le Condomois le bornent au levant, & la Gascogne propre au midi. Il a 16. à 17. lieues communes de France du midi au nord, & 10. à 12. du levant au couchant le long de la Garonne, qui le traverse du levant au couchant, & qui le sépare en deux parties à-peu près égales; sçavoir, en méridionale & en septentrionale. La premiere consiste principalement en landes & en terres sabloneuses, l'autre est bonne & fertile. Il y a une sénéchaussée pour tout ce pays; & le sénéchal, qui se qualifie *sénéchal de Gascogne*, a sous sa jurisdiction qui est très-étendue, les diocèses de Bazas & d'Aire.

Le Bazadois méridional. Ce pays situé à la gauche de la Garonne, a pour capitale BAZAS qui l'est aussi du reste du pays. Elle est ancienne & épiscopale : on l'appelloit *Cossinum* avant qu'elle prît le nom des peuples du pays. Elle est petite & située sur un rocher au milieu des sables des landes, à 3. ou 4. lieues de la gauche de la Garonne, à 14. lieues au sud-est de Bourdeaux. Elle est célébre pour avoir donné la

la naissance à Jules Ausone, pere du poëte Ausone, & à S. Paulin neveu de ce dernier. La cathédrale de S. Jean-Baptiste a un chapitre composé de 4. dignités ou personnats, & 18. canonicats sans le bas chœur. Les Barnabites ont le collége & le séminaire, & il y a de plus deux communautés religieuses d'hommes & une de filles.

Le diocèse comprend 271. tant paroisses que succursales, partagées en 3. archidiaconés.

On voit dans le Bazadois méridional *Langon* qui en est la principale ville. Elle est située sur la gauche de la Garonne à 4. lieues au nord de Bazas : son territoire est fertile en bons vins. Il y a 3. communautés religieuses. *Castel-geloux*, petite ville de 1100. habitans, qui fait partie du duché d'Albret : il y a 4. communautés religieuses. *Caumont*, ancienne baronie située sur la gauche de la Garonne, vis-à-vis de Marmande qui est sur la droite de ce fleuve. Elle a donné son nom à la maison des ducs de la Force. *Fom-Guillem* & *Rivet*, abbayes de l'ordre de Cîteaux. La premiere est réformée & réguliere, & la seconde est aussi réguliere. *Uzeste*, village qui a donné la naissance & la sépulture au pape Clement V.

Le *Bazadois septentrional.* La principale ville de cette partie du Bazadois, qui s'étend vers le nord jusqu'à la Dordogne, est *la Reole*, en latin *Regula*, située sur la droite de la Garonne, environ à 12. lieues au sud-est de Bourdeaux, & à 7. au nord-est de Bazas : son ancien nom est *Squirs.* Il y avoit une abbaye sous le nom de Saint Pierre, qui après avoir été détruite par les Normands en 848. vint au siécle suivant au pouvoir de celle de Fleuri, ou de S. Benoît sur Loire, qui la réduisit en prieuré conventuel. Ce prieuré, qui est considérable, est de la congrégation de saint Maur. La Martiniere confond cette ancienne abbaye avec celle de S. Orens de la Reole en Bigorre. La Reole est une fort jolie ville, où le parlement de Bourdeaux a résidé pendant quelque tems. Il y a une collégiale, & les Dominicains, les Cordeliers & les Annonciades y ont des couvens. *Sainte Bazeille* sur la Garonne est une ancienne baronie. Les autres lieux plus considérables sont *Sauveterre* & *Castelmoron. S. Ferme* & *Blâmont* sont deux abbayes de Bénédictins non réformés. La derniere a été sécularisée depuis quelques années.

§. 2. *Les Landes.*

On appelle *Landes* ou *Lanes* un grand & vaste pays qui s'étend depuis les environs de Bourdeaux jusqu'à Bayonne, le long des côtes de la mer, & jusqu'au Bearn & à la Bigorre. On lui donne ce nom, à cause qu'il est templi de terres sabloneuses & incultes, & de bruyeres. Elles s'étendent dans les 4. diocèses de Bourdeaux, Bazas, Dax & Aire : on les divise en grandes & petites. Les premieres sont entre Bourdeaux & Bayonne, & les petites entre Bazas & le Mont de Marsan. Tout ce pays a plus de 30. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 15. à 20. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La riviere d'Adour le traverse dans sa partie méridionale, & il est borné au nord par le Bourdelois ; au levant par le Bazadois, le Condomois & la Gascogne propre ; au midi par ce dernier pays, le Bearn & le pays des Basques ; & au couchant par l'Océan.

Les Landes ont titre de sénéchaussée, qui fut détachée par les rois d'Angleterre de celle de Bourdeaux ou de Guienne. Le principal siége est à Dax. Le bailliage du pays de Labourd dépend de cette sénéchaussée. On divise les Landes en quatre parties ou vicomtés qui sont *Dax*, *Orthe*, *Tartas* & *Albret.*

Ce pays étoit habité anciennement par les *Tarbelliens* qui s'étendoient jusqu'aux

Pyrenées, & qui avoient pour capitale la ville de Dax. Après avoir passé de la domination Romaine sous celle des Visigots, & de cette derniere sous celle de nos rois de la premiere race, qui firent gouverner la ville de Dax par un comte, les Gascons s'étant emparés de la Novempopulanie, à la fin du VI. siécle, ou au commencement du suivant, le pays fut soumis immédiatement aux ducs de Gascogne, & ensuite aux comtes de Poitiers ducs d'Aquitaine & rois d'Angleterre, jusqu'au milieu du XV. siécle, que le roi Charles VII. en chassa les Anglois, & le réunit à la couronne. Ce pays fait une élection de la généralité d'Auch. Il est très-peu fertile : on y recueille de la cire, du miel & de la résine ; mais il est célébre par ses jambons.

1. *La vicomté de Dax* fut gouvernée par des vicomtes héréditaires vassaux des ducs de Gascogne depuis le milieu du X. siécle, jusques vers la fin du XII. que Navarre héritiere de cette vicomté, la porta dans la maison de Tartas, par son mariage avec Raymond-Arnaud vicomte de Tartas.

DAX ou Aqs, qui en est la capitale, est une des plus anciennes villes des Gaules. Elle est épiscopale & tire son nom moderne de celui d'*Aquæ Tarbellicæ* qu'elle portoit anciennement, à cause de ses eaux *thermales* ou chaudes qui étoient fort célébres, & qui, à ce qu'on prétend, ont donné le nom à l'Aquitaine. Elle prit ensuite le nom d'*Aquæ Augustæ*. Elle est située sur la rive gauche de l'Adour à 9. lieues au nord-est & au-dessus de Bayonne, & est aujourd'hui peu considérable ; mais elle est assez forte & défendue par un château. Elle appartenoit à ses vicomtes : Richard comte de Poitiers & duc d'Aquitaine l'assiegea & la prit en 1177. sur le vicomte Pierre qui s'étoit élevé contre lui, l'en dépouilla, & l'unit à son domaine. Outre le principal siége du sénéchal des Landes qui y est établi, il y a un siége présidial qui a dans son ressort toute cette sénéchaussée. La cathédrale de Notre-Dame n'a aucune dignité : elle est seulement composée de 10. Chanoines, dont le plus ancien préside au chapitre, & d'une société de chapelains. Les Barnabites y ont un collége, & il y a 4. autres maisons religieuses, trois d'hommes & une de filles.

Le diocèse de Dax s'étend jusqu'aux portes de Bayonne ; ensorte que le fauxbourg du S. Esprit de cette ville, qui est à la droite de l'Adour, en dépend. Il contient 196. paroisses, sans les succursales, & en tout 243. clochers partagés en 17. archiprêtrés. De ces paroisses il y en a 66. qui sont de la Basse Navarre & du Bearn : les autres sont du gouvernement de Guienne. Une grande partie de ces dernieres dépend du bailliage de Bayonne.

2. Ce bailliage comprend en effet la vicomté d'*Orthe*, & 4. petits pays situés le long de la côte de l'Océan, qui sont du diocèse de Dax. La vicomté d'*Orthe* est située à la gauche de la riviere d'Adour, & s'étend au midi vers le Bearn & la basse Navarre. Elle est entourée de cette riviere, du Gave & de quelques autres moindres qui en font une presqu'isle. Elle a environ 8. lieues communes de France du levant au couchant, & 6. du midi au nord. Un village lui a donné son nom ; mais sa principale place est *Peire-hourade*, & en latin *Petra-forata*. Cette petite ville, ou bourg situé sur l'Adour, est peuplé & marchand. Il étoit défendu par le château d'*Apremont*, aujourd'hui ruiné. Les vicomtes d'Orthe, connus depuis le XI. siécle, ont fini au XVII. Les abbayes de *Sordes*, de *Cagnote*, de *Duveille* ou *Dei-villa* en latin, & d'*Artoue*, sont situées dans l'étendue de la vicomté d'Orthe. La premiere est de la congrégation de S. Maur, la seconde, où les vicomtes d'Orthe avoient leur sépulture, est de Bénédictins non réformés : les deux dernieres sont de l'ordre de Prémontré.

Les quatre petits pays maritimes du diocèse de Dax, dépendans du bailliage de Bayonne, sont les suivans en allant du nord au midi; sçavoir, le pays de *Born* qui confine avec celui de Buch; le *Marensin* situé au midi de celui de Born; le *Marenne* au midi du Marensin, & le *Seignans* au midi du Marenne. Il n'y a aucune place considérable, ni rien de remarquable dans ces quatre pays. Les trois derniers ont titre d'archiprêtré, ainsi que la vicomté d'Orthe. Le *Cap Breton* sur la côte du pays de Marenne, est célébre par les excellens vins qu'on recueille dans son territoire.

3. *Tartas* qui a donné son nom à une vicomté du diocèse de Dax, est une ville située sur la riviere de Midou qui se jette une lieue après dans l'Adour, & qui la sépare en deux, à 4. lieues au nord-est & audessus de Dax. On la croit fondée par les Gascons lorsqu'ils s'établirent dans la Novempopulanie au commencement du VII. siécle: elle est petite, mais assez bien bâtie & agréablement située. La haute ville, qui est à la droite du Midou, étoit dominée par un château qui a été démoli: la basse qui est de l'autre côté, n'est proprement qu'un fauxbourg, où les Récolets ont un couvent. Les vicomtes de Tartas vassaux des ducs de Gascogne, sont connus depuis le milieu du X. siécle. Ils unirent à leur domaine au XIII. la vicomté de Dax; & Arnaud-Raymond vicomte de Tartas, vendit ces deux vicomtés au sire d'Albret au commencement du XIV.

4. *Albret*, petite ville, ou plutôt village situé au milieu du pays des Landes dans le diocèse de Bazas, à 4. lieues au nord du Mont de Marsan, & à six au sud-ouest de Bazas, a donné son nom à la 4e partie du pays des Landes. Son nom latin est *Lebretum* qu'on dérive de *Leporetum*, à cause de la quantité de liévres qu'on trouve dans le pays. On l'appelle aussi *Labrit*, ou *Lebret* dans le langage du pays. Ses anciens seigneurs connus depuis le milieu du XI. siécle, ont été célébres dans l'histoire de Guienne, & n'ont pris communément que le titre de *Sire*, quoiqu'ils pûssent prendre celui de vicomtes. Leur maison déja illustre par elle-même, s'illustra encore davantage au XVI. siécle, par le mariage de Jean sire d'Albret avec Catherine de Foix-Grailli, reine de Navarre. Leur fils Henri, qui fut roi de Navarre, & en faveur duquel le roi Henri II. (& non pas François I. comme le dit la Martiniere) érigea en 1550. la seigneurie d'Albret en pairie, n'eut qu'une fille nommée Jeanne, qui épousa Antoine de Bourbon, & qui porta dans la maison de ce prince le royaume de Navarre, avec les domaines des maisons de Foix, d'Armagnac & d'Albret, que le roi Henri IV. leur fils réunit à la couronne en 1607. Albret fut érigé une seconde fois en duché & pairie en 1556. en faveur d'Antoine de Bourbon; & il le fut une troisiéme en 1651. en faveur du duc de Bouillon, à qui le roi avoit donné ce duché avec plusieurs domaines voisins, en échange pour Sedan & Raucourt. Ce duché s'étend aujourd'hui dans le diocèse de Dax & les Landes, le Condomois & le Bazadois, & comprend entr'autres la ville de *Nerac* dans le Condomois qui en est la capitale, & celles de *Tartas*, *Castel-moron*, *Castel-geloux*, &c. dont on a déja parlé: on lui donne 3. lieues de long.

§. 3. *La Gascogne propre.*

Nous comprenons sous ce nom les vicomtés de *Tursan*, *Marsan* & *Gabardan*, situées entre le pays de Landes au couchant & au nord, l'Armagnac au levant, & le Bearn au midi, dans l'espace de 18. lieues communes de France du midi au nord, & de 13. à 14. du levant au couchant. Les ducs de Gascogne avoient le haut domaine de ce pays, qui fut enlevé aux Anglois au milieu du XV. siécle.

1. *La vicomté de Turſan* ſituée au ſud-oueſt des deux autres, a eu des vicomtes particuliers, dont on connoît peu la ſuite; mais il paroît qu'elle fut unie à celle de Marſan. Son ancien nom eſt *Taurſanum*, qui vraiſemblablement vient des *Taruſces*, anciens peuples de la Novempopulanie, qui, à ce qu'il paroît, ont habité ce pays. La ville épiſcopale d'AIRE étoit la principale de ces peuples. Son ancien nom eſt *Vico-Julium*, & elle prit dans la ſuite celui d'*Aturra* des *Aturres*, peuples du pays qui l'ont auſſi habité, & qui dérivoient leur nom de la riviere d'Adour nommée auſſi *Aturra* en latin, qui la traverſe. Cette ville, que les diverſes révolutions qu'elle a eſſuyées ont réduite à l'état d'un village, eſt ſituée ſur une élévation ſur la rive gauche de l'Adour, à 12. lieues au levant de la ville de Dax. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge eſt compoſé de 2. dignités & 10. Chanoines. Dans le voiſinage d'Aire eſt l'égliſe de Sainte Quiterie *du Mas*, ancienne abbaye de Bénédictins, qui étoit autrefois concathédrale, & dont la menſe abbatiale fut unie à l'évêché d'Aire ſous le pontificat du pape Gregoire IX. La conventuelle a été unie à la fin du dernier ſiécle au ſéminaire d'Aire. Le diocèſe de cette ville contient 211. paroiſſes partagées en 2. archidiaconés & 6. archiprêtrés.

La principale ville du Turſan & du diocèſe d'Aire eſt celle de *S. Sever* qu'on ſurnomme *Cap de Gaſcogne*, non parce qu'elle eſt ou a été capitale de cette province, mais à cauſe de ſa ſituation à l'entrée de la Gaſcogne proprement dite. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche de l'Adour, à 6. lieues au nord-oueſt d'Aire, & à 7. au nord-eſt de Dax. Elle a un des ſiéges de la ſénéchauſſée des Landes, & doit ſon origine à une ancienne abbaye de ſon nom, rétablie à la fin du X. ſiécle par Guillaume Sanche comte ou duc de Gaſcogne, & aujourd'hui de la congrégation de S. Maur. Les Dominicains, les Capucins & les Urſulines ont des couvens à S. Sever, qui eſt une ville aſſez conſidérale & fort jolie.

La *Chaloſſe*, petit pays qu'on joint au Turſan, & qui eſt ſitué au couchant, a titre d'archidiaconé & d'archiprêtré du diocèſe d'Aire: nous n'y connoiſſons d'autre lieu remarquable, que l'abbaye de *Pontault* de l'ordre de Cîteaux, ſituée ſur les frontieres du diocèſe de Leſcar.

2. *La vicomté de Marſan*, ſituée au nord de celle de Turſan dans le diocèſe d'Aire, a été gouvernée par une ſuite de vicomtes héréditaires depuis la fin du X. ſiécle, ſous la mouvance des ducs de Gaſcogne. Pierre vicomte de Marſan épouſa au XII. Beatrix comteſſe de Bigorre; & depuis ce tems-là le Marſan fut uni avec la Bigorre, & réuni à la couronne par Henri IV. Ce pays qui eſt aſſez étendu, produit beaucoup de vin & de ſeigles. Il eſt abonné pour les tailles, ainſi que le Turſan & le Gabardan; & ces trois pays dépendent de la généralité d'Auch. Sa principale ville eſt le *Mont de Marſan*, fondée au XII. ſiécle par le vicomte Pierre. Elle eſt ſituée ſur le Midou, qui la partage en deux & qui commence à y être navigable, à 3. lieues au nord de la ville de S. Sever-Cap. Il y a un ſiége de ſénéchal qui eſt du reſſort du préſidial de Condom, un collége de Barnabites, & une abbaye d'Urbaniſtes, ou de religieuſes de ſainte Claire. *Grenade & Cazeres*, petites villes ſur l'Adour, & l'abbaye réguliere de S. Jean de la *Caſtelle*, ou de *la Grace-Dieu*, de l'ordre de Prémontré ſur la même riviere, ſont dans l'étendue de cette vicomté.

3. La petite ville de *Gabaret* a donné ſon nom au pays & à *la vicomté de Gabardan*, ou *Gavardan*, portion du diocèſe de Condom. On ne connoît des vicomtes de ce pays que depuis le milieu du XI. ſiécle. Pierre II. vicomte de Gabardan, ayant épouſé au XII. Guiſcarde, héritiere de la

vicomté de Bearn, ces deux vicomtés furent depuis unies, & eurent le même sort. La petite ville de *Gabaret* est située sur la Gelise & les frontieres du Condomois & de l'Armagnac, à 7. lieues au couchant de Condom.

§. 4. *Le pays des Basques.*

Ce pays est la premiere demeure des *Gascons* ou *Wascons*, après qu'ils furent sortis d'Espagne pour prendre des établissemens dans la Novempopulanie à la fin du VI. siécle, d'où ils s'étendirent dans cette province. Leur langue, qui est une langue mere & l'ancien Celtiberien, s'y est toujours depuis conservée de même que dans quelques provinces voisines d'Espagne, comme la Biscaye & le Guipuscoa. Il comprend le pays de *Labourd*, celui de *Soule* & la *Basse Navarre*. Cette derniere partie dépend aujourd'hui du gouvernement de Bearn dont nous parlerons ailleurs. Nous ne traiterons ici que du pays de Labourd & de celui de Soule séparés entr'eux par la Basse Navarre; ensorte qu'ils ne sont pas contigus.

1. *Le pays de Labourd* s'étend le long de la côte de l'Océan qu'il a au couchant: il est borné au nord par l'Adour qui le sépare des Landes & de la Gascogne propre; au levant par la basse Navarre, & au midi par la haute; & la riviere de Bidassoa, qui le sépare du Guipuscoa, acheve de le borner au midi & au couchant. Il a environ 10. lieues communes de France du midi au nord, & 8. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Le pays est assez fertile en bled & en vin: on y recueille beaucoup de poires & de pommes, dont on fait du poiré & du cidre.

BAYONNE ville épiscopale, qui est la principale de tout le pays des Basques, en est la capitale. Elle est située à la gauche de l'Adour au confluent de cette riviere avec la Nive, à une lieue de la mer, au 43. dégré 29. m. de latitude, & au 16. 11. m. de longitude, à environ 36. lieues au sud-ouest de Bourdeaux, & à 6. lieues des frontieres d'Espagne & de la riviere de Bidassoa qui sépare les deux royaumes. Comme la marée remonte dans les deux rivieres, cette situation est très-favorable pour le commerce, auquel les Bayonnois s'adonnent beaucoup.

L'ancien nom de Bayonne est *Lapurdum*, d'où le pays de Labourd a pris le sien. Celui de *Bayonne* est moderne: il dérive de la langue des Basques, & signifie *Bonne baye*. Cette ville est médiocrement grande, mais elle est riche, commerçante & très-importante par sa situation. Elle est partagée en trois; la grande qui est à la gauche de la Nive, la petite qui est située entre cette riviere & l'Adour à leur confluent, & la 3[e] qui consiste dans le fauxbourg du S. Esprit, situé à la droite de l'Adour, & joint à la ville par un pont. Ce fauxbourg dépend du diocèse de Dax. Les trois villes sont fortifiées & défendues par deux châteaux, sans la citadelle. On ne connoît des évêques à Bayonne que depuis le X. siécle. La cathédrale de Notre-Dame a un chapitre composé de 12. Chanoines. On compte dans cette ville 7. maisons religieuses, 5. d'hommes & 2. de filles, & de plus l'abbaye de S. Bernard de *Lasteron* de filles de l'ordre de Cîteaux, située auprès du fauxbourg S. Esprit dans le diocèse de Dax. Les Doctrinaires ont le séminaire. Bayonne a un hôtel de monnoyes & un siége de bailliage qui ressortit au présidial de Dax. Il y a beaucoup de Juifs à Bayonne; mais ils n'y ont pas une synagogue, comme quelques-uns l'ont avancé.

Le diocèse de Bayonne, que l'Adour sépare au nord de celui de Dax, comprend le pays de Labourd & la basse Navarre, en France, où on compte 72. paroisses; & le Guipuscoa en Espagne, qui en contient 30. Ces dernieres sont gouvernées depuis

l'an 1566. par l'évêque de Pampelune, comme vicaire apostolique. La ville de Bayonne & le pays de Labourd sont abonnés pour la taille.

On parle François ou Gascon à Bayonne; & le Basque, qui est le langage commun du pays de Labourd, commence dans le fauxbourg méridional de Bayonne. Ce pays a été gouverné par des vicomtes, sous la mouvance des ducs de Gascogne depuis le milieu du XI. siécle, jusques vers la fin du XII. ou au commencement du XIII. qu'il fut uni au duché d'Aquitaine: il fut possédé par les rois d'Angleterre jusqu'au milieu du XV. qu'ils en furent dépossédés par le roi Charles VII. Le pays est fertile en fruits, & assez en bled & en vin. Il n'y a aucune ville après Bayonne; & il consiste en 28. bourgs ou villages, dont les habitans, surtout ceux de la côte, s'adonnent plus à la navigation & au commerce, particulierement à la pêche de la baleine & de la morue, qu'à l'agriculture. Les principaux de ces villages sont S. Jean *de Luz* sur la côte, séparé de celui de *Sibourg* par la petite riviere de Nivelet, qui y forme un port qu'on nomme *Sacoa*. *Andaye* est le bourg ou village maritime du pays de Labourd le plus voisin de l'Espagne. Il est situé à l'embouchure de la riviere de Bidassoa dans la mer, vis-à-vis & à un quart de lieue de Fontarabie. Il est célébre pour ses eaux-de-vie. Il est défendu par un fort situé sur cette riviere. Le siége de justice du pays de Labourd est établi au village d'*Ustarin*. On voit dans le même pays l'abbaye de *Leoncel* ou de la *Honce*, de l'ordre de Prémontré: cet ordre a aussi celle d'*Ourdache* dans le diocèse de Bayonne; mais cette derniere, située à la source de la riviere de Nivelet, est dans le Guipuscoa sur les frontieres du pays de Labourd. *Guiche* comté sur l'Adour, est aussi dans le pays de Labourd.

2. *Le pays de Soule*. Les Latins l'ont nommé *Subola*, qu'on fait dériver d'un mot Basque, qui signifie *pays de bois*, du mot *Subol*. On en a fait par contraction celui de *Sola* ou *Soula* & de *Soule* en François. Il est situé entre la basse Navarre, qui est à son couchant, le Bearn au levant & au nord, & les Pyrenées, qui le séparent de l'Espagne, au midi. Il a environ 12. lieues communes de France du midi au nord, & 4. à 5. dans sa plus grande largeur. Il a été au pouvoir de vicomtes qui l'ont possédé depuis le milieu du XI. siécle, sous la mouvance des ducs de Gascogne & ensuite des rois d'Angleterre, jusqu'au regne de Philippe le Bel au commencement du XIV. siécle, qu'Auger vicomte de Soule le céda à ce prince, & se retira en Navarre, où il donna l'origine a la maison de Mauleon de Rade. La France fut obligée de rendre ce pays aux Anglois par le traité de Bretigni, jusqu'au milieu du XV. siécle, qu'il fut conquis par Charles VII.

Le pays de Soule ne forme proprement qu'une grande vallée le long du Gave, ou du Sazon ou Cesson, qui le traverse depuis sa source du midi au nord, & qui reçoit quelques petites rivieres ou ruisseaux. Il contient 69. paroisses qui ont appartenu au diocèse de Dax jusqu'au milieu du XI. siécle, que l'évêque d'Oleron, dont il dépend aujourd'hui, se l'appropria. Le pays n'est pas riche; & plusieurs de ses habitans sont obligés d'aller tous les ans en Espagne y cultiver les terres, & gagner de quoi vivre. Du reste les montagnes du pays sont couvertes de beaux sapins qu'il n'est pas aisé de transporter. Les truites de la riviere de Sazon sont excellentes, & on vante beaucoup les jambons du pays, qui est de la généralité d'Auch & du parlement de Bourdeaux. On en assemble tous les ans les états, qui sont composés de tous ceux qui ont des fiefs dans le pays, & des députés des sept cantons qui le partagent. Il n'y a qu'une seule ville qui est

celle de *Mauleon* : elle est située sur le Sazon à 11. lieues au sud-est de Bayonne, & à 7. au sud-ouest de Pau, & défendue par un vieux château situé sur une roche escarpée. Cette ville est la patrie de Sponde & d'Oihenart. *Sainte Engracie* sur les frontieres d'Espagne au diocèse d'Oleron, a une collégiale, dont le chef prend le titre d'abbé.

II. Gouvernement de Bearn.

Ce gouvernement contient le Bearn proprement dit, & la Basse Navarre : il n'y a qu'un seul lieutenant général sous le gouveur pour ces deux pays.

§. I. *Le Bearn.*

Le Bearn, que plusieurs auteurs qualifient de souveraineté sans fondement, est borné au nord par la Gascogne propre, au levant par la Bigorre, au midi par l'Aragon, & au couchant par le pays de Soule & la basse Navarre. Il a environ 22. lieues communes de France du midi au nord, & 18. à 20. du levant au couchant dans sa plus grande largeur.

Il a pris son nom des anciens peuples nommés *Benearni*, qui l'habitoient avant que les Romains en fissent la conquête. Il passa sous la domination des Visigots au V. siécle, & au commencement du VI. sous celle des François : ce fut un des premiers pays en deçà des Pyrenées occupés par les Gascons au commencement du VII. après leur irruption & leur établissement dans la Novempopulanie. Les Gascons ayant d'abord été gouvernés par des ducs sous l'autorité de nos rois de la premiere race, Eudes duc d'Aquitaine joignit toute la Gascogne à ses états, dont Waifre son petit fils fut dépouillé en 768. par Pepin le Bref. Charlemagne créa l'année suivante duc de Gascogne Loup I. cousin germain de Waifre, & petit-fils d'Eudes. Loup I. n'eut qu'une fille nommée Adele, qui épousa Loup II. son cousin, fils de Waifre. Loup II. s'étant assûré du duché de Gascogne, se révolta contre Charlemagne qui le fit pendre en 778. & qui accorda neanmoins par grace une partie du duché de Gascogne à Adalaric son fils. Adalaric se révolta avec ses fils contre Louis le Debonnaire, qui accorda enfin en 812. à Loup Centulle, petit-fils d'Adalaric, une partie de la Gascogne. Loup Centulle s'étant révolté, fut proscrit en 819. Il avoit deux fils, Donat-Loup & Centulphe. L'empereur Louis le Debonnaire accorda au premier la Bigorre, & le Bearn à l'autre ; & Centulle I. fils de Centulphe, jouissoit de ce dernier pays en 875. sous le titre de vicomté. Centulle I. & ses descendans posséderent depuis le Bearn sous le même titre de vicomté, & sous l'hommage des ducs de Gascogne, jusqu'à l'an 1134. que la race masculine de ces vicomtes ayant manqué, Guiscarde, fille & héritiere de Centulle V. vicomte de Bearn, porta cette vicomté dans la maison de Pierre vicomte de Gabardan son mari. Les vicomtés de Bearn & de Gabardan passerent en 1170. dans la maison de Moncade, en 1290. dans celle de Foix ; & enfin dans celle d'Albret, dont le roi Henri IV. qui réunit les domaines de toutes ces maisons à la couronne, étoit héritier.

Le pays est montagneux & un peu sec, quoiqu'arrosé par un grand nombre de petites rivieres où il y a beaucoup de truites, & qui portent toutes le nom de *Gave*, terme générique qui, dans le langage des Basques, signifie *Riviere*. Les plaines y sont assez fertiles, moins en bled & en seigle, qu'en bled des indes, dont le peuple se nourrit. On y recueille beaucoup de lin, & plusieurs côteaux y produisent d'excellent vin. Il y a des vallées abondantes en pâturages, où on éléve beaucoup de bestiaux. On y trouve quelques mines de plomb, de fer & de cuivre, & quelques eaux minerales. Du reste le pays est assez

peuplé, & on y comptoit 434. villes, bourgs ou villages, & près de 200000. ames à la fin du dernier siécle. Les Bearnois passent pour laborieux, économes & intéressés.

Le Bearn est un pays d'états: le clergé & la noblesse n'y font qu'un seul corps. Le premier est composé de deux évêques, trois abbés, & de ceux qu'on appelle dans le pays *Abbés laïques*, dont le nombre est assez grand, à cause qu'ils ont des dixmes inféodées, avec droit de patronage & de nomination aux cures. Douze anciens barons, & 4. qui le sont moins, sont à la tête la noblesse; & en y comprenant les seigneurs de paroisse, qui ont aussi droit d'entrée aux états, le corps de la noblesse est composé de 540. suffrages. Le second corps est composé du tiers état, représenté par les maires ou jurats de 42. villes ou communautés, dont le roi est seul seigneur. Les états, dont l'évêque de Lescar est président, se tiennent tous les ans.

La justice se rend en Bearn conformément aux coûtumes du pays qu'on appelle *Fors*. Après la réunion de ce pays à la couronne, le roi Louis XIII. érigea un parlement à Pau sous le titre de *Parlement de Navarre séant à Pau*. Le roi Louis XIV. a uni à ce parlement en 1691. la chambre des comptes qui avoit été érigée en 1624. Ce parlement, qui a aussi la basse Navarre dans son ressort, est composé d'un premier président, de 7. présidens à mortier, de 46. conseillers, & des gens du roi. Il y a un sénéchal d'épée en Bearn, qui a 5. siéges de sénéchaussée dans cette province. Le roi est seigneur haut justicier dans tout le Bearn, où les seigneurs particuliers n'ont que la moyenne & basse justice. De trois hôtels des monnoyes qu'il y avoit autrefois dans le pays, il ne reste plus que celui de Pau.

Tout le Bearn avoit embrassé les opinions de Calvin; & l'exercice de la religion catholique y avoit été aboli pendant long-tems: mais le roi Louis XIII. eut soin de l'y rétablir; & il n'y a plus aujourd'hui que celui-là qui y soit permis. Outre les deux diocèses de Lescar & d'Oleron, le Bearn comprend une partie de ceux de Dax & de Tarbe.

Le Gave de Pau, qui traverse le Bearn du sud-est au nord-ouest, le partage en deux parties à peu-près égales; ensorte que ce qui est à la droite de cette riviere peut passer pour le bas Bearn ou la partie orientale, & ce qui est à la gauche pour le haut, ou pour la partie occidentale.

1. PAU ville capitale de toute la province, est à la droite du Gave de son nom, & située sur une éminence, au 43. degré 15. m. de latitude, & au 17. 6. m. de longitude. Elle n'a commencé à devenir considérable que depuis que Henri d'Albret roi de Navarre en eut fait bâtir le château, où il établit sa résidence & qui a donné la naissance au roi Henri IV. Ce palais fut brûlé en 1716. avec les archives du domaine de Navarre qui y étoient conservées, & qui étoient fort considérables. La ville est petite, mais fort jolie: elle n'a qu'une seule paroisse. Outre les cours du parlement & de la chambre des comptes qui sont unies, & l'hôtel des monnoyes, il y a une université de droit établie depuis quelques années, un collége de Jesuites, & quelques autres maisons religieuses, avec un des cinq siéges de la sénéchaussée de Bearn.

Pau est du diocèse de *Lescar*, ville située sur une colline, à une lieue au nord-ouest de Pau, à un quart de lieue du Gave. L'ancien *Benearnum*, capitale du Bearn ayant été détruit par les Normans au IX. siécle, Guillaume Sanche duc de Gascogne rebâtit cette ville en 980. & elle prit le nom de *Lescar* de plusieurs ruisseaux & fontaines qui sont dans les environs, & que les habitans du pays appellent *las Escourres*. Sanche, fils du duc Guillaume Sanche, y rétablit l'ancienne

l'ancienne cathédrale de la Vierge quelques années après. Cette église, qui servoit de sépulture aux vicomtes de Bearn rois de Navarre, fut saccagée par les Calvinistes en 1559. L'évêque est premier conseiller du parlement de Pau. Le chapitre est composé de 15. Chanoines & 8. sémiprébendés, & le diocèse de 240. paroisses. Les Barnabites ont un collége à Lescar.

Morlas, petite ville du diocèse de Lescar, située à 2. grandes lieues au nord-est de Pau, a été regardée pendant long-tems comme la capitale du Bearn, à cause que les vicomtes du pays y faisoient leur résidence avant que de la transférer à Orthez: & ils y faisoient battre monnoye. Aussi a-t-elle le premier rang aux états du pays avec un des 5. siéges de la sénéchaussée de Bearn.

Orthez sur la droite du Gave de Pau, à 7. lieues ou environ au-dessous & au nord-ouest de cette ville, est une des principales du Bearn, quoiqu'elle soit petite. Elle située sur le penchant d'une colline, & a un des 5. siéges de la sénéchaussée du pays. Elle est du diocèse de Dax avec tous les environs; & elle a appartenu aux vicomtes de cette ville jusqu'au commencement du XII. siécle, qu'elle tomba au pouvoir des vicomtes de Bearn, qui établirent leur séjour ordinaire dans un château qu'ils y firent construire, jusqu'en 1460. qu'ils allerent résider à Pau. Ce château est aujourd'hui ruiné. La ville d'Orthez ayant embrassé les erreurs de Calvin, ainsi que tout le Bearn, la reine Jeanne d'Albret y établit une académie, ou une université pour les prétendus Réformés. L'abbaye de *S. Sigismond* ou de *Notre Dame d'Espérance*, de filles de l'ordre de Cîteaux, est située auprès d'Orthez.

Les autres lieux plus considérables de la partie du Bearn située à la droite du Gave de Pau, sont l'abbaye de S. Pierre de *La Reule*, de Bénédictins non-réformés, fondée au X. siécle; *Coarasse*, & en latin *Caudarasa*, sur le Gave de Pau, ancienne baronie; *Montaner*, ancienne vicomté du diocèse de Tarbe.

2. *Oleron* est la principale ville de la partie du Bearn, située à la gauche du Gave de Pau. Elle est bâtie au confluent du Gave d'Aspe & d'un autre Gave auquel elle donne son nom, à 4. lieues au sud-ouest de Pau. Elle est assez grande, peuplée & marchande. Le Gave d'Aspe la sépare du bourg qu'on appelle de *Sainte-Marie*, où est la cathédrale, & ces deux parties communiquent par un pont de pierre. Il y a de plus une troisiéme partie à la droite du Gave d'Oleron nommée *Marcadet*. Cette ville ayant été détruite au VIII. siécle par les Sarasins, & au IX. par les Normans, fut rebâtie au XI. par Centulle vicomte de Bearn, dans l'endroit où la cathédrale de la Vierge avoit déja été rétablie. Cette église a un chapitre composé d'un archidiacre, de 12. Chanoines & 8. chantres ou chapelains. L'évêque, qui se qualifie *Premier baron de Bearn*, & son chapitre sont seigneurs du bourg Sainte-Marie. Il y a dans la ville un des 5. siéges de la sénéchaussée de Bearn, 2. communautés religieuses d'hommes, & 2. de filles. Le diocèse qui s'étend dans le pays de Soule a 209. paroisses. Oleron est un ancien titre de vicomté.

La partie occidentale du Bearn comprend les montagnes & la plaine. Les montagnes contiennent quatre principales vallées, qui sont celles de *Barreton*, d'*Aspe*, d'*Ossau* & d'*Asson*: dans la 2[e] est *Lescun*, une des 12. premieres baronies du Bearn. La plaine, outre la ville d'Oleron, renferme celle de *Sauveterre*, où est un des 5. siéges de la sénéchaussée du pays avec un couvent de Carmes, & un vieux château ruiné; *Navarreins*, petite ville fortifiée, bâtie dans une belle plaine par Henri d'Albret roi de Navarre, sur le Gave d'Oleron, à 4. lieues au nord-ouest & au-

dessous de cette ville. Elle a été autrefois regardée comme le boulevard du pays: il y un état-major. *Nay* sur le Gave de Pau, autre petite ville fort marchande; S. Vincent *du Luc*, abbaye de Bénédictins, dont la mense conventuelle est aujourd'hui unie aux Barnabites. L'abbé est un des trois qui ont entrée aux états de Bearn, ainsi que celui de *Saubelade*, abbaye de l'ordre de Cîteaux. Cette derniere nommée en latin *Silvalata*, est du diocèse de Lescar: elle fut détruite en 1578. par les Calvinistes.

§. 2. *La Basse Navarre.*

Ce pays, qui fait partie de celui des Basques, est situé entre le Guipuscoa au couchant; le pays de Labourd aussi au couchant & au nord; le Bearn, & le pays de Soule au levant; & les Pyrenées, qui le séparent au midi de la Haute Navarre & de l'Espagne. Il a environ 13. lieues communes de France du midi au nord, & 8. du levant au couchant. Il contient 4. prieurés-curés & 102. autres paroisses, qui sont partie du diocèse de Dax & partie de celui de Bayonne. Il fut d'abord soumis aux ducs de Gascogne & ensuite aux ducs d'Aquitaine; mais les rois de Navarre s'en assurerent au XIII. siécle, & en firent la 6e province de ce royaume, sous le nom de *Merindad de ultra Puertos*. Après que Ferdinand roi d'Aragon & de Castille eut envahi en 1512. le royaume de Navarre sur Jean d'Albret & sur Catherine de Foix sa femme; tout ce que ces derniers & leurs successeurs purent ou ont pu conserver, c'est cette partie.

Le pays est montagneux & ingrat, & les terres n'y rapportent qu'à force de travail. On y recueille peu de fruits; mais ils y sont fort bons. Les habitans sont laborieux, spirituels & industrieux, & subsistent principalement par le commerce qu'ils ont avec l'Espagne. Les deux principales rivieres sont la Nive & la Bidouse.

La Basse Navarre dépend pour le civil du gouvernement de Bearn, & pour la justice du parlement de Pau. Il a ses fors ou coûtumes particulieres, & se gouverne par ses états qui s'assemblent tous les ans, & qui sont composés du clergé, de la noblesse & du tiers état. Le clergé est composé des évêques de Bayonne & de Dax, ou de leurs grands vicaires, & des quatre prieurs. Tous les gentilshommes qui possédent des biens nobles, font le corps de la noblesse; & le tiers état consiste en 28. députés des villes ou communautés, dont le député de S. Jean de Pied de Port est le chef. Les états se tiennent alternativement à S. Jean de Pied-de Port & à S. Palais.

La Basse Navarre est partagée en cinq territoires ou départemens, dont ceux de *Baigorri* & d'*Arberou* ont eu anciennement titre de vicomté. Les autres sont ceux de *Mixe*, de *Cize* & d'*Ostabarat*. La ville de *S. Jean de Pied-de Port* sur la Nive, capitale du pays, est dans le département de Cize & le diocèse de Bayonne. Elle est à une lieue des frontieres d'Espagne, à 10. au sud-est de Bayonne, & à 15. au sud-ouest de Pau. Elle est commandée par une citadelle. Son nom vient de sa situation au pied des montagnes & des *Ports* ou passages d'Espagne. *S. Palais* est la seconde ville du pays: elle est dans le quartier de Mixe sur la Bidouse, & le diocèse de Dax, à 7. lieues au nord-est de S. Jean de Pied-de-Port. La *Bastide de Clarence* fondée par Louis Hutin roi de France & de Navarre, est la 3e ville du pays. Elle est située dans le quartier d'Arberou sur le ruisseau de *Laran* & les frontieres du pays de Labourd. Le château de *Belzunce* n'en est pas éloigné. *Gramont*, duché & pairie érigé en 1648. en faveur de la maison de ce nom, est situé dans la partie septentrionale de la Basse Navarre, sur les frontieres du pays de Labourd, près de la petite riviere de Lihoure. La principauté de *Bidache*,

qui apparrient à cette maison, & où elle prétend exercer les droits de souveraineté, est située à une lieue au nord de Gramont sur la Bidouse.

II.

LE LANGUEDOC.

Sous le nom de *Languedoc* nous comprenons cette partie de la France qui s'étend depuis le 42. dégré de latitude jusqu'aux 45. 20. m. & entre le 18. 15. m. de longitude, & le 22. 30. m. Elle est bornée au nord par la Guienne, l'Auvergne & le Lyonois, au levant par le Rhône, au midi par la Méditerranée & les Pyrenées, & au couchant par la Garonne. Elle est une des plus grandes, des plus considérables & des plus importantes du royaume, & est composée d'une grande partie de l'ancienne Narbonnoise, & de la portion de l'Aquitaine qui comprend les peuples ou cités d'*Albigeois*, de *Gevaudan* & de *Velai*.

Les *Volces* habitoient dans les tems les plus reculés la Narbonnoise premiere: ils étoient divisés en deux principaux peuples; en *Volces Tectosages* & en *Volces Arécomiques*. Les *Volces Tectosages* occupoient à peu-près ce qu'on appelle aujourd'hui le haut Languedoc. Ces peuples, dont Toulouse étoit la capitale, se rendirent extrêmement célebres dès le second siécle de la république Romaine par leur transmigration & leurs expéditions dans la Germanie, la Gréce & l'Asie Mineure; & ils établirent enfin dans cette partie de l'Asie le royaume de Galatie, qui subsista avec beaucoup d'éclat jusqu'au tems qu'Auguste le réduisit en province Romaine. Les *Volces Arécomiques* occupoient à peu-près le bas Languedoc, & ils avoient la ville de Nismes pour capitale. Les Volces Tectosages & Arécomiques étoient subdivisés en plusieurs autres peuples. Les *Helviens* ou peuples du Vivarais, habitoient la partie de la Viennoise qui est située en deçà du Rhône, & qui est comprise dans le Languedoc. Tous ces peuples se gouvernerent eux-mêmes, & vêcurent sous leurs propres loix jusqu'à l'an 629. de Rome, que la république Romaine ayant envoyé du secours aux Marseillois ses alliés, contre les *Liguriens* & peuples Gaulois du voisinage qui leur faisoient la guerre, les soumirent à leur domination, & commencerent dès-lors la conquête de ce qu'on appella bientôt après la *Province Romaine des Gaules*: conquête que Fabius & Domitius, généraux Romains, continuerent après avoir passé le Rhône l'an 633. de Rome, & qu'ils finirent par la soumission des Volces à la République, à des conditions avantageuses.

Les Romains étant devenus maîtres de cette province, composée de la Savoye, du Dauphiné, de la Provence & d'une grande partie du Languedoc, fonderent l'an 636. de Rome, tant pour la conserver, que pour s'assurer de la liberté du passage en Espagne, la colonie de Narbonne, qui fut la premiere de celles que les Romains établirent dans les Gaules, & la seconde hors de l'Italie. Narbonne devint ainsi la métropole de la Province Romaine, à laquelle elle donna le nom de *Narbonnoise* sous Auguste. Il est par-là vrai de dire que Narbonne est la premiere métropole des Gaules. César acheva la conquête de ces provinces environ un siécle après; & les trois peuples de la Celtique qui sont aujourd'hui compris dans le Languedoc, & dont une partie fut peut-être soumise par Fabius & Domitius, & attribuée à la province Romaine; sçavoir, ceux d'Albigeois, les *Gabales* ou du Gevaudan, & les *Velaunes* ou du Velai, furent attribués à l'Aquitaine par Auguste. Ces trois peuples, après la subdivision de l'Aquitaine, dépendirent de l'Aquitaine premiere.

Cette province & la Narbonnoise se maintinrent sous l'autorité des Romains jusqu'au commencement du V. siécle, qu'elles furent inondées par une nuée de peuples barbares, tels que les Vandales, les Alains, les Suéves & les Allemands, qui y firent une irruption en 407. & se répandirent dans les autres provinces des Gaules. Après avoir, entr'autres, désolé la Narbonnoise, les premiers passerent l'année suivante en Espagne, & de-là en Afrique, où ils s'établirent. Les Visigots leur succéderent en 412. dans la Narbonnoise; & après s'être assurés de la ville de Narbonne & de plusieurs villes voisines, & avoir porté la désolation jusqu'à Bourdeaux, ils passerent aussi en Espagne deux ans après. Constance général de l'empereur Honoré, les rappella dans les Gaules en 419. & leur céda, au nom de ce prince pour y demeurer en qualité d'alliés & d'auxiliaires des Romains, sept cités ou diocèses de la Narbonnoise, de l'Aquitaine seconde & de la Novempopulanie; c'est-à-dire les cités de Toulouse, d'Agenois, Bourdelois, Angoumois, Perigord, Bazadois & Laittoure. Ce sont ces sept cités qui firent, que Sidoine Apollinaire donna le nom de *Septimanie* aux premiers établissemens des Visigots dans les Gaules. Ces peuples établirent dès-lors le siége de leur empire à Toulouse, ville qui en fut désormais la capitale, & où ils tenoient leur cour. Ils profiterent de la décadence de l'empire pour étendre leur domination dans les pays voisins, soit dans les Gaules, soit en Espagne; ensorte qu'en 475. ils dominerent dans les Gaules depuis la Loire jusqu'aux Pyrenées, & depuis l'Océan jusqu'au Rhône & à la Méditerranée; l'empereur Nepos leur céda enfin entierement toute cette étendue de pays.

Les Visigots ne jouirent pas long-tems d'une domination aussi étendue. Clovis roi des François leur ayant déclaré la guerre, & ayant vaincu & tué de sa main Alaric II. leur roi à la bataille de Vouglé en Poitou l'an 507. il leur enleva par lui-même ou par son fils Thierri, toute l'Aquitaine, qui composoit alors trois provinces, & la ville de Toulouse leur capitale, dans la Narbonnoise, qui se soumirent volontairement à sa domination; mais il échoua devant Carcassonne dont il avoit entrepris le siége, qu'il fut obligé de lever en 508. ensorte que les Visigots conserverent dans les Gaules la partie de la Narbonnoise comprise entre Carcassonne & le Rhône; pays qui prit depuis le nom de *Septimanie*, à cause des sept cités ou peuples dont il étoit composé, & celui de *Gothie*, parce qu'il étoit habité par les *Goths*.

Après la mort de Clovis, les Visigots reprirent sur les François une portion de l'Aquitaine; mais Theodebert fils de Thierri roi d'Austrasie, la reprit sur eux. Ils conserverent la Septimanie ou ce qu'ils possédoient dans la Narbonnoise premiere, jusqu'au commencement du VIII. siécle, que les Sarrasins ou Maures envahirent cette province, & s'étendirent de-là dans les Gaules. Quant à la partie du Languedoc soumise aux François, elle échût en partage en 629. avec plusieurs pays voisins à Charibert frere du roi Dagobert, qui établit sa résidence à Toulouse, dont il fit la capitale de ses états. Le royaume de Toulouse passa aux descendans de Charibert sous le titre de duché héréditaire d'Aquitaine; & ces princes profitant des troubles qui s'éleverent en France à la fin de la premiere race de nos rois, étendirent leur domination jusqu'à la Loire, & acquirent une partie de la Septimanie. L'autre partie soumise aux Sarrasins, secoua le joug de ces infidéles: les Goths qui l'habitoient, livrerent d'abord en 752. à Pepin le Bref premier roi de la seconde race, les cités ou diocèses de Nismes, Maguelonne ou Montpellier, Agde & Beziers; & ce prince

ayant assiégé ensuite Narbonne sur les Sarrasins qui avoient fait de cette ville leur boulevard dans les Gaules, les Goths qui l'habitoient, la lui livrerent en 759. après sept ans de blocus ou de siége, & après qu'il leur eut promis par serment, de les maintenir dans l'usage de leurs loix & de leurs coûtumes. Pepin acheva dix ans après de dépouiller de tous ses domaines Waifre duc d'Aquitaine, descendant de Charibert roi de Toulouse, & petit-fils d'Eudes duc d'Aquitaine. Il unit ainsi à son domaine ou à celui de la couronne pour la premiere fois, la *Septimanie*, depuis Carcassonne jusqu'au Rhône, avec toute l'Aquitaine que Clovis & son fils Thierri avoient conquise sur les Visigots.

Charlemagne successeur de Pepin, érigea en 781. l'Aquitaine en royaume pour son fils Louis qui fut surnommé le *Debonnaire*. Il établit Toulouse capitale de ce royaume, d'où la Septimanie ou Gothie dépendoit; & il mit des comtes particuliers ou gouverneurs dans chaque principale ville, avec cette différence, que le gouverneur qu'il établit à Toulouse se qualifia *Duc*, à cause que c'étoit la ville royale, & qu'il avoit une autorité supérieure sur tous les comtes particuliers du royaume d'Aquitaine. Tel fut entr'autres le célébre S. Guillaume au *Cournés*, qui après avoir fondé l'abbaye de *Gellone* au diocèse de Lodéve, y prit l'habit monastique, & y mourut en 812. ce monastere a pris depuis le nom de *S. Guillem*, de celui de son fondateur.

La ville de Toulouse fut gouvernée par une suite de ducs & de comtes bénéficiaires jusqu'à l'an 849. que Charles le Chauve ayant pris cette ville sur Pepin II. son compétiteur au royaume d'Aquitaine, y établit premier comte héréditaire Fredelon fils de Fulguald comte de Rouergue. D'un autre côté la Gothie ou Septimanie, qui comprenoit la Marche d'Espagne ou la Catalogne que Charlemagne avoit conquise, & qui dependit d'abord du duché ou gouvernement général d'Aquitaine, en fut séparée en 817. pour faire un duché ou gouvernement général séparé; mais ce gouvernement n'eut plus que le titre de marquisat, à cause de sa situation sur les frontieres d'Espagne, après l'an 844.

Fredelon & les comtes de Toulouse ses descendans se qualifierent *Ducs d'Aquitaine*, province qui fut partagée en deux duchés ou gouvernemens généraux en 845. sçavoir, entre les comtes de Toulouse d'un côté, & les comtes d'Auvergne, ou les comtes de Poitiers de l'autre. La Septimanie continua d'être gouvernée par des ducs ou des marquis; & elle fut séparée en 865. de la Marche d'Espagne ou Catalogne qui fit un gouvernement particulier. Ces deux gouvernemens, ainsi que celui de Toulouse & ceux du reste du royaume, après être devenus héréditaires sous Charles le Chauve, furent possédés avec une autorité encore plus grande sur la fin du IX. siécle, & au commencement du X. par leurs possesseurs, qui s'emparerent des droits régaliens & userent d'un pouvoir absolu & presque indépendant chacun dans leur district. C'est ainsi que les comtes de Toulouse dominerent sur tout l'ancien Toulousain, sur l'Albigeois, le Querci, le Rouergue & quelques autres pays de l'Aquitaine, qui étoient de leur domaine particulier, sans compter plusieurs autres sur lesquels ils exercerent la suzeraineté.

Le marquisat de Gothie entra dans la maison des comtes de Toulouse après l'an 918. & ces comtes qui continuerent de se qualifier ducs ou princes d'Aquitaine & *comtes Palatins*, dominerent ainsi médiatement ou immédiatement, non-seulement sur tous les pays qui composent aujourd'hui la province de Languedoc, mais sur plusieurs pays voisins. La partie de la Provence, qu'on nomma dans la suite *Mar-*

quisat de Provence, & qui en comprenoit la moitié, entra dans leur maison vers l'an 1037. & ils augmenterent tellement leurs domaines, qu'ils pouvoient le disputer pour leur étendue à tous les autres plus grands vassaux du royaume, & au roi même. Raymond surnommé de *S. Gilles*, l'un d'entr'eux, qui acquit tant de gloire durant la premiere croisade à la fin du XI. siecle, réunit le premier la dénomination de ses dignités sous le titre de *duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse*; titres que ses successeurs prirent après lui. Sous le nom de ducs de Narbonne, ils désignoient l'autorité supérieure dont ils étoient revêtus, sur toute la Septimanie, telle qu'elle avoit été possédée par les Visigots, & ils possédoient de plus le domaine particulier de la plûpart des comtés qui composoient cette province.

Les comtes de Toulouse revêtus de toutes ces dignités, & maîtres d'aussi grands domaines, jouirent d'une extrême considération en France & dans les royaumes étrangers pendant tout le XII. siécle; & lorsqu'on fixa le nombre des pairs de France à douze au commencement du XIII. ils furent du nombre, & eurent le premier rang sur tous les pairs laïques en qualité de *ducs de Narbonne*; ensorte qu'il y eut d'abord 4. ducs & 2. comtes. Les 4. ducs furent ceux de Narbonne, d'Aquitaine, de Bourgogne & de Normandie, & les deux comtes ceux de Champagne & de Flandre; mais les comtes de Toulouse eurent à soutenir bientôt après une cruelle guerre qui leur fit perdre en 1229. le duché de Narbonne.

Nous parlons de la guerre qui fut entreprise par les Croisés contre les hérétiques Albigeois, & dont le principal effort tomba sur Raymond VI. comte de Toulouse, & sur le vicomte de Beziers son vassal. Ce dernier, dont la maison possédoit aussi les vicomtés d'Albi, de Nismes, de Carcassonne, d'Agde & de Beziers, fut d'abord dépouillé de tous ses domaines par les Croisés, qui en revêtirent Simon de Montfort, un des principaux seigneurs d'entr'eux. Simon établit par-là une domination assez étendue dans le pays; & ayant attaqué ensuite le comte de Toulouse lui-même & ceux de Foix & de Comminges, vassaux & alliés de ce prince, il les dépouilla également de presque tous leurs domaines, dont il se fit adjuger la possession par le concile de Latran tenu en 1215. lequel, de tous les domaines de la maison de Toulouse, ne réserva que le marquisat de Provence, dont l'église Romaine s'étoit nantie, pour Raymond VII. fils de Raymond VI. comte de Toulouse. Ces deux princes recouvrerent neanmoins quelque tems après la plûpart de leurs domaines; & la maison de Montfort voyant qu'il ne lui étoit pas possible d'en conserver la possession, les céda en 1223. au roi Louis VIII. qui, à la tête d'une grande armée, entreprit le siége d'Avignon en 1226. & qui après avoir soumis cette ville, passa le Rhône, établit sa domination sur plusieurs pays, qui se soumirent volontairement depuis ce fleuve jusqu'aux environs de Toulouse, & réunit ainsi à la couronne une grande partie ou environ les deux tiers de la province. Simon de Montfort avoit alors partagé cette partie en deux sénéchaussées qu'il avoit établies à Carcassonne & à Beaucaire. Le roi S. Louis fils & successeur de Louis VIII. étoit résolu de pousser la guerre contre Raymond VII. comte de Toulouse, lorsqu'enfin ils convinrent d'un traité au mois d'Avril de l'an 1229. suivant lequel Raymond céda à Louis tout le duché de Narbonne ou de Septimanie, qui comprenoit les deux sénéchaussées dont on vient de parler; & le roi ne lui laissa que le comté de Toulouse, avec ceux de Rouergue, de Querci & d'Agenois, la partie de celui d'Albigeois

située à la droite du Tarn, & le marquisat de Provence; ensorte que depuis ce tems-là Raymond VII. ne prit plus la qualité de duc, & qu'il ne fut plus compris parmi les 12. pairs que sous le titre de comte : ainsi de premier des ducs pairs, il devint le premier des comtes pairs. Il fut stipulé par le même traité, que Raymond VII. donneroit Jeanne sa fille unique en mariage à Alphonse frere de S. Louis, qu'elle succéderoit à Raymond dans tous les domaines qu'on avoit laissés à ce prince, & que si elle venoit à mourir sans enfans de son mariage avec Alphonse, tous ces domaines seroient reunis à la couronne.

S. Louis fit gouverner les deux sénéchaussées de Carcassonne & de Beaucaire, désignées alors par le titre de *Parties d'Albigeois*, parce qu'elles avoient été conquises durant la guerre contre les Albigeois, soit par les sénéchaux même, soit par des gouverneurs ou des *Lieutenans* qu'il y envoyoit de tems en tems. Raymond VII. étant mort en 1249. Jeanne sa fille unique, femme d'Alphonse comte de Poitiers, frere de S. Louis, lui succéda dans tous les domaines qu'on lui avoit laissés, entr'autres dans la sénéchaussée de Toulouse; & étant morte sans enfans en 1271. le roi Philippe le Hardi les réunit à la couronne conformément au traité de l'an 1229. Nos rois étendirent par-là beaucoup leurs domaines dans la partie méridionale du royaume; & comme on y parloit un langage ou un idiome différent de celui dont on usoit dans les provinces septentrionales, & que d'ailleurs on y suivoit le droit Romain ou écrit, tandis qu'on se servoit du droit coûtumier dans ces dernieres provinces, cela donna occasion de partager le royaume vers la fin du XIII. siécle en deux grandes parties, dont la dénomination fut prise des différens langages dont les peuples de ces provinces se servoient; ensorte qu'on appella *Langue d'ocy* ou *d'ouy*, & en latin *Lingua Gallica* ou *Gallicana*, les provinces septentrionales où on employoit le mot *ouy* pour affirmer; & qu'on donna le nom de *Langue d'oc*, & en latin *Lingua Occitana*, aux provinces méridionales, où on disoit *oc*, pour le mot *oui* dont on se servoit en France. C'est-là la seule & véritable étymologie du mot *Languedoc*, appuyée sur une foule de monumens. Toutes les autres ne sont fondées que sur des conjectures vaines & ridicules.

Le Languedoc, ou plutôt *La Languedoc*, comme on disoit alors, comprit donc depuis l'an 1271. toutes les provinces méridionales du royaume, soumises médiatement ou immédiatement à nos rois; & comme les duchés d'Aquitaine & de Gascogne qui apppartenoient aux Anglois en étoient limitrophes, & qu'ils eurent plus ou moins d'étendue suivant les divers succès de la longue guerre qui dura entre les deux nations pendant le XIV. siécle & une partie du suivant, le gouvernement de Languedoc, qui comprenoit toute la partie de l'Aquitaine & de la Gascogne soumise à nos rois, eut aussi plus ou moins d'étendue, jusqu'en 1360. que le roi Jean fut obligé de céder à l'Angleterre par le traité de Bretigni une grande partie de l'Aquitaine, qui auparavant étoit comprise dans le gouvernement de Languedoc.

Ce gouvernement fut alors restraint aux trois anciennes sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne & Beaucaire, qu'on appelloit plus particulierement *les Trois sénéchaussées de la Languedoc*, qui firent comme une espéce de corps particulier, & à la partie de la Gascogne, qui demeura soumise à la France; mais comme le roi Charles V. enleva aux Anglois une grande partie des pays de l'Aquitaine qui leur avoient été cédés par le traité de Bretigni, ces mêmes pays furent réunis au gouvernement de Languedoc, qui comprit ainsi toute la partie de l'Aquitaine Françoise, jusqu'à ce

qu'enfin le roi Charles VII. ayant chassé entierement les Anglois de la Guienne en 1452. il érigea cette province en gouvernement, & la sépara de celui de Languedoc. Ce dernier gouvernement continua neanmoins de comprendre toute la partie de l'ancienne sénéchaussée de Toulouse, située à la gauche de Garonne, qui consistoit principalement dans les deux judicatures de Riviere & de Verdun, & les comtés de Comminges, de Gaure & de l'Isle-Jourdain. C'est pour cela que l'archevêque d'Auch, & les évêques de Conserans & de Lombez furent convoqués à l'ordinaire aux états généraux de Languedoc pour leurs diocèses, ou pour partie d'iceux, comme dépendans toujours de cette province : mais le roi Louis XI. ayant donné en 1469. le duché de Guienne au prince Charles son frere, lui attribua toute cette partie de la sénéchaussée de Toulouse, qui depuis n'a plus dépendu du Languedoc.

Le comté de Foix & le diocèse de Pamiers furent toujours neanmoins censés faire partie du gouvernement de Languedoc, jusqu'en 1607. que le roi Henri IV. les ayant réunis à la couronne, ils formerent quelques années après un gouvernement particulier, indépendant de celui de Languedoc. Quant au Roussillon, qui anciennement avoit fait partie de la Narbonnoise premiere, & ensuite du duché de Septimanie ou du marquisat de Gothie, il devoit aussi naturellement dépendre du gouvernement de Languedoc; mais comme le roi S. Louis en avoit cédé en 1258. la souveraineté au roi d'Aragon qui en possédoit déja le domaine utile, le roi Louis XIII. l'érigea en gouvernement séparé, lorsqu'il l'eut conquis sur l'Espagne en 1640.

Nous partagerons donc le Languedoc en trois gouvernemens, qui sont le Languedoc propre, le pays de Foix & le Roussillon.

I.

Gouvernement de Languedoc.

Ce gouvernement s'étend inégalement depuis le 42. dégré 50. m. ou environ de latitude septentrionale, jusqu'au 45. 20. m. & il occupe environ 4. dégrés de longitude depuis le 18. 35. minutes jusqu'au 22. 30. m. ensorte qu'il a environ 70. lieues d'une heure de chemin du levant au couchant, ou depuis le Rhône jusqu'à la pointe de Moissac, ou à la jonction du Tarn avec la Garonne, 45. dans sa plus grande largeur du midi au nord, & 10. dans la moindre. Il est borné au levant par le Rhône qui le sépare de la Provence & du Dauphiné. Il a au midi la Méditerranée, & ensuite le Roussillon & une partie du pays de Foix, qui le borne aussi en partie au couchant; la Garonne acheve de le borner au couchant, & le sépare de la Gascogne : enfin il a la Guienne, l'Auvergne & le Forez au nord.

De 23. diocèses dont cette province est composée, il y en a 16. qui y sont entierement situés pour le spirituel & pour le temporel. Les 7. autres n'en dépendent qu'en partie : mais il y aussi plusieurs diocèses voisins qui ont des paroisses de leurs dépendances en Languedoc; & il n'y a proprement que 21. villes épiscopales situées dans les limites de cette province, quoiqu'il y ait 23. archevêques ou évêques qui assistent aux états du pays. On comptoit en Languedoc à la fin du dernier siécle environ un million & demi d'habitans.

Cette province est arrosée par plusieurs rivieres, dont les deux plus considérables sont le Rhône & la Garonne qui la terminent à ses deux extrémités, au levant & au couchant. La Loire y prend sa source & traverse une de ses extrémités ; ainsi le

le Languedoc est arrosé par trois des quatre principales rivieres de France. Les autres sont le Tarn, l'Agout, l'Ariege, l'Aude, l'Orb, l'Eraut, le Lez, le Gard ou Gardon, &c. La plûpart de ces rivieres sont ornées de divers ponts, dont les plus considérables par leur beauté & leur magnificence, sont les deux ponts du Gard l'ancien & le nouveau, & ceux du Saint-Esprit & de Toulouse. Outre les rivieres & la mer, on voit encore dans cette province divers canaux, dont le plus célébre est le canal royal qu'on y a construit pour la jonction des deux mers : ouvrage seul capable d'immortaliser le regne de Louis XIV. Ce canal, comparable aux plus magnifiques des anciens Romains, fut commencé en 1665. & entierement fini en 1685. Le Languedoc est encore recommandable par la beauté de ses grands chemins.

Cette province passe pour une des plus fertiles du royaume : on y recueille du bled, & de toute sorte de grains, du vin, de l'huile & des fruits de toute espéce, & on y éléve, surtout dans le bas Languedoc, beaucoup de vers à soye. Il y croit en divers endroits des plantes singulieres & médicinales, & on y compte plusieurs lieux célébres par leurs bains d'eaux thermales & minérales. Plus de la moitié de la province est couverte d'une chaîne de montagnes, dont les principales sont celles des Cevennes, qui se joignent par leur extrémité occidentale aux basses Pyrenées, & par l'orientale aux Alpes, dont elles ne sont séparées que par le Rhône. On trouve diverses carrieres de marbre dans ces montagnes, surtout du côté de Caunes; on y trouve aussi des mines de fer, de plomb & d'argent : les paillettes d'or que diverses rivieres charient font comprendre qu'il y a aussi des mines d'or. Le reste de la province est entrecoupé par des côteaux, des vallons & de belles plaines. Quoique la plûpart de ces montagnes, surtout les hautes Cevennes, paroissent stériles & inutiles, & qu'elles le soient en effet en plusieurs endroits, l'industrie des habitans sçait y trouver des ressources par le grand nombre de bestiaux qu'on y nourrit, & qui fournissent de la laine pour les manufactures du pays, sans compter les forêts de sapins, dont plusieurs sont couvertes, surtout dans les basses Pyrenées. On trouve aussi quelques forêts de chênes dans le haut Languedoc; mais elles sont beaucoup plus rares dans le bas, principalement le long de la côte, où le bois à brûler est ordinairement fort petit & fort cher : il y a divers étangs sur cette côte qui communiquent avec la mer, & qui fournissent beaucoup de poisson, ainsi que la mer & les rivieres.

Mais ces mêmes étangs sont un obstacle au commerce de la province, parce que l'eau y est trop basse pour y former des ports, & qu'il n'y a que les tartanes ou les petits bâtimens qui puissent naviger sur cette côte, où il s'accumule d'ailleurs une grande quantité de sable sur le rivage. Le roi S. Louis tenta neanmoins de former un port de mer à Aigues-mortes, que la quantité de sable que la mer y a charié a enfin comblé entierement; ensorte que le seul port qui subsiste aujourd'hui dans la province, est celui qu'on a construit dans le dernier siécle au cap de *Cette*, port dont l'entretien coûte beaucoup, & qui ne sçauroit recevoir les grands bâtimens. Le commerce du Languedoc qu'on tâche d'entretenir par ce port & par les autres débouchés du pays, consiste en denrées, en manufactures & en sel, qu'on recueille dans diverses salines situées sur la côte de la Méditerranée, & qui fournit la province, les pays voisins, & même l'étranger.

Le haut & le bas Languedoc différent autant par le génie & le caractére des habitans, que par la température de l'air & la qualité du terroir. Le haut Languedoc

eſt abondant en bleds, en vin & en toute ſorte de fruits : le climat y eſt doux & temperé, & les fréquentes pluies qui y tombent, y modérent l'ardeur du ſoleil, & y font fructifier les terres. Le terroir du bas Languedoc eſt au contraire beaucoup plus ſec & aride : il y pleut rarement, & les chaleurs en été y ſont exceſſives, ſurtout le long de la côte; mais la ſécheresſe & la ſtérilité de cette portion de la province, ſont récompenſées par d'autres avantages. La grande quantité de beſtiaux qu'on nourrit dans les montagnes voiſines, y entretient l'abondance des vivres, & y fournit beaucoup de laine pour les manufactures qui y ſont établies. Les côtes ſont fort poiſſonneuſes, & la vigne qui y eſt bien cultivée, y fournit d'excellens vins : on y fait de la ſoie, & on y recueille beaucoup d'huile. Enfin la ſituation du bas Languedoc eſt plus propre pour le commerce. Auſſi les habitans, plus agiſſans & plus induſtrieux que ceux du haut pays, s'adonnent-ils au négoce avec ſuccès. Ceux du haut Languedoc ſont plus graves, plus ſérieux, plus peſans & beaucoup plus vains; enſorte que ceux-ci approchent du génie, des vertus & des vices des Eſpagnols leurs voiſins, tandis que les autres, plus enjoués & plus affables, ont du rapport en beaucoup de choſes au caractère des Italiens. On convient enfin que les Languedociens pris en général ſont communément ſpirituels, actifs, vifs & induſtrieux; qu'ils ſont propres aux ſciences, au commerce, aux arts & aux manufactures; qu'ils n'épargnent rien pour parvenir à leurs fins, & qu'ils ſont ſobres & épargnans; mais on les accuſe d'être intéreſſés & peu reconnoiſſans.

Le Languedoc a fourni pluſieurs perſonnages qui ſe ſont diſtingués dans les lettres, mais non pas autant qu'il paroît qu'on auroit dû l'eſperer de l'heureux génie de ſes habitans. On reproche ſurtout à ceux du bas Languedoc, entraînés par une certaine pareſſe naturelle, de préférer l'amour du plaiſir, ou le ſoin de leur fortune à leur avancement dans les ſciences. Les lettres ſont principalemeni cultivées à Toulouſe & à Montpellier, & elles l'y ont toujours été, à cauſe des univerſités qui y ſont établies, & qui conſervent encore beaucoup de leur ancien luſtre; la premiere pour le droit, & l'autre pour la médecine. Il y a de plus une académie des ſciences à Montpellier, aſſociée à celle de Paris; & outre l'académie des Jeux Floraux établie à Toulouſe dès le commencement du XIV. ſiécle, laquelle eſt la plus ancienne académie de beaux eſprits de l'Europe, il y en a une de ſciences & de beaux arts. On compte de plus un grand nombre de colléges dans la province. Les Jeſuites y en ont dix, les PP. de la Doctrine Chreſtienne huit, les PP. de l'Oratoire un & les Barnabites un autre.

Le gouvernement de la province de Languedoc eſt partagé, depuis l'an 1633. en trois lieutenances générales, dont les diſtricts ſont diſtincts & ſéparés. Celle du haut Languedoc comprend 9. diocèſes, & eſt ſubdiviſée depuis l'an 1692. en 3. lieutenances de roi. Celle du bas Languedoc comprend 10. diocèſes, partagés en 4. lieutenances de roi; & la troiſiéme, qu'on appelle des Cevennes, ne s'étend que ſur le diocèſe d'Uſez, ſur le Vivarais & le Velai : elle eſt partagée en deux lieutenances de roi.

Le Languedoc eſt un pays d'états, qui y ſont en uſage depuis la réunion de cette province à la couronne. Ils ſont compoſés de trois ordres; ſçavoir, le clergé, la nobleſſe & le tiers état. Le clergé eſt compoſé de 3. archevêques & 20. évêques. Parmi les évêques, ceux de Comminges & de Montauban ont ſéance aux états, parce qu'une partie de leurs diocèſes eſt ſituée dans l'étendue du Languedoc, quoique leurs villes épiſcopales n'y ſoient pas compriſes.

Les archevêques d'Arles & de Vienne, & les évêques de Valence, de Conserans & de Pamiers ont aussi plusieurs paroisses de leurs diocèses situées dans l'étendue du Languedoc; mais ils n'assistent pas aux états de cette province, parce qu'ils ont ou qu'ils avoient scéance aux états des provinces où leurs villes capitales sont situées; sçavoir, l'archevêque d'Arles aux états de Provence, l'archevêque de Vienne & l'évêque de Valence aux états de Dauphiné, l'évêque de Pamiers à ceux du pays de Foix, & l'évêque de Conserans à ceux du comté de Comminges; mais les évêques de Comminges & de Montauban n'ont jamais assisté, le premier aux états du comté de Comminges, & l'autre à ceux du Querci, leurs villes n'étant pas situées dans les provinces de ce nom : car l'évêché de Montauban fut érigé dans l'abbaye de S. Theodard, située dans l'ancien diocèse de Toulouse & les limites de la province de Languedoc. Les abbés étoient anciennement convoqués aux états de la province; mais il y a long-tems que ce n'est plus l'usage. Parmi les archevêques, celui de Narbonne est président-né des états, quoique moins ancien pour le sacre que celui de Toulouse, & ce dernier a la préséance sur celui d'Albi quand il seroit même moins ancien pour le sacre. Après les 3. archevêques le plus ancien évêque, par sa consécration, a droit de présider aux états.

La noblesse est composée du comte d'Alais qui y a le premier rang, du vicomte de Polignac qui y a le second, d'un baron du Vivarais qui y a le troisiéme, & qui est du nombre des 12. barons de ce pays qui y assistent par tour, & d'un baron du Gevaudan, qui est aussi du nombre des 8. barons de ce pays qui ont droit d'y assister chacun à leur tour. Tous les autres barons siégent suivant le rang de leur reception. Il y a des diocèses où il y a deux ou trois barons qui ont droit d'entrer tous les ans aux états, & d'autres diocèses où il n'y en a aucun; parce qu'on s'est contenté de fixer le nombre des suffrages de la noblesse, & de l'égaler à celui des évêques, sans prescrire précisément dans quel diocèse les baronies doivent être situées. Quant au rang fixe des 4. premiers barons, celui du comte d'Alais & du vicomte de Polignac est pris d'un ancien réglement, suivant lequel *les comtes* appellés aux états devoient précéder *les vicomtes*, & ceux-ci les simples *barons* : or du nombre des comtes & vicomtes qui avoient alors droit d'entrer aux états, il n'est resté que ces deux-là, & on n'a eu aucun égard à l'érection postérieure des baronies des états en marquisat, en comté & en vicomté. Quant aux barons du Vivarais & du Gevaudan, on leur a assigné le 3ᵉ & le 4ᵉ rang, parce que y venant plus rarement que les barons ordinaires, on a voulu les dédommager par cette marque d'honneur.

Le tiers état est composé des députés des villes capitales, des diocèses & des villes diocésaines. Parmi ces dernieres il y en a quelques-unes qui députent tous les ans; mais la plûpart des autres envoyent un député par tour, suivant le nombre des villes qui, dans chaque diocèse, jouissent de ce droit, & qui est plus ou moins grand dans les divers diocèses de la province. On compte aux états de Languedoc 66. députés du tiers état, qui ensemble ne font que 44. voix ou suffrages; ce qui fait que les suffrages du tiers état égalent presque en nombre ceux du clergé & de la noblesse. Quant aux officiers de la province, ils consistent en trois syndics, un pour chaque ancienne sénéchaussée de la province, qui a droit de les nommer, deux greffiers & un trésorier général.

Un mois après l'assemblée des états généraux de la province, on tient dans chaque diocèse une assemblée composée de divers députés de chaque ordre, pour

faire la répartition des sommes accordées par la province, suivant la quotité qui la regarde, & qui se rapporte à un tarif général de la province. De ces assemblées diocésaines, qu'on appelle *Assiettes*, il y en a 4. qui sont celles du Vivarais, du Velai, du Gevaudan & d'Albigeois, ou du diocèse d'Albi, qui ont le nom d'états particuliers du pays.

Parmi les fiefs de dignité de la province, on y comptoit à la fin du dernier siécle les duchés pairies d'Usez & de Joyeuse, avec la partie du duché de Mercœur qui s'étend en Gevaudan, & qui fait que les ducs de Mercœur sont du nombre des huit barons du Gevaudan qui assistent par tour aux états de Languedoc. Le duché de Joyeuse est aujourd'hui éteint; mais on doit y ajouter le duché de Fleuri érigé depuis quelques années. On comptoit aussi alors en Languedoc 55. marquisats, 17. comtés, 22. vicomtés, & 285. baronies; mais plusieurs de ces dernieres ont été élevées depuis à de plus hautes dignités. Il y a de plus outre cela dans la province 3263. fiefs. On y compte environ 4500. familles nobles, parmi lesquelles il y en a plusieurs de très-anciennes.

La justice est administrée en Languedoc, province où on suit le droit écrit ou Romain, par deux cours supérieures. La premiere est le parlement de Toulouse, le second du royaume, autant par son ancienneté & par sa dignité, que par l'étendue de son ressort. Son origine, presque aussi ancienne que celle du parlement de Paris, remonte vers le milieu du XIII. siécle. Après avoir subsisté à diverses reprises durant ce siécle, il fut réuni à celui de Paris jusqu'au XV. car on n'a aucune preuve certaine que le roi Philippe le Bel l'ait rétabli en 1302. ou en 1303. & tout le détail que la Martiniere rapporte de ce rétablissement après Bardin & la Faille, est entierement fabuleux. Le roi Charles VII. le rétablit d'abord en 1419. & enfin entierement & à demeure en 1444. Ce prince ordonna que les officiers du parlement de Toulouse ou de Languedoc *fraterniseroient* avec ceux de Paris. Il est composé aujourd'hui d'un premier président, de 9. présidens à mortier, de 8. autres présidens, de 112. conseillers, & des gens du roi. Il comprend la grand-chambre, la Tournelle, 3. chambre d'enquêtes, & une de requêtes. On a déja remarqué, qu'outre toute la province de Languedoc, il avoit dans son ressort la Guienne & la Gascogne orientales, à quoi on doit ajouter le gouvernement de Foix. On compte dans le ressort du parlement de Toulouse 8. siéges de sénéchaussée & autant de siéges présidiaux, situés en Languedoc, & 7. autres siéges présidiaux dans le reste de son ressort, & en tout 32. diocèses.

La seconde cour supérieure de la province est celle des aides, comptes & finances de Montpellier, unies ensemble depuis l'an 1648. La cour des aides fut érigée en 1437. & celle des comptes en 1522. leur jurisdiction ne s'étend pas hors des limites de la province. Cette cour, qui est semestre, est composée de 118. officiers, tant présidens & conseillers que correcteurs & auditeurs des comptes. Elle est partagée en trois bureaux, pour les aides, pour les comptes & pour le domaine, dont elle a la jurisdiction contentieuse depuis l'an 1691.

Il y a deux bureaux de trésoriers de France en Languedoc érigés en 1552. & composés chacun de 33. officiers; l'un à Toulouse, & l'autre à Montpellier, ce qui forme deux généralités; mais il n'y a qu'un seul intendant pour toute la province : il réside ordinairement à Montpellier. Nous ne parlerons pas ici des baillis, viguiers & autres juges subalternes de la province; nous les réservons pour le détail de chaque diocèse.

Il y a trois bureaux généraux de l'amirauté en Languedoc, & deux particuliers, une grande maîtrise des eaux & forêts, partagée en 7. maîtrises particulieres, & deux jurisdictions consulaires. Les premiers juges ou les juges ordinaires connoissent du fait des tailles & des impositions dans cette province, où il n'y a point d'élus, & où les tailles sont réelles, sauf l'appel à la cour des aides. Enfin il y a deux chambres ou fabrications de monnoyes dans cette province, l'une à Toulouse, & l'autre à Montpellier.

On peut diviser le Languedoc de différentes manieres. La division la plus ordinaire c'est de le partager en haut & bas; en deux généralités de Toulouse & de Montpellier; ou bien suivant le district de chacune de ses trois lieutenances générales: mais la division la plus ancienne & la plus naturelle est celle qui partage le Languedoc, suivant ses trois anciennes sénéchaussées; division qui a commencé aussi-tôt après la réunion de la province à la couronne, & qui subsiste encore de nos jours, par rapport à l'assemblée des états généraux du pays, & aux assemblées particulieres de chaque sénéchaussée; & c'est celle que nous suivrons. Les trois sénéchaussées sont celles de Toulouse & d'Albigeois; de Carcassonne & de Beziers, & enfin de Beaucaire & de Nismes; car elles ont chacune un double titre.

I. Sénéchaussée de Toulouse et d'Albigeois.

Les comtes de Toulouse avoient dès le commencement du XIII. siécle un sénéchal qui étoit du nombre de leurs officiers, & qui étendoit sa jurisdiction sur tout le comté de ce nom, lequel comprenoit alors tout l'ancien diocèse de Toulouse, dont on a fait au commencement du XIV. siécle, une province ecclésiastique composée de 8. diocèses. Par le traité de paix de l'an 1229. entre le roi S. Louis & Raymond VII. comte de Toulouse, ce dernier demeura paisible possesseur du comté de Toulouse, à la réserve de la partie méridionale du pays de Mirepoix, comprise dans ce qu'on appelloit alors *la Conquête d'Albigeois*, qui a toujours fait partie de la sénéchaussée de Carcassonne. Raymond conserva aussi par le même traité la partie de l'ancien comté d'Albigeois, située à la droite du Tarn, & il unit alors cette partie à la sénéchaussée de Rouergue qui lui resta par le même traité; mais Alphonse comte de Toulouse désunit cette partie en 1264. de la sénéchaussée de Rouergue, & l'unit à celle de Toulouse, qui depuis prit le double titre de *Sénéchaussée de Toulouse & d'Albigeois*. Cette sénéchaussée ayant été réunie à la couronne en 1271. fut d'abord composée pour les justices subalternes, de la viguerie de *Toulouse*, & des judicatures de *Ville-longue*, *Lauraguais*, *Rieux*, *Verdun ou Gascogne* & *Albigeois*. Le roi Philippe le Bel ayant acquis la vicomté de *Riviere*, portion du diocèse de Comminges, qu'il augmenta de plusieurs domaines voisins, ajouta cette sixiéme judicature à la sénéchaussée de Toulouse; & nos rois y unirent dans la suite les comtés de *Gaure* & de *Comminges*, & plusieurs autres domaines de Gascogne, à mesure qu'ils furent unis à la couronne, sans parler du comté de *Foix*, qui en dépendoit pour les cas royaux; ensorte que la sénéchaussée de Toulouse devint une des plus étendues & des plus considérables du royaume. Elle a conservé tout son ancien ressort, à la réserve du Lauraguais & du pays de Foix, qui ont été érigés en sénéchaussées particulieres. Elle occupe la partie occidentale du Languedoc, & elle comprend aujourd'hui la viguerie de *Toulouse*, les judicatures de *Ville-longue*, *Rieux* & *Albigeois* en Languedoc; celles de *Verdun* & de *Ri-*

viere, avec les comtés de *Gaure* & *d'Astarac*, partie de celui de *Comminges*, & la vicomté de *Nebouzan*, en Gascogne; ensorte que la sénéchaussée de Toulouse s'étend actuellement par rapport au Languedoc, sur une partie des diocèses de Toulouse, d'Albi & de Comminges, & sur les diocèses de Lavaur & de Rieux; ce qui fait une étendue de pays de 25. lieues du midi au nord, & d'autant du levant au couchant, à quoi nous ajouterons le diocèse de S. Papoul ou le Lauraguais, qui est de son ancien ressort: ainsi nous partagerons cette ancienne sénéchaussée en 7. articles pour la partie de son ressort comprise dans l'étendue de la province de Languedoc. Ces 7. articles sont la partie orientale du diocèse de Toulouse, la partie septentrionale de celui d'Albi, le diocèse de Lavaur, la partie orientale de celui de Montauban, le Lauraguais, ou le diocèse de S. Papoul, le diocèse de Rieux, & une petite partie de celui de Comminges.

§. I. *Partie orientale du diocèse de Toulouse.*

On a remarqué que la province de Languedoc comprenoit avant l'an 1469. tout le diocèse de Toulouse, situé des deux côtés de la Garonne; mais le roi Louis XI. ayant attribué cette année à la Guienne, la partie du diocèse située à la gauche de ce fleuve, il n'y eut plus depuis que ce qui est à la droite qui continua d'être compris dans la province & le gouvernement de Languedoc. Cette derniere partie a environ 13. lieues communes de France du midi au nord, & 6. du levant au couchant. Elle contient 205. paroisses partagées en 4. archiprêtrés. Elles font autant de communautés taillables, & sont habitées par environ 31000. familles, dont il y en a 700. de nobles; ce qui peut faire environ 135000 ames. Le pays est très-bien cultivé: il consiste en de très-grandes & belles plaines fertiles en bled & en millet. Il y a aussi de vastes prairies le long de la riviere de Lers; & il y croît beaucoup de vin qui se consume dans le pays. Les rivieres de Garonne & d'Ariege y charient quelques paillettes d'or, & on prétend que le nom latin de cette derniere *Aurigera*, vient de-là.

TOULOUSE, capitale de toute la province, l'est aussi du diocèse de son nom. C'est une des plus anciennes, des plus grandes & des plus belles de France; & c'est un ancien titre de royaume, de duché, de marquisat, de comté & de vicomté. Elle est située au 43. dégré 37. m. de latitude, & au 20. 55. m. de longitude, & s'étend presque dans toute sa longueur le long de la rive droite de la Garonne, dans une belle & vaste plaine, à-peu-près à une égale distance des deux mers auxquelles elle communique; sçavoir, à l'Océan par la Garonne, & à la Mediterranée par le canal de Languedoc qui se joint à ce fleuve à un quart de lieue de la ville. Cette situation est des plus heureuses pour le commerce; mais les Toulousains, naturellement vains & paresseux, n'en profitent pas autant qu'ils pourroient. Le principal commerce qui s'y fait est de laines d'Espagne.

La plûpart des maisons de Toulouse sont assez belles, quoique bâties de brique; ce qui fait un bel effet. Les rues sont communément larges & longues, mais assez mal allignées. La ville, qui a 8. portes, est jointe par un très-beau pont sur la riviere de Garonne, au fauxbourg appellé de S. Cyprien, ou de *S. Subra* dans le langage du pays, qui est situé de l'autre côté de la riviere, & qui est comme une petite ville. Parmi plusieurs places publiques, les plus grandes, sont celles de S. Etienne, de S. George & la Place royale, construite en dernier lieu devant l'hôtel de ville, où on a placé la statue équestre du roi Louis XIV. Il y a un grand quai planté d'ormeaux le long de la Garonne au fauxbourg de S. Cyprien,

qui sert de promenade. Les autres fauxbourgs sont ceux de S. Michel, de Montolieu & de S. Etienne.

La ville de Toulouse n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur, & il y a des quartiers presque déserts : de plus les maisons religieuses qui y sont en grand nombre y occupent beaucoup de terrain ; ensorte qu'on n'y compte que 18000. familles, ce qui peut faire autour de 90000. habitans, partagés en 8. paroisses. La plûpart des églises sont assez belles. La cathédrale de S. Etienne est un des plus beaux vaisseaux du royaume ; mais il n'est pas fini, n'y ayant que la moitié de la nef d'achevé. Son chœur est très-beau & fort vaste. Son chapitre qui a été long-tems régulier sous la régle de S. Augustin, consiste en un prévôt, premiere dignité, qui est un des meilleurs bénéfices du royaume, 3. autres dignités, 24. Chanoines & beaucoup d'autres bénéficiers. Le palais archiépiscopal qui est vaste & magnifique, est situé tout auprès. L'église de S. Sernin où on conserve les reliques de ce S. Martyr, premier évêque de Toulouse, qui souffrit le martyre au milieu du III. siécle, est fort sombre, mais majestueuse. Elle est située à l'extrémité de la ville, & elle étoit autrefois hors de son enceinte. C'est un ancien monastère qui fut ensuite habité par des Chanoines réguliers, aujourd'hui sécularisés. Cette collégiale, qui a pour chef un abbé séculier, est composée de 24. Chanoines sans le bas-chœur. L'église est dans le goût gothique, & elle a deux rangs de piliers de chaque côté & plusieurs chapelles souterraines.. On y conserve un grand nombre de reliques. Les premiers comtes de Toulouse avoient leur sepulture dans un cimetiere voisin, qu'on appelle le *Cimetiere des nobles* ; & on observe encore l'ancien usage de n'enterrer personne dans cette église. Celle de la *Daurade* est une des plus anciennes de Toulouse. On croit même qu'elle a été anciennement un temple de Payens. Elle est sans piliers, & terminée par une coupole, dont les murailles des deux côtés sont incrustées d'une mosaïque singuliere. Le maître autel est sous cette coupole, & au-dessus de l'autel est la statue de la Vierge peinte en noir, qu'on appelle pour cette raison *Notre-Dame la Noire*. Il y a un ancien monastère qui y est joint, & qui après avoir embrassé la réforme de Cluni au XI. siécle, a été uni à la congrégation de S. Maur dans le dernier. Il y a 24. autres communautés religieuses d'hommes dans Toulouse, qui sont toutes très-nombreuses ; surtout celles des Mendians. Les plus remarquables sont le grand couvent des Dominicains qui est le premier ou le plus ancien de cet ordre. On conserve dans l'église qui est belle, mais d'une structure singuliere, les reliques de S. Thomas d'Aquin dans une très-belle chapelle. Son chef est dans la sacristie. Il y a une bibliothéque publique dans le couvent des Cordeliers ou de la grande Observance, fondée par le président Donneville. Le couvent est fort vaste, & la communauté fort nombreuse. On descend de la sacristie dans un caveau, dont on parle beaucoup, parce qu'on y conserve plusieurs squelettes desséchés, après avoir demeuré long-tems exposés à l'air sur la voute de l'église. Il y a une autre bibliothéque publique aux PP. de la Doctrine Chrétienne de *S. Rome*. Il y a une très-belle chapelle de Notre-Dame du Montcarmel aux grands Carmes. La Chartreuse, qui est dans la ville, est une des plus belles du royaume. Les Jesuites onr 4. maisons à Toulouse en y comprenant le séminaire, qui étoit autrefois la célébre maison de l'Enfance, établie par madame de Mondonville ; institut, dont un anonime Avignonois a donné une prétendue histoire, ou plutôt un roman satyrique & calomnieux, que le parlement de Toulouse a fait brû-

ler par la main du bourreau. On compte environ 150. Jesuites dans les 4. maisons qu'ils possédent à Toulouse, & qui sont le collége, la maison professe, le noviciat & le séminaire deMondonville. D'autres y comptent 6. maisons de Jesuites, en y comprenant la pension & la maison de retraite. La maison des chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jerusalem est fort belle. C'est le second grand prieuré de la langue de Provence, & par conséquent de l'ordre. On compte à Toulouse 3. ou 4. autres séminaires, entr'autres un pour les Irlandois.

On comptoit à Toulouse 17. maisons de religieuses cloîtrées; mais depuis quelques années on en a supprimé deux ou trois, avec plusieurs autres communautés de filles du royaume. Celles qui ont été supprimées à Toulouse sont l'abbaye de *Salenques*, de l'ordre de Cîteaux, qui y avoit été transférée du pays de Foix, & le monastère de S. Pantaleon d'Augustines. La principale de celles qui subsistent est l'abbaye de S. Sernin, de chanoinesses de l'ordre de S. Augustin. Les autres maisons de filles les plus remarquables sont celles des Maltoises ou de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, & des Feuillantines, situées l'une & l'autre dans le fauxbourg de S. Cyprien. Les Maltoises sont distinguées en trois classes; sçavoir, les *Chevalieres*, qui font les mêmes preuves que les chevaliers de l'ordre de Malte, les religieuses *Servantes*, & les *Converses*. La maison des Feuillantines est la premiere de cet ordre, & la seule avec celle de Paris. Il y a encore à Toulouse 4. compagnies ou confrairies qu'on appelle de *Penitens*, & 2. grands hôpitaux au fauxbourg S. Cyprien.

L'université de Toulouse, fondée en 1233. est composée des 4. facultés, dont la plus célébre est celle de droit. Le recteur est toujours pris parmi les 6. professeurs de cette faculté: celle de médecine a un théâtre anatomique. On n'enseigne la philosophie avec les humanités que dans les deux colléges des PP. de la Doctrine Chrétienne ou de l'*Esquile*, & des Jesuites, qui sont tous deux très-fréquentés. On voit plusieurs autres colléges dans cette université, mais sans exercice; & il n'y a dans chacun qu'un certain nombre de boursiers, dont la plûpart sont obligés d'étudier en droit. Ces colléges ont donné l'éducation à plusieurs personnes illustres qui ont servi l'église & l'état; entr'autres à 12. cardinaux: les principaux sont ceux de *S. Martial*, de *Foix* & de *Perigord*. Le premier, affecté aux Limousins, a donné Etienne Baluze à la république des lettres. Le 3[e] fondé pour ceux de Bearn & des autres domaines de la maison de Foix, avoit autrefois une belle & nombreuse bibliothéque de manuscrits qui ont été dispersés. Le cardinal d'Ossat, Pierre de Marca archevêque de Toulouse & ensuite de Paris, & François Bosquet successivement évêque de Lodéve & de Montpellier, avoient été boursiers de ce collége. Les Bernardins ou Cisterciens ont un collége dans l'université de Toulouse avec un professeur, qui est le proviseur du collége, & les Dominicains, les Cordeliers, les Augustins & les Carmes y ont aussi des professeurs en théologie, outre les professeurs royaux de l'université de la même faculté; sçavoir, 3. ecclesiastiques séculiers, 2. Dominicains & 2. Jesuites; mais ces 4. derniers professeurs n'ont que 2. suffrages dans les assemblées de l'université.

Le palais, où le parlement s'assemble, est l'ancien palais des comtes de Toulouse nommé le *Château Narbonnois*, bâti comme une forteresse. Le viguier, qui étoit un juge de robe courte, & le premier juge de la ville, & dont la jurisdiction vient d'être unie à celle du sénéchal, prenoit le titre de châtellain ou gouverneur de ce château. Le bureau des trésoriers de France, ainsi que

que le ſénéchal & le ſiége préſidial, ont leurs ſiéges dans d'autres quartiers de la ville, ainſi que la chambre des monnoyes.

L'hôtel de ville de Toulouſe eſt un des plus beaux & des mieux ornés du royaume. Les magiſtrats municipaux qu'on nomme *Capitouls*, & qui ont la prévention pour la juſtice criminelle avec les juges royaux, y ont leur ſiége. Leurs charges ont le privilége de les annoblir : ils ſont au nombre de 8. un pour chaque quartier de la ville partagée en 8. parties, & ils ont la connoiſſance des matieres de police. Parmi les ſales de cet hôtel, il y en a une qu'on appelle des *Illuſtres*, parce qu'on y a repréſenté en buſte pluſieurs perſonnages qui ont illuſtré la ville de Toulouſe leur patrie : cette ville en a fourni pluſieurs autres depuis l'an 1677. que cette ſale fut finie; mais on doit rayer de ce nombre le pere Antonin Cloche, général des Dominicains, que la Martiniere fait Toulouſain de naiſſance. Parmi les principaux édifices de Toulouſe, ſont les deux moulins du Baſacle & du Château ſur la Garonne, qui ſont des plus beaux du royaume. On a déja dit un mot de l'ancienne académie des Jeux Floraux & de celle des ſciences & belles lettres établies à Toulouſe. La premiere fondée en 1323. & réformée en 1694. eſt compoſée de 40. académiciens ou *Mainteneurs*. Celle des ſciences & belles lettres établie par lettres patentes de l'an 1740. a 74. membres, tant honoraires, qu'aſſociés libres, aſſociés ordinaires, aſſociés étrangers, adjoints, correſpondans & officiers. Enfin il y a à Toulouſe une académie de peinture, ſculpture & architecture, établie par lettres patentes du 13. Janvier 1751.

La ville de Toulouſe eſt abonnée, fait un corps ſéparé, & ne contribue pas aux impoſitions de la province avec le reſte du diocèſe.

Le diocèſe de Toulouſe étoit un des plus étendus du royaume, lorſque le pape Jean XXII. l'érigea en archevêché en 1317. & forma de ce ſeul diocèſe une province eccléſiaſtique toute entiere. Elle eſt compoſée de 8. diocèſes, en y comprenant celui de Toulouſe, qui contient encore 250. paroiſſes, partagées en 6. archiprêtrés, tant à la droite qu'à la gauche de la Garonne, tant en Languedoc qu'en Guienne.

La partie de ce diocèſe qui appartient au Languedoc, dépend de diverſes juriſdictions.

1. La viguerie de Toulouſe comprend, outre cette ville, 53. paroiſſes ou communautés taillables, ſituées des deux côtés de la Garonne, qui ſont toutes dans l'étendue de la province de Languedoc. La partie occidentale de cette viguerie, ſituée à la gauche de la Garonne, ne comprend que 12. de ces communautés, partagées en 17. paroiſſes ou ſuccurſales. *Pibrac* & *Blagnac*, anciennes baronies, ſont ſituées dans cette partie : dans l'autre eſt le monaſtère de l'*Eſpinaſſe*, de l'ordre de Fontevraut.

2. Il y a environ 80. paroiſſes du diocèſe de Toulouſe, qui dépendoient anciennement de la judicature, & qui dépendent aujourd'hui de la ſénéchauſſée & de la comté de *Lauraguais*. Les lieux les plus conſidérables de cette partie ſont *S. Julien*, *S. Felix de Carmaing*, *Auterive*, *Montgiſcard*, *Ville-franche* de Lauraguais, *Monteſquieu* & *Auriac*, qui ſont ſept petites villes du nombre des onze du diocèſe de Toulouſe, qui députent par tour tous les ans un diocéſain aux états de Languedoc. *Saint-Felix*, qui a une collégiale, eſt de plus une des baronies qui ont droit d'entrer aux mêmes états, ainſi que *Lanta*. *Auterive* a un ſiége de juſtice royale. *Nogaret*, le *Faget*, *Trebons*, *Fourquevaux*, *Montlaur* & *Gardouch*, ſont d'anciennes baronies. La derniere, qui a titre d'archiprêtré, appartient depuis l'an 1232. à la maiſon de Varagne, qui la prit en échange de Raymond VII. comte de Toulouſe, contre une partie de la ſeigneurie de *Baſiege*.

3. Vingt & sept paroisses ou communautés du diocèse de Toulouse sont dans l'étendue de la judicature royale de Ville-longue. Les principales sont *S. Sulpice de la Pointe*, ancienne baronie située au confluent de l'Agout & du Tarn, à 5. lieues au nord-est de Toulouse, & *Buzet* sur le Tarn, à une lieue au dessus de S. Sulpice; deux petites villes diocésaines qui ont chacune un siége du juge royal de Ville-longue. *Fronton* & *Grizolles* sont encore deux petites villes. *Castelnau* d'*Estretefonds* est une des baronies qui entrent tous les ans aux états de Languedoc; *Garidech* a une commanderie de Malte.

4. Les petites villes de *Miremont* & de *Beaumont*, avec deux ou trois paroisses, appartiennent à la judicature de Rieux, & chacune de ces deux petites villes a un siege de lieutenant du juge de cette judicature. Elles sont situées entre le Lez & l'Ariege. La premiere est du nombre des 11. diocésaines, & elle est à 4. lieues au midi de Toulouse: l'autre est à une lieue au couchant de Miremont.

5. Le domaine temporel des archevêques de Toulouse fait un corps distinct & une jurisdiction séparée. Il consiste en 37. villes, bourgs ou villages qui dépendent tous pour le spirituel du diocèse de Toulouse, excepté 3. qui sont des diocèses de Mirepoix & de Rieux. La principale ville de cette temporalité est *Verfeil*, en latin *Viridefolium*, qui est une des 11. villes diocésaines, & située à 4. lieues au levant de Toulouse: elle a titre d'archiprêtré. *Balma* est la maison de campagne des archevêques de Toulouse, située entre cette ville & Verfeil.

6. Le comté de *Carmaing* ou *Carmang*, enclavé dans le Lauraguais, en faisoit anciennement partie: il comprend 12. paroisses, qui dépendent de la généralité d'Auch & de l'élection de Lomagne pour la taille; mais elles sont soumises au gouvernement de Languedoc pour tout le reste. Il y a un juge d'appeaux dans *Carmaing* ou *Caraman*, petite ville capitale de ce comté, qui a titre d'archiprêtré, & qui est située à 5. lieues au sud-est de Toulouse. Le comté de Carmang érigé au commencement du XIV. siécle en faveur de la maison de Lautrec, ressortit immédiatement au parlement de Toulouse. *Loubens* qui appartient à celle de Verdale, laquelle a donné un grand maître à Malte, est dans l'étendue de ce comté.

§. 2. *La partie septentrionale du diocèse d'Albi.*

Cette partie est située à la droite du Tarn, & bornée au nord par le Rouergue & le Querci. Elle a environ 17. lieues communes de France d'étendue le long de la riviere de Tarn du levant au couchant, & 10. dans sa plus grande largeur du midi au nord. Elle dépend de la sénéchaussée de Toulouse, pour les raisons qu'on a déja dites, & elle fait que les sénéchaux de Toulouse se qualifient *sénéchaux d'Albigeois*. Elle comprend environ les deux tiers du diocèse d'Albi, & compose ce qu'on appelle *la Judicature d'Albigeois*, qui subsiste encore en son entier, & qui contient dans son ressort 6. siéges de justice royale. Elle renferme les trois seules villes diocésaines qui députent par tour tous les ans aux états de Languedoc, & qui sont *Gaillac*, *Rabastens* & *Cordes*.

Gaillac est une ville qui contient 4. à 5. mille habitans, & qui a le siége principal de la judicature. Elle est située à la droite du Tarn, à 7. lieues du pays, qui en font 11. communes de France, au nord-est de Toulouse, & à 3. ou 4. au-dessous d'Albi. Le Tarn qui commence à y être navigable, sert pour transporter à Bourdeaux les vins du pays, qui sont très-célébres depuis plusieurs siécles, & très-propres à soutenir le plus long trajet par mer. La ville est petite,

mais elle a des fauxbourgs assez étendus. La principale église est celle de S. Michel, qui étoit une abbaye de Bénédictins dès le X. siécle, sécularisée au XVI. Il y a un abbé séculier, & il est faux que la mense abbatiale soit unie au collége des Jesuites de Toulouse, ainsi que plusieurs auteurs, & entr'autres la Martiniere, l'ont avancé. Le chapitre consiste en un doyen, 12. Chanoines, 4. hebdomadiers, 10. prébendiers, &c. Outre cette collégiale, il y a celle de S. Pierre, dont le chef est nommé *Commandeur*, à cause qu'elle doit son origine à une communauté de freres Hospitaliers, qui ont été sécularisés. Ces deux églises sont paroissiales; & il y a encore une succursale dans les fauxbourgs avec un couvent de Capucins, un monastère de Bénédictines, & un d'Hospitalieres. Le P. Gaubil Jesuite, missionaire en la Chine, & célébre astronome, est natif de cette ville.

Rabastens a donné son nom à une des plus anciennes maisons de la province. Elle est aussi sur le Tarn à deux lieues au-dessous de Gaillac, & n'est considérable que par ses fauxbourgs. Elle peut contenir trois à quatre mille ames. Il y avoit un ancien prieuré de l'ordre de Cluni, qui a été uni au collége des Jesuites de Toulouse. Il y a une petite collégiale, deux maisons religieuses, & un siége de la judicature d'Albigeois.

Cordes, petite ville qui a un autre siége de cette judicature, avec titre d'archiprêtré, est située vers les frontieres du Rouergue, sur un rocher élevé, au bas duquel coule la petite riviere de Serou, à 4. lieues au nord-ouest de la ville d'Albi. Il y avoit anciennement un château très-fort. Les Trinitaires & les Capucins y ont des couvens.

Les autres villes de cette partie du diocèse d'Albi, sont *Lille*, *Valence* & *Artheiz*, qui ont chacune un des siéges de justice de la judicature d'Albigeois. Le siége qui étoit dans cette derniere ville a été transféré depuis long-tems au fauxbourg du bout du pont d'Albi, qui étant situé à la droite du Tarn, dépend de la même judicature. La chambre de l'édit du parlement de Toulouse a siégé pendant un assez long tems au XVI. siécle à *Lille*, ville située à la droite du Tarn, à une lieue au dessous de Gaillac. Elle est moderne, assez bien percée, & sans fauxbourgs : elle a titre d'archiprêtré, & contient environ 2000. ames, avec un couvent d'Augustins & un d'Augustines.

Les cinq premieres villes dont on vient de parler, sont du nombre des douze du diocèse qui ont droit de députer aux assemblées diocésaines ou états particuliers d'Albigeois. *Castelnau de Montmirail*, *Monestier* & *Cahusac*, sont encore de ce nombre. La premiere qui contient environ 1200. habitans, est une ancienne baronie qui a appartenu à la maison d'Armagnac. *Puicelsi* & *Penne* sont deux anciennes châtellenies qui ont eu des châteaux très-forts. *Castelnau de Bonnafous* sur la droite du Tarn, est une petite ville de 1500. habitans, avec titre de baronie à la maison de Crussol, dont le seigneur a droit d'entrée aux états de Languedoc. Les autres principales baronies situées dans l'étendue de la judicature d'Albigeois, sont *Lescure*, *Salvagnac*, *Cestairols* & la *Guepie*, qui, avec Castelnau de Bonnafous, sont du nombre des sept, dont les barons ont droit d'assister à l'assiéte du diocèse, ou aux états particuliers d'Albigeois. La Guepie est située sur la petite riviere de Biaur qui la sépare du Rouergue; ensorte que le château est en Languedoc, & le bourg, situé au-delà ou à la droite de la riviere, en Rouergue. La *Garde-Biaur* sur la même riviere; *Millars*, *Trebas* & *S. Sernin*, érigé en marquisat depuis quelques années, ont aussi titre de baronie, ainsi que *Vieux* ou *Vioux*, *Viantium* en latin, où il y a eu anciennement un monastère célebre, tant par l'exil

& la sépulture de S. Eugene évêque de Carthage, que par la sépulture de S. Amarand martyr; mais il y a long-tems que ce monastère ne subsiste plus, quoique la Martiniere fasse entendre le contraire sur le mot *Viams*. *Pampelune* est une petite ville sur la riviere de Biaur & les frontieres du Rouergue, & *Vaor* une commanderie de de l'ordre de Malte.

§. 3. *Le diocèse de Lavaur.*

Il s'étend le long de la riviere de Tore, & ensuite de celle d'Agout qui le séparent de celui d'Albi, dans la longueur d'environ 15. lieues du sud-est au nord-ouest. La montagne Noire le sépare au midi de ceux de S. Pons, Narbonne & Carcassonne; & il a au couchant ceux de S. Papoul & de Toulouse. Sa plus grande largeur est de 5. lieues.

LAVAUR sa capitale est située dans une belle plaine, sur le bord occidental & à la gauche de la riviere d'Agout, à 8. lieues de Toulouse vers le levant. Elle est petite, mais agréable & bien située, & peut contenir quatre à cinq mille habitans. C'est un titre de comté, & le séjour de beaucoup de familles nobles. La cathédrale de S. Alain, avant son érection en 1317. étoit un prieuré conventuel de l'ordre de Saint Benoît, dépendant de l'abbaye de S. Pons de Tomieres. Le chapitre est composé de 3. dignités & 12. Chanoines. Les PP. de la Doctrine Chrétienne y ont un collége; & il y a de plus 3. à 4. maisons religieuses.

Le diocèse de Lavaur est un des plus beaux & des meilleurs pays de la France. Il ne consiste qu'en 88. paroisses qui font 83. communautés taillables, peuplées de 11000. familles, dont il y en a 200. de gentilshommes, & en tout de 50000. ames. Il y a eu autrefois beaucoup de religionaires dans ce diocèse, qui est partagé entre la judicature de Ville-longue, & celle de Lauraguais.

1. La ville de Lavaur est dans l'étendue de la judicature royale de Ville-longue, dont elle a un des principaux siéges, duquel dépendent 24. *Consulats* ou communautés. La plus grande partie du diocèse dépend de la même judicature; & on voit dans cette partie *Puilaurens*, la principale ville du diocèse après la capitale. Elle est située sur une élévation auprès de la petite riviere de Girou & vers sa source, à 5. lieues au sud-est de Lavaur, & à 4. au sud-ouest de Castres. Elle a été célébre du tems des Religionaires, qui y avoient établi une de leurs académies. Elle a eu autrefois le siége principal de la judicature de *Ville-longue*, avant sa division en plusieurs siéges principaux, & son démembrement. Cette judicature s'étend dans l'espace de plus de 30. lieues de long dans les diocèses de Lavaur, Toulouse & Montauban, entre les rivieres de Tore, d'Agout, de Tarn, de Garonne, de Girou, & la montagne Noire.

Les autres villes les plus remarquables de la partie du diocèse de Lavaur qui dépend de cette judicature, sont *la Bruyere* & *S. Paul*, anciennes baronies qui, ainsi que Puilaurens, sont du nombre des 5. villes diocésaines, qui députent tous les ans par tour aux états de Languedoc. *Saint Paul* située sur l'Agout, fut détruite pendant les guerres de la religion; & il n'y reste plus que quelques maisons dispersées, avec une église collégiale. De l'autre côté de la riviere est la petite ville de *Cadajoux* ou de *Damiate*, qui est dans le diocèse de Castres, dont cette riviere fait la séparation de celui de Lavaur. Il y a encore *Mazamet* où on fait de très-beau papier; *Saint Amans* que la riviere de Tore partage en deux: la partie qui est à la gauche de cette petite riviere, nommée *S. Amans la Bastide*, est du diocèse de Lavaur, & l'autre, appellée *S. Amans de Valtoret*, de celui de Castres. La *Gardiole*, baronie qui donne

droit d'entrée aux états de Languedoc au seigneur qui la possède; *la Croisille*, vicomté; *Belcastel*, *Haut-Poul*, *Verdale*, & *S. Lieux*, baronies, & la *Rode*, abbaye de l'ordre de Cîteaux qui y a été transférée d'*Ardorel* dans le diocèse de Castres.

2. La partie du diocèse de Lavaur qui dépend de l'ancienne judicature, & aujourd'hui de la sénéchaussée de Lauraguais, a *Revel* pour principale ville. Elle est située auprès de la riviere de Sor, à 6. lieues au sud-est de Lavaur, & doit son origine & son nom à Guillaume Flotte seigneur de *Revel*, qui la fit construire au XIV. siécle dans un lieu auparavant désert & inhabité, par ordre du roi Philippe de Valois. Elle fut d'abord appellée la *Bastide de Revel*, & ce dernier nom lui est ensuite resté tout seul. Elle est petite; mais assez jolie & commerçante. Elle donne son nom à une vaste plaine très fertile. Il y a beaucoup de nouveaux convertis, pour l'instruction desquels le roi y a fondé une maison de Doctrinaires. Il y a un siége de justice royale de l'ancienne judicature de Lauraguais. Cette ville est diocésaine, ainsi que celle de *Soreze*, située aussi dans le Lauraguais, à une lieue au sud-est de Revel. Cette derniere, où il y a une abbaye de la congrégation de S. Maur, est petite, & agréablement située au pied de la montagne Noire, auprès de la riviere de Sor qui lui donne son nom.

§. 4. *Partie orientale du diocèse de Montauban.*

On a déja remarqué que ce diocèse est un démembrement de l'ancien diocèse de Toulouse; qu'une partie s'étend à la gauche de la Garonne, & dépend du gouvernement de Guienne; & que l'autre partie, située à la droite de ce fleuve, est du gouvernement de Languedoc. Cette derniere partie, qui a le diocèse d'Albi au levant, le Querci au nord, la Gascogne Toulousaine au couchant, & le diocèse de Toulouse au midi, a 6. lieues dans sa plus grande étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant. Elle consiste en plaines très-fertiles : on y éléve beaucoup de chevaux, & on y cultivoit autrefois d'excellent tabac dans plusieurs paroisses. Elle fait les deux tiers du diocèse, & renferme 86. paroisses ou annexes, divisées en 48. communautés ou consulats, habités par 8000. familles ou 36000. ames. Toute cette partie est renfermée dans l'étendue de la judicature de Ville-longue.

La ville principale de cette partie du diocèse de Montauban, est celle de *Castel-sarasin*, située près du bord oriental de la Garonne, à 12. lieues communes de France au nord-ouest & au-dessous de Toulouse, & à 4. de Montauban vers le couchant. Elle contient 4. à 5. mille ames : il y a une collégiale avec deux couvens d'hommes & un de filles. C'est un des siéges royaux de la judicature de Ville-longue, & l'une des trois villes diocésaines qui députent par tour aux états de Languedoc : les deux autres sont *Montech* & *Villemur*. Cette derniere est située sur le Tarn à 5. à 6. lieues au sud-est de Castel-sarasin. Elle a une collégiale, & contient environ 4000. ames. C'est le chef-lieu d'une ancienne vicomté qui a appartenu autrefois à la maison de Foix. *Montech* est à deux lieues au sud-est de Castel sarasin; *Ville-Dieu* est une commanderie de Malte; *Reiniez*, *Tauriac*, *Montbartier*, *Montbeton* & *Mauzac*, baronies : les deux premieres ont aujourd'hui titre de marquisat.

§. 5. *Le Lauraguais, ou le diocèse de S. Papoul.*

Ce pays est une des 6. anciennes judicatures royales de la sénéchaussée de Toulouse. Il tire son nom du château de *Laurac*, qui anciennement en étoit le chef-lieu. Il appartenoit aux vicomtes de Beziers & de Carcassonne sous la mouvance des comtes de Toulouse, lorsque le comte de Barce-

lone en fit l'acquisition par achat après le milieu du XI. siécle. Ce comte rendit le Lauraguais en fief à ces vicomtes, qui le possédérent jusqu'à la guerre des Albigeois au commencement du XIII. siécle, qu'ils en furent dépouillés & du reste de leurs domaines par Simon de Montfort, dont le fils Amauri céda ses droits sur ces domaines au roi Louis VIII. Le Lauraguais fut rendu aux comtes de Toulouse, comme une mouvance de ce comté, par le traité de l'an 1229. & il fut réuni à la couronne avec le reste du comté de Toulouse en 1271. Il en fut séparé en 1477. & érigé en comté par le roi Louis XI. en faveur de Bertrand de la Tour, à qui ce prince le donna en échange du comté de Bologne. De la maison de la Tour il passa dans celle de Médicis, & échut à Catherine de Médicis reine de France, & enfin à la reine Marguerite de Valois sa fille, qui en fit donation à Louis XIII. alors Dauphin, lequel le réunit à la couronne. Il appartient aujourd'hui pour la plus grande partie à la maison de Brancas. Les comtes de Lauraguais avoient des sénéchaux pour principaux officiers; & après la réunion de ce comté à la couronne, ces sénéchaux devinrent officiers royaux.

Le Lauraguais comprend tout le diocèse de S. Papoul, & une partie de ceux de Toulouse, de Lavaur & de Mirepoix. Il est borné au levant par le diocèse de Carcassonne, par la montagne Noire, & ensuite par la petite riviere de Sor, qui le sépare de la judicature & du pays de Villelongue; au nord par la riviere de Girou, qui le sépare de la même judicature, & par la viguerie de Toulouse; au couchant par l'Ariege & le grand Lers; & au midi par une partie du diocèse de Mirepoix & par le Rasez. Il a environ 10. lieues d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant.

On parle ailleurs de la partie de ce pays qui appartient aux diocèses de Toulouse, de Lavaur & de Mirepoix; & il ne nous reste qu'à décrire le diocèse de S. Papoul, compris entierement dans le Lauraguais. Ce diocèse a 7. à 8. lieues d'étendue du levant au couchant, & un peu moins du midi au nord. Il consiste la plûpart en plaines, qui sont fertiles & bien cultivées; mais le pays est moins bon du côté de la montagne. Le canal de la province le coupe par le milieu, & y entretient le commerce: il est arrosé d'ailleurs par divers ruisseaux. Il n'a que 50. paroisses ou communautés taillables, composées de 5400. familles, parmi lesquelles il y en a une centaine de gentilshommes; ce qui fait en tout 25000. habitans.

La ville de *S. Papoul* est très-peu de chose, & n'a pas plus de 5. à 6. cens habitans. Elle est située dans une plaine à 2. lieues au nord-est de Castelnau-d'Arri, & n'est considérable que par une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée sous l'invocation de *S. Papoul* martyr, disciple de S. Sernin, premier évêque de Toulouse. On attribue sa fondation à Charlemagne; il est certain du moins qu'elle existoit en 817. & il en est fait mention dans l'état des monastères dressé cette année à la diéte d'Aix-la-Chapelle. Elle fut érigée en cathédrale par le pape Jean XXII. Son chapitre est demeuré régulier jusqu'en 1670. qu'il fut sécularisé par le pape Clement X. il consiste en un prévôt, qui est la seule dignité, 11. chanoines & quelques autres bénéficiers.

CASTELNAU-D'ARRI est la ville la plus considérable du diocèse de S. Papoul, & proprement la seule; toutes les autres n'étant guères que des villages: son nom latin est *Castrum-novum Arii* ou *Arri*, & non pas *Arianorum*, comme quelques Modernes l'ont avancé. Ce n'étoit anciennement qu'un simple château soumis aux comtes de Toulouse, & situé sur une élé-

vation, à 7. grandes lieues de Languedoc, ou à 12. lieues communes de France au sud-est de Toulouse. La ville qui a été bâtie dans la suite tout autour, n'est pas ancienne; mais elle est aujourd'hui une des plus considérables de la province, ayant le siége de la sénéchaussée & du présidial de Lauraguais érigé en 1558. Elle étoit avant l'an 1477. le siége principal de la judicature royale de Lauraguais, dépendante de la sénéchaussée de Toulouse. La ville, qui contient 5. à 6. mille habitans, est située sur la colline où étoit l'ancien château, au milieu d'une vaste plaine. Au bas & du côté du couchant coule le canal de la province. Le pape Jean XXII. fonda à Castelnau-d'Arri une collégiale assez nombreuse, dont les Chanoines concouroient anciennement avec les Bénédictins de la cathédrale de S. Papoul à l'élection des évêques. Outre cette collégiale, on voit à Castelnau-d'Arri un collége gouverné par les PP. de la Doctine Chrestienne, trois maisons religieuses d'hommes, & une des filles. L'assiéte ou assemblée diocésaine se tient toujours dans cette ville, dont le premier consul entre tous les ans aux états de Languedoc, conjointement avec celui de Saint-Papoul. Ils entrent tous les deux comme députés de la ville capitale du diocèse, & n'ont ensemble qu'un suffrage. Le syndic du diocèse, qui est triennal, entre aussi tous les ans aux états, n'y ayant pas de villes diocésaines. Au reste la Martiniere se trompe en avançant dans son dictionnaire géographique, que le B. Pierre de Castelnau, martyrisé par les Albigeois, étoit de Castelnau-d'Arri: c'est de *Castelnau*, village du diocèse de Montpellier, dont il étoit natif.

Le *Mas Saintes-Puelles* étoit autrefois une ville assez considérable du diocèse de S. Papoul; mais elle fut détruite durant la guerre de la religion. Elle a donné naissance à S. Raymond de Penna-fort fondateur de l'ordre de la Merci.

Il n'y a aucune abbaye dans le diocèse de S. Papoul: on y voit seulement le prieuré de *Prouille*, en latin *Prullianum*, de nomination royale. Ce monastère, qui est très-considérable & très-célébre, appartient aux religieuses de l'ordre de S. Dominique, que ce saint fonda lui-même, & qui est le premier de son institut. Il est situé auprès de la ville de Fanjaux, sur les frontieres du diocèse de Mirepoix & du pays de Rasez. La communauté est de cent religieuses outre les pensionnaires, & il y a un couvent de Dominicains qui y est joint pour la servir. *Bram*, situé sur le bord oriental du canal de Languedoc, est une baronie qui appartient à la maison de Lordat, & qui a droit d'entrée aux états de Languedoc depuis quelques années, à la place de Clermont de Lodéve. *Avignonet* & *Ville-pinte* sont des bourgs ou de petites villes.

§. 6. *Diocèse de Rieux.*

On peut distinguer ce diocèse par rapport au spirituel, & par rapport au temporel ou à la province de Languedoc. Les évêques de Rieux étendent leur jurisdiction spirituelle sur 103. paroisses ou églises matrices, & 7. annexes ou succursales, qui appartiennent à l'ancien Toulousain, quoiqu'elles ne soient pas toutes renfermées aujourd'hui dans les limites de la province de Languedoc. En effet, de ces 110. clochers, 62. seulement contribuent aux impositions de cette province: les autres appartiennent à la Guienne ou au pays de Foix. D'un autre côté il y a 11. paroisses du diocèse de Conférans, & 3. du diocèse de Pamiers, qui sont du Languedoc, & qu'on comprend dans le diocèse de Rieux par rapport au temporel; ce qui fait que le diocèse de Rieux s'étend pour le temporel sur 76. clochers qui font 64. communautés taillables. Il est borné au levant par l'Ariege qui le sépare des diocèses de Toulouse & de Pamiers; au midi par le

pays de Foix, où il a plusieurs enclaves; au couchant par le Conserans & le Comminges, & au nord par le diocèse de Toulouse. Sa forme est irréguliere, & il peut avoir 6. lieues d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant; mais cette étendue n'est pas toujours contigue, à cause des enclaves qu'il renferme. La Garonne le traverse du sud-ouest au nord-est, à une de ses extrémités, & il est arrosé de plusieurs petites rivieres. Il dépend pour la justice de la judicature royale de Rieux, une des 6. qui composent l'ancienne sénéchaussée de Toulouse. Ce diocèse, sans y comprendre ce qui dépend de la Guienne & du pays de Foix, contient 6600. familles, dont il y en a 120. de nobles, & 32000. habitans. Comme c'est un pays de montagnes, il n'est ni riche ni abondant: sa principale richesse consiste en bestiaux.

La ville de RIEUX capitale du diocèse, est située à 8. lieues de Toulouse vers le sud-ouest, sur la petite riviere de *Rize*, qui se jette à demi-lieue de-là dans la Garonne, dans l'étendue du pays de *Volvestre*, auquel la riviere de Volp donne son nom. Elle est peu considérable, & ne contient guères plus de 300. familles. La cathédrale de Notre-Dame n'étoit qu'une simple paroisse que le pape Jean XXII. érigea en évêché en 1317. Le chapitre est composé de 4. dignités, de 12. Chanoines & du bas chœur. Les Dominicains & les Cordeliers y ont des couvens, & c'est le siége principal de la judicature royale de Rieux, composée de 5. à 6. autres siéges de justice: mais quelques-uns de ces siéges ne sont plus royaux; les villes où ils étoient ayant été aliénées du domaine.

Il y a 6. petites villes diocésaines dans le diocèse de Rieux, qui députent par tour aux états de Languedoc. La principale est *Montesquieu de Volvestre*, qui contient 500. familles; viennent ensuite *Gaillac-Toulza*, ou *Gaillaguet*, pour la distinguer de Gaillac en Albigeois; *S. Sulpice de Lezadois*, *Cazeres*, *Fosseret* & *Carbonne*. *Marquefave* est une petite ville où il y a un couvent d'Augustins, & un prieuré de l'ordre de Fontevraut. La *Grace-Dieu* & *Longages* sont deux autres monastères de l'ordre de Fontevraut; *Calers*, abbaye de l'ordre de Cîteaux; *Feuillans*, autre abbaye du même ordre, & chef d'une congrégation réformée sur les limites des deux provinces: on en a parlé ailleurs. On voit encore dans ce diocèse *Noé*, ancienne baronie; la *Terrasse*, autre baronie où il y a une manufacture de draps; *Gabre*, commanderie de l'ordre de Malte, &c.

§. 7. *Portion du diocèse de Comminges.*

Il n'y a que 11. paroisses de ce diocèse qui appartiennent au Languedoc; elles sont à peine 4000. ames, & sont situées la plûpart aux pied des Pyrenées. Elles dépendent pour la justice de la judicature de Riviere, qui a fait partie de la province & du gouvernement de Languedoc jusqu'à l'an 1469. que toute la partie de cette judicature, située à la gauche de la Garonne, fut distraite de cette province & attribuée à celle de Guienne. La partie de la même judicature, située à la droite de ce fleuve, demeura au Languedoc; & c'est pourquoi ces 11. paroisses, situées à la droite de la Garonne, en dépendent encore & forment même un des 23. diocèses de cette province. Ces 11. paroisses ne sont pas contigues; elles sont enclavées pour la plûpart dans le comté de Comminges. La plus considérable est *Valentine*, petite ville d'environ 200. feux sur la droite de la Garonne, à environ 15. lieues au sud-ouest & au-dessus de Toulouse. Elle avoit un siége royal de la judicature royale de Riviere, avant que le roi en engageât le domaine au duc de Roquelaure. Hubner, qui est peu au

fait

fait de la géographie ecclésiastique, met un évêché à Valentine de sa propre autorité. *S. Beat*, autre petite ville située à 4. lieues au midi & au-dessus de Valentine, est du nombre de ces 11. paroisses, & elle a un des siéges de la même judicature : la Garonne la traverse; & en cet endroit, elle n'est pas éloignée de sa source. La partie qui est à la droite de la Garonne appartient au Languedoc. C'est la plus considérable, & elle contient le château & l'église : l'autre est du gouvernement de Guienne. *Montsaunés* est une commanderie de l'ordre de Malte.

Les évêques de Comminges ont toujours eu droit d'entrer aux états de la province de Languedoc depuis l'union de la judicature de Riviere à la sénéchaussée de Toulouse, parce que cette judicature s'étend dans une partie de leur diocèse; & ils y entrent encore aujourd'hui, à cause des 11. paroisses dont on vient de parler, quoique le reste du pays de Riviere appartienne présentement à la Guienne.

Outre ce prélat, le premier consul de Valentine assiste tous les ans aux états de Languedoc; mais il n'y entre qu'en qualité de diocésain, & il est le dernier de tous. Il n'y a aucun député pour la noblesse de ce diocèse.

II. SÉNÉCHAUSSÉE DE CARCASSONNE ET DE BEZIERS.

Ces deux villes appartenoient à un même seigneur ou vicomte, lorsque Simon de Montfort en fit la conquête au commencement du XIII. siécle durant la guerre contre les Albigeois; de-là vient qu'on appella tout ce pays conquis par ce Général aux environs de ces deux villes, la *Conquête* ou les *Parties d'Albigeois*. Simon & Amauri son fils céderent ensuite tous les pays conquis, qu'ils faisoient gouverner par un sénéchal, au roi Louis VIII. & au roi S. Louis son fils. Ce dernier prince en étant devenu paisible possesseur, tant par la cession que lui en fit Trencavel, le dernier des vicomtes de Carcassonne & de Beziers, que par le traité qu'il conclut en 1229. avec Raymond VII. comte de Toulouse, il établit une sénéchaussée royale à Carcassonne, qui conserva son ancien nom de *Sénéchaussée des Parties d'Albigeois*, jusqu'en 1239. qu'elle prit celui de sénéchaussée de *Carcassonne & de Beziers.* Ce saint roi attribua aux sénéchaux de Carcassonne la jurisdiction, non seulement sur ces deux diocèses, mais encore sur toute la partie de l'Albigeois située à la gauche du Tarn; sur une partie du Toulousain; sur tout l'ancien Narbonnois, & sur les diocèses d'Agde & de Lodéve : ainsi l'étendue de cet ancienne sénéchaussée est de 36. lieues du levant au couchant, & de près de 30. du midi au nord. Elle a été partagée en trois siéges de sénéchal, qui ont chacun un présidial; sçavoir, Carcassonne, Beziers & Limous. On peut donc partager cette sénéchaussée en 5. parties principales, qui sont *Partie de l'Albigeois*, *Partie du Toulousain*, le *Carcassés*, le *Narbonnois* & le *Bederrois*.

§. I. *Partie de l'Albigeois.*

Aucun ancien auteur, avant le V. siécle, n'a parlé du nom des anciens peuples qui habitoient le pays d'Albigeois; mais il est certain qu'ils furent du nombre des 14. que l'empereur Auguste démembra de la Celtique, pour les attribuer à l'Aquitaine. Ce pays passa au V. siécle du pouvoir des Romains sous celui des Visigots qui s'en assurerent. Au commencement du VI. le roi Clovis, ou son fils Thierri, l'enleva à ces derniers peuples. L'Albigeois dépendit ensuite du royaume d'Austrasie jusques vers la fin du VII. siécle, qu'Eudes duc d'Aquitaine l'unit à son domaine; & il passa à ses descendans, qui en jouirent jusqu'en 769. que Pepin le Bref en dépouilla le duc Waifre, ainsi que du reste de l'Aquitaine.

Après la réunion de cette province à la couronne, Charlemagne & les rois de la seconde race, ses successeurs, firent gouverner l'Albigeois par des comtes particuliers, qui se rendirent héréditaires vers la fin du IX. siécle. Leur race étant tombée en quenouille, ce comté entra par femmes, au commencement du X. dans la maison des comtes Toulouse qui en possédérent le domaine, & le partagerent avec les vicomtes d'Albi & de Lautrec leurs vassaux, jusqu'au mois d'Avril de l'an 1229. que, par le traité conclu entre le roi saint Louis & Raymond VII. comte Toulouse, ce dernier ne conserva que la partie septentrionale de l'Albigeois, située à la droite du Tarn, qui fut unie à la sénéchaussée de Toulouse, & dont on a parlé. Tout le reste fut réuni à la couronne ou attribué pour la jurisdiction à la sénéchaussée de Carcassonne, d'où il dépend encore.

L'Albigeois pris en général, est borné au nord par le Rouergue, qui le borne aussi en partie au levant, avec le diocèse de Beziers. Il a au midi l'ancien Toulousain & le Narbonnois, ou les diocèses de Lavaur & de S. Pons; & au couchant ceux de Toulouse & de Montauban avec le Querci, qui le borne aussi en partie au nord. Il a environ 26. lieues communes de France dans sa plus grande étendue du levant au couchant, & 18. à 20. du midi au nord.

La riviere de Tarn le traverse du levant au couchant, & il est arrosé par plusieurs autres rivieres, dont celles de Biaur & d'Aveyron le séparent au nord du Rouergue & du Querci, & celle d'Agout au sud-ouest du diocèse de Lavaur. Le pays consiste partie en plaines & partie en montagnes. La plaine d'Albigeois, entr'autres, qui s'étend des deux côtés de la riviere de Tarn, est un des plus beaux pays, des plus fertiles & des mieux cultivés de tout le royaume; & tout le pays pris en général, abonde en toute sorte de denrées & de fruits : on y recuille de plus du pastel & du safran; mais sa situation peu favorable au commerce, fait qu'il est pauvre malgré son abondance.

Il est partagé en deux diocèses pour le spirituel depuis le commencement du XIV. siécle; sçavoir, d'Albi & de Castres. De ces deux diocèses il n'y a que la partie méridionale de celui d'Albi qui dépende de la sénéchaussée de Carcassonne, avec celui de Castres.

1. Partie méridionale du diocèse d'Albi.

Ce diocèse pris en général, contient 327. tant paroisses que succursales, divisées en 144. communautés. On y compte 19000. familles qui font environ 85000. ames; & parmi ces familles il y en a 230. de nobles. Entre ces paroisses ou communautés, il y en a 40. dans la montagne, située vers les frontieres du Rouergue & du Querci. Ce diocèse en total a 15. lieues d'étendue du midi au nord, & 17. du levant au couchant. On a déja parlé de sa partie septentrionale, située au nord du Tarn, qui le sépare de la méridionale. Cette derniere a la même étendue du levant au couchant, & 5. dans sa plus grande largeur du midi au nord.

Albi, ville capitale de cette partie & de tout l'Albigeois auquel elle a donné son nom, est située sur une élévation qui domine le bord méridional du Tarn, au milieu d'une plaine abondante & fertile, à 10. lieues de Languedoc, ou à 15. lieues communes de France au nord-est de Toulouse. La beauté de sa situation en rend le séjour agréable, & elle contient 8. à 9. mille ames, en y comprenant ses fauxbourgs, dont l'un situé de l'autre côté du Tarn est joint à la ville par un pont. La cathédrale de sainte Cecile, érigée en métropolitaine en 1676. est une des plus belles du royaume; non pas tant par sa grandeur,

que par sa structure & ses ornemens. Toute sa maçonnerie est de brique, aussi bien que son clocher qui est grand & fort élevé. Cette église, qui est sans piliers, n'est proprement qu'une vaste chapelle. Elle est peinte à fresque depuis la voûte jusqu'au rez de chaussée, & cette peinture s'est très-bien conservée depuis plusieurs siécles qu'elle est faite; & elle est ornée par une des plus belles orgues du royaume. Son chapitre qui a été régulier de l'ordre de S. Augustin, & qui fut sécularisé à la fin du XIII. siecle, consiste en 24. Chanoines, dont 4. ont les dignités de prévôt, de chantre, de sous-chantre & de théologal, 3. archidiacres, 6. hebdomadiers, 48. semi-prébendés, &c. Le palais épiscopal, qui joint la cathédrale, est une édifice de brique bâti en forme de forteresse. Il domine sur la riviere qui est au bas. Après la cathédrale, la principale église d'Albi est la prévôté collégiale de S. Salvi, qui a été autrefois réguliere de l'ordre de S. Augustin: elle est paroissiale, & on compte dans cette ville 6. ou 7. autres paroisses. Les Jésuites y ont le collége & le séminaire; & il y a de plus 4. autres maisons religieuses d'hommes & 4. de filles. L'archevêque d'Albi est depuis le XIII. siécle seigneur de cette ville & de ses faubourgs, excepté de celui qu'on appelle le *Castelvieil*, qui est enceint de murailles, & qui dépend du comté Castres: auparavant le domaine de la ville étoit partagé entre le comte de Toulouse & le vicomte d'Albi.

On connoît des vicomtes d'Albi depuis le commencement du X. siécle; & dès le milieu du même siécle, ils étoient en même tems vicomtes de Nismes. Leur domaine, dont le château d'*Ambialet*, situé sur la gauche du Tarn, à 3. lieues au-dessus & au levant d'Albi, étoit le chef-lieu, s'étendoit au midi de cette riviere, vers la ville de Castres qui en dépendoit: ils l'étendirent beaucoup après le milieu du XI. siécle par le mariage de Raymond-Bernard surnommé Trencavel, avec Ermengarde héritiere des vicomtés de Carcassonne, Beziers, Agde & Rasés. Leur maison qui prit le surnom de *Trencavel*, & qui, après celle des comtes de Toulouse, fut la plus puissante de la province, posséda tous ces domaines avec le Lauraguais & plusieurs autres, jusqu'au commencement du XIII. siécle, que Simon de Montfort, l'un des généraux de la Croisade l'en dépouilla, pour s'en revêtir lui-même. Ils furent enfin unis à la couronnne, tant par la soumission des peuples au roi Louis VIII. que par la cession qu'Amauri de Montfort, fils de Simon, & en dernier lieu Raymond-Roger & son fils, descendans & héritiers de la maison de Trencavel, en firent en 1247. au roi S. Louis.

Ce prince établit un viguier royal à Albi pour y rendre la justice en son nom, à la place de l'ancien viguier des vicomtes. Cet officier qui subsiste encore, étend sa jurisdiction dans une partie du diocèse d'Albi & de celui de Castres, à la gauche du Tarn. Les principaux lieux de cette viguerie dans le diocèse d'Albi, sont *Réalmont*, petite ville de 400. feux, située auprès & à la gauche de la riviere de Dadou, à 2. lieues au midi d'Albi, avec une prévôté royale; *Paulin*, vicomté; la *Grave*, baronie sur le Tarn, à 2. lieues au-dessous d'Albi, où étoit l'ancien monastère de *Troclar*, dont sainte Sigoléne fut abbesse au VI. siécle; *Candeil*, abbaye de l'ordre de Cîteaux. Une autre partie du diocèse d'Albi, à la gauche du Tarn, dépend du comté de Castres: ses lieux les plus considérables sont *Ambialet*, dont on a déja parlé; *Berenx* sur le Tarn, à 400. pas de Gaillac, qui est de l'autre côté de la riviere, & *Curvale*, baronies; *Montans* sur le Tarn, à demi-lieue de Gaillac: on y trouve beaucoup de restes d'antiquité.

Le pays qu'on appelle la *Terre basse d'Al-*

bigeois, est un démembrement du comté de Castres. Il en fut distrait au XIV. siécle, & donné à la maison de Comminges. Les principaux lieux du pays sont *Cadalen* & *Giroussens*, petites villes, *Coussoulens* & *Florentin*, baronies. Une partie de ce pays, avec quelques lieux du diocèse de Castres, ont été érigés en marquisat sous le nom de *Gélas*, en faveur de la maison de Gélas d'Ambres; *Fiac* au diocèse de Castres, en est le chef-lieu.

Lombers, petite ville située à 2. lieues au midi d'Albi, & à une demi-lieue au nord-ouest de Réalmont, est le chef-lieu d'une ancienne baronie, d'où dépendent 28. paroisses, bourgs ou villages du diocèse d'Albi : elle est aujourd'hui du domaine royal. Cette ville est célébre par le concile qui y fut tenu au XII. siécle contre les Albigeois : plusieurs la confondent avec la ville épiscopale de Lombez dans l'ancien Toulousain.

L'assiéte ou assemblée diocésaine d'Albi forme un corps d'états particulier, composé de 3. ordres. L'archevêque d'Albi ou son grand vicaire, les abbés de Gaillac & de Candeil, & le prévôt ou le syndic de la collégiale de S. Salvi, y assistent pour le clergé. La noblesse est composée de 7. barons, qui sont le baron ou marquis de Castelnau de Bonnefous, les vicomtes d'*Ambialet* & de *Paulin*, & les barons de *Lescure*, *Salvagnac*, le *Guepie* & *Cestairols*. Le tiers état consiste en 130. consuls des villes ou communautés du diocèse, parmi lesquelles il y en a 12. principales qu'on appelle maîtresses. De ces 12. villes il y en a 8. à la droite du Tarn, dont on a parlé. Les 4. autres, situées à la gauche de cette riviere, sont *Albi*, *Réalmont*, *Lombers* & *Cadalen*.

2. *Diocèse de Castres.*

Ce diocèse faisoit partie de celui d'Albi, dont il fut distrait, avant l'érection de l'abbaye de Castres en évêché l'an 1317. Il est un des plus considérables de la province, quoique moins étendu que celui d'Albi, au midi duquel il est situé, & dont il est séparé par la riviere de Dadou. Il est borné de plus au nord par celui de Vabres ou par le Rouergue, qui le borne aussi au levant avec le diocèse de Beziers. Il a celui de S. Pons au midi; & la riviere d'Agout le sépare de celui de Lavaur depuis sa source au sud-est, jusqu'à sa jonction avec le Dadou au nord-ouest, vers son embouchure dans le Tarn. Il a 20. lieues de long du levant au couchant, & est fort étroit dans ses deux extrémités : il a environ 8. lieues dans sa plus grande largeur du midi au nord. Une grande partie est située dans les montagnes, dont la sterilité est réparée par l'industrie des habitans, qui s'adonnent aux manufactures. On y compte 68000. ames partagées en 14500. familles, dont il y en a 220. de gentilshommes. Il est composé de 100. paroisses ou succursales, qui forment 85. communautés taillables ou consulats.

Castres, capitale du diocèse, est située sur la riviere d'Agout, qui la partage en deux, à 14. lieues au levant de Toulouse, & à 8. lieues au midi d'Albi. La partie la moins considérable, qui est à la gauche de l'Agout, s'appelle *Villegoudon*. La ville est des plus agréables & des mieux situées de la province. Elle est commerçante, & peuplée d'environ 2000. familles. Elle a été célébre du tems des Religionaires qui en ont été long-tems les maîtres; & elle a été le siége de la chambre de l'édit pour le ressort du parlement de Toulouse. L'abbaye de S. Benoît, fondée, à ce qu'on croit, au VII. siécle, a donné l'origine à cette ville : elle fut érigée en évêché en 1317. & le chapitre demeura régulier jusques vers le milieu du XVI. siécle qu'il fut sécularisé. La cathédrale de S. Benoît & de S. Vincent, après

avoir été détruite par les Religionaires avec les autres églises de la ville, a été rebâtie depuis. Son chapitre consiste en trois dignités, 16. Chanoines & le bas chœur. Le palais épiscopal est un bâtiment neuf de très-bon goût. Le collége de la ville, qui étoit autrefois mi-parti entre les Catholiques & les Protestans, est aujourd'hui au pouvoir des Jesuites. Il y a de plus 4. communautés religieuses d'hommes & 2. de filles.

La seigneurie de Castres a appartenu aux abbés de cette ville & aux vicomtes d'Albi jusqu'au commencement du XIII. siécle, que Simon de Montfort fit la conquête de cette ville. Il en disposa, & du pays des environs, en faveur de Gui son frere qui fit une branche de sa maison. Philippe succéda à Gui son pere, & le roi S. Louis lui inféoda la seigneurie de Castres en 1229. Eleonor sa petite fille & son héritiere porta cette seigneurie dans la maison de Jean comte de Vendôme son mari. Elle fut érigée en comté en 1356. en faveur de Bouchard comte de Vendôme, & passa successivement dans les maisons de Bourbon & d'Armagnac, jusqu'à Jacques d'Armagnac décapité en 1477. Louis XI. disposa ensuite de ce comté en faveur de Bouffil de Juge, & il fut enfin réuni à la couronne en 1519.

Les seigneurs & comtes de Castres avoient pour chef de leur justice un sénéchal. Cet officier a été conservé, & il a sous lui un juge d'appeaux, nonobstant la réunion du comté à la couronne : les appellations de ses sentences ressortissoient au sénéchal de Carcassonne, ensorte que les justiciables du comté de Castres étoient assujettis à 4. dégrés de jurisdiction; mais aujourd'hui les appellations du sénéchal sont portées au parlement de Toulouse, excepté dans le cas de l'édit, & ces dernieres vont au présidial de Carcassonne.

Tous les lieux du diocèse de Castres dépendent pour la justice, de ce comté, de la Terre-basse d'Albigeois, de la vicomté de Lautrec & de la viguerie d'Albi.

1. Les lieux les plus considérables du comté sont la *Caune*, *S. Gervais*, *S. Amans de Valtoret*, & *Castelnau de Brassac*, quatre petites villes du nombre de celles qu'on appelle diocésaines; *Rouairoux*, baronie qui a droit d'entrer aux états de Languedoc; *Vintron*, *Arifat*, & *Ferrieres*, baronies; *Ardourel*, autrefois abbaye de l'ordre de Cîteaux, transférée à la Rode.

2. *Fiac* & *Briatexte*, sont deux petites villes diocésaines qui dépendent de la Terre-basse d'Albigeois, & aujourd'hui du marquisat de Gélas. La premiere est située auprès & à la gauche de l'Agout, & l'autre à la gauche du Dadou.

3. *Lautrec*, à deux lieues au nord-ouest de Castres, est une petite ville capitale de la vicomté de son nom, qui comprend 24. consulats ou communautés situées entre les rivieres d'Agout & de Dadou. C'est la 2e ville du diocèse, que la Martiniere, par une bevûe qui n'est pas pardonable, met dans le *bas Languedoc*. Elle contient 400. familles, la collégiale de S. Remi & deux maisons religieuses. On connoît des vicomtes de Lautrec dès le commencement du X. siécle. Les deux freres Bertrand I. & Sicard VI. partagerent cette vicomté vers l'an 1222. Ce dernier eut entr'autres 4. fils, qui partagerent leur moitié, & firent 4. branches. Deux de ces branches fondirent par femmes dans les maisons d'*Arpajon* & de *Levis*. Celle de *Voisins* hérita d'une 3e branche, & fondit par femmes dans celle de *Gélas*, qui posséde aujourd'hui toute la vicomté de Lautrec. Les seigneurs de *Montfa* & de *S. Germier*, descendent d'une 4e branche de l'ancienne maison de Lautrec. Les premiers, qui sont aujourd'hui partagés en deux branches, vendirent en 1670. leur part de cette vicomté au marquis d'Ambres. *Vieilmur* est une abbaye

de Bénédictines, située dans l'étendue de la vicomté de Lautrec, ainsi que *Montfa* & *S. Germier*, vicomtés. L'abbaye de Vieilmur est située sur la droite de l'Agout à 2. lieues au couchant de Castres, & à autant au midi de Lautrec.

4. Les lieux principaux du diocèse de Castres, qui dépendent de la viguerie d'Albi, sont *Grauilhet* & *Montredon*, deux petites villes diocésaines, avec titre d'anciennes baronies, dont la 1re, qui est située sur le Dadou, a environ 450. familles, & appartient à la maison de Crussol; *Ambres*, ancienne baronie, aujourd'hui marquisat, qui a droit d'entrée aux états de Languedoc; *Venés* & *Senegas*, anciennes baronies; la *Caze*, marquisat, &c.

§. 2. *Partie de l'ancien Toulousain, ou le diocèse de Mirepoix.*

La partie de l'ancien Toulousain qui dépend de la sénéchaussée de Carcassonne, occupe la partie méridionale de ce pays: elle étoit soumise aux comtes de Foix, & comprend le diocèse de Mirepoix: & ayant été conquise par Simon de Montfort & les Croisés durant la guerre contre les Albigeois, elle fut inféodée pour la plus grande partie par ce général à Gui de Lévis maréchal de son armée.

On doit distinguer le diocèse de Mirepoix, par rapport au spirituel & au temporel. Suivant le spirituel, il contient 124. paroisses, qui appartiennent toutes au Languedoc, excepté la ville de Mazeres, qui est du comté de Foix. Ce diocèse, suivant le temporel, comprend 123. paroisses du diocèse de Mirepoix, dont 84, sont pour la justice du ressort du sénéchal de Limous, 35. du sénéchal de Lauraguais, & 4. de la temporalité de l'archevêque de Toulouse. Outre ces 123. paroisses, il y en a 36. qui sont du diocèse de Pamiers, & 2. du diocèse d'Alet, sous le ressort du sénéchal de Limous; en sorte qu'il y a 157. paroisses ou clochers, partagés en 145. communautés, qui forment le diocèse de Mirepoix par rapport au temporel, & à la province de Languedoc, dont elles dépendent. Ces paroisses contiennent 13600. familles, dont il y en a 76. de nobles, & 58000. ames.

Le diocèse de Mirepoix, pris suivant le temporel, est borné au levant par celui de S. Papoul & le Rasès, au midi par le pays de Sault, au couchant par le comté de Foix, & au nord par les diocèses de Toulouse & de S. Papoul. Il a environ 9. lieues d'étendue du midi au nord, & 7. du levant au couchant. La partie méridionale est située dans les basses Pyrenées: les terres y sont ingrates, & fournissent à peine la subsistance des habitans; ils ne se soutiennent que par les bestiaux qu'ils nourrissent dans leurs montagnes, où l'on trouve quelques mines de jais. Les terres sont plus fertiles dans la partie septentrionale, où il y a quelques plaines.

Ce diocèse peut se diviser en trois parties, la méridionale, la septentrionale & l'orientale. Les deux premieres dépendent de l'évêque de Mirepoix pour le spirituel, & la troisiéme de celui de Pamiers.

1. La partie méridionale est celle qu'on appelle proprement *la Terre ou seigneurie de Mirepoix*. Ce pays, qui faisoit anciennement partie du comté de Foix, est encore possédé par le marquis, aujourd'hui duc de Mirepoix, de la branche aînée de la maison de Levis.

MIREPOIX ville capitale de cette seigneurie & de tout le diocèse, est située sur le grand Lers, à 16. lieues au sud-est de Toulouse. Elle ne contient que 450. familles, & n'a rien de considérable que la cathédrale de S. Maurice, qui n'étoit qu'une simple paroisse, que le pape Jean XXII. érigea en évêché en 1317. Son chapitre consiste en 3. dignités, 12. Chanoines & le bas-chœur. Il y a de plus 3. maisons re-

ligieuses d'hommes ou de filles. Le marquis de Mirepoix qui en est seigneur, entre en cette qualité aux états de Languedoc ; & c'est une des baronies de la province, qui jouit de ce droit depuis plus longtems.

Les autres lieux les plus remarquables de la terre de Mirepoix sont la *Roque d'Olmes*, une des deux villes diocésaines, qui contient 200. familles ; la *Garde*, baronie, où il y a un château qui sert de résidence aux marquis de Mirepoix ; *Leran*, autre baronie, qui a donné son nom à une branche de la maison de Mirepoix ; *Camon*, petite ville où il y a un prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur ; *Chalabre*, petite ville de 450. familles avec titre de baronie ; *Puyvert* & *Sainte-Colombe*, baronies ; *Bellesta* ou *Fontestorbes*, lieu célébre par sa fontaine merveilleuse ; la *Bastide*, où il y a des eaux minérales, &c.

2. La principale ville de la partie septentrionale du diocèse de Mirepoix, qui dépendoit anciennement du Lauraguais, est *Fanjaux*, en latin *Fanum-Jovis* : elle est située sur une élévation à 4. lieues au nord-est de Mirepoix, & contient environ 300. feux. Il y a un siége de justice royale ressortissant au sénéchal de Limous. Cette ville est la seconde capitale du diocèse de Mirepoix, & elle envoye tous les ans son premier consul aux états de la province, lequel siége avec le premier consul de Mirepoix ; & ils ne font ensemble qu'un suffrage. Les autres lieux principaux de cette partie sont *Cinctle-gabelle*, petite ville où il y a un siége de justice royale. C'est une des deux villes diocésaines, qui députent à l'alternative aux états de la province ; *Laurac* le Grand qui a donné son nom au pays de Lauraguais ; *Beneville*, commanderie de Malte, *Sales*, *S. Michel de Lanes*, *Calmont* & *Sainte-Camele*, baronies.

3. La partie orientale comprend 36. paroisses du diocèse de Pamiers, qui, pour la justice, dépendent du marquisat de Mirepoix, ou du domaine de l'église de Pamiers, qu'elle posséde en paréage avec le roi. Ce domaine forme ce qu'on appelle la viguerie des *Allemans*, dont une petite ville de ce nom est le chef-lieu : cette viguerie est du ressort de la sénéchaussée de Limous. Les autres lieux principaux de cette partie, sont *Montsegur*, vicomté à la maison de Mirepoix, avec un ancien château ; *Roquefissade*, ancienne châtellenie ; *Dalon*, *Paillés*, *Rogles*, baronies, &c.

§. 3. *Le Carcassès ou le diocèse de Carcassonne.*

Ce diocèse, qui appartient au haut Languedoc, & non pas au bas, comme le dit la Martiniere, est borné au levant & au midi par celui de Narbonne & par le Rasez, dont il est séparé par une chaîne de montagnes ; au couchant par le Lauraguais, & au nord par la montagne Noire, qui le sépare de l'ancien Toulousain.

Il a 8. à 10. lieues d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant. Le canal de la province le traverse, & il est arrosé de plus par l'Aude & par divers ruisseaux qui se jettent dans cette riviere. Le pays consiste en plaines, en côteaux & en montagnes, qui, pour la plûpart, ne sont pas fertiles, & ne donnent que ce qui est nécessaire pour la subsistance des habitans ; mais ils y suppléent par leur industrie, surtout par plusieurs manufactures d'étoffe, qui apportent l'abondance dans le pays. Il contient 114. paroisses distribuées en 107. communautés, qui contiennent 60000. habitans partagés en 12000. familles, dont il y en a 113. de nobles.

Carcassonne capitale du pays, est une des plus anciennes villes des Gaules. Elle étoit dans l'étendue du pays des *Volces Tectosages*, lorsqu'elle se soumit à la république Romaine avec le reste de la Narbonnoise. Elle passa au pouvoir des Visi-

gots au V. siécle; & le roi Clovis, qui l'assiégea sur ces peuples, fut obligé d'en lever le siége, & de leur en laisser la possession avec le reste de la Septimanie: ces peuples la conserverent jusqu'à l'an 725. qu'elle tomba au pouvoir des Sarasins. Après avoir secoué le joug de ces infidelles, elle se soumit à Pepin le Bref, qui, ainsi que les rois ses successeurs, la fit gouverner par des comtes bénéficiaires, sous l'autorité des ducs de Septimanie. Le comté de Carcassonne fut détaché en 817. de ce duché, pour être attribué au marquisat de Toulouse. Les comtes de Carcassonne s'étant rendus héréditaires, Arsinde fille & héritiere d'Acfred II. porta ce comté vers le milieu du X. siécle dans la maison d'Arnaud comte de Comminges son mari. La postérité d'Arnaud jouit de ce comté jusques après le milieu du XI. siécle, qu'Ermengarde sœur & héritiere de Roger III. comte de Carcassonne, & femme de Raymond Bernard Trencavel vicomte d'Albi & de Nismes, vendit en 1067. ce comté avec celui de Rasez, au comte de Barcelone, au préjudice du comte de Foix, qui étoit de la race des comtes de Carcassonne, & en faveur duquel ces domaines étoient substitués. Ermengarde & son mari les reprirent en fief des comtes de Barcelone; & eux & leur postérité les posséderent sous le titre de vicomtes de Carcassonne & de Rasez, jusqu'au commencement du XIII. siécle qu'ils en furent dépouillés par les Croisés durant la guerre contre les Albigeois. Simon de Montfort en fut alors revêtu, & Amauri son fils les ayant cédés au roi Louis VIII. ce prince, & le roi S. Louis son fils, les réunirent à la couronne.

Carcassonne est située à 20. lieues communes de France, ou à 14. du pays, au sud-est de Toulouse, sur la riviere d'Aude qui la partage en deux parties jointes par un beau pont. On nomme *la Cité* la partie de la ville qui est à la droite de l'Aude, & qui est la plus ancienne. C'est plutôt une forteresse qu'une ville: elle est élevée sur un rocher escarpé qui domine sur la riviere, & on y monte par un grand fauxbourg qui s'étend du même côté de l'Aude: cette partie est l'ancien château environné d'une triple muraille. Le roi S. Louis y établit 220. morte-payes, réduits aujourd'hui à la moitié, pour le garder, pris parmi les bourgeois qui l'habitent, & qui jouissent à cause de cela de divers priviléges: ils sont commandés par le gouverneur de la cité, qui prend le titre de *Connétable*, & qui a la jurisdiction par lui-même, ou par ses lieutenans, sur tous les habitans de la cité & des fauxbourgs voisins. Cette partie est indépendante de la ville pour le gouvernement civil: elle est gouvernée par ses propres consuls, & est exempte de contribuer aux impositions de la province. La cathédrale de S. Nazaire, l'ancien palais épiscopal, & les maisons des Chanoines sont situés dans la cité. Le chapitre de cette église, qui a été long-tems régulier de l'ordre de S. Augustin, & qui fut sécularisé en 1433. consiste en 3. dignités, 15. Chanoines, 22. sémi-prébendés, &c. Les Minimes & les Capucins ont des couvens dans le fauxbourg contigu à la cité.

La ville de Carcassonne, nommée aussi *la Ville basse*, située à la gauche de l'Aude, est une des plus belles & des plus régulieres de la province. Elle est moderne, & n'a été construite que depuis le XIII. siécle. Elle est sur un penchant qui aboutit à la riviere, dans une campagne agréable: elle est bien bâtie & bien percée, & contient environ 2000. familles, qui s'occupent la plûpart au négoce & aux manufactures. Les principales rues aboutissent à une grande place quarrée, ornée de portiques tout au tour. C'est-là où sont les boutiques les plus considéralbes des marchands de drap, qui font fleurir le commerce de

cette

cette ville. La principale paroiſſe eſt celle de S. Vincent, qui a une grande & belle nef. Ses principaux édifices ſont le nouveau palais épiſcopal, & le palais de la juſtice, qui y a été transféré de la ville haute. Outre le collége des Jeſuites, on y compte 5. maiſons religieuſes d'hommes, l'abbaye de *Rieunette* de filles de l'ordre de Cîteaux, qui y a été transférée, & deux autres maiſons religieuſes de filles.

Outre le ſiége du ſénéchal & du préſidial établi à Carcaſſonne, il y avoit autrefois un juge ordinaire nommé viguier, qui étendoit ſa juriſdiction ſur une partie du diocèſe de Carcaſſonne, & ſur les vigueries de *Cabardés* & de *Minervois*, qui y avoient été unies; mais la viguerie de Carcaſſonne a été unie en 1713. à la ſénéchauſſée, parce qu'elle étoit réduite à peu de choſe, par les fréquentes aliénations du domaine du roi.

Le diocèſe de Carcaſſonne eſt partagé entre ces trois anciennes vigueries & la châtellenie de *Montreal*; excepté quelques paroiſſes vers le midi, qui dépendent de la viguerie de *Termenois*.

1. Les principaux lieux ſitués dans l'étendue de l'ancienne viguerie de Carcaſſonne, ſont *la Graſſe*, ville diocéſaine, ſituée ſur la petite riviere d'*Orbieu*, à 5. à 6. lieues au ſud-eſt de Carcaſſonne, dans un vallon entouré de montagnes vers les frontieres du diocèſe de Narbonne. Elle contient environ 1000. habitans, & a une ancienne & célébre abbaye de l'ordre de S. Benoît & de la congrégation de S. Maur, fondée par Charlemagne; *Trebés*, petite ville, une des 8. maîtreſſes du diocèſe; *S. Hilaire*, abbaye de Bénédictins non-réformés; *Couſſoulens*, ancienne baronie, qui entroit autrefois aux états de Languedoc.

2. La viguerie de *Minervois* s'étend principalement dans l'ancien diocèſe de Narbonne, & occupe la partie orientale de celui de Carcaſſonne. Les principaux lieux de ce dernier diocèſe ſont *Campendu* & *Pechairic*, baronies, dont la premiere entroit autrefois aux états de Languedoc; *Douzens*, commanderie de Malte; *Marceilhete* ſur la gauche du canal de Languedoc, à la droite de laquelle eſt un grand étang nommé l'*Etang de Marceilhete*.

3. La viguerie de *Cabardés* occupe toute la partie ſeptentrionale du diocèſe de Carcaſſonne. *Montolieu* une des trois villes diocéſaines qui députent par tour aux états de Languedoc, en eſt la principale. Elle contient 300. familles. Son ancien nom latin eſt *Caſtrum-Mallaſti*; il y avoit en effet un château très-fort: on la nomma enſuite *Montolieu* ou *Mons-olivi* en latin, parce qu'on commence à y voir des oliviers. Au bas de la ville, qui eſt ſituée ſur une éminence, à 3. lieues au nord-oueſt de Carcaſſonne, eſt l'ancienne abbaye de S. Jean-Baptiſte de la congrégation de S. Maur. *Saiſſac*, ancienne baronie, qui a aujourd'hui titre de marquiſat, eſt une des 8. villes maîtreſſes du pays, ainſi que le *Mas de Cabardés*, qui a donné ſon nom au pays, & qui étoit le chef-lieu de la viguerie, avant qu'elle fut unie au XIV. ſiécle avec celle de Carcaſſonne. Cette petite ville ou bourgade prend ſon nom d'une montagne voiſine appellée en latin *Caput-arietis*, à cauſe de ſa figure, ſituée ſur les frontieres du Toulouſain, d'où on a formé dans le langage du pays le nom de *Cabaret*, parce que *Aret* veut dire belier dans ce langage. Il y avoit anciennement deux forts châteaux pour la garde de ce paſſage. Ils ſubſiſtent encore, & on les appelle ſimplement *les Tours*, ou *les Tours du pui de Cabaret*. *Villalier* eſt la maiſon de campagne de l'évêque de Carcaſſonne; *Pénautier*, ancienne baronie, avec une très-belle maiſon de campagne ſur la petite riviere de Freſquet; *Sapte*, célébre par ſa manufacture de drap.

4. *Montreal*, chef de la châtellenie de

son nom, est la 2e ville du diocése, & l'une des 3. diocésaines. Elle est située sur une élévation à 3. lieues de Carcassonne vers le couchant, & contient environ 3000. ames : elle a une collégiale avec un couvent de Carmes. La châtellenie de Montreal, qui s'étend aussi dans les diocèses de Narbonne & de Mirepoix, occupe la partie occidentale de celui de Carcassonne, où on voit *Ville-longue*, abbaye de l'ordre de Cîteaux : *Alzau*, marquisat, à la maison de Voisins ; *Pezens*, ancienne baronie, aujourd'hui marquisat sous le titre de *Voisins* ; *Preixan*, *Arsens* & *Moussoulens*, baronies.

§. 4. *Le Narbonnois.*

L'ancien diocèse de Narbonne étoit un des plus étendus de la province, avant que le pape Jean XXII. le partageât en trois. Il en est de même de l'ancien comté de cette ville, que Charlemagne partagea en trois, à cause de sa situation sur les frontieres du royaume ; sçavoir, de *Narbonne*, de *Rasez* & de *Fenouilledes*. Cet ancien diocèse comprenoit différens petits pays ; sçavoir, le *Narbonnois* proprement dit ; le *Termenois* ; le *Minervois* ; le *Rasez* ; le *Fenouilledes* ; le pays de *Sault*, & ceux de *Donazan* & de *Capcir*. Ces deux derniers n'appartiennent plus aujourd'hui à la province de Languedoc. Nous parlerons de ces différens pays, en décrivant les trois diocèses qui font partie de l'ancien Narbonnois ; sçavoir, de *Narbonne*, de *S. Pons* & d'*Alet*, dans lequel ils sont compris.

1. *Diocèse de Narbonne.*

Ce diocèse est encore un des plus considérables de la province par son étendue. Il est borné au levant par celui de Beziers & la Méditerranée, au nord par le diocèse de S. Pons & l'ancien Toulousain, au couchant par les diocèses de Carcassonne, Mirepoix & Alet, & au midi par une partie de ce dernier diocèse & le Roussillon. Sa forme est irréguliere : sa plus grande longueur, en y comprenant l'officialité de Limous, est de 16. lieues du levant au couchant, & la moindre de 6. à 7. Sa plus grande étendue du midi au nord est de 13. à 14. lieues, la moindre de deux. Quant au temporel, il est moins étendu, parce que l'officialité de Limous, qui fait partie du Rasez, est jointe au diocèse d'Alet pour le département des tailles & la députation aux états de la province.

Le diocèse de Narbonne, en y comprenant l'officialité de Limous, contient 200. tant paroisses que succursales qui forment 140. communautés, & qui sont partagées en 6. archiprêtrés. Il renferme 12000. familles, dont il y en a 160. de nobles, & en tout 56000. ames.

Ce pays consiste partie en montagnes & partie en plaines. Ces dernieres sont communément fertiles sur-tout en bleds, qui sont le principal commerce du pays. On y recueille aussi de l'huile d'olive, du vin, du vermillon & du miel qui est fort renommé. On y fait aussi du salicor : c'est une espéce de plante qu'on fait sécher & brûler, & qui sert à faire le verre : enfin il y a des salines à *Peyriac* le long de la mer.

NARBONNE capitale du diocèse, est une des plus anciennes villes des Gaules : ses anciens peuples étoient du nombre des *Volces Tectosages.* La République Romaine, après avoir soumis cette ville, y établit l'an 636. de Rome, une colonie qui devint la capitale de la province Romaine dans les Gaules, la métropole de toute la Narbonnoise, & le boulevard de la République du côté d'Espagne. Les Visigots, après leur irruption dans les Gaules au commencement du V. siécle, surprirent cette ville, & s'en assurerent l'an 413. mais ils l'abandonnerent quelque tems

après, & ne la reprirent que l'an 462. après qu'elle leur eût été cédée par l'empereur Severe. Elle devint dès-lors la capitale de la Septimanie, province soumise à ces peuples, qui la conserverent jusqu'à l'an 719. qu'elle leur fut enlevée par les Sarasins. Ces infidelles la garderent jusqu'à l'an 759. que les Gots ou anciens habitans la livrerent par capitulation à Pepin le Bref, qui la fit gouverner, ainsi que Charlemagne, par des comtes bénéficiaires. Elle fut comprise, jusqu'à l'an 817. dans le gouvernement général ou duché d'Aquitaine, & elle dépendit depuis cette derniere année du duché de Septimanie, dont Barcelonne étoit la capitale, jusqu'à l'an 865. que ce duché fut partagé en deux gouvernemens; sçavoir, en *Marche* d'*Espagne*, dont Barcelonne demeura la capitale, & en *Marche ou Marquisat de Gothie*, dont Narbonne fut la capitale. Ce dernier marquisat, après avoir été possédé d'abord bénéficiairement, & ensuite héréditairement par divers seigneurs, entra dans la maison de Toulouse en 918. après la mort de Guillaume le Pieux duc d'Aquitaine. Ce marquisat étoit la même chose que *le duché de Narbonne*, dont Raymond de S. Gilles comte de Toulouse prit le premier le titre de duc à la fin du XI. siécle. Raymond transmit ce duché aux comtes de Toulouse ses descendans, qui en jouirent jusqu'en 1229. que, par le traité de paix conclu alors entre le roi S. Louis & Raymond VII. comte Toulouse, ce comte le céda au roi, qui le réunit à la couronne.

Pepin le Bref, après avoir conquis la ville de Narbonne sur les Sarasins, disposa de la moitié du domaine du comté de cette ville en faveur des archevêques & de leur église, qui en ont joui depuis. Ces prélats, en cette qualité, dominerent sur la moitié de Narbonne, & en particulier sur le domaine que les vicomtes de cette ville, qui étoient leurs vassaux, y possédoient. Ces vicomtes sont connus depuis le milieu du IX. siécle : leur race étant tombée en quenouille à la fin du XII. la vicomté de Narbonne passa par femmes dans la maison de *Lara*, une des plus illustres d'Espagne. De cette maison elle passa en 1424. dans celle de *Tinieres*, qui la vendit en 1442. à Gaston de Foix vicomte de Bearn, qui en disposa en faveur de Jean son second fils. Gaston fils de Jean l'échangea en 1507. avec le roi Louis XII. son oncle maternel, qui la réunit à la couronne, contre le duché de Nemours & autres terres.

La ville de Narbonne est située au 43. dégré 11. m. de latitude, & au 20. 41. m. de longitude, sur un bras de la riviere d'Aude, au milieu d'une belle campagne, à 2. lieues de la mer, d'où les barques chargées peuvent remonter par l'Aude jusques dans la ville. Le canal de cette riviere la partage en deux; la cité & le bourg : ces deux parties sont jointes par trois ponts. Comme c'étoit autrefois une place frontiere, on a eu soin de la fortifier, & d'entretenir ses murailles & ses remparts; & il y a encore un état-major & quelques morte-payes pour sa garde. On n'y entre que par 4. portes, & il n'y a pas de fauxbourgs. L'air y étoit mauvais autrefois, à cause de divers marais qui l'environnent; mais depuis qu'on a trouvé moyen de les dessécher, on y jouit d'une meilleure santé. Elle contient 7. à 8. mille ames & 5. paroisses. La cathédrale des SS Just & Pasteur est dans la cité, à la gauche de l'Aude : elle n'a point de nef; n'y ayant que le chœur de fini, qui est un des plus beaux du royaume. Le chapitre est composé de 6. dignités, dont la premiere, qui est un des meilleurs bénéfices du royaume, est celle du grand archidiacre, de 20. Chanoines, de 40. demi prébendés, & de plusieurs autres bénéficiers, en tout au nombre de 120. Le palais de l'archevêque en

est voisin : c'est un ancien édifice très-solide & fort élevé, bâti en forme de forteresse. Il est situé vis-à-vis l'ancien palais des vicomtes de Narbonne. Il y a deux collégiales dans cette ville, S. Paul & S. Sebastien. La premiere est une ancienne abbaye; & le chef du chapitre prend le titre d'*Abbé*. Les PP. de la Doctrine Chrétienne y ont un collége, & on y compte de plus 8. maisons religieuses d'hommes & 5. de filles. Les plus remarquables sont le prieuré conventuel de l'*Amourguier* de la congrégation de S. Maur, qui est une des principales paroisses de la ville, & l'abbaye des *Ollieux* de filles de l'ordre de Cîteaux, qui y a été transférée.

La seigneurie temporelle de la ville de Narbonne est partagée entre le roi, l'archevêque & l'abbé de S. Paul, qui y ont chacun leurs officiers. Le principal officier royal est le viguier, qui est de robbe-courte, & qui étend sa jurisdiction sur une partie du diocèse, dans lequel on compte 24. villes ou bourgs, qui envoyent par tour un député diocésain aux états de la province. On peut partager ce diocèse en plusieurs petits pays

1. On voit dans le Narbonnois proprement dit, *Coursan* & *Perignan*, anciennes baronies, & villes diocésaines. La derniere a donné son nom à une branche de la maison de Narbonne. Elle est située sur l'étang de *Vendres*, à une lieue de la mer: elle fut érigée en duché-pairie sous le nom de *Fleuri* en 1736. en faveur de Jean-Hercule de Rosset, marquis de Rocozel; *Salleles* & *Ventenac*, baronies, & *Fontfroide*, abbaye de l'ordre de Cîteaux.

2. Le pays de *Corbieres* a titre d'archidiaconé : il est rempli de montagnes; la plûpart assez incultes, s'étend le long de la mer vers le Roussillon, & contient les deux archiprêtrés de *Roquefort* & de *Termenois*. Les principaux lieux du premier de ces 2. archiprêtrés, sont la *Palme* & *Sigean*, villes diocésaines : elles donnent l'un & l'autre leur nom à un étang voisin, qui communique avec la mer, & qu'on appelle aussi l'*Etang de Bages*, à cause d'un village de ce nom, qui en est proche; *Durban* & *Gleon*, baronies; & *Leucate*, ville & château sur la côte, auprès d'un étang de même nom, à 5. lieues au midi de Narbonne, célébre par le siége que les Espagnols y avoient mis en 1637. & qu'ils furent obligés de lever.

3. L'ancien château de *Termes* a donné son nom au pays de *Termenois*, une des plus anciennes baronies de la province, qui s'étend jusqu'aux frontieres du Roussillon. C'est le titre d'une ancienne viguerie, unie aujourd'hui à celle de *Fenouilledes* : les principaux lieux de ce pays sont *Tuchan*, ville diocésaine; *Durfort*, baronie; *Talayran*, autre baronie, qui a donné son nom à une branche de la maison de Narbonne; *Pierrepertuse* & *Queribus*, anciennes châtellenies.

4. Une autre partie du diocèse de Narbonne, située vers le nord, dépend de la viguerie de *Minervois*, & a titre d'archiprêtré; *Azilhe* ou *Azilhan* en est la principale ville. Elle est diocésaine, & contient 250. feux, avec 2. couvens de l'ordre de S. François; un d'hommes & l'autre de filles. *Caunes*, autre ville diocésaine, a une ancienne abbaye, aujourd'hui de la congrégation de S. Maur : elle est située à 4. lieues au nord-est de Carcassonne, sur la riviere d'Argendouble, au pied des montagnes, célebres par leurs carriéres de marbre. *Rieux*, petite ville diocésaine de 225. feux, avec titre de baronie, qui a droit d'entrée aux états de Languedoc; *Pepieux*, en latin *Pipiones*, & la *Redorte*, baronies; *Homps*, commanderie de Malte; *Lezignan*, ancienne baronie, qu'Hubner, qui a commis une infinité d'autres bevues sur le Languedoc & sur la France, confond avec *Luzignan* en Poitou; *Thesan*,

autre ancienne baronie; *Fontcouverte*, patrie de S. François Regis, &c.

5. La partie orientale du diocèse de Narbonne dépend de la viguerie de Beziers: on y voit *Cabestan*, en latin *Caput-stagni*, où il y a une collégiale; *Peyriés*, commanderie de Malte; *Puisserguier*, en latin *Podium-Sorigarii*, ancienne baronie; *Quarante*, abbaye de Chanoines réguliers de la congrégation de France.

2. *Diocèse de S. Pons.*

Ce diocèse, qui est un démembrement de celui de Narbonne, est presque entierement situé dans les montagnes, dont la plûpart sont stériles, & qui fournissent des carrieres de marbre; en sorte que les habitans ne se soutiennent que par leur industrie, & par quelques manufactures établies dans le pays. Il est séparé au nord du diocèse de Castres par la montagne de l'*Espinouze*, qui est une des Cevennes: il est situé entre ce diocèse & ceux de Beziers, Narbonne & Lavaur, & a 9. lieues de long du levant au couchant, & 6. à 7. de large du midi au nord. Il ne renferme que 40. paroisses, qui sont autant de communautés ou consulats, peuplés de 6600. familles, dont il y en a 90. de nobles, & en tout de 32000. ames. La riviere d'Orb l'arrose à son extrémité orientale.

S. PONS DE TOMIERES est une petite ville située sur la petite riviere de Jaur, dans un vallon entouré de montagnes, à 7. lieues au nord-ouest de Narbonne. Elle contient 2. à 3. mille habitans, & doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît, que Raymond-Pons comte de Toulouse fonda au X. siécle, & que le pape Jean XXII. érigea en évêché en 1318. Le chapitre est demeuré régulier jusqu'au commencement du dernier siécle qu'il fut sécularisé. Il consiste en 5. dignités, 16. Chanoines & plusieurs autres bénéficiers. Outre la cathédrale de S. Pons, il y a un couvent de Recollets; l'évêque est seigneur de la ville.

Le diocèse est partagé pour la justice entre la viguerie de Beziers, celle de Minervois & le comté de Cessenon.

1. On voit dans la viguerie de Beziers *Crusi*, *Olargues* & *la Salvetat*, trois petites villes diocésaines, qui sont très-peu considérables: les deux premieres ont titre de baronie. *S. Chignan de la Corne*, est la principale ville du diocèse, quoiqu'elle ne soit pas diocésaine. Elle est située à 3. lieues au sud-est de S. Pons, & contient environ 3000. ames. Il y a une manufacture d'étoffes. Les évêques de S. Pons y font ordinairement leur résidence. Il y a aussi une abbaye de la congrégation de S. Maur, & un couvent de Récollets; *Villes-passans* & *Pardaillan*, baronies.

2. Le château de *Minerve* a donné son nom au pays de *Minervois*, qui est un ancien titre de vicomté & de viguerie. Cette derniere est unie à celle de Carcassonne, & contient dans le diocèse de S. Pons, la *Liviniere*, *Olonsac* & *Angles*, qui ont titre de villes diocésaines. La derniere contient 400. familles.

3. *Cessenon*, bourg de 400. feux, & chef-lieu d'un comté, est situé sur la riviere d'Orb, & est une des sept villes diocésaines, qui députent par tour aux états de Languedoc. *Foncaude*, abbaye de l'ordre de Prémontré, est située dans l'étendue de ce comté.

3. *Diocese d'Alet & de Limous.*

On joint l'officialité de Limous, qui dépend du diocèse de Narbonne pour le spirituel, avec le diocèse d'Alet, pour ne faire ensemble qu'un département par rapport aux tailles, & à la députation aux états de la province: ainsi nous en ferons deux articles.

le ſecond titre du ſénéchal de Carcaſſonne. Cette ancienne viguerie fut partagée en trois au milieu du XIV. ſiécle, à cauſe de ſa trop grande étendue, & on en démembra celles de *Gignac* & de *Pezenas*, qui furent alors érigées : mais cette derniere fut ſupprimée dans la ſuite, & réunie à celle de Beziers. Celle de Gignac ſubſiſte & dépend de la ſenéchauſſée de Beziers, démembrée de celle de Carcaſſonne en 1529. Le roi érigea cette année à Beziers un ſiége de ſénéchal, ou plutôt de lieutetenant du ſénéchal de Carcaſſonne, auquel il donna pour reſſort toute l'étendue de l'ancienne viguerie de Beziers; & on y joignit un ſiége préſidial en 1551. dont la juriſdiction s'étend ſur les trois diocèſes qu'on vient de nommer.

1. *Diocèſe de Beziers.*

C'eſt un des meilleurs de la province, quoique les deux tiers ſoient ſitués dans les montagnes; le reſte conſiſte en plaine le long de la côte de la Mediterranée. Il eſt ſitué entre ceux d'Agde, de Montpellier & de Lodéve au levant; le Rouergue au nord, les diocèſes de Caſtres, de Narbonne & de S. Pons au couchant, & la Méditerranée au midi. La riviere d'Orb le traverſe du nord au midi depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans la mer. L'Eraut en arroſe la partie orientale. Il occupe toute la largeur de la province dans ſon milieu, qui eſt d'environ 15. lieues du midi au nord. Sa plus grande étendue du levant au couchant eſt de 8. lieues, & la moindre de trois. Il contient 106. paroiſſes, partagées en 102. communautés, qui renferment 66000. habitans, & 14000. familles, dont 200. ſont nobles.

Le pays eſt fertile en bleds & en vin : on y recueille beaucoup d'huile d'olive; & il eſt très-bien ſitué pour le commerce & pour le débit des étoffes qu'on fabrique dans le pays. On y trouve des carrieres de marbre, pluſieurs ſources d'eaux minérales, des mines de plomb, d'azur, de vitriol, de vernis & de charbon de terre : il y avoit même autrefois des mines d'argent du côté de Villemagne. Il y a quelques fontaines ſingulieres, telles que celle de *Gabian*, qui fournit de l'*huile petrole*, propre à guérir pluſieurs ſortes de maladies.

BEZIERS, capitale du diocèſe, eſt une des plus anciennes de la province; & les Romains y établirent une colonie : après avoir paſſé ſous la domination des Viſigots avec le reſte de la Septimanie au V. ſiécle, elle vint au pouvoir des Sarraſins au commencement du VIII. & s'étant ſoumis à Pepin le Bref, ce prince & les rois ſes ſucceſſeurs, firent gouverner le pays par des comtes bénéficiaires, qui étant devenus héréditaires, leur domaine fut uni à celui des ducs de Septimanie, ou marquis de Gothie.

La ville de Beziers a eu auſſi des vicomtes depuis le milieu du IX. ſiécle. Cette vicomté étant devenue héréditaire, entra par femmes au commencement du X. dans la maiſon des vicomtes d'Agde, qui étant tombée en quenouille vers la fin du même ſiécle, ces deux vicomtés paſſerent dans celle des comtes de Carcaſſonne, par le mariage de Garſinde vicomteſſe de Beziers & d'Agde, avec Raymond comte de Carcaſſonne. Ermengarde petite-fille & héritiere de Raymond, porta les deux mêmes vicomtés avec le reſte de ſes domaines, au milieu du XI. ſiécle, dans la maiſon de Raymond-Bernard ſurnommé Trencavel, vicomte d'Albi & de Niſmes, dont les deſcendans en jouirent juſqu'à la guerre contre les Albigeois; & tous ces domaines furent réunis à la couronne ſous le roi S. Louis.

La ville de Beziers eſt ſituée à 5. lieues au nord-eſt de Narbonne, à 14. au ſud-oueſt

ouest de Montpellier, & à 2. de la côte de la Méditerranée, au milieu d'une agréable campagne. Elle s'étend sur une colline assez escarpée, au bas de laquelle coule la riviere d'Orb, qu'on y passe sur un très-beau pont. Le canal de Languedoc se joint tout auprès de ce pont à l'Orb, après avoir parcouru une longue suite d'écluses, qui font une très-belle cascade, par où il se précipite dans cette riviere. On entre dans Beziers par 5. portes : elle est d'une grandeur assez considérable, & contient 3600. familles; ce qui peut faire 15. ou 16000. habitans. Il y avoit autrefois une citadelle qui fut détruite en 1633. La cathédrale de S. Nazaire, qui a été autrefois réguliere de l'ordre de S. Augustin, est située à l'endroit le plus élevé de la ville. Au devant de cette église est une terrasse qui domine tout le vallon où coule la riviere d'Orb; ce qui fait un très-beau point de vûe. Cette église est grande & assez belle. Son chapitre consiste en 6. dignités, 12. Chanoines & le bas chœur. Le palais épiscopal situé auprès de la cathédrale, est un bâtiment neuf & régulier, dont la beauté est augmentée par les charmes de la situation. Il y a deux abbayes dans la ville, S. Aphrodie & S. Jacques. La premiere autrefois de l'ordre de S. Benoît, est aujourdhui collégiale : l'autre appartient aux Chanoines réguliers de la congrégation de France. On compte 5. paroisses dans cette ville, dont l'une est desservie par les PP. de la Doctrine Chrétienne. Outre le collége des Jesuites, il y a 6. maisons religieuses d'hommes, 5. de filles & 5. confrairies de Pénitens. On a établi à Beziers une académie de sciences en 1723. Le diocèse de cette ville est partagé en 3. archiprêtrés.

1. Celui de *Casouls* prend son nom d'une petite ville, autrefois du diocèse de Narbonne, située à 2. lieues de Beziers. Il occupe la partie occidentale & la méridionale du diocèse; & on y compte 9. lieux ou villes maîtresses du nombre des 24. qui sont dans ce diocèse. Les lieux les plus considérables sont *Thesan*, bourg de 200. familles, & ancienne baronie; *Serignan*, bourg de 300. feux; *Servian*, où il y a 400. familles; *Puiselicon*, en latin *Podium-Saliconis*, ancienne baronie, *Magalas*, autre baronie, qui a eu autrefois droit d'entrée aux états de Languedoc; *Murviel* & *Villeneuve-la-Cremade*, baronies qui jouissent encore de cette entrée. La 2e est une petite ville sur l'Orb qui a 400. feux; *Vendres*, bourg de 240. familles, en latin *Portus-Veneris*, sur le bord d'un étang auquel il donne son nom; *Espagnac*, célébre pour ses eaux minérales; *Corneillan*, *Sauvian*, *Espondeillan* & *Roquebrune*, baronies.

2. Le 2. archiprêtré est celui du *Pouget*, qui s'étend dans la partie orientale du diocèse. *Gignac* en est la principale ville & la seconde du diocèse. Elle est située sur la gauche de l'Eraut dans une vaste campagne couverte d'oliviers, à 10. lieues au nord-est de Beziers, & à 5. au couchant de Montpellier. Elle est petite, & n'a que 500. familles; mais elle est marchande, & chef-lieu d'une viguerie royale, qui étend entr'autres son ressort dans tout le diocèse de Lodéve. C'est la seule ville diocésaine, & elle députe tous les ans son premier consul aux états de la province; il y a 3. maisons religieuses. Les autres lieux principaux de cet archiprêtré sont *Aspiran*, célébre pour ses bons raisins; *Cassan*, où il y a un prieuré conventuel de Chanoines réguliers de sainte Geneviéve; *Faugeres*, *Tressan* & *Margon*, baronies; *Cabrieres*, ancien château; la *Grange des Près* auprès de Pezenas, où il y a une belle maison de campagne qui appartient au prince de Conti, comme comte de Pezenas, & où on a établi une manufacture; *Omelas*, vicomté, ancien appanage des cadets de la maison de Montpellier.

3. L'archiprêtré de *Bousagues* occupe la

partie septentrionale du diocèse de Beziers. C'est le plus étendu des trois; & il est entierement situé dans la montagne. La baronie de *Bousagues* lui a donné son nom. Ses principaux lieux sont *Bedarrieux*, petite ville de 500. feux, à la gauche de l'Orb; *Lunas*, baronie; *Villemagne*, où il y a une abbaye de la congrégation de S. Maur; *Joncels*, abbaye de Benedictins non-réformés, sécularisée depuis peu; le *Pujol*, bourg de 300. feux, avec titre de vicomté.

2. *Diocèse d'Agde.*

C'est un des plus petits diocèses du royaume, & un des meilleurs & des mieux situés. Il n'a que 5. lieues d'étendue du levant au couchant, & 4. du midi au nord: Il s'étend le long de la côte de la Méditerranée, qui le borne au midi: il a au levant le diocèse de Monpellier, & celui de Beziers au nord & au couchant. Il ne comprend que 20. paroisses, qui sont autant de villes ou de gros bourgs. Il consiste en plaine, qui abonde en toute sorte de denrées. Il y a surtout beaucoup d'oliviers & de mûriers. L'Eraut le traverse du nord au midi jusqu'à son embouchure dans la mer, & le canal de la province du couchant au levant, jusqu'à son embouchure dans l'Eraut. Il contient 6800. familles, & 32000. habitans.

AGDE, sa capitale est une très-ancienne ville, dont on attribue la fondation aux Phocéens ou Marseillois. Après avoir essuyé à-peu-près les mêmes révolutions que Beziers, elle fut gouvernée par des comtes François: ce comté fut uni au domaine des ducs de Septimanie ou marquis de Gothie dès le X. siécle, & réuni avec ce duché à la couronne. Il y a eu aussi des vicomtes d'Agde depuis le milieu du IX. & ils réunirent au X. la vicomté de Beziers à leur domaine par le mariage de Bozon vicomte d'Agde avec Adelaïde vicomtesse de Beziers. On a remarqué ailleurs que ces deux vicomtés passerent ensuite dans la maison des comtes de Carcassonne, & de celle-là dans celle de Trencavel. La vicomté d'Agde tomba en partage avec celle de Nismes au XII. siécle au vicomte Bernard Aton V. qui fit donation de la vicomté d'Agde en 1187. aux évêques de cette ville, dont ils ont possédé depuis la seigneurie.

La ville d'Agde est située sur la gauche de l'Eraut à une demie lieue de l'embouchure de cette riviere dans la mer, à 6. lieues au sud-est de Beziers, & à 10. au sud-ouest de Montpellier. Les sables que cette riviere roule, & qui en rendent l'entrée difficile, empêchent qu'on n'y établisse un bon port de mer, & qu'il y ait assez de fonds pour les grands bâtimens. La cathédrale de S. Etienne a un chapitre composé de 4. dignités, de 12. Chanoines & de plusieurs autres bénéficiers. Il y a dans la ville, où on compte 5000. ames, un couvent de Cordeliers Conventuels; les Capucins ont celui de *Notre-Dame du Gran*, situé auprès de la plage à l'embouchure de l'Eraut dans la mer. C'est un lieu de pélerinage. Le fort de *Brescou* situé dans la mer, est à un quart de lieue de la côte, & à une lieue au sud-est de la ville.

Pezenas est la 2[e] ville du diocèse, & la plus considerable. Elle est ancienne, & son nom latin est *Piscena*. Elle est située sur une petite élévation à 4. lieues au nord d'Agde, au milieu d'une plaine agréable & fertile, sur la petite riviere de Peine, à un quart de lieue de l'Eraut. Cette ville, qui est une des plus jolies de la province, contient 8. à 9. mille habitans. C'est une ancienne châtellenie qui fut érigée en comté en 1361. Ce comté a passé de la maison de Montmorenci dans celle de Condé; & il appartient aujourd'hui au prince de Conti. C'est la seule ville diocésaine, & elle députe tous les ans un diocésain aux états

de la province. On y voit une collégiale, un collége de PP. de l'Oratoire, & 4. maisons religieuses d'hommes ou de filles. Ses foires sont célébres. On voit tout auprès la belle maison de la Grange des Prez, bâtie par le connétable de Montmorenci.

Montagnac 3ᵉ ville du diocèse, appartient à l'évêque d'Agde. Elle est située à la gauche de l'Eraut, & contient 500. familles. Sur le chemin de cette ville à Pezenas, il y a un très-beau pont sur l'Eraut. *Florensac*, petite ville de 500. familles, est située à un quart de lieue de Montagnac: c'est une des baronies qui ont droit d'entrée aux états de Languedoc. Après ces 4. villes, il y en a 3. autres qu'on appelle *Vilettes*: sçavoir, *Meze*, *Marceillan* & *Vias*. Les autres lieux les plus considérables du diocèse sont *S. Tiberi*, petite ville de 300. familles: c'est l'ancien *Cessero*; il y a une abbaye de la congrégation de S. Maur; *Valmagne*, abbaye de l'ordre de Cîteaux; *Cette*, nouvelle ville qui s'aggrandit tous les jours: elle est située auprès du cap & de la montagne de même nom, à l'extrémité d'une langue de terre que la plage y fait, entre l'étang de *Tau* & la mer. La province y a fait construire & y entretient un port de mer, qui est le seul du Languedoc où on puisse aborder avec sureté; mais il n'y a pas assez de fonds pour les grands bâtimens.

3. *Diocèse de Lodéve.*

C'est un pays de montagnes, sec & aride; mais les habitans se dédommagent de la stérilité des terres par le grand nombre de bestiaux qu'ils entretiennent, & par les manufactures de draps & d'autres étoffes auxquelles ils s'adonnent. D'ailleurs on recueille beaucoup d'huile d'olive dans la partie méridionale du diocèse. La riviere d'Eraut le sépare au levant de ceux de Montpellier & de Beziers: le dernier diocèse le borne au midi & au couchant; & il a au nord le Rouergue & le diocèse d'Alais. Il n'a que 7. lieues d'étendue du levant au couchant, & 6. du midi au nord, & contient 27000. ames, ou 5500. familles, dont il y en a 52. de nobles, partagées en 52. paroisses qui font 50. communautés.

Lodeve qui en est la capitale, est une des anciennes villes des Gaules; mais elle est peu considérable, n'ayant que 4. à 5. mille habitans. Elle est environnée de montagnes, baignée par les deux petites rivieres de Lergue & de Solondre, & située à 10. lieues au nord-ouest de Montpellier.

Cette ville, après avoir passé de la domination des Romains sous celle des Visigots au V. siécle, fut prise sur ces derniers peuples par Thierri fils de Clovis, au commencement du VI. Elle fut ensuite reprise par les Visigots, fit partie de la Septimanie, & se soumit volontairement à Pepin le Bref. Nos rois de la seconde race la firent gouverner par des comtes, qui se rendirent propriétaires; & le comté de Lodéve fut uni au duché de Septimanie ou marquisat de Gothie, possédé par les comtes de Toulouse. Il y eut aussi des vicomtes héréditaires de Lodéve depuis le commencement du X. siécle; & ils partagerent l'autorité sur le pays avec les comtes. La vicomté de Lodéve passa ensuite dans la maison des vicomtes de Carlad & de Milhaud, comtes de Rodez. Les uns & les autres vendirent leurs droits au XII. & XIII. siécles aux évêques de Lodéve, qui dominent sur presque tout le diocèse, où il y a 800. fiefs dans leur mouvance. Ces prélats se qualifierent depuis comtes de Montbrun, qui est le chef-lieu du domaine des anciens comtes & vicomtes. Le château de Montbrun, dont ils prennent le titre de comtes, est situé sur une montagne à 500. pas de la ville. Le fauxbourg occupe l'espace qui est entre deux. La cathédrale de S. Génés & de S. Fulcrand, a un chapitre

composé de 3. dignités, 12. Chanoines & du bas-chœur. Il y a deux autres paroisses dans la ville, l'abbaye de S. Sauveur de Bénédictins non-réformés, un collége de PP. de la Doctrine Chrétienne, & 3. communautés religieuses d'hommes. La justice est exercée par les officiers de l'évêque; & il n'y a aucune justice royale dans le diocèse, excepté à Nevian, qui dépend de la viguerie de Beziers.

Clermont est la seconde ville de ce diocèse; elle est aussi considérable que la capitale pour le nombre de ses habitans, mais beaucoup plus marchande & dans un meilleur terrain, Elle est située sur une colline, à une demie lieue de la riviere de Lergue, à 3. lieues au midi de Lodéve. C'est une ancienne baronie érigée aujourd'hui en comté, dont les seigneurs ont eu pendant plusieurs siécles droit d'entrée aux états de Languedoc. C'est la seule ville diocésaine, & elle députe tous les ans son premier consul aux mêmes états. Elle est riche par ses manufactures. L'église paroissiale de S. Paul est une des plus belles de la province. Les Dominicains & les Récollets y ont des couvens, & on y voit l'abbaye de Bénédictines de *Gorian*.

Les autres lieux plus considérables du diocèse sont *S. Guillem du Désert*, appellée anciennement *Gellone*, petite ville située sur l'Eraut, dans une gorge étroite au milieu des montagnes escarpées qui l'environnent. Il y a une abbaye de la congrégation de S. Maur. Cette abbaye, que S. Guillaume duc de Toulouse ou d'Aquitaine fonda au commencement du IX. siécle, a donné l'origine à la ville; *Nevian* ou *Nebian*, commanderie de Malte; le *Caylar*, en latin *Castellarium*, baronie : elle appartient aujourd'hui à l'évêque qui y a sa maison de plaisance; les *Deux-vierges & Montpeyroux*, baronies; *Lauzieres*, en latin *Elzeria*, qui a donné son nom à la maison d'où est sorti le maréchal de Themines, &c.

III. Sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes.

Elle doit soit origine, comme celle de Carcassonne, à Simon de Montfort qui l'établit en 1215. Elle devint royale en 1229. après que Raymond VII. comte de Toulouse eut cédé le duché de Narbonne au roi S. Louis, qui attribua à son ressort divers pays situés aux environs de Nismes; ensorte que depuis le regne de ce prince, ce ressort s'étendit sur six anciens diocèses, distingués en *Hauts* & *Bas*; sçavoir, les diocèses de Nismes, Maguelonne & Usez, qui étoient les Bas; & ceux de Gevaudan, de Velai & de Vivarais, qui étoient les Hauts : ainsi cette ancienne sénéchaussée avoit 40. lieues d'étendue du midi au nord, depuis la Méditerranée jusqu'aux frontieres du Forez; & 24. du levant au couchant, depuis le Rhône jusqu'aux frontieres du Rouergue. On a érigé depuis dans l'étendue de ce ressort les sénéchaussées de Montpellier & du Pui; ce qui l'a diminué. L'ancienne sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes comprend un 7e diocèse, depuis l'érection de celui d'Alais.

§. I. *Diocèse de Montpellier autrefois de Maguelonne.*

On compte 107. paroisses, qui font 98. communautés, partagées en 7. archiprêtrés dans ce diocèse, qui a 10. lieues d'étendue du midi au nord, & 8. du levant au couchant, & qui est borné au levant par celui de Nismes, au nord par celui d'Alais, au couchant par ceux de Lodéve, de Beziers & d'Agde; & au midi par la Méditerranée. La partie septentrionale est située dans la montagne, & la méridionale dans la plaine : on y voit beaucoup d'oliviers, de mûriers & de vignes, & on y compte

16000. familles, dont 418. sont nobles, & 75000. habitans.

Maguelonne, ancienne capitale de ce diocèse, étoit située dans une petite isle, au milieu d'un étang qui communique avec la mer. Les Visigots, maîtres du pays, y établirent un évêché au VI. siécle : le diocèse étant venu au pouvoir des Sarrasins au VIII. Charles Martel prit & ruina la ville de Maguelonne en 737. & les évêques transférerent alors leur siége dans le lieu de *Substantion*. Les peuples du pays s'étant soumis volontairement à Pepin le Bref en 752. ce prince & ses successeurs les firent gouverner par des comtes bénéficiaires, qui devinrent propriétaires, & qui prirent le titre de comtes de *Substantion*, à cause que c'étoit le chef-lieu du diocèse depuis la ruine de Maguelonne, ou de comtes de *Melgueil* ou de *Mauguio*, *Melgorienses* en latin, parce que le château de Melgueil étoit le chef-lieu de leur domaine. Nous avons la suite de ces comtes depuis le commencement du X. siécle : Pierre l'un d'entr'eux, se rendit vassal de l'église Romaine en 1085. Ce comté étant tombé en quenouille au XII. passa successivement dans les maisons de Barcelonne, de Provence, de Pelet & de Toulouse ; & enfin le pape Innocent III. en disposa en 1215. en qualité de suzerain, durant la guerre des Albigeois, en faveur des évêques de *Maguelonne*, qui s'en disent comtes.

Cette ville étoit alors rétablie depuis l'an 1035. & le siége épiscopal y avoit été remis. Il s'y est conservé jusqu'à l'an 1536. qu'il a été transféré à Montpellier ; & le chapitre, qui jusqu'alors avoit été régulier de l'ordre de S. Augustin, fut sécularisé. La ville de Maguelonne s'est ensuite détruite insensiblement ; & il n'y reste plus que l'ancienne cathédrale qui subsiste en entier, avec une ferme qui appartient au chapitre de Montpellier.

MONTPELLIER, aujourd'hui capitale du diocèse, la seconde & la plus riche de la province de Languedoc, est située sur une élévation, & dans un terrain inégal, au milieu d'une belle campagne, entrecoupée de collines & de vallons couverts d'oliviers & de vignes, au 43. dégré 36. m. de latitude, & au 21. 3. min. de longitude. Elle est moins recommandable par son étendue, que par l'affluence du peuple & par la beauté de ses maisons, bâties de pierre de taille. La plûpart des rues y sont neanmoins étroites, ce qu'on a fait exprès pour se garantir des grandes chaleurs. Sa situation à 2. lieues de la mer, & sa proximité du canal & du Rhône, la rendent fort propre pour le commerce, auquel les habitans s'adonnent en effet beaucoup : on en fait monter le nombre de 40. à 50. mille. L'air y est très-pur & très-sain, & on y jouit d'un très-beau ciel.

Montpellier n'étoit qu'un village au X. siécle. Il s'accrut peu-à-peu par les soins de ses seigneurs : ils y formerent une ville, qui n'a commencé à avoir quelque réputation qu'à la fin du XI. La considération où étoient ces seigneurs, son heureuse situation, & la réputation que ses écoles de médecine s'acquirent dès le XII. siécle, ont beaucoup contribué à son aggrandissement ; & en dernier lieu la translation de l'évêché de Maguelonne, & l'établissement de la cour des aides, comptes & finances de la province, dont on a parlé ailleurs.

On connoît des seigneurs de Montpellier, qui étoient vassaux des évêques, depuis la fin du X. siécle. Leur race masculine ayant manqué au commencement du XIII. cette seigneurie passa dans la maison d'Aragon par le mariage de Marie fille & héritiere de Guillaume, seigneur de Montpellier avec Pierre II. roi d'Aragon. Le roi Philippe de Valois l'unit à la couronne en 1349. par l'acquisition qu'il en fit des rois de Majorque, puînés des rois d'Aragon.

La cathédrale de S. Pierre de Montpel-

lier a pris le nom de ce saint, titulaire de l'église de Maguelonne, depuis la translation de l'évêché à Montpellier : elle portoit auparavant le nom de *S. Germain*, & servoit d'église au collége que le pape Urbain V. fonda à Montpellier en 1366. pour les religieux Bénédictins de l'abbaye de S. Victor de Marseille, étudians dans l'université de Montpellier. Ce collége ou monastère qu'Urbain enrichit beaucoup, fut sécularisé en 1536. en même tems que la cathédrale de Maguelonne; & des deux communautés on en composa le chapitre de la cathédrale, qui consiste en 24. Chanoines, parmi lesquels il y a 5. dignités, outre 4. personats, sans le bas chœur. Les Chanoines des collégiales de la Trinité & de S. Sauveur, dont les églises furent détruites par les Religionaires, ont été transférés dans cette église, & font l'office avec les Chanoines de la cathédrale, qui est un fort beau vaisseau. Le palais épiscopal situé auprès de la cathédrale, est un grand bâtiment fort élevé bâti de pierres de taille. Il servoit autrefois de demeure aux religieux du collége de S. Germain.

Cette église est paroissiale; & il y en a encore deux autres dans la ville, & une dans les fauxbourgs. Les couvens que les 4. ordres Mendians avoient autrefois à Montpellier, situés hors la ville, étoient si considérables, qu'on y a tenu plusieurs fois les chapitres généraux de ces ordres : ils sont aujourd'hui peu de chose. Ceux des Dominicains, des Carmes & des Augustins ont été transférés dans la ville; & il n'y a que les Cordeliers, qui ayent conservé leur ancien emplacement hors la ville. Il y a 5. autres communautés religieuses d'hommes à Montpellier, sans compter le collége des Jesuites, & 5. à 6. de filles, dont l'une est l'abbaye de *Vignogou*, de l'ordre de Cîteaux, qui y a été transférée. S. Jean est une commanderie de Malte. La place du Peyrou, où étoit autrefois le couvent de la Merci qui a été transféré ailleurs, est une terrasse ou promenade située hors la ville, au milieu de laquelle on a placé la statue équestre de Louis XIV. Les places qui sont dans la ville sont très-peu considérables : mais il y a une très-belle promenade au dehors, qu'on appelle l'*Esplanade*, vis à vis la citadelle.

Le palais de la justice, qui servoit de logement aux anciens seigneurs de Montpellier, est un grand bâtiment situé à une extrémité de la ville & sur ses murailles. Dans son enceinte, outre les chambres pour la cour des aides, est le siége du gouvernement ou sénéchaussée & présidial de Montpellier. La justice ordinaire est unie à cette cour, dont le gouverneur est le chef, comme sénéchal. Le présidial fut érigé en 1552. Il y a 6. consuls ou magistrats municipaux, un pour chaque quartier de la ville, dont le chef prend le titre de viguier. Ils siégent à l'hôtel de ville qui est un assez beau bâtiment.

L'université de Montpellier, érigée en 1289. & composée des 4. facultés, fait 2. corps entierement séparés, qui prennent l'un & l'autre le titre d'*Université*. L'un consiste dans les trois facultés de théologie, de droit & des arts, régies par un recteur tiré de la faculté de droit, sous l'autorité de l'évêque, chancelier de cette université. La 1e & la 2e sont entre les mains des Jesuites, & très-peu considérables. L'université de médecine est une des plus célébres de l'Europe : elle a un théâtre anatomique & un jardin de simples. L'académie ou société royale des sciences de Montpellier, érigée en 1706. ne fait qu'un même corps avec celle de Paris. Elle est composée de 6. académiciens honoraires, & de 15. ordinaires. Enfin cette ville qui, outre la cour des aides, comptes & finances, a un bureau de trésoriers de France, un hôtel des monnoyes, une justice consulaire, qu'on appelle *Consulat de*

mer, & une cour de petit ſcel, qui eſt une juſtice rigoureuſe, eſt le ſéjour ordinaire de l'intendant de la province, & la ville où on aſſemble ordinairement les états de Languedoc. La citadelle bâtie par le roi Louis XIII. a un gouverneur, qui eſt ordinairement celui de la ville, un état-major & une garniſon.

Les lieux les plus conſidérables du diocèſe de Montpellier, ſont le *Terrail*, chef-lieu de la ſeigneurie de *Marquerofe*, dont les évêques de Montpellier ſe diſent ſeigneurs; la *Verune*, ancienne baronie, où ils ont leur maiſon de plaiſance; *Frontignan*, petite ville célébre par ſes vins muſcats, ſituée à 4. lieues au ſud-oueſt de Montpellier, ſur les bords d'un étang auquel elle donne ſon nom, & qui communique avec la mer. Elle contient environ 600. familles, & une collégiale : elle eſt une des 7. villes diocéſaines qui députent par tour aux états de Languedoc. *Balaruc*, lieu célébre dans tout le royaume pour ſes eaux thermales; *Gigean*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux; *Fabregues*, ancienne baronie; le *Forum-Domitii* des Romains, étoit à un quart de lieue; *Aniane*, ville diocéſaine de 400. familles, avec une abbaye de la congrégation de S. Maur, fondée par S. Benoît dit d'*Aniane*, fils d'un comte de Maguelonne, l'an 780. *Cournon-Terrail*, baronie érigée en marquiſat ſous le nom de *Vignoles*; *Ganges*, ville diocéſaine de 500. feux, ſituée auprès & à la gauche de l'Eraut. C'eſt auſſi une des baronies qui ont droit d'entrée aux états de Languedoc. Celle de *Caſtries*, à la maiſon de la Croix, a le même droit; *S. Geniés* ou la *Bénédiction-Dieu*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux; *Momlaur*, baronie; *Lunel*, petite ville de 700. familles, chef-lieu d'une ancienne baronie d'où dépendent 12. villages. C'eſt la ſeconde du diocèſe, ſituée à 6. lieues communes de France, & à 4. du pays de Montpellier vers le levant : il y a 4. maiſons religieuſes. *Lunel-vieil*, village qui dépend de cette baronie, ſitué à une demie lieue de Lunel, produit les meilleurs vins muſcats de la province; *Mauguio*, ou en latin *Melgorium*, bourg de 200. feux, ſitué auprès de l'étang de Perols, ville diocéſaine, & le chef-lieu du domaine des anciens comtes de Maguelonne, qui y faiſoient battre monnoye, qu'on appelloit pour cela *Melgoroiſe*: elle eſt ſituée à 3. petites lieues de Montpellier vers le ſud-eſt.

§. 2. *Le Nemauſois.*

Nous donnons ce nom à l'ancien diocèſe de Niſmes, partagé aujourd'hui en deux depuis l'érection de celui d'Alais en 1694.

1. *Diocèſe de Niſmes.*

Ce diocèſe comprend, pour le temporel, la partie de celui d'Arles ſituée en deçà du Rhône, qui conſiſte en 5. ou 6. communautés. Il eſt borné au levant par le bras occidental de ce fleuve, au nord par les diocèſes d'Alais & d'Uſez; au couchant par ce dernier diocèſe & par celui de Montpellier; & au midi par la mer Méditerranée. Le diocèſe d'Uſez le coupe dans un endroit depuis le Gardon juſqu'au Vidourle; ce qui lui donne une forme irréguliere. Il a 9. lieues dans ſa plus grande étendue du levant au couchant, 8. du midi au nord dans ſa plus grande largeur, & 2. dans la moindre. Il eſt entierement ſitué dans la plaine, & abondant en toute ſorte de denrées. On y recueille beaucoup d'huile, & on y fait de la ſoie. Le grand nombre de bêtes à laine qu'on y nourrit y entretient les manufactures, qui ſont une des richeſſes du pays. On y compte 80000. ames & 18700. familles, dont il y en a 270. de nobles. Le nombre des paroiſſes ou communautés taillables monte à 94. ſans compter les ſuccurſales.

NISMES, capitale du diocèſe, eſt une

des plus anciennes villes des Gaules; elle est d'ailleurs très-considérable par sa situation & par son commerce; & elle peut passer pour la 3e ville de la province. Elle en étoit la seconde sous les Gaulois, puisquelle étoit la capitale des *Volces Arécomiques*, & que sa république commandoit à 24. bourgs situés aux environs. Après s'être soumise à la République Romaine au VII. siécle de cette république, avec le reste du pays, les Romains y établirent une colonie, & y construisirent un grand nombre de magnifiques édifices, dont il y en a encore quelques-uns qui subsistent en leur entier, tels que les Arénes ou l'amphithéâtre, la Maison Quarrée & le pont du Gard situé dans le voisinage. On a découvert depuis peu plusieurs restes d'antiquité en creusant & renouvellant la fontaine; monumens qui prouvent son ancienne splendeur. Après avoir passé de la puissance des empereurs Romains sous celle des Visigots en 472. les Sarrasins s'en emparerent au commencement du VIII. siécle. Charles Martel ayant marché au secours des anciens peuples du pays, pour les délivrer du joug de ces infidelles, prit cette ville, la démantela, & l'abandonna en 737. Quinze ans après les peuples se soumirent volontairement à Pepin le Bref, qui, ainsi que ses successeurs, fit gouverner la ville de Nismes par des comtes bénéficiaires. Ce comté étant devenu héréditaire, fut uni dès le commencement du X. siécle au domaine des comtes de Toulouse marquis de Gothie, qui exercerent la principale autorité dans le pays, & en partagerent le domaine avec les vicomtes héréditaires de cette ville, connus depuis le commencement du même siécle. Les vicomtes de Nismes, qui l'étoient aussi d'Albi, augmenterent considérablement leur domaine au XI. siécle par le mariage d'Ermengarde héritiere de la maison de Carcassonne, avec le vicomte Raymond-Bernard surnommé *Trencavel*, & se partagerent en deux branches. Bernard-Aton VI. du nom, vicomte de Nismes & d'Agde, vendit en 1187. la vicomté de Nismes à Raymond V. comte de Toulouse, qui réunit ainsi en sa personne toute l'autorité dans le diocèse de Nismes : mais enfin le roi Louis VIII. en 1226. & S. Louis, par le traité de l'an 1229. réunirent ce diocèse au domaine de la couronne.

La ville de Nismes est située à 10. lieues au nord-est de Montpellier, & à 5. lieues de la rive occidentale du Rhône, dans une agréable campagne couverte d'oliviers & de mûriers, & bornée au nord par des collines très-fertiles, surtout en vin : de ces collines coule une source abondante, qui fournit de l'eau à toute la ville. Quoique cette ville n'ait pas toute l'étendue qu'elle avoit anciennement, elle est cependant assez grande & bien bâtie : les rues sont la plûpart assez belles, & elle contient environ 25000. ames. Elle est environnée de remparts qui servent de promenade; & il y a plusieurs autres promenades du côté des fauxbourgs, qui sont fort étendus. Le palais épiscopal, la cathédrale de la Vierge, & toutes les autres églises de la ville, se ressentirent beaucoup des troubles des Religionaires au XVI. siécle. Le chapitre de la cathédrale, qui ayant été détruite, a été nouvellement rebâtie, a été régulier de l'ordre de S. Augustin jusqu'en 1539. qu'il fut sécularisé. Il est composé de 8. dignités qui possédent autant de canonicats, de 16. autres chanoines & du bas-chœur. Il y avoit anciennement auprès de Nismes une abbaye célébre sous le nom de *S. Bausile*, martyr du pays. Ce monastère, après avoir essuyé diverses révolutions, n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré conventuel transféré dans la ville, & de la congrégation de S. Maur. Les Jesuites ont le collége. Les PP. de la Doctrine Chrétienne desservent la paroisse de Bonnes-Nouvelles,

Bonnes-Nouvelles, & ont le séminaire. Il y a de plus à Nismes 6. autres communautés religieuses d'hommes, & 3. de filles. Les Augustins ont pour église ce célébre monument de l'antiquité qu'on appelle *la Maison-Quarrée*. Le siége de la sénéchaussée est établi à Nismes, ainsi que le présidial érigé en 1551. Leur ressort s'étend encore sur une partie des diocèses de Nismes, Alais & Usez, & sur tout le Gévaudan & le Vivarais. La viguerie royale ou justice ordinaire qui étoit autrefois à Nismes, est réunie à la sénéchaussée. La citadelle de cette ville, que le roi Louis XIV. a fait construire, a un gouverneur, un état-major & une garnison On y avoit établi en 1682. une académie de belles lettres qui subsiste encore.

Il y a environ 40. paroisses qui dépendent de la viguerie de Nismes : ses lieux principaux sont *Milhaud*, bourg de 200. feux, & une des 5. villes diocésaines ; *Saint Gilles*, petite ville d'environ 600. feux, située dans un endroit marécageux, auprès du bras du Rhône le plus occidental, avec une abbaye célébre, fondée au commencement du VI. siécle, habitée par des Bénédictins, & sécularisée au XVI. Elle a donné son nom & l'origine à cette petite ville, où prit naissance le pape Clement IV. On voit aussi à S. Gilles le grand prieuré de même nom, qui est le premier de la langue de Provence & de tout l'ordre de Malte, duquel dépendent 54. commanderies. S. Gilles a été autrefois le chef-lieu d'un comté qui comprenoit la partie orientale du diocèse de Nismes ; & qui, après avoir été possédé par les comtes de Toulouse, fut réuni à la couronne avec celui de Nismes par le traité de l'an 1229. *Cauvisson*, gros bourg de 500. feux, baronie érigée en marquisat, qui a droit d'entrée aux états de la province. *Aubays*, marquisat à la maison de Bachi ; l'escalier du château est un des plus singuliers & des plus beaux morceaux d'architecture du royaume : ce château est également recommandable par la nombreuse bibliothéque que M. le marquis d'Aubays y a rassemblée. *Franquevaux*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans les marais.

Sommieres est une petite ville de 700. familles, chef de la viguerie de son nom, qui est du ressort de la sénéchaussée de Montpellier. Elle est située entre Nismes & Montpellier, sur la gauche du Vidourle dans une campagne très-agréable, & est diocésaine : il y a 4. maisons religieuses, un gouvernement, un état-major & une garnison. Les autres lieux principaux de la viguerie de Sommieres sont *Montpezat*, baronie, érigée en marquisat en 1665. en faveur de la maison de Tremolet, *Montredon*, baronie, &c.

Aigues-mortes est une autre petite ville chef de viguerie, qui s'étend dans les diocèses de Nismes & de Montpellier, dans le ressort de la sénéchaussée de cette derniere ville. Elle a été autrefois célébre, à cause de son port de mer que le roi saint Louis fit construire, aussi-bien que la ville, & qui étoit le seul situé sur la côte de Languedoc. Comme la mer s'est retirée, cette ville, qui contient encore environ 800. familles, est située dans les marais à une lieue de la côte, & à 5. au midi de Nismes. Elle n'est pas diocésaine, parce qu'elle est exempte de tailles. C'est une ancienne châtellenie qui fait un gouvernement militaire ; & il y a garnison & état-major. Les anciennes baronies du *Caylar* & de *Posquieres*, sont situées dans l'étendue de cette viguerie. La premiere qui a appartenu à l'ancienne & illustre maison de Bermond, appartient aujourd'hui à celle de Bachi : l'autre, qu'on appelle aussi *Vauvert*, est un bourg de 400. feux. Elle avoit autrefois droit d'entrée aux états de la province. *Aymargues*, & en latin *Armasanicæ*, est une ville diocésaine. L'ancienne abbaye de *Psal-*

modi étoit située à une demie lieue au nord d'Aigues-mortes, & plus anciennement dans une isle au milieu d'un étang qui communiquoit avec la mer. Cette abbaye de Bénédictins ayant été sécularisée en 1537. fut transférée à Aigues-mortes : son chapitre a été uni en 1694. à la cathédrale d'Alais. *Peccais* sur la côte, a un château & des salines célébres. *Massillargues* est une ville diocésaine, chef d'une baronie.

Toute la partie du diocèse d'Arles, située à la droite du Rhône, consistant en 11. paroisses, dépend du diocèse de Nismes & de la province de Languedoc, pour le temporel. C'est ce qu'on appelloit anciennement la *Terre d'Argence*, possédée par les comtes de Toulouse, sous la mouvance de l'église d'Arles. La principale ville de cette partie est *Beaucaire*, premiere ville diocésaine, qui est l'ancien *Ugernum*. Elle est située sur le bord occidental du Rhône, à 5. lieues au levant de Nismes, vis-à-vis de Tarascon, située de l'autre côté du fleuve, qu'on y passe sur un pont de bateaux. Cette ville, qui est dans un pays agréable, contient 5. à 6. mille habitans : les rues sont droites & assez belles. La situation de cette ville est très-favorable pour le commerce, & surtout pour cette fameuse foire qu'on y tient tous les ans à la Magdelaine. La principale église de Notre-Dame est collégiale depuis l'an 1597. Les PP. de la Doctrine Chrétienne y ont un collége ; & il y a 5. autres communautés religieuses, dont l'une des principales est l'abbaye de Bénédictines de *la Font*, qui y fut transférée durant les guerres de la Religion. Beaucaire est le premier titre de la sénéchaussée de Nismes, & le chef-lieu d'une viguerie royale. Il y avoit un château qui a été démoli. Les autres lieux principaux de cette partie du diocèse d'Arles, sont *Argence*, commanderie de Malte ; *Maine* où il y a des eaux minérales & rafraichissantes.

2. *Diocèse d'Alais.*

Ce diocèse érigé en 1694. & démembré de celui de Nismes, est entierement situé dans le pays *des Cevennes*, qui prend son nom des montagnes qu'il renferme, & qui s'étend de plus dans une partie des diocèses de Mende, de Viviers, d'Usez & de Montpellier. Le pays des Cevennes a 25. lieues de long & 10. de large. Il est stérile par lui-même, & ne produit que du seigle & des chataignes, avec peu de vin : mais l'industrie des habitans supplée à son peu de fertilité, par le grand nombre de bestiaux qu'ils y entretiennent, & par les manufactures qu'ils y ont établies. Du reste on trouve dans ces montagnes des eaux minérales, des fontaines singulieres & des mines de charbon & de fer.

Le diocèse d'Alais occupe la partie occidentale de l'ancien diocèse de Nismes. Il s'étend dans l'espace de 12. lieues du levant au couchant, & de 8. du midi au nord. Il contient 92. paroisses ou communautés habitées par 15000. familles, dont 213. sont nobles, & 72000. habitans. Il y a des vallons assez bien cultivés, & on y voit des vignes, des mûriers & des oliviers. Les deux plus hautes montagnes des Cevennes, *Lagoval* & l'*Esperou*, sont dans ce diocèse. La riviere d'Eraut, le petit Gardon & le Vidourle y prennent leur source.

ALAIS & *Alestum* en latin, capitale du diocèse, & la plus considérable du pays des Cevennes, est située au pied des montagnes dans un vallon fort agréable, arrosé par le grand Gardon, à 14. lieues de Montpellier vers le nord. L'air y est subtil, mais fort sain, moins chaud qu'au bas Languedoc, & moins froid qu'aux montagnes. Cette ville, qui contient 7. à 8. mille habitans, est close de fortes murailles, & elle a 2. ponts sur le Gardon qui la traverse. Le roi Louis XIV. y fit bâtir en 1689. une citadelle, qui a une garnison avec un

gouverneur & un état-major. La collégiale de S. Jean, fondée au XIV. siécle par les seigneurs de cette ville, ayant été érigée en cathédrale, on y unit celle de Psalmodi ou d'Aigues-mortes qui y fut transférée : elles forment un chapitre composé de 5. dignités, de 13. Chanoines & du bas chœur. Les Jesuites n'ont point de collége dans la ville, comme la Martiniere l'a avancé; mais il y a 3. maisons religieuses d'hommes & autant de filles. L'une de ces dernieres est l'abbaye de Notre-Dame *des Fons* de l'ordre de Cîteaux.

Alais est une ancienne baronie qui étoit possédée au milieu du XIII. siécle par les maisons de Bermond & de Pelet. Le roi S. Louis confisqua alors la partie qui appartenoit à la maison de Bermond; & le roi Philippe de Valois ayant donné cette partie en assignat au dauphin Humbert, Guillaume-Rogier vicomte de Beaufort, frere du pape Clement VI. l'acheta de ce dernier, & le même roi l'érigea en comté en sa faveur en 1346. Le comté d'Alais passa dans la suite dans la maison de Montmorenci, & depuis dans celle de Condé; & c'est le prince de Conti qui le posséde aujourd'hui, en qui cette qualité de comte d'Alais donne le premier rang parmi les barons qui assistent aux états de Languedoc, pour les raisons qu'on a dites ailleurs. L'autre partie de la seigneurie d'Alais, qu'on appelle la *Baronie*, & qui est mouvante du comté, après avoir demeuré dans la maison de Pelet jusqu'après le milieu du XV. siécle, passa en d'autres mains. Chacun des deux seigneurs a son château à Alais. Ils possédent conjointement la justice ordinaire qu'on nomme viguerie; & depuis l'an 1618. ils en nomment ensemble les officiers. L'appel de leurs sentences est porté devant une cour d'appeaux, dont la justice appartient au comte seul qui en nomme tous les officiers, dont l'appel des sentences est porté sans moyen au parlement de Toulouse. le comté d'Alais a 9. baronies dans sa mouvance, & elles sont toutes 9. du ressort du juge d'appeaux. Les 9. baronies sont *Alais*, *Ribaute*, *Anduse*, *Salandrenque* & *Plantiés*, dans le diocèse d'Alais; *Aigremont* & *Vezenobre* dans celui d'Usez; *S. Etienne de Valfrancisque* & *Cadouene* dans le diocèse de Mende. L'abbaye de *Cendras*, de Bénédictins non-réformés, est dans l'étendue de la viguerie d'Alais.

Anduse est la principale ville du diocèse après Alais. Elle contient environ 5000. ames, & est une des 4. diocésaines, qui députent par tour aux états de Languedoc. Elle est située à 3. lieues au sud-ouest d'Alais dans un vallon sur le petit Gardon, qui se jette dans le grand à 2. lieues au-dessous. C'est une ancienne baronie qui a appartenu à la maison de Bermond : elle étoit autrefois chef d'une viguerie royale, dans l'étendue de laquelle étoit la baronie de *Tournac*, qui a droit d'entrée aux états de Languedoc depuis l'an 1694. il y a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni; la *Fare*, marquisat; la *Salle*, bourg de 400. feux; *S. Jean de Gardonenque*, petite ville de 600. familles; *Thoiras*, *S. Bonnet*, *Peyre*, baronies, &c.

Sauve est une ville diocésaine de 500. familles, située sur le Vidourle, à 6. lieues au midi d'Alais sur les frontieres du diocèse de Montpellier. C'est encore une ancienne baronie qui a appartenu à la maison de Bermond. Le roi Philippe le Bel la donna en échange aux évêques de Maguelonne pour une portion de Montpellier. Il y a une abbaye de Bénédictins non-réformés. Elle étoit autrefois chef d'une viguerie qui comprenoit dans son étendue *S. Hippolyte*, ville moderne, construite au dernier siécle. Elle est diocésaine, & située sur le Vidourle. Elle peut contenir 400. habitans. Elle est fortifiée; & il y a un gouverneur, un état-major & une garnison.

Le Vigan est la 4e ville diocésaine d'Alais

elle est située au pied de la montagne de l'Esperou, dans un vallon agréable, à 9. lieues au sud-ouest d'Alais. Elle contient 500. familles, & est chef d'une viguerie royale, de laquelle dépendent trent-huit paroisses du diocèse d'Alais, & qui est du ressort de la sénéchaussée de Nismes. On voit dans son étendue, *Merueys*, en latin *Mayrosium*, petite ville de 450. familles, & ancienne baronie; *Sumene* & *Aulas*, petites villes de 500. feux; *Mandagot*, baronie; *Vissec*, en latin *Viride siccum*, marquisat, chef-lieu de l'ancienne baronie d'*Hyerle*, nommée en latin *Terra-Arisdii*.

§. 3. *L'Usege, ou le diocèse d'Usez.*

Le diocèse d'Usez est un des plus grands de la province. Il s'étend depuis les Cevennes jusqu'au Rhône, qui le sépare au levant du comté Venaissin & de la principauté d'Orange. La riviere d'Ardeche le sépare au nord du Vivarais. Il a au couchant le Gévaudan & le diocèse d'Alais, & au midi celui de Nismes. Il a environ 15. lieues d'étendue du midi au nord, & 10. du levant au couchant. Il est assez fertile, quoique situé en partie dans les montagnes. Il produit du bled suffisamment pour la nourriture des habitans; & outre cela d'excellens vins, & quantité d'huile. On y fait aussi beaucoup de soie, & on y nourrit un grand nombre de bestiaux : on y trouve encore des eaux minerales. La riviere de Gardon, qui le traverse à une de ses extrémités, y charie des paillettes d'or, de même que celle de Ceze qui le coupe par une diagonale, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le Rhône, du nord-ouest au sud-est. On compte dans tout ce diocèse 193. paroisses, dont il y en a 11. en deçà du Rhône, qui dépendent de celui d'Avignon pour le spirituel; & comme il y a plusieurs succursales de toutes ces paroisses, le diocèse contient 217. communautés taillables qui renferment 23000. familles, dont 270. sont nobles, & plus de cent mille habitans. Le diocèse d'Usez, quant au spirituel, est partagé en 9. doyenés.

USEZ, qui en est la ville capitale, est située entre des montagnes & deux petites rivieres ou ruisseaux, dont le principal est celui d'Aisene, à 5. lieues au nord de Nismes, & à 6. de la rive occidentale du Rhône. Elle est assez marchande, quoique petite, n'ayant guères plus de 3000. ames. Elle n'avoit encore que le titre de château au V. siécle. Les Visigots la soumirent sur les Romains vers l'an 472. & Thierri fils de Clovis, conquit le diocèse d'Usez sur les premiers au commencement du VI. siécle. Les Ostrogots le reprirent, & enfin Theodebert fils de Thierri, roi d'Austrasie, le reprit l'an 533. & l'Usege fit depuis partie du royaume d'Austrasie. Il tomba au pouvoir d'Eudes duc d'Aquitaine à la fin du VII. siécle. Les Sarrasins s'en emparerent au commencement du VIII. Les peuples du pays se soumirent vers l'an 754. à Pepin le Bref, & ce pays fit partie du duché de Septimanie, que l'empereur Louis le Débonnaire donna en 817. en partage à son fils Lothaire. Il fit ensuite partie du royaume de Provence; & il échut à Charles le Chauve, qui s'en rendit maître. Il fut compris dans le nouveau royaume de Provence, usurpé par Boson en 879. & dépendit de ce royaume jusques après la mort de Louis l'Aveugle vers l'an 924. que les princes de la maison de Toulouse l'unirent à leur domaine, dont il fut séparé l'an 1229. pour être réuni à la couronne avec le duché de Narbonne, dont il faisoit partie.

L'Usege fut d'abord gouverné par des comtes bénéficiaires, sous nos rois de la seconde race, jusqu'à son union au royaume de Boson. Sous les comtes de Toulouse, la ville d'Usez eut des seigneurs particuliers, vassaux de ces comtes. Ces seigneurs tinrent un rang considérable dans la province depuis la fin du XI. siécle. Deux

freres ayant partagé cette seigneurie au commencement du XII. il se forma deux principales branches de la maison d'Usez, dont la cadette porta la moitié de la seigneurie d'Usez dans la maison de Sabran. Bermond III. seigneur d'Usez pour l'autre moitié, descendant de la branche aînée, fut pere de Robert, en faveur duquel cette portion de la seigneurie d'Usez fut érigée en vicomté en 1328. Simone, héritiere de cette branche, porta la vicomté d'Usez dans la maison de Jacques de Bastet, seigneur de Crussol, qu'elle épousa en 1486. La vicomté d'Usez fut érigée en duché en 1565. & en pairie en 1572. en faveur d'Antoine, petit-fils de Jacques, dont les descendans possédent encore le duché d'Usez, qu'ils ont beaucoup augmenté en 1721. par l'échange qu'ils ont fait avec le roi, de la baronie de Levis dans le parc de Versailles, contre tout le domaine que le roi possédoit, soit dans la ville d'Usez, soit dans le diocèse.

Depuis cet échange, le duc d'Usez, qui est le premier pair laïque de France, par la date de l'érection de la pairie, est seigneur de toute la ville d'Usez, à la réserve d'une portion qui appartient à l'évêque; & la viguerie royale, qui y étoit auparavant, a été supprimée; ensorte qu'il n'y a plus dans cette ville que les justices seigneuriales du duc & de l'évêque. La premiere est exercée par un sénéchal ducal, dont les sentences vont directement par appel au parlement de Toulouse.

La cathédrale de S. Theodorit, martyr d'Usez, a été réguliere de l'ordre de saint Augustin jusqu'en 1719. qu'elle fut sécularisée : son chapitre consiste en 4. dignités & 24. Chanoines. On voit de plus dans cette ville la collégiale de S. Laurent, les paroisses de S. Etienne & de S. Julien, une maison de Jesuites, trois couvens de Franciscains, & deux maisons religieuses de filles. Au-dessous du palais épiscopal est la fontaine d'Eure, qui par un aqueduc de près de 5. lieues, lequel passoit sur le pont du Gard, fournissoit de l'eau à la ville de Nismes.

Les lieux les plus considérables du diocèse d'Usez sont les villes de *Bagnols* & du *Pont S. Esprit*, qui députent alternativement aux états de la province un diocésain; & ce député n'a qu'un seul suffrage avec un second diocésain, député par tour de 7. autres villes diocésaines. *Bagnols*, qui est de la grandeur d'Usez, est situé à 4. lieues au nord-est de cette derniere ville, sur le penchant d'un côteau auprès de la riviere de Ceze, dans un pays fort agréable: il y a 3. couvens d'hommes & autant de filles. Parmi ces derniers est l'abbaye de *Valsauve*, de l'ordre de Cîteaux, la seule du diocèse : Bagnols est une ancienne baronie, qui appartient aujourd'hui au prince de Conti. Les anciennes baronies de *Sabran*, de *Laudun* & de *Venejan*, sont situées aux environs. Bagnols est le chef-lieu d'une viguerie royale.

Le Pont S. Esprit s'appelloit anciennement *S. Saturnin du Port*, ou en latin *Sanctus Saturninus de Portu* : ce fut un petit oratoire dédié au S. Esprit qui fit donner ce nom au pont, commencé en 1265. & fini en 1309. & à la ville, située sur le bord occidental du Rhône, à 8. lieues au nord & au-dessus d'Avignon. Ce pont est un des plus beaux & des plus hardis de l'Europe. La ville qui contient 800. familles est dans une situation fort agréable. Il y a un ancien prieuré conventuel de l'ordre de Cluni, dont le prieur est seigneur de la ville en paréage avec le roi. Il y a de plus 4. autres maisons religieuses. La citadelle qu'on y a construite, renferme l'église du S. Esprit, qui étoit jointe à un hôpital, & qui est desservie par une communauté de 6. freres *Pontaniers* & hospitaliers, lesquels ont changé en noir en 1711. leur habit blanc & régulier. La Chartreuse de *Valbonne* est

située à une lieue au couchant du Pont Saint-Esprit. *Remoulins* sur le Gardon; *Monfrin*, situé vers le confluent du Gardon & du Rhône; *Aramon* sur les bords du Rhône, & *Valabregues*, située dans une isle de ce fleuve, sont d'anciennes baronies : la seconde a aujourd'hui titre de marquisat. *Vezenobre*, baronie, dépend du comté d'Alais. *Fomanés* a titre de comté qui appartient au vicomte de Narbonne-Pelet, ainsi que *Combas*, ancienne baronie érigée en 1699. en vicomté, sous le nom de *Narbonne-Pelet*, en faveur de Claude-François *de Pelet*, d'une des plus illustres & anciennes maisons de la province, partagée en plusieurs branches, du nombre desquelles est, entr'autres, celle de *Pelet-Salgas*, séparée de celle de la *Verune*, ou de la branche aînée subsistante, au milieu du XV. siécle. *Barjac* est une baronie qui donne droit d'entrée aux états de Languedoc; *Avejan* & *Montalet* ont aussi titre de baronie, & *Portes-Bertrand* & *Chambonas* celui de marquisat. *Collias* sur la rive gauche du Gardon, ancienne baronie érigée en marquisat sous le nom de *Montpezat*, en 1745. en faveur de la branche puînée de la maison de Tremolet-Montpezat, &c.

Le lieu principal de la partie du diocèse d'Avignon en deçà du Rhône, qui dépend de celui d'Usez pour le temporel, est *Villeneuve*, située à la droite du Rhône, vis-à-vis d'Avignon. Elle est franche, ne paye pas de tailles, & contient environ 2500. habitans, une collégiale, une très-belle Chartreuse, & deux autres maisons religieuses. Auprès de cette ville est le *Fort S. André*, situé sur une élévation qui domine le Rhône, & d'où l'on a une vûe des plus belles & des plus étendues. Cette élévation ou montagne s'appelloit anciennement le *Mont Andaon*. Le fort a un gouverneur, un état-major & une garnison composée d'Invalides. Au milieu du fort sur le plus haut de la montagne, est située l'abbaye de *S. André*, de la congrégation de S. Maur, dont l'abbé est seigneur de Villeneuve, en paréage avec le roi. Les autres lieux de cette partie sont *Roquemaure*, petite ville de 3000. ames située sur le bord occidental du Rhône, à 2. lieues au-dessus d'Avignon; Notre-Dame de *Rochefort*, prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur, où il y a un grand pelerinage, &c.

§. 4. *Le Gévaudan.*

Les anciens peuples de ce pays, connus sous le nom de *Gabales*, furent du nombre des 14. que l'empereur Auguste tira de la Celtique, pour les attribuer à l'Aquitaine; & lorsque cette derniere province fut subdivisée, ils appartinrent à l'Aquitaine premiere. L'empereur Nepos céda ce pays en 475. aux Visigots, qui s'en étoient déja emparés quelques années auparavant, & que Thierri fils de Clovis soumit sur eux en 507. Theodoric roi des Ostrogots le reprit sur les Francs après la mort de Clovis; & Theodebert fils de Thierri, l'ayant repris, il demeura depuis uni au royaume d'Austrasie. Eudes duc d'Aquitaine l'unit à son domaine à la fin du VII. siécle. Pepin le Bref le prit sur les descendans de ce prince en 767. & nos rois de la seconde race, comme ceux de la premiere, le firent gouverner par des comtes bénéficiaires. La maison de Toulouse posséda héréditairement ce comté depuis le commencement du X. siécle, jusques vers la fin du XI. qu'il paroît que Raymond de S. Gilles comte de Toulouse l'aliéna en faveur des évêques du pays, pour fournir aux frais de son expédition de la Terre-sainte.

Le roi S. Louis ayant réuni au domaine de la couronne le duché de Narbonne, & établi un sénéchal royal à Beaucaire, comprit le Gévaudan dans l'étendue & le ressort de cette sénéchaussée, l'une des trois de

la Languedoc proprement dite ; & il en dépend encore aujourd'hui.

Ce pays est séparé au levant du Velai, du Vivarais & du diocèse d'Usez, par les rivieres d'Allier & de Borne, & la montagne de Lauzere ; il a le diocèse d'Alais au midi, le Rouergue au couchant, & l'Auvergne au nord. Il a 19. lieues dans sa plus grande étendue du midi au nord, & 13. du levant au couchant. Il est rempli de montagnes séches ; & la plûpart des vallées n'ont pas deux portées de mousquet de largeur : cependant la terre n'y est pas généralement ingrate, & le haut pays fournit assez de bled pour la nourriture des habitans : mais il y croît fort peu de vin, & il y a peu de bois. Les pâturages en font toute la richesse par la multitude de bêtes à laine qu'ils nourrissent ; & les habitans s'appliquent avec succès aux manufactures de cadis & de serges, sans quoi le pays seroit presque inhabité. L'Allier, le Lot & le Tarn prennent leur source dans la montagne de *Lauzere*, qui est une des plus étendues & des plus hautes des Cevennes, & dans laquelle on trouve un petit vallon appellé l'*Hort-Dieu*, rempli de fleurs & de simples très-singulieres. Cette montagne produit beaucoup de vipéres : sur le sommet il y a une chapelle, & l'eau qui tombe du toît coule partie vers la Méditerranée, & partie vers l'Océan.

Les habitans du Gévaudan passent pour grossiers, intéressés & timides, pour bons catholiques dans le haut pays, & pour religionaires mal convertis dans le bas. Il y avoit autrefois plusieurs châteaux fortifiés & de difficile accès : mais la plûpart ont été démolis depuis l'an 1632. La principale force du pays consiste dans sa situation ; étant inaccessible pendant six mois de l'année à cause des neiges.

Tout le Gévaudan dépend, pour le spirituel, du diocèse de Mende, partagé en 4. archiprêtrés. Il renferme 190. paroisses, qui font 103. communautés taillables, qu'on appelle *Mandemens* ; & chacune de ces communautés comprend plusieurs villages & hameaux. On y compte 34000. familles, dont 175. sont nobles, & en tout 150000. ames. Le pays dépend d'un bailliage royal, qui est du ressort de la sénéchaussée & du siége présidial de Nismes, & qui est commun entre le roi & l'évêque de Mende, depuis le paréage conclu entr'eux au commencement du XIV. siécle. Le baillif tient alternativement son siége à Mende & à Marvejouls ; la premiere de ces deux villes étant la principale du domaine de l'évêque, & l'autre du domaine royal dans le pays. Le roi a ses officiers particuliers dans cette derniere ville, comme l'évêque a les siens à Mende.

La partie la plus septentrionale de ce diocèse dépend du duché de *Mercœur*, dont le chef-lieu est situé en Auvergne ; ainsi elle est du ressort du parlement de Paris. La riviere de Tarn coupe le Gévaudan en deux parties, septentrionale & méridionale. La premiere beaucoup plus étendue que l'autre, comprend le Haut Gévaudan : l'autre, qui contient le bas Gévaudan, appartient au pays des Cevennes.

I. *Le Haut Gévaudan.*

MENDE, nommée en latin *Mimate*, capitale de tout le Gévaudan, est située dans le haut pays. Elle est sur la riviere de Lot, à 22. lieues au nord de Montpellier, dans un vallon agréable & fertile, mais serré, & cependant le plus grand du pays. Cette ville est mal bâtie, & ne contient que 4. à 5. mille habitans. La cathédrale de Notre-Dame & de S. Pierre est un assez bel édifice : il est célébre par ses deux clochers, dont l'un est un excellent morceau d'architecture. Son chapitre est composé de 3. dignités, 15. Chanoines & plusieurs autres bénéficiers. La ville d'*Anderitum*, aujourd'hui *Javoux*, ancienne ca-

pitale du pays, située à 5. lieues au nord de Mende, ayant été ruinée par les Vandales, le siége épiscopal du pays fut enfin transféré à Mende vers le commencement du X. siécle. Outre le collége des PP. de la Doctrine Chrétienne, il y a dans cette ville 5. communautés religieuses d'hommes ou de filles.

Marvejouls, en latin *Marologium*, est la seconde ville du diocèse, & la seule qui, comme diocésaine, députe tous les ans aux états de Languedoc. Elle est située auprès des montagnes, sur la petite riviere de Coulanges, à 4. lieues au nord-ouest de Mende. Elle est petite, ne contenant que 3. à 4. mille ames : mais elle est bien bâtie, ayant été renouvellée sous Henri IV. après avoir été ruinée sous le regne précédent. Les principaux habitans sont nouveaux convertis, & le menu peuple est ancien catholique. Il y a une petite collégiale érigée par le pape Martin V. & 4. couvens d'hommes. Les eaux thermales de *Bagnols*, qui sont fort salutaires, n'en sont pas éloignées.

Les autres lieux plus considérables du haut Gévaudan, sont *Chirac* sur la Coulange, autrefois prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de S. Victor de Marseille, où le pape Urbain V. prit l'habit monastique. Ce prieuré est uni aujourd'hui au collége des Jesuites de Rodez; la *Canourgue*, en latin *Canonica*, petite ville de 300. feux; *Langogne*, petite ville sur l'Allier qui en a 400. *Sainte-Enemie*; *Espagnac* sur le Tarn, petite ville de 400. feux; *S. Cheli d'Apchier*, petite ville de 450. familles riches & marchandes, chef-lieu de la baronie d'*Apchier*, qui est une des 8. diocésaines du Gevaudan; *Château-neuf de Randon*, autrefois une des 8. baronies diocèsaines; *Tournel*, vicomté; *Canillac*, marquisat; *Cenaret* & *Peyre*, baronies, du nombre des 8. diocésaines qui entrent par tour aux états de Languedoc.

Le duché de *Mercœur* est aussi du nombre de ces baronies, à cause qu'il étend sa mouvance sur 82. paroisses du Gévaudan, du nombre desquelles sont les petites villes de *Salgues* & de *Malzieu*. La premiere concontient 400. feux, & l'autre 2. à 3. mille ames, avec une collégiale.

Grezes est un ancien château, qui appartient aujourd'hui à l'évêque de Mende, & qui a été le chef-lieu de la vicomté de Gévaudan, que la Martiniere, après l'abbé de Longuerue, confond avec le comté du pays. Cette vicomté étoit possédée au milieu du X. siécle par Bernard frere de Berenger vicomte de Milhaud en Rouergue. Ces deux vicomtés furent réunies au milieu du XI. en la personne de Richard II. petit-fils de Berenger : Gilbert petit-fils de Richard II. fut comte de Provence par Gerberge sa femme; & Douce leur fille & leur héritiere, porta ce comté & les deux vicomtés dans la maison de Raymond-Berenger comte de Barcelone, son mari. La vicomté de Gévaudan passa ensuite dans la maison d'Aragon; & Jacques I. roi d'Aragon la céda au roi S. Louis par le traité de l'an 1258.

Anderitum ou *Gabalum*, méchant village nommé aujourd'hui *Javoux*, ancienne capitale du pays, appartient aussi au haut Gévaudan. Ce village est situé sur un ruisseau à une demi-lieue de la riviere de Trueyre, vers les frontieres de l'Auvergne, entre les montagnes d'*Aubrac* & de la *Mergerie*. On y découvre tous les jours en fouillant la terre plusieurs médailles & autres antiquités Romaines. On y voit aussi les ruines d'un vieux château construit de fort belles pierres; *Chaissinet*, marquisat; *Mercoire*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, la seule du diocèse; *Pallieres*, commanderie de Malte, &c.

2. *Le Bas Gévaudan.*

Ce pays est à la gauche du Tarn, & ne

ne contient que 30. paroisses, qui sont environ le quart du diocèse de Mende. Ses principaux lieux sont *Florac*, petite ville où il y a 350. feux, l'une des 8. baronies diocésaines du pays; *Barre*, ancienne baronie; *S. Germain de Calbrete*, bourg de 320. feux; *S. Etienne de Val-Francisque*, bourg de 340. feux, avec une commanderie de Malte; *Grisac* ou *Roure*, comté, l'une des 8. baronies diocésaines, patrie du pape Urbain V. *Quezac* & *Bedouesse*, petites villes, dans chacune desquelles il y a une collégiale.

L'assiéte ou assemblée diocésaine de Mende, ou les états particuliers du Gevaudan, est composée du clergé, de la noblesse & du tiers état. Elle se tient alternativement à Mende & à Marvejouls. Le clergé consiste dans l'évêque de Mende qui en est président, d'un député de la cathédrale, du dom d'*Aubrac* & de l'abbé de *Chambons*, à cause des dépendances qu'ils ont dans le Gévaudan; des prieurs de *Sainte Enimie* & de *Langogne*, & des commandeurs de *Pallieres* & de *Val-Francisque*. Le corps de la noblesse est composé des 8. barons qui entrent par tour aux états de Languedoc, & de 12. autres barons ou seigneurs de fief. Le tiers état consiste dans les députés des 18. villes maîtresses du pays.

§. 5. *Le Velai.*

Les peuples de ce pays, nommés *Velauni* ou *Vellavi*, furent attribués, comme ceux de Gevaudan, par l'empereur Auguste à l'Aquitaine, & distraits de l'ancienne Celtique. Ils furent ensuite compris dans l'Aquitaine premiere, & passerent sous la domination des Visigots & des François, à peu-près dans le même tems que ceux du Gevaudan. Eudes duc d'Aquitaine les soumit, & ils passerent les uns & les autres sous l'autorité de Pepin le Bref vers l'an 767. Nos rois de la seconde race firent d'abord gouverner le Velai par des comtes bénéficiaires; & ce comté passa au commencement du X. siécle dans la maison des comtes d'Auvergne ducs d'Aquitaine. Il échut après leur mort, & vers l'an 927. à Raymond-Pons comte de Toulouse & *Prince d'Aquitaine*. Après la mort de Raymond-Pons, Guillaume *Tête-d'Etoupes*, comte de Poitiers, & Guillaume *Taillefer* comte de Toulouse, se le disputerent. Enfin ce dernier prévalut; & pour mieux établir son autorité supérieure dans l'Auvergne & le Velai, il céda ces deux comtés aux vicomtes de Clermont, qui les posséderent sous sa suzeraineté, & qui se partagerent en deux branches. Guillaume VII. comte d'Auvergne & de Velai, s'étant attiré les armes du roi Louis le Jeune, qui lui fit la guerre, pour réprimer les vexations que ce comte & le comte de Clermont exerçoient contre l'église du Pui, le roi confisqua le Velai sur Guillaume VII. & en disposa en faveur des évêques du Pui en 1162. Le roi S. Louis ayant établi une sénéchaussée royale à Beaucaire en 1229. comprit le Velai dans l'étendue de son ressort; & ce pays a toujours dépendu depuis du gouvernement de Languedoc, quoi qu'en dise la Martiniere, sur l'autorité de Piganiol, qui soutient, après s'être contredit, que le Velai dépend actuellement du gouvernement d'Auvergne, & non de celui de Languedoc.

Le Velai est borné au midi & au levant par le Vivarais, au nord par le Forez & l'Auvergne, & au couchant par l'Auvergne & par le Gevaudan, dont il est séparé par la riviere d'Allier. Il a environ 11. lieues d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant. Tout ce pays est situé dans les montagnes, qui sont très froides & couvertes de neige plus de six mois de l'année : il est cependant assez fertile, & il y a peu de terrain inculte. Les hauteurs sont occupées par des bois ou des champs propres à l'agriculture, & les vallons sont rem-

plis de pâturages. On y recueille peu de vin qui n'est pas bon : les eaux y sont en récompense très-saines, & on y respire un air fort pur. Le principal commerce du Pui consiste en dentelles, qu'on porte dans les pays étrangers. La Loire traverse ce diocèse du nord au midi, & le partage en deux parties égales. Celle d'Allier le borne au couchant : il y a plusieurs petites rivieres qui y prennent leur source; la principale est celle de Lignon. Les habitans des montagnes du Velai sont plus grossiers & plus malfaits que ceux des autres montagnes.

Le Velai ou le diocèse du Pui renferme 129. paroisses pour le spirituel; mais il n'y en a que 90. ou environ qui dépendent du Languedoc : les autres, qui en dépendoient aussi autrefois, appartiennent aujourd'hui à l'Auvergne ou au Forez; c'est-à dire, aux généralités de Riom ou de Lyon. Les 90. paroisses de Languedoc contiennent 18500. familles, parmi lesquelles il y en a 213. de nobles, & en tout 85000. habitans.

Le Velai est un ancien bailliage, dépendant de la sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes. Il est soumis aujourd'hui à la sénéchaussée & au siége présidial du Pui. Le bailliage est commun entre le roi & l'évêque du Pui depuis le paréage conclu entr'eux en 1305. le baillif est en même tems sénéchal du Velai. Le diocèse est partagé en 3. archiprêtrés; sçavoir, de *Solignac*, de *Monistrol* & de *S. Paulhan*.

1. Le Pui, ville capitale du pays, est située dans le premier de ces trois archiprêtrés, à 34. lieues au nord de Montpellier, & à 23. au sud-est de Clermont, au milieu de diverses prairies, à une demi-lieue de la Loire, & au confluent de deux ruisseaux, sur le penchant d'une colline, appellée anciennemen *Anis*, en latin *Anicium*. Cette ville n'étoit encore qu'un bourg ou un village au X. siécle. Elle doit son origine à l'église de la Vierge que saint Vosi (*Evodius*) évêque du pays y fit construire au VII. siécle; ce qui lui donna occasion d'y transférer son siége. Elle est bâtie en amphithéâtre, & exposée au midi, ayant au nord le mont *Corneille*, qui est un rocher escarpé, lequel fait la partie supérieure de la montagne sur laquelle la ville est située. Elle est une des plus considérables de la province de Languedoc; & après Toulouse, elle le dispute en grandeur à toutes les autres. On prétend qu'elle contient environ 40000. habitans. Elle est arrosée de diverses fontaines, & on y voit plusieurs places. On la partage en 3. quartiers, qui sont la ville haute vers le sommet de la colline, la basse & les fauxbourgs. Le chapitre de la cathédrale a le domaine de la premiere, d'où vient qu'on l'appelle le *Cloître*. On y voit cette eglise, aussi singuliere par sa construction, que célébre par la dévotion des peuples à l'image de la Vierge; par le nombre de ses reliques, & par la richesse de son trésor : elle est d'un goût Gothique, & bâtie sur un penchant, ayant pour fondement de hautes arcades. Son chapitre, un des plus illustres du royaume, est composé de 4. principales dignités, de 5. officiers du chapitre, qui précédent les Chanoines, de 43. Chanoines, & de plusieurs autres bénéficiers. Il y avoit outre cela 6. personnats qui ont été supprimés. Les Chanoines portent la mître le jour des grandes fêtes. L'évêché est immédiat au saint siége, quoique situé dans les limites de la province de Bourges. L'évêque a le droit du *Pallium*, & il se qualifie comte de Velai. La haute ville, outre les maisons des Chanoines, renferme les 3. paroisses de S. George, de S. Vosi & de S. Pierre de la Tour. La 2e est collégiale : la 1e l'étoit aussi; mais elle a été unie au séminaire, administré par les Sulpiciens qui la desservent : il y a de plus dans la haute ville la chapelle de S. Jean qui sert de baptistaire à toutes les paroisses de la ville,

le grand hôpital, & le monaſtère des Dominicaines.

La baſſe ville eſt la plus conſidérable. On lui donne 4. mille pas de tour avec le haute : elle a 10. portes & 3. paroiſſes. La premiere eſt celle de *S. Pierre-le-Monaſter*, prieuré conventuel & réformé de l'ordre de Cluni, dépendant de l'abbaye de S. Chaffré : on y voit le collége des Jeſuites qui eſt beau & nombreux, 4. maiſons religieuſes de filles cloîtrées, & 2. communautés de filles qui ne le ſont pas; l'hôpital des orphelins, le palais de la juſtice & l'hôtel de ville.

Il y a 5. à 6. fauxbourgs fort étendus au Pui, ſans compter celui de *Seguret* ou de *S. Michel de l'Aiguille* qui eſt iſolé & ſitué ſur un rocher. Les fauxbourgs contiennent deux commanderies de Malte, qui ſont de la langue d'Auvergne; ſçavoir, S. Jean-Baptiſte qui eſt la 7e paroiſſe de la ville, & S. Barthelemi; la Chartreuſe qui y a été transférée en 1696. d'un lieu nommé *Brive* ſitué ſur la Loire à une demi-lieue de la ville; les couvens des Cordeliers Conventuels, des Jacobins, des Carmes & des Capucins, & les hermites de S. Jean-Baptiſte. Le monaſtère du *Val* de religieuſes Auguſtines en eſt à un quart de lieue.

Le bailliage du Velai étoit partagé entre les ſiéges du Pui & de Montfaucon, qui furent réunis en 1689. lorſqu'on érigea ce bailliage en ſénéchauſſée & en ſiége préſidial. Tout le Velai en dépend, avec 29. paroiſſes du Vivarais. Le ſénéchal eſt en même tems baillif de la cour commune entre le roi & l'évêque, dont le ſiége eſt au Pui. Les officiers de cette juſtice commune ſont les premiers juges, & on appelle de leurs ſentences à la cour du ſénéchal.

Les autres lieux plus conſidérables de l'archiprêtré de Solignac, qui occupe la partie méridionale du diocèſe, ſont *Solignac*, ancienne baronie, & l'une des 8. villes diocéſaines du diocèſe, ſituée à la gauche de la Loire, à 2. lieues au midi du Pui; le *Monaſtier S. Chaffre*, ville diocéſaine d'environ 225. feux : il y a une abbaye de Benédictins non-reformés; *Vachieres*, *Jonchieres*, *Mombonnet*, *S. Abond*, & *Lourde*, baronies diocéſaines.

2. L'archiprêtré de Moniſtrol s'étend dans la partie orientale du Velai. La ville de *Moniſtrol* qui lui donne ſon nom, ſituée vers les frontieres du Forez, à 4. lieues au nord-eſt du Pui, contient 2. à 3. mille habitans. Elle eſt diocéſaine, & il y a une collégiale. L'évêque du Pui, qui y a un palais, y réſide ſouvent; les autres lieux plus conſidérables ſont *Iſſingeaux*, qui a 4. mille habitans; *Montfalcon* ou *Montfaucon*, & *S. Didier*, villes diocéſaines; *Doue* ſur la Loire, abbaye réguliere de l'ordre de Prémontré; *Bellecombe*, *Clavas* & *Seauve-Benoîte*, abbayes de filles de l'ordre de Citeaux; *Bonnefoy*, Chartreuſe ſituée vers les ſources de la Loire; *Bouzols*, marquiſat; *Beaudiné*, *Villar*, *Lardeyrol*, *Queriere*, la *Tour-Malbourg*, la *Broſſe* & *Dunieres*, baronies diocéſaines; *la Rochebaron*, baronie, qui pour le temporel dépend du Forez.

3. L'archiprêtré de S. Paulhan dépend en partie de l'Auvergne & du Forez, & en partie du Languedoc. *S. Paulhan*, qui donne ſon nom à l'archiprêtré, eſt dans la premiere partie : c'eſt l'ancien *Rueſſium*, capitale du Velai, où l'évêché fut d'abord établi. Elle eſt ſituée à 3. lieues du Pui vers le nord-oueſt. Le château d'*Alegre* eſt ſitué auſſi dans cette partie. L'autre, qui occupe la partie occidentale du diocèſe du Pui, & qui eſt dans l'étendue du Languedoc, comprend les deux villes diocéſaines de *Craponne* & de *la Roche en Raynier* : cette derniere eſt auſſi une baronie diocéſaine; & le château de *Polignac*, chef d'une ancienne vicomté, que la Martiniere dit mal à propos érigée en marquiſat. On connoît des

vicomtes de Polignac depuis la fin du IX. siécle. Cette vicomté, qui donne la seconde place fixe à ses vicomtes aux états de Languedoc parmi la noblesse, est depuis le commencement du XV. siécle dans la maison de Chalançon. Le château de Polignac est joint à un bourg qui a 350. feux. Celui de *Chalançon*, aujourd'hui érigé en marquisat, est situé dans le même archiprêtré sur la petite riviere d'Anse, qui sépare le Languedoc du Forez; *S. Vidal*, baronie diocésaine; *Espalieu*, château à une demi-lieue du Pui; *Vaurey*, & en latin *Vallis-regia*, monastère de Bénédictines dépendant de l'abbaye de la Chaize-Dieu.

Les états particuliers du Velai, ou l'assiéte du diocèse du Pui, sont composés des trois ordres. Le clergé consiste dans l'évêque du Pui, l'abbé de S. Chaffré, 3. députés de la cathédrale & 4. prieurs: le vicomte de Polignac est à la tête de la noblesse, & préside à l'assemblée en l'absence de l'évêque du Pui. Le reste du corps de la noblesse est composé du sénéchal du pays & de 17. barons diocésains. Les consuls du Pui & les premiers consuls de chacune des 8. villes maîtresses du diocèse, composent le tiers état. Ces 8. villes ne députent pas un diocésain aux états de Languedoc comme dans les autres diocèses: c'est le syndic du pays de Velai, qui y assiste, comme diocésain.

§. 6. *Le Vivarais.*

Les peuples nommés *Helvii* ou *Helviens*, habitoient anciennement ce pays. La République Romaine les soumit, avec les autres peuples de la Narbonnoise, dont ils ont toujours fait partie, au VII. siécle de sa fondation; & ils furent compris dans la Viennoise, après la subdivision de cette province. La ville d'*Albe*, ou *Alba-Augusta*, aujourd'hui *Alps*, où l'évêché du pays fut d'abord établi, ayant été ruinée par les Vandales au commencement du V. siécle, il fut ensuite transféré à Viviers, qui a donné son nom au pays.

Le Vivarais passa de la domination des Romains sous celle des Bourguignons, auxquels l'empereur Anthelme le céda en 470. Il passa sous la domination des François en 524. & fit partie du royaume d'Austrasie sous la 2e race de nos rois: il fut d'abord compris dans le royaume de Lothaire, & ensuite dans le royaume & le duché de Provence. Les princes de la maison de Toulouse l'unirent à leur domaine vers l'an 926. & il dépendit depuis du royaume de France, malgré les entreprises des empereurs d'Allemagne, qui comme rois de Provence, prétendoient étendre leur domination sur ce pays, qui fut entierement réuni à la couronne par le traité de l'an 1229. & soumis à la jurisdiction du sénéchal de Beaucaire.

Le Vivarais est situé à la droite du Rhône, qui le borne au levant, & qui le sépare du Dauphiné. Il a le diocèse d'Usez au midi, dont il est séparé par les rivieres de Chasezac & d'Ardeche; le Velai & le Gévaudan au couchant, & le Forez au nord. Il s'étend le long du Rhône dans l'espace de 20. lieues du nord au midi, & il a 14. à 15. lieues dans sa plus grande largeur: il est fort resserré à son extrémité septentrionale. Il est arrosé par diverses rivieres, dont celle de Loire, qui y prend sa source vers les frontieres du Velai, est la principale. Une chaîne de collines très-fertiles borde ce pays le long du Rhône. On le partage en trois, par rapport à la nature de son terroir; sçavoir, les *Boutieres*, la *Montagne* & le *Pays Bas*. Le pays des *Boutieres* est rempli de montagnes, dont la circonférence est petite; mais qui sont hautes & faites en pain de sucre. Elles sont stériles & ne produisent que des chataigniers: ainsi on recueille fort peu de bled dans ce canton: mais on y nourrit beaucoup de bêtes à laine; ce qui y entretient le commerce. Le pays des montagnes s'étend vers le Velai.

Il eſt fertile en bled & en toute ſorte de fruits & de denrées, parce que ces montagnes ſont cultivées ; mais la froideur du climat empêche d'y recueillir du vin : il y a en revanche de beaux pâturages. Le bas pays, qui s'étend le long du Rhône, eſt très-fertile en excellens vins & abondant en toutes les choſes néceſſaires à la vie : on y fait beaucoup de ſoie.

On trouve dans le Vivarais des bois de ſapin & des eaux minerales. Celles de *Vals* ſont des plus célébres. Il contient 334. paroiſſes ou communautés, peuplées de 47000. familles, parmi leſquelles il y en a 400. de nobles; ce qui fait en tout 212000. habitans. Ce pays eſt un ancien titre de bailliage royal, partagé depuis l'an 1606. en deux ſiéges, dont l'un eſt à *Annonai* pour le Haut Vivarais, & l'autre à *Ville neuve de Berc* pour le Bas. La riviere d'Eirieu, qui coule du couchant au levant, & qui ſe jette dans le Rhône, fait la ſéparation de ces deux parties, dont la ſeptentrionale comprend le haut Vivarais, & la méridionale le bas.

1. *Le Bas Vivarais.*

Ce pays dépend entierement de l'évêché de Viviers pour le ſpirituel, & du bailliage du Bas Vivarais pour la juſtice; excepté 29. paroiſſes qui ſont du reſſort de la ſénechauſſée du Pui. La ville de VIVIERS y eſt compriſe, & elle eſt regardée comme la capitale du pays, quoiqu'elle n'en ſoit pas la plus conſidérable : elle ne contient qu'environ 200. familles. Elle eſt ſituée ſur une élévation à la droite du Rhône, à 6. lieues au nord & au-deſſus du Pont S. Eſprit, & à 3. lieues au ſud-oueſt de Montelimar, qui eſt de l'autre côté de ce fleuve. L'évêque s'en qualifie comte & prince de *Donzere*, château ſitué de l'autre côté du Rhône. La cathédrale de S. Vincent a un chapitre compoſé de 6. dignités & de 30. Chanoines : elle eſt paroiſſiale, & l'égliſe de S. Jean eſt la ſeconde paroiſſe. Il y avoit une troiſiéme paroiſſe appellée *Notre-Dame du Rhône :* c'eſt aujourd'hui un couvent de Dominicaines : les Sulpiciens y ont le ſéminaire. Quoique la ville de Viviers ſoit chef de diocèſe, elle ne députe pas néanmoins en cette qualité aux états de Languedoc, & elle n'y a que ſon rang de diocéſaine. L'évêque en a le domaine. Son diocèſe s'étend ſur 254. paroiſſes ou communautés taillables, ſans les ſuccurſales, qui en dépendent.

Le Bourg S. Andeol eſt la ville la plus conſidérable du Vivarais : elle eſt ſituée ſur le bord occidental du Rhône, entre la ville de Viviers, dont elle eſt à 4. lieues au-deſſous, & le confluent de l'Ardeche avec ce fleuve, & preſqu'à une égale diſtance de l'un & de l'autre. Elle contient 6. à 7 cens familles, & eſt du nombre des 8. diocéſaines. L'évêque de Viviers en eſt ſeigneur, & il y fait ſa réſidence ordinaire. Les Barnabites y ont un collége, & il y a 2. autres maiſons religieuſes.

Les autres villes du bas Vivarais ſont *Aubenas*, baronie diocéſaine à la maiſon de Vogué, ſur l'Ardeche. Elle contient 400. familles, un collége de Jeſuites, & 3. autres maiſons religieuſes; elle eſt à une lieue des eaux de *Vals*. L'*Argentiere* & *Joyeuſe* : elles ſont l'une & l'autre villes & baronies diocéſaines. La premiere, où il y avoit des mines d'argent, appartenoit à l'évêque de Viviers qui l'a aliénée : l'autre, ſituée à 8. lieues de Viviers vers le ſud-eſt, fut érigée en duché & pairie en 1581. en faveur d'Anne vicomte de Joyeuſe. Cette pairie ayant été éteinte en 1675. elle fut érigée de nouveau en 1714. pour Louis de Melun prince d'Epinoi, mort ſans enfans en 1724. Elle appartient aujourd'hui au prince de Soubiſe depuis la mort du prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France.

Ville-neuve de Berc, petite ville de 500.

feux, située à 4. lieues de Viviers vers le sud-est. Elle appartenoit anciennement à l'abbaye de Mazan, qui appella le roi en paréage. C'est le siége du bailliage royal du Bas Vivarais. *Privas*, petite ville de 400. feux, sur un côteau à une lieue du Rhône, est fameuse par sa rébellion & le siége qu'elle soutint contre le roi Louis XIII. C'étoit autrefois une ville & une baronie diocésaines: l'évêque de Viviers y tient une officialité. *Bologne* ou l'*Estrange*, à 2. lieues de Privas, a été aussi autrefois une baronie diocésaine. *Le Pouzin* & *Bays-sur-Bays*, sont 2. petites villes situées le long du Rhône, qui dépendoient anciennement du comté de Valentinois: elles ont chacune un siége de justice royale. *Rochemaure* est une des 14. villes maîtresses du diocèse; *Cruas*, abbaye de Bénédictins non-réformés; *Mazan* & *Chambons*, abbayes de l'ordre de Cîteaux; la *Voulte*, *S. Remest*, *Vogué* & *Jaugeac*, baronies diocésaines. *Alps*, qui est l'ancien *Alba Helviorum*, étoit aussi autrefois baronie diocésaine; *S. Marcel d'Ardeche*, petite ville d'environ 2000. ames, située à une lieue à la gauche de cette riviere qui lui donne son nom, & à autant du Rhône. La seigneurie de *S. Marcel*, possédée en partie par Philippe-Charles-François *de Pierre de Bernis*, a été érigée en marquisat avec plusieurs fiefs des environs, sous le titre de *Pierre de Bernis*, par lettres du mois d'Avril de l'an 1751. en faveur du même Philippe-Charles François, frere de l'abbé de Bernis, comte de Lyon, de l'académie Françoise, & ambassadeur de France à Venise. Le château de *Joviac* est situé vis-à-vis de Montelimar.

La principale ville de la partie du bas Vivarais, qui dépend pour la justice de la sénéchaussée du Pui, est *Pradelles*, située à 5. lieues au midi du Pui. Les autres lieux sont *Montlaur*, baronie & ville diocèsaines; *S. Agreve*, petite ville; *Bonnefoy*, Chartreuse, située sur les frontieres du Velai; la petite ville de *Bane*, où il y a 314. feux, est enclavée dans le diocèse d'Usez.

2. *Le Haut Vivarais.*

Cette partie du Vivarais contient 105. paroisses ou annexes, qui pour la justice, dépendent du bailliage royal d'Annonay, & pour le spirituel, sont des trois diocèses de Viviers, Valence & Vienne. Il n'y a que 11. paroisses qui soient de celui de Viviers: la principale de ce dernier diocèse est *Chalenson*; baronie diocésaine, qui n'a qu'un demi-tour pour l'entrée aux états de Languedoc; ensorte qu'elle n'y entre que tous les 24. ans.

Trente-cinq paroisses ou communautés taillables du haut Vivarais, sont du diocèse de Valence, & confinent avec le Velai. TOURNON en est la principale ville. Elle est située sur le penchant d'une colline qui aboutit au bord occidental du Rhône, vis-à-vis de Thein, qui est de l'autre côté, à 12. lieues au-dessous de Vienne, & à un peu plus au-dessus de Viviers. Elle est diocésaine, contient 2. à 3. mille ames, & a titre de comté, qui a 62. paroisses ou clochers sous sa dépendance. Ce comté a passé de la maison de Lévis-Ventadour dans celle de Rohan-Soubise. Les Jesuites y ont un collége célébre; il y a une collégiale & 5. autres maisons religieuses d'hommes ou de filles. L'évêque de Valence y tient un official pour la partie de son diocèse qui est du ressort du parlement de Toulouse. Elle est chef d'un archiprêtré, dans lequel sont *Crussol*, baronie diocésaine, avec titre de comté; *Soyon*, principauté qui a appartenu autrefois aux évêques de Valence, & que Jean de Montlaur, évêque de Valence vendit en 1570. au duc d'Usez; *Boucieu-le-Roy*, où a été anciennement le seul siége du bailliage du Vivarais.

Annonay, capitale du Haut Vivarais, est la principale ville de la partie du dio-

cèse de Vienne, située en deçà du Rhône, & comprise dans le Vivarais. Cette partie contient 52. communautés taillables ou paroisses, & 6. annexes; outre 11. autres paroisses, dont 7. appartiennent au Velai, & 4. au pays de Forez; ce qui fait en tout 63. paroisses, qui composent l'archiprêtré d'Annonay. Cette ville qui est une des 8. diocésaines, est située à 2. lieues du Rhône, & à 12. de Lyon, vers le midi & les frontieres du Forez, au confluent des deux petites rivieres de Deome & de Cance. Elle est sur une élévation environnée de vignobles qui produisent de bon vin. L'église de Notre-Dame est desservie par une communauté de Chanoines réguliers de la congrégation de S. Ruf. Les Cordeliers Conventuels ont soin du collége, & il y a 4. à 5. autres communautés religieuses, avec une commanderie de Malte. Annonay a titre de marquisat à la maison de Rohan Soubise : c'est une baronie diocésaine, & le siége du bailliage du haut Vivarais. La seule justice royale du pays est établie dans cette ville, où l'archevêque de Vienne tient un official ordinaire & un métropolitain, pour la partie de son diocèse & de sa province, qui est à la droite du Rhône. Les autres lieux plus considérables du haut Vivarais dans le diocèse de Vienne, sont *Andance*, petite ville sur le Rhône à l'extrémité du Vivarais; le *Colombier du Cardinal*, monastère de l'ordre des Célestins; *Serriere*, baronie; *Satilieu & Peyraud*, marquisats, &c.

Les états particuliers ou l'assiéte du Vivarais, ne sont composés que de deux ordres; la noblesse & le tiers état. L'ordre de la noblesse est composé des 13. barons diocésains, qui députent tous les ans un d'entr'eux aux états de Languedoc, lequel y a la troisiéme place. De ces 13. barons il y en a 2. qui n'ont qu'un demi-tour, & qui ne sont députés que tous les 24. ans. Celui qui a assisté aux états de Languedoc préside aux états particuliers du Vivarais, où il y a 2. autres barons, qui n'entrent pas aux états de Languedoc, qui ont droit d'y assister. Le tiers état consiste dans 14. consuls députés des 14. villes maîtresses du diocèse, dont 8. ont seulement droit d'envoyer un diocésain aux états de Languedoc, Le Vivarais porte le onziéme des charges de la province.

II.

Gouvernement du pays de Foix.

Ce pays est, pour la plus grande partie, une portion de l'ancien Toulousain; & on ne sçait sur quel fondement l'auteur *des Délices de l'Espagne*, & l'abbé de Vayrac son copiste, prétendent qu'il a été compris anciennement dans la Catalogne & qu'il en a été détaché. Il appartenoit dès le X. siécle aux comtes de Carcassonne sous la mouvance des comtes de Toulouse. Bernard, fils puîné de Roger I. comte de Carcassonne mort vers l'an 1034. fut le premier qui s'en qualifia comte. Roger II. & Pierre ses deux fils puînés, lui succéderent l'un après l'autre dans ce comté. Ce dernier laissa postérité; & de lui descendent les comtes de Foix de la premiere race, qui finirent en la personne de Mathieu vicomte de Castelbon, qui avoit succédé à la branche aînée, & qui mourut en 1398. sans enfans. Après sa mort, Isabelle sa sœur, qui avoit épousé en 1381. Archambaud de Grailli, lui succéda & porta tous les domaines de sa maison dans celle de ce dernier, d'où ils passérent dans celle d'Albret, & de cette derniere dans celle de Bourbon, jusqu'au roi Henri IV. qui les réunit à la couronne.

Le pays ou gouvernement de Foix s'étend vers les frontieres d'Espagne & les plus hautes Pyrénées, qui le bornent au midi. Il a le Languedoc au levant & au nord, & le Conserans & le Comminges

au couchant. Il a 20. lieues d'étendue du midi au nord, & 7. à 8. du levant au couchant. C'est un pays de montagnes, qui n'est riche que par ses pâturages : on y trouve des mines de fer & de jaspe, & des eaux minérales. La riviere d'Ariege, *Aurigera* en latin, parce qu'elle charie des paillettes d'or, le traverse du midi au nord. Elle prend sa source dans les Pyrénées, & reçoit dans son cours plusieurs autres petites rivieres.

Le pays de Foix, qui compose un gouvernement particulier, dépend depuis l'an 1706. de l'intendance de Roussillon; & pour la justice, il a toujours été du ressort du parlement du Toulouse. Avant la réunion que le roi Henri IV. fit de ce pays à la couronne, il y avoit un sénéchal comtal, sous le ressort de celui de Toulouse pour les cas royaux. Après la réunion, la sénéchaussée du pays de Foix devint royale. Le principal siége étoit à Foix : mais il a été transferé à Pamiers, où on érigea en 1746. un présidial, qui a dans son ressort tout le pays de Foix, & une partie de celui de Comminges. Il y a 3. siéges de justice royale dans le pays de Foix, à *Pamiers*, à *Saverdun* & à *Lezat*. Ce gouvernement se partage en comté de Foix proprement dit, & ses annexes.

§. 1. *Le Comté de Foix.*

Le comté de Foix est un ancien titre de pairie : il contient 130. paroisses sans les annexes, qui font 120. communautés taillables, & qui, pour le spirituel, dépendent de 4. diocèses : 30. de ces paroisses appartiennent au diocèse de Rieux, 7. au diocèse de Conserans, une à celui de Mirepoix, & tout le reste à celui de Pamiers. Ces 130. paroisses sont partagées en 16. châtellenies. On voit dans le pays 4. villes qu'on appelle maîtresses, 10. autres villes, & 90. bourgs ou gros villages, où on compte 80000. ames. On divise le comté de Foix en haut & bas.

Haut Comté de Foix.

Cette portion du comté de Foix contient les 10. châtellenies suivantes.

1. *Foix.* Cette châtellenie, une des plus étendues, est entierement située dans le diocèse de Pamiers. La ville de FOIX, qui en est la capitale & de tout le comté, est la premiere des 4. villes maîtresses du pays. Elle doit son origine au tombeau de S. Volusien, évêque de Tours, qui y fut mis à mort par les Visigots, à la fin du V. siécle, lorsqu'il y passoit pour aller en exil en Espagne. Ce lieu s'appelloit alors la *Couronne*. Les comtes de Carcassonne, seigneurs du pays, y fonderent un monastère qui subsistoit au milieu du IX. siécle, qui fut soumis alors à celui de S. Tiberi, & qui est occupé aujourd'hui par les Chanoines réguliers de la congrégation de France. Quant à la ville de Foix, son nom n'est pas connu avant le XI. siécle. Les comtes de Foix bâtirent un château dans le voisinage, où ils faisoient leur séjour; & les abbés de S. Volusien, qui étoient seigneurs de la ville, les appellerent en paréage. Elle est située sur une élévation, à la rive gauche de l'Ariege, à 3. ou 4. lieues au-dessus de Pamiers, & à 16. au midi de Toulouse : on y compte 3200. habitans. A une lieue au midi de Foix, vers l'Espagne, est le *Pas de la Barre*, qui séparoit le comté de Foix en deux parties, septentrionale & méridionale. Les comtes de Foix faisoient hommage de la premiere aux comtes de Toulouse, & possédoient l'autre en franc-aleu, ou plutôt ils en faisoient hommage aux comtes de Barcelonne rois d'Aragon.

2. *Tarascon.* Cette châtellenie est du diocèse de Pamiers. La ville qui lui donne son nom, est la troisiéme du comté de Foix, & contient 3000. ames. Elle est sur l'Ariege, à 3. lieues au-dessus & au sud-est de Foix.

3. *Quier*,

3. *Quier*, à une lieue au couchant de Tarascon, dans l'étendue de laquelle est *Rabat*, premiere baronie du comté de Foix: on y voit aussi l'ancienne baronie de *Miglos*, avec la commanderie de *Capoleich* de l'ordre de Malte.

4. *Castel-verdun*, ancienne baronie à 3. lieues au midi de Tarascon. Cette châtellenie s'étend vers les frontieres d'Espagne, & renferme la vallée de *Vic-de-Sos* sur les frontieres du Conserans, où il y a une petite ville de même nom.

5. *Merens*, château situé à 6. lieues au midi de Tarascon. Cette châtellenie s'étend à la droite & vers les sources de l'Ariege, sur les frontieres d'Espagne dans les hautes Pyrénées.

6. D'*Ax* ou d'*Acqs*. Sa capitale de même nom contient 1600. ames. Elle est située sur l'Ariege à une lieue & demie au-dessous de Merens.

7. *Montalir*, château situé à une lieue & demie au sud-ouest de Foix.

8. *Lordat*, ancienne baronie située à 2. lieues & demie au sud-est de Tarascon. Ce château est chef-lieu du pays de *Lordadois*, qui s'étend vers les frontieres des diocèses d'Alet & de Mirepoix : il a donné le nom à une ancienne maison qui subsiste encore, & qui est partagée en plusieurs branches.

9. *S. Paul*, seconde baronie des états de Foix.

10. *Montgaillard*.

Le Bas Foix.

Ce pays contient les 6. châtellenies suivantes.

1. *Bareilles*, à la droite de l'Ariege, à 2. lieues au-dessous de Foix, & à autant au-dessus de Pamiers. Cette châtellenie contient les baronies de *Montaut* & de *la Terrasse*.

2. La *Bastide de Serou*, petite ville de 1200. habitans, située dans le diocèse de Conserans, à 4. lieues au couchant de Foix. La châtellenie s'étend aussi dans ceux de Pamiers & de Rieux, & contient la baronie de *Durban* & le *Mas-d'Asil*, petite ville du diocèse de Rieux, située sur la Rize dans un vallon entouré de montagnes fertiles, avec une abbaye de Bénédictins non-réformés.

3. *Saverdun*. Cette ville chef de châtellenie, & la quatriéme du pays de Foix, est située à la gauche de l'Ariege, à 3. lieues au-dessous & au nord de Pamiers : elle contient 2400. habitans avec un siége de justice royale. Elle est du diocèse de Rieux avec la plus grande partie de sa châtellenie, où est la baronie de *Durfort* & le marquisat de *Bonnac* qui dépend du diocèse de Pamiers.

4. *Le Carla*, petite ville située à 4. lieues au couchant de Saverdun, chef d'une châtellenie qui, ainsi que les deux suivantes, s'étend à la gauche de l'Ariege, & appartient entierement au diocèse de Rieux. Le Carla est la patrie du fameux Pierre Bayle.

5. *S. Ibar*, sur la riviere de Leze, à 2. lieues au nord-ouest de Saverdun.

6. *Camarade*, à 6. lieues au couchant de Pamiers. La petite ville de *Damasan* sur la Rize, où il y a 1200. habitans, est dans cette châtellenie.

La ville de *Mazeres*, qui est la seconde du comté de Foix, ne dépend d'aucune châtellenie. Elle est située sur la gauche du Lers, qui la sépare du Languedoc, à 3. lieues & demie au nord-est de Pamiers. Elle a 2400. habitans, & un siége de justice royale, qui est en paréage avec l'abbaye de *Bolbonne*. Cette abbaye, qui est de l'ordre de Cîteaux, est située à 3. lieues au nord-ouest de Mazeres, au confluent de l'Ariege & du Lers. Les comtes de Foix, qui en sont les fondateurs, y avoient leur sépulture : elle fut détruite durant les guerres de la religion, & elle a été rebâtie magnifiquement à l'endroit où elle est aujourd'hui. Ce monastère & la ville de Mazeres

ſont les ſeuls lieux du comté de Foix qui dépendent du diocèſe de Mirepoix pour le ſpirituel.

Ce comté eſt un pays d'états composés des trois ordres. Celui du clergé conſiſte dans l'évêque de *Pamiers*, qui préſide à l'aſſemblée, & dans les abbés de *Foix*, du *Mas-d'Aſil*, de *Bolbonne*, de *Lezat* & de *Combelongue*. Les deux dernieres abbayes ſont ſituées hors des limites du comté de Foix; & leurs abbés n'aſſiſtent aux états qu'à cauſe des dépendances qu'elles poſſédent dans ce même comté. L'ordre de la nobleſſe, dont le comte de *Rabat* eſt le chef, eſt composé de 4. premiers barons, & de 66. autres barons ou ſeigneurs de fief. Cent-vingt conſuls députés par toutes les communautés du pays, forment le tiers état. Ils s'aſſemblent tous les ans vers la fin de l'année, & ne payent au roi qu'un don gratuit de 16000. liv. le pays étant exempt de tailles: mais il eſt ſujet aux étapes & au logement des gens de guerre.

§. 2. *Annexes du Comté de Foix.*

Ces annexes ſont les 4. ſuivantes.

1. PAMIERS ville ſituée ſur la rive droite de l'Ariege, à 13. lieues au midi de Toulouſe: elle n'étoit dans ſon origine qu'une abbaye déja fondée au milieu du X. ſiécle, qu'on appelloit S. Antonin de *Fredelas*, & qui paſſa aux Chanoines réguliers. Les comtes de Foix ayant bâti dans la ſuite tout auprès le château de *Pamiers*, ce château donna la naiſſance à la ville, dont les comtes furent ſeigneurs en paréage avec les abbés. L'abbaye fut érigée en cathédrale à la fin du XIII. ſiécle, & le nouveau diocèſe fut diſtrait de celui de Toulouſe. Le chapitre, qui eſt toujours demeuré régulier, & qui eſt aujourd'hui le ſeul régulier de France, conſiſte en 6. dignités, 9. autres Chanoines réguliers, & 12. ſemi-prébendés ſéculiers. La ville eſt aſſez grande & diviſée en 6. quartiers; mais depuis qu'elle fut ruinée par les Religionaires, elle n'eſt pas peuplée à proportion de ſa grandeur, & ne contient que 4500. ames. L'ancienne cathédrale de S. Antonin ayant été ruinée par les Religionaires, c'eſt aujourd'hui l'égliſe de Notre-Dame qui ſert de cathédrale. Il y a une collégiale, un collége de Jeſuites, 4. couvens d'hommes & 3. de filles. La juſtice y eſt exercée en premier reſſort par un viguier & ſes officiers, juges du paréage entre le roi & l'évêque, & par un ſiége préſidial. Pamiers n'eſt pas du corps des états du pays de Foix: cette ville paye ſes charges en particulier, qui ſont le dixiéme de ce que paye le général du pays. Le diocèſe s'étend ſur 150. paroiſſes ou annexes, ſituées tant en Languedoc, que dans le comté de Foix.

2. *Lezat*, petite ville ſituée ſur la riviere de *Leze* qui lui donne ſon nom, à 7. lieues au nord oueſt de Pamiers, hors des limites du comté de Foix. Elle eſt dans le diocèſe de Rieux ſur les frontieres du Languedoc, & ſupporte en particulier le 24[e] des charges du pays de Foix. Elle contient 1200. habitans, & il y a une abbaye de Bénédictins non-réformés.

3. Le *Donazan*. Ce pays dépend pour le ſpirituel du diocèſe d'Alet, diſtrait au XIV. ſiécle de celui de Narbonne. Il eſt ſitué entre le Capcir & le pays de Sault, ayant ce dernier au nord, & le premier au midi. L'Aude le ſépare du pays de Fenouilledes; & il a le comté de Foix au couchant. Il a 3. lieues d'étendue en long & en large, & conſiſte partie en plaines: mais il eſt environné de hautes montagnes. Il comprend 9. bourgs ou paroiſſes, partagées en 3. conſulats, qui ſont ceux de *Querigut*, *Rouze* & le *Mas*. Chaque conſulat a 2. conſuls ou magiſtrats municipaux. Ces 6. conſuls s'aſſemblent pour déliberer ſur les affaires politiques du pays, conjointement avec les députés de chaque paroiſſe. *Querigut*, qui en eſt le principal bourg, eſt ſitué

sur un rocher, sur les frontieres du pays de Sault, à 18. lieues au couchant de Perpignan : il y a un château qui est fort. Celui de *Son*, qui est aussi bâti sur une roche, n'est pas moins considérable. C'est un ancien titre de baronie, dont les seigneurs dominerent sur tout le Donazan, sous l'hommage des rois d'Aragon comme comtes de Conflant, d'où elle passa dans la maison de Foix. La justice est administrée dans le pays par le juge-mage de Pamiers, dont les jugemens sont sans appel ; & on ne peut se pourvoir contre, qu'au conseil du roi.

4. La vallée d'*Andorre*. Elle est contigue au pays de Foix, qui la borne au nord, & située en Espagne & dans le diocèse d'Urgel. Andorre en est le principal village : il est situé à 7. lieues au nord de la ville d'Urgel en Catalogne ; il y a 5. autres villages. Cette vallée est possédée par le roi, comme successeur des comtes de Foix, en paréage avec l'évêque d'Urgel. Ils y nomment à l'alternative un juge qui décide sans appel les procès civils & criminels. On ne peut se pourvoir contre ses sentences qu'au conseil du roi, ou devant l'évêque d'Urgel. Ce pays n'est considérable que parce qu'il donne l'entrée en Espagne par celui de Foix.

III.

Gouvernement de Roussillon.

Le gouvernement de Roussillon est borné au nord par le Languedoc ou l'ancien diocèse de Narbonne, au midi & au couchant par les Pyrénées, & au levant par la Méditerranée. C'est la province la plus méridionale du royaume : elle a 16. lieues d'étendue du levant au couchant, & 10. du midi au nord.

Le Roussillon tire son nom de l'ancienne ville de *Ruscino*, colonie Romaine qui ne subsiste plus depuis long-tems. Il faisoit partie des Gaules, comme étant situé en deçà des Pyrénées, & étoit habité par les *Sardons* & les *Consuerani*, lorsqu'il fut soumis par les Romains avec le reste de la Narbonnoise, au VII. siécle de leur république. Il tomba en 462. avec la ville de Narbonne au pouvoir des Visigots, & il fit partie de la *Septimanie* ou *Gothie*, la seule province qu'ils conserverent dans les Gaules, jusqu'à l'an 719. que les Sarrasins d'Espagne s'en emparerent. Pepin le *Bref* l'enleva à ces Infidelles en 759. & étant sous l'autorité de comtes particuliers, il fit partie du duché de Septimanie ou marquisat de Gothie. Les comtes de Roussillon demeurerent ainsi soumis à la France, & reconnurent la souveraineté de nos rois. Guinard le dernier de ces comtes héréditaires n'ayant pas d'enfans, disposa par son testament de l'an 1172. de tous ses domaines, en faveur d'Alphonse comte de Barcelonne & roi d'Aragon, qui les transmit à ses descendans. Ces princes les posséderent avec le comté de Barcelonne ou la Marche d'Espagne, sous la même souveraineté de nos rois jusqu'à l'an 1258. que le roi S. Louis, par le traité qu'il conclut avec Jacques roi d'Aragon, lui céda cette souveraineté. Jean roi d'Aragon céda le Roussillon & la Cerdagne, par engagement, au roi Louis XI. mais Charles VIII. les rendit au roi Ferdinand *le Catholique*. Enfin le roi Louis XIII. ayant conquis le Roussillon sur l'Espagne en 1640. & les années suivantes, il est demeuré à la France par le traité des Pyrénées de l'an 1659.

Quoique le Roussillon soit situé en partie dans les montagnes, il est cependant bon & fertile ; il produit du bled, du vin & de l'huile d'olive : mais le bois y est rare. On y nourrit beaucoup de bêtes à laine, & le gibier y est bon. Il est arrosé par plusieurs petites rivieres. On accuse les habitans d'être paresseux & peu industrieux : leur nombre monte environ à 80000.

Outre le gouverneur, qui l'est aussi de

Perpignan, il y a un lieutenant général; & comme il y a plusieurs places fortes dans le pays, il y a aussi plusieurs gouvernemens particuliers. La justice y est administrée par un conseil souverain établi en 1660. qui réside à Perpignan, & qui a sous son autorité plusieurs justices subalternes. Ce tribunal est composé d'un premier président, de 2. autres présidens, de 7. conseillers, dont l'un est d'église, & des gens du roi. On suit dans tous les tribunaux le droit Romain & quelques coûtumes particulieres. Ce conseil souverain n'est que pour le Roussillon & ses dépendances : le gouvernement du pays de Foix qui dépend depuis l'an 1716. de l'intendance de Roussillon, étant soumis au parlement de Toulouse.

Le gouvernement de Roussillon est partagé en deux anciens comtés de Roussillon & de Conflant.

§. 1. *Comté de Roussillon.*

Le comté de Roussillon s'étend le long de la mer Méditerranée, & est partagé en viguerie de Perpignan & sous-viguerie de Valespir.

1. PERPIGNAN est aujourd'hui la capitale du gouvernement & du comté particulier de Roussillon. On la croit située dans l'endroit où étoit l'ancien *Flavius Ebusus*, & elle n'est pas connue sous le nom de Perpignan avant le X. siécle. Elle est située au 42. dégré 41. m. de latitude, & au 20. 33. m. de longitude, sur le penchant d'une colline, auprès de la rive gauche de la petite riviere de Tet, qui se jette dans la mer à 3. lieues de-là, & sur laquelle il y a deux ponts. On la distingue en ancienne ville, en ville neuve & en fauxbourg de Notre-Dame. Elle est très-bien fortifiée, & contient en tout environ 2500. maisons. La citadelle que Charles V. fit commencer, & qui est une des plus belles & des plus fortes du royaume, est sur une hauteur & commande la ville. La principale église est celle de S. Jean, dans laquelle la résidence de l'évêque & du chapitre d'Elne a été transférée en 1604. Le chapitre consiste en 4. dignitaires, dont 3. sont archidiacres, & 21. Chanoines; & il y a de plus dans la même église la communauté de S. Jean : c'est une ancienne collégiale qui consiste en 4. curés & 89. chapelains. Cette église est vaste & belle : la nef est sans piliers. Elle est paroissiale, & il y a 3. autres paroisses dans la ville, dont la principale est Notre-Dame la Reale, autrefois abbaye de Chanoines réguliers, aujourd'hui sécularisée. La mense abbatiale est unie à l'évêché. Les Jesuites ont un collége à Perpignan & le séminaire, & on y compte en tout 13. communautés religieuses d'hommes & 4. de filles, avec plusieurs hôpitaux. L'université fondee en 1343. est composée des 4. facultés. Outre le conseil souverain du pays qui réside à Perpignan, & dont on a déja parlé, il y a dans cette ville un *Baile*, qui est le juge du peuple, un *Viguier*, qui l'est de tous les nobles, un *Consulat* de *mer* pour les marchands, un hôtel de monnoyes, & un corps de ville, à la tête duquel il y a 5. consuls. L'intendant du pays est ordinairement le premier président du conseil souverain. Le diocèse d'Elne ou de Perpignan, est partagé en 3. archidiaconés; sçavoir, de *Roussillon*, de *Conflant* & de *Valespir* : il contient 180. paroisses, sans compter plusieurs autres, sur lesquelles 3. abbayes du pays ont une jurisdiction comme épiscopale; sçavoir, l'abbaye de *Cuxa* sur 29. celle d'*Arles* sur 8. & celle de *Canigou* sur 2. Il y a 4. commanderies de Malte dans le diocèse.

Les autres principales villes de la viguerie de Perpignan, sont *Elne*, où le siége épiscopal fut établi, & où il a toujours subsisté depuis son origine au VI. siécle, jusqu'à sa translation à Perpignan en 1604.

Cet évêché a toujours été soumis à la métropole de Narbonne, excepté pendant le XVI. siécle, qu'il fut d'abord indépendant & soumis immédiatement au saint siége; & ensuite à la métropole de Tarragone : mais il est revenu sous celle de Narbonne, depuis que le Roussillon est au pouvoir de la France. La ville d'Elne, située à 3. lieues au sud-est de Perpignan, a été plusieurs fois ruinée durant les guerres qui ont été dans le pays, & elle ne contient qu'environ 900. habitans. Le domaine en appartient à l'évêque & à son église. Les autres lieux plus considérables de la viguerie de Perpignan, sont *Salces*, forteresse avec un village voisin; *Rives-altes*, lieu célébre pour ses vins muscats; *Estagel*, *Canet*, *Tuy*, *Bellegarde*, forteresse, *Ile*, vicomté, &c.

La sous-viguerie de *Valespir*, en latin *Vallis Asperia*, dépendante de la viguerie de Perpignan, est un ancien titre de vicomté. Elle consiste en une grande vallée, traversée dans toute sa longueur par la riviere de Tech. *Collioure*, & en latin *Caucoliberis*, en est la principale ville : elle est située à 6. lieues au sud-est de Perpignan, sur la côte auprès d'une montagne, & est défendue par un château. Il y a un petit port de mer peu considérable, ainsi que la ville. Les autres principaux lieux du pays sont *Arles* ou *Valespir*, petite ville où il y a 2. paroisses, *S. Genys de Fontaines* & *S. André dè Sureda*, qui sont 3. abbayes de Bénédictins : la mense abbatiale de la premiere a été unie en 1722. à l'évêché de Perpignan. La seconde est réguliere & réformée, & dépend de celle de Montferrat & de la congrégation de Valladolid. Celle de S. André de Sureda a été unie en 1592. à celle de Cuxa. *Valbonne* étoit autrefois une abbaye de l'ordre de Cîteaux : mais elle est ruinée, & n'a plus qu'un abbé commendataire.

§. 3. *Comté de Conflant.*

Ce comté, qui est entierement dans l'étendue du diocèse de Perpignan, est un démembrement de celui de Roussillon. Après avoir été gouverné par des comtes particuliers, & avoir été uni d'abord au domaine des comtes de Cerdagne, & ensuite des comtes de Barcelonne, il fut réuni à celui des comtes de Roussillon. Ce pays, situé au couchant du Roussillon, consiste en une grande vallée, traversée par la riviere de Tet : il contient environ 250. villages qui forment une viguerie particuliere, d'où dépend la sous-viguerie de Capsir.

1. *Ville-franche* sur le Tet en est le chef-lieu. C'est une petite ville située à 10. lieues au sud-ouest de Perpignan, où est le siége de la viguerie du pays : elle fut fondée au XI. siécle, & consiste dans une rue de 300. pas de long, resserrée entre deux hautes montagnes, & une autre rue, qui s'étend du côté de la montagne, & qui conduit à la paroisse. On a fortifié cette ville, & Louis XIV. y a fait construire un château ou citadelle. *Prades* & *Vinça* sont 2. petites villes sur la même riviere de Tet. On y voit de plus les abbayes de Bénédictins de *S. Michel de Cuxa* & de *S. Martin de Canigou*. La premiere est assez considérable, & a jurisdiction épiscopale sur 29. paroisses : elle dépend de la congrégation de Tarragone. Outre l'abbé régulier & la communauté qui est de 14. religieux, il y a 10. à 12. bénéficiers séculiers qui font l'office avec eux. L'autre est située sur une des plus hautes montagnes des Pyrénées, & il y a 6. religieux sous un abbé régulier : elle est aussi de la congrégation de Tarragone.

2. La sous-viguerie de *Capsir* est un pays qui dépend pour le spirituel du diocèse d'Alet, & qui est un démembrement de l'ancien comté de Rasez. Il a 4. lieues d'étendue du levant au couchant, & autant

du midi au nord. Il est situé dans les plus hautes montagnes des Pyrénées, & la riviere d'Aude y prend sa source. Il consiste en une douzaine de paroisses ou villages, où on parle Catalan : le lieu de *Puygvalador* en est le principal. Il est situé à 18. lieues de Perpignan vers le couchant.

Il faut joindre au Conflant la partie du comté de *Cerdagne* dans le diocèse d'Urgel en Catalogne, qui appartient à la France, & dont la forteresse de *Montlouis*, construite en 1681. est le principal lieu. La ville est petite, & consiste en 8. rues. La Cerdagne Françoise contient 33. villages.

III.

LA PROVENCE.

La Provence est une province des plus méridionales de la France. Elle s'étend depuis le 42. dégré de latitude, jusqu'au 44. 35.m. & depuis le 22. 15.m. de longitude, jusqu'au 24. 50.m. On ne comprend pas les isles dans cette étendue. Elle est bornée au nord par le Dauphiné, au levant par les Alpes & le Var qui la séparent des états de Savoye, au midi par la Méditerranée, & au couchant par le Rhône qui la sépare du Languedoc. Son étendue du midi au nord est d'environ 40. lieues communes de France, & de 42. du levant au couchant.

Divers peuples, dont les principaux étoient les *Salyens* ou *Salluviens*, & les *Liguriens*, s'étendoient le long de la côte de cette province, lorsque les *Phocéens*, peuples d'Ionie en Asie, s'y établirent au II. siécle de la République Romaine. Ils y fonderent la ville de Marseille, & envoyerent ensuite plusieurs autres colonies le long de la Méditerranée, jusqu'en Espagne. Le république de Marseille devint si considérable, que celle des Romains rechercha son alliance, & lui envoya de puissans secours durant les guerres que les Marseillois eurent à soutenir contre les Salyens & les Liguriens leurs voisins. Cette guerre donna occasion au Romains de s'établir dans les Gaules; & ayant commencé l'an 629. de Rome de soumettre les Salyens, ils continuerent la guerre contre ces peuples & contre leurs voisins, acheverent de les soumettre dans l'espace de 4. campagnes, & formerent de leurs conquêtes ce qu'ils appellerent d'abord *la Province Romaine* des Gaules, qui sous Auguste prit le nom de *Narbonnoise*, du nom de Narbonne sa métropole. Cette province renfermoit, outre la Provence proprement dite, une grande partie du Languedoc, le Dauphiné & la Savoye.

La Narbonnoise fut ensuite subdivisée en 5. provinces; sçavoir, la Narbonnoise premiere & seconde, la Viennoise & les Alpes Maritimes & Grecques. Les 4. dernieres provinces étoient situées à la gauche du Rhône, excepté une partie de la Viennoise, qui s'étendoit à la droite de ce fleuve : elles furent celles des Gaules où les Romains conserverent plus long-tems leur autorité; mais enfin une partie ayant déja passé au V. siécle au pouvoir des Bourguignons établis dans le voisinage, le reste, & entr'autres les villes d'Arles & de Marseille, se soumit vers l'an 480. à Euric roi des Visigots, qui étendit sa domination dans tout le pays situé entre la Durance, le Rhône, la mer & les Alpes Maritimes.

Les Visigots conserverent ce pays jusques après la mort d'Alaric II. leur roi en 507. Theodoric roi des Ostrogots ayant pris alors la tutelle d'Amalaric son petit-fils, & fils d'Alaric II. s'en assura, & le fit gouverner par ses officiers. Comme c'étoit la seule province que les Ostrogots eussent dans les Gaules, Cassiodore & les autres auteurs du tems la nommerent *la Province d'Arles*, ou *la Province des Gaules*, & enfin *la Province* tout court; d'où s'est formé

le mot de *Provence*, dont on s'est toujours servi depuis. Cette province passa aux rois des Ostrogots, successeurs de Theodoric; mais Wittigés, l'un d'entr'eux, la céda en 536. aux François, pour les détourner de se joindre à l'empereur Justinien qui lui avoit déclaré la guerre. Les rois de Neustrie & d'Austrasie la partagerent; & il paroît qu'Eudes duc d'Aquitaine & ses successeurs, en possédérent une partie, à la fin du VII. & au commencement du VIII. siécles. Charles Martel & Pepin le *Bref* son fils y établirent leur domination, & en chasserent les Sarrasins, qui s'en étoient emparés; & ils la firent gouverner, ainsi que Charlemagne & Louis le Débonnaire, par un duc ou gouverneur général. Après la mort de ce dernier, elle tomba en partage à l'empereur Lothaire son fils, qui étant mort en 855. elle échut, sous le titre de *Royaume de Provence*, à Charles son troisiéme fils, après la mort duquel ses deux freres Louis empereur, & Lothaire roi de Lorraine, partagerent sa succession en 863. Charles le Chauve, & ensuite Louis le *Begue* son fils leur succéderent. Enfin Boson l'usurpa & s'en fit élire & couronner roi en 879. Boson mourut en 887. & trois ans après les Provençaux élurent pour leur roi Louis son fils, qui fut ensuite empereur, & qu'on surnomma l'*Aveugle*. Louis donna le duché de Provence à Hugues son parent, qui fut élû roi d'Italie en 926. Hugues eut un compétiteur dangereux en la personne de Rodolphe roi de la Bourgogne Transjurane. Ces deux princes convinrent en 930. d'un traité, suivant lequel Rodolphe céda à Hugues tous ses droits au royaume d'Italie, & Hugues céda à Rodolphe tout ce qu'il possédoit entre les Alpes & le Rhône. Depuis ce tems-là les rois de la Bourgogne Transjurane & les empereurs d'Allemagne leurs successeurs, étendirent leur domination entre les Alpes & le Rhône, jusqu'à la mer Méditerranée, unirent à leurs états une grande partie du royaume de Provence, que Boson avoit usurpé, & se qualifierent rois d'*Arles*.

Hugues avoit donné en 928. à un seigneur nommé Boson, à qui il avoit fait épouser Berthe sa niéce, la partie méridionale du royaume ou duché de Provence sous le nom de *Comté d'Arles*. Boson mourut sans postérité : nous trouvons un autre Boson qui lui avoit succédé en 948. dans le comté d'Arles ou de Provence, situé entre l'Isere au nord, les Alpes au levant, la Méditerranée au midi, & le Rhône au couchant. Boson II. eut deux fils, Guillaume & Rotbold, qui possédérent par indivis le comté de Provence. Guillaume II. fils de Guillaume I. eut deux fils; Geoffroi I. & Bertrand ou Guillaume-Bertrand. Le premier fut pere de Gerberge comtesse d'Arles ou de Provence, qui épousa Gerbert vicomte de Milhaud : Douce leur fille & leur héritiere, épousa Raymond-Berenger IV. comte de Barcelonne, & lui porta en mariage ses droits sur une partie de la Provence. Bertrand ou Guillaume-Bertrand I. fils de Guillaume II. fut pere de Guillaume-Bertrand II. premier comte de Forcalquier, dont la fille Adelaïde porta ce comté dans la maison du comte d'Urgel son mari.

Rotbold fils puîné de Boson II. posséda, comme on l'a déja dit, le comté de Provence par indivis avec Guillaume I. son frere. Il eut un fils nommé Guillaume III. qui lui succéda, & qui mourut sans postérité vers l'an 1037. Emme sa sœur recueillit sa succession, qu'elle porta dans la maison de Guillaume *Taillefer* comte de Toulouse son mari. Raymond surnommé *de S. Gilles* comte de Toulouse, petit-fils de Guillaume *Taillefer*, fut le premier qui se qualifia *Marquis de Provence*, pour se distinguer des descendans de Guillaume I. & il prenoit déja ce titre en 1088. Sous ce prince, qui se distingua avec tant d'éclat en

Orient durant la 1e Croisade, le nom de *Provençal* devint si célebre, que les auteurs du tems qualifierent *Provençaux* les peuples des provinces méridionales de France; ce qui subsista jusques vers la fin du XIII. siécle, qu'on donna le nom de *Languedoc* à cette partie de la monarchie : & comme la poësie vulgaire ou Provençale commença à etre cultivée dès le XI. siécle ; de-là vient qu'on donna le titre de *Poëtes Provençaux* à tous ceux qui s'y adonnerent; soit qu'ils fussent natifs ou habitans de la Provence proprement dite, soit du Languedoc & de la Guienne, & des autres provinces voisines, qu'on désignoit sous le nom général de *Provence*.

Les comtes de Toulouse posséderent par indivis depuis Guillaume Taillefer, la moitié du comté de Provence, avec les descendans de Guillaume I. jusqu'à l'an 1125. qu'Alphonse-Jourdain comte de Toulouse, & Raymond-Berenger IV. comte de Barcelonne, convinrent de partager ce comté. Suivant ce partage, Raymond-Berenger céda à Alphonse toute la partie de la Provence, située entre l'Isere & la Durance, à la réserve du comté de Forcalquier, qui avoit été donné en partage à Guillaume Bertrand II. Il lui céda de plus toute la terre d'*Argence* ou la partie du diocèse d'Arles, située à la droite du Rhône & la moitié d'Avignon. Alphonse de son côté céda à Raymond-Berenger toute la partie de la Provence, située entre la Durance & la mer, & la moitié d'Avignon.

Depuis ce partage, les comtes de Barcelonne & leurs successeurs jouirent de cette partie de la Provence sous le nom de *Comté d'Arles* ou *de Proevnce*, & les comtes de Toulouse de l'autre partie, sous le nom de *Marquisat de Provence* ; les uns & les autres sous la mouvance des empereurs d'Allemagne, qui continuerent de se qualifier rois d'Arles ou de Provence.

Raymond VI. comte de Toulouse & marquis de Provence, fut obligé au commencement du XIII. siécle, durant la Croisade contre les Albigeois, de remettre en séquestre plusieurs châteaux du marquisat de Provence, & ensuite ce marquisat même entre les mains de l'église Romaine, qui les garda pendant long-tems, sous prétexte de les conserver pour Raymond VII. fils de ce prince, en faveur duquel ce marquisat avoit été réservé par le concile de Latran de l'an 1215. elle en aliéna neanmoins une partie en faveur des comtes de Valentinois ou autres, auxquels elle donna plusieurs châteaux en fief. Ce fut alors que la partie de ce marquisat qui resta entre les mains de l'église Romaine, fut nommée *Comté Venaissin*. Après la paix de l'an 1229. les papes firent difficulté de rendre cette partie au comte de Toulouse sous divers prétextes. Ils lui en firent enfin restitution en 1234. Raymond VII. en jouit pendant le reste de ses jours, & la transmit à Jeanne sa fille & son héritiere, qui en disposa par testament en 1270. en faveur de Charles d'Anjou comte de Provence : mais après la mort de Jeanne, le roi Philippe le Hardi s'en mit en possession, & la céda enfin en 1273. à l'église Romaine, qui en jouit encore.

Quant au comté de Provence, il demeura dans la maison de Barcelonne jusqu'au milieu du XIII. siécle, que Beatrix, fille & héritiere de Raymond-Berenger comte de Provence, le porta dans celle de Charles d'Anjou son mari, frere dur roi S. Louis, d'où il passa dans la seconde maison d'Anjou, issue du roi Jean. Charles, dernier prince de cette maison, mort en 1481. sans enfans, institua par son testament, pour son héritier universel, le roi Lois XI. Enfin Charles VIII. fils de ce dernier, réunit le comté de Provence à la couronne.

Excepté le Rhône qui baigne la partie occidentale

occidentale de la Provence, les autres rivieres du pays, qui sont la Durance, le Verdon & l'Argents, sont peu considérables : leur cours n'est pas long ; ce ne sont proprement que de grands torrens inutiles à la navigation, & nuisibles aux campagnes par où elles passent, & qu'elles endommagent souvent par leurs débordemens.

L'air est tempéré & un peu froid en Provence vers les Alpes & le Dauphiné ; mais fort chaud, sur-tout en été, le long de la côte ; ensorte qu'on ne voit que très-rarement de la neige & de la glace dans cette partie : le terrain est assez fertile en grains & en pâturages vers les Alpes & le Var ; il est plus sec & plus sabloneux dans la basse Provence. On y recueille des grains, mais ils ne suffisent pas pour la nourriture des habitans : on y voit beaucoup de vignes, & le pays abonde en figues, en amandes & autres fruits. On trouve même le long de la côte, depuis Toulon jusqu'à Nice, des orangers, des citroniers & des grenadiers, qui croissent en plein vent comme les autres arbres ; & au plus fort de l'hyver, on y voit des fleurs d'oranger, des roses & des œillets. Les landes du pays sont couvertes de sauges, de romarins, de mirthes & de génévriers : on recueille en certains endroits du riz & du saffran ; mais le bois y est rare.

Les Provençaux sont vifs, gais & spirituels : ils ont le génie poëtique, & propre aux arts & aux sciences ; aussi y a-t-il peu de provinces en France qui ayent produit un plus grand nombre d'hommes célébres en tout genre, & de plus grands prédicateurs. Ils passent pour intéressés ou avares, legers & inconstans : ils sont intelligens dans le commerce & dans la navigation. Les gens de condition y sont fort polis, mais le peuple y est un peu grossier. On comptoit à la fin du dernier siécle environ 640000. ames en Provence.

Cette province est un pays d'états composés de trois ordres ; le clergé, la noblesse & le tiers état. Le clergé consistoit dans les deux archevêques d'Aix & d'Arles, 12. évêques, les prévôts des cathédrales, celui de Pignan, &c. La noblesse étoit composée de tous les hauts justiciers, & le tiers état consistoit dans les députés de 31. villes ou communautés, & de 16. vigueries : mais depuis l'assemblée des états tenue en 1639. elle n'est plus composée que des procureurs du pays, qui sont l'archevêque d'Aix ou son grand vicaire en son absence, qui y préside, & 2. évêques ; 2. gentilshommes, les consuls d'Aix & les procureurs-syndics de 30. communautés, le trésorier général du pays, deux greffiers & l'agent. Tous les autres en sont exclus. Cette assemblée se tient ordinairement à Lambesc. Il n'y a qu'un seul lieutenant général en Provence sous le gouverneur de la province.

La Provence est aujourd'hui resserrée dans des bornes plus étroites qu'elle n'avoit autrefois, puisqu'elle s'étendoit jusqu'à l'Isere & comprenoir une grande partie du Dauphiné. Nous la partagerons en Provence proprement dite, & en enclaves.

I. La Provence proprement dite, ou Gouvernement de Provence.

Elle est partagée en Haute & Basse : la premiere s'étend vers les Alpes & la Durance, & l'autre au midi le long de la côte. Elle contient 12. siéges de sénéchaussée, qui ont chacun un sénéchal d'épée. Celui d'Aix prend le titre de *Grand Sénéchal de Provence* : les autres lui sont subordonnés & ne sont que des vice-sénéchaux. Il y a aussi 28. viguiers qui sont également des officiers de robbe courte.

I. La Haute Provence.

Cette partie de la Provence contient les 4. siéges de sénéchaussée de *Forcalquier*, de *Sisteron*, de *Digne* & de *Castellane*, & la vallée de *Barcelonete*.

§. 1. *Sénéchaussee de Forcalquier.*

Elle comprend les deux vigueries de *Forcalquier* qui est au levant, & d'*Apt* qui est au couchant.

Forcalquier, ville capitale de la sénéchaussee & de la viguerie de son nom, est située sur une élévation à 2. lieues de la rive occidentale de la Durance, & à 12. au nord-est d'Aix, dans un fort bon air, & dans une campagne fertile. Elle a donné son nom à des comtes, dont le domaine comprenoit d'abord la partie occidentale de la Haute Provence, & une partie du Dauphiné; mais ce comté fut renfermé dans la suite dans des bornes plus étroites, par la séparation des comtés de Die, de Gap & d'Embrun qui y étoient compris. Les comtes de Forcalquier tiroient leur origine de ceux de Provence, ainsi qu'on l'a déja remarqué. Ce comté, après avoir passé successivement dans les maisons d'Urgel & de Sabran, fut réuni au comté d'Arles ou de Provence en 1193. par le mariage de Garsinde de Sabran avec Alphonse comte de Provence: mais il fut toujours distingué de ce dernier comté; & ils furent unis l'un & l'autre à la couronne en demeurant toujours distingués: de-là vient que dans tous les actes juridiques qui se font en Provence, on donne au roi de France les titres distinctifs de *Comte de Provence & de Forcalquier*, *& des terres adjacentes.* Ces terres adjacentes sont *Baux*, *Salon*, *Grignan*, comté, *Monsegur*, *Chante-merle*, *Salles*, *Collonselles*, *Montdragon*, principauté à l'archevêque d'Arles; *Allain*, *Raonville*, *Vitrolles*, *Daigues*, *Sault*, comté, &c. qui ne participent ni aux états de Provence, ni à ses impositions. Après la réunion du comté de Forcalquier à celui de Provence, une branche de la maison de Sabran prétendit avoir droit au comté de Forcalquier, & elle en retint le nom avec une partie du domaine par un accord conclu en 1226. La maison de Brancas a hérité de cette branche.

La ville de Forcalquier est assez considérable: les évêques de Sisteron y ont siégé autrefois, & la collégiale de saint Martin leur servoit de cathédrale: elle est encore concathédrale.

La principale ville de la viguerie de Forcalquier, après la capitale, est *Manosque*, qui en est à 4. lieues vers le midi: elle est jolie & dans un terroir fertile & agréable. Les comtes de Forcalquier la donnerent à l'ordre des Templiers, d'où elle a passé à celui de S. Jean de Jerusalem, dont le commandeur de Manosque est baillif & grand-croix. Cette commanderie posséde le corps de Gerard, premier maître & instituteur de l'ordre, qui y fut apporté de Rhodes, quand cette isle fut prise par les Turcs: la ville de Manosque est ornée de fort belles fontaines; il y a 2. paroisses & quelques maisons religieuses.

3. *Apt*, qui donne son nom à une viguerie, est une ville épiscopale, située sur la petite riviere de Calaron, à 8. à 9. lieues au nord de la ville d'Aix. Elle a été capitale des *Vulgentiens*, & colonie Romaine, fondée par Cesar ou Auguste, sous le nom d'*Apta Julia*. Elle est petite; mais assez jolie. La cathédrale de la Vierge & de saint Castor a un chapitre composé d'un prévôt, de 12. chanoines & 12. prébendés; & on y compte 8. maisons religieuses de l'un ou de l'autre sexe.

Le diocèse d'Apt ne contient que 28. paroisses & 4. abbayes, qui sont celles de *S. Eusébe de Sagnon* près d'Apt, de Bénédictins non-réformés; de *Valsainte* de l'ordre de Cîteaux; de Sainte-Croix d'*Apt*, de

filles du même ordre, & de Sainte Catherine d'*Apt*, de filles de l'ordre de S. Augustin. L'abbaye de *Sinanques*, de l'ordre de Cîteaux, située dans la viguerie d'Apt, est du diocèse de Cavaillon; *Buoux*, marquisat, & la baronie de *Simiane*, sont dans le diocèse & la viguerie d'Apt. Le comté de *Sault*, qui fait partie des terres adjacentes, & qui, pour le spirituel, dépend du diocése de Carpentras, est situé au nord-ouest de la viguerie d'Apt.

A un peu plus d'une lieue d'Apt, vers le nord-est, est *Villars* qui fut érigé en 1627. en duché, & en 1652. en pairie, en faveur de la maison de Brancas. Le marquisat d'Oyse dépend de ce duché.

§. 2. *Sénéchaussée de Sisteron.*

Elle comprend la viguerie de *Sisteron*, située au nord-est de celle de Forcalquier; celle de *Cournillon*, & le comté de *Grignan*.

1. SISTERON, ville épiscopale, capitale de la sénéchaussée ou de la viguerie de son nom, l'est aussi de la Haute Provence. Elle est située en partie sur le penchant d'une montagne, au haut de laquelle est la citadelle où il y a un gouverneur & un état-major, & en partie dans la plaine, au confluent du Buech & de la Durance, à 18. lieues au nord-est d'Aix. Elle est petite, mais régulierement bâtie, bien peuplée & marchande : elle a toujours dépendu du comté de Forcalquier. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge est composé de 4. dignités, 8. chanoines & 10. bénéficiers, dont 2. font les fonctions curiales. Il y a 2. communautés religieuses d'hommes, & 4. de filles. Le diocèse a 70. paroisses, dont 46. sont situées en Provence, 16. en Dauphiné, & 2. dans le Comtat Venaissin.

2. *Cournillon* est un bourg avec titre de baronie, situé à 12. lieues au nord-ouest de Sisteron : c'est le chef-lieu de la viguerie de son nom, qui est enclavée dans le Dauphiné, & qui renferme le marquisat de *la Charce.*

3. Le comté de *Grignan* est aussi enclavé dans le Dauphiné. Il a donné son nom à une ancienne maison, & fait partie des terres adjacentes. Le château de Grignan est situé à 3. lieues de la rive orientale du Rhône, & à 2. lieues au nord-est de S. Paul-Trois-Châteaux.

§. 3. *Sénéchaussée de Digne.*

Elle occupe la partie la plus septentrionale de la Provence, & renferme les vigueries de *Digne*, de *Seyne*, de *Colmars* & de *Val-Baresme.*

1. *Digne*, ville épiscopale & capitale de la sénéchaussée & de la viguerie de son nom, est située sur la Bleome, à 6. lieues au sud-est de Sisteron. Il y a des eaux thermales fort salutaires. Cette ville étoit partagée anciennement en *cité* & en *bourg* : mais le dernier a été presqu'entierement ruiné durant les guerres de la Religion au XVI. siécle. On y voyoit la cathédrale de la Vierge que les Religionaires pillerent : son chapitre composé d'un prévôt, de 3. autres dignités, de 10. autres chanoines & du bas-chœur, s'est transféré dans l'église de S. Jerôme dans la cité, où il fait l'office. Le célébre Pierre Gassendi a été prévôt de cette église. Les Jesuites ont un collége à Digne, où il y a 5. autres maisons religieuses, 3. d'hommes & 2. de filles. L'évêque de Digne se qualifie *Baron de Lauzieres.* Le diocèse ne renferme que 29. paroisses.

2. La petite ville de *Seyne*, située à 6. lieues au nord de Digne, & à 4. lieues de la rive méridionale de la Durance, donne son nom à une viguerie, qui pour le spirituel dépend du diocèse d'Embrun.

3. *Colmars*, autre petite ville chef de viguerie, située dans les montagnes sur la riviere de Verdon & vers sa source, appartient, pour le spirituel, au diocèse de

Senès. Cette ville fait un gouvernement particulier. Les montagnes des environs fournissent beaucoup de simples.

4. *Barême*, sur la riviere d'Asse, à 4. lieues au sud-est de Digne, est le chef-lieu d'une viguerie qui comprend une vallée de même nom.

§. 4. *Sénéchaussée de Castellane.*

Elle s'étend dans la partie orientale & septentrionale de la province, & est partagée en 4. vigueries, qui sont celles de *Castellane*, *Moutiers*, *Aunot* & *Guilleaumes*.

1. *Castellane*, petite ville située sur le Verdon, à 12. lieues au nord de Frejus & de la côte de la Méditerranée, est la capitale de la sénéchaussée & de la viguerie de son nom. Elle a titre de baronie, réunie au comté de Provence en 1257. & a donné son nom à une ancienne maison : c'est la principale du diocèse de Senez, dont l'évêque y fait sa résidence ordinaire. Il y a 3. maisons religieuses.

Senez, ville épiscopale, en est à 2. lieues vers le nord-ouest. Elle est située sur la riviere d'Asse, & n'est aujourd'hui qu'une méchante bourgade. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge, après avoir été régulier de l'ordre de S. Augustin, fut sécularisé en 1650. Il consiste en 3. dignités, 5. autres chanoines, & 4. ou 5. autres bénéficiers. Le diocèse, situé dans les montagnes, est un pays presque désert : il consiste en 42. paroisses.

2. *Moutiers*, petite ville ou bourgade, chef-lieu de viguerie, & en latin *Monasterium*, doit son origine à un *Monastère* ou prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Lerins, & aujourd'hui sécularisé. Elle est située à 5. lieues au couchant de Castellane, & il y a un couvent de Servites, & une manufacture de fayance.

Riez, ville épiscopale, située dans la viguerie de Moutiers, est beaucoup plus considérable par son ancienneté, que par sa grandeur. Son nom latin est *Reium*, ou *Alba Reiorum Apollinarium* : elle a pris ce dernier nom du culte qu'on y rendoit à Apollon. La ville est petite ; mais assez jolie. Elle est située dans une belle plaine entre deux ruisseaux, à 2. lieues au sud-ouest de Moutiers. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge est composé de 4. dignités & 8. autres chanoines : il y a deux couvents de Franciscains & un d'Ursulines. Le diocèse consiste en 54. paroisses. *Valensole*, dans la viguerie de Moutiers, est un gros bourg.

3. *Aunot* ou *Anot*, à une lieue de la rive occidentale du Var, est le chef-lieu de la viguerie de son nom, qui n'a rien de remarquable.

4. *Guilleaumes*, petite ville assez considérable, située sur la rive orientale du Var, à 6. lieues au nord de Glandéve ou d'Entrevaux, est le chef-lieu d'une viguerie, qui occupe la partie la plus orientale de la Haute Provence. Elle a dans son district la ville épiscopale de *Glandéve*, située dans les Alpes Maritimes, aujourd'hui ruinée, dont on voit les restes à la droite du Var, à 12. lieues de son embouchure dans le golfe de Gènes. L'évêque & le chapitre ont tranféré leur siége il y a plusieurs siécles à *Entrevaux*, petite ville, qui en est à un quart de lieue, de l'autre côté & à la gauche du Var. La cathédrale de S. Just a un chapitre composé de 4. dignités & 5. autres chanoines. Le diocèse consiste en 56. paroisses, dont 31. sont en Provence, & les autres dans le comté de Nice & les états du roi de Sardaigne.

§. 5. *Vallée de Barcelonete.*

Cette vallée, qui faisoit anciennement partie du comté de Provence, & qui en avoit été distraite pour être unie au comté de Nice, dépendant des états de Savoye, a été réunie à la Provence en 1713. par le traité d'Utrecht, en échange de quelques

domaines du Dauphiné, cédés alors à la Savoye. Elle est située au nord de la viguerie de Guilleaumes, & au couchant du marquisat de Salusses, a environ 12. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & 10. du midi au nord, & dépend, pour le spirituel, du diocèse d'Embrun. La ville de *Barcelonete* qui lui donne son nom, & qui en est le chef-lieu, est située à 5. lieues au sud-est d'Embrun. Raymond-Berenger comte de Provence, de la maison de Barcelonne, la fonda en 1231. au pied des Alpes Maritimes, & lui donna le nom qu'elle porte, en mémoire des comtes de Barcelonne ses ancêtres : les PP. de la Doctrine Chrétienne y ont un collége. *Faucon*, bourg de cette vallée, a donné la naissance à S. Jean de Matha, fondateur de l'ordre de la Sainte Trinité, ou de la Rédemption des Captifs. Les religieux déchaussés de cet ordre, y ont un couvent fondé en 1661.

II. LA BASSE PROVENCE.

Elle est plus étendue que la Haute, & partagée en 8. siéges de sénéchaussée, qui sont ceux de *Grace*, *Draguignan*, *Hiéres*, *Toulon*, *Brignole*, *Aix*, *Marseille* & *Arles*.

§. I. *Sénéchaussée de Grace.*

Elle est partagée en deux vigueries qui sont celles de *Grace* & de *S. Paul de Vence*, qui occupent la partie la plus méridionale de la partie orientale de la Provence.

1. *Grace*, ville épiscopale, chef-lieu de cette sénéchaussée & de la viguerie de son nom, est située à 2. lieues de la côte de la Méditerranée, & à 4. de la rive occidentale du Var, sur une colline & dans un bon terroir : elle est riche & bien peuplée. L'évêché d'Antibe sur la côte, y fut transféré en 1244. à cause du mauvais air & des courses des pirates, & il y est resté depuis. La cathédrale de la Vierge a un chapitre composé de 3. dignités, 4. autres chanoines, 2. curés & 8. bénéficiers. Les PP. de l'Oratoire y ont une maison ou collége, & il y a 5. maisons religieuses, 4. d'hommes & une de filles. Les Doctrinaires ont le séminaire. Le diocèse consiste en 22. paroisses.

Le terroir de la viguerie de Grace est un des plus beaux & des plus fertiles de toute la province : on voit dans cette viguerie

Antibe, colonie Grecque, fondée par les Phocéens ou Marseillois, sous le nom d'*Antipolis*, parce qu'elle étoit située sur la côte, vis-à-vis de Nice autre ville Grecque. Elle est à 3. lieues au sud ouest de Nice, & c'est la derniere ville de Provence du côté de l'Italie. Elle est fortifiée, & a un port qui est sûr & défendu par une citadelle assez bonne. Elle conserve quelques restes de son antiquité, & est assez agréable, tant pour ses belles maisons, que pour ses jardins remplis d'orangers & de citroniers. Le roi Henri IV. en unit le domaine & ses dépendances au comté de Provence; & ce domaine fut cédé en 1642. au prince de Monaco. L'évêque de Grace exerce l'autorité spirituelle dans cette ville, comme vicaire apostolique : l'ancienne cathédrale est desservie par 4. chanoines.

Cannes, petite ville située sur la côte, avec un port & un château à 3. lieues au couchant d'Antibe, & à autant au midi de Grace. Elle dépend du diocèse de cette derniere ville, & donne son nom à un golfe, où sont les isles de *S. Honorat* ou de *Lerins*, qui sont au nombre de deux. La principale est celle de *Sainte-Marguerite*, nommée *Lero* par les Anciens : elle a une lieue & demie de long sur une demi-lieue de large. Il y a 3. forts dans cette isle, dont le principal est le *Fort-royal*, le second le *Fortin*, & le 3e le fort d'*Aragon*. L'autre isle, nommée anciennement *Lerina*, est appellée *S. Honorat*, à cause du saint de ce nom,

qui y fonda un célébre monastère vers la fin du IV. siécle : elle est située au midi de l'isle de Sainte-Marguerite, dont elle est séparée par un canal d'un quart de lieue de large. L'abbaye de S. Honorat ou de Lerins, la seule du diocèse de Grace, qui a produit tant de grands hommes, & qui a été le séminaire de tant de saints évêques, & de tant de saints solitaires, subsiste encore dans cette isle; elle dépendoit de la congrégation du Mont Cassin ou de Sainte-Justine, à laquelle elle fut unie en 1516. mais comme elle est en commende, elle n'est habitée que par 5. à 6. moines.

Vence, ville épiscopale, dépend de la viguerie de Grace. Elle est située à 3. lieues au nord-est de cette derniere ville, & à 2. lieues au couchant du Var. Elle est ancienne, mais peu considérable. Sa situation est fort agréable, & elle est dans un terroir fertile. La cathédrale, qui est sous l'invocation de la Vierge & des SS. Veran & Lambert, a un chapitre composé de 4. dignités, 5. autres chanoines, & 8. bénéficiers, dont 2. sont curés. Le domaine de la ville est partagé entre l'évêque & l'ancienne maison de Ville-neuve, qui posséde sa portion sous le titre de marquisat. Le diocèse n'a que 20. paroisses; & il n'y a pas une seule maison religieuse.

2. *S. Paul* de Vence, chef-lieu de la viguerie de son nom, qui s'étend le long & à la droite du Var, n'est qu'un bourg situé à une lieue au midi de Vence.

§. 2. *Sénéchaussée de Draguignan.*

Elle s'étend le long de la côte, au sud-ouest de celle de Grace, & est partagée en 3. vigueries, qui sont celles de *Draguignan*, *Aulps* & *Lorgues*.

1. *Draguignan* est une des villes le plus considérables de Provence. Elle est située dans une plaine sur la riviere de Pis qui la traverse, à 4. lieues au nord-ouest de Frejus & de la côte. Il y a une collégiale, un collége de Doctrinaires, & 6. maisons religieuses.

La viguerie de Draguignan est une des plus étendues de la province. Elle renferme la ville épiscopale de *Frejus*, une des plus anciennes des Gaules, située vers l'embouchure de la riviere d'Argents dans la mer, & aujourd'hui à une lieue de la côte, où elle avoit autrefois un port qui est comblé, & qui n'est plus qu'une terre marécageuse; ce qui fait que l'air y est mal-sain. La ville, qui a été colonie Romaine, & qui conserve plusieurs restes de son antiquité, entr'autres ceux d'un amphithéâtre, est entourée vers le nord d'une vallée fertile, & bornée au levant par des montagnes qui s'étendent vers les Alpes Maritimes. On voit aux environs un canal de 10. lieues de long, qui y conduit les eaux de la riviere de Siane ou Ciagne; c'est un ouvrage des Romains. Les Goths ruinerent cette ville, & les Sarrasins acheverent de la détruire: s'étant rétablie, Alphonse II. comte de Provence lui accorda divers priviléges, & la donna en 1203. à son évêque. La cathédrale de la Vierge & de S. Leonce, a un chapitre composé de 3. dignités, & 12. chanoines. Les Jesuites y ont une maison; & les Dominicains, les Observantins, les Bernardines & les Dominicaines, des couvens. Le diocèse est un des plus étendus de la Provence, & il contient 67. paroisses.

Les autres lieux les plus remarquables de la viguerie de Draguignan, sont le *Luc*, *Arcs*, *Grimaud*, *Montauroux*, *Trans* & *Salernes*, marquisats; *Bargemont*, patrie de Louis Moreri; *S. Tropez*, ville maritime, avec un port; *Pignan*, bourg situé dans une belle campagne, à 7. lieues au sud-ouest de Frejus, & dans le diocèse de cette ville. Il y a une ancienne prévôté collégiale de Chanoines réguliers, qui a été possédée en commende, & que les Jesuites ont fait unir à un de leurs colléges de Provence. Le prévôt est seigneur du bourg.

Le chapitre ou la communauté est composé de 5. dignités, outre le prévôt, & de 12. chanoines. Il y a 2. autres maisons religieuses à Pignan.

2. *Aulps*, bourg ou petite ville situé à 9. lieues au nord-ouest de Frejus, donne son nom à une viguerie.

3. Celle de *Lorgues* tire le sien d'une autre petite ville située à 9. lieues au couchant de Frejus.

§. 3. *Sénéchaussée d'Hieres.*

Elle occupe la partie le plus méridionale de la Provence, & est bornée au nord-est par celle de Grace, & au couchant par celle de Toulon. Elle ne renferme que la viguerie de son nom.

Hiéres, qui en est la capitale, dépend, pour le spirituel du diocèse de Toulon. Elle est située à 4. lieues au levant de cette ville, près de la côte, où elle avoit autrefois un port, qui est aujourd'hui comblé, au milieu d'une grande plage; la mer s'étant retirée à plus de mille pas. Hiéres a été une colonie de Phocéens ou Marseillois, nommée *Olbia* par les Anciens, ou *Area*, d'où s'est formé le nom d'*Hiéres :* elle est aujourd'hui recommandable par son château; par la grande église qui est collégiale & fort belle; par sa place & par la quantité de ses beaux jardins, qui sont situés sur le penchant d'une colline voisine, qui sont arrosés par de belles fontaines, & qui sont remplis d'orangers, de citroniers, de figuiers, d'oliviers & de quelques palmiers : on y cueille des fleurs & des fraises pendant toute l'année. Il vient des cannes de sucre près d'un ruisseau qui coule le long des fauxbourgs. Outre la collégiale & 2. autres paroisses, il y a un collége de PP. de l'Oratoire, 2. monastères de Bernardines, dont l'un est l'abbaye d'*Almanara*, qui y a été transférée au XV. siécle, & qui étoit auparavant située sur la côte à 3. mille d'Hiéres, 2. couvens de Francis-cains, & 2. de Cleristes. La Chartreuse de la *Verne* est située dans cette viguerie. Il y a de bonnes salines sur la côte aux environs d'Hiéres.

Deux pointes ou caps qui s'avancent dans la mer, forment aux environs d'Hiéres un golfe, & une plage ou baye, qui a 3. lieues d'étendue du levant au couchant. Entre les deux pointes ou caps, il y a 4. isles habitées anciennement par les Marseillois, qui les nommerent *Stœchades*, qu'on appella ensuite *Isles d'Or*, & qu'on appelle aujourd'hui les *Isles d'Hiéres*. Celle de *Porquerolle* est la plus considérable & la plus occidentale : elle est à 3. quarts de lieue de la terre ferme, a 4. lieues de long sur une de large, & est défendue par un vieux château. Comme c'est la premiere qu'on rencontre en naviguant de l'ouest à l'est, elle fut nommée *Prote* par les Grecs ou Marseillois. Elle tire son nom moderne de la grande quantité de sangliers qui y passent à la nage de la terre ferme, pour se repaître du gland des chênes verds qui y sont en abondance. Les Sarrasins, qui s'emparerent plusieurs fois de ces isles, détruisirent un ancien monastère qui étoit dans celle de Porquerolle, qui passa au XII. siécle à l'ordre de Cîteaux, & qui étoit habité au commencement du XIII. par des Chanoines réguliers; mais qui ne subsiste plus. C'est de ce monastère qu'étoit religieux le *Mongé de l'Isle d'Or*, fameux poëte Provençal. A 2. lieues au levant de l'isle de Porquerolle, est celle de *Portcros*, qui a à son couchant celle de *Bayaud* ou *Bagneaux*, la plus petite des 4. dont elle est séparée par un petit trajet. L'isle de *Portcros* ou de *Portocros*, est la seconde des isles d'Hiéres; & elle est située au milieu des deux autres principales : on l'appelle *Mese* ou *Mediana*. Elle a tiré son nom moderne d'un petit enfoncement qui y forme un port. L'isle est fort haute : on y a construit quelques fortins. Enfin la 3e isle, parmi les 3. prin-

cipales des isles d'Hiéres, est celle du *Levant* ou du *Titan*, ainsi nommée, parce qu'elle est la plus orientale. Les Grecs ou Marseillois la nommerent *Hypaa*, à cause de sa situation au-dessous des autres, par rapport à Marseille. On lui donna le nom de *Cabaros* dans le moyen âge : elle a 4. milles de longueur sur un de large, & est peu habitée. On trouve beaucoup de plantes médicinales dans ces isles, qui ont titre de marquisat érigé en 1531.

§. 4. *Sénéchaussée de Toulon.*

La viguerie de Toulon est la seule de cette sénéchaussée, qui s'étend aussi dans la partie la plus méridionale de la Provence au couchant de celle d'Hiéres, & au levant de celle d'Aix. Elle a 6. lieues d'étendue le long de la côte du levant au couchant, & n'en a que 5. du midi au nord.

TOULON, qui en est la capitale, est une ancienne ville épiscopale, nommée *Telonium* ou *Telo-Martius*, du nom d'un tribun qui y conduisit une colonie Romaine. Elle est sur la côte de la Méditerranée dans la situation la plus heureuse & la plus agréable, au 43. dégré 6. m. de latitude, & au 23. 42. de longitude : ses environs sont remplis de vignes, d'oliviers, de figuiers & d'orangers : elle est assez grande & bien peuplée, mais fort mal-propre. On y voit plusieurs places ornées de fontaines, de beaux édifices & de grandes églises ; mais son principal ornement est le port, un des plus grands, des meilleurs & des plus assurés du monde. Il a 9. milles de tour ; & son entrée est défendue par plusieurs forts. L'arsenal de mer, qui y a été établi, est le plus beau de l'Europe. Le roi Henri IV. fit fortifier Toulon, & entourer cette ville de bonnes murailles & de bons bastions, comme une des plus importantes de l'Europe. Il fit construire deux grands môles de 700. pas chacun de long, qui enveloppent le port, & n'y laissent qu'une entrée étroite, fermée d'une chaîne, entre les deux forts du *Manteau* & de la *Tour*. Le roi Louis XIV. y a fait ajouter d'autres bâtimens, qui, pour la beauté & la solidité, peuvent le disputer aux ouvrages des Romains.

La principale église de Toulon est la cathédrale de la Vierge & de S. Cyprien, dont le chapitre est composé de 2. dignités, 2. personats, 8. autres chanoines & du bas-chœur. Les PP. de l'Oratoire ont le collége, & les Jesuites le séminaire des aumôniers de la marine. Il y a de plus 7. maisons religieuses d'hommes, 4. de filles, 2. hôpitaux, &c. Les Alliés contre la France tenterent inutilement en 1707. de prendre Toulon : le duc de Savoye qui en avoit entrepris le siége, fut obligé de l'abandonner. Le diocèse ne contient que 20. paroisses, avec des collégiales à *Sixfours*, *Cuers* & *Hiéres*.

§. 5. *Sénéchaussée de Brignole.*

Elle est bornée au nord par le Verdon qui la sépare de la viguerie de Moutiers ; au levant par la sénéchaussée de Draguignan ; au midi par celles d'Hiéres & de Toulon, & au couchant par celle d'Aix ; ensorte qu'elle est presque au centre de la Provence. Son étendue du midi au nord, est d'environ 12. lieues communes de France, & de 9. du levant au couchant. Elle est partagée en 3. vigueries, qui sont celles de *Brignole*, *S. Maximin* & *Barjols*.

1. *Brignole* est une ville située sur le ruisseau de la Caramte ou Caranne, au milieu d'une campagne agréable qui ne forme qu'un grand jardin, à 7. lieues de Toulon, vers le nord-est. Elle est assez considérable & assez bien bâtie, & dépend pour le spirituel du diocèse d'Aix. Les comtes de Provence y faisoient souvent leur séjour, à cause des agrémens de sa situation. Elle est renommée pour ses excellentes prunes, dont il se fait un grand commerce.

merce. L'abbaye de *Toronet*, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Frejus, & la Chartreuse de *Montrieux*, dans celui de Marseille, sont dans l'étendue de cette viguerie, ainsi que *Vins*, marquisat.

2. *S. Maximin* est une autre petite ville située sur la riviere d'Argents, à 7. lieues au levant d'Aix, & à 9. au nord de Toulon, dans une grande plaine au voisinage de hautes montagnes. Elle a pris son nom de S. Maximin évêque d'Aix, qui y fut inhumé, & sur le tombeau duquel on bâtit une église, & auprès un monastère dépendant de l'abbaye de S. Victor de Marseille. Charles II. roi de Sicile & comte de Provence l'ôta aux Bénédictins, & le donna aux Dominicains à la fin du XIII. siécle, pour avoir soin des reliques de sainte Magdeleine, qu'on croyoit alors avoir découvertes dans une cave souterraine de l'église. Le couvent est un des plus considérables de l'ordre de S. Dominique ; & le prieur exerce dans la ville la jurisdiction spirituelle. L'église est grande, bien bâtie & bien ornée : les Dominicains sont curés de la ville.

A 4. lieues de S. Maximin, dans les montagnes vers le sud-ouest, on voit sur une haute montagne une petite caverne qu'on appelle la *Sainte-Baume*, parce qu'on prétend que sainte Magdeleine y vécut pendant 30. ans. La caverne est taillée dans le roc, à la réserve d'un petit endroit qu'on dit être le lit de la sainte Pénitente. Le rocher où est la caverne est d'un accès très-difficile, étant d'une hauteur prodigieuse : il y a une petite avance contre le rocher, sur laquelle on a pratiqué avec beaucoup d'artifice, un petit couvent, où il y a ordinairement 5. à 6. religieux de celui de S. Maximin, avec un concierge qui reçoit les pélerins dans une petite maison qu'on y a aussi pratiquée. On va de-là voir le *S. Pilon*, c'est-à-dire, en langue Provençale, *le S. Pilier*, qui est au plus haut de la montagne, où on prétend que sainte Magdeleine étoit élevée en extase sept fois le jour par les anges. On a bâti sur le bord du précipice une petite chapelle, dans laquelle il y a un tableau qui représente cet événemenr.

Le marquisat de *Tourves* & les vicomtés de *Pourriere* & d'*Esparon*, sont dans l'étendue de la viguerie de S. Maximin,

3. *Barjols*, petite ville située à 4. lieues au nord de Brignole, est le chef-lieu de la viguerie de son nom : la ville, qui dépend du diocèse de Frejus, est assez peuplée. Les principaux lieux de cette viguerie sont *Sillans* ou *Scillans*, où les Doctrinaires ont un collége ; *Cotignac*, *Entre-Châteaux*, qui a titre de marquisat, &c.

§. 6. *Sénéchaussée d'Aix.*

Aix, ville capitale de la Provence, l'est aussi de cette sénéchaussée, qui ne renferme que la viguerie de ce nom. Elle est située sur la petite riviere d'Arc, au 43. dégré 3. m. de latitude, & au 23. 12. m. de longitude, à 6. lieues au nord de Marseille. Elle doit sa fondation à *C. Sextius Calvinus*, gouverneur ou *Proconsul* de la province Romaine des Gaules ou Narbonnoise, que les Romains venoient de soumettre, l'an 631. de Rome, dans un endroit où il y avoit des eaux salutaires ; ce qui lui fit donner le nom d'*Aquæ Sextiæ*. Elle devint dans la suite colonie Romaine, métropole de la seconde Narbonnoise, pour le civil, sous l'empire d'Honoré, & enfin métropole pour l'ecclésiastique. Elle n'est pas fort grande : mais elle est une des plus belles & des mieux bâties de tout le royaume : ses rues sont grandes, droites, propres & ornées de diverses fontaines, & les maisons élevées & bien bâties. La plus belle rue est celle du *Cours*, qui a un quart de lieue de long : elle est ornée de magnifiques maisons de pierre de taille, de 4. belles fontaines qui sont au

milieu, & de 4. rangées d'arbres, qui servent de promenade : en un mot Aix est la ville de France qui imite le mieux Paris, soit pour la beauté de ses édifices, soit par la politesse de ses habitans.

La cathédrale de S. Sauveur ou de la Transfiguration, est un assez grand édifice d'un goût Gothique : le chapitre, qui a été autrefois de l'ordre de S. Augustin, consiste en 4. dignitaires & 13. chanoines. L'évêque est président-né des états du pays : il y a 11. paroisses, 21. maisons religieuses ou communautés d'hommes, 12. de filles, 5. chapelles de pénitens décorées la plûpart de beaux tableaux, & 4. ou 5. hôpitaux. Les principales maisons religieuses sont les Dominicains, les Cordeliers, la Chartreuse située hors de la ville, le collége des Jesuites & le monastère des Bénédictines de la *Celle*, qui suit la réforme du Val de Grace : l'église de S. Jean de l'ordre de Malte, est un édifice considérable : elle a appartenu aux Templiers. Il y a une université fondée en 1407. par le pape Alexandre V. & rétablie par le roi Henri IV. en 1603.

Le parlement d'Aix, qui fut érigé en 1501. par le roi Louis XII. & dans tout le ressort duquel on suit le droit écrit, tient ses séances dans le palais des anciens comtes de Provence, qui est fort beau : il est composé de 3. chambres; sçavoir, la grand-chambre, la Tournelle & les enquêtes; de 8. présidens à mortier, 51. conseillers, dont il n'y en a qu'un qui soit d'église, & des gens du roi, qui sont 2. avocats & 2. procureurs généraux. La chambre des comptes, qui subsistoit sous les comtes de Provence, fut érigée en 1555. en cour des comptes & des aides : elle est composée de 4. présidens, 23. conseilliers, 5. correcteurs, 8. auditeurs & des gens du roi. Les tailles sont réelles dans le pays. Aix a de plus une généralité avec un bureau de trésoriers de France, le siége du grand sénéchal de la province, & un hôtel des monnoyes. L'hôtel de ville est composé de 4. corps de logis, qui sont d'une très-belle architecture, & qui forment une grande cour : il y a une bibliothéque publique dans cet hôtel, qui est gouverné, ainsi que la ville, par des consuls ou magistrats municipaux annuels, dont l'un est toujours gentilhomme possédant fief : ils sont les procureurs de toute la province.

Les eaux thermales d'Aix, connues des Anciens, après avoir été oubliées, ont été découvertes au commencement de ce siécle dans le fauxbourg des Cordeliers. La ville y a fait élever de grands & beaux édifices pour la commodité des buveurs. Les environs d'Aix sont très-agréables : on y voit des collines chargées de vignes, & des plaines couvertes d'oliviers & d'amandiers, & remplies de jardins & de prairies. Le diocèse d'Aix contient 80. paroisses.

Les lieux les plus considérables de la viguerie d'Aix sont *Salon*, petite ville située dans le diocèse d'Arles, près du camp *de la Crau*, entre Aix, qu'elle a au sud-est, & Arles, qu'elle a au couchant, à-peu-près à 7. lieues de l'une & de l'autre, sur un bras de la Durance, qu'on appelle *la Fosse Craponne*. L'archevêque d'Arles, qui est seigneur de cette ville, y a un beau palais : elle fait partie des Terres adjacentes, & est célébre par le tombeau de Michel Nostradamus, qu'on voit dans l'église des Cordeliers, où il est dans l'épaisseur de la muraille.

On voit aussi dans la partie occidentale de la viguerie d'Aix, *Martigues* ou *Martegues*, à 8. lieues de Marseille vers le nord-ouest : c'est l'ancienne *Colonia Maritima*, située dans une isle, qui est à l'embouchure de l'étang de *Berre*, nommée *Astromela* par les Anciens, dans la mer, vers le sud-ouest de cet étang, qu'on nomme aussi de Martigues, & qui a 4. lieues de Provence, ou près de 5. lieues communes de France

d'étendue du midi au nord, & 3. du levant au couchant. Cet étang est par-tout navigable : il y a quelques villages sur ses bords où on fait beaucoup de sel ; il est extrêmement poissonneux, & la pêche y est fort abondante.

La ville de *Martigues* est partagée en 3. qui sont l'*Isle*, située au milieu de l'embouchure de l'étang ; *Jonquieres*, qui est sur la terre ferme, ou sur la côte méridionale de l'étang, & *Ferriere*, qui est sur la côte septentrionale. Ces trois parties sont jointes par des ponts, par lesquels elles communiquent de l'une à l'autre : elles ont chacune leur gouvernement politique séparé, administré par des consuls ou magistrats municipaux. Comme les maisons de l'Isle & de Ferriere sont bâties dans l'eau ou sur des pilotis, on appelle Martigues, *la Venise de France* ; & ses habitans sont la plûpart pêcheurs ou gens de mer. A l'entrée de l'embouchure de l'étang de Berre du côté de la mer, vers le couchant, est une petite isle qu'on appelle *la Tour de Bouc*, à cause d'un fort qu'on y a construit, ainsi nommé par corruption du mot provençal *Embouc*, qui veut dire embouchure.

L'isle de Martigues prit le nom de *Saint-Genés*, après la destruction de l'ancienne ville. Elle dépend du diocèse d'Arles pour le spirituel, & de la viguerie d'Aix pour le civil. Le domaine en appartenoit aux archevêques d'Arles, qui l'inféoderent aux comtes de Provence, & leur donnerent permission d'y bâtir une nouvelle ville. C'est ce que le comte Raymond-Berenger exécuta en 1232. Ce prince céda son droit sur Martigues à la maison de Porceler, d'où cette seigneurie passa à celle de Baux. Ayant été réunie au domaine des comtes de Provence, Jeanne I. reine de Naples & comtesse de Provence, érigea Martigues en vicomté en 1382. en faveur de la maison d'*Arcussia*, de laquelle cette vicomté passa à Charles d'Anjou comte du Maine, & ensuite de Provence, qui en disposa en 1481. en faveur de François de Luxembourg son cousin. Les descendans de ce dernier en jouirent ; & cette vicomté fut érigée en principauté en 1599. par le roi Henri IV. en faveur de Marie de Luxembourg, héritiere de cette maison, & femme de Philippe Emanuel de Lorraine duc de Mercœur, d'où elle passa à César de Bourbon duc de Vendôme, comme mari de Françoise de Lorraine, fille & héritiere du duc de Mercœur. Enfin Marie-Anne de Bourbon-Condé, donataire de Louis-Joseph duc de Vendôme son mari, la vendit en 1714. à Louis-Hector duc de Villars.

La principauté de Martigues a 9. lieues d'étendue du levant au couchant, & 8. du midi au nord, tout au tour de l'étang de Berre qui en occupe le centre. Ses principaux lieux, après la capitale, sont *Fos* & *Istres*, bourgs dans la partie occidentale qui est fort marécageuse. Le premier tire son nom, à ce qu'on prétend, du canal que Marius fit tirer depuis le Rhône jusques à Martigues, pour s'opposer au passage des Cimbres & des Teutons, & qu'on appelloit *Fossa Mariana*. Dans la partie orientale de la principauté de Martigues, est la petite ville de *Berre*, située sur la côte de l'étang auquel elle donne son nom, auprès de l'embouchure de la riviere d'Arc dans cet étang. Elle a titre de baronie, & a été autrefois très-forte. : il y a de très-bonnes salines aux environs. *Marignane* a titre de marquisat.

On voit dans la partie septentrionale de la viguerie d'Aix, *Lambesc*, petite & jolie ville située à 4. lieues au nord-ouest d'Aix : on y tient tous les ans l'assemblée de la province. Le domaine en appartient, avec titre de principauté, à la maison de Lorraine-Armagnac, qui la posséde en pariage avec le roi. Les Trinitaires & les Ursulines y ont des couvens. *Rougnes*, village situé à une lieue au nord-est de Lambesc, est la

patrie d'Antoine Pagi, religieux Conventuel de l'ordre de S. François, célébre critique. *Pertuis*, autre petite ville, & une des meilleures de la province, située à la droite de la Durance, à 4. lieues au nord d'Aix, dans un territoire fertile & un air fort sain, est aussi dans la partie septentrionale de la viguerie d'Aix. Le domaine utile en appartient à l'abbaye de Montmajour, qui y avoit un prieuré conventuel dans l'église paroissiale. Outre la maison des PP. de l'Oratoire, il y a 4. maisons religieuses, 2. d'hommes & 2. de filles. La baronie de *Lauris* & la vicomté de *Cadenet* sont situées aussi à la droite de la Durance. Les marquisats de la *Roque* & de *Janson*, sont à la droite de cette viviere.

La partie méridionale de la viguerie d'Aix s'étend jusqu'à la côte de la Méditerranée. On y voit sur cette côte la *Ciourat*, avec un port assez fréquenté, dans une baye de son nom, à 6. lieues au sud-est de Marseille : on construit dans ce port des barques & des vaisseaux. La ville est moderne, peuplée & marchande. Les PP. de l'Oratoire y ont un collége & tout auprès l'église de *Notre-Dame de la Garde* célébre par la dévotion à la Vierge. Les Servites ont un couvent tout auprès. Son territoire est célébre par le vin muscat qu'on y recueille. *Ollioules*, petite ville, à 4. lieues au sud-est de la Ciourat, sur les frontieres de la viguerie de Toulon, a un collége de PP. de l'Oratoire. *Aubagne*, petite ville sur la riviere de Veanne, à 4. lieues au levant de Marseille. *Bouc* & *Colongue*, aujourd'hui *Simiane*, marquisats. Le marquisat de *Rians* est dans la partie orientale de la viguerie d'Aix.

§. 7. *Sénéchaussée de Marseille.*

Elle est très-peu étendue, & ne contient que la viguerie de son nom, bornée au midi & au couchant par la côte de la Méditerranée, & des autres côtés par la viguerie d'Aix. Sa plus grande étendue est de 6. lieues du levant au couchant, & autant du midi au nord.

MARSEILLE, ville épiscopale, qui en est la capitale, est située sur la mer Méditerranée, où elle a un bon port, au 43. dégré 19. m. de latitude, & au 23. 7. m. de longitude, à 6. lieues d'Aix, vers le sud-ouest. Elle doit sa fondation aux Phocéens, peuples de l'Ionie Asiatique, qui établirent une colonie sur cette côte, environ 5. siécles avant la naissance de J. C. Cette colonie devint bientôt une république très florissante, dont le gouvernement étoit aristocratique. Les Phocéens y firent fleurir les arts, les sciences & la religion, qu'ils communiquerent avec la langue Grecque, aux provinces voisines des Gaules, & attirerent chez eux les plus habiles professeurs. Cette république, dont celle de Rome rechercha l'alliance & l'amitié, ne se rendit pas moins célébre par les armes; & ses forces furent si considérables, qu'elle soutint la guerre avec gloire contre les Liguriens & les autres peuples Gaulois du voisinage, & contre les Carthaginois. Elle étendit son pouvoir & son autorité sur la côte de la Méditerranée par la fondation de diverses colonies, dont celles de *Nice*, d'*Antibe* & d'*Agde*, furent des principales. La ville de Marseille ayant été enfin soumise à la république Romaine, fut incorporée dans la province Romaine des Gaules ou Narbonnoise, dont elle subit le sort. Après avoir été soumise aux comtes de Provence, des vicomtes héréditaires en possédérent le domaine depuis la fin du X. siécle, sous l'autorité de ces mêmes comtes. Les vicomtes de Marseille formerent plusieurs branches, qui partagerent la seigneurie de cette ville. Les Marseillois, qui s'étoient enrichis par le commerce maritime qu'ils ont toujours cultivé avec succès, acquirent successivement de ces branches les diverses portions de

la seigneurie de leur ville, & s'érigerent en république au XIII. siécle. Charles comte d'Anjou & de Provence, les subjugua; mais ils se maintinrent dans plusieurs priviléges; ne reconnurent les comtes de Provence, & ensuite nos rois leurs successeurs, que comme seigneurs particuliers de Marseille, & ne contribuerent en rien aux charges de la province. Louis XIV. subjugua entierement les Marseillois en 1660. & fit construire une citadelle pour les brider. Ils jouissent neanmoins encore de divers priviléges, & ne contribuent pas aux charges de l'etat, avec le corps de la province.

Marseille est la seconde ville de la Provence, & la premiere, sinon pour la dignité, du moins par le nombre de ses habitans, par l'étendue de son commerce, sur-tout dans le Levant, dont elle est le centre par rapport à la France, & par ses richesses: elle est en effet fort grande & fort peuplée, & partagée en vieille & nouvelle. La vieille ou la *Cité*, placée sur une élévation au-dessus du port, n'a rien de beau: ses rues sont mal propres,& ses maisons mal bâties. La nouvelle au contraire est bien bâtie & bien percée, & séparée de la vieille par une très-belle rue, qu'on nomme *le Cours*, & qui régne depuis la porte d'Aix jusqu'à celle de Rome. Cette rue a 2. rangées d'arbres & des maisons des deux côtés, toutes d'une même symmétrie, ornées de portiques & de colonnes, avec leurs bases & leurs chapiteaux.

La cathédrale de la Vierge & de S. Lazare, nommée la *Majour*, est située dans la cité ou la vieille ville. Le chapitre est composé de 2. dignités, 2. personats, 9. autres chanoines, 10. bénéficiers, &c. S. Victor est la seconde église de la ville. C'étoit un des plus illustres & des plus anciens monastères de France, fondé au commencement du V. siécle, sécularisé & changé en collégiale depuis quelques années. Cette abbaye qui a été très célébre, & qui est située auprès du port de Marseille, a été jusqu'à nos jours chef d'ordre ou d'une congregation autrefois fort étendue, sous la régle de S. Benoît: elle a produit plusieurs personnages illustres, entr'autres le pape Urbain V. qui y a son tombeau. Elle est séparée de la ville par une enceinte en forme de forteresse. Il y a deux églises, l'une supérieure & l'autre souterraine, avec une chapelle dans cette derniere, où il y a une grande dévotion à la Vierge: près de cette chapelle est une petite grotte, que l'on prétend être la premiere chapelle des Gaules, où on a dit la messe.

La cathédrale de Marseille est paroissiale, ainsi que les deux collégiales de S. Martin & de Notre-Dame des *Accoules*, il y a une 4e paroisse dans la ville, & 25. autres dans le reste du diocèse. Quant aux maisons religieuses, on en compte 15. ou 16. d'hommes & autant de filles, outre les 2. colléges des PP. de l'Oratoire & des Jesuites. Les plus remarquables sont la Chartreuse & les deux abbayes de filles de *Saint-Sauveur* & de *Mont de Sion*. La premiere, qui est de Bénédictines, est aussi ancienne que celle de S. Victor: l'autre est de l'ordre de Cîteaux.

Marseille a des siéges de sénéchaussée, de viguerie & d'amirauté. Ses principaux édifices sont l'hôtel de ville qui a une très-belle façade, & qui contient la *Bourse*; l'arsenal, le parc de l'artillerie, où on fabrique les toiles des voiles des vaisseaux, & où il y a une manufacture de draps; la corderie & le nouveau *Bagne* établi en 1701. par le roi Louis XIV. pour y entretenir les forçats invalides. Il y a plusieurs sortes de manufactures à Marseille: le feu maréchal de Villars gouverneur de la province, y établit en 1726. une académie de belles lettres, & obtint la même année des lettres patentes du roi pour cet établissement. Le port de cette ville, nommé *Hal-*

cidon par les Anciens, n'eſt pas fort vaſte, & les grands vaiſſeaux, qui ne ſçauroient y entrer, ſont obligés de s'arrêter dans la rade à l'iſle d'*If*, qui en eſt à un quart de lieue; mais il eſt très-ſûr & fort propre pour y tenir les galères de France. Il y a un arſenal pour leur conſtruction : mais on en a ſupprimé la plûpart; & on a partagé les forçats entre ce port & celui de Breſt, où on les fait ſervir pour l'uſage de ces ports. L'entrée de celui de Marſeille eſt ſi étroite, qu'on la ferme toutes les nuits avec une chaîne de fer. Il eſt défendu par la forteresse de *Notre-Dame de la Garde*, & par deux châteaux ou citadelles ſituées des deux côtés de ſon entrée : il y a de plus trois forts dans de petites iſles du voiſinage qui aſſurent la rade, & où il y a garniſon; ſçavoir, le château d'*If*, le fort *S. Jean* & le *Ratoneau*.

Les environs de Marſeille ſont fort agréables & remplis de plus de 2000. maiſons de campagne, que ceux du pays appellent *Baſtides*. Elles appartiennent aux principaux bourgeois de Marſeille, qui y vont paſſer les jours de fête : elles leur furent extrêmement utiles pour s'y retirer en 1720, lorſque la peſte qui ravagea cette ville, y fit périr près de 80000. mille perſonnes : mais elle fut bientôt après repeuplée.

§. 12. *Sénéchauſſée d'Arles.*

C'eſt la plus occidentale de la Provence. Elle eſt bornée par la Durance, qui la traverſe du ſud-eſt au nord-oueſt & la ſépare du Comtat Venaiſſin. Elle a le Rhône au couchant qui la ſépare du Languedoc, la côte au midi, & la ſénéchauſſée d'Aix au levant : ſa plus grande étendue du midi au nord, & du levant au couchant, eſt d'environ 15. lieues. Elle renferme deux vigueries qui ſont celles d'*Arles* & de *Taraſcon*.

1. ARLES, ville archiépiſcopale, capitale de la ſénéchauſſée & de la viguerie de ſon nom, eſt ſituée ſur la gauche du Rhône, un peu au-deſſous de l'endroit où ce fleuve ſe partage en deux branches, à environ 7. lieues de ſon embouchure dans la Méditerranée ou du golfe de Lyon, au 43. dégré 34. m. de latitude, & au 22. 21. m. de longitude. Les Romains, après avoir fait la conquête de la province Romaine des Gaules ou de la Narbonnoiſe, dont cette ville faiſoit partie, y établirent une colonie, qui prit le nom d'*Arelate Sextanorum*, à cauſe qu'elle fut compoſée des vétérans de la 6e légion. Elle devint très-conſidérable du tems des empereurs, dont pluſieurs y firent leur ſéjour; & après la ruine de la ville de Trèves par les barbares, ils y transférerent le ſiége du préfet du prétoire des Gaules. Elle fut auſſi en réputation du tems des Romains pour ſes manufactures, & ſur-tout pour ſes broderies d'or & d'argent de rapport. On y voit encore pluſieurs reſtes d'antiquité, entr'autres d'un amphitéâtre, avec un obéliſque de granit oriental, qui a 52. pieds de haut ſur 7. de baſe. Cette ville, après avoir été capitale du royaume d'Arles dans le moyen âge, s'érigea en république. mais Charles I. comte de Provence la ſubjugua en 1251. & elle ſuivit depuis le ſort de la Provence : elle eſt encore aſſez grande & aſſez belle.

Arles eſt une des premieres villes des Gaules qui reçurent les lumieres de la foi : elle y fut prêchée par S. Trophime ſon premier évêque. La cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Etienne & de ce ſaint. Le chapitre eſt compoſé de 20. chanoines, parmi leſquels il y a 4. dignités & 3. perſonats. Il a été régulier de l'ordre de ſaint Auguſtin juſqu'en 1484. qu'il fut ſéculariſé. Il y a 7. paroiſſes dans la ville & pluſieurs maiſons religieuſes, dont la plus ancienne eſt l'abbaye des Bénédictines de *S. Céſaire*, fondée par ce ſaint archevêque d'Arles au commencement du VI. ſiécle : les Jeſuites y ont un collége. Il y avoit à Arles une

académie de ſciences & de belles lettres, établie en 1669. & composée de 50. gentilshommes; mais elle eſt aujourd'hui fort déchue. Le diocèſe eſt composé de 51. paroiſſes, dont il y en 39. en Provence, 7. dans l'iſle de Camargue, dépendante de cette province, qui ne ſont que ſuccurſales, & 7. dans le Languedoc. A une lieue au nord-eſt de la ville eſt l'abbaye de ſaint Pierre de *Mommajour*, de la congrégation de S. Maur, fondée au X. ſiécle, & rébâtie à neuf.

La ville d'Arles eſt dans une ſituation charmante : tous ſes environs ſont gracieux & accompagnés de belles promenades. Il y avoit aux environs des marais qui en rendoient l'air mal-ſain; on en a deſſéché une grande partie. Elle s'étendoit autrefois des deux côtés du Rhône : mais il ne reſte plus à la droite de ce fleuve que le bourg de *Trinquetaille*, ſitué à la pointe de l'iſle de *Camargue*, où les ſeigneurs de la maiſon de Baux, qui en poſſédoient le domaine, avoient anciennement un château. Le territoire ou la viguerie d'Arles, qui eſt du nombre de ce que l'on appelle les *Terres adjacentes*, & qui a 40. lieues de tour, ſe partage dans les quatre parties ſuivantes.

1°. Le territoire particulier de la ville d'Arles, qui conſiſte en une plaine du côté du nord, & qui a 1. lieue & demie de long. Ce quartier, dans lequel eſt ſituée l'abbaye de Montmajour, & qui eſt le moins étendu, eſt le plus fertile.

2°. Le *Plan du Bourg*. C'eſt une grande plaine, ſituée entre le Rhône & la Crau, qui eſt très fertile, & qui s'étend juſqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée. Il y a des iſles, des prez, de belles maiſons de campagne & de petits bois fort agréables.

3°. *La Crau*, plaine nommée *Campi lapidei* par les Anciens, parce qu'elle eſt remplie de petits cailloux. Elle a 6. à 7. lieues d'étendue du ſud-oueſt au nord-eſt, & autant de large du levant au couchant : elle eſt ſituée entre la Camargue qu'elle a au couchant, & dont elle eſt ſéparée par le bras oriental du Rhône, & la principauté de Martigues qu'elle a au levant; & quoique ſéparée ſeulement par un bras du Rhône, de la Camargue, elle eſt neanmoins tout à fait différente pour la nature du terroir. Celui de *la Crau* produit de l'herbe qui croît parmi les cailloux, & qui ſert de nourriture à de grands troupeaux de moutons qu'on y éléve, & qui ſont des meilleurs & des plus délicats du royaume : on y recueille auſſi du bled, du vin & toute ſorte de fruits.

4°. *La Camargue* : c'eſt une iſle formée par deux bras du Rhône vers ſon embouchure. Ces deux bras, qui ſe ſéparent à Fourques qui eſt en Languedoc à une lieue au-deſſus d'Arles, font un triangle, dont la baſe, qui s'étend le long de la côte de la Méditerranée, a 5. à 6. lieues d'étendue du levant au couchant. Le bras oriental s'étend depuis Fourques juſqu'à la mer, & fait le ſecond côté du triangle : il a environ 8. lieues d'étendue du nord au midi. Le bras occidental, qui fait le 3e côté, & qui ſépare la Provence du Languedoc, en a 10. parce qu'il fait un plus long circuit. L'étang de *Vacarés*, qui communique avec la mer, eſt ſitué au milieu de l'iſle, dont le terroir eſt extrêment gras & fertile; & l'air y eſt ſi doux, qu'on y laiſſe tout l'hyver les beſtiaux à la campagne. L'iſle eſt abondante en bled, en vin, en bois & en pâturages excellens, où on nourrit juſqu'à 16000. bœufs & 4000. jumens Il y avoit autrefois dans cette iſle, qui eſt coupée par divers canaux, des forêts de haute futaye; & ce fut du bois de ces forêts que Ceſar fit conſtruire 12. galères pour le ſiége de Marſeille : mais aujourd'hui on n'y en voit que quelques reſtes. On a déja remarqué que cette iſle eſt partagée en ſept paroiſſes ſuccurſales. *Trinquetaille*, fauxbourg

d'Arles, qui en occupe la pointe septentrionale, en est le principal lieu; les *Trois Maries*, près de l'embouchure de la branche occidentale du Rhône & du grand *Orgon*, sur la côte, est un lieu célèbre par la dévotion qu'on y a à ces trois saintes: il y a une commanderie de Malte dans l'isle, & divers châteaux.

2. *Tarascon*, capitale de la viguerie de son nom, est une assez grande ville, ancienne & bien peuplée: elle est située sur le bord oriental, ou à la gauche du Rhône, entre Arles & Avignon, à 3. lieues au dessus de la premiere, & à 4. de l'autre, presque vis-à-vis de Beaucaire qui est de l'autre côté du fleuve, & qui appartient au Languedoc. Elle est défendue par un fort château situé sur un roc, que René roi de Sicile & comte de Provence fit construire en 1400. Elle communique avec la ville de Beaucaire par un grand pont de batteaux semblable à celui d'Arles. Il y avoit autrefois une isle au milieu du Rhône, vis-à-vis l'ancien château d'*Ugernum*, qui est aujourd'hui Beaucaire; ce qui a fait donner à cette isle dans les anciens titres, le nom de *Gernica*, pris d'*Ugernica*. Cette isle a été jointe à Beaucaire par atterrissement.

La principale église de Tarascon est la collégiale de sainte Marthe, où on conserve les prétendues reliques de cette sainte dans une riche & magnifique châsse, donnée par le roi Louis XI. Les PP. de la Doctrine Chrétienne ont un collége à Tarascon, qui, pour le spirituel, dépend du diocèse d'Avignon: outre ce collége, il y a 8. maisons religieuses, 4. d'hommes & 4. de filles. La plus considérable de ces dernieres est l'abbaye des Bénédictines de *S. Honorat*, qui est sous la jurisdiction de l'abbé de Lerins. Les principaux lieux de la viguerie de Tarascon, sont *Château-Renard*, baronie; *Senas*, *S. Andiol* & *Martine*, marquisats; *Roque*, *Barbantane*, *Orgon* & *S. Denis*, &c.

L'ancienne baronie de *Baux*, aujourd'hui marquisat, qui appartient depuis l'an 1642. au prince de Monaco, est située sur les frontieres des vigueries d'Arles & de Tarascon. Elle a donné son nom à une ancienne maison qui a possédé de grands domaines en Provence, qu'on appelloit les Terres *Baussenques*, & qui consistoient en 79. châteaux, bourgs ou villages. Cette baronie est du nombre de celles qu'on appelle *Terres adjacentes*. *Maillane*, marquisat à la maison de Porcelet, est situé dans l'étendue des Terres *Baussenques*.

II. Enclaves de la Provence.

Sous le nom de ces enclaves, nous comprenons la ville d'Avignon, & le Comtat Venaissin, qui sont deux états séparés: ils ont appartenu autrefois aux comtes ou marquis de Provence, & ils appartiennent aujourd'hui à l'église Romaine.

§. 1. *Avignon*.

Avignon est située dans une belle plaine à la gauche du Rhône qui baigne ses murailles, au confluent d'une branche de la riviere de Sorgue, qui traverse la ville, au 43. dégré 57. m. de latitude, & au 22. 26. m. de longitude. Cette ville est ancienne, & a été colonie Romaine. Après avoir passé au V. siécle du pouvoir des Romains sous celui des Bourguignons, & ensuite des Visigots & des Ostrogots, elle vint au VI. sous la domination des François, sous lesquels elle fit partie du royaume de Bourgogne & ensuite de Provence, & elle fut enfin possédée en commun par les comtes de Provence, représentés par les comtes de Forcalquier, & par les comtes de Toulouse marquis de Provence, depuis le traité de partage conclu entre ces princes en 1125. Les habitans de cette ville se mirent dans l'indépendance & se gouvernerent

gouvernerent en république au XIII. siécle : mais les comtes de Toulouse & de Provence les soumirent entierement en 1251. Le roi Philippe le *Hardi* hérita de la moitié de cette ville par la mort de Jeanne comtesse de Toulouse, femme d'Alphonse son oncle; & le roi Philippe le Bel disposa de cette moitié en 1290. en faveur de Charles roi de Sicile & comte de Provence, qui devint par là seul seigneur propriétaire d'Avignon.

Le pape Clement V. ayant établi dans cette ville au commencement du XIV. siécle, la résidence de la cour Romaine, Clement VI. son successeur acheta en 1348. la ville d'Avignon de Jeanne reine de Sicile & comtesse de Provence; & cette ville a appartenu depuis à l'église Romaine. Le pape la fait gouverner par un légat, qui réside ordinairement à Rome, & par un vice-légat dont l'administration est communément de trois ans. Le palais du vice-légat, bâti par le pape Jean XXII. a servi de demeure aux papes qui ont résidé dans cette ville, où le pape entretient toujours une bonne garnison. Six papes y ont fait leur résidence ordinaire depuis l'an 1308. jusqu'en 1377. que Gregoire XI. rétablit le S. Siége à Rome à l'instigation de Balde son précepteur, & de sainte Catherine de Sienne.

La ville d'Avignon est grande & remplie de beaux édifices saints & profanes. Ses murailles flanquées de tours, sont des plus belles de France : elles ont 3. à 4. milles de circuit : mais la ville n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur. Il y avoit autrefois un pont de pierre sur le Rhône, bâti à la fin du XII. siécle, qui communiquoit avec *Villeneuve*, située de l'autre côté du fleuve en Languedoc. Ce pont composé de 19. arches, passoit pour une merveille : mais la rapidité du fleuve en emporta la plus grande partie en 1669. & il n'y reste que 4. arches. Ce pont, & tout le cours du Rhône, d'un bord à l'autre, appartiennent au roi & à la province de Languedoc.

Le pape Sixte IV. érigea en archevêché en 1475. la cathédrale de Notre-Dame des Dons d'Avignon. Son chapitre, qui étoit alors régulier de l'ordre de S. Augustin, fut sécularisé dix ans après. Il est composé de 3. dignités, 2. personats & 15. autres chanoines qui ont le privilége de porter l'habit rouge au chœur, à-peu-près comme les cardinaux. Il y a 4. hebdomadiers qui portent aussi l'habit rouge, mais qui n'ont pas voix au chapitre, 14. autres bénéficiers qui portent l'habit violet au chœur, &c. Le maître autel est un des plus riches de France. S. Agricole est la 1e paroisse & la 1e collégiale d'Avignon : mais la plus belle est celle de S. Didier. On voit à Avignon une commanderie de Malte, & 17. communautés religieuses d'hommes, en y comprenant le collége & le noviciat des Jesuites : mais sans y comprendre les deux maisons de l'Oratoire. Les principales sont les Célestins, monastère de fondation royale, riche, grand & bien bâti : on y voit le tombeau du B. Pierre de Luxembourg, & celui du pape Clement VIII. les Dominicains, & les Cordeliers : ceux-ci ont dans leur église le tombeau de la belle Laure, à ce que quelques-uns prétendent, mais c'est sans aucun fondement solide. On compte à Avignon 12. maisons religieuses & 2. communautés de filles. Les principales sont l'abbaye de Bénédictines de S. Laurent, & celle de sainte Catherine, de l'ordre de Cîteaux.

L'université d'Avignon fut érigée en 1303. pour les 3. facultés de droit, de médecine & des arts. Celle de théologie y fut ajoutée en 1414. le recteur, qui se qualifie *Primicier*, est toujours un docteur en droit. Parmi les principaux colléges de cette université, est celui de S. Martial, de l'ordre de Cluni. Les religieux de Cîteaux y ont aussi un collége.

Il y a des Juifs à Avignon qui y ont une synagogue & un quartier séparé, où ils sont fort à l'étroit, ne pouvant s'étendre davantage, & leur étant seulement permis d'élever leurs bâtimens : leur nombre monte environ à 500. Les hommes sont obligés de porter des chapeaux jaunes, & les femmes des rubans de la même couleur, attachés à leurs coeffures pour se distinguer des Chrétiens.

Les consuls d'Avignon sont juges de la police. Le viguier est le juge ordinaire ; & on appelle de lui au vice-légat qui commet l'affaire à la *Rote* composée de 5. auditeurs. On peut appeller à Rome de ce dernier tribunal : il y a un tribunal de l'inquisition à Avignon, & on y bat monnoye au coin du pape. Les Avignonois sont régnicoles.

Le diocèse d'Avignon contient 47. paroisses, dont il y en a 7. dans la ville & 9. dans le Comtat Venaissin, qui contiennent 36000. ames, 20. en Provence avec 45000. ames, & 11. en Languedoc, où il y a 11000. ames.

§. 2. *Le Comtat Venaissin.*

Ce pays, qui a 12. lieues communes de France dans sa plus grande étendue du levant au couchant, & 14. du midi au nord, est situé entre le Dauphiné qu'il a au nord ; la Provence qui le borne au levant, & dont elle est séparée au midi par la Durance ; & le Rhône, qui le sépare au couchant du Languedoc. Il comprend dans son étendue la principauté d'Orange qui y est enclavée vers le couchant, & qui dépend du gouvernement de Dauphiné.

On a déja remarqué que le pays Venaissin a fait partie de l'ancien marquisat de Provence, situé entre la Durance & l'Isère, & possédé par les comtes de Toulouse, jusqu'au commencement du XIII. siécle ; & qu'il fut alors mis en séquestre entre les mains de l'église Romaine, qui le fit garder & qui en inféoda une partie. Ce qui resta fut nommé *Comtat Venaissin*, du nom de *Venasque*, ancienne ville du pays, nommée en latin *Vendascum* ou *Vendasca*, & située à 2. lieues au sud-est de Carpentras. Venasque eut des évêques différens de ceux de Carpentras, du moins depuis le VI. siécle jusques vers la fin du X. Cette ville ayant été ruinée par quelque accident qu'on ignore, l'évêché fut uni à celui de Carpentras. Il est certain qu'il n'y avoit plus d'évêque à *Venasque*, lorsque Raymond comte de Toulouse donna en 1159. le château de *Venasque* à l'évêque de Carpentras. Ces faits, qui nous paroissent certains, pourroient être prouvés par une dissertation critique qui nous meneroit trop loin : ce qu'il y a de vrai, c'est que nous ne connoissons pas le nom de comté Venaissin avant l'an 1225. ce pays étoit alors au pouvoir de l'église Romaine, qui le restitua enfin en 1234. à Raymond VII. comte de Toulouse. On sçait bien que la Martiniere, après l'abbé de Longuerüe, prétend que le nom de Comtat Venaissin commença d'être connu vers l'an 1000. mais c'est un fait dont il n'y a aucune preuve. On aura donc donné le nom de Comtat Venaissin à cette portion du marquisat de Provence au commencement du XIII. siécle, à cause de l'ancienne ville de *Venasque*, qui avoit été autrefois une des principales du pays, & dont l'évêché avoit été uni à celui de Carpentras, qui en étoit alors la principale ville. Elle en est aujourd'hui la capitale ; & le roi Philippe le Hardi ayant cédé ce pays en 1273. à l'église Romaine, elle le fait gouverner depuis par un recteur qui réside à Carpentras, & qui est subordonné au légat & au vice-légat d'Avignon.

Le Comtat Venaissin est un des plus beaux pays de France : il est fertile en toute sorte de denrées & de fruits, & on y fait sur-tout beaucoup de soie ; mais il n'y a point de commerce. Il contient trois

villes épiſcopales, & en tout 80. villes ou villages, dont quelques-uns dépendent, pour le ſpirituel, des évêchés de Provence.

Carpentras, qui en eſt la capitale, eſt une ancienne ville, & la principale des anciens peuples nommés *Memini*. Elle eſt ſituée ſur l'Auſon ou la Ruſſe, petite riviere qui ſe jette dans la Sorgue, à 4. lieues au nord-eſt d'Avignon. Elle eſt conſidérable par la beauté de ſes maiſons, par le grand nombre de nobleſſe qui y habite, & par la beauté de ſes murailles. Elle contient environ 10000. ames. Le tribunal où reſſortiſſent les juges ſubalternes du Comtat, s'y tient. La cathédrale de S. Suffren a un chapitre compoſé de 12. chanoines : les Jeſuites y ont un collége ; & il y a pluſieurs maiſons religieuſes, dont l'une des principales eſt la *Magdelaine*, de filles de l'ordre de Cîteaux. Les Juifs y ont une ſynagogue ; & D. Malachie d'Inguimbert, qui en eſt aujourd'hui évêque, y a établi une belle bibliothéque publique.

Le diocèſe de Carpentras contient 30. paroiſſes, dont 7. ſont ſituées en Provence. Le principaux lieux de ce diocèſe dans le Comtat, ſont *Venaſque*, ancienne ville dont on a déja parlé, réduite aujourd'hui à une bourgade, avec un château ; *Malamort* ; *Pernes*, lieu de la naiſſance d'Eſprit Flechier évêque de Niſmes, &c.

Cavaillon eſt la ſeconde ville du Comtat Venaiſſin. Elle eſt petite, mais jolie & très-bien ſituée ſur la droite de la Durance, à 4. lieues de Provence au ſud-eſt d'Avignon. Elle a été colonie Romaine, & elle appartenoit au pays des *Cavares*. Le pape en partage la ſeigneurie utile avec l'évêque : on y compte 3000. habitans, & il y a pluſieurs familles nobles. Son territaire eſt le plus beau du Comtat. La cathédrale de Notre-Dame & de S. Veran a un chapitre compoſée de 12. chanoines & 2. dignités. Il y a 3. communautés religieuſes d'hommes & 4. de filles : parmi ces dernieres eſt l'abbaye de Bénédictines de S. Jean. Les Juifs y ont une ſynagogue.

Le diocèſe de Cavaillon eſt à-peu-près de la même étendue que celui de Carpentras, & il a quelques paroiſſes en Provence. La principale ville après la capitale, eſt *Lille*, ſituée dans une iſle de la riviere de Sorgues ; ce qui lui a fait donner ſon nom. Elle eſt forte, bien peuplée, & bien marchande, & contient environ 6000. habitans. Il y a un collégiale, un collége de PP. de la Doctrine Chrétienne, & 5. autres maiſons religieuſes. Les principaux lieux du diocèſe ſont la Chartreuſe de *Bonpas* ; *Caumont*, ancienne baronie ; *Oppede*, 4e baronie du Comtat, où il y a une collégiale, &c. on y voit auſſi la célébre fontaine de Vaucluſe.

Vaiſon, 3e ville épiſcopale du Comtat, eſt ſituée ſur une montagne auprès de la riviere d'Ouveze, à 8. lieues au nord-eſt d'Avignon. Elle eſt aujourd'hui peu conſidérable : elle étoit autrefois ſituée dans la plaine. Il y a un château ſur le haut de la montagne, & la ville ne contient pas plus de 300. maiſons. Elle eſt très-ancienne, & on y trouve beaucoup de reſtes d'antiquité. Elle faiſoit partie des peuples *Vocontiens*. Le pape jouit de la moitié des droits utiles, & l'évêque de l'autre moitié. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge a été autrefois régulier de l'ordre de S. Auguſtin. Il conſiſte en 4. dignités ou perſonats, & 6. autres chanoines. Les Cordeliers & les Jacobins y ont des couvens.

Le diocèſe de Vaiſon ne contient que 43 paroiſſes ; dont quelques-unes dépendent du Dauphiné ou de la principauté d'Orange. Les principaux lieux du diocèſe ſont *Vaureas*, petite ville ; *Serignan*, 1e baronie du Comtat ; *Crillon*, duché papal ; *Mornas*, &c. le *Montventoux* eſt dans ce diocèſe.

Le diocèſe d'Avignon a 9. paroiſſes dans le Comtat, ainſi qu'on l'a déja remarqué. La principale eſt celle du *Pont de Sorgues*,

S ij

où il y a mille habitans. Le beau monaſtère de *Gentillieu*, de l'ordre des Céleſtins, eſt dans le voiſinage; *Gadagne*, duché papal, eſt auſſi dans le diocèſe d'Avignon. *Caderouſſe*, ancienne baronie, & aujourd'hui duché papal ſur le Rhône, dépend, pour le ſpirituel, du diocèſe d'Orange, & appartient à la maiſon d'Ancezune.

I V.

LE DAUPHINÉ.

Cette province s'étend à la gauche du Rhône depuis le 44. dégré 10. m. de latitude, juſqu'au 45. 50. m. & depuis le 22. dégré 20. minutes de longitude, juſqu'au 24. 50. m. Elle eſt bornée au nord par le Rhône qui la ſépare de la Breſſe ou du Bugey, & enſuite par les états de Savoye; au levant par la Savoye & le Piémont; au midi par la Provence, & au couchant par le Rhône, qui la ſépare du Languedoc & du Lyonois. Elle a environ 42. lieues communes de France du midi au nord, & 35. du levant au couchant.

Les principaux peuples qui ont anciennement habité ce pays, ſont les *Allobroges*, les *Segalauni*, les *Tricaſtins* & les *Vocontiens* qui furent ſoumis par les Romains l'an 629. de Rome, & les années ſuivantes, & firent partie de la province Romaine ou Narbonnoiſe. Après la ſubdiviſion de cette province en pluſieurs autres, ce que nous appellons aujourd'hui le *Dauphiné* fut compris dans la Viennoiſe, dans la Narbonnoiſe ſeconde, ou dans la province des Alpes Maritimes; & la plus grande partie tomba au pouvoir des Bourguignons en 469. par le traité que l'empereur Antheme fit avec ces peuples, qui s'étoient déja établis dans la Savoye entre le Rhône & les Alpes en 443. Le royaume de Bourgogne ayant été conquis entierement par les François en 534 la partie de ce royaume qui s'étendoit dans le Dauphiné, fut compriſe dans le royaume de *Provence*, uſurpé par Boſon à la fin du IX. ſiécle. Lorſque ce royaume eut été uni à l'empire d'Allemagne, il s'y forma diverſes ſouverainetés ſous la dépendance de l'empire. On a remarqué ailleurs que la Provence proprement dite, qui en étoit une des principales, fut partagée en comte & en marquiſat, & qu'elle s'étendit entre l'Iſère, le Rhône, la mer Méditerranée & les Alpes. Le marquiſat de Provence, qui appartenoit à la maiſon de Toulouſe, comprenoit par conſéquent la partie méridionale du Dauphiné, ſituée entre l'Iſère & la Durance, avec les comtés de Valentinois & de Diois, qui en étoient mouvans. On a obſervé auſſi que ce marquiſat ayant été réduit dans des bornes plus étroites au commencement du XIII. ſiécle, il prit le nom de *Comté Venaiſſin*, & fut enfin cédé par nos rois à l'égliſe Romaine.

Il ſe forma auſſi au X. ſiécle quelques ſouverainetés conſidérables dans la partie ſeptentrionale du Dauphiné, ſituée entre l'Iſère & le Rhône, dans les diocèſes de Vienne & de Grenoble. Charles Conſtantin, fils de Louis l'*Aveugle* empereur & roi de Provence, poſſéda le comté de Vienne depuis l'an 931. & le tranſmit à Stephanie ſa petite fille, qui le porta au XI. ſiécle dans la maiſon de Bourgogne, par ſon mariage avec Guillaume *Tête-hardie* comte de Bourgogne. Les deſcendans de Guillaume poſſéderent ce comté juſqu'au milieu du XIII. ſiécle, qu'ils vendirent leurs droits ſur cette ville à Jean Burnens qui en étoit archevêque, & à ſon égliſe, leſquels en poſſédoient d'ailleurs une partie du domaine, par le don que Rodolphe *le Faineant* roi de Bourgogne leur en avoit fait en 1023. & l'empereur Conrad en 1146.

D'un autre côté l'empereur Lothaire, qui avoit ſuccédé dans la dignité impériale à la maiſon de Franconie; mais qui n'avoit

aucun droit aux biens héréditaires de cette maison, dont le royaume de Bourgogne faisoit partie, éxigea l'hommage de Rénaud comte de Bourgogne, & de Guillaume comte de Vienne son frere; & sur leur refus, il confisqua leurs états. Il en disposa au milieu du XII. siécle en faveur de Conrad de Zeringhen, qui céda en 1155. tous les droits qu'il possédoit dans la ville de Vienne, à Guigues V. comte d'Albon & de Graisivaudan; & ce dernier se qualifia *Comte de Viennois*.

Albon est un château du diocèse de Vienne, situé sur une élévation auprès & à la gauche du Rhône, entre Vienne au nord & Tein au midi. Les seigneurs de ce château, qui prirent le titre de *Comtes*, augmenterent considérablement leur domaine vers l'an 1040. en y unissant la ville de Grenoble & le Graisivaudan, qui jusqu'alors n'avoient dependu que des rois de Bourgogne, sous l'autorité des évêques de Grenoble. Guigues I. qui fit cette union, & qui se qualifia *Comte d'Albon & de Graisivaudan*, ayant embrassé en 1075. la profession monastique dans l'abbaye de Cluni, Guigues II. son fils lui succéda dans les deux comtés. Guigues IV. petit-fils de Guigues II. ayant ajouté à son nom celui de *Dauphin*, qui passa à sa postérité; cela donna occasion à leurs descendans de donner le nom de *Dauphiné* à leurs domaines. Guigues V. fils de Guigues IV. prit aussi le nom de *Dauphin*, & unit le *comté de Viennois* à son domaine, ainsi qu'on l'a déja remarqué. Il ne laissa qu'une fille nommée Beatrix, qui épousa en premieres nôces Alberic surnommé Taillefer, fils puîné de Raymond V. comte de Toulouse, lequel posséda le Dauphiné au nom de sa femme jusqu'à l'année 1183. qui fut celle de sa mort. Beatrix n'eut pas d'enfans d'Alberic de Toulouse: elle épousa en secondes nôces Hugues III. duc de Bourgogne, dont elle eut André, dit Guigues VI. leur fils puîné, qui hérita du Dauphiné. La postérité d'André de Bourgogne & de Beatrix le posséda jusqu'à Anne petite-fille d'André, sœur & héritiere du Dauphin Jean II. qui épousa à la fin du XIII. siécle, Humbert I. seigneur de la Tour du Pin. Humbert II. petit-fils d'Humbert I. fit donation de ses états à Charles de France, petit-fils du roi Philippe de Valois, & l'en mit en possession en 1345. Depuis cette donation, qui réunit le Dauphiné à la couronne & qui fut faite sous certaines conditions, le fils aîné de nos rois a porté le titre de *Dauphin*.

Le Dauphiné est un pays parsemé de montagnes, qui étant fort hautes dans sa partie orientale, y entretiennent l'hiver assez long-tems. Le terroir ne laisse pas d'y être fertile, & le pays fort peuplé par rapport à son étendue; car on y compte 540000. ames. Les vallées fournissent quantité de grains, & les montagnes de bons pâturages: on y fait d'excellens fromages, mais il y a peu de commerce. Les principales rivieres du pays sont le Rhône, l'Isère qui le traverse du nord-est au sud-ouest, la Durance, la Drome & le Drac. On recueille de très-bons vins le long du Rhône, qui coule dans la partie occidentale du pays. Le terroir de cette partie est fort fertile: on y recueille sur-tout beaucoup de soie; mais les deux tiers de la province sont stériles à cause des montagnes, qui l'occupent, mais qui produisent une infinité de belles fleurs ou de simples fort rares, quantité de choses curieuses, & plusieurs espéces d'animaux qu'on ne trouve pas dans les autres provinces de France, entr'autres des bouquetins & des chamois. Il y a des mines de divers métaux, des forges & des fonderies, plusieurs fontaines minérales, des manufactures de laine, de toile & de papier. On remarque dans le pays sept merveilles, vraies ou prétendues, dont divers auteurs ont parlé.

On compte 2. archevêchés & 6. évêchés.

en Dauphiné. On y suit le droit écrit : son parlement est uni à la cour des aydes ; il y a 3. sénéchaussées, 2. siéges présidiaux, 7. bailliages, & 7. justices de seigneur qui relevent immédiatement du parlement, où le gouverneur & le lieutenant général de la province ont séance avant le premier président. Il y a une chambre des comptes & un bureau de trésoriers de France, qui ont toute la province dans leur ressort : mais il n'y a point de grénier à sel, parce qu'il n'y y pas de gabelle. Depuis la suppression des états on y a créé 6. élections,& chaque élection a sa recette particuliere; celle de Gap en a deux. On voit plusieurs places fortifiées dans cette province qui est frontiere.

Les états de Dauphiné se tenoient autrefois tous les ans, & étoient composés de 3. ordres, du clergé, de la noblesse & du tiers-état. Le clergé étoit composé de l'évêque de Grenoble, qui en étoit président, de l'abbé de S. Antoine, qui en son absence en faisoit les fonctions; des archevêques de Vienne & d'Embrun, & des commis du clergé, dont l'un étoit toujours le doyen de la cathédrale de Grenoble. Les 4 barons de la province, sçavoir les barons de *Clermont*, de *Sassenage*, de *Bressieu* & de *Maubec* alternativement, & le baron de *Montmaur* étoient à la tête de la noblesse, assis dans des fauteuils, & cette prérogative étoit attachée à leurs baronies. Tous les gentilshommes prenoient place sur des bancs sans aucun ordre, comme ils se trouvoient. Le tiers-état consistoit dans les consuls de dix villes & les châtelains royaux. Le gouverneur ou lieutenant général faisoit l'ouverture de cette assemblée, où assistoient les premiers présidens des cours supérieures, avec quelques officiers de ces mêmes corps, & les avocats & procureurs généraux,en qualité de commissaires du roi. Depuis l'an 1628. il ne se tient plus que des assemblées particulieres, les unes ordinaires & les autres extraordinaires. Ces dernieres sont pour les affaires de conséquence, & l'on y appelle les commis du clergé, de la noblesse & des consuls des 10. villes. Les lettres circulaires leur sont envoyées par le commandant de la province, qui leur marque le tems & le lieu où elles se doivent tenir. Les assemblées ordinaires se font par l'évêque de Grenoble du consentement du gouverneur & se tiennent toujours à Grenoble. Il suffit qu'un des commis de chaque ordre s'y trouve, le procureur du pays & son substitut. Cette charge de procureur est considérable : on le choisit parmi la noblesse.

Il y a en Dauphiné beaucoup de noblesse. Les peuples y sont adroits, civils & officieux, amis des cérémonies & des complimens. On les accuse d'avoir bonne opinion d'eux-mêmes, d'aimer les procès & de n'être pas des plus sinceres du monde.

Le Dauphiné renferme aujourd'hui 12. divers pays, qui formoient autrefois autant de petits états séparés les uns des autres, & qui ont été réunis successivement ; pour n'en faire ensuite qu'un seul corps de province. De ces 12. pays il y en a 4. qui sont situés le long du Rhône dans la partie occidentale du Dauphiné ou le Bas Dauphiné. Les 8. autres s'étendent dans les montagnes & occupent la partie orientale de cette province, ou le Haut Dauphiné : ainsi nous le diviserons en deux parties.

I. Le Bas Dauphiné.

Les 4. pays que nous comprenons dans cette partie du Dauphiné sont le *Viennois*, le *Valentinois*, le *Tricastin* & la *Principauté d'Orange*.

§. 1. *Le Viennois.*

Ce pays occupe la partie la plus septentrionale du Dauphiné : il est borné au nord & au couchant par le Rhône ; au midi par l'Isère, le Royanés & le Graisivaudan ; & ce dernier pays avec la Savoye le bornent

au levant. Il s'étend le long du Rhône du midi au nord depuis l'embouchure de l'Isère dans ce fleuve l'espace de 18. à 20. lieues communes de France jusqu'à Lyon, & il en a 16. du levant au couchant.

Vienne capitale du Viennois, & anciennement du pays des Allobroges, est une des plus anciennes villes des Gaules, & une des premieres qui reçût les lumieres de la Foi. Elle est située au confluent de la Gétie dans le Rhône, à 6. lieues au midi & au-dessous de Lyon. Elle a été colonie Romaine, & on y voit encore plusieurs restes d'antiquité. Après la division de l'ancienne Narbonnoise, dont elle dépendoit, elle fut la métropole de la Viennoise. Les rois Bourguignons ayant uni cette ville à leur domaine, y établirent leur résidence, de même que les rois de Provence, depuis Boson : mais elle est fort déchûe de son ancienne splendeur. La situation en est irréguliere, dans un terrain haut & bas, resserré par les montagnes. Son circuit est d'environ une lieue & demie. Les rues sont étroites & mal percées. L'archevêque, qui se prétend primat des Gaules, & qui se qualifioit autrefois archichancelier du royaume de Bourgogne & d'Arles, est seigneur de la ville en paréage avec le dauphin. La cathédrale de Saint Maurice est un très-bel édifice Gothique, long de 104. pas & large de 39. Son chapitre est composé de 20. chanoines, dont 10. ont des dignités ; le bas chœur est nombreux. Il y a 3. collégiales à Vienne : celle de S. Pierre étoit une abbaye de Bénédictins, qui fut sécularisée en 1612. Le chapitre est composé d'un abbé & de 24. chanoines qui font preuve de noblesse. L'abbé a la collation du prieuré des Bénédictines de Ste. Colombe à Vienne. La seconde collégiale est celle de S. André le *Bas*, qui est une abbaye de Bénédictins non-reformés. L'église est d'une très-belle architecture. Le troisiéme chapitre est celui de S. Sever, qui est très-peu considérable. S. André le *Haut* est une abbaye de Bénédictines, où on ne reçoit que des filles nobles. Il y a plusieurs autres maisons religieuses à Vienne avec un collége de Jesuites. Le fauxbourg de Sainte Colombe à la droite du Rhône dépend du Lyonois. Ce fauxbourg étoit autrefois joint à la ville par un beau pont de pierre qui avoit été bâti en 1265. mais il est aujourd'hui ruiné. Le palais de la justice servoit de demeure aux souverains de la ville, où il s'est tenu un concile général en 1311.

Le diocèse de Vienne comprend 355. paroisses : il est partagé en 4. archidiaconat & 7. archiprêtrés, & s'étend à la droite du Rhône dans le Vivarais ou le Languedoc. Le Viennois a titre de bailliage : il est partagé en 3. siéges, de *Vienne*, de *Grenoble* & de *S. Marcellin*, & comprend de plus la judicature royale de Romans. Le baillif est d'épée, & il a des lieutenans généraux de robe. C'est le plus grand bailliage du parlement de Grenoble.

Les principaux lieux du bailliage particulier de Vienne, après la capitale, sont *Roussillon* près du Rhône, bourg de 5. à 600. habitans ; *Bonnevaux*, abbaye de l'ordre de Cîteaux ; la *Tour du Pin*, chef-lieu d'une ancienne baronie qui s'étendoit dans la partie septentrionale & orientale du Viennois, jusqu'à la rive méridionale du Rhône, qui la bordoit au nord ; & *Cremieu*, petite ville à une lieue du Rhône. On y voit encore *S. Chef*, en latin *sanctus Theuderius*, ancienne abbaye fondée vers le milieu du VI. siécle. La Martiniere qui la nomme *S. Cherf*, dit qu'elle *étoit de l'ordre de saint Chef* ; ordre inconnu. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle fut sous la régle de S. Benoît jusqu'en 1533. qu'elle fut sécularisée & changée en collégiale, dont les chanoines font preuve de noblesse. La mense abbatiale est unie à l'archevêché de Vienne. *Salettes* sur le bord méridional du Rhône, Chartreuse de filles ; *Virieu*, petite ville, au-

près de laquelle il y a une autre Chartreuse; *Pont Beauvoisin*, petite ville située à 15. lieues au levant de Vienne, sur la petite riviere de Guyers, qui sépare le Dauphiné de la Savoye, & qui la partage en deux: la partie occidentale, qui est la plus considérable, est du Dauphiné; & l'autre de la Savoye.

S. Marcellin, petite ville, chef du bailliage de son nom, est dans une situation très agréable, au pied d'une colline sur la droite de l'Isère, à 10. à 12. lieues au sud-est de Vienne. Les Carmes y enseignent les humanités: il y a 3. à 4. autres maisons religieuses. Les religieux de S. Antoine desservent la paroisse. La Chartreuse nommée en latin *Exeubiæ*, est dans le voisinage.

Romans est dans l'étendue du bailliage de S. Marcellin. C'est la seconde ville du Viennois, & elle a une justice royale non ressortissante. Elle est située sur la droite de l'Isère dans un fort beau pays, à 5. lieues au dessous & au sud-ouest de S. Marcellin. Elle doit son origine à une abbaye fondée au commencement du IX. siécle, qui a été sécularisée dans la suite, & dont la mense abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Cette ville a un fauxbourg de l'autre côté de l'Isère.

Les principaux lieux du bailliage de S. Marcellin sont *Albon*, château dont on a déja parlé, situé à 7. lieues au-dessus de Vienne, & qui a donné son nom aux anciens comtes de Viennois. A une lieue de ce château vers le levant est le lieu de *Mantale*, célébre par l'assemblée qui y fut tenue en 879. *S. Antoine*, abbaye réguliere & chef d'ordre, ou d'une congrégation, de Chanoines réguliers, autrefois hospitaliers, sous la régle de S. Augustin. Elle est dans un bourg nommé anciennement la *Motte aux Bois*, situé à 2. lieues au couchant de saint Marcellin. Cette abbaye, dans son origine, étoit un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de *Montmajour*: l'église passe pour la plus belle du Dauphiné; *S. Valier*, à la gauche du Rhône, petite ville d'environ 2000. ames, avec un prieuré conventuel de la congrégation de S. Ruf, & titre d'ancienne baronie; *Thein*, en latin *Tinctum*, petite ville située aussi sur le Rhône, célébre par ses bons vins: c'est dans son voisinage où se recueillent ceux de *l'Hermitage*; la *Baume* d'*Hostung*, marquisat érigé en duché en 1712. en faveur du maréchal de Tallard, & en pairie en 1715. il est situé à 2. lieues au levant de Romans.

§. 2. *Le Valentinois.*

Cette partie du Dauphiné s'étend le long du Rhône au midi du Viennois, dont elle est séparée par lIs'ère, dans l'espace de 15. lieues communes de France; & elle n'en a que 8. à 9. dans sa plus grande largeur: c'étoit la demeure des anciens *Segalauni*. Ce pays eut dès le milieu du X. siécle des comtes héréditaires, vassaux des marquis de Provence. Il tomba dans la maison de Poitiers au milieu du XII. & cette maison unit à son domaine en 1189. le comté de Diois, par le don que lui en fit le comte de Toulouse, comme marquis de Provence. Louis de Poitiers II. du nom, vendit ces deux comtés en 1404. au roi Charles VI. & ils furent unis au gouvernement de Dauphiné en 1455. Le roi Louis XII. en disposa en 1498. en faveur de César de Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI. Ayant été réunis à la courone, le roi Henri II. donna en 1544. l'usufruit du Valentinois, avec titre de duché, à la fameuse Diane de Poitiers. Enfin le roi Louis XIII. pour dédommager Honoré Grimaldi, prince de Monaco, des domaines qu'il avoit perdus dans le royaume de Naples, lui donna en propriété, entr'autres le duché de Valentinois, qu'il érigea en 1642. en duché; & qui ayant passé dans la maison de Goyon de Matignon, qui le posséde actuellement, la pairie fut renouvellée

renouvellée en 1715. Le Valentinois a titre de sénéchaussée, partagée en 3. siéges ou vice-sénéchaussées de *Valence*, de *Montelimar* & de *Crest*.

1. VALENCE, capitale du pays, est située sur le bord oriental du Rhône, à 15. lieues au midi & au-dessous de Vienne, dans un pays agréable, arrosé de diverses fontaines, & entouré d'un côteau en demi-cercle. Elle est une des plus anciennes des Gaules, & a été colonie Romaine. Elle est défendue par un château peu considérable. L'évêque, qui s'en dit comte, n'a plus aujourd'hui que la seigneurie utile, & elle ne dépend pas du comté de Valentinois. Outre le principal siége de la sénéchaussée du pays, il y a un présidial, une élection, & une université, qui fut d'abord fondée à Grenoble en 1339. par le dauphin Humbert II. & transférée à Valence en 1452. par Louis XI. alors dauphin. Cette université est composée des 4. facultés, & a eu autrefois des professeurs en droit fort célébres. La cathédrale de S. Apollinaire a un chapitre composé de 4. dignités, 2. personats & 14. chanoines. S. Pierre du *Bourg* est une collégiale. Parmi les maisons religieuses de la ville, les principales sont les abbayes de *saint Ruf* & de *Soyon*. La premiere, qui est chef d'une congrégation de Chanoines Réguliers, fut d'abord fondée à Avignon au XI. siécle, d'où elle fut transférée en 1162. dans une isle du Rhône près de Valence; mais ayant été ruinée par les Religionaires, elle fut transférée dans la ville au XVI. siécle. L'autre, qui est de Bénédictines, fut d'abord fondée à *Soyon* sur la droite du Rhône, d'où elle a été transférée à Valence.

Le diocèse de Valence contient 140. paroisses, dont une partie s'étend dans le Vivarais à la droite du Rhône : on y voit entr'autres l'abbaye de *Lyoncel*, de l'ordre de Cîteaux, située à 4. lieues de Valence; S. Vincent de *Château-double*, commanderie de Malte, &c.

2. *Montelimar* est la seconde ville du diocèse de Valence, & la capitale du bas Valentinois. Elle est située dans une plaine fertile à un quart de lieue du bord oriental du Rhône, à 10. lieues au midi & au-dessous de Valence, & à une lieue au nord-est de Viviers, qui est de l'autre côté du Rhône, auprès de deux petites rivieres ou ruisseaux nommés Robion & Dobron. Son ancien nom latin est *Montilium*; & comme elle a été possédée par des seigneurs qui s'appelloient *Aymar* ou *Adhemar*; de-là est venu le nom de *Montelimar* qu'elle porte aujourd'hui : elle fait partie du duché de Valentinois. C'est une ville de passage qui est marchande & assez peuplée. L'ancien château des seigneurs, qui sert aujourd'hui de citadelle, est situé sur une élévation. Il y a une collégiale & plusieurs maisons religieuses : les Jesuites y ont un établissement. *Château neuf de Mezenc* a une commanderie de Malte.

3. *Crest* est le troisiéme siége de la sénéchaussée de Valentinois, & la principale ville du duché de ce nom : les comtes de Valentinois y avoient un château. Elle est sur la Drome & peu considérable. Son nom latin est *Crista*. Elle est située à 5. lieues au nord-est de Montelimar.

§. 3. *Le Tricastin.*

Les *Tricastins*, anciens peuples, habitoient ce pays, & lui ont donné leur nom. Il renferme le diocèse de S. Paul Trois-Châteaux, qui a ceux de Valence & de Die au nord, le Comtat Venaissin au levant & au midi, & le Rhône au couchant. Il est peu étendu, n'a que 5. lieues de long & 4. de large, & ne contient que 35. paroisses qui dépendent de la sénéchaussée de Valentinois & du présidial de Valence.

La ville de S. PAUL TROIS CHASTEAUX qui en est la capitale, est peu considérable. Elle est située sur le penchant

d'une colline à une lieue à la gauche du Rhône, vers les frontieres de la Provence: elle est ancienne, & a été colonie Romaine sous le nom d'*Augusta Tricastinorum.* Elle a pris son nom de *S. Paul*, un de ses évêques, qui vivoit au IV. siécle: on y trouve beaucoup de restes d'antiquité. L'évêque, qui s'en dit comte, en posséde le domaine en paréage avec le roi. La cathédrale de S. Paul a un chapitre composé de 12. chanoines, dont 4. ont des dignités, & de 3. hebdomadiers, qui font la fonction de curé. Le diocèse s'étend en Dauphiné, en Provence & dans le Comtat Venaissin. L'abbaye d'*Aiguebelle*, de l'ordre de Cîteaux, est la seule de ce diocèse. Les autres principaux lieux sont *Château neuf* sur le Rhône; *Donzere*, bourg avec titre de principauté, qui appartient à l'évêque de Viviers, lequel y a un château; *Pierrelate*, bourg qui est le dernier du Dauphiné du côté de la Provence; *Taulignan*, baronie qui a donné son nom à une ancienne maison, &c.

§. 4. *La Principauté d'Orange.*

Cette principauté, qui appartient aujourd'hui au Dauphiné, & qui est du ressort du parlement de Grenoble, est enclavée dans le Comtat Venaissin, & confine avec le Languedoc, dont elle est séparée au levant par le Rhône: elle a environ 4. lieues de long & autant de large. Ce pays, après avoir fait partie de la Narbonnoise & ensuite de la Viennoise, passa successivement au pouvoir des Bourguignons & des Ostrogots, & tomba enfin sous la domination des François au VII. siécle. Les vieux Romanciers vantent beaucoup l'expédition que le comte Guillaume au *Cournez*, qui n'est pas différent de Guillaume I. duc d'Aquitaine ou de Toulouse, fondateur de l'abbaye de Gellone, entreprit contre les Sarrasins qui s'étoient emparés d'Orange. Il leur enleva cette ville, disent-ils, & l'empereur Charlemagne lui en donna la propriété: mais tout ce récit n'est fondé que sur des circonstances fabuleuses. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la ville & le comté d'Orange furent possédés par une suite de comtes héréditaires, sous l'autorité des comtes & ensuite des marquis de Provence de la maison de Toulouse, depuis le X. siécle. La race des comtes d'Orange étant tombée en quenouille au commencement du XII. Tiburge I. fille & héritiere du comte Raymbaud II. porta ce comté dans la maison de Montpellier, par son mariage après l'an 1126. avec Guillaume seigneur d'Omelas, fils puîné de Guillaume V. seigneur de Montpellier. Guillaume I. de Montpellier, par son testament de l'an 1156. disposa du comté d'Orange en faveur de Guillaume II. & de Raymbaud III. ses fils, qui en possédérent chacun la moitié. Guillaume II. fut pere de Guillaume III. & de Tiburge II. auxquels il partagea sa moitié du comté d'Orange. Guillaume III. fut pere de Raymbaud IV. qui mourut sans enfans, & qui disposa de son quart en faveur des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem: Tiburge II. sa tante en fit de même; ensorte que ces chevaliers posséderent la moitié du comté d'Orange.

Raymbaud III. qui possédoit l'autre moitié, mourut sans enfans vers l'an 1180. Tiburge III. sa sœur, qui avoit épousé Bertrand de Baux en secondes nôces, lui succéda dans cette moitié du comté d'Orange, qu'elle transmit à Bertrand & à Guillaume de Baux ses fils du second lit, après sa mort arrivée vers l'an 1182. Guillaume de Baux recueillit toute la succession de Tiburge III. sa mere, & se qualifia le premier *Prince d'Orange* en 1214. par la concession de l'empereur Othon IV. en qualité de roi d'Arles. Il transmit cette principauté à ses descendans, qui réunirent au commencement du XIV. siécle, à leur domaine, les droits que l'ordre de S. Jean

de Jerusalem avoit à la moitié du comté d'Orange. Marie de Baux, fille & héritiere de Raymond IV. prince d'Orange, porta à la fin du même siécle, la principauté d'Orange, dans la maison de Jean de Châlon sire d'Arlay son mari, dont la postérité masculine en ligne directe, finit en 1530. Claude de Châlon sœur de Philibert prince d'Orange, recueillit sa succession : elle avoit épousé en 1521. Henri comte de Nassau, dont les descendans ont possédé la principauté d'Orange, jusqu'à Guillaume III. roi d'Angleterre, qui mourut sans enfans en 1702. Après sa mort, les princes de Nassau de la branche de Diets, le roi de Prusse & le prince de Conti disputerent sa succession dans la principauté d'Orange, qui fut cédée au roi Louis XIV. par le traité d'Utrecht en 1713. Le roi, après l'avoir unie au Dauphiné, en céda le domaine aux princes de Conti, qui l'ont échangée depuis peu avec le roi.

Cette principauté est dans un climat fort doux, & dans un terroir fertile en bons vins, en huile, en amandes, en soie & en safran. Le pays est gras, rempli en quelques endroits de marais, d'étangs, de sources & de ruisseaux, qui font que les terres sont très-bonnes; à quoi l'on peut joindre la proprieté qu'ont les eaux de cette petite province, de donner un éclat merveilleux à l'écarlate, dont on teint quantité de draps & autres étoffes de soie.

ORANGE, ville épiscopale & ancienne, située dans le pays des anciens *Cavares*, fut une colonie Romaine peuplée par la seconde légion ; ce qui fit qu'on la nomma *Arausio Secundanorum*. Elle est sur la petite riviere d'Aigues près du Rhône, à 5. lieues au nord & au-dessus d'Avignon. Elle a été plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, comme il paroît par les masures de ses vieilles murailles. On y voit encore des restes de son antiquité, un cirque, des aqueducs, & une partie d'un arc de triomphe. Les princes d'Orange avoient un ancien château sur une éminence qui domine la ville ; le prince Maurice le fit environner de bons bastions l'an 1622. mais Louis XIV. fit démolir ces fortifications l'an 1660. & raser le château, avec les murailles de la ville l'an 1682. parce qu'elle servoit de refuge à ceux dont les crimes & la mauvaise conduite les rendoient dignes de châtiment. L'arc de triomphe étoit autrefois au milieu de la ville, & il fut ensuite à une des portes : il en est à présent à un bon quart de lieue ; ce qui fait connoître qu'Orange étoit autrefois une fort grande ville. Lorsqu'on est au haut de cet arc de triomphe, qui est aujourd'hui renversé, & qu'on appelle communément *la Tour de l'Arc*, on découvre 5. provinces de France, la *Provence*, le *Dauphiné*, le *Languedoc*, l'*Auvergne* & le *Forez*. Il n'y a que le terroir qui n'ait pas changé; il produit généralement tout ce qui est nécessaire à la vie, & tous les chemins sont bordés de mûriers blancs, dont les feuilles servent à nourrir quantité de vers à soie, qui font en partie la richesse des habitans.

Parmi les révolutions que la ville d'Orange a essuyées en divers tems, une de celles qui lui a été des plus funestes, est lorsqu'elle fut prise en 1562. par les Religionaires, qui en détruisirent les églises. Sa cathédrale, où on a tenu divers conciles, est sous l'invocation de la Vierge, de Tous les SS. & de S. Florent. Son chapitre est composé de 3. dignités & de 6. autres chanoines.

Le diocese ne contient que 19. paroisses, dont les unes appartiennent à la principauté d'Orange, & les autres au Comtat Venaissin : celle de *Mondragon* est du gouvernement de Provence. *Courtheson*, *Gigondas* & *Jonquieres*, sont des bourgades qui appartiennent à la principauté d'Orange ; *Mornas* & *Caderousse* sont les principaux lieux du Comtat. *Orpiere* en Dauphiné est une dépendance de la principauté d'Orange.

II. Le Haut Dauphiné.

Nous partageons en 8. pays cette partie du Dauphiné, qui comprend les *Baronies*, le *Diois*, le *Royanés*, le *Graisivaudan*, le *Champsaur*, le *Briançonnois*, l'*Embrunois* & le *Gapençois*.

§. 1. *Les Baronies.*

1. Ce pays est ainsi appellé, parce qu'il est composé principalement de deux grandes baronies, *Meuillon* & *Montauban*, qui étoient libres & indépendantes de tout autre seigneur que de l'empereur. On le nomme aussi le bailliage de Buis; il est assez fertile, quoique montagneux. Il a pour bornes le Diois & le Gapençois au nord; la sénéchaussée de Montelimar & une partie du Comtat à l'occident, & la Provence aux autres endroits. Il a 14. lieues d'étendue du levant au couchant, & 5. dans sa plus grande largeur du midi au nord. Les Dauphins unirent ces baronies à leur domaine à la fin du XIII. siécle, ou au commencement du suivant. Ils y établirent une cour supérieure ou bailliage, qui est aujourd'hui du ressort du parlement de Grenoble. Elles dépendent pour le spirituel, partie du diocèse de Vaison, & partie de celui de Gap. Celle de *Meuillon*, nommée en latin *Medullio*, est la plus occidentale. Le Buys, sur la riviere d'Oveze, est la capitale de la baronie de Meuillon, & a le siége royal. Elle est située à 4. lieues au levant & au-dessus de Vaison.

Nions, capitale de la baronie de Montauban, qui a présentement titre de marquisat, est située dans un vallon à 3. lieues de Provence au nord-est de Vaison, sur le bord de la riviere d'Eygues, au pied d'une grande chaîne de montagnes, qui s'étendent jusqu'à Pignerol. Il y a un pont sur cette riviere, d'une seule arche, qu'on croit être un ouvrage des Romains, & qui passe pour le plus beau du monde pour la hardiesse de sa structure; on prétend que c'est un cercle parfait, & qu'il est à autant dans la terre que dehors. Les gens du pays disent qu'on en a voulu chercher les fondemens, mais qu'on s'appercevoit qu'à mesure qu'on creusoit la terre, le cercle s'étrécissoit.

Les autres lieux plus considérables des Baronies sont *Montbrun*, *Gouvernet* & *Condourcet*, baronies : on y voit aussi *Merindol*, lieu célébre dans l'histoire des Vaudois, brûlé par le roi François I. en 1545.

§. 2. *Le Diois.*

Ce pays, situé dans les montagnes, faisoit partie de celui des anciens *Vocontiens*. Il a environ 15. lieues d'étendue du midi au nord, & 12. du levant au couchant. Il a les Baronies au midi, le Valentinois au couchant, le Viennois au nord, le Graisivaudan & le Gapençois au levant. Il faisoit partie du marquisat de Provence, qui appartenoit aux comtes de Toulouse; & il fut possédé sous l'hommage de ces princes par une branche de la maison des comtes de Forcalquier, depuis le milieu du XI. siécle. Cette branche étant tombée en quenouille, l'héritiere épousa un siécle après, Guillaume de Poitiers comte de Valentinois, qui unit par-là le comté de Diois à son domaine. Raymond V. comte de Toulouse, duquel ces deux comtés relevoient, confirma en 1189. celui de Diois à Aymar fils de Guillaume, & y ajouta tout le domaine que lui ou ses vassaux possédoient dans le comté de Diois, dont Aymar lui fit hommage. Enfin ce comté ayant été réuni à la couronne & au Dauphiné au XV. siécle, n'en a plus été séparé depuis.

Die, capitale du pays, a été colonie Romaine, connue sous le nom de *Dea*

Augusta Vocontiorum. Elle est située sur la Drome, à 13. lieues au sud-est de Valence. Son évêché qui avoit été uni à celui de Valence en 1275. en fut désuni en 1692. l'évêque en est seigneur. Cette ville a été long-tems au pouvoir des Religionaires, qui y avoient une académie ou université : ils en avoient ruiné les églises. Le chapitre de la cathédrale n'est composé que de 12. chanoines, dont 2. sont dignités. Les Chanoines Réguliers de S. Ruf y ont le prieuré conventuel de S. Ruf. Le diocèse contient 70. paroisses.

Les lieux les plus considérables du Diois sont *Luc*, qui est le *Lucus Augusti*, marqué dans les anciens itinéraires. Cette ancienne ville, située sur la Drome, ayant été submergée & détruite par une inondation causée par une roche qui tomba dans la riviere, on a rebâti le nouveau Luc qui n'est qu'un méchant bourg ; *Saillenz*, petite ville sur la Drome, a 12. ou 1300. feux ; *Valcroissant*, abbaye de l'ordre de Cîteaux ; *Bordeaux*, village sur les frontieres du Valentinois, qui a donné la naissance à Casaubon, &c.

§. 3. *Le Royanés.*

On appelle ainsi une portion du diocèse de Die, & non pas de celui de Gap, comme le dit la Martiniere. Ce pays qui a 6. lieues de long & 4. de large, prend son nom du *Pont de Royans*, petite ville située à 5. à 6. lieues au levant de Romans, sur la petite riviere de Berne, qui borne le pays au midi, & qui se jette dans l'Isère, à une lieue de-là vers le nord-ouest : cette derniere riviere borne le Royanés au nord-ouest. Il a eu titre de principauté, & n'a plus que celui de marquisat. Il contient entr'autres la Chartreuse *du Val Sainte-Marie* : la fameuse montagne inaccessible, &c.

§. 4. *Le Graisivaudan.*

Ce pays, qui est fort montagneux, est borné au nord par la Savoye particuliere : il a le Briançonnois & la Maurienne à l'orient, le Gapençois au midi, le Diois & le Viennois à l'occident. Il fut habité par les Allobroges. Ses rivieres sont l'Isère, la Romanche & le Drelet. Il a environ 16. lieues d'étendue du midi au nord, & 13. à 14. du levant au couchant. Son nom est corrompu du latin *Pagus Gratianopolitanus*. Il y a beaucoup de villages : mais on n'y voit aucune ville considérable, excepté Grenoble, capitale de la province. Ce pays, après avoir fait partie du royaume de Provence, usurpé par Boson à la fin du IX. siécle, fut ensuite compris dans celui de Bourgogne, dont les rois donnerent de grands priviléges, tant à l'évêque de Grenoble qu'aux habitans de cette ville. D'un autre côté les comtes d'Albon se qualifierent *Comtes de Graisivaudan* dès le milieu du XI. siécle ; ce qui causa de grands différens entr'eux & l'évêque de Grenoble, qui se prétendoit seigneur de cette ville. Ils conclurent enfin en 1313. un accord, suivant lequel ils convinrent de posséder en commun la ville & le territoire de Grenoble ; & après que le Dauphiné eut été uni à la couronne, les évêques de cette ville se soumirent entierement aux dauphins.

GRENOBLE, capitale du Dauphiné & du Graisivaudan, auquel elle donne son nom, est située dans une plaine au pied des montagnes, au confluent de l'Isère & du Drac, au 45. dégré 11. m. de latitude, & au 23. 12. m. de longitude. Elle étoit connue sous le nom de *Cularo*, lorsque l'empereur Gratien, qui la rétablit, lui imposa son nom ; ensorte qu'elle fut depuis nommée *Gratianopolis*. L'Isère la coupe en deux parties inégales. La moins considérable, nommée *S. Laurent* ou la *Perriere*, est à la droite de l'Isère, & ne consiste que dans une grande rue. Ces deux parties sont jointes par deux ponts.

La ville de Grenoble est médiocrement

grande, assez bien bâtie, fort peuplée & riche. Elle est le siége du bailliage de Graisivaudan & du parlement de Dauphiné, érigé par le roi Charles VII. en 1453. pour succéder au conseil delphinal, qui y étoit auparavant. Elle a une cour des comptes, un hôtel de monnoyes, & un bureau de trésoriers de France : elle avoit autrefois une chambre de l'édit, composée de juges en partie Catholiques, & en partie Protestans, qui jugeoient toutes les affaires où les Protestans étoient intéressés. L'évêque prend le titre de prince de Grenoble. On compte dans cette ville 18. ou 20. couvens d'hommes ou de filles : celui de *Montfleuri*, qui est à une demi-lieue de la ville, n'est que pour des filles nobles. Il est de l'ordre de S. Dominique, & situé à la cime d'une petite montagne de roc, sur le chemin de la Chartreuse : la prieure qui gouverne la communauté est triennale. Il a été fondé par une princesse dauphine. La cathédrale de la Vierge a un chapitre composé d'une seule dignité, qui est le doyen, & de 18. chanoines. S. André est une collégiale. Les Jesuites ont le collége, & les PP. de l'Oratoire le séminaire. Grenoble est une ville fortifiée de toutes parts par des bastions & quelques demi-lunes : elle renferme un château situé au-dessus d'une montagne, qu'on nomme la *Bastille*, par une continuation de remparts qui montent des deux côtés depuis l'Isère jusqu'au-dessus de la montagne; il y a encore un réduit à une des extrémités de la ville, qu'on appelle l'*Arsenal*.

Le quartier de *Bonne* est le plus beau de Grenoble. Les rues y sont grandes, belles & bien percées. Le palais où se tient le parlement, est un ancien bâtiment. Cette cour est composée de 10. présidens, 55. conseillers & des gens du roi : elle est partagée en 4. chambres. La chambre des comptes tient aussi ses séances au palais. Elle a été unie au parlement jusqu'en 1618. qu'elle en fut séparée : elle est composée de 6. présidens, 18. conseillers, 2. correcteurs, 16. auditeurs & des gens du roi. Le bureau des finances, qui étoit aussi uni au parlement, en fut séparé en 1628. L'hôtel de Lesdiguieres est un ancien bâtiment, où il y a beaucoup de logement. Le palais épiscopal est beau, & le cours est une belle promenade. Tous les hôpitaux de la ville ne sont qu'un même corps avec l'hôpital général qui est bien bâti.

Le diocèse de Grenoble contient 304. paroisses, partagées en 4. archiprêtrés ou doyennés ruraux, dont 240. appartiennent au Dauphiné, & 64. à la Savoye. Les lieux principaux de ce diocèse sont le *Bourg d'Oysans*, chef-lieu d'une vallée qui s'étend le long de la riviere de Romanche entre des montagnes; le fort des *Barraux* sur l'Isère, qui défend l'entrée de la vallée de Graisivaudan du côté de la Savoye, construit à la fin du XIII. siécle; il y a un état major; S. Robert de *Cornillon*, bourg & prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur, à deux lieues de Grenoble; les *Hayes*, abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux; *Sassenage*, ancienne baronie, & lieu célébre par ses excellens fromages, situé à la gauche de l'Isère, à un peu plus d'une lieue au-dessous de Grenoble.

La Grande Chartreuse est à 4. lieues de Grenoble du côté du nord. Elle est située dans des montagnes affreuses auprès d'un vallon qui a environ une lieue de long, sur 500. pas de large, & qui n'est accessible que par un endroit qu'on ferme par une porte, auprès de laquelle on a bâti une maison pour les freres, & des écuries pour les vaches que les Chartreux nourrissent dans la vallée. Le monastère, bâti sur le penchant de la montagne, est fort beau & fort vaste, ayant du logement, non-seulement pour les religieux qui y sont en grand nombre, mais pour tous les députés des autres Chartreuses, qui s'y assemblent tous les ans, & pour les hôtes. Ce monastère est

Chef de son ordre : il fut fondé en 1086. par S. Bruno son premier général, qui l'habita d'abord avec six de ses compagnons, pour y vivre en solitude. Ce lieu se nommoit *Chartreuse*, d'où l'ordre a pris son nom. Le général des Chartreux fait sa résidence dans ce monastère, & porte le titre de *Prieur de la Chartreuse* : il n'est élu que par les moines de la maison. La montagne où est situé le monastère, a quelque chose d'affreux ; mais lorsqu'on y est arrivé, on est surpris de trouver une si belle maison, une église si superbe & des religieux si polis, dans un endroit qui ne promettoit que des abîmes & des bêtes sauvages. L'air y est fort sain, & le haut de la montagne fertile. L'ordre des Chartreux s'étend dans toute la Chrétienté, où il possède environ 170. maisons & 6. maisons de filles, partagées en 15. provinces. On y compte environ 2100. religieux de chœur, 1300. freres convers ou donnés, & 170. religieuses. La maison la plus nombreuse est la grande Chartreuse, qui, en y comprenant le Correrie, & la maison de *Chalais* (*Scala cœli*) qui en dépendent & qui sont dans son enceinte, a ordinairement 45. religieux de chœur. Les maisons de l'ordre qui sont ensuite les plus nombreuses, sont celles de Paris, Ville-neuve d'Avignon, Pavie & Naples, où il y a jusqu'à 40. Chartreux. A deux lieues au sud-est de Grenoble est la Chartreuse de filles de *Pramol* ou *Premol*, nommée en latin *Pratum molle*.

Les *Echelles* est une commanderie de Malte ; *Clermont*, bourg, à 6. lieues au midi de Grenoble, est une vicomté qui a donné l'origine à la maison de Clermont-Tonnerre, & qui est la 1e baronie de Dauphiné: *Beaumont* sur le Drac, est une autre baronie.

§. 5. *Le Champsaur.*

Le duché de Lesdiguieres fait partie du Graisivaudan, quoiqu'il appartienne au diocèse de Gap pour le spirituel. Il occupe la partie méridionale du Graisivaudan. Il comprend la vallée de *Champsaur*, arrosée par la riviere de Drac, nommée *Campus auri* en latin, dont le bourg de *S. Bonnet* est le chef-lieu. Ce pays, qui a 7. à 8. lieues d'étendue du midi au nord, & un peu moins du levant au couchant, est environné de hautes montagnes ; & les dauphins, à qui il appartenoit, s'en qualifierent ducs dès l'an 1336. Le roi Louis XIII. le donna en 1611. à François de Bonne seigneur de Lesdiguieres, & l'érigea en pairie sous le nom de *Lesdiguieres*, en faveur de ce seigneur, & de Charles de Blanchefort sire de Crequi son gendre. Ce duché & pairie a été éteint en 1711. par la mort d'Alphonse de Blanchefort sire de Crequi : le maréchal de Tallard acquit ces terres en 1719. Le bourg de *Lesdiguieres* est situé au bout de la vallée de Champsaur, & il y a un beau château.

§. 6. *Le Briançonnois.*

Ce pays situé entre la Maurienne au nord, le Piémont à l'orient, l'Embrunois au midi, & le Graisivaudan à l'occident, ne consiste qu'en de hautes montagnes, qui font partie des Alpes Maritimes ; aussi les peuples y sont-ils assiégés par la quantité de neiges qui y tombent. Il peut avoir 16. lieues du midi au nord, & 9. à 10. du levant au couchant. Il comprend le Briançonnois proprement dit, & ses dépendances, & fournit de la manne.

1. Le *Briançonnois proprement dit* occupe la partie occidentale, & dépend, pour le spirituel, du diocèse d'Embrun. BRIANÇON, sa capitale, est située sur une montagne au bord de la Durance vers sa source : c'est une ancienne ville qui contient plusieurs maisons religieuses, & qui est environ à 18. lieues au sud-est de Grenoble, Hubner y met une évêché sans fondement. Il y a un bailliage & un château fort, situé sur un rocher, environ à mille pas de la ville, près de laquelle est une roche ou

colline percée que les habitans nomment *Pertuis-Rostang*. On bâtit en 1721. auprès de cette ville, deux forts, dont l'un se nomme les *Trois-Têtes*, & l'autre *Randouillé*. Celui-ci est situé sur une haute montagne à la droite des Trois-Têtes, tirant du côté du Piémont. Les *Trois-Têtes* sont sur un roc, qui est commandé par le fort Randouillé & qui commande la ville. En 1724. on y commença un pont qui communique du fort à la ville. A une lieue de Briançon est le Mont-Genévre, où il y a un village de même nom: c'est un des plus fameux passages de France en Italie. Les hommes & les femmes passent les voyageurs sur de petits traîneaux, en les traînant le long de la montagne, avec une adresse & une vîtesse surprenantes; c'est ce qu'on appelle en ce pays-là *Ramasser*.

2. *Les dépendances du Briançonnois* s'étendoient vers le levant & les frontieres du Piémont, dans les diocèses de Turin & de Saluffes, au-delà des hautes Alpes. La France les a cédées au duc de Savoye par le traité d'Utrecht en 1713. en échange de la vallée de Barcelonnete. Elles comprennent *Exilles*, château fort sur la Doire, qui est l'ancien *Ocellum*; *Fenestrelles*, autre forteresse; la vallée de *Sezane* qui a titre de marquisat; celles de *Pragelas*, de *Cluson* & de *Bardonache*, avec *Château-Dauphin*, forteresse située sur une montagne: on a parlé ailleurs de ces dépendances, qui sont aujourd'hui partie de la province des *Quatre-Vallées*, portion du Piémont.

§. 7. *L'Embrunois.*

Ce pays est environné des bailliages de Briançon, de Grenoble & de Gap, & du comté de Nice. Son étendue est peu considérable, n'ayant que 10. lieues du levant au couchant & 6. du midi au nord. Il faisoit partie du comté de Provence, & il échut aux comtes de Forcalquier, qui le possédérent depuis le milieu du XI. siécle. Beatrix de Sabran fille de Raymond de Sabran comte de Forcalquier, en hérita au XIII. & le porta en dot avec le comté de Gapençois, à son mari André de Bourgogne dauphin de Viennois: ces deux comtés ont été unis depuis au domaine des dauphins. Il faut en excepter la ville d'Embrun, dont Rodolphe roi de Bourgogne, qui dominoit dans le pays, se réserva le haut domaine. Ce prince le transmit aux empereurs d'Allemagne ses successeurs, qui en disposerent en faveur des archevêques; ce qui excita de grands différends entre ces prélats & les comtes de Forcalquier, ou les dauphins leurs successeurs. Aujourd'hui les archevêques, possédent le domaine d'Embrun en paréage avec nos rois, & ils se qualifient *Princes & Comtes* de cette ville.

EMBRUN, ville capitale de l'Embrunois & ancienne métropole de la province des Alpes Maritimes, est très-ancienne. Elle est située sur une roche escarpée, relevée en forme de terrasse au milieu d'un vallon entouré d'une longue prairie, arrosé par la Durance, à 22. lieues au sud-est de Grenoble, & à 7. lieues au-dessous & au sud-ouest de Briançon. Les habitans ont une vûe charmante bornée de toutes parts par des collines fertiles: elle est petite, mais bien peuplée; & forte seulement par la difficulté qu'il y a d'en approcher. Il y avoit une citadelle, qui a été démolie: mais elle est couverte par le *Mont-Dauphin*, forteresse qui en est à 3. lieues, & que Louis XIV. fit construire. La cathédrale de la Vierge a un chapitre composé de 4. dignités ou personats, de 12. chanoines, & de plusieurs autres bénéficiers ou chapelains. Les Jesuites, qui y ont un collége, jouissent des prébendes théologale & préceptoriale. On y compte 5. paroisses & 3. autres maisons religieuses.

Le diocèse d'Embrun contient 108. paroisses. *Boscaudon*, abbaye de 12. Bénédictins non-réformés, est la seule du diocèse.

cèse. Elle est située à 2. lieues au midi d'Embrun : les autres principaux lieux de l'Embrunois sont *Guillestre* & *Beaufort*, deux baronies du domaine de l'archevêque.

§. 8. *Le Gapençois.*

La ville de Gap donne son nom à ce pays, qui du tems des Gaulois étoit habité par les peuples *Tricoriens*. Il a la Provence au levant & au midi, le Diois au couchant, & le Graisivaudan au nord. Il a environ 10. lieues du midi au nord, & 8. du levant au couchant : il a eu titre de comté, & a fait anciennement partie de la Haute Provence & du domaine des comtes de Forcalquier. Il a été uni à celui des dauphins en même tems que le comté d'Embrun. L'empereur Frédéric I. donna aux évêques de Gap la seigneurie de cette ville au XII. siécle. Depuis ce tems là ces prélats se sont qualifiés *Princes de Gap*, jusqu'au regne de François I. ils s'en qualifient aujourd'hui *Comtes*, & ont reçu l'hommage des comtes de Forcalquier, & ensuite des dauphins pour le comté de Gap. Ces prélats remirent dans la suite l'hommage, pour la seigneurie de Gap, aux comtes de Provence, qu'ils appellerent en paréage. Après l'union de la Provence à la couronne, le roi Louis XI. & ensuite son fils Charles VII. exercerent la souveraineté sur la ville & le diocèse de Gap, qui furent censés dépendre du gouvernement de Provence : mais les peuples du pays commencerent à reconnoître au XVI. siécle la jurisdiction du parlement de Grenoble, & ils se sont maintenus dans cet usage, nonobstant tous les soins que les officiers du parlement de Provence se sont donnés pour les revendiquer : il n'y a néanmoins qu'une partie du diocèse de Gap ou le Gapençois propre, qui dépende du Dauphiné : le reste est du gouvernement de Provence.

GAP, ville épiscopale & capitale du pays, nommée *Vapincum* en latin, étoit autrefois beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui ; ayant beaucoup souffert durant les guerres civiles & étrangeres aux deux derniers siécles, sur-tout en 1692. lorsque les Alliés contre la France ayant fait une irruption en Dauphiné, la saccagerent. Elle est ancienne & située sur une petite riviere ou ruisseau, qui se jette à 2. lieues de-là dans la Durance & à sa droite, à 7. lieues d'Embrun vers le couchant. On ne connoît des évêques à Gap que depuis le V. siécle. La cathedrale de la Vierge a un chapitre composé de 4. dignités, dont celle de doyen est la premiere, de 12. chanoines & de 4. hebdomadiers. Les Dominicains y ont un couvent, & les Franciscains deux ; il y en a un d'Ursulines & une commanderie de Malte. Cette ville est le siége d'un bailliage & d'une des six élections du Dauphiné.

Le diocèse, qui s'étend à la droite & à la gauche de la Durance, contient environ 250. paroisses. Ce qui est à la droite de cette riviere appartient au Dauphiné pour la plus grande partie; le reste dépend du gouvernement de Provence. Les lieux principaux du Gapençois sont la Chartreuse de *Durbon* & *Tallard*, ancienne vicomté, & aujourd'hui comté. Tallard est un bourg de 1500. habitans, situé à la droite de la Durance, où il y a un siége de justice du bailliage de Gapençois. *Veyne* est un autre bourg célébre pour ses foires : il y a une prévôté ou commanderie de l'ordre de saint Antoine en Viennois. *Charance* est la maison de plaisance des évêques : elle est sur un lieu élevé, & peu considérable. S. Pierre de *Souribes*, dans le diocèse, étoit une ancienne abbaye de Bénédictines, qui a été unie en 1464. aux Urbanistes de Sisteron. *Chardavon* avoit une prévôté de Chanoines Réguliers, qui a été transférée à *la Baume* près de Sisteron, où il y a un couvent de Dominicains : *Anton* est une commanderie de Malte.

V.

LE LYONOIS.

Le gouvernement général de Lyonois comprend les gouvernemens particuliers de Lyonois, de Bourbonnois, d'Auvergne & de la Marche : on a déja parlé des trois derniers, compris dans l'Aquitaine.

Le gouvernement particulier de Lyonois a été habité par les anciens *Ségusiens* : il a la Bourgogne au nord, le Rhône au levant qui le sépare de la Bresse & de la principauté de Dombes; le Vivarais & le Velai au midi, & l'Auvergne au couchant. Il a 30. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 22. du levant au couchant.

César ayant conquis la Celtique, Lyon devint la métropole de cette province, qui fut ensuite divisée en plusieurs autres. Les Romains les conserverent jusqu'au V. siécle, que divers peuples les envahirent. Les Bourguignons s'emparerent entr'autres du diocèse de Lyon, & le conserverent jusqu'à l'an 534. que les rois fils de Clovis détruisirent leur royaume, & l'unirent à la monarchie Françoise. Le Lyonois fut du partage de l'empereur Lothaire, fils de Louis le *Débonnaire*, sur les fils duquel Charles le *Chauve*, leur oncle, s'empara d'une grande partie de l'ancien royaume de Bourgogne, entr'autres du Lyonois; & il y établit un comte vers l'an 870. pour le gouverner : mais après la mort de Louis le *Begue*, fils de Charles le Chauve, Boson s'étant emparé du royaume de Provence, soumit Lyon à sa domination. Les successeurs de Louis le *Begue* reprirent cette ville sur lui, & elle appartint à la monarchie Françoise jusqu'à l'an 955. que le roi Louis d'*Outremer*, en donnant sa fille Mathilde en mariage à Conrad roi de Bourgogne & d'Arles, lui donna la ville de Lyon & ses environs : le reste du Lyonois demeura à la France; & les comtes du pays, qui s'étoient rendus héréditaires, ne se qualifierent plus enfin que *Comtes de Forez* : nous en parlerons dans la suite, ainsi que du sort de la ville de Lyon depuis le regne de Louis d'*Outremer*.

Le Lyonois en général est un pays assez fertile en bled, en vin, en fruits, & surtout en marrons. Le Rhône, la Saone & la Loire, & plusieurs autres moindres rivieres qui l'arrosent, y entretiennent le commerce. On y compte environ 370000. habitans.

On suit le droit écrit dans le Lyonois, qui est du ressort du parlement de Paris. La justice y est administrée par un sénéchal & deux baillifs, & par trois siéges présidiaux. Il n'y a qu'un seul lieutenant général sous le gouverneur.

On divise ce gouvernement en trois parties, qui sont le *Lyonois propre*, le *Forez* & le *Beaujolois*.

§. 1. *Le Lyonois propre.*

Ce pays, qui a 12. lieues de long sur 7. de large, s'étend le long du Rhône & de la Saone, & est situé au midi du Beaujolois.

LYON, qui en est la capitale, est une des principales & des plus marchandes villes de France. Le consul L. Munatius Plancus la fonda au confluent de la Saone & du Rhône l'an 712. de Rome, environ 41. ans avant J. C. & la peupla de citoyens Romains transfuges de la ville de Vienne sur le Rhône : le nom qu'on lui donna, composé des deux mots Celtiques, *Lug* & *Dun*, signifie *Montagne du Corbeau*. On a déja remarqué qu'elle fut la métropole de la Gaule Celtique sous les Romains, qui y construisirent plusieurs édifices publics, dont on voit encore des restes : elle fut pendant quelque tems capitale du royaume des Bourguignons, après leur établissement dans les Gaules.

Cette ville ayant passé sous la domination des empereurs d'Allemagne rois de Bourgogne depuis le milieu du X. siécle, les archevêques s'emparerent de toute l'autorité, & n'en laisserent qu'une petite partie aux comtes du pays. L'empereur Frédéric I. donna en 1157. à Heraclius de Montboissier archevêque de Lyon & à son chapitre, les droits régaliens dans cette ville, & dans la partie de son diocèse située à la gauche de la Saone & dépendante du royaume de Bourgogne. Cette donation excita de grands différends entre l'archevêque de Lyon & le comte de Forez, qui se disoit comte de Lyon. Par un accord de l'an 1173. le comte céda à l'archevêque & à son chapitre la seigneurie & le comté de Lyon, pour la somme de 1100. marcs d'argent, avec divers autres domaines. Depuis cet accord les chanoines se sont qualifiés *Comtes de Lyon*, titre qui leur fut confirmé en 1307. par le roi Philippe le Bel, auquel l'archevêque & le chapitre avoient cédé le domaine de cette ville pour un équivalent; ce qui fut confirmé en 1315. par le roi Louis le Hutin, qui réunit la seigneurie de Lyon au domaine de la couronne.

La ville de Lyon est située au 45. dégré, 45. m. de latitude, & au 22. 25. m. de longitude. Elle est comme au centre de l'Europe, & dans la position du monde la plus favorable pour le commerce, qu'elle cultive avec succès. Il y a sur-tout de riches manufactures d'étoffes de soie, & on y tient tous les ans 4. foires celébres. On y compte, en y comprenant ses 4. fauxbourgs, dont celui de la *Guillotiere* à la gauche du Rhône, dépend du Dauphiné, 5000. maisons, dont la plûpart sont à 4. 5. ou 6. étages, & on y met cent cinquante mille habitans. Il y a 5. collégiales, outre la cathédrale, 14. paroisses, 4. abbayes, & environ 50. communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe, 2. hôpitaux, 4. ponts, un sur le Rhône, & 3. sur la Saone, &c. La ville est partagée en 35. quartiers.

La cathédrale de S. Jean, dédiée anciennement sous le nom de S. Etienne, est composée de trois églises qui sont sous un même clocher : elle est grande, belle, fort éclairée, & remarquable par sa magnifique horloge. Elle est célébre par son chapitre composé de 8. dignités, dont la premiere est celle de doyen, & de 24. autres chanoines, qui font preuve d'une ancienne noblesse, & qui sont dans l'usage d'officier avec la mitre; de 32. autres bénéficiers, & d'environ 72. prêtres habitués, outre plusieurs autres clercs & les enfans de chœur: le roi en est chanoine honoraire. Il n'y a ni musique, ni orgue dans cette église, & tout s'y chante de mémoire. L'église de Lyon passe avec raison pour la premiere & la plus ancienne des Gaules; & son archevêque jouit de la dignité primatiale sur plusieurs provinces. Pendant la vacance du siége, l'évêque d'Autun a l'administration spirituelle du diocèse de Lyon, & jouit des revenus de l'archevêché; mais pendant la vacance de l'évêché d'Autun, l'archevêque de Lyon n'a que l'administration spirituelle du diocèse d'Autun. La plûpart des églises de Lyon sont belles: les principales sont celles de S. Irenée, desservie par les Chanoines Réguliers de la congrégation de France, de S. Nizier & de S. Just, collégiales. Le chapitre de la collégiale de S. Nizier, qui a servi autrefois de cathédrale, est composé de deux dignités & 17. chanoines. Celui de S. Just a 4. dignités & 16. chanoines. Il y a encore la collégiale de S. Paul, dont le chapitre est composé de 3. dignités & de 16. chanoines, & celle de S. Thomas de *Fourviere*, dont le prévôt de la cathédrale est le chef du chapitre, & qui a de plus 2. dignités & 10. chanoines. On compte 14. paroisses dans Lyon.

L'abbaye de S. Martin d'*Ainai*, en latin *Athanacum*, autrefois hors de la ville, &

renfermée aujourd'hui dans son enceinte, est située à la pointe que font le Rhône & la Saone en se joignant; & ce lieu est célébre, soit par l'autel & le temple d'Auguste, où les Romains avoient établi des jeux & des prix pour les orateurs, soit par les martyrs de Lyon, qui y souffrirent la mort sous le regne de Marc Aurele. C'est ce qui donna occasion d'y bâtir un monastère, qui étoit un des plus anciens de France, qui devint très-considérable, & qui a observé la régle de S. Benoît jusqu'en 1684. qu'il a été sécularisé. Le chapitre est composé d'un abbé, d'un prevôt, de 20 chanoines, & de 6. autres chanoines d'honneur, qui font tous preuve de noblesse. Auprès de cette abbaye est le grand pont du Rhône bâti au XIII. siécle, qui est d'une très-belle structure.

Les Bénédictines ont trois abbayes à Lyon, & plusieurs autres monastères. Celle de S. Pierre est la principale; & son bâtiment, qui est magnifique, fait face à la place de *Terreaux*: les deux autres abbayes de Bénédictines sont, *Notre-Dame de la Déserte* & *Chazaux*, transférée du Forez à Lyon en 1623. Les autres maisons religieuses les plus remarquables sont la Chartreuse, l'une des plus belles de l'ordre, & les Célestins. Les Jésuites y ont deux collèges, le grand & le petit, & une 3e maison, qui est un noviciat pour le 3e an. Le grand collége est un des plus beaux du royaume: il est accompagné d'une nombreuse bibliothéque. L'église est une des plus belles de la ville. Les religieuses de la Visitation ont 3. couvens à Lyon. Ste Eulalie ou S. George, qui est aujourd'hui une commanderie de Malte, est une ancienne abbaye.

La place de Louis le Grand, où est la statue équestre de ce prince, autrefois de *Belle cour*, est une des plus belles & des plus régulieres de l'Europe: celle des *Terreaux* est aussi fort belle: l'hôtel de ville & l'abbaye de S. Pierre en font le principal ornement. L'hôtel de ville est un très-beau morceau d'architecture: c'est là où s'assemblent le prévôt des marchands, & les 4 échevins, qui ont le gouvernement politique de la ville, & qui acquiérent la noblesse héréditaire par leurs charges, ainsi que le procureur & le greffier de la ville. Les marchands tiennent leurs assemblées à la place du *Change*, où est leur loge. Les quais de Lyon lui servent d'un grand ornement.

Cette ville qui est fortifiée, comme ayant été autrefois frontière, est défendue par 3. forts, dont le principal est le château de *Pierre en Cize*, & il y a un fort bel arsenal. Il y a aussi un hôtel & une cour souveraine des monnoies, & un bureau de trésoriers de France, avec une intendance, dont la généralité est composée de 5 élections, sçavoir de *Lyon* pour le Lyonois proprement dit, de *S. Etienne*, de *Montbrison* & de *Roanne* en Forez, & de *Ville-Franche* en Beaujolois. Enfin il y a à Lyon sénéchaussée, siége présidial, jurisdiction consulaire, & grande maîtrise des eaux & forêts. Quoique les lettres soient beaucoup moins cultivées dans cette ville que le commerce, il s'y est formé néanmoins une académie de sciences & de belles-lettres, commencée en 1712. & érigée en 1725. & une des beaux arts formée en 1713. D'ailleurs le commerce de la librairie y est considérable, & après Paris, c'est la ville de France, où on imprime le plus. Il s'est tenu deux conciles généraux à Lyon au XIII. siécle, en 1244. & 1274. Les environs de la ville sont remplis de maisons de campagne.

Avant l'érection de S. Claude en évêché, le diocèse de Lyon, qui s'étend à la droite & à la gauche du Rhône & de la Saone, & qui comprend une partie de la Bresse & de la Franche-Comté, contenoit 800. paroisses partagées en 18 archiprêtrés. Il en contient aujourd'hui 764. parce que 36. ont été attribuées au diocèse de S. Claude.

Le Lyonois, proprement dit, s'étend à la droite & à la gauche de la Saone. On appelle *Franc-Lyonois* la partie qui est à la gauche de cette riviere, & qui n'est pas d'une grande étendue. Elle confine avec la Bresse & le païs de Dombes. Elle est ainsi nommée, parce que les habitans sont exempts de taille, de gabelle, & de logement des gens de guerre : ils font seulement un don gratuit au Roi de 8. en 8. ans.

L'autre partie du Lyonois, située à la droite de la Saone, est beaucoup plus considérable. Ses principaux lieux sont l'*Isle-Barbe*, un des plus anciens monastères des Gaules, fondé vers la fin du IV. siécle dans une isle de la Saone, un peu au-dessus de Lyon. La régle de S. Benoît y fut établie dans la suite, & elle s'y est conservée jusqu'au milieu du XVI. siécle, que cette abbaye fut sécularisée & changée en collégiale, dont le chef a le titre d'abbé. Le chapitre de Lisle-Barbe est composé de 2. autres dignités & 17. chanoines. Les Religionaires ruinerent entierement cette ancienne abbaye en 1562.

Anse, petite ville, mais ancienne, située sur le bord occidental de la Saone, à 4. lieues au nord & au-dessus de Lyon, est célébre par les divers conciles qui s'y sont tenus. L'abbaye de Bénédictines de *Brienne* est dans le voisinage d'Anse.

S. Chamont ou *Chaumont* est une petite ville, qui est la premiere baronie du Lyonois : elle fut érigée en marquisat en 1610. en faveur de Melchior Mitte de Chevrieres, comte de Miolans, dont la petite-fille porta ce marquisat dans la maison de la Vieuville. Il y a un château & une collégiale à S. Chamont.

Savigny, à 3. lieues de Lyon vers le couchant, sur la petite riviere de Bresle, que la Martiniere prend pour la Bresse, est une des plus anciennes & des plus illustres abbayes de l'ordre de S. Benoît. Elle étoit, déja fondée sous le regne de Charlemagne. Il y a 17. offices claustraux, 3. maisons religieuses de filles, 24. prieurés, & 160. cures qui en dépendent. Il y a aujourd'hui 15 Bénédictins non réformés dans ce monastere ; & pour y être admis, ils font preuve de 4. dégrés de noblesse. *Neuville*, autrefois *Vinci*, a un beau château qui appartient à la maison de Villeroi, & qui fut érigé en marquisat en 1666. avec plusieurs terres des environs, en faveur de Camille de Neufville, archevêque de Lyon. *Condrieu*, petite ville située au pied d'une colline, célébre par ses bons vins, à la droite du Rhône, & à 7. lieues au-dessous & au midi de Lyon. Elle dépend pour le spirituel du diocèse de Vienne, qui s'étend dans le Lyonois, le long & à la droite de ce fleuve.

§. 2. *Le Forez.*

Cette petite province, qui tire son nom de l'ancienne ville de *Forum Segusianorum*, qui étoit la principale du païs, a les montagnes d'Auvergne au couchant : d'autres montagnes la séparent du Lyonois & du Beaujolois au levant ; elle a le Bourbonnois au nord, & le Velai au midi. Son étendue du midi au nord est de 24. lieues communes de France, & de 10. à 12. du levant au couchant.

Ce pays, qui faisoit partie de l'ancien comté de Lyon, dépend encore aujourd'hui du diocèse de cette ville pour le spirituel, excepté quelques paroisses du haut Forez qui sont du diocèse du Pui. Gui II. comte de Lyon & de Forez, ayant cédé la ville de Lyon & son territoire à l'archevêque en 1173. ses successeurs ne dominerent plus que sur le Forez. Sa postérité étant tombée en quenouille au XIV. siécle, Jeanne sœur & héritiere du comte Jean II. porta le comté de Forez dans la maison de Beraud II. comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, & mourut en 1366. Anne

leur fille, & héritiere, le porta dans la maison de Louis II. duc de Bourbon, dont la postérité a joui des comtés de Forez & de Clermont, jusqu'à ce que le roi François I. les réunit à la couronne en 1530. par la défection du connétable de Bourbon.

La riviere de Loire traverse tout le Forez du midi au nord, & y forme une grande vallée fertile, peuplée, agréable, & entrecoupée par diverses petites rivieres qui se jettent dans ce fleuve.

On divise ce pays en haut & bas : le haut occupe la partie méridionale, & le bas la septentrionale.

1. *Le Haut Forez.*

MONTBRISON est la capitale du Forez. Elle est située à 14 lieues de Lyon vers le sud-ouest, au pied de la montagne sur laquelle les comtes de Forez avoient leur château. Elle est sur la petite riviere de Vesize, à 4. lieues au couchant, & à la gauche de la Loire. Elle est grande & bien peuplée : outre la collégiale de Notre-Dame, elle contient plusieurs paroisses & maisons religieuses, avec le siége d'un bailliage royal, un présidial, une élection, &c. Les PP. de l'Oratoire y ont un collége. Le prieuré conventuel de *Savigneux*, de la congrégation de S. Maur, est situé dans les fauxbourgs. On compte 8. à 10000. ames à Montbrison.

S. Etienne, seconde ville du haut Forez, est aujourd'hui la plus considérable de tout le pays. Ce n'étoit qu'un bourg avant le regne de Charles VII. Les manufactures de fer & d'acier, & de toute sorte d'armes, qui y sont établies, y ont attiré bien du monde : & on y compte plus de 30000. habitans. Elle est située sur le ruisseau de Furens, à 6. lieues au sud-est de Montbrison. L'abbaye de *Valbenoite* de l'ordre de Cîteaux en est à un quart de lieue : elle doit sa fondation vers l'an 1184. à Gui comte de Forez.

Feurs, ancienne capitale du Forez, est située sur la Loire à 5. lieues au nord-est de Montbrison : c'est l'ancien *Forum Segusianorum*, qui a donné son nom au pays. *S. Rambert* est une petite ville sur la Loire : il y a une collégiale dépendante de l'abbaye de l'Isle-Barbe, dont elle étoit autrefois un prieuré conventuel. *Botheon*, la *Rochebaron* & *Chalmazel* sont trois anciennes baronies : *Bonlieu* sur les bords du Lignon, est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux : Gui II. comte de Forez, & Guillelmette son épouse, la fonderent en 1199.

2. *Le Bas Forez.*

Le Lignon, qui se jette dans la Loire à Feurs & qui est si fameux par le roman de l'Astrée, sépare le Forez en deux parties, méridionale & septentrionale : la 1e comprend le haut Forez, & le 2e le bas, qu'on appelle aussi le *Rouanès* ou *Rouannois*, à cause de *Rouanne* sa capitale, ancienne ville, dont le nom latin est *Rodumna*. Elle est située sur la gauche de la Loire, à 13. lieues au nord de Montbrison, & à 16. de Lyon vers le nord-ouest. Sa situation est très-favorable pour le commerce, à cause que la Loire commence à y être navigable. Les Jésuites y ont un collége.

Le Rouannois, qui comprend le marquisat de *Boissi*, fut érigé en duché en 1519. en faveur d'Artus Gouffier, grand maître de France; mais les lettres ne furent pas enregistrées. Il fut de nouveau érigé en duché en 1586. en faveur de Claude fils d'Artus, & en pairie en 1612. & 1620. en faveur de Louis fils de Claude; mais les lettres d'érection en pairie ne furent pas non plus enregistrées. Enfin François d'Aubusson, comte de la Feuillade, ayant épousé Charlotte Gouffier, héritiere de la branche aînée, obtint en 1687. une nouvelle érection du Rouanez en duché & pairie : mais Louis François son fils étant mort sans enfans en 1725, la pairie a été éteinte.

Les autres lieux plus considérables du bas Forez sont *Urfé*, ancienne baronie, aujourd'hui marquisat, qui a passé de l'ancienne maison d'Urfé dans une branche de celle de la Rochefoucaut; *Châteaumorant*, baronie; *Ambierle*, & en latin *Amberta*, petite ville, ou plutôt bourg, où il y avoit une abbaye de l'ordre de S. Benoît, sous le titre de S. Martin, qui subsistoit dès le commencement du X. siécle, & qui fut unie à l'ordre de Cluni. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré conventuel de cet ordre; la *Benisson-Dieu*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux : elle est située sur la gauche de la Loire à 3. lieues de Rouanne. Cette abbaye a été habitée par des religieux du même ordre jusqu'en 1612. son nom latin est *Benedictio-Dei :* elle fut fondée du vivant de S. Bernard, qui y envoya Alberic pour premier abbé, & dotée en 1138. par les libéralités du roi Louis le Jeune. Gui comte de Forez, Mathilde sa femme & Ithier vicomte de Mâcon l'enrichirent par leurs bienfaits. Elle tomboit en ruine lorsque les religieux qui l'habitoient l'échangerent en 1612. avec les religieuses de leur ordre, contre l'abbaye de *Mégemont*, dans le diocèse de Clermont en Auvergne.

§. 5. *Le Beaujolois.*

Ce pays, qui a 10. lieues d'étendue du levant au couchant, & 8. du midi au nord, est borné au nord par le Mâconnois, au levant par la Saone qui le sépare de la principauté de Dombes; au midi par le Lyonois, & au couchant par le Forez.

Il fut le partage d'un fils puîné de Guillaume comte de Lyon & de Forez au milieu du X. siécle. Ses descendans eurent pour le chef-lieu de leur domaine le château de *Beaujeu*, au diocèse de Mâcon, qui est nommé en latin *Bellus jocus*, & qui a donné le nom au pays : ils le possédèrent jusques vers la fin du XIII. siécle, qu'Isabeau sœur & héritiere de Guichard V. Seigneur de Beaujeu, le porta dans la maison de Rainaud I. comte de Forez, son mari; & ce comte en disposa en faveur de Louis I. son fils puîné. Edouard II. descendant de Louis, se voyant sans enfans, fit donation de cette seigneurie, & de celle de Dombes en 1400. à Louis II. duc de Bourbon, dont la petite-fille Marie épousa Gaston d'Orléans. De ce mariage sortit Anne-Marie-Louise d'Orléans, morte duchesse de Montpensier, & baronne de Beaujolois, qui disposa de ce pays en faveur de Philippe, duc d'Orléans, dont la postérité le possede.

Ce pays est fort fertile; & la plaine, depuis *Anse* jusqu'au Mâconnois, joignant la Saone, est abondante en bled, en vin, en fruits, en chanvre, en huile de noix, en miel, en bon gibier, & sur-tout en perdrix fort délicates.

La partie orientale du Beaujolois, située le long de la Saone, & la méridionale, dépendent pour le spirituel du diocèse de Lyon : le reste est du diocèse de Mâcon.

Villefranche sur le Morgon, à une lieue de la Saone, & à 6. lieues au-dessus & au nord de Lyon, en est la capitale. Elle est fortifiée de bonnes murailles, & de larges fossés. Il y a élection, grenier à sel, une académie de belles-lettres, qui y fut établie en 1679. & une très-belle fontaine au milieu de la grande rue. On y voit un ancien couvent de l'ordre de S. François, qu'on croit être le premier fondé en France, & même en deçà des Alpes, par Guichard de Beaujeu, peu après la mort de S. François. On remarque dans l'église de ce couvent le tombeau d'Eleonor de Savoye, veuve de Louis de Beaujeu. Cette ville consiste principalement en une grande ruë fort large. Elle fut fondée vers le commencement du XII. siécle par Humbert IV. sire de Beaujeu, & elle est devenue ainsi la capitale du Beaujolois. La principale église de la ville est celle de Notre-Dame,

qui eſt collégiale, à laquelle, pour l'augmenter, on a uni en 1688. l'abbaye de Notre-Dame. de *Jougdieu*, fondée vers l'an 1110. ſous la régle de S. Benoît, ſituée auparavant dans le voiſinage, après avoir été ſéculariſée.

Villefranche eſt dans la partie du Beaujolois, qui dépend du diocéſe de Lyon. Les autres lieux les plus remarquables de cette partie ſont Notre-Dame de *Belleville* ſur la droite de la Saone, abbaye de Chanoines Réguliers, fondée d'abord en 1159. ſous le titre de prieuré dépendant de l'abbaye de S. Irenée de Lyon, & érigée en abbaye en 1164. *Selle* & *Thir*, qui ont des prieurés conventuels de Bénédictins, &c.

Beaujeu, ſituée à 5. lieues de Villefranche vers le nord-oueſt, eſt dans le diocéſe de Mâcon. C'étoit la capitale du Beaujolois, avant la fondation de Villefranche : ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un gros bourg. Les ſeigneurs du pays, qui y avoient leur château, y fonderent une collégiale qui ſubſiſte encore : ce château eſt un bâtiment large & ſpacieux. Les principaux lieux de cette partie ſont *Charlieu*, ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée au IX. ſiécle, & changée 2. ſiécles après en prieuré conventuel de l'ordre de Cluni; *S. Rigaud*, ſur les frontières du Mâconnois, abbaye de Bénédictins non réformés, ſituée à une lieue de Charlieu. *Amplepuys* eſt une ancienne baronie qui a donné le nom à une branche des ſires de Beaujeu & de Dombes, laquelle a fini au milieu du XVI. ſiécle.

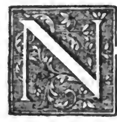


II.



II.

LA FRANCE EXTERIEURE.



NOUS donnons ce nom aux provinces du royaume, situées sur les frontieres des Pays-Bas & de l'Allemagne, & réunies à la Monarchie depuis le regne de Louis XIII. en y comprenant les Trois Evêchés, qui y furent réunis sur la fin de celui de Henri II. Nous partageons ces provinces en 4. parties, qui sont les *Pays-Bas François*, la *Lorraine*, l'*Alsace* & *la Franche-Comté*.

I.

LES PAYS-BAS FRANÇOIS.

Ces pays forment un gouvernement général, administré par un gouverneur & un lieutenant général qui lui est subordonné, & partagé en deux intendances, qui sont celle de Lille ou de Flandre, & celle de Maubeuge ou de Hainaut. Ce gouvernement s'étend du sud-est au nord-ouest, depuis la Meuse jusqu'à Dunkerque, dans l'espace de 40. lieues communes de France, & de 12. dans sa plus grande largeur du midi au nord. Il est borné au couchant par l'Océan; au nord par les Pays-Bas Autrichiens; au levant par les Ardennes, & au midi par la Picardie & l'Artois. On comptoit à la fin du dernier siécle, après le traité de Riswick, près de 600000. habitans dans les Pays-Bas François : mais depuis celui d'Utrecht, ils sont un peu moins étendus.

I. INTENDANCE DE LILLE.

Cette intendance comprend *la Flandre Françoise* & le *Cambresis*.

§. 1. *La Flandre Françoise.*

On a parlé ailleurs du comté de Flandre, dont la partie méridionale appartient à la France. Cette partie a environ 20. lieues d'étendue du levant au couchant, & 6. à 7. du midi au nord : elle est subdivisée en 12. subdélégations que nous allons parcourir, en commençant au couchant le long de la côte, après avoir observé que les 8. premieres de ces 12. subdélégations appartiennent à la Flandre Flamingante où on parle Flamand, & les 4. dernieres à la Flandre Wallone, où on parle un François corrompu.

1. *Gravelines.* Cette ville est située à un quart de lieue de la côte, & à 5. lieues au nord de S. Omer, à l'embouchure de la riviere d'Aa dans la mer, sur les frontieres de l'Artois. Elle est petite, mais très-forte, & appartient, pour le spirituel, au diocèse de S. Omer. Theodoric comte de Flandre la fonda vers l'an 1160. elle fut prise & reprise par les François en 1644. & 1658. & elle leur est restée par le traité des Pyrénées. Il y a un château ou citadelle : la riviere d'Aa lui sert de port. Elle souffrit un grand incendie en 1694.

2. *Bourbourg.* Cette ville, située à une lieue au sud-est de Gravelines, est aussi du diocèse de S. Omer. Elle tire son nom de sa situation, qui est dans un terrain bourbeux. Elle appartient à la France depuis la paix des Pyrénées, & est aujourd'hui démantelée. Il y a 10. villages qui dépendent de sa châtellenie. Les Bénédictines y ont une abbaye considérable, fondée à la fin du XI. siécle. On y reçoit des filles nobles sans dot.

3. *Dunkerque.* C'est une ville maritime avec un très beau port. La ville est située, suivant la carte du comté de Flandre de Guillaume de l'Isle, au 51. dégré 5. m. de latitude, & au 20. de longitude, à 4. lieues au nord-est de Gravelines, sur un terrain sabloneux & un peu élevé. Ce n'étoit d'abord qu'un hameau, qui s'aggrandit & devint considérable, à cause de sa situation & de la commodité de son port, au X. siécle. Après avoir été prise par le maréchal de Turenne en 1658. elle fut remise aux Anglois, desquels le roi Louis XIV. l'acheta en 1662. il la fit fortifier, & y fit construire le château ou la citadelle. En 1697. il y avoit 13. à 14. mille habitans à Dunkerque; mais le nombre en est diminué depuis que, par le traité d'Utrecht de l'an 1713. & celui d'Aix-la Chapelle de l'an 1748. le roi s'est engagé d'en démolir les fortifications, & de combler le port. Dunkerque est du diocèse d'Ypres, & dépend, pour la justice, du conseil provincial d'Artois. Cette ville compose un gouvernement particulier, qui renferme 6. villages. Les Bénédictines Angloises y ont une abbaye, & les Jesuites un collége.

Mardick, à une lieue & demie de Dunkerque, sur la côte, est célébre par son canal, qui fut mis hors d'état de servir en 1717.

4. *Bergues S. Winox* : S. Winox, Breton d'origine, construisit à *Wormhoult*, à la fin du VII. siécle, un monastère, où il fut inhumé. Le corps de ce saint abbé ayant été transferé à S. Omer en 846. à cause de l'irruption des Normans qui détruisirent ce monastère, Baudouin *le Chauve* comte de Flandre le transféra au lieu de Bergues, situé à 2. lieues de Wormhoult, au commencement du X. siécle, dans l'église de S. Martin & de S. Winox. Baudouin le *Barbu*, successeur de ce prince, ayant fondé dans le même lieu vers l'an 1028. une abbaye de Bénédictins, il transféra le corps de S. Winox, de l'église de S. Martin, en cette abbaye, qui devint très-célébre, & qui a donné la principale origine à la ville de Bergues. Elle est située à 2. lieues au midi de Dunkerque, sur la petite riviere de Colme, au pied d'une montagne. La ville, qui contient 3200. habitans, est assez mal bâtie; mais elle est fortifiée & coupée par divers canaux qui aboutissent à diverses villes du pays. Outre l'église de l'abbaye, il y en a plusieurs autres, & les Jesuites y ont un collége. L'abbaye est réguliere & très-considérable. Cette ville est du diocèse d'Ypres, & fait un gouvernement important. Le collége des magistrats, composé d'un bourg-mestre, de 14. échevins, &c. exerce la justice dans la ville & dans la châtellenie. Cette châtellenie est composée de la petite ville de *Honschoote*, de 6. seigneuries, dont les seigneurs, vassaux de la châtellenie, ont leur justice particuliere, &

de 4. villages. Il y a auprès de Bergues l'abbaye de *Sainte Elisabeth*, de Chanoinesses de l'ordre de S. Augustin.

5. *Cassel*: son nom latin est *Castellum*, d'où on a formé celui de Cassel par corruption. Cette ville, située sur une montagne à 6. lieues de la mer, & à 4. lieues au midi de Bergues, est ancienne. Elle est bâtie en longueur, & la place est au milieu. Il y a 2. collégiales, un collége des Jesuites, & quelques autres maisons religieuses. Elle est du diocèse d'Ypres, & appartient à la France depuis l'an 1677. que Philippe duc d'Orleans la soumit, après une bataille mémorable : elle est aujourd'hui démantelée, après avoir été une des plus fortes places des Pays-Bas. Son château, qui étoit très-fort, a été aussi détruit. Le roi Philippe de Valois gagna une autre bataille auprès de cette ville en 1328.

La châtellenie de Cassel est la plus étendue de la Flandre, après celle de Lille : elle est située entre les trois rivieres de Lys, d'Aa & de la Colme, & a plus de 10. lieues d'étendue. Elle contient 5. villes, en comptant celle de Cassel, 52. grands villages, dont quelques-uns pourroient passer pour des villes, 25. châteaux ou maisons seigneuriales, & la grande forêt de *Nieppe*. Cette châtellenie, qui fut cédée à la France par le traité de Nimegue en 1678. est gouvernée par un magistrat qui réside à Cassel, qu'on appelle *la Cour de Cassel*, & qui est composé de plusieurs gentilshommes.

Des 4. villes qui sont dans l'étendue de la châtellenie de Cassel, celle de *Waten* est dans la subdélégation de cette ville. Il y avoit à Waten, qui est du diocèse de S. Omer, une prévôté de Chanoines Réguliers, qui fut d'abord unie à l'évêché de S. Omer, & qui l'est aujourd'hui aux Jesuites Anglois de cette ville. *Ravensberg* & l'*Ostina* ou *Westine*, sont deux abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux, situées dans le diocèse de S. Omer & dans cette châtellenie.

6. & 7. *Hazebrouck* & *Merville* sont deux villes de la châtellenie de Cassel qui ont chacune une subdélégation de l'intendance de Lille. La 1e est du diocèse d'Ypres: les Augustins y enseignent publiquement les humanités. L'autre, située à la gauche de la Lys, est du diocèse d'Arras. Le chapitre de Douai en est seigneur. La petite ville de l'*Estaire* sur la Lys, qui est dans la châtellenie de Cassel, dépend de la subdélégation de Merville. *Morbeck* a titre de principauté.

8. *Bailleul* ou *Belle*, petite ville d'environ 2500. habitans : elle est située à 4. lieues au sud-ouest d'Ypres, sur la petite riviere de Bellebeck au diocèse d'Ypres, & est chef de châtellenie : les Jesuites y ont un collége. C'étoit autrefois une place forte, qui est aujourd'hui toute ouverte.

9. LILLE ou l'*Isle*, & en Allemand *Ryssel*, ville capitale des Pays-Bas François. C'est une des plus belles, des plus riches, des plus considérables & des plus commerçantes du royaume : son nom latin est *Insula*. On prétend qu'elle tire son nom de sa situation entre deux rivieres, la Lys & la Deule; mais la premiere en est fort éloignée : l'autre la traverse & la coupe en deux. D'autres dérivent son nom des marais dont elle fut d'abord environnée. Ce n'étoit encore qu'un château au milieu du XI. siécle, lorsque Baudouin comte de Flandre l'aggrandit, y fonda la collégiale de S. Pierre en 1055. & l'environna de murailles : elle s'augmenta ensuite peu-à-peu. Après avoir fait partie du comté de Flandre, en avoir été détachée avec quelques villes voisines, & y avoir été réunie, Louis XIV. la soumit en 1667. & elle est demeurée à la France par divers traités de paix.

Cette ville, qui dépend du diocèse de Tournay pour le spirituel, est située au 50. dégré 58. m. de latitude, suivant les observations astronomiques, & à 20. m de moins, suivant la carte de Guillaume de

l'Isle, du comté de Flandre de l'an 1704. à 7. lieues de la côte de l'Océan, & au 20. 47. m. de longitude, suivant la même carte. Elle est grande, très-bien bâtie & bien peuplée, & il y a de fort belles rues. Sa grande place se fait remarquer sur-tout par les beaux bâtimens dont elle est environnée; entr'autres par l'hôtel de ville, partagé en 4. pavillons. On y compte environ 50. églises, dont 10. sont paroissiales. La principale est la collégiale de saint Pierre : son chœur est très-beau. S. Maurice est une autre collégiale. Parmi les maisons religieuses, une des plus belles est le collége des Jesuites; les Augustins y enseignent aussi publiquement les humanités: l'hôpital *Comtesse* est magnifique. L'enceinte de la ville est irréguliere; mais très-bien fortifiée; & il y a une des plus belles citadelles de l'Europe, entre laquelle & la ville est une très-belle esplanade. On y a établi diverses sortes de manufactures.

Le bailliage de Lille, ou *la Gouvernance*, qu'on appelle ainsi, parce que le gouverneur de la ville, qui l'est aussi de la province, en est le chef, étend son ressort sur toute la châtellenie pour les cas royaux. La justice ordinaire, civile & criminelle, & la police y sont exercées par le tribunal du magistrat, composé de 49. personnes, parmi lesquelles il y a les 12. échevins. Le bureau des finances de Lille fut érigé en 1691. & l'hôtel des monnoyes en 1685. Il y a aussi une maîtrise particuliere des eaux & forêts.

La châtellenie de Lille est très-étendue : elle comprend 5. petits pays, qui renferment 137. paroisses, partagées en 4. grands bailliages. Ces 5. pays sont le *Melanctois*, la *Wepe*, le *Ferain*, le *Carembaud* & *la Pevle*.

1°. *Le Melanctois* s'étend au midi de Lille à la droite de la Deule, entre cette riviere & celle de Marque; le bourg de *Seclin* en est le chef-lieu; il y a une collégiale. On y voit encore *Haubourdin*, à la droite de la Deule : *Noyelle*, château; *Lannoy*, petite ville, avec titre de comté; *Roubaix*, petite ville, avec titre de marquisat, &c.

2°. La *Wepe* est située entre la Lys & la Deule. *Armentieres*, à la droite de la Lys, en est la principale ville. Le roi Louis XIV. après l'avoir prise en 1667. la fit démanteler : les Jesuites y ont un collége & une maison de noviciat. On voit encore dans le pays, *Los*, abbaye considérable & réguliere de l'ordre de Cîteaux : elle est située à la gauche de la Deule, à une lieue au-dessus & au levant de Lille, dans le diocèse de Tournai. Son nom latin est *Laus Beatæ Mariæ* : la communauté est ordinairement de 50. religieux. Il y a 6. abbayes de filles qui en dépendent: une de ces 6. abbayes est celle de *Marquete*, située à la gauche de la Deule, au confluent de la riviere de Marque, & presqu'aux portes de Lille. La *Bassée* est une petite ville située sur la Deule & les frontieres de l'Artois : elle étoit autrefois fortifiée, & est aujourd'hui démantelée; la *Bouteillerie*, Chartreuse, &c.

3°. Le *Ferain*. Ce pays est situé au nord de la ville de Lille, entre la Lys, la Deule & la Marque; *Comines*, sur la Lys, qui en est le principal lieu, dépend aujourd'hui de la Flandre Autrichienne : il y a une collégiale sous le nom de S. Pierre.

4°. Le *Carembaud* est situé au midi du Melanctois, entre la haute Deule & la Marque vers sa source. *Phalempin*, dont le domaine appartient au roi, comme châtelain de Lille, en est le principal lieu. Il y a une abbaye de Chanoines Réguliers qui est du diocèse de Tournai.

5° *La Pevle*, ou plutôt le *Pevel*, en latin *Pabulum*, s'étend à la droite de la Deule, entre cette riviere & l'Escaut. Le bourg de *Cisoin* ou *Chisoin*, en est le lieu le plus considérable. C'est une des 4. anciennes baronies de Flandre. Il y a une abbaye considérable de Chanoines Réguliers, sous le nom de S. Callixte, située au milieu du

diocèse de Tournai. Elle fut fondée au IX. siécle pour de simples chanoines, qui embrassérent l'état régulier au XII.

La châtellenie de Lille, & celles de Douay & d'Orchies, forment ensemble une espéce de pays d'états, qui se tiennent tous les ans à Lille à la fin de l'année, sous l'autorité du roi : ils sont composés du magistrat de Lille qui y tient le premier rang, de 4. seigneurs hauts justiciers, ou de leurs baillifs, & des députés du magistrat de Douay, & de celui d'Orchies.

10. *Douay*. C'est une des principales villes des Pays-bas François : elle est située sur la Scarpe, vers les frontières de l'Artois, à 6. lieues au midi de Lille, dans un pays extrêmement fertile, sur-tout en bled. Elle dépend pour le spirituel du diocèse d'Arras : son nom latin est *Duacum*. Ce n'étoit qu'un château au VII. siécle; il fut pris & détruit par les Normans au siécle suivant : on y bâtit une ville au X. Elle est de figure ovale, & est plus grande que Lille; mais elle n'a pas le tiers de ses habitans. La Scarpe la coupe en deux parties égales, qui sont également bien fortifiées, & elle est défendue par *le fort de Scarpe*, qui lui sert de citadelle. On y compte 7. paroisses. Elle appartient à la France depuis l'an 1667. Son université, qui est célèbre, fut fondée en 1562. pour les Pays-Bas Wallons. Les 4. principaux colléges de cette université sont ceux *du Roi*, qui est bâti à neuf, des Bénédictins de *S. Wast d'Arras*, des Bénédictins d'*Anchin*, & des Bénédictins de *Saint Amand*. Les Jésuites, fondés par l'abbaye d'Anchin, enseignent les humanités dans le collége de cette abbaye, sous la direction & l'autorité des religieux.

Il y a deux collégiales à Douay, Sainte Anne & Saint Pierre. La premiere fut d'abord une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée au VII. siécle à Merville sur la Lys, transférée à Douay, & sécularisée. Parmi les maisons religieuses qui sont dans cette ville, il y a trois abbayes de filles, sçavoir de *Notre-Dame de la Paix* de Bénédictines reformées, de *Beaulieu*, de chanoinesses de S. Augustin, & de *Notre-Dame des Prez*, de l'ordre de Cîteaux. Les Jésuites Ecossois ont un collége à Douay pour ceux de leur nation. Les Bénédictins Anglois y ont aussi une maison. L'hôtel de ville & l'arsenal sont remarquables.

La *Gouvernance* de Douai ne faisoit autrefois qu'un même corps avec celle de Lille : elles ont été séparées en 1693. Celle de Douay étend sa jurisdiction pour les cas royaux, sur la ville, & sur 28. villages des environs. Il y a outre cela un bailliage, qui connoît de la justice féodale & de la police. Le magistrat consiste en 12. échevins, & plusieurs autres officiers : il exerce à Douay la justice haute, moyenne & basse, & la police sur les bourgeois : l'appel de ses jugemens est porté à la gouvernance.

La cour supérieure de Flandres fut d'abord érigée en conseil souverain en 1668. & en parlement en 1681. Il fut établi à Tournai, & transféré à Douay en 1713. Il a dans son ressort tous les Pays-bas François, excepté Gravelines & Bourbourg, qui ressortissent au conseil souverain d'Arras. Il est composé de 4. présidens, & 34. autres officiers, partagés en 3. chambres.

La principale ville, qui dépend de la subdélégation de Douay, est celle d'*Orchies*, chef de châtellenie, dans le diocèse d'Arras, & à l'extrémité de ce diocèse, sur les frontières de celui de Tournay. Elle a été autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. On voit encore dans ce diocèse, le long & à la gauche de la Scarpe, les abbayes de *Flines* & de *Marchienne*. La premiere est de filles, de l'ordre de Cîteaux, & l'autre, située sur les frontières du Hainaut & de l'Ostrevant, & fondée au VII. siécle sous la régle de S. Benoît, fut d'abord établie pour des hommes & des filles. Il n'y eut ensuite que des filles, &

enfin elle n'est occupée que par des Bénédictins depuis l'an 1024. Elle est célébre, considérable, & située à 3. lieues au levant de Douay.

11. *S. Amand:* c'est une petite ville, chef de subdélégation, avec une abbaye célébre, fondée par le saint de ce nom au VII. siécle. Le lieu s'appelloit anciennement *Elnone*, d'un ruisseau qui s'y jette dans la Scarpe. Elle est située sur la gauche de cette riviere, à 6. lieues au-dessous de Douay, & à 4. lieues au midi & au-dessus de Tournay. Elle tire son origine de l'abbaye qui est sous la régle de S. Benoît, qui est grande & magnifique, & qui a le domaine de la ville. Elle dépend du diocèse de Tournay, de la châtellenie d'Orchies, & du pays ou du quartier de *Pevel.* Louis XIV. prit cette ville en 1667. & elle est restée depuis à la France. Il y a une abbaye de Bénédictines réformées, sous le nom de *Notre-Dame de la Paix*, & des eaux minérales fort salutaires.

La petite ville de *Mortagne*, située à l'embouchure de la Scarpe dans l'Escaut, à 3. lieues de Tournay, vers le sud-est, dépend de la subdélégation de S. Amand. C'est la derniere ville de ce côté-là. Elle est démantelée, & sa citadelle est rasée: elle dépendoit du Tournaisis. *Château-l'Abbaye*, abbaye réguliere de l'ordre de Prémontré, à l'extrémité du diocèse d'Arras, est située au-dessus & auprès de Mortagne, entre l'Escaut & la Sambre.

12. *Bouchain*, ville capitale de l'Ostrevant, portion du Hainaut. Elle est située à 3. lieues au nord de Cambray, & à autant au sud-est de Douay, sur l'Escaut qui la traverse, qui sépare le diocèse de Cambray de celui d'Arras, & qui la partage en deux, la haute & la basse ville. La haute est sur la pente d'une hauteur sur la gauche de l'Escaut, & est fortifiée, ainsi que la basse. La paroisse & la maison de ville sont dans la haute. Elle appartient à la France depuis l'an 1676. Elle est chef de la châtellenie d'*Ostrevant.*

L'*Ostrevant* ou *Ostervant*, en latin *Austrebatensis pagus*, a eu titre de comté. Il contient 65. villages, dépend du diocèse d'Arras pour le spirituel, & a appartenu successivement à l'Artois & au Hainaut. Il a appartenu aussi à la Neustrie, dont il étoit la borne orientale. Les principaux lieux de ce pays sont *Denain* sur l'Escaut, célébre par la victoire que les François y remportérent en 1712. Il y a une ancienne abbaye de Bénédictines transformées en un chapitre de 18. chanoinesses séculiéres, qui font preuve de noblesse, & qui ont une abbesse, laquelle fait des vœux. *Hasnon*, ancienne abbaye sur la droite de la Scarpe, à 2. lieues au nord-ouest de Valenciennes, fondée au VIII. siécle pour des hommes & des filles, qui vivoient dans des monasteres séparés. Cette abbaye, après avoir été détruite par les Normans, fut rétablie au X. siécle pour les seuls religieux Bénédictins qui l'occupent aujourd'hui. *Vicogne*, à une lieue & demie au nord de Valenciennes, abbaye de l'ordre de Prémontré. Elle est magnifique; & de trois églises qu'elle contient, la principale est très-remarquable par la beauté de son architecture & de ses ornemens. *Lalain* & *Paquencourt*, qui ont titre de comté, &c.

§. 2. *Le Cambresis.*

Ce pays, qui faisoit partie de celui qu'occupoient les *Nerviens*, peuples de la Belgique, est borné au nord & au levant par la Flandre & le Hainaut; au midi par la Picardie, & au couchant par l'Artois. Il est peu étendu. Il n'a que 10. lieues communes de France du levant au couchant, & 6. du midi au nord, & ne contient que 89. villages ou hameaux. Il fut un des premiers des Gaules qui passa de la puissance des Romains sous celle des François au V. siécle. Il fut gouverné par des comtes propriétaires dès la fin du X. & fit partie du royaume de

Lorraine, possédé par les empereurs d'Allemagne, jusqu'à l'empereur S. Henri, qui donna en 1007. le comté de Cambresis à l'évêque; & ce Prélat & ses successeurs, se sont qualifiés depuis ce tems-là comtes de Cambresis, & princes de l'Empire. Les châtelains de Cambrai, vassaux des évêques, s'étant rendus héréditaires, partagerent la seigneurie avec ces prélats, dont ils reconnurent la souveraineté. Le roi Philippe de Valois acquit cette châtellenie en 1340. ses successeurs en jouirent jusqu'en 1435. que Charles VII. la donna en engagement à Philippe duc de Bourgogne. Louis XI. la reprit. L'empereur Charles V. la confisqua en 1543. & fit bâtir une citadelle à Cambray : mais il laissa l'évêque dans tous ses droits. Les habitans se soumirent aux François en 1581. & Philippe II. roi d'Espagne reprit cette ville en 1595. Enfin le roi Louis XIV. la prit sur les Espagnols en 1677. & depuis ce tems-là elle est demeurée à la France, avec le comté de Cambresis.

Le pays est assez bon, & produit sur tout beaucoup de lin; ce qui a donné occasion d'y établir des manufactures de toiles, qui sont fort estimées. Il y a aussi de fort bons pâturages.

Le Cambresis est un pays d'états: ils sont composés des 3. ordres. Le clergé consiste dans les députés de la cathédrale & des deux collégiales de Cambray, & 3. abbés, qui sont ceux du *S. Sépulchre* & de *S. Aubert* de Cambray, & de *Vaucelles*. La noblesse est composée de 8. barons, & des gentilshommes qui demeurent dans Cambray; & le tiers état du magistrat de Cambray.

CAMBRAY, capitale du pays, est une ancienne ville des Gaules. Elle est située au 50. degré 10. m. de latitude, & au 20. 54. m. de longitude, à 5. lieues au sud est de Douay, & à 6. au sud-ouest de Valenciennes, sur l'Escaut, & près de la source de cette riviere, qui la coupe en deux parties. Elle est belle, grande, bien peuplée, forte & défendue entr'autres par une bonne citadelle. L'archevêque en a le domaine utile; & cette ville avec tout le Cambresis, cédés à nos rois par le traité de Nimegue, sont du ressort du parlement de Douay. L'évêché de Cambray, dont l'origine ne remonte pas au-dessus du VI. siécle, fut uni avec celui d'Arras jusqu'au XV. qu'ils furent séparés. Celui de Cambray fut érigé en archevêché en 1559. Il étoit auparavant sous la métropole de Rheims; & pour dédommager cette derniere église, on lui a uni en 1696. la mense abbatiale de S. Thierri. L'église de Cambray est la plus riche des Pays-bas, tant par rapport à l'Archevêque qu'à son chapitre. La cathédrale de la Vierge est un des plus beaux édifices du royaume : le chœur est placé dans la croisée. Le clocher est d'une architecture admirable; il est percé à jour, & il est orné d'une horloge singuliere. Le chapitre est composé de 8. dignités, qui sont ordinairement chanoines, de 43. chanoines, 4. semi-prébendés, 8. hauts vicaires & 95. chapelains, dont plusieurs sont obligés à résidence. Parmi les canonicats, il y en a 3. d'affectés à la noblesse, 4. à des gradués en théologie, 6. à des gradués en droit, & un à un prêtre docteur en médecine. Outre la cathédrale, il y a à Cambray les collégiales de S. Gery & de Sainte Croix, & un grand nombre de maisons religieuses, dont les principales sont les abbayes du *S. Sepulchre* de Bénédictins, de *S. Aubert* de Chanoines Réguliers, de *Premi*, de chanoinesses régulieres, qui y ont été transférées d'auprès de *Cantipré*, hors des murs; de *S. Lazare*, de filles de l'ordre de Prémontré; de Bénédictines Angloises, &c. Les Jésuites y ont un collége. Le palais de l'archevêque & l'hôtel de ville sont de très-beaux bâtimens. Il y a un gouverneur pour la ville, & l'autre pour la citadelle. Le roi n'a qu'un fief à Cambrai pour tout domaine. Le magistrat de cette ville est composé d'un prevôt, de 14. échevins, &

de plusieurs autres officiers : ce tribunal connoît des affaires civiles, criminelles & de police; & l'appel en est porté au parlement de Douai.

Le diocèse de Cambrai comprend près de 600. paroisses, parmi lesquelles il y a cent succursales. Elles sont partagées en 4. archidiaconés, & s'étendent dans le Cambresis, & dans une partie du Brabant & du Hainaut. On y compte 20. abbayes d'hommes, & 12. de filles.

Cateau Cambresis, en latin *Castellum Cameracense*, est la seule place considérable, après la capitale. Elle est à 5. lieues au sud-est de Cambray. L'archevêque, qui en est seigneur, y a un château magnifique. Elle fut érigée en ville au commencement du XI. siécle. Elle est aujourd'hui toute ouverte. Il y a l'abbaye réguliere de S. André de l'ordre de S. Benoît, fondée au XI. siécle, & deux communautés de Chanoinesses Régulieres. Les autres abbayes du Cambresis sont *Vaucelles*, en latin *Vallicella*, de l'ordre de Cîteaux, & *Fémi*, de l'ordre de S. Benoît, possédée en commende. Les 8. baronies dont les seigneurs entrent aux états de Cambresis, sont, *Premont*, *Thou*, *S. Martin*, *Ligni*, *Auvaing*, *S. Olle*, *Arleux*, *Clermont* & *Eone*.

II. INTENDANCE DE MAUBEUGE OU LE HAINAUT FRANÇOIS.

Le Hainaut François, qui compose cette intendance, contient la partie méridionale du comté du Hainaut, dont on a parlé ailleurs. Cette partie s'étend du midi au nord dans l'espace de 12. lieues communes de France, & de 20. du levant au couchant : mais elle n'est pas par-tout également longue & large, & elle se rétrécit en quelques endroits. Elle comprend aussi la partie méridionale du pays qu'on appelle *Entre Sambre & Meuse* : ensorte qu'on peut diviser en deux cette intendance, sçavoir en pays situé entre l'Escaut & la Sambre, & entre la Sambre & la Meuse. Tous ces pays ont été cédés à la France par les traités des Pyrénées & de Nimegue.

Le Hainaut François est entremêlé de terres labourables, de bois & de prairies; mais les terres ne sont pas fertiles par-tout, & il y en a plusieurs, où on ne peut recueillir que du seigle. La principale forêt est celle de *Mormal*, qui contient plus de 17500. arpens de bois. On trouve dans le pays quelques mines de fer ou de charbon de terre. Le climat est froid & pluvieux. Toutes les villes du pays ont leur gouverneur particulier, & leur état-major.

§. 1. *Pays d'entre l'Escaut & la Sambre.*

VALENCIENNES est la principale ville du Hainaut François. Elle est située avantageusement sur l'Escaut qui la traverse, à 9. lieues au midi & au-dessus de Tournai, & à 8. au nord-est & au-dessous de Cambrai. Elle étoit connue dès le V. siécle. Nos rois de la premiere & de la seconde race y avoient un palais : mais la ville étoit alors peu considérable. Elle s'est aggrandie depuis, & est devenue une des plus riches & des plus considérables des Pays-Bas. Comme l'Escaut sépare à Valenciennes le diocèse de Cambrai de celui d'Arras, la partie qui est à la droite de cette riviere, appartient au diocèse de Cambrai, & l'autre à celui d'Arras. Elle fut possédée aux X. & XI. siécles par des comtes particuliers & des châtelains, dont le domaine fut enfin uni à celui des comtes de Flandre & de Hainaut. Le roi Louis XIV. la prit en 1677. & elle est restée depuis à la France. On compte environ 25000. habitans dans cette ville : les rues en sont étroites & tortueuses. Elle est très-bien fortifiée, & la citadelle est forte, mais irréguliere. La principale église est celle de S. Géri, qui est collégiale. Les Bénédictins y ont l'abbaye réguliere de *S. Sauve*, qui est dans les fauxbourgs, à la droite de

de l'Escaut ; celle de *S. Jean-Baptiste*, de Chanoines Réguliers, est dans la ville : les religieuses Brigittines y ont aussi un monastère & les Jesuites un collége. Auprès de la ville est une Chartreuse. L'abbaye de *Fontenelle*, de filles de l'ordre de Cîteaux, est à une lieue de Valenciennes. Elle est située à la droite & auprès de l'Escaut, dans le diocèse de Cambrai.

La prévôté de Valenciennes est composée de 24. villages. Le prévôt connoît des cas royaux dans toute l'étendue de la prévôté, & y exerce la justice criminelle. L'appel de ses sentences va au parlement de Douai. Le magistrat y exerce la justice ordinaire pour les cas civils & pour la police : il est composé d'un prévôt, d'un lieutenant, 11. échevins, &c. Il y a dans cette ville des manufactures d'étoffes de laine & de toiles fines ou batistes. La ville & la citadelle ont chacune leur gouverneur & leur état-major. Les autres villes du Hainaut François sont les suivantes.

Condé, ville située à 3. lieues au-dessous & au nord-est de Valenciennes, au confluent de l'Escaut & de la Haisne ; ce qui lui a fait donner le nom de *Condate*, mot Gaulois qui veut dire *Jonction de deux rivieres*. La ville est petite, & n'a pas plus de 3000. habitans : ses rues sont irrégulieres : mais elle est considérable par ses fortifications. Elle a donné son nom à une branche de la maison de Bourbon à laquelle elle a appartenu : elle appartient aujourd'hui à celle de Croy. Elle fut prise en 1676. & cédée à la France en 1678. par la paix de Nimegue. Le château ou citadelle est au confluent des deux rivieres. Il y a une collégiale, un gouverneur, un état-major, &c. Elle est du diocèse de Cambrai, & on voit aux environs l'abbaye de *Crépin*, de Bénédictins, fondée au VII. siécle : elle est réguliere & située sur la petite riviere de Honeau, qui se jette dans la Haisne auprès de Condé. Celle de *Saussoi*, qui est de filles de l'ordre de Cîteaux, est située à un quart de lieue de Tournai : mais dans le diocèse de Cambrai, à la droite & auprès de l'Escaut, & à plus de 4. lieues au-dessous de Condé. On voit aussi dans cette partie du Hainaut François, le village d'*Antoing*, à la droite de l'Escaut, avec un château qui appartient à la maison d'Epinoy ; & tout auprès le village de *Fontenoi*, célébre par la bataille que les François y gagnerent en 1745. sur les Alliés.

Le Quesnoy, petite ville située dans une grande plaine, entre Cambrai & Maubeuge, à 7. lieues au levant de la premiere, & à autant au couchant de l'autre. Outre le château, la place est fortifiée, a un gouverneur & un état-major : mais ses fortifications sont irrégulieres. Elle contient environ 3000. habitans, une abbaye de Chanoinesses de S. Augustin, & un bailliage : son nom latin est *Quercetum*.

Bavai : c'étoit autrefois une ville considérable ; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un méchant village. Elle est très-ancienne, & a été la capitale des *Nerviens* : son nom latin est *Bagacum*. On trouve tous les jours aux environs d'anciennes médailles.

Maubeuge sur la gauche de la Sambre, à 4. lieues au midi de Mons. Cette ville doit son origine à un monastère de filles, que Ste Aldegonde y fonda au VII. siécle, & dont les religieuses, après avoir suivi pendant long-tems la régle de S. Benoît, se sont transformées en un chapitre de Chanoinesses séculieres, qui pour être reçues, font preuve de 32. quartiers de noblesse du côté paternel & du côté maternel. Leur église est sous l'invocation de la Vierge, & elles sont sous l'autorité d'une abbesse qui est élective : les Chanoines de la collégiale de S. Quentin leur servent de chapelains, & cette église est d'ailleurs desservie par les PP. de l'Oratoire. Les Jesuites ont le collége de Maubeuge, où il y a quelques autres

communautés religieuses. Cette ville, qui sert de résidence à l'intendant du Hainaut François, étoit peu considérable avant l'an 1678. mais ayant été alors cédée à la France par la paix de Nimegue, le roi Louis XIV. en fit une place forte, qui a un gouverneur & un état-major. La prévôté de Maubeuge, outre cette ville & celle de *Landrecies*, contient 71. bourgs ou villages, sur la plûpart desquels l'abbesse de Maubeuge a jurisdiction spirituelle & temporelle. L'abbaye d'*Haumont*, réguliere de l'ordre de S. Benoît, sur la droite de la Sambre, en est à une lieue. Elle fut fondée au VII. siécle.

§. 2. *Pays François d'Entre Sambre & Meuse.*

Ce pays contient les villes & gouvernement suivans.

Landrecies, petite ville située sur la droite de la Sambre & les frontieres du Cambresis, à 6. lieues au-dessus & au sud-ouest de Maubeuge. Charles V. empereur la fit fortifier en 1543. après l'avoir reprise sur les François. Louis XIV. la reprit en 1655. & elle est toujours demeurée à la France. Elle est forte par sa situation & par les ouvrages qui l'environnent. L'abbaye des Bénédictins de *Maroilles* n'en est pas éloignée. Le nom latin de cette abbaye est *Maricola*: elle fut fondée au VII. siécle; & après avoir été détruite par les Normans, & avoir essuyé diverses vicissitudes, elle fut rétablie au XI. & a toujours été réguliere. *Barlaimont*, sur la Sambre, a titre de comté.

Avesnes, petite ville d'environ 2500. habitans: elle est sur la riviere d'Hepre, à 4. lieues au midi de Maubeuge, & appartient à la France depuis l'an 1659. Les maisons sont mal bâties, & les rues mal percées; mais elle est forte. Il y a 3. églises, dont l'une est collégiale, avec un bailliage royal. L'abbaye réguliere de *Liessies* de Benédictins non-réformés, située sur la même riviere d'Hepre vers sa source, sur les confins du Hainaut & de la Thierasche, en est a 2. lieues vers le levant: son nom latin est *Latia*. Elle est du diocèse de Cambrai, & fut fondée au VIII. siécle sous l'invocation de S. Lambert. Le pieux abbé Louis de Blois, qui en étoit abbé au XVI. siécle, l'a fort illustrée. Le château d'*Epinoy* en est à une lieue vers le nord.

Beaumont, petite ville assez peuplée, qui a titre de comté. Elle est située à 4. lieues de Maubeuge vers le levant. Elle appartient à la France depuis l'an 1684. La petite ville de *Chimai* fut aussi alors cédée à la France. Elle appartient à la maison de Croy, & Maximilien d'Autriche roi des Romains l'érigea en principauté en 1486. Elle est située sur la petite riviere de la Blanche, à 4. lieues au midi de Beaumont. *Barbançon*, principauté, en est à une lieue vers le sud-est, & *Solre*, comté, à trois lieues vers le sud-ouest. On voit encore dans ce pays *Terlon*, marquisat; *Glajon*, baronie, &c. Toutes les places dont on vient de parler sont du diocèse de Cambrai: les 3. suivantes appartiennent à celui de Liége.

Marienbourg: elle a pris son nom de Marie reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, sœur de Charles V. qui la fit bâtir en 1542. ainsi que *Philippeville*, qu'elle fonda en 1555. donnant à l'une son nom, & à l'autre celui de Philippe II. roi d'Espagne son neveu. C'étoient deux fortes places qui appartiennent à la France depuis la paix des Pyrénées: mais Louis XIV. fit démanteler la premiere. Elle est située au confluent de deux petites rivieres, dont l'une est nommée la *Blanche*, & l'autre la *Noire*, à environ 3. lieues à la gauche de la Meuse. Louis XIV. augmenta au contraire les fortifications de Philippeville, qui est aujourd'hui une des plus fortes places des Pays-Bas. Elle est située sur une hauteur, à 2. lieues au nord de Marienbourg, & à 6. au midi de Charleroi. Les habitans de Marien-

bourg sont pauvres. Il y a une communauté considérable de religieuses du S. Sepulchre. On compte 800. habitans dans Philippeville. Les rues en sont larges & tirées au cordeau, & elles aboutissent à une grande place située au milieu. Les Récollets y ont un couvent.

Charlemont sur la Meuse, à 9. lieues au-dessus & au-midi de Namur, est la ville la plus orientale de l'intendance de Maubeuge. Elle tire son nom de l'empereur Charles V. son fondateur, & de sa situation. Elle fut cédée à la France en 1678. par la paix de Nimegue; & comme elle étoit petite, le roi Louis XIV. y fit joindre & enfermer par de bonnes fortifications les deux villages de *Givet*, situés à la droite & à la gauche de la Meuse; ensorte que cette forte place en contient aujourd'hui trois différentes.

II.

LA LORRAINE.

Les *Mediomatrici*, les *Veroduni* & les *Leuci*, peuples de la Belgique, occupoient la Lorraine, lorsque César fit la conquête des Gaules. Ces peuples, dans la subdivision des provinces Romaines de cette portion de l'empire, furent attribués à la Belgique premiere avec les *Treveri*. La Belgique ayant passé sous la domination des François au V. siécle, elle fit partie du royaume d'Austrasie, par le partage de la Monarchie Françoise entre les fils de Clovis. Après la mort de Louis le Débonnaire, ce royaume échut à l'empereur Lothaire, fils aîné de ce prince. Lothaire partagea en 855. ses domaines à ses trois fils, & donna à Lothaire l'un des trois, la partie de l'ancien royaume d'Austrasie située à la gauche du Rhin, qui prit depuis le nom de *Royaume de Lothaire*, d'où, par corruption, on a fait celui de Lorraine, & anciennement celui de *Lothier*.

Lothaire II. roi d'Austrasie ou de Lorraine étant mort en 869. Louis roi de Germanie son oncle paternel lui succéda; & la Lorraine échut ensuite successivement à l'empereur Charles le Gros, & à Arnoul neveu de ce dernier & fils naturel du roi Carloman, qui la transmit à Zuentibold son fils naturel, & ce dernier à l'empereur Louis IV. son frere. Ce dernier prince étant mort sans enfans en 912. la partie occidentale de la Lorraine se soumit au roi Charles le Simple son successeur, & l'orientale reconnut Conrad de Franconie roi de Germanie. Ce dernier prince & les empereurs d'Allemagne ses successeurs, firent gouverner la Lorraine orientale par des ducs ou gouverneurs généraux; ce qui subsista jusqu'en 959. Brunon de Saxe archevêque de Cologne & *Archiduc* de Lorraine, partagea alors cette province en deux duchés; sçavoir, de *Lorraine Inferieure* & de *Supérieure*. Le duché de Lorraine Inférieure, qu'on appelloit *Duché de Lothier*, comprenoit le Brabant, le Limbourg & une grande partie des Pays-Bas: il passa dans la maison des comtes de Louvain ducs de Brabant.

Le duché de la Haute Lorraine, qui seul a retenu le nom de Lorraine & qu'on appella la *Lorraine Mosellane*, à cause qu'il étoit arrosé par la riviere de Moselle, fut possédé par divers seigneurs depuis l'an 959. jusqu'en 1048. que l'empereur Henri le *Noir* en donna l'investiture à Gerard d'Alsace, fils de Gerard comte de Mets. La postérité masculine de Gerard jouit du duché de Lorraine jusqu'en 1430. qu'Isabelle, fille & héritiere du duc Charles I. dit le *Hardi*, porta ce duché dans la maison de René I. duc d'Anjou & roi de Sicile son mari. Jean II. fils de René, & Nicolas fils de Jean II. possédérent le duché de Lorraine jusqu'en 1473. qu'Iolande, fille du roi René, qui

leur succéda, remit le duché de Lorraine dans la maison d'Alsace par son mariage avec René II. de la branche de Vaudemont. Les descendans de René II. ont possédé les duchés de Lorraine & de Bar jusqu'à l'an 1736. que François-Etienne, alors duc de Lorraine, & aujourd'hui empereur, les céda, en échange du grand duché de Toscane, à Stanislas Leczinski roi de Pologne, pour en jouir durant sa vie, & pour être réunis à la couronne de France après sa mort. Les ducs de Lorraine avoient reconnu la supériorité de l'empereur & de l'empire jusqu'au commencement du XIV. siécle.

La Lorraine prise en total est bornée au nord par le Luxembourg, l'Electorat de Trèves, & le Palatinat du Rhin; au couchant par la Champagne, au midi par la Franche-Comté, & au levant par l'Alsace. Elle a environ 45. lieues communes de France du midi au nord, & autant du levant au couchant.

L'air y est tempéré, & le pays est arrosé par diverses rivieres, dont les principales sont la Meuse, la Moselle qui y prend sa source, la Saare, &c. Le terroir est assez fertile en bled, en vin, en pâturages & en chanvre. Il y a quelques carrieres de marbre, quantité de mines de fer, quelques-unes d'argent & de cuivre, & plusieurs salines. Les montagnes de Vôge, qui occupent les parties orientale & méridionale, la séparent de l'Alsace, & de la Franche-Comté, & sont couvertes de bois: le reste est un pays assez uni; mais il y a aussi beaucoup de forêts & de prairies: le gibier y abonde; & les rivieres & les étangs y fournissent beaucoup de poisson.

Les Lorrains passent pour braves & laborieux: leurs voisins les accusent d'être du caractère des Normans. Ils sont fort jaloux de leur liberté & de leurs priviléges, & fort attachés à la religion catholique & à leurs princes. Les gentilshommes & les bourgeois vivent à la Françoise, & ils parlent tous la langue Françoise, à l'exception de ceux du bailliage Allemand, ou de la Lorraine Allemande, située vers les frontières du Palatinat & de l'électorat de Trèves.

Les empereurs d'Allemagne, après avoir succédé à une grande partie de l'ancien royaume de Lothaire, ou à l'ancienne Lorraine orientale, accordérent divers priviléges aux évêques & aux principales villes de cette partie de l'Empire; ce qui donna occasion à ces prélats de s'ériger en princes de l'empire, & d'étendre leur domaine temporel. Tels furent dans la haute Lorraine les évêques de *Metz*, *Toul* & *Verdun*; ce qui fit qu'on distingua ces 3. évêchés, de la Lorraine proprement dite. Nos rois réunirent ces trois évêchés à la couronne au milieu du XVI. siécle, tandis que la Lorraine proprement dite n'y a été réunie qu'en 1736. Ainsi nous partagerons la Lorraine en deux parties principales, sçavoir les *Trois Evêchés*, & la *Lorraine proprement dite*.

I. Les Trois Evêchés.

Chacun de ces trois évêchés fait aujourd'hui un gouvernement séparé.

§. 1. *Le Pays Messin.*

Ce pays, qui n'est pas d'une grande étendue, confine au nord avec le Luxembourg; à l'orient avec la Lorraine Allemande; au midi avec la Lorraine propre, & au couchant avec le Barrois: l'air y est plus froid que chaud du côté des Ardennes, & la fertilité du terroir y est médiocre. Les habitans ressemblent assez aux Allemans pour les mœurs.

Mets, qui en est la capitale, lui a donné son nom. C'est une des plus anciennes villes des Gaules, capitale des peuples nommés *Mediomatrici*, & connue d'abord sous le nom de *Divodurum*. Elle avoit pris

le nom de *Meta* dès le commencement du V. siécle, & elle fut ruinée par Attila roi des Huns dans le même siécle. Les François se saisirent ensuite du pays; & cette ville ayant été rétablie, elle devint la capitale, après la mort du roi Clovis, du royaume d'Austrasie; ce qui subsista pendant près de deux siécles. Elle fut gouvernée depuis la fin du VIII. par des comtes particuliers, qui devinrent héréditaires au X, & possédérent le comté de Mets jusqu'au commencement du XIII. que Gertrude fille & héritiere du comte Albert, lequel étoit de la maison de Brabant, ayant épousé Thibaut I. du nom, duc de Lorraine, mourut sans enfans. La ville de Mets devint ensuite impériale, & fut gouvernée par ses propres magistrats, qui partagerent l'autorité avec l'évêque. Les habitans reçurent chez eux en 1552. le roi Henri II. qui y entra sous le titre de protecteur; & l'empereur Charles V. ayant assiégé cette ville en 1558. François de Lorraine duc de Guise en prit la défense au nom du roi, & l'obligea à lever le siége: l'évêque céda au roi les droits temporels qu'il avoit à Mets, & qui étoient peu considerables. Enfin le roi Louis XIII. s'étant déclaré souverain de Mets, Toul & Verdun, ces trois villes, avec leurs territoires & le domaine de leurs évêques, furent cédées à la France en 1648. par le traité de Westphalie.

La ville de Mets, qui a été autrefois beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais qui neanmoins s'aggrandit & s'embellit tous les jours, est située sur la Moselle, qui l'environne du côté du couchant & du nord, au 49. dégré 6. m. de latitude, & au 23. 45. m. de longitude. La Moselle s'y sépare en deux branches, dont l'une traverse la ville & l'autre en baigne les murailles; & la riviere de Seille, qui s'y jette dans la Moselle, l'environne du côté du levant & du midi. Elle a près de 4. lieues de tour, en y comprenant les ouvrages extérieurs, & passe pour une des plus considérables du royaume: mais les rues en sont étroites, & la plûpart des maisons bâties à l'antique. On y compte 20000. familles, & près de 90000. habitans, partagés en 17. paroisses, sans la garnison qui est nombreuse: la cathédrale de S. Etienne est une des plus belles églises du royaume: mais elle est mal située, sur le penchant d'une colline. Son chapitre est composé de 12. dignités & 28. canonicats. L'évêque, qui se qualifie prince de l'empire, jouit d'un gros revenu.

Il y a de plus trois collégiales à Mets: la principale est celle de S. Sauveur. Les Bénédictins de la congrégation de S. Vannes y ont 4. abbayes: la premiere est celle de *S. Arnoul*, dans l'église de laquelle on voit le tombeau de l'empereur Louis le Débonnaire. C'étoit la plus ancienne des 4. elle étoit située au dehors, & a servi autrefois de cathédrale; mais le duc de Guise la fit abbatre en 1552. à cause des fortifications: les religieux se transférérent dans le couvent des Dominicains, qui leur fut donné par le roi. Les trois autres abbayes sont *S. Vincent*, *S. Clement* & *S. Symphorien*. Les Bénédictines ont aussi trois anciennes abbayes à Mets; sçavoir, de *S. Pierre*, de *Sainte-Marie* & de *Sainte Glossinde*: elles s'étoient changées en chanoinesses séculieres; mais en 1680. on les obligea à reprendre la clôture & la régle de S. Benoit. Enfin il y a une 8e abbaye à Mets qui est celle de *Pontifroy*, transférée dans la ville en 1572. elle est de l'ordre de Citeaux & réguliere. Les Jesuites ont un beau college à Mets. *Saint Pierremont* est une abbaye de Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine, située aux environs de la ville.

Les Juifs sont tolérés à Mets, où ils ont une synagogue depuis le régne de Henri II. & c'est la seule ville du royaume, où ils ayent l'exercice public de leur religion. On y en compte environ 2000. ils occupent

un quartier séparé, & sont obligés de porter des chapeaux jaunes.

Le roi Louis XIII. établit en 1633. le parlement de Mets, qui est semestre, & auquel la chambre des comptes, la cour des aydes & celle des monnoyes sont unies. Il est composé en tout de 13. présidens, & 88. conseillers ou officiers. Il y a de plus 7. conseillers d'honneur, qui sont les évêques de Mets, Toul & Verdun; les abbés de Gorze & de S. Arnoul, le gouverneur de Mets & le lieutenant général du gouvernement. Son ressort s'étend sur les trois évêchés, sur le Luxembourg François, la province de la Saare, &c. c'est-à-dire, sur les 5. bailliages & siéges présidiaux de Mets, Toul, Verdun, Sedan & Saar-Louis; sur les bailliages de Thionville, Longuy & Mouzon, sur 4. prévôtés de la Lorraine Allemande, & sur 4. autres situées sur les frontieres de Champagne. Le bureau des finances ou des trésoriers de France de Mets fut érigé en 1661. la généralité de cette ville est composée des 6. recettes, de *Mets*, *Vic*, *Thionville*, *Toul*, *Verdun* & *Sedan*. L'intendant seul fait le département des impositions. Le magistrat de Mets consiste en un maire, 10. échevins, 10. assesseurs, &c.

La ville de Mets est entourée de bonnes fortifications qui font un fort grand circuit; & elle est défendue par une citadelle très-forte, située à une des extrémités de la ville. L'une & l'autre ont le même gouverneur qui a rang de gouverneur de province, & qui l'est aussi du pays Messin : il a sous lui un lieutenant général.

Le diocèse de Mets s'étend au nord le long de la Moselle, & comprend, entr'autres, la Lorraine Allemande & le pays de la Saare. Il est divisé en 4. archidiaconés & 22. doyenés ou archiprêtrés, qui renferment 623. paroisses, dont 120. appartiennent aux Luthériens, principalement dans l'archidiaconé de S. Arnoul ou de Saarbourg. Outre les 8. abbayes de la ville de Mets, il y en a 10. à 12. autres dans le diocèse.

Le gouvernement de Mets, outre le pays Messin proprement dit, renferme le Luxembourg François, le pays de la Sare & le Barrois François.

1. *Le pays Messin proprement dit.* Outre la ville de Mets, qui en est la capitale, il contient les villes & les lieux suivans.

Gorze, petite ville située à 4. lieues de Mets vers le couchant d'hyver : elle doit son origine à une ancienne abbaye fondée par S. Chrodegand évêque de Mets au milieu du VIII. siécle. L'abbé jouit dans la suite des droits régaliens : elle fut sécularisée & changée en collégiale en 1581. Les ducs de Lorraine en firent détruire l'église & les lieux réguliers en 1609. & la firent unir en 1621. à l'église primatiale de Nanci. Cette union fut rompue en 1661. & Charles III. duc de Lorraine céda alors au roi l'abbaye & le territoire de Gorze, avec 3. villages voisins. La ville est située sur une colline à une lieue de la Meuse.

Vic, bourg ou petite ville sur la Seille, chef-lieu du temporel de l'évêque de Mets & d'un bailliage royal, dépendant du parlement de Mets.

Sierk ou *Sirck*, petite ville autrefois de la Lorraine Allemande, dépend aussi du pays Messin. C'est une prévôté particuliere située sur les frontieres du Luxembourg. Elle appartient à la France depuis l'an 1660.

Rembervillers, petite ville du diocèse de Toul, chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Mets. Il y a un couvent de Capucins & un monastère de Bénédictines du S. Sacrement.

Baccara, petite ville du doyené de Déneuvre au diocèse de Toul sur la Meurte, chef-lieu d'une autre châtellenie du temporel de l'évêque de Mets. Il y a un couvent de Carmes.

La ville de *Marsal*, chef d'une châtellenie contigue à celle de Vic : elle est célébre

pour ses salines; la ville est fortifiée. Il y a aussi des salines à *Moyenvic*, à une lieue de Vic.

Longueville est une abbaye de la congrégation de S. Vannes, & *Vergaville* une abbaye de Bénédictines réformées.

2. *Le Luxembourg François* : il comprend la partie méridionale de ce duché, ou les 6. prévôtés suivantes, qui sont du ressort du parlement de Mets.

1°. *Thionville* : cette ville, nommée en latin *Theodonis villa*, du nom de son fondateur, est située sur la gauche de la Moselle, à 7. lieues au-dessous & au nord de Mets. C'étoit une maison royale au milieu du VIII. siécle, & ce fut ensuite une seigneurie particuliere que les comtes de Luxembourg unirent à leur domaine à la fin du XII. L'empereur Charles V. la fortifia, & les François la prirent en 1558. Elle fut rendue à l'Espagne l'année suivante, & reconquise par les François en 1643. & elle est restée à la France par le traité des Pyrénées. Elle est extrêmement forte, a un pont de charpente sur la Moselle, & fait un gouvernement particulier. C'est le siége d'une prévôté, d'un bailliage & d'un siége présidial. Les habitans parlent Allemand. Elle est du diocèse de Mets. L'abbaye de *Justemont*, réguliere & réformée de l'ordre de Prémontré, en est à 2. lieues.

2°. *Ivoy*, en latin *Eposium Castrum* : c'étoit une ville du Luxembourg, située sur les frontieres de la Champagne, à 3. lieues au sud-est de Sedan. Elle fut prise sur les Espagnols en 1552. & reprise sur eux en 1637. Elle fut alors démantelée, & ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, où il y a une collégiale. Le roi Louis XIV. l'ayant donné avec plusieurs villages des environs, à Eugene-Maurice de Savoye comte de Soissons, fils puîné de Thomas-François prince de Carignan, l'érigea en duché en 1662. en faveur de ce prince, sous le nom de *Carignan* : ce duché est possédé aujourd'hui par le prince de Carignan, premier prince du sang de Savoye. Il est du diocèse de Tréves, ainsi que l'abbaye d'*Orval*, de l'ordre de Cîteaux, en latin *Aurea Vallis*, qui est située dans le voisinage sur les frontieres du Luxembourg Autrichien : elle est réguliere & célébre par sa réforme.

3°. *Montmedi*, ville située sur le Chier, à 3. lieues à la gauche de la Meuse, & à 4. au sud-est de Mouzon : elle dépend du duché d'Ivoi ou de Carignan, est partagée en haute & basse, & fortifiée. Elle fait un gouvernement particulier.

4°. *Marville*, petite ville ou bourg enclavé dans le duché de Bar : il est du diocèse de Mets, & situé sur la riviere d'Ostein. Il fut cedé à la France par la paix des Pyrénées.

5°. *Chevanci le Chastel*, bourg sur le Chier & les frontieres de la Lorraine.

6°. *Damvilliers*, petite ville enclavée dans le Verdunois : l'empereur Charles V. la fit fortifier. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées, & démantelée en 1673.

3. *La Sare* est une riviere qui prend sa source dans la Lorraine Allemande, un peu au-dessus de *Salms*; & qui après un cours de 30. à 35. lieues, se jette dans la Moselle au-dessus de Treves, à la droite de cette riviere. Le roi Louis XIV. étant maître de la Lorraine, fit construire une nouvelle ville en 1680. sous le nom de *Saar Louis*, dans l'isthme d'une presqu'isle formée par la Saare, & située dans un marais qu'on peut facilement inonder, près de *Vaudevrange*, à 10. lieues au levant de Thionville, & la fit fortifier régulierement pour la défense du pays. Il la conserva après avoir rendu la Lorraine au duc, & elle fut cédée à la France par la paix de Riswick, avec une demi-lieue de terrain aux environs, qui par le traité de l'an 1718. fut augmenté de 5. villages. Les rues de Saar-Louis sont régulieres, & aboutissent à deux

portes; ayant une grande place au milieu, sur laquelle est la paroisse & la maison du gouverneur. Les maisons sont uniformes & bien bâties : les Récollets & les Capucins y ont des couvens, & il y a une prévôté & un siége présidial qui ressortissent au parlement de Mets.

Sarbourg ou *Sarbruck*, est une autre ville de la Lorraine Allemande, qui appartenoit déja à la France avant le traité de l'an 1736. & qui dépend du parlement de Mets. Elle est située sur la Sare, au pied des montagnes de Vôge, près des frontieres de la basse Alsace, à 5. lieues au-dessus & au sud-est de Saar-Louis : c'est le *Pons Saravi* des Itineraires. Cette ville est le chef d'un des 4. archidiaconés de l'église de Mets, à laquelle elle appartenoit. Les évêques de Mets l'engagerent en 1396. au duc de Lorraine, & ils la lui vendirent en 1561. & le duc de Lorraine la ceda à la France cent ans après.

Enfin la principauté de *Phaltzbourg* étoit soumise à la France & du ressort du parlement de Mets avant l'an 1736. Elle est composée de divers châteaux qui dépendent de l'ancienne seigneurie de *Lutzelbourg*, démembrée de l'évêché de Mets. La petite ville de *Phaltzbourg*, qui donne son nom à cette principauté, est située entre l'Alsace & la Lorraine, au pied des montagnes de Vôge, à 2. lieues de Saverne, & à 10. lieues au nord-ouest de Strasbourg. Elle est fortifiée & défendue par un ancien château. La ville de Phaltzbourg appartient au roi depuis l'an 1661. avec toutes ses dépendances, & le château de *Lutzelbourg*. Cette principauté dépend aujourd'hui du gouvernement d'Alsace.

4. Nous appellons le *Barrois François*, cette partie du Barrois qui appartenoit à la France avant l'an 1736. & la cession de la Lorraine. *Longwic*, avec titre de prévôté & d'ancien comté, en est la principale place. Elle est située sur les frontieres du Luxembourg, à 8. lieues au nord-ouest de Thionville. Elle est partagée en ville haute & ville basse. Le duc de Lorraine céda cette prévôté à la France par le traité de Nimegue en 1679. par celui de Riswick en 1697. & par le traité de l'an 1718. Louis XIV. fit fortifier Longwic, & en fit une place importante, pour l'opposer à Luxembourg. Les dedans de la place sont réguliers; les rues droites & la place publique entourée de bâtimens tous d'une égale symmétrie. Il y a 10. villages qui dépendent de cette prévôté.

Les 4. prévôtés de *Clermont* en Argonne, de *Dun*, *Stenay* & *Jametz*, situées sur les frontieres de la Champagne, font aussi partie du Barrois François, & sont du ressort du parlement de Mets.

Clermont est une ville située sur une montagne, à 5. lieues de Verdun vers le couchant. Elle est chef d'un ancien comté, situé en deçà de la Meuse dans le pays d'*Argonne*, dont on parlera ailleurs. Ce comté appartenoit au commencement du XI. siécle aux évêques de Verdun. Ils y établirent des châtelains qui se rendirent propriétaires, & cette châtellenie passa au XIII. dans la maison des ducs de Bar & de Lorraine, qui en firent hommage à ces prélats, jusqu'en 1564. L'évêque céda alors au duc tous les droits de fief qu'il avoit dans le comté de Clermont, que le duc de Lorraine céda en 1632. & 1641. au roi Louis XIII. Le roi Louis XIV. donna ce comté au prince de Condé, qui en fut privé en 1654. & la ville de Clermont fut alors démantelée. La maison de Condé est rentrée dans la possession du comté de Clermont par le traité des Pyrénées; & elle en jouit, ainsi que des tailles, aides & gabelles du pays; le roi ne s'y étant réservé que l'hommage & le ressort de la justice. La *Chalade*, abbaye réformée de l'ordre de Cîteaux, est située dans le Clermontois, d'où dépendent les trois prévôtés de *Stenay*, *Dun* & *Jametz*.

Stenay

Stenay est une ville située sur la Meuse, à 7. lieues au-dessous de Verdun : son nom latin est *Sathanacum*. Elle étoit fortifiée : mais elle fut démantelée en 1654. les fortifications en ont été relevées. *Dun* est aussi une petite ville située sur la Meuse dans le diocèse de Reims : elle est aujourdhui démantelée. *Jametz*, autre petite ville, est située à 2. lieues de Montmedi, au midi, sur les frontieres du Luxembourg & du Verdunois. Son nom latin est *Gemmeticum*.

§. 2. *Le Verdunois.*

Ce pays, qui fait aujourd'hui un gouvernement particulier, sous l'autorité d'un gouverneur & d'un lieutenant-général, contient une partie du diocèse de Verdun, & confine avec la Champagne vers le couchant : il est enclavé dans la Lorraine de tous les autres côtés. Il s'étend le long de la Meuse, est fort peuplé & rempli de bourgs & de villages : il appartient à la France depuis le milieu du XVI. siécle.

Verdun, qui en est la ville capitale, & qui lui a donné son nom, l'étoit aussi des anciens *Veroduni*, peuples de la premiere Belgique. Elle est située à 12. lieues de Mets vers le couchant, sur la Meuse qui la traverse. On la partage en trois ; sçavoir, la ville haute, la basse & la neuve. Elle est très-forte, défendue par une bonne citadelle, & contient 22000. habitans sous 9. paroisses. La cathédrale de Notre Dame a un chapitre composé de 7. dignités & 42. chanoines. Après cette église, est celle de l'abbaye de *S Vannes*, située dans la citadelle, qui a donné l'origine au commencement du dernier siécle, à la réforme de l'ordre de S. Benoît en France, à la congrégation de Lorraine ou de S. Vannes, & à celle de S. Maur : la mense abbatiale est unie à l'évêché. Elle étoit déja fondée au milieu du VIII. siécle. *S. Ayric* est une autre abbaye de la congrégation de S. Vannes, située dans la ville de Verdun : elle est réguliere. Il y a encore trois autres abbayes ; sçavoir, de *S. Nicolas des Prez*, de Chanoines Réguliers de la réforme de Mataincour, de *S. Paul*, de l'ordre de Prémontré, & de *S. Maur* : cette derniere est de Bénédictines de la réforme de S. Vannes, & considérable. Entre les autres églises de la ville est la collégiale de la Magdelaine, qui a 3. dignités & 20. prebendes. Les Jésuites ont un collége à Verdun, où il y a plusieurs autres maisons religieuses, avec un bailliage & un siége présidial. Le gouverneur de la ville l'est aussi de la citadelle & du pays Verdunois.

Verdun est un ancien titre de comté, qui a eu ses comtes particuliers depuis la fin du X. siécle, sous l'autorité des empereurs d'Allemagne. Baudouin frere de Godefroi de Bouillon, à qui ce comté étoit échu en partage, le vendit à la fin du XI. à l'évêque & à l'église de Verdun, qui le donnerent en fief à Thierri comte de Mousson & de Bar. Renaud, petit fils de Thierri, échangea en 1131. le comté de Verdun avec l'évêque contre le comté de Clermont en Argonne ; & les évêques ayant obtenu des empereurs d'Allemagne en 1156. la confirmation de cet échange, se sont qualifiés depuis comtes de Verdun & princes de l'empire. Leur pouvoir diminua beaucoup à Verdun, tant par la qualité de ville impériale que les habitans se procurerent, qu'en se mettant en 1552. sous la protection du roi Henri II. Le roi Louis XIII. y fit bâtir la citadelle ; & enfin cette ville fut cédée à la France avec le Verdunois en 1648. par le traité de Munster.

Le diocèse de Verdun contient 350. paroisses ou annéxes, partagées en 9. doyenés. Cent quinze de ces paroisses, en comptant les 9. de la ville, sont renfermées dans le comté de Verdun ou le Verdunois : les autres appartiennent à la Lorraine ou au Barrois. Ce comté est composé de plusieurs prévôtés, où il n'y a aucune ville ; mais des

bourgs & des villages : le lieu le plus remarquable est l'abbaye réguliere & réformée de *Châtillon*, de l'ordre de Cîteaux.

§. 3. *Le Toulois.*

C'est le 3e évêché de la Lorraine soumis à la France depuis le milieu du XVI. siécle : il fait un gouvernement particulier comme les deux autres, & est soumis à un gouverneur & à un lieutenant-général, dont l'autorité s'étend seulement sur le comté de Toul, ou sur le temporel de l'évêché, qui est entierement enclavé dans la Lorraine, excepté du côté du couchant, où il confine à la Champagne dans quelqu'une de ses parties. Ce comté & le reste du diocèse de Toul, étoient la demeure des *Leuci* peuples de la Belgique premiere.

Toul, ancienne capitale des ces peuples, est située sur la gauche de la Moselle, à 14. lieues au-dessus & au midi de Mets, & à 5. au couchant de Nanci. Elle fut gouvernée par des comtes particuliers depuis le X. siécle : ces comtes étant devenus héréditaires, leur race s'éteignit au milieu du XIII. & les évêques, à qui le comté de Toul avoit été engagé dès l'an 1212. l'unirent à leur domaine; mais les ducs de Lorraine conserverent l'avouerie sur l'évêché, & prétendirent la faire valoir sur les fauxbourgs de la ville, même après les traités de Munster & des Pyrénées, par lesquels les Trois évêchés furent cédés à la France : mais ils y renoncerent entierement par le traité de l'an 1718.

Toul est situé dans un vallon fertile, arrosé par la Moselle, & environné à moitié d'une chaîne de côteaux couverts de vignes. La ville est forte, & les fortifications, qui sont régulieres, ont été augmentées en 1700. mais on n'y compte que 10. à 12. mille habitans, partagés en 4. paroisses & en 9. quartiers, en y comprenant les fauxbourgs, où il y a deux autres paroisses. L'évêque se dit comte de Toul & prince du S. Empire; & il y a un fort beau palais. La cathédrale de S. Etienne est un très-bel édifice, remarquable par son portail : le chapitre est composé de 4. dignités & 36. chanoines. Outre la collégiale de S. Gengoul, on y voit les deux abbayes de *S. Evre* & de *S. Mansuit*, de la congrégation de S. Vannes, situées chacune dans un fauxbourg de son nom. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine y possédent l'abbaye de *saint Leon.* Les Dominicains, les Cordeliers & les Capucins ont des couvens à Toul, où il y a 4. maisons religieuses de filles, 2. hôpitaux & une commanderie de Malte. Le séminaire, gouverné par les Lazaristes, étoit autrefois l'hôpital du S. Esprit Le présidial de Toul fut érigé en 1685. il étend sa jurisdiction sur 6. prévôtés, que renferme le bailliage de Toul.

Le diocèse de Toul est le plus étendu du royaume. Il contient, suivant la Martiniere, 1400. paroisses; & l'Almanach royal y en met 1700. mais suivant le pouillé que le P. Benoît de Toul en a donné en 1711. il n'y a que 762. paroisses & 236. succursales; ce qui fait en tout 998. tant paroisses qu'annéxes, partagées en 6. archidiaconés & 2. doyenés : il contient près de 30. abbayes, 33. villes ou bourgs, 2. duchés, 2. principautés, un marquisat souverain, 2. comtés de l'empire, 1200. villages ou hameaux, &c. Ce diocèse, que la Moselle traverse du midi au nord, est assez fertile : il s'étend partie dans le duché de Lorraine, partie dans celui de Bar, & partie dans le Toulois, qui est la portion de ce diocèse soumise à la France, avant la cession de l'an 1736. Cette portion comprend environ 150. paroisses renfermées, tant dans le Toulois & le pays Messin, que dans le Bassigni François, qui dépend du gouvernement de Champagne, du parlement de Paris, du bailliage de Lorraine & de l'officialité de Vaucouleur. Cette portion con-

tient en particulier le *Toulois*, ou le domaine temporel de l'église de Toul, dont les lieux les plus remarquables sont l'abbaye réguliere d'*Autrey*, de Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine; *Liverdun*, bourg situé sur la Moselle, avec une collégiale unie au séminaire de Toul, & l'ancien château des évêques de Verdun; *Dieulouart* sur la Moselle, où il y avoit une collégiale qui a été donnée en 1660. aux Bénédictins Anglois; *Moyenvic*, bourg assez considérale, qui a été autrefois fortifié; *Vicharey*, bourg & ancien palais de nos rois de la premiere race; *Brixey*, dans le doyené de Neufchâteau, qui a une collégiale, & est chef de châtellenie de l'évêché; *Rangeval*, en latin *Regina-Vallis*, abbaye réguliere & reformée de l'ordre de Prémontré dans le doyené de Commerci; *Void*, en latin *Vodium*, gros bourg du même doyené, où il y a une prévôté dépendante du temporel de la cathédrale de Toul.

II. LA LORRAINE PROPRE.

Sous ce nom nous comprenons les états que François-Etienne duc de Lorraine, & aujourd'hui empereur, céda à la France en 1736. contre le grand duché de Toscane: ils comprennent les duchés de Lorraine & de Bar, dont les revenus montoient alors à 5. millions de rente. Ces deux duchés contenoient 3. principautés, 17. comtés, 18. baronies, & 2000. justices, tant du domaine que du clergé & de la noblesse; 58. villes, 15. bourgs, 2000. villages, 100000. familles, 400000. habitans, & 4000. nobles ou gentilshommes. On compte 1500. paroisses & 500. annéxes dans la partie de ces états, qui dépend, pour le spirituel, des Trois évêchés; 25. chapitres d'hommes, 4. de chanoinesses, 6. commanderies de Malte, une Chartreuse, 34. abbayes d'hommes, 44. autres maisons religieuses d'hommes, 37. de filles, 1200. ecclésiastiques séculiers, 1400. religieux, 1000. religieuses, & 140. hermitages. Les autres paroisses des états de Lorraine, ou des duchés de Lorraine & de Bar, dépendent, pour le spirituel, des diocèses de Tréves, Châlons, Langres, Bezançon, Bâle & Strasbourg.

I. DUCHÉ DE LORRAINE.

Il s'étend dans les diocèses de Mets, Toul, Verdun & Strasbourg, & est situé à la droite de la Moselle: on le partage en trois grands bailliages, qui sont ceux de Nanci, de Vôge & de Lorraine Allemande: il contient de plus les annéxes des deux premiers bailliages; ce qui nous donnera 4. articles.

§. 1. *Bailliage de Nanci.*

Ce bailliage contient 9. prévôtés & quelques enclaves qui dépendent, pour le spirituel, du diocèse de Toul: ces 9. prévôtés sont les suivantes.

1. NANCI, capitale du duché de Lorraine, n'est connue que depuis le XII. siécle: ce n'étoit alors qu'un château mouvant du comté de Champagne, que Mathieu duc de Lorraine acquit, & où il établit sa résidence. Ses successeurs l'y continuerent; & cette ville s'étant accrue, ils la fortifierent: mais les fortifications furent rasées après la paix des Pyrénées. Le roi Louis XIV. les fit rétablir en 1670. & enfin on n'a conservé que celles de l'ancienne ville.

La ville de Nanci est située à la gauche de la riviere de Meurte, au 48. dégré 40. m. de latitude, & au 23. 44. m. de longitude. Elle est partagée en vieille & nouvelle; & cette derniere, qu'on commença de construire en 1587. est fort bien bâtie: ses rues sont tirées au cordeau, & il y a une très-belle place, sur laquelle est le palais

de la cour souveraine ou parlement, qui est très-beau. La principale église de Nanci est la primatiale de Notre-Dame, érigée par le pape Clement VII. & ainsi nommée, parce que le chef de cette collégiale prend le titre de *Primat* & officie en habits pontificaux. Il y a dans ce chapitre 3. autres dignites, 13. chanoines & 10. vicaires: il y a 2. autres collégiales & 3. paroisses; celle de N. D. est desservie par les PP. de l'Oratoire. Parmi les maisons religieuses sont l'abbaye de S. Leopold de la congrégation de S. Vannes, & les Bénédictines de Notre-Dame de Consolation, autrefois abbaye, dont le titre abbatial a été supprimé en 1625. & le monastère a été donné aux Bénédictines du S. Sacrement. Les Jesuites ont un collége à Nanci, une maison de noviciat, & une 3e maison nommée la *Mission Royale*, fondée par le roi Stanislas. Enfin on y voit 9. autres maisons religieuses d'hommes & 8. de filles, avec une commanderie de Malte. Les derniers ducs de Lorraine avoient leur sépulture dans l'église des Capucins. Outre la cour souveraine, il y a à Nanci une chambre des comptes, une sénéchaussée & une prévôté.

On voit dans la prévôté de Nanci *Port S. Nicolas*, bourg situé sur la Meurte, à 2. lieues au-dessus de Nanci : il donne son nom au doyené de *Port*, dans lequel la ville de Nanci est située, & contient 500. feux, avec l'église de S. Nicolas qui est très-belle, & qui lui donne son nom. Cette église, qui est paroissiale, est desservie par les Bénédictins de la congrégation de saint Vannes, qui y ont un prieuré conventuel: de l'autre côté de la riviere est *Varangeville*. Les Jesuites ont une maison à saint Nicolas, & on y voit trois maisons religieuses de filles. L'abbaye de *Clair-lieu* ou de *Villers*, de l'ordre de Cîteaux, dont la mense abbatiale est unie à l'église primatiale de Nanci; celle de *Bouxieres* fondée au X. siécle pour des Bénédictines, transformées aujourd'hui en un chapitre de chanoinesses séculieres, où il y a 15. prébendes; & la belle Chartreuse d'*Ars*, fondée par Charles IV. duc de Lorraine, sont dans le doyené de Port, où on voit aussi les baronies de *Lenoncour*, d'*Harrauçour* & d'*Hossonville*.

2. *Gondreville*, 3. *Amance*, 4. *Rosieres-aux-Salines*, & 5. *Einville*. De ces 4. prévôtés situées dans le bailliage de Nanci, la premiere, qui a été un palais de nos anciens rois, est dans le doyené de Toul, & les autres dans celui de Port. *Amance*, près de la Moselle, a été autrefois une forteresse : les ducs de Lorraine en avoient fait une de leurs maisons de campagne. *Rosieres* est une ancienne ville.

6. *Luneville*. Cette ville est encore dans le doyené de Port : elle est située sur la petite riviere de Vesouze dans une très-belle campagne, à 5. lieues au sud-est de Nanci. Elle avoit au X. siécle titre de comté, possédé par une branche cadette de la maison de Lorraine. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine y ont l'abbaye réguliere de S. Remi : mais ce qui rend cette ville plus célébre, c'est le magnifique palais que les ducs de Lorraine y avoient fait construire, & qui fut brûlé en 1719. il a été rétabli plus magnifique. Ils y faisoient leur principale résidence, comme fait aujourd'hui le roi Stanislas qui y tient sa cour. Il y a de plus un bel hôpital & quelques autres communautés religieuses, avec une académie pour les jeunes gentilshommes, établie par le roi Stanislas, qui y a établi aussi une academie de sciences & de belles lettres, accompagnée d'une nombreuse bibliothéque. *Malgrange* est une maison de campagne de ce prince, qui l'étoit autrefois des ducs de Lorraine.

7. *Permi* : c'est un bourg, chef-lieu du doyené de son nom, situé sur les frontieres du pays Messin, avec un ancien château.

aujourd'hui détruit. Cette prévôté s'étend entre la Meuse & la Moselle.

Pont-a-Mousson, ville assez considérable, est située dans ce doyené, à 6. lieues au-dessous & au nord de Nanci; son nom Latin est *Mussi-pons:* elle est dans une agréable campagne sur la Moselle, qui la coupe en deux. La partie orientale, à la droite de cette riviere, dépend du diocèse de Mets, & l'occidentale de celui de Toul. La premiere est la plus ancienne: l'autre, qui fut fondée au XII. siécle par les comtes de Bar, est plus grande & mieux peuplée. Elles font ensemble une grande & belle ville, qui fut érigée en marquisat en 1356. par l'empereur Charles IV. Il y a 3. paroisses dans la partie occidentale, avec la collégiale de sainte Croix. Il y a de plus 5. maisons religieuses d'hommes & 5. de filles. Le collége des Jesuites est dans la partie orientale. Ces peres remplissent les chaires de professeur dans les facultés des arts & de théologie dans l'université de Pont-à-Mousson, fondée en 1572. Le marquisat de cette ville, qui fait partie du Barrois non-mouvant, est composé de 2. châtellenies: il entra dans la maison de Lorraine par le mariage de René I. duc d'Anjou & de Bar avec Isabelle duchesse de Lorraine. On voit à Pont-à-Mousson l'abbaye réguliere & réformée de *Sainte-Marie aux Bois*, de l'ordre de Prémontré, qui y en a été transférée.

8. & 9. *Raon l'Etape* & *S. Diey.* Ces deux prévôtés sont dans les montagnes de Vôge & le doyené de Salmes; & s'étendent jusqu'aux frontieres de l'Alsace. La premiere est une petite ville nommée *Rado* en latin. L'autre doit son origine à un monastère qui y fut fondé au VIII. siécle, & qui fut changé au X. en collégiale, composée de 3. dignités & 23. canonicats: on fait preuve de noblesse pour y être reçû. La ville de S. Diey est située entre de hautes montagnes, dans un lieu appellé autrefois *Val-Galilée*.

§. 2. *Bailliage de Vôge.*

La Vôge ou les Vôges, en latin *Vogasus saltus*, est une grande chaîne de montagnes couvertes de bois, qui séparent l'Alsace & la Franche-Comté du duché de Lorraine, & s'étendent dans ces trois provinces, jusqu'à la forêt des Ardennes: elles occupent entr'autres la partie orientale & la méridionale du duché de Lorraine. Elles furent habitées au VII. par divers solitaires, qui y fonderent plusieurs monasteres. Elles donnent le nom à un des trois grands bailliages de ce duché, lequel ne contient que les 3. prévôtés principales qui suivent; toutes 3. du diocèse de Toul.

1. *Mirecourt*, petite ville, est le chef-lieu du bailliage de Vôge: son nom latin est *Mercurii Curtis.* C'est un des premiers domaines des ducs de Lorraine: il y a 4. communautés religieuses dans cette ville, située sur la petite riviere de Maudon, qui coule entre la Meuse & la Moselle, & qui se jette dans cette derniere, à 10. lieues au midi de Toul. Mirecourt est dans le doyenné de *Jorcey*, qui est un pays de bois; mais d'ailleurs assez fertile. Il contient deux autres petites villes; *Charmes* & *Dompaires*, qui sont capitales de deux petites prévôtés; 26. paroisses, 13. succursales, la commanderie de Malte de *Xugney*, & l'abbaye de *Chaumousey*, en latin *Calmosia*, de Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine.

2. *Arches*, sur la gauche de la Moselle: ce n'est qu'un village du doyené de Remiremont, qui n'a le privilége d'être chef-lieu d'une prévôté, que parce que les ducs de Lorraine y avoient un château, qui est aujourd'hui détruit.

Ce doyené a pris son nom de sa célébre abbaye de *Remiremont*, nommée *Romarici-mons* en latin, & située à 16. lieues au midi de Nanci vers les frontieres de la Franche-

Comté. Elle fut d'abord fondée sous l'Invocation de S. Pierre, au commencement du VII. siécle, sur le mont *Romberg* dans le comté d'*Haduent*, *Habendensis* en Latin, par *S. Romaric* moine de Luxeuil, qui lui donna son nom. Ce monastère ayant été brûlé par les Hongrois, fut transféré sur la gauche de la Moselle, dans un vallon, à l'endroit où il est aujourd'hui ; ce qui donna occasion d'y bâtir une petite ville qui fut fermée de murailles en 1300. Le monastère fut double d'hommes & de filles dans son origine, & on suivit dans l'un & dans l'autre la régle de S. Benoît. Les religieuses se transformerent au commencement du XVI. siécle, en chanoinesses séculieres ; & pour être reçûes, elles doivent faire preuve d'une ancienne noblesse. Leur chapitre, qui est très-illustre & exempt de l'ordinaire, consiste en une abbesse, qui fait des vœux suivant la régle de S. Benoît, & qui autrefois prenoit le titre de *Princesse de l'Empire*. Les dignités éléctives de doyenne & de sécrete viennent après l'abbesse ; & il y a 8. autres officieres nommées par l'abbesse, qui font des vœux simples. Il y a ordinairement environ 60. chanoinesses divisées en 9. classes ; & il y a en tout 144. prébendes, partagées, tant entre l'abbesse & les dames, ou le chapitre, qui en ont 79. qu'entre les 12. chanoines & les chapelains qui leur servent d'aumôniers, & les officiers de l'abbaye. Il y a un couvent de Capucins à Remiremont ; & auprès est le prieuré conventuel de 8. à 10. religieux de *Saint-Mont*, de la congrégation de saint Vannes, dans l'endroit où l'abbaye fut d'abord fondée, à la droite de la Moselle. Les ducs de Lorraine ont l'avouerie de cette abbaye, qui est sous leur souveraineté.

Plombieres, lieu célébre pour ses eaux thermales, est situé à 3. lieues au sud-ouest de Remiremont. Un ruisseau le divise en deux parties, dont l'une est du diocèse de Toul, & l'autre de celui de Besançon. Il y a un couvent de Capucins, & auprés le prieuré d'*Herival*, de Chanoines Réguliers.

3. *Châtenois :* c'est un bourg très-ancien, où les premiers ducs de Lorraine ont fait leur résidence : il est chef-lieu du doyené de son nom, situé dans l'étendue de l'archidiaconé de Vitel, & a un siége prévôtal. Il y a un prieuré conventuel de Bénédictins de la congrégation de S. Vannes, qui desservent la paroisse. Le *Châtelet*, ancienne baronie, est dans ce doyené : elle appartient aujourd'hui à la maison de Bassompierre, ainsi que celle de *Dommartin*. L'*Etanche*, en latin *Stagnum*, est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux.

Le bailliage de Vôge sert de titre à un des 6. archidiaconés de l'église de Toul, qui contient les doyennés de *Remiremont* & de *Jorcey*, dont on a déja parlé ; celui d'*Epinal*, dont nous parlerons ailleurs, & celui de *Porsas* ou *Poussay*, qui dépend du bailliage de Vôge. Le lieu qui donne son nom à ce dernier doyenné, est nommé en latin *Portus suavis :* il est situé à un quart de lieue de Mirecourt, & a une abbaye de chanoinesses nobles séculieres, autrefois Bénédictines, qui fut fondée au XI. siécle. Le chapitre est composé d'une abbesse, d'une doyenne & de 15. dames : elles ont 4. chanoines pour chapelains. *Bonfay*, & en Latin *Bonum-fagetum*, est une abbaye réguliere de l'ordre de Prémontré.

Le bailliage de Vôge s'étend dans une partie de l'archidiaconé de *Vitel*, qui est un des 6. de l'église de Toul. On y voit entr'autres *Ligneville*, ancienne baronie.

§. 3. *Annéxes des deux bailliages de Nanci & de Vôge.*

Ces annéxes dépendent, pour le spirituel, partie du diocèse de Toul, & partie de celui de Mets. Celles du diocèse de Toul sont les suivantes.

1. *Epinal :* c'est une petite ville chef de prévôté & de doyené de l'archidiaconé de

Vôge : elle est située sur la Moselle qui la partage en deux, à 3. lieues au-dessous & au nord-ouest de Remiremont : c'est un ancien domaine de l'église de Mets : Adalberon évêque de cette ville, y rétablit à la fin du X. siécle, l'abbaye de Bénédictines, qui y avoit été fondée au VII. elles se sont transformées en chanoinesses séculieres, & font preuve de 4. dégrés de noblesse. Leur chapitre est composé de l'abbesse, de 2. dignitaires, de 20. dames & de 4. chanoines qui leur servent d'aumôniers. La ville dépend aujourd'hui du duc de Lorraine, qui en est souverain ; elle est assez peuplée : les Jesuites y ont un collége ; & il y a 4. autres maisons religieuses, 2. hôpitaux, bailliage & prévôté. Elle étoit fortifiée en 1670. lorsque le roi Louis XIV. la prit & la démantela.

Chaté, petite ville, chef de bailliage, est dans ce doyené.

2. *Deneuvre*, prévôté & chef-lieu de doyené dans l'archidiaconé de Port. C'est une ancienne baronie qui ayant passé au XII. siécle dans la branche de Blâmont de la maison de Salmes, entra dans celle de Lorraine par l'extinction de cette branche. Ce n'est qu'un méchant bourg situé sur la gauche de la Meurte, avec une collégiale : son nom latin est *Danubrium*. Les principaux lieux de cette prévôté ou de ce doyenne, sont *Gerbeviller*, petite ville, avec titre de marquisat : les Carmes Déchaussés y ont un couvent, & il y a une maison religieuse de filles ; *Beaupré*, abbaye réguliere & réformée de l'ordre de Cîteaux ; *Belchamp*, abbaye réguliere de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, fondée au XII. siécle.

3. *Blâmont*, ou *Blankenberg* en Allemand, & *Albus mons* en latin. C'est un bourg du diocèse de Toul, situé dans le doyenné de Salmes, sur les frontieres du diocèse de Mets, avec un ancien titre de comté, qui après avoir été possédé par la branche de Salm-Blâmont, passa dans la maison de Lorraine au XVI. siécle. C'étoit dans son origine un fief de l'évêché de Mets. Il y a un siége de prévôté, une collégiale & 2. maisons religieuses.

4. *Châtillon sur Vesouze*, vers les sources de cette riviere, est une autre seigneurie particuliere, située vers les frontieres du diocèse de Mets.

5. *Salm* ou *Salmes* : c'est une petite ville ou bourg, avec un château situé dans la basse Alsace au pays de Vôge, sur les frontieres de la Lorraine, dans la vallée de *Brusch*, vers les sources de la Sâre. C'est le chef-lieu d'un comté qui s'étend, partie dans le diocèse de Toul, & partie dans celui de Strasbourg. Henri I. comte de Salm, dans les Ardennes, d'une branche cadette de la maison de Luxembourg, ayant épousé l'héritiere de Blâmont en Lorraine, vers le milieu du XII. siécle, étendit par-là sa domination dans cette province. Henri II. son fils, fit bâtir le château de Salm, ou *le Nouveau Salm*, dans le pays de Vôge, au diocèse de Strasbourg, vers la fin du même siécle, & fut comte de Salm & de Blâmont. Jean VI. l'un de ses descendans, partagea ses domaines au XV. siécle avec Simon son frere puîné. Jean VII. fils aîné de Jean VI. posséda la moitié du comté de Salm, & la transmit à Christine sa petite fille, qui la porta dans la maison des comtes de Vaudemont, ensuite ducs de Lorraine. Nicolas fils puîné de Jean VII. a fait la branche de *Salm Neubourg*, qui subsiste encore. Simon frere puîné de Jean VI. eut l'autre moitié du comté de Salm, & ne laissa qu'une fille, qui porta cette moitié dans la maison du Rhingrave. Le chef de cette maison fut élevé à la dignité de prince de l'Empire en 1723. pour le comté de Salm, dont les descendans de Simon ont possédé la moitié avec les ducs de Lorraine ; ensorte qu'on divise depuis, Salm, en *comté* & en *principauté*.

Quoique le chef-lieu du comté de Salm soit situé dans le diocèse de Strasbourg, comme la plûpart de ses dépendances sont dans la Lorraine, il y a un doyenné du diocèse de Toul qui porte le nom de *Salmes.* Ce doyenné s'étend dans les montagnes de la Vôge, qui séparent la Lorraine de l'Alsace, & dans la plaine qui se trouve au pied de ces montagnes. Ses principaux lieux sont: *Senones* & *Moyen-montier*, abbayes régulieres de la congrégation de S. Vannes, fondées au VIII. siécle; *Etival*, en latin *Stivagium*, abbaye réguliere, reformée & exempte, de l'ordre de Prémontré; *Domevre*, sur la Vesouse, en latin *Domnus-Aper*, abbaye réguliere de Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine; *Haute-Seille* sur la Vezouze, dans le comté de Blâmont, en latin *Alta-Silva*, abbaye de l'ordre de Cîteaux. *Badonviller*, petite ville, &c.

Il n'y a que deux seigneuries du diocèse de Metz, qui soient enclavées dans les bailliages de Nanci & de Vôge.

1. *Turquestain*, en latin *Turcorum petra*: elle est dans les montagnes de Vôge, sur les frontières du diocèse de Toul. Les évêques de Metz l'ont engagée aux ducs de Lorraine, & elle est d'une assez grande étendue.

2. *Nomeny*, petite ville sur la Seille, avec titre de marquisat. Elle est du domaine des évêques de Metz qui l'ont engagée aux ducs de Lorraine, lesquels s'étoient fait reconnoître vassaux de l'Empire pour ce marquisat.

§. 4. *Bailliage Allemand, ou la Lorraine Allemande.*

Ce bailliage, entiérement situé dans le diocèse de Metz, comprend les domaines qui appartenoient au duc de Lorraine dans la partie orientale de ce diocèse, où on parle la langue Allemande. On le divise en prévôtés, en terres annexées, & en annéxes.

1. Les prevôtés sont: *Vaudrevange*; c'étoit une ville nommée *Valdefringen* en Allemand, & située sur la gauche de la Sâre, dans un terroir fertile; mais elle est ruinée depuis la construction de Sâr-Louis, qui en est à un mille.

Beaurains, seigneurie située sur une élévation entre la Sâre & la Nide; *Bouzonville*, bourg sur la Nide, à 3 lieues de Sâr-Louis: il y a une abbaye de la congrégation de S. Vannes; *Bolshen*, *Chombourg*; *Sarguemine* sur la Sâre, & *Guemonde*, petite ville & château sur la même riviere.

Bitche, ville avec titre de comté, située au pied des montagnes, au-delà de la Sâre, sur les frontieres du duché de Deux-Ponts & de la basse-Alsace. Ce comté appartenoit à la maison de Lorraine dès le XI siécle: il y a un ancien château sur une hauteur voisine.

2. Les terres annexées du bailliage Allemand sont les suivantes.

Dieuse, ville nommée en latin *Deuem-pagi*, située vers la source de la riviere de Seille: elle est célebre par ses puits d'eau salée, où l'on fait beaucoup de sel: elle est chef de châtellenie, & située à deux lieues de Marsal; *Saralbe*, petite ville sur la Sâre, vers le comté de Bitche; *Fauquemont*, en allemand *Valckenbourg*, bourg sur la riviere de Nied ou Nide, avec titre de marquisat; *S. Avold*, pour dire *S. Nabor*: il y a une abbaye de la congrégation de S. Vannes, avec une ville que le duc de Lorraine possédoit sous l'hommage des évêques de Mets; *Hombourg*, ville du comté de Sarbruck, à 2. lieues de Deux-Ponts: elle a été du domaine de l'église de Mets, & est chef de châtellenie; *Surverden*, ville, avec titre de comté sur la Sâre, à 4. lieues au-dessous de Sarbruck: c'étoit un fief qui relevoit de l'évêché de Mets. La petite ville de *Bouquenon* sur la Sâre en dépend: elle est un peu au-dessous de Hombourg.

3. Les annéxes qui sont comprises dans

la Lorraine Allemande & le diocèse de Mets, sont *Sarbruck*, comté sur la Sâre, qui a donné son nom à une branche de la maison de Nassau : c'est un ancien fief de l'église de Metz. Cette ville, qui étoit située sur la Sâre, à 6. lieues au-dessus de Sar-Louis, ayant été ruinée durant les guerres, les habitans se sont retirés au-delà de cette riviere dans une petite ville qu'on nomme *S. Jean*; *Lixhein*, principauté située sur les frontieres de la Basse Alsace; *Fenestrange*, sur la Sâre, seigneurie qui a ses seigneurs particuliers, sous l'hommage des évêques de Metz; *Puttelange*, seigneurie; *Richecour*, comté; *Creange* ou *Kirchingen*, en Allemand; *Salival*, abbaye réguliere & réformée de l'ordre de Prémontré dans le diocèse de Metz, & non dans celui de Toul, comme le dit la Martiniere. *Freistorff*, *Strutzelbrune*, près d'Haguenau, & *Weiler-Betnach*, en latin *Villarium*, sont 3. abbayes régulieres de l'ordre de Cîteaux.

II. Le Duché de Bar ou le Barrois.

Frédéric I. duc de la Lorraine Mosellane fit construire en 951. un château, qu'il nomma *Bar*, & qui dans la suite fut nommé *Bar-le-duc*, sur la petite riviere d'Ornain, vers les frontieres de la Champagne, à 10. lieues au couchant de Toul, & à autant au sud-est de Châlons sur Marne. Il le transmit à ses descendans, jusqu'à Sophie son arriere petite-fille & son héritiere, qui le porta dans la maison de Louis comte de Montbeliard, & seigneur de Mousson sur la Moselle, son mari. Thierri, fils de Louis & de Sophie, prit le titre de comte de Bar à la fin du XI. siécle & étendit sa domination depuis la gauche de la Moselle jusqu'aux frontieres de la Champagne. Thierri son fils aîné lui succéda dans le comté de Montbeliard; & Renaud le puîné dans les comtés de Bar & de Mousson. Ses descendans jouirent de ces deux comtés; sçavoir, du premier sous la mouvance de la France, à laquelle ils se soumirent sous le régne de Philippe le Bel, & de l'autre sous celle de de l'Empire, jusqu'à Edouard II. qui le premier prit le titre de duc de Bar vers l'an 1357. avec celui de marquis de Pont-à-Mousson, après que l'empereur Charles IV. eut érigé ce comté en marquisat en 1354. Edouard III. petit fils d'Edouard II. ayant été tué en en 1415. à la bataille d'Azincourt, le cardinal Louis son frere lui succéda & mourut en 1430. Après sa mort, René d'Anjou roi de Sicile, petit neveu du cardinal Louis, lui succéda dans ses domaines, du chef d'Yolande de Bar son ayeule maternelle, sœur du cardinal. René d'Anjou institua son héritier en 1474. René duc de Lorraine, son petit-fils, fils de sa fille Yolande, & de Ferri comte de Vaudemont; ce qui unit le duché de Bar à celui de Lorraine; & ces deux duchés ont été cédés au roi Stanislas, & après sa mort à la France, par le traité de l'an 1736.

Le Barrois ou duché de Bar est d'une fort grande étendue. Il est borné au levant par la Moselle qui le sépare de la Lorraine; au nord par le Luxembourg & les pays Messin & Verdunois, au couchant par la Champagne, & au midi par la Franche-Comté; ensorte qu'il peut avoir 35. lieues communes de France dans sa plus grande longueur du midi au nord, & 20. du levant au couchant. On le distingue en Barrois Mouvant & non Mouvant.

§. 1. *Le Barrois Mouvant.*

Cette partie du Barrois, située à la gauche de la Meuse, a été toujours possédée par ses seigneurs sous la souveraineté du roi de France; & il y a eu toujours appel de leurs juges au parlement de Paris : du reste les ducs de Bar jouissoient dans tout ce duché des droits régaliens; comme les princes de l'Empire; n'étant tenus envers la couronne de France, qu'à l'hommage &

au ressort. On la partage en deux bailliages, qui sont ceux de Bar-le-Duc & de Bassigni.

1. *Bailliage de Bar-le-Duc.*

BAR-LE-DUC, ville capitale de tout le duché de Bar, est située sur la pente d'une colline, auprès de la riviere d'Ornain ou Ornez, & partagée en ville haute & ville basse. Le château ou la forteresse est dans la ville haute, où est le palais ducal : la basse est située au pied de la montagne près de la riviere. La principale église de la ville est celle de Notre-Dame, prieuré conventuel de la congrégation de S. Vannes, dépendant de l'abbaye de S. Mihel. Il y a de plus deux collégiales, dont l'une est dans la chapelle du palais ducal, & l'autre celle de S. Pierre. Il y a un collége des Jesuites,& on y compte 6. autres maisons religieuses.

Le bailliage de Bar est partagé en deux prévôtés de *Bar* & de *Souillies*. Le premier contient la partie du diocèse de Toul qui est dans le Barrois Mouvant, & l'autre est dans l'étendue du diocèse de Verdun. Le diocèse de Toul a 125. paroisses dans le Barrois, & Bar-le-Duc est de ce nombre. Les autres principaux lieux du diocèse de Toul, qui sont du bailliage & de la prévôté de Bar, sont l'*Isle en Barrois*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont la mense abbatiale est unie à l'église primatiale de Nanci ; *Stainville*, baronie ; *Jovillers*, abbaye réformée de l'ordre de Prémontré ; *Ecurey*, abbaye de l'ordre de Cîteaux ; & *Jandure*, abbaye réformée & réguliere de l'ordre de Prémontré.

Ligny est la seconde ville du Barrois Mouvant : elle est située sur la riviere d'Ornain, à 3. lieues au-dessus & au sud est de Bar-le-Duc, & fait un titre d'archidiaconé & de doyenné du diocèse de Toul. C'étoit une seigneurie particuliere, qui fut érigée en comté en 1367. par Charles V. roi de France, & qui a appartenu à la maison de Luxembourg. Il y a une collégiale, cinq communautés réligieuses d'hommes ou de filles, & un collége dirigé par des prêtres séculiers. Le comté de Ligni appartient depuis l'an 1737. au comte Ossolinski.

Commerci, sur la gauche de la Meuse, à 5. lieues au levant de Bar-le-Duc, est une ville située dans l'étendue du Barrois Mouvant, quoiqu'elle n'en dépende pas. C'est une seigneurie particuliere qui a appartenu à l'église de Mets, laquelle l'inféoda à des seigneurs qui prenoient le titre de *Damoiseaux*. Cette seigneurie ayant passé dans la maison de Gondi, le cardinal de Rets la vendit à Charles IV, duc de Lorraine, auquel le roi Louis XIV. en céda la souveraineté. Il y a une collégiale & 2. communautés religieuses dans cette ville, qui est le titre d'un des doyennés de l'archidiaconé de Ligni. L'abbaye de *Riéval*, en latin *Regiavallis*, de l'ordre de Prémontré, est située dans ce doyenné, & dépend du bailliage de Vitri en Champagne.

La prévôté de *Souillies* ne contient rien de remarquable.

2. *Bailliage de Bassigni.*

La partie du Bassigni, qui est comprise dans le Barrois Mouvant, appartient au diocèse de Toul. Elle est située au midi du bailliage de Bar-le Duc, vers les frontieres de la Champagne, & partagée en 6. châtellenies ou prévôtés ; outre la terre de *S. Thiebaud*, qui s'etend le long & à la gauche de la Meuse, mais dont le chef-lieu, qui l'est aussi du bailliage de Bassigni, n'est qu'un méchant village du doyenné de *Bourmont*. Ces 6. châtellenies ou prévôtés sont

1. *Gondrecour*, petite ville, dont le nom latin est *Gundulphi Curia*. Elle est située sur l'Ornain à 8. lieues au sud-est de Bar-le-duc ; il y a un couvent de Récollets. C'est le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Toul, & de la prevôté de son nom. L'ab-

baye *des Vaux* de l'ordre de Cîteaux est située dans ce doyenné.

2. *La Motte*. C'étoit autrefois une place forte, située sur un rocher escarpé que Louis XIV. fit ruiner en 1645. après l'avoir prise. Cette châtellenie relevoit du comté de Champagne, lorsque le duc de Bar l'engagea en 1314 au duc de Lorraine. Elle est située à une lieue à la droite de la Meuse vers sa source. Le bailliage qui y étoit établi a été transféré à Bourmont.

3. *Bourmont*, petite ville située auprès & à la droite de la Meuse, où la collégiale qui étoit à la Motte a été aussi transférée : il y a un couvent de Mathurins ou Trinitaires, & un de religieuses Annonciades. Bourmont est chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Toul.

4. *La Marche*, bourg situé sur les frontières de la Champagne & de la Franche-Comté vers la source de la Meuse. Ce lieu a donné son nom au collége de la Marche dans l'université de Paris. Les religieux Trinitaires ou Mathurins y ont un couvent : l'abbaye réformée & réguliere de *Flabémont*, de l'ordre de Prémontré, est située dans le voisinage.

5. *Conflans* en *Jarnisi*, petite ville située au confluent de l'Iron & de l'Orne, qui se jettent ensuite dans la Saone vers sa source, sur les frontières de la Franche-comté, & dans le diocèse de Besançon. Cette prevôté a été un ancien domaine de l'église de Metz.

6. *Châtillon sur Saone*, petite ville du diocèse de Besançon, située sur les frontieres de la Franche-comté & du Barrois.

§. 2. *Le Barrois non Mouvant.*

Cette partie du Barrois est située entre les rivieres de Meuse & de Mozelle, & renferme proprement le marquisat de *Pont-à-Mousson*. Elle appartient aux trois diocèses de Toul, Verdun & Metz, & a été mouvante de la France, comme le Barrois mouvant, jusqu'à l'an 1571. qu'elle en fut exemptée.

PONT-A-MOUSSON, dont on a déja parlé, est la capitale du Barrois non Mouvant ; mais cette ville, séparée en deux par la Moselle, n'appartient au Barrois que par sa partie occidentale située dans le diocèse de Toul : l'autre, qui est en Lorraine, est du diocèse de Metz.

Les autre lieux plus considérables du Barrois non Mouvant dans le diocèse de Toul sont *Vezelize*, petite ville située sur le Brenon, à 6. lieues au midi de Nanci, aujourd'hui capitale du comté de Vaudemont, & le siége du bailliage de ce comté : il y a trois maisons religieuses. *Vaudemont* est un château nommé en latin *Vadani mons*, & situé à 2. lieues au midi de Vezelize, que l'Empereur Henri IV. érigea en 1072. en comté, en faveur de Gerard fils de Gerard d'Alsace, duc de Lorraine, qui l'avoit construit. Il étoit mouvant du comté de Bar : il passa au commencement du XIV. siécle aux ducs de Lorraine, & revint deux ans après aux comtes de Bar. Ce comté étant entré dans la maison de Joinville dans le même siécle, fut porté dans la maison de Lorraine au XV. par Marguerite de Joinville, qui en étoit héritiere. Vaudemont est aujourd'hui un bourg peu considérable, où il y a une collégiale sous le nom de S. Gengoul. Le comté de Vaudemont renferme une vingtaine de villages.

Neufchâteau, & en latin *Neocastrum* ou *Neomagus*, est une ancienne ville située sur la droite de la Meuse, à 9. lieues de Toul vers le sud-ouest. Elle a été autrefois sous la mouvance des comtes de Champagne. Elle est assez considérable & bien peuplée ; & il y a un siége de bailliage : elle est le chef-lieu d'un doyenné de l'archidiaconé de Vitel dans le diocèse de Toul. Il y a deux paroisses, & sept à huit communautés religieuses. *Rorty*, ancienne baronie, est

dans ce doyenné, ainsi que *Rupes*, chef-lieu d'une châtellenie.

S. Mihel, par corruption de *S. Michel*, est la principale ville de la partie du diocèse de Verdun, qui appartient au Barrois non Mouvant; elle est située à 9. lieues au nord-ouest de Toul, & doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît, qui y fut fondée au VII. siécle, & qui est aujourd'hui de la congrégation de S. Vannes. Elle est sur la droite de la Méuse dans le pays de *Wovre*, nommé en latin *Vabrensis pagus*, & est assez considérable: il y a plusieurs maisons religieuses, & entr'autres une de Jésuites. Elle est chef d'un bailliage qui s'étend entre la Meuse & la Moselle jusques sur les frontieres du Luxembourg, & d'où dépendent cinq anciennes châtellenies. Les lieux les plus remarquables de ce bailliage dans le diocèse de Verdun sont *Hatton Châtel*, bourg avec titre de marquisat, situé sur une montagne, bâti par un évêque de Verdun au neuviéme siécle, il y a une prévôté & une châtellenie; l'*Estanche*, en latin *Stagnum*, abbaye réformée, réguliere & élective de l'ordre de Prémontré, située à deux lieues de S. Mihel; *Châtillon* & *S. Benoît aux Bois*, abbayes de l'ordre de Cîteaux: la premiere est réformée & réguliere; *Apremont*, ancienne baronie de la mouvance des évêques de Metz; *Arques* sur la Moselle, patrie de la pucelle d'Orléans, &c.

III.

L'ALSACE.

L'Alsace prise en général, est bornée au nord par la Queiche, qui la sépare du Palatinat du Rhin; au levant par le Rhin qui la sépare du Brisgaw & de la Souabe; au midi par le mont Jura, l'évêché & le canton de Bâle & la Franche-Comté; & au couchant par les montagnes de Vôge qui la séparent de la Lorraine. Suivant la carte que Guillaume de l'Isle a donnée en 1704 du cours du Rhin, elle s'étend depuis le 47. dégré 35. m. de latitude, jusqu'au 49. 10. m. ce qui fait environ 37. lieues communes de France du midi au nord; mais selon l'excellente histoire d'Alsace, dont M. Schœphlin vient de nous donner le premier volume, l'Alsace proprement dite, sans y comprendre le *Suntgaw*, ne s'étend qu'entre le 47. dégré 55. m. de latitude, & le 49. 10. m. ce qui ne fait qu'environ 32. lieues du midi au nord. Sa plus grande largeur du levant au couchant n'est que de 10. lieues; n'occupant que 26. m. du 25. dégré de longitude, depuis la 34. minute de ce dégré, jusqu'à la 56.

Ce pays étoit anciennement occupé par les *Mediomatrices*, les *Rauraques* & les *Séquanois*, peuples Gaulois: les *Tribocques* & plusieurs autres peuples Germains ayant passé le Rhin, s'y établirent; & César ayant soumis tous ces peuples, l'Alsace appartint sous les empereurs Romains, partie à la Germanie, portion de la Belgique; & partie à la Séquanoise, comprise dans l'ancienne Lyonnoise ou Celtique. Vers la décadence de l'empire, les Bourguignons envahirent une partie du pays, & les Allemans s'emparerent de l'autre: Clovis & les François les en chasserent les uns & les autres.

Nos rois de la premiere race firent gouverner l'Alsace par des ducs, qui étendoient leur autorité au-delà ou à la droite du Rhin. Cette province étant échûe à Louis roi de Germanie, fils de Louis le *Débonnaire*, & la postérité de ce prince s'étant éteinte en 912. le roi Charles le *Simple* recueillit une partie de sa succession, & entr'autres l'Alsace, qui passa aux rois de France ses successeurs, jusqu'en 940. que l'empereur Othon la leur enleva. Cette province fit ensuite partie de l'Empire, & du gouvernement ou duché d'Allemagne ou de

Souabe. Au commencement du XII. siécle, les empereurs détacherent l'Alsace de la Souabe, & y établirent des *landgraves* ou comtes provinciaux, sous lesquels il y avoit d'autres comtes, comme ceux d'*Agsbourg*, d'*Egisheim*, de *Sumgaw*, & de *Ferette* qui s'attribuérent les droits régaliens. Au milieu du XIII. siécle, ce landgraviat fut partagé entre les maisons d'*Hohenberg* & d'*Oeting*. Albert III. comte de Habsbourg, tige de la maison d'Autriche, acquit les droits de la premiere par le mariage de son fils Rodolphe I. qui fut ensuite elû empereur, avec Anne d'Hohenberg; & ses successeurs furent landgraves de la haute Alsace. La maison d'Oeting vendit sa portion en 1354. aux évêques de Strasbourg, qui se sont qualifiés depuis landgraves d'Alsace. Les empereurs de la maison d'Autriche dominerent ainsi dans l'Alsace jusqu'au regne de Louis XIII. qui la conquit; & elle fut cédée à la France en 1648. par le traité de Munster, & en 1659. par celui des Pyrénées. Les dix villes autrefois impériales, qui y sont comprises, furent cédées à la France, qui en avoit déja fait la conquête, par le traité de Nimegue de l'an 1679. & le tout fut confirmé en 1697. par celui de Riswick, qui a cédé à la France Strasbourg & les lieux réunis de l'Alsace.

Cette province tire son nom de la riviere d'*Ell* ou d'*Ill*, qui la traverse dans sa longueur du midi au nord; elle étoit déja nommée *Elsaß* en Allemand, & *Elisatia* en Latin dans le neuviéme siécle, & Fredegaire dans le sixiéme parle des peuples *Alsacions* ou *Alsaciens*.

L'Alsace est un pays fertile. Elle est abondante sur tout en bled, dont elle fournit la Suisse & les pays voisins; en vin, en fruits, & en pâturages. Le bois y est commun, & on y trouve des mines d'argent, de cuivre & de fer. Le Rhin, qui arrose sa partie orientale, y facilite le commerce, & elle est arrosée de plusieurs autres rivieres qui la traversent du levant au couchant, & se jettent dans le Rhin. Les montagnes qui la séparent de la Lorraine sont fort élevées; celles qui sont du côté de la Suisse sont moins hautes: elles sont couvertes de bois, sur-tout de sapins, les unes & les autres. Celles de Vôge l'environnent & la bornent du côté du couchant. Elles ont été fort célébres dans le moyen âge par le grand nombre de solitaires qui s'y retirérent, & qui y fonderent divers monastères, d'où plusieurs petites villes, & divers bourgs & châteaux ont pris leur origine. On compte encore dans cette montagne 70. communautés religieuses, d'un plus grand nombre qu'il y en avoit autrefois. Une des principales est celle de *S. Odile*, du sommet de laquelle on découvre l'Alsace, le Palatinat, l'Ortnaw & le Brisgaw. On y trouve aussi des eaux minérales & divers lacs.

La langue ordinaire du pays est l'Allemande; mais la Françoise y est aussi fort en usage. Quant à la religion, la Catholique est la dominante; mais on permet aux Protestans l'exercice libre de la leur. Cette province dépend pour le spirituel des diocèses de Strasbourg, Metz, Spire, Bâle & Besançon.

L'Alsace est sous l'autorité d'un gouverneur & d'un lieutenant général. Louis XIV. érigea en 1658. un conseil supérieur pour cette province qu'il changea en 1661. en conseil provincial, sous le ressort du parlement de Metz, & enfin en tribunal souverain en 1679. Ce tribunal fut d'abord établi à Brisach, & transféré ensuite à Colmar, où il réside actuellement. Il est composé de deux chambres. On suit le droit écrit ou Romain dans cette province. La chambre des monnoyes de Strasbourg fut établie en 1694.

L'Alsace étoit autrefois un pays d'états; mais elle est aujourd'hui pays d'imposition. Il n'y a ni élection, ni cour des Aydes, ni bureau de finances: c'est l'intendant qui fait la répartition des 300000. liv. que la province

paye ordinairement pour la ſubvention qui tient lieu de taille. Les autres impoſitions, comme la capitation & le vingtiéme, y ont lieu.

L'Alſace ſe diviſe en haute Alſace, baſſe Alſace & Suntgaw. Sa fertilité fait qu'elle eſt fort peuplée; & on y compte cinq cens mille habitans, partagés en 71. villes ou bourgs, & plus de mille villages.

§. 1. *La Haute Alſace.*

Cette partie de l'Alſace eſt enfermée entre les montagnes de Vôge & le Rhin. Elle eſt au nord du Suntgaw, & au midi de la baſſe Alſace : elle faiſoit anciennement partie du pays des *Séquanois :* elle dépend pour le ſpirituel des diocèſes de Bâle & de Straſbourg, & s'étend juſqu'au territoire de *Schleſtat.* Elle comprend quelques parties détachées de la préfecture d'*Haguenaw* & de l'évêché de *Straſbourg ;* les territoires de *Murbach*, de *Rapolſtein* & d'*Horburg*; le *Neuf-Briſach*, & ſes dépendances.

Colmar en eſt la capitale. Elle eſt ſituée dans une belle plaine ſur la petite riviere de *Lauch*, un peu au-deſſus de ſa jonction avec l'*Ill*, à deux lieues à la gauche & au couchant du Rhin & de la ville de Briſach, dans le diocèſe de Straſbourg. Son nom latin eſt *Columbaria.* L'empereur Frédéric I. la fit entourer de murailles, & elle doit ſon origine à ce prince. Elle fut impériale, & après avoir été priſe en 1633. elle fut cédée au roi Louis XIV. par la paix de Weſtphalie, & réunie au corps de la province d'Alſace en 1680. mais les habitans, qui ſont au nombre de ſept à huit mille, moitié Catholiques, & moitié Proteſtans, ainſi que le magiſtrat, ont divers privilèges. C'eſt la premiere ville d'Alſace après Straſbourg. Les Jéſuites y ont une maiſon. Ses fortifications avoient été raſées, mais elles ont été rétablies : c'eſt la réſidence du conſeil ſouverain d'Alſace, ainſi qu'on l'a remarqué.

Les autres villes de ce diocèſe ſont *Kaiſerberg*, en latin *Cæſaris mons:* c'eſt une des dix villes impériales d'Alſace. Elle eſt ſituée à deux lieues au nord-oueſt de Colmar, & ne contient que onze cens habitans. Elle eſt célébre par ſon vin brûlé. L'abbaye d'*Altspach*, autrefois de Bénédictines, & de Clériſtes depuis le XIII. ſiécle, eſt ſituée dans le voiſinage.

Murbach, petite ville ſituée à 4. lieues au ſud-oueſt de Colmar, & à deux de Ruffach, dans les montagnes de Vôge, avec une célébre abbaye qui fut fondée au VIII. ſiécle, & qui eſt du diocèſe de Bâle. Les Bénédictins non reformés qui l'habitent font preuve de nobleſſe de 16. quartiers pour être reçûs. L'abbé étoit autrefois prince de l'Empire & électif; mais depuis que l'Alſace appartient à la France, dans la vacance, les religieux nomment trois ſujets au roi qui en choiſit un. On conſerve pluſieurs manuſcrits dans la bibliothéque de l'abbaye de Murbach. Celle de *Lure* dans la Franche-Comté & le diocèſe de Beſançon, lui eſt unie, & elles n'ont l'une & l'autre qu'un même abbé. Avant cette union, l'abbé de Lure étoit au rang des princes de l'Empire.

Enſisheim ſur l'Ill, à trois lieues au midi de Colmar : c'eſt une jolie ville, mais petite; elle eſt bien ſituée & bien bâtie. On y compte trois à quatre mille habitans. Le conſeil ſouverain d'Alſace y fut autrefois établi, & les Jéſuites y ont un collége.

Le nouveau Briſach, place forte, nouvellement bâtie en-deçà & à demi-lieue à la gauche du Rhin dans le diocèſe de Straſbourg, Ses fortifications ſont l'ouvrage du Maréchal de Vauban. On y entre par quatre portes qui aboutiſſent à une grande place par de grandes rues, dont les maiſons ſont d'une égale ſymmétrie. Il n'y a que deux égliſes; la paroiſſe & les Récollets.

Ruffach ſur le Rotbach, à 2. lieues au

fud-oueft de Colmar, ville du domaine des évêques de Strafbourg : elle contient 2500. habitans, & a effuyé diverfes révolutions. Les Jéfuites y ont un collége.

Munfter in der S. Grégorienthal, dans la vallée de S. Grégoire, petite ville, autrefois impériale, qui doit fon origine à un monaftère fondé en ce lieu au VII. fiécle, & fitué à 3. lieues au couchant de Colmar. L'abbaye, qui eft réguliere & de la congrégation de S. Vannes, eft du diocèfe de Bâle, comme la plus grande partie de la haute Alface. La ville eft peu de chofe : elle eft gouvernée avec la vallée par l'abbé qui a fon confeil, & qui eft cinquiéme préfident du confeil fouverain de Colmar. Il doit être François, & il eft élu par la communauté ; c'eft à-dire que dans la vacance elle préfente deux fujets au roi, qui en choifit un. La ville dépend du bailliage d'Haguenaw, & jouit des mêmes priviléges que Colmar. Le magiftrat eft mi-parti entre les Catholiques & les Proteftans : il y exerce la juftice conjointement avec l'abbé.

Turckheim, autre petite ville qui a été impériale. Elle eft fituée à une lieue au nord-oueft de Colmar.

Ribaupierre ou *Rappolftein*, à 3. lieues au nord de Colmar, comté mouvant de l'évêché de Bâle, qui appartient à la maifon de Waldeck, & qui a pour capitale *Ribauviller* ou *Rapolweiler* en Allemand, petite ville de 2200. habitans, dont les deux tiers font Luthériens. Les Juifs y ont une fynagogue : elle eft fituée auprès du château de Ribaupierre.

Sainte Marie aux Mines, ou *Markick*, petite ville fur la frontiere de la Lorraine, qui n'a pas 500. habitans, dans le bailliage de Ribauviller : elle eft célébre par fes mines d'argent.

Peris ou *Paris*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, frontiere de Lorraine.

§. 2. *La Baffe Alface.*

Elle eft fituée au nord de la haute, & comprend une partie de l'évêché de Strafbourg & de la prevôté d'*Haguenaw* ; les terres des comtes de *Hanaw*, & la feigneurie de *Lutzelftein* ou de la *Petite-Pierre*: elle dépend pour le fpirituel du diocèfe de Strafbourg, & dans fa partie feptentrionale de celui de Spire.

STRASBOURG, ville épifcopale, qui en eft la capitale, & de toute l'Alface, eft fituée à un quart de lieue de la rive gauche & occidentale du Rhin, au confluent des rivieres d'Ill & de la Brufch, au 48. dégré 35. m. de latitude, & au 24. 25. m. de longitude. Elle eft ancienne, & étoit connue fous le nom d'*Argentoratum*, lorfque les Vandales la ruinerent en 409. Nos rois de la premiere race la rétablirent ; & comme elle étoit fituée fur la grande route ou fur le grand chemin le long du Rhin, on la nomma *Strafbourg*, qui en François veut dire *Bourg du Chemin*. C'eft une des plus importantes villes de France. Elle eft grande, belle, riche, marchande & très-bien fortifiée.

Strafbourg étoit autrefois une des principales villes impériales. Elle avoit embraffé le Luthéranifme depuis l'an 1529. lorfque le roi Louis XIV. la foumit en 1681. Ce prince rétablit l'exercice de la religion catholique dans la cathédrale, qui y avoit été aboli. Le chapitre de cette églife eft compofé de 24. chanoines qui font de la plus haute nobleffe, dont ils font preuve de 16. quartiers. De ces 24. chanoines il y en a 12. capitulaires qui compofent proprement le chapitre, & qui élifent l'évêque : il y a 5. dignités. On appelle les 12. autres, *domiciliers* ou *domiciliaires* ; ils fuccédent aux capitulaires par ancienneté : l'habit de chœur des uns & des autres eft une foutane de velours rouge, doublée d'hermines fous leurs furplis. L'églife ca-

thédrale de Notre-Dame de Strasbourg, nommée le *Munster*, est une des plus belles de l'Europe, & on a employé près de trois siécles à la bâtir. Le reste du chapitre de cette église consiste en 20. vicaires & quelques chapelains: des 24. canonicats, il y en a le tiers d'affecté aux François. Les Luthériens avoient autrefois 4. prébendes dans cette église. Ils en jouissent encore, & on leur a cédé les revenus que le chapitre de Strasbourg posséde au-delà & à la droite du Rhin; en sorte que ces chanoines ne paroissent dans l'église de Strasbourg, que quand ils prennent possession de leur canonicat. La grande horloge qui fait l'admiration des curieux, est placée dans un des côtés de cette église. Son clocher terminé en pyramide, & percé à jour, a 574 pieds de hauteur, & on y monte par 635. dégrés. Il fut commencé en 1277. & fini en 1439.

Outre la cathédrale, il y a deux collégiales à Strasbourg, sçavoir S. Pierre le *jeune* & S. Pierre le *vieux*. Les chanoines de ces chapitres occupent le chœur, & les Luthériens la nef dans les deux églises. Il y a une troisiéme collégiale qui fut rendue aux catholiques en 1686. c'est celle de *Tous les Saints*, située dans un des fauxbourgs. Le chapitre consiste en 12. prébendes ou canonicats, dont la moitié appartient aux Luthériens.

Il y avoit autrefois un grand nombre d'églises dans Strasbourg; mais la prétendue réformation en a aboli ou détruit la plûpart. Les catholiques y ont six paroisses, sçavoir S. Laurent dans la cathédrale, les deux collégiales de S. Pierre, S. Etienne, S. Louis & S. Marc. Cette derniere a été donnée à l'ordre de Malte en 1682. pour lui tenir lieu de la commanderie que les Luthériens avoient détruite. Les communautés religieuses sont au nombre de six, trois d'hommes & trois de filles, sçavoir les Chanoines Réguliers de la congrégation de Lorraine établis en 1685. dans l'ancien couvent des Carmes; le collége des Jésuites qui est fort riche, & où il y a 32. bourses, avec le séminaire épiscopal, situés auprès de la cathédrale qui leur sert d'église; & les Capucins qui sont dans la citadelle: les trois communautés de filles sont les Dominicaines, la Visitation & la Congrégation. Les Luthériens ont sept églises ou paroisses à Strasbourg, dont une des principales est S. Thomas, collégiale Luthérienne, dont les prébendes sont possédées par les professeurs Luthériens de l'université établie en 1538. par le sénat, & composée de 4. facultés. Les Jésuites enseignent la théologie aux Catholiques dans cette université. Les professeurs des autres facultés sont pris indifféremment parmi les Catholiques & les Protestans.

La riviere d'Ill traverse Strasbourg, & y forme divers canaux, sur lesquels il y a 6. ponts. La plûpart de ses rues sont étroites; mais il y en a quelques-unes de belles. Ses dehors sont très-agréables & embellis de plusieurs maisons de campagne & de belles promenades. La ville a 6. portes, & on y compte 3200. maisons à 3. ou 4. étages, & près de 80000. habitans, sans la garnison, qui est ordinairement de sept à huit mille hommes. Elle a un pont sur le Rhin qui passe pour un des plus beaux de l'Europe; il est coupé par plusieurs isles, & a un quart de lieue de long.

Strasbourg étoit déja une ville très forte, lorsque le roi Louis XIV. la soumit. Ce prince en augmenta les fortifications, fit bâtir la citadelle, qui, en y comprenant les ouvrages extérieurs, s'étend jusqu'au Rhin, & en fit une des plus fortes places de l'Europe. Il maintint les habitans, partagés en 20. corps de métier, dans une grande partie de leurs priviléges, & en particulier dans l'exercice de la religion Luthérienne. Le magistrat est partagé en trois corps, dont le premier a l'administration de

de la justice; le second de la police & des droits de la ville, & le troisiéme a le gouvernement ordinaire. Au dessus de ces trois corps est le grand sénat, composé de trente personnes, dix nobles & vingt roturiers. Le petit sénat est composé de six gentilshommes & vingt bourgeois. Le grand connoît des affaires civiles & criminelles, & juge celles-ci en dernier ressort. Le petit connoît en premiere instance des moindres affaires. Il y a de plus un préteur royal, qui est le premier magistrat pour la conservation des droits du roi. Le corps de ville de Strasbourg jouit de divers domaines du pays partagés en cinq bailliages, & le pont du Rhin en dépend. Les habitans sont exempts de toutes contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires. Elles tournent au profit de la ville, & elle les leve pour ses dépenses. Les principaux édifices de Strasbourg sont construits de pierre de taille, qui a une couleur rougeâtre. On y remarque entr'autres le gouvernement, l'évêché, l'intendance, l'arsenal, l'hôtel de ville, la comédie, l'hôpital des bourgeois, & l'hôpital François, qui est pour les soldats.

Outre le consistoire épiscopal, établi pour les affaires ecclésiastiques du diocèse, il y a à Strasbourg le siége du directoire des nobles de la Basse Alsace : ce tribunal est composé de six directeurs qui sont nobles, & de deux assesseurs pour juger tous les différends qui s'élevent entre les nobles du pays, & leurs vassaux.

Le domaine temporel de l'évêque de Strasbourg consiste principalement en deux bailliages qui sont au-delà du Rhin, qui sont membres de l'Empire, & dont l'évêque jouit avec la même autorité territoriale, dont jouissent les princes de l'Empire : ce domaine lui donne droit de séance aux diétes de l'Empire. Ce prélat a son official à Strasbourg, & le chapitre a le sien.

Le diocèse de Strasbourg s'étend au-delà & en deçà du Rhin. Comme le Luthéranisme y a fait beaucoup de progrès, il n'y reste plus que 212. paroisses Catholiques en-deçà du Rhin, & 67. au-delà, en tout 279. qui ont sous elles 256. succursales : toutes celles qui sont en-deçà du Rhin sont soumises à la France.

Les lieux les plus considérables de la haute Alsace sont

Saverne petite ville, située aux pieds des montagnes, proche des frontieres de la Lorraine sur la riviere de Sor, à 4. lieues au nord-ouest de Strasbourg. Elle n'est pas fort considérable; mais l'évêque de Strasbourg, qui en est seigneur & qui y fait sa résidence ordinaire, y a un palais vaste & magnifique, nouvellement bâti. On voit sur les côteaux des environs de fort beaux vignobles, qui produisent de très-bons vins; & sur trois rochers sont trois vieux châteaux forts d'assiette. L'armée des Luthériens fut défaite auprès de cette ville en 1525. par Antoine duc de Lorraine. Le nom Latin de cette ville, qui est ancienne, est *Taberna* : il y a une collégiale, un hôpital, & deux communautés religieuses. L'abbaye de Bénédictines de S. Jean-Baptiste est dans le voisinage.

Obernheim ou *Ebenheim*, autrefois ville impériale, à 4. lieues au sud-ouest de Strasbourg, située sur la riviere d'Ergel. Ceux de Strasbourg ont droit d'y tenir un *Sculteis* ou préteur pour les causes criminelles. Elle donna environ cent mille talers ou écus au comte de Mansfeld, lorsque ce général étoit en Alsace avec son armée, afin qu'il s'abstînt de ravager son ressort. Elle est du bailliage d'Haguenaw.

Haguenaw, située à 5. lieues au nord de Strasbourg, capitale d'un très-belle préfecture qui porte son nom. Ce n'étoit autrefois qu'une grande bruyere, où les gentilshommes du pays qui aimoient la chasse, firent bâtir quelques maisons en 1115. Après que ce lieu se fut aggrandi, on l'en-

tours d'une haye, d'où il fut nommé *Haguenaw*, qui veut dire *Haye des Bruyeres*. L'empereur Frédéric I. en trouva le séjour si agréable, qu'après y avoir fait bâtir un magnifique palais, il la fit fermer de murailles l'an 1164. & la mit au rang des villes impériales. Le roi Louis XIV. la prit en 1673. Les Impériaux la reprirent en 1675. y mirent le feu, & en firent sauter les fortifications. Les François la reprirent deux ans après, & y construisirent une citadelle. On y gardoit autrefois la couronne, le sceptre, la pomme d'or & l'épée de Charlemagne, avec les autres ornemens impériaux.

Les Prémontrés ont une maison à Haguenaw, dont les habitans se sont toujours maintenus dans l'exercice de la religion Catholique sans aucun mélange. Il y a de plus des couvens de Dominicains, de Conventuels de S. François, d'Augustins, de Capucins, de religieuses de l'ordre des Célestins, de religieuses du Tiers ordre de S. François, &c. La riviere de Motter traverse cette ville, & la sépare en ville vieille & ville nouvelle. Elle est le siége du grand baillif d'Alsace. Cette préfecture ou grand bailliage comprenoit les 10. villes autrefois impériales du pays : la ville est fort déchue aujourd'hui, & n'est entourée que d'une simple muraille. La plûpart des maisons n'ont pas été rétablies, & on n'y compte que 2. à 3. mille habitans.

Le *Fort-Louis*, nouvelle ville très-forte que le roi Louis XIV. a fait construire dans une isle du Rhin, à 4. à 5. lieues au-dessous de Strasbourg : elle est restée à la France par le traité de Radstat. Elle a un pont de bois sur le Rhin : les rues sont droites & les maisons d'une égale symmétrie ; il y a environ 800. habitans sans la garnison.

Il y a 3. anciennes abbayes qui se sont conservées aux environs d'Haguenaw ; sçavoir, *Nevenbourg* ou *Novum castrum* en Latin, *Konigspruch* ou *Pons regis* en Latin ; & *Sainte-Walpurge*. La premiere, qui est de l'ordre de Cîteaux, est située sur le Motter à 2. lieues d'Haguenaw, vers le couchant. La seconde est de filles nobles du même ordre, située sur la Sâre, à l'extrémité de la forêt d'Haguenaw, vers le levant ; & la troisiéme, qui est dans la forêt d'Haguenaw, à une lieue de cette ville, est de Bénédictines.

Landaw, sur la riviere de Queiche, enclavée dans le duché de Deux-Ponts, est une des plus fortes places de la dépendance d'Alsace. Cette ville a dans son territoire les villages de *Nusdorff*, *Panheim* & *Quiechem*, avec leurs bans. Elle est située dans un pays extrémement agréable & fertile, à 14. lieues au nord de Strasbourg. Il y a environ 4000. habitans, dont la plûpart sont Luthériens : c'étoit une des 10. villes impériales de la préfecture d'Haguenaw. Les rues pour la plûpart sont belles, & les bâtimens presque neufs. Il y a 4. églises. Elle a été prise & reprise par les François & les Impériaux, & a soutenu divers siéges mémorables. Elle est demeurée enfin aux premiers par le traité de Radstat en 1714.

Schlestat sur l'Ill, ville très-bien fortifiée, avec des fossés fort larges & très-profonds, & environnée d'un terroir des plus fertiles en vin & en froment, comme aussi de forêts & de prairies : ce qui la rend riche, ce sont les péages qu'elle tire de diverses marchandises, à cause qu'elle est sur le grand chemin de Bourgogne & de Suisse. Son port sur l'Ill est d'une fort grande commodité. On conduit de-là les vins d'Alsace dans les autres pays. Elle est située sur les frontieres de la Haute & de la Basse Alsace, à 7. lieues de Strasbourg, vers le sud-ouest. Elle est dans le diocèse de cette ville, & on y compte 1100. familles. Les Jesuites y ont un collége ; & les Dominicains, les Récollets & les Capucins des couvens. C'est une des 10. villes de la préfecture

d'Alsace. Dans le voisinage est l'abbaye d'*Ebersmunster*, fondée au VII. siécle. Son nom Latin est *Apri monasterium*, ou *Novientum* : elle appartient aux Bénédictins de la congrégation d'Alsace, qui possédent de plus dans la Basse Alsace & le diocèse de Strasbourg, celles de *Maurs-munster*, *Mauri monasterium*, en Latin, fondée au VII. siécle, & située à un mille d'Allemagne de Saverne, & d'*Altorf* près de Molsheim, fondée au X. siécle.

Molsheim, petite ville du domaine de l'évêque de Strasbourg, sur la riviere de Brusch, à 3. lieues de cette ville, vers le couchant. Les chanoines de Strasbourg y transférerent leur résidence après que cette ville eut embrassé le Luthéranisme ; & ils y ont résidé jusqu'en 1681. qu'ils ont été rappellés à Strasbourg. La Chartreuse du Mont Sainte Marie, située auprès de Strasbourg, y fut transférée en 1591. & elle est très-belle. *Haslach*, à une lieue de Molsheim, vers le couchant & les frontieres de la Lorraine, est une ancienne abbaye, changée aujourd'hui en collégiale. *Neuvillers* est une autre ancienne abbaye située à l'entrée des montagnes de Vôge, changée en collégiale à la fin du XV. siécle.

Rosheim étoit autrefois une des 10. villes impériales d'Alsace : elle est à trois quarts de lieue au midi de Molsheim.

Andlaw, petite ville vers les montagnes de Vôge, à 2. lieues au nord de Schlestat. Il y a une abbaye fondée au IX. siécle, autrefois de Bénédictines, & aujourd'hui de chanoinesses séculieres. Elle étoit anciennement impériale & du nombre des états d'Alsace ; & l'abbesse étoit appellée aux diétes de l'Empire. L'abbaye a 12. chanoinesses qui composent le chapitre, & qui vivent en communauté.

Dachsperg ou *Dagsbourg*, château sur la frontiere de la Lorraine, avec titre d'ancien comté ; *Dachstein*, petite ville & château du domaine de l'évêque de Strasbourg, à 2. milles de Molsheim, vers le levant ; *Benfeld*, petite ville sur l'Ill, aussi du domaine de l'évêque de Strasbourg ; *Fleckenstein*, château, chef-lieu d'une baronie qui s'étend entre la prévôté de Weissembourg & le comté de Bitche. *Hohenbourg*, aujourd'hui le *Mont S. Odile*, sur les frontieres de la Lorraine, n'en est pas éloigné. C'est un ancien monastère de Bénédictines, fondé au VII. siécle, occupé aujourd'hui par les Prémontrés réformés, qui y ont une communauté sous un prévôt ; *Lichtemberg*, château, chef-lieu du comté de même nom, qui appartient à la maison de Hanau ; *Lutzelstein*, petite ville avec un château, nommé aussi *la Petite Pierre*, à 3. lieues au nord-ouest de Strasbourg, autrefois comté, & aujourd'hui principauté, qui consiste en une vingtaine de villages. Elle appartient à l'électeur Palatin sous la souveraineté de la France.

Weissembourg est la principale ville de la partie du diocèse de Spire, qui dépend de la Basse Alsace, & qui s'étend au nord de cette province. Elle est située dans le pays de *Wasgou* sur le Lauter, vers les frontieres du Palatinat, à 10. lieues de Strasbourg qu'elle a au midi, & à 4. de Landau qu'elle a au nord. Elle est chef-lieu d'un bailliage, & ancienne. Dagobert roi de France y fonda un célébre monastère au VII. siécle. Les habitans se rendirent indépendans des abbés, & firent ériger leur ville en impériale. L'abbaye fut sécularisée en 1526. La dignité d'abbé fut changée en celle de prévôt, & le monastère en collégiale. La prévôté fut unie en 1546. à l'évêché de Spire : la ville est démantelée depuis l'an 1673.

§. 3. *Le Sundgaw* ou *Suntdgow*.

Cette 3e portion de l'Alsace, nommée anciennement *Suentensis pagus*, en occupe la partie méridionale : elle est bornée au nord par la Haute Alsace, au levant par

le Rhin qui la sépare du Brisgaw, au midi par la Suisse, & au couchant par la Franche-Comté. Elle a environ 12. lieues d'une heure de chemin d'étendue du levant au couchant, & 10. du midi au nord. Ce pays étoit occupé anciennement par les *Rauraques* & les *Séquanois*, & il dépend aujourd'hui, pour le spirituel, des diocèses de Bâle & de Besançon.

Il y a eu des comtes heréditaires du *Sundigaw* dès le IX. siécle. L'évêque de Bâle unit ce comté à son domaine à la fin du X. Albert II. duc d'Autriche, l'acquit au XIV. des successeurs de ce prélat, lorsqu'il épousa l'héritiere du comté de *Ferrette*, & unit ces deux comtés aux domaines de sa maison. Quant au comté de *Ferrette*, il fut possédé par une branche cadette de la maison des comtes de Bar, jusqu'en 1271. que l'évêque de Bâle l'acquit du comte Ulric, & le lui redonna en fief. La postérité de ce comte le posséda jusqu'à Jeanne, qui en étoit héritiere & qui épousa en 1324. Albert II. duc d'Autriche.

Les rois Louis XIII. & Louis XIV. ayant conquis ces deux comtés sur la maison d'Autriche, ils furent cédés en 1648. en toute souveraineté, par le traité de Westphalie, à ce dernier prince, qui en paya trois millions de dédommagement à cette maison. Louis XIV. le donna en propriété au cardinal Mazarin, avec la réserve de la souveraineté, du haut domaine, & du ressort au conseil souverain d'Alsace. Les héritiers de ce cardinal en jouissent encore aujourd'hui.

Le Sundtgaw est un pays montueux & rempli de côteaux : mais qui ne diminuent rien de sa fertilité ; & on y recueille toutes les choses nécessaires à la vie : les vignes y sont plus rares. Il est arrosé d'un grand nombre de petites rivieres & de ruisseaux qui le traversent & le fertilisent. On y trouve plusieurs étangs ; ce qui y rend le poisson commun. Le bois y est en abondance : il y a beaucoup de carrieres, & on y trouve des mines de fer & d'argent : l'air y est tempéré ; plus froid dans les montagnes & plus chaud dans les plaines. Les habitans du pays sont hardis, forts & robustes. La plus grande & la plus belle partie du pays est possédée par les Allemands, qui y parlent leur langue : on parle un François corrompu dans le reste du pays, situé entre Porentru & la Franche-Comté, au diocèse de Besançon. On ne trouve aucune ville considérable dans ce pays ; & celle de *Mulhausen*, qui pourroit passer pour sa capitale, se gouverne en république sous l'alliance des Suisses. On en a parlé ailleurs.

Ce pays est partagé en 5. bailliages, qui prennent leur nom de leurs chef-lieux, & qui sont *Ferrette*, *Befort*, *Dann* ou *Thanne*, *Altkirk* & *Landser*. Il comprend aussi la forteresse d'*Huningue*, & comprenoit anciennement le canton & l'évêché de Bâle. Ses principaux lieux sont *Landskron*, château fortifié sur une montagne du Laumont & la frontiere de la Suisse ; *Ferrette*, petite ville ou bourg sur une branche du Laumont, vers la source de l'Ill, à 3. lieues de Bâle vers le couchant, sur les frontieres des terres de l'évêché de Bâle, avec titre de comté. Son nom Allemand est *Pfirt* ; *Lutzel*, en Latin *Lucis stella*, abbaye réguliere & célèbre de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Bâle, fondée vers l'an 1124. & située sur une petite riviere de même nom, sur les frontieres de l'évêché de Bâle, à 5. lieues de cette ville, & à 3. de Porentru. *Florimont*, ou *Blumberg* en Allemand, comté, *Delle*, ou *Dattenried* en Allemand, & *Grandvillars*, sont 3. petites villes ou bourgs du diocèse de Besançon, sur la petite riviere de Hallen, qui faisoient autrefois partie de l'*Elsgaw*, ancien comté, & qui en ont été désunis pour être incorporés au Sundtgaw.

Beford ou *Betford*, appartient aussi au diocèse de Besançon pour le spirituel : cette

ville passe aujourd'hui pour la capitale du Sundtgaw. Elle est située au pied d'une montagne, sur la route de l'Alsace & de la Franche-Comté, dont elle est une clef, à 8. lieues au couchant de Bâle. Elle est petite, mais forte, & ne contient que 700. habitans. Elle appartient au duc de Mazarin, avec le reste du Sundtgaw. Le château est sur les hauteurs : elle est chef d'un bailliage.

Huningue est aussi une place forte située sur le Rhin, une demi-lieue au dessous de Bâle. On y traverse ce fleuve sur un pont de bois, dont la tête est couverte d'un ouvrage à corne.

Altkirch, petite ville située au milieu du pays sur une hauteur, au pied de laquelle passe la riviere de l'Isle, à 4. lieues de Bâle, & à autant de Beford. L'évêque de Bâle y tient un official pour la partie de son diocèse, qui appartient à la France.

Moisevaux, ou *Mas-munster* en Allemand, & *Masonis monasterium* en Latin, sur la Doldre, est une petite ville dans les montagnes de Vôge. Il y a une ancienne abbaye de Bénédictines nobles, fondée au VIII. siécle. *Ottmarsheim* est une autre abbaye de dames Bénédictines nobles, située à la gauche & à un quart de lieue du Rhin, entre ce fleuve & la forêt de *Hart*, qui a 7. à 8. lieues d'étendue, à 5. lieues de Bâle & 3. d'Ensisheim. Cette abbaye fut fondée au XI. siécle. L'église est un ancien temple en forme de rotonde, qui étoit dédié au dieu Mars.

Thanne, petite ville sur la droite de la Thur, dans une vallee profonde, formée par les montagnes de Vôge, sur la route de Lorraine, à 7. lieues au nord-ouest de Bâle. Elle a un château élevé sur la montagne d'*Engelberg*. Le chapitre de la collégiale, qui étoit à *S. Amarin*, petite ville située au-dessus, sur la Thur, y a eté transféré dans le tems du concile de Bâle. Le clocher de cette collégiale est bâti sur le modéle de celui de Strasbourg. Les vins de la montagne de *Rang* près de Thanne, sont fort estimés.

Landser, chef de bailliage, a 30. villages sous sa dépendance.

I V.

LA FRANCHE-COMTÉ.

Cette province, qui est d'une figure ovale, est bornée au nord par la Champagne & la Lorrraine; au levant par les cantons Suisses ou par leurs alliés; au midi par la Bresse, & au couchant par cette derniere province, le duché de Bourgogne & une partie de la Champagne. Elle s'étend depuis le 46. dégré 10. m. de latitude, jusqu'au 48. & a par conséquent plus de 45. lieues communes de France d'étendue du midi au nord : sa plus grande étendue du levant au couchant est d'environ 30. lieues, entre le 22. dégré 50. m. de longitude, & le 24. 50. m.

Ce pays, nommé auparavant *Comté de Bourgogne*, n'a pris celui de *Franche-Comté* que depuis quelques siécles, lorsque les princes qui le gouvernoient se rendirent libres & indépendans de l'empire d'Allegne; & après que les peuples qui l'habitoient se furent rendus *Francs* & libres envers les mêmes princes, qui, obligés de se contenter des revenus de leur domaine, ne pouvoient lever aucune imposition sur eux.

La Franche-Comté contient une partie du pays occupé par les *Séquanois*, peuples de la Celtique. Les Bourguignons l'enleverent aux Romains au V. siécle, & les François la soumirent sur eux au siécle suivant. Toute la partie qui est à la gauche de la Saone, & qui comprend presque tout le pays, fut du partage de l'empereur Lothaire, fils aîné de l'empereur Louis *le Débonnaire*, & de ses fils, au IX. siécle. Aprés l'abdication de l'empereur Charles le *Gros* en

888. Rodolphe I. fils de Conrad, comte de Paris, & neveu du célébre Robert *le Fort*, établit sa domination dans le pays, y régna sous le nom de roi de la *Bourgogne Transjurane*, & transmit ce royaume à Rodolphe son fils, & à Conrad *le Pacifique* son petit-fils. Ce dernier fut pere de Rodolphe III. surnommé le *Faineant*, qui fit héritier de ses états l'empereur Conrad le *Salique*, lequel avoit épousé Gisele sa petite-fille.

Sous le régne de Rodolphe III. Othon-Guillaume, surnommé l'*Etranger*, fils d'Adalbert II. & petit-fils de Berenger rois d'Italie, s'empara au commencement du XI. siécle de la partie du royaume de la Bourgogne Transjurane, qui prit le nom de *Comté de Bourgogne*, dont il fut le premier comte. Il le transmit à ses descendans, dont l'empereur Frederic *Barberousse* épousa l'héritiere nommée Beatrix, morte en 1185. Beatrix leur petite-fille, porta ce comté au XIII. dans la maison du duc de Méranie son mari, d'où il passa par femmes dans celle des comtes de Châlon, cadets des ducs de Bourgogne. Philippe *le Long* roi de France, épousa Jeanne, héritiere de cette branche, dont il eut deux filles, Jeanne & Marguerite. Cette derniere, qui avoit épousé Louis comte de Flandre, & qui mourut en 1382. eut une petite-fille nommée Marguerite, qui recueillit la succession de Jeanne, & celle de Marguerite son ayeule, & porta le comté de Bourgogne dans la maison de Bourgogne par son mariage, vers la fin du XIV. siécle, avec Philippe de France, duc de Bourgogne, surnommé le *Hardi*. Charles le *Hardi*, duc & comte de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, &c. arriere-petit fils du duc Philippe le *Hardi*, n'eut qu'une fille nommée Marie, qui hérita de tous ses domaines & qui épousa Maximilien d'Autriche, dont le petit-fils, l'empereur Charles V. unit le comté de Bourgogne, avec les Pays-Bas, à la monarchie d'Espagne, sur laquelle le roi Louis XIV. conquit en 1668. & 1674. la Franche-Comté, qui lui fut cédée en 1678. par le traité de Nimégue.

La Franche-Comté est partagée presque également en pays uni, qui s'étend dans la partie occidentale; & en pays de montagnes, qui comprend la partie orientale. Ces montagnes font partie d'un côté de la Vôge, qui n'y occupe qu'un petit terrain, & de l'autre du Mont-Jura, qui s'y étend fort loin du nord au midi. Cette derniere partie abonde en bestiaux. Les principales rivieres qui arrosent le pays après la Saone, sont le *Doux*, le *Lougnon*, la *Louve* & le *Dain*, qui sont également poissonneuses. Le pays abonde d'ailleurs en bois, en grains, en pâturages, en sel & en vins: celui d'Arbois est le plus estimé. Il y a des mines de fer, de cuivre & de plomb. On y trouve du marbre blanc & du noir, marqueté de rouge, & quelques eaux minérales; & on y éleve beaucoup de chevaux.

Les Fran-Comtois passent pour avoir un sens droit & un jugement solide: mais on les accuse de dissimulation. Ils sont extrémement attachés à la religion Catholique, & fidéles à leurs princes; quoique jaloux de leurs priviléges & de leur liberté. Ils passent pour braves & spirituels, sont forts & robustes, & ils ont du talent pour les arts & pour les sciences. Le gouverneur de la Franche-Comté l'est aussi de Besançon, & il a sous lui un lieutenant général, & les gouverneurs particuliers de diverses places fortes qui sont dans le pays. On y compte environ 250000. habitans. Il n'y a point d'élection dans la province, qui donne tous les ans au roi un don gratuit de 814000. liv. & cette somme est répartie & imposée par bailliages. La province paye, outre cela, la capitation, le 20e & les autres subsides extraordinaires qui se lévent dans le royaume. Le roi retire d'ail-

leurs une somme considérable des salines de Salins. La Franche-Comté a été autrefois un pays d'états composés des 3. ordres, & partagés en 3. chambres

La justice est administrée dans le pays, qui suit le droit écrit, dans 4. grands bailliages, & 10. moindres, qui leur sont subordonnés : ils ressortissent pour les cas de l'édit à 5. siéges présidiaux établis en 1696. Ces tribunaux ressortissent au parlement du pays, qui étoit d'abord une cour ambulatoire. Elle fut ensuite rendue sédentaire à Dole : le roi Louis XIV. la transféra à Besançon en 1676. & en rendit les charges vénales en 1692. Cette cour est composée aujourd'hui d'un premier président, de 5. autres présidens à mortier, & de 56. autres officiers, en y comprenant les gens du roi & le greffier.

La Franche-Comté fut d'abord divisée en deux grands bailliages, dont l'un, qu'on appelloit le bailliage d'*Amont*, occupoit la partie septentrionale; & l'autre, nommé le bailliage d'*Aval*, s'étendoit dans la méridionale. Les comtes de Bourgogne de la maison de Valois, établirent un troisiéme bailliage à Dole, qu'on appelloit le bailliage du *Milieu*, parce que son ressort s'étendoit entre les deux autres. Enfin Philippe IV. roi d'Espagne ayant uni la ville de Besançon à la Franche-Comté, y établit un 4e bailliage en 1664. Les 4. baillifs sont d'épée; & le roi Louis XIV. en rendant leurs charges vénales en 1692. leur attribua des gages.

Quant au spirituel, la Franche-Comté renferme presque tout le diocèse de Besançon, qui est très-étendu; celui de saint Claude, pour la plus grande partie, qui a été érigé par un démembrement de la partie de celui de Lyon, qui dépendoit auparavant de la Franche-Comté; une portion de celui de Dijon, auparavant de Langres; & quelques paroisses de ceux de Toul & de Lausanne.

§. 1. *Bailliage de Besançon.*

Besançon, capitale de la province, au centre de laquelle elle est située, est une des plus anciennes villes des Gaules; & César en parle comme d'une place très-forte. Les Romains ne l'eurent pas plûtôt soumise, qu'ils s'étudierent à l'embellir; & on y voit encore beaucoup de restes d'antiquité. Elle fut ville libre & impériale jusques vers le milieu du dernier siécle, qu'elle fut cédée à l'Espagne : mais elle continua de se gouverner en république par son propre magistrat. Le roi Louis XIV. changea en 1674. cette forme de gouvernement, & y établit un bailliage & un magistrat pour la police, composé de 20. conseillers, parmi lesquels on élit tous les ans un maire & 3. échevins. Il y a plusieurs autres officiers.

La ville de Besançon est située au 47. dégré 18. m. de latitude, & au 23. 30. m. de longitude, dans une presqu'isle formée par la riviere de Doux, qui apres l'avoir environnée presque de toutes parts, la traverse & la partage en ville haute & ville basse. L'espace qui n'est pas environné par la riviere, est masqué par une haute montagne, dont le pied touche les deux côtés de la même riviere, & sur laquelle on a bâti la citadelle qui commande la ville, laquelle est d'ailleurs fortifiée. On y compte 40000. ames, & non 12000. comme dit la Martiniere, partagées en 7. paroisses, sans compter la garnison, qui est toujours nombreuse. La cathédrale de S. Jean est bâtie au pied du mont S. Etienne, où ce dernier Saint avoit aussi une église; & ces deux églises se sont disputé long-tems la qualité de cathédrale, ayant chacune leur chapitre, jusqu'en 1668. que le roi d'Espagne ayant fait bâtir une citadelle sur le mont S. Etienne, l'église de ce saint fut détruite, & son chapitre uni à celui de saint Jean. Il consiste en 4. dignités, 4. personnats & 43. canonicats, sans le bas chœur : les

chanoines de cette église, qui sont exempts de la jurisdiction de l'archevêque, ont droit, par un privilege particulier, de porter l'habit violet comme les évêques, & d'officier les jours solemnels avec les ornemens pontificaux. L'archevêque se qualifie *Prince de l'Empire*. Outre la collégiale de la Magdelaine à Besançon, il y a deux abbayes d'hommes & une de filles : les deux premieres sont celle de *S. Vincent* de la congrégation de S. Vannes, & celle de *S. Paul* de Chanoines Réguliers : *Batan*, de l'ordre de Cîteaux, est celle de filles. On y voit de plus un college de Jésuites, & en tout 20 maisons ou communautés religieuses d'hommes ou de filles. Parmi ces dernieres est le couvent de sainte Claire, où est le tombeau de Jacques II. de Bourbon, Comte de la Marche, & roi de Sicile. Il y a 4. hôpitaux, & 5. belles fontaines à Besançon, dont les plus beaux bâtimens sont l'hôtel de ville, la maison du gouverneur, & l'hôtel de *Granvele*. Outre le parlement, le bailliage, le présidial & l'intendance, il y a à Besançon un hôtel des monnoyes, & une université composée des 4. facultés : elle fut d'abord établie à Dole vers l'an 1421. & transférée à Besançon en 1691. On y a établi en 1752. une académie des sciences, belles-lettres & arts, composée de 40. académiciens.

Le diocèse de Besançon est un des plus étendus du royaume : il est partagé en cinq archidiaconés subdivisés en quinze doyennés ruraux, qui contiennent 765. paroisses, & 88. succursales. On ne comprend pas dans ce nombre 38. paroisses de la principauté de Montbelliard, d'où les religionnaires ont chassé les catholiques ; mais on y comprend 43. paroisses, qui dépendent pour le civil de la Bresse, du Bassigny, du comté d'Aussonne & de la Champagne. Il faut aussi retrancher les paroisses qui ont été attribuées au nouveau diocèse de saint Claude. On compte de plus dans le diocèse de Besançon, & la Franche-Comté, 18. collégiales, & 30. abbayes. Parmi ces abbayes il y en a 12. d'hommes, de l'ordre de Citeaux, dans le seul diocèse de Besançon ; sçavoir *Acey*, *Balerne*, *Bellevaux*, *Billy*, *Bithaine*, *Clairlieu* ou *Charlieu*, *la Charité*, *Claire-Fontaine*, *la Grace-Dieu*, *Lieucroissant*, *Mont Sainte-Marie* & *Roziere* ; mais il y en a quelques-unes, & entr'autres celles de Billi & de la Grace-Dieu, réduites à deux ou trois religieux. Il y en a une treiziéme dans le diocèse de Dijon, qui est celle de *Thuley*.

Nous parlerons ailleurs de celles de l'ordre de S. Benoît. Il y en a 3. de filles de l'ordre de Ste Claire ou d'Urbanistes : ce sont celles de *Lons le Saulnier*, *Migette* & *Montigny* : les religieuses qui les habitent font preuve de noblesse de 16. quartiers pour être reçûes, & vivent pour la discipline & pour l'habit, comme celles de Baume les Nones & de Châtel-Chalon, c'est-à-dire, qu'elles vivent en chanoinesses séculieres, sans être cloîtrées, quoiqu'elles fassent les vœux solemnels de la religion. Enfin on compte dans le diocèse de Besançon & dans le reste de la Franche-Comté, 5. commanderies de Malte, 46. hôpitaux, 105. prieurés, & 152. communautés religieuses.

Besançon a été ville impériale jusqu'en 1654. qu'elle fut cedée à l'Espagne par l'empereur & l'Empire, en échange de Frankendal. Le roi d'Espagne, pour décorer Besançon, y érigea 10 ans après un bailliage, & attribua à son ressort cent villages qu'il détacha des bailliages voisins, à la droite & à la gauche du Doux, mais surtout de celui de Dole ; en sorte que le bailli de Besançon a sous son autorité deux autres siéges de bailliage établis à *Ornans* & à *Quingey*. Ornans est une petite ville située au pied des montagnes, à 3. lieues au sud-est de Besançon, où il y a deux communautés religieuses. Celle de Quin-

gey

gey est encore plus petite. *Montfaucon*, à une lieue de Besançon, *Montferrand* & *Arques* sont d'anciennes baronies.

§. 2. *Bailliage de Dole.*

Dole est une ville assez moderne, puisque son origine ne remonte pas au-dessus du XI. siécle. Les comtes de Bourgogne, charmés de la beauté de sa situation, commencerent d'abord à y bâtir un château, où ils établirent leur résidence; ce qui donna occasion d'y édifier des maisons, & d'y fonder une ville. Elle est située partie dans la plaine, partie sur la pente d'un vallon qui a 1200. pas d'étendue & que le Doux traverse, à 10. lieues au dessous & au sud-ouest de Besançon. Un bras de la riviere entre dans la ville, & en sort après avoir servi aux moulins publics. L'air y est pur, & le terrain fertile & bien cultivé. La ville est d'une grandeur médiocre, & ses habitans sont polis & affables: elle est solidement bâtie, & on y voit plusieurs belles rues. Elle a été très forte; mais Louis XIV. en a fait raser les fortifications. C'est la seconde ville de la province, dont elle a été la capitale pendant tout le tems que Besançon a été ville impériale. Le parlement & l'université ont résidé pendant longtems à Dole avant leur translation à Besançon, & il y a encore une chambre des comptes & une cour des aydes unies ensemble, avec un des 4. grands bailliages de la Franche-Comté, dont le ressort est fort diminué depuis l'érection de celui de Besançon. Il s'étend jusqu'aux frontieres du duché de Bourgogne. L'église collégiale & paroissiale de Notre-Dame, la plus belle de la province, est la principale de Dole; on y compte dix à douze maisons religieuses, deux hôpitaux, &c. Les principales de ces maisons sont le collége de *S. Jerôme*, prieuré conventuel de Clunistes réformés, qui en ont six autres en Franche-Comté; le couvent des Cordeliers Observantins, qui est fort vaste, & un des plus anciens de l'ordre; le collége des Jésuites, nommé l'*Arc*, qui est fort riche & magnifique; les abbayes d'*Ornans* & de *Corcelle*, unies ensemble, de filles de l'ordre de Cîteaux, transférées à Dole & gouvernées par une abbesse triennale, &c. Le magistrat de Dole est composé comme celui de Besançon. L'abbaye de *Corneille*, en latin *Corneolum*, de l'ordre de Prémontré, est dans l'étendue du bailliage de Dole. *Vaudrey* est une ancienne baronie.

§. 3. *Bailliage d'Amont.*

Ce bailliage, qui occupe toute la partie septentrionale de la Franche-Comté, est le plus étendu des 4. il contient 803. villes, bourgs ou villages; & le bailli a sous sa jurisdiction les trois siéges particuliers de bailliage de *Gray*, de *Vesoul* & de *Baume*.

Gray, ville capitale d'un bailliage auquel elle donne son nom, est située à 10. lieues de Besançon vers le nord-ouest sur la Saone, qu'on y passe sur un pont de pierre, qui est la seule riviere navigable de la Franche-Comté, & qui rend cette ville la plus marchande du pays. Ce n'étoit encore qu'un château au XI. siécle nommé *Gradicum*. Elle étoit autrefois fortifiée; mais le roi Louis XIV. en fit raser les fortifications en 1668. Elle contient environ 4000. ames avec une église collégiale, un collége de Jésuites, & trois autres maisons religieuses; le principal siége du bailliage d'Amont, un présidial, &c. Son principal commerce est avec Lion.

Vesoul, petite ville située entre la Saone & le Lougnon, à 9. lieues au nord de Besançon, n'est connue que depuis le XI. siécle: elle a un des trois siéges du bailliage d'*Amont*. Elle est bâtie en pente au pied d'une montagne; mais elle est aujourd'hui fort déchûe de ce qu'elle étoit autrefois. Elle a une petite collégiale, un collége de Jésuites, deux maisons religieuses de filles,

& un couvent de Capucins hors la ville. C'est le titre d'une ancienne vicomté, & il y a un siége présidial.

Baume les Nonnes, l'une des 14. principales villes de la Franche-Comté, a titre de vicomté, & un des trois siéges du grand bailliage d'*Amont*. Son nom latin est *Palma*, & on la surnomme *des Nonnes*, à cause d'une ancienne abbaye de filles qui lui a donné l'origine, pour la distinguer d'une autre petite ville de même nom, située aussi dans la Franche-Comté, & surnommée des *Moines*. La ville de Baume les *Nonnes* est située dans une prairie entourée de montagnes auprès & à la droite du Doux, à 7. lieues au-dessus, & au nord-est de Besançon. L'abbaye, qui fut fondée au milieu du VIII. siécle, est au milieu de la ville. Les Bénédictines qui l'habitent font des vœux solemnels; mais elles ne sont pas cloîtrées, & vivent en particulier comme des chanoinesses. Elles font preuve de noblesse de 16. quartiers pour être reçûes, & sont exemptes de la jurisdiction de l'ordinaire. Il n'y a que 11. religieuses prébendées, nommées par l'abbesse, sans compter les niéces. La ville est peu considérable, & ne contient que mille habitans. Le bailliage de Baume les Nonnes est du ressort du présidial de Besançon.

Les autres lieux plus considérables du bailliage d'*Amont* sont les suivans.

Champlite ou *Channite*, petite ville, la principale de la partie du diocèse de Dijon qui dépend de la Franche-Comté : elle est partagée en ville & en château. L'abbaye de *Theulley*, de l'ordre de Cîteaux, est située aux environs & dans la même partie du diocèse de Dijon. Son nom latin est *Theolocus*.

Pontaillier est un bourg où il y a deux paroisses, dont l'une est du diocèse de Dijon, & l'autre de celui de Besançon. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de France y ont un prieuré & un collége.

Faucognei, gros bourg & château, chef-lieu d'une baronie composée de plus de 100. villages ou hameaux.

Faverney, abbaye réguliere de la congrégation de S. Vannes. Elle fut fondée d'abord pour des filles au VIII. siécle; elle est possédée par les Bénédictins depuis le XI.

Jonvelle, bourg sur la Saone, chef-lieu d'une ancienne baronie.

Lure, abbaye de Bénédictins non réformés, qui, pour être reçûs, font preuve d'une noblesse de 16. quartiers. L'abbé a été autrefois prince de l'Empire : cette abbaye est unie aujourd'hui avec celle de Maurback en Alsace, & elle est gouvernée par le même abbé qui est électif. La seigneurie de Lure contient sept à huit villages. Son nom latin est *Ludera* : l'abbaye fut fondée au commencement du VII. siécle.

Luxeuil (S. Pierre de), abbaye de la congrégation de S. Vannes, & non de S. Maur, comme le dit la Martiniere, nommée *Luxovium* en latin. Elle fut fondée à la fin du VI. siécle par S. Colomban : elle a été autrefois très-célébre, & a donné à l'église un grand nombre de personnages illustres sur-tout par leur sainteté. Il y a une petite ville voisine. La jurisdiction temporelle de cette abbaye, qui est située à 15. lieues de Besançon vers le nord, ressortit immédiatement au parlement de Besançon. Il y a des eaux thermales & minérales.

Pesme, ancienne baronie avec un bourg & un château sur le Lougnon. L'abbaye d'*Acey*, de l'ordre de Cîteaux, est dans le voisinage; *Cusance* & *Rupt* anciennes baronies; la *Grace-Dieu* & *Lieucroissant*, abbayes de l'ordre de Cîteaux; *Granges* & *Gramont* ou *Grammont*, anciennes baronies. La premiere est composée de 33. villages : la seconde, qui a donné son nom à une ancienne maison, fut érigée en comté en 1658. par le roi d'Espagne, alors maître de la Franche-Comté.

§. 4. *Bailliage d'Aval.*

Il occupe la partie méridionale de la Franche-Comté : son principal siége étoit à *Montmorot*, ancien bourg, d'où il a été transféré à *Lons-le-Saunier*, qui en est à une lieue. On compte 5. autres siéges subalternes dans ce bailliage, sans compter la terre de S. Claude qui est dans son étendue, mais qui ressortit immédiatement au parlement de Besançon. Les six siéges du bailliage d'Amont sont les suivans.

Lons ou *Lyon-le-Saunier*, en latin *Ledo-Salnarius*, à cause qu'il y a une fontaine salée, est une petite ville située sur le ruisseau de Solvan vers les frontieres du duché de Bourgogne à 10. lieues au midi de Dole. Le principal siége du bailliage d'*Aval* y est établi, ainsi qu'on l'a déja dit, avec un présidial : on y voit aussi plusieurs communautés religieuses, entr'autres le prieuré conventuel de Clunistes réformés de *S. Désiré*, & l'abbaye des Cordelieres, dont on a déja parlé. Il y a 12. prébendées dans cette abbaye ; sans compter les surnuméraires & les niéces.

1. *Salins*. C'est la ville la plus considérable du bailliage d'*Aval* ; & on y compte environ 6000. habitans. Elle tire son nom des fontaines ou sources *salées* qu'on y voit en abondance, & dont on fait du sel par le moyen du feu, ce qui produit au roi plus de 200000. livres tous les ans, frais déduits, qui sont très-considérables. On y fait en effet tous les ans, depuis cent trente jusqu'à cent cinquante mille charges de sel, soit dans la grande saline construite en forme de forteresse au milieu de la ville, soit dans la petite. Cette ville est située sur un ruisseau dans une vallée, entre deux montagnes, à 8. lieues au midi de Besançon. Elle est commandée par le fort de *S. André* situé sur un rocher, & par le fort *Belin*. Elle est d'ailleurs bien fortifiée.

Salins a appartenu d'abord à l'abbaye d'Agaune ou de S. Maurice, à laquelle S. Sigismond, roi de Bourgogne, le donna au VI. siécle. L'abbé d'Agaune donna cette ville en fief au milieu du X. & elle a eu depuis des seigneurs particuliers jusqu'à son union au comté de Bourgogne. Il y a un siége presidial, 3. collégiales, 4. paroisses, un collége de Peres de l'Oratoire, qui y ont une autre maison, neuf communautés religieuses d'hommes ou de filles, un noviciat de Jésuites, un hôpital, &c.

Château-sur-Salins étoit autrefois une forteresse qui couvroit cette ville : il y a aujourd'hui un prieuré conventuel de Clunistes réformés : l'abbaye de Cordelieres de *Migette*, & celle de *Goill* de Chanoines Réguliers, sont situées aux environs. *Noseroi* est une petite ville, où il y a une collégiale, à 12. lieues au sud-ouest de Salins.

3. *Orgelet*, petite ville à la source de la petite riviere de Velouse. *S. Amour*, dans ce bailliage, a une collégiale.

4. *Pontarlier*, petite ville sur le Doux vers sa source, & près du *Mont Jura*, à 12. lieues au sud-est de Besançon ; il y a environ 3000. habitans : les Jésuites y ont une maison, & il y a 3. communautés de religieuses. Le fort de *Joux*, qui défend le passage de France en Suisse, est situé à une lieue de cette ville. *Joux* a aussi une petite ville située sur la montagne, ainsi que ce château. Les Bénédictins de la congrégation de S. Vannes y ont le prieuré conventuel de S. Pierre, & les Clunistes réformés en ont un à *Mortau* sur le Doux, dans le bailliage de Pontarlier, dans l'étendue duquel est l'abbaye de *Montbenoit* sur le Doux, de Chanoines Réguliers.

5. *Poligni*, petite ville de 3500. habitans, située dans un pays de grains & de vignobles, à 5. lieues au sud-ouest de Salins est une des plus jolies de la Franche-Comté : il y a une collégiale, un collége

de Peres de l'Oratoire, 4. maisons religieuses d'hommes, une de filles, & une commanderie ou hôpital de l'ordre du S. Esprit de Montpellier. On voit dans l'étendue de son bailliage,

Baume les Moines, abbaye de Bénédictins non réformés, qui, pour être reçûs, font preuve de 16. quartiers de noblesse: elle est située à la source de la riviere de Seille. C'étoit d'abord un prieuré dépendant de Gigni. S. Benoît d'Aniane mit sa réforme au commencement du IX. siécle dans ce monastère, qui devint abbaye sous la dépendance de celle de Cluni, dont elle est aujourd'hui indépendante. L'église, qui est sous le nom de S. Pierre, est très-belle: la communauté est composée de 16. religieux, qui y vivent sous l'autorité d'un abbé commendataire: ils ne portent l'habit régulier qu'au chœur.

Château-Chalon, en latin *Castrum Canonis*, ou *Castrum Caroli*, abbaye de Bénédictines, fondée au milieu du VII. siécle: elle se prétend exempte de l'ordinaire & est située entre Poligni & Lons le Saunier, sur l'extrémité d'une haute montagne, sur le bord de laquelle on recueille d'excellent vin. Les religieuses, pour être reçûes, font preuve de 16. quartiers de noblesse: il y en a 15. de prébendées par l'abbesse qui les nomme, sans compter leurs niéces. Elles vivent par bandes en leur particulier. Les 4. chapelains ou chanoines qui desservent l'abbaye, desservent aussi la paroisse qui est dans le bourg. *Arlay* est une ancienne baronie.

6. *Arbois*, petite ville, mais peuplée, renommée par ses vins blancs. Elle est située dans un vallon entre deux montagnes, & entre Salins & Poligni, à 3. lieues au sud-ouest de la premiere.

7. *S. Claude* est la principale ville de la partie de l'ancien diocèse de Lyon renfermée dans la Franche-Comté. Elle doit son origine à une ancienne abbaye fondée dans un lieu du Mont Jura, nommé *Condat*, & situé au confluent de l'Aliére & de la Bienne entre de hautes montagnes & d'affreux précipices, à 23. lieues au midi de Besançon, & à 6. lieues au nord-ouest de Genève. Les deux freres S. Romain & S. Lupicin en jetterent les fondemens au commencement du V. siécle par leur demeure dans cette solitude, dans laquelle ils attirerent un grand nombre de solitaires comme eux, qui y vécurent épars dans des cellules séparées. *S. Ouyan*, (*Augendus* en latin) les ayant rassemblés, leur fit embrasser la vie cœnobitique, & fut proprement le premier abbé de ce célébre monastère, qui prit son nom quelque tems après sa mort arrivée en 510. Les reliques de S. Claude, qui après en avoir été élu abbé au VII. siécle, fut élevé à la dignité d'évêque de Besançon, & qui y mourut après avoir abdiqué l'épiscopat, firent changer de nom au XII. siécle à cette abbaye, qui prit alors le nom de *S. Claude*: la régle de S. Benoît y a été observée jusqu'à nos jours; mais le relâchement s'y étoit introduit, depuis qu'on y avoit établi l'usage au milieu du XVI. siécle, d'exiger des preuves d'une ancienne noblesse de tous les religieux qui y étoient reçûs. Il y avoit 24. places monachales, outre les offices claustraux qui étoient très-considérables. Ils ont été sécularisés & réduits au nombre de 20. chanoines, qui font les mêmes preuves de noblesse pour être reçûs; & l'abbaye a été érigée en évêché, après diverses difficultés en 1741. L'abbé jouissoit de grands priviléges.

La ville de *S. Claude*, à laquelle l'abbaye a donné l'origine, a commencé d'être bâtie dès le milieu du VI. siécle: elle est située entre trois rochers stériles. Elle est néanmoins assez grande & fort jolie, & les maisons en sont bien bâties. Elle consiste en 4. rues. Il y a une place ornée d'une fontaine. L'abbaye avoit trois églises: la

principale est celle de S. Claude, qui est aujourd'hui la cathédrale, & où il y a un grand concours de pélerins, à cause de la dévotion des peuples envers ce saint, dont on y conserve le corps tout entier en chair & en os dans une châsse précieuse. La seconde est celle de S. Pierre, qui est beaucoup plus grande & plus belle, séparée de la cathédrale par une grande cour, au bas de laquelle sont les maisons des chanoines; & celle de S. Romain martyr, qui sert de paroisse, & qui est hors de l'enceinte du monastère. Il y a de plus dans la ville deux couvens de religieux & deux de religieuses. Elle est sans fortifications, & fermée de simples murailles.

L'évêché de S. Claude jouit de grands priviléges: ses domaines ont 15. lieues communes de France de longueur sur cinq, six ou sept de large. La justice y est administrée par un grand juge, qui reçoit les appellations des juges inférieurs, qui juge des cas royaux, & qui ressortit immédiatement au parlement de Besançon. Une de ses principales seigneuries est celle de *Moyrans*, composée de 15. villages. Cette abbaye étoit soumise immédiatement au S. Siége, mais située dans l'étendue du diocèse de Lyon, & à une de ses extrémités. Pour composer le nouveau diocèse, on lui a attribué toute la partie du diocèse de Lyon renfermée dans la Franche-Comté, & une partie du diocèse de Besançon, sçavoir 80. paroisses de l'ancien diocèse de Lyon, & 7. de celui de Besançon.

Le principal lieu de l'ancien diocèse de Lyon, & de celui de S. Claude, est *Gigni* ou *Gini*, en Latin *Ginniacum*. S. Bernon, qui fut ensuite premier abbé de Cluni, y fonda une abbaye au IX. siécle; & elle fut unie à l'ordre de Cluni au XI. Ce n'est plus depuis qu'un prieuré conventuel. Les religieux qui l'habitent, & qui depuis longtems ont renoncé à la vie commune, sont au nombre de 13. sous un prieur commendataire. Ils font preuve de noblesse de 16. quartiers, pour être reçûs. L'église de S. Pierre, qui est celle du prieuré, est fort belle.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIATIQUE DE LA FRANCE.

Les Gaules, après que César en eut fini la conquête, furent partagées en deux provinces Romaines. *La Province Romaine*, ou *la Narbonnoise*, soumise à la république environ 160. ans auparavant, en forma une elle seule, & conserva son ancienne étendue : tout le reste des Gaules composa la 2e province. L'empereur Auguste partagea cette derniere en trois autres; *la Celtique* ou *Lyonoise*; la *Belgique* & *l'Aquitanique*; & ces quatre provinces eurent les villes de *Narbonne*, de *Lyon*, de *Treves*, & de *Bourges* pour métropoles. Dans la suite les empereurs Romains subdiviserent ces quatre provinces en plusieurs autres; ensorte que sous le regne de l'empereur Honorius, au commencement du V. siécle, toutes les Gaules se trouverent partagées en 17. provinces, conformément à la table géographique & chronologique que nous ajoutons ici.

La foi Chrétienne fut prêchée dans ces provinces, sinon par les Apôtres même, du moins par leurs disciples; car l'église d'Arles, appuyée sur une tradition respectable, établie dès le V. siécle, met S. Trophime son premier évêque, au nombre des disciples de S. Paul. Il étoit naturel que la province Narbonnoise, comme la plus ancienne, la plus voisine de l'Italie, & la plus à portée, à cause de sa situation sur les côtes de la Méditerrannée, reçut la premiere de toutes celles des Gaules, les lumieres de la foi. Les églises de Lyon & de Vienne étoient déja fondées, & avoient des évêques avant la fin du II. siécle de l'ere chrétienne; & il y en a sans doute quelques

autres de la Narbonnoise & des provinces voisines qui pourroient faire remonter leur origine à-peu près vers le même tems; mais nous n'avons là dessus aucuns monumens incontestables. Il est certain que S. Saturnin, prémier évêque de Toulouse, souffrit le martyre sous l'empire de Dece; & on peut rapporter à la même époque la fondation des églises de *Narbonne*, *Paris*, *Tours*, *Clermont* & *Limoges*, dont les premiers évêques scellérent leur foi par le martyre; mais les violentes persécutions que les Chrétiens essuyerent jusqu'à la conversion de l'empereur Constantin, interrompirent sans doute la suite de leurs successeurs; & ce n'est proprement que depuis le regne de ce prince, & le commencement du IV. siécle, que la plûpart des anciennes églises des Gaules peuvent faire remonter leur origine. Il devoit y en avoir déja un grand nombre de fondées en 313. dans le tems du premier concile d'Arles.

On sçait que la police ecclésiastique s'est conformée à la civile, qu'on établit des évêques dans toutes les *Cités*, qui étoient gouvernées par des comtes; & que l'évêque de la ville métropolitaine civile prit dès-lors une autorité, & une prééminence sur les évêques des cités de la province. Dans ce systême, qui est certain, si la police de ces siécles eût permis à quelque métropolitaine de prendre le titre fastueux de *Primat des Primats*, cet honneur auroit dû être déféré sans contradiction à l'église de Narbonne, puisque c'étoit la premiere & la plus ancienne métropolitaine des Gaules; mais l'autorité primatiale, que quelques églises des Gaules se sont attribuée, comme celles de Lyon, de Vienne, &c. est venue dans des siécles bien postérieurs.

L'état monastique a été établi, & a fleuri dans les Gaules, bientôt après la fondation de leurs premieres églises; & on rapporte l'origine du monastère de l'Isle-Barbe auprès de Lyon, à la fin du III. siécle. Le grand S. Martin, évêque de Tours, après avoir embrassé lui-même cet état, fonda plusieurs monastères dans les Gaules au IV. siécle. L'état religieux prit divers accroissemens au commencement du V. siécle, par la fondation du monastère d'*Ainay* à Lyon; de ceux de Marseille & de Lerins sur les côtes de Provence, par S. Jean Cassien, S. Capraise & S. Honorat; de S. Ouyant au Mont-Jura, aujourd'hui S. Claude, par les SS. Romain & Lupicin; & dans le même siécle de *Reomaus* au diocèse de Langres, par S. Jean, & ensuite de Luxeuil & autres dans les montagnes de Vôge, & dans les provinces voisines, par S. Colomban & ses disciples.

Ces premiers monastères des Gaules établirent des colonies de moines & de solitaires en divers endroits; & la régle de saint Benoît ayant été apportée en France au VI. siécle, on y en fonda plusieurs autres pour l'un & pour l'autre sexe. Tous ces monastères se rendirent extrêmement célébres par la sainteté des abbés & des religieux qui les habitoient; en sorte que parmi les premiers évêques de la plûpart des églises des Gaules, il y en a un très-grand nombre qui furent tirés du cloître, ce qu'il est aise de vérifier par leurs catalogues; & on peut dire en général, que jamais l'église Gallicane n'a été dans un plus beau lustre, & dans un état plus saint & plus florissant, que durant les IV. V. & VI. siécles de l'Ere chrétienne, & pendant une grande partie du VII. On sçait que le roi Clovis dut la conquête, ou l'acquisition d'une grande partie des Gaules, après qu'il eut embrassé le Christianisme, au zéle & à la piété des évêques & des abbés, sur-tout dans les provinces méridionales, qui secouerent d'autant plus volontiers le joug de la domination des Goths & des Bourguignons qui régnoient dans ces provinces, pour y substituer celle des François,

que ces peuples professoient l'Arianisme. Aussi Clovis & nos rois de la premiere race ses successeurs, s'empresserent-ils de donner des marques signalées de leur protection & de leurs liberalités envers les églises & les monastères de leurs états.

La discipline ecclésiastique & la réguliere s'affoiblirent depuis la fin du VII. siécle, jusques vers le milieu du suivant, soit par les guerres intestines qui s'éleverent dans le royaume, occasionnées par l'ambition des maires du palais, & surtout par ceux de la race de Charlemagne, qui supplanterent nos rois de la premiere race, & régnerent enfin à leur place; soit par les fréquentes irruptions que les Sarrasins firent dans le royaume, où ils porterent la désolation, & où ils dévasterent ou ruinerent un grand nombre d'églises & de monastères. Dans ces tems de trouble & de confusion, les évêques & les abbés ne firent pas difficulté d'endosser la cuirasse, de s'armer, & de combattre dans les armées à la tête de leurs vassaux. Comme les peuples barbares s'étoient déja introduits dans le Clergé, & que l'humeur & les coûtumes de leur nation les portoient naturellement à l'exercice des armes, ils firent d'autant moins de difficulté de les prendre, que ceux qui possédoient des *bénéfices* du Fisc, dont nos rois avoient enrichi plusieurs églises, étoient tenus au service militaire, & d'envoyer un certain nombre de leurs vassaux a l'armée. Ils crurent dans ces circonstances, qu'il leur étoit permis de s'armer, soit pour combattre les ennemis de l'Etat, soit pour repousser les Infidéles, & veiller à la conservation de leurs églises, de leurs personnes & de leurs biens. Ce fut alors que Charles-Martel, qui avoit pris le titre de *Prince des François*, & qui régnoit véritablement sous le nom emprunté de nos rois de la premiere race, envahit une partie des biens ecclésiastiques, & en disposa en faveur de ses principaux officiers; mais suivant l'ancienne chronique de S. Denis, écrite par des auteurs contemporains, il ne le fit que du consentement des évêques, & avec promesse de restituer ces biens aux églises; ce que Carloman & Pepin ses successeurs exécuterent pour la plus grande partie.

La discipline ecclésiastique & la réguliere reprirent vigueur sous le regne de Charlemagne, qui étendit le Christianisme dans une grande partie de la Germanie, où il fonda plusieurs églises & monastères, de même que dans les Gaules, & dans le reste de la Monarchie Françoise. Louis le Débonnaire, son fils & son successeur, marcha sur ses traces: il protégea la religion, & tâcha de la faire fleurir. Il fit tenir pour cela divers conciles, où on dressa des statuts pour le maintien de la discipline ecclésiastique, & pour celle des monastères, qui s'étoient fort multipliés, & qui suivoient tous la régle de S. Benoît, la seule qui fût alors en usage dans le royaume. Les guerres civiles, & les désordres de l'état qui suivirent la mort de ce prince, & l'usurpation des droits régaliens par les ducs & les comtes dans les provinces, qui en fut la suite à la fin du IX. & au commencement du X. siécles, introduisirent l'ignorance & le relâchement dans l'un & l'autre clergé, & le disposerent à adopter comme vraies les fausses décrétales qui parurent au IX. siécle. La plûpart de ces nouveaux souverains, comme autant de tyrans, s'emparerent de la nomination aux évêchés & aux abbayes de leurs domaines, leur imposerent de nouvelles loix, & les donnerent à leur gré à leurs proches, ou les vendirent au plus offrant ou dernier enchérisseur: ils ne rougirent pas même d'en disposer par testament, ou par des actes publics, comme de leur patrimoine. Les premiers abbés de Cluni, qui s'acquirent une estime universelle par leur piété & par

leurs vertus, établirent la réforme qui avoit déja commencé dans ce monastère, fondé au commencement du X. siécle, dans plusieurs monastères de France ; & ils furent secondés par divers princes, qui renoncerent à leur tyrannie. D'un autre côté, le pape Grégoire VII. se donna des soins efficaces au XI. siécle, pour déraciner la simonie, qui avoit jetté de profondes racines dans toute l'église. On vit naître dans le même siécle les ordres des Chartreux & de Grammont, qui édifierent l'église par leurs austérités & leurs vertus ; & la plûpart des maisons ou églises, où les clercs vivoient en commun suivant la régle de Chrodegange, évêque de Mets, établie au VIII. siécle, pour se lier plus étroitement au service divin, s'engagerent par des vœux solemnels ; ce qui donna l'origine au XI. siécle aux Chanoines Réguliers, dont l'institut fut établi dans un grand nombre de cathédrales, non-seulement du royaume, mais des pays étrangers. S. Bernard & S. Norbert donnerent un nouveau lustre à l'ordre monastique, & au canonial, par l'établissement de leurs réformes au XII. siécle ; & le XIII. vit naître les quatre ordres mendians, qui se sont extrêmement multipliés par diverses branches, sous prétexte de réforme.

Les églises & les monastères de France furent ainsi florissans sous le regne de S. Louis, & de Philippe le *Hardi* son fils, qui, suivant les traces du roi Philippe *Auguste* leur prédécesseur, étendirent leur domination dans diverses provinces de France, & réunirent à la couronne plusieurs domaines qui en avoient été distraits par l'établissement des grands fiefs.

La translation du siége papal, au commencement du XIV. siecle, à Avignon, où il résida pendant 70. ans, intervalle que les Romains comparent aux 70. ans de la captivité de Babylone, occasionna divers abus dans le gouvernement de l'église de France, en gênant la liberté des élections par les réserves, les expectatives & les mandats, & en établissant les annates. Les papes donnerent même plusieurs fois des évêchés ou des abbayes en commande à des cardinaux ; & on vit alors plusieurs ecclésiastiques avares ou ambitieux, multiplier les bénéfices sur leurs têtes, & ne pas faire scrupule d'en posséder plusieurs à la fois, nonobstant l'autorité & la sévérité des canons, qui en défendent la pluralité. Deux de ces papes, Benoît XII. & Urbain V. tirés l'un & l'autre de l'ordre monastique, plus zélés & plus réguliers que les autres, firent des efforts pour le réformer, en établissant la tenue des chapitres généraux dans chaque province.

Le clergé de France, & des autres royaumes de la Chrétienté, impatient de voir rétablir sa discipline & son ancien gouvernement, & de supporter le joug que la cour Romaine lui imposoit, tenta aux conciles de Constance & de Bâle, tenus au commencement du XV. siécle, de corriger ces abus, de rétablir la liberté des élections, & de finir le schisme scandaleux que le rétablissement de la cour papale à Rome avoit occasionné. Il fut secondé par nos rois, qui lui accorderent leur protection ; & le roi Charles VII. fit dresser à Bourges en 1438. cette fameuse Pragmatique Sanction, qui mettoit des bornes aux entreprises de la cour de Rome, & rétablissoit les églises & les monastères dans la liberté entiere d'élire leurs évêques, leurs abbés & leurs chefs. La cour de Rome mit tout en œuvre de son côté pour renverser cette loi, dont elle obtint la révocation du roi Louis XI. Elle subsista néanmoins jusqu'au regne de François I. & à l'an 1516. qu'elle fut abolie par le concordat passé entre ce prince, & le pape Leon X. suivant lequel le pape accorda au roi la nomination aux évêchés, à la plus grande partie des abbayes, & à tous les autres bénéfices qu'on

nomme

nomme consistoriaux ; & le roi accorda au pape les annates de tous ces bénéfices. Une loi si contraire aux anciens canons, & à l'ancienne discipline des églises de France, rencontra beaucoup de difficultés pour être admise dans le royaume ; & la nation, & tous les parlemens s'y opposerent de toutes leurs forces ; mais enfin elle prévalut. Elle fit entr'autres une brêche considérable à la discipline monastique, parce que le plus grand nombre des abbayes & des monastères étant d'un revenu fort médiocre, & les abbés commendataires en emportant les deux tiers du revenu, à cause des réparations & des autres charges dont ils sont tenus, il y reste à peine de quoi entretenir quelques religieux, pour s'acquitter de l'office divin & remplir les fondations. Pour dédommager les universités du royaume, qui se plaignoient du préjudice que le concordat leur causoit, on leur accorda la nomination du tiers des bénéfices de collation écclésiastique qui viendroient à vaquer, en faveur des gradués qui y auroient étudié pendant 5. ans ; & cette loi est observée dans toutes les provinces qui étoient alors soumises à la monarchie Françoise.

Les troubles qui s'éleverent en France durant le XVI. siécle, par les guerres civiles que les sectateurs de Luther & de Calvin y exciterent, occasionnerent aussi beaucoup la décadence & la ruine de plusieurs églises & monastères ; ce qui joint à l'interruption des conciles provinciaux, favorisa beaucoup la corruption des mœurs & le relâchement dans l'un & dans l'autre clergé. La discipline écclésiastique & la réguliere reprirent une nouvelle vigueur au commencement du dernier siécle, soit par la piété des rois Louis XIII. & Louis XIV. soit par le zèle de plusieurs grands évêques & autres saints personnages. Il s'établit dans ce siécle plusieurs congrégations réformées dans les ordres de S. Benoît, des Chanoines Réguliers, des Bernardins, de Prémontré & autres, où on s'applique à la piété, à la régularité, & à l'étude des lettres divines & humaines, ce qui subsiste encore. Les évêques établirent à l'envi divers séminaires pour l'éducation des jeunes clercs de leurs diocèses : les universités du royaume, sur-tout celle de Paris, la premiere du Monde chrétien, cultiverent les bonnes études, & formerent un grand nombre de sçavans sujets ; enfin on établit un grand nombre de collèges pour l'éducation de la jeunesse, tant ecclésiastique que séculiere, dont on confia la direction, soit aux Jésuites, qui avoient été déja reçûs en France vers le milieu du XVI. siécle, soit aux Peres de l'Oratoire & aux Peres de la Doctrine Chrétienne, dont les célébres congrégations furent formées au XVII. siécle ; soit enfin aux Barnabites qui s'établirent en France ; sans compter les colléges que les Bénédictins de la congrégation de S. Maur, & les Chanoines Réguliers de la congrégation de France ont établis en quelques-unes de leurs maisons ; en sorte qu'on peut dire en général, qu'aujourd'hui le clergé séculier & régulier de France est le plus sçavant, le plus réglé, & le plus édifiant de la Chrétienté ; ce qu'on doit en partie aux bonnes études qui y sont établies. On les cultive avec succès, soit dans une vingtaine d'universités, sans compter les facultés de droit fondées à Orléans, à Dijon, à Rennes & à Pau, soit dans un grand nombre de séminaires établis à Paris ou ailleurs, sans parler de plusieurs académies de sciences & de belles lettres, instituées dans toutes les principales villes du royaume.

Telle est en peu de mots l'histoire des diverses révolutions arrivées dans le clergé de France : il jouit de divers privilèges & immunités, qu'on appelle *Les libertés de l'Eglise Gallicane*, dans lesquels elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, & qui ne

sont proprement que l'observation d'une partie des anciens canons; ensorte qu'Hubner, qui est peu au fait de notre droit Ecclésiastique, se trompe grossiérement, lorsqu'il avance, que « ces libertés consistent » en plusieurs priviléges que le pape Grégoire X. accorda à Philippe III. au concile de Lyon tenu en 1274. »

Le roi nomme donc en vertu du concordat à tous les archevêchés & évêchés de ses états, suivant l'étendue qu'ils avoient dans le tems de cet accord, & à tous ceux des pays acquis depuis, ou conquis, en vertu d'indults particuliers. On en peut voir le nombre dans la table géographique & chronologique que nous ajoutons ici, & que nous avons prise des tables sur les archevêchés & évêchés de l'Univers, de l'abbé de Commanville. Nous l'avons rectifiée en quelques endroits, mais nous n'avons garde d'adopter toutes ses décisions, touchant le siécle où chaque ancienne église des Gaules a commencé; matiere épineuse & pleine de difficultés, qui demanderoit une longue discussion. On y a ajouté la valeur des revenus de chaque archevêché & évêché, suivant l'estimation commune; ce qui est sujet néanmoins à bien des variations: en effet, il y en a plusieurs dont les revenus ont fort augmenté; soit par l'union de diverses abbayes, soit par la bonne œconomie, soit par le rehaussement du prix des denrées. On a marqué d'un astérisque les archevêchés & évêchés des pays étrangers, qui ne sont pas de la nomination du roi.

Le roi nomme aussi aux abbayes & aux autres prélatures du royaume; & il nomme des séculiers ou commandataires à celles qui ne sont pas régulieres de leur nature. Il peut y avoir environ 600. abbayes d'hommes qu'il donne en commande: plusieurs autres ont été unies à des évêchés, ou à des colléges; & pour se dédommager de la nomination à ces abbayes unies, il s'est réservé de nommer aux bénéfices conventuels ou simples qui en dépendent. Il y a plusieurs autres abbayes qui sont régulieres, sur-tout dans les ordres de Citeaux & de Prémontré, auxquelles le roi nomme des abbés réguliers. Celles qui sont chef d'ordre, comme Cluni, Citeaux & ses 4. filles, Prémontré, Grammont, S. Antoine, &c. ont conservé leur droit d'élection, & elles sont exceptées du concordat, comme les cinq abbayes de la congrégation de Chezal-Benoît, qui appartiennent aujourd'hui à celle de S. Maur, & où il n'y a plus que des abbés triennaux. Il en est de même de celle de Ste Geneviéve de Paris, de S. Augustin de Limoges, & de quelques autres, qui sont également triennales, & le roi a renoncé à leur nomination. Celle de Cluni, quoique chef d'ordre, a aujourd'hui un abbé commendataire. Le roi nomme aussi des abbés réguliers dans les pays conquis; & lors de la vacance, les religieux lui présentent trois sujets; & il en choisit un. Quant aux abbayes de filles, le roi nomme, par une extension du concordat, à celles qui ont des abbesses perpétuelles, & qui sont au nombre de quatre à cinq cens.

Les chapitres des cathédrales exercent ordinairement l'administration spirituelle du diocèse pendant la vacance: mais le roi a le droit de régale, suivant lequel il jouit du temporel, dont il réserve ordinairement une partie pour l'évêque futur; & il nomme à tous les bénéfices vacans de la collation de l'évêque, qui ne sont pas à charge d'ames. Nos rois ont droit de plus de nommer à un canonicat dans chaque cathédrale à leur avénement au trône, & à un autre à chaque mutation d'évêque.

Le clergé de France, au défaut des conciles provinciaux, qui sont interrompus depuis long-tems & dont il ne cesse de solliciter en vain le rétablissement, s'assemble de cinq en cinq ans, & quelquefois extra-

ordinairement, pour ses affaires temporelles, & pour la répartition des sommes ordinaires & extraordinaires qu'il accorde à nos rois pour les besoins de l'état. De deux de ces assemblées, l'une est plus nombreuse que l'autre, à l'alternative. La plus nombreuse est composée de deux archevêques ou évêques, & de deux députés du second ordre de chacune des 16. provinces écclésiastiques qui composent le clergé de France. Dans la moindre assemblée, il n'y a qu'un député de chaque ordre, pour chaque province.

On voit par ce que nous venons de dire, que le clergé de France est aujourd'hui très-florissant. De 36000. cures ou environ qu'on compte dans le royaume, la plûpart sont possédées par des séculiers: les Chanoines Réguliers en possédent plusieurs affectées à leur ordre; & il y en a quelques autres desservies par d'autres réguliers, lorsqu'elles se trouvent dans les églises de leurs monasteres. Il y a aussi un très-grand nombre de bénéfices séculiers, tant dans les cathédrales, que dans les diverses collégiales, qui dans leur origine, ont été la plûpart des monasteres. On voit enfin en France un nombre considérable de maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe de divers ordres, où les religieux & les religieuses qui les habitent, vivent avec édification; les uns plus austérement, & les autres moins: mais comme on a trouvé que le nombre des communautés des religieuses s'étoit trop augmenté, on travaille actuellement à en diminuer le nombre, & à en supprimer environ 400. ce qu'on a déja exécuté en partie.

TABLE GEOGRAPHIQUE.

La France

comprenoit anciennement les		*comprend aujourd'huy les*	
Metrop. de	Provin. de	Archev. de	Provin. de
Lion.	*Lionnoise* premiere.	Lion.	Lionnois. Bourgogne.
Rouen.	*Lionnoise* seconde.	Rouen.	Normandie.
Tours.	*Lionnoise* troisiéme.	Tours.	Bretagne.
Sens.	*Lionnoise* quatriém.	Sens. Paris.	Champagne. Isle de France. Orleanois.
Besançon.	*Maxime Sequanoise*	Besançon.	Franche-Comté.
Treves.	*Belgique* premiere.	Treves.	Lorraine.
Reims.	*Belgique* seconde.	Reims. Cambray.	Picardie. Flandre-Françoise
Mayence.	*Germanie* premiere.	Mayence.	Haut-Rhin. Alsace.
Cologne.	*Germanie* seconde.	Cologne. Malines. Utrecht.	Bas-Rhin. Pays-Bas.
Bourges.	*Aquitanique* prem.	Bourges. Albi.	Berry. Auvergne
Bourdeaux.	*Aquitanique* sec.	Bourdeaux.	Guienne. Poitou.
Eause.	*Novempopulanie.*	Auch.	Gascogne
Narbonne.	*Narbonnoise* 1re.	Narbonne. Toulouse.	Languedoc.
Aix.	*Narbonn.* seconde.	Aix.	Provence
Arles.		Arles. Avignon.	Le Comté Venaissin.

Vienne.	*Viennoise.*	Vienne.	Dauphiné.
Ambrun.	*Alpes Maritimes.*	Ambrun.	
Tarentaise.	*Alpes Pennines.*	Tarentaise.	Savoye.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

PROVINCE DE LION.

Archevêché.

Lion, *Lugdunum*, Archev. II. Siécle, Primat des Gaules, XI. S. revenu 48000. liv.

Evêchés.

Macon, *Matisco*, V. S. 17000. liv.
Chalon-sur Saone, *Cabillonum*, IV. Siécle. 14000.
Autun, *Augustodunum Æduorum*, IV. S. Prototrone, 22000.
Langres, *Lingones*, IV. S 36000.
Dijon, *Divio*, XVIII. S. 22000.
S. Claude, *Condate*, XVIII. S. 27000.

PROVINCE DE ROUEN.

Archevêché.

Rouen, *Rothomagus*, III. S. Primat de Neustrie, VIII. S. 80000.

Evêchés.

Bayeux, *Bajocasses*, IV. Siécle. Prototrone, 70000.
Avranches, *Abrincæ*, IV. S. 20000.
Evreux, *Ebroïcum*, III. S. 20000.
Lisieux, *Lexovium*, V. S. 40000.
Coûtances, *Constantia*, IV. S. 22000.
Séez, *Sagium*, IV. S. 16000.

PROVINCE DE TOURS.

Archevêché.

Tours, *Turones*, III. S. 50000.

Evêchés.

Le Mans, *Cenomanum*, III. S. Prototrone, VII. S. 27000.
Angers, *Andegavum*, IV. S. 26000.
Nantes, *Nannetes*, IV. S. 35000.
Dol, *Dolum*, *Diablintes*, IX. S. érigé en Archevêché, IX. S. réduit en Evêché, XI. S. 20000.
S. Malo, *Maclovium*, XII. S. 35000.
Vannes, *Venetiæ*, VI. S. 24000.
S. Brieux, *Fanum S. Brioci*, IX. S. 18000.
S. Paul de Leon, *Leonia*, *Ossismum*, VI. S. 15000.
Quimpercorantin, *Corisopitum*, IX. Siecle. 14000.
Treguier, *Trecorium*, IX. S. 22000.
Rennes, *Rhedones*, IV. S. 16000.

PROVINCE DE SENS.

Archevêché.

Sens, *Senones*, III. S. Primat des Gaules & de Germanie, IX. S. 50000.

Evêchés.

Troyes, *Trecæ*, IV. S. 14000.
Auxerre, *Antissiodorum*, IV. S. 35000.
Nevers, *Niverna*, III. S. 20000.
Bethléem, *Bethléem*, réside à Clamecy, XIII. S. Evêque titulaire exempt. 900.

PROVINCE DE PARIS.

Archevêché.

Paris, *Parisii*, III. S. érigé en Arch. XVII. S. Duc & Pair. 180000.

Evêchés.

Meaux, *Meldæ*, III. S. 22000.
Chartres, *Carnutes*, III. S. 25000.
Blois, *Blesæ*, XVII. S. 25000.
Orléans, *Aurelia*, III. S. 30000.

PROVINCE DE BESANÇON.

Archevêché.

Besançon, *Vesontio*, III. S. Prince de l'Empire, 36000.

Evêchés.

Bâle, *Basilea* (en Suisse), VI. S. réside à Porentru, XVI. S. 45000. *
Lausane, *Lausanium* (en Suisse), VI. S. réside à Fribourg, XVI. S. *
Bellai, *Bellicium*, V. S. 10000. liv.

PROVINCE DE TREVES.

Archevêché.

Treves, *Augusta Trevirorum* (en Allemagne), III. S. Electeur de l'Empire & Chancelier pour les Gaules. *

Evêchés.

Metz, *Meta*, III. S. 120000.
Toul, *Tullum Leucorum*, IV. S. 17000.
Verdun, *Virodunum*, IV. S. 50000.

PROVINCES DE REIMS.

Archevêché.

Reims, *Remi*, III. S. premier Duc & Pair Ecclésiastique. 55000.

Evêchés.

Soissons, *Suessiones*, III. Siécle. Protothrone. 18000.
Chalon-sur-Marne, *Catalaunum*, IV. S. Comte & Pair. 30000.
Senlis, *Silvanectum*, III. S. 20000.
Laon, *Laudunum*, V. Siécle. Duc & Pair. 35000.
Noyon, *Noviodunum*, VI. S. Comte & Pair. 25000.
Beauvais, *Bellovacum*, III. S. Comte & Pair. 55000.
Amiens, *Ambianum*, III. S. 30000.
Boulogne, *Bononia*, VIII. S. rétabli XVI. S. 12000.

PROVINCE DE CAMBRAY.

Archevêché.

Cambray, *Cameracum*, IV. S. érigé en Archevêché, XVI. S. Prince de l'Empire, XV. S. 120000.

Evêchés.

Arras, *Atrebatum*, VI. S. uni à Cambray, VI. S. séparé XI. S. 22000.
Tournay, *Tornacum*, V. S. uni à Noyon, VI. S. séparé, XI. S. 30000. *
S. Omer, *Fanum S. Audomari*, XVI. S. 40000.
Namur, *Namurcum*, XVI. S. *

PROVINCE DE MAYENCE.

Archevêché.

Mayence, *Moguntia*, III. S. *

Evêchés.

Wormes, *Vormatia*, IV. S. *
Spire, *Spira*, IV. S. *
Strasbourg, *Argentoratum*, V. S. 300000.

PROVINCE DE COLOGNE.

Archevêché.

Cologne, *Colonia*, IV. S. *

Evêché.

Tongres, III. S. aujourd'hui à Liége, *Leodium*, VIII. S. *

PROVINCE DE BOURGES.

Archevêché.

Bourges, *Bituriges*, III. S. Primat d'Aquitaine. 30000.

Evêchés.

Limoges, *Lemovices*, III. S. 20000.
Tulle, *Tutela*, XIV. S. 12000.
Clermont, *Claromons*, III. S. 15000.
S. Flour, *Floropolis*, XIV. S. 15000.
Le Puy, *Podium*, *Anicium*, VII. S. auparavant à *Ruessio*. IV. S. 25000.

PROVINCE D'ALBI.

Archevêché.

Albi, *Albiga*, III. S. érigé en Archevêché, XVII. S. 100000.

Evêchés.

Cahors, *Cadurcum*, III. S. 45000.
Mande, *Mimate*, V. S. auparavant à *Gabalum*, Javoux, IV. S. 40000.
Rodès, *Ruthena*, V. S. 50000.
Vabres, *Vabra*, XIV. S. 20000.
Castres, *Castrum Albiensium*, XIV. S. 30000.

PROVINCE DE BOURDEAUX.

Archevêché.

Bourdeaux, *Burdigala*, III. S. Primat de la seconde Aquitaine. 60000.

Evêchés.

Agen, *Agennum Nitiobrigum*, IV. S. 35000.
Perigueux, *Petrocorium*, IV. S. 24000.
Sarlat, *Sarlatum*, XIV. S. 12000.
Angoulême, *Inculisma*, IV. S. 20000.
Saintes, *Santones*, IV. S. 28000.
Poitiers, *Pictavium*, IV. S. 22000.
La Rochelle, *Rupella*, XVII. S. 50000.
Luçon, *Lucionia*, XIV. S. 20000.
Condom, *Condomum*, XIV. S. 60000.

PROVINCE D'AUSCH.

Archevêché.

Ausch, *Augusta Ausciorum*, IV. S. Archev. VIII. S. 150000.

Evêchés.

Lectoure, *Lactoratum*, VI. S. 18000.
Bazas, *Vasatum*, VI. S. 18000.
Aire, *Aturum*, VI. S. 35000.
Bayonne, *Baïona*, *Lapurdum*, IX. Siécle, 19000.
Lescar, *Lascura*, *Benearnum*, V. S. 15000.
Oleron, *Elorona*, V. S. 13000.
Tarbes, *Tarba*, V. S. 22000.
Cominges, *Convena*, 28000.
Conserans, *Consferanum*, V. S. 24000.
Dacqs, *Aqua Tarbellica*, avant le V. S. 14000.

PROVINCE DE NARBONNE.

Archevêché.

Narbonne, *Narbo*, III. S. 110000.

Evêchés.

Carcassonne, *Carcasso*, VI. S. 35000.
Alet, *Electum*, XIV. S. 16000.
Elne, *Helena*, (en Roussillon), V. S. résidé à Perpignan, XVII. S. 18000.
Agde, *Agatha*, V. S. 36000.
Beziers, *Biterra*, IV. S. 30000.
S. Pons de Tomieres, *Fanum sancti Pontii Tomeriarum*, XIV. S. 33000.
Lodéve, *Luteva*, V. S. 22000.
Montpellier, *Mons-Pessulanus*, XVI. Siécle, 32000. auparavant à Maguelonne, VI. S.
Nismes, *Nemausus*, V. S. 32000.
Alais, *Alestum*, XVII. 18000.
Usez, *Ucetia*, 25000.

PROVINCE DE TOULOUSE.

Archevêché.

Toulouse, *Tolosa*, III. S. érigé en Archev. XIV. S. 100000.

Evêchés.

Pamiers, *Apamia*, XIII. S. 25000.

S. Papoul, *Fanum sancti Papuli*, XIV. S. 20000.
Rieux, *Rivi*, XIV. S. 18000.
Lombez, *Lombaria*, XIV. S. 20000.
Montauban, *Mons-Albanus*, XIV. 25000.
Lavaur, *Vaurum*, XIV. S. 35000.
Mirepoix, *Mirapincum*, XIV. S. 24000.

PROVINCE D'AIX.

Archevêché.

Aix, *Aqua Sextia*, IV. S. 32000.

Evêchés.

Frejus, *Forojulium*, IV. S. 28000.
Riez, *Reii*, V. S. 15000.
Apt, *Apta*, IV. S. 9000.
Sisteron, *Segustero*, V. S. 15000.
Gap, *Vapincum*, V. S. 11000.

PROVINCE D'ARLES.

Archevêché.

Arles, *Arelate*, II. S. 33000.

Evêchés.

Marseille, *Massilia*, III. S. 30000.
Toulon, *Telo*, IV. S. 15000.
Orange, *Arausio*, IV. S. 10000.
S. Paul-Trois-Châteaux, *Fanum sancti Pauli, Tricastinum*, V. S. 12000.

PROVINCE D'AVIGNON.

Archevêché.

Avignon, *Avenio*, III. S. érigé en Archev. XIV. S. *

Evêchés.

Cavaillon, *Cabellio*, VI. S. *
Carpentras, *Carpentoracte*, VI. S. * 40000.
Vaison, *Vasio*, IV. S. *

PROVINCE DE VIENNE.

Archevêché.

Vienne, *Vienna Allobrogum*, III. S. Primat des Primats, XII. S. 22000.

Evêchés.

Genève, *Geneva*, IV. S. réside à Anneci, XVI. S. *
Grenoble, *Gratianopolis*, IV. S. 28000.
Valence, *Valentia*, IV. S. 16000.
Die, *Dea*, IV. S. uni à Valence, XIII. S. séparé, XVII. S. 15000.
Viviers, *Vivarium*, V. S. 33000.
S. Jean de Maurienne, *Mauriana*, III. S. *

PROVINCE D'AMBRUN.

Archevêché.

Ambrun, *Ebrodunum*, IV. S. 22000.

Evêchés.

Digne, *Dinia*, V. S. 10000.
Senez, *Sanitium*, V. S. réside à Castelane, 10000.
Grasse, *Grassa*, XIII. S. 22000.
Vence, *Vencia*, IV. S. 7000.
Nice, *Nicea*, V. S. rétabli, VII. S. 12000. *
Glandéve, *Glandate*, V. S. réside à Entrevaux, 10000.

PROVINCE DE TARANTAISE.

Archevêché.

Tarantaise, *Tarentasia*, IV. S. archevêché, VIII. S. *

Evêchés.

Aoust, *Augusta Salassiorum*, V. S. * 6000.
Sion, *Sedunum* (en Suisse), VI. S. Prince allié à la Suisse. *

En Amérique.

Quebec, XVII. S. exempt, 22000.



III.

L'ESPAGNE.



L'ESPAGNE est une grande presqu'isle qui occupe la partie la plus occidentale de l'Europe. Elle est environnée de la mer de trois côtés : l'Océan la borne au nord, au couchant & en partie au midi, jusqu'au détroit de Gibraltar; la méditerranée la borne dans le reste de la partie méridionale & au levant; & enfin elle est séparée de la France par les monts Pyrénées, qui achevent de la borner au nord, d'une mer à l'autre, dans l'espace d'environ 90. lieues communes de France. Elle est située entre le 36. & le 44. dégrés de latitude, & le 8. 30. m. & le 21. de longitude : elle a environ 180. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 220. du levant au couchant.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie de son nom, que quelques-uns font dériver d'un mot Phénicien, qui signifie *lapin*, à cause du grand nombre de *lapins* dont cette partie de l'Europe est remplie. Les anciens l'ont aussi appellée *Hesperie* & *Iberie* : les Grecs lui ont donné le premier de ces deux noms, par rapport à sa situation vers le couchant de l'Europe; & elle a été appellée *Iberie*, du fleuve *Iberus*, aujourd'hui l'*Ebre*, qui en arrose la partie orientale. On l'appella *Celtiberie*, après que les *Celtes* ou Gaulois y eurent fait des établissemens, & qu'ils se furent mêlés avec les *Iberiens*, ses anciens habitans. Les Phéniciens y établirent plusieurs colonies sur les côtes, depuis le détroit de Gibraltar, jusqu'à l'Ebre; & les Phocéens ou Marseillois quelques autres, entre cette riviere & la Gaule. Les Carthaginois, qui établirent leur domination sur une grande partie de l'Espagne, y fonderent aussi plusieurs villes. Les Romains la partagerent avec eux, après la premiere guerre Punique; & enfin s'en étant rendus entierement les maîtres, ils la partagerent en trois provinces; sçavoir, la *Tarragonoise*, la *Bétique* & la *Lusitanie*, qui furent ensuite subdivisées; ensorte qu'au IV. siécle les Espagnes comprenoient 7. provinces, gouvernées par un vicaire du préfet des Gaules. Ces 7. provinces étoient la *Tarragonoise proprement dite*, la *Carthaginoise* & les isles *Baléares*, qui composoient l'ancienne Tarragonoise; la *Bétique*; la *Lusitanie* & la *Gallice* qui formoient l'ancienne Lusitanie; &

& enfin la 7e province étoit la *Tingitane*, située au-delà du détroit de Gibraltar, sur les côtes d'Afrique.

Les *Vandales* passerent en Espagne au commencement du V. siécle avec les *Suéves* & les *Alains* : mais les premiers en abandonnerent bientôt après les provinces, pour aller s'établir sur les côtes d'Afrique. Les Suéves & les Alains se cantonnerent d'abord, comme alliés des Romains, dans la partie la plus occidentale de l'Espagne, & établirent enfin leur domination dans la Lusitanie & la Gallice, dans le tems de la décadence de l'Empire. D'un autre côté, les Visigots, après s'être répandus dans la Narbonnoise en 412, passerent les Pyrenées deux ans après, & occuperent une partie de la Tarragonoise, comme alliés des Romains. Ils repasserent les Pyrenées en 415. & abandonnerent l'Espagne. Theodoric II. roi des Visigots repassa en Espagne en 456. pour faire la guerre aux Suéves, en qualité d'allié de l'Empire; & après avoir obligé ces peuples à rendre à l'empereur Avitus la soumission qu'ils lui devoient, il revint dans les Gaules, repassa en Espagne en 464. & soumit de nouveau les Suéves. Euric son successeur profitant des désordres qui s'eleverent dans l'empire d'Occident, dans le tems de sa décadence, commença la conquête des provinces d'Espagne sur les Romains, acheva de soumettre en 476. tout ce qui leur restoit au-delà des Pyrenées, & partagea l'Espagne avec les Suéves, qui continuerent de dominer dans la partie occidentale; ensorte que les empereurs de Constantinople successeurs de ceux d'Occident, ne conserverent que peu de places en Espagne. Quelques peuples, comme les Gascons, qui occupoient des cantons dans la partie septentrionale de l'Espagne vers les Pyrenées, & que les Romains n'avoient jamais pu subjuguer entiérement, se maintinrent d'un autre côté dans leur liberté.

Après la conquête de la plus grande partie de ce que les Visigots possédoient dans les Gaules par le roi Clovis; au commencement du VI. siécle, ces peuples, qui avoient établi le siége de leur empire à Toulouse, le transfererent à Barcelonne au-delà des Pyrenées; & le roi Athanagilde fut le premier qui l'établit à Tolede au milieu du même siécle. Leuvigilde, successeur d'Athanagilde, soumit entiérement les Suéves à sa domination vers l'an 580. unit leur royaume à ses états, & acheva par-là de reduire presque toute l'Espagne sous sa domination. Les rois Visigots ses successeurs, continuerent d'y dominer jusqu'au commencement du VIII. siécle, que les Sarrasins envahirent presque toute l'Espagne. Un grand nombre de Visigots, pour éviter de tomber sous la domination de ces infidéles, se retirerent alors dans les montagnes des Asturies, au nord du pays, où ils vécurent en liberté, & où ils élurent en 718 pour leur roi, Pélage, qui établit son siége à *Oviedo*, & dont les successeurs prirent le titre de *rois de Leon* en 910. après avoir conquis cette ville sur les infidéles.

D'un autre côté, les peuples de la Navarre, ou les Gascons d'Espagne, qui, à la faveur de leurs montagnes, s'étoient pour la plûpart maintenus en liberté, avoient évité de subir le joug des infidéles, & s'étoient soumis pour un tems à Charlemagne & à Louis le Débonnaire son fils, élurent pour leur roi vers l'an 830. *Eneco Arista*. Sanche III. dit le *Grand*, roi de Navarre, descendant & successeur d'Eneco, unit la Castille à son domaine vers le commencement du XI. siécle, par son mariage avec Elvire, sœur & héritiere de Garcias II. qui en étoit comte. Ferdinand le *Grand* leur fils eut en partage la Castille, dont il prit le premier le titre de roi après la mort de son pere en 1035. & il unit le royaume des Asturies ou de

Leon à ses domaines en 1037. par son mariage avec Sancie sœur de Wermond III. qui en étoit roi. Quant à la Navarre, Sanche IV. autre fils de Sanche III. en hérita. Enfin Sanche le *Grand* roi de Navarre, disposa de l'Aragon en faveur de Ramire I. son fils naturel, qui en fut le premier roi en 1035.

Les rois de Castille donnerent de leur côté l'origine aux rois de Portugal, qui subsistent encore, par la donation qu'Alfonse VI. roi de Castille fit de ce pays, en 1093. en faveur de Henri de *Bourgogne*, qui en fut le premier roi, en le mariant avec Thérése sa fille.

Depuis le XI. siécle, jusques à la fin du XV. la partie de l'Espagne qui n'avoit pas subi le joug des Sarrasins, ou qui en avoit été délivrée, fut partagée en quatre principaux royaumes; sçavoir, de *Leon* & de *Castille*; de *Navarre*; d'*Aragon* & de *Portugal*. Les royaumes de Castille & d'Aragon furent unis sous le nom de royaume d'*Espagne* ou des *Espagnes* en 1474. par le mariage de Ferdinand roi d'Aragon avec Isabelle reine de Castille. Ferdinand acheva de conquérir ce que les Maures ou Sarrasins possédoient encore en Espagne; ce qui lui mérita le surnom de *Catholique*, qui a passé à ses successeurs. Il unit aussi à ses états en 1512. la haute Navarre, qui contient la plus grande partie de ce Royaume; ensorte que depuis cette époque, tout l'ancien royaume d'Espagne fut réuni sous l'autorité d'un seul roi, à la réserve du Portugal qui continua d'être gouverné par ses souverains.

Jeanne surnommée la *Folle*, fille unique de Ferdinand le *Catholique* & d'Isabelle reine de Castille, épousa Philippe surnommé le *Beau*, archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V. & apporta ainsi l'Espagne dans la maison de ce prince. Charles V. succéda au trône d'Espagne en 1516. à Ferdinand le *Catholique* son ayeul, fut élu empereur en 1519. & abdiqua la couronne d'Espagne en 1556. en faveur de Philippe II. son fils, dont la postérité masculine manqua en 1700. par la mort du roi Charles II. qui disposa par son testament du royaume d'Espagne en faveur de Philippe V. duc d'Anjou, son petit neveu, comme son plus proche héritier, & petit-fils de Louis XIV. roi de France. Le regne de Philippe V. fut d'abord fort agité par les efforts que firent les alliés contre la France & l'Espagne pour le détrôner; mais s'étant enfin assuré la couronne par le traité d'Utrecht de l'an 1713. il l'abdiqua en 1724. en faveur de Louis son fils: mais ce dernier étant mort la même année, il reprit les rênes du gouvernement, qu'il conserva jusques à sa mort arrivée en 1746. Ferdinand VI. son fils, actuellement régnant en Espagne, lui a succédé.

Le royaume d'Espagne n'est pas peuplé à proportion de son étendue, de la bonté du terroir, & de la beauté du climat, surtout dans les provinces qui sont éloignées des côtes; ensorte que les voyageurs y sont quelquefois une journée entiere pour trouver un gîte, & qu'ils sont obligés de porter avec eux des provisions pour dîner sur les bords du premier ruisseau. Cette rareté d'habitans vient de plusieurs causes: 1°. de l'expulsion des Juifs & des Maures. Les premiers furent chassés d'Espagne sous le regne de Ferdinand & d'Isabelle, vers la fin du XV. siécle, au nombre, à ce qu'on prétend, de plus de 150000 familles. Ils en emporterent des richesses immenses, & se disperserent sur les côtes d'Afrique; en Portugal, d'où ils furent aussi chassés dans la suite; en Italie & ailleurs. Tous les Maures qu'on avoit laissés dans les royaumes de Grenade, de Murcie, &c. & qui refuserent d'embrasser le Christianisme, en furent chassés d'un autre côté en 1610. il en sortit près d'un million qui se réfugierent principalement

sur les côtes d'Afrique, 2°. du grand nombre de colonies Espagnoles établies dans les Indes occidentales depuis leur découverte, & des garnisons d'Espagnols naturels qu'on est obligé d'y entretenir, dont la plûpart ne retournent jamais dans leur patrie, 3°. de l'indifférence ou du mépris que plusieurs Espagnols ont pour le mariage; préférant de vivre dans le libertinage ou dans l'incontinence, avec des maîtresses & des femmes entretenues, ou avec des femmes débauchées, aux liens sacrés du mariage; ensorte que s'épuisant avec ces créatures, ils se mettent hors d'état d'avoir des enfans de leurs femmes légitimes, & corrompent par-là leur sang, qui est généralement gâté en Espagne. On peut ajouter les trop grands privilèges dont les bâtards jouissent en Espagne, où ils succédent au défaut des enfans légitimes, 4°. de la paresse naturelle, & de la vanité des Espagnols, qui leur font préférer une vie oisive, à l'agriculture, au commerce, & aux arts méchaniques; 5°. enfin, du trop grand nombre d'ecclesiastiques, de religieux & de religieuses.

On ne compte en effet en Espagne, que 143 *Cités* ou villes principales, 30000 autres villes, bourgs ou villages, 120000 églises, dont il y en a 80000 de paroissiales, 9000. couvens des deux sexes, 891. commanderies de divers ordres militaires & 7 millions d'ames: mais d'autres prétendent qu'il y en a 13 millions, en y comprenant le Portugal, qui à proportion est beaucoup plus peuplé que l'Espagne proprement dite.

L'air est fort bon en Espagne; mais communément chaud, surtout dans les provinces méridionales, où la chaleur est fort vive en été. L'air est plus tempéré dans les provinces septentrionales, voisines des montagnes. Les principales de ces montagnes sont les *Pyrenées*, qui sont fort hautes & fort serrées; ensorte qu'on n'y trouve que 5. passages un peu pratiquables pour aller de France en Espagne. Les autres montagnes les plus célébres & les plus considérables du pays, sont celles des *Asturies* & de *Tolede*; la *Sierra d'Alcaras*, & la *Sierra Morena*, qui sont de longues branches des Pyrenées. Ces montagnes sont pierreuses & stériles, & les plaines presque partout sabloneuses; ce qui étant joint au petit nombre de rivieres, par rapport à l'étendue du pays, à la rareté de la pluye, & à la paresse des habitans, est cause que l'Espagne est peu fertile en grains: on n'y recueille pas d'avoine, & on y nourrit les chevaux avec de la paille hachée: mais en revenche, on y recueille beaucoup de vin & d'huile d'olive, & tous les fruits y croissent en abondance. On y fait beaucoup de soye, & on y nourrit une grande quantité de troupeaux de moutons & de brebis, dont la laine est très-fine & très-estimée: on y éleve beaucoup de chevaux, dont les *Andalous* sont estimés pour la beauté, les *Portugais* pour la légéreté, & les *Asturcons*, ou du pays des Asturies, pour la force. On y éleve aussi beaucoup de mules & de mulets, qui sont la voiture ordinaire du pays. On voyoit autrefois en Espagne des mines d'or & d'argent qu'on a abandonnées depuis la découverte de celles de l'Amérique: il y en a plusieurs de fer, de cuivre, de sel, de mercure, & de vermillon, qui est fort estimé.

Quant aux rivieres, il y en a 6. de principales, qui ont leur embouchure dans la mer, & qui sont proprement des fleuves; sçavoir l'*Ebre*, qui est l'*Iberus* des Anciens, & qui se jette dans la Méditerranée; le *Guadalquivir*, qui est le *Bœtis* des Anciens, & dont le nom moderne, qui est Arabe, signifie le *Grand Fleuve*, & la *Guadiana*, qui est l'*Anas* des Anciens, qui se jettent dans l'Ocean dans la partie méridionale de l'Espagne. Le *Tage*, le *Douro*, & le *Minho*, qui sont les trois autres, se jet-

tent dans l'Ocean en Portugal ou dans la partie occidentale de l'Espagne. On compte en tout en Espagne 144. autres rivieres tant grandes que petites, parmi lesquelles il y en a fort peu de navigables; mais en revenche il y a un grand nombre de ports de mer sur toutes les côtes; & il n'y a pas de royaume en Europe mieux situé pour le commerce: il y est toutefois fort négligé par les Espagnols naturels; & quoiqu'il y soit considérable, surtout avec les Indes Occidentales, ce sont les François, les Anglois & les Hollandois, qui y négocient, qui en retirent le principal profit.

Le roi Ferdinand VI. actuellement régnant, a fait diverses tentatives pour le faire fleurir; & il a établi diverses manufactures en Espagne qui ont assez bien réussi. Il a ordonné de bâtir des hôtelleries sur toutes les grandes routes du pays pour la commodité des voyageurs, qui en manquoient auparavant: mais le succès n'a pas encore répondu à ses soins sur cet article. Il faut espérer que l'attention qu'il donne à faire fleurir les belles-lettres dans ses états, l'engagera à nous procurer une bonne carte de l'Espagne; sur quoi nous n'avons encore rien de bien exact.

Les observations que nous venons de faire, peuvent s'appliquer à l'Espagne prise en général, réunie en une seule monarchie sous les Visigots; mais comme elle fut partagée en plusieurs souverainetés depuis l'invasion des Sarrasins au commencement du VIII. siécle, il s'introduisit quelque différence dans chacune, par rapport au gouvernement & aux mœurs des peuples; & cette différence subsiste entre l'Espagne proprement dite, & le Portugal, qui sont les deux seules qui s'y soient conservées, & qui partagent cette ancienne monarchie.

I.

L'ESPAGNE PROPREMENT DITE.

Le royaume d'Espagne est un état purement monarchique, dont la couronne, qui étoit autrefois élective, est devenue successive & héréditaire depuis Alphonse le *Grand* roi de Leon au X. siécle, d'abord en faveur du mâle le plus proche, & ensuite, à son défaut, de la fille la plus proche du sang; ensorte que la loi salique n'y est pas observée. C'est par cette succession que plusieurs provinces d'Espagne ont été réunies en un seul corps, & que ce royaume est entré d'abord dans la maison d'Autriche, & ensuite en celle de Bourbon. C'est aussi à cause de cet ordre de succession, que les prérogatives des princes du sang ne sont pas si grandes en Espagne qu'en France. Le fils aîné du roi, héritier présomptif de la couronne, porte le titre de *prince des Asturies*, parce que cette province est la premiere du royaume, n'ayant jamais été conquise par les Sarrasins ou les Maures, comme les autres. Les autres princes du sang sont qualifiés *Infants*, & les princesses *Infantes*.

Quant à la noblesse, comme les gentilshommes ne demeurent pas à la campagne, où il y a peu de villages, mais dans les villes ou dans les bourgs, qui sont assez joliment bâtis, avec des maisons de brique & des balcons, ils n'ont aucunes prérogatives par dessus les bourgeois; de sorte que ceux qu'on appelle *Hijos d'algo*, ou *Hidalgos*, ne different guéres des artisans, qu'on nomme *Officiales*, & qui se disent *cavalleros*, quoique ce soient des cordonniers & autres ouvriers, qui sont tous habillés de noir, avec des bas d'estame tirés, la *gollila* & l'épée au côté, comme les plus grands seigneurs. Ainsi

il n'y a proprement de *nobles* en Espagne, que ceux qui ont *los habitos* des ordres militaires, & ceux qu'on appelle *Titulos*, qui sont les *ducs*, les *marquis* & les *comtes*.

Plusieurs croyent que les *grands* qui ont été faits dans les derniers tems, sont la même chose que *los ricos hombres* des anciens, qui se couvroient devant les rois, & qui avoient voix active & passive dans les assemblées : mais tous les auteurs ne sont pas d'accord sur cette origine de la grandesse Espagnole, & il paroît qu'on doit la rapporter à l'érection des terres en fiefs de dignité, comme de *duché*, de *marquisat* & de *comté*, auxquels les rois attacherent divers privileges, entr'autres celui de se couvrir devant eux. En effet, avant le regne de Charles V. tous ceux qui possédoient des fiefs de dignité, étoient dans l'usage de se couvrir devant le roi; mais ce prince réduisit ces privilegiés à un petit nombre, que les rois ses successeurs ont augmenté depuis, jusqu'au point que nous le voyons aujourd'hui.

L'abbé de Vayrac, dans son état présent de l'Espagne, imprimé en 1718, ne compte dans ce royaume qu'environ 75. terres ou fiefs de dignité, auxquelles la *grandesse* soit attachée : Hubner en compte 84. sçavoir 37. duchés, 23. marquisats & 24. comtés : mais il comprend dans ce nombre quelques terres érigées en *Grandat* par le roi d'Espagne, tant en Portugal, qu'en Italie & dans les Indes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le nombre des grands d'Espagne n'est pas fixe, & qu'il dépend de la volonté du roi, qui l'augmente comme il le juge à propos. Par un accord conclu en 1701. entre les cours de France & d'Espagne, il fut convenu que les *grands* d'Espagne jouiroient en France des honneurs de la *pairie*, & que les *pairs* de France jouiroient en Espagne de ceux de la *grandesse*. Outre le privilége de se couvrir devant le roi, les grands d'Espagne en ont plusieurs autres, dont l'un des principaux, qu'on appelle *Mayorazgo*, est que les terres auxquelles la grandesse est attachée, ne peuvent être saisies réellement par les créanciers des grands, & qu'elles sont comme substituées en faveur de leur plus proche héritier. Les autres prérogatives, sont les couronnes, un hérault, de faire porter l'épée devant eux, de se revêtir d'une robe longue particuliere, de porter une façon de sceptre, de s'asseoir au bas de la chapelle royale, de baiser la main au roi aux fêtes solemnelles, &c.

Quoiqu'il y ait plus de 80. terres en Espagne auxquelles la grandesse est attachée, il n'y a pas tant de *Grands*, à cause qu'il arrive souvent que plusieurs titres de grandesse entrent par succession dans une même famille.

On distingue deux sortes de *grands*. La premiere quand le roi leur dit *cobreos* ou *cubrios*; & en ce cas-là, la grandesse n'est attachée qu'à leur personne, & pendant leur vie : ceux-là sont en petit nombre; l'autre sorte est quand le roi leur dit, *cobreos*, *conde*, *duque*, *o marqués d'un tal lugar*; & alors la grandesse est attachée à la terre, & passe en quenouille en d'autres familles. Il y a *trois classes* de cette derniere grandesse : ceux qui se couvrent *avant que de parler au roi*, sont de la *premiere*; ceux qui se couvrent *après avoir commencé à parler au roi*, sont de la *seconde*; & ceux qui ne se couvrent *qu'après avoir parlé au roi*, & s'être retirés en leur place, sont de la *troisiéme*.

Tous les ducs sont généralement grands en Espagne, avec leurs fils aînés, leurs seconds & leurs troisiémes fils; les ducs, les marquis & les comtes de Portugal, par un privilége du roi Philippe IV. les fils aînés des marquis; les cardinaux nonces du Pape; les ambassadeurs des têtes couronnées; le patriarche des Indes; les archevêques; le grand prieur de Castille

de l'ordre de Malthe; l'abbé de Morimond en France, comme supérieur général des ordres militaires de Calatrava, d'Avis & de Montesa; les généraux des ordres de S. Dominique & de S. François; les chevaliers de la toison d'or, quand ils sont revêtus du grand collier, & ceux de S. Jacques, quand ils sont assemblés capitulairement en présence du roi. La grandesse est une pure grace du roi: elle dépend de sa volonté, & est néanmoins héréditaire. Il y a encore des grands par privilége comme de parenté; & ceux-là ne jouissent que de la grandesse personnelle.

Quoique les grands d'Espagne ayent tous le droit de se couvrir devant la reine, même dans les églises, où ils sont assis & couverts; ils attendent toujours que la reine leur fasse signe; ce qu'elle ne manque jamais de faire. Ils n'ont point de rang entr'eux; & quand les plus jeunes, & ceux de la derniere classe sont assis sur le banc où ils se mettent tous en haye du même côté, qui est celui de l'évangile; les plus anciens, & ceux de la premiere classe qui entrent, ne se mettent point au-dessus, quoique les autres leur offrent leur place. Les femmes des grands, ou celles qui héritent de la grandesse, ont beaucoup de priviléges: la reine se leve quand elles entrent, & leur fait donner des *almohadas*, qui sont des carreaux. Les femmes des fils aînés des grands & des ambassadeurs des têtes couronnées, ont la même prérogative, & s'asséyent aussi à la messe. Les femmes des grands conservent leurs honneurs, non seulement pendant leur viduité; mais même quand elles épouseroient en secondes nôces quelqu'un qui n'auroit pas la qualité de grand.

Il en est de même des maris des femmes qui leur ont donné la grandesse, & ils jouissent des honneurs des grands en viduité. Les grands qui embrassent l'état ecclésiastique, conservent les priviléges de la grandesse; & le comte de Lemos qui se fit Bénédictin, fut traité de grand par le roi Philippe IV. Lorsque le roi écrit aux grands, il les traite de cousins, & les qualifie *primo*, ou *pariente*, & ils sont traités d'*excellence*. Quand ils ont des affaires criminelles, on ne peut les emprisonner que par un ordre exprès du roi, qu'ils sont obligés de servir en tems de guerre avec 40. lances, & ils lui payent 4000. écus à chaque succession en ligne directe, & 6000. en ligne collatérale, ou pour une nouvelle création. Quand ils sont mineurs, on ne peut leur donner des tuteurs que par ordre du roi; & ils ne peuvent ni sortir du royaume, ni se marier sans sa permission.

Le roi d'Espagne a plusieurs grands officiers: les principaux sont, 1°. le *grand aumônier*, dont la charge est annexée depuis l'an 1572. à celle de patriarche des Indes; & celle de *capellan mayor* lui est unie: le grand aumônier est proprement l'évêque de la cour. 2°. Le *grand maître* du palais ou de la maison du roi, appellé *mayor-domo-mayor*; 3°. le *sumelier* du corps ou grand chambellan; 4°. le *grand écuyer*. Viennent ensuite les *gentilhommes de la chambre*, dont le nombre n'est pas fixé; mais qui sont ordinairement 40. le *grand fauconnier*, ou *grand veneur*; l'*amirante* ou amiral de Castille, qui n'est plus qu'un titre honorifique, ainsi que la charge de *chancelier*, & celle de *connétable de Castille*; huit *mayor-domos* ordinaires, & quelquefois plus, &c.

Le roi d'Espagne gouverne ses états par divers conseils. Le principal de tous est le conseil des dépêches, ou *del despacho universal*, nommé aussi la *Junte*, ou le *conseil du cabinet*. Il est composé du roi, ou de la reine en son absence lorsqu'elle est déclarée régente, & des ministres d'état. Le sécretaire de ce conseil est une des personnes les plus autorisées de l'état: ce conseil connoît de toutes les affaires du

gouvernement, tant au dedans qu'au dehors de la monarchie. Vient ensuite le *conseil d'état*, supérieur à tous les autres & institué par Charles V. en 1526. il est composé de ceux qui ont vieilli, soit dans les divers gouvernemens des provinces, soit dans les commandemens des armées & les ambassades. Le nombre des conseillers n'est pas fixé. Il n'y a que le doyen qui ait droit de preséance sur les autres conseillers; & il y a trois sécretaires d'état qui y assistent. Le conseil de *guerre* est une dépendance de celui-là; & tous les conseillers d'état ont droit d'assister au conseil de guerre, qui est composé de conseillers de *cape & d'épée*, dont le nombre n'est pas fixe, & de plusieurs autres officiers: il est divisé en deux chambres. Ces trois conseils regardent le gouvernement politique de l'Espagne.

Quant à la justice, le conseil royal & suprême de *Castille*, est regardé comme le premier tribunal de la monarchie: il fut institué en 1245. & est composé d'un président, de 16. conseillers, d'un procureur-général, de six rapporteurs, & de plusieurs autres officiers: il est divisé en 4. chambres. Ce conseil nomme depuis l'an 1623. aux chaires vacantes de professeur dans les universités de Salamanque, de Valladolid & d'Alcala. Le président, & 3. ou 4. conseillers de ce conseil, nommés par le roi, composent une chambre particuliere, qu'on appelle la *chambre de Castille*, avec trois sécretaires: cette chambre connoît des matieres ecclésiastiques & des bénéfices de patronage royal; & un des sécretaires expédie les brevets de nomination aux évêchés, & à tous les bénéfices de collation royale dans tout le royaume. Les royaumes d'Aragon & de Valence, avec la principauté de Catalogne, étoient autrefois indépendans de ce conseil: mais ils en relevent depuis leur révolte. Pour soulager le tribunal suprême du conseil de Castille, on a établi des bureaux de chancellerie à *Valladolid* & à *Grenade*, dont le premier étend sa jurisdiction sur tous les pays de l'Espagne occidentale, situés à la droite du Tage, & l'autre sur les pays qui sont à la gauche de ce fleuve. Le premier de ces deux tribunaux, est composé d'un président de robe, 16. auditeurs, 3. alcades criminels, & autres officiers, & est subdivisé en 4. chambres; l'autre est composé d'un président, 16. auditeurs, 2. alcades criminels, &c.

Le conseil suprême & royal des Indes, établi en 1511. & en 1524. est composé d'un président, d'un grand chancelier, de 12. conseillers, dont 4. sont de cape & d'épée & les 8. autres de robe, d'un fiscal ou procureur-général, de deux sécretaires & de plusieurs autres moindres officiers: il étend sa jurisdiction sur l'Amérique Espagnole, tant pour ce qui regarde le gouvernement politique, militaire, civil & œconomique, que pour le commerce & la navigation aux Indes occidentales, & la justice tant civile que criminelle; la nomination aux évêchés & bénéfices ecclésiastiques du pays, &c.

Le roi Philippe III. établit en 1602. le *conseil des finances*, partagé en 4. chambres, dont la premiere, qui s'appelle le conseil des finances proprement dit, est composée d'un président, de 8. conseillers de *cape & d'épée*, d'un fiscal, deux sécretaires, &c. Le tribunal qu'on appelle des *millions*, qui connoît des impositions sur la viande, le vin, l'huile & le vinaigre, dépend de ce conseil.

Le conseil royal & souverain de *Navarre*, dont on parlera ailleurs, réside à Pampelune. Il étend sa jurisdiction tant civile que criminelle, sur toute la Navarre, qui a été conservée dans ses anciennes loix & coutumes: par rapport aux finances, il y a une chambre des comptes à Pampelune.

Outre ces conseils, il y a une junte établie en 1545. par Charles V. appellée *junta de obras y bosques reales*, & composée de plusieurs grands officiers de la couronne, de divers commissaires des autres conseils, & autres officiers, pour la conservation des palais du roi, & autres maisons royales. Ce conseil a l'intendance des forêts royales, de la chasse & de la pêche.

Il y a encore un autre tribunal ou *junte*, qui concerne le *logement de la cour*, dont le chef ou president est le *grand maréchal des logis*; & ce tribunal a inspection sur les maisons de Madrid pour le logement de la cour, ou des commensaux du roi.

Les salles où se tiennent les conseils, sont dans le palais du roi, & disposées de telle maniere, que par des jalousies & des fenêtres qui y donnent, ce prince peut entendre ce qui s'agite dans chacune.

Parmi les tribunaux subalternes, on a établi en Espagne des audiances royales, qu'on peut comparer à nos sénéchaussées & bailliages. Elles sont établies en *Galice*, à *Seville*, à *Mayorque*, dans l'*isle de Canarie*, à *Saragosse*, à *Valence* & à *Barcelone*: le capitaine général ou gouverneur de la province, a droit d'y présider; & en son absence il y a un *régent*, qui en est le chef. Ces audiances jugent en premiere instance les matieres civiles & criminelles, à 5. lieues à la ronde du lieu où elles sont établies; & par appel, celles des justices subalternes de leur district: elles jugent sans appel les affaires civiles jusqu'à une certaine somme; les autres sont portées, par appel, au conseil souverain de Castille; & on appelle aussi en matiere criminelle, quand il y a peine de mort, ou autres peines infamantes.

La justice ordinaire est administrée en Espagne par des *corregidors* établis dans les principales villes, ou des *alcades-mayors*; & dans les moindres par des *bayles* ou des *viguiers* qui relevent des corregidors: les juges inférieurs sont en même-tems juges de police. Les *corregidors* font aussi les fonctions de maires, d'échevins, & de gouverneurs des villes qui ne sont pas de places de guerre. Ces corregidors ne peuvent être natifs des lieux où ils exercent la justice: mais les *regidors* & les *alcades* qui leur servent d'assesseurs, doivent être du lieu même.

Les loix qu'on suit en Espagne, consistent principalement dans les fors ou *fueros*, ou coutumes particulieres de chaque province, prises en partie de l'ancien code des Visigots & du code Théodosien : au défaut de ces coutumes, on a recours au droit Romain. Dans tous les tribunaux, ce ne sont pas des conseillers qui rapportent les procès, mais des avocats nommés par le tribunal, & qu'on nomme *reladores*.

Il y a encore trois conseils qui sont particuliers à l'Espagne, sçavoir celui de l'*Inquisition*, celui de la *Cruzada*, & celui de *los Ordenes*. Nous parlerons ailleurs du premier. Celui de la *Cruzada*, tire son nom d'une bulle que le Pape Jule II. accorda en 1509. aux rois d'Espagne, pour leur permettre de lever environ seize sols, monnoye de France, sur tous ceux qui veulent user de beurre, de fromage & d'œufs pendant le carême, & des issuës des animaux les vendredi & samedi de l'année, afin de se servir du produit de ce subside à faire la guerre contre les Infidéles. Ce conseil, qui connoît de quelques autres matieres, a une jurisdiction fort étendue. Il est composé d'un président qui prend le titre de *Commissaire général*, qui est nommé par le roi & confirmé par le Pape, de deux conseillers du conseil de Castille, d'un de celui des Indes, & de plusieurs autres officiers.

Le conseil de *los Ordenes*, ou *ordres militaires*, connoît des causes civiles & criminelles, des ordres de *Sant-Iago*, de *Calatrava*, & d'*Alcantara*, & des informations qui se font pour y être reçu chevalier.

chevalier. Le premier de ces trois ordres a pour marque une *croix rouge*, en forme d'épée; le second, une *croix rouge fleuronnée*, & le troisiéme a une croix pareille à celle de Calatrava, à l'exception de la couleur qui est *verte*. Comme les brigues de tous les grands pour parvenir à la grande maîtrise de ces trois ordres, causoient beaucoup de guerres civiles, Ferdinand & Isabelle reunirent les trois grandes maîtrises en leurs personnes par permission du Pape Adrien VI. qui confirma cette réunion à perpetuité à la couronne d'Espagne, ce que les autres papes n'avoient accordé que pour un tems limité: ainsi Ferdinand & Isabelle gagnerent par ce moyen plus d'un million de rente. Le conseil des ordres établi en 1489. est composé d'un président, de 6. conseillers, un fiscal, & plusieurs autres officiers, qui doivent être chevaliers d'un des 3. ordres. Il y a un quatriéme ordre de chevalerie en Espagne, qu'on appelle de *Monteza*, & qui n'est que pour le royaume de Valence. Il fut fondé en 1315. par le roi D. Sanche IV. Philippe II. en réunit la grande maîtrise à la couronne. Enfin le cinquiéme ordre de chevalerie en Espagne, est celui de la *Toison d'or*, institué par les *ducs de Bourgogne*: il n'a point d'autre marque que la *Toison d'or*, qui pend à un ruban de soye. Les Espagnols le négligent, parce qu'il n'y a aucune commanderie; aussi le roi ne le donne-t-il guéres qu'à des princes, ou à des seigneurs étrangers.

Les Espagnols ont le teint un peu olivâtre & basané, la taille médiocre, & la tête belle; mais ils sont communément maigres & décharnés. Ils portent ordinairement leurs cheveux, & se servent rarement de perruques. Ils passent pour fiers, vains, envieux, peu sociables, séveres, graves, circonspects & malpropres; mais sobres, lents à délibérer, & fermes dans l'exécution de leurs résolutions, patiens dans les maux, & sur-tout très-fidéles & très-attachés à leurs princes. Leur cavalerie & leur infanterie sont également estimables: ils ont le corps sain, l'esprit pénétrant & profond, mais ami de l'emphase & de l'hyperbole. La paresse, qui leur est aussi naturelle que l'orgueil, les empêche de faire un bon usage de ces dons; car ils négligent presqu'également l'agriculture, les arts, les sciences, le commerce & la guerre. Ils reviennent mal-aisément de leurs premieres impressions; & le commun du peuple est insolent à l'égard de ses supérieurs, superstitieux jusqu'à baiser la robe de tous les moines qu'ils rencontrent par les rues, qui le leur permettent sans résistance: ils ne se plaignent jamais de leur misere; & on y trouve quantité de gens plus enclins à y remédier par le vol, que par un travail honnête; mais les défauts de ceux-ci ne doivent pas diminuer la vertu, la probité, & les autres belles qualités des Espagnols, à qui on a donné de bons principes dans leur jeunesse, puisqu'il y en a quantité dont toutes les actions sont autant d'exemples pour les honnêtes gens. Ils sont naturellement portés à la galanterie, & fort jaloux: aussi il n'y a pas de pays au monde, où l'adultere soit plus sévérement puni. Enfin, le caractère distinctif des Espagnols, est une gravité oisive. L'air du pays contribue beaucoup à leur inspirer cette indolence; & quoique plusieurs ayent un génie propre aux sciences, ils les négligent beaucoup. Les divertissemens qui les amusent le plus sont les jeux des cannes, & les courses des taureaux sauvages.

Les femmes Espagnoles mettent une si grande quantité de blanc & de vermillon, que leurs visages en paroissent plâtrés. Elles ont des corps de jupe qui leur montent presque au menton, & sont échancrés par derriere jusqu'à la moitié des épaules. Elles ont presque toutes la tête nue, les cheveux nattés, qui pendent négligemment, & des

pendans d'oreilles de ruban. Il n'y a guères que les femmes de qualité qui ayent du linge, au moins qui paroisse : elles ne laissent voir qu'un œil sous leur voile. Quand elles marchent dans les rues, leurs vertugadins sont si larges, que lorsque deux femmes se rencontrent dans une rue un peu étroite, elles ne s'embarrassent pas moins que s'il y avoit deux charettes chargées de paille; & c'est de là sans doute que les Françoises ont pris leurs *panniers*. Les souliers des Espagnoles sont sans talon; & elles font consister la beauté à avoir les pieds extrêmement petits, qu'elles cachent avec un soin extrême. Elles sont communément très-fécondes fort jeunes, mais elles cessent de l'être à 30. ans.

Les Espagnols font tous profession de la religion catholique; & ils ont une inquisition fort sévere contre les faux Chrétiens, dont on parlera ailleurs.

La langue Espagnole dérive de la Latine, d'où elle a été formée par corruption, à quelques mots près tirés de celles des Visigoths & des Arabes, qui ont été long-tems maîtres du pays. Elle consiste en trois principaux dialectes : le premier est le Castillan le plus estimé des trois, qu'on parle à la cour de Madrid, & dans toutes les provinces soumises à la couronne de Castille. Ce dialecte se polit tous les jours par les soins de l'académie instituée à Madrid en 1713. à l'*instar* de l'académie Françoise. Le second est le Catalan, qu'on parloit à la cour d'Arragon avant l'union de ce royaume avec la Castille, & dans les provinces qui dépendoient de la couronne d'Arragon : ce dialecte a beaucoup d'affinité avec le Provençal & le Languedocien; & il n'en différoit presque pas aux XIII. XIV. & XV. siécles; comme il est aisé de s'en convaincre par plusieurs ouvrages qui nous restent écrits alors en cette langue. Le troisiéme dialecte est le Portugais, qu'on parle à la cour de Lisbonne, & qui a beaucoup d'affinité avec le Castillan. Il y a aussi une académie à Lisbonne, pour cultiver ce dialecte, & elle nous a déja donné un vocabulaire, ou dictionnaire Portugais en plusieurs volumes. Nous omettons le *Basque*, qui, à ce qu'on prétend, est le langage des *Aborigenes*, ou premiers peuples d'Espagne, ou anciens Gascons. On le parle dans le Guipuscoa, & dans la Biscaye.

L'Espagne proprement dite, contient plus des trois quarts de l'Espagne prise en général : la plûpart des provinces qui la composent portoient anciennement le titre de royaume. Le roi les fait gouverner par des Vicerois, ou des capitaines généraux, qui sont égaux en autorité, & qui outre la principale administration de la police, & le commandement des armes, sont chefs de la justice de tous les tribunaux de leur département; & ils disposent d'ailleurs de plusieurs emplois civils & militaires. Entre ces gouverneurs, qui sont au nombre de seize, il y en a quatre qui se qualifient *Vicerois*, sçavoir ceux d'*Arragon*, de *Navarre*, de *Valence* & de *Catalogne*. Outre ces gouvernemens, le roi nomme à 5. autres viceroyautés, & à 52. autres gouvernemens dans les domaines des Indes orientales & occidentales qui lui sont soumis, & dont on parlera ailleurs.

Ses revenus sont très-considérables, mais il seroit trop long, & trop difficile d'en faire l'énumération. On se contentera de remarquer qu'on les faisoit monter en 1713. pour l'Espagne seule, à plus de 60. millions; que le *quint* qu'il retire sur le produit de toutes les mines des Indes, & l'*indult*, ou le droit qu'il leve sur toutes les marchandises, & sur l'or & l'argent que les galions apportent des Indes, en font les principales branches; & qu'ils consistent ensuite sur les impôts levés sur le sel & le tabac, dans le dixiéme de tout ce qui se vend, &c.

Les troupes de sa maison consistent en

trois compagnies des gardes du corps de 200. hommes chacune ; *Espagnole*, *Italienne* & *Flamande* ; dans une compagnie de cent arbalêtriers, dans les deux régimens à pied de gardes Espagnoles & Wallones, de 3000. hommes chacun, &c.

On assemble quelquefois les états généraux d'Espagne, qu'on appelle *Cortès* ; & la plûpart des provinces ont, ou du moins ont eu leurs états particuliers, composés des trois ordres.

Les principaux des anciens royaumes qui composent l'Espagne proprement dite, sont ceux de *Castille* & d'*Arragon*, qui ont été réunis sous Ferdinand le Catholique, & dont les rois avoient alors ajouté à leur domaine la plûpart des autres provinces d'Espagne ; ainsi nous diviserons l'Espagne proprement dite en deux principaux états qui renferment toutes ces provinces. Ces deux états, qui sont ceux de *Castille* & d'*Arragon*, ont conservé des traces de leur ancien gouvernement, avec la plûpart de leurs anciens usages & coutumes

I.

ETATS DE CASTILLE.

Les états de Castille renferment plus d'un tiers de l'Espagne, & en comprennent toute la partie septentrionale & la mitoyenne : ils s'étendent entre ceux d'Arragon & de Portugal, depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée. Nous les diviserons en neuf principales parties ou provinces ; sçavoir la *Galice*, les *Asturies*, la *Biscaye* & la *Navarre* au nord ; les deux *Castilles* & le royaume de *Leon* dans le milieu ; l'*Andalousie* & les royaumes de *Grenade* & de *Murcie* au midi. Ces neuf provinces contiennent douze gouvernemens, parce qu'il y en a trois qui sont partagées en deux ; sçavoir la Castille divisée en *Vieille* & *Nouvelle* ; la Biscaye qui renferme les deux gouvernemens de *Biscaye proprement dite*, & de *Guipuscoa* ; & le royaume de Leon, qui renferme la *Terre del Campos* & l'*Estramadoure*.

I. LA GALICE.

Les *Callæci* ou Galeciens, anciens peuples de la Lusitanie, ont donné le nom à cette province, qui est bornée au nord & au couchant par l'Océan, au levant par la riviere d'Eo qui la sépare des Asturies, & ensuite par le royaume de Leon ; & au midi par le royaume de Portugal, & par la riviere de Minho vers son embouchure. Elle a environ 52. lieues communes de France du midi au nord, & 45. du levant au couchant. On y compte 50. villes murées ; dont il n'y en a que sept qui soient de quelque considération, & qui ayent titre de *Cité* ; & comme elle a plus de cent lieues de côtes, c'est la province d'Espagne, où il y a plus de ports, dont quelques-uns sont fort bons.

La Galice, après avoir fait la principale demeure des Suéves, qui y établirent le siége de leur royaume au V. siécle, passa au pouvoir des Visigoths dans le même siécle, & ensuite au commencement du VIII. sous la domination des Sarrasins, sur lesquels les rois de Leon la conquirent ; & ce fut une des premieres provinces d'Espagne, qu'ils enlevérent aux infidéles. Ils l'érigerent en royaume au XI. siécle, pour en faire l'appanage d'un des princes de leur maison : elle fit ensuite partie du royaume de Portugal ; & elle fut enfin réunie au domaine des rois de Leon.

C'est la province la mieux arrosée de toute l'Espagne ; car on y compte 77. rivieres ; mais la plûpart sont petites. Cela joint aux pluies continuelles qui y tombent, & à la nature du terrain, qui est montagneux & inégal, fait que l'air y est froid & humide, excepté vers les côtes, où il est plus tempéré, & où le pays est plus peuplé. Les côtes sont fort poisson-

neuses, & on y trouve des mines de plusieurs sortes de métaux; enfin le pays a de grandes forêts de haute futaye, d'où on tire des arbres pour la construction des vaisseaux. Les pâturages sont la principale richesse du pays, où on recueille du seigle, du vin & du lin. Cette province est divisée en cinq diocèses, qui sont autant de territoires.

1. COMPOSTELLE, capitale de la province, est située dans une agréable plaine, au milieu d'une presqu'isle formée par deux petites rivieres, à 12. lieues de la côte occidentale, & à 16. de la septentrionale de l'Océan, vers le 42. dégré 50. m. de latitude, & le 9. 25. m. de longitude: elle est arrosée d'ailleurs par un grand nombre de petits ruisseaux, & environnée de côteaux; mais l'air y est fort pluvieux. On rapporte l'origine de cette ville & celle de son église de S. Jacques, si célébre par les pélerinages qu'on y fait depuis longtems, à un roi d'Oviedo, qui la fit bâtir en 835. On ajoute que ce prince mit dans l'église de S. Jacques les reliques de ce saint apôtre, conservées auparavant à *Iria Flavia*, ancienne ville de la Galice, nommée aujourd'hui *El Padron*, & située sur la riviere d'Ulla, à 4. lieues au midi de Compostelle. Le pape Urbain II. transféra à la fin du XI. siécle l'évêché d'*Iria* à Compostelle, dont le pape Callixte II. érigea l'église en métropole en 1124. Cette église est belle & somptueuse, & en vénération non-seulement dans toute l'Espagne, mais encore dans les pays étrangers. Son chapitre consiste en 20. dignitaires, qui ont droit de porter la mitre les jours des fêtes, parmi lesquels il y en a sept, qui ont seuls le droit de célébrer la messe à l'autel de S. Jacques; en 43. autres chanoines, & en 18. ou 20. chapelains. Ce chapitre jouit de soixante mille ducats de revenu, sur quoi il faut en déduire 18000. qu'il paye annuellement au roi.

La ville de Compostelle est ornée de plusieurs places publiques: elle contient 2000. familles partagées en 4. paroisses, 7. maisons religieuses d'hommes, 3. de filles, & 4. hôpitaux. Parmi les maisons religieuses, la principale est l'abbaye de S. Martin, de Bénédictins de la congregation de Valladolid, qui a sous sa dépendance 25. prieurés, 32. paroisses, & l'abbaye de *S. Payo*, de Bénédictines dans Compostelle. Les Jésuites ont un collége dans cette ville, avec un séminaire Hibernois: il y a aussi une université érigée en 1532. C'est dans cette ville que l'ordre militaire de S. Jacques a pris son origine.

Le diocèse de Compostelle comprend 1183. paroisses, partagées en 5. archiprêtrés, & une vicairerie. Ses principales villes sont la *Corogne*, sur la côte septentrionale à 16. lieues au nord de Compostelle, avec un bon port de mer, deux bons châteaux, & une collégiale: elle est située dans une presqu'isle entre le cap d'Ortegal, & celui de Finisterre, & partagée en haute & basse ville. Les Jésuites y ont un collége. On prétend que c'est le *Portus Brigantinus* des Romains. *Ferrol*, autre excellent port de mer, situé à 6. lieues au nord-est de la Corogne, à l'embouchure de la riviere de Juvia; *Iria*, *Muros* & *Congas*, qui ont des églises collégiales; *Altamira*, comté érigé par Jean II. roi de Castille, en faveur de la maison de Moscoso Osorio, avec la grandesse; *Cea* qui a titre de marquisat, & *Noja* celui de principauté; S. Sauveur de *Lerés*, & S. Jean del *Payo*, abbayes de Bénédictins de la congrégation de Valladolid: la derniere est située dans le voisinage de la mer, dans un lieu solitaire à 10. lieues de Compostelle; *Amentera*, *Monfero*, *Osfera*, en latin *Ursania*, & *Sobrado*, ou *Superetum* en latin, abbayes de l'ordre de Cîteaux, de la congrégation de Castille.

2. *Lugo*, qui est l'ancien *Lucus Augusti*,

est située sur le Minho, à 18. lieues au levant de Compostelle. Elle a été autrefois la capitale du royaume des Suéves, & a eu la dignité de métropolitaine ecclésiastique. Elle est bien déchûe de son ancienne grandeur, & ne contient plus que 600. familles, partagées en 3. paroisses. Le chapitre de la cathedrale est composé de 11. dignités, 25. chanoines, & 8. bénéficiers. La ville a 3. maisons religieuses, & 2. hôpitaux.

Le diocèse contient 4. collégiales & 60. paroisses; ses principaux lieux sont *Montfort de Lemos*, ville considérable située à 10. lieues au midi de Lugo, chef-lieu du comté, avec *Grandesse*, de *Lemos* érigé en 1457. en faveur de Don Pedro Alvarez Ossorio, de la maison duquel il a passé dans celle de Bragance ou de Portugal. Le château du comte de Lemos, qui est magnifique, est situé sur une montagne, dont le pied est arrosé par la riviere de Labe. Il y a à Montfort l'abbaye de S. Vincent de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, avec un collége de Jésuites. L'abbé de S. Vincent est archidiacre de Lugo. Il jouit de la jurisdiction épiscopale sur 32. paroisses de la dépendance de son monastère, sans compter celles de la ville. L'abbaye de S. Vincent est très-belle. *Villafranca*, où il y a un collége de Jésuites; *Sarria*, marquisat, &c. *Meira* & *Pennamayor*, sont deux abbayes de l'ordre de Citeaux.

3. *Mondoñedo*. C'est une petite ville, située au pied des montagnes, sur le Validanadaras, à 3. lieues de la côte septentrionale de la province, & à 20. lieues au nord-est de Compostelle, à l'extrémité d'une campagne fertile, & dans un air fort sain. Le chapitre de la cathédrale, autrefois régulier de l'ordre de S. Benoît, consiste en 4. dignités, 18. chanoines, & 8. autres bénéficiers. L'évêque en est seigneur temporel.

Le diocèse contient 356. paroisses. *Ribadeo*, qui a titre de comté, avec un bon port de mer, en est la principale ville, & elle est située sur la pente d'un rocher au bord occidental de la riviere de même nom, qui sépare la Galice des Asturies. On voit aussi dans le même diocèse l'abbaye de S. Sauveur de *Lorançana*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid.

4. *Orense*. C'est une jolie ville située sur la gauche du Minho, & non sur la droite, comme le dit la Martiniere, vers les frontieres du Portugal, à 15. lieues au sud-est de Compostelle. On y passe la riviere sur un pont qui est d'une seule arche extrêmement haute: la ville est au milieu d'un pays fertile en vins & en fruits, & très-agréable; elle est celébre pour ses eaux thermales. Le chapitre de la cathédrale est composé de 11. dignités, 18. chanoines, 12. autres bénéficiers, &c. Les Jésuites y ont un collége ainsi qu'à *Monterey*, petite ville située à 10. lieues au sud-est d'Orense sur les frontieres du Portugal, érigée en comté, auquel est jointe la grandesse, en 1474. en faveur de la maison d'Ulloa, possédé aujourd'hui par celle de Haro.

Le diocèse d'Orense contient 954. paroisses, avec les abbayes de S. Etienne de *Rivo del Sil*, & de sainte Marie de *Cellanova*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid. L'abbaye de S. Etienne de Rivo del Sil est située sur une montagne. Elle fut fondée au commencement du X. siécle: elle est très-considérable, & a plusieurs prieurés conventuels sous sa dépendance. Celle de *Cellanova* jouit de la jurisdiction spirituelle sur plusieurs églises de sa dépendance. Elle a 14000. ducats de rente, & 5000. vassaux: le monastère, qui est très-beau, a le patronat de 200. cures, & plusieurs prieurés conventuels soumis à son autorité. Les autres abbayes du diocèse d'Orense sont *San-Clodio*, *Junquera* & *Monteramo* de l'ordre de Citeaux. *Viana* a titre de comté.

5. *Tuy* est la 5e ville épiscopale de la Galice : elle est très-ancienne, & a été colonie Grecque : elle est située à 18. lieues au midi de Compostelle sur la rive droite du Minho, à six lieues de son embouchure dans la mer, vis-à-vis de *Valence*, qui est de l'autre côté, & qui appartient au Portugal ; ce qui fait qu'elle est bien fortifiée. L'air y est tempéré ; & elle est dans une situation agréable, au milieu d'une campagne fertile. L'évêque en est seigneur temporel. Le chapitre de la cathédrale consiste en 8. dignités, 27. canonicats & 14. prébendiers. Parmi les maisons religieuses qui sont dans cette ville, on y voit une abbaye de Bénédictines.

Le diocèse contient 146. paroisses partagées en 14. archiprêtrés & 2. collégiales. Ses principaux lieux sont *Bayona*, ville qui a titre de marquisat, avec un assez bon port ; *Pontevedra*, grande ville où le gouverneur de la province fait sa résidence ordinaire, mais peu peuplée, n'ayant que 1300. feux : elle est située sur un golfe où la pêche des sardines est très-abondante : il y a un collége de Jésuites. *Gondomar* & *Ribadaria* ont titre de comté ; *Vigo*, ville & rade célébre par la défaite de la flotte Françoise, & des galions d'Espagne en 1702. située à 3. lieues au nord-est de *Tuy* : *Melon* & *Oya* sont deux abbayes de l'ordre de Cîteaux.

On voit encore en Galice l'abbaye de S. Julien de *Samos*, une des plus illustres d'Espagne, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid. Elle n'est d'aucun diocèse, & l'abbé a jurisdiction sur 40. églises, qui dépendent de son temporel.

II. La Principauté des Asturies.

Les *Astures*, peuples de la Tarragonoise, ont anciennement habité cette province, & lui ont donné leur nom. Ils avoient la ville d'*Astorga* pour capitale : mais elle ne dépend plus des Asturies, qui sont aujourd'hui beaucoup plus resserrés, & ont moins d'étendue qu'elles n'en avoient autrefois. On les appelle *Asturies* au plurier, parce qu'on les divise en *Asturie d'Oviedo*, qui occupe la partie occidentale de la province, & qui est la plus étendue ; & en *Asturie de Santillana*, qui s'étend dans l'orientale. Une portion de ce dernier pays appartenoit à celui des *Cantabres*, & on y parle encore la Basque.

Cette province est bornée au nord par la mer Océane, au levant par la Biscaye, & au couchant par la Galice. De hautes montagnes, qui sont une branche des Pyrénées, la séparent au midi du royaume de Leon. Elle a environ 42. lieues communes de France du levant au couchant, & 20. du midi au nord.

Elle appartenoit aux Visigots avec le reste de l'Espagne, lorsque les Arabes ou Sarrasins envahirent ce royaume au commencement du VIII. siécle. Plusieurs évêques, seigneurs, & autres chrétiens, se réfugierent alors dans les Asturies, pour éviter la domination des infidéles, & emporterent avec eux ce qu'ils avoient de plus précieux, entr'autres plusieurs reliques des Saints. Ils se maintinrent dans l'indépendance, à l'abri de leurs montagnes, qui les couvroient vers le midi des incursions des Sarrasins, & élurent enfin en 718. pour leur roi ou prince, Pélage, qui établit son siége à Oviédo. Il en prit le titre de roi, ainsi que ses successeurs, jusqu'à l'an 910. qu'ayant étendu leurs conquêtes sur les infidéles, ils transférerent leur résidence à Leon, & en prirent le titre de rois ; ensorte que les Asturies ne furent plus qu'une province de leurs états, avec titre de principauté, qui a toujours été attachée depuis à leurs fils aînés, & aux fils aînés des rois d'Espagne leurs successeurs.

Le pays est inégal, & plein de montagnes, qui sont couvertes de bois, & où

on trouve diverses sortes de mines : l'air y est assez bon, & il produit du bled, du vin, & de très-bons fruits : on y éleve entr'autres des chevaux, qui sont fort estimés. Les peuples, quoiqu'un peu grossiers, sont francs & sinceres, braves & laborieux. La meilleure noblesse d'Espagne habite cette province, ou en tire son origine.

OVIEDO en est la capitale, & la seule épiscopale du pays. Elle est située à cinq à six lieues de la côte, vers le 43. degré, 25. m. de latitude, & le 11. 25. m. de longitude, & ne contient que 1300. feux partagés en 3. paroisses. Son ancien nom est *Britonia* ou *Brigetium* : elle a pris son nom moderne de deux petites rivieres qui l'arrosent, l'*Ova* & la *Deva*. La cathédrale de S. Sauveur est environnée d'assez belles maisons, soutenues par des portiques. Son chapitre consiste en 13. dignités, 20. canonicats, 12. autres bénéficiers, & 10. chapelains. Toutes les rues aboutissent à la place du marché : il y a une université fondée en 1580. & on y compte 4. maisons religieuses d'hommes, & 3. de filles. Les principales sont l'abbaye de S. Vincent de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, le collége des Jésuites, & les deux abbayes de *S. Payo* ou Pélage, & de Notre-Dame de *la Véga*, de Bénédictines, de 50. religieuses chacune.

Le diocèse comprend 1048. paroisses, partagées en 8. archidiaconés & 74. archiprêtrés, 4. collégiales, & 28. maisons religieuses des deux sexes. *Gijon*, dans une presqu'isle sur la côte, à 6. lieues au nord d'Oviedo, a été anciennement la capitale des Asturies, &, à ce qu'on prétend, la demeure du roi Pélage, & de ses premiers successeurs.

On voit dans le diocèse d'Oviedo les abbayes de S. Jean de *Coria*, & de sainte Marie d'*Obona*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid ; & celles de *Belmonte*, de *Val de Dios*, & de *Villanueva*, de l'ordre de Cîteaux. *Villaviciosa*, au fond d'un golfe, a un port de mer.

Santillana & *S. Andero*, petites villes maritimes avec des ports de mer, sont les principales de la partie des Asturies, qu'on appelle de *Santillana*. La premiere, dont le nom latin est *sanctæ Julianæ Fanum*, d'où on a fait par corruption celui de Santillane, a titre de marquisat. Elle est à 17. lieues d'Oviedo vers le levant. *S. Andero*, à cinq lieues au levant de Santillana, est sur les limites de la Biscaye. Son port situé au pied d'une colline, est fort bon, & défendu par deux bons châteaux. La ville, qui a appartenu autrefois à la Biscaye, est petite, mais forte. L'air y est pur, & la pêche sur la côte est fort abondante ; aussi le fauxbourg n'est-il rempli que de pêcheurs. Il y a une collégiale, & deux couvens de l'ordre de S. François.

On donne le nom de *Liebana* à la partie méridionale des Asturies de Santillana. Cette partie, qui renferme 15. vallées, a 9. lieues de long, & 4. de large, & est fertile en bled, en vin, & en fruits. On y nourrit beaucoup de bestiaux. C'est le pays le plus rude, le plus haut, & le plus montagneux de toute l'Espagne, où il y a beaucoup de bêtes fauves. Il a titre de comté érigé en faveur de la maison des Girons : ce comté appartient aujourd'hui au duc de l'Infantado.

III. LA BISCAYE.

C'est une autre province maritime, qui en y comprenant le Guipuscoa, est bornée au nord dans toute sa longueur par la mer Océane, au levant par la riviere de Bidassoa, qui la sépare de la France & du pays de Labourd, & par la Navarre ; au midi par la Castille Vieille, & au levant par les Asturies. La Biscaye & le Guipuscoa appartenoient anciennement à la *Cantabrie* ; c'est pourquoi la langue commune des

peuples est le Basque; mais comme ils composent aujourd'hui deux différens gouvernemens, nous en parlerons séparément.

§. 1. *La Biscaye propre.*

Ce pays, qui occupe la partie occidentale de l'ancienne Biscaye, a environ 30. lieues communes de France le long de la côte du levant au couchant, & 14. du midi au nord. L'air y est doux, & plus tempéré que dans les autres provinces d'Espagne; mais le terrain y est ingrat en plusieurs endroits, étant inégal & pierreux. On y rencontre de vastes forêts, & on y trouve des mines de fer & de plomb. Sa principale richesse consiste dans le commerce, auquel les habitans s'adonnent plus que dans les autres provinces d'Espagne, à cause de la commodité de sa situation sur l'Océan. Il s'y fait sur-tout un grand débit de fer, & d'huile de baleine. Ses peuples sont braves & courageux; ce qu'ils tiennent de leurs ancêtres, que les Romains & les Goths eurent beaucoup de peine à subjuguer. Ils ont donné l'origine, avec ceux de Guipuscoa, aux *Basques* ou aux *Gascons* proprement dits, qui s'établirent en de-çà des Pyrénées dans la Novempopulanie; & ils jouissent de divers priviléges. Ils passent pour les meilleurs soldats & les plus habiles navigateurs de toute l'Espagne. Ils aiment beaucoup la danse; leur commerce est aisé: ils sont vifs & animés, & ils ont beaucoup d'esprit & de manége.

Les Biscayens, après avoir évité, comme ceux des Asturies, de subir le joug des Sarrasins, maîtres du reste de l'Espagne, obéirent aux rois d'Oviedo, qui les firent gouverner par des comtes jusques vers le milieu du IX. siécle, qu'ils se mirent en liberté: ils choisirent alors des chefs, jusqu'au régne de Pierre le Cruel roi de Castille, qui soumit le pays, & l'unit à sa couronne vers le milieu du XIV. siécle.

On partage la Biscaye propre en 9. mérindats ou districts, qui contiennent 21. villes murées, en y comprenant les 4. villes de la côte, qui jouissent de certains priviléges, & ne sont pas comprises dans ces 9. districts. Ces 4. villes sont *Laredo*, *Castro de Urdiales*, *sant Vincente de la Varquera*, & *sant Andero*: mais cette derniere dépend aujourd'hui des Asturies.

BILBAO, capitale de la Biscaye, a un bon port de mer fort fréquenté, situé à l'embouchure de la riviere d'Ybaccabel. Elle est située dans une plaine à l'extrémité de hautes montagnes, à 25. lieues au couchant de Bayonne. La situation en est très-agréable; on y respire un bon air, & le terroir en est très-fertile. La ville n'a été fondée que vers l'an 1300. auprès de l'endroit où étoit l'ancien *Flaviobriga*. Les Jesuites y ont un collége.

Les autres principales villes de la Biscaye, sont *Ordogno*, dans les terres, & *Lequeitio* sur la côte, où les Jesuites ont des colléges: la premiere est située dans une vallée fort agréable, environnée de hautes montagnes. Il y a une collégiale & 2. paroisses.

§ 2. *Le Guipuscoa.*

Ce pays, qui fait partie de la Biscaye prise en général, dont il occupe la partie orientale, & qui compose aujourd'hui un gouvernement particulier, a 20. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant. Il confine avec la France & avec le pays des Basques, dont il est séparé par la riviere de Bidassoa, & dépend en partie, pour le spirituel, du diocèse de Bayone: il est arrosé par plusieurs autres petites rivieres, & est entrecoupé de hautes montagnes, qui produisent beaucoup de bois, & où on trouve des mines de fer en abondance; ensorte que tout le pays est rempli de forges & de moulins pour préparer le fer. Les vallées sont agréables & fertiles en

en gros millet & en fruits; mais tres-peu en bled. Le génie des habitans ressemble en beaucoup de choses à celui des Biscayens.

Ses principales villes sont *Tolosa* ou *Tolosetta*, qui en est censée la capitale, quoiqu'elle ne soit pas la plus considérable, parce qu'elle est le séjour du gouverneur ou capitaine général de la province. Elle est située dans les terres, à 4. lieues de la mer, & à 15. de Bilbao vers le levant, dans une vallée agréable, sur la riviere d'Oria, où il y a un beau pont. On n'y compte que 400. familles : on y garde les archives de la province, dont on y tient les assemblées. Si l'on en croit ce qu'on rapporte de cette ville dans un article du Dictionnaire de la Martiniere de l'édition de l'an 1741. Sanche le Grand, roi de Navarre, qui vivoit au XI. siécle, se disoit *Seigneur de Tolosa*; cependant on ne met la fondation de cette ville qu'au XIII. siécle, sous Alphonse le *Sage*, roi de Castille; ce qui se contredit.

S. Sebastien est aujourd'hui la principale ville du Guipuscoa. Elle n'est pas bien grande; mais elle est forte & extrêmement peuplée, à cause de son port de mer fort fréquenté, situé à l'embouchure de la petite riviere de *Gurumea*, à 8. lieues de Bayonne vers le couchant. Elle est auprès d'une montagne qui lui sert de digue contre la violence de la mer, & environnée d'une double muraille fortifiée de bastions du côté de la mer : le port est défendu par une grosse tour quarrée. Son principal commerce est en fer, en acier, dont il y a beaucoup de mines dans tout le pays, en laine & en cacao. Les rues y sont longues, larges & propres; & les maisons assez bien bâties : il y a plusieurs belles églises, entr'autres celle des Jesuites, qui y ont un collége : les dehors en sont fort agréables. La citadelle est sur la montagne, au bas de laquelle la ville est située. A demi-lieue de S. Sebastien, vers Fontarabie, est le port ou la plage du *Passage*, où le roi d'Espagne tient les vaisseaux de guerre, qu'il a sur l'Océan. Ce port est défendu par le fort de l'*Isle Isabelle*. *Ognate*, qui a titre de comté, érigé en 1469. en faveur de la maison de Velez de Guevarra, avec la grandesse, & *Vergara*, sont 2. petites villes qui ont chacune un collége de Jesuites : il y en a aussi un à *Loyola*, lieu célébre pour avoir donné la naissance à S. Ignace, fondateur de la Société de Jesus. *Montdragon* & *Villafranca* sont 2. petites villes. Toute la partie du Guipuscoa, dont on vient de parler, dépend du diocèse de Burgos pour le spirituel.

Fontarabie est la capitale de la partie de la province de Guipuscoa, qui dépend, pour le spirituel, du diocèse de Bayonne, & qui consiste en 30. paroisses : ces 30. paroisses sont gouvernées depuis le régne de Philippe II. par l'évêque de Pampelune en qualité de vicaire apostolique. Elles faisoient partie anciennement du pays de Labourd & de la vicomté de Bayonne; elles ont appartenu à la France, & ont toujours fait partie des Gaules, étant situées en deçà des Pyrénées. La ville de Fontarabie est petite, mais forte, & a titre de *Cité* : elle a un port de mer, & est située à 3. lieues vers le levant de S. Sebastien, à la gauche & à l'embouchure de la riviere de Bidassoa, qui fait la séparation des 2. royaumes, vis-à-vis d'*Andaye* qui est de l'autre côté de la riviere. L'abbaye d'*Ourdache*, en Latin *Urdacum*, de l'ordre de Prémontré, est située dans cette partie sur les frontieres du pays de Labourd : elle a un abbé régulier, qui jouit d'une jurisdiction spirituelle. On voit au milieu de la riviere de Bidassoa l'*Isle des Faisans*, célébre par la paix qui y fut conclue en 1659. entre la France & l'Espagne.

IV. Le Royaume de Navarre.

Les Vascons, peuples de la Tarrago-

noise, occupoient anciennement la plus grande partie de ce royaume, que les hautes Pyrénées séparent au nord, & en partie au levant, de la Terre de Labourd & de la Basse Navarre ou de la France. Le royaume d'Aragon acheve de le borner au levant; & il le borne au midi avec la Castille Vieille, qui le termine au couchant avec la Biscaye. Il a été autrefois beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, & comprenoit diverses provinces voisines que les rois du pays avoient unies à leur domaine. Il ne comprend plus aujourd'hui que ce qu'on appelle la Haute Navarre, située au-delà des Pyrénées. Elle a environ 32. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 22. du levant au couchant. On ne convient pas sur l'étymologie de son nom : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est moderne. On y compte 40000. familles, que l'abbé de Vayrac réduit à 25000.

Les Sarrasins, après avoir inondé l'Espagne au commencement du VIII. siécle, enleverent ce pays aux Visigots, & y dominerent à leur place. Charlemagne voulant l'affranchir de la domination des infidéles, entreprit son expédition d'Espagne en 778. conquit sur eux toute la Navarre jusqu'à l'Ebre, prit & démantela la ville de Pampelune, reçut la soumission & le serment de fidélité des gouverneurs Sarrasins des principales villes, & établit des comtes François sur les frontieres, pour veiller sur leur conduite. La Navarre fut dès-lors soumise à la domination Françoise jusques vers l'an 830. que les peuples du pays élurent pour leur roi, *Eneco*, ou *Inigo, Arista*, l'un des fils de Garsimire, comte ou duc d'une partie de la Gascogne, & entr'autres de la Bigorre, de la race d'Eudes duc d'Aquitaine, & par conséquent de celle de nos rois de la premiere race. Ces fils de Garsimire s'étoient refugiés au-delà des Pyrénées après la mort & la proscription de leur pere, arrivée en 818. La postérité d'Eneco posséda le royaume de Pampelune ou de Navarre : ce royaume comprenoit l'Aragon, dont le roi Sanche le Grand disposa en 1035. en faveur de Ramire son fils naturel qui fut le premier qui se qualifia roi d'Aragon, & qui mourut sans postérité en 1067. Après la mort de Ramire, l'Aragon fut réuni à la Navarre. Sanche IV. qui avoit succédé en 1035. à Sanche III. dit le *Grand*, son pere, dans le royaume de Navarre, ayant réuni l'Aragon en 1067. transmit ces deux royaumes à Sanche V. son fils, qui mourut au siége d'Huesca en 1094. Ses deux fils Pierre I. & Alphonse I. régnerent successivement après lui dans la Navarre & l'Aragon, jusqu'en 1134. que ce dernier étant mort sans postérité, les Aragonois élurent pour leur roi, Ramire moine de S. Pons, & frere d'Alphonse I. & les Navarrois élurent pour le leur Garsias IV. de la race royale, qui continua la succession des rois de Navarre jusqu'à l'an 1234. que ce royaume tomba en quenouille, après la mort sans enfans de Sanche VII. Blanche, sœur & héritiere de ce prince, porta alors le royaume de Navarre dans la maison de Thibaut comte de Champagne, son mari.

Henri le *Gros*, roi de Navarre & comte de Champagne, petit-fils de Thibaut, mourut en 1274. & ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, qui herita de ses domaines, & qui épousa Philippe le *Bel* roi de France, lequel fut par-là roi de Navarre & comte de Champagne. Les trois fils de Philippe le *Bel* étant morts sans postérité masculine, Jeanne, fille du roi Louis *Hutin*, qui étoit l'aîné des trois, épousa Philippe le *Bon* comte d'Evreux, qui fut roi de Navarre, & transmit ce royaume à Charles II. dit *le Mauvais*, son fils, & à Charles III. dit *le Noble*, son petit-fils. Ce dernier étant mort en 1425. Blanche sa fille, femme de Jean II. roi d'Aragon, hérita du royaume

de Navarre, qu'Eleonor d'Aragon leur fille porta dans la maison de Gaston comte de Foix son mari, dont le petit-fils, nommé François Phœbus, fut roi de Navarre. Catherine, fille & héritiere de ce dernier, porta ce royaume dans la maison de Jean sire d'Albret, son mari, que Ferdinand roi d'Aragon dépouilla de la Haute Navarre en 1512. Jeanne d'Albret, petite-fille de Jean, & mere du roi Henri IV. porta enfin ses droits dans la maison de ce prince, qui unit ce royaume à la couronne : mais les rois d'Espagne en sont demeurés en possession, nonobstant tous les efforts que Jean d'Albret & ses successeurs ont faits en divers tems pour le revendiquer.

L'air de la Navarre est sain & tempéré; & quoique le terrain soit parsemé de montagnes raboteuses, il produit neanmoins assez de grains & de vins, & d'excellens fruits, & il y a beaucoup de pâturages. On y trouve beaucoup de gibier & de bêtes fauves; & le pays abonde en mines, surtout de fer. Il est arrosé par différentes rivieres; mais il n'y a que l'Ebre, qui le borne vers le sud-est, qui soit un peu considérable. Les Navarrois passent pour avoir de l'esprit, & du génie pour les sciences : ils sont polis & rusés, & plus laborieux que les autres Espagnols. Les femmes ont la taille plus haute & plus dégagée que les Castillanes, & sont mieux faites. Les Montagnards sont forts, vigoureux & bons soldats.

Ferdinand roi d'Aragon, en unissant la Haute Navarre à ses états, ne changea rien dans la forme du gouvernement, & laissa les peuples dans l'usage des loix, dont ils se servoient depuis long-tems, & dans la possession de leurs priviléges. Ainsi le royaume de Navarre est gouverné par un conseil souverain, ou parlement, composé du viceroi, qui y assiste quand il le juge à propos, d'un régent ou président, qui est un homme de robbe, de 6. conseillers ou auditeurs, dont la commission dure 3. ans, de 4. alcades, d'un fiscal, d'un rapporteur, &c. Les procédures ne traînent pas en longueur dans ce tribunal, comme dans les autres d'Espagne, & la justice y est plus abrégée. Ce conseil juge souverainement toutes les affaires civiles & criminelles, & régle, de concert avec le viceroi, tout ce qui regarde la police & le gouvernement civil; mais il ne connoît pas des affaires ecclésiastiques & de finances, qui ressortissent à d'autres tribunaux, ni des militaires, qui regardent le viceroi Celles de finances ressortissent à la chambre des comptes de Pampelune.

La Haute Navarre est partagée en 5. jurisdictions ou mérindats; il y avoit un 6e mérindat, qui comprenoit toute la Basse Navarre qui est restée à la France, & dont on a parlé ailleurs. On compte dans les 5. mérindats de la Haute Navarre 3. cités, 92. villes, & 670. bourgs ou villages. Il n'y a qu'un fief de dignité auquel la grandesse soit attachée : c'est le comté de *Lerin*. Les 5. mérindats sont les suivans.

1. Pampelune, capitale du royaume, & du mérindat de son nom, est située dans une plaine sur la petite riviere d'Arga, au 42. dégré 40. m. de latitude, & au 16. 12. m. de longitude, au voisinage des Pyrénées. Elle doit sa fondation & son ancien nom de *Pompeiopolis*, d'où le moderne s'est formé par corruption, au grand Pompée, lorsque ce capitaine faisoit la guerre en Espagne contre Sertorius. C'est la seule ville épiscopale de la Navarre, la résidence du conseil souverain & de la chambre des comptes du pays, & celle du viceroi, qui en a le gouvernement. Elle est défendue par un château ou une bonne citadelle construite par Philippe II. roi d'Espagne. La ville est grande & considérable : elle contient 5000. familles partagées en 3. paroisses, 9. communautés religieuses d'hommes, 5. de filles & 4. hôpitaux. La cathédrale,

qui a une tour fort haute, est desservie par une communauté de Chanoines Réguliers de S. Augustin, vêtus de noir, qui composent le chapitre, & parmi lesquels on compte 12. dignités & 24. Chanoines. Il y a de plus 16. autres bénéficiers. Les Bénédictins non-réformés y ont un monastère. Il y a une université fondée en 1608. & un collége de Jesuites. La ville a 2. principales places, entourées de belles maisons, dont l'une sert pour les courses de taureaux. Les rues sont assez propres.

Le diocèse de Pampelune s'étend dans toute la haute Navarre, & contient 1056. paroisses. Sainte Marie Royale d'*Trache*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, est la principale abbaye de ce diocèse, & la premiere du royaume de Navarre. Elle jouit d'une jurisdiction épiscopale; & l'abbé, qui est régulier, a la premiere voix après l'évêque de Pampelune, aux états du royaume. Il est recteur d'une université établie dans son monastère, & où on confére les degrés dans toutes les facultés. Les autres abbayes du diocèse de Pampelune, sont celles de *Fiuro*, *Iranzo*, S. Sauveur de *Leyra*, *Manilla* & *Oliva*, de l'ordre de Cîteaux & de la congrégation d'Aragon.

Le mérindat de Pampelune est le plus étendu des 5. ses principaux lieux sont, *Sant Estevan*, petite ville, & *Roncevaux*, chef-lieu d'une vallée située sur les frontieres de la France, & célébre par la défaite de l'arriere-garde de l'armée de Charlemagne, & le roman de *Roland*. Roncevaux est le nom d'une haute montagne, & on a bâti un bourg & une église dans la vallée, sous le nom de Notre Dame de Roncevaux, desservie par une communauté de Chanoines Réguliers. Il y a dans ce bourg un hôpital & une hôtellerie. Il n'y a pas de conventualité parmi les Chanoines Réguliers de Roncevaux; ils vivent en leur particulier avec 5. ou 6. cens écus de revenu chacun: le prieur a environ dix mille livres de rente, le corps de la communauté autant, & l'hôpital, dont ils ont soin, 16000. liv. Ils partagent entr'eux le revenant bon de cet hôpital, qui monte ordinairement à 6000. liv.

2. *Estella*, ville située dans une plaine fort agréable sur la petite riviere d'Ega ou Erga, à 5. lieues au sud-ouest de Pampelune, & défendue par un château, est capitale d'un mérindad qui contient 24. villes ou bourgs, & 106. autres paroisses. Le principal lieu de ce mérindad, est *Viane*, ville dont les fils aînés des rois d'Aragon prenoient le titre de princes. Elle est située à l'extrémité de la Navarre sur la gauche de l'Ebre, vis-à-vis de Logrogno qui est sur la droite. On y voit encore la petite ville de *Lerin* sur la riviere d'Ega, nommée en Latin *Lerina*. Elle fut érigée en comté en faveur de Louis de Beaumont, connétable de Navarre, descendant par bâtardise de la maison d'Evreux. Ce comté a passé par femmes en 1565. dans la maison de Tolede.

3. *Olite*, autrefois jolie ville, & aujourd'hui ruinée, située au milieu du pays sur le Cidaço, à 7. lieues au midi de Pampelune, est le chef lieu d'un troisiéme mérindad. Les rois de Navarre y avoient un beau palais où ils faisoient souvent leur résidence: le terroir des environs est très fertile, le mérindat contient 19. bourgs & 26. villages.

4. *Sanguessa*, petite ville située sur les frontieres d'Aragon, & sur la riviere d'Aragon, à 7. lieues au sud-est de Pampelune, est capitale d'une autre mérindat, qui contient 11. villes ou bourgs, & 260. villages. L'abbaye de *Leyre*, & le bourg de *Xavier*, sont dans ce mérindat.

5. *Tudela*, capitale du cinquiéme mérindat, est la seconde ville de la Navarre. Elle est située sur la droite de l'Ebre, dans un pays agréable & fertile, à 13. lieues au midi de Pampelune. Elle est plus grande & mieux bâtie que cette derniere, & dans un

meilleur terroir. Elle est jolie, & habitée par un grand nombre de noblesse. Il y a 10. paroisses, dont la principale est collégiale, un college de Jesuites, & 7. autres maisons religieuses avec un riche hôpital. Le mérindad s'étend sur toute la partie de la Navarre, qui est à la droite de l'Ebre, sur lequel il y a un beau pont à Tudela: il contient 2. villes & 22. bourgs ou villages. Alfonse I. roi de Navarre prit cette ville sur les Sarrasins au XII. siécle: elle est défendue par un château. Tudela est encore recommandable par les vins, l'huile & les fruits excellens qu'on recueille aux environs.

Taffalla, est une ville honorée du titre de cité depuis l'an 1630. Elle est située sur la riviere de Cidaço, entre Estella & Olite. Elle est d'une grandeur médiocre, & défendue par une citadelle. Les rois de Navarre y avoient un palais. Les environs produisent un vin excellent.

V. Le Royaume de Castille.

La Castille est un nom moderne, dont l'origine ne remonte pas au-dessus du X. ou du XI. siécle. Après que les Sarrasins, nommés *Maures*, parce qu'ils vinrent de la *Mauritanie*, eurent conquis presque toute l'Espagne sur les Visigots au commencement du VIII. siécle, les rois d'Oviedo & de Leon, renfermés dans les montagnes des Asturies, ne cesserent de les harceler, & de gagner peu à peu du terrein sur eux. Afin de les tenir en bride, & d'arrêter leurs courses, ils firent bâtir des châteaux dans le pays qu'ils conquirent sur les Infidéles dans la Tarragonoise; & le pays fut nommé *Castille*, à cause de ces *châteaux*: ils le firent gouverner par des comtes, qui se rendirent souverains & héréditaires vers le milieu du X. siécle. Fernand Gonçalez, comte héréditaire de Castille, transmit ce comté à Garcias son petit-fils, mort sans postérité en 1029. Elvire sa sœur qui lui succéda, porta le comté de Castille dans la maison de Sanche III. dit le *Grand*, roi de Navarre son mari: ce dernier étant mort en 1035. Ferdinand I. leur fils succéda à sa mere dans le comté de Castille, dont il prit le titre de roi. Il ajouta en 1037. le royaume de Leon à ses états, après la mort du roi Weremond III. dont il avoit épousé la sœur, nommée Sancie. Sanche II. fils & successeur de Ferdinand I. mourut sans postérité en 1073. & laissa ses états à Alfonse VI. son frere, qui conquit Tolede sur les Maures en 1085. & qui transféra sa résidence en cette ville, dont le territoire compose la *Castille Nouvelle*, qu'il unit à ses états. Alfonse VI. mort en 1109. ne laissa qu'une fille légitime nommée *Urraque*, qui hérita de ses états, & qui les porta dans la maison de Raymond de Bourgogne son premier mari. Alfonse VII. leur fils régna dans les royaumes de Castille & de Leon depuis l'an 1123. Il mourut en 1157. & donna par sa derniere disposition le royaume de Castille à Sanche III. son fils aîné, & celui de Leon à Ferdinand II. le puîné. Ces deux royaumes furent réunis au XIII. siécle en la personne de Ferdinand III. du nom, petit-fils de Ferdinand II. roi de Leon. Henri IV. roi de Castille & de Leon, descendant par mâles de Ferdinand III. étant mort en 1474. & sa fille Jeanne s'étant faite religieuse à Conimbre en 1479. Isabelle sa sœur, qui avoit épousé Ferdinand le Catholique roi d'Aragon, recueillit sa succession. Jeanne surnommée la *Folle* leur fille unique, leur succéda, & porta les états de Castille & d'Aragon réunis, dans la maison de Philippe le *Beau*, archiduc d'Autriche, son mari.

Le royaume de Castille pris en particulier, ou la *Castille propre*, s'étend entre le 38. dégré & le 43. 15. m. de latitude, & entre le 13. & le 17. de longitude. Il est borné au nord par les Asturies & la Biscaye;

au levant par la Navarre, l'Aragon & le royaume de Valence; au midi par la Murcie & l'Andalousie, & au couchant par le royaume de Leon. Il a 140. lieues communes de France du midi au nord, & 80. du levant au couchant. On voit plusieurs rivieres dans le pays, qui est néanmoins sec & aride, à cause des grandes chaleurs qu'il y fait, & de la rareté de la pluye. Il est d'ailleurs plein de montagnes & peu cultivé, faute d'habitans. Il y a quelques vallées assez fertiles, sur-tout en vin & en fruits, principalement vers le midi: en revenche il y a plus de pâturages vers le nord.

Une chaîne de montagnes qui s'étendent depuis le levant jusqu'au couchant, c'est-à-dire depuis l'Aragon jusqu'au royaume de Leon, coupent ce royaume en deux principales parties, septentrionale & méridionale: on appelle la premiere *Castille Vieille*, à cause qu'elle a été la premiere conquise sur les Maures, & l'autre la *Castille Nouvelle*, ou royaume de Tolede.

§. 1. *Castille-Vieille.*

Cette province, qui faisoit anciennement partie de la *Tarragonoise*, & ensuite de la *Gallécienne*, fut conquise sur les Maures ou Sarrasins aux IX. & X. siécles: elle a environ 80. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 40. dans sa plus grande largeur du levant au couchant: le pays est plein de montagnes, où l'Ebre & le Duero, deux des plus grandes rivieres d'Espagne, prennent leur source: elle contient dix mérindats, jurisdictions, ou petites provinces dans son étendue, dont 7. ont des villes épiscopales pour capitales. On y voit plusieurs fiefs de dignité, auxquels la grandesse est attachée; sçavoir, les duchés de *Frias*, de *Lerme*, de *Medina Celi* & de *Najara*; les marquisats d'*Aguilar del Campo* & de *Mancera*, & les comtés d'*Arcos*, *Miranda*, *Olivarez*, & *Sant-Estevan de Gormas.*

I. *Burgos*, capitale de la province, l'est aussi d'un des dix mérindats. Elle doit sa fondation au plutôt au X. siécle, aux premiers comtes de Castille, qui y établirent leur résidence. Elle est située sur la pente d'une montagne, à 36. lieues au nord de Madrid, au 43. dégré 20. m. de latitude, & au 14. 20. m. de longitude. Elle s'étend dans la plaine jusqu'à la petite riviere d'Arlançon, qu'on y passe sur trois ponts, qui joignent la ville au fauxbourg de *Bega*, où sont la plûpart des couvens & des hôpitaux. Sa forme est irréguliere, & elle est bâtie en croissant: elle est assez grande; mais n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur. La plûpart de ses rues sont étroites & inégales. Elle est défendue par un ancien château qui la commande. Il y a plusieurs places publiques, ornées de fontaines: la principale, qui est fort grande, est entourée de belles maisons, soutenues par des pilastres qui forment des portiques où on peut se promener. Elle est partagée en 14. paroisses, qui contiennent neuf mille feux.

Cette ville, qui est défendue par un ancien château, ne devint épiscopale qu'en 1075. par la translation qui y fut faite de l'ancien évêché d'*Auca* ou *Occa*, dans la Tarragonoise: cet évêché fut érigé en archevêché en 1571. La cathédrale construite dans le goût Gothique au XIII. siécle, est une des plus belles & des plus magnifiques d'Espagne: son chapitre consiste en 18. dignitaires, 45. chanoines, dont le roi est le premier, 40. prébendiers ou sémi-prébendiers, & un grand nombre de chapelains & autres ecclésiastiques, qui y sont en tout au nombre de près de 200.

Il y a 8. maisons religieuses d'hommes, en comptant le collége des Jesuites, & 10. de filles. Les principales sont le monastère de S. Jean-Baptiste, de Bénédictins, qui fut fondé en 1090. il fut d'abord soumis à l'abbaye de la Chaize-Dieu en France, jouit de la jurisdiction spirituelle, & a 9. autres

monastères sous sa dépendance : il fut uni en 1436. à la congrégation de Valladolid, & érigé en abbaye en 1456. Huit de ses religieux sont employés à l'administration de l'hôpital de S. Sixte. Les autres principales maisons religieuses de Burgos sont les Augustins, qui ont dans leur cloître une chapelle miraculeuse du Crucifix, infiniment riche par les dons que la dévotion des peuples y a attirés; l'abbaye de *las Huelgas*, fondée au XIII. siécle, où il y a 150. religieuses nobles, & dont l'abbesse jouit d'un domaine très-considérable; celle de S. Pierre, de Bénédictines, dans le fauxbourg, &c. La Chartreuse de *Miraflores*, située à une demi-lieue de Burgos, est une des plus belles de l'ordre. Il y a 5. hôpitaux dans cette ville, dont le principal est celui des pelerins de S. Jacques, qui a 80000. liv. de rente. Il y a de belles promenades sur le bord de la riviere.

Le diocèse de Burgos est très-étendu : il contient 1756. paroisses, partagées en 8. archidiaconés, 18. collégiales, 62. abbayes, & 78. autres communautés religieuses des deux sexes : la principale de ces abbayes est S. Sauveur d'*Oña*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, située à demi-lieue de l'Ebre : elle jouit d'une jurisdiction spirituelle; 73. abbayes ou prieurés en dépendoient anciennement, & elle a encore sous sa dépendance plusieurs prieurés conventuels. Elle fut fondée en 1011. pour des filles. La communauté est de 100. religieux de chœur, en y comprenant les prieurés, & il y a de plus un grand nombre de freres donnés. S. Pierre d'*Arlanza*, avec un bourg; S. Pierre de *Cardena*, & S. Dominique de *Silos*, avec un bourg considérable à 8. lieues de Burgos, sont 3. autres abbayes de Bénédictins de la congrégation de Valladolid. Les 7. suivantes sont de l'ordre de Cîteaux; sçavoir, *Aguilar del Campo*; S. Christophe d'*Ibeas*; Sainte Marie de *Buxeto*, dont l'abbé jouit de la jurisdiction épiscopale; *Ferreria* ou *Errera*; *Matellana*, & S. *Prudence* de *Rio-seco*. Aguilar del Campo, outre son abbaye, a un bourg avec titre de marquisat, joint avec le comté de *Castagneda*. Il a passé de la maison *Manrique* dans celle de la *Cueva*, & enfin dans celle de *Sant Estvan de Gormas*.

Les autres lieux principaux du mérindat de Burgos, sont *Lerme* ou *Lerma*, petite ville située sur l'Arlança, à 6. lieues au midi de Burgos, avec un beau château, érigée en duché en 1599. en faveur de la maison de *Sandoval*; il appartient aujourd'hui au duc de l'Infantado. *Frias*, petite ville située sur l'Ebre, à 12. lieues au nord de Burgos, érigée aussi en duché par le roi Ferdinand & la reine Isabelle, en faveur de la maison *Fernandes* de *Velasco*, dont les seigneurs sont aujourd'hui connétables héréditaires de Castille. *Miranda*, sur l'Ebre, autre petite ville, avec titre de comté, défendue par un bon château, situé sur une montagne couverte de vignes, qui rapportent le meilleur vin d'Espagne. Elle fut érigée en comté au XV. siécle, en faveur de la maison de *Zuniga*, d'où ce comté a passé dans celle de *Chavez-Chacon*. *Lara*, bourg & ancien comté, qui a donné son nom à une des plus anciennes & des plus illustres maisons d'Espagne. *Valpuesta*, où l'évêché d'Auca fut transféré avant que de l'être à Burgos, & où il y a une nombreuse collégiale. *Virvesca*, bourg considérable, dans une plaine fertile, avec un beau couvent de Dominicains, qui y ont un collége. *Vivar*, patrie du *Cid*, &c.

2. *Avila*, ville située sur l'Adaja, qui la traverse, dans une belle plaine environnée de montagnes fertiles vers les frontieres du royaume de Leon, & à 14. lieues de Madrid vers le couchant. Elle est célébre par ses manufactures de drap, & pour avoir donné la naissance à sainte Therése. Alphonse VI. roi de Castille la reprit sur les Sarrasins à la fin du XI. siécle, la repeu-

pla, & y fit rebâtir la cathédrale de S. Sauveur, où il établit des Bénédictins pour la desservir. Le chapitre fut ensuite sécularisé: il consiste en 8. dignités, 20. chanoines, 20. prébendiers, &c. Il y a 2. à 3. mille feux dans la ville, partagés en 8. paroisses, une université fondée en 1445. 10. communautés religieuses d'hommes, & 7. de filles: les principales sont les abbayes de Notre-Dame de l'*Antigua*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, & du *S. Esprit*, de l'ordre de Prémontré; le collége des Jesuites, les Carmelites, &c. on y voit 9. hôpitaux.

Le diocèse contient 537. paroisses, partagées en 24. archiprêtrés, & plusieurs abbayes, dont les principales sont, *Hondo*, de Chanoines Réguliers, & de nomination royale, avec un bourg; S. Pierre de *Montes* & S. Martin de *Castagnèra*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, & de *Valdiglesias*, de l'ordre de Cîteaux. *Sepulveda* est une petite ville, dont l'ancien nom est *Segobriga*, sur le Dureton: l'empereur Trajan y avoit pris naissance. Il y a un château très-fort, où les deux princes, fils du roi François I. furent gardés prisonniers pendant 4. ans. *Mancera* a titre de marquisat, érigé en 1613. en faveur de la maison de Tolede.

3. *Calahorra*: c'est une ancienne ville d'environ 1600. feux, partagés en 4. paroisses, située à la droite de l'Ebre, qui, en cet endroit, sépare la Castille-Vieille de la Navarre, sur la pente d'une colline qui s'étend dans la plaine jusqu'à cette riviere, à 22. lieues au levant de Burgos. Cette ville étant tombée au pouvoir des Sarrasins, demeura sans évêque jusqu'en 1079. que l'évêché y fut rétabli. Celui de S. Dominique de la *Calcada*, y fut uni en 1498. La cathédrale a un chapitre composé de 8. dignités, 24. chanoines, 18. prébendiers, 15. semi-prébendiers, &c. La ville n'a que 3. maisons religieuses, 2. d'hommes, & une de filles. Le territoire de cette ville; aux environs de l'Ebre, est fort fertile: elle est la patrie de Quintilien.

Le diocèse comprend 1150. paroisses, partagées en 5. archidiaconés & 2. archiprêtrés. On y voit entr'autres l'abbaye de *sant Millan* de *la Cogolla*, une des plus anciennes, des plus célébres & des plus riches d'Espagne, fondée par S. Emilien son premier abbé & son patron, & aussi un des patrons de l'Espagne, au VI. siécle. Elle est aux Bénédictins de la congrégation de Valladolid. L'abbé, qui est régulier, exerce la jurisdiction spirituelle sur plusieurs paroisses de sa dépendance, & la communauté est toujours fort nombreuse; Notre Dame de *Valvanara* est une autre abbaye de la même congrégation. *Agreda* est une assez grande ville, mais mal bâtie: elle est située sur les frontieres de l'Aragon, auprès du mont Cayo. Il y a un monastère de filles, fameux par les écrits de la sœur Marie, qui en étoit abbesse, & qui est connue dans le public sous le nom de *Marie d'Agreda*.

4. *Osma*, ancienne ville située sur le Duero, à 18. lieues au sud-est de Burgos. Elle fut presqu'entierement ruinée par les Sarrasins, lorsqu'ils s'en emparerent au VIII. siécle: Alphonse VI. roi de Castille, la reprit sur ces infidèles, à la fin du XI. & y rétablit l'évêché: mais elle n'a pu se relever de ses ruines; & elle ne consiste qu'en une soixantaine de maisons qui composent l'ancienne ville, à la droite de la riviere, & environ 200. qui font le bourg, situé à la gauche de la même riviere, à 500. pas de la ville. Le palais de l'évêque & la cathédrale sont dans le bourg, avec un couvent de Carmes. Le chapitre de la cathédrale fut composé de Chanoines Réguliers dans le tems du rétablissement de l'évêché: S. Dominique, fondateur de l'ordre des Freres Prêcheurs, avoit été Chanoine Régulier de cette église, qui fut sécularisée en 1533. Le chapitre consiste aujourd'hui en 11. dignités,

gnités, 11. chanoines, 12. prébendiers, &c. Il y a une université dans cette ville, fondée en 1550. malgré sa petitesse.

Le diocèse contient 450. paroisses, partagées en 3. archidiaconés, & 7. archiprêtrés; 4. collégiales; l'abbaye de sainte Marie de *la Vid*, en latin *Vitis*, sur le Duero, de l'ordre de Prémontré; celle de S. Pierre de *Gumiel*, de l'ordre de Cîteaux; la ville de *Sant Estevan de Gormas*, capitale d'un comté; le bourg de *Calaruega*, patrie de S. Dominique, fondateur de l'ordre des Freres Prêcheurs, &c.

5. *Ségovie*, ancienne ville & des plus considérables d'Espagne, célèbre par ses manufactures & par son commerce de drap & de papier : elle est située sur une montagne entre la petite riviere d'Arroyvalo & celle d'Ereline, sur les frontieres de la Castille Nouvelle, à 10. lieues au nord-ouest de Madrid. Elle est grande & bien peuplée; & on compte 4000. maisons dans la ville, & 3000. dans les fauxbourgs, partagées en 27. paroisses. On y voit de beaux édifices & un grand nombre de maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, entr'autres un collége de Jesuites. La cathédrale, dédiée sous le nom des SS. Fructueux, Valentin & Engratie, freres & martyrs de Ségovie, occupe un des côtés de la grande place. Après avoir été ruinée par les Sarrasins au VIII. siécle, avec les autres églises de la ville, elle fut rebâtie à la fin du XI. Son chapitre consiste en 8. dignités, 40. chanoines, 20. prébendiers, &c. Les principaux édifices de la ville sont l'*Alcaçar*, ou le château royal, situé dans un des endroits les plus élevés de la ville, & l'hôtel de la monnoye; le seul, avec celui de Séville, de toute l'Espagne : mais un de ses principaux monumens, est le célébre aqueduc de Trajan, composé de deux rangs d'arcades, les unes sur les autres, pour porter l'eau dans toute la ville, qui est un des plus magnifiques ouvrages des Romains. Il s'étend d'une montagne à l'autre dans l'espace de trois milles, & est formé de 177. arcades d'une hauteur prodigieuse. Sa structure est si solide, qu'il a résisté à toutes les injures du tems. Il y a de belles promenades aux environs de Ségovie.

Le diocèse de cette ville comprend 434. paroisses, avec les abbayes de *S. Fructueux*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, située à 6. lieues de Ségovie, & de sainte Marie de *Hortis*, de l'ordre de Prémontré. A 6. lieues de Ségovie, vers le levant, est la Chartreuse de *Paular*, comprise dans la Castille Nouvelle. Santa Maria de la *Niera*, est une petite ville, avec un beau couvent de Dominicains, qui y ont un collége.

Dans les environs de Ségovie, sur les frontieres de la Vieille & de la Nouvelle Castille, est *S. Ildephonse*, maison royale, le Versailles de l'Espagne, commencée à bâtir par le roi Philippe V. en 1720. la situation en est charmante : elle n'a été d'abord dans ses commencemens, qu'une maison de chasse, comme Versailles : les bâtimens, les eaux & les jardins sont également recommendables.

6. *Siguença*, que quelques-uns attribuent mal à propos à la Castille Nouvelle : elle est située dans les montagnes qui séparent les deux Castilles, sur une colline, auprès de la riviere d'Henarés, qui prend sa source aux environs, à 18. lieues au nord-est de Madrid. Elle est peu considérable, & ne contient que 900. maisons, partagées en 3. paroisses; mais elle est assez forte, & a un château, avec un arsenal. Il y a une université établie en 1470. & composée de trois colléges, & non en 1600. comme le dit la Martiniere, qui lui donne pour fondateur Jean Lopés, *ami du cardinal Ximenés*. On y voit 3. maisons religieuses & 2. hôpitaux. Le chapitre de la cathédrale de l'Assomption de la Vierge, qui a été autrefois régulier, consiste en 14. dignités,

40. chanoines & 20. prébendiers. Le diocèse contient 506. paroisses, partagées en 5. archidiaconés & 18. maisons religieuses; de ce nombre sont les abbayes d'*Huerta* & d'*Ovila*, de l'ordre de Cîteaux.

Medina Celi, petite ville située à 4. lieues au nord est de Siguensa, fut érigée en comte en 1308. en faveur de Bernard, fils naturel de Gaston-Phœbus, comte de Foix, qui avoit passé en Espagne, & qui épousa l'héritiere de la maison de *la Cerda*, dont sa postérité prit le nom : Medina-Celi de comté fut érigé en duché en 1491. il y a 80. villages qui en dépendent. Los *Arcos*, comté situé à 2. lieues au levant de Medina-Celi, fut érigé par le roi Philippe III. en faveur de la maison de *Figueroa*.

7. *Valladolid* : c'est une des plus grandes, des plus belles & des plus commerçantes villes d'Espagne : elle est située à 27. lieues au nord ouest de Madrid, au 41. dégré 40. m. de latitude, & au 13. 36. m. de longitude, dans une vaste plaine, sur la riviere de Pisuegra, qui la traverse, & qui se jette dans le Duero, à 2. lieues de la ville. Elle est environnée de bonnes murailles, & ornée de belles places publiques, accompagnées de portiques tout au tour, & de fontaines. Les plus grandes de ces places sont celle *del Campo* ou du *Marché*, qui a 700. pas de circuit, & celle qui est au milieu de la ville, aussi belle que la place royale à Paris, & où les marchands tiennent leurs boutiques sous les portiques : les maisons en sont uniformes & à 4. étages. On y voit de plus un grand nombre de beaux bâtimens & de belles maisons élevées, toutes accompagnées de balcons. Les rues en sont longues & larges : les fauxbourgs sont joints à la ville par un beau pont de pierre sur la riviere. On y compte en tout 11000. maisons partagées en 16. paroisses.

La cathédrale étoit une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1118. Elle fut sécularisée en 1598. lorsque l'évêché y fut établi : le chapitre consiste en 6. dignités, 22. chanoines & 18. prébendés. Il y a 70. maisons religieuses des deux sexes à Valladolid, & 13. hôpitaux. Les principales sont l'abbaye de *S. Benoît*, fondée en 1390. chef de la congrégation des Bénédictins réformés d'Espagne, qui consiste en une cinquantaine d'abbayes & plusieurs prieurés conventuels ; & le couvent de S. Paul des Dominicains, qui a une des plus belles & des plus riches églises de la ville : à côté du couvent est le collége de S. Gregoire pour les religieux de même ordre, qui étudient dans l'université de cette ville, fondée en 1346. Il y a plusieurs autres colléges : les Jesuites y en ont deux ; sçavoir, de *S. Ambroise* & de *S. Ignace*, avec de très-belles églises ; & ils ont de plus un séminaire Anglois. L'abbaye des Prémontrés de sainte Croix de *Monzon*, située autrefois dans le diocèse de Placentia, a été transférée à Valladolid.

Un des plus beaux ornemens de cette ville, est le palais royal, où les rois d'Espagne ont fait leur séjour jusqu'à Charles V. Il communique par une galerie couverte, avec l'église des Dominicains, & est accompagné d'un beau jardin. Les environs de la ville sont fertiles & si abondans en pâturages, qu'ils sont couverts de troupeaux de brebis & de vaches. Le roi d'Espagne a établi en 1752. une académie de belles lettres à Valladolid.

Le diocèse de cette ville s'étend dans la Castille Vieille, & dans le royaume de Leon, & contient 132. paroisses, partagées en 3. archiprêtrés : on y voit entr'autres les abbayes de S. André de *Palazuelar*, de *Sacra Moenia* & de *Valbuena*, de l'ordre de Cîteaux.

Les lieux les plus remarquables du mérindat de Valladolid, sont *Aranda*, ville assez considérable, sur la riviere de *Duero*,

en une belle situation, à 14. lieues au levant de Valladolid, avec titre de comté; *Arevales*, qui a un collége de Jesuites, & *Olmedo*, petites villes; *Olivares*, qui a titre de comté, érigé par l'empereur Charles V. en faveur de la maison de *Guzman*, d'où il a passé dans celle de *Haro*; *Peñafiel*, petite ville, avec titre de marquisat, sur le Duero : les ducs d'Offone, à qui ce marquisat appartient, y ont un beau palais; *Roa*, aussi sur le Duero, où les comtes de Sifuela, seigneurs de la ville, ont un beau palais. Cette ville a 16. villages sous sa jurisdiction : il y a 3. paroisses, dont l'une est collégiale.

8. Outre les 7. mérindats de la Castille Vieille, qui ont chacun une ville épiscopale pour chef, il y a celui de *Soria*, qui, pour le spirituel, dépend du diocése d'Osma. *Soria* est une ville peu considérable, bâtie auprès des ruines de l'ancienne *Numance*, si célebre dans l'histoire : elle est située à 20. lieues au sud est de Burgos. Il y a un collége de Jesuites, & un monastère de Bénédictins de la congrégation de Valladolid.

On comprend encore dans la Castille Vieille les petites provinces d'*Alava* & de *Rioxa*, situées vers le nord-est.

9. La province d'*Alava*, située à la gauche de l'Ebre, vers sa source, faisoit autrefois partie de la Biscaye, qu'elle a au nord; & ses peuples, qui sont Cantabres d'origine, parlent le Basque. Elle a environ 18. lieues communes de France dans sa plus grande longueur du sud-ouest au nord-est, & 6. dans sa plus grande largeur. Le pays, qui est fertile, & abondant en mines de fer, a appartenu pendant long-tems aux rois de Navarre. Les habitans s'étant mis en liberté, se donnerent en 1331. à Alphonse XI. roi de Castille, qui leur accorda divers priviléges. *Vittoria* est la principale ville du pays: elle doit sa fondation & son nom à Sanche, roi de Navarre, qui la bâtit après avoit remporté une *victoire* sur les Maures. Elle est située au bout d'une belle vallée, à 12. lieues de Bilbao qu'elle a au nord. Elle est ceinte d'une double muraille, & est fort peuplée & fort marchande. Les rues sont bordées d'arbres, qui y entretiennent la fraîcheur. Sa situation, qui est très agréable, y attire beaucoup de noblesse. Il y a un vaste & magnifique couvent de Franciscains.

Le *Mont Adrien*, situé sur la route qui va du Guipuscoa dans l'Alava, est une des plus hautes montagnes des Pyrénées : il est percé à jour dans l'espace de 50. pas de long pour continuer la route. *Trevigno* a titre de comté.

10. *Rioxa* est une province à peu près de la même étendue que celle d'Alava, qui la borne au nord. La riviere d'Ebre la traverse, & la coupe en deux parties; mais celle qui est à la gauche de cette riviere est peu considérable; du reste l'air y est sain, & le terroir fertile. Elle dépend pour le spirituel du diocèse de Calahorre.

San Domingo de la Calçada, autrefois épiscopale, en est la principale ville : l'évêché d'*Alba*, qui y avoit été transferé, fut uni en 1498. à celui de Calahorre. Elle est située au pied des montagnes dans une plaine agréable, sur la petite riviere de Laglera, à 10. ou 12. lieues au levant de Burgos. L'église de San Domingo jouit encore des honneurs de cathédrale, & a un chapitre composé de 4. dignités, 8. chanoines, 8. prébendiers, &c.

Les autres lieux plus considérables de cette petite province sont *Logrogno*, ville située dans une vaste campagne sur la droite de l'Ebre, qu'on y passe sur un beau pont de pierre, à six lieues au levant de San Domingo. Ses environs sont très-fertiles. Les Jésuites y ont un collége. *Najara* ou *Naxara*, petite ville de 1300. feux partagés en 3. paroisses, située au pied d'une petite hauteur, à 2. lieues au levant de San Domingo. Elle fut érigée en duché en

1482. en faveur de la maison de Lara, de laquelle elle a passé par femmes, en plusieurs autres. Les Bénédictins de la congrégation de Valladolid y ont l'abbaye de *Ste Marie la Réal*, dont l'abbé a jurisdiction épiscopale sur plusieurs églises, & jurisdiction ordinaire sur quelques prieurés conventuels : il y a trois autres maisons religieuses. *Haro* sur l'Ebre, chef-lieu d'un comté érigé par le roi Jean II. en faveur de la maison de Velasco.

§. 2. *La Castille Nouvelle.*

Cette province, située au midi de la Vieille Castille, à 80. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 70. du levant au couchant. Elle étoit comprise anciennement dans la *Tarragonoise*, & après la subdivision de cette derniere province, elle appartint pour la plus grande partie à la *Carthaginoise*. C'est la plus étendue du royaume d'Espagne, au milieu duquel elle est située, & le séjour des rois depuis plus de deux siécles. Après avoir été enlevée aux Visigoths par les Maures ou Sarrasins au VIII. siécle, elle fut connue sous le nom de *Royaume de Tolede*. Les rois de Leon l'ayant conquise sur les Infidéles vers la fin du XI. elle conserva encore ce nom. Elle est entourée & entrecoupée de montagnes, d'où il sort plusieurs rivieres qui l'arrosent. Les principales sont le Tage, la Guadiana & le Xucar, qui y prennent leur source. Une chaîne de montagnes la sépare au nord & au levant de la Castille Vieille, & de l'Arragon. Elle est bornée au midi par le royaume de Murcie & l'Andalousie, & au couchant par l'Estramadoure. Quoiqu'elle soit très-étendue, elle ne dépend pour le spirituel que des diocèses de Tolede & de Cuença. On y compte plusieurs *Grandats* ou terres titrées, auxquelles la grandesse est annexée, sçavoir 5. duchés, qui sont ceux d'*Escalona*, l'*Infantado*, *Maqueda*, *Pastrana* & *Uzeda*; les 8. marquisats *de los Balbases* à la maison *Spinola*, de *Laguna* à celle de *la Cerda*, de *Leganés*, *Mondejar*, *Montalegre*, *Velada*, *Los Velez* & *Villena*, & les 4. comtés de *Cifuentes*, *Fuensalada*, *Oropesa* & *Paredes*. On la divise en trois parties principales, qui sont l'*Algaria*, la *Manche* & la *Sierra*.

1. *L'Algaria.*

Cette partie de la nouvelle Castille en occupe la partie septentrionale, entre le Tage, & à la droite de ce fleuve, & les montagnes qui séparent cette province de la Castille Vieille.

MADRID en est la capitale, & de tout le royaume d'Espagne, depuis que Charles V. & ses successeurs y ont fixé leur séjour. Elle est située dans un bon air, mais assez froid, à cause du voisinage des montagnes, au 40. dégré 26. m. de latitude, & au 14. 30. m. de longitude, sur le ruisseau, ou plutôt sur le torrent de *Mançanarés*, qui est communément presque à sec pendant tout l'été, & qu'on y passe néanmoins sur un très-beau pont. Cette ville située dans le pays des anciens *Carpetani*, n'étoit qu'une bourgade du domaine de l'archevêque de Tolede, lorsque l'empereur Charles V. y établit sa cour. Elle s'est accrue & embellie peu à peu, & c'est aujourd'hui une grande ville bien peuplée. Elle est sur une hauteur environnée de collines, & n'a que de mauvaises murailles pour se défendre; on lui donne huit milles d'Italie de circuit, & deux cens mille habitans. Les rues en sont larges, longues & droites; mais malpropres & mal percées : on y en compte 400. & 12000. maisons, la plûpart bien bâties de brique, liée de terre, au lieu de chaux, accompagnées de balcons, où il y a des jalousies, ainsi qu'à toutes les fenêtres du dehors. Le premier étage de toutes ces maisons est au roi, à moins qu'on ne le rachete : on y compte 18. paroisses, 31. com-

munautés religieuses d'hommes, 27. de filles, & 22. hôpitaux, dont un des principaux est celui des Enfans Trouvés. Les principales de ces maisons religieuses sont l'abbaye de *S. Martin*, qui est une des plus grandes paroisses de Madrid, & a 20000. communians, & qui est aux Bénédictins de la congrégation de Valladolid; l'abbaye de Ste *Anne*, de l'ordre de Cîteaux; & celles de *S Joachim* & de *S. Norbert*, de celui de Prémontré. *Notre-Dame d'Atocha* est une église, & un couvent de Dominicains à un quart de lieue de la ville, & ils sont très-riches l'un & l'autre. L'église ou la chapelle collégiale de S. Isidore est la plus belle de la ville. On doit mettre aussi parmi les principales églises de Madrid celle de S. Jerôme, ou des Jeronimitains, qui sert de chapelle royale. Les Jesuites y ont cinq maisons, sçavoir le collége impérial, la maison professe, le noviciat, le séminaire Anglois & l'Irlandois. S. Placide est une abbaye de Bénédictins soumise à celle de S. Martin. La maison de filles la plus remarquable est Ste *Anne* des Bernardines réformées, fondée en 1591. Il y a trois autres monastères du même institut à Madrid, & 38. en Castille, habités par mille religieuses. L'Incarnation est une abbaye de Bénédictines fondée en 1623. Enfin il y a un monastère à Madrid de Chevalieres de l'ordre de *S. Jacques*, qui vivent en chanoinesses, & qui font les mêmes preuves que les chevaliers.

Il y a dans cette ville plusieurs grandes places ornées, ainsi que plusieurs rues, de belles fontaines & de statues. La plus grande des places est celle qu'on appelle la *Plaça Mayor*, qui a plus de 1500. pieds de circuit. Elle est entourée de 138. maisons uniformes à 5. étages, accompagnées de balcons à chaque rang de fenêtres, & soutenues par des pilastres; ce qui forme des portiques tout autour, où on peut se promener à couvert.

Le palais du roi est à une extrémité de la ville. Il est situé sur une éminence, & a une terrasse qui domine sur la riviere: ses avenues sont très-belles. Il est accompagné de diverses cours; & au devant de la façade est une grande & belle place. Les appartemens sont beaux, & richement ornés. Un incendie arrivé en 1733. en consuma une grande partie; mais on en sauva les meilleurs effets. Les jardins qui l'accompagnent sont bornés, mais fort propres. La bibliothéque royale, qui est publique, & dont on doit l'établissement au roi Philippe V. est située dans le voisinage. Le fonds en a été formé de la confiscation que ce prince fit de celles de l'archevêque de Valence, & de plusieurs seigneurs rebelles. Elle étoit composée en 1713. de 27000. volumes; mais le nombre en a été fort augmenté depuis. Il y a 4. bibliothécaires Espagnols qui en ont soin, sous la surintendance du confesseur du roi. Il s'assembloit déja plusieurs sçavans dans cette bibliothéque, lorsque ce prince érigea en 1738. leur assemblée en académie royale d'histoire: il y en a aussi une de medecine dans la même ville. Dans le fauxbourg de S. Joachim est une académie ou séminaire royal, érigé en 1730. pour l'éducation de plusieurs jeunes gentilshommes: enfin on a érigé à Madrid depuis peu une académie royale de peinture, sculpture & architecture. Divers seigneurs ont de très-beaux palais à Madrid: Cette ville a sous sa jurisdiction 14. villes, & 30. villages: la police y est mal observée; & les assassinats y sont fréquens.

Il y a aux portes de Madrid deux autres maisons royales, qui sont *la Casa del Campo*, & *Buen Retiro*. La premiere est de l'autre côté du Mançanares, à une portée de fusil de la ville. C'est la ménagerie du roi, accompagnée d'un grand parc.

Buen Retiro est un palais royal que Philippe IV. fit bâtir à une extrémité de

Madrid, ſur le penchant d'une colline. Il eſt composé de quatre grands corps de logis, flanqués d'un pareil nombre de pavillons, qui forment un quarré parfait. On voit au milieu un aſſez beau parterre, avec une fontaine, dont la ſtatue, qui jette beaucoup d'eau, ſert à arroſer les fleurs. Les appartemens en ſont vaſtes & magnifiques; les plafonds & les lambris y brillent d'or, & de peintures très-fines. Une des plus belles choſes qu'on y remarque, c'eſt la ſalle de la Comédie. Elle eſt fort grande, toute dorée & ornée de belles ſculptures. Chaque loge peut facilement contenir 15. perſonnes fort à leur aiſe. Elles ont toutes des jalouſies, pour pouvoir voir ce qui ſe paſſe ſur le théâtre, ſans être vû. Comme l'air de Buen Retiro eſt très-pur & très-ſain, leur M. C. y vont paſſer tous les printems, & bien ſouvent une bonne partie de l'été.

El Pardo eſt une autre maiſon royale, composée d'un grand bâtiment quarré, flanqué de 4. tours. Il conſiſte en 4. corps de logis, joints les uns aux autres par des galeries de communication; ſoutenues par des colomnes. Sa principale façade a au-devant une place fort belle & fort longue, & l'on entre dans la maiſon par un pont, qui conduit à un beau portail élevé juſqu'à la corniche du bâtiment, où l'on voit deux ſtatues à la hauteur du fenêtrage. Les chambres ſont embellies de beaux tableaux. Philippe IV. y avoit pratiqué un fort joli cabinet retiré. On y trouve auſſi un jardin aſſez bien entretenu, & un parc fort étendu, où le roi va prendre le plaiſir de la chaſſe: ce lieu eſt à deux lieues de Madrid, vers le nord-oueſt.

Aranjuez, autre maiſon royale, eſt dans la plus belle ſituation de la Caſtille, entre les rivieres de Tage & de Xamara, qui ſe joignent au-deſſous, à dix lieues au midi de Madrid. Il n'y a rien de remarquable dans les appartemens, ſi on en excepte quelques peintures paſſablement bonnes; toute la beauté eſt renfermée dans le jardin & dans le parc, où il y a des allées d'arbres plus longues qu'aucunes qu'il y ait à Verſailles, mais trop étroites: elles ſont ornées de nombre de ſtatues de bronze, qui ſont autant de jets d'eau.

L'*Eſcurial* eſt le plus grand & le plus ſuperbe édifice qu'il y ait en Eſpagne, & l'un des plus beaux de l'Europe, pour la conſtruction. Il eſt du deſſein du Bramante, fameux architecte, & fait en forme de gril, en mémoire du martyre de S. Laurent. Trois rois ont répandu avec profuſion leurs tréſors, pour en faire un ouvrage digne de leur grandeur. Auſſi les Eſpagnols diſent-ils que leur monarchie *ſe diſtingue* par deux *grandes merveilles* qui s'y voyent, l'une de la *nature*, & l'autre de l'*art*. La premiere eſt *Aranjuez*, dans le voiſinage de Tolede, & la ſeconde l'*Eſcurial*. Après la bataille de S. Quentin, le roi Philippe II. qui la gagna le jour de S. Laurent de l'an 1557. fit vœu de ne plus aller à la guerre, & de faire bâtir un monaſtère de Jeronimites, ſous le nom de S. Laurent, proche d'un village nommé l'*Eſcurial*, ſitué à 7. lieues, ou 14. communes de France, au nord-oueſt de Madrid, dans un terrain ſec & aride, environné de montagnes rudes & ſtériles. Il en fit jetter les fondemens la même année; & comme c'eſt un endroit, où la pierre eſt fort commune, on ne l'a pas épargnée; & le bâtiment qui eſt à mi côte flanqué de 4. tours aux 4. coins, eſt ſi vaſte, qu'il comprend 18. cloîtres, 11. cours, & 12000. portes ou fenêtres, qui ont vûe ſur Madrid, 86. fontaines, 8. cuiſines, &c. La communauté des Jéronimites, pour leſquels ce monaſtère fut fondé, & qui eſt de 200. religieux, occupe une grande partie du bâtiment, & ils y ont une bonne muſique. Ces religieux, qui ſont habillés comme les Céleſtins, ſont

sous l'autorité d'un prieur triennal, nommé par le roi d'Espagne, & ce prieur y exerce l'autorité spirituelle & temporelle, & est indépendant du général de son ordre.

Le roi & la reine d'Espagne ont de grands appartemens à l'Escurial, & on y trouve de plus un college où le roi entretient plus de cent pauvres écoliers, un séminaire de soixante ecclésiastiques, une très-belle bibliothéque fournie d'un grand nombre de livres manuscrits & imprimés, des boutiques pour divers artisans, un parc fort étendu, de belles promenades, & de grands jardins.

L'église qui est magnifique, & qui est bâtie sur le modele de S. Pierre de Rome, a 364 pieds de long, & 280. de large Elle a un tresor inestimable, & on y compte neuf orgues, dont il y en a une d'argent. Le roi Philippe IV. y a joint une magnifique chapelle, qu'on appelle le *Pantheon*, parce qu'il l'a fait construire sur le modéle du Pantheon de Rome, pour la sépulture des rois & des reines d'Espagne. On dit tous les jours trois grand'messes dans l'église. La sacristie est un vaisseau magnifique, orné de tableaux d'un très grand prix. Elle est remplie d'ornemens extrêmement riches.

On assure que la construction de l'Escurial, qu'on a été 23. ans à bâtir, a coûté 6. millions d'écus; mais suivant l'évaluation présente de la monnoie, la dépense monteroit aujourd'hui à huit à dix fois autant: on en peut voir la description détaillée dans plusieurs auteurs, & il nous suffira de remarquer qu'on y compte 1622. tableaux originaux des meilleurs maîtres. Les femmes n'y entrent jamais, à moins que ce ne soit à la suite de la reine.

Un incendie arrivé au mois de Juin de l'an 1671. & dont on fait monter le dommage à 800000. ducats, en consuma une partie, sur-tout de la bibliothéque, avec la plûpart des anciens manuscrits, dont on faisoit monter le nombre à quatorze ou quinze mille: ceux qui y restent, dont il y en a beaucoup d'Arabes, & dont on devroit du moins donner le catalogue, pour en faire connoître le mérite, sont presque inutiles pour le public, puisqu'il faut aller sur les lieux pour en avoir la communication, & qu'il est défendu de les communiquer hors de la bibliothéque. Parmi les plus rares, on vante beaucoup un S. Chrysostôme en *Grec*; mais les manuscrits de ce saint docteur sont communs.

Au reste, la façade du bâtiment du devant a 735. pieds de long sur 60. de haut, & 47. fenêtres. Celle du côté du levant a 366. croisées, celle du midi 306. & celle du nord 206. ou 160. suivant d'autres.

Une des principales villes de la Castille Nouvelle, & de la partie de cette province, qu'on appelle l'*Algaria*, est TOLEDE, autrefois capitale du royaume des Visigots en Espagne, & ensuite d'un royaume particulier sous les Sarrasins: elle est très-ancienne, & a été colonie Romaine. Elle est située au 39. dégré 50. m. de latitude, au 14. 20. m. de longitude, & à quinze lieues au midi de Madrid. Le Tage, qui coule entre des rochers escarpés, l'environne de deux côtés: le reste est entouré d'une muraille ancienne, flanquée de cent cinquante tours. Alphonse VI. roi de Castille la reprit en 1085. sur les Maures ou Sarrasins, qui l'occupoient depuis l'an 714. & la repeupla: elle devint depuis la capitale du royaume de Castille. Elle est partagée en 23. quartiers: mais elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur, & on n'y compte que 5000. familles. Le terrain en est inégal, à cause de sa situation, & les rues sont étroites; mais il y a de belles maisons. On y compte 17. places publiques, & 28. hôpitaux.

La cathédrale de la Vierge, soutenue par deux rangs de piliers, est une des plus belles d'Espagne: elle est située au milieu

de là ville, au devant d'une grande place, & elle est accompagnée d'un très-beau clocher extrêmement élevé : un fort grand nombre de vastes & fort riches chapelles l'ornent en dedans. Parmi ces chapelles, il y en a une fondée par le cardinal Ximenés, archevêque de Tolede, où un doyen & 12. chanoines, qui forment une collégiale particuliere, font tous les jours l'office en *Mozarabe*, qui est l'ancien rit d'Espagne. Le chapitre de cette église, qui a été autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin, & dont le tresor est extrêmement riche, est composé de 14. dignitaires, 40. chanoines, 50. prébendiers, 48. chapelains, & en tout de 600. ecclésiastiques, en y comprenant les officiers. L'archevêque, qui se qualifie *Primat des Espagnes*, & *Chancelier de Castille*, a son palais tout auprès. C'est un ancien édifice vaste & magnifique. Ce prélat jouit d'un domaine très-riche, & est seigneur de 17. villes ou gros bourgs, & d'un grand nombre de villages. On fait monter ses revenus à plus de 350000. écus, & celui de son chapitre à quatre cens mille. La dignité de grand archidiacre, qui est la premiere, vaut quarante mille écus de rente : il y a cinq autres archidiacres, dont le revenu est beaucoup moindre, mais néanmoins très-considérable : le doyenné vaut 30000. écus de revenu ; les simples chanoines ont 4000. écus de rente, & la fabrique en a cent mille ; ensorte qu'on fait monter en total les revenus de l'église de Tolede à plus de huit cens cinquante mille écus.

On compte à Tolede, ou dans les fauxbourgs, 27. paroisses, dont deux suivent le rit Mozarabe, 17. maisons religieuses d'hommes, & 21. de filles. Les principales des maisons religieuses sont l'abbaye de *Notre-Dame du mont de Sion*, située auprès de cette ville : elle est le chef de la congrégation réformée de Castille, de l'ordre de Cîteaux, dont la réforme commença en 1426. Cette congrégation consiste en une quarantaine d'abbayes, gouvernées par des abbés réguliers & triennaux. Le général prend le titre de *Réformateur*, & ne reconnoît que l'autorité immédiate de l'abbé de Cîteaux. *S. Jean des Rois* des Franciscains, & *S. Pierre Martyr* des Dominicains, sont des couvens très-célébres de Tolede. Les Jésuites ont un collége & une maison professe dans cette ville, où il y a une université fondée en 1475. avec une belle bibliothéque.

La principale maison religieuse de filles de Tolede, est celle de la *Dehesa de las Cien Donzellas*, fondée en 1573. dans une forêt voisine par le cardinal Zirixeo, archevêque de Tolede, & transférée depuis dans la ville. On prétend que ce cardinal la fonda en mémoire d'un tribut de cent filles, que Mauregat, roi de Leon, s'étoit engagé de payer aux Maures. On y éleve cent filles, moitié nobles, & moitié roturieres, qu'on prend à l'âge de 7. ans, & qu'on dote, lorsqu'étant parvenues à un âge nubile, elles prennent le parti du mariage. La Conception, autrefois saint Pierre de *las Duegnas*, est une abbaye de Bénédictines : *S. Clement le Royal*, & *S. Dominique l'Ancien*, sont 2. abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux.

Le château royal de Tolede, nommé l'*Alcazar*, est situé à l'extrémité de la ville sur un rocher également élevé & escarpé. Le Tage coule au pied de ce château, qui est grand & vaste. En y montant, on trouve une place publique fort belle, dont les maisons soutenues par des piliers, qui forment des portiques, sont uniformes.

La ville de Tolede, où on fait un grand commerce de soie, de laine, de draperie, & de lames d'épée, est célébre par la tenue de divers conciles nationaux, qui y furent assemblés du tems des rois Visigoths. La campagne des environs est seche & stérile, excepté le long du Tage.

Le diocèse de Tolede contient 802. paroisses partagées en six archidiaconés & neuf archiprêtrés, quatre collégiales, & deux cens soixante & quatre maisons religieuses de l'un ou de l'autre sexe. On y compte plus de cinq cens mille communians, cinq mille prêtres, & dix mille religieux ou religieuses. Les principales villes du diocèse dans l'Algaria, sont les suivantes.

Alcala, surnommée de *Henarés*, à cause d'une riviere de ce nom, qui y passe, & anciennement *Complutum*. C'est une ville d'une figure ovale plus longue que large, située au bas des montagnes qui l'environnent, à six lieues de Madrid vers le levant. Elle contient mille maisons partagées en 3. paroisses, & dépend du domaine temporel des archevêques de Tolede. Elle est célébre par son université, fondée en 1499. suivant quelques-uns, ou selon les autres en 1508. par le cardinal Ximenés. C'est la principale université d'Espagne, après celle de Salamanque. Le collége de l'université de S. Ildephonse, où les écoliers des autres colléges particuliers sont obligés d'aller étudier, est dans la grande place, dont les maisons sont soutenues sur des portiques. Le cardinal, fondateur de l'université, qui a 60000. écus de rente, & 3000. écoliers habillés uniformément, a son tombeau dans la chapelle de ce collége. Ce cardinal, qui y fit imprimer une fameuse *Polyglotte*, y fonda 46. chaires de professeur, affecta les 17. canonicats de la collégiale des SS. Just & Pasteur pour les professeurs émerites, & y fonda un hôpital pour les pauvres écoliers. Il y a une collégiale fort nombreuse, dix-neuf maisons religieuses d'hommes, 3. de filles. Le principal monastère de filles est celui de *la Pénitence*, du tiers-ordre de S. François, fondé par le cardinal Ximenés, pour y élever plusieurs jeunes demoiselles. Il y a cinq hôpitaux & vingt colléges, dont les principaux sont le collége abbatial de l'ordre de Cîteaux, ceux des Jésuites, des Cordeliers, & des Clercs Mineurs, qui y ont aussi un noviciat, &c. Il y a un château royal à Alcala, où le commerce est assez florissant: le terroir des environs est beau & fertile.

Guadalaxara, sur la gauche du Henarés, à 4. lieues au-dessous & au nord-est d'Alcala, ville assez grande, mais mal bâtie. Les ducs de l'Infantado, qui en sont seigneurs, y ont un beau palais, & les Jésuites un collége. Le terroir des environs est fertile.

Talavera, sur le Tage, à 12. lieues au-dessous & au couchant de Tolede, est surnommée de la *Reyna*, parce qu'elle étoit de l'appanage des reines de Castille. Elle est située dans une vallée, qui a une lieue de largeur, & on y compte 800. familles: elle est marchande. Les archevêques de Tolede en sont seigneurs, & y tiennent un vicaire général. On a découvert aux environs en 1731. une mine d'or. On y fait de la fayance estimée dans toute l'Espagne. La ville est defendue par une forteresse. On y compte 7. paroisses, dont l'une est collégiale, 14. maisons religieuses des deux sexes, entr'autres un collége de Jésuites, & 7. hôpitaux. Ses environs sont fertiles. *Puente del Arcobispo*, petite ville située sur le Tage, à 7. lieues au-dessous, & au sud-ouest de Talavera, est aussi du domaine des archevêques de Tolede: Elle prend son nom d'un pont qu'il y a sur le Tage.

Escalona, ville située à dix lieues au nord-ouest de Tolede, érigée en duché vers l'an 1469. en faveur de la maison *Pacheco*; *Maqueda* ou *Maquedo*, autre petite ville située à 3. lieues au midi d'Escalona, érigée en duché en 1530. en faveur de la maison de *Cardenas*, d'où il a passé dans d'autres maisons; *Pastrana*, à 8. lieues

au levant d'Alcala de Henarez, érigée en duché en 1572. en faveur de la maison de *Silva*; *Uzeda*, à dix lieues au nord de Madrid, érigé en duché en faveur de la maison *Gomez de Sandoval* par le roi Philippe III. il a passé ensuite dans celle de *Montalban*. *Leganés*, gros bourg à 2. lieues au midi de Madrid, érigé en comté en 1627. en faveur de la maison *Velasquez* d'*Avila*; *Oropesa*, ville située vers les frontieres de l'Estramadoure, érigée en comté en 1475. en faveur de la maison *Alvarez de Tolede*, d'où il a passé dans une branche de la maison royale de Portugal. Il y a un collége de Jésuites.

On voit encore dans cette partie de la Castille Nouvelle *Mondejar* ou *Mondexar*, qui a titre de marquisat; *Monteagudo*, *Cifuentes* & *Mora*, qui ont titre de comté, & qui sont autant de grandats. *Almonacid*, comté qui appartient à la maison de Guzman. *Ocaña* & *Orgaz* ont aussi titre de comté. Ocaña est une ville de 2000. habitans, située dans une plaine fertile, à 2. lieues au sud-est d'Aranjuez; elle fut reprise sur les Maures en 1206. Il y a trois paroisses, & dix maisons religieuses.

2. *La Manche.*

Cette partie de la Castille nouvelle, célébre par le roman de Dom Quichote, est la plus étendue des trois. Elle en occupe la partie méridionale à la gauche du Tage. On y trouve beaucoup de landes, ou de terres incultes. La Guadiana la traverse du levant au couchant. Cette riviere, qui est l'*Anas* des anciens, après avoir pris sa source dans la campagne de *Montiel*, vers le 38. dégré 40. m. de latitude, & le 15. 30. m. de longitude, dans des lacs qu'on appelle *las Lagunas de Guadiana*, se perd sous terre, ce qui a fait dire aux Espagnols, qu'ils avoient chez eux un pont où on pouvoit faire paître dix mille moutons. Elle renaît par des ouvertures, qu'on appelle *los Oios* (ou les yeux) *de la Guadiana*, à 7. lieues au-dessus de Calatrava. Elle est remplie de jones, & son cours est entrecoupé de rochers, qui empêchent qu'elle ne soit navigable : d'ailleurs en été elle a très-peu d'eau, jusqu'à son embouchure sur la côte méridionale de l'Espagne, entre l'Andalousie, & la province des Algarves en Portugal, dont elle fait la séparation.

La Manche contient deux principales parties, qui sont la *Campagne de Calatrava*, située au couchant, & abondante en vins, en bled & en troupeaux; & celle de *Montiel*, située au levant dans des montagnes peu fertiles.

La principale ville de la Manche est *Ciudad Real*, située à une lieue à la gauche de la Guadiana, & à vingt au midi de Tolede. On la nommoit autrefois *Pozuela*: elle est assez grande, mais peu peuplée. Son principal commerce est en mulets, qui sont les meilleurs de l'Espagne, & en peaux pour des gands.

Les autres lieux principaux de la Manche sont *Calatrava*, ville située sur la Guadiana, dans une plaine fertile, à quatre lieues au-dessus de Ciudad-Real. C'est le chef-lieu d'un ordre militaire, qui a pris son nom d'un château situé dans les montagnes, à 12. milles au midi de la gauche de la Guadiana, vers les frontieres de l'Andalousie. Les rois de Castille ayant enlevé ce château au XII. siécle aux Maures ou Sarrasins, en donnerent la garde aux Templiers, qui craignant de ne pouvoir le défendre contre ces Infidéles, qui menaçoient de l'assiéger, le remirent en 1158. à Sanche III. roi de Castille. Ce prince le donna alors en fief à l'abbaye de *Fitero*, de l'ordre de Cîteaux, & de la filiation de Morimont : Raymond abbé de Fitero ayant rassemblé un corps de Chrétiens, & plusieurs d'entr'eux s'étant dévoués à la défense de ce château, & à faire la guerre

aux Infidéles, il leur donna l'habit & la regle de Cîteaux, assortis à l'état militaire dont ils firent profession, à l'*instar* des ordres de chevalerie de S. Jean de Jérusalem & du Temple, sous l'autorité d'un grand-maître, qui établit sa résidence au château de Calatrava. Ce nouvel ordre militaire fut confirmé en 1164. par le pape Alexandre III. sous la dépendance des abbés de Cîteaux, de Morimont & de Fitero.

Le grand-maître de l'ordre de Calatrava transféra sa résidence dans la nouvelle ville de Calatrava, fondée en 1212. sur le bord méridional, ou à la gauche de la Guadiana, à 12. lieues au nord de l'ancien château de Calatrava, & y transféra *son convent*: de-là vient qu'on lui donne le nom *del Convento de Calatrava*; les grands maîtres continuerent de résider dans cette nouvelle ville; mais ils transférerent dans la suite leur résidence à *Almagro*, ville du domaine de l'ordre; ce qui subsista jusqu'en 1489. que le roi Ferdinand, & la reine Isabelle, réunirent la grande maîtrise de l'ordre de Calatrava à la couronne d'Espagne: la ville de Calatrava a toujours continué néanmoins d'être le chef-lieu de l'ordre.

Celle d'*Almagro* est située entre l'ancien château de Calatrava qu'elle a au midi, & la nouvelle Calatrava qu'elle a au nord-est; elle est petite, mais assez jolie. Il y a un monastère de religieuses de l'ordre de Calatrava, qui font preuve de noblesse, avec un collége de Jésuites académique.

Almada est un bourg situé sur le sommet d'une montagne, qui fait partie, ou qui dépend de celles de la Sierra Moréna, vers les frontieres de l'Estramadoure. On trouve sur le penchant, & au pied de cette montagne, une mine de vif argent & de cinabre, la plus anciennement connue, & la plus riche de toute l'Europe.

Consuegra, petite ville située à dix lieues au nord de Calatrava, & à douze au sud-est de Tolede, est le chef-lieu du grand prieuré de Castille, de l'ordre de Malte.

Montiel est un château qui a donné le nom à la partie orientale de la Manche, qu'on appelle *El Campo de Montiel*. Il est situé à 6. lieues au midi des sources de la Guadiana. Pierre le *Cruel*, roi de Castille, y fut assassiné par son frere en 1369.

3. *La Sierra.*

Sierra en Espagnol veut dire *Montagne*; ainsi cette portion de la Castille nouvelle, dont elle occupe la partie orientale vers les frontieres de l'Arragon & du royaume de Valence, est pleine de montagnes, qui ne sont fertiles qu'en pâturages. On y nourrit en effet des brebis, qui ont la plus fine laine d'Espagne; mais ce pays est moins peuplé que le reste de la Castille.

CUENÇA en est la capitale; elle est située sur une colline entre deux hautes montagnes, vers les sources de la riviere de Xucar, environ à 30. lieues de Madrid, & autant de Tolede vers le levant. Cette ville ayant été reprise sur les Maures en 1177. on y transféra au commencement du XIII. siécle l'ancien évêché de *Valeria*. On y compte 1300. familles partagées en 14. paroisses. Le chapitre de la cathédrale est composé de 13. dignitaires, 26. chanoines, 22. prébendés, &c. On y voit aussi 7. maisons religieuses d'hommes, & 6. de filles, entr'autres un collége de Jésuites. Le fameux Jésuite Louis Molina en étoit natif.

Le diocèse contient 354. paroisses partagées en 8. archiprêtrés, 2800. prêtres, & 61. couvens de l'un & de l'autre sexe. On y compte 369. villes, bourgs ou villages, sçavoir 2. cités, 114. villes ou bourgs, & 255. villages. On y voit entr'autres l'abbaye nommée *Mons Salutis* en latin, de l'ordre de Cîteaux. La Sierra est partagée en partie septentrionale, & en partie méridionale.

1. La partie septentrionale occupe un terrein beaucoup meilleur que celui de la méridionale. Elle s'étend à la gauche de la riviere de Xucar, & confine au levant avec les royaumes d'Arragon & de Valence.

Sa principale ville après la capitale est *Huete*, que les Espagnols prononcent *Guete*, & qui a titre de cité. On y compte 10. paroisses, 5. couvens d'hommes, 2. de filles, 3. hôpitaux, &c. Les Jésuites y ont un collége. Alphonse VI. roi de Castille la fit rebâtir en 1080. après l'avoir prise sur les Maures. Elle est située sur la petite riviere de Canda, à 6. lieues de Cuença vers le nord.

Les autres lieux principaux de la partie septentrionale de la Sierra sont *Alcozer*, *Salmeron* & *Val de Olivas*, qui composent le duché de l'*Infantado* érigé en 1475. ainsi nommé, parce qu'il a été possédé par plusieurs infants & infantes, & situé vers les sources du Tage; *Molina* sur la petite riviere de Gallo, vers les frontieres de l'Arragon, qui avoit anciennement titre de duché; *Belmonte*, où il y a une collégiale & un collége de Jésuites; *Caracena*, capitale d'un marquisat. *Moya*, *Santa Cruz de la Zarza*, & *Hinnyosa*, ont aussi titre de marquisat, & *Monte-Agudo* celui de comté.

2. La partie méridionale de la Sierra est plus étendue que la septentrionale; mais elle est beaucoup plus âpre & plus stérile, & elle est remplie de landes & de pays déserts. Elle s'étend à la droite & au midi de la riviere de Xucar, jusques sur les frontieres du royaume de Murcie, qu'elle a au midi. Elle renferme entr'autres le marquisat, aujourd'hui duché de *Villena*, qui est fort étendu, & dont la capitale qui lui donne le nom, & que quelques-uns prennent pour l'ancienne *Bigerra*, ville de la Tarragonoise, est située sur les frontieres du royaume de Valence, à 16. lieues au nord-ouest d'Alicante. Les 5. petites villes d'*Albecete*, de *Chinchilla*, de *San Clemente*, de *la Roda* & de *Villar*. La premiere & la troisieme ont chacune un collége de Jésuites. La seconde est située sur un rocher escarpé; ce qui la rend très forte. A 10. lieues au nord-ouest de Villena, sur les frontieres du royaume de Valence est *Almansa*, lieu célébre par la bataille qui s'y donna en 1707.

Les autres villes principales de la partie méridionale de la Sierra sont *Alcaras*, située vers la source de la riviere de Guardamena, avec un collége de Jésuites, & *Segura de la Sierra*, située à 10. lieues au midi d'Alcaras, vers les frontieres de l'Andalousie, avec une riche commanderie de l'ordre de S. Jacques, & un collége de Jésuites.

IV. LE ROYAUME DE LEON.

Ce royaume, en y comprenant l'Estramadoure, s'étend du midi au nord dans l'espace de 120. lieues communes de France; & il en a 40. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il est borné au nord par les Asturies, & au levant par les deux Castilles. Les montagnes de la *Sierra Morena* le séparent au midi de l'Andalousie, & il confine au couchant avec le Portugal & la Galice. Il fait partie de l'ancienne *Tarragonoise*; & après la subdivision de cette province, il fut compris dans la *Galléciennne*. Il subit le joug des Sarrasins, comme le reste de l'Espagne au VIII. siécle. Les rois d'Oviedo ou des Asturies le reprirent peu-à peu sur les Infidéles; & le roi Alfonse III. ayant conquis entr'autres la ville de Leon sur les Maures au commencement du X. siécle, il y établit sa résidence, en prit le titre de roi, ainsi que ses successeurs, & en fit la capitale de ses états. On divise ce royaume en deux grandes provinces, qui sont deux gouvernemens séparés, & qui sont *la Tierra del Campos*, & l'*Estramadoure*.

§. 1. *La Tierra del Campos.*

Nous donnons ce nom, avec Guillaume de l'Isle dans sa carte d'Espagne, à la partie septentrionale du royaume de Leon, quoique d'autres ne l'appliquent qu'à la partie du même royaume, qui confine vers l'orient avec la Castille Vieille. Cette partie du royaume de Leon est bornée au nord par les Asturies, au couchant par la Galice & le Portugal; & au midi les montagnes de *Baños* & de *Pico* la séparent de l'Estramadoure : le pays est communément sec & montagneux; mais il y a des endroits très-fertiles, sur-tout le canton qu'on appelle le pays de *Vierzo*. On y recueille du vin qui est assez bon, & on y trouve des mines de turquoises. Les habitans sont moins polis que les Castillans. Ceux du diocèse de Zamora sont plus grossiers que les autres; & on accuse ceux de Salamanque d'être peu capables d'amitié.

Cette partie a environ 80. lieues communes de France du midi au nord, & 40. du levant au couchant. Elle contient 7. villes qui ont titre de duché, & une vingtaine d'autres moins considérables.

Entre les grandats qu'on y compte, sont les duchés d'*Alba de Tormés*, *Bejar* ou *Bexar* & *Medina de Rio seco*; les marquisats d'*Astorga*, de *Fuensalida* & de *Villafranca*; & les comtés d'*Alba de Allistas*, d'*Aguilar* d'*Inestillas*, de *Baños*, de *Benavente*, & de *Paredes*.

La Tierra del Campos est arrosée de plusieurs rivieres, dont la principale est le Douro qui la traverse du levant au couchant, & la coupe en deux parties, septentrionale & méridionale.

1. *Partie septentrionale de la Tierra del Campos.*

Cette partie bornée au nord par les Asturies, contient 4. villes épiscopales.

1. LEON, qui en est la capitale, & de tout le royaume, a pris son nom du latin *Legio*, d'où on a fait le moderne par corruption, & de la *legion* VII. que les Romains établirent en cet endroit sous l'empire de Galba. L'évêché, qui y étoit anciennement, y fut rétabli en 910. après que le roi Alfonse eut repris cette ville sur les Sarrasins. Elle est située au 42. dégré 42. m. de latitude, & au 12. 25. m. de longitude, à 18. lieues au sud-est d'Oviedo, & à 65. au nord-ouest de Madrid, au pied des montagnes des Asturies, vers les sources de la riviere d'Esla. Elle est fort déchue de son ancienne splendeur, & ne contient que 1200. familles partagées en 8. paroisses. La cathédrale l'emporte sur toutes les autres d'Espagne par la beauté de sa structure, & par le grand nombre de reliques qu'elle possede, entr'autres par celles de S. Isidore, archevêque de Tolede : elle contient un grand nombre de tombeaux de rois du pays. Le chapitre consiste en 11. dignitaires, 84. chanoines, dont le roi est le premier, & le marquis d'Astorga le second, 20. prébendiers, &c. Quant aux maisons religieuses, il y en a 7. d'hommes, & six de filles. Les principales sont l'abbaye de *S. Claude*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, le collége des Jésuites, & l'abbaye des Bénédictines.

Le diocèse de Leon est fort étendu, & contient 1020. paroisses; on y voit entr'autres les abbayes de S. Pierre d'*Eslonça*, & des SS. Facond & Primitif de *Sahagun*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, & celles de *Sandoval*, *Saltus Novalis* en latin, & de *Valverde de Vega*, de l'ordre de Cîteaux.

Sahagun est une ville située sur la riviere de *Sea*, dans une plaine fertile, à 18. lieues au sud-est de Leon. On y compte 500. familles partagées en 9. paroisses. L'abbaye de S. Facond, qui lui a donné l'origine, dont la communauté est fort nombreuse, & dont un des religieux jouit d'un canoni-

car dans l'église de Tolede, est un monastère des plus beaux & des plus riches de l'Espagne; & il est par rapport à ce royaume, ce que Cluni est en France. L'abbé, qui est régulier, & du conseil du roi, & qui a une jurisdiction épiscopale, a aussi sous sa jurisdiction l'abbaye de Bénédictines de sainte Croix de Sahagun, celle de Notre-Dame de *Vega de la Serena*, aussi de Bénédictines, & plusieurs prieurés conventuels.

2. *Astorga* est une ville ancienne, nommée *Asturica*, de la riviere d'*Astura*, aujourd'hui *Tuerte*, qui y passe, qui se jette dans le Duero, & qui a donné son nom aux Asturies, dont Astorga a été autrefois la capitale: elle est située dans une plaine agréable, à 12. lieues au sud-ouest de Leon, & est assez forte. Elle contient 500. familles partagées en 8. paroisses. L'évêché y fut rétabli au commencement du XIII. siécle, après que le roi Alphonse VIII. l'eut reprise sur les Maures. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge, qui est belle, a été autrefois régulier de l'ordre de Cluni. Il est composé de 14. dignités, 50. chanoines, 10. prébendés, 36. chapelains, &c. Il y a 4. maisons religieuses & 9. hôpitaux dans cette ville, qui est aujourd'hui capitale d'un marquisat érigé en 1465. en faveur de la maison *Perez Osorio*, d'où il a passé dans celle de *Guzman*. Ce marquisat s'étend sur plusieurs bourgs du voisinage.

Le diocèse d'Astorga comprend 913. paroisses partagées en 6. archidiaconés, & 25. archiprêtrés. On y voit les abbayes de *Nogalés*, en latin *Nucaria*; de *Caracedo*, & de S. Martin de *Castañeda*, de l'ordre de Cîteaux; celle de sainte Marie de *Valle aurea*, de l'ordre de Prémontré, monastère double d'hommes & de filles; celles de *S. Sauveur de las Duagnas*, dans la ville de Benavente & de S. Michel de *las Duegnas*, de filles de l'ordre de Cîteaux; & les collégiales de *Villafranca*, & de Notre-Dame de *Puibeno*, dont la derniere est de Chanoines Réguliers.

Benavente, sur la riviere d'Esla, est la principale ville du diocèse d'Astorga. Elle fut érigée en duché en 1369. en faveur de Frédéric, fils naturel de Henri II. roi de Castille; & c'est le premier duché qui fut érigé en Espagne. Après son extinction il fut érigé en comté en 1398. en faveur de la maison *Pimentel*.

3. *Palencia*, ancienne ville, qui après avoir été ruinée, fut rétablie par le roi Sanche le *Grand* au XI. siécle. Elle est située vers les frontieres de la Castille Vieille, sur la riviere de Carrion dans une plaine fertile, à 10. lieues au nord de Valladolid, & à 25. au sud-est de Leon. Elle contient 3000. familles partagées en 5. paroisses, un collége de Jésuites, 4. autres maisons religieuses d'hommes, un monastere de Bernardines, 5. autres maisons de filles, & 2. hôpitaux. Le chapitre de la cathédrale de S. Antonin consiste en 14. dignités, 50. chanoines, 24. prébendiers, 40. chapelains, &c.

Le diocèse contient 881. paroisses partagées en 5. archidiaconés, & 21. archiprêtrés. On y voit les abbayes de Notre-Dame de Consolation de *Fromista*, de Notre-Dame *del Buesso*, de S. Isidore de *Dueñas*, & de S. Zoile de *Carrion*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid. Cette derniere, qui est très-considérable, a sous sa dépendance plusieurs prieurés conventuels. On y voit encore les abbayes de *Retorta*, & de S. Pelage de *Cerrato*, de l'ordre de Prémontré; & de *Benavides* & de *Spina*, de celui de Cîteaux.

Les principales villes de ce diocèse sont *Medina de Rio seco*, située dans une plaine fertile, avec titre de duché, érigé en 1520. qui appartient à la maison *Henriqués*, dont les seigneurs sont *Amirantes* ou *Amiraux* de Castille. *Villalpando*, à 6. lieues au sud-

ouest de Medina de Rio ſeco, eſt un beau palais qui appartient aux connétables de Caſtille, qui y ont un arſenal; *Villa garcia*, où les Jeſuites ont un collége avec une maiſon de noviciat, & les Bénédictins un prieuré conventuel; *Torquemada*, où il y a un monaſtère de Bernardines, & *Paredes de Navas*, qui en a un autre de religieuſes de ſainte Brigitte, avec un comté érigé en 1452. en faveur de la maiſon *Manrique*, d'où il a paſſé dans celle de la *Cerda*.

4. *Zamora*, ancienne ville nommée autrefois *Sentina*. On prétend que les Maures, après l'avoir priſe, lui donnerent le nom qu'elle porte, à cauſe des mines de turquoiſes qu'on trouve aux environs. Almanſor, leur roi, la détruiſit au IX. ſiécle; & Ferdinand & Alphonſe, rois de Leon, la rétablirent au XI. elle eſt ſituée dans un terroir fertile, ſur la rive droite ou ſeptentrionale du Duero, ſur lequel il y a un très-beau pont, à 24. lieues au midi de Leon, & à 12. au nord de Salamanque. Elle eſt fortifiée, & on y compte 3000. familles, partagées en 24. paroiſſes: la cathédrale de S. Sauveur, bâtie par le roi Alphonſe, a un chapitre compoſé de 9. dignités, 24. chanoines, & 12. prébendiers. Il y a 14. maiſons religieuſes, 6. d'hommes & 8. de filles. Les principales ſont les abbayes de S. Benoît, de Benedictins de la congrégation de Valladolid, & de ſainte Sophie, de filles de l'ordre de Prémontré.

Le diocèſe s'étend de deux côtés du Duero, & contient 256. paroiſſes, partagées en 6. archiprêtrés, & 141. communautés religieuſes des deux ſexes, dont les plus remarquables ſont les abbayes de *Morervela*, & de *Valparayſo*, de l'ordre de Cîteaux.

Ses principales villes, à la droite du Duero, ſont *Toro*, ſituée ſur un côteau fertile en bons vins, à 7. lieues au-deſſus de Zamora, ſur les bords de ce fleuve, au bout d'une plaine fertile: on y compte 22. paroiſſes, dont la principale, qui eſt collégiale, a été autrefois cathédrale, 12. maiſons religieuſes, & 4. hôpitaux. Ses murailles ſont flanquées de tours, & elle eſt défendue par un bon château. Elle fut repriſe ſur les Sarraſins, & rebâtie au commencement du X. ſiécle; *Tordeſillas*, où il y a un beau pont ſur le Duero, & où on compte 6. paroiſſes & 4. maiſons religieuſes; on y voit un beau palais royal, où mourut la reine Jeanne, mere de l'empereur Charles V.

Aux environs & auprès du Duero eſt la Chartreuſe d'*Aniago*. *Simanoas*, *Septimanca* en Latin, a un château bien fortifié.

2. *Partie méridionale de la Tierra del Campos.*

Il n'y a que deux villes épiſcopales, qui ſont Salamanque & Ciudad-Rodrigo, dans cette partie de la *Tierra del Campos*, ſituée à la gauche du Duero, qui la borne au nord, & ſéparée au midi de l'Eſtramadoure par une chaîne de montagnes.

1. SALAMANQUE, qui en eſt la principale ville, eſt ancienne, & ſituée ſur la riviere de Tormes, partie dans la plaine, & partie ſur des collines, à 30. lieues d'Eſpagne, de 20. au dégré, au nord oueſt de Madrid, & à 68. au nord-eſt de Liſbonne. Elle eſt très célébre par ſon univerſité, qui eſt la plus renommée de tout le royaume: elle eſt d'ailleurs riche, grande & bien peuplée. On y compte 5000. maiſons & 8000. familles, partagées en 22. paroiſſes, & il y a beaucoup de nobleſſe. On y voit quelques reſtes d'antiquité, entr'autres le pont qui eſt ſur la riviere, qui eſt un ouvrage des Romains, & qui a 300. pas de long. La cathédrale eſt une des plus belles égliſes d'Eſpagne: elle a un fort beau clocher, & eſt ſituée devant une grande place: ſon chapitre conſiſte en 10. dignitaires, 26. chanoines, 41. prébendiers, &c. Il

y a plusieurs autres belles églises dans la ville, où on compte 20. maisons religieuses d'hommes, & 14. de filles. Les principales sont l'abbaye de *S. Vincent*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid; les couvens de S. Dominique & de S. François, dans chacun desquels il y a 200. religieux, & l'abbaye de *sainte Anne*, de Bénédictines. On compte 6. hôpitaux à Salamanque.

Il y a 80. professeurs dans l'université de cette ville, qui fut fondée au milieu du XIII. siécle, & qui a 90000. écus de rente. Ces professeurs enseignent la théologie, le droit canonique & civil, la médecine, toutes les parties de la philosophie, les langues, les belles lettres & les mathématiques. Ils ont à leur tête un recteur, qui est élu tous les ans par les principaux professeurs, & qui est toujours un des principaux seigneurs d'Espagne : après lui est le maître des écoles, qui est toujours un chanoine de la cathédrale. On distingue ces professeurs en *cathédratiques* & *prétendans*. Les premiers, qui sont les véritables professeurs, ont les uns mille écus, & les autres 500. écus de gages : il y en a 8. pour la théologie. Les prétendans, qui remplissent les chaires vacantes, n'ont d'autres gages que ce qu'ils reçoivent des écoliers : on y en compte ordinairement 4. à 5. mille, qui y vont de toutes les parties de l'Espagne : ils sont tous vêtus d'un habit long, & portent un bonnet sur la tête, qu'ils ont rasée. Ils prennent leurs leçons dans un grand & vaste bâtiment, nommé *les Ecoles*, partagé en deux corps de logis, & accompagné d'une église, d'une bibliothéque, & d'un hôpital pour les pauvres écoliers malades. Outre les écoles, il y a 38. colléges particuliers, en comptant celui des Jésuites. De ces 38. colléges, il y en a 24. qui sont très bien bâtis & très-bien rentés, & qui ont chacun 30. boursiers, lesquels vivent en communauté. Entre ces boursiers, il y en a toujours quelqu'un qui est maître, & qui enseigne les autres. On comprend dans ce nombre les colléges réguliers, dont les principaux sont celui des Bénédictins, joint à l'abbaye de S. Vincent, pour 40. écoliers ; & les 2. colléges abbatiaux de *Notre-Dame de Lorete*, pour les religieux de l'ordre de Cîteaux, & celui de *S. Norbert*, pour ceux de l'ordre de Prémontré. Ces trois colléges ont chacun un abbé régulier pour chef.

Le diocèse de Salamanque s'étend sur 240. paroisses, partagées en 5. archiprêtrés. Ses principales villes sont *Alva de Tormes* ou *Albe*, située à 4. lieues au sud-est de Salamanque, avec un bon château sur la riviere de Tormes. Elle fut érigée en duché en 1409. en faveur de la maison *Alvarés de Tolede* : ce duché comprend 5. villes assez considérables, & plusieurs villages. Ferdinand Alvarés de Tolede, duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, s'est rendu sur-tout fort célébre. *Peñaranda*, ville située entre des montagnes, à 3. lieues au sud-est d'Albe de Tormes, a aussi titre de duché, érigé par le roi Philippe III. en faveur de la maison *Zuniga*. Il y a un autre Peñaranda en Estramadoure, érigé en comté par le roi Philippe III. en faveur de la maison de *Bracamonte*, d'où il a passé dans celle de *Velasco del Fresno*. *Ledesma*, ancienne ville, située sur la riviere de Tormes, à 7. lieues au-dessous & au couchant de Salamanque : elle est forte, & étend sa jurisdiction sur 380. villages, qui font 16000. feux. Son ancien nom est *Bletise* : il y avoit des eaux thermales.

2. *Ciudad-Rodrigo*, petite ville de 2000. feux, partagés en 8. paroisses, située dans une plaine fertile, sur la riviere d'Agueda, vers les frontieres du Portugal, à 15. lieues au sud-ouest de Salamanque. On prétend que c'est l'ancienne *Mirobriga*. L'abbé de Vayrac, peu d'accord avec lui-même, attribue sa fondation au commencement

du

du XIII. siécle, au roi Ferdinand II. il ajoute, que ce prince la reprit sur les Maures en 1160. qu'il la fit fortifier contre les courses des Portugais, & qu'il y établit un évêché par un démembrement du diocèse de Salamanque. La Martiniere releve avec raison ces contradictions de l'abbé de Vayrac; & il se fonde sur ce que le roi Ferdinand II. ne peut avoir pris en 1160. Ciudad-Rodrigo sur les Maures, parce qu'il mourut en 1158. Mais il se trompe lui-même; ce qu'il est aisé de prouver par la suite des rois de Castille & de Leon. Alphonse VII. qui régnoit sur ces deux royaumes, & qui mourut le 31. Août de l'an 1157. laissa deux fils, Henri I. & Ferdinand II. Il donna le royaume de Castille au premier, & disposa du royaume de Leon en faveur de l'autre. Ferdinand II. roi de Leon mourut en 1188. ainsi il peut fort bien avoir enlevé la ville de Ciudad-Rodrigo aux Maures en 1160. & y avoir établi un évêché 10. ans après. Il est certain en effet, que l'évêché de Ciudad-Rodrigo étoit déja érigé dès la fin du XII. siécle, puisque le pape Celestin III. commit l'archevêque de S. Jacques de Compostelle, pour terminer le différend qui s'étoit élevé à l'occasion de cette érection, entre l'évêque de Ciudad-Rodrigo, & celui de Salamanque.

La cathédrale de Ciudad-Rodrigo a un chapitre composé de 7. dignités, 20. chanoines, 7. prébendiers, &c. Il y a dans la ville 9. maisons religieuses des deux sexes. La principale est l'abbaye de Notre-Dame de *Charidad*, de l'ordre de Prémontré. Il y a aussi 3. hôpitaux. Le diocèse ne contient que 63. paroisses, partagées en 3. archidiaconés.

3. Outre les deux villes épiscopales de la partie méridionale de la *Tierra del Campos*, le diocèse de Valladolid s'étend dans sa partie orientale, dont la principale ville est *Medina del Campo*, située dans une plaine abondante & fertile, à 10. lieues au sud-ouest de Valladolid. Elle est grande, riche & marchande, & jouit de grands priviléges. La grande place est ornée d'une trés-belle fontaine. Ses principales maisons religieuses sont l'abbaye de *S. Barthelemi*, de Bénédictins de la congrégation de Valladolid, & le collége des Jesuites.

§. 2. *L'Estramadoure.*

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom de cette partie de l'ancienne *Lusitanie*, qui a été appellée *Estramadoure* dans le moyen âge. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on lui donna ce nom, après que les rois de Leon l'eurent reconquise sur les Maures ou les Sarrasins, & qu'elle fut d'abord entierement comprise dans le royaume de Portugal. Aujourd'hui, elle est partagée en *Estramadoure Castillane*, & en *Estramadoure Portugaise*: c'est seulement de la premiere, que quelques-uns comprennent dans la Castille Nouvelle, dont ils font une 4ᵉ partie, que nous parlerons ici.

L'Estramadoure Castillane est bornée au nord par la Tierra del Campos, ou royaume de Leon proprement dit; au levant par la Nouvelle Castille; au midi par l'Andalousie, & au couchant par le Portugal. Elle a environ 60. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 80. du levant au couchant. Elle est arrosée par diverses rivieres; mais il y en a 2. principales qui la traversent parallelement du levant au couchant, le Tage & la Guadiana. Elle est entrecoupée de montagnes: mais le pays est neanmoins bon & fertile, surtout en pâturages: l'air y est fort chaud; & on n'y trouve de la bonne eau, qu'au pied des montagnes. Ses peuples sont grossiers; mais francs & courageux. Elle est gouvernée par un capitaine général: les 2. rivieres de Tage & de Guadiana la coupent en trois parties, septentrionale, mitoyenne &

méridionale. Le pays est peuplé, & on y compte 7. villes qui ont titre de cité. On y voit 6. grandats, qui sont les duchés d'*Albuquerque*, de *Ferias*, de *Bejar* & de *Medina de las Torres*; & les comtés de *Montijo* & de *Peñaranda*.

1. *L'Estramadoure septentrionale.*

Il y a 2. villes épiscopales, *Coria* & *Plasentia*, dans cette partie de l'Estramadoure, située à la droite du Tage, qui la sépare au midi de l'Estramadoure mitoyenne; & elle est bornée au nord par la Tierra del Campos, ou le royaume de Leon proprement dit.

1. *Coria*, sur la petite riviere d'Alagon & les frontieres du Portugal, à 35. lieues au couchant de Tolede, & à 5. de la rive septentrionale du Tage, est une petite ville qui ne contient que 700. feux, partagés en 2. paroisses. Le chapitre de la cathédrale, qui est belle, consiste en 6. dignités, 29. chanoines, & 13. prébendés ou semi-prébendés. Il a été autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin. La ville a titre de marquisat, qui appartient aux ducs d'Albe. Son diocèse contient 317. paroisses, partagées en 5. archidiaconés & 7. archiprêtrés, & 17. maisons religieuses.

2. *Plasentia* est une ville assez belle & bien bâtie sur une hauteur, entre des montagnes, sur les bords de la petite riviere ou ruisseau de Xerte, à 10. lieues au nord-est de Coria, & à 36. au sud-ouest de Madrid. Elle doit son origine à Alphonse VIII. roi de Castille, qui la fit bâtir, & y établit un évêché en 1170. Elle contient 2250. feux partagés en 7. paroisses. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge consiste en 8. dignités, 16. canonicats, 9. prébendés, & 24. chapelains. On y voit 7. maisons religieuses, & 7. hôpitaux. Le diocèse contient 152. paroisses partagées en 4. archidiaconés, qui font 140000. ames. On y compte 2. cités, 34. villes, cent bourgs ou villages, & 31. maisons religieuses; & on y voit entr'autres un pays particulier nommé *la Vera de Plasencia*, qui s'étend le long du Tage, qui est fertile, sur tout en fruits délicieux, & qui s'étend dans l'espace de 12. lieues de long, & trois de large. On y compte 17. villes, bourgs ou villages bien peuplés; & on y voit entr'autres le monastere de *S. Just*, de l'ordre des Hieronymites, célébre par la retraite de l'empereur Charles V. *Bejar*, à 10. lieues de Plasentia, fut érigé en duché en 1488. en faveur de la maison *Alvarez de Zuniga*, d'où il a passé dans celle de *Sotomayor*, qui y a un fort beau palais: il y a des eaux thermales. *Miraval* a titre de marquisat.

2. *L'Estramadoure mitoyenne.*

Cette partie de la province, qui s'étend entre le Tage & la Guadiana, n'a aucune ville épiscopale. MERIDA, nommée en Latin *Emerita*, qui en est la principale, l'a été autrefois, & métropole de la *Lusitanie*; mais ayant été ruinée par les Maures au VIII. siécle, & le siége métropolitain ayant été transféré à Compostelle, à peine a-t-elle aujourd'hui 800. familles. Elle est fortifiée & défendue par un château. Elle est située dans une vaste & fertile campagne, au 38. dégré 45. m. de latitude, & au 12. 20. m. de longitude, à 45. lieues au sud-ouest de Tolede, & à 60. au levant de Lisbonne, sur le bord septentrional de la Guadiana. Merida étoit une ville fondée par l'empereur Auguste, qui y établit une colonie Romaine, & elle a porté le nom d'*Emerita Augusta*. Elle est célébre par le martyre de sainte Eulalie. On y voit encore de beaux restes d'antiquité: elle fut reprise sur les Maures en 1230. La Martiniere, trompé par l'auteur *des Délices de l'Espagne*, y met un évêché; mais ils se trompent l'un & l'autre. Il y a un pont sur la Guadiana: le

domaine en appartient aux chevaliers de S. Jacques, qui y ont un couvent de religieux de leur ordre. Il y a en tout huit maisons religieuses, 4. d'hommes, & autant de filles. Les dehors de la ville sont fort agréables, & sur-tout fertiles en bled.

Les autres villes de cette partie de l'Estramadoure sont *Albuquerque*, qui a titre de duché, erigé en 1464. en faveur de la maison de la *Cueva*, & qui est défendue par un bon château. Elle est située sur une montagne élevée, à dix lieues de Merida vers le nord-ouest, & à trois des frontieres du Portugal. Son nom latin est *Alba quercus*. Elle fut bâtie au milieu du XIII. siécle.

Alcantara, ville située sur la rive méridionale du Tage, avec un pont magnifique sur ce fleuve, construit sous le regne de l'empereur Trajan par les peuples du pays, sur les frontieres du Portugal, à 20. lieues au nord de Badajos, qui est sur la Guadiana. Le pont, qui est élevé de 200. pieds au dessus de l'eau, a 6. arches, & 670. pieds de long sur 28. de large. Alfonse VIII. roi de Castille ayant pris cette ville en 1214. sur les Maures, qui lui avoient donné le nom d'*Alcantara*, lequel signifie *Pont*, la donna en garde aux chevaliers de l'ordre *du Poirier*, qui prirent depuis le nom d'*Alcantara*, & y établirent le principal couvent de leur ordre. La ville est fortifiée.

Guadaloupe, ou *Aqualupa* en latin, petite ville, située dans une vallée au milieu des montagnes, sur les frontieres de la Castille Nouvelle, à 20. lieues au nord-est de Merida: elle est célébre par la dévotion des peuples envers une image miraculeuse de la Vierge, conservée dans l'église d'un magnifique monastere d'Hieronymites, qui est au milieu de la ville, où ils sont au nombre de 120. & ils y ont 2. colléges.

Medellino, petite ville sur la Guadiana, qu'on y passe sur un des plus beaux ponts d'Espagne. Elle a titre de comté. Elle appartenoit à la maison Porto-Carrero, & appartient aujourd'hui au marquis d'Aytona, de la maison de Moncade. On dit que *Q. Metellus* fondateur de cette ville, lui donna son ancien nom *Metallinum*. Elle est défendue par un bon château. C'est la patrie de Fernand Cortez, qui a conquis le Mexique.

Truxillo, ville située dans les montagnes, à 10. lieues au nord-est de Merida, defendue par un bon château. Elle fut reprise sur les Maures en 1232. Il y a 6. paroisses & 10. maisons religieuses. Sa jurisdiction s'étend sur 17. bourgs: elle a donné la naissance à François Pizarro, qui découvrit & conquit le royaume de Pérou; *Montijo*, château sur la Guadiana, avec titre de comté, qui appartient à la maison *Porto-Carrero*.

3. *L'Estramadoure méridionale.*

BADAJOS, ville épiscopale, est la capitale de cette partie, qui s'étend à la gauche de la Guadiana, & confine au midi avec l'Andalousie. C'est aussi la principale de toute l'Estramadoure. Elle est très-forte, & une des clefs du royaume d'Espagne du côté du Portugal: elle est defendue par une bonne citadelle, & quelques autres forts. Elle est située sur une hauteur, à une lieue des frontieres de Portugal, sur la rive méridionale de la Guadiana, à 15. lieues au-dessous & au couchant de Merida, & à 42. au levant de Lisbonne: on croit que c'est l'ancienne *Colonia Pacensis* ou *Pax Augusta*. Les Maures, après l'avoir conquise, la nommerent *Baxogus*, par corruption de *Pax Augusta*, d'où on a fait *Badajos* ou *Badagos*, comme prononcent les Espagnols. Elle est divisée en haute & basse, & contient 2500. maisons bien bâties, partagées en 3. paroisses; les rues en sont assez larges. La cathédrale de S. Jean, qui est très-belle, & bâtie sur une grande pla-

ce, a un chapitre composé de 6. dignités, 15. chanoines, 14. prébendiers, 10. sémi-prébendiers, 20. chapelains, &c. Outre le collége des Jésuites, il y a 11. autres maisons religieuses des deux sexes, & 3. hôpitaux, avec un très-beau pont sur la Guadiana construit par les Romains. La campagne des environs est très-fertile. Le diocèse ne contient que 63. paroisses partagées en 2. archidiaconés.

Les principaux lieux de cette partie de l'Estramadoure sont *Llerena*, ville bâtie dans une vallée au pied du mont S. Christophe, sur les frontieres de l'Andalousie, à 20. lieues de Merida vers le midi. Les chevaliers de l'ordre de S. Jacques, qui la firent construire en 1241. & qui en sont les seigneurs, y ont établi le chef-lieu de leur ordre, & ils y ont un évêque de leur corps, soumis immédiatement au S. Siége, qui a jurisdiction sur toutes les dépendances de l'ordre. La ville est bien bâtie, & les Jésuites y ont un collége; *Fraxenal*, où les Jésuites ont aussi un collége; *Medina de las Torres*, située au pied d'une montagne, avec un château, & titre de duché, qui appartient à la maison de Guzman, & qui fut érigé par le roi Philippe IV. *Xerès de los Cavalleros*, ville considérable, située à 4. lieues de Badajos vers le midi dans un pays plein d'excellens pâturages: son surnom vient des chevaliers du Temple, qui l'ont possédée autrefois; *Zafra*, ville forte, défendue par un bon château; *Feria*, vers les frontieres du Portugal & de l'Andalousie, érigé en comté en 1467. & en duché cent ans après en faveur de la maison *Suarez de Figuerroa*: il appartient aujourd'hui à celle de *Fernandès de Cordoue*, & a un bon château.

VII. L'ANDALOUSIE.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom d'*Andalousie* qui est moderne, & que la commune opinion fait venir des *Vandales*, qui occuperent ce pays au commencement du V. siécle. Cette province, qui s'étend dans une grande partie de l'ancienne *Bétique*, est bornée au nord par l'Estramadoure & la Castille Nouvelle; au levant par le royaume de Murcie; au midi par celui de Grenade, & le détroit de Gibraltar; & au couchant par la mer Océane, & par le Portugal. Elle s'étend en longueur dans l'espace de plus de cent lieues communes de France du levant au couchant. Elle en a 52. du midi au nord dans sa plus grande largeur, & seulement sept à huit à son extrémité orientale.

L'Andalousie fut la premiere province d'Espagne conquise par les Maures ou Sarrasins sur les Visigots, au commencement du VIII. siécle. S. Ferdinand roi de Castille & de Leon la reconquit sur les Infidéles au milieu du XIII. & l'unit à ses états. Elle est arrosée par plusieurs rivieres, dont les principales sont le Guadalquivir qui la traverse du levant au sud-ouest, jusqu'à son embouchure dans l'Océan, & la Guadiana, qui la sépare des Algarves ou du Portugal à son extrémité occidentale. La *Sierra Morena*, qui forme une longue chaîne de montagnes, occupe sa partie septentrionale: d'autres montagnes la séparent du royaume de Murcie au levant; & elle a au midi la montagne de *Calpe* à l'extrémité du détroit qui joint l'Océan à la Méditerranée. Toutes ces montagnes sont utiles: on y trouve des mines de différens métaux, sur-tout de vif argent & d'antimoine; & on y éleve des chevaux ou genêts, qui sont très-estimés. Du reste l'Andalousie passe pour la meilleure, & la plus fertile province d'Espagne; & elle est la plus commerçante, à cause de sa situation sur les deux mers, l'Océan & la Méditerranée; & à leur jonction: ses côtes sont fort poissonneuses; mais il y a beaucoup de landes. On taxe les habitans d'être les plus jaloux de tous

les Espagnols, & les plus mauvais maîtres à l'égard de leurs domestiques, qu'ils traitent en esclaves.

Les grands fiefs ou *grandats* de cette province sont les duchés d'*Alcala de los Gazulos*; *Arcos*; *Baëna*; *Medina Sidonia*; *Ossnne* & *San-Lucar la Mayor*; les marquisats *del Carpio* & de *Priego*; & les comtés de *Cabra*, *Palma* & *Sant Estevan del Puerto*.

La riviere de Guadalquivir divise l'Andalousie en partie septentrionale & méridionale : nous la partagerons dans ses trois anciens royaumes de *Séville*, de *Cordoüe* & de *Jaën* qu'elle renferme, & que les Maures y avoient établis.

§. 1. *Royaume de Séville.*

Ce royaume occupoit la partie occidentale de l'Andalousie, que le Guadalquivir, qui la traverse du nord-est au sud-ouest, coupe en deux parties, méridionale & septentrionale.

1. *Partie méridionale du royaume de Séville.*

SEVILLE, ancienne ville située sur le bord méridional ou sur la rive gauche du Guadalquivir, capitale de l'Andalousie, est une des plus considérables d'Espagne par sa grandeur, sa richesse, son commerce, & la beauté de ses églises, & de ses autres bâtimens; & on y voit plus de carosses qu'à Madrid. Son nom est corrompu de celui d'*Hispalis*, qu'elle portoit anciennement : elle est au milieu d'une vaste plaine, au 37. dégré 18. m. de latitude, & au 12. 30. m. de longitude, à 80. lieues au sud-ouest de Madrid, & à 26. au nord-est de Cadix. On lui donne 7. milles de circuit : elle est de figure ovale, & enceinte de bonnes murailles garnies de tours. Entre divers fauxbourgs dont elle est accompagnée, le plus considérable est celui de *Triana*, situé de l'autre côté de la riviere, ou à la droite du Guadalquivir, qu'on y passe sur un pont de batteaux. La plûpart des rues sont étroites : mais les maisons, bâties à la moresque, y sont fort belles. Le roi S. Ferdinand prit cette ville sur les Maures le 22. Décembre de l'an 1248. après 16. mois de siége. On y compte 14. ou 15. mille maisons, & 27000. familles, partagées en 24. paroisses. Outre la cathédrale & la collégiale de S. Sauveur, il y a 44. maisons religieuses d'hommes, 36. de filles, 12. principaux & un plus grand nombre de moindres hôpitaux. La cathédrale, qui est la plus belle de ses églises, & une des plus riches d'Espagne, doit sa construction au roi S. Ferdinand. Elle a une voute extrêmement haute, soutenue par deux rangs de manifiques piliers; 175. pas de long, & 80. de large : on y dit 300. messes par jour. Son chapitre est composé de 11. dignités qui ont droit de porter la mître les grandes fêtes, de 40. chanoines, qui ont 30000. reaux de revenu, de 40. prébendiers, & d'un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Le clocher de cette église est d'une hauteur extraordinaire. Il est bâti de brique & percé par de grandes fenêtres, & il finit en dôme : on y peut monter à cheval ou en litiere.

Les plus remarquables des maisons religieuses sont l'abbaye des Bénédictins de la congrégation de Valladolid, fondée en 1253. sous la dépendance de l'abbaye de *S. Dominique de Silos*, dont elle porte le nom; le couvent de S. François, où il y a 300. religieux, tant de la maison qu'étrangers; ceux des religieux de la Merci, des Augustins, &c. Les Jesuites y ont 6. maisons; sçavoir, la maison professe & le noviciat, les 2. colléges de S. Hermenigilde & de la Conception, le séminaire Anglois & le séminaire Irlandois. Les Dominicains y ont 5. couvens & 3. colléges; la Chartreuse, située hors la ville, au fauxbourg de *Triana*, est nommée *las Cuevas* : elle est grande, riche & manifique : on voit dans

l'église le tombeau du célébre Christophe Colomb.

L'université de Séville n'a été fondée qu'en 1531. mais elle est une des plus célébres d'Espagne. Son principal collége est celui qu'on appelle *El collegio mayor*, situé auprès du palais royal. Les Dominicains y ont le collége de S. Thomas pour 20. étudians, & les religieux de Cîteaux celui de S. Bernard. On a établi depuis quelques années à Séville une académie des arts & des sciences, & c'est la seule qu'on ait encore vû en Espagne.

Le bâtiment le plus considérable, est le palais royal nommé l'*Alcaçar*, situé au midi de la ville, près de la cathédrale, flanqué de tours : il a un mille d'étendue, & contient des bâtimens admirables, construits en partie par les Maures : les jardins sont partagés en divers parterres. Les autres principaux bâtimens sont, 1°. la bourse, où les marchands s'assemblent : elle est composée de 4. corps de logis en carré & il y a devant une grande & belle place. 2°. L'hôtel des monnoyes, qui est le seul du royaume où on fabrique des espéces avec celui de Ségovie. Il y a journellement 6000. ouvriers occupés à cette fabrique. 3°. *La Casa*, ou la maison de la *Contractation des Indes*, où on tient registre de tout ce qu'on apporte aux Indes, & de ce qu'on en rapporte, pour ne pas frauder les droits du roi. 4°. La maison de ville, qui est assez belle, & qui a une grande place au-devant, ornée d'une belle fontaine. 5°. Le palais de la justice, qui est tout auprès. On voit un très-beau cours à l'entrée du fauxbourg de *Triana* : il est fort fréquenté en été pour y prendre le frais. A une demi-lieue de la ville est un beau monastère de Hieronymites.

Le port que la riviere de Guadalquivir forme à Séville, est grand & spacieux : mais il n'y a que les petits bâtimens qui puissent y aborder : la marée remonte neanmoins 2. lieues au-dessus de la ville. Un magnifique aqueduc de 6. lieues de long, construit par les Maures, conduit une grande abondance d'eau dans la ville, dont la jurisdiction s'étend sur 200. tant villes que bourgs, & sur un grand nombre de villages. On se sert dans cette ville d'esclaves marqués au nez ou à la joue. A une lieue de Séville on voit les ruines de l'ancienne ville d'*Italica*, où on a déterré beaucoup d'anciens monumens : on appelle cet endroit *Sevilla la Vieja*.

Le territoire de Séville se partage en 4. quartiers ; dont un des principaux est l'*Axaraxe*, ainsi nommé d'un mot Arabe, qui signifie *Pays des oliviers* : ce quartier, qui commence au fauxbourg de *Triana*, a environ 20. lieues de circuit, & contient 2. ou 3. petites villes & une quinzaine de châteaux. On y voit entr'autres une forêt d'oliviers fort vaste.

Le diocèse de Séville s'étend sur 5. cités & 148. villes, bourgs ou villages, qui font 234. paroisses, partagées en 5. archidiaconés, & 47. vicairies foraines : il contient 3. collégiales.

Les principales villes de la partie méridionale du royaume de Séville, à la gauche du Guadalquivir, sont les suivantes.

Ezija ou *Exija*, en Latin *Astygis*, ancienne ville qui a été épiscopale dans le VI. siécle, & qui sert aujourd'hui de titre à un des archidiaconés de l'église de Séville. Elle est située sur le Xenil, qu'on y passe sur un beau pont de pierre, à 6. lieues au levant de Séville : elle n'est pas fort grande, mais elle est jolie : les Jesuites y ont un collége ; son territoire est fertile en bons pâturages.

Palma, sur la rive méridionale du Guadalquivir, à 4. lieues au nord d'Ezija, érigée en comté en 1307. en faveur de la maison *Boccanegra* de Gènes, qui a pris le nom de *Portocarrero*.

Xerés de la Frontera, autre titre d'archidiaconé de l'église de Séville, dont elle est éloignée de 18. lieues vers le sud-ouest,

& de 4. de la côte & de *Rota:* elle est située près du *Guadalete*, petite riviere, fameuse par la défaite de Roderic dernier roi des Visigots, par les Maures; ce qui donna l'entrée de l'Espagne à ces Infidéles. Cette ville, célébre pour ses vins, est assez grande & fort jolie. Elle contient dix mille familles, avec une collégiale, un collége de Jesuites, & 13. autres maisons religieuses: elle est défendue par un château. Son terroir est très-fertile, & on y trouve les meilleurs genêts d'Espagne. Il y a une belle Chartreuse à demi-lieue, au bout d'un pont qui est sur la riviere.

Carmona, petite & ancienne ville, à 7. lieues au levant de Séville, est un 3e titre d'archidiaconé; les Jesuites y ont un collége, ainsi qu'à *Marchena*, *Moron*, *Utrera* & *Offona*, ou *Offuna*, villes situées à la gauche du Guadalquivir. *Marchena* est une ville considérable, qui a un grand fauxbourg. Elle a titre de duché: elle appartient au duc d'Arcos, qui y fait sa résidence, & dont les prédécesseurs ont eu ce duché en échange du marquisat de Cadix, qu'ils ont possédé autrefois. Elle est située à 10. lieues de Séville, vers le sud-est, dans un terroir fort sec, & neanmoins fertile, sur-tout en olives.

Offone, qui est une ancienne ville, a aussi titre de duché, érigé en 1562. en faveur de la maison de *Tellez Giron*. Elle est grande & bien peuplée, & contient 4. à 5. mille familles. Toute la campagne, à 8. milles à la ronde, est fort séche, sans ruisseau & sans fontaine; & il n'y a qu'une seule fontaine dans la ville, mais elle est abondante. Il y a la collégiale de la Vierge, & plusieurs communautés religieuses, avec une université établie en 1549. Elle est située à 16. lieues de Séville vers le sud-est.

Arcos, ville très-forte, située sur un rocher élevé au pied de la riviere de Guadalete, à 8. lieues au midi de Séville: elle fut érigée en comté en 1440. & en duché en 1498. en faveur de la maison *Ponce de Leon:* il y a un vieux château. Sa principale église est magnifique.

San Lucar de Barameda, à l'embouchure du Guadalquivir dans l'Océan, & sur le bord oriental de ce fleuve: c'est une ancienne ville qui a un bon port de mer & une belle rade. Les rues y son belles & larges, & les églises propres. Elle est à 18. lieues au sud-ouest de Séville: elle a un port qui sert d'entrepôt à Séville.

Rota est un bourg sur la côte, à 4. lieues au midi de San Lucar. Il est célébre pour ses vins qui tiennent de ceux d'Alicante.

Port Sainte-Marie, ville considérable, à l'embouchure du Guadelete, sur la côte de Cadix, est un autre port connu anciennement sous le nom de *Mnesthei portus*, où il ne peut entrer que de petits bâtimens, & où le roi d'Espagne tient ses galéres. Elle est dans une situation fort agréable, à 5. lieues au midi de San Lucar. Elle avoit titre de comté; mais le roi d'Espagne l'unit à son domaine en 1729. & donna un équivalent au duc de Medina Sidonia qui en étoit seigneur. On fait beaucoup de sel sur la côte.

Lebrixa est une ville connue des anciens sous le nom de *Nebrissa:* elle est médiocrement grande, dans une situation des plus agréables, & au milieu d'une campagne vaste & fertile, à 2. lieues du Guadalquivir, & à 15. au sud-ouest de Séville.

CADIX est une ville des plus anciennes, des plus célébres & des plus riches d'Espagne par son commerce: elle doit son origine aux Phéniciens, & est a 25. lieues au sud-ouest de Séville, au 36. dégré 37. m. de latitude, au 12. suivant la carte d'Espagne de Guillaume de Lille, ou au 11. 35. m. de longitude, selon la carte réduite des côtes des mers d'Espagne & de Portugal de M. Bellin de l'an 1751. Elle est située dans la partie occidentale d'une isle de l'Océan, qui a été connue des anciens

ſous le nom de *Gades*, & qui a 4. lieues de long, & 3. de large, ſur une baye qui a 5. lieues de long, & 2. de large; & dont l'entrée, qui a une petite lieue de large, eſt défendue par deux forts. L'iſle eſt jointe à la terre ferme par un pont, conſtruit ſur un canal aſſez étroit. La ville, qui eſt paſſablement grande, eſt très-bien fortifiée : elle contient 100000. ames ſous une ſeule paroiſſe & 2. ſuccurſales, & eſt environnée de la mer, preſque de tous côtés. Elle étoit anciennement épiſcopale; mais l'évêché fut ſupprimé après l'invaſion des Maures. Il y fut rétabli en 1267. par la tranſlation de celui de *Sidonia* ou *Medina Sidonia*. Les maiſons y ſont belles, propres & bien bâties. La cathédrale, qui eſt la ſeule paroiſſe de la ville, eſt une des plus belles d'Eſpagne : ſon chapitre eſt compoſé de 6. dignités, 10. chanoines & 12. autres bénéficiers. Les Jeſuites y ont un beau collége, & il y a 12. autres maiſons religieuſes, 9. d'hommes, & 3. de filles.

L'iſle de Cadix a été célébre dans l'antiquité par les colonnes d'Hercule : les habitans donnent encore ce nom à deux vieilles tours qui ſont dans l'iſle, où il y avoit anciennement un fameux temple d'Hercule. Les pâturages ſont excellens dans cette iſle.

Le diocèſe de Cadix eſt fort peu étendu, & ne contient que 14. paroiſſes. Les principaux lieux ſitués aux environs de cette ville, ſont *Medina Sidonia*, ancienne ville épiſcopale, érigée en duché en 1445. en faveur de la maiſon de *Guzman*. Elle eſt à 4. lieues au levant de la côte & de la baye de Cadix. Elle eſt ſur une montagne, aſſez jolie & paſſablement grande. Son nom ancien eſt *Aſſidonia*.

Alcala de los Gazulos, eſt un autre duché, ſitué à 5. lieues au levant de Medina Sidonia, érigé en 1558. en faveur de la maiſon *Enriquez*.

Conil, ſur la côte, eſt célébre par l'abondante pêche de thons qu'on y fait, ainſi qu'à Cadix. Les ducs de Medina Sidonia, qui en ſont ſeigneurs, tirent tous les ans 40000. écus de cette pêche. Ils y ont un château.

Tarif, ſur le détroit de Gibraltar, eſt une ancienne ville, qui eſt aſſez grande; mais preſque déſerte, ayant à peine 800. habitans : il y a un château fort élevé, qui ſert de réſidence au gouverneur. Le terrain des environs eſt excellent : mais les habitans n'ont pas de commerce. Elle eſt capitale d'un marquiſat qui appartient au duc de Medina Celi.

Gibraltar eſt une ville & une montagne ou promontoire, qui donnent leur nom à un détroit, par lequel l'Océan communique avec la Méditerranée. Les anciens donnoient le nom de *Calpe* à cette montagne, qui n'eſt qu'un rocher eſcarpé, éloigné d'environ 20. lieues de Cadix vers le ſud-eſt. Les Arabes ou Sarraſins, maîtres du pays, lui ont impoſé ſon nom moderne. Cette montagne, ſituée dans une langue de terre, qui s'avance trois quarts de lieue dans la mer, eſt fort étroite. Elle eſt élevée de près d'une demi-lieue, & on découvre de ſon ſommet, où il y a une eſplanade, plus de 40. lieues d'étendue ſur la Méditerranée. Il y a un château à l'extrémité de l'eſplanade, pour défendre la ville qui eſt au bas de la côte de l'oueſt, le long d'une baye fort grande : elle eſt jolie & très-forte. Les Anglois s'en étant emparés en 1704. ſur l'Eſpagne, elle leur eſt reſtée par le traité d'Utrecht. Le port eſt couvert par deux moles. Le détroit de Gibraltar a 8. lieues de long ſur 5. de large.

2. *Partie ſeptentrionale du royaume de Séville.*

Cette partie s'étend à la droite du Guadalquivir dans les montagnes de la *Sierra Morena*, qui la ſéparent au nord & au couchant de l'Eſtramadoure & du Portugal. Elle a pour principales villes *Lucena*, ſituée dans une grande plaine ſur la riviere de

de Tinto, à 15. lieues au couchant de Séville; *Gibraleon*, sur l'Odial, où il y a 500. feux & un beau château. Elle fut reprise sur les Maures en 1257. & c'est le titre d'un marquisat; *San Lucar la Mayor*, sur la riviere de Guadiamar, & les frontieres des Algarves ou du Portugal, avec titre de duché, érigé par le roi Philippe IV. en faveur de la maison de *Guzman*; *San Lucar* de *Guadiana*, située sur le bord oriental de ce fleuve, & sur les frontieres des Algarves : elle est fortifiée; *Ayamonte*, petite ville, mais forte, située à la gauche de l'embouchure de la Guadiana, avec titre de marquisat à la maison de *Zuniga*; *Palos*, petite ville & port sur la côte, célébre à cause que le fameux Christophe Colomb s'y embarqua en 1492. pour aller à la découverte du nouveau monde; *Moguer*, sur la rive orientale du Tinto, &c.

§. 2. *Royaume de Cordoue.*

CORDOUE est une des plus célébres villes d'Espagne. Elle doit sa fondation aux Romains qui y envoyerent une colonie dans le tems des guerres civiles entre César & Pompée. Elle donna la naissance peu de tems après aux deux Seneques & au poëte Lucain. Elle étoit dans l'étendue des *Turdules*, peuples de la Bétique. Les Sarrasins ou Arabes, après l'avoir conquise sur les Visigots au commencement du VIII. siécle, y établirent le siége de leur empire en Espagne, & en firent la capitale d'une monarchie, qu'ils rendirent bientôt après indépendante des califes d'Asie & des gouverneurs d'Afrique. Ils y firent construire leur grande mosquée à l'endroit où étoit auparavant la cathédrale des Chrétiens. Après la division de la puissance Mahométane en Espagne, elle fut la capitale d'un des trois royaumes Maures qui se formèrent en Andalousie; sçavoir, de Séville, de Cordoue & de Jaën, dont les deux derniers furent conquis sur les Infidéles au XIII. siécle par S. Ferdinand roi de Castille. Ce prince, qui prit sur eux Cordoue en 1236. changea la grande mosquée en cathédrale, & rétablit l'ancien évêché, qui y étoit déja dès le commencement du IV. siécle. Nous voyons par les actes autentiques de la translation des reliques des saints martyrs George, Aurelius & Natalie, martyrs de Cordoue, dans l'abbaye de S. Germain des Prez, que les Chrétiens, qui étoient restés dans cette ville après l'invasion des Sarasins, y étoient gouvernés par un évêque au milieu du IX. siécle; mais il y étoit sans doute caché, & nous ignorons s'il leur étoit permis d'y avoir l'exercice public de leur religion.

Cordoue est dans une situation des plus agréables, sur le bord septentrional ou à la droite du Guadalquivir qu'on y passe sur un fort beau pont, à 25. lieues au-dessus & au levant de Séville, & à 70. au midi de Madrid. Son enceinte est fort étendue; mais elle est remplie de vergers, & elle ne contient que 10. mille maisons, partagées en 13. paroisses, en y comprenant les fauxbourgs qui sont fort grands & fort beaux : on y compte 30. maisons religieuses, 15. d'hommes & 15. de filles, & 12. hôpitaux. Les Jesuites y ont un collége, & les Dominicains 5. couvens. La cathédrale de la Vierge, qui est une ancienne mosquée bâtie au VIII. siécle, est la plus belle de toutes les églises : on y entre par 24. portes. Elle est fort vaste, & a 180. pieds de long sur 130. de large. La voute est soutenue par 10. rangs de piliers ou colonnes de jaspe, d'albâtre & de marbre noir, d'un pied & demi de diamétre, 15. dans chaque rang : l'aîle du milieu est fort grande, & bâtie à la moderne. Le chapitre est composé de 8. dignités, 20. chanoines, 30. prébendiers, &c. Dans le palais royal, qui est situé à une des extrémités de la ville, & qui forme une espéce de cita-

delle, il y a des écuries où l'on entretient beaucoup de chevaux pour le roi. La grande place est bordée de belles maisons, soutenues par des portiques. La beauté de la situation de Cordoue & la bonté du terrain des environs, sont cause que plusieurs familles nobles y ont ét bli leur séjour.

Le territoire de cette ville renferme 150. bourgs, villages ou hameaux, & son diocèse, qui s'étend des deux côtés du Guadalquivir, 92. paroisses. On y éléve les meilleurs chevaux d'Espagne. Il y a un beau monastère de Hieronimites à quelques milles de Cordoue.

Les principaux lieux de l'ancien royaume de Cordoue, sont *Alcaudete*, ville située dans dans les montagnes, avec titre de comté, & défendue par un château; *Alcala la Real*, où il y a une abbaye fort riche; *Anduxar*, ville assez grande, défendue par un château sur la droite du Guadalquivir, à 10. lieues au-dessus & au levant de Cordoue, avec un pont sur ce fleuve, un collége de Jesuites, & plusieurs autres maisons religieuses; *Porçunna*, ancienne ville, avec un monastère de Bénédictins & une commandérie de l'ordre de Calatrava; *Tolosa*, bourg situé dans la partie de la Sierra Morena appellée *las Navas de Tolosa*, célèbre par la victoire que les Chrétiens y remporterent en 1202. sur les Maures; *Baena*, à 10. lieues au sud-est de Cordoue, érigé en duché en 1561. en faveur de la maison de *Cordoue*; *Sant Istevan del Puerto*, érigé en comté en 1473. en faveur de la maison *Benavides*; & *Lora*, riche commanderie de Malte.

§. 3. *Royaume de Jaen.*

Cet ancien royaume occupe la partie orientale de l'Andalousie. Il est borné au nord par la Manche, portion de la Castille Nouvelle, au levant par la Murcie, au midi par le royaume de Grenade, & au couchant par celui de Cordoue.

JAEN, qui lui a donné son nom, & qui en est la capitale, est située sur une montagne auprès du Guadalbullon qui coule au pied, à 2. lieues à la gauche du Guadalquivir, & à 18. lieues au levant de Cordoue. Le roi S. Ferdinand la prit sur les Maures en 1246. & la fit ériger en évêché 2. ans après. La ville est grande, & contient 5000. maisons, partagées en 12. paroisses. Elle est ceinte de bonnes murailles & défendue par un château. La grande place, qui est spacieuse, est ornée de belles maisons,& il y a beaucoup de noblesse. Outre le collége des Jesuites, il y a 8. autres maisons religieuses d'hommes, & 8. de filles, toutes bien bâties, avec de belles églises, & 12. hôpitaux. La cathédrale a un chapitre composé de 8. dignitaires, 21. chanoines, 24. prébendiers, &c.

Le diocèse de Jaen contient 84. paroisses, partagées en 3. archidiaconés & 7. archiprêtrés; on y compte les collégiales d'*Ubeda* & de *Baeça*, 35. maisons religieuses d'hommes, & 25. de filles, 48. hôpitaux & 7. bourgades qui dépendent de l'ordre de Calatrava: ses principales villes sont

Baéça, ville assez considérable, située sur une colline auprès du Guadalquivir, à 6. lieues au nord-est de Jaen. Elle a eu autrefois un siége épiscopal; mais il ne subsiste plus, quoique Hubner dise le contraire. Il y a 2. colléges de Jesuites, saint Jacques & S. Ignace, avec une université fondée vers l'an 1538. *Ubeda* & *Cazorla* sont deux autres villes du diocèse de Jaen. On voit des restes d'un magnifique aqueduc à *Castona*, qui est l'ancien *Castulo*.

VIII. LE ROYAUME DE GRENADE.

Ce royaume, qui faisoit partie de l'ancienne *Bétique*, est la province la plus méridionale de l'Espagne. Il a l'Andalousie au nord & au couchant; au midi la mer Méditerranée qui le borne dans l'espace de

80. lieues communes de France; & le royaume de Murcie au levant. Sa plus grande largeur qui est au levant, est de 32. lieues, & la moindre qui est au couchant, de 8. à 10.

C'est la province d'Espagne, qui a demeuré plus long-tems sous la puissance des Sarrasins ou Maures: ils l'envahirent sur les Visigots au commencement du VIII. siécle, & la conserverent jusqu'à l'an 1492. que le roi Ferdinand *le Catholique* la leur enleva. Elle dépendit d'abord du royaume Sarrasin de Cordoue: mais les Maures ayant perdu cette ville vers le milieu du XIII. siécle, & s'étant réfugiés à Grenade, ils y élurent un roi; ce qui a donné l'origine au royaume de Grenade, qui a subsisté jusqu'à la fin du XV. siécle.

Le pays est rempli de montagnes: mais comme il est arrosé par un grand nombre de rivieres & de ruisseaux, cela y tempere beaucoup l'ardeur du climat; ensorte qu'on y jouit d'un air assez doux. On y trouve des eaux thermales & quelques fontaines salutaires. La partie septentrionale est hérissée de rochers raboteux, ou de hautes montagnes: celle qui s'étend vers le midi est remplie de vastes plaines; & la côte est bordée par une chaîne de montagnes qu'on appelle *los Alpuxarras*, nom d'un capitaine Maure. Ces montagnes, dont nous parlerons encore plus bas, sont si élevées, que de leur sommet on découvre le détroit de Gibraltar, les côtes de Barbarie & les villes de Tanger & de Ceuta. Ce pays est rempli de bourgs & de villages, & est le mieux peuplé de toutes les contrées d'Espagne: il est rempli d'arbres fruitiers, la plûpart d'une hauteur & d'une grosseur prodigieuses: il y a quantité de vignes, & on y recueille du vin & des fruits excellens.

En général le royaume de Grenade est également abondant & fertile. Il étoit encore plus peuplé avant l'an 1610. que le roi d'Espagne en chassa une partie des Maures qui y étoient restés; & qui ayant été forcés d'embrasser la religion Chrétienne, professoient en secret le Mahométisme, & avoient conspiré de secouer le joug de son obéissance. Il en passa plus de 150000. dans le Languedoc: on les embarqua à Agde à diverses reprises, & ils furent transférés vers les côtes d'Afrique.

Les Maures qui y sont restés, & qui sont confondus avec les Espagnols naturels, sont bien moins laborieux que leurs prédécesseurs, quoiqu'ils passent pour les peuples d'Espagne, qui s'appliquent le plus à l'agriculture & au commerce. Ce royaume est sur-tout fertile en grains, en vin, en huile, en miel, en cire, en sel, & en excellens fruits: on y recueille aussi beaucoup de soie, & on y fait beaucoup de passerilles. Ses habitans ont la réputation d'être polis & sociables, & extrêmement sobres. On n'y voit que deux *grandats*; sçavoir, le duché d'*Huescar* ou *Guescar* & le marquisat de *Comares*. Toute la côte de la Méditerranée est garnie de tours, où on a établi des sentinelles pour découvrir les vaisseaux corsaires qui écument cette mer. Le gouverneur particulier du royaume est subordonné au capitaine général d'Andalousie.

Le royaume de Grenade, dans le tems qu'il étoit possédé par les Maures, comprenoit 32. grandes villes ou cités, 97. moins considérables, & un très-grand nombre de villages: on le divise aujourd'hui en 4. diocèses, qui sont les suivans.

1. GRENADE, capitale du royaume; auquel elle donne son nom, est une des plus grandes villes d'Espagne; mais elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur, depuis l'expulsion des Maures. Son origine ne remonte pas au-dessus du X. siécle; & on ne convient pas sur celle de son nom: ce qui paroît certain, est qu'elle doit sa fondation aux Maures, Sarrasins ou Arabes, qui l'ont habitée pendant long-

tems. Elle est dans une situation très-avantageuse dans un pays délicieux, au confluent des deux rivieres de Daro & de Xenil, au 36. dégré 55. m. de latitude, & au 14. 45. m. de longitude, à 40. lieues de Séville vers le levant, & à 15. de la côte de la Méditerranée, qu'elle a au midi. Elle s'étend partie sur la croupe de diverses collines, & partie dans la plaine. On lui donne douze milles, ou 4. lieues de circuit, & elle contient 18000. maisons partagées en 24. paroisses. On prétend que du tems des rois Maures elle avoit 60000. maisons, & contenoit 200000. habitans. Elle a 12. portes; & ses murailles sont flanquées de 1030. tours. On y compte 20. maisons religieuses d'hommes, 18. de filles, & 13. hôpitaux.

On partage Grenade en 4. parties, dont la principale est celle qu'on appelle *Grenade*, & qui occupe la plaine & divers vallons, où coule le Daro entre deux montagnes. Le clergé, la noblesse, les principaux marchands, & les gros bourgeois occupent cette partie : leurs maisons sont propres & bien bâties, & accompagnées de jardins & de fontaines, conduites par des canaux voûtés, ce qui fait que les carosses y sont défendus. La cathédrale & la chancellerie sont dans cette partie. La premiere a un très-beau dôme ; & on voit dans une de ses chapelles le tombeau du roi Ferdinand V. qui conquit Grenade sur les Maures, & qui fit ériger cette église en métropolitaine en 1493. & celui de la reine Isabelle sa femme. Son chapitre est composé de 7. dignitaires, 12. chanoines & 12. prébendiers. Entre le palais de la chancellerie, où est le suprême tribunal du pays, & la loge des marchands, qui est aussi un très-beau bâtiment, est une fort belle place ; & dans le même quartier, est la *Plaça Mayor*, où se font les courses des taureaux.

L'*Alhambra*, qui est le second quartier de Grenade, s'étend sur les montagnes qui commandent la ville, & est habité par des Grenadins ou anciens Maures, & par des Espagnols naturels. On voit dans ce quartier deux magnifiques palais, dont l'un bâti par les rois Maures, leur servoit de demeure ; & l'autre doit sa construction à Charles V. & à Philippe II. son fils. Le premier est fortifié en forme de citadelle ; & il est si vaste, qu'on prétend qu'il peut contenir une garnison de quarante mille hommes. L'autre palais est fort négligé, & tombe en ruine.

Albaycin, troisiéme quartier de Grenade, s'étend sur deux collines, & comprend 5000. maisons habitées autrefois par des Maures, distingués des autres Grenadins par leur langage & leurs mœurs. Enfin le quatriéme est *Antiquerula* : il est situé dans la plaine, & est ainsi nommé des habitans d'*Antequera*, qui l'ont peuplé : il est plein de teinturiers, & d'ouvriers en soye.

Il y a une université à Grenade établie en 1537. par l'empereur Charles V. Les Hiéronymites y ont un très-beau monastere fondé par Fernand Gonsalve, surnommé *le Grand Capitaine* : les Chartreux en ont autre, & les Jésuites un collége avec un séminaire. Les Théatins y ont aussi une maison. Les autres principales maisons religieuses de Grenade sont les Dominicains, les Augustins & les Observantins de saint François, qui y ont deux couvens. Les principaux hôpitaux sont l'hôpital royal, qui est magnifique, & celui des religieux de la Charité, fondé par S. Jean de Dieu, leur instituteur.

Le diocèse de Grenade s'étend sur 194. paroisses. Ses principales villes sont les suivantes.

Alhama, située à 8. lieues au sud-ouest de Grenade. Elle est célébre par ses eaux thermales, qui en sont à un quart de lieue. Ces bains sont les plus fréquentés & les

plus beaux de toute l'Espagne. C'est la premiere ville que Ferdinand & Isabelle prirent sur les Maures : elle est jolie, & médiocrement grande. Elle est dans une vallée étroite, environnée de montagnes ; *Loxa* & *Motril* sur la côte, ont chacune un bon port.

Almugnecar sur la côte, a un autre port défendu par une bonne citadelle bâtie par les rois Maures, où ils conservoient leurs trésors, & tenoient renfermés leurs fils & leurs freres, pour les empêcher de remuer. *Salobregna*, située sur un rocher élevé de la côte, a aussi un château très-fort.

Dans la partie méridionale du diocèse de Grenade, le long de la côte, sont les hautes montagnes nommées *las Alpuxarras*, qui ont 17. lieues de long sur 11. de large. Elles sont habitées par des Maures, qui, ayant embrassé la religion chrétienne, ont conservé néanmoins leurs anciennes coûtumes, leurs habits & leur langue, mais qui est fort corrompue. Ce pays est partagé en 11. districts extrêmement peuplés, qu'on appelle *Taas*, & qui renferment 120. petits villages ou hameaux ; & il est très-bien cultivé.

2. *Malaga*, & en François *Malgues*, est une ancienne ville épiscopale, située sur la côte au pied d'une montagne escarpée, à 25. lieues au sud-ouest de Grenade, avec un bon port de mer fort fréquenté, & un arsenal. La petite riviere de Guadalmedina y a son embouchure dans la mer. Elle est forte, & assez considérable ; & elle contient 7000. maisons partagées en 4. paroisses. On attribue sa fondation aux Phéniciens. Elle est fortifiée, & défendue par deux bons châteaux. Le commerce de cette ville, sur-tout par rapport à ses vins & à ses fruits, qui ont beaucoup de réputation, fait qu'elle est riche & bien peuplée, quoique médiocrement grande. Il y a de très-beaux bâtimens, dont le principal est la cathédrale, qui a servi de mosquée aux Maures. Le chapitre en est composé de 8. dignités, 17. chanoines, 12. prébendiers, 12. semi-prébendiers, &c. Cette église fut consacrée en 1484. après que la ville eut été reprise sur les Maures ; & l'évêché y fut alors rétabli. Outre le collége des Jésuites, il y a 9. autres maisons religieuses d'hommes, 6. de filles, & 6. hôpitaux. Le diocèse s'étend sur 108. paroisses partagées en 3. archidiaconés. Ses principaux lieux sont

Antequera, assez belle ville située à 10. lieues au nord de Malaga, & de sa côte, partie dans la plaine, & partie sur des collines, au pied des montagnes ; ce qui fait qu'on la divise en haute & basse. Elle a été bâtie par les Maures, qui y firent construire un château, situé sur une hauteur à l'extrémité de la ville, & y établirent un arsenal garni d'armes antiques, qu'on y conserve encore. Les Jésuites y ont un collége ; & on y compte 7000. habitans.

Ronda ou *Arunda* en Latin, située sur les frontieres de l'Andalousie vers le couchant. Elle est dans une situation avantageuse, forte, & médiocrement grande. Elle est sur une montagne, au pied de laquelle coule la riviere de *Rioverde*. Il y a 4. paroisses, & 6. communautés religieuses. Elle fut prise sur les Maures en 1485. Il y a aux environs de fort bons pâturages, & le pays est excellent.

Munda, ancienne ville à 5. lieues au nord-est de Malaga. César défit les jeunes Pompées auprès de cette ville.

A quatre lieues au levant de Malaga, & à une demi-lieue de la côte, est *Velez Malaga*, ville médiocre, défendue par un château bâti par les Maures. Son principal commerce est en passerilles, ou raisins secs.

3. *Guadix*, ancienne ville épiscopale, connue sous le nom d'*Acci* ou *Colonia Accitana*, située sur le penchant d'une colline

au milieu d'une vaste plaine environnée de hautes montagnes, à 12. lieues au levant de Grenade. Elle contient 1500. maisons partagées en 3. paroisses. Cette ville ayant été reprise sur les Maures en 1252. par Alfonse X. roi de Castille, surnommé l'*Astrologue*, ce prince y rétablit le Christianisme. Les Infidéles la reprirent peu de tems après; & Ferdinand le *Catholique* l'ayant reprise sur eux à la fin du XV. siécle, l'évêché, qui y étoit déja établi dès le commencement du VI. y fut rétabli.

L'édifice le plus considérable de Guadix, dont les rues sont étroites, & les maisons assez mal bâties, est la cathédrale. Son chapitre consiste en 6. dignités, 6 chanoines & 8. prébendiers. Il y a 6. maisons religieuses, Les principales sont le couvent des Franciscains, & le collége des Jésuites. Le diocèse ne comprend que 37. paroisses. Ses principales villes sont *Baça*, qui contient 4000. familles, & qui est située dans une vallée à 6. lieues au nord-est de Guadix, & *Huescar* ou *Guescar*, sur les frontieres du royaume de Murcie, avec titre de duché, érigé en 1563. en faveur de la maison Alvarez de Tolede.

4. *Almeria*, petite ville maritime de 600. feux partagés en 4. paroisses avec un assez bon port. Elle est située à l'embouchure d'une petite riviere dans la mer, à 20. lieues au sud-est de Grenade, & à 40. au levant de Malaga, dans un terroir très fertile, abondant en fruits & en huile, & arrosé par un grand nombre de belles fontaines. La Martiniere prétend que cette ville prit son nom, d'*Almaric, roi des Visigoths, qui y fut tué vers l'an* 515. On ne connoît aucun roi des Visigots du nom d'*Almaric*. On a voulu sans doute parler d'*Amalaric*; mais ce dernier, qui étoit fils d'Alaric II. ne mourut qu'en 531. aux environs de Narbonne, dans une bataille que le roi Childebert son beau-frere lui livra. La Martiniere ajoute qu'*Alphonse VI. roi d'Arragon* surnommé l'*Astrologue*, reprit Almeria sur les Maures en 1147. mais cette année il n'y avoit pas de roi d'Arragon de ce nom; & il a voulu parler sans doute d'Alphonse VII. roi de Castille, qui regnoit en effet alors. Ce prince y établit alors l'ancien évêché, qui étoit anciennement à *Abdera*, qu'on croit être le bourg d'*Adra*, situé sur la côte à 3. lieues au sud-ouest d'Almeria; mais cet évêché ne subsista pas long-tems, les Maures ayant repris cette ville sur les Chrétiens, quelques années après. Le roi Ferdinand le Catholique la reprit sur les Maures en 1490. & y retablit l'évêché. Le chapitre de la cathédrale consiste en 6. dignités, 8. chanoines, 6. prébendiers, &c. Il y a 4. maisons religieuses dans la ville, & 70. paroisses dans le diocèse.

IX. ROYAUME DE MURCIE.

Ce royaume, qui faisoit anciennement partie de la *Carthaginoise*, province démembrée de la *Tarragonoise*, & qui en renfermoit la capitale, n'est pas d'une grande étendue. Il est borné au nord par la Castille Vieille, au levant par le royaume de Valence, au midi par la Méditerranée, & au couchant par l'Andalousie, & le royaume de Grenade: il n'a que 40. lieues communes de France du midi au nord, & 25. du levant au couchant.

Après avoir été envahi par les Maures sur les Visigots au commencement du VIII. siécle, il demeura au pouvoir des premiers qui y établirent un roi, lequel se rendit en 1241. tributaire de S. Ferdinand roi de Castille, & lui remit, pour la sûreté de son engagement, la forteresse de Murcie. Le roi Alfonse X. surnommé l'*Astrologue*, fils & successeur de S. Ferdinand, profita de cet avantage, s'assura entiérement du royaume de Murcie en 1265. & en chassa les Maures: il fit en même tems trans-

férer l'ancien évêché de Carthagene à Murcie.

L'air de ce royaume est fort sain; & comme le pays est montagneux, il n'est pas fort fertile : on y recueille néanmoins de fort bons vins & du bled; mais sa principale richesse consiste en fruits de toute espece, en sucre, en huile, en vin, en légumes & en soie, & le pays passe pour le jardin de toute l'Espagne. On y trouve beaucoup de jonc, qu'on appelle *Esparto* en Espagnol, & qui sert à faire des nattes, des cabas, des cordes, & une espece de souliers ou de chaussure fort commune en Espagne, qu'on nomme *Esparteña*, ainsi que le lieu où croît ce jonc. La riviere de Segura est la seule un peu considérable. Elle arrose sa partie septentrionale; & après l'avoir traversé du couchant au levant, elle entre dans le royaume de Valence, & se jette bientôt après dans la mer. Le Guadalantin arrose la partie méridionale du pays, & a son embouchure dans la mer, à neuf lieues au sud-ouest de Carthagene. Le royaume de Murcie ne renferme qu'un seul diocèse composé de 89. paroisses.

MURCIE, sa capitale, est une grande & belle ville située sur la Segura, dans une plaine fertile & extrêmement agréable, à 10. lieues au nord de Carthagene & de la côte de la Méditerranée. Elle a une lieue & demie de circuit : les rues en sont belles & larges, & les maisons bien bâties. On y compte 12. à 15. mille ames partagées en dix paroisses, neuf maisons religieuses d'hommes, & six de filles. Les principales sont le couvent des Cordeliers qui est magnifique, & le collége des Jésuites. La cathédrale est un très-bel édifice, & on peut monter en carosse ou à cheval sur le sommet de son clocher, dont la pente de la montée est fort douce. Son chapitre est composé de 6. dignitaires, 8. chanoines, & 20. prébendiers. Le gouverneur de la ville, qui l'est aussi de tout le royaume, y réside; & il y a un tribunal suprême de justice, composé de deux lieutenans généraux, un civil & un criminel, 12. conseillers, &c. L'évêque se qualifie évêque de *Carthagene*; la police y est très bien exercée. Le château de Mont-Agudo est auprès de la ville, & peut lui servir de défense. Les environs de Murcie sont agréables & fertiles; & on y fait tous les ans plus de deux cent mille livres pesant de soie.

Carthagene, ville située sur la côte, avec un des meilleurs ports de mer de la Méditerranée, au 37. dégré 36. m. de latitude, & au 17. 5. m. de longitude, est la seconde de la province. Elle doit sa fondation aux Carthaginois, qui lui donnerent le nom de la grande Carthage, capitale de leur république, & qui l'appellerent *Carthage la Neuve*, pour la distinguer d'une autre *Carthage*, qu'ils avoient fondée long-tems auparavant dans la Tarragonoise, & qu'on nomma *Carthage la Vieille*. Les barbares la détruisirent au commencement du V. siécle, environ 600. ans après sa fondation; elle étoit alors métropole de la Carthaginoise, à laquelle elle avoit donné son nom. Son droit de métropole fut transféré à Tolede en 610. Alfonse X. roi de Castille rétablit cette ville en 1265. & elle fut repeuplée, à cause de la bonté de son port, défendu par une bonne citadelle; mais elle n'est pas fort considérable, & le terrein en est ingrat. Il y a aux environs des mines, où on trouve des pierres précieuses. Les Jésuites y ont une maison; elle donne son nom à un golfe, ou baye fort poissonneuse, qui a 500. pas de long sur 6. ou 700. d'ouverture.

Les autres lieux les plus considérables sont *Caravacca*, petite ville située dans les montagnes, à 15. lieues au couchant de Murcie. Elle est celébre par une croix miraculeuse, qu'on y conserve : les Jésuites y ont un collége. *Lorca*, autrefois ville episcopale sous le nom d'*Eliocrota*, située à

10. lieues au couchant de Carthagene, & à 8. de la côte, sur la petite riviere de Guadalantin. Elle a encore titre de cité: presque tous ses habitans sont des Maures convertis, fort méprisés des autres Espagnols; *Almaçaron*, petite ville sur la côte, auprès de l'embouchure du Guadalantin, a des carrieres d'alun. *Via Cœli* est une belle Chartreuse sur la côte du royaume Murcie.

I I.

LES ÉTATS D'ARRAGON.

L'Arragon, la Catalogne, le royaume de Valence, & les isles Baléares, qui sont autant de gouvernemens, composent ces états; & nous en ferons autant d'articles. Ils s'étendent dans la partie septentrionale & l'orientale de l'Espagne, depuis le 37. dégré 30. m. de latitude, jusqu'au 42. 45. m. & depuis le 15. 40. m. de longitude, jusqu'au 22. 40. m.

I. ROYAUME D'ARRAGON.

Ce royaume tire son nom de la petite riviere d'*Arragon*, qui après avoir pris sa source dans les Pyrénées, coule du nord au midi jusqu'à Jacca, & qui prenant ensuite son cours du levant au couchant, arrose la partie septentrionale du pays, entre dans le royaume de Navarre, & se jette dans l'Ebre, à 3. ou 4. lieues au-dessous de Calahorra. Ce royaume n'eut dans son origine qu'une fort petite étendue, puisqu'il ne consista d'abord vers le milieu du XI. siécle, qu'il commença, que dans le seul comté de *Jacca*, situé vers les frontieres de la France, qui faisoit partie du pays des Gascons ou Navarrois, & qu'on appella *Arragon*, de la riviere de ce nom, qui l'arrosoit; mais les rois du pays en ayant étendu peu-à-peu les limites par les conquêtes qu'ils firent successivement sur les Maures dans la Tarragonoise, ils dominerent enfin après le milieu du XII. siécle, presque sur tout ce qui le compose aujourd'hui, & qui en a pris le nom.

Il est borné au nord par les Pyrénées, qui le séparent de la France; au couchant par la Navarre, & par les deux Castilles; au midi par le royaume de Valence; & au levant par la Catalogne. Il a environ soixante lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & quarante du levant au couchant.

L'Arragon a été habité anciennement par différens peuples, entr'autres par les *Celtibériens* & les *Gascons*. Il faisoit partie de la Tarragonoise, province Romaine, lorsque les Visigots en firent la conquête au V. siécle. Les Sarrasins l'ayant envahi sur les Visigots au commencement du VIII. quelques peuples conserverent leur liberté à la faveur des montagnes & des lieux inaccessibles, où ils se cantonnerent; mais le gros du pays subit le joug des Infidéles, jusqu'à Charlemagne, qui conquit sur eux en 778. toute la partie septentrionale jusqu'à l'Ebre, ou plutôt qui rendit leurs princes ses tributaires; & qui après avoir assiégé & pris Saragosse, y mit pour gouverneur un général Sarrasin, de la fidélité duquel il s'étoit assuré. Les peuples de la Navarre, voisins de l'Arragon, ayant élu pour leur roi *Eneco Arista* vers l'an 830. les descendans de ce prince continuerent de regner en Navarre, & ne cesserent de faire la guerre aux Sarrasins, qui possédoient la plus grande partie de l'Arragon. Sanche le Grand, III. du nom, l'un d'entr'eux, unit la Castille à la Navarre, & mourut en 1035. Il partagea ses domaines avant sa mort entre ses quatre fils. Garcias III. l'aîné fut roi de Navarre; Ferdinand le second, roi de Castille, qu'il transmit à ses descendans; & Gonçalez le troisiéme, roi de Sobrarve. Il disposa enfin de l'Arragon en faveur de Ramire I. son fils naturel,

naturel, qui en prit le premier le titre de roi. Gonçalez ayant été assassiné en 1038. Ramire reunit la Sobrarbe à l'Aragon.

Ce dernier ayant été tué en 1063. dans une bataille, Sanche son fils lui succéda dans le royaume d'Aragon; & s'étant emparé de la Navarre en 1076. sur ses cousins, il l'unit à ses états, & en fut le V. roi de son nom. Sanche mourut d'une blessure en 1094. au siége d'Huesca, qu'il avoit entrepris sur les Maures ou Sarasins. Pierre I. son fils aîné lui succéda dans les royaumes de Navarre & d'Aragon, & étant mort sans enfans en 1104. Alfonse I. son frere lui succéda dans ces deux royaumes, & mourut également sans enfans en 1134. peu de tems après la bataille de Fraga, de chagrin de l'avoir perdue. Après sa mort les Aragonois tirerent Ramire II. son frere du monastère de S. Pons de Tomieres au diocèse de Narbonne, où il avoit embrassé la profession religieuse, & où il avoit été promû au sacerdoce, pour le mettre sur le trône d'Aragon. Les Navarrois élurent alors de leur côté pour leur roi Garcias IV. de la race royale, qui transmit ce royaume à ses descendans; & l'Aragon fut ainsi de nouveau séparé de la Navarre. Ramire se maria avec dispense du pape, & ayant eu une fille nommée Petronille, il la promit en mariage avec le royaume d'Aragon pour dot en 1136. à Raymond Berenger IV. du nom, comte de Barcelone; après quoi il retourna dans le cloître, ou dans l'abbaye de S. Pons, où il mourut, & non à Huesca, comme quelques uns le prétendent. Raymond Berenger régna depuis en Aragon sous le nom de Petronille, qu'il épousa solemnellement en 1151. & il transmit le royaume d'Aragon, avec le comté de Barcelone, à ses descendans. Martin roi d'Aragon, l'un d'entre eux, étant mort sans enfans en 1410. Ferdinand fils de Leonore sa sœur, & de Jean I. roi de Castille, lui succéda; & transmit la couronne d'Aragon à Ferdinand V. surnommé le *Catholique*, qui unit ses états à ceux de Castille en 1474. par son mariage avec la reine Isabelle, ainsi qu'on l'a dit ailleurs.

Plusieurs rivieres, dont la principale est l'Ebre, arrosent l'Aragon, qui est un pays de montagnes, & qui, excepté sur les bords des rivieres, est sec, aride, sablonneux & pierreux, manquant de fontaines, & même de puits. Les endroits humectés par les rivieres sont fertiles en bled, en huile, en vin, en lin, en safran & en fruits: l'air y est sain & pur; & on y trouve des mines de sel & de fer. On y compte jusqu'à 70. villes murées, dont la plûpart ne méritent pas le nom de villes; & en tout 1825. villes, bourgs ou villages.

Les Aragonois passent pour spirituels, courageux & hardis, mais pour les plus vains de tous les Espagnols. Ils sont amis de leur liberté, & ennemis des Castillans. La noblesse y est affable & civile, mais la pauvreté du peuple, & le libertinage, font qu'il s'y éleve souvent des troupes de brigands, ou *Banderos*, qui détroussent les passans.

L'Aragon jouissoit de grands priviléges, dans lesquels ce royaume s'étoit maintenu, sur-tout par rapport à l'administration de la justice, lorsqu'il embrassa au commencement de ce siécle le parti de l'archiduc Charles contre le roi Philippe V. qui priva en 1707. le pays de la plus grande partie de ces priviléges & l'assujettit aux loix, & au conseil de Castille; ensorte que ce royaume n'a plus de tribunal souverain. Il est gouverné aujourd'hui par un viceroi, ou capitaine général, & la justice y est administrée par une audiance royale composée d'un président & de dix officiers, qui jugent, sauf l'appel au conseil de Castille, les affaires civiles & criminelles du pays.

Il n'y a que deux fiefs de dignité en Aragon, ausquels la grandesse soit attachée,

sçavoir le duché d'Hijar, & le comté d'Aranda.

La riviere d'Ebre, qui traverse l'Aragon du couchant au levant, le partage en deux parties, méridionale & septentrionale.

§. 1. *Partie méridionale de l'Aragon.*

Cette partie contient quatre villes épiscopales.

1. SARAGOSSE, capitale du royaume : elle est située dans un terrain uni, au 41. dégré 40. m. de latitude, & au 17. moins quelques minutes de longitude, à 50. lieues de Barcelone vers le couchant, & à 30. de Pampelune vers le sud-est, sur l'Ebre, qu'on y passe sur deux beaux ponts, l'un de pierre, & l'autre de bois, & qui y reçoit le Gallego à gauche, & la Guerra à droite. On donne à cette ville une origine Phénicienne, & elle est très-ancienne. Son nom ancien est *Salduba* : elle prit celui de *Cæsar-Augusta* de l'empereur Auguste, qui y établit une colonie Romaine ; & on en a formé par corruption le nom moderne. Les Sarrasins s'en étant emparés au commencement du VIII. siécle, Alfonse I. roi de Navarre & d'Aragon, la reprit sur eux en 1118. & non en 1110. comme le dit la Martiniere, qui attribue cette expédition au roi Alfonse X. Ce prince y fit rétablir l'évêché, qui y étoit établi dès le quatriéme siécle.

La ville de Saragosse est grande, riche, commerçante, belle & bien bâtie. Les rues en sont longues & larges, bien pavées & fort propres. La principale, qu'on nomme là *Calle Sancta*, est extrêmement large, & la plus belle d'Espagne. Elle sert de cours ou de promenade, & elle est bordée de plusieurs palais, dont le principal est celui du viceroi. L'air est fort sain à Saragosse, & on y vit commodément, & à grand marché ; mais le poisson y est rare, & la viande de boucherie y est chere. Ses environs à trois lieues à la ronde sont très-agréables, & parsemés de diverses maisons de campagne ; mais il n'y a aucune fontaine dans la ville ; & on est obligé d'y boire de l'eau de l'Ebre, qui n'est pas trop bonne. Du reste, c'est une ville de commerce ; il y a beaucoup de noblesse, & plusieurs seigneurs y ont de belles maisons ; la plûpart de brique, & plusieurs de pierre. On y compte 15000. maisons distribuées en 18. paroisses, en y comprenant les fauxbourgs. Une de ces paroisses nommée *sancta Engratia*, est du diocèse d'Huesca. Parmi les autres sont celles de S. Sauveur & de Notre-Dame *du Pilar*, qui sont concathédrales, & desservies par le même chapitre, qui a été autrefois régulier. Les chanoines se partagent, & servent l'une & l'autre église tous les ans à l'alternative. Ce chapitre consiste en 43. chanoines, dont 13. ont des dignités. Outre cela il y a dans chacune de ces deux églises une centaine d'autres bénéficiers ou chapelains. Le pape Jean XXII. érigea en 1318. en archevêché l'évêché de Saragosse. Le palais archiépiscopal est situé auprès de l'église de S. Sauveur, qui est proprement la cathédrale, & qu'on nomme la *Seu*; c'est-à-dire le siége épiscopal, & en Latin *Sedes*. Cette église est un vaste édifice, bâti à l'antique d'une maniere assez bizarre, pour servir de mosquée aux Sarrasins : mais le bâtiment a quelque chose de grand & de frappant. L'église de Notre-Dame du *Pilar*, célébre par toute l'Espagne pour la dévotion à la Vierge, est beaucoup plus riche que belle. S. Paul est une église collégiale & paroissiale desservie par 70. bénéficiers.

On compte 23. maisons religieuses d'hommes, & 13. de filles à Saragosse, où les Jesuites ont un collége. Dans ce nombre sont les colléges réguliers des Dominicains, des Cordeliers, de la Merci, des Augustins chaussés & déchaussés, des Carmes & des Trinitaires chaussés & déchaussés, qui ont d'ailleurs de très-beaux

couvens dans la ville. Ces colléges sont pour les religieux de ces divers ordres, qui étudient dans l'université de Saragosse : elle fut érigée en 1474. & les écoliers qui y étudient vont tous en manteau long comme les prêtres, ainsi que dans les autres universités d'Espagne. Les autres principales maisons religieuses sont les Hieronymites, les Théatins, les couvens de S. Dominique & de S. Ildephonse, des Dominicains; de Sainte-Marie de Jesus, qui est très-beau, & de San-Diego, des Observantins de l'ordre de S. François. Parmi les monastères des filles sont ceux de Ste Foy & de sainte Agnès, de l'ordre de S. Dominique. L'église de S. Antoine tient à un grand palais possédé par le grand châtelain d'Emposte, qui est la 1e dignité de la langue d'Aragon, de l'ordre de Malte, laquelle répond à celle de grand prieur. L'hôpital général est un très-beau bâtiment, accompagné d'une grande église. Il y a un tribunal de l'inquisition à Saragosse : on entre dans cette ville par 4. portes qui répondent aux 4. parties du monde.

La ville de Saragosse est environnée d'une simple muraille, & défendue par un château qui est à une portée de mousquet de la ville, qu'on nomme *le Fort*, qui a servi autrefois de résidence aux rois d'Aragon, & dont on a fait une citadelle. La police de la ville est exercée par 5. jurats, élûs tous les 2. ans parmi les bourgeois; & la justice ordinaire est administrée par une audience royale ou chancellerie, composée de plusieurs *Régidors* nommés par le roi : ils ont pour président l'intendant du royaume. L'hôtel de ville est un très-bel édifice, ainsi que la maison de la *Députation*, où s'assembloient les états du royaume. Il y a un beau quai ou cours le long de l'Ebre, & d'autres promenades publiques dans les dehors.

Le diocèse de Saragosse contient 347. paroisses, partagées en 3. archiprêtrés, 3. collégiales & 55. maisons religieuses. On y voit entr'autres les abbayes de *Santa-Fé*, de *Rueda*, & en Latin *Rota*, & de *Verola*, de l'ordre de Cîteaux. La premiere est située à une lieue de la ville, & la 3e n'en est pas éloignée. Celle de *Rueda* est sur l'Ebre. Les 2. Chartreuses, nommées *Aula-Dei*, & la *Conception*, sont à une lieue de la ville : la derniere est sur l'Ebre.

Calataiud est la principale ville du diocèse de Saragosse; car elle n'est pas épiscopale, quoique Hubner dise le contraire. Les Maures ou Sarrasins qui ont fondé cette ville, lui ont donné son nom : il signifie *Forteresse d'Aiud*, qui étoit un de leurs rois. L'ancienne *Bilbilis* pour laquelle on la prend, en étoit à une demi-lieue. Elle est située à 15. lieues au sud-ouest de Saragosse, au pied d'une montagne au bout d'une vallée fertile, & au confluent des rivieres de Xalon & de Xiloca. La ville est grande, belle & marchande, & contient 3000. maisons. Il y a un collége de Jesuites, 10. autres maisons religieuses d'hommes, & 4. de filles, avec un fort château au haut de la montagne, qui commande la ville.

On voit encore dans le diocèse de Saragosse *Hijar* ou *Ixar*, bourgade de 500. feux, qui a un bon château, située sur la riviere de Martin, à 12. lieues au sud est de Saragosse, érigée en duché en 1483. & 1614. en faveur des descendans de Pierre Fernandès, fils naturel de Jacques I. roi d'Arragon, qui ont pris le surnom d'Hijar : ce duché a passé ensuite dans la maison de *Sarmiento de Silva*, & de cette derniere dans celle de *Pignatelli*.

Aranda, vers les frontieres de la Castille Vieille, a titre de comté, qui fut érigé en faveur de la maison de *Ximenès de Urrea*.

Arizza a titre de marquisat, & *Saslago*, celui de comté, à la maison *Pignatelli*. *Belchite* & *Fuentes* ont aussi titre de comté.

Montalvan est une riche commanderie de S. Jacques. *Caspe*, sur l'Ebre vers les

frontieres de la Catalogne, est une riche commanderie de Malte, & *Alcanis* a une autre commanderie de l'ordre de Calatrava: *Ava* est une petite ville qui a été chef-lieu d'un petit royaume de Maures.

2. *Albarazin*, petite ville d'environ 1000. feux, distribués en 3. paroisses: elle est située sur une montagne au pied d'un profond vallon, où coule le Guadalviar, à 30. lieues de Saragosse, vers le midi, & environnée d'autres montagnes, vers les frontieres de la Castille-Nouvelle. L'évêché y fut établi en 1171. Le chapitre de la cathédrale est composé de 4. dignitaires, 8. chanoines, 8. prébendiers, & plusieurs chapelains. Son diocèse ne consiste qu'en 25. paroisses.

3. *Taraçona*, ancienne ville située sur les frontieres de la Navarre & de la Castille-Vieille, à 16. lieues au nord-ouest de Saragosse, près du mont Cayo, dans un terroir fertile, sur la petite riviere de Chiles. Elle est forte & de grand commerce, & distinguée en haute & basse. Elle contient 5000. feux, partagés en 3. paroisses, ou seulement 2000. habitans, suivant l'auteur des Délices de l'Espagne. Le chapitre de la cathédrale est composé de 6. dignités, 20. chanoines, &c. Outre le collége des Jesuites, il y a 3. autres maisons religieuses d'hommes & 3. de filles. Alphonse I. roi de Navarre & d'Aragon, & non de Castille, comme le dit la Martiniere, la reprit sur les Maures vers l'an 1120. Son diocèse, qui contient 350. paroisses, s'etend en Navarre & en Castille, & contient entr'autres l'abbaye de *Piedra*, de l'ordre de Cîteaux.

4. *Teruel*, petite ville de 1300. feux, partagés en 8. paroisses, située vers les frontieres du royaume de Valence, à 5. lieues d'Albarazin, vers le levant, & à 30. au midi de Saragosse, dans une vaste plaine abondante & fertile, au confluent des 2. rivieres de Guadalaviar & d'Alhambra: elle est fort commerçante. Alphonse II. roi d'Aragon la reprit sur les Maures, & la repeupla en 1171. Son évêché fut érigé en 1347. suivant l'abbé de Commanville, & seulement en 1577. suivant la Martiniere, après l'auteur des Delices d'Espagne. La cathédrale a un chapitre composé de 6. dignités, 14. chanoines, & 19. prébendiers: il y a 5. maisons religieuses dans la ville, 4. d'hommes & une de filles, avec un riche hôpital. Elle a 100. villages dans son ressort, & le diocèse contient 77. paroisses.

§. 2. *Partie septentrionale du royaume d'Aragon.*

Cette partie du royaume d'Aragon, située à la gauche de l'Ebre, contient 3. villes épiscopales, avec les pays de *Sobrarbe* & de *Ribagorça*.

1. *Balbastro*: elle est située dans les montagnes, à 16. lieues au nord-est de Saragosse, à l'embouchure de la petite riviere de Varo dans la Cinca, qui prend sa source dans les Pyrénées. Pierre I. roi de Navarre & d'Aragon, ayant repris cette ville sur les Maures en 1101. l'évêché qui avoit été établi au milieu du X. siécle à Roca dans le comté de Ribagorça, y fut transféré. Le chapitre de la cathédrale a 7. dignitaires, 12. chanoines & 40. prébendiers. La ville contient 1300. feux sous une seule paroisse, & a 5. maisons religieuses. Le diocèse consiste en 170. paroisses. La principale ville des environs est *Fraga* sur la Cinca, & les frontieres de la Catalogne, à 10. lieues au midi de Balbastro. Elle est ancienne & célébre par la bataille qu'Alphonse I. roi de Navarre & d'Aragon perdit auprès de cette ville avec la vie, le 17. de Juillet de l'an 1134. Elle est située sur un rocher, & défendue par un château assez fort. *Monçon*, ville forte sur la Cinca, à 7. lieues au-dessus de Fraga, est défendue par un château. Elle est du diocèse de Lerida, ainsi que Fraga, & a une collégiale.

2. *Huesca*, ancienne ville, nommée *Osca*

en Latin, située dans une plaine environnée de collines agréables & fertiles, sur tout en vin, sur la petite riviere d'Isuela, dans un air tempéré, à 12. lieues au nord-est de Saragosse, & 8. au nord-ouest de Balbastro. Cette ville étant tombée au pouvoir des Sarrasins au VIII. siécle, Charlemagne & Louis le Débonnaire son fils, obligerent celui qui en étoit gouverneur pour les Infidéles, à se soumettre à leur autorité. Sous la protection de ces princes les évêques s'y conserverent : on prétend même que ce fut le seul évêché d'Aragon durant l'invasion des Maures, & que c'est pour cela que ses évêques prirent le titre d'évêques d'*Aragon*. Nous voyons cependant par les actes authentiques de la translation des reliques des SS. George, Aurelius & Natalie, martyrs de Cordoue, dans l'abbaye de saint Germain des-Prez, & par ceux des reliques de S. Vincent dans celle de Castres, que les Chrétiens avoient un évêque à Saragosse au milieu du IX. siécle, quoique cette ville fût alors au pouvoir des Sarrasins, & que ce prélat y avoit même une cathédrale ou *Eglise principale :* mais il s'y étoit maintenu sans doute sous la protection de Charlemagne & de ses successeurs.

L'évêché d'Huesca fut transféré dans la suite à Jacca. Pierre I. roi de Navarre & d'Aragon, ayant pris enfin en 1096. cette ville sur les Sarrasins, après un siége de 2. ans, durant lequel le roi Sanche I. son pere étoit mort en 1094. des blessures qu'il y avoit reçues, l'évêché fut rétabli à Huesca; & pour ôter toute occasion de contestation, le diocèse fut partagé, & Jacca conserva le titre d'évêché. La ville d'Huesca contient 5000. feux, partagés en 4. paroisses. Le chapitre de la cathédrale consiste en 4. dignités, 24. chanoines, 14. prébendiers, 40. chapelains, &c. Il y a une université fondée vers l'an 1350. un collége de Jesuites, & 4. autres maisons religieuses d'hommes. Le diocèse contient 196. paroisses & 19. maisons religieuses : les principales sont les abbayes de *Mom-Aragon* & de *S. Victorian*, de Bénédictins non-réformés, & la Chartreuse de *Fuentes*, en Latin de *Fontibus Beata Mariæ*.

3. *Jacca*, ancienne ville qui a conservé son nom sans altération; elle est située sur la riviere d'*Aragon* qui a donné son nom au pays, au pied des montagnes qui font partie des Pyrénées, à 5. ou 6. lieues des frontieres de la Bigorre & de celles de France, qu'elle a au nord, & à 18. lieues au nord de Saragosse. Elle est défendue par un château, où il y a garnison.

Si on pouvoit s'en rapporter au témoignage d'un aussi mauvais critique qu'est l'abbé de Vayrac, Asnar premier comte d'Aragon l'auroit reprise en 795. sur les Maures ou Sarrasins, & on y auroit transféré alors l'évêché d'Huesca : mais nous ne connoissons aucun monument qui prouve, que la ville de Jacca ait jamais été au pouvoir des Infideles. Il paroît au contraire que cette ville, qui faisoit partie du pays des Gascons, évita de subir le joug des Sarrasins, parce que les Gascons se maintinrent en liberté, pour la plûpart, contre les entreprises des Infidéles. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Charlemagne ayant passé les Pyrénées en 778. & ayant soumis toute la partie de l'Espagne, située entre ces montagnes & la riviere d'Ebre, il laissa, à son retour en France, des comtes François pour commander sur cette frontiere; & qu'il en établit un à Jacca, qui commandoit le long de la riviere d'Aragon; ce qui donna lieu d'appeller ce pays le *Comté d'Aragon*, dont Jacca fut la principale ville. Sous Louis le Débonnaire son fils, les Gascons qui habitoient ce pays, élurent vers l'an 830. un roi, dont les successeurs se qualifierent d'abord rois de Pampelune, & ensuite de Navarre, ainsi qu'on l'a déja remarqué; & le comté d'Aragon ou de Jacca, fit partie de ce royaume. Quant à

l'établissement de l'évêché dans cette ville, on en a marqué l'origine dans l'article précédent.

Elle est peu considérable, n'ayant que 800. feux sous une seule paroisse. Le chapitre de la cathédrale est composé de 9. dignitaires, 17. chanoines, & 17. prébendiers. Il y a trois maisons religieuses d'hommes, & une de filles. La ville est défendue par une forteresse construite en 1592.

Le diocèse contient 199. paroisses, & 6. maisons religieuses, dont la principale est l'abbaye célébre & magnifique de *saint Jean de la Peña*, située au voisinage de la ville, de Bénédictins non réformés de la congrégation de Tarragonne, où les comtes du pays avoient leur sepulture. On y voit encore *Thiermas*, village qui tire son nom de ses eaux *thermales* fort salutaires, & *Luna*, qui a donné son nom à une ancienne maison.

4. *Sobrarbe* : c'est un petit pays traversé par la Cinca, qui descend des Pyrénées, & qui le parcourt du nord au midi : on n'en marque pas les limites précises ; mais on sçait qu'il a le comté de Ribagorça au levant, & celui de Comminges, ou la France, au nord. Il a titre de principauté : on prétend même qu'il a eu celui de royaume pendant trois ans au XI. siécle, ainsi qu'on l'a déja remarqué ; & c'est tout ce qu'on sçait de plus certain de l'origine de ce royaume, à moins que de s'arrêter à toutes les fables que divers auteurs Espagnols nous ont débitées à ce sujet. La petite ville d'*Ainsa* sur la Cinca, en est la principale ; elle est située à 8. lieues au nord de Balbastro, & à 20. au midi de Comminges. Le pays est composé de plusieurs vallées.

5. *Le comté de Ribagorça.* L'origine de ce comté est mieux connue. Il faisoit partie du pays & du diocèse d'Urgel, lorsque Pepin le *Bref*, & son fils Charlemagne, ayant conquis une partie de cette frontiere sur les Sarasins, ils y établirent des comtes pour la gouverner, & en mirent un entre autres dans le pays de *Ribagorça*, nommé *Ripacurcia* en Latin. Les comtes de Ribagorça s'étant rendus héréditaires, & ayant usurpé les droits régaliens sur le déclin de la seconde race de nos rois, les comtes de Pailhas, qui en étoient voisins, unirent le comté de Ribagorça à leur domaine, soit par mariage ou autrement. Raymond étoit comte de Pailhas & de Ribagorça en 959. lorsqu'il établit, conjointement avec la comtesse sa femme, un évêché à Rota, ville du comté de Ribagorça, qu'il avoit fait rebâtir ; & où il paroît qu'il y avoit eu, avant l'invasion des Sarrasins, un évêché qui avoit été supprimé.

Aymeri, archevêque de Narbonne, métropolitain de la Marche d'Espagne, consacra le nouvel évêque de Rota, qui eut dans son diocèse les deux comtés de Pailhas & de Ribagorça, situés entre les deux rivieres de *Noguera*, dont l'une est appellée *Palharese*, & l'autre *Ribagorçane*. Comme ce pays avoit fait anciennement partie du diocèse d'Urgel, les évêques de cette derniere ville se réserverent une espece d'autorité sur ceux de Rota, & présiderent à leur élection, le siége vacant. Les Sarrasins s'étant emparés de la ville de Rota dans le XI. siécle, l'évêché fut supprimé, & réuni à celui d'Urgel en 1040. Il fut rétabli 20. ans après ; & le pape Paschal II. le transféra à Balbastro, à la requisition de Pierre I. roi d'Arragon, après que ce prince eut pris en 1101. cette ville sur les Maures ; & le comté de Ribagorça a fait partie depuis du royaume d'Aragon.

Ce comté est situé entre la Noguera Ribagorçane, qui le sépare du comté de Pailhas au levant ; la riviere d'Esseri, qui descend des Pyrénées, au couchant ; les Pyrénées qui le séparent au nord du comté de Comminges, & le territoire de Monçon au midi. Il a dix à douze lieues communes de France d'étendue du midi au nord, &

fept à huit du levant au couchant entre ces deux rivieres. Il confifte en plufieurs vallées. Les principales font celle de *Benavari*, du nom d'une petite ville, qui eft la capitale du comté; & celle de *Venafque*, en Latin *Benafca*, qui a une petite ville fortifiée de même nom, avec un château fur la riviere d'Efferi, où on tient garnifon. La vallée de Venafque, traverfée par cette riviere, eft très bien cultivée. L'auteur des Délices de l'Efpagne prétend que toutes ces vallées comprennent 350. bourgs ou villages. On y voit l'ancienne abbaye d'*Alaon*, qui eft du diocèfe d'Urgel, fituée fur la droite de la Noguera Ribagorçane. Elle fut fondée vers l'an 834. par le comte Wandrille, de la race d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui commandoit fur cette frontiere.

On peut comprendre dans le comté de Ribagorce la vallée d'*Aran*, qui s'étend des deux côtés de la Garonne depuis fa fource, dans l'efpace de 7. à 8. lieues. Cette vallée, dont le château de *Caftelleon* fur la Garonne eft le chef lieu, dépend pour le fpirituel du diocèfe de Comminges, & a fait partie du comté de ce nom, & par conféquent de la France, jufqu'en 1192. qu'Alfonfe II. roi d'Aragon, en donnant Petronille de Comminges fa coufine, fille de Bernard comte de Comminges, & petite-fille & héritiere de Centulle comte de Bigorre, en mariage à Gafton, vicomte de Bearn, fe la réferva, fous prétexte qu'elle ne dépendoit pas du comté de Bigorre. Les rois d'Aragon ont poffédé paifiblement depuis la vallée d'Aran, où on voit entr'autres le bourg de Viella, à la gauche de la Garonne.

II. LA PRINCIPAUTÉ DE CATALOGNE.

Le nom de Catalogne, dont on ne connoît pas bien l'origine, eft moderne; & il n'a commencé d'être en ufage, qu'au commencement du XII. fiécle.

Cette province, l'une des principales, & la plus orientale d'Efpagne, eft bornée au nord par les Pyrénées, qui la féparent des pays de Conferans, de Foix, & de Rouffillon, ou de la France; au levant & au midi par la mer Méditerranée; & au couchant par l'Aragon, & une partie du royaume de Valence. Elle s'étend depuis le 40. dégré 30. m. de latitude, jufqu'au 43. 55. m. & entre les 17. 50. m. & 21. de longitude; ainfi elle a environ 60. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 45. du levant au couchant.

Après avoir fait partie de la *Tarragonoife* fous les Romains, les Vifigoths s'y établirent au commencement du V. fiécle; mais ces peuples ayant repaffé bientôt après en deçà des Pyrénées, ils n'en firent la conquête, & ne la foumirent à leur domination que vers le tems de la décadence de l'empire d'occident en 469. Les Sarrafins s'en emparerent fur les Vifigoths, comme de prefque tout le refte de l'Efpagne, au commencement du VIII. fiécle; mais le roi Pepin le Bref ayant fait la conquête de Narbonne fur ces Infidéles en 759. étendit fa domination au-delà des Pyrénées, & obligea les gouverneurs Sarrafins de Barcelone & de Gironne, de fe foumettre à fon autorité. Ces deux villes, & la plus grande partie du pays demeura néanmoins entre les mains des Infidéles, jufques fous l'empire de Charlemagne; mais enfin Louis *le Débonnaire* roi d'Aquitaine, fils de ce prince, ayant pris la ville de Barcelone fur les Sarrafins en 801. ces deux princes mirent des comtes ou gouverneurs François dans ces deux villes, & dans plufieurs autres du pays; qu'ils unirent à la couronne. Plufieurs de ces gouverneurs prirent le titre de *marquis*, parce qu'ils commandoient fur les frontieres du royaume; & pour la même raifon, les conquêtes de nos

rois au-delà des Pyrénées, le long de la mer Méditerranée, jusqu'à la riviere de Llobregat, qui fit la séparation de leurs états d'avec ceux des Sarasins, furent nommées *Marche d'Espagne*; nom qui subsista pendant long tems.

Bera fut le premier comte François, que Louis le *Débonnaire* roi d'Aquitaine établit gouverneur de Barcelone en 801. Cette ville, & le reste de la Marche d'Espagne, furent soumis d'abord à l'autorité du duc ou gouverneur général du royaume d'Aquitaine, dont la ville de Toulouse étoit la capitale; mais la Septimanie & la Marche d'Espagne ayant été distraites de ce royaume l'an 817. par le partage que Louis le *Débonnaire* fit alors de la monarchie entre les princes ses fils, elles formerent un duché ou gouvernement séparé, sous le nom de duché de *Septimanie* ou de *Gothie*, dont la ville de Barcelone fut la capitale. Ce duché fut encore partagé en deux gouvernemens généraux en 865. dont l'un sous le nom de *marquisat de Gothie*, comprit ce qui est en-deçà des Pyrenées; & l'autre la *Marche d'Espagne*, qui renfermoit les diocèses de Barcelonne, de Gironne, d'Urgel & d'Ausonne, aujourd'hui Vic. Il y avoit alors dix à douze comtes François dans ces quatre diocèses, & plusieurs vicomtes. Ces comtes & ces vicomtes s'étant rendus héréditaires, & ayant usurpé les droits régaliens sur le declin de la seconde race de nos rois, ainsi que firent tous les autres du royaume, formerent autant de petites souverainetés particulieres. Les principaux des comtes de la Marche d'Espagne furent ceux de *Barcelone*, dans le diocèse de cette ville; de *Girome*, de *Bezalu*, & d'*Ampurias* ou de *Lampourdan* dans celui de Gironne; d'*Urgel*, de *Cerdagne*, & de *Pailhas* dans le diocèse d'Urgel; & celui d'*Ausone* dans celui de ce nom.

Les comtes de Barcelone unirent successivement la plûpart de ces comtés à leur domaine, avec ceux de Roussilon, de Fenouilledes, &c. en deçà des Pyrénées, & aggrandirent leur domaine par diverses conquêtes qu'ils firent sur les Sarasins au-delà du Llobregat. Il tiroient leur origine de Wifred le *Velu*, qui étoit comte de Barcelone en 880. Wifred transmit ce comté à ses descendans, qui le posséderent avec la plus grande partie de la Marche d'Espagne, sous la souveraineté de nos rois, & qui prirent néanmoins la qualité de *Princes* vers le milieu du XI. siécle. Raymond Berenger IV. du nom, onziéme comte de Barcelone, de la race de Wifred le *Velu*, fut roi d'Arragon par sa femme Petronille, au milieu du XII. siécle. Par-là, lui & ses descendans réunirent l'Aragon & la Catalogne sous une même souveraineté; mais ils continuerent de posseder cette derniere province, sous l'hommage & l'autorité de nos rois, jusqu'en 1258. que par un traité conclu entre le roi S. Louis, & Jacques I. roi d'Aragon, le premier céda à l'autre la souveraineté sur la Catalogne & le Roussillon, en échange des prétentions, la plûpart chimériques, que Jacques avoit sur le comté de Carcassonne, & quelques autres domaines du Languedoc. Après l'union de la Castille & de l'Aragon sous une même couronne, la Catalogne demeura soumise aux rois d'Espagne, jusqu'en 1640. que les Catalans, mécontens de la cour de Madrid, se donnerent à la France, qui conserva la Catalogne jusqu'en 1652. Elle rendit cette province à l'Espagne par le traité des Pyrénées en 1659. mais elle se réserva le Roussillon, qui auparavant en étoit une dépendance, & qui anciennement avoit toujours été compris dans les Gaules, & dans l'étendue de la province ecclésiastique de Narbonne.

Il y a beaucoup de montagnes en Catalogne, sur-tout dans la partie septentrionale, qui s'étend dans les Pyrénées. Le terrain de cette partie est communément inégal

inégal & raboteux ; on y voit néanmoins plusieurs belles plaines ; & les montagnes étant très-cultivées, le pays est généralement abondant & fertile ; & on y trouve toutes les choses nécessaires à la vie : aussi est-il fort peuplé ; & l'air, qui y est sain & pur, contribue à la santé des habitans. On y trouve des carrieres de marbre, & des mines de divers métaux. On y compte 52. rivieres, tant grandes que petites. Les plus considérables sont l'Ebre, qui arrose son extrémité méridionale jusqu'à la mer; la Segre, qui après avoir traversé sa partie occidentale, se jette dans l'Ebre; le Llobregat, nommé en Latin *Rubricatus*, parce que le sable qu'il roule est fort rouge, qui y prend sa source, & qui se jette dans la mer, à 3. lieues de Barcelone vers le couchant; & le Ter, qui arrose la partie septentrionale du pays, & se jette aussi dans la Méditerranée, à 6. lieues au levant de Gironne. Il y a de plus une grande quantité de ruisseaux & de fontaines, qui contribuent à la fertilité du pays, & de très-belles forêts dans les montagnes.

Les Catalans ont de l'esprit : mais ils ont un naturel bouillant : ils sont hardis & entreprenans, rusés, obstinés dans le parti qu'ils embrassent, & ennemis implacables. Du reste ils sont bons soldats, & les habitans des montagnes de la province, qu'on appelle pour cela *Sommetans* ou *Miquelets*, ont donné en diverses occasions des preuves de leur intrépidité & de leur courage. Ceux qui demeurent dans le plat pays, le long de la côte, ont la réputation d'être amateurs de l'oisiveté, & d'être peu laborieux; ce qui fait qu'il va tous les ans en Catalogne un grand nombre de journaliers des provinces de France qui en sont voisines, pour aider les peuples du pays à faire leur récolte. Ils jouissoient de divers priviléges, auxquels ils étoient fort attachés, avant la guerre qui s'éleva au commencement de ce siécle pour la succession d'Espagne ; mais s'étant montrés trop partisans de la maison d'Autriche, par l'antipathie qu'ils ont contre les Castillans & qui est enracinée parmi eux, le roi Philippe V. les en a privés.

La Catalogne est partagée en 8. diocèses, par rapport au spirituel, & ces 8. diocèses contiennent 28. abbayes. Par rapport au civil, elle est partagée en 15. vigueries ou jurisdictions. On y compte une principauté, 2. duchés, 5. marquisats, 17. comtés, 12. vicomtés, & un grand nombre de baronies : mais de tous ces fiefs de dignité, il n'y en a que 4. auxquels le *Grandat* ou la Grandesse soit annexée, sçavoir le duché de *Cardone*, & les marquisats d'*Aytona*, de *Camerasa* & d'*Hinoyosa*. Nous diviserons la Catalogne en orientale & occidentale.

§. 1. *La Catalogne Orientale.*

Nous comprenons dans cette partie tout ce qui dépendoit anciennement de la *Marche d'Espagne*, laquelle s'étendoit jusqu'à la gauche du Llobregat, qui coule du nord au midi. On y voit les 4. villes épiscopales qui suivent.

1. BARCELONE, nommée *Barcino* en Latin, capitale de la Catalogne, est une des plus considérables, & des plus importantes villes de l'Espagne & de l'Europe. Elle est ancienne, & située sur la côte de la Méditerranée, où elle a un bon port de mer, au 41. dégré 26. m. de latitude, & au 19. 53. m. de longitude. Elle est belle, grande, & bien peuplée, & partagée en Vieille & Nouvelle : les deux villes, que les uns font de la grandeur de Naples, & les autres de Toulouse, sont séparées par une muraille & par un fossé ; & on y compte près de cent mille ames. Ses habitans sont laborieux, & s'adonnent beaucoup au commerce. Ses rues sont larges pour la plûpart, & plus propres que dans toutes les autres villes d'Espagne : les plus grandes aboutissent à

la place S. Michel, qui eſt la principale. La ville eſt riche, commerçante & très-forte. Elle s'aggrandit tous les jours. On vient d'y conſtruire tout récemment un nouveau fauxbourg le long de la mer, avec une égliſe ſous l'invocation de S. Michel : une forteresſe, qui s'éleve ſur le ſommet de *Mont Joui*, lui ſert de citadelle. Cette montagne ſituée au couchant de la ville, auprès de ſes murailles, s'avance dans la mer en forme de promontoire, & met la ville & le port à l'abri des vents d'oueſt.

Il y eut un évêché à Barcelone dès le IV. ſiécle, ſous la métropole de Tarragone. Cette ville étant tombée au pouvoir des Sarraſins au commencement du VIII. elle demeura, à ce qu'il paroît, ſans évêque, juſqu'au commencement du ſuivant. L'évêché y fut rétabli, & ſoumis à la métropole de Narbonne avec toutes les autres égliſes de la Marche d'Eſpagne, juſqu'au rétabliſſement de l'archevêché de Tarragone, à la fin du XI. ſiécle. La cathédrale de Barcelone eſt ſous le nom de ſainte Eulalie. C'eſt un vaiſſeau fort vaſte, & accompagné de deux tours fort hautes. Le chapitre conſiſte en 11. dignitaires, 24. chanoines, 12. prébendiers, & pluſieurs autres bénéficiers. La ſeconde égliſe de Barcelone eſt *Notre-Dame del Pino*.

Il y a un grand nombre de maiſons religieuſes dans cette ville : une des principales eſt S. Paul, autrefois prieuré, & aujourd'hui abbaye de Bénédictins, dépendante de celle de Montſerrat : c'eſt un collége pour les étudians en théologie de cette derniere abbaye, qui a auſſi ſous ſon autorité dans Barcelone les abbayes de Bénédictines de *S. Pierre de Puellas*, & de *Ste Claire*. Les autres principales maiſons religieuſes ſont les couvens de la Merci, des grands Carmes, des Cordeliers, des Dominicains, & des Auguſtins, qui y ont auſſi un collége ; le collége des Jéſuites, qui y ont un ſéminaire, &c. Il y a auſſi une belle Chartreuſe au pied du *Mont Joui*.

Les principaux édifices ſéculiers de la ville ſont les palais du viceroi, de l'évêque & de l'inquiſition ; l'arſenal, la *Terſana*, où on conſtruit les galeres, la bourſe des marchands, & la maiſon de la *Députation*. Barcelone eſt chef de viguerie royale, & il y a une cour ſuprême de juſtice, ou audiance royale. On y a établi depuis quelques années une académie de belles-lettres ; mais il ne paroît pas qu'il y ait une univerſité, comme quelques-uns l'ont avancé.

Le diocèſe de Barcelone contient 206. paroiſſes partagées en 6. archidiaconés. On y voit pluſieurs abbayes, 10. prieurés & 3. commanderies.

La principale abbaye du diocèſe de Barcelone eſt celle de Notre-Dame de *Montſerrat*, commencée au IX. ſiécle par Wifred *le Velu* comte de Barcelone, à l'occaſion d'une image miraculeuſe de la Vierge, qu'on trouva en ce lieu, qui eſt devenu depuis un des plus grands pélérinages de l'Europe. Elle eſt réguliere, & appartient aux Bénédictins de la congrégation réformée de Valladolid. Elle eſt ſituée à 7. lieues au nord-oueſt de Barcelone à la droite du Llobregat, dans une montagne, qui a 4. lieues de tour & 2. de hauteur, & qui eſt compoſée preſque entiérement de rochers eſcarpés. Le cloître & l'égliſe ſont ſitués dans une eſplanade au pied d'un rocher fort roide. La nouvelle égliſe bâtie par Philippe II. roi d'Eſpagne, à la fin du XVI. ſiécle, eſt très-belle & très-riche. Il y a pluſieurs cellules diſperſées dans la montagne, où vivent pluſieurs religieux de la maiſon, & d'autres ſolitaires entiérement ſéparés du monde. Ces hermites, au nombre de 18. à 20. ſont habillés différemment des religieux. Ils ſont ſoumis à l'abbé, qui a un vicaire dans la montagne. Ils s'aſſemblent les dimanches & fêtes

à l'hermitage de *Ste Anne*, le plus grand de tous, où le vicaire les communie; & les jours des grandes fêtes ils descendent au monastère, qui dans son origine ne fut qu'un prieuré conventuel, dépendant de l'abbaye de *Rinpoll*, & ne fut érigé en abbaye qu'en 1410. La communauté est ordinairement de 60. à 80. religieux de chœur, sans compter les hermites ou solitaires, de 90. freres donnés, & de plus de 130. serviteurs ou domestiques pour le service de l'église, de la maison, & de l'hôtellerie ou hôpital, où on nourrit tous les pélerins pendant trois jours, outre un grand nombre d'autres freres, qui sont dans les granges ou fermes, ou employés à quêter dans les provinces. Cette abbaye, qui a plusieurs monastères sous sa dépendance, entr'autres à Naples, à Méxique, à Lima, à Barcelone, &c. entretient dans la maison 30. jeunes pensionnaires nobles, qui y sont élevés, & habillés uniformement. L'abbé est élû tous les 4. ans par la communauté depuis l'an 1610. quoique dans la congrégation de Valladolid les abbés soient élus tous les 4. ans au chapitre général. Il se qualifie *Premier aumônier de la cour royale d'Aragon*, *Catalogne & Valence.*

Une autre abbaye du diocèse de Barcelone est celle de *S. Coulgat*, en Latin *S. Cucuphati*, située dans le pays de *Valles*, qui a eu titre de comté, qui s'étendoit à la gauche du Llobregat, & qu'on nommoit en Latin *Vallensis pagus.* Cette abbaye fondée au IX. siécle, est célébre & fort riche. Elle appartient aux Bénédictins non réformés de la congregation de Tarragonne. Outre l'abbé régulier, il y a 25. religieux tous nobles. L'abbaye est immédiate au saint siége, & l'abbé a séance aux etats de Catalogne.

Les autres lieux plus considérables du diocèse de Barcelone sont *Villanova de Panades*, près de la côte, chef de viguerie, & titre d'archidiaconé; *Ostalric*; *Moncade*, ancienne baronie, &c.

2. *Gironne*, ancienne ville nommée en Latin *Gerunda*, est située sur une colline au bord du Ter, à 7. ou 8. lieues de la côte, à 20. lieues au nord-est de Barcelone, & à 16. au midi de Perpignan. Elle est médiocrement grande, de figure triangulaire, commerçante, & chef d'une viguerie qui est fort étendue. Charlemagne la prit sur les Sarrasins en 785. & depuis ce tems-là elle a été censée du domaine de la France, jusqu'en 1258. que la souveraineté en fut cédée au roi d'Aragon par le roi S. Louis. Le roi Philippe le Hardi la prit en 1285. & peu de tems après elle fut rendue au roi d'Aragon.

Il y a un évêché à Gironne depuis le V. siécle. La cathédrale de la Vierge & de S. Felix est belle & fort riche. Son chapitre est composé de 8. dignités, 36. chanoines & 76. bénéficiers. Parmi ses maisons religieuses, les plus considérables sont l'abbaye de S. Pierre de *Gallicanum*, de Bénédictins non-réformés; le couvent des Jacobins & le collége des Jesuites. Les habitans font un commerce assez considérable. La ville est forte, & défendue par un château & par 3. autres autres forts.

Le diocèse de Gironne est un des meilleurs pays de la Catalogne: il comprend 339. paroisses, partagées en 5. archidiaconés, 12. abbayes, & 14. prieurés. Les principales de ces abbayes sont celles de *S. Felix de Guixoles*, sur la côte, de Bénédictins de la congrégation réformée de Valladolid, de S. Etienne de *Bagnols*, de S. Pierre de *Besalu*, de S. Pierre de *Roda*, de S. Sauveur de *Breda*, de Notre Dame de *Campredon*, & de Notre-Dame d'*Amer* de Bénédictins non réformés.

Charlemagne ayant pris la ville de Gironne sur les Sarrasins, partagea le diocèse en 4. comtés ou gouvernemens; sçavoir, de *Gironne*, d'*Ampurias* ou *Ampourdan*, de

Besalu & de *Peirelade*, dont les comtes se rendirent dans la suite héréditaires : ces comtés, dont nous ignorons les limites précises, furent unis dans la suite au domaine des comtes de Barcelone. *Palamos*, ville forte sur la côte, avec un bon port, est une des principales de l'ancien comté de Gironne.

Ampurias, chef-lieu du pays d'Ampourdan, etoit une ancienne ville qui avoit une origine Grecque ou Phocéene, qui fut colonie Romaine, & qui avoit un siége épiscopal. Les Sarasins la ruinerent au VIII. siécle : après sa destruction, son évêché fut uni à celui de Gironne. Quant à la ville, elle ne s'est pas rétablie depuis, & ce n'est plus qu'un village situé a l'embouchure de la riviere de *Fluvia*, dans la mer, à 11. lieues au nord est de Gironne, & à 15. au midi de Perpignan. Il y a un château qui servoit de résidence aux comtes du pays.

L'Ampourdan est un pays assez considérable, qui s'étend le long de la côte de la Méditerranée, qu'il a au levant, & il confine avec le Roussillon au nord. Il est beaucoup moins fertile que le reste du diocèse de Gironne; & on y rencontre beaucoup de bruyéres. Ses principales villes sont *Roses*, sur un golfe auquel elle donne son nom, avec un port de mer, à 14. lieues au nord-est de Gironne, & à autant au midi de Perpignan. On attribue sa fondation aux Phocéens ou Marseillois : c'est une ville très-forte, avec une bonne citadelle qui en est à un mille sur le bord de la mer; *Figueras*, & en Latin *Ficariæ*, bourg ou petite ville environnée de villages fort agréables & fertiles; *Junquera*, *Olot*, *Castillon*, &c.

Besalu, chef d'un comté qui faisoit partie du diocèse de Gironne, est une petite ville située au pied des Pyrénées sur la riviere de *Fluvia*, à 6. lieues au couchant d'Ampurias & de la côte. Son nom Latin est *Bisuldunum*. On comprend aujourd'hui ce comté dans l'Ampourdan : le pape Benoît VIII. érigea un évêché dans cette ville au commencement du XI. siécle; mais il fut supprimé quelques années après sur les plaintes des évêques voisins. On a déja parlé de l'abbaye de S. Pierre de *Besalu*. Les principaux lieux de ce comté sont *Campredon*, petite ville bâtie au pied des hautes Pyrénées, vers les sources de la riviere de Ter, avec un château assez fort, à 15. lieues au nord-ouest de Gironne : elle est chef de viguerie. On a aussi parlé de son abbaye, ainsi que de celle de *Bagnols*, située dans le même comté.

Peirelade, petite ville, chef-lieu de l'ancien comté de son nom, est située aussi au pied des Pyrénées, vers les frontieres du Roussillon.

3. *Vic* étoit connue anciennement sous le nom d'*Ausone*, ou *Ausona* en Latin, ancienne ville, qui fut ruinée par les Sarasins au IX. siécle. Ayant été rebâtie, on la nomma *Vic*, à cause qu'elle ne paroissoit qu'un village. Elle dépendit d'abord pendant quelque tems du diocèse de Narbonne; & ayant été reprise par Charlemagne en 785. ce prince partagea son ancien diocèse en trois comtés, qui furent ceux d'*Ausone*, de *Manreza* & de *Berga*, & y fit rétablir l'ancien évêché qui y etoit avant l'invasion des Sarasins.

La ville est aujourd'hui peu considérable, mais elle a de grands fauxbourgs, & elle est chef de viguerie. Elle est située à 10. lieues de Gironne vers le sud-ouest, partie sur une colline, & partie dans une plaine extrememenr fertile, sur une petite riviere qui se jette dans le Ter : elle est environnée de montagnes. Il y a un collége de Jesuites. La cathédrale de S. Pierre est assez belle : son chapitre est composé de 4. dignitaires, 24. chanoines, & 160. tant prébendiers qu'autres bénéficiers. La grande place est environnée de portiques sous les maisons.

Le diocèse de Vic contient 106. paroisses, 5. abbayes & 2. prieurés. Une de ces principales abbayes est celle de Notre-Dame de *Ripol* ou *Riupol*, fondée vers la fin du IX. siécle par Wifred le *Velu*, comte de Barcelone, dont les successeurs y ont eu long-tems leur sépulture. L'abbé qui jouit d'une jurisdiction épiscopale, a 3000. ducats de revenu : la mense conventuelle est de 11000 ducats. Elle appartient aux Bénédictins non-réformés de la congrégation de Tarragone, & a donné l'origine à une petite ville située vers les frontieres du comté de Cerdagne.

S. Benoît de *Bages*, à 3. lieues de Montferrat, est une autre abbaye de Bénédictins immédiate au S. Siége, dont l'abbé, qui est régulier, a la jurisdiction spirituelle.

Manresa est une petite ville qui est ancienne, & qui est chef d'un ancien comté & d'une viguerie. Les Jesuites y ont un collége, de même qu'à *Cervera*, autre petite ville, chef de viguerie, avec titre de baronie.

Cervera est située sur une élévation, à 22. lieues au sud-ouest de Vic : elle est forte par sa situation. Elle signala sa fidélité envers le roi Philippe V. dans le tems de la révolte de la Catalogne. Ce prince, pour la récompenser, y fonda une université en 1717. & ordonna que les fonds des 3. autres universités de Catalogne, de *Lerida*, *Tortose* & *Tarragone*, y seroient transférés : mais nous ignorons si cela a été exécuté.

Cardone, petite ville située à 11. lieues au couchant de Vic, est une ancien titre de vicomté, qui fut érigé en comté en 1375. & depuis en duché par Ferdinand & Isabelle, en faveur d'une ancienne maison qui en possédoit le domaine depuis plusieurs siécles, & qui avoit pris le surnom de *Folch*, par corruption de celui de *Foulques* : il y a auprès de Cardone une montagne de sel, qui est une carriere inépuisable, & qui, a ce qu'on prétend, rapporte 40. mille ducats de revenu au duc de Cardone.

4. *Urgel* est une ancienne ville située au confluent d'une petite riviere avec la Segre, à 30. lieues au nord-ouest de Barcelone, & à 25. de Perpignan, vers le sud-ouest. On la nomme communément la *Seu*, c'est-à-dire, *le Siége* de l'évêché du pays, établi dans cette ville dès le V. siécle. Les Sarasins l'ayant détruite au VIII. siécle, Charlemagne, après s'être emparé du pays, le partagea en trois comtés ; sçavoir, d'*Urgel*, ville qui fut rétablie, de *Cerdagne* & de *Pailhas*, qui eurent pendant long-tems des comtes particuliers & héréditaires, & que les comtes de Barcelone unirent dans la suite à leur domaine. Charlemagne & Louis le Débonnaire ayant fait rebâtir la ville & la cathédrale de Notre-Dame d'Urgel, cette église fut consacrée en 819. Son chapitre est composé de 7. dignités, parmi lesquelles il y a 4. archidiaconés, de 20. chanoines, & 163. bénéficiers. Cette ville est au pied des Pyrénées, à 3. lieues des frontieres de la France, dans une plaine très-fertile & environnée de montagnes, où il y a beaucoup de vignes : les Jesuites y ont un collége.

Le diocèse d'Urgel contient 420. paroisses situées, tant dans la Catalogne & l'Aragon, qu'en France dans la vallée d'Andore & la Cerdagne Françoise ; cinq abbayes & deux prieurés. Parmi ces abbayes sont celles de Ste Marie de *Sarrateix* de Bénédictins de la congrégation de Tarragonne, de *Lavaix* de l'ordre de Citeaux, & de *Belpech* de l'ordre de Prémontré. On appelle aussi cette derniere sainte *Marie de las Avellanas*.

Un des principaux lieux du comté d'Urgel, est *Castelbon*, château situé à une grande lieue d'Urgel vers le nord-ouest, avec un ancien titre de vicomté, qui a été long-tems dans la maison de Foix.

Le comté de *Cerdagne* est le pays des an-

ciens *Cerretains*, peuples de la Tarragonoise. Outre ses comtes, il a eu des vicomtes. Les Pyrénées le séparent du *Roussillon*, ou plutôt du *Conflant* au levant, & du *Capcir*, portion du diocese d'Alet, au nord. On le distingue en *Cerdagne Françoise*, qui en fait la moindre partie, & en *Cerdagne Espagnole*, qui est la plus étendue. Cette derniere contient entr'autres trois petites villes. La premiere est *Puicerda*, qui en est la capitale. Elle est ancienne, forte & assez considérable; elle est située vers les sources de la riviere de Segre, au pied des Pyrénées, dans une belle plaine, à 20. lieues de Perpignan vers le couchant: c'est le siége de la viguerie du pays. La seconde est *Livia*, aussi sur la Segre, qui en étoit autrefois la capitale, qui est très-ancienne, & qui n'est qu'à une lieue de Puycerda vers le nord-est; enfin la troisiéme est *Bellver* aussi sur la Segre.

On a déja remarqué que le comté de Pailhas, nommé en Latin *Palliarensis pagus* ou *Comitatus*, s'étendoit entre les deux rivieres de Noguera, la *Noguera Ribagorçane* & la *Noguera Palharese*, & qu'il avoit le comté de Ribagorça au couchant, dont il est séparé par la premiere de ces deux rivieres. On y voit entr'autres l'abbaye de *Ferri* de l'ordre de S. Benoît, sur la Noguera Pallharese.

§. 2. *La Catalogne Occidentale.*

Cette partie de la Catalogne contient aussi quatre diocèses, qui sont les suivans.

1. *Tarragone.* C'est une des plus anciennes villes d'Espagne, dont on attribue la fondation aux Phéniciens. Elle est située sur la côte de la Méditerranée, à l'embouchure de la petite riviere de Francoli dans la mer, sur le penchant d'une colline, à une portée de canon de la mer, où elle a un port qui n'est pas des meilleurs, à 18. lieues au sud-ouest de Barcelone. La ville est commerçante, & tout le terrain des environs en est fertile. On voit encore beaucoup de restes d'antiquité dans cette ville, que les Romains eurent soin d'embellir, & qu'ils firent la capitale de la *Tarragonoise*, l'une de leurs trois provinces d'Espagne, qui en contenoit plus de la moitié. Après avoir passé sous la domination des Visigoths au V. siécle, elle tomba au commencement du VIII. au pouvoir des Sarasins, qui la ruinerent entiérement. Raymond Berenger comte de Barcelone, ayant soumis tous les environs de cette ville ruinée, au milieu du XI. siécle, résolut de la rebâtir. Dans cette vûe il la donna en fief, sous certaines conditions, à Berenger vicomte de Narbonne, qui lui avoit aidé à faire cette conquête sur les Sarasins. Il avoit aussi résolu d'y rétablir l'evêché, & l'ancien siége métropolitain, établi dès le IV. siécle; n'y ayant pas eu d'évêque depuis l'invasion des Sarasins, & la province ecclésiastique de Tarragone ayant été soumise durant cet intervalle à l'autorité métropolitaine de l'archevêque de Narbonne. Mais le retablissement de l'archevêché de Tarragone n'eut lieu qu'à la fin du XI. siécle. La ville n'étoit pas encore alors rebâtie; mais elle le fut bientôt après. Le comte de Barcelone en fit donation en 1117. à Oldegarius, qui en étoit le premier archevêque, depuis le rétablissement de cette église. Il se réserva seulement le principal domaine, & le palais. L'archevêque de Tarragone vendit le domaine de cette ville en 1151. au comte de Barcelone.

La ville de Tarragone est fortifiée à la moderne: elle a une enceinte capable de contenir deux mille maisons; mais on n'y en compte que cinq cens. La cathédrale de Ste Thecle a un chapitre composé de 11. dignités, 24. chanoines, 24. prébendiers, & 69. autres bénéficiers. Les Jesuites y ont un collége. Cette ville est chef de viguerie, & a une université fondée en 1532.

Le diocèse de Tarragone contient 197. paroisses partagées en 4. archidiaconés, 2. abbayes, 2. commanderies, & la belle Chartreuse de *Scala Dei*. Ces deux abbayes sont celles de *Poblet* & de *Santas Creus*, de l'ordre de Cîteaux. La premiere, qui est une des plus célébres & des plus considérables d'Espagne, nommée en Latin *Populetum*, fut fondée en 1153. par Raymond comte de Barcelone; les rois d'Aragon y ont eu leur sépulture, depuis Alfonse II. jusqu'à l'union de cette couronne avec celle de Castille.

Les principaux lieux du diocèse de Tarragone sont *Montblanc*, *Tarrege* & *Agramunt*, petites villes chefs de viguerie. La 1e est moderne, & a titre de duché. La 2e fut reprise sur les Maures en 1163.

2. *Solsone*. Cette ville dépendoit du diocèse de Vic, avant son érection en évêché en 1597. Elle est petite, & située à 2. lieues au nord de Cardone, & à 12. au couchant de Vic, sur une élevation, au milieu d'une vallée fertile, environnée de rochers & de montagnes, à deux lieues du Llobregat sur la droite. Le chapitre de la cathédrale consiste en 3. dignités, 12. chanoines, autant de prébendiers, & 40. chapelains. Son diocèse ne contient que 15. paroisses.

3. *Lerida*, & en Latin *Ilerda*, capitale du pays des anciens *Ilergetes*. Elle est située sur la pente d'une colline, à 32. lieues au couchant de Barcelone, & à 16. au nord-ouest de Tarragone, à la droite de la Segre, appellée en Latin *Siconis*, & plus anciennement *Sicanum*: ensorte que les habitans nommés *Sicaniens*, donnerent le nom de *Sicanie* à la Sicile, après l'avoir peuplée. Louis le Débonnaire roi d'Aquitaine assiégea, prit & ruina la ville de Lerida sur les Sarasins en 800. Ces Infidéles la rétablirent, & la garderent jusqu'en 1149. que Raymond-Berenger IV. du nom, comte de Barcelone, la reprit & la donna en fief au comte d'Urgel; car c'est sans fondement que l'auteur du dictionnaire géographique portatif, dit que Jacques roi d'Aragon la prit sur les Infidéles en 1238. Raymond Berenger y rétablit en même-tems l'évêché, qui y avoit été établi avant l'invasion des Sarasins.

La ville est assez grande & bien bâtie. Elle est fortifiée, & défendue par un château ou citadelle, qui est située sur une élévation, & qui renferme un ancien palais des comtes de Barcelone. Le chapitre de la cathédrale est composé de 6. dignités, 23. chanoines, 12. hebdomadiers, 20. prebendiers, & 110. autres bénéficiers. Il y a une université établie en 1300. & un collége de Jésuites, qui y ont aussi une maison de noviciat. Entre les colléges de l'université, il y a celui des Bénédictins de la congrégation de Tarragone, pour les étudians de cette congrégation.

Le diocèse de Lerida contient 212. paroisses partagées en 4. archidiaconés. De ces paroisses, 160. dépendent de l'Aragon, & les autres de la Catalogne. On voit encore dans ce diocèse 2. abbayes, dont la principale est celle de *Scarpio*, de l'ordre de Cîteaux, & quatre collégiales.

Les principaux lieux du diocèse dans la partie qui appartient à la Catalogne, sont *Balaguer*, petite ville, chef de viguerie, située à 6. lieues au-dessus & au nord-est de Lerida, sur la droite de la Segre, avec un pont sur cette riviere, & un château.

Aytona, ancienne baronie érigée en marquisat en faveur de l'ancienne maison de *Montcade*, dont les seigneurs étoient connétables héréditaires des rois d'Aragon, comtes de Barcelone.

Camerasa, gros bourg sur la Segre, à environ 2. lieues au-dessus de Balaguer, érigé en marquisat en faveur de la maison de *los Cobos*.

4. *Tortose*, & en Latin *Dertosa*, capitale

des anciens *Ilercaons* : elle est située sur la gauche de l'Ebre, à 4. lieues des frontieres du royaume de Valence, à autant de l'embouchure de cette riviere dans la mer, ce qui la rend commerçante, & à 20. au sud-ouest de Tarragone. Elle est considérable, & s'étend partie dans la plaine le long de l'Ebre, & partie sur une colline élevée. On la divise en Vieille & en Nouvelle. Cette derniere est la plus considérable. Elles sont également fortifiées, & défendues par un bon château. Elle a sur l'Ebre un pont, dont la tête est défendue par quelques fortifications. Cette ville étant tombée au pouvoir des Sarasins, au commencement du VIII. siécle, Louis le Débonnaire roi d'Aquitaine en entreprit plusieurs fois le siége sur eux, au commencement du IX. & la prit enfin en 811. mais ayant été reprise par les Infidéles, Raymond-Berenger IV. comte de Barcelone, la leur enleva en 1148. y rétablit l'évêché, qui y étoit établi avant le milieu du VI. siécle, & la donna en fief au seigneur de Montpellier, qui l'avoit aidé à en faire la conquête.

La cathédrale de cette ville, bâtie au milieu du XIV. siécle, est une des plus belles de la province. Elle est desservie par un chapitre de Chanoines Réguliers de l'ordre de S. Augustin, composé de 12. dignités, & de 20. chanoines. Il y a de plus 20. bénéficiers. On compte 4. paroisses dans la ville, 7. maisons religieuses d'hommes, & 2. de filles. Les principales sont le couvent des Dominicains, qui ont l'université, fondée en 1540. & le collége des Jésuites. Cette ville est chef d'une viguerie, qui est un pays fertile; & on y trouve des mines de plusieurs sortes de métaux.

Le diocèse de Tortose contient 160. paroisses partagées en 4. archidiaconés : il s'étend à la droite & à la gauche de l'Ebre. On y voit entr'autres l'abbaye de *Benafaza*, de l'ordre de Citeaux, qui pour le civil dépend du royaume de Valence. *Amposta*, est une châtellenie considérable, ou grand bailliage de l'ordre de Malte, & de la langue d'Arragon. Elle est située à la droite de l'Ebre, vers son embouchure dans la mer.

III. Royaume de Valence.

Ce royaume s'étend le long de la côte de la mer Méditerranée, qu'il a au levant, dans l'espace de plus de 80. lieues communes de France, depuis le 37. dégré 30. m. de latitude, jusqu'au 40. 50. m. & entre le 16. 20. m. de longitude, & le 18. 20. m. Il est borné au nord-est par la Catalogne, au couchant par l'Aragon & la Castille Nouvelle, & au sud-ouest par le royaume de Murcie; il n'a guères plus de 25. à 30. lieues dans sa plus grande largeur du levant au couchant.

Il fut d'abord compris sous les Romains dans la *Tarragonoise*; & après la subdivision de cette province, il appartint pour la plus grande partie à la *Carthaginoise*. Les Sarasins ayant envahi ce pays sur les Visigoths, au commencement du VIII. siécle, il dépendit d'abord de leur royaume de Cordoue, jusques vers la fin du même siécle, que le gouverneur Sarasin de Valence s'érigea en souverain, & établit un royaume dans cette capitale & ses environs, sous la dépendance neanmoins & sous le tribut du roi de Cordoue; ce qui subsista jusqu'à l'an 1238. que Jacques I. roi d'Aragon ayant pris la ville de Valence, unit ce royaume à ses états, & en fit une dépendance de la couronne d'Aragon.

Quoiqu'il y ait beaucoup de montagnes dans le pays, il est neanmois très-cultivé & très-fertile; mais plus en fruits, en vin & en pâturages, qu'en bled. On y recueille aussi beaucoup d'huile, & on y fait beaucoup

coup de soie, sur-tout le long de la côte, où il est très-peuplé. Le grand nombre de rivieres qui l'arrosent, contribuent d'ailleurs beaucoup à sa fertilité. On y en compte 35. les principales sont la *Segura*, le *Xucar*, le *Guadalviar* & le *Morviedro*. On nourrit beaucoup de troupeaux dans les montagnes; & on y trouve entr'autres des mines d'alun, de fer, du miel & des plantes médicinales. L'air y est tempéré, & on y jouit d'un printems presque continuel.

Les habitans du royaume de Valence sont grands & les mieux faits de tous les Espagnols. Ils passent pour spirituels, polis, affables, laborieux, & d'un caractère bienfaisant : mais ils aiment beaucoup l'ostentation & les commodités de la vie. Les maris y sont communément plus jaloux que dans les autres provinces d'Espagne; ce qui n'est pas peu dire; & comme on trouve facilement dans le pays, pour de l'argent, beaucoup de coupe-jarrets, ils s'en servent pour venger leurs querelles, & pour exercer la vengeance que la jalousie leur inspire. D'ailleurs le grand nombre de brigands qu'on trouve sur les grands chemins, fait qu'on ne voyage pas dans le pays en sureté.

Ce royaume étoit beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, au commencement du dernier siécle, lorsqu'on en chassa les Maures qui l'habitoient, qu'on crut mal convertis au Christianisme : il en est resté plusieurs autres, dont on a cru la conversion plus sincére; ainsi les habitans du pays sont en partie anciens & en partie nouveaux Chrétiens : leur langage est mêlé de beaucoup de mots Arabes. On y compte neanmoins encore 78. villes, tant grandes que petites, 1000. villages & 4. ports de mer. Comme ses côtes sont fort sujettes aux incursions des corsaires d'Afrique, on a construit le long de cette côte, d'espace en espace, des tours nommées *Atalaxas*, où on a établi des sentinelles, pour avertir les peuples de se tenir sur leurs gardes, lorsqu'il paroît quelque vaisseau pirate.

Les habitans jouissoient de divers priviléges avant l'an 1705. le roi Philippe V. les en priva cette année pour avoir pris contre lui le parti de l'archiduc, & les soumit aux loix de Castille, sous l'autorité d'un viceroi qui a le gouvernement de la province; & on établit une audience ou chancellerie royale à Valence, subordonnée au conseil de Castille.

Parmi les fiefs de dignité de cette province auxquels le *grandat* est annexé, il y a les duchés de *Gandie*, de *Segorbe* & de *Villa-hermosa*, & le marquisat de *Denia*.

La riviere de Xucar, qui traverse ce royaume du couchant au levant, le divise en deux parties à-peu-près égales; la septentrionale & la méridionale.

§ 1. *Partie septentrionale du royaume de Valence.*

VALENCE, qui a donné son nom à ce royaume, en est la capitale & la principale de la partie septentrionale. Elle est ancienne, & on y trouve des restes de son antiquité. Le *Cid* l'enleva aux Maures qui la reprirent en 1025. & la garderent jusqu'en 1238. Elle est située au 39. dégré 30. m. de latitude, & au 17. 30. m. de longitude, sur le bord du Guadalviar, qui forme un port à son embouchure dans la mer, à 3. milles de la ville, dans une campagne délicieuse, & abondante pour toutes les choses nécessaires à la vie : il y a 5. à 6. ponts sur cette riviere. On voit un grand nombre de fontaines dans la ville, où on compte 12000. maisons, & 3000. dans les fauxbourgs, & elle est environnée de maisons de campagne. La plûpart des maisons sont occupées par des Aragonois & des Catalans d'origine, qui la repeuplerent après qu'elle eut été reprise en 1238. sur les Maures, qui en sortirent au nombre de 50. mille. Ses rues, pour la plûpart, sont lon-

gues & belles; mais elles ne sont pas pavées. Elle est ornée de beaux édifices habités par la principale noblesse du royaume qui y a fixé son séjour. La police y est administrée par un corrégidor nommé par le roi, qui en est le gouverneur particulier, & qui a plusieurs régidors ou assesseurs.

Il y eut dès les premiers siécles un évêché à Valence, qui y subsista jusqu'à l'invasion des Sarrasins : il y fut rétabli au XIII. siécle; & la cathédrale, qui est un de ses principaux édifices, fut érigée en archevêché en 1492. Son clocher est élevé de 130. pieds, & son chapitre, qui est très-riche, est composé de 7. dignités, 24. chanoines & 20. prébendiers. L'archevêque a droit de porter l'habit des cardinaux, & les chanoines celui des évêques les jours de cérémonie.

On compte 14. paroisses à Valence, 48. maisons religieuses de l'un ou de l'autre sexe, & 6. hôpitaux. Les principales maisons religieuses sont le monastère de S. Michel des Hieronymites, l'abbaye de S. Vincent, & la Chartreuse d'*Ara-Christi*, situées hors la ville; la maison professe & le collége des Jesuites. Les Dominicains y ont deux grands couvens, les Observantins de l'ordre de S. François, 3. & les Augustins 2. autres, & un collége : ces derniers conservent dans celui de Notre-Dame du secours le corps de S. Thomas de Villeneuve.

Les autres bâtimens les plus remarquables de la ville, sont le palais du viceroi, situé de l'autre côté de la riviere; l'hôtel de ville; le palais de *la Députation*, où la noblesse, qui fait un corps à part, s'assemble, & la bourse ou la loge des marchands. Il y a à Valence une université érigée en 1434. Elle est célébre pour la médecine & composée de divers colléges, dont les boursiers vont prendre leurs leçons dans celui de l'université qui est le principal. La ville est fort commerçante, & on y a établi des manufactures d'étoffes de soie & de laine.

Le port nommé *Grau* ou *Gradus* en Latin, n'est proprement qu'une plage ou rade. On y a bâti un bourg entouré de murailles; & l'intervalle qui est entre la ville & ce port, sert de promenade. Au midi & auprès de la ville, est le lac d'*Albufera*, qui a 3. lieues de long sur une de large, qui communique avec la mer, & qui est abondant en poissons, sur-tout en thons, en anguilles & en aloses.

Le diocèse de Valence contient 230. paroisses & 2. collégiales. On y voit entr'autres l'abbaye de *Valdigna*, de l'ordre de Cîteaux, située à 7. lieues de la ville, & la Chartreuse de *Porta-Cæli*, qui en est éloignée de quatre.

Segorbe ou *Segobriga* en Latin, est une ville épiscopale de la partie septentrionale du royaume de Valence. Elle est ancienne & située à 4. lieues au nord-ouest de Valence, sur une colline environnée de montagnes, sur le bord de la riviere de *Palancia*, suivant Guillaume de Lille; mais que d'autres appellent *Morviedro*. Jacques I. roi d'Aragon y rétablit l'évêché, qui y étoit anciennement, après avoir repris cette ville sur les Maures en 1245. On n'y compte que 800. maisons sous une seule paroisse. Le chapitre de la cathédrale consiste en 20. chanoines, y compris les dignités, 12. prébendiers, &c. il y a 8. maisons religieuses, dont une seule est de filles. Les Jesuites y ont un collége, & on voit auprès la Chartreuse de *Val-Christ*.

Segorbe a aussi titre de duché, érigé en 1469. en faveur de l'infant don Henri d'Aragon : il appartient aujourd'hui à la maison de *la Cerda*. Le terroir de Segorbe est fertile, & on trouve des carrieres d'un beau marbre dans les environs de cette ville. Son diocèse consiste en 120. paroisses, & on y voit 5. collégiales.

Les autres principales villes de la partie septentrionale du royaume de Valence, sont *Liria* ou *Leria*, sur le Guadalviar, avec

titre de duché qui appartient à la maison de Barwick ; *Morvedro* ou *Morviedro*, *Muri veteres* en Latin, située sur un rocher élevé, à trois milles de la mer, & à 4. lieues au nord de Valence, bâtie auprès des ruines de l'ancienne *Sagonte* ; il y a une collégiale, & on voit aux environs plusieurs restes d'antiquité ; *Peniscola*, petite ville très-forte, bâtie sur une pointe de terre très-élevée, qui s'avance dans la mer, célébre par la retraite qu'y fit l'antipape Benoît XIII. *Villa-Hermosa*, ville érigée en duché vers l'an 1470. en faveur d'Alphonse, fils naturel de Jean II. roi d'Aragon, d'où il a passé dans la maison de *Borgia* ; *Xeriça* & *Almenara*, qui ont titre de comté, &c.

§ 2. *Partie méridionale du royaume de Valence.*

Orihuela, est la seule ville épiscopale de cette partie du royaume de Valence. On prétend qu'elle est très-ancienne, & que c'est l'*Orcellis* de Ptolomée. Elle est située au milieu d'une plaine extrêmement fertile, sur la Segura entre deux montagnes, à 40. lieues au midi de Valence, & à l'extrémité méridionale du royaume. On y compte 2500. maisons partagées en 3. paroisses & 9. maisons religieuses, 6. d'hommes, dont la principale est celle des Dominicains & 3. de filles.

Quelques-uns prétendent qu'il y avoit un évêché à Orihuela dès le commencement du IV. siécle; mais il est certain que cet évêché est moderne. L'abbé de Commanville dit que le pape Jules II. l'érigea en 1513. par un démembrement de celui de Cartagène : mais on prétend que cette création n'eut lieu qu'après qu'elle eut été confirmée par Paul IV. L'abbé de Vayrac dit au contraire que la collégiale qui y avoit été fondée en 1414. fut érigée en évêché sous le régne d'Alphonse V. roi d'Aragon, vers le milieu du XV. siécle ; & que cet évêché fut uni en 1521. à celui de Cartagène, & rétabli en 1564. Quoi qu'il en soit le chapitre de la cathédrale consiste en 6. dignitaires, 16. chanoines, & 12. prébendiers. Il y a une université fondée en 1555.

Cette ville est capitale d'un gouvernement particulier, qui est indépendant de celui de Valence, & qui s'étend dans l'espace de 12. lieues de long & de 6. de large. Le diocèse ne contient que 60. paroisses démembrées de celui de Cartagène.

Les autres villes principales de cette partie du royaume de Valence, sont les suivantes. *Alicante*, située sur la côte, à 32. lieues au midi de Valence : elle est célébre par ses vins & par son port de mer, qui est un des meilleurs de toute la côte. Il est défendu par un château très-élevé, & il est extrêmement fréquenté. La ville est petite : mais très-commerçante, ce qui y attire beaucoup d'étrangers ; & plusieurs nations y ont des consuls. Jacques I. roi d'Aragon enleva cette importante place aux Maures ou Sarasins en 1264. elle donne son nom à un golfe.

Denia, ville sur la côte, à 16. lieues au sud-est de Valence, avec titre de marquisat, érigé en 1484. en faveur de la maison de *Gomez-Sandoval*. On lui donne une origine Grecque ou Marseilloise : il y a un assez bon port. Elle est défendue par un château, & a été épiscopale avant l'invasion des Maures : c'est la premiere place que les Alliés de l'archiduc Charles prirent en Espagne sur le roi Philippe V. dont les troupes la reprirent par assaut en 1708.

Elche, petite, mais jolie ville, sur la petite riviere de Segre, avec titre de marquisat, érigé par Charles V. en faveur de la maison de *Cardeñas* ; c'est l'ancien *Illicis*, où il y avoit un évêché au VI. siécle.

Gandia, petite ville sur la côte, à l'embouchure de la petite riviere d'Alcoy dans la mer, à 5. lieues au nord-ouest de Denia,

& à 12. au sud-ouest de Valence. Elle a titre de duché, érigé en 1485. en faveur de la maison de Borgia. Elle a aussi une université, érigée en 1549. Les Jésuites, qui en sont les directeurs, y ont un beau collége.

Montesa, place forte, chef-lieu d'un des ordres de chevalerie qui sont en Espagne, fondé en 1317.

Ontiniente, ville considérable, avec un collége de Jésuites.

Xativa, ancienne ville, connue autrefois sous le nom de *Setabis*, qui avoit un évêché dès le V. siécle, à 12. lieues au sud-ouest de Valence. Elle étoit belle & florissante & dans une heureuse situation, au milieu d'un pays fertile, sur-tout en toute sorte de fruits, & elle contenoit 3000. feux, lorsqu'ayant pris le parti de l'archiduc Charles contre le roi Philippe V. les troupes de France & d'Espagne la prirent d'assaut en 1707. & la raserent entiérement : elle a été rebâtie sous le nom de *San Felippe*.

Alzira, petite ville, où on fait un grand commerce de soye : *Oliva* & *Elda* ont titre de comté.

IV. Les Isles Baléares.

Elles sont au nombre de trois, sçavoir de *Mayorque*, de *Minorque*, & d'*Yviça*, ou d'*Yvice* : mais il n'y a que les deux premieres, qui sont les plus grandes, que les Anciens ayent connu sous le nom de *Baléares*, ou de *Gymnasia*. Elles s'étendent le long & au levant de la côte de la Méditerranée, depuis le 38. dégré 35. m. de latitude, jusqu'au 40. 10. m. & entre le 19. dégré de longitude, & le 22. 30. m. Suivant la carte que M. Bellin a donnée en 1740. de ces trois isles le premier méridien posé à l'observatoire de Paris, coupe la partie méridionale de celle de Mayorque, qui est située au milieu des deux autres. Elles ont la principauté de Catalogne, & le royaume de Valence au nord & au couchant. Celle d'Yvice, qui est la plus occidentale, est séparée de la côte du royaume de Valence par un trajet d'environ 12. lieues communes de France, & de l'isle de Mayorque qu'elle a au nord-ouest, par un autre trajet d'environ 18. lieues. Celle de Mayorque, qui a la Catalogne au nord-ouest, en est séparée par un trajet d'environ 35. lieues, & de celle de Minorque, qu'elle a au nord-est par un autre trajet d'environ dix lieues ; & enfin cette derniere est éloignée de la côte de Catalogne, qu'elle a au nord-ouest, par un trajet d'environ quarante lieues.

Ces isles ont été d'abord habitées par les Phéniciens : les Romains en firent la conquête sous la conduite de Metellus, & elles furent d'abord comprises dans la Tarragonoise. Après la subdivision des provinces, elles en firent une particuliere gouvernée par un préfet, & ensuite par un président. Les Sarasins s'en étant emparés au VIII. siécle, ainsi que du reste de l'Espagne, y établirent un de leurs royaumes, que Charlemagne soumit à sa domination ; mais les Sarasins en secouerent bientôt après le joug, & y régnerent jusqu'à Jacques I. roi d'Aragon, qui les conquit sur eux en 1229. & 1230. Jacques son second fils lui succéda dans le royaume de Mayorque, & dans quelques autres domaines de la terre ferme, & les transmit à ses descendans jusqu'à l'an 1344. que Pierre IV. roi d'Aragon en dépouilla Jacques II. roi de Mayorque, & les réunit à sa couronne.

On pêche beaucoup de corail aux environs de ces isles : le langage des peuples est le Catalan, qui approche beaucoup du Languedocien.

§. 1. *L'Isle de Mayorque.*

Cette isle, que les Espagnols appellent *Maillorque*, a 18. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & à peu

près autant du midi au nord. Le terrain y est diversifié, & partagé entre des montagnes couvertes d'oliviers & de vignes ; & des plaines où on recueille de fort bon bled ; & on y trouve abondamment toutes les choses nécessaires à la vie. Il n'y a pas de bêtes féroces ; & le seul inconvénient, qui y rend quelquefois la récolte fort mauvaise, est la sécheresse : le ciel de cette isle est fort beau, & la campagne fort agréable. Les côtes sont bordées de montagnes, mais il n'y a point de riviere, & on y trouve seulement beaucoup de fontaines & de puits. Les habitans en sont laborieux & industrieux. Ils ont un esprit propre pour les arts & les sciences, & sont sur-tout fort bons hommes de mer, ayant souvent à combattre contre les corsaires d'Afrique, qui les désolent, & contre lesquels il y a un corps de cavalerie & d'infanterie entretenu pour s'opposer à leurs excursions ; & les côtes sont garnies de tours pour les observer.

La ville de MAYORQUE, qui est épiscopale, capitale de l'isle, & l'une des principales d'Espagne, étoit connue anciennement sous le nom de *Palma*, & a été colonie Romaine. Elle est située au 39. dégré 35. m. de latitude, sur la côte qui regarde le sud-ouest, partie dans la plaine, & partie sur une élévation, dans un enfoncement ou baye de 15. milles de large, que la mer y forme, avec un bon port de mer. Elle contient dix mille habitans avec ses fauxbourgs : d'autres y comptent 6000. maisons. Elle a 8. portes, & est fortifiée à la moderne : les maisons y sont grandes & bien bâties, les rues larges, & les places grandes & spacieuses. On y voit 22. églises, sans les chapelles. Jacques I. roi d'Arragon ayant conquis l'isle sur les Maures, rétablit l'évêché qui y étoit avant l'invasion de ces Infidéles dès le VI. siécle, & fit bâtir la cathédrale, qui est située sur le bord de la mer, & qui est fort vaste & fort belle, ainsi que la plûpart des autres. Il y a une université assez ancienne, avec un professeur gagé pour enseigner la doctrine du fameux Raymond Lulle, qui en étoit natif. Parmi les autres églises, la plus belle est celle des Observantins de l'ordre de saint François, qui est magnifique ; celles des Dominicains & des Augustins sont aussi fort belles. Les Jésuites y ont deux colléges. On y voit une belle Chartreuse, & aux environs l'abbaye de *sainte Marie de la Régale*, de l'ordre de Cîteaux. Outre l'hôpital général, il y en a 5. autres, & 3. maisons de piété.

Les autres principaux bâtimens sont le palais du capitaine général ou viceroi, qui avec l'audience royale a le gouvernement du royaume, & juge par appel les affaires en dernier ressort ; la maison de la *Contractation*, qui est la loge où les marchands s'assemblent ; la maison de l'inquisition, &c. On y fabrique des réales, monnoie dont les habitans font un grand commerce. La justice ordinaire y est exercée par un bayle & par un viguier ; & la police, & celle de toute l'isle, par six jurats, dont le premier doit être gentilhomme, qu'on change tous les ans, & qui ont droit de convoquer les états du pays composés de gentilshommes, de bourgeois, de marchands, d'artisans, & des syndics des villes.

On compte six ou sept villes ou gros bourgs dans l'isle. Les deux principales villes sont *Alcudia*, située sur la côte orientale, où il y a un port, & *Pollencia*, *Puglienza*, ou *Poyança*, située dans la partie septentrionale de l'isle, avec un port qui en est éloigné, & qui est sur la côte orientale. Elle a été colonie Romaine, & contient environ 700. maisons, avec un collége de Jésuites. Il y a 3. ou 4. ports de mer dans l'isle, & beaucoup de villages.

§. 2. *L'Isle de Minorque.*

Le nom de cette isle est relatif à celui de

Mayorque ; ensorte que c'est leur grandeur réciproque, qui leur a procuré leur nom moderne. Celle de Minorque, appellée anciennement *Nura*, est située au nord-est de celle de Mayorque, & a 19. lieues communes de France d'étendue du sud-est au nord-ouest, & un peu plus de 5. de large. Le terrain en est en partie montagneux, & en partie uni. Il est aussi fertile que celui de Mayorque, excepté l'huile, à cause de son exposition aux frimats du nord; mais on y éleve de très-beaux mulets. Ses côtes sont bordées de montagnes couvertes de forêts. Il y a de bons pâturages au milieu de l'isle.

Citadella, capitale de l'isle, contient environ 600. maisons, & est assez bien fortifiée. Elle est sur la côte occidentale, avec un assez bon port. Le gouverneur de l'isle, subordonné au capitaine général de Mayorque, y faisoit sa résidence, & l'évêque de Mayorque y tient un proviseur. Il y a deux autres petites villes dans l'isle; mais la plus remarquable est *Mahon*, qui a un des meilleurs ports de la Méditerranée. La ville, qui est un peu avant dans la terre, vers la pointe méridionale de l'isle, doit son origine aux Carthaginois. Ce port est défendu par une bonne citadelle, qu'on appelle de *S. Philippe*. Les Anglois s'en étant emparés en 1708. durant la guerre d'Espagne, au commencement de ce siécle; il leur est resté par le traité d'Utrecht avec le reste de l'isle. La ville de Mahon est petite, mais riche & commerçante.

§. 3. *L'Isle d'Iviça* ou *d'Ivice*

Elle est située au sud-ouest de celle de Mayorque, & a 12. lieues communes de France d'étendue du sud-ouest au nord, & 4. à 5. de large. Elle a été connue sous le nom d'*Ebusus*. L'archevêque de Tarragone en est seigneur spirituel & temporel. Il y croît beaucoup de pins, & elle abonde en salines; elle est assez fertile en bled, en vin & en fruits, quoique montagneuse. On y fait beaucoup de sel; & on n'y voit ni serpens, ni aucune bête vénimeuse.

Outre la forteresse d'*Tviça*, qui a un assez bon port sur la côte orientale, il n'y a que quelques villages. Elle est environnée de petites isles, qui sont autant d'écueils. La plus grande est celle de *Fromentera*, située à son midi, inhabitée, & pleine de serpens; ce qui lui a fait donner le nom d'*Ophiusa* ou *Colubraria* : les anciens nommoient cette isle, & celle d'Yviça *Pytiuses*, à cause des pins qu'on y voyoit en grand nombre.

II.

ÉTATS DE PORTUGAL.

Le Portugal, qui étoit compris presque entiérement dans l'ancienne *Lusitanie*, occupe la partie la plus occidentale de la grande presqu'isle d'Espagne, & par conséquent de l'Europe. Il s'étend depuis le Cap de S. Vincent, au 37. dégré de latitude, jusqu'au 42. moins quelques minutes, & à l'embouchure du Minho dans l'Océan; & depuis le 8. dégré 5. m. de longitude, jusqu'au 12. & quelques minutes. Il est borné au nord par la Galice; au levant par le royaume de Leon & l'Estramadoure Espagnole; au midi & au couchant par la mer Océane. Il a environ 125. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 45. du levant au couchant.

Cette partie de l'ancienne Espagne ayant passé des Romains aux Suéves, & ensuite aux Visigoths au V. siécle, tomba au pouvoir des Sarrasins au commencement du VIII. Alfonse III. roi de Leon & de Galice, en conquit une partie au commencement du X. sur les Infidéles. Ferdinand I. roi de Castille & de Leon, son successeur, y fit de plus grands progrès vers le milieu

du XI. poussa ses conquêtes jusqu'à la gauche du Douro, & établit sa domination aux environs de la ville de *Portucale*, située à l'embouchure de ce fleuve dans l'Océan, que ses prédécesseurs avoient déja soumise, & qui étoit capitale d'un comté de son nom. Alfonse VI. roi de Castille, son fils, voulant continuer la guerre contre les Maures, donna en 1093. sa fille Thérése en mariage à Henri de Bourgogne, arriere-petit-fils de Hugues Capet chef de la troisiéme race des rois de France, avec le comté de *Porto* ou de *Portucale*, qui a donné son nom au royaume, après que Henri en eut étendu les limites par sa valeur & par ses victoires sur les Maures. Henri s'abstint de prendre le titre de roi du pays: mais Alfonse I. son fils le prit le premier en 1139. & le transmit à ses descendans. Ceux-ci posséderent le Portugal jusqu'en 1580. qu'après la mort du roi & cardinal Henri, Philippe II. roi d'Espagne s'en empara, & l'unit à la couronne d'Espagne, avec les domaines qui en dépendoient dans les autres parties du Monde; ce qui subsista jusqu'à l'an 1640. que les Portugais éleverent sur le trône Jean duc de Bragance, descendant d'Alfonse de Portugal, fils naturel du roi Jean I. Le duc de Bragance a transmis ce royaume, avec ses autres domaines, à ses descendans, jusqu'au roi Joseph I. qui a succédé en 1750. au roi Jean V. son pere. Les papes ont accordé à ce dernier, & à ses successeurs, la qualité de *Majesté très-fidéle*.

Outre le royaume de Portugal, ce prince possède de très-grands domaines en Amérique, plusieurs places sur les côtes d'Afrique, dont les Portugais ont entrepris les premiers la découverte, & divers pays en Asie, ou dans les Indes Orientales, dont ils sont aussi les premiers qui ont entrepris d'y naviger.

Quoique le royaume de Portugal soit un des moins étendus de l'Europe, il ne laisse pas d'être fort considérable. Il doit ses richesses, & la considération où il est, aux soins du roi *Emmanuel*. Les différens voyages que ce prince fit faire en Asie, en Afrique & en Amérique à la fin du XV. siécle, rendirent cet état si florissant, que les Portugais nommerent *le Siécle d'or* le tems de son regne.

L'air y est fort tempéré, on y voit un grand nombre de rivieres fort poissonneuses, dont le *Tage*, la *Guadiane*, le *Douro*, le *Minho*, le *Mondego* & le *Zadaon*, sont les plus considérables. Le terroir y est fort montagneux; mais il ne laisse pas d'être fertile. Les montagnes produisent de bons pâturages, où l'on nourrit quantité de bétail. Les vallées & les plaines sont fertiles en bled, en vin, en huile, en miel, en mûriers, en citrons, & en oranges.

L'origine de ce fruit, que nous appellons en France *Oranges de Portugal*, vient de la *Chine*: aussi les Hollandois & les Allemans les appellent *Cina Appel*, c'est-à-dire *Pommes de la Chine*. Il n'y a guères plus d'un siécle que les Portugais apporterent de ce pays-là la premiere greffe de ces fruits, qui ont tellement multiplié, qu'on voit aujourd'hui des forêts entieres de ces arbres en Portugal. Ce fut dans l'Estramadoure qu'on planta les premieres tiges de ces orangers; mais les plaines dont nous venons de parler, ne sont pas si abondantes en bled, qu'en ces autres fruits. Le sel, les chevaux & les jambons, plus estimés que ceux de Bayonne & de Mayence, apportent de grands profits au pays. On y trouve aussi des mines d'étain, de fer, de plomb, d'alun de roche & de cristal; des rubis, des émeraudes, des jacinthes, & des carrieres de marbre blanc & de jaspe: il y a aussi des mines d'or & d'argent. Les Romains y venoient autrefois chercher ces précieux métaux, que les Portugais trouvent maintenant avec plus de facilité dans les Indes & dans l'Afrique, qu'ils ne feroient chez

eux. Les principaux ports sont celui de Lisbonne à l'embouchure du Tage, & celui de Porto, à l'embouchure du Douro.

Les Espagnols avoient introduit l'usage des mules en Portugal; ce qui y avoit détruit la plûpart des haras. Mais après que ce royaume eut secoué le joug de ses voisins, le roi de Portugal voyant le préjudice que l'état en recevoit, défendit de se servir de mules. Cependant cette défense n'a pas été rigoureusement observée, & il y a encore beaucoup de mules dans le pays. Les chevaux y sont néanmoins beaucoup plus communs qu'ils n'étoient du tems des Espagnols.

Les Portugais sont polis, généreux, bons soldats & œconomes, mais vindicatifs: ils ne sont ni si vains, ni si présomptueux que les Espagnols: ils sont très-sociables, quoiqu'aussi jaloux de leurs femmes, & les étrangers trouvent parmi eux plus d'affabilité que parmi leurs voisins. Ils sont habillés de noir avec le manteau, l'épée & le poignard, à peu près comme les Espagnols, mais le roi & les courtisans sont habillés à la Françoise; ils ont naturellement de la sagacité pour les sciences, de l'habileté pour le négoce, & de l'intelligence pour la navigation; aussi s'appliquent-ils plus au commerce, & aux voyages maritimes, qu'à l'agriculture, qu'ils négligent trop. Ils sont hardis & entreprenans sur mer: ce sont eux qui les premiers ont fait le tour de l'Afrique, route inconnue jusqu'alors; & après avoir employé 88. ans à en faire la découverte, ils arriverent enfin à Calecut dans les Indes en 1498. ce qui éleva leur réputation fort au-dessus de celle des Phéniciens, des Carthaginois & des Grecs; ces derniers peuples n'ayant jamais fait d'entreprise si considérable dans la navigation, quoiqu'ils en ayent été les premiers auteurs.

Les Portugais se sont mis aujourd'hui dans le goût des sciences, sur-tout de l'histoire. Ils ont un usage très-pieux & très-utile, établi à Lisbonne, & dans les autres principales villes du royaume: ce sont des confrairies de la *Miséricorde*, composées des principaux bourgeois, & instituées pour le soulagement des pauvres honteux, des orphelins, &c.

La haute noblesse, qui comprend les *Grands* de Portugal, est partagée en trois classes de *Titrés*, qui sont les *Ducs*, les *Marquis* & les *Comtes*. Tous ces titrés jouissent des privileges de la grandesse, & ont droit de se couvrir devant le roi; au lieu qu'en Espagne, il n'y en a qu'un certain nombre qui ayent ce privilége. Chacun de ces titrés jouit d'une pension sur le trésor royal, suivant la qualité de son titre. Quant à la simple noblesse, ou qui n'est pas titrée, ceux qui la possédent prennent la qualité d'*Hidalgue* ou de gentilhomme, & jouissent aussi d'une pension du roi sur un fond de 14000. cruzades, qu'il a assigné pour cet effet. Personne ne prend en Portugal le titre de *Don*, qui est la marque de la noblesse, sans en avoir la permission du roi; au lieu qu'en Espagne, tout le monde se pare de ce titre, jusqu'aux plus petits bourgeois. Les charges d'épée & de robe ne sont pas vénales en Portugal, & ne sont données qu'au mérite. Les provisions ne sont que pour 3. ans, excepté les places de conseillers.

La langue Portugaise dérive du Latin: elle approche beaucoup de la Castillane, qui, avec le François, a beaucoup servi à la former à la fin du XI. siécle: elle est grave & élégante.

La monnoye de Portugal est différente de celle d'Espagne: les Portugais comptent par *Rées*. La pistole vaut 2000. rées; & une *Crusade*, qui est environ l'écu de France, 500. rées ou 3. testons: la plus petite monnoye est le *Vingtin*, qui vaut 20. rées. ainsi quand on achete pour dix pistoles de marchandises, on donne un compte de

20000. rées ; ce qui étonne les étrangers, qui ignorant la langue & la maniere de compter des Portugais, ne s'attachent qu'au chiffre.

Le pouvoir des rois de Portugal, quoique fort aimés de leurs sujets, n'est pas aussi étendu & aussi absolu qne celui des rois d'Espagne ; & il est modéré par les trois états du royaume, que ces princes assemblent dans les occasions importantes, & qu'ils sont obligés de ménager. Du reste la magnificence de leur cour éclate beaucoup plus que celle des rois d'Espagne. Lorsque le roi de Portugal doit sortir, un trompette va le matin sonner dans tous les endroits où S. M. doit passer ; si c'est la reine, un fifre & un tambour font la même fonction, & un hautbois précéde la marche des infants & des infantes. La couronne, qui est héréditaire, passe, comme en Espagne, aux filles, au défaut des mâles.

Le roi est servi par plusieurs grands officiers, dont le principal est le *Mor-domo-mor*, ou le grand maître de la maison : viennent ensuite le *Camereiro-mor*, ou grand chambellan qui habille & deshabille le roi ; deux gentilshommes de la chambre, qu'on appelle *Ceameristes*, qui servent alternativement & par semaine ; le grand écuyer, ou l'*Estribeiro-mor*, le grand huissier, ou le *Porteiro-mor*, le grand échanson, ou le *Copeiro-mor*, &c. Le grand aumônier, ou l'*Esmoler-mor*, est toujours l'abbé d'Alcobaça de l'ordre de Cîteaux. La garde ordinaire du roi est composée de 3. compagnies de gardes, commandées chacune par un capitaine. Le roi nomme à tous les grands bénéfices de ses états. Ses revenus sont considérables ; il les tire principalement de la douane & du droit d'entrée & de sortie : mais une grande partie est employée en pensions. Il donne audience à ses sujets trois fois la semaine, & fait administrer exactement la justice.

Ses principaux conseils sont le conseil royal ou d'*Etat*, où le roi préside, & qui prend connoissance des affaires étrangeres & domestiques, 2°. le conseil de *Guerre*, 3°. celui qu'on nomme : *O desenbargo do Paço*, où on fait les loix, où l'on en dispense, & où on examine les brefs que la cour de Rome envoye dans le pays, 4°. celui de la *Fazenda* ou des finances, composé de 3. surintendans, 5°. celui d'*Outremer*, 6°. celui de conscience nommé la *Mesada conscientia*, &c. Le roi Jean IV. établit le tribunal de l'*Inconfidence*, pour juger cenx qui sont accusés de révéler les secrets de l'état aux ennemis & de les favoriser. Nous parlerons ailleurs du tribunal de l'inquisition, & de celui de la nonciature. Par rapport à la séance dans les tribunaux, les infants y ont le premier rang ; les cardinaux sont après eux : les ducs précédent les archevêques, & les archevêques ont le pas sur les marquis ; les marquis ont le rang au dessus des évêques, les évêques devant les comtes, & les comtes devant les autres dignités ecclésiastiques.

Quant à la justice ordinaire, il y a 2. parlemens ou cours souveraines établies à *Lisbonne* & à *Porto* : elles sont composées d'un président, d'un chancelier & d'un certain nombre de conseillers : elles reçoivent les appels des 24. bailliages ou tribunaux inferieurs, qui comprennent tout ce royaume, & qui sont établis dans les capitales des 24. districts, qu'on appelle *Comarcas*, & qui sont autant de petites provinces. Les *nouveaux* Chrétiens, qu'on distingue en Portugal des *vieux* & qui ont été convertis du Judaïsme ou du Mahométisme au Christianisme, ne peuvent parvenir à aucune dignité en Portugal ; à moins que, par une grace singulière, le roi ne leur en accorde le privilége.

La religion Catholique est la seule qui soit permise en Portugal ; & tous les Juifs, qui étoient autrefois en grand nombre

dans ce royaume, ont été obligés de se faire baptiser, & de faire profession, du moins extérieure, du Christianisme : mais on assure qu'il y en a encore beaucoup de cachés dans le pays, qui déguisent leurs sentimens, & qui exercent souvent le zéle des inquisiteurs.

Il y a deux ordres militaires en Portugal, qui sont ceux d'*Avis* & de *Christ*. Le premier prend son nom d'une petite ville dans la province d'Alentejo, qui en est le chef-lieu. Il fut institué en 1162. par Alphonse I. dit Henri, premier roi de Portugal, & confirmé par le pape Innocent III. en 1204. il est soumis à l'abbé de Citeaux, & posséde 43. commanderies fort riches en Portugal. Les chevaliers sont habillés de blanc, & portent une croix fleurdelisée d'azur, surmontée par deux oiseaux affrontés, par allusion au mot latin *Avis*, qui veut dire *Oiseau*. L'ordre de *Christ* fut fondé vers l'an 1318. & approuvé 2. ans après par le pape Jean XXII. le chef-lieu est à *Thomar*. Les rois de Portugal en ont uni la grande maîtrise inséparablement à leur couronne, ainsi que celle de l'ordre militaire d'Avis, & ils en tirent les revenus. Il y a 43. commanderies dans l'ordre de Christ, dont les chevaliers sont habillés de blanc, & portent une croix patriarchale en broderie de soie rouge, chargée d'une croix d'argent.

Le royaume de Portugal est partagé en 6. provinces, dont 5. forment proprement ce royaume; sçavoir, l'*Estramadoure Portugaise*, les provinces de *Beira*, de *Tra-los-montes*, d'*Entra Douro* & *Minho* & d'*Alentejo* : la sixiéme est celle des *Algarves* qui a titre de royaume.

I. L'Estramadoure Portugaise.

On a remarqué ailleurs qu'on partageoit l'Estramadoure en Espagnole & en Portugaise. Cette derniere, qui renferme la ville de Lisbonne, capitale du Portugal, s'étend le long du Tage, jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer, dans une forme irréguliere; ensorte qu'elle est fort étroite à son extrémité orientale, & qu'elle va en s'élargissant, jusqu'à la côte de la mer Océane, qui est à son couchant, où elle s'étend dans l'espace de plus de 40. lieues communes de France du midi au nord : sa plus grande largeur du levant au couchant est à peu près égale. Elle occupe le milieu du royaume de Portugal : elle est bornée au nord par la province de *Beira*; au midi par celle d'*Alentejo*, & elle a l'*Estramadoure Espagnole* au levant.

Elle est fertile & abondante en pâturages, en vin, en huile, en miel & en oranges : le commerce y fleurit par le moyen du Tage, qui y a son embouchure dans la mer; & elle est habitée par la principale noblesse du royaume. Elle est gouvernée par un commandant géneral, qui a 4. lieutenans, 5. régimens d'infanterie, & 6. régimens de milice sous ses ordres. On y compte deux duchés, trois marquisats, 7. comtés, & six maisons royales. Les deux duchés sont ceux de *Cadaval* & de *Torres-Novas*; les trois marquisats d'*Alanguer*, *Cascaés* & *Fereira*, & les sept comtés d'*Arganil*, *Atalaya*, *Atougia*, *Castbaneira*, *Ericeyra*, *Miranda* & *Ourem*.

Cette province est partagée en six *Comarcas* ou jurisdictions, dont cinq sont situées au nord & à la droite du Tage, & la sixiéme, qui est celle de *Setubal*, est au midi ou à la gauche de ce fleuve. Ces six comarcas, ou districts, sont les suivans.

1. Lisbonne, nommée *Olissipo* en Latin, capitale du royaume de Portugal, l'est aussi de la province d'Estramadoure Portugaise, & d'un district ou *Comarca* particulier.

Elle est située sur le bord septentrional, ou à la droite du Tage, à 4. lieues de l'em-

bouchure de ce fleuve dans la mer, au 38. dégré 42. m. de latitude, & au 11. 30. m. de longitude. Elle est ancienne, & a été colonie Romaine sous le nom de *Felicitas Julia*; mais du reste son origine est fort obscure. Après avoir passé de la domination des Romains sous celle des Visigoths, elle tomba au pouvoir des Maures ou Sarasins, au commencement du VIII. siécle; Alphonse I. roi de Portugal l'ayant reprise sur ces Infidéles en 1145. ses successeurs en firent la capitale de leurs états.

Elle s'éléve en amphithéatre le long du Tage, sur 7. collines ou petites montagnes dans l'espace de 2. lieues: on lui en donne 6. de circuit, en y comprenant ses fauxbourgs. On y entre par 26. portes, & on y compte environ 40000. maisons, partagées en 40. paroisses. Quant au nombre des habitans, les uns n'y en mettent que 150000. mais d'autres en comptent le double: ce qu'il y a de vrai, c'est que Lisbonne est la ville la mieux peuplée de toute l'Espagne; ce qu'on doit attribuer à l'étendue de son commerce qui y attire beaucoup d'etrangers. Les François, les Anglois & les Hollandois y ont des consuls; & il y a beaucoup de familles de ces trois nations, qui y sont etablies: on y voit d'ailleurs des gens de toute couleur; des blancs, des noirs, d'olivâtres & des basanés, parce qu'il y a un grand nombre d'esclaves Africains, qui se vendent publiquement dans les marchés, dont on se sert pour domestiques, & qui par leurs différentes alliances, forment diverses nuances dans la couleur des habitans. Les rues de Lisbonne sont communément étroites, raboteuses & mal-propres; & comme il y faut toujours monter ou descendre, de-là vient qu'on y voit à peine cent carosses: mais on s'y sert de litieres, & il y en a un fort grand nombre. On y jouit d'un air doux & tempéré, & la plûpart des maisons sont accompagnées de beaux jardins.

Il y avoit un évêché à Lisbonne sous la métropole de Mérida dès le V. siécle. Il fut supprimé après que les Maures se furent emparés de cette ville au commencement du VIII. siécle, & rétabli en 1147. lorsque le roi Alphonse l'eut conquise sur ces infidéles. Il fut érigé en archevêché en 1390. par le pape Boniface IX. L'église cathédrale ou métropolitaine de S. Vincent, qu'on appelle la *Sée*, est un bâtiment très-ancien situé sur le penchant d'une colline. Son chapitre est composé de 8. dignités & de 20. chanoines, sans le bas chœur. Le pape Clement XI. érigea en 1716. à la sollicitation du roi de Portugal, la chapelle du palais de ce prince à Lisbonne, qui est magnifique, en *eglise patriarchale*, & y joignit un chapitre considérable, dont les chanoines sont pris parmi la plus ancienne noblesse du royaume; ainsi la ville & l'ancien diocese de Lisbonne sont séparés aujourd'hui en 2. diocèses, & il y a 2. évêques dans une même ville contre les canons. L'ancien archevêché est connu sous le nom de *Lisbonne Orientale*, & le nouveau patriarchat sous celui de *Lisbonne Occidentale*. Le patriarche est ordinairement cardinal; & quand il ne l'est pas, il a le privilége d'en porter l'habit sans aucune difference: il a tous les honneurs de la cour, & ceux de légat *à latere* par tout ailleurs: il fait les fonctions épiscopales dans le palais du roi, & jouit de la préséance sur tous grands, sur tous les archevêques & les évêques du royaume, & sur le primat de Brague; même dans leurs églises.

Toutes les églises de Lisbonne sont généralement belles & riches. Outre les 2. cathédrales & les 40 paroisses, on comptoit dans cette ville au commencement de ce siécle, 31. maisons religieuses d'hommes, & 20. de filles; mais le nombre en est augmenté depuis par de nouvelles fondations. Les communautés de ces maisons religieuses sont toutes très-nombreuses.

Les principales pour les hommes sont l'abbaye de *San Bento* ou de S. Benoît, de Bénédictins de la congrégation de Portugal, qui y ont de plus un collége pour les jeunes religieux qui étudient dans l'université de cette ville; l'abbaye de Notre-Dame d'*Esterro*, de l'ordre de Cîteaux, & la Chartreuse, qui est nommée *Aula-Dei*, qui est fort belle, qui est située hors la ville, & qui est habitée par des religieux François dépendans de la province de Chartreuse.

On y voit encore le convent de S. Dominique, dont l'église passe pour la plus magnifique de la ville : les Dominicains y ont aussi celui de *Notre-Dame de Grace*, & celui du Rosaire, habité par des religieux Irlandois. Les Observantins de saint François y ont le grand couvent de S. François, qui est dans la ville, & qui est très-beau, & celui du fauxbourg d'Enxobregas sur le Tage, où il y a 100. religieux : il y en a 250. dans celui de *S. Antoine de Padoue*, qui est du même ordre & de la province d'*Arabidas* ou de la *Rabida*. Il y a aussi un couvent de Capucins François de la province de Bretagne. Les grands Augustins, outre le grand couvent de Notre-Dame de Grace, y ont le collége de saint Antoine : les Carmes chaussés & deschaussés & les Trinitaires y ont aussi de fort beaux couvens. On compte à Lisbonne 5. maisons de Jésuites, & 2. de Clercs Mineurs. Celles des Jésuites sont la maison professe, le noviciat, les 2. colléges de S. Antoine & de S. François Xavier, & le séminaire Irlandois.

Quant aux maisons religieuses de filles, les principales sont celles des religieuses de l'ordre militaire de S. Jacques, des Récolletes de l'ordre de S. Bernard, fondée en 1653. des religieuses Angloises de sainte Brigitte; de S. Sauveur, de l'Annonciation, du S. Sacrement, de la Rose & du Rosaire de Dominicaines, qui y ont un 6e monastère d'Irlandoises; les 4. couvens des Franciscaines ou de l'ordre de S. Claire; sçavoir, 2. dans la ville, un dans le fauxbourg d'*Enxobregas* pour 33. religieuses nobles, & celui de S. Claire, situé auprès de la ville, qui est très-beau; les Carmelites Deschaussées, &c. Il y a 6. hôpitaux à Lisbonne : le principal est celui de *Tous les Saints*, fondé pour les malades.

L'université de Lisbonne fut fondée en 1290. Le roi don Jean V. y établit sur la fin de l'année 1720. une académie royale d'histoire, à peu-près sur le modéle de celle des Inscriptions & Belles Lettres de Paris; & en 1728. une seconde académie; & les académiciens ont déja donné au public divers ouvrages qui sont les fruits de leurs travaux.

On voit de grandes places & plusieurs beaux édifices à Lisbonne. Le principal & le plus magnifique est le palais du roi. C'est un bâtiment assez régulier, qui contient des morceaux très-précieux de peinture, de sculpture & d'architecture, & qui est orné d'une très-belle bibliothéque, & d'une magnifique chapelle ou église, dont on a déja parlé. Il fait face à la plus belle place de la ville, qu'on appelle *O Terreiro do Paço*, & a vûe sur le Tage, dont cette place n'est séparée que par une muraille à hauteur d'appui : c'est dans cette place qu'on fait les *Autos da Fé* & les courses des taureaux. Entre les autres palais est celui de l'Inquisition, où l'inquisiteur général du royaume fait sa résidence : ce palais, qui est très-beau, est situé auprés du couvent & de l'église de S. Dominique. La Douane est encore un très-beau palais, situé sur les bords du Tage : c'est un grand bâtiment dans lequel il y a un pont de bois qui s'avance dans le fleuve, & sur lequel est une machine propre à charger & à décharger les marchandises des barques & des vaisseaux qui y abordent.

Le port de Lisbonne est excellent; ce

qui fait que c'est une ville des plus marchandes de l'Europe ; & on y a établi depuis peu une compagnie de commerce. Les plus gros vaisseaux y peuvent aborder, & il peut en contenir un fort grand nombre, ayant une lieue d'étendue : ils y sont à l'abri des vents, étant couverts par les montagnes voisines. Divers forts construits le long du Tage, jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer, le garantissent de l'attaque des ennemis. La ville de Lisbonne est d'ailleurs defendue par 2. citadelles, dont l'une est sur la colline qui commande la ville, & par le fort de *S. Laurent*, situé sur un rocher au milieu du Tage.

On a déja remarqué qu'il y avoit un parlement ou cour souveraine à Lisbonne, dont le ressort s'étend sur la partie méridionale du royaume. La ville est gouvernée en particulier par un sénat, composé d'un président, de 6. sénateurs nobles & de 24. députés, 2. de chaque corps d'artisans, dont on change 4. tous les ans.

Les environs de Lisbonne sont délicieux, fertiles & bien peuplés. On compte 29. paroisses & 30500. feux à 5. lieues à la ronde de cette ville.

Entre les abbayes du diocèse de Lisbonne sont celles d'*Alcobaça*, de *Malenaira* & de *Tamaraens*, de l'ordre de Cîteaux.

La premiere est une des principales du Portugal, & de tout l'ordre. L'abbé, qui est régulier & triennal, est seigneur spirituel & temporel de la ville, & grand aumônier du royaume par son titre. Cette abbaye fut fondée en 1148. par le roi Alfonse I. qui y a son tombeau, ainsi que plusieurs de ses successeurs. Elle est située à 2. lieues de la côte, sur une élévation à 18. lieues au nord de Lisbonne, & à 8. de Santaren. Elle a 30000. cruzades ou 12000. ducats de revenu principal. La communauté y est très-nombreuse, & on y a établi ce qu'on appelle *Laus perennis* ; ensorte que dans l'intervalle des offices, il y a toujours six religieux qui chantent au chœur par tour : on y voit 5. cloîtres & 6. dortoirs, & on conserve plusieurs manuscrits dans la bibliothéque. La petite ville, jointe à l'abbaye, contient 620. familles. A une lieue au nord est le monastere des filles de Sainte Marie, de 150. religieuses soumises à la jurisdiction de l'abbé ; & au midi est le lieu de *las Caldas*, où il y a des eaux thermales fort salutaires.

2. *Leiria*, ville épiscopale, défendue par un château, est la capitale d'un second district ou comarca de la province d'Estramadoure Portugaise. Son évêché fut érigé en 1545. elle est située à 3. lieues de la côte de l'Océan, & à 24. au nord-est de Lisbonne, & contient 9000. feux, qui font 25000. habitans partagés en 3. paroisses. La cathédrale de Notre-Dame de *Penha* a un chapitre composé de 5. dignités, 10. chanoines & 10. prébendiers. Il y a plusieurs maisons religieuses, dont les principales sont celles des Dominicains, des Augustins, & des Dominicaines.

Aux environs, & au midi de Leiria, est le couvent de *Batalla*, de l'ordre de S. Dominique, que le roi Jean I. fonda en 1386. en mémoire d'une bataille qu'il remporta en cet endroit en 1385. sur les Castillans. Il y a aussi une maison royale.

3. *Santaren* dans le diocèse de Lisbonne, capitale d'un des 6. districts de l'Estramadoure, est située à 12. lieues au nord-est de Lisbonne, sur une montagne auprès du Tage. C'est l'ancien *Scalabis*, qui a pris son nom moderne par corruption de *sainte Irene*, dont on y conserve les reliques. Elle fut reprise sur les Sarrasins en 1147. & on y a établi une académie de belles-lettres en 1721. On y compte 30000. habitans partagés en 12. paroisses, une collégiale, une abbaye de Bénédictins, & une autre de Bénédictines ; un collége de Jésuites, & plusieurs autres maisons religieuses. Les environs sont extrêmement fertiles. L'ab-

baye de Bernardines d'*Almostar* est située tout auprès.

4. *Setubal* ou *Setuval*, ville moderne, située sur la côte, à 8. lieues au midi de Lisbonne, à la gauche du Tage, près des ruines de l'ancienne *Catobriga*, avec un petit port de mer. Le commerce y fleurit, & on fait beaucoup de sel sur cette côte. La ville est considérable & fortifiée. Les Jésuites y ont un collége. Le roi Jean V. y a établi une académie de belles lettres.

5. *Thomar*, petite ville ou bourg, à 2. lieues au nord & à la droite du Tage, & à 25. au nord est de Lisbonne, située au pied des montagnes sur la petite riviére de Nabona, au milieu d'une forêt d'oliviers. Cette ville, capitale d'une comarca, doit son origine à un château que les Templiers y firent construire en 1180. Elle passa au XIV. siécle aux chevaliers de l'ordre de *Christ*, qui en ont fait le chef-lieu de leur ordre. Elle contient 900. feux partagés en 2. paroisses, qui sont collégiales. Il y a quatre maisons religieuses, dont 2. d'hommes, & 1. de filles, sont de l'ordre de S. François. La quatriéme, qui est la principale, est le couvent chef d'ordre des chevaliers de Christ, dont le roi de Portugal est grand maître. Il est habité par des religieux de cet ordre, gouvernés par un Prieur, qui est immediat au S. Siége, & qui jouit d'une jurisdiction épiscopale. Il a le quart du revenu de toutes les commanderies de l'ordre, & est un des prelats du royaume. Ce couvent, qui est magnifique, est composé de 12. cloîtres d'une très-belle architecture, avec une belle bibliothéque : il a donné plusieurs évêques au Portugal. Le corregidor de Thomar étend sa jurisdiction sur 40. bourgs ou villages. Il y a un autre couvent de religieux de l'ordre de Christ à Notre-Dame de *Leda*, à une lieue de Lisbonne.

6. *Alanguer*, petite ville de 400. feux, située sur une hauteur, à 7. lieues au nord-est de Lisbonne, est la sixiéme ville de l'Estramadoure, chef de jurisdiction, & a titre de marquisat. Cette jurisdiction, qui s'étend sur 17. bourgs ou villages, a été transférée à *Torres Vedras*.

Les autres principaux lieux de cette province sont les maisons royales de *Belem* ou *Bellem*, d'*Alcantara*, d'*Almeyrin* & de *Salvaterra*. La premiere est située sur le Tage, à 2. lieues au dessous de Lisbonne. Elle est accompagnée d'un magnifique monastère d'Hieronymites, fondé au commencement du XVI. siécle, en l'honneur de la Naissance de J. C d'où il a tiré son nom : il a 8000. ducats de rente. Les rois de Portugal ont aujourd'hui leur sépulture dans l'eglise de ce monastère, qui est joint à un bourg considérable, bien peuplé & bien marchand : les Dominicaines Irlandoises y ont un couvent. Il y a à Bellem un hôtel royal, destiné pour y entretenir de pauvres gentilshommes, qui ont employé leur jeunesse au service du roi ; il y a aussi un port defendu par une tour ou citadelle qui le commande.

Olivellas ou *Odivellas*, a aussi le titre de maison royale C'est une célèbre abbaye de Bernardines fondée en 1295. avec un monastère de religieux pour les servir, dont le supérieur a le titre d'*Abbé*. La communauté est de 260. religieuses, sans les servantes.

Sintra ou *Cintra*, est une petite ville, avec une autre maison royale : il y a un beau monastère d'Hieronymites. C'est un lieu de dévotion, situé sur une montagne, qui s'avance dans la mer. Le monastère & l'église sont taillés dans le roc. Le roi Alfonse VI. y mourut en prison en 1683.

Abrantes, *Torres-Nuevas* & *Cadaval* ont titre de duché. Les deux premiers sont des *Grandats* d'Espagne : *Cascaes* a titre de marquisat; & *Orem*, *Figueiro dos Vinhas*, *Sarceda*, & *Torres Vedras* ont celui de comté.

II. Province de Beira.

L'Estramadoure Portugaise borne au midi cette province, qui est la plus étendue du Portugal, qui s'étend entre le *Tage* & le *Douro*, & qui a environ 42. lieues communes de France du midi au nord, & autant du levant au couchant. Elle est bornée au levant par le royaume de Leon & les états de Castille; au nord par les provinces de *Tra los montes*, & d'*Entra Douro & Minho*, dont la riviere de Douro la sépare vers son embouchure dans la mer; & au couchant par la mer Océane. Elle est également fertile en grains & en fruits. Il y a des montagnes riches en bons pâturages : la principale est le mont *Hermeno* ou *Stella*, où plusieurs rivieres prennent leur source.

On compte dans la province de Beira les deux duchés d'*Aveiro* & *Troncoso*; les 3. marquisats de *Castel-Rodrigo*, *Figueira* & *Goveya*, & les 8. comtés de *Castrodairo*, *Idanha*, *S. Jean de Pasqueira*, *Lumiarez*, *Mira*, *Monsanto*, *Saboyal* & *Tentugal*. La milice consiste en huit régimens de mille hommes chacun, & trois compagnies de cavalerie.

On divise la province de Beira en six *Comarcas* ou jurisdictions, dont les quatre premieres ont pour capitales des villes épiscopales. Les six jurisdictions sont les suivantes : *Coimbre*, *Lamego*, *Guarda*, *Viseo*, *Aveiro* & *Castel-Branco*.

1. Coimbre, capitale de la province, est située à 35. lieues de Lisbonne vers le nord, & à 7. lieues de la côte, sur une élévation qui s'étend jusqu'à la riviere de Mondego, qui la coupe en deux : elle est environnée de collines chargées d'oliviers, de vignes, & de toute sorte d'arbres fruitiers. Cette ville est belle & grande; ses rues & ses places sont ornées de fontaines; & on y compte 5000. maisons partagées en 7. paroisses, sans y comprendre 2000. écoliers, qui étudient ordinairement dans l'université de cette ville, fondée en 1553. & l'une des plus célébres d'Espagne. La cathédrale dédiée, sous le nom de l'Assomption de la Vierge, comme toutes les autres du Portugal, est magnifique. Son châpitre est composé de 7. dignités, 24. chanoines, & 20. prébendiers ou autres bénéficiers. Il y a 21. maisons religieuses d'hommes dans la ville, en y comprenant les colléges réguliers de l'université dont les principaux sont ceux du S. Esprit des Bénédictins, des Bernardins, & des Chanoines Réguliers de Ste Croix, qui y ont leur général, & qui ont 30000. ducats de rente. Ce monastère, qui est le chef de la congrégation des Chanoines Réguliers de Portugal, est vaste & magnifique. Les Jésuites y ont aussi un collége magnifique, composé de 16. corps de logis, & de quatre cours. La communauté en est fort nombreuse. Le collége de l'universite a été autrefois le palais des rois de Portugal. Les Dominicains, outre le collége de S. Thomas, y ont le couvent de S. Dominique : les Observantins de S. François, y ont aussi un couvent & un collége ; mais les Augustins n'y ont qu'un collége. Il n'y a que 4. monasteres de filles, mais qui ont des communautés très-nombreuses. Le principal est celui des Bernardines, où elles sont au nombre de 120. Cette ville a titre de duché.

Le diocèse de Coimbre contient 343. paroisses partagées en trois archidiaconés. Les Bénédictins de la congrégation de Portugal y ont deux abbayes : l'une située à Coimbre hors la porte du château, fut fondée en 1555. L'autre, qui est celle de S. Martin de *Cucujaens*, est la premiere qui embrassa la réforme en 1584. & qui a eu le premier abbé régulier de la congrégation de Portugal. Elle est jointe à une petite ville de 300. feux.

Ceica & *St Paul* ou *Stella*, sont 2. abbayes de l'ordre de Cîteaux.

Lorvano ou *Lorvaon*, à 2. lieues & demie de Coimbre, est le plus ancien monastere de Bénédictins de Portugal. Il appartient depuis le commencement du XIII. siécle, aux Bernardines ou religieuses de l'ordre de Cîteaux.

Semida, à deux lieues de Coimbre, a une abbaye de Bénédictines.

2. *Lamego*, ancienne ville connue sous le nom de *Lama*, située dans un fond entouré de montagnes, à 25. lieues au nord-est de Coimbre, & défendue par un château élevé, à la gauche du Douro. Alfonse I. roi de Portugal, après qu'il l'eut reprise sur les Sarasins & rebâtie, y tint en 1143. les premiers états généraux de son royaume, où on établit les loix fondamentales de l'état. Il y rétablit l'évêché qui y étoit dès la fin du V. siécle, & qui y avoit subsisté jusqu'à l'invasion des Sarrasins au VIII. siécle.

Cette ville contient 2000. feux partagés en 2. paroisses, & 4. maisons religieuses, 3. d'hommes, dont une des principales est les Augustins, & une de filles. Le chapitre de la cathédrale est composé de 7. dignités, 10. chanoines, & 6. prébendiers. Le diocèse contient 298. paroisses divisées en 4. districts, sans compter celles qui sont sous la jurisdiction des 4. abbés de l'ordre de Cîteaux, qui sont dans le diocèse : ces paroisses contiennent 106000. communians.

Les 4. abbayes de l'ordre de Cîteaux, dont on vient de parler, sont celles de S. Pierre de *Agovias*, de Ste Marie de *Aguiar*, fondée en 1174. de S. Jean de *Tarouca*, fondée en 1122. & de Ste Marie de *Salzedas*. Les Bénédictines ont celle de Notre-Dame de *Candeas* à *Moymenta*, à 4. lieues de Lamego. Elles avoient aussi celle d'*Arouca*, qui a passé aux Bernardines; les Recollectes Bernardines ont une abbaye à *Taboza*. *Feyra* a titre de comté à la maison *Pereyra*.

3. *Guarda*, petite ville bâtie à la fin du XII. siécle par Sanche I. roi de Portugal, pour servir de rempart contre le royaume de Leon, située dans les montagnes vers la source de la riviere de Mondego, & les frontieres du royaume de Leon, à 26. lieues de Coimbre vers le couchant : elle est forte par sa situation & par l'art, & défendue par un bon château. Elle ne contient que 720. familles partagées en 5. paroisses, avec deux maisons religieuses de l'ordre de S. François, une d'hommes, & l'autre de filles. L'évêché, qui y fut transféré, étoit auparavant à *Idanha*. L'évêque réside ordinairement à *Castel-Branco*. Le chapitre de la cathédrale est composé de 5. dignités & 25. chanoines. Le diocèse contient 260. paroisses divisées en 7. archiprêtrés, & 39. villes ou gros bourgs.

4. *Viseo*, ville avec titre de duché, située dans une belle campagne, au milieu de la province, à 16. lieues au nord-est de Coimbre, ne contient que 900. feux partagés en 3. paroisses. L'évêché qui y étoit établi plus de trois siécles avant l'invasion des Maures, y fut rétabli, après que les Chrétiens l'eurent reprise sur ces Infidéles. La cathédrale, autrefois réguliere, a un chapitre composé de 7. dignités, 33. chanoines, 11. prébendiers, &c. Il y a deux maisons religieuses dans la ville, dont l'une est l'abbaye des Bénédictines du *Bon Jesus*, fondée vers l'an 1571.

Le diocèse contient 290. paroisses partagées en 8. archiprêtrés. On y voit les deux abbayes de S. Christovan d'*Alafoens*, de l'ordre de Cîteaux, située à 4. lieues & demie au nord de Viseo, & celle de Bénédictines de *Ferreira de Aves*, qui est ancienne, & qui est à quatre lieues de Viseo.

5. *Aveiro*, en Latin *Lavara*, est une petite ville située sur l'étang de *Vouga*, à une lieue de la côte, & à 18. au couchant de Viseo : elle a titre de duché érigé en 1530. en

en faveur de la maiſon d'*Alemcaſtro*, ou *Lancaſtro*, branche de la maiſon royale de Portugal. Elle eſt la capitale d'une *Comarca*, & on y fait beaucoup de ſel. Il y a un monaſtère de religieuſes de l'ordre de S. Dominique, qui doivent être d'ancienne nobleſſe. Les Dominicains y ont deux couvens.

6. *Caſtel-Branco*, autre petite ville, à 3. lieues au nord du Tage, ſur les frontieres de l'Eſtramadoure Portugaiſe, ſur la petite riviere de Croſo, eſt capitale d'une autre Comarca, & d'un riche marquiſat. Elle eſt du diocèſe de *Guarda*, & l'évêque y fait ſa réſidence ordinaire.

Les autres principaux lieux de la province de Beira ſont *Sabugal* & *Linhares*, qui ont titre de comté; *Troncoſo*, petite ville, qui a titre de duché; *Idanha Velha*, qui a titre de comté avec 600. feux, & qui a été anciennement épiſcopale: ſon nom latin eſt *Igedita*, & c'eſt la patrie du roi Wamba; *Idanha Nova*, qui eſt peu conſidérable, & eſt ſituée au couchant de la *Vieille*.

III. Province de Tra los-Montes.

La ſituation de cette province lui donne ſon nom: elle s'étend en effet au-delà des montagnes, par rapport aux autres provinces du Portugal. Ces montagnes, qui ſont une branche des Pyrénées, l'environnent de toutes parts. Elle eſt bornée au nord par la Galice; au levant par le royaume de Leon, & enſuite par le Duero, qui la ſépare de ce royaume. Cette même riviere, en ſe recourbant, la ſépare au midi de la province de Beyra, excepté une langue de terre longue & étroite, qu'on appelle *la Riba de Coa*, qui s'étend au midi du Duero. Enfin elle a la province d'Entra Duero & Minho au couchant. Elle a environ 42. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & 45. du midi au nord, en y comprenant la langue de terre, dont on a parlé, & ſeulement 28. depuis le Duero, juſqu'aux frontieres de la Galice. Elle eſt fertile en vin, en huile & en pâturages. On la partage en 4. *Comarcas* ou juriſdictions qui ſuivent, & qui pour le ſpirituel dépendent des diocèſes de Braga, Porto, & Miranda.

1. Miranda, eſt la ſeule ville épiſcopale de cette province. Elle eſt ſituée ſur un rocher, à la droite du Douro ou Duero: c'eſt pourquoi on la ſurnomme *Miranda* de *Douro*, pour la diſtinguer des autres de même nom. Cette riviere la ſépare du royaume de Leon; elle eſt à 34. lieues au midi de la capitale de ce royaume, & à 50. au nord eſt de Coimbre. On n'y compte que 250. familles. Elle fut érigée en évêché en 1555. Le chapitre de la cathédrale de Notre Dame eſt compoſé de 7. dignités, 6. chanoines & 6. prébendiers.

Son diocèſe contient 314. bourgs ou villages, qui font 314. paroiſſes, partagées en 5. archiprêtrés.

2. & 3. *Moncorvo* & *Villareal* ſont 2. petites villes, chefs de *Comarca*: la derniere a titre de marquiſat, & contient 1800. habitans.

4. *Pinhel* eſt la capitale de la 4ᵉ comarca ou juriſdiction, qui comprend tout ce qui dépend de la province au midi du Douro, dans la langue de terre qu'on appelle *Riba de Coa*. On y voit *Caſtel-Rodrigo*, petite ville, forte par ſa ſituation ſur une haute montagne, à 2. lieues ou environ au midi & à la gauche du Douro: elle a titre de marquiſat, érigé par Philippe III. roi d'Eſpagne. Philippe II. l'avoit érigé en comté, & y avoit attaché la grandeſſe en faveur de la maiſon de Moure.

Les autres principales villes de cette province ſont *Bragance*, ſituée au diocèſe de Miranda, à 12. lieues au nord oueſt de cette ville. C'eſt le chef-lieu d'un duché qui eſt d'une grande étendue, & qui a donné

son nom à la branche régnante de Portugal. La ville partagée en vieille & en nouvelle, est située dans une plaine environnée de montagnes, sur la riviere de Sabor, & les frontieres de la Galice & du royaume de Leon. Elle est fortifiée & défendue par château. Les Jésuites y ont un collége, les Benédictines l'abbaye de sainte Scholastique, & les Observantins un beau couvent.

Chaves ou *Chiaves*, petite ville de 500. feux, située au pied des montagnes, à 15. lieues au couchant de Bragance, sur les frontieres de la Galice, est ancienne, fortifiée & défendue par un château. C'est le séjour ordinaire du commandant, de l'intendant & du trésorier général de la province. Il y a une collégiale.

IV. PROVINCE D'ENTRA-DOURO ET MINHO.

Elle est une des moins étendues, mais des meilleures du royaume,& très-peuplée. Elle est bornée au levant par celle de Tralos-montes; au midi par le Douro qui la sépare de celle de Beyra; au couchant par l'Océan où il y a plusieurs ports de mer, & au nord par le Minho qui la sépare de la Galice. Elle a 28. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 18. du levant au couchant. Elle est le premier siége des rois de Portugal; & de cette province ils ont fait la conquête de toutes les autres: aussi y a-t-il beaucoup de noblesse. Le terroir est montagneux; mais néanmoins extrêmement fertile. Elle a pris son nom de sa situation, ayant le Minho au nord, qui la sépare de la Galice, & le Douro au midi.

Elle contient les 2. villes épiscopales de Braga & de Porto, 1460. paroisses, 3. grandes collégiales à *Guimaraens*, *Barcelos* & *Cerofcita*, 130. maisons religieuses, 6. ports de mer, qui ne sont qu'à 2. lieues de distance les uns des autres; les duchés de *Barcellos*, *Caminha* & *Guimaraens*; les comtés de *Basto*, *Celorico*, *Cerveira*, *Prados* & *Villanova*, & la vicomté de *Lima*. La milice ordinaire de la province est de 16000. hommes. Le grand nombre de rivieres, de ruisseaux & de fontaines qui l'arrosent, contribuent beaucoup à sa fertilité. Les frontieres de la Galice sont garnies de plusieurs places fortes.

Elle est divisée en 5. *comarcas* ou jurisdictions qui sont celles de *Braga*, de *Porto*, de *Guimaraens*, de *Viana* & de *Ponte* de *Lima*.

1. BRAGA, *Braccara* en Latin, & *Brague* en François, est une ville où les rois des Sueves, maîtres d'une partie de l'Espagne, ou de la Galice, faisoient leur séjour. C'est une des premieres d'Espagne qui reçut les lumieres de la foi; aussi ses évêques furent-ils métropolitains de la *Galécienne*, portion de la Tarragonoise, & la ville ayant été délivrée des premieres du joug des Sarasins, ils prétendirent la primatie sur toutes les églises d'Espagne. Elle est située sur la petite riviere de Cavado, à 7. lieues de la côte, à environ 65. lieues au nord de Lisbonne, & à 35. au midi de S. Jacques de Compostelle, au 41. dégré 38. m. de latitude, & au 9. 20. m. de longitude. Elle contient 4000. familles, partagées en 5. paroisses. La cathédrale de l'Assomption a un chapitre composé de 13. dignités & 34. chanoines. Il y a dans la ville, dont l'archevêque est seigneur spirituel & temporel, 4. maisons religieuses d'hommes & 3. de filles. Les principales sont le collége des Jésuites, les Augustins & les Récollets. Il s'est tenu 4. conciles dans cette ville.

Le diocèse de Braga contient 1885. paroisses, partagées en 6. districts ou cantons, & 150. maisons religieuses des 2. sexes, entre lesquelles sont plusieurs abbayes. Il y en a 9. de Bénédictins de la congrégation de Portugal.

La principale est celle de S. Martin de *Tibaens*, située à 3. quarts de lieue de Braga, vers le couchant. L'abbé qui est régulier & triennal, comme les autres de cette congrégation, en est toujours le général. L'abbaye a 4500. cruzades de revenu. C'est la 1e abbaye de l'ordre de saint Benoît en Portugal, qui embrassa la réforme en 1565. Elle étoit en commande depuis l'an 1489. Les autres sont l'abbaye de *S. Benoît*, hors des murs de *Viana*, où il y a 120. religieux; Sainte Marie de *Pombeyro*, à une lieue de Guimaraens, fondée en 1041. S. André de *Randulfo*, à 2. lieues de Braga vers le nord, elle est considérable; S. Sauveur de *Ganfay*, près de *Valença*, sur le bord méridional ou la gauche du Minho; S. André de *Palma*, près de Barcellos, fondée en 1028. S. Romain de *Neyra*, près de Palma, fondée en 1100. Sainte-Marie de *Coroviero*, près de Neyra, & Sainte-Marie de *Miranda*, près de Ponte de Lima. Les 2. abbayes de S. Michel ou Notre-Dame de *Bouro*, à 3. lieues de Braga & de Notre-Dame, ou de S. Christoval de *Fiaens*, sur les frontieres de la Galice, sont de l'ordre de Cîteaux.

Monçaon, sur les frontieres de la Galice, a une abbaye de Bénédictines où elles sont 100. religieuses de chœur & 60. converses. Sainte-Anne & S. Benoît de *Viana*, sont 2. autres abbayes de Bénédictines, fondées en 1502. ainsi que *Murça de Paloya*.

2. PORTO, ville sur le Duero ou Douro, dans un terroir fertile, à une lieue de son embouchure dans la mer, & à 16. au midi de Braga, passe pour la seconde ville du Portugal, à cause de son commerce & de son port de mer, qui lui a donné le nom, & elle ne contient cependant que 4000. familles, partagées en 5. paroisses, qui comprennent les fauxbourgs, sans les étrangers, qui la fréquentent beaucoup. Elle est très-ancienne; & comme elle portoit anciennement le nom de *Portucale*, elle l'a donné au Portugal, & on ne l'a plus appellée depuis que *Porto* ou *Porto à Porto*. Elle est bâtie sur la pente d'une montagne qui est assez roide, & qui s'étend jusqu'à la riviere. Elle a une rade fort spacieuse; mais l'entrée du port est très-difficile. Il y a un arsenal pour la construction des vaisseaux. Malgré l'inégalité du terrain, la ville est belle, les rues en sont propres & bien percées, & il y a de beaux bâtimens. Le second conseil souverain ou parlement de Portugal, y est établi: elle est plus forte par sa situation que par l'art. La cathédrale de l'Assomption a un chapitre composé de 8. dignités & 12. chanoines. Il y a 8. maisons religieuses d'hommes, sans compter les PP. de l'Oratoire, & 4. de filles. Les principales pour les hommes sont l'abbaye des Chanoines Réguliers, qui est très belle, celle des Bénédictins, fondée en 1597. les Dominicains, les Augustins, les Observantins & le collége des Jesuites. Les 4 maisons de filles sont l'*Ave-Maria*, abbaye de 130. religieuses Bénédictines, fondée en 1508. par le roi Emanuel, le monastère des Carmelites Déchaussées, fondé en 1704. les Dominicaines & les Claristes

Le diocèse de Porto contient 341. paroisses partagées en 4. archiprêtrés. Elles renferment 50000. familles, ou 178000. ames: on y voit les abbayes suivantes de Bénédictins de la congrégation de Portugal. 1°. S. Thirso *de Ribo de Ave*, située entre Porto & Braga, fondée en 770 & rétablie en 927. Elle étoit autrefois double pour l'un & l'autre sexe. 2°. S Michel de *Refoyos*; 3°. S. Sauveur de *Paço de Sousa*; 4°. S. Jean du *Pendorada*, à 7. lieues de Porto, fondée vers l'an 1024. 5°. S. Michel de *Bostello*; 6°. S. Sauveur de *Travanca*: & 7°. S. Jean de *Arnoyo*. S. Sauveur de *Vayraon* est une abbaye de Bénédictines, située à 4. lieues de Porto vers le nord, fondée en 1100. Il y a cent religieuses.

3. *Guimaraens* est une des principales, des plus belles, & des plus considérables villes de Portugal. Elle est située au pied d'une montagne, à 5. lieues au sud-est de Braga, & dans le diocèse de cette ville. Elle est partagée en Vieille & Nouvelle, & contient près de 2000. familles, en y comprenant les fauxbourgs, partagées en 5. paroisses. Les églises y sont magnifiques, & il y a de très-beaux bâtimens. La principale est celle de S. Sauveur & de Ste Marie, qui dans son origine étoit une abbaye double de l'ordre de S. Benoît, fondée au X. siécle, & changée en collégiale deux siécles après. Le chapitre de cette église, qui est une chapelle royale, à cause que les premiers rois de Portugal faisoient leur séjour à Guimaraens, est composé de 6. dignités, 15. chanoines, 8. prébendiers, &c. Il est curé primitif de toutes les paroisses de la ville, & exempt de la jurisdiction épiscopale. On compte 8. maisons religieuses des deux sexes, & 5. hôpitaux dans cette ville. Les principaux couvens sont ceux des Dominicains & des Observantins. Guimaraens est capitale d'une comarca, ou jurisdiction composée de 22. villes.

4. *Viana*, située à l'embouchure de la riviere de Lima dans l'Océan, au diocèse de Braga, à 6. lieues au nord-ouest de cette ville, est une autre ville considérable : son port de mer est fort bon, & défendu par une citadelle; elle est ornée de plusieurs beaux bâtimens publics & particuliers, & capitale d'une *Comarca* ou jurisdiction. Le gouverneur de la province, l'intendant & le trésorier général y font leur résidence ordinaire. Il y a un commandant particulier dans la citadelle. On y compte 3000. familles. Elle a une collégiale, six maisons religieuses d'hommes, dont les principales sont les couvens des Dominicains & des Observantins; l'abbaye de Ste Anne, de Bénédictines, fondée en 1502. & un autre monastere de Bénédictines. On a déja parlé de l'abbaye de S. Benoît, située hors des murs de Viana. *Barcellos*, à deux lieues de la côte, a une collégiale & un titre de duché, dont les fils des ducs de Bragance portoient le titre. *Caminha*, autre petite ville fortifiée, avec un port de mer sur la gauche du Douro, & à son embouchure dans la mer, est défendue par un fort situé dans une isle. Elle a aussi titre de duché, érigé en 1600. par Philippe III. roi d'Espagne en faveur de la maison de *Menesez-Noroña*. *Monçaon* & *Valença*, petites villes fortifiées sur le Minho : l'une & l'autre ont titre de comté. *Neyva* a aussi titre de comté.

Ponte de Lima, petite, mais belle ville, ainsi nommée d'un magnifique pont qu'elle a sur la riviere de Lima. Elle a titre de vicomté, & il y a un très beau palais, avec un monastere de soixante religieuses Cleristes.

Villa de Conde est un petit port de mer, à l'embouchure de la riviere d'Aves dans la mer, &c.

V. L'ALENTEJO.

Cette province tire son nom de sa situation entre la Guadiana, qui est l'*Anas* des Anciens, & le Tage; ensorte que c'est comme si l'on disoit *Au delà du Tage*, par rapport à Lisbonne. Elle est bornée au nord par l'Estramadoure Portugaise, qui la borne aussi en partie au couchant, où elle confine avec l'Océan. Les Algarves la bornent au midi; & elle a au levant l'Andalousie & l'Estramadoure Espagnole. Sa plus grande largeur du midi au nord est de 58. lieues communes de France, & sa largeur est de 40. du levant au couchant. Les rois de Portugal la conquirent sur les Maures ou Sarrasins au XII. siécle. Elle est extrêmement abondante en bled. Ses milices, commandées par deux lieutenans généraux, & un général de la cava-

lerie, consistent en 5. régimens d'infanterie de 500. hommes chacun, & 8. compagnies de cavalerie de 50. maîtres chacune. La province d'Alentejo est partagée en 5. *Comarcas* ou jurisdictions, qui prennent leur nom de leurs villes capitales, parmi lesquelles il y en a 3. d'épiscopales, qui sont *Evora*, *Elvas* & *Portalegre*. Les deux autres sont *Estremos* & *Beja*.

1. EVORA ou *Ebora* en Latin, ville capitale de la province, est située dans une campagne agréable, entre de petites montagnes, à environ 22. lieues au sud-est de Lisbonne. Elle est fortifiée & défendue par une bonne citadelle. Elle est ancienne, & on attribue sa fondation aux Phéniciens. Jules-César lui donna le nom de *Liberalitas Julia*. Sertorius l'entoura d'épaisses murailles de pierre de taille, & y fit construire un magnifique aqueduc, qui a été réparé au XVI. siécle par le roi Jean III. Le roi Alfonse I. l'enleva aux Maures ou Sarrasins en 1166.

Son évêché, qui étoit ancien, fut rétabli en 1180. & il fut érigé en archevêché en 1540. Le chapitre de la cathédrale consiste en 7. dignités, & 15. chanoines. La ville contient 4200. familles partagées en 5. paroisses. On y compte 15. maisons religieuses d'hommes, en y comprenant les colléges réguliers de l'université, & six de filles : les principales sont les Hiéronymites ; le collége des Jésuites ; la Chartreuse d'*Ara Cœli*, située hors la ville ; les Augustins, les Dominicains, & les Observantins. Il y a deux monastères de Dominicaines, & un de Cleristes.

L'université y fut érigée en 1559 par le cardinal Henri, qui en fut le premier archevêque, & qui fut ensuite roi de Portugal. Il y a 16. colléges dans cette université, dont un des principaux est celui des religieux, ou freres de S. Paul en Portugal, qui ont le monastère de Ste Marguerite, à une lieue de la ville. A trois quarts de lieue, est le monastère de S. Benoît, de religieuses Bernardines. Le diocèse d'Evora est très-étendu, & il comprend toute la partie méridionale de la province d'Alentejo.

2. *Elvas*, nommée *Helvis* en Latin, est une ancienne ville située sur les frontieres de l'Estramadoure Espagnole, à une lieue de la Guadiana, & à 3. lieues au nord-ouest de Badajox, qui est sur la gauche de cette riviere. Elle est sur une montagne, & aussi forte par l'art que par sa situation. Elle est grande, & une des plus importantes du Portugal : les rues en sont belles, & les maisons fort propres. Un magnifique aqueduc y conduit de l'eau d'une lieue loin. Elle fut érigée en évêché en 1555. suivant les uns, ou seulement en 1570. selon les autres : elle dépendoit auparavant du diocèse d'Evora. Le chapitre de la cathédrale consiste en 5. dignités, 10. chanoines, & 12. prébendiers. La ville contient 5000. familles partagées en 4. paroisses. Il y a 4. maisons religieuses d'hommes, parmi lesquelles est le couvent des Dominicains & le collége de Jésuites ; & 2. de filles, dont l'une est un monastère de Cléristes. Les environs de la ville produisent beaucoup d'huile, & l'un des meilleurs vins de Portugal. La ville est défendue par le fort de *Sainte Lucie*, qui lui sert de citadelle.

3. *Portalegre*, ville jolie & assez forte, située avantageusement au pied d'une haute montagne agréable & fertile, à 35. lieues au nord-est de Lisbonne. Le pape Paul III. y érigea un évêché au milieu du XVI. siécle, par un démembrement du diocèse de Guarda. Elle contient 1800. familles partagées en 5. paroisses. Le chapitre de la cathédrale a 5. dignités, 6. chanoines, & autant de prébendiers. Il y a trois maisons religieuses d'hommes, en y comprenant le collége de Jésuites, & deux de filles, dont une est une abbaye de Bernardines, située

hors la ville, & l'autre le monastère des Céristes.

Au couchant de la ville est *Ocrato* ou *Crato*, chef-lieu du grand prieuré de Portugal, de l'ordre de Malte.

4. *Estremos*, petite ville du diocèse d'Evora, située à 10. lieues au nord-est de cette ville. Elle a une place extrêmement vaste, un ancien château, un couvent d'Observantins, & un autre de Récollets; un monastère de religieuses de l'ordre de Malte, & un de Céristes. La ville est nouvelle, mais considérable & bien peuplée. Elle est partagée en haute & basse: elles sont fortifiées l'une & l'autre. Il y a auprès une carriere de beau marbre. Les Portugais remporterent aux environs en 1663. une victoire mémorable sur les Castillans.

5. *Beja*, ville assez grande & assez forte, située dans le diocèse d'Evora, à 2. lieues à la droite de la Guadiana, & à 12. lieues au midi d'Evora. C'est l'ancienne *Pax Julia*, où on trouve plusieurs restes d'antiquité. Elle a été épiscopale: les Jésuites y ont un collége, & les Céristes un couvent. Elle est défendue par un bon château: elle fut reprise sur les Maures en 1162.

Les autres lieux principaux de cette province sont *Ourique*, petite ville sur les frontieres des Algarves, célèbre par la victoire qu'Alfonse I. roi de Portugal y remporta en 1139. sur cinq rois Maures; *Viana*, qui a des religieuses Hiéronimites; & c'est l'unique de filles de cet ordre dans le Portugal.

Villaviciosa ou *Vizoza*, qui veut dire ville agréable, à cause de la fertilité de son terroir. Elle est située entre Estremos & Elvas, dans le diocèse de cette derniere ville. Elle a titre de marquisat, uni aujourd'hui à la couronne de Portugal, dont les rois y ont un beau palais, avec un grand parc. Elle est fortifiée, & défendue par un château. On y compte 2000. familles & deux paroisses, en y comprenant les fauxbourgs. Il y a 5. maisons religieuses d'hommes, & 5. de filles. Les principales sont les Récollets, les Augustins, & la maison professe des Jésuites. Cette ville est ancienne, & on y trouve des restes d'antiquité.

Moura, ville ancienne & forte, connue sous le nom d'*Arucci nova*. Il y a un monastère de Dominicaines. *Serpa*, du diocèse d'Evora, est aussi une ancienne ville fortifiée: *Mertola*, sur la Guadiana, est également une ancienne ville nommée *Myrtilis*, où on trouve beaucoup de restes d'antiquité. Le roi Sanche l'enleva aux Maures en 1239. & y établit la premiere commanderie de l'odrre de S. Jacques en Portugal. *Campo mayor*, place frontiere & fortifiée, bâtie sur les ruines de l'ancienne *Badua*: *Olivença*, ville passablement grande & forte, sur les frontières de l'Andalousie, dans une vaste campagne dans le diocèse d'Elvas, avec un couvent d'Observantins; *Avis*, petite ville située sur une élévation, avec un château, chef-lieu de l'ordre militaire de ce nom; *Arrojolos*, qui a titre de comté, &c.

VI. LE ROYAUME DES ALGARVES.

Le mot *Algarve*, ou *Algarbe*, tire son origine de la langue des Maures, qui ont occupé le pays pendant long-tems, & qui l'appellerent ainsi, pour signifier un *pays occidental*, & situé à l'extrémité d'une région. Alphonse III. roi de Portugal le conquit au XIII. siecle sur les Maures, avec le secours du roi de Castille son beau-pere, l'unit à la couronne de Portugal, & en prit le titre de roi.

C'est la province la plus méridionale du Portugal: elle a été habitée anciennement par les *Turdetains*. Elle est bornée au nord par l'Alentejo, dont elle est séparée par de hautes montagnes; la Guadiana la separe au levant de l'Andalousie; & la mer Océane la borne des deux autres côtés. Elle a envi-

ron 32. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & 10. à 12. du midi au nord. On voit à son extrêmité occidentale le *Cap S. Vincent*, qui est le *Promontorium sacrum* des Anciens : on y a bâti une grosse tour, où il y a garnison, avec un couvent de Récollets. Le terroir en est montagneux, mais arrosé par plusieurs rivieres toutes petites : il est extrêmement fertile en vins excellens, en figues qu'on fait sécher, & dont on fait un grand commerce; &c. On y voit des eaux thermales & minérales; & la pêche des thons est fort abondante sur la côte.

Le pays a un titre d'évêché, qui est ancien : l'évêque a résidé successivement en diverses villes du pays, dont il y en a 4. qui ont titre de *Cité*. Cette province, qui contient un grand nombre de bourgs ou de villages, est divisée en 2. *Comarcas* ou jurisdictions, sçavoir de *Lagos* & de *Tavira*.

1. LAGOS en est aujourd'hui la capitale : elle est située sur la côte méridionale de la province, à 45. lieues au midi de Lisbonne, au 36. dégré 55. m. de latitude, & au 9. 18. de longitude. Elle a un bon port défendu par un château, & contient 2250. feux partagés en deux paroisses. Les Trinitaires y ont un couvent. Il y a une autre maison religieuse d'hommes & une de filles. Cette ville est ancienne, & connue sous le nom de *Lacobriga*. Le gouverneur de la province y fait sa résidence. Ses murailles sont bâties sur le roc.

Faro, & en Latin *Pharus*, autre ville située aussi sur la côte méridionale des Algarves, à 12. lieues au levant de Lagos, avec un port de mer, entre l'embouchure de la Guadiana, & le Cap. S. Vincent. Alphonse III. roi de Portugal la prit en 1249. sur les Maures ou Sarasins. La résidence de l'évêque du pays y a été transférée de Silvas depuis l'an 1590. On y compte 2200. familles partagées en 2. paroisses, dont la cathédrale est la principale. Le chapitre de cette église consiste en 7. dignités, 12. chanoines, & 6. prébendiers. Il y a dans la ville un collége de Jésuites, deux maisons religieuses d'hommes, & une de filles.

Silvas ou *Silva*, est une troisiéme ville, située à 2. lieues de la côte méridionale, à 5. lieues au nord-est de Lagos. Elle a été autrefois plus considérable, & le lieu de la résidence des évêques des Algarves. La situation en est charmante. Il y a un couvent de Récollets.

Il y a un port de mer à *Villanova de Portimaon*, ville où il y a un collége de Jésuites, avec un couvent de Récollets & un de Dominicaines; les Jésuites ont un autre collége à *Alvor* ou *Albor*, bourg, qu'on croit être le *Portus Annibalis*, & où il y a un port de mer, ainsi qu'à *Sagres*. Ce dernier port, où Don Henri, fils du roi Jean I. a long-tems fait son séjour, est bien fortifié, & le meilleur du royaume. C'est de-là où ce prince envoya plusieurs flottes pour la découverte des Indes Orientales.

2. *Tavira*, ville maritime, située à sept lieues au nord-est de Faro, entre cette ville & l'embouchure de la Guadiana, a été autrefois beaucoup plus considérable, & la capitale du pays. Il n'y reste que 2000. habitans. La riviere de Gilaon, qui a en cet endroit son embouchure dans la mer, la coupe en deux parties, qui sont jointes par un beau pont, & y forme un port, qui est un des meilleurs du pays. Cette ville fut enlevée aux Sarrasins en 1242. ruinée & rebâtie par Alfonse III. roi de Portugal. Elle est défendue par un château, & on y compte 2. paroisses, 4. maisons religieuses d'hommes, entr'autres d'Observantins, un monastère de Bernardines, & un de Cléristes. Sa *Comarca* ou jurisdiction, dont elle est chef, comprend une autre ville & six bourgs. La campagne des environs est agréable & fertile.

Alcoytin, dans le royaume de Algarves, a titre de marquisat; & *Dolemara*, *Loulé* & *Villanova* ont celui de comté.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Les Espagnols prétendent que l'apôtre S. Jacques le Majeur prêcha la foi chez eux, & qu'il y mourut; mais cette prétention n'est appuyée que sur de fausses chroniques, ou sur une tradition fabuleuse; & l'opinion commune en Espagne au IX. siécle, étoit, que ce saint n'y étoit venu qu'après sa mort, & lorsqu'on y apporta ses reliques de Jérusalem. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y eut des martyrs en Espagne au second siécle, & des évêques au troisiéme; & que la religion chrétienne y étoit florissante au commencement du cinquiéme, lorsque divers peuples barbares s'y établirent ou en envahirent les provinces.

Les Visigoths & les Suéves qui dominerent sur cette ancienne partie de l'empire, y firent triompher l'Arianisme, dont ils faisoient profession, & susciterent de tems en tems quelque persécution contre les Catholiques, anciens habitans du pays: mais enfin la nation Visigotique, après avoir soumis toute l'Espagne, embrassa la Catholicité en 587. sous le roi Reccarede, & la religion Chrétienne y devint plus florissante que jamais. Les fréquens conciles nationaux qui furent ensuite assemblés à Tolede, alors ville capitale du royaume, y maintinrent la discipline ecclesiastiquue dans toute sa vigueur.

Il y avoit alors 5. provinces ecclésiastiques en Espagne, sous autant de metropolitains, comme on peut voir dans la table géographique que nous joignons ici, sans compter celle de Narbonne ou de Septimanie, qui faisoit la sixiéme, & que les rois Visigoths conserverent sous leur domination, jusqu'à la grande révolution arrivée dans leur royaume au commencement du VIII. siécle, par l'invasion des Sarasins.

Ces Infideles, qui s'emparerent de presque tout le pays, excepté des montagnes des Asturies & de quelque portion des Pyrénées, changerent en mosquées les principales églises; & les Chrétiens qui resterent parmi eux, vécurent dans l'oppression, & presque sans évêques. Les rois des Asturies, d'Oviedo, de Galice ou de Leon d'un côté, Charlemagne, & ensuite les rois de Navarre de l'autre, conquirent peu-à-peu diverses parties d'Espagne sur les Sarasins, d'où ils les chasserent, ou qu'ils rendirent tributaires, depuis la fin du VIII. siécle; & à mesure qu'ils firent des conquêtes sur eux, ils rétablirent les anciens évêchés. Enfin après l'expulsion entiere des Maures, & l'union de la Castille avec l'Aragon, à la fin du XV. siécle, & environ cent ans après, l'Espagne & le Portugal se trouverent partagés, comme ils le sont aujourd'hui, en onze provinces ecclésiastiques, qui comprennent autant d'archevêchés, & 54. évêchés. De ce nombre il y a 3. archevêchés & 10. évêchés en Portugal: tous les autres dépendent des couronnes de Castille & d'Aragon.

La plûpart des prélats qui les possédent, jouissent de gros revenus, de même que leurs chapitres; mais l'usage où sont les papes de mettre des pensions sur les évêchés de ce pays, & sur la plûpart des autres bénéfices, & les décimes ou subsides dont ils sont chargés, & qu'ils payent au roi, sous prétexte de la guerre contre les infidéles, en vertu de la bulle qu'on appelle la *Cruciata*, diminuent beaucoup ces revenus. Il est vrai que les papes ne peuvent donner des pensions sur les bénéfices d'Espagne, qu'à des Espagnols naturels; mais ils trouvent moyen de les faire passer à des étrangers, parce qu'il y a plusieurs Espagnols qui

qui prêtent leur nom pour cela. Les évêchés étoient électifs autrefois : mais depuis l'empereur Charles V. & en 1523. les rois d'Espagne y nomment ; & les rois de Portugal nomment à ceux de leurs états depuis l'an 1668. Ces princes ont l'attention de n'y nommer que les ecclésiastiques séculiers ou réguliers de leurs états, qui ont plus de capacité & de vertu ; & il n'y a pas de royaume dans la Chrétienté, où les évêques menent une vie plus réguliere & plus vraiment épiscopale. Quant aux bénéfices des cathédrales, le pape y nomme pendant 4. mois, excepté dans les diocèses nouvellement conquis sur les Maures, où les bénéfices sont à la nomination du roi, de même que dans les églises qui sont de fondation royale. Quand un évêque d'Espagne est cardinal, il nomme à tous les bénéfices de son église : ailleurs les autres 8. mois sont partagés entre l'evêque & le chapitre, qui nomment à l'alternative aux canonicats vacans.

Les évêques vont toujours en Espagne en longue soutane violette & en camail. Les prêtres portent une soutane de soye noire, couverte d'une espéce de robe de chambre sans manches, & un manteau long d'étoffe de laine, qu'ils ont peu soin de retrousser sous les bras. Ils n'ont pas de rabat, & portent des collets comme les Jésuites. Leurs cheveux sont fort courts ; mais ils laissent croître deux toupets, un de chaque côté, qu'ils passent derriere l'oreille. Leurs chapeaux sont doublés de taffetas en dedans & en dehors. Leurs églises sont riches & magnifiques ; elles n'ont que 2. petites cloches exposées à l'air au-dessus du portail, qu'ils sonnent fort souvent. Leur grand'messe est toujours en musique fort mal exécutée, & on a soin d'éventer souvent avec un grand éventail, le prêtre qui la célébre : l'usage est de chanter après le graduel une espéce de prose en langue Espagnole.

Ils n'ont aucun goût pour la prédication ; & leurs sermons sont pitoyables : la superstition & le faste entrent pour beaucoup dans leurs cérémonies ecclésiastiques, sur-tout dans les processions ensanglantées par des coups de discipline, que se donnent publiquement plusieurs prétendus pénitens dans toutes les villes d'Espagne le vendredi-saint.

Personne ne lit dans l'église, & toute la dévotion consiste à remuer de grands chapelets ; ce qui n'empêche pas les Espagnols de causer familierement & même de rire pendant l'office divin. Les églises sont environnées de tribunes, qui communiquent avec les maisons voisines, d'où les dames entendent la messe ou l'office divin.

Les chœurs des églises, soit séculieres, soit régulieres, ne sont pas en bas comme en France, contigus au maître autel ; mais dans des tribunes au fond des églises où sont les orgues. Toutes les églises sentent mauvais, à cause de l'usage fréquent que les Espagnols, qui ne se font aucun scrupule de roter publiquement, font de l'ail. On ne baptise jamais les enfans qu'au bout de 9. jours, & souvent plus tard : on les oblige de se confesser à cinq ans & de communier à neuf. Les enfans trouvés sont censés nobles, quand ils peuvent prouver qu'ils ont été exposés, parce qu'on présume qu'ils sont nés d'un gentilhomme plûtôt que d'un roturier.

On assure que l'état monastique étoit connu en Espagne dès la fin du IV. siécle. Il est certain du moins qu'il y étoit établi avant le milieu du VI. & qu'on y voyoit dès ce tems-là plusieurs monastères célébres. L'ordre de S. Benoît s'y multiplia beaucoup dès la fin de ce siécle, ou pendant le suivant, sur-tout dans la partie septentrionale de l'Espagne ; mais les Sarasins ruinerent un grand nombre de monastères dans le tems de leur invasion. Les

rois de Leon ou de Castille, de Navarre & de Portugal, en rétablirent plusieurs, ou en fonderent de nouveaux, à mesure qu'ils reprirent le pays sur ces infidéles, aux IX. X. & XI. siécles. Ils fonderent au XII. un grand nombre d'autres monastères de la réforme de Cîteaux; & sans parler des divers ordres religieux qui furent établis dans la suite, & qu'on reçut en Espagne & en Portugal, les Chanoines Réguliers de S. Augustin, les Dominicains, les Franciscains, & en dernier lieu les Jésuites, entr'autres, firent un grand nombre d'établissemens considérables dans cette partie de l'Europe.

Les monastères des anciens ordres sont gouvernés par tout par des abbés réguliers; car on ne connoît pas les commandes en Espagne & en Portugal; ce qui n'a pas peu contribué à y maintenir la discipline reguliere. L'ordre de S. Benoît consiste en trois congrégations établies dans ces royaumes, sçavoir de S. Benoît de Valladolid, de Portugal, & de Tarragone. Les deux premieres sont réformées depuis le milieu du XVI. siécle, & n'ont que des abbés electifs & triennaux. Celle de Valladolid partagée en trois provinces ou départemens, contient environ 50. abbayes ou autres maisons, & celle de Portugal 26. La troisiéme, qui consiste en 23. abbayes situées en Arragon, en Catalogne & en Roussillon, a aussi des abbés réguliers, mais perpétuels, & nommés par le roi.

L'ordre de Cîteaux y est aussi divisé en 3. congrégations; de Castille, de Portugal & d'Arragon. La plus ancienne est celle de Castille, qui commença en 1426. & qui contient 41. abbayes. Elle est gouvernée par un réformateur général, & par des abbés triennaux, qui ne reconnoissent que l'autorité de l'abbé de Cîteaux. Celle de Portugal commença en 1567. & ne comprend que 11. abbayes; mais en comptant les maisons de filles & les prieurés, elle y possede 50. maisons. Les abbés sont également électifs & triennaux. Enfin celle d'Aragon fut érigée en 1616. Elle comprend 19. abbayes situées dans les royaumes d'Aragon, de Navarre, de Valence, & de Mayorque, & dans la principauté de Catalogne. Elle est gouvernée par un président, qui, ainsi que les abbés, est élu tous les 4. ans. Elle reconnoît la jurisdiction de l'abbé de Cîteaux, & des premiers peres de l'ordre; & elle envoye un abbé député à tous les chapitres généraux.

On ne connoît pas de congrégation de Chanoines Reguliers en Espagne, où ils possedent encore quelques cathédrales ou autres eglises; mais il y en a une célebre en Portugal, qui possede 18. maisons. Ceux de l'ordre de Premontre ont dix-sept abbayes, ou autres maisons en Espagne, unies en congrégation reformée.

Nous n'entrerons pas dans le détail des autres ordres religieux établis en Espagne & en Portugal, ce qui nous seroit aisé: mais cela nous meneroit trop loin: nous nous contenterons de remarquer que les Jésuites y possedent 160. maisons ou colleges, partagés en 5. provinces. Celle de Portugal est sans contredit la plus riche, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'ils possédent plus de douze cens mille écus de rente dans ce seul royaume, sans parler de ses domaines dans les Indes.

En général, presque tous les couvens de religieux rentés sont riches en Espagne & en Portugal; & leurs églises sont enrichies de beaucoup d'argenterie, & d'autres dons precieux. On compte plus de 450. maisons religieuses des deux sexes en Portugal. Les Bernardines en ont 34. habitées par 3000. religieuses, parmi lesquelles celle de *Velas* a 500. religieuses, & celle de *Corben* 300.

Au reste, l'état régulier est très-honoré en Espagne & en Portugal; & on n'y laisse pas sans récompense ceux qui s'y distin-

guent par leur science, leur piété, & les autres vertus.

Nous avons parlé ailleurs des ordres de chevalerie établis en Espagne & en Portugal. Outre les chevaliers séculiers, il y a des religieux & des religieuses dans ceux de S. Jacques, de Calatrava, d'Alcantara, & de Christ. Tous les Chevaliers de ces ordres faisoient autrefois des vœux, comme ceux de S. Jean de Jerusalem : il leur est permis aujourd'hui de se marier. Il faut faire preuve de noblesse de quatre dégrés dans celui de S. Jacques, & seulement de deux dans les autres.

Celui de *S. Jacques* est partagé en 12. départemens, dont les 5. premiers sont gouvernés par des chevaliers de l'ordre, & les 7. autres par des *Alcades Mayors*. Il comprend cent quatre-vingt paroisses, situées la plûpart dans des villes, soumises à l'autorité spirituelle & temporelle de l'ordre, & 87. commanderies en Castille, & dans le royaume de Leon, dont on fait monter le revenu à deux cens soixante & douze mille ducats; 4. couvens de religieux de l'ordre, 7. de religieuses, un collége, 5. hôpitaux, & 6. hermitages. L'ordre est obligé de fournir au roi 368. lances tous les ans, pour faire la guerre aux Infidéles, ou une somme proportionnée.

L'ordre de *Calatrava*, soumis à l'abbé de Cîteaux, contient 5. départemens, dont les deux premiers sont gouvernés par des chevaliers, & les 3. autres par des *Alcades Mayors*. L'ordre, qui doit fournir au roi 300. lances tous les ans, possède 74. paroisses, 54. commanderies, qui ont cent dix mille ducats de revenu, un couvent de religieux, 3. de religieuses, & un collége.

L'ordre d'*Alcantara* est divisé en 5. départemens, dont les deux premiers sont gouvernés par deux chevaliers, & les trois autres par des *Alcades Mayors*. L'ordre fournit 138. lances au roi tous les ans, & possède 50. paroisses & 38. commanderies, qui valent deux cens mille ducats de revenu, avec 3. monastères de religieuses, & un collége. Les trois grandes maîtrises des ordres de S. Jacques, de Calatrava & d'Alcantara, réunies en 1489. à la couronne d'Espagne, portent ensemble plus de 550000. ducats de revenu au roi : & chaque ducat vaut cent & quelques sols, monnoye de France.

L'ordre de *Montesa* ne possede que 13. commanderies attachées aux Aragonois & aux Valenciens. Nous avons parlé ailleurs de l'état présent des ordres d'Avis & de Christ, établis en Portugal.

L'inquisition, après avoir été établie en Languedoc, à l'occasion de l'hérésie des Albigeois, passa en Aragon vers la fin du XIII. siécle, de là en Castille, sous le regne de Ferdinand & d'Isabelle en 1477. & en Portugal en 1557. Elle s'est érigée dans ces provinces un tribunal, qui passe pour être extrêmement sévère. Elle s'exerce principalement contre ceux qui étant de race Juive ou Mahométane, professent le Judaïsme ou le Mahométisme, après avoir embrassé la religion chrétienne: & il connoît aussi des 4. crimes d'hérésie, de sortilege, de sodomie & de polygamie. Les tribunaux inférieurs ne peuvent arrêter les personnes nobles, les prêtres, les religieux, & les chevaliers des ordres établis en Espagne, sans en avoir fait part au conseil souverain de l'inquisition; mais tout simple huissier de l'inquisition peut arrêter & conduire dans les prisons tous les autres, sans autre forme de procès. Les mêmes tribunaux inférieurs ne peuvent célébrer aucun acte de foi, sans la permission expresse du tribunal supérieur.

Le suprême tribunal de l'inquisition d'Espagne est composé d'un président, qui est ordinairement un archevêque, ou un évêque, & qui se qualifie *Grand Inquisiteur*, de six conseillers, d'un fiscal, de plusieurs

qualificateurs ou consulteurs & autres officiers. Le grand inquisiteur, ou l'inquisiteur général, nomme les inquisiteurs particuliers, qui ne peuvent exercer leurs charges, qu'ils ne soient confirmés par le roi. Ce tribunal fait célébrer de tems en tems des *Actes de foi*, dans lesquels on condamne à diverses peines, suivant la qualité du délit, tous ceux qui sont accusés, ou détenus dans les prisons de l'inquisition: il a sous son autorité une vingtaine d'autres tribunaux subalternes, établis tant en diverses villes d'Espagne, que du Nouveau Monde, qui lui sont subordonnés, & qui sont composés de 3. inquisiteurs, 2. sécretaires, & quelques autres officiers. Ces tribunaux subalternes sont établis à Séville, à Tolede, Grenade, Cordoue, Cuença, Valladolid, Murcie, Llerena, Logrogno, S. Jacques de Compostelle, Saragosse, Valence, Barcelone, & Mayorque en Espagne; dans les Isles Canaries, à Mexique dans l'Amérique Septentrionale; à Lima & à Carthagene dans la Méridionale: il y en avoit encore un dans l'isle de Sardaigne, quand elle étoit soumise à la couronne d'Espagne, mais elle n'en dépend plus aujourd'hui. On compte en Espagne plus de 20000. *Familiers*, ou ministres de l'inquisition, qui jouissent de divers privileges; ce qui fait que plusieurs grands seigneurs ne dédaignent pas d'être du nombre de ces ministres.

Il y a aussi en Portugal un grand inquisiteur, qui est toujours également un des principaux prélats du royaume, & dont le tribunal passe encore pour plus sévere que celui d'Espagne: on assure qu'il est aujourd'hui moins formidable, depuis une ordonnance touchant ses procédures, publiée en 1728. par le roi Jean V. Il y a trois tribunaux subalternes dans le Portugal, à Lisbonne, à Coimbre, & à Evora, & un quatriéme à Goa.

Quand on doit célébrer un *Auto da Fé*, le roi, après avoir fait conduire à Madrid, à ses dépens, tous les prisonniers détenus dans les prisons des tribunaux particuliers du royaume, indique le jour de la ceremonie deux mois auparavant. Elle commence à huit heures du matin dans la place Major où on a construit des échafauts en amphithéâtre pour les spectateurs, ornés de balustrades & de tapis. On dresse un autel en face de l'hôtel de ville, où est la loge du roi: on y chante la messe en musique; & après l'Evangile, un prédicateur monte en chaire, & fait l'éloge du triomphe de la foi. Tous les criminels y assistent avec une espéce de mitre haute de plus d'une aulne, représentant leurs crimes en peinture, & avec un scapulaire qu'on appelle *San Benito*. Les criminels qui doivent etre brûlés vifs, ont leurs scapulaires chargés de flammes: leurs parains sont à leur côté. Le sermon fini, on lit les sentences des criminels, & on remet les pieces du procès au juge laïque avec le criminel, pour le punir suivant la qualité de la sentence. Ceux qui ne sont pas condamnés à mort font une abjuration solemnelle, & sont condamnés à diverses peines corporelles; & ceux qui méritent le feu sont livrés au juge seculier. Cette cérémonie finit ordinairement à dix heures du soir; & on continue la messe qui finit vers 2. heures après minuit.

Outre les tribunaux de l'inquisition, les nonces du pape à Madrid & à Lisbonne, en ont un, dans lequel ils exercent au nom du pape leur jurisdiction sur tout le clergé d'Espagne & de Portugal; & on appelle à Rome de leurs jugemens: de-là vient que ces nonciatures sont fort lucratives. Ces nonces s'emparent de la depouille des évêques après leur mort, & disposent de plusieurs petits bénéfices: mais par un accord que le roi d'Espagne a conclu depuis peu avec la cour de Rome, le nonce, qui réside à Madrid, a renoncé à cette dépouille, moyennant une pension que le roi lui fait; & les Espagnols sont dispensés de faire le

voyage de Rome, pour tâcher d'obtenir en concours les bénéfices d'Espagne, dont le pape avoit la nomination; & le roi l'a dédommagé d'ailleurs.

On accuse le clergé séculier & régulier d'Espagne & de Portugal, de se livrer principalement, comme le peuple de ces royaumes, au culte extérieur, conformément au faste de la nation, de se piquer de beaucoup de pompe & de magnificence dans les cérémonies de l'eglise, sans se mettre en peine du culte interieur; & de relâchement dans la morale & dans la discipline ecclésiastique. Nous voyons cependant le contraire dans l'institut & la réforme de sainte Thérese, établie en Espagne parmi les deux sexes, pour ne citer que cet exemple.

On compte plus de 20. universités en Espagne, & 3. en Portugal; mais excepté celles de Salamanque, de Coimbre, de Valence pour la médecine, & deux à trois autres, elles sont peu considérables: quand on y acquiert le titre de licentié ou de docteur, après d'assez longues études, on en sort fort souvent très-peu instruit de la bonne philosophie, & de la bonne théologie; parce qu'on ne s'y occupe que des subtilités de la logique & de la métaphysique péripatéticiennes, & de la théologie purement scholastique; ensorte qu'on y passe son tems à ergoter, & à disputer sur des questions problématiques, ou inutiles: on n'y fait aucun cas de la physique; & on y néglige l'étude de l'écriture sainte, des peres de l'église, de la critique, & des autres sources de la science ecclésiastique: on accuse d'ailleurs les écoliers des universités d'Espagne, de donner dans le libertinage. Il faut convenir néanmoins, que l'Espagne seroit en état de fournir de très-beaux génies, propres à faire de grands progrès dans la critique, dans les belles-lettres, & dans toutes les autres sciences: l'exemple du passé, dans le renouvellement des lettres, en seroit un sûr garant; mais la gêne où les écrivains Espagnols & Portugais se trouvent, par l'obligation où ils sont, de ne rien imprimer qui ne soit soumis à la censure des inquisiteurs, qui sont souvent très-ignorans, ou prévenus en faveur d'anciens préjugés, les empêche de donner l'essor à leur esprit; ensorte qu'il n'y a pas aujourdhui de pays en Europe, où ceux qui s'appliquent à l'histoire ou à la science des faits, aiment tant à se repaître de chimeres, & soient plus éloignés de la saine critique.

Il y a une académie de physique & des sciences, établie à Séville depuis le commencement de ce siécle; & on commence à y faire quelques progrès. Le duc d'Escalone fonda en 1713 celle de Madrid, qui est composée de 24. académiciens; mais elle ne regarde que la perfection de la langue Espagnole. Le roi Ferdinand VI. qui regne aujourd'hui glorieusement en Espagne, & qui s'est déclaré le protecteur des arts, & des sciences, fait actuellement des tentatives qui paroissent devoir réussir, pour établir l'amour & la culture des lettres parmi ses sujets; & il y a déja plusieurs villes d'Espagne où il a établi des académies, entre lesquelles il y en a une d'histoire fondée à Madrid. Il y a aussi une célébre académie d'histoire établie à Lisbonne.

Nous donnons ici à l'ordinaire, une table géographique & chronologique de tous les archevêchés & évêchés d'Espagne & de Portugal, prise de l'abbé de Commanville: nous avons ajouté le revenu de chaque archevêché ou évêché suivant l'estimation commune: sçavoir, celui des évêchés d'Espagne en ducats, & de Portugal en cruzades, dont on pourra faire l'évaluation par rapport aux monnoyes Françoises: suivant la valeur moderne, un ducat d'Espagne vaut 5 liv. 3 s. de France, & la cruzade vaut environ 2 liv. 10 s.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

comprenoient anciennement les · comprennent aujourd'hui les

Metrop. de	Provin. de	Archev. de	Royaum. de	
Cartage.	Cartaginoise.	Valence.	Valence. Majorque.	au Roy d'Espagne.
		Tolede.	Murcie. Castille-Neuve.	
		Burgos.	Castille-Vieille. Biscaye. Navarre.	
Tarragone.	Tarragonoise.	Tarragone. Saragosse.	Catalogne. Aragon.	
Séville.	Bétique.	Séville. Grenade.	Andalousie. Grenade.	
Merida.	Lusitanie.	Compostelle.	Asturie. Galice. Leon.	
Brague.	Galécienne.	Lisbonne. Brague. Evora.	Portugal. Algarve.	au Roy de Portugal.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

PROVINCE DE TOLEDE.

Archevêché.

Tolede, *Toletum*, III. Siécle, érigé en Archevêché & Primatie, VI. S. rétabli, XI. S. revenu 300000. écus.

Evêchés.

Cordoue, *Corduba*, III. S. rétabli XIII. S. 40000. ducats.
Jaen, *Gienna*, XIII. S. 20000. duc.
Carthagene, *Carthago nova*, Métropole, III. S. réduite en Evêché transféré à Murcie, XIII. S. 24000. duc.
Cuença, *Concha*, XII. S. 50000. duc.
Siguença, *Seguntia*, V. S. 40000. duc.
Segovie, *Segobia*, V. S. 24000. duc.
Osma, *Oxoma*, V. S. 26000. duc.
Valladolid, *Vallisoletum*, XVI. S. 15000. duc.

PROVINCE DE VALENCE.

Archevêché.

Valence, *Valentia*, V. S. érigé en Archev. XV. S. 40000. duc.

Evêchés.

Origuela, ou Orihuela, *Orcellis*, XV. S. 10000. duc.
Majorca, *Majorica*, Isle, VI. S. rétabli, XIII. réside à Palma, capitale de l'Isle, 20000. duc.

PROVINCE DE BURGOS.

Archevêché.

Burgos, *Burgi*, XI. S. exempt, XII. S. érigé en Archev. XVI. S. 40000. duc.

Evêchés.

Palencia, *Palentia*, V. S. 24000. duc.
Calahora, *Caligurris*, VI. S. 18000. duc.
Pampelune, *Pampelona*, *Pompeiopolis*, V. S. 25000. duc.

PROVINCE DE TARRAGONE.

Archevêché.

Tarragone, *Tarraco*, IV. S. 20000. duc.

Evêchés.

Tortose, *Dertosa*, V. S. 15000. duc.
Barcelone, *Barcino*, IV. S. 10000. duc.
Lerida, *Ilerda*, VI. S. 12000. duc.
Girone, *Gerunda*, V. S. 3000. duc.
Vic, *Vicus Ausona*, VI. S. rétabli, IX. S. 6000. duc.
Solsone, *Solsona*, XVI. S. 4000. duc.
Urgel, *Urgellum*, V. S. 9000. duc.

PROVINCE DE SARAGOSSE.

Archevêché.

Saragosse, *Cæsar-Augusta*, III. S. érigé en Archev. XIV. S. 45000. duc.

Evêchés.

Huesca, *Osca*, V. S. 13000. duc.
Jacca, *Jacca*, XI. S. 3000. duc.
Balbastro, *Balbastrum*, XII. S. 8000. duc.
Albarasin, *Lobetum*, XII. S. 6000. duc.
Segorbe, *Segorbia*, V. S. 12000. duc.
Teruel, *Terulum*, XIV. S. 12000. duc.
Taraçona, *Turiasso*, V. S. 20000. duc.

PROVINCE DE SEVILLE.

Archevêché.

Séville, *Hispalis*, III. S. 100000. duc.

Evêchés.

Cadix, *Gades*, VI. S. 12000. duc.
Guadix, *Acci*, *Guadixium*, V. S. 8000. ducats.

PROVINCE DE GRENADE.

Archevêché.

Grenade, *Granata*, *Eliberis*, IV. S. érigé en Archev. XV. S. 40000. duc.

Evêché.

Malgues, *Malaca*, IV. S. rétabli, XV. S. 20000. duc.
Almeria, *Almeria*, *Abdera*, V. S. 6000. ducats.

PROVINCE DE COMPOSTELLE.

Archevêché.

San-Jago de Compostella, *Compostella*, XI. S. érigé en Archev. XII. S. 60000. duc.

Evêchés.

Tui, *Tude*, V. S. 10000. duc.
Orenze, *Auria*, VI. S. 10000. duc.
Lugo, *Lucus Augusti*, V. S. érigé en Arch. VI. S. réduit en Evêché, VII. S. 10000. ducats.
Mondoñedo, *Mindonia*, VI. S. 4000. duc.
Oviedo, *Ovetum*, VII. S. érigé en Archev. IX. S. réduit en Evêché, X. S. 12000. duc. exempt.
Leon, *Legio*, IV. S. exempt, 13000. duc.
Zamora, *Zamora*, XII. S. 20000. duc.
Salamanque, *Salmantica*, VI. S. 24000. ducats.
Ciudad Rodrigo, *Rodericopolis*, XII. Siécle. 10000. duc.
Avila, *Abula*, V. S. 20000. duc.
Coria, *Cauria*, VI. S. 20000. duc.
Plaisance, *Placentia*, XII. S. 40000. duc.
Badajoz, *Pax Augusta*, 18000. duc.
Astorga, *Asturica*, IV. S. 10000. duc.

PROVINCE DE LISBONNE.

Archevêché.

Lisbonne, *Ulissipo*, V. S. érigé en Archev. XIV. S. 100000. cruzades.

Evêchés.

Conimbre, *Conimbrica*, VI. S. 90000. cruzades ou 40000. ducats.
Leiria, *Leiria*, XVI. S. 30000. cruz.

PROVINCE DE BRAGUE.

Archevêché.

Brague, *Braccara*, III. S. 100000. cruz. ou 40000. duc.

Evêchés.

Miranda, *Miranda*, XVI. S. 19000. cruz. ou 10000. duc.
Porto, *Portus-Calensis*, V. S. 15000. duc.
Lamego, *Lamecum*, V. S. 18000. duc.
Viseo, *Visteum*, VI. S. 16000. duc.
Guarda, *Gardia*, XIII. S. 22000. duc.

PROVINCE D'EVORA.

Archevêché.

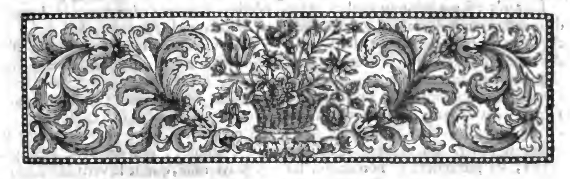
Evora, *Ebora*, III. S. érigé en Arch. XVI. S. 140000. cruz.

Evêchés.

Elvas, *Elva*, *Helvis*, XVI. S. 10000. duc.
Portalegre, *Portus Alacris*, XVI. S. 8000. ducats.
Algarve, *Algarbia*, V. S. réside à Faro, XVI. S. 30000. cruzades.



L'ASIE.



L'ASIE.



L'Asie, la principale des trois parties du monde qui forment notre continent ou notre hémisphére, en y comprenant les isles qui en dépendent, est bornée au nord par la mer Glaciale ou de Tartarie, qui la sépare des Terres Arctiques; au levant par l'Océan oriental, qui la sépare de l'Amérique; au midi par le même Océan qui la sépare des Terres Antarctiques; & au couchant par la mer Rouge & l'Isthme de Suês, qui la séparent de l'Afrique; & ensuite par la Méditerranée, l'Archipel, la mer de Marmora, la mer Noire, le Don ou Tanaïs en partie, & une chaîne de de montagnes qui s'étendent jusqu'au détroit de Weigats dans la mer Glaciale, qui la séparent de l'Europe. Elle s'étend depuis le 12. dégré de latitude méridionale jusques vers le 77. de latitude septentrionale, & depuis le 58. dégré de longitude, pris depuis l'isle de Fer, jusqu'au 202. suivant le carte réduite du globe terrestre de M. Bellin, & celle que M. Buache nous a donnée depuis peu, sur les mémoires de M. de l'Isle, professeur au collége royal, des nouvelles découvertes au nord de la mer du sud; ensorte que suivant cette derniere carte la côte orientale de la Russie n'est séparée vers le cercle polaire de la côte occidentale de l'Amérique, que par un trajet d'environ 30. lieues communes de France.

Cette troisiéme partie de notre continent n'a pas toujours été connue sous le nom d'*Asie*: ce nom a d'abord été affecté à l'*Asie Mineure*, qui fait une de ses moindres parties; & il s'est étendu dans la suite à tout le reste de cette vaste région. Elle a l'avantage sur les autres parties du Monde, de ce que le premier homme y a été créé, d'avoir vû naître Jesus-Christ, & opérer les principaux mystères de l'ancienne & de la nouvelle Loi. C'est elle qui nous a transmis la religion, les sciences & les arts, & c'est elle qui par ses colonies a peuplé le reste du Monde. Elle a été le siége des plus anciennes Monarchies, des *Assyriens*, des *Medes* & des *Perses*. Les Grecs, les Parthes, & les Sarrasins y ont régné. Encore aujourd'hui elle renferme la plus grande partie de l'empire des Turcs; celui du Grand Mogol, & les états des rois ou empereurs de la Chine, de la Perse & du Japon. Enfin l'Asie est la plus riche & la plus grande partie de notre continent.

L'air n'y est pas par-tout égal, à cause de sa vaste étendue : mais en général il est assez sain & tempéré. L'Asie est la mere des trésors & des delices. La terre y produit du bled, du riz, du vin, des fruits excellens, des aromates, des plantes, des simples, des drogues, & quantité d'épiceries, dont les autres régions ne sçauroient se passer. Son or, son argent, ses perles, ses pierreries, sa porcelaine, ses vernis, ses tapis, ses tapisseries, ses soyes, ses toiles blanches & peintes, & d'écorce d'arbre, sont les autres richesses de ses habitans, & en font connoître l'adresse. L'or se trouve en plusieurs endroits de l'Asie, sur-tout dans la Chine & au Japon, dans les royaumes de Pegu, de Siam, de Tripara & de Camboya, & dans les isles de Sumatra & de Macassar. Les mines d'argent n'y sont pas à beaucoup près si abondantes; il y a même apparence qu'elles y sont peu de chose, puisqu'aucun prince n'y fait presque point battre de la monnoye d'argent, depuis les états du Grand Mogol, jusqu'au Japon : à la vérité la richesse des mines de l'empire du Mogol est telle, qu'on n'y paye qu'avec de l'or les marchandises qu'on y porte.

Les Asiatiques, si l'on en excepte les Tartares & quelques montagnards, ont toujours été des gens efféminés & oisifs; ils sont la plûpart, ou Idolâtres, ou Mahométans; on y voit aussi des Juifs, des Grecs, & d'autres Chrétiens orientaux, catholiques, schismatiques ou hérétiques; des catholiques Latins, tant en Chine, que dans les royaumes voisins, & dans les pays, où les princes catholiques de l'Europe ont des établissemens, & enfin des Protestans dans les pays, où les Anglois, les Hollandois, & les autres peuples qui professent cette religion se sont établis. Les langues les plus générales de l'Asie, sont l'*Arabe*, le *Tartare*, & le *Chinois*. Il y en a plusieurs autres moins générales, comme l'*Arménien*, le *Japonois*, le *Malabare*, le *Malayois*, &c.

Les Asiatiques sont généralement d'un esprit souple & servile; de-là vient, que dans un si vaste pays, il n'y a aucune république considérable. Tout y est soumis, excepté quelques petits peuples libres, à des monarques qui regnent avec une autorité absolue, qui approche bien plus de la tyrannie, que de la véritable royauté.

Pour donner une idée plus précise de l'Asie, nous la diviserons en cinq principales parties, sçavoir en Septentrionale, Occidentale, Méridionale, Orientale, & Isles.

I.

L'ASIE SEPTENTRIONALE

OU

LA GRANDE TARTARIE.

On donne à cette partie de l'Asie le nom de Grande Tartarie, pour la distinguer de la petite, qui est en Europe. Elle contient plus d'un tiers de l'Asie; & quoique beaucoup mieux connue en Europe, depuis le commencement de ce siécle, qu'elle ne l'étoit des Anciens, elle ne l'est pas encore assez; mais il y a lieu d'espérer que nous en aurons des connoissances plus exactes & detaillées, quand l'histoire des Huns, & des peuples qui en sont sortis, que M. de Guignes, interprête du roi pour les langues Orientales, nous fait espérer bientôt, sera publique.

Elle s'étend, suivant les nouvelles cartes, dont on a déja parlé, depuis le 26. dégré de latitude septentrionale, jusques vers le 77. & depuis le 58. jusqu'au 202. de longitude, étendue immense. Elle est bornée au nord par la mer Glaciale; au levant par la même mer, & celle du Japon; au midi par la Chine & l'Inde; & enfin au couchant

par la mer Caspienne, la Perse, la mer Noire, le Don ou Tanais, & par une chaîne de montagnes, depuis cette derniere riviere, jusqu'au détroit du Weigats dans la mer Glaciale, qui la séparent de la Russie Européene, & de l'Europe. Cette vaste région étoit peu connue, il y a 50. ans; mais d'un côté les Jésuites, missionaires de Chine, & de l'autre les Russiens, mais surtout M. de l'Isle, professeur au Collége Royal, nous en ont procuré des connoissances plus détaillées, qu'on peut voir recueillies avec beaucoup de sagacité dans l'Histoire des Voyages.

Les Tartares, qui habitent cette partie de l'Asie, lui ont donné leur nom : ils se disent descendans du fils aîné de Japhet. S'étant partagés en différentes tribus, sous le nom de *Turcs*, après avoir été soumis par Zingis-Chan, & avoir été réunis sous sa domination, ils prirent celui de *Tatar*, qui étoit celui d'une de ces tribus, & dont on a fait celui de *Tartare*, que les étrangers ont donné depuis à toute la nation.

Ces peuples, qui sont tous Mahométans ou Idolâtres, sont divisés en plusieurs branches, dont les trois principales, subdivisées en plusieurs autres, sont celles des *Tartares proprement dits*, des *Callmoukes* & des *Moungales*, qui, outre les coutumes & les mœurs générales propres à la nation, en ont des particuliéres. On se contentera ici de marquer en peu de mots celles qui sont propres à toute la nation; & on parlera dans la suite de celles qui sont particulieres à chaque branche.

Les Tartares, tant Mahométans qu'Idolâtres, prennent autant de femmes légitimes qu'ils veulent, sans les concubines, qu'ils choisissent parmi leurs esclaves, dont ils ont souvent un grand nombre : les enfans des unes & des autres sont également légitimes. Leur nourriture ordinaire est la chair de cheval ou de brebis, & le lait de cavale : ils font de ce lait une espéce d'eau-de vie ou de liqueur forte, qu'ils appellent *Arack*. Ils aiment tous généralement la boisson & les liqueurs fortes; & quand ils en ont l'occasion, ils en boivent jusqu'à l'excès; car l'yvrognerie est un de leurs principaux défauts : les Mahométans, surtout ceux qui demeurent vers les provinces méridionales, sont néanmoins plus réservés en cela que les autres. Ils aiment aussi tous passionément, hommes & femmes, le tabac en fumée, dont ils font un grand usage.

Les Tartares en général sont de moyenne taille, laids & bazanés : leur principale occupation est la chasse & le brigandage; & contens d'avoir soin de leurs troupeaux, qui leur fournissent leur nourriture : ils négligent entiérement l'agriculture & le commerce, & menent la plupart une vie errante & vagabonde, avec leurs familles & leurs bestiaux. Ils combattent toujours à cheval, sans conserver ni ordre ni rang. Ils se partagent seulement en troupes, suivant leurs tribus & leurs hordes, sous un chef, & vont charger l'ennemi, la lance à la main, ou bien avec l'arc & la fléche, dont ils se servent avec beaucoup d'adresse, même en fuyant; & évitant les coups de main ils font semblant de fuir, & reviennent à la charge avec vigueur, à quoi la vitesse de leurs chevaux leur est d'un grand secours.

Ils sont partagés par tribus ou par hordes, ainsi qu'on l'a déja dit; & chaque tribu a son chef particulier, qu'ils appellent *Mursa*, soumis à un *Chan*, qui commande à toute une nation. La dignité de Mursa est héréditaire, & elle passe d'aîné en aîné dans la famille du fondateur de chaque horde ou de chaque tribu. Chaque Mursa a la dîme de tous les bestiaux de sa tribu, & du butin que la même tribu fait, lorsqu'elle va à la guerre. Toutes les familles, qui composent une tribu, campent ordinairement ensemble, & ne s'écartent pas du gros de la horde, sans le consentement

du Murſa, qui ſçait où les trouver, quand il faut les rappeller. Tous les Tartares ne menent pas également une vie errante, & il y en a pluſieurs qui ont des habitations fixes : mais ces derniers, quand ils voyagent, portent avec eux tous leurs effets les plus précieux. Ils ont conſervé les uns & les autres la même façon de bâtir leurs hutes ou leurs cabanes. Elles ſont faites en rond, d'un aſſemblage de pluſieurs groſſes perches d'un bois léger, jointes enſemble avec des bandes de cuir, & une ouverture au milieu, qui ſert de fenêtre & de cheminée, le foyer étant au milieu de la hute, & les lits tout autour, contre la clôture. Ils les couvrent en dehors d'un feutre fort épais, pour les mettre à l'abri du froid & des injures de l'air : les portes ſont tournées au midi, pour être à l'abri des vents du nord. Les Murſas & autres Tartares de diſtinction, ont des hutes plus grandes & plus ſpacieuſes ; ils ont même en été de grandes hutes, & en hyver des maiſons de planches, couvertes de feutre.

Le commerce des eſclaves, que les Tartares font dans leurs courſes, fait leur principale richeſſe ; mais on remarque que ceux d'entr'eux, qui profeſſent le Paganiſme, ſont moins avides de faire des eſclaves que les Mahométans.

Ils ont en général beaucoup de reſpect pour leurs princes, dont ils adoptent ſouvent le nom ; ce qui fait que les nations particulieres en changent quelquefois. Les peres ſont extrêmement reſpectés dans leurs familles ; & lorſqu'ils viennent à mourir, leurs enfans, outre les grandes dépenſes qu'ils font pour leurs funérailles, ſont obligés de les pleurer pendant un certain tems, de renoncer pendant ce tems là à toute ſorte de plaiſirs & de divertiſſemens ; & de célébrer leur mémoire, une fois tous les ans, ſur leur tombeau.

La plûpart des principales rivieres de l'Aſie prennent leur ſource dans la grande Tartarie : nous n'en ferons pas ici l'énumération, parce qu'on en parlera ailleurs. Quant à la température de l'air, elle varie, ſuivant que les provinces, qui compoſent cette vaſte région, approchent le plus du nord, ou s'en éloignent davantage. En général le pays eſt froid, & n'eſt pas peuplé à proportion de ſon étendue : on y rencontre peu de villes & d'habitations, & beaucoup de déſerts. On recueille du riz, & de la rhubarbe excellente dans la partie méridionale ; & on y trouve quantité d'ours blancs, de renards noirs, d'hermines & de martes zibelines, dont les peaux ſont très-eſtimées. On y trouve auſſi beaucoup de chameaux, de chevaux, de bœufs, de faiſans, &c.

Nous diviſerons la grande Tartarie en Septentrionale & Méridionale. Le Czar de Moſcovie a rendu ſes ſujets, ou ſes tributaires, la plûpart des Tartares, qui habitent la premiere. D'un autre côté, les Tartares *Mongales*, qui habitent les provinces orientales de la grande Tartarie, & qui ſe ſont rendus maîtres de la Chine, où ils dominent actuellement ; & d'autres Tartares, qui ont conſervé leur liberté & leur indépendance, occupent la Méridionale.

I.

LA GRANDE TARTARIE

SEPTENTRIONALE.

Cette partie de la Tartarie eſt beaucoup plus étendue que la méridionale. Elle confine au nord avec la mer Glaciale ; au levant avec la mer du Japon ; au couchant avec la Ruſſie Européene ; & au midi, elle eſt ſéparée de la Tartarie Méridionale par une chaîne de montagnes, qui font partie du Mont Caucaſe, & elle eſt bornée vers le couchant & au midi par la Perſe, enſorte qu'elle s'étend depuis le 42. dégré de latitude, juſques vers le 77. & de-

puis le 58. de longitude, jusques vers le 202.

Elle ne nous est guères connue que depuis la fin du XVI. siécle, & elle ne l'est encore que très-imparfaitement. Nous en parlerons, suivant les connoissances qu'on en a eues jusqu'ici; en attendant que M. de l'Isle, professeur au Collége Royal, qui par le long séjour qu'il a fait en Russie, a acquis par ses recherches, ses voyages & ses travaux, de très-grandes lumieres sur cette partie de l'Asie septentrionale, nous donne quelque chose de plus détaillé, de plus précis & de plus exact. Nous la partagerons en Occidentale & Orientale.

I. La Tartarie Moscovite occidentale.

Elle est bornée au nord par la mer Glaciale, au levant par la Sibérie & la Tartarie Indépendante; au midi par cette derniere partie de la Tartarie, la mer Caspienne, la Perse & la Georgie, au couchant par la petite Tartarie, & la Russie Européene: elle s'étend depuis le 42. dégré de latitude, jusques vers le 77. & depuis le 58. de longitude, jusques vers le 82. Elle comprend, en commençant par le nord, *la Partie Orientale du gouvernement d'Archangel*, & les gouvernemens de *Casan* & d'*Astracan*.

I. Partie orientale du gouvernement d'Archangel.

Elle s'étend des deux côtés du cercle polaire, depuis environ le 62. dégré de latitude, jusqu'au détroit de Nassau vers le 77. & depuis le 58. de longitude, jusques vers le 82. Elle comprend deux grandes provinces, qui sont la *Jugorie* & le *Petzora*.

§. 1. *La Jugorie* ou *Jugorski*.

Cette province qui est fort vaste, s'étend des deux côtés du cercle polaire: elle est située au levant de la province de Dwine, la plus septentrionale de la Russie Européenne: elle est bornée au nord par la mer Glaciale vers laquelle elle s'avance, & a plus de 90. lieues marines d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant. Le cercle polaire qui la traverse, la divise en deux parties septentrionale & méridionale: cette derniere est partagée en divers cantons, & habitée par des Tartares ou *Samoyedes*, qui ont une langue particuliere, & qui sont tributaires du Czar, auquel ils payent pour tribut une certaine quantité de fourrures. Les Russiens y ont quelques établissemens, surtout vers la côte: les principaux, sont la ville de *Mezzen*, située sur une riviere du même nom, à environ un dégré en deçà du cercle polaire, suivant la carte de l'Asie de Guillaume de l'Isle, de l'an 1723, & celles de *Golotina* & de *Wosgora*. L'extrémité septentrionale de cette province, est terminée par l'isle de *Candenoes*, où on ne trouve que des forêts sans aucune habitation. Cette isle a plus de 50. lieues de long, & environ 15. de large: elle est séparée de la terre-ferme dans toute sa longueur par une petite riviere qui ne porte que des barques.

§. 2. *Petzora* ou *Borandaу*.

C'est une autre province fort vaste, située au levant de la Jugorie: elle est bornée au nord par la mer Glaciale, au levant par le pays des Samoyedes & la Sibérie, & au midi par la Permie. On lui donne 180. lieues marines d'étendue du midi au nord, & près de 100 du levant au couchant. Elle est traversée du midi au nord par la riviere de Petzora qui lui donne son nom, qui a son embouchure dans la mer Glaciale, & dont les deux rives sont couvertes par une chaîne de montagnes, qu'on croit être les monts Riphéens

des anciens; montagnes qui commencent à la riviere de *Kama*, & qui se terminent au détroit de Weygats. Une grande partie de cette province n'est pas habitée, & on y trouve entr'autres un pays désert, auquel Guillaume de l'Isle dans sa carte de Moscovie, donne *250 lieues d'étendue*; mais suivant la carte de la Tartarie Asiatique qu'il a publiée la même année, il ne donne à la province de Petzora, que 180. lieues dans sa plus grande étendue. Quoi qu'il en soit, le Petzora est habité par des *Samoyedes*, ou peuples barbares: mais les Russiens y ont plusieurs établissemens. Le cercle polaire coupe cette province, & la partage en septentrionale & méridionale, ce qui fait que le froid y est long & rigoureux, & que les rivieres y sont glacées huit mois de l'année. Le pays abonde en martres zibelines noires, & on y trouve beaucoup d'oiseaux de proie. *Pusto-Ozero* qui en est la principale ville Russienne, est située sur la droite du fleuve de ce nom, vers son embouchure dans la mer Glaciale: elle est petite, & elle a un monastère de moines Russiens de l'autre côté du fleuve. Les autres sont, *Koptoga*, *Ouloum*, &c. *Petzora* sur la riviere de ce nom, a un monastère Russien.

II. Gouvernement de Casan.

Il est borné au nord par les provinces de Jugorie & de Petzora, ou par la partie orientale du gouvernement d'Archangel; au levant par la Sibérie & la Tartarie Indépendante; au midi par le gouvernement d'Astracan, & au couchant par la Russie Européenne. Il s'étend à peu près depuis le 52. dégré de latitude jusques vers le 62. & depuis le 61. de longitude jusques vers le 78. On le partage en 5. parties, qui sont, le royaume de *Casan*, la *Ziriannie*, la *Permie*, le *Viatka*, & le duché de *Bolgar*, administrées par un seul gouverneur.

M. l'abbé Nicole de la Croix, qui le premier des geographes a parlé avec plus de détail & d'exactitude de la Russie Asiatique dans sa *Géographie moderne*, sur les mémoires de M. de l'Isle professeur royal, partage le gouvernement de Casan en 6. provinces, qui prennent le nom de leurs capitales, sçavoir, 1°. le *Solkamskaia* ou *Solkamskoi*, ville située sur la riviere de Kama, & capitale de la province qu'on appelloit autrefois *Permie*. 2°. *Glinof*, capitale de la province qu'on appelloit autrefois *Viatka*. 3°. le royaume de *Casan*, dans lequel il comprend la *Bolgarie*, 4°. le *Sviajesk*, ville située à la droite du Wolga, vis-à-vis de Casan, & capitale d'une province habitée par les *Czérémisses*, 5°. le *Pinsa*, ville capitale du pays occupé par les *Morduates*, situé au sud-ouest de celui des Czérémisses; 6°. enfin *Usa*, capitale d'une province située au levant du royaume de Casan, remplie de grands déserts habités par les Tartares *Baskirs* & les *Usimski*, qui mêlent le mahométisme avec le paganisme, & dont plusieurs ont embrassé la religion Russienne ou Grecque. Nous suivrons l'ancienne division.

§. 1. *Royaume de Casan.*

On donne à ce royaume 800. verstes ou milles Moscovites, qui font plus de 200. lieues Françoises, du levant au couchant, & moitié moins du midi au nord: il occupe la partie méridionale du gouvernement de Casan. Il étoit habité par des peuples Tartares, gouvernés par un roi ou cham, que le czar Jean Basilowits subjugua au milieu du XVI. siécle par la prise de la capitale. Il est fertile en bled, en grains, en fruits, & en légumes. Il y a beaucoup de belles forêts, dont on tire beaucoup de bois, & on y fait un grand commerce de pelleterie. Il est arrosé d'un côté par le Wolga, qui en traverse une partie du couchant au levant, & qui se

recourbant à Casan, continue son cours du nord au midi ; & de l'autre par la riviere de Kama, qui le parcourt du nord au midi, & par plusieurs autres moindres rivieres. Il est partagé en deux principales parties, qui sont le royaume de Casan, proprement dit, & le pays des Czérémisses.

1. *Le royaume de Casan, proprement dit*, occupe la partie orientale du pays. Il est habité par des Tartares civilisés qui s'adonnent beaucoup au négoce. CASAN qui en est la capitale, est située dans une plaine sur la petite riviere de *Casanka* qui lui donne son nom, à 7. verstes du Wolga, vers le 57. dégré de latitude, & le 66. de longitude. Elle est grande, bien peuplée & commerçante, remplie d'églises & de monastères, & défendue par une bonne citadelle bâtie de pierre. Les habitans sont, partie Russiens, & partie Tartares ; mais il n'y a que les premiers qui puissent entrer dans la citadelle, où il y a une bonne garnison. Le czar Jean Basilowits, après avoir pris cette ville sur les Tartares en 1551. y établit le siége d'un métropolitain du rit Moscovite, qui depuis la suppression du patriarchat de Moscow, est le premier du clergé Russien.

La ville de Casan a souffert en 1752. un incendie qui l'a consumée presque entiérement. Il y a plusieurs autres villes moins considérables dans le royaume de Casan, dont les deux principales sont, *Utka*, située vers les frontieres de la Tartarie Indépendante, environ 100. lieues au levant de Casan, & capitale de la *Baskirie*, & *Ufa*, capitale du pays habité par les Tartares *Ufimski*. Les moines Russiens y ont un monastère. Les Tartares *Baskirs* habitent la partie orientale du royaume de Casan, au nord est du duché de Bolgar, entre le Kama, le Wolga, & les montagnes des Aigles, mêlés avec les Tartares d'Ufa, sortant les uns & les autres d'une même tige : mais les Tartares d'*Ufa* occupent plus particuliérement la partie septentrionale du pays, & les Baskirs la méridionale jusqu'à Samara sur le Wolga. Ces deux branches de Tartares occupoient le royaume de Casan, lorsque le czar Jean Basilowits en fit la conquête en 1551. Ils sont les uns & les autres grands & robustes, ont le visage large & le teint basané, les cheveux noirs, & les sourcils épais. Ils laissent croître leur barbe ; ils sont habillés comme les paysans de Russie, & portent de longues robes d'un drap blanc : leurs femmes sont habillées aussi à la Russienne. Ils sont braves & bons hommes de cheval. L'arc & la fléche sont les seules armes dont ils se servent : leur langue est un mêlange du Tartare & du Russien ; ils ont professé autrefois la religion Mahométane ; mais ils n'en ont conservé que la circoncision, & ils n'ont ni l'alcoran, ni moulhas, ni mosquées ; ensorte qu'ils tiennent aujourd'hui plus du paganisme que du mahométisme. Depuis un certain tems, plusieurs ont embrassé la religion chrétienne, Grecque ou Russienne.

Comme le pays que les Tartares d'Ufa & les Baskirs habitent, est situé entre le 52. & le 57. dégré de latitude, il est fort froid : il est néanmoins fertile en grains & en fruits. Ces peuples habitent dans des bourgades & des villages bâtis à la maniere des Russiens ; & ils se nourrissent de leur betail, de la chasse & de l'agriculture : le pays abonde aussi en miel, en cire & en pelleteries. Ils sont sujets de la Russie qui les ménage beaucoup, & dont elle retire un tribut en espéces ; sçavoir, en grains, cire, miel, bestiaux & pelleteries : ils peuvent fournir 50000. hommes armés. Quelques hordes de ces Tartares qui sont libres, demeurent au sud-ouest du royaume d'Astracan, dans le voisinage des Callmoucks, avec lesquels ils se joignent pour faire des courses.

2. Les *Czérémisses* occupent toute la partie occidentale du royaume de Casan. Ce sont des peuples barbares & féroces, partie idolâtres, & partie mahométans. Ils habitent sous des huttes, ne vivent que du miel & du gibier qu'ils prennent dans les bois, & du lait de leurs troupeaux. La polygamie est en usage parmi eux, & ils ont un langage particulier, différent de celui des autres Tartares : mais plusieurs parlent le Moscovite. Les hommes sont vêtus d'une longue veste de toile & de caleçons, & les femmes, qui sont enveloppées d'une grosse toile blanche, ne laissent paroître que le visage. Ceux qui sont mariés ont la tête rasée : les autres laissent croître une grande tresse de cheveux.

Ces peuples, dont le pays est traversé par le Wolga du couchant au levant, sont partagés par ce fleuve en septentrionaux & méridionaux. Les premiers, qu'on appelle *Lugovais*, c'est-à dire, habitans des plaines, parce qu'ils demeurent dans de grandes plaines marécageuses, ou remplies de forêts, au nord ou à la gauche du Wolga, sont fort adroits à tirer de l'arc. On nomme les autres *Nagornois*, c'est à-dire, habitans des montagnes : leur pays est situé entre le Wolga qui le borne au nord & au levant; la riviere de Sura qui le sépare au couchant de la province de Nisi-Novogorod; & des déserts & des montagnes, d'où l'on tire beaucoup de sel, qui le bornent au midi : il a environ 300. verstes d'étendue du midi au nord, & 250. du levant au couchant. Il y avoit anciennement beaucoup de villes, bourgs & villages que Tamerlan ruina, lorsqu'il envahit le royaume de Casan. Les Moscovites possédent actuellement plusieurs petites villes sur le bord méridional du Wolga. Les principales sont, *Kusmademiansk*, auprès de laquelle est le monastère de *Junka*, *Saboksar*, *Kater*, sur la Sura, &c.

§. 2. *La Zirianie.*

La Zirianie est une grande province, à laquelle les peuples, appellés *Zirianni* qui l'habitent, ont donné le nom. Elle a la Jugorie au nord, la Permie au levant, les provinces de Viatka & de Susdal au midi, & celles de Dwina & d'Oustioug au couchant. Elle s'étend dans l'espace de plus de 400. verstes ou milles Moscovites du midi au nord, & de près de 300. du levant au couchant. La riviere de Vitsgoda qui la traverse du levant au couchant, la partage en partie septentrionale, qui est la moins considérable, mais la mieux cultivée & la plus peuplée; & en partie méridionale. Elle est arrosée par plusieurs autres rivieres moins considérables. Les Moscovites ou Russiens ont plusieurs petites villes ou établissemens dans la partie septentrionale, des deux côtés de la riviere de Vitsgoda & ailleurs, & dans la partie méridionale : mais cette derniere partie, qui est marécageuse & remplie de forêts, n'est presque habitée que par les peuples appellés *Zirianni*, qui y occupent entre autres une forêt, à laquelle on donne 160. lieues d'étendue. Ces peuples, tributaires du czar, étoient autrefois idolâtres : mais les Russiens les ont convertis pour la plûpart à la religion chrétienne. Ils ont une langue particuliére.

§. 3. *La Permie.*

Cette province a la province de Petzora au nord, la Zirianie & la province de Viatka au couchant, le royaume de Casan au midi; & une chaîne de montagnes la sépare au levant de la Sibérie & de la Tartarie Indépendante. On lui donne près de 700. verstes d'étendue du midi au nord, & 350. du levant au couchant. La riviere de Kama est la principale qui l'arrose; elle coule d'abord du levant au couchant, & ensuite

ensuite au sud-est. Il y a plusieurs autres rivieres moins considérables : les peuples qui l'habitent ont une langue, des caractères & des mœurs particuliers, & ne vivent que de légumes, au lieu de pain : ils payent le tribut au Czar en chevaux & en fourrures. Les Moscovites ou Russiens y possédent plusieurs villes & autres établissemens, & on dit aujourd'hui cette province fort peuplée : il y a entr'autres une mine de sel, qui occupe 20000. ouvriers. La capitale étoit PERMIE WELIKI ou *la Grande Permie*, pour la distinguer de la petite ou ancienne. Elle est située au confluent de la riviere d'Ussolkat avec le Kama, à environ 120. lieues au nord-ouest de Casan : on la nomme aujourd'hui *Czerdyn*. Elle est archiépiscopale ; mais elle est fort déchue. *Kaigorod*, située sur le Kama & les frontieres de la Ziriannie, est une des principales villes du pays. *Solkamskoi*, sur l'Ussolkat, fait un grand commerce de chevaux, & c'est aujourd'hui la capitale de la Permie à laquelle elle donne son nom. Elle est située au 60. dégré de latitude & au 75. de longitude.

§. 4. *Viatka.*

La Ziriannie borne cette province au nord avec la Permie, qui la borne aussi au levant : elle a au midi & au couchant le royaume de Casan, & s'étend dans l'espace de 300. verstes du levant au couchant, & de 200. du midi au nord. La riviere de Viatka, qui y prend sa source, arrose sa partie méridionale, & lui donne son nom. Le Czar Basile l'unit à la couronne de Russie à la fin du XIV. siécle. Le pays est marécageux : mais abondant en miel, en cire & en pelleteries. VIATKA, qui en étoit la capitale, a un siége épiscopal, & est défendue par un château. Elle est située sur une petite riviere qui se jette dans le Viatka, environ 80. lieues au nord-ouest de Casan. Il y a quelques autres villes dont la plus considérable est *Orto*, située au confluent du Rzeczic avec le Viatka. *Glinof*, ville située à environ 80. lieues au nord de Casan, est aujourd'hui la capitale de cette province, & lui donne son nom.

§. 5. *Duché de Bolgar.*

Il est borné au nord par le royaume de Casan & par la Tartarie Indépendante qui le borne aussi au levant, & dont il est séparé, tant par le Jaïck, que par une chaîne de montagnes. Il a le royaume d'Astracan au midi, & le Volga le sépare au couchant du pays des Czérémisses & du royaume de Casan. Il s'étend suivant la carte de l'Asie de Guillaume de Lille de l'an 1723. depuis le 52. dégré de latitude, jusques vers le 57. & depuis le 67. de longitude, jusques vers le 82.

Ce pays, qui est peu connu & peu habité, est arrosé par diverses rivieres ; & on assure qu'on trouve du fer, du crystal & des pierres précieuses dans ses montagnes, qui s'étendent vers le levant. Le Czar Jean Basilowitz soumit la ville de *Bolgar*, qui lui donne le nom, au milieu XVI. siécle, avec le royaume de Casan. Elle est située à la gauche & auprès du Volga, vers le 55. dégré de latitude, & le 68. de longitude, environ à 70. lieues au sud-est de Casan. Elle est habitée, ainsi que *Samara*, par des Russiens & des Tartares. Cette derniere est sur le penchant & sur le haut d'une montagne peu élevée, qui aboutit au Volga, le long duquel est le fauxbourg : elle est assez grande ; mais les maisons en sont fort chétives. Elle est environ à 30. lieues au-dessous & au midi de Bolgar. On compte dans ce duché quelques autres villes ou villages.

III. GOUVERNEMENT D'ASTRACAN.

Nous comprenons dans ce gouvernement le royaume d'*Astracan* & *la Circassie.*

§. 1. *Royaume d'Astracan.*

Le duché de Bolgar borne ce royaume au nord; la riviere de Jaïck, qui le sépare du pays des Callmoucks ou de la Tartarie Indépendante, au levant; la mer Caspienne au midi; & le Don ou Tanaïs, qui le sépare de la Moscovie Europeenne, & ensuite de la Circassie, au couchant. Il s'étend depuis le 46. dégré de latitude, jusques vers le 54. & entre le 60. & le 75. de longitude. Il a été connu anciennement sous le nom de *Kapchac*; & c'est de ce pays dont les Huns, les Avares & autres Tartares qui s'établirent en Europe au IV. & au VI. siécle, tiroient leur origine. Tamerlan s'en empara à la fin du XIV. siécle, & on y voit encore les ruines de plusieurs villes qu'il subjugua, & qu'il detruisit. Le Czar Jean Basilowits en fit la conquête au milieu du XVI. siécle, après avoir fait celle du royaume de Casan, & y établit un métropolitain du rit Moscovite.

Le Volga qui le traverse dans sa partie occidentale du nord au midi, quelques autres rivieres qui arrosent le pays, & la mer Caspienne, y fournissent du poisson en abondance, sur-tout beaucoup d'esturgeons, & le terrain y seroit fertile, s'il y pleuvoit plus souvent. Le Volga y supplée en se débordant comme le Nil; ce qui y produit beaucoup de fourage à 10. ou 12. milles aux environs. On y recueille peu de fruits; mais il y a beaucoup d'excellens melons : le feu Czar Pierre I. y a fait planter des vignes qui n'ont pas encore bien réussi. Les landes qui sont le long de la mer Caspienne produisent beaucoup de sel. Les Russiens y possédent quelques villes des deux côtés du Volga.

Celle d'ASTRACAN qui lui donne son nom, est située au 46. dégré 22. m. de latitude, & au 67. de longitude. Elle est environnée de bonnes murailles de pierre, qui ont une lieue de tour, & défendue par une bonne citadelle. Elle a 10. portes, & est fort marchande, à cause de sa situation dans une longue isle du Volga, à 13. lieues de son embouchure dans la mer Caspienne. Les Tartares habitent un de ses fauxbourgs, situé à 3. ou 4. milles de la ville. Ils sont tous Mahometans, quoique sujets du Czar. Ils y ont une mosquée, & ce fauxbourg contient environ 2000. maisons : il y a un autre fauxbourg habité par les boulangers qui ne peuvent pas demeurer dans la ville. Le palais du métropolitain, qui l'est aussi de Terki, est le principal édifice de la ville : il est vaste, bâti de pierre, & situé auprès de la grande églife, qui est carrée, & qui a 200 pas de tour; elle est construite depuis la fin du dernier siécle. Le palais du gouverneur qui est de bois, est dans la citadelle. La chancellerie, qui est un bâtiment de pierre, est aussi dans la citadelle. Il y a une église batie en briques plâtrées : les autres sont de bois; ainsi que quelques monastères d'hommes & de filles. La plûpart des rues de la ville sont étroites & fort mal propres quand il a plu. Son administration est entre les mains d'un gouverneur & de trois bourg-mestres. Hors de la ville il y a plusieurs monastères, entr'autres celui d'*Iwan*, qui est tout de pierre, & situé au-delà de la riviere.

Outre les Tartares qui y occupent un fauxbourg en hiver, & qui en été habitent en pleine campagne, il y a une quarantaine de familles Arméniennes qui y sont établies, & qui habitent un fauxbourg ou quartier séparé; & on y voit un plus grand nombre d'Indiens ou Banianes qui habitent leur Caravenserai, avec un quartier ou fauxbourg séparé, & qui n'ont pas de femmes. Le feu consuma plus des deux tiers de cette ville en 1718. on l'a rétablie depuis. La garnison de la ville & du château est ordinairement de 3. à 4. mille hommes. Les vivres abondent à Astracan; excepté le bled qu'on y apporte de Casan.

Il y a plusieurs jardins aux environs remplis de vignes & d'arbres fruitiers, mais le pays est généralement sec & sabloneux.

Après Astracan, une des principales villes de ce royaume est *Saratof*, située sur l'un des bras du Volga, sur le penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les habitans sont Russiens & presque tous soldats. Il y a plusieurs églises de bois, avec divers monastères Russiens : elle fut réduite en cendres en 1695. & rétablie en 1703. Elle est sur le chemin qui va d'Astracan à Moscow, à environ 150. lieues au-dessus & au nord d'Astracan.

La ville de *Czaritzin* est située sur la droite du Volga, à 60. werstes ou milles Moscovites, au sud du canal que le Czar Pierre I. a fait creuser depuis ce fleuve jusqu'au Don, dans l'espace de 40. werstes, tant pour leur communication, que pour servir de retranchemens, afin d'arrêter les courses des Cosaques & des Tartares. *Simbirsk* sur le Volga, est aussi une des principales villes du royaume d'Astracan, & on la dit capitale d'une province particuliere.

Les Tartares *Nogais* ou *Nogai* occupent la partie méridionale du royaume d'Astracan, vers les bords de la mer Caspienne, entre le Jaïck & le Volga. Ils sont fort difformes, & ont le visage ridé. Leurs femmes sont moins laides : ils vivent de la chasse, de la pêche & de leur bétail qui consiste en chameaux, chevreaux, bœufs & brebis. Ils commencent depuis quelque tems à s'occuper de l'agriculture. Ils habitent sous des tentes, & campent en été dans les endroits où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ils campent par troupes sous des tentes couvertes de feutre, chaque famille séparée, à quelque distance les unes des autres. Ils peuvent armer jusqu'à 20000. hommes, & font la guerre à cheval : ils sont Mahométans, mais peu zélés pour leur religion ; & il y en a quelques-uns qui ont embrassé la Grecque. Il sont exempts de contributions envers la Russie, & seulement obligés d'armer en sa faveur, toutes les fois qu'elle leur ordonne. Il y a quelques autres Tartares qui habitent les parties orientale & septentrionale du royaume d'Astracan.

Les principaux sont les *Callmoucks*, qui n'ont ni villes ni habitations fixes, & qui campent par hordes sous des tentes de feutre fort propres, fort commodes, & faites en forme de colombier. Ils sont perpétuellement en mouvement, & menent avec eux leurs troupeaux, leurs familles & leurs effets. Ils se mettent en marche au commencement du printems, & parcourent les pâturages de la gauche ou de la rive orientale du Volga : ils s'avancent ainsi jusqu'au 53. dégré de latitude, s'étendent dans l'espace de 15. à 20. milles, & font avec leurs tentes des rues, qui représentent une ville ou un village. Ils viennent en forme de caravanes jusqu'à Astracan, & campent vis-à-vis des autres villes Moscovites, avec lesquelles ils commercent. Ils employent des dromadaires pour porter leur bagage, & se servent du poil de ces animaux pour faire des étoffes d'une espéce de camelot. Ils sont sujets de la Russie, depuis que le royaume d'Astracan appartient à cette couronne. Autrefois chaque famille ou horde étoit gouvernée par un chef : aujourd'hui ils ont un *Chan* ou viceroi de leur nation, nommé par la cour de Russie, mais toujours pris dans la même famille.

Ces peuples sont forts & guerriers, & il ne leur manque que de la discipline pour en faire de bons soldats. Ils sont tous cavaliers, & on prétend qu'ils peuvent armer jusqu'à deux cens mille hommes. Il ne paroît pas qu'ils payent tribut à la Russie ; mais ils sont obligés de la servir en tems de guerre ; & le Czar en a toujours un corps de 6000. hommes à sa solde. Ils ne

se servent que de l'arc & de la fléche : ils ont beaucoup de l'air des Négres d'Afrique ; mais leurs nez sont encore plus camus, & leurs yeux à la Chinoise ne sont pas si ouverts de la moitié. Ils sont originairement Mogols ; ce qui se prouve par leur langage & leur écriture, qui sont un mauvais Mogol. Ils prétendent en effet descendre de ces Tartares, que le célébre Gengis-Kan conduisit à la gauche du Volga, lorsqu'il fit la conquête de l'Asie. Ils sont payens ou idolâtres de religion, & soumis à l'autorité du Daila-Lama, dont nous parlerons ailleurs. Le camp de leur *Ajuka* ou *Chan* est de dix mille tentes. Leurs chevaux sont d'une vigueur surprenante, sans être beaux ; & ils font 20. à 25. lieues par jour, sans se fatiguer. Les femmes sont habillées à-peu-près comme les hommes, & on a de la peine à les distinguer : toute leur richesse consiste dans leur bétail, dont ils font un grand commerce avec les Russiens.

§. 2. *La Circassie.*

Ce pays, situé entre le 41. & le 47. dégrés de latitude, & le 53. & le 68. de longitude, a plus de 200. lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest, & 150. du midi au nord. Il est borné au nord par le Don ou Tanaïs, qui le sépare de la petite Tartarie & de l'Ukraine, & par le royaume d'Astracan ; au levant par la mer Caspienne ; au midi par la Géorgie & la Mingrelie, dont il est séparé par le mont Caucase ; & au couchant par la mer Noire, & les Palus Méotides. Il est stérile ou marécageux, & plein de forêts. Outre le Don, il est arrosé par plusieurs autres rivieres. Il est habité par trois sortes de Tartares, sçavoir ceux de *Daghestan*, les *Circassiens* proprement dits, & ceux de *Kouban*.

1. *Tartares de Daghestan.*

Le *Daghestan* ou *Daguistan*, occupe la partie méridionale de la Circassie : il est ainsi nommé, à cause des montagnes dont il est rempli ; mais entre lesquelles il y a par intervalle des vallées cultivées, & remplies de villages. La capitale, qui n'est proprement qu'un bourg avec un fort, s'appelle *Koimuk*. M. Otter donne à ce pays dix journées de chemin en longueur, & autant de largeur, & il le borne au couchant par la Circassie, au sud par la Géorgie, au levant par la mer Caspienne, & au nord par le pays de Karesm.

Les montagnes du Daghestan font partie de celle de *Kaitak*, portion du Caucase, qui est couverte de forêts, & d'où il sort beaucoup de ruisseaux. On donne à la montagne de *Kaitak* 20. journées de chemin en long sur autant de large, & elle s'étend le long du rivage de la mer Caspienne à l'ouest & au sud de Derbant ville de Perse. On l'appelle dans cet endroit *Elbert* ou *Albus*, ou la montagne des *Langues*, à cause qu'elle est habitée par des nations, qui parlent différentes langues. Parmi ces nations, il y en a deux principales, qui sont les Tartares de *Kaitak* & les *Lezguis*. Suivant les deux cartes de M. de Lisle de la Perse & de la mer Caspienne, de 1723. & 1724. ces derniers occupent la partie septentrionale de la montagne de Kaitak, & les Tartares la méridionale : mais M. Otter, dans son voyage de Perse, prétend, au contraire, que les Tartares sont au nord, & les Lezguis au midi de cette montagne. Il ajoute que cette partie méridionale est presque inaccessible, à cause des rochers escarpés qui la bordent, & que les Lezguis qui l'occupent, sont partagés en plusieurs tribus, gouvernées chacune par un chef, & indépendantes des princes voisins. Ces peuples se sont rendus célébres durant les derniers troubles de Perse, par les fréquentes irruptions qu'ils ont faites dans les provinces de ce royaume, frontière de leur pays, sous prétexte que Nadir-chah ou Thamas-Kouli-Chan refusoit de payer

le subside, que les rois de Perse ses prédécesseurs s'étoient engagés de leur donner, pour la garde de la frontiere.

Les Tartares de Kaitak, que Guillaume de l'Isle appelle *Comoucs*, dans sa carte de la mer Caspienne de l'an 1723. & qui, suivant ce géographe, occupent la partie méridionale du Daghestan, s'étendent entre la mer Caspienne au levant; le mont Caucase au midi & au couchant, qui les séparent du Schirvan, province de Perse, & de la Mingrelie; & la riviere de Bustro au nord, qui les sépare de la Circassie propre. Ce pays, suivant le même géographe, a 30. lieues marines d'étendue le long de la côte de la mer Caspienne, & 20. à 25. de largeur. Il est fort montagneux: mais il est très-fertile dans les endroits où il est cultivé; & on trouve dans les montagnes du pays des forêts d'arbres fruitiers de toute espéce, parce que personne ne se peut marier parmi eux, qu'il n'ait planté dans un endroit marqué cent arbres fruitiers.

Les Tartares qui l'habitent sont les plus laids & les plus barbares des Tartares Mahométans: ils sont communément d'une taille renforcée, mais au-dessous de la médiocre: ils sont fort basanés, & leurs cheveux sont fort noirs, gras & rudes: les femmes ne sont pas si laides; mais leurs vilains habits les défigurent beaucoup. Elles ne sont pas voilées, & ne sont pas resserrées, comme en Perse. La principale occupation de ces Tartares est le brigandage, & ils peuvent mettre vingt mille hommes sur pied. Leurs armes sont les mêmes que celles des autres Tartares Mahométans. Leurs chevaux sont petits, extrémement agiles, & fort propres à grimper sur les montagnes. Ils abandonnent le soin de leurs grands troupeaux à leurs femmes, font des courses dans les provinces voisines, cherchent à faire des esclaves, & s'entrevolent eux-mêmes leurs femmes & leurs enfans, pour les vendre.

Quoiqu'ils fassent profession de Mahométisme, ils sont peu zélés observateurs de l'Alcoran. Ils obéissent à divers princes de leur nation, qui prennent le nom de *Sultan*; & entre ces princes, ils en élisent un, qu'ils regardent comme leur chef, & à qui ils donnent le nom de *Schenikal*. Ils habitent dans des villes & des villages bâtis à-peu-près à la maniere des Persans, mais plus mal proprement. Les principales de ces villes sont celles de *Boinak* & de *Tarcou*; situées sur la côte de la mer Caspienne. Cette derniere est la plus considerable du pays, & elle est à 15. lieues au nord de Derbant, derniere ville de Perse de ce côté-là, au 42. dégré 30. m. de latitude. Elle est bâtie entre des rochers escarpés & pleins de coquillages. Elle n'a pas de murailles, & contient environ mille maisons. Ces Tartares se maintiennent dans l'indépendance des princes voisins, à l'abri de leurs montagnes: le Czar les tenoit en bride par le moyen de la forteresse d'*Andreow*, qu'il avoit fait bâtir vers l'an 1722. dans le cœur de leur pays, vers les bords de la mer Caspienne, à 10. lieues au nord-ouest de Tarcou, & à 18. au midi de Terki: mais il l'a abandonnée en 1739. & les Tartares de Daghestan sont aujourd'hui tout-à-fait libres.

2. *Tartares Circassiens.*

Ces peuples occupent la plus grande partie de la Circassie, à laquelle ils ont donné leur nom; & ils s'étendent entre l'embouchure du Volga & la Géorgie, dont ils sont séparés par le mont Caucase. Les côtes le long de la mer d'Asof & de la mer Noire, qui bornent le pays au couchant, sont remplies de montagnes couvertes de bois: le pays, renfermé dans cette portion de la Circassie, est beau; & on y recueille beaucoup de légumes & de fruits. Il y a des mines d'argent; & on y éleve des chevaux, qui ne sont pas beaux, mais qui sont très-

estimés, à cause de la legéreté de leur course, & de la facilité de les nourrir à peu de frais.

Les Circassiens sont séparés au nord du royaume d'Astracan, & bornés au levant, vers la mer Caspienne, par un pays marécageux, & extrêmement stérile, qui n'est, dans l'espace de plus de 70. lieues, depuis Astracan jusqu'à Terki, sur la mer Caspienne, qu'une vaste plaine aride, remplie de landes, où l'on ne trouve que quelques mares d'eau salée ou croupie. Le climat du reste de la Circassie est mauvais, froid & humide; & on n'y recueille pas de froment. La riviere de Kouban parcourt tout le pays vers le nord du levant au couchant, jusqu'à son embouchure dans la mer Noire, & c'est ce qu'il y a de plus habité. Ce canton est bon & fertile, & l'air y est fort sain.

Les Circassiens ont le langage commun avec tous les autres Tartares; & depuis qu'ils ont été soumis à la Russie, ils parlent presque tous le Russien, & sont beaucoup plus humanisés qu'ils ne l'étoient auparavant. Les hommes sont à-peu-près faits comme les autres Tartares Mahométans, ensorte qu'ils sont basanés, & d'une taille médiocre, mais renforcée; & ils sont moins laids que leurs voisins. Leur tour de visage est large & plat : ils ont les traits fort grossiers, les cheveux noirs, & extrêmement forts : ils rasent la tête de la largeur de deux doigts, depuis le milieu du front, jusqu'à la nuque du col, excepté une touffe qu'ils laissent au haut de la tête : le reste de leurs cheveux pend des deux côtés sur les épaules. Leurs femmes sont communément les plus belles du monde, ce qui paroît fort bizarre : elles sont très-affables, complaisantes & enjouées, & néanmoins fort fidéles à leurs maris, qui ne les tiennent pas enfermées comme les autres Orientaux, & leur laissent même la liberté de recevoir les étrangers. Comme ils professent la religion Mahométane, qu'ils mêlent avec quelques superstitions payennes, ils ont la liberté d'en prendre plusieurs; mais ils se contentent ordinairement d'une seule. Ils se font circoncire, mais ils n'ont ni moullhas, ni mosquées; & n'observent pas l'Alcoran. Depuis qu'ils ont été soumis à la Russie, la religion Grecque a fait du progrès parmi eux. On trouvoit auparavant dans le pays des vestiges du Christianisme, & ces peuples étoient fort humains envers les Chrétiens.

Les Circassiens des montagnes font leur séjour dans les bois, & ne sont pas si sociables que ceux de la plaine, qui ont des villages, & quelques petites villes sur la mer Noire, où il y a du commerce. Ils passent tous pour être plus habiles à manier leurs armes à la chasse, qu'adroits à s'en servir dans le combat.

Les Circassiens sont bons hommes de cheval, comme tous les autres Tartares : ils vivent de la chasse, de leurs troupeaux, de l'agriculture & du brigandage, qu'ils exercent néanmoins, sans employer la force & la violence. Ils peuvent mettre vingt mille hommes armés sur pied. En hyver ils habitent dans des bourgs ou villages, dont les maisons ne sont que des chaumieres. En été ils vont camper la plûpart dans les endroits, où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ils obéissent à des princes de leur nation, qui sont sous la protection de la Russie, dont ces princes sont vassaux, depuis que le Czar Pierre le Grand a établi sa domination parmi eux; & les Russiens y possédent les places fortes.

TERKI est la capitale de la Circassie, & la résidence du principal des princes Circassiens. C'est la seule place de la Circassie, située sur la mer Caspienne, dont elle est à un quart de lieue, sur une riviere de son nom, par laquelle elle communique avec cette mer. Elle est au 43. dé-

gré 15. m. de latitude, & fortifiée à la moderne. Le Czar y entretenoit une garnison de 2000. hommes. Le métropolitain d'Astracan s'en dit aussi métropolitain, & c'est son second titre. Elle est dans un pays plat, & environnée de marais à un quart de lieue à la ronde. Elle a 2000. pieds de long, & 800. de large, & elle est entiérement bâtie de bois. Par la possession de cette ville, les Russiens étoient les maîtres d'une grande partie de la côte occidentale de la mer Caspienne, & de toute la septentrionale, qui dépendoient du gouvernement d'Astracan : mais ils l'ont abandonnée par le traité de paix, qu'ils ont conclu en 1739. avec le Grand Seigneur.

Une partie de la Circassie orientale & de la méridionale sont dans les états du roi de Perse : une autre partie de l'orientale le long de la mer Caspienne, se trouve située dans la grande Tartarie Indépendante; ainsi les deux tiers des côtes de cette mer, sont habités par des Tartares, qui n'ont aucun commerce avec les étrangers. C'est aux soins du czar Pierre I. que nous devons une connoissance exacte de cette mer, dont le célébre Guillaume de l'Isle nous a donné deux excellentes cartes en 1723. Elle s'étend entre le 37. & le 47. dégres de latitude, & a par conséquent près de 250. lieues d'étendue du midi au nord; elle en a 125. dans sa plus grande largeur, & 36. dans la moindre du levant au couchant, entre le 66. & le 74. dégrés de longitude, & 60. à 70. brasses d'eau dans le milieu; mais elle est peu profonde sur les côtes, sur-tout vers l'occidentale : elle n'a ni flux ni reflux, mais la navigation en est dangereuse. Ses eaux sont fort salées vers le milieu, mais beaucoup moins sur les côtes, à cause du grand nombre de rivieres qui s'y jettent. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elle n'a aucune communication connue avec les autres mers, à moins que ce ne soit par des soûterrains avec le golfe Persique & la mer Noire, ce que plusieurs conjecturent, quoiqu'un grand nombre de rivieres, entr'autres le Wolga, y ayent leur embouchure. On y pêche de toutes sortes de poissons, & il y en a de monstrueux; aussi c'est le plus grand lac du monde. Il n'y a aucun port sur la côte occidentale, excepté celui de *Baku* dans le Schirvan; mais il n'y a pas plus de dix pieds d'eau : la meilleure rade sur cette côte, est celle de Terki. Le seul bon port de cette mer, est sur la côte orientale, à l'embouchure de la riviere d'Amu dans le pays des Tartares Indépendans.

Cabarda est une des principales villes de la Circassie. Elle est située dans les terres à la source de la riviere de Bustro, à environ 80. lieues au nord-ouest de Terki. *Besinada* ou *Besini*, *Guemir*, *Fouzadoud* & *Codscoi*, servent de résidence à divers beys de cette nation.

Le Grand Seigneur possede la pointe occidentale de la Circassie, où il y a quelques forts le long du golfe de Caffa, qui sépare la Circassie de la Tartarie Crimée; entr'autres, ceux de *Taman*, *Tenruck* & *Ladda*, presque vis-à-vis la nouvelle ville de *Jegnicalé*, qu'il a fait construire à la pointe la plus orientale & septentrionale de la Crimée. La ville de *Taman* est petite : mais bien peuplée. C'est une colonie d'Arméniens, Géorgiens, Mingréliens, & Circassiens, ainsi que celle de *Tenruck*, qui en est à dix lieues, & où il y a une compagnie de janissaires en garnison. Les Turcs ont ordinairement un bey à *Besini*.

3. *Tartares Koubans.*

Ces peuples prennent leur nom de la riviere de *Kouban*, qui, comme on l'a déja dit, traverse la Circassie du levant au couchant. Ils habitent entre cette riviere, & la ville d'Asof, située à la gauche de l'embouchure du Don ou Tanaïs dans les Palus Méotides,

& occupent la partie septentrionale de la Circassie. Ils sont une branche des Tartares de la Crimée, & étoient soumis autrefois au Chan de cette presqu'isle : mais depuis le commencement de ce siécle, ils ont un Chan particulier qui se maintient dans l'indépendance des puissances voisines. Ils occupent quelques bourgs ou villages à la droite de la riviere de Kouban : mais la plus grande partie habite sous des tentes aux pieds des montagnes: ils ne subsistent que par leurs courses & leurs brigandages, qu'ils étendent le plus loin qu'ils peuvent. Ce sont eux qui fournissent des esclaves Circassiennes, Georgiennes & Abasses aux états du Grand Seigneur. Ils peuvent mettre 40000. hommes armés en campagne. Ce fut pour arrêter leurs courses dans les royaumes de Casan & d'Astracan, que le czar Pierre I. fit construire un retranchement entre le Don & le Wolga. Les Tartares Koubans sont liés avec ceux de la Crimée, & marchent à leur secours dans le besoin.

La ville d'*Asof* est située dans leur pays au 47. dégré 20. m. de latitude, & au 59.30. m. de longitude, à la gauche de l'embouchure du Don ou Tanaïs dans la mer de son nom, qui communique avec la mer Noire, sur les frontieres de l'Asie & de l'Europe: c'étoit une place forte que les Russiens enleverent au grand seigneur en 1694. Ils la lui rendirent par le traité de paix de l'an 1711. & l'ayant reprise dans la suite, elle leur est restée, mais démantelée par le dernier traité de paix entre la Russie & la Porte, avec permission néanmoins d'établir un autre port de mer sur la côte ; ce que les Russiens ont exécuté en élevant le fort S. Pierre, de l'autre côté, ou à la droite du Tanaïs en Europe, vis-à-vis d'Asof.

II. La Tartarie Moscovite orientale, ou la Sibérie.

Cette partie de la Tartarie septentrionale ou Moscovite, est très-vaste. Elle s'étend en effet, suivant la carte que M. Buache nous a donnée des nouvelles découvertes à la mer du Sud, sur les mémoires de M. de l'Isle, professeur au collége royal, depuis le 49 dégré de latitude septentrionale, jusques vers le 77. & depuis le 82. de longitude, jusques vers le 202. Elle est bornée au nord par la mer Glaciale, au levant par la mer de la Chine ou du Japon, & la côte occidentale de l'Amérique ; au midi, par la Tartarie méridionale, qui comprend la Tartarie Chinoise & l'Indépendante ; & au couchant, par la Tartarie Moscovite occidentale. On peut faire le tour par mer au nord & au levant, depuis le détroit de Weigats, jusqu'au Japon, de ce vaste pays ; ce qui prouve que l'Amérique n'est point contigue par le nord-est au continent de l'Asie ; mais elle peut l'être vers les terres Arctiques: du reste, le trajet par mer de l'Amérique dans la Tartarie orientale, n'est pas fort étendu, ainsi qu'on l'a remarqué.

Cette partie de la grande Tartarie soumise au czar de Russie, fait un gouvernement de ce grand empire, connu sous le nom de *Sibérie*.

Si nous en croyons le P. Avril dans ses voyages, c'est aux Cosaques Zaporoges, qui habitoient aux embouchures du Borysthene, que nous devons les premieres connoissances de cette partie de la Tartarie septentrionale. Il prétend que ces peuples, pour éviter de se soumettre aux Moscovites qui les avoient vaincus, chercherent à se retirer ailleurs, pénétrerent par le Wolga jusqu'au confluent de l'Irtis avec le Tobolk, & qu'ils y fondetent la ville de

de *Tobolkoy*; qu'ils s'étendirent ensuite aux environs de l'Oby, & qu'ils nommerent le pays *Sibérie* du mot *Sibir*, qui en Esclavon signifie *Septentrion*; ensorte que le nom de Sibérie dans cette langue, veut dire *Région septentrionale*. Il ajoute, que ces peuples, pour avoir le débit des peaux des martres zibelines, lierent commerce avec les Moscovites, & se soumirent volontairement à leur domination; mais il ne marque pas l'époque de cette soumission.

D'un autre côté, le P. Gobien dans ses mémoires de la Chine, avance que les Moscovites ne connurent la Sibérie, qu'à la fin du XVI. siécle; que ce fut à l'occasion de quelques chasseurs Sibériens qui allerent vendre leurs fourrures en Russie, & que Boris, qui fut ensuite czar, & qui étoit alors premier ministre du czar Théodore, caressa si bien les Sibériens, qu'ils consentirent de se soumettre à la Russie. Il ajoute, que les Moscovites ou Russiens, s'étant ensuite établis en Sibérie, ne firent plus qu'un peuple avec les gens du pays, qu'ils parcoururent cette immense région, où ils firent divers établissemens; qu'étant parvenus jusques aux bords de la mer Orientale, ils s'avancerent ensuite peu à peu vers le midi, jusques sur les frontieres des *Mancheouts*, Tartares orientaux, qui ont conquis la Chine, & qui s'opposerent à leur aggrandissement; & qu'enfin les Chinois & les Moscovites convinrent d'un traité de paix & de commerce à Nipchou en 1689.

L'origine & l'occasion de l'établissement des Russiens dans la Sibérie, nous paroît traitée d'une maniere beaucoup plus vraisemblable dans la nouvelle histoire des Tartares: voici en peu de mots ce qu'elle contient. Sous le Czar Jean Basilowits, qui monta sur le trône de Russie en 1533. & qui mourut en 1584. un colonel de Cosaques du Don, nommé *Jermak Timosewits*, s'étant mis à la tête d'un corps de troupes de sa nation, fit des courses aux environs de l'Occa & du Volga dans les états de ce prince, qu'il désola. Le Czar ayant envoyé des troupes pour arrêter ses courses, elles lui couperent la retraite dans son pays; & pour éviter de tomber entre les mains du Czar, il trouva moyen de passer la riviere de Susawaga avec 800. Cosaques qui lui restoient, & s'étant avancé dans la Sibérie, il surprit & assiégea ou emporta sur les Tartares qui en étoient les maitres, les deux seules villes qui fussent alors dans le pays, dont l'une nommée *On-Zigidin*, est aujourd'hui appellée *Tumen*, & l'autre est celle de *Tobolskoi*, nommée alors *Sibir*. Après cette conquête, Jermak l'offrit au Czar pour faire sa paix avec lui, & pour pouvoir se maintenir dans le pays sous sa protection. Le Czar Jean accepta l'offre; & ayant envoyé des troupes pour prendre possession du pays, il accorda le pardon à Jermak, & incorpora toutes les troupes qu'il envoya dans ce pays dans le corps de Cosaques, & ses successeurs en ont fait de de même; ensorte que toute la milice de la Sibérie porte encore aujourd'hui le nom de *Cosaques*. Le Czar Jean & ses successeurs s'étendirent ensuite dans la Sibérie, où ils bâtirent plusieurs villes qu'ils peuplerent de Russiens: ils y ont fait jusqu'à nos jours de nouvelles découvertes; y ont établi ou affermi de plus en plus leur domination, & ont soumis à leur empire toute cette partie de la Tartarie Asiatique, qui s'étend depuis la frontiere de la Russie Européenne, jusqu'à la mer Orientale.

Il s'ensuit de ce récit que les Tartares étoient maîtres de la Sibérie & des 2. seules villes qu'il y avoit dans le pays au milieu du XVI. siécle, lorsque le colonel Jermak les leur enleva, & les remit au Czar Jean Basilowits, & que par conséquent la ville de Tobolskoi ne doit pas sa fondation aux Cosaques; mais plutôt aux Tartares,

qui vraiſemblablement l'auront bâtie avec celle de Tumen, lorſqu'ils établirent leur domination dans le pays, ſur les naturels qui l'habitent & qui vivent diſperſés & par troupes ſans habitations fixes. En effet, ſuivant quelques auteurs, le nom de *Sibir* qu'eut d'abord la ville de Tobolskoi, vient du Tartare, & ſignifie *Ville capitale :* ainſi elle aura donné ſon nom à la *Sibérie.* On ne dit pas l'époque de l'établiſſement des Tartares proprement dits dans la Sibérie.

La Sibérie eſt aujourd'hui habitée par trois différens peuples ſous la domination du Czar de Ruſſie; ſçavoir, par les naturels du pays, par les Tartares, & par les Ruſſiens.

Les naturels du pays ſont partagés en pluſieurs nations, dont il y en a peu qui ayent des habitations fixes : elles ſont toutes enveloppées dans les ténébres du Paganiſme ou de l'Idolatrie. Les eccléſiaſtiques Ruſſiens qui ſont des miſſions parmi elles, ont néanmois déja converti quelques-unes de ces nations à la foi Chrétienne; & la cour de Ruſſie fait continuer ces miſſions. Ces nations, qui tirent leur origine des anciens Tartares, vivent ſous des hutes; ſçavoir, en hyver dans les forêts, où la chaſſe leur fournit leur nourriture & leur habillement, ſe ſervant alors pour cet uſage des peaux des élans & des rennes; & en été ſur les bords des rivieres, où la pêche fournit leur entretien, & les peaux des poiſſons leur habillement. L'arc & la fléche, un couteau, une hache & une marmite compoſent toutes leurs richeſſes. Ils couchent ſur des raclures d'un certain bois, qui leur ſervent de matelas, & font leurs voyages ſur des traîneaux, tirés par des rennes ou par des chiens, qui marchent en hyver avec beaucoup de viteſſe ſur la neige. Tous ces peuples payent leur tribut au Czar en pelleteries : ils ſont extrêmement ignorans & ſtupides, & adonnés aux cultes de diverſes idoles qu'ils ſe fabriquent eux-mêmes. Ils vivent ſans autres loix que celles de la nature, ou celles que les peres preſcrivent à leurs familles. Ils prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, & vivent avec beaucoup de ſimplicité & d'équité. Ils rendent de grands honneurs à leurs morts, & ſont fort ſujets aux maladies ſcorbutiques, à cauſe de la mauvaiſe nourriture dont ils uſent.

Les Tartares ſont la ſeconde partie des habitans de la Sibérie : ils ſont tous Mahométans; ce qui pourroit faire croire qu'ils deſcendent des *Callmoucks :* ils ſont du moins les deſcendans de ces anciens Tartares qui étoient maîtres de la Sibérie, lorſque les Ruſſes en firent la conquête, & qui ſe ſoumirent pour la plupart au Czar. Ils habitent la province de Tobolsk ou la Sibérie occidentale, où ils occupent un grand nombre de bourgs & de villages le long de l'Irtis & du Tobolsk : ils y ont le libre exercice de leur religion, ſous la protection de la Ruſſie, dont ils ſont ſujets. Ils ont entr'autres un bourg de 700. maiſons, à 4. werſtes ou milles de Tobolskoi, & ſont gouvernés par des murſes ou des chefs de leur nation. L'un des plus puiſſans de ces murſes, qui demeure dans ce bourg, a plus de 20000. familles Tartares ſous ſon obéiſſance; & on compte plus de 100000. familles de Tartares Mahométans dans la Sibérie occidentale, qui témoignent beaucoup d'attachement au gouvernement de la cour de Ruſſie. Ils ne ſont pas ſi laids que les autres Tartares Mahométans; & ils ont des femmes fort jolies. Leurs habits différent fort peu de ceux des Ruſſes.

Enfin les Ruſſiens compoſent la 3ᵉ claſſe des peuples qui habitent la Sibérie : ils s'y ſont tellement multipliés depuis le milieu du XVI. ſiécle, qu'ils y ont bâti plus de 30. villes, avec divers monaſtères, & qu'ils y occupent plus de 2000. bourgs ou villages. Tous ces lieux ſont bâtis de bois, ſuivant

l'usage ordinaire des Russiens ; & les fortifications des villes sont de même.

La partie de la Sibérie, qui s'étend au nord, depuis le 60. dégré de latitude, jusqu'au cercle polaire, & au-delà, est située dans un climat si froid, que le pays est entiérement inculte, & qu'il ne produit aucune sorte de grains ou de fruits. Il n'y croît que quelques petits sapins ou arbrisseaux ; & les naturels du pays, qui sont divisés en plusieurs misérables peuplades, comme en Canada, vivent de la chasse ou de la pêche. Quant aux Russiens, qui sont établis dans le peu de villes construites dans cette partie, ils sont obligés de tirer les grains pour leur subsistance de la partie méridionale, qui est très-fertile, nonobstant le froid qu'il y fait, & qui est très-vif. La raison de ce froid extrême vient d'un côté de la hauteur du terrain ; & de l'autre, de ce qu'à mesure que l'on va du midi au nord, les montagnes s'applanissent ; de sorte que le vent du nord souffle par-tout sans trouver aucun obstacle. Ce vent, qui rend la nouvelle Zemble inhabitable, soufflant dans la Sibérie, y rend le froid extrêmement piquant ; au lieu qu'en Europe les montagnes de Norwége & de Laponie, couvrent de ce vent les pays du Nord.

La Sibérie méridionale, qui s'étend dans certains endroits, depuis le 50. degré, & dans d'autres seulement depuis le 55. jusqu'au 60. de latitude septentrionale, est beaucoup plus fertile, & assez bien cultivée sur les bords des rivieres, qui y sont en grand nombre, & c'est sur ces bords qu'on voit beaucoup de bourgades & de villages Russiens : cette partie n'a besoin que de culture, pour produire en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Les rivieres y sont d'ailleurs fort poissonneuses. Elles se déchargent dans la mer Glaciale, ou l'Océan septentrional. Les principales sont trois grands fleuves, qui sont l'*Oby*, le *Jeniscea* ou *Eniseia*, & le *Len*. Le premier, qui prend sa source dans le pays des Tartares Callmoucks, est le plus occidental. L'*Irtis*, qui est aussi une grande riviere encore plus occidentale, s'y joint à Samarof, après avoir reçu le *Tobolsk* à Tobolskoi ; & ces deux rivieres, à les prendre depuis les sources de l'Irtis, ont un cours de plus de 600. lieues. Le Len, qui prend sa source dans la Sibérie même, est le plus oriental de ces fleuves, & a plus de 600. lieues de cours. Le Jeniscea coule au milieu des deux autres, après avoir pris sa source dans le pays des Callmoucks. Ces trois fleuves reçoivent dans leur cours un grand nombre d'autres rivieres, dont plusieurs sont très-considérables. On y trouve aussi plusieurs lacs fort étendus, entr'autres le lac *Paikal* ou *Baikal*.

Les pâturages sont excellens dans la Sibérie, sur-tout dans la partie méridionale : on y trouve des mines d'argent, de cuivre & de fer, les plus belles peaux d'hermine, les plus belles martres zibelines, & quantité d'autres fourrures précieuses, comme de renards noirs & de gloutons : les habitans sont obligés de les porter à un commis du trésor, que la cour de Russie tient dans le pays, & qui les leur paye à un prix réglé : enfin la Sibérie abonde en toute sorte de gibier.

Ce pays avoit un gouverneur général, ou viceroi, qui résidoit à Tobolsk, capitale du pays ; mais depuis l'an 1722. il n'y a plus qu'un vice-gouverneur, qui exerce son autorité sur tout le pays, & en particulier sur les prisonniers d'état que la cour de Russie est en usage d'envoyer en Sibérie pour y vivre en exil, en expiation de leurs fautes. Quant au spirituel, on a établi un métropolitain du rit Moscovite à Tobolsk ; & ce prélat étend son autorité sur toute la Sibérie, où on a fondé plusieurs monastères du même rit.

La Sibérie est aujourd'hui partagée en 4. grandes provinces ou gouvernemens

particuliers, dont les gouverneurs ou Vaivodes sont soumis au gouverneur général. Ces provinces ou gouvernemens, qui s'étendent en longueur du sud au nord, ou depuis l'extrémité méridionale de la Sibérie jusqu'à la mer Glaciale, sont celles de *Tobolsk*, de *Jeniscea*, d'*Irkutsk*, & d'*Takoutsk*.

§. 1. *Province de Tobolsk.*

Les rivieres de Tobolsk, d'Irtis, & d'Oby, traversent cette province du midi au nord, avant & après leur jonction; & la premiere lui donne son nom : ainsi elle s'étend des deux côtés de ces trois rivieres, qui sont très-poissonneuses, sur-tout l'Oby. Cette province est la plus occidentale de la Sibérie, & la premiere conquise au milieu du XVI. siécle par les Tartares Mahométans qui l'habitent, & qui ont leurs principaux établissemens le long de l'Irtis & du Tobolsk, & aux environs de Tobolskoy. Ces peuples vivent de l'agriculture, & du commerce qu'ils font avec les Callmoucks, & les autres Tartares de la Bucharie. Du reste, la partie septentrionale est peu habitée par les Russiens, qui n'y ont que quelques établissemens, à cause de la rigueur extrême du froid, qui s'y fait sentir. La partie méridionale est cultivée, & elle est séparée au midi par de vastes déserts du pays des Kallmoucks, & autres Tartares indépendans, qui y font des courses.

C'est dans ces déserts que les Russiens trouverent au commencement de ce siécle plusieurs villes abandonnées avec divers livres écrits dans la langue du Tibet : & on a trouvé en quelques endroits de cette province des mines de cuivre & de fer, & de la pierre d'asbeste, sans parler des riches fourrures qu'on en retire.

La principale ville Russienne de cette province est TOBOLTSKOY, capitale de toute la Sibérie, & la résidence du gouverneur & du métropolitain du pays. Elle est située sur une haute montagne, au confluent de l'Irtis & du Tobolsk, au 57. dégré, & quelques minutes de latitude septentrionale, & au 85. de longitude, environ à 50. lieues au sud ouest & au-dessus de la jonction de l'Irtis avec l'Oby. Elle est grande, bien peuplée & marchande, à cause que c'est l'entrepôt des caravannes qui vont commercer en Chine, & que la recette générale du tribut de pelleterie, que les peuples de la Sibérie payent au Czar de Moscovie, y est établie. Elle est fort fréquentée, à cause du commerce, par les Tartares du Sud, & par divers autres peuples. On la dit de la grandeur d'Orléans. La ville, qui est toute bâtie de bois, ainsi que la citadelle qui la défend, n'est habitée que par des Moscovites ou Russiens, & la ville des Tartares est à quatre milles. Il y a sur la hauteur un monastère entouré de murailles de pierre. Il ne croît aucun fruit à Tobolskoi, à cause que le froid y est trop vif.

Les autres villes Moscovites de la province sont *Tumen*, fondée d'abord par les Tartares, sous le nom d'*On-Zigdin* : les Russiens lui ont donné celui qu'elle porte, depuis qu'ils en ont fait la conquête. Elle est située sur la riviere de Tura, environ à 50. lieues de Tobolskoi vers le sud-ouest. Elle est aussi grande & aussi peuplée que Tobolsk, & est fortifiée; & ses environs sont bien cultivés. Ses maisons & ses murailles ne sont que de bois, ainsi que de la ville de *Verkaturia* ou *Verschoture*, qui est un peu moins considérable, & qui est située sur la riviere de Tura, environ à 50. lieues au sud-ouest de Tumen.

On compte plusieurs autres villes Moscovites au nord & au midi de Tobolskoi, situées sur diverses rivieres : mais elles n'ont rien de remarquable. Les Russiens ont construit plusieurs forts sur l'Irtis en le remontant, pour tenir les Eluths ou Kallmoucks en bride. Parmi les monastères

Russiens de cette province, les plus considérables sont ceux de *Damatof* & de *Miach*, situés dans la partie la plus méridionale, vers les frontières de la Permie; *Ketskoi*, à la droite de l'Oby; *S. Serge*, à-peu-près à une egale distance de ce fleuve, & de celui de Jeniscea, &c.

Il y a divers peuples naturels du pays, qui habitent cette même province en tout ou en partie. Les plus connus sont les suivans.

1. *Les Samoïèdes.*

Ils habitent le long des côtes de la mer Glaciale, depuis le cercle polaire, jusques vers le 76. dégré de latitude septentrionale, & s'étendent depuis les frontières de la Moscovie Européene, jusqu'au fleuve de Len, dans l'espace de plus de 50. dégrés de longitude: ils sont par-conséquent situés dans la Zone froide. Ces peuples aujourd'hui tributaires du Czar, ressemblent en beaucoup de choses aux Lappons, étant les uns & les autres d'une très-petite stature. Les Samoiédes ont des demeures fixes, de 4. à 5. cabanes, & d'autant de familles ensemble. Ces cabanes sont composées de longues perches couvertes d'écorces d'arbre, qui sont cousues, & qui pendent jusqu'à terre, pour se garantir du froid & du vent. Elles sont de forme pyramidale: le foyer est au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est au haut, à l'endroit, où les bouts des perches sont rassemblés. On y entre par une ouverture de 4. pieds de haut, couverte d'une grande piece de la même écorce. Ils ont le teint jaune, les cheveux noirs & épais, les yeux longs, les joues enflées, & l'air désagréable. Ils se servent d'une langue particuliere, & parlent aussi la Russienne, étant en commerce avec les Russiens, auxquels ils vendent des fourrures, & diverses ustensiles de bois, qu'ils fabriquent dans leurs cabanes; ils sont vêtus de peaux de rennes, ou autres animaux, hommes & femmes, vivent de la chasse & de la pêche, & mangent la viande des animaux ou des poissons toute crue. Le froid extrême qu'il fait dans le pays, les oblige de demeurer renfermés dans leurs hutes pendant 7. à 8. mois de l'année; & lorsqu'ils veulent aller à la chasse pendant l'hyver, ils sont obligés de sortir par l'ouverture qui est au haut de leurs cabanes, à cause qu'elles sont environnées de neige. Ils marchent sur la neige avec des patins ou des raquettes, ou dans des traînaux tirés par des rennes. Tous ces peuples étoient idolâtres, épousoient autant de femmes qu'ils vouloient, qu'ils renvoyoient quand elles ne leur plaisoient pas, & s'adonnoient beaucoup à la magie, à ce qu'on prétend; mais la plûpart d'entr'eux ont reçü le baptême, par les soins du Czar Pierre I. & de ses successeurs. Les dernieres cartes de la Russie Moscovite marquent un volcan dans le pays.

2. *Les Ostiakes.*

Ils habitent entre l'Irtis & l'Oby au couchant du Jeniscea ou Enisceia, au levant & au midi des Samoïèdes. On les dit originaires de la province de Permie, qu'ils abandonnerent, pour se retirer dans la Sibérie, par attachement pour le culte de l'idolâtrie, auquel ils sont adonnés, lorsqu'on entreprit la conversion des peuples de cette province. On se fonde pour cela sur leur langue, qui a beaucoup d'affinité avec celle des Permiens, & qui n'en a aucune avec celles des peuples de leur voisinage, auxquels ils sont obligés de parler par interprétes. Ils sont faits d'ailleurs à-peu-près comme les Russiens: mais ils sont communément d'une taille au-dessous de la médiocre. Ils habitent vers le 60. dégré de latitude septentrionale, entre le 80. dégré de longitude, & le 105. où ils vivent dispersés par troupes. La pêche & la chasse leur fournissent leur nourriture &

leur vêtement. Le Czar Pierre le Grand entreprit leur conversion à la religion chrétienne, au commencement de ce siécle, par le ministère de Philothée, métropolitain de Tobolskoi, & de ses moines, qui baptizerent quelques-uns de ceux qui demeuroient aux environs de la ville de Samaroff, située sur l'Irtis, un peu au-dessus de sa jonction avec l'Oby. Philothée continua sa mission; & s'étant avancé dans le pays avec ses collégues, elle eut un tel succès, qu'ils baptiserent en 1713. & 1714. 5000. Ostiakes, qui se trouverent heureusement rassemblés aux environs du monastère de *Kotskoi*, situé sur la droite de l'Oby; ensorte qu'aujourd'hui une grande partie de cette nation a embrassé le Christianisme, & fait partie du rit Russien. Ils obéissent à des vaivodes ou gouverneurs établis par le Czar pour lever les tributs, qu'ils payent en pelleterie à la couronne de Russie; & chaque chef a beaucoup d'autorité dans sa famille.

3. *Les Wogulitzoi.*

La carte de la grande Tartarie de Guillaume de l'Isle de l'an 1706. met la situation de ces peuples, depuis le 60. jusqu'au 65. dégré de latitude septentrionale, & depuis la frontiere de la Russie Européene, jusqu'à la gauche de l'Irtis; depuis le 82. jusqu'au 92. dégré de longitude. Ils habitent principalement aux environs de la riviere de Tura. Ils ont un langage particulier, & sont fort attachés à l'idolâtrie; mais on les dit plus civilisés que les autres Sibériens, à cause de leur commerce avec les Russiens, qui sont établis en divers endroits de leur pays. Ils croyent la résurrection des morts, la récompense des bons, & la punition des méchans. Tout leur culte consiste en ce que les peres de famille de chaque village vont sacrifier une fois l'an, vers la fin de l'été, dans la forêt la plus voisine, un animal de chaque espéce de leurs troupeaux, dont ils suspendent les peaux à des arbres, devant lesquelles ils se prosternent, sans faire des priéres. Leur taille est au-dessous de la médiocre. Ils enterrent leurs morts vêtus de leurs habits les plus précieux, & admettent la polygamie. Ils sont habillés à-peu-près comme les paysans Russes, & habitent dans des villages, dont les maisons ressemblent à-peu-près à celles des Russiens, excepté que le foyer est placé au milieu de la chambre, & la fumée sort par un trou, qui est directement au-dessus. Ils vivent presque tous de leur bétail, & de la chasse des bêtes fauves. Ils payent le tribut au trésorier de la Sibérie, en pelleteries. L'archevêque de Tobolsk en a converti plusieurs, par ses missionnaires, à la religion chrétienne.

§. 2. *Province de Jenisceа* ou *Enisеia.*

Cette province, située au levant de celle de Tobolsk, tire son nom d'un fleuve, qui après avoir pris sa source dans le pays des Tartares Mongales vers le 49. dégré de latitude, & avoir traversé celui des Callmoucks, la parcourt du midi au nord, dans l'espace de plus de 350. lieues marines, jusqu'à son embouchure dans la mer Glaciale, vers le 70. dégré. Elle s'étend des deux côtés de ce fleuve, qui reçoit plusieurs autres rivieres, & dont la navigation est interrompue par neuf cascades ou cataractes. Les Russiens y ont quelques villes, & plusieurs autres établissemens.

JENISCEA ou *Tenseisck*, capitale de tout le pays, est située vers le 59. dégré de latitude, & le 108. de longitude, sur le fleuve de ce nom, qui a plus d'un quart de lieue de large devant la ville. Elle est grande, bien fortifiée, & fort peuplée; & les vivres y sont à bon marché; mais le froid y est si vif, que les arbres n'y produisent aucun fruit, & qu'il n'y croît que des groseilles noires ou rouges, & quelques fraises.

Parmi les autres établissemens Moscovites ou Russiens de cette province, est celui de *Turuğankoi*, ville nommée aujourd'hui *Mangazeia*, située vers le cercle polaire, & le 105. dégré de longitude, à la droite du Jenisccea, à 200. lieues au-dessous & au nord de la capitale. Le monastère de *Troit.ku* est situé à la gauche du même fleuve, vis-à-vis de cette ville : il y a encore un autre monastère de Russiens à *Ribnoy*, sur l'Angara, qui se jette dans le Jenisccea, au-dessus de la capitale. *Krasnoyar.k* est une autre ville des plus considérables de cette province, située à la gauche du Jenisccea, environ à 50. lieues au-dessus de la ville de ce nom. Celle de *Tomskoi* est située à la droite de l'Oby, qui sépare les provinces de Tobolsk & de Jenisccea, à environ 80. lieues au sud-ouest de la ville de Jenisccea.

On voit plusieurs nations des naturels du pays, qui habitent cette province. Les principaux sont une partie des Samoïèdes, qui s'étendent vers le nord, & une partie des *Toungufes* ou *Tungusi*, qui s'étendent depuis la droite du Jenisccea, bien avant vers le levant, & confinent vers le midi avec les Tartares Moungales. Les Toungufes sont originairement Tartares; ce qui se voit, en ce qu'ils en ont la physionomie: mais ils ne sont pas tout à fait si basanés & si laids que les Callmoucks, ayant les yeux plus ouverts, & le nez moins écrasé. Ils sont la plûpart d'une taille haute, forts, braves & robustes, & ne différent guères pour la maniere de vivre des Samoïèdes, qu'ils ont au nord, & des Ostiakes qui sont situés au couchant. Ils ont des cheveux noirs, & ordinairement fort longs, s'habillent de peaux en hyver, & en éte ils vont presque tous nuds, hommes & femmes. En été ils vivent de la pêche, & en hyver de la chair des rennes & des chiens. Ils reconnoissent un Dieu créateur, & s'adonnent néanmoins au culte des idoles. La polygamie est en usage parmi eux, & ils habitent dans des hutes ou maisons mouvantes. Ils sont divisés en quatre tribus ou branches principales; sçavoir, 1°. Les *Poskamena*, qui habitent entre la riviere de Jenisccea, & celle de Lena, au nord de celle d'Analara. Une partie de ceux-ci, établis le long du Jenisccea, se retirent dans de hautes montagnes de l'autre côté de ce fleuve, pendant le printems avec leurs troupeaux, parce qu'il déborde dans la plaine, qu'il fertilise comme le Nil, dans l'espace de 70. milles; & quand l'inondation est passée, ils reviennent dans leurs anciennes demeures. 2°. Les *Sabatski*, qui habitent entre le Len, & le golfe de Kamtzchatka, vers le 60. dégré de latitude, au nord de la riviere d'Aldan, qui se joint au Len & à sa droite, vers le 63. dégré 30. m. de latitude, & le 148. de longitude. 3°. Les *Oleuni*, qui habitent vers les sources du Len, depuis le 55. dégré de latitude, & au-dessus vers le pole. Ceux-ci vivent pareillement de la chasse & de la pêche; mais ils nourrissent de plus des troupeaux, sont vêtus de peaux de brebis hyver & eté, & portent des bonnets de peaux de renards. 4°. Les *Couni*, qui sont les moins barbares des Tongufes, & qui habitent la partie la plus meridionale de la Sibérie, depuis le 50 dégré de latitude jusqu'au 55. Ces derniers se nourrissent presque tous de leur bétail, & s'habillent à-peu-près comme les Tartares Mongales leurs voisins, auxquels ils ressemblent en bien des choses. Ils se servent des mêmes armes, excepte le sabre, dont ils n'ont point l'usage : ils ne cultivent pas les terres; ils font de la bouillie avec de la farine des oignons de lys jaunes, qui leur sert de pain. Ils sont fort bon cavaliers, hommes & femmes, & celles-ci ne sortent jamais que bien armées. Quelques-uns de cette tribu sont sujets de l'empereur de la Chine. Tous les autres, sont sous l'obeissance de la Russie,

& lui payent le tribut en très-belles pelleteries.

Il y a deux volcans dans la province de Jeniscea, dans les montagnes vers la droite du fleuve de ce nom.

§. 3. *Province d'Irkoutsk.*

Elle est située à l'est de la précédente, & n'a été soumise par le czar, qu'après les deux premieres. Elle s'etend du midi au nord, depuis le 50. dégré de latitude, jusques vers le 74. & depuis le 110. de longitude, jusques vers le 140. Le fleuve de *Len* ou de *Lena* la traverse, & la borne au levant, depuis sa source, qu'il prend dans des montagnes, à deux journées au nord du lac Baikal, vers le 54. dégré de latitude, & le 122. de longitude, jusques à son embouchure dans la mer Glaciale, vers le 73. dégré de latitude, dans l'espace d'environ 500. lieues communes de France. Il reçoit dans son cours plusieurs autres rivieres considérables.

On donne au lac Baikal, qui est dans la partie méridionale de cette province, & qui est fort poissonneux, 100. lieues, de long du sud-ouest au nord-est, & 7. de large. On est obligé de le traverser en hiver sur la glace pour aller en Chine. On y pêche entr'autres, des esturgeons & des brochets monstrueux.

Les Russiens possédent aujourd'hui dans la province d'Irkoutsk, quelques villes qu'ils ont construites, & plusieurs établissemens aux environs du lac Baikal, d'où ils ont commerce avec la Chine. Sa capitale est IRKOUTSK, située vers le 52. dégré de latitude, & le 122. de longitude, sur la riviere d'Angara, qui sort du lac Baikal. C'est une ville nouvellement bâtie, & qu'on a fortifiée. Ses fauxbourgs sont fort étendus, & les vivres y sont à bon compte : les Russiens occupent une centaine de villages aux environs, & y cultivent la terre avec succès ; ces environs étant très-fertiles & abondans en grains. Les moines Russiens ont un beau monastère au voisinage de la ville.

Selinginskoi, qui tire son nom de la riviere de *Selinga*, sur laquelle elle est située, a environ 50. lieues au sud-est d'Irkoutsk, est aujourd'hui une ville considérable, batie par les Russiens vers le commencement de ce siécle, pour servir d'entrepôt à leurs caravannes qui vont en Chine. Entre cette ville, & celle d'Irkoutsk, au midi du lac Baikal, sur les frontieres de la Tartarie Indépendante, habitent les Tartares *Buraites*, payens de religion.

§. 4. *Province d'Yakoutsk.*

C'est la plus étendue des 4. provinces de la Sibérie; & suivant la carte des nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud, elle comprend toute la partie orientale de la Sibérie, ou la partie de la grande Tartarie, située au nord-est de l'Asie, qui s'étend depuis le 47. dégré de latitude, jusques vers le 77. & depuis le 140. de longitude, jusques vers le 202. Il paroît, suivant la même carte, qu'elle est séparée au couchant par le fleuve Lena, de la province d'Irkoutsk. Elle s'etend jusqu'au cap de *Chalaginskoi*, situé dans la mer Glaciale, à la pointe du nord est de l'Asie, vers le 77. dégré de latitude, & le 191. de longitude. Les Russiens n'ont encore que quelques établissemens dans cette vaste province, habitée par divers peuples barbares, dont la plûpart, qui sont très-féroces, tuent les Russiens quand ils en trouvent l'occasion.

YAKOUTSK qui en est la capitale, est située sur la gauche du fleuve Lena, vers le 62. dégré de latitude, & le 144. de longitude. Le czar Pierre le Grand la fit construire pour tenir en bride les *Yakoutsk* qui habitent aux environs, dont nous parlerons bientôt, & qui sont tributaires de la

la Russie. On voit sur le même fleuve le monastère de *Pokvowoscroi*.

Nipchou, *Nertchinsk* ou *Nerzinskoi*, est la ville la plus méridionale que les Russiens possédent dans cette province. Elle est située dans le pays des Tartares *Daouri*, au confluent de la riviere de Nerza ou Nipchou, & du fleuve de Schilka, Amour ou Sanghalien, lequel a son embouchure dans le golfe de Kamtchatka vers le 53. dégré de latitude, dans la Tartarie Chinoise. Ce fut dans cette ville que fut conclu en 1689. le traité entre les plénipotentiaires du Czar & de Chine, pour les limites de leurs états. Nipchou est sur le méridien de Peking, ou au 134. dégré de longitude, & au 51. dégré 45. m. de latitude. Elle a une garnison composée de soldats, la plûpart Sibériens ou Tartares: aux environs sont les mines d'argent d'Argun.

Les autres villes Russiennes de cette province, sont *Oschota* ou *Okna*, située à l'embouchure de la riviere de son nom dans le golfe ou mer de Kamtchatka, vers le 59. dégré de latitude, & le 161. de longitude. Le Czar y a établi un chantier pour la construction des vaisseaux. *Anadiskoi*, située sur une riviere qui lui donne son nom, vers le 64. dégré de latitude, & le 182. de longitude, &c.

Parmi les naturels du pays, les principaux peuples qui habitent cette province, sont les *Tunguses*, dont on a déja parlé, les *Yakoutski*, les *Bratski*, & les *Daouri*.

Les *Iakuti* ou *Yakoutski* habitent le long & à la droite du fleuve Lena, depuis le 60. dégré de latitude, jusques au 70. & à la mer Glaciale. Ils sont originaires du pays de Bulgar, parlent une langue assez semblable à celle des Tartares Mahométans qui habitent la province de Tobolsk, & prétendent descendre des Tartares Mongales & Callmucks. Ils croyent un Dieu Créateur, sans lui rendre de culte qu'une fois l'année; ce qu'ils font en célébrant une grande fête, & par des offrandes. Ils sont vêtus de fourrures d'une maniere particuliere, font usage de la polygamie; & lorsque quelqu'un d'entr'eux vient à mourir, ils enterrent avec lui son plus proche parent. Les rennes leur servent de montures. Ils sont soumis au gouverneur Russien de *Yakutskoi*, & sont sujets au scorbut.

Les *Bratski* habitent vers le nord du lac Baikal, & de la riviere d'Angara, entre le 55. & le 60. dégrés de latitude. Ils sont par conséquent dans les limites de la province d'Irkoutsk: mais on les dit soumis au vaivode ou gouverneur de Nertchinskoi dans celle d'Yakoutsk pour le Czar, auquel ils payent un tribut, qui tous les ans monte à deux cens mille écus.

Les *Daouri* ou *Tigouri*, sont des peuples Tartares, partagés en septentrionaux & en méridionaux par le fleuve d'Amour qui traverse leur pays, situé entre le 50. & le 55. dégrés de latitude. Les premiers sont sujets du Czar, & lui payent tribut. Les autres sont sujets de l'empereur de la Chine. Ils n'ont les uns & les autres, ni bourgs, ni villes, & campent par hordes. Leur pays étant plus méridional, produit du vin & du bled.

Le *Kamtchatka* qui n'a été découvert que depuis l'an 1701. sous le régne du Czar Pierre I. est aussi compris dans la province d'Yakoutsk. C'est une grande presqu'isle située au nord de l'Asie, à l'extrémité orientale de l'empire de Russie, de l'Asie septentrionale, & de notre hémisphere. Elle s'étend suivant la carte des nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud, donnée sur les mémoires de M. de l'Isle professeur au collége royal, depuis le 51. dégré de latitude, jusques au 61. & depuis le 172. dégré de longitude, jusques au 180. Elle a la mer du Japon au levant & au midi; est séparée au cou-

chant dans toute sa longueur par un bras de la mer Orientale, qui forme un golfe, de la grande Tartarie; & elle a au nord la partie septentrionale de la Sibérie.

Les Russiens y ont fait des établissemens considérables depuis une trentaine d'années : ils y possédent entr'autres deux ports sur la côte orientale, dont l'un est celui de *Kamtchatka*, situé vers le 56. degré de latitude, & le 176. de longitude, & l'autre celui d'*Avatcha*, ou de *S. Pierre & S. Paul*, situé environ à 80. lieues au midi de celui de Kamtchatka. Ce pays est habité par divers peuples nommés *Kamtchadales*, dont ceux qui occupent la pointe du Sud, sont fort différens des autres peuples de ce continent, tant en leur maniere de vivre, qu'en leur habillement; & comme ils ressemblent en quelque maniere aux Japonois, on croit que ce sont des colonies du Japon. Les peuples qui habitent le milieu de la presqu'isle, payent contribution aux Russes en pelleteries: mais ceux qui habitent vers le nord, sont des nations féroces, qui s'habillent de peaux de chiens, les seuls animaux domestiques du pays. Les Russiens, qui y ont établi des colonies depuis qu'ils en ont fait la découverte, & qui ont déja commencé à y bâtir des bourgs & des villages, se louent beaucoup de la bonté du pays. Une chaîne de fort hautes montagnes le parcourt en droite ligne du nord au sud : on prétend qu'il est rempli de mines fort riches, de divers métaux, & qu'il y a quelques volcans & des eaux thermales. On y trouve des castors fort gros. Comme il y a peu de tems que l'on a découvert ce pays, on n'en sçait que peu de particularités. Il y a une grande isle à l'est du Kamtzchatka dans la mer Orientale, dont on a fort peu de connoissance. Il y en a plusieurs autres au midi sur la route du Japon, & on n'en a jusqu'ici que des connoissances fort imparfaites : une de ces isles paye tribut à la Russie.

II.

LA GRANDE TARTARIE MÉRIDIONALE.

Elle est séparée au nord de la Tartarie Moscovite, ou de la Septentrionale, c'est-à-dire de la Siberie, par une chaîne de montagnes qui regnent de l'est à l'ouest; le climat, quoique beaucoup plus méridional, est néanmoins très-froid & peu cultivé; & on n'y trouve que des pâturages pour les troupeaux, excepté vers la Chine & le Mogol, où il croît une espéce de millet: mais le bled & le riz n'y peuvent meurir; & il n'y a guéres de cantons où il ne gele sept à huit mois de l'année : la raison de cette extrême froideur, vient de la nature du terrain qui est nitreux, plein de salpêtre, sablonneux & fort élevé. En effet, toutes les grandes rivieres de l'Asie y ont leur source, & il manque néanmoins d'eau; ensorte qu'il ne peut être habité que sur les bords des rivieres & des lacs: ainsi l'Asie n'a pas proprement de zone tempérée; & les lieux qui sont situés dans un climat très froid, touchent immédiatement ceux qui sont dans un climat très-chaud, comme la Turquie, la Perse, le Mogol, & les autres provinces de l'Asie méridionale. Au reste, il y a peu de villes dans la Tartarie Méridionale, que nous diviserons en deux parties, sçavoir, *la Tartarie Chinoise* ou *Orientale*, & la *Tartarie Indépendante* ou *Occidentale*.

I. LA TARTARIE CHINOISE OU ORIENTALE.

Cette partie de la Tartarie s'étend, suivant la carte qui en a été dressée par M. d'An-

ville sur les mémoires des missionnaires Jésuites, depuis le 43. dégré de latitude septentrionale, jusqu'au 55. & depuis le 124. de longitude, jusqu'au 156. ensorte qu'elle a 240. lieues marines, ou 300. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & près de 600. lieues communes de France du levant au couchant dans sa plus grande largeur. La carte des nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud que nous avons depuis peu, lui donne une plus grande étendue, & suivant cette derniere carte, la Tartarie Chinoise s'étend depuis le 39. dégré de latitude jusqu'au 55. & depuis le 111. de longitude, jusqu'au 162.

Elle est bornée au nord par la Sibérie, au levant par le golfe de Kamtchatka, par le détroit de Tessoi, & par la mer de Corée, c'est-à-dire, par la mer Orientale; au midi par la Chine, & au couchant par la Tartarie Indépendante. Elle est connue sous le nom de pays des *Moungales* ou *Moungous*, nation Tartare très-belliqueuse, qui conquit d'un côté l'Indostan sous l'autorité de Timur-Bek, ou Tamerlan, qui lui donna le nom de Mogol, & de l'autre, la Chine. Les Moungales soumirent ce dernier royaume au XIII. siécle; & après y avoir régné pendant cent ans, ils en furent chassés par les Chinois en 1368. Les fugitifs se partagerent: les uns allerent s'établir vers la mer orientale, entre la Chine & la riviere d'Amour, ou de Saghalien, & les autres s'étendirent au couchant vers les sources des rivieres de Jeniscea & de Selinga, & s'y confondirent avec les Moungales qui y étoient restés, leurs anciens compatriotes Comme ceux qui s'établirent à l'est, trouverent le pays qu'ils occuperent presque désert, ils y conserverent les mœurs qu'ils avoient apportées de la Chine, où elles avoient beaucoup dégénéré de leur ancienne sévérité; au lieu que ceux qui s'établirent à l'ouest, n'ayant fait qu'un peuple avec les Moungales qui y étoient restés, & qui étoient beaucoup plus nombreux, reprirent aisément leur ancienne façon de vivre: ainsi ces deux nations Moungales different aujourd'hui, tant pour la langue, que pour la religion, les coutumes & les manieres. En général, ces Tartares sont d'une taille médiocre & renforcée. Ils ont le tour du visage large & plat, le teint basané, le nez écrasé, les yeux noirs, & les cheveux noirs & crépus, dont ils ne gardent qu'une touffe au haut de la tête, & ont fort peu de barbe. Ils combattent tous à cheval, avec la pique, l'arc, la fléche & le sabre; mais ils ne sont pas si braves que les Callmoucks. Ils sont vêtus d'une chemise & de caleçons fort larges de toile de coton, ou d'une autre étoffe, & de robbes qui descendent jusqu'au talon, doublées de peaux: ils portent des bottes fort larges de cuir de Russie, & des bonnets petits & ronds; les femmes sont habillées à peu près comme les hommes.

Quant à la qualité du pays, comme il est plus montagneux que celui des Callmoucks, il ne manque pas tant d'eau & de bois que ce dernier; mais il y a plusieurs endroits qu'on ne sçauroit habiter faute d'eau. On le divise, comme on l'a déja dit en Tartarie Chinoise Orientale, & en Occidentale.

§. 1. *La Tartarie Chinoise Orientale.*

On donne le nom de royaume de *Bogdoi*, de *Niuché*, ou de *Nieucheu* à cette partie. Les Tartares Moungales qui l'habitent depuis qu'ils furent chassés de la Chine en 1368. se mirent à bâtir des villes, des bourgs & des villages, & à cultiver la terre à l'exemple des Chinois parmi lesquels ils avoient vécu: ainsi ils ont la plûpart des demeures fixes, & sont beaucoup

plus civilisés que les autres Moungales & les Callinoucks. Ils sont payens de religion, & leur culte se réduit à quelques cérémonies nocturnes : du reste ils vivent de l'agriculture, & ressemblent pour les mœurs aux Moungales occidentaux, excepté qu'ils sont plus blancs, sur-tout les femmes, parmi lesquelles il y en a d'assez belles.

Ce pays étoit gouverné par des Kans particuliers indépendans les uns des autres; mais depuis que celui de Ningouta, qui étoit le plus puissant de tous, s'est emparé au milieu du dernier siécle de la Chine, où sa race regne encore aujourd'hui, l'empereur de la Chine a assujetti à sa domination tous les autres Kans particuliers du royaume de Niuché. Ce prince & ses successeurs ont bâti plusieurs villes, bourgs & villages dans la Tartarie Chinoise ou de Niuché, dont ils sont les maîtres, sur les frontieres de l'empire de la Chine. La langue de ces Tartares, qu'on appelle *Mantcheoux*, est un mélange de la Chinoise, & de l'ancienne langue des Mongouls ou Mongales; & elle n'a point d'affinité avec celle que parlent les Moungales occidentaux.

La Tartarie Chinoise orientale est beaucoup mieux connue depuis la description que le P. du Halde nous en a donnée avec celle de la Chine. L'empereur de Chine, auquel elle est soumise immédiatement, & qui en est originaire, y envoye des gouverneurs & des officiers, comme dans les autres provinces de l'empire. Elle est divisée en trois grands gouvernemens.

1. Celui de *Chin-Yang* ou de *Leaotong*, dont on parlera ailleurs.

2. De *Kirin*. Ce second gouvernement de la Tartarie Chinoise Orientale, est borné au nord par la Sibérie ou la Tartarie Moscovite; au levant par la mer Orientale & le golfe de Kamtchatka, au midi par la même mer ou le golfe de Corée, par la Corée, dont il est séparé par la riviere de Toumet, & par la province de Leaotong, dont il est séparé par une palissade; & au couchant par le gouvernement de *Tcitcicar*, l'un des trois qui composent la Tartarie Chinoise Orientale.

Le gouvernement de Kirin s'étend du midi au nord, dans l'espace de plus de 300. lieues communes de France, & de 250. du levant au couchant. Il est arrosé par le grand fleuve d'Amour ou Saghalien, qui y coule d'abord du couchant au levant, & ensuite du sud-ouest au nord-est, jusqu'à son embouchure dans la mer Orientale, au 53 dégré de latitude. Ce fleuve qui est un des plus grands de l'Asie, & qui a un cours de plus de 600. lieues communes de France, reçoit à sa droite dans cette province plusieurs autres rivieres, entr'autres celles de Songari & d'Ousouri qui sont très-considerables, & qui arrosent la même province.

Ce pays est fort peu habité, & il n'y a que 4. villes, mal bâties, & entourées d'une muraille de terre. La capitale nommée KIRIN, qui donne son nom à la province, est située sur le Songari, vers le 44. dégré de latitude, & le 145. de longitude. Elle est la demeure d'un général Tartare Mantcheou, viceroi ou gouverneur de la province. La deuxiéme nommée *Petoune* ou *Peadné* est située sur la même riviere de Songari, à 45. lieues au-dessous & au nord-ouest de Kirin, sur les frontieres de la Tartarie Chinoise Occidentale, & du pays des Mongouls. Elle est moins considérable, & n'est habitée que par des soldats Tartares, sous un lieutenant-général de la nation, & quelques exilés. La troisiéme, que la famille regnante en Chine regarde comme sa patrie, se nomme *Ninguota*. Elle est située à 50. lieues ou environ au nord-est de Kirin, sur la riviere de Hourka-pira qui se jette dans le Songari. Elle est la résidence d'un lieutenant général Mantcheou, de qui dépendent tou-

tes les terres des Mantcheoux anciens & nouveaux. Son commerce est assez considérable, ce qui y attire beaucoup de Chinois qui occupent les fauxbourgs, quatre fois plus grands que la ville. *Pontai-Oates* sur le Songari, est la quatriéme ville du pays. Elle est située dans une plaine fertile & agréable, à 8. ou 9. lieues de Kirin.

Le reste de la province, où le froid est vif & piquant, & où il dure depuis le commencement de Septembre jusqu'à la fin de Mars, est habité par quelques peuplades ou tribus Tartares, qui composent sous leurs chefs & dans des cabanes plusieurs villages situés le long des rivieres, & qui ont un langage & des coutumes qui leur sont propres. La principale de ces tribus, est celle des *Mantcheoux*, qui a soumis toutes les autres, & qui a communiqué à plusieurs sa langue & ses mœurs. D'un autre côte l'empereur de Chine a pris soin d'y faire etablir d'autres villages par les Tartares & par les Chinois qu'il y envoye en exil.

Les habitans y vivent de millet, d'une autre espéce de grain qui tient le milieu entre le froment & le riz, & de poisson. On y recueille aussi de l'avoine, qu'on ne trouve pas ailleurs, & du tabac; mais sa principale richesse consiste dans la plante de Gin-seng qu'on y trouve. Le pays, le long de la mer Orientale, & vers le nord, est couvert d'épaisses forets & desert; & il n'est fréquenté que par les chasseurs des zibelines. Il est traversé par une chaîne de montagnes, & on y trouve beaucoup de lys jaunes. Les peuples sont d'un génie paisible, mais pesant & grossier. Ils n'ont aucun culte public de religion, & les idoles de la Chine n'ont pas encore pénétré jusqu'à eux. On rencontre sur la côte orientale du pays, vers l'embouchure du fleuve Saghalien ou d'Amour, une isle dont on n'a qu'une connoissance imparfaite, & qui ne doit pas être éloignée du Japon. Elle est assez considérable, & habitée par des Tartares, puisqu'elle s'étend depuis le 50. jusqu'au 54. dégré de latitude; mais sa largeur est beaucoup moindre.

3. Le troisiéme gouvernement de la Tartarie Chinoise Orientale, est celui de *Teitcicar*, ville nouvelle, bâtie par l'empereur de Chine, pour assurer ses frontieres contre les Russiens ou Moscovites. Ce gouvernement est borné en effet au nord, & en partie au couchant par la Sibérie, & par le gouvernement de Niptchou, ville Moscovite, située sur le grand fleuve d'Amour ou Saghalien. C'est la riviere d'Ergoné, qui sépare au couchant les terres des Chinois d'avec celles des Moscovites. Elle coule du sud au nord, & se jette dans le fleuve d'Amour, environ à 40. lieues de la ville Moscovite de Niptchou. Le gouvernement de Teitcicar est encore borné au couchant par les pays habités par les Tartares Kalkas & Mongous; au midi par le pays de ces derniers, & par le gouvernement de Kirin, qui le borne aussi au levant. Il a environ 180. lieues communes de France du midi au nord, & autant du levant au couchant; & il est habité par diverses tribus de Tartares, tels que les *Mantcheoux*, les *Solons*, & les *Tagouri*.

Ces deux dernieres tribus sont soumises à la premiere. Les Solons composent environ 10000. familles. Ces trois tribus habitent la ville capitale de TEITCICAR, située vers le 47. dégré 30. m. de latitude, près de la riviere de Nonni, qui se jette dans le Songari. Elle est environnée d'une palissade de gros pieux, bien terrassés en dedans. Il n'y a que les tribunaux, la maison du général ou gouverneur Tartare, & celles de la garnison Tartare, qui soient dans l'enceinte de la ville. Les négocians Chinois, attirés par le commerce, ou les exilés par la justice, qui ont peuplé cette ville, sont au dehors. Les *Tagouri*, qui sont les anciens

habitans du pays, sont grands, robustes, & accoûtumés à semer & à bâtir.

Sous le gouverneur de Teitcicar sont les nouvelles villes de *Merghen*, située à 40. lieues de la capitale, & de *Saghalien*, sur le fleuve de ce nom, qui traverse la province du nord-ouest au sud-est, & y reçoit plusieurs autres rivieres, où on pêche des perles. Cette derniere ville, dont le terrain est assez fertile même en froment, est dans une plaine au 50. dégré de latitude: elle est environnée de divers villages construits depuis le dernier siécle. Il y a encore un petit nombre de villages, qui environnent la capitale de ce gouvernement. Tout le reste du pays est rempli de campagnes sabloneuses & de déserts très-vastes & pleins de bois, qui ne sont propres que pour la chasse des martres zibelines.

Les *Solons*, peuples qui habitent la partie occidentale du pays, & qui campent sous des tentes, sont originairement Tartares Orientaux, & de la nation des Mantcheoux. Ils sont forts, robustes & braves: leurs femmes montent à cheval, tirent de l'arc, & vont à la chasse du cerf & autres bêtes fauves. Leur principal lieu est le bourg de *Niergui*. Ils tirent leur plus grande richesse de la chasse des zibelines.

Entre les autres tribus les plus connues sont 1°. celle qui s'étend le long du fleuve de Saghalien, environ 200. lieues, & qui se sert de chiens pour voiturer les fardeaux. Ceux de cette nation n'habitent que quelques hameaux dispersés çà & là: ils ont une langue différente de celle de Mantcheoux. 2°. Celle de *Tupi Fiatta*, qui habite le long du même fleuve jusqu'à la mer, & qui a aussi une langue particuliere. Cette nation est fort farouche, & ne vit que de poisson. Ceux qui la composent s'habillent de peau de poisson, & n'ont aucune idée de l'agriculture. Ils logent dans des hutes ou des cabanes. Chaque bourgade a son chef; & ils n'ont ni roi ni souverain.

§. 2. *La Tartarie Chinoise Occidentale.*

Les mémoires des missionaires Jésuites, & la carte de la Tartarie Chinoise, qu'ils nous ont donnée, avec la description de la Chine du P. du Halde, nous fournissent des connoissances exactes & détaillées touchant la Tartarie Chinoise Occidentale. Suivant cette carte, cette portion de la Tartarie, en y comprenant le pays de *Kokonor*, s'étend depuis le 34. dégré de latitude septentrionale jusqu'au 52. & depuis le 113. de longitude, jusqu'au 139. par où l'on peut juger de son étendue. Elle est bornée au nord par la Tartarie Moscovite; au levant par la Tartarie Chinoise Orientale; au midi par la même Tartarie Chinoise, par la province de Leaotong, & par la grande muraille de la Chine; & au couchant par la Tartarie Indépendante, & le pays des Tartares *Eluts*, qu'on nomme aussi *Callmoucks*.

Tous les Tartares du pays parlent la même langue, qui est la Mongale, à quelques dialectes près, qui n'empêchent pas qu'ils ne s'entendent entr'eux. Ils n'ont qu'une même religion, qui est celle du Thibet. Leur maniere de vivre est assez uniforme; & ils errent d'un côté & d'autre avec leurs troupeaux sous des tentes, sans se mêler de l'agriculture. Ils sont fort laids, & ordinairement fort sales & fort malpropres; grossiers & impolis: mais ils ont un bon naturel, & de la droiture. Ils sont bon cavaliers, & habiles chasseurs: ils tirent toute leur nourriture & leurs vêtemens de leurs bestiaux. La polygamie leur est permise, mais ils n'ont ordinairement qu'une femme. Ils brûlent les corps de leurs morts. Ils sont fort dévots dans leur religion, & portent des chapelets au col, sur lesquels ils récitent leurs priéres. Il n'y a pas de prince Mongou, qui n'ait quelque pagode dans ses états, quoiqu'il n'y ait pas de maison.

Il y a un grand tribunal à Peking, où les affaires des Tartares Mongous sont jugées en dernier ressort, & où on appelle des jugemens rendus par les princes Mongous. Tous ces Tartares ne connoissent pas l'argent monnoyé, & font le commerce de leurs bestiaux contre de la toile, du tabac, du thé, du sel, &c.

Cette grande etendue de pays peut se diviser en quatre parties principales, qui sont le pays des *Mongous* proprement dits, ceux des *Kalkas*, des *Ortous*, & des Tartares de *Kokonor* ou *Kohonor*.

1. Le pays occupé par les *Mongous* ou *Mongales*, est borné au nord par celui des Kalkas; au levant, & en partie au sud par la Tartarie Chinoise Orientale; au reste du sud par la grande muraille, qui le sépare de la Chine; & au couchant par le pays des Tartares Ortous. Suivant la carte dont on a déja parlé, ce pays s'étend du levant au couchant, dans l'espace de plus de 300. lieues communes de France, & de 200. du midi au nord. Les Tartares *Mongous* qui l'habitent, s'étoient attachés ou soumis aux Tartares *Mantcheoux*, conquérans de la Chine, avant que ces derniers eussent fait cette conquête. Ils étoient soumis, à la fin du dernier siécle, à 22. princes ou Kans, qui étoient soumis eux-mêmes à la domination de l'empereur de la Chine, dont ils étoient soudoyés. Les sujets de ces Kans composent 49 *Ki* ou bannieres, & chaque banniere comprend un certain nombre de compagnies, plus ou moins, composées chacunes de 150. chefs de famille; & comme les familles sont nombreuses, on peut compter mille ames pour chaque compagnie. Chaque prince ou Kan commande dans un certain district du pays occupé par ses sujets; & il partage son autorité avec plusieurs princes de sa famille, sous celle de l'empereur de la Chine, dont ces Kans sont tributaires; & qui, à leur égard, est le grand Kan des Tartares. Outre ces 49. bannieres, il y en a 5. soumises immédiatement à l'empereur de la Chine, qu'il fait gouverner par des officiers, qu'il leur envoye.

Un de ces principaux districts est celui de *Cartching*, dont les terres sont assez bonnes; car la plûpart des autres ne sont pas propres à être cultivées, à cause de la froideur du climat; & comme le bois manque, on se sert pour le feu de la fiente de cheval ou de vache, qu'on fait sécher.

Le pays de Cartching, qui confine avec la grande muraille de la Chine, a 42. lieues marines d'etendue du midi au nord; mais il s'étend beaucoup plus du levant au couchant. Les deux princes Tartares, qui le gouvernent, & qui ont chacun une banniere de Tartares sous leur autorité, sont originairement Chinois, & appartiennent par les alliances à la maison qui a régné en Chine, avant la derniere; ce qui fait qu'ils y ont attiré beaucoup de Chinois, qui y ont bâti des villages, & qui ont amélioré & cultivé les terres. On y trouve des mines & de grandes forêts. Ce pays a appartenu au quatriéme ayeul de l'empereur, qui régne aujourd'hui en Chine, & qui en avoit hérité par femmes : cet empereur y passe ordinairement tout l'été, à cause que les chaleurs y sont plus supportables qu'à Peking, & il y a bâti plusieurs belles maisons de campagne. La principale s'appelle *Ceho* : elle est à 20. lieues au nord de la grande muraille. L'empereur de Chine a beaucoup de domaines dans le pays de Cartching, & dans les districts voisins. Ses moutons, partagés en divers troupeaux, montent à plus de deux cens mille. Il n'a guères moins de bêtes à corne; & le nombre des haras & des étalons est encore plus grand. Aussi est-il le plus riche prince du monde en chevaux. Il possede de plus en propre diverses terres le long de la grande muraille : il les afferme, les unes en denrées, & les autres en argent, ce qui sert

pour l'entretien de sa maison; laissant l'argent, qui provient des revenus de l'état, au trésor public, pour le payement des officiers de l'empire.

Les princes qui dominent dans les districts d'*Onhiot* & de *Parin*, sont alliés à la maison impériale, & ils ont bâti dans le pays quelques palais pour leurs femmes. Ces deux districts sont médiocrement bons. Le district de *Cortchin* comprend 10. bannieres ou étendarts.

2. Le pays habité par les Tartares *Kalkas*, s'étend au nord de celui des Mongous, dans l'espace de plus de 300. lieues du levant au couchant, & de 250. du midi au nord. C'est dans ce pays qu'étoit située, vers le 45. dégré de latitude, la ville de *Kara-Kun* ou *Kouran*, siége de l'empire de Zingiskan & de ses successeurs.

La partie méridionale de ce vaste pays est comprise dans le grand désert, qu'on appelle *Cobi*, & que les Chinois nomment *Chamo*; désert sabloneux, qui s'étend aussi dans la Tartarie Indépendante. C'est une plaine unie, remplie d'un sable mouvant en certains endroits, & ferme en d'autres; aride, & sans eau en général, excepté quelques endroits, où on trouve des sources ou des mares : ces endroits humides ont quelques pâturages, où les Tartares vont camper avec leurs troupeaux. Cette plaine est interrompue par des collines, qui produisent des arbrisseaux, mais point d'arbres. On trouve plusieurs espéces de gibier dans cette plaine, qui est très-élevée sur l'horison, & où le froid est très-piquant & très-long. Il n'y a qu'à creuser quelques pieds, pour trouver de la glace presque en tout tems.

La partie septentrionale du pays des Kalkas est habitée par plusieurs tribus Tartares, gouvernées par divers princes, qui se soumirent en 1691. à l'empereur de Chine, au nombre de 10. bannieres ou étendarts, composés d'environ 140. *Nurons* ou compagnies de 130. chefs de famille chacun, après avoir soutenu contre les Eluths ou Kallmoucks, une sanglante guerre qui en a fait périr un grand nombre. On assure en effet, qu'avant cette guerre, il y avoit environ six cens mille familles de ces Kalkas, partagées en 7. étendarts ou bannieres, qui avoient chacune leur chef; & sous chaque chef il y avoit plusieurs centaines de *Taikis* ou *Nurons*; que trois de ces chefs avoient obtenu le titre de *Kan* du grand Lama, mais que la plûpart des autres chefs vivoient dans l'indépendance, & ne se concertoient avec les autres, que pour les intérêts communs. Plusieurs de ces Tartares Kalkas se sont soumis d'un autre côté aux Czars de Moscovie.

Cette partie de la Tartarie est arrosée par plusieurs rivieres, dont il n'y en a aucune de remarquable par la longueur de son cours, ou l'abondance de ses eaux. On y voit aussi des lacs. Ces rivieres sont habitées le long de leurs rives. Elles arrosent des campagnes fertiles en pâturages, & sont abondantes en poisson, sur-tout en truites. On voit dans ce pays les ruines de plusieurs villes, qu'on croit avoir été bâties au XIII. siécle.

Les Kalkas ont parmi eux un grand *Lama*, chef de leur religion. Il loge dans une grande tente, & est assis sur une espéce d'autel. Il demeuroit, à la fin du dernier siécle, à *Ibenpira*, vers le 49. dégré de latitude. Sa tente est entourée de plusieurs autres, qui forment une espéce de ville. Les Tartares l'honorent comme une divinité, & se persuadent follement qu'il est immortel, & qu'il a le privilege de renaître, toutes les fois qu'il meurt. Ce lieu est fort fréquenté par les Bonzes & les Lamas des Tartares des pays les plus éloignés, & qui néanmoins reconnoissent pour supérieur à ce grand Lama, celui qui

qui réside à *Lasa* dans le Grand Thibet. Les Lamas, qui sont les prêtres de la religion des Tartares Idolâtres, vivent séparés : mais ils prient en commun. Il n'y a que les Tartares du pays d'*Hami*, situé à l'extrémité occidentale du grand désert de Cobi, dans cette vaste contrée, qui n'ayent pas embrassé l'idolâtrie, par la profession du Mahométisme. Ce pays, qui fait partie du pays des *Tusbeks* ou *Usbecs*, dont ils parlent la langue, a une capitale du même nom, située au 42. dégré 53. m. de latitude, & quelques villages ; il s'étend dans le désert de Cobi, dont on a déja parlé. Les peuples d'Hami sont grands, robustes, bien vêtus, & logés proprement. Ils se sont soustraits de l'obéissance du Kan des Tartares Eluts ou Kallmoucks, qui sont à leur ouest, pour se soumettre à l'empereur de Chine : leur pays est sablonneux ; mais il produit d'excellens melons.

3. Les Mongous, nommés *Ortus* ou *Ortous*, habitent au nord de la grande muraille, & au couchant des Mongous proprement dits, dans l'espace de 110. lieues communes de France du levant au couchant, & de 70. du midi au nord. Ils sont renfermés dans un grand circuit ou presqu'isle, que fait le fleuve Hoang ou Jaune, au nord de la grande muraille. Ils sont divisés en 6. bannieres, qui font 176. Nurons ou compagnies de 150. chefs chacune. Ils ont un grand nombre de troupeaux : ils sont d'un bon naturel, & d'une humeur enjouée, & ne se plaisent qu'à la chasse, à la pêche, & aux exercices du corps, auxquels ils sont fort adroits. Ces Mongous errent çà & là avec leurs troupeaux, comme les autres, sous des tentes ; & il y en a peu qui cultivent quelques morceaux de terre. On trouve dans leur pays beaucoup de pâturages, de lievres, de faisans, de perdrix, & de cailles.

En général les Mongous ont un esprit capable des affaires & des sciences. Leurs lettres ou caractères sont différens de ceux de Mantcheoux, dont l'invention est moderne ; & ils n'ont aucun rapport avec les caractères Chinois : mais on ne trouve guères parmi les Mongous que leurs Lamas, qui sçachent lire & écrire ; & parmi ces Lamas, il y en a peu qui entendent leurs priéres, & les livres anciens de leur religion, écrits dans une ancienne langue, qu'on ne parle plus.

Presque tout le culte religieux de ces peuples consiste dans la récitation de ces priéres par les Lamas. Ils n'ont ni victime ni sacrifices ; mais les Lamas s'adonnent beaucoup aux sortiléges, & sont les médecins de la nation. Ils ne croyent pas la métempsycose, au moins par rapport aux animaux, dont ils mangent la chair sans scrupule.

4. Les Tartares de *Coconor*, qui sont *Eluths* ou *Kallmoucks* de nation, & qui sont aujourd'hui vassaux & tributaires de l'empereur de Chine, occupent un vaste terrain au couchant de la Chine, & de la province de Chensi, dont ils sont séparés par de hautes montagnes, depuis le 33. dégré de latitude, jusqu'au 39. Ils ont pris leur nom d'un lac, situé au milieu du pays, que les Mongous appellent *Nor*, & qui est un des plus grands de la Tartarie. Il a en effet plus de 20. lieues marines de long sur 10. de large. Les Tartares habitent les environs de ce lac. Leur pays est plein de montagnes & de rivieres. Les Orientaux sont soumis à l'empereur de Chine, & les Occidentaux sont indépendans. Leurs princes, au nombre de 8. indépendans les uns des autres, sont de la race du Kan des Tartares Eluths ou Callmoucks. Ils tirent leur principal revenu de l'or mêlé dans le sable des rivieres.

Ces peuples ont quelques manufactures d'une espéce de frise. Ils sont séparés vers le midi & au couchant des royaumes de

Pegu & d'Ava par des montagnes affreuses, habitées par des peuples barbares & inconnus.

5. Nous ajouterons à ces peuples soumis à l'empereur de Chine, ceux qu'on appelle *Si-fan* ou *Tou-fan*, dont le pays est situé au couchant de cet empire, & des provinces de Chensi & de Setchuen. Ils occupent un terrain montagneux entre les rivieres de Hoang au nord, d'Yalong au couchant, & d'Yangan au levant, entre le 30. & le 35. dégrés de latitude. Ces peuples, qui forment une nation différente de la Chinoise, sont partagés en Noirs & en Jaunes, & leur nom vient de la couleur de leurs tentes. Les Noirs ont de plus quelques méchantes cabanes : ils sont gouvernés par leurs chefs soumis à un plus grand. Les Jaunes sont soumis à des Lamas, chefs de famille. Le plus grand nombre de ces derniers loge dans des tentes : & les autres dans de petits hameaux, composés de 6. à 7. familles. Ils ont les principales choses nécessaires à la vie, & nourrissent un grand nombre de troupeaux. Ils ont un langage différent des Chinois, des manieres & des usages différens, & ne sont pas fort soumis aux mandarins Chinois, qui les ménagent par politique. La rhubarbe croît en abondance dans leur pays ou royaume, qui étoit autrefois beaucoup plus étendu. Ils n'ont aucune ville, ni forteresse. Il y a d'assez belles plaines entre les montagnes. Le grand fleuve d'Yang, qui traverse toute la Chine, prend sa source dans ces montagnes.

II. LA TARTARIE INDÉPENDANTE.

Sous ce nom, nous comprenons divers peuples Tartares, qui n'obéissent à aucune puissance étrangere, comme ceux dont on vient de parler, & qui ne sont soumis qu'à des Kans de leur nation. Ces peuples s'étendent depuis le 26. dégré de latitude, jusqu'au 55. & depuis le 72. jusqu'au 120. de longitude. Leur pays est borné au nord par la Sibérie ou Tartarie Moscovite; au levant par la Tartarie Chinoise, au midi par l'Indoustan & la Perse; & au couchant par la mer Caspienne, le royaume d'Astracan, & le duché de Bolgar. Trois principaux peuples Tartares habitent ce pays, sçavoir les *Callmoucks*, les *Usbecks*, & ceux de *Turquestan*.

§. 1. *Les Eluths* ou *Callmoucks*.

Le pays habité par ces peuples est très-vaste, & s'étend depuis le 30. jusques vers le 55. dégré de latitude. D'autres ne mettent son étendue, que depuis le 40. jusqu'au 52. de latitude. Il s'étend en largeur, depuis le 72. dégré de longitude, jusqu'au 120. depuis les frontières du royaume d'Astracan, & la riviere de Jaick, qui a son embouchure sur la rive septentrionale de la mer Caspienne au couchant, jusqu'aux déserts de Coby, qui confinent avec la Chine au levant. Il est divisé en septentrional, & en méridional.

1. *Pays septentrional des Callmoucks.*

Les Callmoucks, proprement dits, qu'on nomme aussi *Songari*, habitent cette partie septentrionale, & sont soumis à un prince ou Kan de leur nation, qu'on nomme *Contaïsch*. Ces peuples, dont une partie occupe la partie Orientale du royaume d'Astracan, sont les plus laids & les plus difformes des Tartares, & par conséquent de tous les hommes. Ils ont le visage plat & large, les yeux fort éloignés l'un de l'autre, fort petits & fort peu ouverts, & le nez si écrasé, qu'on n'y voit que deux petits trous, au lieu de narines. Ils campent sous des tentes, divisés par hordes : on prétend néanmoins, qu'on trouve encore quelques villes habitées dans leur pays, du côté du levant ; mais il y en a un plus grand nombre de désertes & d'a-

bandonnées vers le nord-est, & les frontières de la Sibérie. On ne voit en effet dans leur pays que des villes ruinées. Ils ont conservé les usages & la religion des anciens Tartares, qui est le Paganisme ou l'Idolâtrie; & ils sont soumis à l'autorité du Daila-Lama, qui est leur grand-prêtre. Toute leur richesse consiste en leurs troupeaux.

Entre les sujets du Contaïsch, ou du grand Kan des Tartares Callmucks, sont les Tartares *Telangouts*, qui habitent aux environs d'un grand lac situé vers le 52. dégré de latitude, au nord-est de celui de Sayssan, où la riviere d'Oby prend sa source vers le 51. dégré de latitude, & le 108. de longitude.

2. *Pays méridional des Callmoucks.*

La partie méridionale du pays des Callmoucks, comprend la petite Boukarie & le royaume de Tanghout.

1. *La petite Boukarie* est ainsi nommée, pour la distinguer de la grande, qui est dans le pays des Tartares Usbecks. On l'appelle aussi le royaume de *Kaschgar*. Suivant la carte que M. Bellin en a donnée dans le 7. vol. de l'histoire des voyages, elle s'étend du midi au nord, depuis le 35. dégré 38. m. de latitude, jusqu'au 45. ce qui fait environ 250. lieues communes de France, & elle en a un peu plus du levant au couchant, entre le 93. & le 116. dégrés de longitude. Elle est environnée de déserts, & est séparée au midi des états du Grand Mogol par les hautes montagnes de l'Imaus: elle confine au nord, & en partie au levant avec le pays des Eluths ou des Callmoucks, & est ensuite bornée au levant & au midi par le Tibet & les déserts de *Kobi* ou *Gobi*, qui la séparent de la Chine. Elle a au couchant la grande Boukarie. On lui donne le nom de petite Boukarie, quoiqu'elle soit plus étendue que la grande, à cause qu'elle céde à cette derniere pour la fertilité du terroir, & pour le nombre des habitans, & des villes. Le pays, quoique froid à cause de l'élévation du terrain, & de la proximité des montagnes qui le bordent, est assez peuplé; & on le dit riche en mines d'or & d'argent dont les habitans ne profitent guéres: on y trouve aussi du musc & des pierres précieuses. En été la chaleur y est excessive. Les habitans sont en partie Mahométans, qui est la religion dominante, & en partie idolâtres, & toutes les religions y sont tolérées.

Ce royaume est soumis depuis long tems au Contaïsch, ou grand Kan des Callmoucks, & habité par deux sortes de peuples, sçavoir les *Callmoucks* qui ne quittent pas leurs tentes, & qui vivent du produit de leurs troupeaux, & les *Boukkares* ou *Bukkariens*, qui sont les anciens habitans du pays, & qui demeurent dans les villes ou villages, dont il y a un grand nombre. La capitale se nomme CASGHAR ou *Hasgar*, qui donne son nom au royaume: elle est située au 39. dégré 40. m. de latitude septentrionale, & au 96. de longitude. Elle est fort déchue de ce qu'elle étoit autrefois, depuis que les Callmoucks en sont les maîtres; on la dit néanmoins assez commerçante.

Jerkeen ou *Tarkan*, qui est aujourd'hui la capitale du pays, en est éloignée d'environ 30. lieues au sud-est: elle est sur une riviere de son nom. On la dit habitée par des Mahométans qui y ont leurs mosquées avec un château que le Kontaïsch ou Kan des Kallmoucks habite de tems en tems. La ville est extrêmement commerçante & fort peuplée. On ajoute que le pays produit toutes les choses nécessaires à la vie, & qu'on y trouve plusieurs plantes aromatiques. Il y a plusieurs autres villes dans la petite Boukarie: elle est partagée en plusieurs contrées ou provinces qui sont peu connues. On la divise en 4. parties, qui sont le royaume de *Kashgar*, & les provinces

d'*Akſu*, de *Khamil* ou *Hami*, & de *Turfan*.

L'empereur de Chine a enlevé au Contaïſch depuis environ l'an 1718. dans ce royaume, les deux provinces orientales de *Chamill* ou *Khamil*, & de *Tufan*, avec le ſecours des Tartares Moungales, durant une guerre qu'ils ont eue enſemble à l'occaſion d'une mine d'or; & il a établi dans ces deux provinces des colonies de Moungales.

2. Le *royaume de Tangouth* ou *de Tibet* eſt ſitué au ſud-eſt de la petite Boukarie ou royaume de Kaſgar. Il confine au levant avec la Chine, au midi & au couchant avec l'Indouſtan, & au nord avec la petite Boukarie: il s'étend ſuivant la carte que M. d'Anville en a dreſſée en 1733. depuis le 26. juſqu'au 35. dégré de latitude, & depuis le 94. juſqu'au 120. de longitude. Ce royaume, qu'on appelle auſſi de *Barantola* ou *Boutan*, eſt ſoumis à l'autorité du Contaïſch, ou grand Kan des Callmoucks, & eſt partagé en deux principales parties, qui ſont le Tangouth, proprement dit, & le Tibet.

Le *Tangouth* proprement dit, occupe la partie méridionale du royaume; & c'eſt le patrimoine du *Dalai-Lama*, ou grand-prêtre des Tartares payens, qui le réverent comme une divinité, & il eſt le chef de tous les religieux & prêtres de la Tartarie payenne, qu'on appelle *Lamas*. Ce grand pontife fait ſa réſidence dans le pays de *Laſa*, ſur la montagne de *Poutala*, ſituée vers les frontieres de la Chine, & le 29. dégré de latitude, & le 113. de longitude, dans un couvent bâti ſur le ſommet d'une haute montagne, dont le pied eſt habité par plus de vingt mille lamas ou prêtres payens de ſon culte, partagés en divers Pagodes ou couvens établis ſur cette montagne. Elle eſt fréquentée par une infinité de pélerins, qui y vont de l'Indouſtan, de toute la Tartarie payenne, & des royaumes voiſins pour y rendre leurs adorations au grand Lama aſſis ſur un eſpéce d'autel, & un magnifique couſſin, les jambes croiſées. Ces lamas ne ſe mêlent, non plus que leur chef, d'aucune affaire temporelle. Ils ſont habillés de longues robbes jaunes, avec une ceinture de même couleur & étoffe, ont la tête & la barbe raſées, & portent des chapeaux jaunes. Ils font vœu de chaſteté, & ont des religieuſes du même inſtitut, habillées à peu près de même, excepté qu'au lieu de chapeaux, elles portent des bonnets bordés de fourrures. Ils ne s'occupent qu'à réciter des *patenôtres*, ou certaines prieres qu'ils font intérieurement avec de grands chapelets de corail ou d'ambre jaune qu'ils tiennent en leurs mains. Ils admettent la métempſycoſe; & on aſſure qu'ils s'adonnent à la magie, & qu'ils font des choſes fort extraordinaires.

On prétend, mais ſans aucun fondement ſolide, que leur culte tire ſon origine du Chriſtianiſme, que des miſſionnaires Neſtoriens prêcherent dans le pays au VIII. ſiécle, & qui a été prodigieuſement défiguré dans la ſuite durant les diverſes révolutions qui ſont arrivées dans le pays. On ajoute, que le Dalai-Lama, eſt le *Prêtre-Jean*, dont tant d'auteurs ont parlé, & dont on a fait tant de contes. Ce grand pontife, que les lamas prétendent être immortel, par l'attention qu'ils ont de ſubſtituer à celui qui meurt, un autre, dans lequel ils diſent que l'ame du défunt a paſſé, eſt ſeigneur du royaume de Tangout depuis plus d'un ſiécle; mais comme il ne ſe mêle pas du temporel, il fait adminiſtrer ſes états par deux Kans de Callmoucks, qui ſont obligés de lui fournir tout ce qui eſt néceſſaire pour ſon entretien & de ſes lamas: ces deux Kans ſont ſous l'autorité du Contaïſch, ou grand Kan des Callmoucks, qui empêche qu'ils n'abuſent de leur pouvoir, & qu'ils ne ſe rendent indépendans du Dalai-Lama.

Le *Tibet* contient la partie septentrionale du royaume de Tangout : les peuples qui l'habitent, vivent de la culture de la terre, & demeurent dans des bourgs ou villages peu considérables, ainsi que ceux de Tangout ; & on y voit une infinité de pagodes : mais on n'a pas encore des connoissances bien certaines de ce vaste pays : on sçait seulement qu'il y a plusieurs rivieres qui charient des paillettes ou des grains d'or, dont les habitans font un grand commerce en Chine.

On connoît un peu mieux les royaumes de Tangout & de Tibet, depuis la publication des mémoires du P. Regis, Jesuite, sur ces pays, compris dans le 4e. tome de la description de la Chine du P. du Halde ; mémoires sur lesquels M. d'Anville a dressé la carte dont on a déja parlé. Suivant ces mémoires, il est permis aux femmes d'avoir plusieurs maris, quoique freres : on y partage les enfans ; le premier mari ou l'aîné des freres a le premier qui naît, & ainsi de suite. Comme le grand lama ne se mêle pas du gouvernement, il en laisse l'administration à un lieutenant qu'on appelle *Tipa*, & qui porte l'habit de lama sans être assujetti aux obligations de cet état. Le grand lama ne rend aucun salut à personne, même aux princes : il se contente de mettre la main sur la tête de ses adorateurs, qui croyent par-là obtenir la rémission de leurs péchés, & sont persuadés que le dieu *Foë* vit en lui. Il y a plusieurs autres grands lamas ou grands pontifes établis en divers autres endroits de la Tartarie ; mais dont l'autorité est inférieure à celle du grand lama de Lasa, & qui passent pour autant de petits *Foë* vivans & immortels : ils sont pris parmi les disciples intimes du grand lama, qui sont au nombre de 200.

La langue qu'on parle au Tibet, est différente de celles des Tartares Mongales & Mantcheoux, & a beaucoup de conformité avec celle qu'on parle dans le pays de *Si-fan*, situé au couchant de la Chine, entre le 30. & le 35. dégrés de latitude.

Les Tartares qui habitent ces vastes pays, relevent du roi des Eluths ou Callmoucks : ils vivent avec leurs troupeaux sous des tentes, & sont divisés en diverses hordes.

Le grand lama ne jouit de sa souveraineté & de son autorité temporelle, que depuis le commencement du dernier siécle. Ses domaines étoient auparavant peu considérables.

Il y a parmi les lamas divers dégrés d'honneur auxquels ils sont élevés à proportion de leurs services. On trouve parmi eux quelques bons médecins ; & il y en a qui ont quelques connoissances astronomiques : mais peu entendent leurs anciens livres, écrits dans une langue tout-à-fait morte, en caracteres différens de ceux qui sont en usage ; la plûpart ne sçavent pas même les lire.

Les villes du Tibet sont fort petites. *Lasa* même, où le grand lama tient sa cour, est plutôt un temple célébre qu'une ville : au reste, la multitude des lamas répandus dans le Tibet est incroyable.

Les rivieres de ce pays, dont la principale nommée *Tanpou*, le traverse du couchant au levant, charient beaucoup de paillettes d'or mêlées avec le sable, & elles fournissent la plus grande partie de celui qu'on transporte en Chine.

§. 2. *Pays des Usbecks ou Eusbegs.*

Le pays occupé par ces Tartares, en y comprenant celui de Kharess'm, est situé, suivant la carte d'une partie de l'Asie que M. d'Anville nous a donnée en 1751. entre le 34. dégré de latitude & le 45. & il s'étend depuis le 72. de longitude, jusques vers le 90. Il est borné au nord par le fleuve de *Sihon* ou de *Sirr*, qui est le *Jaxhartes* des anciens, & qui le sépare du Turkestan, & du pays des Callmoucks ; au levant par de hautes montagnes qui le séparent de la pe-

tite Boukarie, & par un grand désert qui le sépare de celui de Cobi; au midi par diverses provinces du royaume de Perse, & au couchant par le Khorasan & par la mer Caspienne.

Le Sihon & le Gihon, qui est l'*Oxus* des anciens, sont les principales rivieres qui arrosent le pays occupé par les Usbecks. Celle de Sihon ou Sirr, est un des plus grands fleuves de l'Asie. Après avoir pris sa source vers le 40. dégré 20. m. de latitude, & le 92. de longitude, à la montagne de Terek-depan dans la grande Boukarie, il coule du sud-est au nord-ouest dans l'espace de plus de 250. lieues communes de France, jusqu'à son embouchure dans le lac d'Arall, vers le 44. dégré 30. m. de latitude, & le 78. de longitude. L'*Oxus* que les Arabes appellent *Gihon*, & les Persans *Amur* ou *Amor*, prend sa source au mont Imaus, sur les frontieres de l'Indoustan; & après avoir traversé le pays du sud-est au nord-ouest dans l'espace de 300. lieues, il se partage en deux branches, dont l'une coule du midi au nord, & se jette dans le lac d'Arall: l'autre continue son cours du levant au couchant vers la mer Caspienne, & après avoir quitté son ancien canal, de l'autre côté de la petite ville de Tuk, depuis plus d'un siécle, il se jette dans la riviere de *Khessel*. Cette derniere riviere avoit son embouchure dans la mer Caspienne; mais le Czar Pierre le Grand ayant entrepris vers l'an 1715. de bâtir un fort, & de s'établir à cette embouchure, les Tartares, pour l'en empêcher, ont trouvé moyen de détourner le cours de cette riviere, & de le porter dans le lac d'Arall, qui est fort étendu, & qui est situé dans la partie septentrionale du pays de Charess'm, à trois journées au couchant de la côte orientale de la mer Caspienne.

Les bords de ces rivieres sont extrêmement fertiles par-tout où ils sont cultivés: mais la plus grande partie est négligée par les Tartares, qui ne daignent pas même profiter des excellens pâturages qu'ils pourroient y trouver. Il y a peu de villes dans le pays: elles sont toutes petites, & la plûpart presque désertes.

Les Usbecks sont bienfaits, spirituels, braves, forts & robustes. Ils professent la religion Mahométane, & vivent principalement de rapine & de pillage, au lieu que les Tartares payens ne vivent que de l'agriculture & de leurs troupeaux. Ils sont sans cesse aux prises avec les Persans; & il y a entr'eux une haine implacable, fondée, tant sur les contestations occasionnées par le voisinage, que sur la diversité de religion; les Usbecks étant *Sunnis*, ou de la secte des Turcs, & les Persans, *Chias*, ou de celle d'Ali. Cette haine a causé de tout tems des guerres sanglantes entre les deux nations: la province de Khorasan en a beaucoup souffert entr'autres.

Les Usbecks, dont le nom signifie, à ce qu'on prétend, *Seigneurs indépendans*, sont partagés en 4. tribus gouvernées par divers chefs. Ils sont regardés comme les plus civilisés de tous les Tartares, quoiqu'ils s'adonnent beaucoup, comme les autres Tartares Mahométans, au brigandage. Aux bottes près, qu'ils portent fort lourdes, ils sont habillés hommes & femmes à la Persane; mais moins proprement: les principaux d'entr'eux portent des aigrettes à leur turban. Une grande partie de leurs troupes, qui consistent en cavalerie, comme celles des autres Tartares, portent des cottes de maille & des boucliers; leurs chevaux sont excellens, quoique d'une apparence très-méprisable; & les femmes, qui se piquent aussi d'être braves, vont souvent à la guerre avec leurs maris: elles sont communément assez belles; & il y en a qui le sont parfaitement. Leur nourriture la plus commune, est le pilau ou le ris bouilli, & la chair de cheval; & leur boisson, le lait de cavalle préparé. Leur langue est un mé-

lange de la Turque, de la Persane & de la Mogoule. Ceux qui se nourrissent de leurs bestiaux, habitent dans des huttes comme les Callmoucks, leurs voisins, & changent de demeure, suivant la commodité des pâturages : ceux qui s'appliquent à la culture des terres, habitent dans des villages & des hameaux : les villes sont le séjour des Bukariens, ou naturels du pays. Le Kan des Usbecks peut mettre en campagne deux cens mille chevaux, qui composent tous ses sujets mâles capables de porter les armes.

Le pays occupé par les Usbecks, se partage en deux grandes parties : la *grande Bukarie* au levant, & le *Karess'm* ou *Karass'm* au couchant.

1. *La grande Boukarie.*

Ce pays, qui est la *Sogdiane* & la *Bactriane* des anciens, est le plus cultivé & le plus peuplé de la grande Tartarie ; & la nature ne lui a rien refusé pour le rendre agréable. On trouve des mines très-riches dans les montagnes : les vallées sont extrêmement fertiles, sur-tout en fruits & en legumes ; les campagnes sont couvertes d'herbe à la hauteur d'un homme ; les rivieres abondent en poissons ; & il y a des forêts très-étendues, ce qui est rare dans le reste de la Tartarie : mais les Usbecks qui demeurent & dominent dans le pays, préférent de s'occuper du brigandage à l'agriculture, & méprisent tous ces avantages. Ceux d'entr'eux qui se nourrissent de leur bétail, vivent dans des tentes ou sous des huttes, à la maniere des Callmoucks leurs voisins, & vont camper de côté & d'autre suivant la commodité des pâturages. Les autres, qui cultivent les terres, habitent des villages & des hameaux ; & il y en a peu qui demeurent dans les villes ou bourgs du pays, où habitent ses anciens habitans : ces derniers sont à la vérité soumis aux Usbecks maîtres du pays ; mais d'ailleurs ils n'ont pas beaucoup de liaison avec eux.

On partage la grande Boukarie en trois provinces, qui sont celles de *Bouckara*, de *Maruarhennar* ou de *Samarkand*, & de *Balck*. Les deux premieres appartiennent aujourd'hui au Kan de Bouckara, qui est très-puissant, & qui prétend descendre de Ginghiscan, ainsi que les autres Kans des Usbecks ; & la 3e. a son Kan particulier.

Les deux premieres provinces, séparées au midi du Khorasan par le Gihon, furent conquises par les Arabes Musulmans au commencement du VIII. siécle de l'ere Chrétienne. Elles furent ensuite possédées successivement par les Samanides, par les Khowaresmiens, par Ginghiscan, & par Tamerlan. Les Tartares Usbecks les conquirent enfin en 1516. sur la postérité de ce dernier, & ils les possédent encore.

La grande & la petite Boukarie sont habitées par 3. nations différentes ; sçavoir, 1°. par les *Boukariens* ou *Tajiks*, qui sont les anciens habitans du pays, 2°. par les *Jagathays* ou Mongols qui s'y établirent sous la conduite de *Jagathay*, second fils de Genghis-kan qui leur a donné le nom, 3°. par les *Usbecks* qui y dominent aujourd'hui. Les premiers habitent les villes, depuis la frontiere du Karass'm, jusqu'à la Chine. Ils sont d'une taille ordinaire & bien prise ; ont le teint fort blanc pour le climat, les yeux & les cheveux noirs, & fort beaux, & la barbe épaisse. Leurs femmes sont belles, & ils n'ont rien de la difformité des Tartares, parmi lesquels ils habitent. Ils font profession de la religion Mahométane comme les Turcs, & s'habillent de toile de *Calico*, de soye ou de drap. Quelques-uns portent le turban comme les Turcs, d'autres des bonnets de drap à la Polonoise. Ils tirent leur subsistance des arts méchaniques, & du commerce qu'ils font dans les pays étrangers. Ils sont tributaires des Callmoucks maîtres de la pe-

tite Boukarie, ou des Usbecks qui dominent dans la grande. Ils ne se mêlent jamais dans aucune guerre; & ne sont divisés ni en hordes, ni en tribus.

1. On parle Persan dans la province de Boukara, bornée au nord par celle de Maüerennhar, & au midi par celle de Balek. La ville de BOUKARA, *Boclar*, *Bokarah* ou *Boghar* lui donne son nom: elle est ancienne, & située vers le 39. dégré 10. m. de latitude, & le 80. 30. m. de longitude sur la riviere de *Sogde*, dont l'eau est mal saine, & qui se jette dans l'Oxus du côté de sa rive septentrionale, dans une belle & fertile plaine, environ à 36. lieues au-dessous, & au sud-ouest de Samarkand. Elle est grande, commerçante, & fort fréquentée par les marchands Indiens, Moscovites & Persans: elle a été autrefois la capitale du pays. Il y a un château, où le Kan des Tartares Usbecks, qui en est le maître, se retire pendant l'hiver. Outre son enceinte particuliere, composée d'une haute muraille de terre, il y en a une seconde qui renferme plusieurs petites villes ou bourgs, dans l'espace de 4. lieues aux environs; & sa jurisdiction s'étend sur plusieurs autres villes: les marchands Moscovites qui vont commercer en Chine, y passent. Elle est divisée en trois quartiers, dont l'un est destiné pour les marchands & les étrangers, & où chaque art & métier a son district particulier: les maisons sont la plûpart bâties de terre; mais les bâtimens publics, comme les mosquées & les bains, sont bâtis magnifiquement. Le Kan de Boghar, leve le dixiéme sur toutes les marchandises qui sont vendues dans cette ville; ce qui fait son principal revenu.

2. La province de *Ma-urenner* ou *Maouerennhar*, qu'on appelle aussi de *Zagatai* ou de *Samarkand*, est l'*ancien Touran*. Elle occupe la partie septentrionale de la grande Boukarie, à la droite de l'Oxus. La ville de SAMARKAND, ou comme d'autres l'appellent SEMERKAND, en est la capitale, & de tout le pays des Usbecks. C'est une grande ville, située vers les sources de la riviere de *Sogde*, qui a donné son nom à la *Sogdiane*, & qui fournit de l'eau à toutes les maisons de la ville, au 39. dégré 27. m. de latitude, & au 83. de longitude. Elle est très-ancienne, & a été la capitale de la *Transoxiane*. Elle avoit trois lieues de France de circuit du tems d'Alexandre le Grand, & plus de 12. lorsque Zingis-Chan, empereur des Mogols, l'assiégea en 1220. & la prit. Elle fut 140. ans après, le siége du grand Tamerlan, qui en fit une des plus belles villes de l'Orient. Elle est encore aujourd'hui très-considérable, sous la dépendance du Kan des Usbeks, qui la possede: le château destiné pour la résidence de ce prince, est grand & spacieux; mais il tombe en ruine, parce qu'il n'a pas soin de l'entretenir; & que, lorsqu'il va passer quelques mois de l'été à Samarkand, il campe ordinairement sous des tentes, dans des prairies audelà de la ville.

Samarkand est d'une grande étendue, bien peuplée, & fortifiée de bons remparts de terre gazonnée. Ses maisons sont bâties à-peu-près comme celle de Boukara; mais il y en a beaucoup plus de bâties de pierre, parce qu'il y a des carrieres aux environs. Ses places publiques sont sur-tout environnées de maisons bâties d'une très-belle pierre. On y fabrique le plus beau papier de soie, qui se fasse en Asie. Il y a une fameuse académie de Musulmans, dans laquelle tous ceux des états voisins vont s'instruire dans les belles-lettres. Le commerce y est considérable, à cause de son heureuse situation: il le seroit davantage, si elle avoit d'autres maîtres que des Tartares Mahométans. Ses environs sont délicieux; & ils produisent une grande quantité de fruits excellens, sur-tout de melons.

On

On compte six ou sept autres villes considérables, tant par leur grandeur, que par l'étendue de leurs territoires, dans le Maouarhennar; elles sont bâties, ainsi que toutes les autres, de pierres & de briques, & ceintes de murailles très fortes, flanquées de tours. On trouve des mines d'or & d'argent dans le pays, particuliérement dans sa partie méridionale, aux environs de l'Oxus, ou du Gihon. Il y avoit autrefois un plus grand nombre de villes dans ce pays; mais aujourd'hui elles sont la plûpart ruinées. On y voit néanmoins encore beaucoup de bourgs & de villages, sur-tout dans la Sogdiane, qui en fait une des principales parties. Elle est composée d'une vaste campagne ou vallée, qui a 40. lieues Françoises de long, & autant de large. La ville de Samarkand, en particulier, a dans ses environs un grand nombre de bourgades, à dix lieues à la ronde, avec des jardins délicieux.

3. La province de *Balk* est la plus méridionale de la grande Boukarie prise en général. Elle s'étend à la gauche de l'*Oxus*, qui la borne au nord, & confine au midi avec la Perse, dont elle a fait partie autrefois; & elle dépendoit de la *Bactriane*, ou de la province de Korasan, qu'elle a au levant. Elle fut conquise sur les descendans de Tamerlan par les Tartares Usbecks, qui la possédent aujourd'hui, qui y ont un Kan particulier, & qui sont les plus civilisés de ceux qui habitent la grande Boukarie. Elle est encore un sujet continuel de guerre entre les Usbecks & les Persans.

Elle prend son nom de la ville de *Balk*, autrefois capitale du Korasan, située au 36. degré 40. m. de latitude, & au 83. 30. m. de longitude. Elle est très-ancienne, & fort peuplée, & passe pour la plus grande, & la plus commerçante de celles qui sont possédées par les Tartares Mahométans: ses maisons sont de pierre ou de brique, & elle est fortifiée. Le Kan du pays s'y retire pendant l'hyver: il loge dans un vaste palais bâti à l'Orientale, & presque entiérement d'un marbre qu'on tire d'une montagne voisine.

Le pays, ou la province de Balk, est partagé en plusieurs districts. Il est très-fertile & bien cultivé, & on y fait beaucoup de soie. On lui donne 240. milles, ou 90. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 360. milles, ou 150. lieues du levant au couchant. On y voit plusieurs villes, dont une des principales est celle d'*Anderab*, qui prend son nom d'une riviere, sur laquelle elle est située, à 70. lieues de Balk vers le levant. Elle est au pied des montagnes, qui séparent la grande Boukarie, du Mogol & de la Perse. Il y a des carrieres de lapis lazuli dans ces montagnes.

2. *Le Charesm* ou *Karasm*.

Cette province, nommée aussi *Corung* ou *Carazem*, est la *Chorasmie* de Ptolomée. Elle a la grande Boukarie au levant, le Korasan ou la Perse au midi, & le Turkestan au nord. Elle s'étend depuis le 39. dégré de latitude, jusques vers le 45. & depuis le 72. de longitude, jusqu'au 81. Elle est partagée en plusieurs districts, & habitée par trois sortes de peuples; sçavoir par les *Sartes* ou *Sarts*, qui en sont les anciens habitans, les *Turkemans*, qui y sont venus du Turkestan, & les Tartares *Usbecks*, qui s'y établirent ensuite, & qui y dominent aujourd'hui sous differens Kans. Un des principaux de ces Kans est celui de *Chiva* ou *Kiva*. Il habite la partie méridionale, séparée de la septentrionale par l'*Oxus* ou *Gihon*, qui traverse le pays du sud est au nord-ouest, jusqu'à son embouchure dans le lac d'Arall.

Les Sartes y vivent de l'agriculture & de leurs troupeaux. Les Usbecks, qui passent pour être moins civilisés, & plus inquiets, que ceux de la grande Boukarie,

mais qui leur ressemblent en tout le reste, y ajoutent le brigandage, qu'ils ne cessent d'exercer, sur-tout contre les Persans, dans le pays desquels ils font de fréquentes courses. Ils peuvent mettre sur pied quarante à cinquante mille hommes de cavalerie. Ils habitent l'hyver dans des villes & des villages, qui sont dans le milieu du pays; en été ils campent le long de la riviere d'Oxus, ou dans les autres endroits favorables pour les pâturages, en attendant l'occasion d'aller faire des courses sur les terres voisines des Persans.

URGENS, nommée autrefois *Korkani*, est la principale ville du pays. Elle est située dans une plaine à 20. lieues d'Allemagne, de la côte Orientale de la mer Caspienne, au 42. dégré 18. m. de latitude, & au 76. 30. m. de longitude, sur la rive gauche de l'ancien lit du *Khessell*, de l'*Amu*, ou du Gihon, que les Tartares ont détourné, ainsi qu'on l'a dit ailleurs. Elle a quatre milles, ou une lieue de circuit, & est ceinte de murailles de brique, cuites au soleil. Ses maisons sont mal bâties, & elle est fort déchûe, depuis qu'elle est au pouvoir des Tartares. Le château est bâti de brique; mais il est à demi-ruiné: on y fait quelque trafic.

Il y a beaucoup de *Turkemans* aux environs, qui menent une vie errante. Ils sont partagés en tribus, braves, bons cavaliers, & Mahométans de religion, quoiqu'ils soient peu attachés au Mahométisme. Leur nombre peut monter à cent mille familles, en y comprenant ceux qui sont établis dans la Perse. Ils sont généralement grands & robustes, & ressemblent beaucoup aux Tartares, ayant le visage plat & quarré, & le teint brun. En hyver ils se couvrent de peaux de moutons: en été ils campent avec leurs bestiaux, qui fournissent à leur subsistance, dans des lieux où ils trouvent de l'eau & des pâturages; & en hyver ils habitent les villes & les villages, qu'ils ont sur la riviere d'Amu. Ceux du Charesm sont tributaires des Usbecks, qui les ont soumis. Ils sont tous fort remuans. Quant aux Sartes, ils ont des demeures fixes, sont Mahométans comme les Turkemans, & portent un turban blanc.

Mankirhlak est une ville de 700. maisons ou cabanes de terre, située à l'endroit où étoit l'embouchure du bras méridional de l'*Amu* dans la mer Caspienne. Il y a un port excellent, & le seul qui soit sur cette mer. Ses habitans sont Turkemans.

§. 3. *Le Turkestan.*

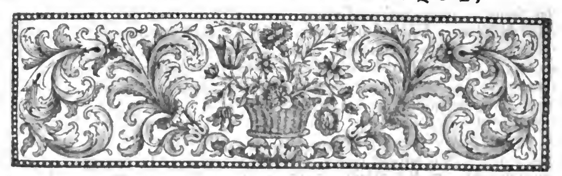
On donnoit autrefois ce nom à une grande partie de l'Asie Septentrionale, située à la droite de l'Oxus ou Gihon, parce qu'elle étoit habitée par les Turks ou Turkemans, descendans des Huns, dont la plûpart des peuples de cette partie de l'Asie tirent leur origine. Il est restraint aujourd'hui à une province bornée au nord par la riviere de Jamba, qui la sépare du royaume d'Astracan, & par les montagnes des Aigles; au levant par les états du Contaïtch, ou du grand Kan des Calmoucks; au midi par la riviere de Gihon, qui la sépare du pays des Usbecks, & par le Karesm, & au couchant par la mer Caspienne. Elle peut avoir 70. lieues d'Allemagne dans sa plus grande largeur, & autant à-peu-près en largeur; & elle s'étend depuis le 42. dégré de latitude, jusques vers le 47. & depuis le 72. de longitude, jusques vers le 90. La riviere de Sirr ou de Sihon la traverse du sud-ouest au nord-ouest, jusqu'à son embouchure dans le lac d'Arall. Les bords de cette riviere sont agréables, & abondans en pâturages.

Ce pays, qui est encore peu connu, est partagé entre deux Kans de Tartares Mahométans, sçavoir celui de *Casatchia Orda*, & celui de *Cara-Kalpats*. Le premier en occupe la partie Orientale, & l'autre l'Occidentale. Ils peuvent armer ensemble en-

viron cinquante mille cavaliers. Ces deux hordes de Tartares sont fort liées, & se joignent ordinairement ensemble dans leurs courses : ils ressemblent beaucoup aux Callmoucks ; mais ils ont le nez mieux façonné, la barbe épaisse, & les oreilles formées à l'ordinaire. Ils ont des cheveux extrémement forts & noirs, qu'ils coupent à quatre doigts de la tête. La plupart des femmes sont grandes & bien faites, & ne sont pas désagréables. Elles s'habillent à-peu-près comme celles des Kalmoucks. Ils ne cultivent les terres, qu'autant qu'il en faut pour leur subsistance ; & leur principal métier est la piraterie. Quoiqu'ils fassent profession du Mahométisme, ils n'ont ni alcoran, ni moulha, ni mosquées ; & leur culte se réduit à peu de chose.

Le Kan de la Casatchia Orda réside ordinairement en hyver dans la ville de *Taschkant* ou *Tashkunt*, située sur la droite de la riviere de Sirr, au 43. dégré de latitude, & au 85. 30. m. de longitude. Elle est ancienne ; mais elle a été plusieurs fois détruite & rebâtie, à cause des fréquentes guerres qu'il y a eu dans le pays. Elle est aujourd'hui peu considérable. Ce Kan va camper en été d'un côté & d'autre sur les bords de la riviere de Sirr ; & les Tartares ses sujets occupent de beaux quartiers le long de celle de Jamba, & dans les montagnes qui les séparent du pays des Callmoucks : mais l'agriculture est le moindre de leurs soucis ; leurs troupeaux & la chasse fournissent assez pour leur nourriture, le pain n'étant pas en usage chez eux. Lorsqu'ils vont en course, ils laissent le soin de leurs troupeaux, & de leurs habitations, à leurs femmes. Leurs chevaux sont des meilleurs & des plus vigoureux de toute la partie de la Tartarie, située au levant de la mer Caspienne. Fort peu parmi eux ont des habitations fixes ; & ils campent pour la plûpart sous des tentes ou des hutes. Ils obéissent à des murses particuliers, qui sont fort puissans, & qui n'obéissent, qu'autant qu'ils veulent, au Kan de la horde de Casatschia. En hyver, leurs courses ordinaires sont dans le pays du Contaïsch ou des Callmoucks ; & ils harcelent incessamment, pour faire des esclaves, les Cosaques du Jaick, les Tartares Nogais, & les tribus des Callmoucks de l'Ajalka chan, qui demeurent dans le royaume d'Astracan, sous l'autorité du Czar de Moscovie : en été ils courent bien avant dans la Siberie ; en sorte qu'ils ne vivent en paix qu'avec les Tartares Usbecks leurs voisins, qui sont Mahométans comme eux, & chez qui ils vont vendre leurs esclaves à des marchands Persans, Arméniens ou Indiens : mais ils gardent ordinairement pour eux les jeunes femmes & filles Russiennes.

Le Kan des Tartares de la horde de Cara-Kalpats, qui occupent la partie occidentale du Turkestan, réside en hyver dans la ville de *Tunkat*, située vers l'embouchure de le petite riviere d'Ilac, dans le Sirr ou Sihon, au nord, & à environ 15. lieues au-dessus de Taschkunt. Cette ville est dans une situation agréable ; mais elle est peu considérable, quoique bâtie de brique, & qu'elle passe pour la capitale du pays. En été, ce Kan & ses sujets vont camper sur les bords de la mer Caspienne, & aux environs de l'embouchure de la riviere de Sirr dans le lac d'Arall, d'où ils se joignent à ceux de la horde de *Casatschia*, pour courir sur les Callmoucks, ou sur les sujets de la Russie. Les murses, qui les gouvernent, ne sont pas plus soumis que ceux de leur horde, à leur Kan.



II.

L'ASIE OCCIDENTALE.



Ous comprehons dans cette partie de l'Asie, l'*Arabie*, la *Turquie d'Europe* & *la Perse*.

I.

L'ARABIE.

Cette partie de l'Asie occidentale, qui est une grande presqu'Isle, s'étend, suivant la carte que M. d'Anville nous en a donnée en 1751. depuis le 12. dégré 30. m. de latitude septentrionale, jusques vers le 34. & entre le 51. & le 76. de longitude : ainsi elle a environ 530. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 400. du levant au couchant. Elle est bornée au nord par la Syrie ou la Turquie d'Asie ; au levant par l'Irac ou la Perse & le golfe Persique ; au midi par la mer des Indes ; & au couchant par la mer Rouge & par l'isthme de Suez qui la séparent de l'Egypte, de la Nubie & de l'Abissinie.

On rapporte l'étymologie du nom *Arabie* à sa situation ; & ce mot en Hebreu signifie *Pays situé au couchant* du Tigre, de l'Euphrate, & du reste de l'Asie. C'est le pays que les anciens géographes ont le mieux connu, & un des plus ignorés par les Européens. Il fut d'abord habité par Ismaël fils d'Abraham & d'Agar, d'où ses descendans furent nommés *Ismaëlites* & *Agareniens*. Ces peuples s'étant mêlés dans la suite avec les Amalécites, les Madianites, les Ammonites, les Sabéens, &c. ils ne formerent ensemble qu'un seul peuple, qui fut nommé *Arabe* par la raison qu'on vient de dire. Ils furent dans la suite nommés *Sarasins*, nom sur l'étymologie duquel les critiques ne sont pas d'accord.

L'Arabie, après avoir été gouvernée par des princes particuliers, passa sous la domination d'Alexandre le Grand, & dans la suite sous celle des Romains, qui en commencerent la conquête sous Auguste, qui acheverent de la soumettre l'an 103. de J. C. & qui la partagerent en deux provinces de leur empire. Ils y abrogerent les anciennes loix du pays, & y substituerent les leurs, comme plus humaines & plus raisonnables. Les Arabes se révolterent souvent contre les empereurs Romains ; & Sevére, Macrin & Aurélien furent obligés d'armer pour les remettre dans l'obéissance.

Au VII. siécle Mahomet les fit révolter, & leur fit recevoir sa doctrine. Comme il la publioit avec trop de véhémence, il pensa être arrêté par les magistrats, pour être

pendu. Il en fut averti : il prit la fuite, & se retira à Medine en 622. C'est de cette fuite qu'on nomme en Arabe *Hegire*, que les Sarasins & les Turcs comptent leurs années.

Mahomet, après avoir conquis le pays par la force des armes, établit 4. généraux pour subjuguer toutes les parties de la terre; sçavoir, *Abubeker*, *Omar*, *Osman*, & *Ali*. Il mourut à Médine en 631. âgé de 61. ans. Abubeker, qui avoit donné sa fille à Mahomet, & qui etoit le plus puissant des Arabes, se fit calife après la mort de son gendre; c'est-à-dire, successeur légitime de Mahomet, & joignit comme lui la puissance temporelle à la spirituelle, ou la souveraineté au grand sacerdoce. Il fut le premier qui récueillit les mémoires, ou plutôt les rêveries & les impiétés de l'Alcoran.

Cette dignité de calife ou successeur de Mahomet, fut ensuite souvent partagée ou usurpée par des tyrans, quoiqu'elle fût ordinairement héréditaire. Ces califes, dans la grandeur de leur état, posséderent des pays immenses; ils furent les maîtres de toute la *Syrie*, de la *Mesopotamie*, de la *Perse*, du *Korasan*, du *Tabaristan*, &c. Leur domination s'étendit encore sur l'*Arabie*, sur l'*Egypte*, la *Nubie*, l'*Afrique*, l'*Espagne*, la *Sardaigne*, la *Corse*, & sur plusieurs autres isles de la Méditerranée. Ils avoient sous eux des gouverneurs, dont les principaux étoient ceux de Korasan, d'Egypte & d'Afrique. Ces gouverneurs avoient trop d'autorité pour n'en pas abuser. Celui qui avoit le gouvernement d'Afrique & d'Espagne, se révolta, & les détacha de l'empire du calife qui résidoit à Bagdad. En 1055. Togrul Beg prit Bagdad : il obligea Cajan, qui en étoit calife, de lui donner la qualité de *Sultan*, & de ne se réserver que la jurisdiction spirituelle & les honneurs de la mosquée. De-là est venu l'avilissement de l'autorité des califes & la grande puissance des gouverneurs, qui se firent souverains sous le nom de *Sultans*; tels furent les sultans d'Egypte, de Syrie, &c.

L'air de l'Arabie est généralement fort chaud : il ne laisse pas d'être sain; mais il y a fort peu d'eau. On y trouve beaucoup de sables & de déserts, & peu de rivieres; & comme il y pleut rarement, le pays est stérile en bien des endroits. En effet nos meilleures cartes, qui sont celle de l'Afrique de Guillaume de l'Isle de l'an 1722. & celle de d'Anville de l'an 1751. ne marquent que quelques rivieres dans une région aussi étendue. Les principales sont celles d'*Astan* ou *Aslan*, & de *Faly*, qui se jettent dans le golfe Persique; celle de *Prim* & celle qui prend sa source au-dessus de *Sanaa*, dont on ne dit pas le nom, & que quelques-uns appellent *Negeran*, qui se jettent dans la mer des Indes.

Cette grande sécheresse rend le territoire de l'Arabie presque généralement stérile; & il n'est guères cultivé que vers les côtes de la mer qui l'environnent, surtout dans l'Arabie Heureuse, où il produit des dattes, de la canelle, du baume, de la myrrhe, de l'encens, des plantes aromatiques, & sur-tout d'excellent caffé, qui avec les perles qu'on pêche dans le golfe Persique, & le corail qu'on recueille dans la mer Rouge, font les principales richesses du pays.

Les Arabes, pris en général, sont de moyenne taille, & ont le visage basané : ils sont superstitieux, mélancholiques, rêveurs & fort sobres, à quoi la chaleur du climat contribue beaucoup : ils sont vindicatifs, & font passer leur vengeance à leurs descendans. Du reste ils ont l'esprit vif, subtil, fécond & propre aux sciences spéculatives & abstraites; & ce sont eux qui ont introduit l'excessive subtilité de l'ancienne philosophie : ils ont eu aussi de grands philosophes, & ont excellé dans l'astronomie, la médecine, & sur-tout dans

la poësie, qui étoit fort en vogue chez eux, avant même le Mahométisme, & dont ils ont porté le goût en Afrique & en Europe. Ils parlent une langue formée de l'Hebraïque, qui est belle & très-abondante, & qui est aussi étendue que le Mahometisme, dont la loi est écrite en cette langue : on leur attribue l'invention des chiffres qu'on appelle pour cette raison *Chiffres Arabes*.

On partage les Arabes en vagabons ou errans, & en sédentaires. Les Arabes vagabons, qu'on appelle *Bedouins*, demeurent toujours à la campagne sous des tentes. Ils vantent beaucoup leur noblesse, & ne s'allient pas avec les étrangers. Ils sçavent aussi la généalogie de leurs chevaux qui sont fort estimés. Ils sont divisés par tribus; chaque tribu est partagée par familles, qui ont chacune un chef ou *Cheïck* particulier, sous l'emir chef de la tribu. Les Arabes sédentaires demeurent dans les villes, les bourgs & les villages : ce sont eux qui s'appliquent au commerce & aux sciences, sur-tout à la médecine & à l'astronomie.

Les Bedouins, dont le nom signifie *Champêtre* ou *Habitant des déserts*, sont les véritables Arabes ou Sarasins qui descendent d'Ismaël. Ils sont répandus dans l'Arabie, mais principalement dans l'Arabie Pétrée, dans la Palestine, dans les provinces voisines, & jusqu'en Egypte & sur les côtes d'Afrique. Leur unique profession est de monter à cheval, de nourrir leurs troupeaux, & de faire des courses pour détrousser tous ceux qu'ils rencontrent, sans néanmoins répandre du sang; méprisant les arts méchaniques & l'agriculture, comme n'étant pas assortis à la noblesse de leur origine. Ils campent ordinairement dans les déserts auprès des eaux & des pâturages pour la commodité de leurs troupeaux. Leurs brigandages les rendent ennemis de toutes les nations : ils exercent néanmoins l'hospitalité, & sont civils & honnêtes envers ceux qui vont les trouver de bonne foi : leurs armes sont la lance, l'épée, une masse de fer, & quelquefois une hache : mais ils n'ont pas l'usage des armes à feu qu'ils abhorrent. Ils sont ordinairement bien montés, & tâchent toujours d'attaquer avec avantage : ils sont indépendans du Grand-Seigneur, qui s'en sert néanmoins quelquefois pour châtier les rebelles; mais ce n'est que par des présens qu'il les détermine à s'armer en sa faveur. Il n'y a que les principaux qui sçachent lire & écrire; & ils font consister principalement les préceptes de la loi de Mahomet, qu'ils suivent, dans la circoncision, le jeûne du ramadan & la priere, qu'ils font dans leurs tentes ou en pleine campagne; n'ayant pas de tentes particulieres qui puissent leur servir de mosquées. Ils laissent dans une grande liberté les Chrétiens qui sont sous leur domination : ils sont graves & sérieux, & ont grand soin d'entretenir leur barbe qu'ils laissent croître. Leurs conversations sont honnêtes, & ils ne medisent jamais. Ils ne jouent que pour s'amuser, & jamais ils ne jouent d'argent & ne s'enyvrent jamais : mais parmi eux la haine du sang est irréconciliable. L'emir juge souverainement tous leurs differends sans le secours d'avocats ou de procureurs. Ils sont secs & robustes, & accoûtumés à une vie dure & fatiguante par leurs fréquens voyages : ils ont le corps endurci au travail, & n'ont d'autres médecins ou apoticaires dans leurs maladies, que des femmes qui ont des secrets particuliers, ou bien ils se servent d'amuletes. Les femmes du plus haut rang sont belles, parce qu'elles sont à couvert du soleil : les autres sont brunes, hâlées & basanées.

L'Arabie a été autrefois très-florissante par le commerce, qui y attiroit une grande abondance : mais, non contens des profits qu'ils en retiroient, une partie d'entre les

Arabes exerça le brigandage; ce qu'ils ont continué depuis, soit par terre, en attaquant les caravanes qui vont à la Mecque ou ailleurs, soit sur la mer Rouge; ce qui y a fait tomber le commerce.

Tous les Arabes professent aujourd'hui le Mahométisme, dont ils ont les deux sanctuaires, *la Mecque* & *Medine*; de l'Arabie, il s'est répandu dans tout l'Orient, en Afrique & en Europe.

Quant au gouvernement, le pays est partagé entre un grand nombre de *Chérifs*, d'*Emirs* ou de *Cheicks*, les uns indépendans, & les autres sujets ou simplement tributaires du Grand Seigneur. Parmi ces petits souverains, le plus puissant & le plus respecté est le chérif de la Mecque, auquel tous les princes Mahometans s'empressent de faire des présens, tant à cause qu'il est de la race de leur législateur Mahomet, que pour avoir sa protection en faveur des caravanes que la dévotion attire à la Mecque.

On divise l'Arabie, en Arabie *Petrée*, en *Arabie Déserte*, & en *Arabie Heureuse*.

I. L'Arabie Petrée.

C'est la moins étendue des trois parties de l'Arabie, dont elle occupe la portion la plus occidentale. Elle est bornée au nord par l'Egypte & la Palestine; au levant par l'Arabie Déserte, qui la borne aussi au midi avec l'Arabie Heureuse; & elle a au couchant la mer Rouge & l'isthme de Suès qui la séparent de l'Egypte. Son étendue du midi au nord, est d'environ 140. lieues communes de France; mais sa largeur du levant au couchant, est inégale: elle va en diminuant du nord au midi. Elle est d'environ 80. lieues dans la partie septentrionale, & seulement de 8. à 10. à l'extrémité de la méridionale.

L'Arabie Pétrée fut anciennement la demeure des *Iduméens*, des *Moabites*, des *Madianites* & des *Amalécites*; & c'est un des plus célébres pays du monde, tant par le séjour que les Israëlites y firent pendant 40. ans, après que Dieu les eut tirés de l'Egypte, que parce qu'elle contient la montagne de *Sinaï*, où il leur donna sa loi par le ministère de Moyse, & le mont *Oreb*, où il lui parla dans le buisson ardent. Mais aussi cette partie de l'Arabie n'est considérable que par ces merveilles; car par lui-même le pays n'est rempli que de montagnes seches & stériles, & de déserts sabloneux, & n'est habité que par des peuples errans, qui n'ont pas d'habitations fixes.

L'Arabie *Pétrée* tire son nom de l'ancienne ville de *Petra*, qui en a été la capitale. Quelques géographes la partagent en septentrionale & méridionale, & comprennent dans cette derniere les états du chérif de la Mecque: mais Guillaume de l'Isle, dans sa carte de l'Asie de l'an 1723. & dans celle de l'Afrique de l'an 1722. n'admet pas cette division: il ne met même la position de l'*Arabie Petrée*, que dans la premiere, qu'il renferme dans les limites, dont on a déja parlé, & qui se trouvent en dernier lieu dans la carte de M. d'Anville, qui ignore également cette division. Guillaume de l'Isle comprend les états du chérif de la Mecque dans l'Arabie Déserte: mais M. d'Anville les renferme avec plus de vraisemblance dans l'Arabie Heureuse, & nous suivrons son autorité.

L'Arabie Pétrée est soumise au Grand Seigneur, & elle dépend du gouvernement du Caire en Egypte. Ce n'est qu'un désert sabloneux, où il ne pleut presque jamais, où la chaleur est excessive pendant le jour, & où les nuits sont très fraîches. Les sources & les puits y sont rares; & il y a peu de pays au monde, où on trouve moins de créatures vivantes. Il ne produit aucuns fruits: on y trouve cependant quelque bétail, dont le lait, avec la chair des chameaux, fait la nourriture des habitans qui y sont établis.

La capitale de l'Arabie Pétrée étoit

PETRA, aujourd'hui *Herac* suivant les uns, ou *Karac* selon les autres. Cette ville, qui a été métropole de la troisiéme Palestine & de la premiere Arabique, est située sur les frontières de la Palestine & de l'Arabie, sur la riviere de Safla, qui se jette dans la mer Morte, & vers sa source, au 30. dégré 30. m. de latitude, & au 53. 30. m. de longitude. Elle sert encore de titre à un métropolitain du rit Grec : elle est à demi-ruinée. Les Turcs y tiennent une garnison.

Une autre ville de l'Arabie Pétrée est *Le Tor*, petite ville, située sur le bord Oriental de la mer Rouge, à 15. lieues au sud-ouest du mont Sinaï, à l'entrée du golfe appellé anciennement *Heroolite*. Il y a un bon port pour les vaisseaux & les galeres, défendu par un château, où commande un Aga, & où il ne loge que des Turcs. On voit à deux lieues de Tor, le monastère de Ste Catherine, d'une trentaine de caloyers; ou de moines Grecs, qui est beau & spacieux. Il y a cinq ou six maisons fort pauvres de Grecs. Le jardin des religieux, qui est un peu éloigné du monastère, est le lieu nommé *Elim*, qui fut le septiéme campement des Israëlites, après le passage de la mer Rouge, où Moyse trouva 70. palmiers, & 12. fontaines amères, qu'il rendit douces. Neuf de ces fontaines subsistent encore; mais elles ont repris leur ancienne amertume : les eaux en sont chaudes. Au lieu des 70. vieux palmiers, on y en compte plus de 2000. dont les religieux tirent du revenu.

La montagne de Sinaï est composée en partie d'un marbre dur & rougeâtre : les Arabes l'appellent *Gibel-Mousa*, parce que Dieu y donna la loi aux Israëlites, par le ministère de Moyse, ou seulement *El Tor*, qui veut dire *la Montagne* par excellence : elle est située dans une espéce de péninsule, formée par deux bras de la mer Rouge, dont l'un s'appelle le golfe de *Colsum*, & l'autre d'*Elan*, ou plutôt, suivant M. d'Anville; le premier *Bahr-Assués*, & l'autre *Bahr el-Acaba* : elle est à 260. milles, ou 70. lieues communes de France au sud-est du Caire, d'où on met ordinairement dix jours pour y arriver. Il faut traverser pour cela le désert de *Sin* ou *Sinaï*, qui est fort élevé, & qu'il faut monter par un chemin très-rude, dont la plus grande partie est taillée dans le roc. On arrive enfin dans une plaine, qui a 3. lieues de long sur une de large, & qui est environnée de rochers & de collines. Vers l'extrémité de cette plaine, du côté du nord, s'élevent les deux montagnes de *Sinaï* & d'*Oreb*. La premiere est plus haute d'un tiers que l'autre, & la montée en est plus droite & plus difficile. L'extrémité de cette montagne, qui est inégale & raboteuse, ne peut contenir que 60. personnes. On y a bâti la chapelle de Ste Catherine, auprès de laquelle il y a une fontaine d'eau fraîche. La montagne d'Oreb est au couchant de celle de Sinaï.

Il y a un monastère au mont Sinaï habité par des moines Grecs ou caloyers, fondé par l'empereur Justinien, & bâti en forme de forteresse. Il est sous l'invocation de Ste Catherine, dont on croit y posséder les reliques; & il a 300. pieds en quarré, & 40. d'élévation. Il est partie de pierre, & partie de boue & de mortier. L'église dédiée à la *Transfiguration* en est magnifique. Elle est couverte de plomb, & soutenue par deux rangs de colonnes de marbre. Il y a environ 50. religieux, & 150. en y comprenant les freres lays, & ceux qui vont à la quête : ils y menent une vie très austère. L'abbé de ce monastère est un archevêque du rit Grec, qui réside ordinairement au Caire.

Ce prélat entre dans le monastère par la porte, lorsqu'il est installé. Tous les pélerins n'y entrent que par une fenêtre, dans laquelle ils sont guindés par les freres lays, qui

qui y font la garde. Il y a quatre milles, pour monter du monastère au sommet de la montagne, où Dieu donna les deux tables de la loi à Moyse. On a bâti sur ce sommet une chapelle assez propre; & il y en a une autre sous l'invocation d'Elie. Cette montagne est en grande vénération parmi les Musulmans; & les Arabes des environs protegent les Chrétiens, qui y vont en pélérinage, moyennant une petite rétribution. Au reste, les moines du mont Sinaï ont trouvé moyen d'y former un jardin de 4. arpens, où ils recueillent des fruits & des légumes.

Ailah ou *Elan*, & en Latin *Elana* ou *Aalia*, sur la côte & à la pointe la plus septentrionale d'un golfe de la mer Rouge, auquel elle donne son nom, à 22. lieues au nord-est du mont Sinaï, étoit une ancienne ville avec un bon port, située auprès du chemin que suivent les pélerins d'Egypte qui vont à la Mecque. Il y avoit autrefois une forteresse bâtie dans la mer; mais elle est tombée en ruine; & il n'y a plus qu'une tour sur le rivage, où demeure le gouverneur Turc, qui dépend de celui du Grand Caire.

II. L'Arabie Déserte.

Suivant la carte de M. d'Anville, elle est beaucoup plus étendue que les deux autres ensemble. Elle occupe toute la partie septentrionale, & une grande partie de l'orientale de l'Arabie. Elle est bornée au nord par la Sourie ou Syrie, & le Diarbeck, dont elle est séparée par l'Euphrate; au levant par des montagnes qui la séparent de l'Irac, province de Perse, & par le golfe Persique; au midi par l'Arabie Heureuse, ou l'Yémen; & au couchant par les états du chérif de la Mecque, dont elle est séparée par une chaîne de montagnes, & par l'Arabie Petrée. Son étendue du midi au nord est d'environ 300. lieues communes de France, & au moins d'autant du levant au couchant.

M. d'Anville dans sa carte la partage en divers quartiers ou déserts, dont les principaux sont ceux de *Barrai-al-Sham* ou de *Syrr*; d'*Al-Dahna*; d'*Al-Gius*; de *Ben-Temin*; d'*Amer-Rabiaa*; de *Naged-el-Ared*, &c. Guillaume de Lisle, dans sa carte de la Perse de l'an 1724. la divise aussi en différens quartiers, auxquels il donne le nom des provinces les plus voisines, comme le *Désert de la Syrie*, le *Désert de Gesire* ou *Diarbeck*, & le *Désert d'Irac*. Mais tous ces quartiers sont très-peu connus. Tout ce qu'on peut dire en général de l'Arabie Déserte, c'est qu'elle a été la demeure des *Iduméens*, des *Moabites*, des *Madianites*, & des *Amalécites*: elle fut celle des Israëlites pendant quarante ans, avant leur entrée dans la Terre Promise ou Palestine. Elle est nommée *Deserte*, à cause de la nature de son terroir, entrecoupé de montagnes, & de sables. On y trouve néanmoins plusieurs troupeaux de moutons, de chévres & de chameaux, qui broutent le tamarin & les bruyeres, dont cette province abonde.

Les habitans sont des Arabes Bedouins, presque tous tributaires du Turc, que les Anciens ont nommés *Nomades* ou *Scénites*, parce qu'ils habitent sous des tentes, sans avoir de demeure fixe. Il y a peu de villes. La principale est *Ana* ou *Anna* sur l'Euphrate, qu'on dit grande & marchande. M. d'Anville l'attribue à l'Irak, province de Perse. On y rencontre aussi plusieurs villages. Un des principaux est *Sukaria*, sur le chemin d'Ana à Alep entre deux montagnes, avec un fort au milieu. Il y a 150. familles d'Arabes ou de Turkemans, dont les femmes sont belles. Il n'y a qu'une fontaine d'eau souffrée & puante, dont les habitans sont obligés de boire.

Nous comprenons dans l'Arabie Déserte, après MM. de Lisle & d'Anville, les états

de l'émir d'*El-Catif*, & ceux des émirs de *Mascalas*, de *Mascate*, de *Vodana*, &c. qui s'étendent dans l'Arabie Orientale le long du golfe Persique, & le royaume d'Yemama; pays que d'autres comprennent dans l'Arabie Heureuse.

Nous avons si peu de mémoires exacts & détaillés de l'état présent de cette partie de l'Asie, qu'on peut dire qu'on n'en a que des connoissances superficielles.

1. Les états de l'émir d'*El-Catif* s'étendent le long de la côte occidentale du golfe Persique, ou de l'Arabie Orientale, depuis le 25. dégré de latitude, jusqu'au 29. suivant la carte de d'Anville, qui leur donne le nom d'*Heger* ou *Heger-Bahrain*; d'autres les nomment le pays de *Chader*. Ils sont bornés au nord par le pays de Bosra ou Bassora, portion de la Perse; au levant par le golfe Persique; au midi par les états d'*Oman* & de *Mascate*; & au couchant par ceux de *Naged-el-Ared*.

La plus grande partie de ce pays est occupée par les Arabes nommés *Beni-Khalid*: leur cheik est le seul qui y commande; & les Turcs, qui s'en disent les maîtres, n'y ont aucune autorité. Le pays renferme des rivieres & des sources; & on trouve de la bonne eau, presque par tout, à 10. pieds de profondeur. Il y croît du coton, des dattes, du riz, & toute sorte de fruits: mais les chaleurs y sont excessives; & il y a beaucoup de sables mouvans, qui ont gâté les chemins.

La ville d'El-Katif, qui en est la capitale, est l'ancienne *Gerra*, & elle passe pour un bonne ville. Elle est située sur la côte occidentale du golfe Persique, au 27. dégré 30. m. de latitude, & au 66. de longitude, à 70. lieues au midi de Basra ou Bassora, suivant M. d'Anville; & au midi de l'isle de *Chader*, dont elle est séparée par un bras de l'Euphrate. Elle est ceinte de bonnes murailles, & d'un bon fossé; & on y entre par 4. portes: c'est une des principales échelles du golfe Persique, ou du pays de Hedger. Dans les hautes marées, la mer vient jusqu'au pied de ses murs: il y a un petit golfe ou canal, par lequel les plus gros vaisseaux entrent chargés près de la ville, avec la marée.

Le golfe Persique, qui sépare l'Arabie de la Perse, & qu'on appelle aussi de *Basra* ou *Bassora*, s'étend du nord-ouest au sud-est, depuis l'embouchure de l'Euphrate & du Tigre, joints ensemble, dans ce golfe, jusqu'au détroit de *Mosandam* ou *Moçandon*, dans l'espace de 155. lieues communes de France. Sa largeur du levant au couchant, est d'environ 60. lieues. Ce golfe est célébre par la grande pêche des perles, qui s'y fait pendant les mois de Juin, Juillet & Août; & c'est l'endroit de toute l'Asie, où on pêche, à ce qu'on prétend, les plus grosses, les plus rondes, & en plus grand nombre.

L'isle de *Chader* ou *Hedger*, dont on vient de parler, & que les Anciens ont connue sous le nom de *Messene*, est formée par un bras de l'Euphrate, qui la borne au couchant d'un côté; & de l'autre par la côte occidentale du golfe Persique. Elle s'étend depuis l'Euphrate, jusqu'à El Catif, dans l'espace de 70. lieues communes de France du nord au midi: mais sa largeur est peu considérable, & la plus grande n'est que de cinq à six lieues. On y trouve beaucoup de palmiers; mais le terrain de l'isle n'est pas également bon par-tout, & une grande partie est stérile, à cause que la mer la couvre, quand les marées sont hautes.

A 15. à 20. lieues au sud-est de la ville d'el-Catif, & environ à 4. lieues de la côte orientale de l'Arabie, sont dans le golfe Persique les deux isles de *Bahrain*, qui appartiennent au roi de Perse. La principale, plus longue que large, a une ville, un fort, & quelques villages. On y trouve des vignes, des montagnes & des jardins. L'autre a 12. milles de circonférence, &

renferme des jardins, des dattiers & des bois. La pêche des perles, qu'on fait sur les côtes de ces isles, au profit du roi de Perse, est fort abondante; & on y pêche aussi du corail & des cornalines. Comme l'eau de ces isles est fort mauvaise, les plongeurs employés à la pêche des perles, en puisent dans le fond du golfe, qui est fort bonne. Il y a au midi des isles de Bahrain un banc fort étendu, où on pêche aussi beaucoup de perles, au profit de l'émir d'el-Catif.

On voit quelques villes dans les états de cet émir, le long de la côte orientale de l'Arabie; mais nous n'en avons pas une connoissance bien certaine. La principale, est celle d'*Asa* ou *Lhasa* sur la riviere d'Aftan, où il réside ordinairement. Elle est située à 20. lieues au sud-ouest d'el-Catif: on y voit beaucoup de palmiers, de même que dans le reste de ses états, & il y a beaucoup de villages.

2. *Mascalat*, ville située vers le 24. dégré de latitude, à 10. lieues au midi de la côte orientale de l'Arabie, & à 90. lieues au sud-est d'el-Catif, est la capitale des états de l'émir de ce nom.

3. *Julfar* ou *Giolafer*, ville située à l'embouchure de la riviere de Fals dans le golfe Persique, à 60. lieues au nord-est de Mascalat, a un petit port de mer: elle est dans les états de l'émir d'*Aual*.

4. Le royaume ou état d'*Oman* & de *Mascate*, s'étend le long de la côte orientale de l'Arabie, depuis le cap de *Moçandon* où finit le golfe Persique, jusqu'à celui de Rasalgate dans la mer des Indes & le golfe Arabique, dans l'espace d'environ cent lieues de côte: le climat du pays est fort chaud, & abondant néanmoins en palmiers & en fruits; mais les singes le désolent & y font de grands dégâts. Le pays est fort peuplé; & on y rencontre plusieurs tribus d'Arabes errans.

4. *Mascate* ou *Meskiet*, est la principale ville du pays d'*Uman* ou *Oman*. Elle est située sur la côte de la mer des Indes, vers le 23. dégré 45. m. de latitude, presque sous le tropique du Cancer, & le 74. 45. m. de longitude, dans une plaine entre deux rochers. Elle a trois milles de circuit, & ne contient néanmoins que 300. maisons ou cabanes, habitées par des Arabes, des Maures, des Juifs & des Indiens. Elle est environnée de fortes murailles, & défendue par une bonne forteresse & 5. ou 6. châteaux: il croît aux environs des dattes, du coco, du poivre, & du tamarin. Elle est fort commerçante; mais la chaleur y est excessive: sa baye est petite, environnée de hauts rochers: ses habitans sont maigres, & de taille moyenne; ils ont le teint basané & la voix foible, & sont d'un caractère fort doux, mais fort zélés observateurs du Mahométisme.

Les Portugais s'étoient emparés de la ville de Mascate, pour leur commerce de l'Arabie & de la Perse, & les Augustins Portugais y avoient un couvent: mais les Arabes ont repris cette ville sur eux, depuis le milieu du dernier siécle. Les Arabes de la côte construisent leurs vaisseaux sans y employer du fer: ils cousent les planches les unes avec les autres, avec du cuir fait d'une écorce d'arbre.

Scher, *Sir* ou *Tsor* sur la même côte, environ à 35. lieues au sud est de Mascate, est une ville fort commerçante avec un havre. Il y avoit un château qui est aujourd'hui ruiné. Son district est fort étendu. *Kalhat* ou *Calajatta*, étoit une autre ville située sur la même côte, à 70. lieues au nord de Tsor; les Portugais l'ont ruinée à cause d'une trahison qu'on avoit tramée contre eux.

5. L'état de l'émir de *Vodana* prend son nom d'une ville située à environ 30. lieues au levant de Mascate, au confluent de deux rivieres qu'on appelle *Moïesur*, & qui portent des barques jusques dans la mer.

La ville est assez bonne: mais son territoire ne produit que peu de riz, & point de bled. On y recueille beaucoup de fruits, surtout de prunes, de coins, de melons & de raisins, dont l'émir permet aux Juifs, qui ont un quartier séparé dans la ville, de faire du vin. Le terriroire est rempli de palmiers., dont les dattes font la nourriture la plus commune des habitans.

6. *Mahrah* est un pays assez étendu, situé au midi de l'état de Mascate, sur les frontieres de l'Arabie Heureuse, qu'il a au midi. Il est stérile; & il n'y a ni palmiers, ni terres cultivées. Les habitans, dont la langue est un dialecte particulier de l'Arabe, n'ont pour tout bien que des chameaux, des dromadaires, & de l'encens qu'ils trafiquent.

Iemama, que Guillaume de l'Isle appelle aussi *Hadrama*, est une autre contrée fort étendue de l'Arabie déserte, dans l'intérieur du pays, située entre la *Heger-Bahrain* qu'elle a au levant, & la *Naged-Ared* qu'elle a au couchant. Il y a un grand nombre de villages suivant la carte de M. d'Anville, qui met la position de la ville d'*Iemama*, capitale du pays, au 25. dégré & quelques minutes de latitude, & au 63. 30. m. de longitude: mais le pays est très-peu connu des Européens, ainsi que la plus grande partie de l'Arabie.

III. L'Arabie Heureuse.

Elle occupe la partie meridionale de l'Arabie, & une portion de l'occidentale; & on peut la diviser en deux parties, dont la premiere contient les états des émirs de la Mecque & de Médine, & l'autre l'Arabie Heureuse proprement dite.

§. 1. *Les états des Emirs de la Mecque & de Médine.*

Ces états, que d'autres attribuent à l'Arabie Pétrée, s'étendent depuis le 17. dégré de latitude, jusques vers le 25. & entre le 54. & le 63. de longitude. Ils sont bornés au nord par l'Arabie Pétrée, & par la Déserte; & cette derniere les borne au levant; au midi, par l'Arabie Heureuse proprement dite, & au couchant par la mer Rouge. Leur étendue du midi au nord, le long de la côte de cette mer, est d'environ 200. lieues communes de France; mais leur plus grande largeur du levant au couchant, n'en a pas plus de 50. Ce pays appartient pour la plus grande partie, aux chérifs de la Mecque & de Médine, qui descendent de Mahomet, par Fatime sa fille, & qui possédent leurs états sans aucune dépendance, sous la protection du Grand Seigneur ou empereur des Turcs. Ce prince, comme calife ou souverain pontife de la religion Musulmane, prend connoissance des divisions qui s'élevent parmi ces chérifs pour leur succession, & fait souvent pancher la balance, pour établir pour chérif, celui qu'il protége, & qui doit toujours être pris parmi les princes de la maison régnante. Le Grand Seigneur ne posséde dans cette partie de l'Arabie, que *Gedda* sur la côte de la mer Rouge, qui est proprement le port de la Mecque, où il tient un bacha, dont l'autorité est assez bornée: mais il est le maître de la côte opposée d'*Habesh*, & de la mer Rouge, que les Turcs ont conquise sur les Abissins, & qu'ils possédent entiérement.

Le pays est assez peuplé & assez fertile. On y voit diverses tribus errantes de Bédouins ou Arabes libres & indépendans.

La Mecque, ou comme l'écrit M. d'Anville, *la Meke*, est située au 21. dégré 45. m. de latitude, & au 56. 30. m. de longitude, sur la riviere de Chaïbar, à deux journées de son embouchure dans la mer Rouge, dans une vallée entre des montagnes stériles, à 37. journées du Caire, qu'il faut faire en traversant les déserts de l'Arabie. Elle est environnée de bonnes murailles, & on la dit aussi grande que Marseille.

Elle est regardée comme la plus ancienne, & la plus illustre de l'Arabie; & elle est depuis long-tems la plus grande & la mieux peuplée du pays : en effet, elle a toujours été considérée, avant & depuis Mahomet, comme un sanctuaire; & l'usage d'y faire des pélerinages étoit établi long-tems avant ce faux prophéte. Les Arabes idolâtres ses compatriotes s'y rendoient en foule avant lui, pour visiter la maison carrée, nommée *Kaaba*, dont ils attribuent la construction à Abraham & à Ismaël; & cette maison étoit pour eux un lieu d'assemblée, pour y faire des sacrifices & des prieres. Cette maison, que tous les Musulmans doivent visiter une fois dans leur vie, suivant la loi de Mahomet, est élevée au milieu d'un temple. Elle a 15. pas de long sur onze ou douze de large, & environ 5. brasses de hauteur. Le temple ou la mosquée qui renferme ce sanctuaire, est servi par un grand nombre de ministres, & journellement enrichi par les dons, que le grand nombre de pélerins qui y abordent de toutes les provinces où on professe la religion Mahométane, y apportent. Il y va en effet tous les ans 5. caravanes très-nombreuses de Musulmans, dont l'une vient du Caire, une 2e. de Sourie dans les états du Grand Seigneur; une 3e. de Barbarie, une 4e. de Perse, & une 5e. de l'Indoustan, ou des états du Grand Mogol : le nombre des pélerins de chacune de ces caravanes monte quelquefois, à ce qu'on prétend, jusqu'à 50000.

On ne sçauroit croire les choses merveilleuses qu'on rapporte des richesses immenses qui ornent le temple de la Mecque, dont peut voir la description dans l'histoire des Arabes de M. de Boulainvilliers. On est également étonné, de ce que le grand nombre de Musulmans, qui font tous les ans le pélerinage de la Mecque, n'affament pas cette ville, située au milieu d'un affreux désert : mais ils s'empressent tous d'y apporter de toutes les provinces, une grande quantité de toute sorte de provisions, qui y entretiennent l'abondance; & les Musulmans regardent cette abondance, comme l'effet de la promesse de l'ange à Ismaël & à sa mere, lorsqu'Abraham les chassa de sa maison.

La ville de la Mecque est divisée en deux parties, dont celle qui est au nord, & qui est la plus élevée, est nommée *Bokkak* dans l'alcoran, à cause du grand nombre de ses habitans. La 2e. qui est plus basse, est dite *Haram*, par rapport à l'enceinte du temple qu'elle renferme, & du droit d'asyle, dont elle a toujours joui.

Médine, ville capitale des états de l'émir qui en prend le nom, est située à environ 80. lieues au nord de la Mecque, & à trois journées de chemin de la côte orientale de la mer Rouge, qu'elle a à son couchant. Elle est célébre par le choix qu'en fit Mahomet pour y établir sa résidence, lorsqu'il fut obligé d'abandonner la ville de la Mecque sa patrie, & par le tombeau de ce faux prophete, qui est visité par tous ceux qui font le pélerinage de la Mecque. Il est de marbre blanc, dans une tourelle ou bâtiment rond, couvert d'un dôme, & ouvert depuis le milieu jusqu'au dôme. Il est à platte terre, relevé & couvert comme celui des empereurs Turcs à Constantinople. D'autres assurent que la tourelle où est ce tombeau, est ornée de lames d'argent, & tapissée d'un drap d'or; & que le tombeau est soutenu par des colonnes de marbre noir très-déliées, & environné d'une balustrade d'argent, chargée de quantité de lampes. Enfin on ajoute, qu'il y a à ce tombeau des richesses immenses. On voit aussi à Médine les tombeaux d'Abubeker, d'Ali, d'Omar & d'Osman, successeurs de Mamet, qui fit élever près de cette ville, la premiere mosquée, où il établit son culte.

Le nom de *Médine* signifie en Arabe, une ville, ou une habitation d'un peuple nom-

breux ; & pour la distinguer, on y ajoute l'épithete d'*Alnabi* ou *Olnabi*, pour dire que c'est la ville du Prophete par excellence, ou comme on l'entend aujourd'hui, le *lieu de son repos.* Cette ville est grande comme la moitié de la Mecque ; & elle a un fauxbourg qui est aussi grand que la ville : son port sur la mer Rouge, est à *Iambo*, petite ville qui en est éloignée d'environ 30. lieues vers le sud-ouest, & qui est semblable pour les bâtimens & pour la grandeur, à celle de *Gidda* : on assure que le Grand Seigneur y a une garnison.

Gidda, *Gedda*, *Ziden*, ou comme quelques-uns écrivent *Dgjuddé*, est située sur la même côte de la mer Rouge, au 21. dégré 45. m. de latitude, à l'embouchure du Chaïbar dans cette mer, à 15. ou 20. lieues au couchant de la Mecque, à laquelle elle sert de port de mer, & à 240. lieues au nord-ouest de l'entrée du détroit de Bab-el-Mandel. Ce port est défendu par deux châteaux, situés à chacun de ses côtés, & il est extrêmement fréquenté, à cause que c'est l'entrepôt de toutes les marchandises qui viennent des Indes par la mer Rouge, & qui se répandent de-là en Egypte, en Syrie, dans les autres provinces de l'empire Ottoman, & dans divers pays de l'Europe. Ces marchandises passent par la Mecque ; & le chemin depuis Gidda jusqu'à cette ville, est toujours rempli d'un grand nombre de chameaux pour les transporter.

Les Turcs prétendent qu'Eve a été enterrée à Gidda ; & ils y montrent son tombeau. On a déja remarqué qu'ils sont maîtres de cette ville : elle est moitié aussi grande que la Mecque. Outre le bacha ou gouverneur que le Grand Seigneur y tient, il y en a un autre pour le chérif de la Mecque, qui partage le profit de la douane. La proximité de la Mecque, fait qu'il n'est pas permis aux Chrétiens, & sur-tout aux Francs, de s'établir à Gidda. Cette ville est environnée d'une campagne aride, sabloneuse, & pleine de rochers : en sorte que l'eau y manquoit, & qu'il falloit l'aller chercher à 4. lieues loin ; mais on a trouvé moyen d'y en faire venir depuis quelques années, en coupant deux montagnes.

§. 2. *L'Arabie Heureuse proprement dite.*

Cette portion de l'Arabie, que les Ararabes appellent *Yémen*, à cause de sa situation vers le midi, occupe en effet la partie méridionale de l'Arabie. Elle est bornée au nord par l'Arabie Déserte, au levant & au midi par la mer des Indes, & au couchant, par la côte orientale de la mer Rouge. Son étendue du levant au couchant est de près de 300. lieues, & de 150. du midi au nord : elle est plus habitée & plus fertile elle seule, que les deux autres Arabies ensemble ; mais ce n'est guéres que vers les côtes, y ayant beaucoup de déserts arides & sabloneux dans l'intérieur du pays. Les côtes s'étendent 1°. le long de la mer des Indes du nord-est au sud-ouest jusqu'au détroit de *Bab-el-Mandel* ou de *Bab-al-Mandeb*, dans l'espace de 280. lieues ; & depuis ce détroit du midi au nord, le long de la côte de la mer Rouge, dans l'espace 125. lieues ; en sorte que l'Yémen a plus de 400. lieues de côte.

Ce détroit, qui joint la mer Rouge à l'Océan, & que les Espagnols appellent le *Détroit de la Mecque*, est situé au 12. dégré 30. m. de latitude, & au 61. de longitude. Il prend son nom d'une isle aujourd'hui déserte, qui est à son entrée, & a deux lieues de long sur un peu moins de large. Ce n'est proprement qu'un rocher stérile, battu des vents & des vagues, & brûlé du soleil Cette isle est voisine de la côte de l'Arabie, & il n'y a entre elle & la terre-ferme, qu'un passage étroit pour les petits bâtimens. Le canal occidental qui sépare cette isle de la côte de l'Abissinie, ou de *Habesh*, & d'une montagne de même

nom, située en Afrique, a 5. lieues de large, & les grands vaisseaux peuvent y passer commodément. On prétend que le nom Arabe de ce détroit, signifie en Latin *Ostium luctus*, à cause des fréquens naufrages qui y arrivent, occasionés par les bancs de sable qui s'y trouvent.

La *Mer Rouge* qui borne l'Arabie au couchant, s'étend depuis le même détroit jusqu'à l'isthme de Suès, dans l'espace de 460. lieues : mais sa plus grande largeur n'en a pas plus de 30. Elle est dangereuse à cause des bancs de sable, des petites isles, & des écueils qu'on trouve le long des côtes, surtout vers celles de l'Arabie, & le détroit de Bab-el-Mandel. Du reste, on pêche dans cette mer beaucoup de corail; & comme elle est remplie d'une herbe que les Ethiopiens appellent *Zuph*, qui est rouge, & qui est propre à teindre en couleur de pourpre; c'est vraisemblablement de cette herbe, que ce golfe a pris son nom de *Mer Rouge*: on l'appelle aussi la *Mer de la Mecque*. Cette côte etoit autrefois habitée par divers peuples, dont les principaux étoient les *Sabéens*, dits depuis *Homérites*, qui reçurent la foi Chrétienne sous le regne de l'empereur Constance. On a fait en divers tems des tentatives inutiles, pour joindre la mer Rouge avec la Méditerranée, en perçant l'isthme de Suès qui a 25. lieues d'étendue d'une mer à l'autre, ou en tirant un canal du Nil à la mer Rouge.

L'Arabie *Heureuse* a pris son nom de son ancienne opulence, & de l'abondance de son or & de ses aromats : mais suivant les relations que les modernes nous ont données de ce pays, ces parfums, cet or & ces richesses ont disparu la plûpart, pour faire place à une production nouvelle, inconnue aux anciens : c'est le *caffé*, qui fait entrer aujourd'hui dans l'Arabie Heureuse beaucoup plus d'argent, que l'encens, la poudre d'or & les perles n'y en apportoient dans les siécles passés. L'Arabie Heureuse nourrit aussi des chevaux & des chameaux fort estimés.

On partage l'Arabie Heureuse en trois parties ou principaux états, qui sont en allant du levant au couchant, le royaume de *Fartach*, celui d'*Hadramout*, & l'*Yémen* proprement dit.

1. Le royaume de *Fartach* ou de *Seger*, s'étend le long de la côte de la mer des Indes, à la droite de la riviere de Prim. Ce royaume ne paye pas de tribut à la Porte : le roi du pays se contente de lui envoyer 5000. hommes quand le Grand Seigneur lui demande; & il est obligé de les soudoyer. Les principales villes de cet état, sont *Caxem* ou *Kesem*, & *Fartach*, situées toutes les deux sur la côte. La premiere a un port fort fréquenté. Elle est située au 15. dégré 15. m. de latiude, & au 67. de longitude. Celle de *Fartach* ou *Fartash*, en est à 20. lieues au nord-est. On y voit encore celle de *Dafar*, *Dolphar* ou *Taphar*, qui a un port fort fréquenté : elle est située entre celles de *Seger* & de *Merbat*, vers le 17. dégré de latitude, & le 71. de longitude. Elle a au nord des montagnes, où l'on recueille de l'encens très-estimé.

L'isle de *Zocotora*, que plusieurs géographes comprennent parmi celles d'Afrique, dépend de ce royaume suivant les uns, & selon les autres, elle est gouvernée par un roi particulier, vassal du roi de l'Yémen, ou de l'Arabie Heureuse : on ajoute qu'elle est l'appanage de son fils aîné. Elle est sous le 13. dégré de latitude septentrionale, & coupée à son extrémité occidentale par le 70. méridien. Elle est située à 60. lieues de la côte : on lui donne 25. lieues communes de France de long, sur 10. de large : d'autres ne lui donnent que 50. lieues de tour. On prétend qu'Alexandre en fit la conquête, & qu'il la peupla de Grecs, qui dans la suite se firent Chrétiens, & embrasserent le Nestorianisme.

On croit trouver le reste de ces Chrétiens dans un des 4. peuples, qui habitent aujourd'hui cette isle, & qu'on nomme *Bedouins*. Ils vivent en grand nombre dans les montagnes de l'isle ; & le roi du pays, après avoir eu de longues guerres avec eux, leur a accordé la paix, à condition d'élever leurs enfans dans le Mahométisme ; ce qu'ils ne font pas. Le second peuple est composé de sauvages, qu'on croit être les premiers habitans de l'isle : ils vivent dans les forêts, comme des bêtes, sans avoir aucune communication avec les autres. Le troisiéme est les Arabes, qui en ont fait la conquête ; & le quatriéme est composé des esclaves du sultan. Tous ces habitans sont petits, bazanés, & endurcis au travail : ils vivent de pain, de dattes, de poisson & de fruits. Ils parlent l'Arabe, & ont les mœurs des Arabes : ils s'appliquent au commerce ; mais il faut se défier de leur bonne foi.

Les principales richesses de ces peuples consistent dans l'aloés, dont ils recueillent le suc dans des vessies, ou des peaux de bouc, & qu'ils font ensuite sécher au soleil. Le bourg où le sultan réside, s'appelle *Tamari* ou *Tamara*. Il est situé sur la côte septentrionale de l'isle, & couvert par un fort éloigné de la mer d'une portée de canon. Ce sultan entretient six ou sept cens femmes dans son sérail.

Il n'y a point de mosquées dans cette isle, ni de lieu d'assemblée pour prier ; les habitans font leurs priéres chez eux, & en particulier, au lever & au coucher du soleil.

2. Le royaume ou pays d'*Hadramout*, s'étend le long de la côte de la mer des Indes, au couchant du royaume de Seger. Il est rempli de vastes plaines de sable ; mais on y trouve de l'aloés en abondance. On y voit la montagne de *Schibam* cultivée, & remplie de bourgades, & on en tire les plus belles agathes de l'Orient. La ville capitale, qui porte le même nom de *Schibam*, est à 25. lieues de la côte, & au nord de la ville de *Sequira*. Cette derniere, que d'autres appellent *Chibiri*, ou *Gosir*, est située sur un sable aride, au bord d'une grande baie, au 14. dégré 30. m. de latitude, & au 67. de longitude. Elle est fort grande : mais les maisons sont fort éloignées les unes des autres. Il y a un château, & trois à quatre mosquées. C'est le principal port du roi d'Hadramout, qui paye tous les ans au Grand-Seigneur un tribut de 4000. réales de huit ; & de vingt livres d'ambre gris. Les sujets de ce prince sont doux & debonnaires. Il y a beaucoup de Banians ou Indiens & de Persans dans le pays.

3. Le royaume d'*Yémen* proprement dit, est la contrée la plus belle, la plus fertile, la plus riche, & la plus étendue de l'Arabie Heureuse. C'est un royaume, qui n'est pas héréditaire, & qui est possédé par celui des princes de la famille royale, qui est assez puissant, pour supplanter tous les autres, qu'il fait ordinairement mourir, ou renfermer dans une prison. Ce prince est indépendant. Ses états s'étendent vers la pointe la plus méridionale & la plus occidentale de la presqu'isle de l'Arabie, sur la côte de la mer Rouge, & celle de la mer des Indes, le long du détroit de Bab-el-Mandel, depuis le 13. dégré 30. m. jusqu'au 17. 30. m. de latitude ; & depuis le 59. jusqu'à 65. de longitude ; ensorte qu'ils ont environ 400. milles, ou 125. lieues d'étendue sur la côte de la mer Rouge, & presque autant sur la côte du golfe Arabique, ou de la mer des Indes.

C'est le pays le plus connu, & le plus fréquenté de l'Arabie, à cause du commerce du caffé, qui se recueille dans une partie de ce royaume, & plus abondamment qu'ailleurs, dans trois cantons principaux, qui prennent leur nom de trois villes ou villages situés dans les montagnes. Ces montagnes

montagnes ſont la richeſſe & l'abondance du pays ; car le long des côtes il eſt ſec & ſtérile. Elles produiſent auſſi pluſieurs autres arbres, & quantité de fruits. On y voit de beaux vignobles : il y a de très-bonnes fontaines, & on y jouit d'un printems preſque continuel.

Le prince, qui eſt en même-tems *Calife* & *Iman*, & qui eſt maître du pays, y met des gouverneurs ; & les Turcs n'y ont aucune autorité On compte pluſieurs grandes villes dans le royaume d'Yémen.

Sanaa, qui en eſt la capitale, eſt une des plus grandes de l'Arabie. Elle eſt très-ancienne, riche, peuplée & marchande. Elle a été autrefois la capitale de l'Arabie ; & on y trouve des reſtes de ſon antiquité. Elle reſſemble à Damas par la quantité de ſes eaux, & ſes beaux jardins. Elle eſt ſituée dans les montagnes, au 16. dégré 8. m. de latitude, & au 63. 10. m. de longitude, à 80. lieues au nord d'Aden, & à 85. au nord-eſt de Moka.

Les rois d'Yémen y faiſoient autrefois leur ſéjour, & ils y avoient un palais ſuperbe. L'air y eſt fort tempéré, & la proximité de l'équateur fait que les jours y ſont égaux, preſque dans toutes les ſaiſons. On y voit peu de places publiques ; mais il y a beaucoup de moſquées. Comme aucun Européen n'a viſité cette ville, on n'en connoît ce que l'on en ſçait, que ſur la relation des Orientaux. On dit que ſes murailles ſont ſi larges, que 8. chevaux peuvent y marcher de front. Sanaa eſt une des trois villes, où croît le caffé.

Bet-el-faqui ou *Beit-ul-Fakih* en eſt une autre, & le meilleur croît dans ſes environs. Elle eſt plus grande que Moka, & du même gouvernement. Elle en eſt à 35. lieues vers le nord-eſt, & à 10. de la mer Rouge. Elle eſt ornée de belles moſquées : elle eſt ſans murailles, mais défendue par un château. Ses maiſons ſont de brique, la plûpart à 2. étages, avec le toit en terraſſe. Il y a un grand bazar, où on vend le caffé, que les Arabes de la campagne y apportent dans de grands ſacs de nattes. Les marchands l'achetent par l'entremiſe des Banians, qui ſont en Arabie le métier de courtiers, comme aux Indes.

Mouab ou *Moab*, eſt une autre ville, ſituée dans les terres, ſur une petite montagne, qui regarde le midi, à 25. lieues au midi de Sanaa. Elle a été bâtie au commencement de ce ſiécle, & n'eſt conſidérable, que parce que le roi d'Yémen y a établi ſa réſidence. Ce prince y a une cour aſſez ſimple. La ville eſt d'une médiocre grandeur, avec des murailles de terre : la plûpart des maiſons y ſont auſſi bâties de terre. Les Juifs occupent un des fauxbourgs. L'air y eſt ſain, & le terroir des environs eſt fort bon. Les plaines ſont ſemées de riz & de bled. Les vallées & les collines ſont plantées de beaux caffés, de vignobles, & d'arbres fruitiers. Le roi d'Yémen a une maiſon de plaiſance à un quart de lieue de cette ville, ſur une montagne. Ce prince n'y a pas fait bâtir de moſquée, & il fait ſa priere en raſe campagne. Il a fait bâtir une citadelle, pour s'y retirer en tems de guerre, ſur une montagne, à 2. lieues & demie plus loin. Mouab eſt ſituée à 70. lieues au nord-eſt de Moka.

Les autres principales villes de l'Yémen ſont *Damar* : elle eſt aſſez conſidérable, & ſituée à 16. dégrés de latitude, à un quart de lieue au couchant de Mouab. Il y a une magnifique moſquée ſur une montagne voiſine. Elle eſt dans un pays ouvert, qui, au ſortir des montagnes, s'étend dans des plaines fort agréables.

Nagran ou *Nadgeran*, petite ville, ſituée à 70. lieues au nord-oueſt de *Sanaa*, dans des montagnes où on trouve quantité d'arbres, entr'autres de palmiers.

Tageen grande ville, ſituée dans les terres & commandée par un château bâti ſur une montagne. Il y a de belles moſquées.

Zebid ou *Zibith*, ville située à 10. lieues de la côte de la mer Rouge, qu'elle a au couchant, & à 45. lieues au nord de Moka. On la dit grande & marchande. Plusieurs auteurs croyent que c'étoit la capitale des peuples *Sabéens*, & que la reine de *Saba*, qui fut rendre visite à Salomon, étoit souveraine du pays, qui produit, à ce qu'on assure, de l'encens, de la myrrhe, de la canelle, du baume, & diverses plantes aromatiques. On ajoute que les habitans vivent dans l'abondance de toute sorte de fruits. Cette ville a appartenu au Grand-Seigneur, auquel le roi d'Yémen l'a enlevée.

Les deux villes les plus célébres de l'Yemen sont celles d'*Aden* & de *Moka*, toutes deux maritimes.

Aden, l'une des plus belles & des plus fortes du pays, est située sur la côte de la mer des Indes, & le golfe Arabique, au 12. dégré 40. m. de latitude, & au 62. 45. m. de longitude, dans une belle plaine, au pied de plusieurs hautes montagnes qui l'environnent presque de toutes parts, à 35. lieues au levant du détroit de Bab-el-Mandel, & à 120. lieues du cap de *Gardafui* en Afrique, qu'elle a au sud-est. Sa situation, qui lui donne la communication de la mer Rouge, & de la mer d'Arabie, la rend fort marchande par son commerce avec l'Arabie, les Indes Orientales, l'Afrique, la Syrie & la Perse; & son port est le plus célébre & le plus fréquenté de l'Arabie: mais le commerce y est fort diminué par la mollesse de ses habitans, depuis un certain tems. Elle est défendue par cinq ou six forts qu'on a construits sur le sommet des montagnes qui l'environnent, & par plusieurs autres, qui sont dans ses environs. Elle est ceinte de bonnes murailles; mais elles sont aujourd'hui en assez mauvais état, sur-tout du côté de la mer. On y compte 6000. maisons, dont le toit est en terrasse; & on y en voit plusieurs fort belles, & à 2. étages; mais il y en a beaucoup de ruinées; ce qui prouve que cette ville est fort déchue de ce qu'elle étoit autrefois: il y a des bains publics magnifiques. Un bel aqueduc conduit à un quart de lieue de la ville une eau très-saine, qui fournit à tous les besoins des habitans. La baye qui l'environne du côté de la mer, a 8. à 9. lieues d'ouverture, & est partagée en deux rades: le territoire des environs est peu etendu, mais agréable; la côte paroît seche & sabloneuse. L'intérieur du pays est plein de bois & de marécages, & on voit beaucoup de verdure au bas des montagnes. Les Portugais assiégerent inutilement Aden par mer en 1513. Les Turcs s'en rendirent les maîtres en 1528. & la firent gouverner par un bacha: mais le roi d'Yémen les en a chassés, & elle lui appartient aujourd'hui.

Moka est une ville fort célébre par son port, & par son commerce, sur-tout de caffé. Elle est située sur la côte orientale de la mer Rouge, au 13. dégré 15. m. de latitude, & au 60. 40. m. de longitude, à 20. lieues au nord de l'entrée du détroit de Bab-el-Mandel. Elle est assez grande & fort riche. Il y a plusieurs belles maisons, dont quelques-unes sont bâties d'une pierre de taille bleuâtre, & les autres de brique. Ses hautes tours & ses mosquées, blanchies en dehors, font une belle perspective, quand on y arrive. Elle est moins considérable qu'Aden; mais elle est devenue plus marchande. On y compte dix mille habitans de diverses nations, & les femmes y sont fort belles. Il y a environ 3000. Banians ou Indiens, qui sont tous marchands, orfévres, banquiers & artisans. Il y a aussi des Juifs, qui habitent un quartier séparé; des Persans & des Arméniens: tous les autres sont Arabes & Mahométans. On y souffre des missionaires Recollets Italiens. Les Hollandois y ont un riche comptoir: le port ou rade, fait en demi-lune, a une

entrée d'une lieue de large. Il est défendu par deux forts, situés sur les deux pointes de la demi-lune. Le roi d'Yémen y tient un gouverneur & une garnison. La ville, environnée de murs à l'antique, moitié de pierre, & moitié de terre battue avec de la paille, est défendue d'ailleurs par plusieurs tours. La chaleur y est excessive, & il n'y tombe presque jamais de pluie. Le terrain en est sec & sabloneux : on y trouve néanmoins quelques palmiers, & il y a dans la ville des jardins, qui donnent différentes sortes de fruits : il y a des puits, mais l'eau en est nitreuse, un peu salée, & fort mauvaise ; & il n'y en a qu'un seul, dont l'eau soit douce.

II.

LA TURQUIE D'ASIE.

Nous comprenons sous ce nom la partie de l'Asie soumise anciennement à l'empire Romain, qui est aujourd'hui du domaine du Grand Seigneur ou de l'empereur des Turcs, & qui s'étend entre le 30. & le 44. dégrés de latitude septentrionale, & entre le 44. & le 67. dégrés de longitude. Nous partageons cette portion de l'Asie en cinq grandes parties, qui sont la *Syrie* ou la *Sourie*, l'*Anatolie* ou *Asie Mineure*, la *Mésopotamie* ou le *Diarbeck*, l'*Arménie* & la *Géorgie*. Le Grand Seigneur possède le domaine des trois premieres parties ; & il partage celui des deux autres avec le roi de Perse, ou avec des princes particuliers qui sont ses tributaires.

I. LA SYRIE, SOURIE OU SORISTAN.

La *Syrie* ou *Sourie* s'étend entre le 31. & le 37. dégrés de latitude, & entre le 52. & le 58. 30. m. de longitude. Elle est bornée au nord par l'Euphrate, & le mont *Aman* ou *Kamasch*, partie du mont Taurus, qui la séparent de la Natolie ou Asie Mineure : au levant par le même fleuve d'Euphrate qui la sépare du Diarbec ou de l'Algésire ; & ensuite par l'Arabie Déserte ; au midi par l'Arabie Pétrée ; & au couchant par la Méditerranée. Son étendue du midi au nord, est d'environ 130. lieues communes de France, & sa plus grande largeur du levant au couchant, est de 95. lieues.

Le royaume de Syrie a été célébre. Seleucus *Nicanor* ou le *Victorieux*, un des généraux d'Alexandre le Grand, en jetta les premiers fondemens, environ 12. ans après la mort de ce prince, & 312. ans avant l'ere Chrétienne. Ce royaume est connu dans l'histoire sous le nom de *Royaume de Seleucides* ; & il a duré 249. ans sous 27. rois, dont Antiochus XII. a été le dernier. Dans la suite Pompée le réduisit en province. Les Sarrasins s'en rendirent les maîtres dans le VII. & VIII. siécles. Les Chrétiens le leur enleverent durant la premiere croisade, au commencement du XII. mais les Infidéles le reprirent, & il fut soumis au Sultan d'Egypte, à qui les Turcs l'enleverent sous Selim I. leur empereur en 1517.

Ce pays est baigné par l'Euphrate, l'Oronte ou *el Asi*, le Jourdain, & par plusieurs autres rivieres considérables : on y trouve les célébres montagnes du *Liban* & de l'*Anti Liban*, & plusieurs ports sur la côte de la Méditerranée.

L'air y est assez tempéré, & le terroir très-fertile en froment, orge, vins, oliviers, palmiers, citronniers, orangers, figuiers, & autres arbres, & en simples aromatiques ; & il est aussi fort abondant en soye, en coton & en tabac. Le commerce y a fleuri, plus qu'en aucun autre endroit du Monde ; & il y fleurit encore assez considérablement. Cependant avec tous ces avantages, ses habitans sont fort misérables, tant à cause de l'oppression où ils vivent sous la domination des Turcs, que par le peu de soin qu'ils ont de s'adonner à l'a-

griculture & au travail. Ces habitans, outre les *Grecs*, les *Maronites* & les autres Chrétiens, sont des *Turcs*, des *Turcomans*, des *Arabes*, des *Suories* & des *Druses*. Les Turcs sont maîtres des villes & des châteaux : les Turcomans & les Arabes occupent les plaines ; ces derniers dans des tentes, & les autres dans des huttes ou cabanes qu'ils transportent d'un lieu à un autre. Les *Suories* ou *Surées*, & les *Druses* sont à peu prés de la même religion, qui est un mélange de Christianisme & de Mahométisme. Les premiers cultivent la terre, & sont, à ce qu'il paroît, les plus anciens habitans du pays.

Les Turcs divisent la *Sourie* en trois beglerbeglics, qui portent le nom de leurs trois capitales, *Alep*, *Tripoli* & *Damas*. On la divise ordinairement en trois grandes contrées, qui se suivent en cet ordre du nord au sud ; la *Syrie propre*, la *Phénicie* & la *Judée*. Les anciens géographes partageoient la Syrie en cinq grandes contrées ; la *Palestine*, la *Phénicie*, l'*Antiochene* ou *Seleucide*, la *Comagène*, & la *Célé-Syrie*. Les trois premieres étoient le long de la Méditerranée, la 4e. le long du mont Aman, & la derniere, presque aussi grande que toutes les autres, étoit au levant, depuis le torrent de Jabok jusqu'à l'Euphrate, & comprenoit tout le pays de la demi-tribu de Manassès au-delà du Jourdain, la Syrie-Soba, celle de Damas, & la Palmirene.

L'Arabe est aujourd'hui la langue commune des Syriens. Ils parlent aussi dans les villes de commerce, la langue Franque, qui est un jargon, composé de l'Italien & du Provençal, & entendu dans toutes les échelles du Levant.

§. 1. *La Syrie propre.*

La Syrie propre occupe la partie septentrionale du pays. Elle comprend les beglerbeglics d'Alep & de Tripoli presque tous entiers, & a environ 95. lieues d'étendue du levant au couchant, & 60. du midi au nord. Elle est bornée au midi par la Phénicie, & des trois autres côtés, par les pays qui confinent avec la Syrie prise en général.

Alep, qui est l'ancienne *Berrea*, en est la capitale. Elle est située environ à 20. lieues de la côte de la Méditerranée qu'elle a au couchant, au 35. dégré 45. m. de latitude, & au 55. de longitude. Elle s'étend sur 4. collines, sur la plus haute desquelles il y a un château où le bacha fait sa résidence. Cette ville est auprès d'une petite riviere appellée *Coic* ou *Koeic*, qui sert à arroser ses jardins, où il croît d'excellentes pistaches. Elle est fortifiée, riche & grande. On assure qu'elle a trois milles de circuit, sans y comprendre les fauxbourgs, qui sont fort grands & fort peuplés. On tient qu'il y a plus de 200000. ames, entre lesquelles il y a 20000. Grecs, 12000. Arméniens, 10000. Jacobites ou Syriens, & 2000. Maronites ; tous Chrétiens : d'autres mettent un plus grand nombre d'habitans dans Alep, & le font monter jusqu'à 250000. M. Otter dans son voyage de Turquie & de Perse imprimé en 1748. n'y met que 14000. maisons partagées en 74. quartiers. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après Constantinople & le Caire, c'est la plus grande & la mieux peuplée de toutes les villes qui sont sous la domination du Grand Seigneur.

Il y a à Alep beaucoup de fontaines & de réservoirs d'eau qu'on fait venir de deux lieues loin. Les édifices, tant publics que particuliers, ne sont beaux qu'en dedans ; les rues sont pavées, excepté celles où sont les bazars. La plûpart des Chrétiens ont leurs églises & leurs maisons dans les fauxbourgs. Les Grecs, les Maronites, les Arméniens & les Jacobites ou Syriens, y ont des évêques, dont nous parlerons ailleurs. L'église des premiers est dédiée à S. George, celles des deux derniers à la

Vierge, & celle des Maronites à S. Elie. Les derviches Mahométans ont une belle maison à *Ebou-Bekir* hors de la ville.

Il y a trois colléges dans Alep, où l'on enseigne aux Musulmans, la grammaire, la philosophie, & la religion Mahométane; 50. bains, 40. caranvanseras, qui sont de grands bâtimens destinés à loger les étrangers, & 120. mosquées, dont il y en a 7. de fort belles, sans compter celles des fauxbourgs. Mais ce qui rend cette ville une des plus considérables de l'empire des Turcs, c'est son grand commerce qu'elle fait par Alexandrette qui lui sert de port pour la Mediterranée. Les François, les Vénitiens, les Anglois & les Hollandois y ont leurs consuls pour protéger les marchands de leur nation: ils y envoyent tous les ans une grande quantité de marchandises, & ils en rapportent d'autres. Avant que les Portugais eussent découvert le commerce des Indes par le Cap de Bonne-Esperance, il n'y en avoit point entre l'Orient & l'Occident que celui d'Alep, ou par la mer Rouge & l'Egypte. Il y a aussi un grand nombre d'Asiatiques, Turcs, Arabes, Persans & Indiens, qui y font transporter par terre les marchandises de l'Orient. Les Catholiques Romains ont 4. églises desservies par les Jesuites, qui y ont un collége, par les Franciscains de la Terre-sainte, les Capucins & les Carmes déchaussés.

Le Grand-Seigneur entretient dans Alep deux garnisons, une pour la ville & l'autre pour le château où le bacha gouverneur de toute la province, fait sa résidence. Il y a encore un cadi pour l'administration de la justice, & un mufti qui a soin de ce qui regarde la religion.

Il n'y a que 2. journées de cette ville à l'Euphrate: tout le pays qui est entre-deux est bien habité & généralement fertile. L'on y voit des campagnes à perte de vûe, où il y a une grande quantité de réglisse.

Alexandrette reconnoît pour son fondateur Alexandre le Grand, dont elle a pris son nom: elle a été ainsi nommée par les Italiens par un diminutif d'Alexandrie, & elle est nommée par les Turcs *Scanderonne*. C'est proprement le port d'Alep, dont elle est éloignée de 22. lieues au nord-ouest; il est un des plus fréquentés de toute la Méditerranée. Il y a un vice-consul François & un vice-consul Anglois. Cette ville, située sur le golfe de Laiazzo, est presque ruinée, & ce n'est qu'un amas confus de mauvaises maisons habitées par des Grecs qui reçoivent les matelots, & autres petites gens. Les Franciscains y ont un petit couvent. L'air y est si mauvais en été, à cause des marais qui l'environnent, que le peu d'habitans qui y restent se retirent au village de *Belan*, situé à 4. à 5. lieues sur une montagne, lorsque les chaleurs approchent.

Il y a en cette ville une espéce de messagers tout-à-fait singuliers: c'est une sorte de pigeons qu'on envoye d'Alep à Alexandrette, lorsqu'ils ont des petits, environ au tems qu'on sçait qu'il doit y arriver quelques navires. Les facteurs d'Alexandrette ayant visité les navires nouvellement arrivés, écrivent leur nombre & leur charge dans un petit billet qu'ils mettent au col du pigeon: ensuite ils portent le pigeon sur une éminence; & l'ayant lâché, il ne manque pas de porter dans 3. heures son billet dans la maison où sont ses petits.

ANTIOCHE, aujourd'hui *Antachia*, surnommée la *Grande*, est la plus fameuse des villes qui portent ce nom. Seleucus *Nicanor* roi de Syrie, la fonda l'an 301. avant J. C. après la bataille d'Ipsus, & lui donna le nom d'*Antiochus* son pere. Elle fut depuis considérée comme la 3e ville du Monde; & Ammien Marcellin dit que de son tems, c'étoit une ville célébre, & que nulle autre ne la surpassoit ni pour la fertilité du terroir, ni pour la ri-

cheſſe du commerce : il l'appelle ailleurs *la Capitale de l'Orient*. Sa ſituation, à environ 20. lieues d'Alep vers le couchant, ſur l'Oronte, dans une plaine très-fertile & très-agréable, fut cauſe que pluſieurs empereurs la choiſirent pour y faire leur ſéjour. Elle a été ſouvent ruinée par les Saraſins & par les Perſes, & ſur-tout par un grand nombre de tremblemens de terre qui l'ont bouleverſée. Elle fut priſe d'abord par les Saraſins ſur les Grecs l'an 638. de J. C. & repriſe ſur les Saraſins l'an 1098. par les Chrétiens Occidentaux, qui paſſerent dans la Terre-Sainte, à deſſein de la retirer des mains des Infidéles. Elle fut la capitale de la principauté d'Antioche, qui avoit aſſez d'étendue, & qui ſubſiſta juſqu'en 1208. que le ſultan d'Egypte reprit cette ville ſur les Chrétiens. Selim I. empereur des Turcs, en dépouilla le ſultan d'Egypte.

Il s'eſt tenu à Antioche 3. conciles, qui furent aſſemblés dans la fameuſe & magnifique baſilique que l'empereur Conſtantin fit bâtir en 326. & conſacrer en l'honneur de S. Pierre, dont on voit encore les reſtes, & qui a été le ſiége d'un grand patriarchat dont nous parlerons plus bas.

Cette ville conſerve encore preſque toutes entieres les anciennes murailles de ſon enceinte, qui ont dix milles de circuit, & qui s'étendent partie ſur des hauteurs, & partie dans une vaſte plaine : mais on ne voit dans l'intérieur d'un eſpace auſſi vaſte, que des ruines, au lieu de ce grand nombre de magnifiques édifices publics qui l'ornoient auparavant ; mais ces reſtes ont encore de quoi occuper les curieux ; & ſuivant les dernieres relations, & en particulier celle de M. Otter, Antioche eſt encore une ville paſſablement grande & belle. Il y a un peu plus d'un ſiécle que le Grand Seigneur fit réparer le château d'Antioche, & qu'il y fit bâtir pluſieurs maiſons ; ce qui y attira beaucoup d'habitans Turcs, Arméniens, Grecs & Juifs ; ſans quoi elle ſeroit entierement déſerte. Elle paroît dans l'éloignement comme une forêt, par le grand nombre de grands arbres dont elle eſt remplie ; ce qui fait un ſpectacle agréable. Cette ville a donné la naiſſance à S. Jean Chryſoſtome, au pape Jean V. & à Ammien Marcellin.

Sa plaine eſt auſſi une des plus belles & des plus fertiles : elle s'étend dans l'eſpace de 5. à 6. lieues. Elle eſt entrecoupée d'une infinité de ruiſſeaux, & eſt très-abondante en pâturages.

Les autres principales villes de la Syrie ſont *Hamah*, ſituée ſur l'*Oronte*, entre Damas & Alep, à 3. lieues au nord de la premiere, & à 25. lieues au midi de l'autre : il y en a qui confondent *Hamah* avec *Hems* : mais ils ſe trompent ; la premiere eſt l'*Apamée*, & la ſeconde l'*Emiſſus* des Anciens.

Hems ou *Emeſe*, ſituée ſur l'Oronte, à 10. lieues au deſſus & au midi d'Hamah, eſt très-ancienne : il y avoit un temple fort célébre dédié au ſoleil, d'où l'empereur Antonin, qui en fut le principal miniſtre, prit le ſurnom d'*Eliogabale*. Les princes Chrétiens la prirent durant la premiere croiſade en 1098. elle revint au pouvoir des Infidéles cent après. Elle eſt dans le gouvernement du bacha de Damas, qui y entretient un lieutenant & une garniſon. Elle conſerve encore beaucoup de veſtiges de ſon antiquité. Elle a une enceinte de bonnes murailles, avec des tours de diſtance en diſtance, & un château bâti ſur une éminence, qui paroît un ouvrage Romain. L'ancienne égliſe métropolitaine de S. Jean-Baptiſte, qui eſt très-belle, & dont on attribue la conſtruction à ſainte Helene, ſert aujourd'hui de moſquée ; mais les Chrétiens y ont conſervé pluſieurs égliſes. Il y a de très beaux jardins aux environs de la ville, qui eſt moitié moins grande que celle de Hamah ou Apamée.

Cette derniere, qui est à moitié ruinée, est située dans une presqu'isle auprès d'un lac formé par l'Oronte, & a eu anciennement des rois particuliers. Son territoire est extrêmement fertile. On y voit plusieurs grandes mosquées, & beaucoup de maisons bâties de pierre. Il y a un château presque ruiné sur une éminence. La ville s'étend dans la plaine & sur la colline sur laquelle elle étoit autrefois entierement située. L'Oronte qui la traverse, lui donne de grandes commodités. Il y a un bacha dont le gouvernement est assez étendu.

Kilis, située à 13. lieues au nord & au-dessous d'Alep sur le Koeïc, est une ville assez peuplée, où il y a un bacha pour contenir les Curdes établis dans le voisinage.

Laodicée a été le siége d'un archevêque dès le VI. siécle : ce n'est plus qu'un village avec un bon port sur la mer de Syrie, sous le nom de *Liche* ou *Ladikia*. Elle est située sur une hauteur, d'où on a une fort belle vûe sur la mer, à 15. lieues au midi d'Antioche. Elle est défendue par une citadelle, & les environs en sont agréables. On y trouve beaucoup de restes de son antiquité.

On comptoit Antioche, Seleucie, Laodicée & Apamée pour les 4. plus considérables villes de la Syrie, dont Seleucus *Nicanor* qui en étoit roi fut le fondateur. Il donna à la premiere le nom de son pere, à la troisiéme celui de sa mere *Laodice*, le sien à la seconde, & il nomma la quatriéme *Apamée* du nom de sa femme. Le territoire de Laodicée est fertile en grains & en vignes.

Seleucie étoit située sur la mer Méditerranée vers l'embouchure de l'Oronte : ce n'est plus qu'un village nommé le *Port S. Simeon*.

Samosate, aujourd'hui *Scempsat*, capitale de la Comagéne, & le séjour d'Antiochus, à qui Pompée avoit cédé cette province, étoit située près de l'Euphrate au midi du mont Taurus : elle a été autrefois considérable par son évêché & par la naissance de Lucien si connu par ses Dialogues, & de l'hérésiarque Paul de Samosate : mais il n'y a plus aujourd'hui que des ruines.

On voyoit encore dans cette province *Germanicia* connue dans l'histoire ecclésiastique, à cause de l'hérétique Nestorius, qui en étoit originaire. C'est là que Pescennius Niger prit la pourpre, qu'il quitta bientôt après; *Antiochia ad Taurum*, près de laquelle étoit le village d'*Imma*, où la fameuse Zenobie fut vaincue par l'empereur Aurelien; *Zeugma*, bourg sur l'Euphrate, où il y avoit un pont, dont plusieurs auteurs attribuent la construction à Alexandre.

Palmyre, aujourd'hui *Fayd*, sur les frontieres de l'Arabie Déserte & de la Syrie, a été le siége d'un archevêque, & capitale d'un pays nommé *le Royaume des Palmyriens* : elle est célébre par la puissance d'Odenat & par le courage de la reine Zenobie son épouse. L'empereur Adrien augmenta cette ville, & de son nom l'appella *Hadrianopolis*. Elle est aujourd'hui détruite & ne renferme qu'une quarantaine de huttes ou cabanes, dont les habitans sont pauvres & misérables : mais on y trouve de magnifiques restes d'antiquité.

HISTOIRE ET ÉTAT PRÉSENT DU PATRIARCHAT D'ANTIOCHE.

Les Apôtres porterent les lumieres de la foi dans la Syrie immédiatement après l'Ascension de Jesus-Christ. S. Paul fit de si grands progrès pour la Religion à Antioche, que ce fut là où les disciples du Fils de Dieu commencerent à prendre le nom de *Chrétiens*; & ensuite S. Pierre établit son premier siége dans cette ville, dont il fut le premier évêque : ainsi dès le II. & le III.

siécles, le pays fut plein d'églises & d'évêchés.

Les Romains le partagerent en 15. provinces, sous un officier de l'empire qui résidoit à Antioche, & qui prenoit le titre de *Préfet du Prétoire de l'Orient*; & parce que la jurisdiction Ecclésiastique se conforma à la Civile, toutes ces provinces reconnurent dès-lors l'évêque de cette ville pour leur *Patriarche*, ainsi qu'il paroît par le concile de Nicée.

Les archevêques de Constantinople, cherchant dans le V. siécle à étendre leurs droits, tenterent de s'assujettir ce patriarchat : mais le patriarche d'Antioche conserva son indépendance. On lui ôta cependant les 3. Palestines pour les attribuer à Jerusalem, qui fut érigé en patriarchat; & il n'y eut plus que douze provinces qui continuerent d'être soumises au patriarche d'Antioche dont on voit les noms, ainsi que ceux de leurs métropoles, à la 1e. & à la 2e. colonnes de la table géographique que nous ajoutons ici.

Les originaires du pays ou Syriens, ayant toujours conservé une antipathie sécrette contre les Grecs, qui dominoient dans le pays depuis Alexandre le *Grand*, prirent occasion du concile de Calcedoine pour la faire éclater. Ils regarderent les décisions de cette assemblée comme extorquées des évêques par l'autorité de l'empereur; & donnant le nom de *Melchites*, c'est-à-dire de *Royaux*, à ceux qui y adhéroient, ils rompirent de communion avec eux, & élurent un patriarche sous le titre de *Patriarche des Syriens.* La plûpart des villes firent de même : on y voyoit 2. évêques, l'un *Melchite*, & l'autre *Syrien*; ce qui fit un très grand tort au rit Grec. Nous parlerons plus bas de ce partage du patriarchat d'Antioche entre les Grecs ou Melchites, & les Syriens, qui embrasserent les erreurs d'Eutichez, & prirent le surnom de *Jacobites.*

Les Sarasins, conduits par les califes, successeurs de Mahomet, envahirent ce patriarchat vers le milieu du VII. siécle; ce qui obligea la plûpart des Grecs de se retirer. Les Syriens qui étoient déja accoutumés à l'oppression, & qui ne cherchoient qu'à se délivrer des *Melchites*, subirent plus aisément le joug, & devinrent ainsi en peu de tems presque les seuls Chrétiens du pays.

La fin du XI. siécle & le suivant, y apporterent un autre changement par le moyen des croisades; & les Latins s'étant emparés du pays sur les Infidelles, établirent des principautés à *Antioche*, à *Tripoli*, à *Edesse* & ailleurs, & y mirent des prélats de leur communion. Bohémond prince d'Antioche, avoit promis aux Grecs, en se saisissant de la ville, qu'ils n'auroient d'autre patriarche que celui qui leur seroit envoyé par celui de Constantinople : mais à peine fut-il installé, qu'il fit sacrer patriarche un Latin, auquel il assigna 6. métropolitains & quelques suffragans du même rit dans les meilleures villes. Nous en donnerons une table particuliere.

La domination des Latins ne fut pas de longue durée en Syrie : les Sarasins ayant repris bientôt après ce que les Croisés leur avoient enlevé, ils donnerent moyen aux Grecs, non-seulement de se rétablir, mais de se venger. En effet, ces derniers ne furent pas plûtôt rentrés à Antioche, qu'ils prirent Chrétien, patriarche Latin, le scierent par le milieu du corps sur l'autel même de la cathédrale, & firent main basse ensuite sur tout ce qui restoit de Latins dans le pays.

Les Turcs, après s'être rendu maîtres de Constantinople au milieu du XV. siécle, harcelerent tellement les Sarasins, qu'ils mirent enfin toute l'étendue du patriarchat d'Antioche sous leur joug en 1516. & 1517. par la prise de Damas, qui depuis long-tems étoit la capitale du pays : mais l'état

l'état où le rit Grec est à présent dans le pays, est bien différent de ce qu'il a été les 8. premiers siécles. Tout y étoit alors plein de métropoles & d'evêchés : mais après tant de revolutions, il y est reduit presqu'à rien.

Le patriarche d'Antioche est élû comme celui de Constantinople par le clergé de sa jurisdiction, moyennant une certaine somme que l'on donne au bacha, pour avoir son agrément, & qui monte au moins à 10000. écus ; ce qui est ce que sa dignité lui peut valoir de revenu par an : cependant on en a vû jusqu'à 7. ou 8. en moins de 10 ans se supplanter l'un après l'autre à force d'argent, dont ils se recompensent ensuite par les extorsions qu'ils exercent impunément, n'y ayant personne au-dessus d'eux pour y remédier. Ce prelat prend le titre de *Patriarche de la grande ville de Dieu Antioche & de tout l'Orient.* Son clergé est composé de quelques moines résidans avec lui à Damas, qui sont ses officiers ; il a sous sa juridiction une trentaine ou environ de métropolitains, archevêques honoraires, évêques ou papas. Il a une église à Damas, & environ 500. familles soumises à son autorité. Il a perdu une partie des évêques qui le reconnoissoient pour patriarche en Syrie, & qui s'étant unis à l'Eglise Romaine, ont élû un patriarche qui reside à Alep.

Les provinces qui composent le patriarchat d'Antioche, sont encore les mêmes qu'autrefois, quoiqu'elles ayent la plûpart changé de nom. Il y en a plusieurs qui sont tres-peuplées & très-fertiles : mais le Rit Grec y est presque éteint.

Le métropolitain de l'isle de *Cypre* résidoit à Salamine durant les IX. premiers siécles : il avoit 15. suffragans, & étoit si consideré, qu'il prétendit être autocephale & indépendant d'Antioche. Les Latins s'emparerent de l'isle dans le XI. siécle, & y établirent un royaume & une province ecclésiastique de leur communion, qui ont subsisté jusqu'en 1570. qu'elle fut prise par les Turcs, ausquels elle est demeurée jusqu'à present. L'archevêque Grec transfera son siége de Salamine à Famagouste dans le XI. siécle, de là à Nicosie dans le XIII. & il réside enfin à Paphos ou Baffo. Il est indépendant des patriarches de Constantinople & d'Antioche, se qualifie *Archevêque de la nouvelle Justiniane & de toute l'isle de Cypre*, & a encore 3. évêques qui lui sont soumis.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

LE PATRIARCHAT D'ANTIOCHE

comprenoit anciennement les		*comprend aujourd'huy les*	
METROP. de	PROVIN. de	METROP. de	PROVIN. de
Antioche.	*Syrie I.*		Sourie.
Apamée.	*Syrie II.*		
Bostra.	*Arabie.*	Bostra.	Arabie.
Tarse.	*Cilicie I.*		Caramanie.
Anazarbe.	*Cilicie II.*		
Seleucie.	*Isaurie.*		
Tyr.	*Phénicie Maritime.*	Tyr.	Phénicie.
Damas.	*Phénicie du Liban.*	Damas.	
Hierapoli.	*Euphratese.*		
Edesse.	*Osroëne.*		Tsirie.
Amid.	*Mésopotamie*		Diarbeck
Dademon.	*Armenie Majeure.*		Armenie.
Salamine.	*Cypre Isle.*	Baffo.	Cypre.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

Antiochia, Antioche, Patriarchat, I. Siécle, réside à Damas, XIV. S. 8. suffragans.
Apamea, Hama, Métropole, V. S. 6. suff.
Laodicea, Ladikia, Ev. V. S. M. VI. S. 3. suff.
Tarsus, Tarse, Ev. II. S. M. IV. S. 9. suff.
Anazarbus, Acserai, Ev. V. S. M. VI. 11. suff.
Seleucia Aspera, Seleschie, M. V. S. 30. suff.
Tyrus, Tyr, M. V. S. Protothrone, VII. S. 15. suff.
Damascus, Damas, Scham, Ev. II. S. M. V. S. 16. suff.
Hierapolis, Membise, Ev. IV. S. M. V. S. 16. suff.
Edessa, Edesse, Oursa, M. V. S. Exarque des Medes, XII. S. 18. suff.
Amida, Amid, Diarbeker, M. IV. S. 36. suff.
Dademon Metropolis Armusatarum, M. VII. S. Autocephale, IX. S. 16. suff.
Leucothea, Nicosie, Ev. IV. S. M. XIII. S. 15. suff.

PATRIARCHAT D'ANTIOCHE du tems des Latins.

Ville Patriarchale.

Antioche, résidence du Patriarche Latin, XII. S.

Suffragans.

Gabala. Tripoli.
Laodicée. Biblion.
Antarados.

Métropoles.

Apamée avec un suffragant à Balanea.
Tarse, Mamistra, Heliopoli, Edesse : sans suffragans.
Nicosie, avec 3. suff. Papho, Lemisse & Famagouste.

Nous avons tiré ces tables de celles de M. l'abbé de Commanville, après les avoir réformées, sur ce que rapporte de plus certain, touchant le patriarchat d'Antioche, le P. le Quien, dans son *Oriens Christianus*. Suivant ce sçavant Dominicain, on ne compte plus aujourd'hui que deux métropolitains Melchites, ou du rit Grec, soumis à l'autorité du Patriarche d'Antioche, résidant à Damas, sçavoir celui de *Ptolemaïde* ou de *S. Jean d'Acre* dans la Phénicie, & celui de *Bostra* en Arabie, qui ne paroît même que titulaire; l'archevêque de *Beryte*, dans la Phénicie premiere; l'évêque d'*Heliopolis* ou de *Balbeck*, dans la Phénicie seconde & celui de *Philadelphie* dans la Palestine & la province d'Arabie. Quant au métropolitain de *Berrhée*, ou d'*Alep*, dans la Syrie premiere & celui de *Tyr* & *Sidon* dans la Phénicie premiere, ils sont unis à l'église Romaine; & le premier se qualifie patriarche d'Antioche, ainsi qu'on l'a déja dit. Il reste encore le métropolitain de Chypre, résidant à *Basso*, du rit Grec schismatique, qui se dit autocéphale, & qui a pour suffragans les évêques de *Curium* ou *Piscopia*, de *Lemisso* ou *Nemosia*, & de *Cyrenia*, qui est un château.

On voit, par ce que nous venons de dire, qu'il y a actuellement deux prélats, du rit Grec ou Melchite, qui se disent patriarches d'Antioche, l'un pour les Catholiques, & l'autre pour les Schismatiques, & que ce dernier réside à Damas. Il y a de plus un troisiéme prélat, qui se dit patriarche d'Antioche pour les Latins, qui en a conservé le titre, depuis qu'ils ont perdu la Terre Sainte, & qui réside à Rome.

Il y a un quatriéme prélat, qui se qualifie patriarche d'Antioche. C'est le patriarche ou *Catholique* des *Syriens Jacobites*. On a déja remarqué que les Syriens naturels, par aversion pour les Grecs, qui domi-

noient sur eux, embrasserent au V. siecle les erreurs d'Eutichés & de Dioscore, touchant la personne de J. C. dans lequel ils ne reconnoissoient qu'une nature, & qu'ils se separerent de communion avec eux. Un moine Syrien, nommé *Jacques*, du monastère de Phasilta près de Nisibe, ayant beaucoup travaillé, sous le regne des empereurs Justin & Justinien, pour la propagation de la secte des Monophysites, leur donna le nom de *Jacobites*, & fit élire pour leur patriarche le moine Serge, qui se qualifia *Patriarche d'Antioche*, ce que ses successeurs ont continué jusqu'à nos jours.

L'invasion de la Syrie par les Califes successeurs de Mahomet au VIII siécle, donna lieu aux Syriens Jacobites de s'obstiner dans le schisme qu'ils avoient fait avec le patriarche Grec ou Melchite d'Antioche, & dans leur hérésie : ils s'allierent avec les Arméniens & les Cophtes, qui, comme eux, avoient embrassé les erreurs d'Eutychés.

Le patriarche des Syriens Jacobites étend son autorité sur tous les Monophysites du patriarchat d'Antioche, de l'Arménie & de la Perse. Comme sa jurisdiction étoit fort étendue, il la partagea : il conserva sous son autorité immédiate les provinces Occidentales, & confia celles de l'Orient, à la gauche du Tigre, à un primat, qui se qualifie *Maphrianus*, qui a une autorité supérieure à celle de metropolitain, & qui prend quelquefois le titre de *Catholique*. Ce prélat etablit d'abord son siége à Bagdad, qu'il fut ensuite obligé de transférer à *Tagrit* ou *Tecrit* en Mesopotamie, à 6. journées de Mosul. Il étend sa jurisdiction sur la Chaldée & l'Assyrie, à l'extrémité de la Mésopotamie.

Quant au patriarche, les empereurs de Constantinople lui ayant défendu de résider à Antioche, il transféra son siége dans le monastère de *Zaphara* ou de *S. Ananie*, au pied d'*Amid* ou de *Diarbekir*, où est son église patriarchale : mais il réside plus souvent dans cette derniere ville.

Il y eut d'abord un grand nombre d'évêchés soumis à l'autorité du patriarche des Syriens Jacobites : mais il est fort diminué depuis l'invasion des Mahométans, & autres peuples Infidéles. A la fin du XVI. siécle, on comptoit encore cinquante mille familles Jacobites, répandues parmi les autres nations dans la Syrie, la Mésopotamie, & la Babylonie. La plûpart étoient pauvres, & vivoient du travail de leurs mains. Il y avoit néanmoins à Alep & à Amid plusieurs honnêtes familles, riches par le commerce. Le patriarche avoit alors sous lui le métropolitain de *Jerusalem*, l'archevêque d'*Edesse* ou *Orpha*, 4. autres archevêques, & 8. évêques. Le Maphrian, métropolitain de *Mosul* ou de l'Orient, avoit sous sa jurisdiction les archevêques d'*Amid* ou *Cara-amid* & de *Chipre*, & 2. évêques.

Aujourd'hui le patriarche Jacobite a sous son autorité 5. métropolitains ; sçavoir deux dans la Mésopotamie, à l'occident du Tigre, qui sont *Amid* ou *Diarbekir*, & *Mosul*, ville bâtie sur les ruines de Ninive. Les trois autres, établis hors de la Mésopotamie, sont à *Maadam*, *Alep* & *Jerusalem* : les cinq évêchés sont ceux de *Mardin* & de *Nisibe*, unis ensemble, d'*Edesse*, de *Gezira* isle du Tigre, appellée *Bazabda*, de *Gargara* près d'Edesse, & de *Damas* en Syrie.

Le *Maphrian* eut d'abord 12. évêchés soumis à son autorité, & il en institua ensuite un plus grand nombre ; mais aujourd'hui il lui en reste fort peu.

Le patriarche ordonne lui seul tous les métropolitains & les évêques qui lui sont soumis, & qui sont dans l'usage de prendre à leur sacre le nom de leurs prédécesseurs, comme font les évêques Nestoriens. Il nomme aussi, & ordonne le *Maphrian* ou patriarche d'Orient, & les évêques qui lui sont soumis.

Parmi les Syriens Jacobites, plusieurs embrassèrent la foi catholique, au milieu du XVII siècle, par le ministère des missionaires Capucins, & entr'autres l'évêque Syrien d'Alep. Ce prélat étant mort, les papes ont continué de donner aux Syriens catholiques un évêque ou patriarche, qui réside à Alep, & qui a sous lui trois ou quatre autres évêques Syriens Jacobites.

La créance des Jacobites est à-peu-près la même que celle de l'église Grecque, excepté l'union & la confusion des deux natures en J. C. qui fait leur erreur capitale, & qu'ils expliquent néanmoins d'une façon conforme à la foi orthodoxe. Leur discipline a aussi beaucoup de rapport avec celle de l'église Grecque : mais leur liturgie est en langue Syriaque, qu'ils entendent fort peu, parce qu'ils parlent communément l'Arabe.

Enfin il y a un cinquiéme prélat parmi les Chrétiens Orientaux, qui se qualifie patriarche d'Antioche. C'est le patriarche des Maronites, dont nous parlerons dans l'article suivant.

§. 2. *La Phénicie.*

Elle est bornée au nord par la Syrie propre ; au levant par l'Arabie Déserte & la Palestine, qui la borne aussi au midi ; & au couchant par la Méditerranée. Elle s'étend le long de la côte de cette mer du midi au nord, dans l'espace d'environ 60. lieues : mais sa largeur est inégale. Elle est d'environ 60. lieues dans la partie septentrionale, & va toujours en diminuant vers le midi.

Les uns dérivent son nom des palmiers, qui sont communs dans le pays, & qu'on appelle en Grec *Phoinix* : les autres prétendent qu'elle fut ainsi appellée de *Phenix* fils de Neptune. Les rois de Syrie en ayant fait la conquête, elle prit le nom de *Syro-Phénicie*. Ce pays est renfermé en partie dans le Beglerbeglic de Tripoli, & en partie dans celui de Damas.

Quoique cette province ne soit pas bien étendue, elle a été néanmoins dans la premiere antiquité, une des plus célébres du Monde. Les Phéniciens étoient fort adroits en toute sorte d'ouvrages. On les fait inventeurs des lettres, de l'écriture, des livres, du commerce & de l'astronomie. On prétend aussi qu'ils ont trouvé les premiers l'art de la navigation, qu'ils ont enseigné à donner des combats sur mer, à user du droit de la royauté, & à soumettre les peuples voisins. Ils fonderent Thébes, Utique, Hyppone, Empurias, & plusieurs autres colonies, dont la plus célébre fut Carthage, sur la côte d'Afrique.

La Phénicie, sous les Romains, étoit divisée en deux parties, sçavoir *la Phénicie Propre* ou *Maritime*, & la *Phénicie du Liban*.

1. *La Phénicie Maritime* occupoit la partie occidentale du pays, le long de la Méditerranée.

TRIPOLI *de Syrie*, sa capitale, est une ville assez grande & assez peuplée : elle est située sur une riviere qui descend du Liban, à une demi-lieue de l'ancienne, sur le penchant d'une colline, qui regarde la mer, au 34. dégré 30. m. de latitude, & au 54. de longitude. Elle a un bon port sur la Méditerranée : elle en est éloignée de trois quarts de lieue, & défendue par une bonne citadelle, où réside le Beglierbey, ou gouverneur de la province. On prétend qu'elle a été nommée *Tripoli*, parce qu'elle étoit composée de trois villes, qui étoient *Tyr*, *Sidon* & *Arade*, selon Strabon, ancien géographe, éloignées d'une stade l'une de l'autre, & qu'elles n'en formerent qu'une seule avec le tems, par le moyen des maisons qu'on bâtit entr'elles ; mais ce fait est contredit par Shaw, qui remarque qu'on ne voit à Tripoli que des restes d'un seul mur, & par-conséquent

d'une seule ville. Quoiqu'il en soit, les maisons de Tripoli sont fort hautes, & toutes bâties de pierre de taille. La couverture est faite en forme de terrasse, & les planchers en voutes.

Tripoli est encore une ville considérable par son commerce. Elle est partagée en haute & basse, & ceinte de murailles de pierre de taille, sur-tout du côté de la mer. Elle est plus longue que large : on y compte sept à huit mille maisons & 50. à 60000. habitans, tant Turcs, Chrétiens, que Juifs. L'air y est bon. La grande mosquée, qui est belle, étoit autrefois une église chrétienne. Le plus grand négoce des habitans consiste en soie, y ayant beaucoup de mûriers dans le pays. Les Jésuites y ont un collége ; & les Capucins, qui sont les curés de la nation Françoise, un couvent. On y voit aussi un couvent de Franciscains, ou Cordeliers de la Terre-Sainte ; & les Carmes Déchaussés y ont une petite maison.

Tripoli a été la capitale d'une principauté, qui appartenoit à une branche de la maison de Toulouse, pendant le tems que les Chrétiens Latins ont été les maîtres de la Terre-Sainte. A 2. lieues au midi est *Belmont*, monastère de Caloyers, ou moines Grecs, fondé du tems des croisades.

La plaine de Tripoli est longue de cinq lieues jusqu'à la mer, & large de trois, tirant vers le mont Liban. C'est une des plus riches du Monde en oliviers, mûriers, grenadiers, citroniers, orangers, figuiers & vignes ; & en bled, qui croît sous les arbres. Les droits que le Grand-Seigneur leve sur ces denrées, montent, à ce que l'on dit, a trois millions d'or, ou 9. millions de livres. On y voit aussi des chévres plus petites que les nôtres : mais elles ont le poil plus long, & délié comme de la soie, & les oreilles pendantes d'un pied. Les moutons, comme dans toute la Syrie & l'Egypte, y ont les queues traînantes jusqu'à terre ; elles pesent environ 30. ou 35. livres.

Les autres villes de cette province sont *Tyr*, appellée *Sor* ou *Sur*, qui a donné son nom à la *Syrie*. Tyr & Sidon étoient les principales villes de la Phénicie proprement dite : mais Tyr sur-tout en étoit la capitale, & la résidence du roi Hiram, allié & ami de David & de Salomon. Cette ville si célébre dans l'antiquité la plus reculée, & dont les habitans passoient pour être les inventeurs du commerce, de la navigation, & de la teinture de pourpre ou écarlate, étoit située sur la côte, à trente lieues au midi de Tripoli, & à autant au nord-ouest de Jérusalem. Elle a été colonie Romaine : mais elle n'a plus que des ruines, depuis la fin du XIII. siécle, que les Infidéles l'ayant reprise sur les croisés, la démolirent entiérement ; & on ne voit en effet, parmi ses mâsures, que quelques maisons habitées par des Turcs & des Arabes. Son port, qui est petit, est aujourd'hui rempli de sables.

Beryte ou *Baruth*, ville située sur la Méditerranée, au fond d'un golfe, sur le penchant d'une colline, dont le sommet venant à s'élargir, forme une plaine assez grande, qu'on appelle *la Table de Baruth*, fut nommée *Beryte*, du nom d'une idole, qui y étoit adorée ; & étant devenue colonie Romaine sous Auguste, elle prit le nom de *Felix Julia*. Ce fut une ville importante sous les rois Latins de Jerusalem ; mais après la perte de ce royaume, elle fut reprise par les Infidéles. Auparavant le droit, & toutes les autres sciences y étoient parfaitement bien enseignées. Aujourd'hui elle ne subsiste que par quelque commerce, qui n'y est pas fort considérable. On la nomme *Beroot*.

Elle est à 10. lieues au nord de Sidon, dans une situation charmante, & dans un terroir agréable, fertile, & rempli de très-bonnes sources d'eau vive. Les rues en sont

étroites. Le célébre émir Fackardin, prince des Druses, faisoit sa résidence dans un beau & magnifique palais, sur-tout par ses jardins, qu'il avoit fait bâtir au nord-ouest de cette ville, & dont on voit encore les restes. Il n'y a qu'une seule église chrétienne, qui appartient aux Nestoriens: l'ancienne cathédrale de S. Jean l'Evangeliste sert aujourd'hui de mosquée aux Turcs.

Sidon, sur la côte de la Méditerranée, à 8. lieues au nord de Tyr ou Sur, & à 10. au midi de Baruth, étoit une des plus anciennes & des plus célébres villes du Monde; & elle a été très fameuse par son commerce. Elle est située dans une belle campagne, & a un très-bon port. Son nom moderne est *Zaide* ou *Seide*. Les Soudans d'Egypte & de Damas la ruinerent en 1253. & S. Louis la rétablit. Elle est d'une grandeur médiocre, & dans une belle situation, sur le penchant d'une montagne qui s'avance dans la Méditerranée, vers le nord. L'emir Fackardin en fit combler le port, qui étoit commode, & defendu par un vieux château. Les Chrétiens du rit Grec y ont une église. Celle des Maronites, dédiée à S. Elie, est à une petite lieue de la ville. Les Cordeliers ou Franciscains de la Terre-Sainte, y ont un couvent d'une douzaine de religieux: leur église sert de paroisse pour les Latins, & le supérieur doit être toujours François.

Byblos ou *Byblis*, très-ancienne ville, étoit célébre par son attachement au culte d'Adonis. Son nom moderne est *Gebeil*, *Giblet* ou *Gibel*. Les Anciens l'ont nommée aussi *Gabala*. Elle est située sur la mer entre Baruth & Tripoli. Elle a été autrefois sous la puissance des Génois. Le bacha de Tripoli y tient un gouverneur avec une petite garnison: son port est presque tout comblé. Les Turcs y ont deux ou trois mosquées, & les Grecs une église. La campagne des environs est très-belle. On y voit les ruines d'un bel amphithéâtre.

Botrys, nommée aujourd'hui *Patron*: on la dit plus ancienne que Rome & Carthage; elle est située sur la côte entre Gebeil & Tripoli; mais elle est presque entiérement ruinée. Le pays des environs est agréable & fertile. Un seigneur Maronite y commande, sous l'autorité du bacha de Tripoli.

Ptolemaïde, *Acca* ou *Accon*, aujourd'hui *S. Jean d'Acre*: cette ville est située sur les frontières de la Galilée, à l'extrémité méridionale de la Phénicie, à 8. lieues au midi de Tyr ou Sur, sur la côte, dans une vaste campagne. Elle retomba au pouvoir des Infidéles en 1291. après avoir été prise par les croisés, & avoir servi de retraite aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem. Les Sarasins la saccagerent, lorsqu'ils la reprirent: il n'y reste plus qu'une soixantaine de maisons, ou plutôt de cabanes, avec un grand caravanserai, qui sert de logement aux marchands. On juge de son ancienne splendeur par la quantité des mâsures qui y restent. Il y a une grosse tour carrée, où commande un aga, dépendant du bacha de Galilée. Les Franciscains y ont un hospice.

2. *La Phénicie du Liban*, ou la seconde Phénicie, occupe la partie orientale de la Phénicie prise en général. On la nomme du *Liban*, pour la distinguer de la premiere Phénicie, parce que cette célébre montagne se trouve dans son étendue.

DAMAS, que les Turcs appellent *Scham*, en est la capitale. C'est une des principales villes du Levant, & l'une des plus belles & des plus riches de l'empire Ottoman. Elle est située au 33. dégré 30. m. de latitude, & au 54. 30. m. de longitude, à 55. lieues au midi d'Alep, à 45. au nord de Jérusalem, & à 18. au levant de la côte de la Méditerranée, dont elle est séparée par la chaîne des montagnes du mont Liban. Elle est dans une plaine très fertile, au pied du mont Liban, en-

tourée de collines, & arrosée par la riviere de Barradi, qui s'y partage en divers canaux; & elle est de plus ornée d'un grand nombre de fontaines, qui en rendent le séjour extrêmement agreable.

On croit que cette ville a pris son nom de *Damascus*, fils d'Eliezer, intendant de la maison d'Abraham. Elle fut la capitale d'un royaume, du tems des Israëlites, & elle fut dès-lors très-célébre. Le calife Omar, successeur de Mahomet, l'enleva, avec toute la Phénicie, aux empereurs d'Orient, & elle fut gouvernée par un soudan. Elle passa en 1516. du pouvoir des Sarasins, sous celui des Ottomans. Le Grand Seigneur y tient un bacha ou gouverneur, qui a sous son autorité une partie de la Phénicie & de la Judée, partagées en dix sangiacats, dont quelques-uns sont héréditaires, ou plutôt des principautés que des gouvernemens. Elle est défendue par un bon château, & on y bat monnoye.

Damas reçut les lumieres de la foi par les apôtres: on y montre la tour où saint Paul, après avoir été renversé & converti, à une lieue de la ville, fut emprisonné, & descendu dans une corbeille; & on prétend que le tombeau d'Ananie, & la fontaine où il baptisa ce saint apôtre, sont dans une mosquée, qu'on voit auprès du bazar ou marché. Elle devint métropole ecclésiastique de la seconde Phénicie au V. siécle; & l'empereur Heraclius y fit construire au VII. la belle cathédrale de S. Jean, qui a été changée en mosquée. Les Grecs y ont encore un métropolitain; & leur patriarche d'Antioche y fait sa résidence ordinaire depuis long-tems. Les Syriens, les Maronites, & les Arméniens y ont aussi des églises ou des chapelles, & des évêques de leur rit. Quant aux Latins, on y en compte cinq à six cens; & il y a des Jésuites, des Cordeliers & des Capucins, qui y ont des hospices avec des chapelles. Les Cordeliers, au nombre d'une douzaine, desservent la paroisse Latine, & ont établi dans leur hospice un collége de langue Arabe.

On fait à Damas un grand commerce de soies, de laines, de prunes, de raisins, & d'eaux de senteur; & on y fabrique des couteaux, qui sont d'une fort bonne trempe. On assure que dans ses fauxbourgs, qui sont plus grands que la ville, il y a 20000. ouvriers employés à cette fabrique, & autant à la culture des mûriers, pour les vers à soie. Les environs de cette ville sont délicieux; & c'est la contrée la plus fertile de la Syrie. Il y a entr'autres une mine d'albâtre, dont on fait de fort beaux vases, & beaucoup d'autres ouvrages.

Heliopolis, nommée *Balbek* depuis les croisades, étoit une des principales villes de la seconde Phénicie, & fort célébre par un temple & une statue de Vénus, que l'empereur Constantin fit abbattre, parce que les habitans prostituoient leurs filles aux passans, comme par droit d'hospitalité. Elle est située à 15. lieues au nord-ouest de Damas, au bout d'une longue plaine, environnée presque entiérement de hautes montagnes, qui sont une suite du Liban ou de l'Anti-Liban. Elle a une lieue de circuit, & contient de si beaux restes d'antiquité, qu'ils étonnent tous ceux qui les considérent. On prétend même que ceux d'Alexandrie d'Egypte, qui sont si renommés, ne sont rien en comparaison. La ville est entourée de hautes murailles de pierres de taille assez bien conservées, n'y ayant que deux ou trois endroits, où les pierres sont éboulées. Le temple, qui joint la ville, est aussi entouré d'une muraille de pierres de taille: il a plus de circuit que la place royale de Paris. Les curieux peuvent en voir la description dans une lettre écrite d'Alep, & qui se trouve dans le Mercure du mois d'Avril 1691. pag. 105. Ce temple étoit dédié au Soleil, dont

Varius, surnommé Heliogabale, exerça le sacerdoce; de-là étant monté sur le trône de l'empire Romain, il conserva toujours depuis de l'affection pour cette ville.

Abyla, capitale de la tétrarchie d'Abylene, étoit aussi une des principales villes de la seconde Phénicie.

Le *Mont Liban* occupe une grande partie de la Phénicie, & en particulier de la Phénicie seconde, dite du *Liban*. C'est une longue suite de montagnes, qui s'étend le long de la Méditerranée, quelquefois tout auprès, & le plus à deux ou trois lieues de la côte, dans l'espace de plus de 35. à 40. lieues du midi au nord, & autant du levant au couchant, en y comprenant l'Anti-Liban, qui est séparé du Liban par une longue vallée. Elle s'étend au couchant entre Tyr & Sidon vers Tripoli; ensorte que les montagnes situées depuis Galaad jusqu'à Hermon, retiennent le nom de Liban.

Cette chaîne de montagnes a environ cent lieues de circuit. Elle commence vers Tripoli & le Cappouge, finit au-delà de Damas, se joint à d'autres montagnes de l'Arabie Déserte, entre les 34. & les 35. degrés de latitude, & s'étend dans la Syrie propre, la Cœlé-Syrie, la Phénicie, & une partie de la Palestine. La vallée, qui sépare le Liban de l'Anti-Liban, est profonde, presqu'égale par tout, & renfermée de toutes parts. Cette vallée forme un pays extrêmement fertile & agréable, nommée autrefois *Cœlé Syrie*, ou *Syrie Creuse*.

En général les montagnes du Liban sont fertiles en huile, en bled & en fruits, & abondent en bétail & en volaille. Il n'y a que les plus hautes qui sont stériles, & toujours couvertes de neige; ce qui y rafraîchit l'air. On voit au pied d'une des plus hautes, les fameux cedres, au nombre de vingt-trois.

On ne trouve pas de villes dans l'intérieur du Liban, mais plusieurs bourgs ou villages, & on le divise en plusieurs quartiers. Le principal est le *Kefroen* ou *Kefroan*, qui contient le dehors de la partie du mont Liban, tourné vers la Méditerranée. C'est la contrée la plus belle, & la plus étendue du mont Liban. Elle est bornée à l'orient par le pays de Balbek; au nord par celui de Gebail ou Giblet; au midi par le pays des Druses; & au couchant par la mer de Syrie, dont presque toutes les côtes sont aux pieds des montagnes: le fleuve du Chien divise cette région en septentrionale & méridionale. Les Maronites habitent entiérement la premiere, & l'autre est habitée par ces peuples, & par des Grecs Melchites. Rien n'égale la fecondité du Kefroan en vin, qui est excellent, en fruits & en pâturages; & il y a une grande quantité de mûriers pour les vers à soie. On trouve par tout de très-belles fontaines; & on y voit un plus grand nombre de bourgs & de villages, tous parfaitement bien situés, que dans les autres quartiers du mont Liban. Les habitans sont doués de fort bonnes inclinations, & ont des mœurs excellens. Les quartiers de *Jannia*, *Auar* & *Draib*, sont situés vers le nord.

Les *Maronites* sont les principaux habitans du mont Liban. Suivant les relations, on compte actuellement environ 400. villages dans cette montagne, occupés par cent soixante mille Maronites, dans les vallées ou sur les hauteurs de cette celebre montagne; & de ce nombre, il y en a 20000. qui portent les armes pour leur défense. Ces peuples sont les anciens habitans de la Phénicie, & par conséquent Syriens d'origine. Ils eurent le malheur d'embrasser les erreurs d'Eutychès au V. siecle. Ils les abjurerent, & revinrent à la foi catholique, au commencement du VIII. par les soins d'un abbé nommé Jean *Maron*, de qui ils ont pris leur nom, qui fut leur premier évêque, & dont les successeurs prirent la qualité de *Patriarche d'Antioche*, voyant

voyant cette ville abandonnée par les Latins au XIII. siécle, & le patriarchat aussi comme abandonné par les Grecs ou Melchites, qui étoient en fort petit nombre; & ils ont persévéré depuis jusqu'à nos jours dans la profession de la même foi, & dans leur union & communion avec l'église Romaine.

Ceux qui habitent le mont Liban s'étoient conservés dans une espéce d'indépendance de la Porte Ottomane, sous l'autorité d'un prince de leur nation, qui a résidé jusqu'à nos jours dans la forteresse de *Bsciarrai*, laquelle donne le nom à un quartier du Liban. Cette principauté étoit héréditaire; mais la famille du prince régnant s'étant éteinte, & la forteresse de *Bsciarrai* étant presque entiérement détruite, le bacha de Tripoli s'est mis en possession de nommer celui qu'il lui plaît pour prince des Maronites; & ce prince réside aujourd'hui à *Augusta*, bourg très-bien situé sur les confins du Kesroen & du pays des Druses; & il y commande sous l'autorité de l'émir des Druses.

Les vexations que les Maronites du Liban ont essuyées en divers tems de la part des Turcs, ont obligé une partie de ces peuples à déserter un grand nombre d'habitations, qu'ils avoient dans ces montagnes, & à se disperser dans la Syrie, hors de la Phénicie; sçavoir à Alep, à Apamée ou Hama sur l'Oronte, à Laodicée, à Jérusalem, &c. où ils travaillent aux étoffes de soie. Quelques-uns se sont réfugiés dans le pays des Druses, ou dans le Kesroen, où ils vivent sous la protection de l'émir. Enfin d'autres se sont réfugiés en Chypre, où ils occupent quelques bourgs ou villages. Ces derniers parlent la langue Grecque, vulgaire de l'isle; excepté les offices ecclésiastiques, dans lesquels ils se servent de la langue Syriaque, comme par-tout ailleurs: mais les Sarasins ont introduit la langue Arabe parmi tous les autres Syriens Maronites: elle leur sert de langue vulgaire; & la langue Syriaque ou Chaldéene, comme langue vulgaire, ne s'est conservée dans sa pureté, qu'au bourg d'*Hesron* ou *Montehan* dans le Liban, & dans trois autres villages voisins, habités par des Maronites.

Ces peuples sont les meilleurs Chrétiens de l'Orient, & peut-être de l'église universelle; & on peut dire que la vraie piété s'y est conservée jusqu'à nos jours, jointe à des mœurs pures, simples, franches & unies, & à un excellent caractère. Le seul défaut qu'on leur reproche, c'est d'être extrêmement jaloux de leurs femmes. Ils sont gouvernés pour le spirituel par un patriarche, qui est élu par les évêques qui lui sont soumis, & qui est confirmé par le pape. Tous ces prélats sont tirés, comme dans les autres églises de l'Orient, de l'état monastique. Le patriarche fait sa résidence ordinaire au monastere de *Canobin*, situé au pied du mont Liban, à 10. lieues au sud-est de Tripoli, & taillé dans le roc, comme la plûpart des villages du mont Liban. Il prend le titre de patriarche d'Antioche, ainsi qu'on l'a déja dit, & ajoute toujours le nom de Pierre au sien, en l'honneur de S. Pierre, qui établit son premier siége à Antioche. Il a sous lui 5. métropolitains, sçavoir à *Tyr*, *Damas* & *Tripoli* dans la Phénicie, à *Alep* dans la Syrie propre, & à *Nicosie* en Chypre. Il y a outre cela dix à douze évêques, qui prennent tous le titre d'archevêque, sçavoir à *Sidon*, *Beryte*, *Biblis*, *Bostris*, *Sarepte*, & à *Acca* ou *Ptolemaïde* dans la Phénicie; à *Jérusalem* dans la Judee; à *Eden*, *Acurra* ou *Agurra*, & *Hebron* dans le mont Liban. Tous ces évêques, quoique suffragans des métropolitains, ne reconnoissent d'autre supérieur que le patriarche, dont ils exécutent les ordres, & auquel ils servent de conseil: n'étant pas astreints à la résidence dans leurs titres. En 1717. il se trouva quinze

archevêques ou évêques à l'élection du patriarche.

Le revenu annuel du patriarche est de sept à huit mille écus, qu'il tire, tant des honoraires qu'il reçoit des fidéles, que des vignes & des mûriers qu'il fait cultiver : mais les tributs qu'il est obligé de payer aux Turcs, tant pour lui-même, que pour les pauvres de sa nation, sont si excessifs, qu'à peine lui reste-t'il de quoi mener une vie extrêmement frugale dans son monastère de Canobin, avec une vingtaine de moines, qui lui servent d'officiers, & deux ou trois évêques, qu'il a toujours auprès de lui, pour l'aider dans ses fonctions, & pour aller de part & d'autre faire la collecte de ses droits : aussi, quand cette dignité est vacante, n'y a-t-il aucune brigue pour la remplir, & chacun évite d'être élû. Quant aux évêchés, le revenu en est fort modique ; & quoique le peuple ait une extrême vénération pour les évêques, à cause de leur vie irreprochable & réguliere, à peine ont-ils deux cens écus de revenu.

On compte environ 150. curés & 200. prêtres dispersés dans les villages des Maronites du mont Liban : ils portent l'habit violet, & peuvent être mariés, suivant la discipline des autres églises orientales.

Il y a plusieurs monastères de l'un & de l'autre sexe parmi les Maronites. Ceux qui les habitent, menent une vie très-austère. Ils sont tous de l'ordre de S. Antoine abbé, & on y exerce l'hospitalité. Les moines portent une coule, & un habit de couleur noire. Le principal des monastères des hommes est celui de *Canobin*, dont on a déja parlé. L'église, qui est la patriarchale, n'étoit autrefois qu'une petite chapelle, dédiée à S. Jean Baptiste : on en a bâti une nouvelle, sous le nom de l'Annonciation, qui est beaucoup plus grande. A un mille de Canobin est le monastère des SS. Serge & Bacche, nommé *Dair-Ras-Elnahr*, où réside l'évêque Maronite d'*Eden*, bourg situé dans un lieu délicieux du mont Liban, près du fleuve d'Adonis, & un peu plus loin au midi du lieu où sont les cédres. Le plus ancien de tous les monastères est celui de *Qushhaia* dans le pays de Bsciarrai. On y voit encore ceux de *Mar-Anton* ou saint Antoine, de *Chasaïa* ou de S. Elisée, &c. Quant à ceux de filles, le monastère le plus considérable est celui de S. Jean de *Hbarasa* dans le pays de Kesroan : les religieuses ne gardent pas la clôture.

La créance des Maronites est entierement conforme à la foy ortodoxe, dans laquelle ils se sont toujours maintenus depuis le VIII. siécle ; à quoi le collége que les papes ont établi à Rome en faveur d'un certain nombre de boursiers de cette nation, a beaucoup contribué. Ce collége, qui est dirigé par les Jesuites, a produit de grands hommes ; & sans parler d'Abraham Echellensis, de Fauste Nairon son neveu, &c. nous avons de nos jours le célébre abbé Joseph-Louis Assemani qui y a été élevé, qui nous a donné plusieurs ouvrages sçavans, & qui est professeur à Rome en langue Syriaque dans le collége de la Sapience.

Quant à la discipline, celle de l'Eglise Maronite approchoit beaucoup de celle de l'Eglise Grecque ; mais les missionaires Romains ont engagé le clergé Maronite à se conformer à celle de l'Eglise Latine en ce qu'il y a de plus essentiel. On ne célébre jamais qu'une messe par jour dans chaque église ; & s'il y assiste des prêtres, ils se rangent des deux côtés du sanctuaire. Le célébrant avec les prêtres, prononcent les paroles de la consécration, & communient sous les deux espéces, ainsi que le peuple. La liturgie est, comme on l'a déja dit, en langue Syriaque ; mais aprés l'évangile, qu'on a récité en cette langue, on le repéte en Arabe pour le peuple. Les laïques, ainsi que les ecclésiastiques, assistent à la réci-

ration de l'office divin, même la nuit. Ils ne s'asseyent jamais : mais ils s'appuyent sur des potences rangées le long de la nef. Les femmes sont dans des tribunes treillissées comme dans tout l'Orient. Leurs églises sont petites : mais elles sont fort multipliées, parce qu'ils ont plus de dévotion à en bâtir de nouvelles, qu'à réparer les anciennes. Les ecclésiastiques se servoient autrefois de leurs habits ordinaires dans la récitation de l'office & la célébration de la liturgie : mais l'on y a établi l'usage des chasubles & des chapes, & même des mitres & des crosses pour les évêques. Leur grand carême commence le dimanche de la Quinquagesime, & dure pendant 7. semaines : mais ils ne jeûnent pas les samedi & les jours de fêtes. Ils ont 2. ou 3. autres petits carêmes dans l'année, sans compter l'avent.

Kastrevan ou *Castrevant*, bourg du mont Liban, a une communauté de 10. religieux Franciscains de la Terre-sainte, qui desservent la paroisse, & qui y ont établi un collége de langue Arabe.

Les *Druses* habitent aussi une partie du Liban & des environs. On donne une origine Françoise à ces peuples, qu'on fait descendre des Croisés qui s'établirent dans la Palestine au XII. siécle : mais cette origine n'est rien moins que certaine ; il est vrai néanmoins qu'elle flatte la vanité de ces peuples, & qu'ils sont amis des François. Leurs mœurs & leur religion ne sont pas encore bien connues : tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne sont ni Chrétiens ni Mahométans, ni Idolâtres, & qu'ils n'ont ni temples ni prêtres. On les accuse de s'allier par des mariages incestueux, & d'être plus féroces & plus sauvages que les Arabes du désert. Ils sont gouvernés par un prince de leur nation, dont l'un des plus célébres a été l'émir Fackardin IV. du nom, qui résidoit auprès de Beryte ou Beroot, sur la côte de la Méditerranée, où il avoit étendu sa domination, après être sorti des montagnes où les Druses étoient renfermés auparavant, que le sultan Amurath IV. fit mourir en 1633. & qui commandoit aux Maronites. Ils parlent la langue Arabe, passent pour braves & pour bons guerriers, & sont habillés à peu-près comme les Maures. La plûpart portent des turbans de soye noire ou rouge. On prétend qu'ils peuvent mettre sur pied 6000. hommes capables de porter les armes.

§. 3. *La Judée, la Palestine* ou *la Terre-sainte.*

Cette portion de la Syrie prise en général, est bornée au nord par les montagnes du Liban qui la séparent de la Phénicie ; au levant par l'Arabie Déserte ; au midi par l'Arabie Pétrée, & au couchant par la mer Méditerranée. Son étendue du midi au nord le long de cette mer, est d'environ 40. lieues communes de France, & de 55. du levant au couchant.

Canaan, fils de Cham, & petit-fils de Noé, s'y étant établi avec sa famille, lui donna le nom de *Terre de Canaan* : les *Philistins* ou *Palestins* ayant ensuite conquis ce pays sur les Cananéens, il prit d'eux le nom de *Palestine*. Les Israëlites en ayant chassé les Palestins & les Cananéens, qu'ils exterminerent pour la plus grande partie, & s'y étant établis, il fut appellé la *Terre Promise*, ou le *Pays de Promission*, conformément à *la promesse* que Dieu avoit faite à Abraham de le lui donner & à sa postérité : la tribu de *Juda* qui en posséda une grande partie, & qui y établit un royaume, célébre avant & après la captivité de Babylone, fut cause qu'on lui donna le nom de *Judée*.

Les Chrétiens d'Occident ayant formé le dessein dans le XI. siécle d'enlever ce pays aux Mahométans, qui s'en étoient rendu maîtres sur les empereurs d'Orient, lui donnerent le nom de *Terre-Sainte*, parce que les mystères de notre salut y ont été

opérés; & ces mêmes Chrétiens l'ayant conquis, & y ayant fondé un royaume, dont Jérusalem étoit la capitale, ils l'appellerent *le Royaume de Jérusalem*, qui ne dura que 88. ans sous 9. rois; sçavoir, depuis l'an 1099. que l'armée Chrétienne emporta Jérusalem de vive force sur le sultan d'Egypte, jusqu'à l'an 1187. que *Saladin*, sultan de Syrie & d'Egypte, l'enleva aux Chrétiens. Godefroy de Bouillon, l'un des généraux de cette premiere croisade, après la prise de Jérusalem, fut choisi d'un commun accord de tous les autres chefs, pour en être le roi : mais il ne voulut point prendre le titre de *Roy* dans une ville, où, disoit-il, *le Roi des Rois avoit été traité en esclave*.

L'air de la Judée est tempéré, & le terroir si bon, que l'Histoire Sainte l'appelle *un Pays où coule le lait & le miel*. Il produisoit en abondance des bleds, des vignes, des oliviers, des figuiers, des palmiers, &c. & ses montagnes, qui sont en grand nombre, fournissoient d'excellens pâturages. La terre est la même qu'autrefois; mais le petit nombre des habitans, le défaut de culture, & la guerre continuelle que se font les diverses princes qui y sont établis, la rendent déserte en plusieurs endroits, comme cela est arrivé à tous les pays que les Turcs ont soumis à leur empire. On remarque que les montagnes du pays sont beaucoup plus habitées que les plaines. On trouve par-tout une grande abondance de gibier de toute espéce.

Du reste, si la Terre-sainte est aujourd'hui ruinée & presque déserte sous la domination du Turc, c'est moins un effet de la négligence ordinaire des Turcs à cultiver les pays qu'ils ont conquis, & à s'adonner à l'agriculture, qu'un accomplissement des prophéties. Excepté Jérusalem, qui en est la seule ville, on n'y voit que quelques bourgades, & des villages dont plusieurs sont abandonnés ou ruinés. Le plat pays est abandonné aux courses des Arabes qui y habitent; & qui négligeant également l'agriculture, ne vivent presque que de rapine & aux dépens des voyageurs & des étrangers qu'ils détroussent impunément; les garnisons Turques étant trop foibles & trop éloignées les unes des autres pour réprimer leurs brigandages; ensorte que les pélerins qui y vont par dévotion, sont obligés de faire de grands détours, & de prendre d'autres précautions pour éviter de tomber entre les mains de ces brigands.

On voit plusieurs rivieres dans la Judée : mais il n'y en a de considérable que le Jourdain. Ses principaux lacs sont la Mer Morte & la Mer de Galilée. On donne au premier de ces deux lacs le nom de *Lac Asphaltite*; c'est-à-dire, *Stagnum bituminis*, le lac du bitume, parce que cette matiere en sort à gros bouillons, d'où l'on tire le *Naphte* & le *Petrolio*. Il occupe le lieu où furent autrefois abîmées les cinq villes criminelles de *Sodome*, *Gomore*, *Adama*, *Seboin* & *Segor*. On le nomme aussi *Mer Morte*, tant à cause de l'immobilité de ses eaux, que parce qu'il ne peut nourrir de poissons. Il a 72. milles de long sur 18. de large, & est environné de montagnes au levant & au couchant. La plaine de Jericho, par laquelle il reçoit le Jourdain, le borne au nord, & il confine au midi avec une plaine qui est à perte de vue : ses eaux sont très-claires & très-salées. Le bord occidental de ce lac n'est éloigné que de 4. à 5. lieues de Jérusalem.

Sur ce qu'on dit que rien ne peut aller au fond de ce lac, Vespasien, au rapport de Josephe, ayant eu la curiosité de le voir, y fit jetter des hommes qui ne sçavoient pas nager, & qui avoient les mains attachées derriere le dos; & ils revinrent tous sur l'eau. *Villamont* ajoute qu'un corps vivant, quel qu'il soit qu'on y jette, n'y peut mourir, & qu'au contraire tous

ce qu'on y jette qui n'a point de vie, va au fond.

C'est dans ce lac que se jette le Jourdain, qui prend sa source au mont Liban, & qui a 50. lieues de cours. Ce fleuve a de grandes prérogatives, 1°. le passage des Israëlites à pied sec; 2°. celui d'Elie, qui le frappa de son manteau, & alors ses eaux se séparerent, & lui laisserent le passage libre & à son disciple Elisée, à qui la même chose arriva par la vertu du manteau de son maître : mais rien n'approche de la sainteté que reçurent ses eaux, quand N. S. y descendit pour y être baptisé par S. Jean. On voit à l'endroit où passerent les Israëlites, une église desservie par les Franciscains, que sainte Helene y fit bâtir. Cette église n'est plus auprès du fleuve qui s'est retiré à une demie lieue vers l'Orient.

On donne aussi le nom de mer au lac de *Tibériade* ou de *Genesareth*, qu'on appelle *la Mer de Galilée* : elle a environ 12. milles de long, & 2. de large. L'eau en est bonne à boire, & le lac est fort poissoneux. Le Jourdain le traverse du nord au midi : ses bords sont beaux & fertiles.

La principale montagne de la Palestine est le *Mont-Carmel*, situé au midi de la ville de Ptolemaïde, le long de la Méditerranée, & célébre par la demeure du prophéte Elie, & par les merveilles qu'il y fit. C'est de cette montagne que les Carmes ont pris leur nom, à cause des prophétes Elie & Elisée, qu'ils regardent pieusement comme leurs premiers patriarches. S. Louis en revenant de la Terre-sainte, y trouva des solitaires, & en amena à Paris, où ils s'établirent sous le nom de *Carmes*.

Cette montagne a environ 23. lieues de tour, & 5. de traverse. On y voit plusieurs collines & vallées toujours vertes, des bois de haute futaye, des bocages & des jardins; des sources d'eau vive, de belles fontaines & quantité de vignes. L'air y est très-bon, les fruits y sont excellens, aussi bien que le vin, & le gibier s'y trouve en abondance. M. de la Condamine a remarqué qu'on voit au Mont-Carmel des pétrifications qui passent dans le pays pour de vrais fruits pétrifiés, & qui en imitent réellement la forme.

Les Carmes Déchaussés ont un petit couvent sur cette montagne : il consiste en quelques grottes; & ils en cultivent les environs : il y a aussi des solitaires Mahométans. Les Bedouins ou Arabes possédent plusieurs villages aux environs du Mont-Carmel, où ils ont un camp avec un émir.

La Judée est un pays qui n'est pas si considerable par ses avantages naturels que par ceux dont Dieu le favorisa. Il fut le siége de l'ancienne Eglise & le berceau de la nouvelle. Lorsque tous les peuples du monde étoient plongés dans l'ignorance & dans l'idolâtrie, Dieu étoit connu, adoré & servi en Judée par les Israëlites. JESUS-CHRIST y naquit, il y vécut, il y prêcha, il y fit un nombre prodigieux de miracles; il y souffrit la mort pour la rédemption du Monde; il y ressuscita, il monta de ce pays au Ciel, il y répandit son esprit sur ses disciples d'une maniere visible, & il y forma la premiere église Chrétienne, d'où toutes les autres ont tiré leur origine.

On a divisé la Judée diversement en divers tems. Losque les Israëlites l'eurent conquise, ils en firent 13. parties. Il y en avoit 10. entre le Jourdain & la Méditerranée : les tribus de *Juda*, de *Simeon* & de *Dan*, étoient au midi; la 1° vers le Jourdain & la Mer Morte; & les 2. autres vers la Méditerranée. En montant au nord, on trouvoit la tribu de *Benjamin*, celle d'*Ephraïm*, une demi-tribu de *Manassé*, la tribu d'*Yssachar*, & celle de *Zabulon*, au nord de laquelle étoient les tribus d'*Aser* & de *Nephtali*, celle-là au couchant & celle-ci au levant. Les trois autres parties étoient à l'orient du Jourdain, & on les trouvoit dans cet ordre en descendant du nord au sud; une demi-tribu de *Manassé*, la tribu

de *Gad* & celle de *Ruben*. Tout ce pays ne fit qu'un corps de république sous le gouvernement des Juges, & qu'un royaume sous le régne de Saül, de David & de Salomon; mais lorsque Roboam fils de Salomon, fut monté sur le trône, il se fit une sédition qui partagea ce royaume en deux : celui de *Juda*, qui demeura à Roboam, ne renfermoit que la tribu de Juda & celle de Benjamin; celui d'*Israël*, dont Jeroboam s'empara, comprenoit tout le reste du pays. C'est à cause de cette division que la Judée est souvent appellée par les prophétes *la Terre de Juda* & d'*Israël*.

Après le retour des Juifs de la captivité de Babylone, la Judée fut autrement partagée: elle comprit 6. parties générales. Il y en avoit trois entre le Jourdain & la Méditerranée : *la Judée propre* étoit au midi; *la Samarie* au milieu; & *la Galilée* au nord: deux autres étoient à l'Orient du Jourdain; *la Trachonite* au nord, & au midi *la Perée*, avec laquelle quelques uns confondent l'Iturée. L'*Idumée* ayant été non-seulement conquise, mais incorporée à la Judée par Jean Hircan, qui obligea les Iduméens à la circoncision, & à toute la Religion Judaïque, fit une 6e partie de la Judée, située au midi de la Judée propre & de la Perée.

Aujourd'hui ce pays est divisé en deux parties générales; l'*Orientale*, qui est au-delà du Jourdain, & qui est sous la domination des Arabes; & l'*Occidentale*, qui est en deçà du Jourdain, & qui appartient au Turc. Cette derniere est habitée par des Arabes, des Juifs & des Syriens mêlés ensemble. On y voit 3. princes tributaires, qui sont les émirs de *Gaza*, de *Caiser* ou Cesarée, & de *Saïd* ou *Sydon*, & 2. sangiacats, sçavoir de *Jérusalem* & de *Naplouse*; tous subordonnés au bacha de Damas.

La Judée propre ou le royaume de Juda étoit la partie de la Judée, qui resta aux successeurs de David, depuis le schisme de Jeroboam jusqu'à la captivité de Babylone. Elle avoit au midi l'Idumée, & par-tout ailleurs elle étoit bornée par le royaume d'Israël.

JERUSALEM en étoit la capitale & de toute la Palestine. Elle est située au 31. dégré 50. m. de latitude, & au 53. de longitude, a environ 12. lieues au levant de la côte de la Méditerranée. Elle s'étend en amphithéatre, dont l'arc s'incline vers le levant, sur une montagne environnée d'autres montagnes. On croit que cette ville est celle de *Salem*, dont Melchisedec étoit roi : ainsi elle seroit une des plus anciennes du Monde. Les Jébuséens qui la posséderent, lui donnerent le nom de *Jebus*. Josué la prit & l'assigna à la tribu de Benjamin : mais la forteresse de *Sion* demeura au pouvoir des Jebuséens, sur lesquels le roi David la prit; & il fit ensuite de Jerusalem la capitale du royaume d'Israël, & elle fut le siége des rois de Juda ses successeurs. Salomon son fils y fit construire un temple magnifique, sur un des côteaux du mont Sion, nommé *Moria*, à l'endroit où Abraham voulut immoler son fils Isaac; & ce temple, l'une des merveilles du monde, fut le siége de la religion des Juifs.

Jérusalem fut une des plus grandes, des plus belles, des plus fortes, & des plus peuplées villes de tout l'Orient; mais elle souffrit diverses catastrophes, & fut deux fois entiérement ruinée; la premiere par Nabuchodonosor roi de Babylone, sous le regne de Sedécias roi de Juda. Ayant été rebâtie par l'ordre de Cyrus roi de Perse, & par les soins de Zorobabel & de Néhémias, elle fut détruite une seconde fois par Tite, fils de l'empereur Vespasien, l'an 70. de J. C. L'empereur Adrien fit rebâtir la nouvelle Jerusalem près des ruines de l'ancienne, l'an 132. de l'Ere Chrétienne, & lui donna le nom d'*Elia Capitolina*. L'empereur Constantin, après avoir embrassé le Christianisme, l'aggrandit, l'embellit, & y fit bâtir la basilique de S. Sauveur, près du sépulchre de J. C. sur le Calvaire,

renfermé dans la nouvelle ville. Elle reprit son ancien nom, & fut honorée de la dignité patriarchale. En 362. les Juifs ayant entrepris, par ordre de l'empereur Julien l'*Apostat*, de relever les anciens fondemens du Temple, pour en construire un nouveau, ils en furent empêchés par des tremblemens de terre & par des tourbillons de feu, qui sortant de terre, renverserent tous leurs travaux, & tuerent ou étoufferent plusieurs de leurs ouvriers; & ainsi s'accomplit la prédiction de J. C. Enfin cette ville tomba au pouvoir des Sarasins ou Mahométans en 686. Les croisés la leur enleverent en 1099. & en firent le siége d'un royaume; mais Saladin la reprit sur eux en 1187. & elle est demeurée depuis au pouvoir des Sarasins, jusqu'en 1517. qu'elle tomba au pouvoir des Turcs. Ces Infidéles la nomment *Elkods*, c'est-à-dire *la Ville sainte*. Elle est capitale d'un pays particulier de même nom, & ils la font gouverner par un sangiac & un cadi.

La ville de Jerusalem est d'une grandeur médiocre: ses murailles ne peuvent servir qu'à la défendre contre les courses des Arabes. On y compte environ 20000. habitans, dont la moitié sont Chrétiens, soit Latins, soit Orientaux; & toutes les communions des Chrétiens Orientaux y ont des évêques & des églises: il y a environ 400. familles de Grecs ou Melchites, qui y possedent 15. églises, dont la principale est la patriarchale, dédiée sous le nom de S. Constantin, & de Ste Hélene. Elle est assez grande & assez jolie, & jointe à un monastère bien bâti, où le patriarche loge avec ses moines, qui lui servent d'officiers; mais il fait sa principale résidence à Damas, à cause des affaires qu'il a souvent avec le bacha qui y commande, & qui a la Judée sous son autorité. Ce patriarche a une jolie maison à Bethléem. On lui donne trente mille écus de rente, qu'il retire des charités & des offrandes, que lui font ceux de sa communion, qui ont une très-grande dévotion aux lieux saints.

L'église de *S. Sauveur* ou de *la Résurrection*, que l'empereur Constantin fit bâtir près du sépulchre de J. C. est très-belle pour le pays. Elle est en commun à toutes les communions chrétiennes, aux Latins, Grecs, Russiens, Syriens Jacobites & Maronites, Arméniens, Géorgiens, Nestoriens, & Cophtes, qui y ont des chapelles, avec des évêques de leur communion. Les Latins y possedent le saint sépulchre, qui leur a été long-tems disputé par les Grecs. Les Franciscains ou Cordeliers, qui en sont les gardiens, font l'office de jour & de nuit dans la principale chapelle de l'église de S. Sauveur, bâtie sur le Calvaire; & ils possedent la plus grande partie de la galerie haute, qui est autour du dôme. Ils ont au voisinage un couvent qui est assez grand & assez commode, dont la communauté est ordinairement de 60. religieux, & ils y exercent l'hospitalité. Le gardien de ce couvent, comme vicaire né du patriarche Latin de Jérusalem, qui réside à Rome, a droit d'officier avec la crosse & la mitre. Outre ce couvent, qu'on appelle de *S. Sauveur*, ils en ont un autre de 15. religieux, auprès du S. Sépulchre; & ils possedent 24. couvens dans la Terre Sainte, habités indifféremment par des Observantins, des Récollets, & des Tierçaires. Ils forment une custodie soumise immédiatement au général de l'ordre de S. François. Ils ont un couvent d'une douzaine de religieux à *Aincaidé*, à 12. lieues de Jerusalem.

Les Grecs possedent une grande partie de l'église de S. Sauveur, ou du S. Sépulchre de Jérusalem; & le chœur, qui est assez vaste, & où ils ont leur siége patriarchal, leur appartient: ils sont logés au large, & commodément, autour de ce chœur. Parmi les autres églises chrétiennes

de Jérusalem, est celle de S. Jacques, qui appartient aux Arméniens; elle est jointe à une communauté de 50. moines, qui la desservent. Les autres habitans de Jérusalem sont Turcs, Juifs & Arabes.

Le pays d'*Elkods*, qui a Jérusalem pour capitale, est borné au levant par le Jourdain, éloigné de 7. à 8. lieues de Jérusalem; au couchant par la vallée d'*Ali*, où est le commencement des montagnes de Judée, à 5. lieues de distance de la même ville de Jérusalem. Il est terminé au septentrion par le village d'*Elbiré*, qui est à 3. à 4. lieues de Jérusalem; & au midi par les réservoirs de la fontaine de Salomon. On y comptoit deux cens villages; mais il y en a cent de ruinés, & de déserts. Les principaux lieux de ce pays sont:

Bethléem, lieu célébre, & infiniment respectable par la naissance de notre Sauveur J. C: il est à deux lieues de Jérusalem vers le midi, sur une élévation. Ce n'est plus qu'un village: mais il est assez grand & assez peuplé, tant de Chrétiens, que de Mahométans, qui vivent en amitié. On y compte environ 50. familles parmi les Chrétiens, qui étoient autrefois du rit Grec, & qui sont aujourd'hui Catholiques du rit Romain. L'église, & la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur, sont au bout & au dehors du village, vers l'orient. L'église est un bel & grand vaisseau fait en forme de croix. Les Grecs sont maîtres du chœur, séparé de la nef par une haute muraille; & la sainte grotte, où le Sauveur est né, est au-dessous du chœur. On croit que cette église est un ouvrage de l'empereur Justinien. La nef est desservie par une communauté d'une quinzaine de Franciscains, & elle est paroissiale. Les Arméniens ont un monastère auprès de cette eglise, où il n'y a que 3. autels.

Josaphat, vallée qui est fort étroite, & peu profonde, n'ayant qu'une petite lieue Françoise d'étendue. Elle est située entre les montagnes de Moria & de Sion, sur lesquelles Jérusalem est bâtie, à l'occident, & le mont Olivet à l'orient. On croit qu'elle a été ainsi nommée de Josaphat roi de Juda, qui y fit bâtir sa sépulture; ou parce que le mot *Josaphat* signifie jugement du Seigneur, & que c'est dans cette vallée, que se doit faire *le Jugement universel*.

Jericho, ville célébre dans l'Ecriture Sainte par la maniere dont la prit Josué, & encore plus par les miracles de Notre-Seigneur, qui y logea chez Zachée, étoit située au milieu d'une campagne, à sept lieues de Jérusalem, & à deux du Jourdain. Elle avoit des jardins délicieux: on lui donna le nom de *Ville des Palmes*, & on disoit en proverbe, *Plantatio Rosæ in Jericho*. Aussi on remarque encore aujourd'hui qu'au printems, la plaine voisine de cette ville est couverte de ces plantes, qu'on nomme *Roses de Jericho*. Cette plaine, autrefois si riante, & la plus fertile de toute la Palestine, est inculte & entiérement déserte, soit par la fainéantise des habitans, soit à cause des Arabes, qui y font continuellement des courses; la ville, autrefois si belle & si agréable, est aussi toute ruinée; & à peine y reste-t il quarante maisons mal bâties.

Nazareth, ville de la basse Galilée, située sur une éminence, à 2. lieues au levant du *Thabor*, & à 3. journées au nord-ouest de Jerusalem. Elle est célébre, pour avoir été la demeure de J. C. qui s'y est incarné. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit village, composé de 50. à 60. maisons de gens de la campagne, habillés de toile. Le couvent des religieux de S. François, qui y sont au nombre de 5. à 6. est environné de hautes murailles, pour le défendre des courses des Arabes. Il est situé sur le penchant d'une montagne environnée d'autres petites montagnes dans un pays stérile, excepté quelques vallées. Ce qui reste de plus considérable de l'ancienneté

nité de Nazareth, c'est une grotte creusée & taillée dans la roche, sur le penchant de la montagne, qui faisoit autrefois partie de la maison qu'habitoit la sainte Vierge, au tems de l'Incarnation. Sainte Hélene, au commencement du IV. siécle, fit couvrir cette grotte, & la salle qui étoit auprès, d'une des plus belles & des plus spacieuses églises de tout le levant. Les religieux de S. François, qui ont soin des saints lieux, aidés de quelques Chrétiens, ont rétabli cette grotte.

Nazareth est dans le district & à une lieue de *Cana*, qui étoit autrefois une assez grande ville, & qui n'est plus qu'un village rempli de ruines. Ce district contient 20. ou 25. villages. Il y avoit à Cana une église bâtie dans l'endroit où J. C. changea l'eau en vin. Les Turcs l'ont changée en mosquée.

A deux lieues de Nazareth, on voit le mont *Thabor*, qui est seul, au milieu des plaines de Galilée : c'est là que Notre-Seigneur J. C. se transfigura. Du haut de cette montagne on apperçoit celle de *Gelboé*, où le roi Saül fut tué; & le mont *Hermon*, au pied duquel est le bourg de *Naïm*, où Notre-Seigneur ressuscita le fils de la veuve.

Tiberiade, autrefois *Genezareth*, ville de la tribu de Zabulon, fut bâtie par Hérode le Tétrarque, surnommé *Antipas*, en l'honneur de Tibère, l'an 19. de J. C. Il paroît qu'elle a été assez belle & assez grande; mais elle est à présent toute ruinée : il n'y reste qu'environ 20. ou 25. familles de Mores. Du côté que cette ville regarde Betsaïde, il reste la plus considérable partie d'une grande église, que sainte Helene avoit fait construire en l'honneur de S. Pierre; pour conserver la mémoire du lieu, où Notre-Seigneur dit à ce prince des apôtres : *Vous êtes Pierre, & sur cette Pierre j'édifierai mon église.*

On voit sur le rivage de la mer de Tibériade, de Galilée, ou de Genesareth, sur le bord de laquelle cette ville est située, les ruines des villes de *Capharnaüm*, de *Bethsaïde*, & de *Corosaïm*, célébres par les prédications & les miracles de Notre-Seigneur.

Les autres principales villes de la Judée, ou de la Palestine, sont *Césarée*, aujourd'hui *Caïsar*, bâtie par Hérode le *Grand*, dans un lieu maritime nommé *la Tour de Straton*; il la consacra à l'honneur d'Auguste. Elle fut depuis métropole de la Palestine, & honorée du nom de colonie Romaine, pour avoir bien servi les troupes de Vespasien contre les Juifs; aussi fut-elle alors appellée *Flavie Auguste Césarée.* C'est dans cette ville qu'Hérode Agrippa fut frappé par un ange, & mourut mangé des vers, ainsi qu'il est marqué dans les Actes. S. Philippe diacre étoit natif de cette ville; & le Centenier Corneille y fut baptisé par S. Pierre. Elle a eu plusieurs évêques d'une grande érudition, tels qu'Eusébe, célébre par ses beaux ouvrages. Elle est située sur la côte de la Méditerranée, environ à 16. lieues au nord-ouest de Jerusalem. Elle sert à-présent de retraite à 3. ou 400. voleurs Arabes, qui détroussent indifféremment tous ceux qu'ils peuvent attraper; & la nuit ils vont à la nage attaquer les barques, qui passent le long de la côte. On nomme cette ville *Césarée de Palestine*, pour la distinguer des villes de même nom. Elle avoit un port sur la côte. Elle étoit dans l'étendue de la Samaritide, & hors de la Judée. Saladin l'ayant reprise sur les croisés, la ruina. S. Louis la releva; mais elle retomba bientôt après au pouvoir des Mahométans. C'est la patrie de l'historien Procope. L'émir héréditaire qui y commande, étend son autorité le long de la côte.

A une lieue de Cesarée est un lac d'eau douce, que les Arabes appellent *Moyé-Eltemsa*, c'est-à-dire, *Eau pour les Crocodiles.*

Il est très-profond, & a environ une lieue de circuit. On y voit souvent en effet des crocodiles.

Sébaste, autrefois *Samarie*, capitale du royaume de son nom, qui comprenoit les dix tribus. Hérode *le Grand* la fit rebâtir, & la nomma *Sébaste*, pour faire honneur à l'empereur Auguste. On y voit d'anciennes ruines. Elle est située sur une colline : il y a une grande & belle église, qui est partagée en deux. Les Chrétiens en tiennent une partie, & les Mahométans l'autre, qui est pavée de marbre, & qui a une chapelle sous terre, où l'on descend par 23. degrés. Ce fut dans cette chapelle que fut enseveli S. Jean-Baptiste, entre les prophètes Elisée & Abdias. A 5. milles de là, on trouve *Genni*, où l'on croit que Notre-Seigneur guérit les dix lépreux, & où les Turcs ont une mosquée, qui a été une église de Chrétiens.

Jaffa, autrefois *Joppé*, est sur la Méditerranée dans une belle situation, à 15. lieues au nord-ouest de Jérusalem. Elle est fort célébre dans l'Ecriture Sainte. Le prophéte Jonas s'y embarqua, fuyant la face de Dieu, lorsqu'il lui commanda d'aller prêcher la pénitence aux Ninivites. Ce fut aussi en ce même endroit, où S. Pierre ressuscita la bonne Thabite, & où il eut la vision du linceul rempli d'animaux de différentes espéces, qui descendirent du ciel. Et si parmi tant de choses saintes, on peut mêler quelque chose de profane, il ne faut pas oublier la valeur de Persée, qui, à ce que l'on dit, délivra en cet endroit la belle Andromede du monstre marin, auquel elle avoit été exposée. A présent Jaffa ne consiste plus qu'en quelques maisons, & un petit fort; on n'y reconnoît plus aucune marque de son antiquité. En 1722. elle fut entiérement saccagée par les Arabes, qui ruinerent le monastère de S. Pierre, desservi par les religieux de S. François. C'est où abordent ordinairement les pélerins qui vont à la Terre Sainte.

Le port de Jaffa n'étoit pas mauvais; mais les ruines de la ville l'ont gâté. La rade est bonne. A quelques pas de la ville est l'église de S. George, à demi ruinée, où les Grecs font l'office. On y comptoit en 1707. environ 400. habitans.

NAPLOUSE, autrefois connue sous le nom de *Sichem*, est à présent capitale d'un Sangiacat, qui porte son nom. Elle s'est accrue des ruines de l'ancienne Sichem, où Jesus-Christ convertit la Samaritaine, sur le bord du puits de Jacob. Son nom est formé de celui de *Neapolis*, qui lui fut donné sous l'empereur Domitien. Elle est presque aussi grande que Jerusalem, dont elle est éloignée de 16. lieues vers le nord; & il y a une milice entretenue de divers ordres. Elle est située au fond d'une vallée, entre les montagnes de *Garizim* & d'*Hebal*. On y trouve encore quelques Juifs Samaritains, qui y ont un souverain pontife, avec un temple sur la montagne de *Garizim*, & un autre sur le mont *Hebal*. La terre des environs est fertile; & on y trouve sur-tout beaucoup d'oliviers. Son territoire, qui contient une partie de la Samarie, renferme une centaine de villages, & s'étend au levant jusqu'au Jourdain; & au couchant jusqu'à 3. lieues de la côte. Il est attaché à l'émir *Hagge*, qui est chargé d'escorter la caravane des pélerins de la Mecque. Le pays de *Haréte*, occupé par des princes Arabes, de la maison de *Terbage*, est dans son voisinage. Il s'étend depuis la Méditerranée, jusqu'à deux lieues du Jourdain, & il est borné au nord par le Thabor. On y compte une cinquantaine de villages.

Lidda ou *Diospolis* étoit une ancienne ville, située à une lieue de Ramatha vers le nord, dans une plaine agréable & fertile. Ce n'est plus qu'un bourg, fort commerçant en coton & en bétail. L'église de S. George, que les Grecs y possedent, est un lieu de dévotion.

Accaron, *Ascalon*, *Azot*, *Geth* & *Gaza*, étoient cinq satrapies des Philistins, qui firent donner à ce pays le nom de *Pentapolis*.

Accaron, aujourd'hui Ekron, n'est plus qu'un gros village, dont le terroir ne rapporte que des tamarins & des palmiers.

Ascalon, situé sur la côte, à 15. lieues au couchant de Jerusalem, a été autrefois une grande ville bien fortifiée. Elle étoit fameuse parmi les Anciens, 1°. pour avoir été la patrie de *Semiramis*, reine d'*Assyrie* : 2°. pour avoir été le premier endroit, d'où est venue une sorte d'*Oignons*, appellée *Echalotte*, qu'on suppose avoir tiré son nom de là : en effet, le nom Latin de cette plante est *Ascalonia*. 3°. Par ses bons vins; 4°. par la quantité prodigieuse de ses pigeons; 5°. par ses cyprès, arbustes fort estimés; & enfin par ses puits, attribués à Abraham & à Isaac. Cette ville est aujourd'hui fort peu de chose.

Azot a été aussi fameuse dans l'antiquité : elle étoit située dans une campagne fertile en bled : on y avoit élevé un temple à l'honneur de *Dagon*.

Geth ou *Gath*, située à 4. lieues au midi de Jaffa, sur une montagne près de la côte, a donné le naissance à Goliath. C'étoit la ville la plus méridionale des Philistins, comme Accaron étoit la plus septentrionale.

Gaza ou *Gaze*, ville située à deux milles de la côte, à 5. lieues au midi d'Ascalon, & à 15. au sud ouest de Jerusalem. Elle subsiste encore; & quoique fort délabrée, elle est la capitale d'une principauté tributaire du Grand-Seigneur, possédée par un émir, ou bacha.

On y voit beaucoup de restes d'antiquité, qui prouvent que c'étoit autrefois une ville considérable. Le château, qui est la demeure du bacha ou de l'émir, est rond & flanqué de 4. tours. Les Grecs & les Arméniens ont des églises dans la ville; & au dehors il y a plusieurs belles mosquées. L'émir ou bacha, qui commande à Gaza, & dans les environs, possede cette dignité héréditairement, à la charge de défendre les caravannes qui vont à la Mecque, contre les insultes des Arabes. Sa principauté ou jurisdiction s'étend au couchant vers la Méditerranée & l'Egypte, dans l'espace d'une journée de chemin; au levant l'espace de 7. à 8. lieues; au nord jusqu'aux dépendances de Rama; & au midi jusqu'aux déserts de l'Arabie, par où on va au mont Sinaï. Ce pays comprend les villes de *Gaza* & de *Rama*, qui en France ne passeroient que pour de gros bourgs, & qui sont toutes ouvertes, & environ trois cens villages. On n'y voit presque pas de montagnes; & il renferme de vastes & fertiles plaines.

Majuma est le port de Gaza. L'empereur Constantin l'érigea en cité, qui fut épiscopale, & lui donna le nom de *Constantia*, de Constance son fils.

Rama ou *Ramatha*, est située dans une belle campagne, à 3. lieues au sud-est de Jaffa, entre cette ville & Jerusalem, dont elle est éloignée de 10. lieues au nord-ouest. Après avoir été de la dépendance de la Samarie, elle fut attribuée à la Judée propre. Il n'y a aucune maison considérable : la principale est l'hospice des Franciscains de la Terre Sainte, qui y ont une petite église fort jolie, qui y sont au nombre de six, & qui y ont une paroisse & une mission. Les Turcs y ont 5. principales mosquées, dont quelques-unes ont été des églises Chrétiennes. Il y a des marchands François & Flamands, des Grecs, qui y ont l'église de S. George, des Maronites, & des Arméniens. Elle est différente d'un autre *Rama*, située près de Jerusalem.

Hebron est encore une ville considérable. Elle est célébre, pour avoir été la demeure d'Abraham, qui y fut inhumé dans la caverne de *Macphala*, avec Sara sa femme, Isaac leur fils, & Jacob leur petit-fils. David y fut élû roi, & y demeura sept

ans ; & elle dépendit de la tribu de Juda. Sainte Helene, mere de l'empereur Constantin, y fit bâtir un magnifique temple sur le tombeau d'Abraham, que les Mahométans ont converti en mosquée. Les Arabes appellent le pays *Elkabill*, ce qui veut dire la demeure de l'*Ami de Dieu*. C'est ainsi qu'ils nomment Abraham. Ce pays dépend de la bachelie ou du sangiacat de Jerusalem: il s'étend jusqu'à la mer Morte & au désert du mont Sinaï, & contient 15. ou 16. villages. Hebron est une des plus anciennes villes du Monde. Elle est à 22. milles de Jarusalem vers le midi : elle approche de Jerusalem pour la grandeur ; mais elle est sans murailles. Une partie s'étend sur une petite montagne, & l'autre dans la plaine. Les maisons sont bâties de pierre. Les tombeaux d'Abraham & de Sara sont dans la grande mosquée, qui est aussi grande que l'église du S. Sépulchre de Jerusalem. Les Mahométans font des pélerinages à ces tombeaux. Passé cette ville, il n'y a plus à l'orient & au midi, que des Arabes. Le pays d'alentour est plein de montagnes, comme celui de Jerusalem ; mais il est plus couvert de bois.

Sapheth ou *Saphath*, dans la Galilée, est le chef-lieu d'un pays, qu'occupoit la tribu de Nephtali, & qui comprend une grande partie des villes de la Decapole, & de la Trachonitide, où le Jourdain prend sa source. Saphet est bâti sur une montagne, qui le sépare en trois, à 12. milles du mont Carmel, & à 6. de Cana. Les Juifs y sont en grand nombre ; & ils y ont une académie célébre. Cette académie a pris le plan de celle de Tibériade. *Césarée de Philippe* ou *Panéade*, ancienne ville, située vers les sources du Jourdain, à une journée & demie de Damas, étoit dans le même quartier.

La Judée Orientale, située au-dessus & à la gauche du Jourdain, est peu connue, & appartient aux Arabes, parmi lesquels il est dangereux de voyager. On la divise en trois parties. On nomme la méridionale *pays de Salib*, d'un grand village, avec un château qu'on y voit ; & il y a beaucoup de Chrétiens du rit Grec. L'émir des Arabes, qui est maître de ce pays, le prend à ferme du bacha de Damas ; & les émirs des deux autres parties en font de même.

HISTOIRE ET ÉTAT PRÉSENT *du Patriarchat Grec de Jerusalem.*

On doit regarder l'église de Jerusalem comme la premiere & la plus ancienne de la Chrétienté, puisqu'elle fut établie par les Apôtres immédiatement après l'Ascension de J. C. & la descente du S. Esprit. L'Apôtre S. Jacques fut le premier évêque de Jerusalem, où il souffrit le martyre ; & après la prise & la ruine de cette ville par Vespasien, ses successeurs se retirerent au bourg de Pella. Ils retournerent à Jerusalem quelque tems après que l'empereur Adrien eut rebâti la nouvelle ville. L'empereur Constantin ayant embrassé le Christianisme, le nombre des fidéles & celui des évêchés augmenterent considérablement dans la Judée ; mais les évêques de Jerusalem furent d'abord soumis à ceux de Césarée, comme étant la métropole de la province nommée premiere Palestine, conformément au gouvernement civil, auquel l'ecclésiastique fut soumis durant les premiers siécles de l'Eglise.

Le concile général de Constantinople assemblé en 381. par respect pour la ville de Jerusalem, où la religion Chrétienne avoit pris naissance, accorda à son évêque la préséance sur tous les évêques de sa province, & même sur celui de Césarée, qui en étoit métropolitain. Juvenal évêque de Jerusalem, augmenta encore les honneurs de sa dignité au concile général d'Ephèse en 431. ayant obtenu des peres qui le composoient, l'autorité patriarchale sur les 3. provinces de la Palestine, & sur les deux

Phénicies; à quoi le patriarche d'Antioche s'opposa. Leurs différends furent terminés au concile de Calcedoine en 451. On rendit les 2. Phénicies au patriarche d'Antioche, & on conserva les 3. Palestines à celui de Jerusalem, qui fut confirmé dans la dignité patriarchale.

Les Sarasins s'étant saisis de la Palestine en 637. opprimerent les Chrétiens du pays & leur enleverent leurs plus belles églises pour en faire des mosquées : mais ils ne toucherent pas à celles des lieux saints; entr'autres à celles du Calvaire, de Bethléem & de Nazareth, dont ils laisserent la disposition au patriarche de Jerusalem, moyenant des taxes considérables; & ils laisserent la liberté aux Chrétiens de toutes les nations de les visiter, & d'y célébrer même leur liturgie.

Godefroy de Bouillon ayant été élû roi de Jerusalem durant la premiere croisade à la fin du XI. siécle, établit dans ce royaume un patriarche Latin, avec plusieurs métropolitains & évêques Latins qui lui furent soumis; ce qui affoiblit le rit Grec dans le pays : mais tous ces prélats Latins en furent chassés par les Sarasins, à mesure que ces Infidéles reprirent la Terre-sainte sur les Croisés aux XIII. & XIV. siécles : l'église Latine a conservé néanmoins les titres de ces prélatures. Les Turcs après s'être saisis de Damas au XVI. siécle, enleverent tout le reste de la Phénicie & toute la Palestine aux Sarasins; & ils en sont encore les maîtres : mais excepté les officiers du Grand-Seigneur & les garnisons des places fortes, ils n'y sont pas en grand nombre : la plûpart des autres habitans sont Maures ou Arabes. Il y a aussi beaucoup de Juifs; & on compte qu'environ le quart des habitans de la Palestine sont Chrétiens : mais de ce nombre, il n'y a qu'environ le quart qui soit du rit Grec, les autres sont Syriens, Jacobites ou Maronites; ensorte que les Grecs n'y ont conservé qu'environ une quinzaine d'évêques, qui prennent la plûpart le titre pompeux de métropolitain ou d'archevêque, quoique plusieurs n'ayent que des villages pour leur siége, & que quelques-uns ne soient que titulaires, comme on verra dans l'état présent que nous donnons du patriarchat Grec de Jerusalem, d'aprés le P. le Quien dans son *Oriens Christianus*. Nous rapporterons auparavant celui que l'abbé de Commanville nous a donné de ce même patriarchat : on remarquera que le P. le Quien ne donne le nom que de 3.e *Palestine* aux deux provinces que cet abbé nomme *Arabique premiere* & *Arabique seconde*.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

LE PATRIARCHAT DE JÉRUSALEM

comprenoit anciennement les		*comprend aujourd'huy* les	
METROP. de	PROVIN. de	METROP. de	PROVIN. de
Césarée.	*Palestine première.*	Césarée.	Elkods. Elkail. Gaze.
Scytopolis.	*Palestine seconde.*	Nazareth.	Naplouse. Saphet. Nazareth.
Petra.	*Arabique premiere.*	Karak.	Désert de Sinaï.
Bostra.	*Arabique seconde.*		Salth.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

Ville Patriarchale.

Hyerosolima, *Œlia*, Jerusalem, Elkods, Ev. I. S. Patriarchat, V. Siécle.

Cæsarea, Césarée, Ev. I. S. Métrop. III. S. avoit 34. suff.

Nazareth, M. XII. S.

Scythopolis, M. V. S. transferé à Nazareth, XII. S. avoit 16. suff.

Petra, seu *Rabba*, *Cyriacopolis*, Karach. M. V. S. avoit 17. suff.

Bostra, Ev. IV. S. M. V. S. avoit 39. suff.

Patriarchat de Jerusalem du tems des Latins.

Ville Patriarchale.

Jerusalem avec trois suffragans immédiats, Bethléem, Ebron & Lidde.

Métropoles.

Césarée avec un suffragant à Sébaste.
Nazareth avec un suff. à Tiberiade.
Petra avec un suff au Mont Sinaï.
Bostra sans suffragant.
Tyr avec 4. suff. Ptolemaïde, Saïde, Baruth & Bellinas.

ÉTAT PRÉSENT

Du Patriarchat de Jerusalem, suivant le P. le Quien.

1e Palestine.

Cesarée, Métropole.
Bethléem, Métrop.
Lydde ou *Diospolis*, aujourd'hui *Rama*, Archev.
Gaze, Arch.
Naplouse, Arch.
Sebaste ou *Samarie*, Arch.

2e Palestine.

Nazareth, Métrop.
Mont-Thabor, Monastère & Evêché.

3e Palestine.

Petra, Métrop.
Ptolemaïde ou *S. Jean d'Acre*, Métrop.
Pharan ou *Mont-Sinaï*, Arch.
Joppé ou *Jaffa*, Evêché.
Elcarak, situé au delà ou à la gauche du Jourdain, Evêché.
Angeloe, situé au-delà ou à la gauche du Jourdain, Ev.
Hosel près le Mont-Sinaï, Ev. l'Evêque se dit indépendant de la jurisdiction du patriarche de Jerusalem.

II. L'Asie Mineure ou la Natolie.

La Natolie, ou plûtôt l'*Anatolie*, qui signifie pays situé vers l'Orient, est ce qu'on appelloit anciennement l'*Asie Mineure*. C'est la partie la plus occidentale de la Turquie d'Asie, & une grande presqu'isle plus longue que large. Elle s'étend depuis l'Euphrate, qui la sépare du côté du levant, du Diarbekir, & en partie de la Turcomanie, jusqu'à l'Archipel, à la mer de Marmora, & aux détroits de Gallipoli & de Constantinople, qui la séparent de l'Europe, vers le couchant. Elle a au nord la mer Noire, & au sud celle du Levant portion de la Méditerranée.

Elle est située entre le 36. & le 42. dégrés de latitude, & le 44. & le 63. de longitude, & peut avoir 250. lieues communes de France de 25. au dégré d'étendue du levant au couchant, & 150. du midi au nord.

Les Grecs envoyerent d'abord en divers tems plusieurs colonies dans l'Asie Mineure, sur-tout vers les côtes qu'ils peuplerent entierement. Cyrus s'en rendit le maître du tems de Crésus, & les rois de Perse étendirent leur domination jusqu'à la côte. Alexandre soumit ensuite le pays à l'empire des Grecs, & ses successeurs y fonderent divers royaumes, qui passerent sous la domination Romaine, & qui firent partie de l'empire d'Orient ou de Constantinople. L'Asie Mineure fut alors partagée en deux exarchats, de Pont & d'Asie proprement dite; & ces deux exarchats furent mis pour l'ecclésiastique sous la dépendance du patriarche de Constantinople. Les Sarasins entamerent ces belles provinces aux IX. & X. siécles, & ils y établirent quelques principautés dans les deux suivans. D'un autre côté les Turcs ayant passé l'Euphrate aux

XII. & XIII. siécles, firent successivement la conquête de l'Asie Mineure, qu'ils partagerent en plusieurs principautés vers la fin du XIII. & ils la réunirent enfin sous la puissance des princes Ottomans qui la possédent.

Ce vaste pays, autrefois si célébre & si florissant, n'est plus reconnoissable depuis qu'il est sous la domination des Turcs. L'air y est tempéré & communément sain, excepté sur les côtes ou la peste fait souvent de grands ravages; & il seroit très-fertile, s'il étoit cultivé : mais ses habitans, qui sont en partie Turcs, & en partie Chrétiens Grecs ou Arméniens, en négligent extrêmement la culture; les premiers par la paresse qui leur est naturelle, & les autres par la servitude dans laquelle ils gémissent; ensorte que les Turcs ont laissé presque entierement détruire un si beau climat. En effet les campagnes à moitié incultes ont perdu la plus grande partie de leurs habitans; & on ne voit plus dans une région qui a produit un si grand nombre d'hommes illustres, & où on voyoit des souverainetés & des monarchies, qui ont été si célébres, que quelques villes sans défense, un grand nombre de villages, de vieux châteaux à moitié détruits, & les ruines des divers monumens qui ont fait l'admiration de l'antiquité; ce qu'on doit attribuer principalement à la désolation que les troupes Turques, qui ne sont pas souldoyées, causent ordinairement dans les campagnes lorsqu'elles y passent. Il faut néanmoins en excepter les côtes maritimes, ou les échelles du Levant, où il reste encore quelque commerce, qui y est même assez florissant.

Les habitans ne manqueroient pas de génie & d'esprit; & ils pourroient marcher sur les traces de ces anciens Asiatiques, qui ont fait tant d'honneur à la litterature & aux sciences : mais la constitution du gouvernement ne leur donne aucune émulation, & ils sont plongés dans une profonde ignorance. Ils sont d'ailleurs naturellement lâches; & de toutes les troupes du Grand-Seigneur, celles d'Asie sont les plus mauvaises.

Comme la liberté de conscience est permise dans les états du Grand Seigneur, chacun y professe sa religion sans contrainte, en payant au bacha un tribut dont les François sont exempts. Outre les Chrétiens & les Turcs, il y a aussi beaucoup de Juifs dans la Natolie. Ils s'habillent tous, ainsi que les Chrétiens & les étrangers, à la maniere des Turcs, excepté la coëffure qui est différente. Les femmes Grecques s'y mettent d'une façon fort propre & fort galante.

L'Asie Mineure est traversée presque toute entiere par le mont Taurus, & baignée par un grand nombre de rivieres, dont les plus considérables sont le Madre, le Sarabat, le Sangar ou l'Ayala, l'Aly ou l'Otmagiuth, l'Irio ou le Casalmach, le Gensuy ou le Chalig & le Cidne ou le Carasu.

On la divise aujourd'hui en 4. parties principales par rapport aux 4. gouvernemens ou Béglierbéglics que les Turcs y ont établis; sçavoir, 1°. LA NATOLIE propre qui comprend la *Bithynie*, la *Lydie*, la *Phrigie*, la *Paphlagonie*, la *Misie*, la *Carie*, l'*Ionie*, l'*Eolide*, & une partie de la *Galatie*. Cette partie s'étend au couchant vers les côtes de l'Archipel ou mer Egée. La 2e dite AMASIE s'étend vers le Pont-Euxin au nord, & comprend l'autre partie de la *Galatie*, le *Pont* & la *Capadoce*. La 3e au midi vers la Méditerranée, est la CARAMANIE, où étoient autrefois la *Cilicie*, la *Pamphilie* & la *Lycaonie*. La 4e qui est au levant vers l'Euphrate, est connue sous le nom d'ALADULI, à l'orient de la Caramanie, & comprend l'*Armenie Mineure* des Anciens. Nous y ajouterons une 5e partie qui comprend les isles.

Guillaume de l'Isle dans sa carte de la Turquie d'Asie de l'an 1701. a suivi la di-

vision de l'Asie Mineure selon les 4. principales parties que nous venons de nommer. M. d'Anville, dans son excellente carte de la Turquie d'Asie de l'an 1751. ne la partage qu'en 3. principales parties qui sont 1°. la Natolie propre, qu'il appelle *Anadoli*; 2°. la Caramanie, qu'il nomme *Karaman*, & 3°. le *Roum* dans lequel il comprend l'Amasie & l'Aladuli : nous suivrons cette derniere division, & nous subdiviserons ces 3. principales parties suivant les anciennes provinces Romaines qu'elles renferment, & qui sont beaucoup mieux connues que les nouvelles, par leurs anciens noms, que les Turcs ont changés en d'autres qui dérivent de l'Arabe.

I. L'Anatolie ou l'Anadoli.

Cette partie, la plus occidentale des trois, est bornée au nord par la mer Noire; au levant d'abord par le fleuve *Halys* qui la sépare de celle de Roum, & ensuite par la Caramanie; au midi par la Méditerranée,& au couchant par l'Archipel, le détroit des Dardanelles, le Bosphore de Thrace & la Propontide ou mer de Marmara qui la séparent de l'Europe. Son étendue du midi au nord, & de la Méditerranée à la mer Noire, suivant la carte de M. d'Anville, est de 100. lieues, & de 195. du levant au couchant. Les Turcs ont partagé ce gouvernement en 14. autres moindres, qu'on appelle *Sangiacats*, & il contient en tout ou en partie les anciennes provinces qui suivent.

§. 1. *La Bithynie.*

On convient des limites de cette partie de l'Asie Mineure, qui a eu titre de royaume, excepté vers l'orient. Elle est en effet bornée au nord par le Pont-Euxin, ou la mer Noire; au couchant par le Bosphore de Thrace, & la Propontide; & au midi par le Sangari & le mont Olympe. Ce royaume comprenoit par-conséquent la partie la plus septentrionale de l'Asie Mineure. Il a eu des rois, qui se sont rendu célébres. Un des plus connus est Nicoméde le *Grand*, à qui Zeilas succéda. Annibal se retira auprès de Prusias, frere & successeur de ce dernier, & fit tous ses efforts, pour l'engager a déclarer la guerre aux Romains. Il y eut ensuite trois rois de Bithynie, du nom de Nicoméde. Le dernier eut beaucoup de part aux bonnes graces de César; & étant mort sans postérité, il laissa la république Romaine héritiere de ses états.

Les empereurs d'Orient partagerent la Bithynie en trois provinces; sçavoir la Bithynie premiere, la seconde, & l'Honoriade.

1. Nicomedie, aujourd'hui *Ismid*, ou *Isnikmid*, est la métropole de la Bithynie. Elle est située au 40. dégré 50. m. de latitude, & au 47. 15. m. de longitude, sur le rivage de la Propontide, aujourd'hui mer de Marmora. Elle a pris son nom de Nicoméde roi de Bithynie, grand-pere de Prusias, qui l'augmenta, & lui donna le nom de *Nicomédie*, au lieu de celui d'*Olbia*, qu'elle portoit auparavant. Elle souffrit en 358. un tremblement de terre, qui dura deux heures, & qui fut suivi d'un embrasement de 50. jours. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & dans l'Asie, & endeçà de la mer dans la Macédoine; & on compta jusqu'à 150. villes, qui s'en ressentirent. Aujourd'hui elle est sur la pente d'une montagne, du haut de laquelle elle s'étend presque jusqu'à l'extrémité du golfe, auquel elle donne son nom : elle est couverte d'une petite colline, embellie de fontaines, & chargée de vignes, d'arbres fruitiers & de grains. On y voit quantité de grands jardins, dont les fruits sont excellens, & entr'autres des melons, qui ne cedent en rien à ceux de Cachan en Perse, que l'on estime par-dessus tous les autres. Cette ville est fort grande & bien peuplée.

On

On y compte à-peu-près 30000. habitans Grecs, Arméniens, Juifs & Turcs : ils y exercent presque tous le commerce des soies, cotons, laines, toiles, fruits, poteries & verreries, qui rendent la ville d'un fort grand trafic. Les Turcs y ont 19. mosquées ; les Grecs 7. églises ; les Arméniens 4. & les Juifs 2. synagogues. Les curieux d'inscriptions anciennes ont de quoi se satisfaire dans Nicomédie, puisqu'il n'y a guères de rues & de cimetieres, où l'on n'en découvre quelques fragmens, & souvent même d'entieres, Grecques & Latines. Il y a un arsenal pour la construction des vaisseaux Turcs. Nicomédie a été une des premieres villes qui embrasserent la Religion Chrétienne; le grand nombre des martyrs, qui y ont versé leur sang pour Jesus-Christ, lui a donné un nouvel éclat. On compte parmi eux Ste Barbe, S. Adrien, S. Pantaleon, & S. Gorgon. Ce fut aussi près de cette ville que le Grand Constantin mourut d'une fievre chaude l'an 337. dans un bourg, qu'on appelle *Achycon*. Ismid est capitale d'un district qu'on appelle *Kodja-Ili*, & qui contient 10. autres villes.

Entre celles de la Bithynie premiere est *Scutari*, qui est l'ancienne *Chrysopolis*. Elle est située sur la pente d'une montagne, qui s'étend vers le midi, à la pointe d'un cap, auquel elle donne son nom, vis-à-vis de Constantinople. Le Grand-Seigneur y a un serrail. Cette ville, qui est regardée comme un fauxbourg de Constantinople, est fort commerçante. Elle est grande & belle, & la seule qui soit sur le Bosphore, du côté de l'Asie. Il y a une mosquée royale.

Calcedoine, ville célébre par le IV. concile œcuménique, qui y fut assemblé en 451. Cette ancienne ville n'est plus aujourd'hui qu'un village situé près de Scutari, vis-à-vis de Constantinople, sur le Bosphore de Thrace, qui sépare l'Asie de l'Europe. L'évêque Grec, qui en a le titre, prend celui d'archevêque, ou de métropolitain honoraire. Son diocèse comprend une trentaine de paroisses, chacune d'environ 300. ames. Ce village est situé sur l'isthme d'une presqu'isle, à chaque côté de laquelle il y avoit un port : ces 2. ports ne sont plus fréquentés.

Prose ou *Bourse*, *Prusa* en Latin. Elle tire son nom de Prusias roi de Bithynie, son fondateur. Elle est située vers le 40. dégré de latitude, à 28. lieues ou environ au sud-ouest d'Ismid, à 25. au midi de Constantinople, & à 5. à 6. lieues de la mer de Marmora. C'est la plus grande & la plus belle ville d'Asie, qui a été autrefois le séjour des rois de Bithynie. Orcham fils d'Ottoman, s'en rendit maître en 1327. après un siége fort opiniâtre ; & elle fut depuis la capitale de l'empire Ottoman, jusqu'à la prise de Constantinople. Elle est, du côté du nord, à l'entrée d'une grande & belle plaine, remplie de mûriers & d'arbres fruitiers ; la proximité du mont Olympe lui fournit une infinité de sources. Elle a une lieue de long sur une demi-lieue de large, & est défendue par un fort situé sur une hauteur. Comme elle a été le séjour des sultans, le Grand-Seigneur y a conservé un palais ou serrail, où il va quelquefois ; & il y en a fait bâtir un nouveau. Il y a de très-belles mosquées, & on y compte 300. minarets. Il y a plusieurs tombeaux des princes Ottomans dans la principale mosquée, qui a été autrefois une église des Grecs. Les caravanserais y sont beaux & commodes. Le commerce y fleurit, & il y a des manufactures de soie ; celle que l'on recueille dans le pays étant très-belle. La ville est agréable, bien pavée & propre, sur-tout dans le quartier du bazar. Les vivres y sont abondans, & à bon marché. On y compte 12000. familles de Turcs, 400. de Juifs, qui ayant été chassés d'Espagne ont retenu le langage

Espagnol, & y ont quatre synagogues ; 500. d'Arméniens, qui n'ont qu'une seule église, & 300. de Grecs. Ces derniers y ont 3. églises, & un archevêque honoraire. Il n'y a que des Musulmans dans la ville, dont les murailles sont à-demi ruinées. Les Chrétiens & les Juifs sont dans les fauxbourgs. Il y a dans la ville plusieurs colléges pour l'instruction des jeunes Musulmans ; un bacha, un aga des janissaires, & un grand cadi, qui est le principal officier de la ville.

2. NICÉE, nommée aujourd'hui *Isnich* par les Turcs, est la métropole de la Bithynie seconde. Cette ville, située sur le bord d'un lac, à 18. lieues au nord-est de Bourse, est bâtie, partie sur une colline, & partie dans une plaine, qui aboutit à la Propontide. Ce n'est presque aujourd'hui qu'un tas de ruines & de restes d'antiquité, dans l'espace d'environ six milles de circuit ; & à peine y reste-t-il 4. à 500. maisons, dont les Juifs occupent la principale partie. Les Turcs ont changé en mosquée la principale église, qui est superbe, & où on prétend que fut tenu le premier concile général en 325. Les Arméniens ont une petite église tout auprès. La plûpart des autres églises des Grecs ont été changées en mosquées. La ville est encore environnée d'une double muraille. Du reste, elle est fournie de très belles fontaines ; & les vivres y sont à bon marché. Les sultans y ont un serrail.

Environ à une journée de Nicée, est la ville de *Geniehcher*, ou *Janiecher*, appellée anciennement *Neapolis*. Elle est située dans une plaine fort agréable, & est fort jolie, quoique petite. On y fait un grand commerce de chevaux.

3. CLAUDIOPOLIS étoit la métropole de la province d'Honoriade, située le long de la mer Noire. On prétend qu'on la nommoit aussi *Bithynium*. Elle est aujourd'hui ruinée, ainsi que toutes les autres villes, qui étoient dans cette province ; excepté *Penderachi*, *Eregri*, ou *Erekli*, qui est l'ancienne *Heraclea Ponti*, ville très-puissante sur mer, qui avoit un bon port. Elle est située sur la côte de la mer Noire, environ à 45. lieues au nord-est de Bourse. C'est une ville Grecque, colonie des Mégariens, ou Milesiens. Elle est petite, & renferme beaucoup de ruines & de restes d'antiquité. Elle est habitée par des Grecs & des Turcs.

§. 2. *La Phrygie.*

On n'est pas bien d'accord sur les limites précises de cette grande province : on sçait en général, qu'on la divisoit en grande & petite ; que cette derniere s'étendoit le long de l'Hellespont, ou du détroit des Dardannelles, & qu'elle en avoit pris le nom de province de l'*Hellespont* ; que la grande Phrygie fut subdivisée en Phrygie *Capatienne* & en *Salutaire* ; & enfin que la premiere fut encore subdivisée en deux provinces, & l'autre en trois. Ainsi en général, la Phrygie étoit bornée au nord par la Bithynie ; au couchant par le détroit des Dardanelles ; au midi par la Lydie, la Licie, & la Pisidie ; & au levant par la Galatie. Ses principales rivieres sont le *Phrygius*, qu'on croit lui avoir donné son nom, & le fameux Scamandre.

1. L'Hellespont ou la petite Phrygie, située le long du détroit de son nom, comprenoit la partie septentrionale de la Troade, & partie de la Mysie : elle est abondante en bled, en vin & en huile. Elle a pour métropole la ville de CYSIQUE, dont on voit les ruines sur la côte de la mer de Marmora ; & il y a un port. C'étoit une des plus anciennes, des plus grandes, & des plus belles villes de l'Asie. L'évêque Grec, qui en prend le titre de métropolitain, réside à *Artequi*, dans un monastère de caloyers. Il y avoit un fort grand nombre de villes épiscopales dans cette

province, aujourd'hui ruinées. Les plus célébres sont *Ilium*, ou l'ancienne Troie; le nouvel *Ilium*, bâti à près de 4. milles de l'ancien, dont on voit encore les ruines sur la côte; *Lamsaque*, aujourd'hui *Lamsaki*, située aussi sur la côte, & le détroit des Dardanelles, environ à 42. lieues au sud-ouest de Constantinople, avec un bon port. Ses restes consistent principalement en un bourg ou village, habité par des Turcs & des Chrétiens, & environné de collines, qui produisent d'excellens vins, mais en petite quantité. On y compte 200. maisons, avec une mosquée assez belle. On y trouve quelques restes d'antiquité; *Abydos*, sur le Bosphore de Thrace, colonie des Milésiens, située vis à vis de *Sestos*, de l'autre côté du détroit; *Parium*, sur la côte, qui étoit colonie Romaine, & avoit un bon port; *Troas* ou *Alexandrie de Troade*, située sur la côte, vis-à-vis l'isle de Tenedos. *Sygée*, dans la Troade, qui étoit aussi sur la côte, & donnoit son nom à un cap ou promontoire, situé entre l'embouchure du Scamandre, & Alexandrie de Troade. C'est auprès de ce cap qu'Alexandre fit élever un tombeau à Achille. C'est aujourd'hui le cap *Janitzari*, où il y a un village de 400. feux habité par des Grecs, qui l'appellent *Troias*. Les vivres y sont abondans & à grand marché.

Les isles de *Marmara* ou *Marmora*, situées sur la côte de l'Hellespont, dépendoient de cette province. On les trouve, en sortant de Gallipoli, à dix lieues environ dans la mer, à cent milles ou 30. lieues au sud-ouest de Constantinople. Elles sont au nombre de 4. sçavoir deux grandes, une moyenne, & une petite; & elles sont assez peuplées. La plus grande, qui est la plus septentrionale, & dont la capitale est la ville de *Marmara*, a 10. à 12. lieues de circuit; elle contient plusieurs villages & monastères de caloyers du rit Grec: ils y ont un évêque, qui se qualifie archevêque honoraire. *Avezia*, qui est la seconde, a un bourg de même nom, & deux villages, dont l'un s'appelle *Aconi*, peuplé d'Arabes, ou de leurs descendans. *Contalli*, qui est la troisiéme, a un bourg de même nom. La plus petite s'appelle *Gadaro*: elle a quelques habitations, & monastères Grecs. La pêche est très-abondante dans ces isles, qui sont très-fertiles en bled, en vin, en fruits, en pâturages, & en coton.

Telle est la description que fait la Martiniere de ces isles. La Motraye, qui les a vûes en 1710. en parle un peu différemment. Il donne le nom de *Marmara* à la plus grande, & celui d'*Alogno* à la seconde, à laquelle il donne 19. milles de circuit, 5. villages, & un évêque ou métropolitain Grec, dont la jurisdiction s'étend sur les 4. isles. Il appelle *Panagia* la troisiéme, d'un monastère dédié à la sainte Vierge, & il lui donne 8. milles de circuit. Il n'en donne que deux à *Contali* la plus petite, avec un seul village, & un monastère.

2. La grande Phrygie étoit partagée, comme on l'a dit, en Phrygie *Capatienne*, & Phrygie *Salutaire*. La Phrygie Capatienne étoit subdivisée en deux provinces, premiere & seconde. La premiere avoit la ville de LAODICÉE pour métropole, & renfermoit plus de 30. villes épiscopales, aujourd'hui détruites. *Hierapolis* étoit la métropole de l'autre: elle étoit située auprès du Méandre. On croit que c'est aujourd'hui la ville d'*Aphiom Carasou*, assez grande & fort malpropre, avec un ancien château, situé sur une montagne, au midi de *Kutahié*.

La Phrygie *Salutaire* étoit subdivisée en trois provinces, premiere, seconde & troisiéme. SYNNADE étoit métropole de la premiere, qui contenoit une trentaine de villes episcopales. Synnade étoit célébre par le beau marbre, qu'on tiroit des environs. *Dorylée* étoit une des principales villes de

cette province. *Amorium* étoit la métropole de la seconde Phrygie Salutaire, & enfin *Coryæum* de la troisiéme. Cette derniere ville est encore aujourd'hui très-considérable, sans être belle. Elle fut fondée, ou plutôt rétablie l'an 783. de l'égire. Son nom moderne est *Chioutaige* ou *Kioutaya*, ou suivant M. d'Anville, *Cutaié*.

Chioutaige est la résidence du Beblierbey, ou gouverneur de la province de Natolie. Elle est située à 26. lieues au sud-est de Bourse, dans le pays de *Germian*, à la source d'une riviere de même nom, qui se jette à une journée de-là, dans le Sangari, & au pied d'une montagne : elle est defendue par un fort situé sur un rocher. Le séjour en est très-agréable par les jardins, les vignes & les ruisseaux qui l'environnent. Les Grecs y ont un métropolitain.

§. 3. *L'Asie proprement dite* ou *Proconsulaire*, ou *l'Ionie*.

Les Ioniens du Pélopponese, ou de la Gréce, s'étant établis en Asie dans une partie de la Carie & de la Lydie, qu'ils habiterent, lui donnerent le nom d'Ionie ; & c'est ce qu'on appelloit l'Asie proprement dite, qui a pris son nom d'une ville, qu'elle a donné d'abord au pays, & ensuite à une des 4. parties du Monde. Les Ioniens aimoient la guerre, la danse & la musique : ils usoient d'un dialecte particulier de la langue Grecque, & donnerent l'origine à l'ordre d'architecture, qu'on appella *Ionique*, de leur nom.

L'Asie proprement dite, qui faisoit une des principales provinces de l'empire d'Orient, fut surnommée *Proconsulaire*, parce qu'elle eut un proconsul pour gouverneur. Elle étoit située le long de la mer Egée ou de l'Archipel, qu'elle avoit au couchant. La Phrygie la bornoit au nord ; la Lydie au levant, & la Carie au midi. Les empereurs d'Orient subdiviserent cette province en premiere & seconde.

1. L'Asie Proconsulaire premiere avoit la ville d'EPHESE pour métropole ; elle contenoit environ 45. villes épiscopales, la plûpart aujourd'hui ruinées.

Ephése, nommée aujourd'hui *Aiasalouc*, d'une forteresse ou citadelle, qui la défend, est située vers l'embouchure dans l'Archipel de la riviere de *Caystre*, qui est si célébrée par les anciens poëtes pour ses cygnes, & que les Turcs appellent *Carasou*. Elle est à 13. lieues au midi de Smyrne, & bornée au couchant par une belle plaine, qui s'étend jusqu'à la mer.

Ephése si fameuse, autrefois capitale de l'Asie Mineure, est à présent réduite à une centaine de maisons ou cabanes. Elle est partagée en Haute & Basse ; & ces deux parties sont séparées par un grand intervalle. La premiere est habitée par les Turcs, qui y ont une mosquée ; & l'autre par les Grecs.

Cette ville fut autrefois fort célébre par le temple de Diane, l'une des 7. merveilles du Monde. On avoit employé 220. ans à mettre ce fameux ouvrage dans sa perfection, quoiqu'il se fit aux dépens de toute l'Asie Mineure. Pline remarque que la premiere invention de mettre des colomnes sur un piedestal, & de les orner de chapiteaux & de bases, fut pratiquée dans ce temple. Il y avoit 227. colomnes, faites par autant de rois. Sa longueur étoit de 425. pieds, & sa largeur de 220. Ses portes étoient de bois de cyprès, toujours luisant & poli. La charpente etoit de bois de cedre. Ce magnifique temple étoit orné de statues, & de tableaux d'un prix inestimable ; & l'on y avoit épuisé l'industrie des meilleurs ouvriers, pendant deux siécles. Erostrate le brûla, pour immortaliser son nom, la même nuit que naquit Alexandre le Grand, 336. ans avant J. C. On remarque que ce temple fut brûlé sept fois, & autant de fois rétabli ; & qu'Alexandre offrit aux Ephésiens tout ce qu'ils voudroient, pour

lui rendre son premier éclat, s'ils lui permettoient de mettre son nom dans l'inscription du temple. Ils le refuserent poliment. Neron, qui sembloit être né pour la ruine des plus belles choses, le dépouilla de ses richesses; & sous l'empire de Gallien, les Goths ou les Scythes le ruinerent entiérement. Au reste la Diane, dont il est ici fait mention, n'est pas la Diane déesse de la chasse; mais une autre, que les Grecs regardoient comme la mere nourrice de tous les animaux. Ils l'appelloient à cause de cela *Multimamia*: aussi la représentoient-ils avec des mamelles par tout le corps, comme nos Gaulois la déesse *Isis*. On voit dans cette ville plusieurs restes d'antiquité: les Turcs ont changé l'église de S. Jean en mosquée. Son port, qui n'est qu'une rade découverte, n'est plus fréquenté aujourd'hui. Cette ville a produit de grands hommes. Apelle & Parrhasius, les deux plus fameux peintres de l'antiquité, y étoient nés entr'autres.

Tiré ou Tyrié, sur le Caystre, à 7. à 8. lieues au-dessus & au nord-est d'Ephése, est une grande ville, presque toute Mahométane, où on compte plus de cent mosquées; il y a peu de Chrétiens & de Juifs: il y a plusieurs manufactures dans le fauxbourg, qui est aussi grand que la ville; elle est environnée de montagnes, & sa campagne est très-belle.

Les autres villes principales de l'Asie Proconsulaire premiere étoient *Pergame*, située dans la grande Mysie, capitale d'un royaume, où les Attales & les Euménes ont régné. Elle est sur les bords du Caique & du Titan, qui se jettent dans l'*Hermus*, au pied d'une montagne, à 15. lieues au nord de Smirne, dans une plaine fertile en bled & en pâturages. Le royaume de Pergame, après avoir duré pendant 152. ans, prit fin au roi Attale III. qui étant sans enfans, fit le peuple Romain son héritier l'an 522. de Rome. Le roi Euméne II. y avoit assemblé une nombreuse bibliothéque, qui, après celle d'Alexandrie, fut la plus célebre de l'antiquité. Plutarque fait monter le nombre de ses volumes à 200000. Pergame fut encore célébre par l'usage du parchemin, ou de *Membrana Pergamena*, qui y fut trouvé, & par un temple dédié à Esculape. Elle fut une des sept anges, dont S. Jean parle dans son Apocalypse. C'est la patrie du médecin Gallien.

Les Turcs & les Grecs appellent encore cette ville *Pergame* ou *Boergamé*. Les premiers ont converti l'église de sainte Sophie en mosquée. Il y a encore quelques restes d'antiquité. L'ancienne cathédrale de saint Jean est presque ruinée. On compte dans la ville deux à trois mille Turcs, & environ quinze familles Grecques qui vivent du travail de leurs mains, en labourant la terre, qui y ont l'église de S. Théodore, & qui dépendent du diocèse de Smirne.

Magnésie, auprès du Méandre, à quinze milles d'Ephese, colonie des Magnésiens de Thessalie, n'est plus qu'un village; *Adremytum* sur le Caique, aujourd'hui *Endrémit*, ou selon d'autres, le bourg de *San Dimitri*, sur un golfe de l'Archipel.

2. SMIRNE, que les Turcs nomment *Ismir*, étoit la métropole de la seconde province de l'Asie Proconsulaire; & c'est encore aujourd'hui une des plus grandes, des plus riches, & des plus importantes villes de l'Asie Mineure. Elle est située près de l'embouchure du Sarabat, dans un golfe de l'Archipel, auquel elle donne son nom, au 38. dégré 28. m. de latitude, & au 44. 59. m. de longitude. Cette ville est fort ancienne & assez grande, quoiqu'il paroisse par ses ruines, qu'elle l'a été beaucoup davantage. Elle a passé pour la plus belle ville du Monde, tant pour sa situation, que pour l'agrément de ses bâtimens, les galeries, les peintures, & l'or dont elle étoit ornée. Ses habitans avoient la réputation d'être studieux, & curieux des belles

connoissances. Smirne est bâtie en partie sur une colline, & en partie le long de la côte. Elle est assez forte, étant défendue par un ancien château, & par deux citadelles nouvelles. Elle est une des villes les plus marchandes de la Méditerranée, & fort peuplée de Turcs & de Grecs. On y voit aussi quantité d'Arméniens & de Juifs, & quelques Italiens, François, Anglois, & Hollandois. Les marchandises que ces derniers en tirent, sont les soies plates ou filées; le fil de poil de chevre & de chameau; le coton, & les toiles de coton; les cordouans ou maroquins, les cuirs, les camelots de couleur, la cire, l'alun, les galles, les laines, le bois de buis, le thé, le caffé, le sorbet, les raisins de Corinthe, l'azur, & presque toutes les drogues dont la médecine & l'apoticairerie peuvent avoir besoin. Tous ces différens peuples y ont un exercice libre de leur religion; & comme c'est une des meilleures échelles du levant, presque toutes ces nations y ont un consul, qui y a soin de leurs affaires. Près de la citadelle sur le port, au sud, sous la montagne, est le tombeau de S. Polycarpe, premier évêque de cette ville. Les vivres y sont à grand prix; la viande & les fruits y sont excellens, & le vin délicieux. Smirne est une des sept villes de l'Asie Mineure, ausquelles S. Jean écrivit par ordre de JESUS-CHRIST, *Apoc.* 2. Elle a été fort endommagée par un tremblement de terre, le 10. Juin 1688.

On ne convient pas du nombre des habitans de Smirne. Tournefort n'y compte que 15000. Turcs, 10000. Grecs, 1800. Juifs, 200. Arméniens, & autant de Francs. Il ajoute que les Turcs y ont 19. mosquées, les Grecs 2. églises, les Arméniens une, les Juifs 8. synagogues, & les Latins ou Francs 3. chapelles, desservies par les Cordeliers ou Récollets, par les Jésuites & par les Capucins. La Motraye y compte d'un autre côté douze à quatorze mille Turcs, avec dix-sept mosquées; huit mille Grecs avec deux églises, 400. Arméniens avec une église; 1500. Juifs avec 5. synagogues, & 200. Francs. Enfin d'autres comptent 90000. ames à Smyrne, sçavoir 60000. Turcs avec 15. mosquées, 15000. Grecs avec 2. églises, 800. Arméniens avec une seule église; & 7000. Juifs qui ont 7. synagogues & qui y font tout le commerce: mais ce calcul ne paroît pas juste: d'autres mettent avec plus de vraisemblance, plus de cent mille habitans dans Smirne, parmi lesquels il y a plus de 15000. Grecs, qui y ont un archevêque, & 8000. Arméniens, qui y ont un évêque.

Du reste, Smirne est la ville la plus marchande de la Natolie; ce qu'on doit attribuer à la bonté de son port, & de sa situation admirable, au pied d'une colline, qui domine le port. Les rues y sont bien percées, bien pavées, & bien bâties, sur-tout la rue des Francs, qui regne tout le long du port, & qui est le plus bel endroit de Smirne. On croit être en pleine chrétienté dans cette rue; on y fait le service public dans les églises catholiques; & les cabarets y sont ouverts à toutes les heures. Le commerce, qui est très-considérable, s'y fait par l'entremise des Juifs; & c'est là l'entrepôt de celui que les nations Européennes font avec la Perse. On trouve encore dans cette ville de beaux restes d'antiquité. Le séjour en seroit très-agréable, si elle n'étoit sujette aux tremblemens de terre, & à la peste, qui y fait souvent des ravages.

Il y avoit sept villes épiscopales dans la seconde Asie Proconsulaire, soumises à la métropole de Smirne. La plûpart sont aujourd'hui détruites. Les principales étoient *Phocea* dans l'Ionie, bâtie au fond d'un golfe, avec deux ports tous deux fort sûrs, à 20. milles au nord-ouest de Smirne. Cette ville, qui n'est aujourd'hui qu'un petit village nommé *Fochia Vecchia*, pour le dis-

tinguer de *Fochia Nova*, qui en est à dix milles, a la gloire d'avoir donné l'origine à la célébre ville de Marseille, colonie des Phocéens, & port de mer; & à plusieurs autres colonies Grecques établies sur la côte de la Méditerranée, en Italie, dans les Gaules & en Espagne.

Magnésie, surnommé *Sipyli*, pour la distinguer de Magnésie sur le Méandre, est située sur le fleuve *Herinus*, au pied du mont Sipyle. Elle subsiste encore sous le nom de *Magnisa*, à neuf lieues au nord de Smirne; quelques sultans y ont fait leur résidence. Elle est dans une vaste & belle plaine, couverte de tamarins, terminée au sud par le mont *Sipyle*. Elle est à moitié, comme Bourse. Le plus grand nombre de ses habitans sont Mahométans. Les Juifs y ont 3. synagogues, & y sont plus nombreux que les Grecs & les Arméniens. La ville est commandée par un château, qui est sur une colline. On n'y fait commerce que de coton. Elle est célébre par deux batailles, qui furent données dans la plaine des environs. La premiere entre Agesilaüs, & l'armée des Perses qu'il défit; & la seconde entre Scipion & Antiochus. Elle fut la premiere que les Romains conquirent en Asie.

Clazomene, autrefois fort célébre, est entiérement ruinée. Elle étoit située à l'entrée d'un isthme, qui fait face à l'isle de Chio.

§. 4. *La Lydie.*

La Lydie, autrefois la *Méonie*, étoit bornée au couchant par l'Asie Proconsulaire; au nord & au levant par la Phrygie; & au midi par la Carie. Elle a eu titre de royaume, & a été gouvernée par une suite de rois de trois races différentes, parmi lesquels l'histoire de Candaule, le dernier de la seconde race, est assez connue. Cœsus ou Crésus, vaincu par Cyrus, fut le dernier de la troisiéme; après quoi elle fut successivement sujette aux Perses, aux Grecs & aux Romains; & elle est tombée enfin sous la domination des Turcs. Le *Pactole*, si célebre par ses sables d'or, est une riviere du pays. Les Lydiens ont inventé plusieurs jeux, & les monnoies. Ils étoient habiles à combattre à cheval; mais au reste si efféminés, que pour exprimer quelque chose de bas, on disoit en proverbe *Lydiomore*.

SARDES, ville royale de Crésus, en étoit la métropole. Elle est située au nord du mont Tmolus sur le Pactole, environ à 10. lieues au nord-est de Smirne. Les Turcs l'appellent *Bosdag*, c'est-à-dire, *Montagne de joie*, & encore *Sart* ou *Sarde*, qui approche assez de l'ancien nom. On voit par une médaille, qu'elle étoit la premiere métropole de l'Asie. Sa résistance fut cause que Tamerlan, après l'avoir prise, la ruina de fond en comble, pour s'en venger. Ainsi elle n'a plus rien de son ancienne splendeur, & n'est plus aujourd'hui qu'un méchant village. Les Turcs y ont une mosquée, qui étoit une église de Chrétiens. Ceux ci y sont en petit nombre, s'occupent presque tous au jardinage, & n'ont ni prêtre, ni église. Elle souffre ainsi l'effet des menaces, que N. S. lui fait dans l'Apocalypse.

Sardes est le passage des caravanes, qui vont de Smirne à Alep & en Perse; & il y a un grand caravanserai, où les voyageurs sont logés commodément. On y voit beaucoup d'anciennes ruines & de restes d'antiquité. L'église de Sardes a joui de la dignité métropolitaine, jusqu'à la fin du XIII. siécle, que les Turcs renverserent entiérement cette ville. Cette dignité fut alors transferée à *Philadelphie*.

Cette derniere ville est située à 27. milles au levant de Sardes, au pied du mont Tmolus. Elle est une des sept villes dont S. Jean parle dans son Apocalypse. Les

Turcs la nomment *Alla Scheyr*, c'est-à-dire *Ville de Dieu*. Lorsqu'ils la prirent sur les empereurs d'Orient, ils accorderent aux Grecs 4. églises, dont la principale est celle de la Vierge, que ceux-ci, qui sont au nombre de 2000. conservent encore. On compte sept à huit mille habitans dans cette ville.

Suivant les anciennes notices, il y avoit une trentaine de villes épiscopales dans la Lydie; & elles sont aujourd'hui ruinées. Une des principales étoit *Thyatire*, qui est un des 7. anges de l'Apocalypse, à qui S. Jean écrit. C'est à-présent un bourg de la Natolie, nommé *Akkissar*, où il y a environ 4. à 5000. habitans; mais on n'y voit pas dix familles Chrétiennes. On y trouve beaucoup d'inscriptions Grecques. Elle est bâtie dans une belle plaine, qui a plus de 20. milles de large, plantée de cotoniers, & semée de grains en partie, mais inculte dans une autre partie. On y voit plusieurs restes d'antiquité. Tous les habitans sont Mahométans; & ils y ont six ou 7. mosquées.

Le mont Tmole, si célébre par ses bons vins, se trouve aussi dans cette province.

§. 5. *La Galatie.*

La Galatie doit son nom aux Gaulois Tectosages & autres, qui après leur expédition dans la Gréce contre le temple de Delphes, établirent leur domination l'an 476. de Rome, dans l'Asie Mineure, & partagerent entre eux leurs conquêtes, qui comprenoient une partie de la grande Phrygie, de la Mœonie, de la Paphlagonie & de la Cappadoce, entre les rivieres de Sangari & d'Halys. Ces Gaulois, après avoir soutenu une guerre assez vive contre les Romains, qui la leur déclarerent, parce qu'ils avoient secouru contre eux Antiochus le *Grand* roi de Syrie, firent la paix, & conserverent leur liberté; mais l'empereur Auguste la leur ôta, & réduisit la Galatie en province, qu'on nommoit aussi la *Gallo-Gréce*; & elle fut une des premieres de l'Empire Romain, qui reçut les lumieres de l'évangile.

Elle étoit bornée au nord, en y comprenant la Paphlagonie, qui en faisoit partie, par le Pont-Euxin; au couchant par la Bithynie & la Phrygie; au midi par la Lycaonie; & au levant par la Cappadoce & le Pont. Elle avoit environ 100. lieues du midi au nord, & 75. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Les Romains la diviserent en trois provinces, sçavoir de *Galatie Premiere*, ou proprement dite, de *Galatie Seconde* ou *Salutaire*, & de *Paphlagonie*.

1. *Ancyre*, aujourd'hui *Angouri* ou *Angora*, étoit la métropole de la Galatie premiere, & de toute la Galatie; & elle l'avoit été auparavant du pays qui échut aux Tectosages, dans le partage qu'ils firent avec les autres Gaulois de leurs conquêtes dans l'Asie Mineure. Elle est située sur une montagne, environ à 30. lieues au midi de la côte de la mer Noire, au 39. dégré 45. m. de latitude, & au 51. 15. m. de longitude. L'empereur Auguste, charmé de l'heureuse situation de cette ville, se plut à l'embellir; & il l'orna de divers monumens, dont on voit encore des restes magnifiques; ensorte qu'elle devint une des plus considérables de l'Orient. Le grand Pompée défit Mithridate roi de Pont dans les environs de cette ville, où Tamerlan, empereur des Tartares, battit aussi & fit prisonnier Bajazet empereur des Turcs en 1401. Elle avoit été le premier siége des Ottomans. Elle est encore une des meilleures villes de la Natolie, & le siége d'un sangiac. On y fait un grand commerce de camelot; & les Grecs y ont un archevêque avec 3. églises. Les maisons de la ville sont mal bâties. Il y a un château à triple enceinte.

ceinte. Les Arméniens ont une église dans la premiere, avec un archevêque, & cinq à six églises dans la ville, où ils sont au nombre de 2000. Leur archevêque réside dans le monastère de sainte Marie Egyptienne. Il y a aussi des Juifs.

Il y avoit 9. villes épiscopales dans la Galatie premiere, aujourd'hui détruites. Une des principales étoit *Tavium*, qui étoit la capitale du pays, qui échut aux Gaulois *Trocmes* ou *Trocmiens*, un des trois principaux peuples, qui conquirent la Galatie.

2. *Pessinunte*, en Latin *Pessinus*, étoit la métropole de la Galatie seconde ou Salutaire. Elle étoit située auprès du Sangari, au pied du mont *Agdistus*, & la capitale de la partie de la Galatie, qui échut aux Gaulois *Tolistoboges*, un des trois principaux peuples, qui en avoient fait la conquête. Elle étoit célébre par un temple dédié à Cybele. Elle est aujourd'hui ruinée, ainsi que les onze villes épiscopales, qui étoient de la dépendance du métropolitain de Pessinunte, lequel se qualifioit exarque. Pessinunte n'est plus aujourd'hui qu'un village nommé *Pessene*, situé à la jonction du *Gallus* avec le *Sangari*.

3. *Gangre* étoit la métropole de la Paphlagonie, & avoit sous sa jurisdiction cinq à six villes épiscopales, aujourd'hui ruinées. Gangre étoit située à 20. lieues au levant d'Ancyre : elle est célébre par le concile qui y fut tenu en 324. Son nom moderne est *Gangri*, ou *Kankiari* suivant M. d'Anville : c'est le siége d'un sangiac, quoiqu'elle soit fort peu de chose. *Amastro* est un village, qui tient la place de l'ancienne *Amastris*.

§. 6. *La Carie.*

Cette province, que les Turcs nomment *Mentes-ili*, d'une ville de ce nom, est bornée au nord par l'Ionie, ou l'Asie proprement dite, & la Lydie; au levant par la Phrygie & la Lycie; au midi & au couchant par la Méditerranée & l'Archipel. Le Méandre, qu'on nomme aujourd'hui le *Mender*, la traverse dans sa partie septentrionale du levant au couchant. *Mausole* régna dans le pays; & ce prince est devenu fameux par le superbe tombeau ou *Mausolée*, que sa femme Artemise lui fit ériger dans la ville d'Halicarnasse.

Stauropolis fut la métropole de la Carie, depuis le VI. siécle, & la ruine d'*Aphrodisia*, qui l'étoit auparavant. Elle est également aujourd'hui ruinée, ainsi que la plûpart des 28. villes épiscopales, qui lui étoient soumises. Les principales de ces villes étoient *Milet*, l'une des plus anciennes de l'Ionie, fort célébre, tant pour avoir fondé ailleurs un grand nombre de colonies, que pour avoir donné la naissance à Thalès, l'un des sept sages de la Gréce, & à plusieurs autres personnages illustres. Elle étoit située sur la côte de l'Archipel.

Mendus ou *Amyndus*, aujourd'hui *Mentescha*, *Mentesche*, ou *Mentez*, ville qui subsiste encore sur la côte de l'Archipel, & qui a donné son nom à la province moderne de Mentes-ili. Elle est située à 30. lieues au midi de Smyrne; *Milassa*, aujourd'hui *Melazzo*, située dans les terres au nord-est de *M ntesche*. On voit encore un temple de Jupiter tout entier, à 60. stades de la ville, & d'autres restes d'antiquité : *Halicarnasse*; fondée par des Grecs venus d'Argos, avoit un port sur la côte méridionale de la Méditerranée, entre deux golfes, & de grandes richesses. C'étoit la résidence des rois de Carie, & par-conséquent alors la capitale du pays. Elle a donné la naissance à Herodote & à Denys, fameux historiens : il n'y reste plus que des ruines; *Jassus*, située sur la côte, nommée aujourd'hui *Askem-Kalesi*, ou le château d'*Eskem*, sur la côte de la Natolie, à 8. lieues au nord de Mentesche : on n'y voit que des ruines, & de beaux restes d'antiquité.

§ 7. *La Lycie.*

La Carie bornoit cette province au couchant, la Phrygie au nord, la Pisidie & la Pamphilie au levant, & la Mediterranée au midi. Elle est située au midi du mont Taurus, & traversée par le fleuve *Xanthus* du nord au midi. MYRE en étoit la métropole; on prétend qu'on voit les ruines de cette ville au village de *Strumite*; & elle donne encore le nom à un archevêque titulaire du rit Grec. Il y avoit 38. villes épiscopales, qui lui étoient soumises, & qui sont également ruinées, parmi lesquelles celle de *Patera* avoit un temple d'Apollon fort célèbre. Elle étoit située sur la côte dans une péninsule avec un port. Elle a donné la naissance à S. Nicolas évêque de Myre. *Xanthus*, située à 15. milles de l'embouchure du fleuve de ce nom dans la Méditerranée, étoit la plus grande ville de la Lycie.

§. 8. *La Pamphilie.*

C'est une autre province maritime, qui avoit la Méditerranée au midi, la Lycie au couchant, la Pisidie & l'Isaurie au nord, & la Cilicie au levant. Ce pays est plein de montagnes, où il y a beaucoup de chévres, dont le poil est fort estimé, & dont on fait de beaux camelots. Ses rivieres sont le *Melas* & l'*Eurimedon*. La notice de l'empire la partage en deux provinces, premiere & seconde.

1. La premiere Pamphilie avoit la ville de *Side* pour metropole, & contenoit vingt villes épiscopales, toutes également ruinées. Side étoit située sur la côte avec un port. C'étoit une colonie des Cuméens; & on y voyoit un temple de Minerve. On n'y voit presque que ses ruines, & elle est nommée aujourd'hui *Scandalor*.

2. *Perge* étoit la métropole de la seconde Pamphilie. Elle est ruinée, ainsi que les 29. villes épiscopales de sa dépendance, excepté *Satalie*, nommée *Attalia* en Latin. Elle est située sur la côte, au fond d'un golfe, auquel elle donne son nom, au 37. dégré de latitude, & au 48. 30. m. de longitude. C'est une des plus fortes places de l'empire des Turcs: elle est partagée en trois villes, qui ont deux lieues de circuit. Le territoire est fertile & abondant. Il est rempli de citroniers & d'orangers, & produit beaucoup de storax. Les habitans se retirent dans les montagnes pendant l'été, à cause que les chaleurs y sont excessives. La principale mosquée, qui étoit une église de Chrétiens dédiée à la Vierge, est un très beau bâtiment. Le port ne peut recevoir que de petits bâtimens. La rade est belle; mais il n'y a pas de sûreté.

§. 9. *La Pisidie.*

Elle étoit située au nord de la Pamphilie, & bornée au septentrion par le Phrygie, qui la bornoit aussi au couchant: elle avoit la Lycaonie & l'Isaurie au levant. Elle est située dans les montagnes, & elle contient l'extrémité occidentale du mont Taurus: on y voit de belles forêts, & on y recueille beaucoup de storax.

ANTIOCHIA, qui subsiste encore sous le nom d'*Antekia*, en étoit la métropole. Il y réside un sangiac pour le Turc; & c'est le titre d'un archevêque du rit Grec. On comptoit 27. villes épiscopales dans cette province; & elles sont aujourd'hui ruinées.

II. LA CARAMANIE.

Ce gouvernement, qui a pris son nom des *Karamans*, peuples qui l'habitent, & qui campent sous des tentes hyver & été, s'étend le long de la côte méridionale de l'Asie Mineure, qui le borne au midi. Il est borné au couchant & au nord par la Natolie propre, & au levant par le *Roum*. Son étendue du midi au nord, est de 75.

lieues; & sa plus grande largeur du levant au couchant, est de 95.

Le mont Taurus, qui le traverse du levant au couchant, le partage en partie septentrionale & méridionale. La premiere, qu'on appelle grande Caramanie, parce qu'elle est plus étendue que l'autre, dépend du Beglierbey de Cogni, gouverneur de la province; & l'autre, qui s'étend le long de la côte, du Beglierbey de Chypre.

La Caramanie appartenoit à un prince particulier nommé Ibrahim ou Abraham, lorsque le sultan des Turcs, qui avoit déja fort affoibli ce prince, acheva de soumettre le pays à son autorité vers l'an 1488. & l'unit à son domaine. Les Turcs le partagent en 7. sangiacats: ils y possedent trois châteaux, qui relevent immédiatement du beglierbey, ou gouverneur de la province, & 17. autres situés dans les sept sangiacats, qui composent ce gouvernement.

La Caramanie comprend en tout les anciennes provinces de Lycaonie, & d'Isaurie, avec une partie de la Cilicie & des provinces voisines.

§. 1. *La Lycaonie.*

Cette province avoit la Galatie au nord, la Cappadoce au levant, l'Isaurie au midi, & la Pisidie au couchant: elle s'étend pour la plus grande partie dans le mont Taurus. Il n'y croît guères que du génièvre, & des petits cedres, qui jettent une gomme fort compacte. De 22. villes épiscopales, dont cette province, qui reçut les lumieres de la foi, par le ministère de S. Paul, & de S. Barnabé, étoit composée, il ne reste aujourd'hui qu'*Iconium* ou COGNI, qui en est l'ancienne métropole, & que les Turcs appellent *Conia* ou *Konié.* Elle est située au 38. dégré & quelques m. de latitude, & au 51. de longitude, dans une campagne fertile, remplie de sources, qui suppléent au défaut d'une riviere, dont elle manque. Elle a été autrefois le siége des sultans Selgoudkis; & elle est encore la résidence du beglierbey, ou gouverneur de la province de Caramanie, & la capitale d'un sangiacat fort étendu, qui comprend 13. jurisdictions. Elle est grande & bien peuplée, & a une lieue de circuit Ses murailles sont défendues par un grand nombre de tours, qui flanquent ses 12. portes. Tous les habitans de la ville sont Turcs. Les Chrétiens Grecs & Arméniens habitent, ainsi que les Juifs, dans ses deux fauxbourgs, où il y a des Kans pour loger les marchands étrangers; & les caravannes qui y passent. Il y a deux belles mosquées dans un de ses fauxbourgs. Les maisons de la ville sont toutes de brique mal cuite. L'ancien palais des sultans est situé sur une montagne à l'occident de la ville; & il y a de plus une citadelle, qui tient aux murailles, & où les gens du pays prétendent que Platon est inhumé. Les Grecs y ont un archevêque de leur rit. Le terroir de la ville produit beaucoup de coton, de légumes & de fruits. Il est parlé de *Lystre* & de *Derbe*, villes de la Lycaonie, aujourd'hui ruinées, dans les Actes des Apôtres.

§. 2. *L'Isaurie.*

La Lycaonie bornoit cette province au nord, la Cilicie au levant & au midi; & la Pisidie & la Pamphilie au couchant: elle étoit dans la dépendance du patriarche d'Antioche. Le pays est plein de montagnes, qui font partie du mont Taurus. Elle tiroit son nom d'*Isaure* son ancienne capitale, qui étoit très-florissante, & qui est détruite depuis plusieurs siécles. *Séleucie*, surnommée *Aspera*, en fut la métropole, de laquelle dépendoient 30. villes épiscopales, qui ne subsistent plus. Séleucie subsiste néanmoins encore sous le nom de *Séleschie*, au milieu de ses ruines. Elle est située sur le fleuve *Calycadnus.*

III. LE ROUM.

Les Turcs & les Arabes donnerent ce

nom à la partie orientale de l'Asie Mineure, quand ils l'eurent conquise sur l'empire Romain ou d'Orient. Elle comprend les deux gouvernemens d'*Amasie* & d'*Aladuli*.

I. Gouvernement d'Amasie.

Ce beglierbelic, ou gouvernement général, s'étend le long de la côte du Pont-Euxin, qui le borne au nord. Il a la Natolie propre, & la Caramanie au couchant; la Méditerranée au midi, & l'Aladuli au levant. Il prend son nom de sa capitale. Son étendue du midi au nord, d'une mer à l'autre, est de près de cent lieues: sa largeur est au moins aussi grande. Il contient la plus grande partie de la Cilicie, de l'Arménie Mineure, & des anciens royaumes de Pont & de Cappadoce. On compte 4000 Grecs chefs de famille, qui payent la capitation dans cette province, & elle fournit environ 6000. hommes de cavalerie au Grand-Seigneur. Ce beglierbelic est divisé en 7. gouvernemens ou sangiacats. Il contient 17. forts, dont plusieurs sont ruinés. Il y a beaucoup de Turkemans dans cette province. Les autres habitans sont Turcs, Grecs & Arméniens.

§. 1. *La Cilicie.*

Cette province étoit bornée au nord par le mont Taurus, qui la séparoit de l'Arménie Mineure, de la Cappadoce, & de la Lycaonie; au levant par la Comagéne, portion de la Syrie; au midi par la mer Mediterranée; & au couchant par la Pamphilie & l'Isaurie: elle étoit beaucoup plus étendue du levant au couchant le long de la mer, que du midi au nord; & elle étoit enfermée de tous côtés par les monts *Taurus* & *Amanus*, & par la Mediterranée, excepté vers le couchant. Elle étoit divisée pour le spirituel en deux parties ou provinces, l'orientale & l'occidentale, sous le patriarchat d'Antioche. La premiere étoit surnommée *Campestre*, parce que c'est un pays plat & uni. L'autre, hérissée de montagnes, étoit nommée *Aspera*. On prétend que les anciens Ciliciens avoient inventé une sorte d'étoffe extrêmement grossiere, & qu'on en a fait dériver le mot *Cilice*. Ce pays, quoiqu'arrosé par un grand nombre de rivieres, est peu fertile, & manque de bois. On y éleve beaucoup de chevaux qui sont estimés. On y voit aussi quantité de loups, de chévres & de brebis.

1. La Cilicie Campestre avoit la ville de Tarse ou *Tarsus* pour métropole, & 11. villes épiscopales, la plûpart ruinées. Tarse étoit située sur le fleuve de *Cydnus*, à six milles de son embouchure dans la mer, au 37. dégré, & quelques minutes de latitude. C'étoit la plus ancienne, la plus belle, & la plus considérable de la Cilicie; mais aujourd'hui on n'y voit presque que des ruines, & de grands restes d'antiquité. Les Grecs & les Arméniens y ont des églises; celle des premiers est fort délabrée: celle des Arméniens est assez propre. Les uns & les autres y ont un archevêque de leur rit. La principale gloire de cette ville est d'avoir donné la naissance à S. Paul. La peste y fait souvent des ravages, à cause de la malpropreté de ses habitans.

Adana ou *Adane*, subsiste encore à dix lieues de Tarse vers le levant. C'est une ville de commerce, sur la riviere de Seihan, qui est le *Sarus* des anciens, & qui est aussi large que la Seine, dans un pays abondant en fruits; mais les chaleurs y sont excessives pendant l'été; & l'air y est si mauvais, que les habitans sont obligés de se réfugier dans les montagnes. Le château est sur les bords de la riviere. Adana est capitale d'un petit gouvernement, d'où dépendent les deux districts de *Tarse* & de *Sis* ou *Cis*. Cette derniere ville, presque ruinée depuis la fin du XIII. siécle, est le titre d'un des

trois patriarches des Arméniens, dont on parlera ailleurs. La cathédrale de Ste Sophie y subsistoit encore au dernier siécle, avec quelques maisons, & entr'autres celle du patriarche; mais l'air y est si mal sain, qu'on n'y peut habiter que six mois de l'année, & qu'il faut se retirer ailleurs dans l'été.

2. *Anazarbe*, sur le Pyrame, à 15. lieues d'Adana vers le levant, étoit la métropole de la 2e. Cilicie, ou de la Cilicie *Montagneuse*. On prétend qu'elle subsiste, & que c'est un bourg; mais on ne convient pas de son nom moderne. Des onze villes épiscopales qu'il y avoit dans cette province, il ne subsiste plus que celle de *Mamistra*, que quelques-uns prétendent être l'ancien *Mopsueste*, située sur le fleuve Pyrame, mais qui est certainement l'ancienne *Castabala*.

Mamistra ou *Malmistra*, est sans doute la ville que M. d'Anville appelle *Merash*, située à 10. lieues d'Anazarbe vers le levant. Elle est partagée en deux par la riviere qui y passe. Elle est encore assez considérable, & les Grecs y ont un archevêque de leur rit. Mopsueste s'appelle aujourd'hui *Misis* ou *Massisa*, bourg situé sur le *Dgeiban*, qui est le *Pyramus* des Anciens, & qui le partage en deux. Son terroir est très-fertile.

§. 2. *Le Pont.*

Ce royaume, qui anciennement a fait partie de la Cappadoce, s'étendoit au nord le long de la côte du *Pont-Euxin*, qui lui a donné son nom, ou de la mer Noire, depuis l'embouchure du fleuve Halys dans cette mer au couchant, jusqu'à la Colchide au levant, dans l'espace de près de 120. lieues : il étoit séparé au midi de la Cappadoce, par une chaîne de montagnes paralleles au mont Taurus. Elle avoit l'Arménie au levant & au midi, & la Galatie au couchant.

Le Pont a été gouverné par une suite de rois, dont un des plus célébres a été Mithridate. Ces rois furent d'abord tributaires de la république Romaine; mais le Pont fut enfin réduit en province, sous l'empire de Neron. Les principales rivieres qui arrosent ce pays, sont l'*Halys*, le *Lycus*, qui se jette dans le Pont-Euxin comme la précédente, après s'être jointe à l'*Isis*, & le *Thermodon*, si célébre par l'habitation des Amazones, qui se jette aussi dans la mer Noire.

On partagea le Pont en trois parties; qui firent autant de provinces; sçavoir le Pont Occidental ou Galatique, qu'on nomma aussi *l'Hélénopont*, le Pont Mitoyen ou *Polémoniaque*, & le Pont Oriental, qui fit partie de la province de *Lazique*.

1. AMASIE, capitale du gouvernement de son nom, & d'un sangiacat, étoit la métropole de l'Hélénopont; & elle avoit appartenu auparavant à la Cappadoce. Elle est située au 39. dégré 30. m. de latitude, & au 54. de longitude, sur l'Iris, aujourd'hui le *Casalmach*, qui a son embouchure dans la mer Noire, à quatre journées de là. Elle est dans un vallon entouré de montagnes fort hautes, & bâtie sur le penchant d'une colline : elle est passablement grande, les maisons y sont assez jolies; & il y a un grand nombre de jardins, où on recueille d'excellens fruits, & de très-bon vin. Elle n'a de vûe que du côté du midi sur une belle campagne. Le terroir en est bon; & il y croît de très-bon vin, & de très-bons fruits. C'est la patrie de Strabon. Il y a un archevêque Grec, qui a peu de diocésains; mais il y a beaucoup d'Arméniens, qui y ont le leur aussi.

Il y avoit sept villes épiscopales dans cette province, dont une des principales étoit celle de *Sinope*, qui a appartenu à la Paphlagonie, & qui est située dans un isthme ou presqu'isle de six milles de circuit, le long de la côte du Pont-Euxin, avec deux bons ports. Cette ville, qui est très-

ancienne, subsiste encore aujourd'hui; & on y fait un très-grand commerce de poisson. Il y a de bonnes murailles; mais le château est fort négligé. On ne souffre aucun Juif dans la ville; les Grecs habitent le fauxbourg, qui est sans defense. On y voit plusieurs restes d'antiquité. On cultive des oliviers aux environs, & les eaux y sont excellentes. Diogéne le Cynique étoit natif de cette ville.

2. La province du Pont Mitoyen, ou du Pont Polémoniaque, étoit située au levant de l'Hélénopont: NEOCESARÉE en étoit la métropole. S. Grégoire Thaumaturge en fut le premier évêque, au milieu du III. siécle. C'est encore un bourg, que les Grecs appellent *Nisar* ou *Nusara*, situé sur la riviere de *Lycus*, nommée aujourd'hui *Tosanul*; & c'est encore le titre d'un archevêque Grec, qui réside à Tokat, & d'un évêque Arménien, qui y fait sa résidence. Quelques géographes modernes ont pris sans fondement cette ville pour *Tokat*.

TOKAT est néanmoins sur la riviere de Lycus, ainsi que Neocésarée, mais au-dessus. C'est une ville considérable, beaucoup plus grande & plus agréable qu'Erzeron & qu'Amasie. Elle est située à vingt lieues au sud-est d'Amasie, dans un fond formé par plusieurs montagnes de terre rouge, qui l'environnent. On y voit plusieurs mosquées, des colléges & des caravanserais. Les maisons y sont assez bien bâties, à deux étages, & les rues bien pavées; ce qui n'est pas ordinaire dans le Levant. Il y a aussi des bains, quantité de jardins & de vignes. Elle n'a pas de murailles; mais elle est défendue par un fort situé sur un rocher escarpé. L'air y est bon & tempéré. Elle s'éleve sur la croupe de diverses collines pleines de sources; ce qui fait une construction singuliere. Il y a un cadi, un vaivode, & un aga, qui y commande mille janissaires, & quelques spahis. On y compte 20000. familles Turques, qui y ont douze mosquées à minarets sans une infinité de chapelles, 4000. d'Arméniens, qui y ont 7. églises, avec un archevêque, lequel réside au monastère de *Tivata-Vanch*, situé au voisinage de la ville. Les Grecs, qui n'ont qu'une chapelle, n'y ont que trois à quatre cens familles. Il y a aussi beaucoup de Juifs; mais on n'en dit pas le nombre.

Cette ville est comme le centre du commerce de l'Asie Mineure, sur-tout pour les soies, les étoffes de soie, la vaisselle de cuivre, les maroquins, & les toiles peintes. Elle dépend du beglierbey d'Amasie ou de Sivas: on prétend que son ancien nom est *Eudoxia*. Elle a été pendant quelque tems la capitale de l'empire des Turcs. La campagne des environs fournit de fort belles plantes, & des végétations de pierre; & elle est peuplée jusqu'à 14. à 15. lieues à la ronde, d'un grand nombre de Chrétiens Arméniens, qui ont 4. monastères à Tokat, 2. d'hommes, & 2. de filles. La plûpart des Arméniens sont gens de métier, ou forgerons. Le vin y est excellent; & on y recueille des fruits en abondance.

Sivas ou *Saustia*, qui est l'ancienne *Sébaste*, est une autre ville remarquable, située dans l'étendue de la province du Pont Polémoniaque, ou plutôt de l'Arménie premiere; & comme le beglierbey d'Amasie y fait sa principale résidence, elle est regardée comme le chef-lieu de cette province, quoique beaucoup moins considérable que Tokat. Elle est de moyenne grandeur. Ses murailles sont ruinées; mais elle est défendue par un petit fort. Elle est très-ancienne, & située à deux journées ou 15. lieues de Tokat vers le sud-est. Outre le bacha, il y a un aga, qui commande les janissaires. Bajazet la prit en 1394. & elle est restée depuis sous la domination des Mahométans: Tamerlan la prit quelques années après, & la saccagea; & depuis elle n'a pas pû bien se relever. Il y a 2. archevêques, l'un du rit Grec, & l'autre du rit Ar-

ménien. Le dernier réside dans le monastère de *Surbusean*, situé dans le voisinage.

La province de Pont Polémoniaque contenoit 7. villes épiscopales, outre la métropole; & elles sont aujourd'hui détruites pour la plûpart.

3. TREBISONDE, nommée en Latin *Trapezus*, & *Taraboзan* par les Turcs, sur la côte de la mer Noire, étoit la métropole du Pont Oriental, ou de la province de Lazique, depuis que la ville de *Phase*, qui jouissoit auparavant de cet honneur, eut été ruinée par les inondations au IX. siécle. Il y a encore un archevêque du rit Grec à Trebisonde, qui a été aussi capitale d'un duché ou principauté de l'empire Grec de Constantinople, depuis l'an 1224. jusqu'en 1460. que cette ville fut prise par les Turcs. On qualifia improprement du nom d'*Empire* ce duché, qui a appartenu à la maison Comnene. Trebisonde est encore capitale de la province de *Genik* ou *Jenuah*; & elle est située au 41. dégré de latitude, & au 58. de longitude, au pied d'une montagne, qui regarde le nord; elle a un port qui est à l'est de la ville, mais qui n'est bon aujourd'hui que pour les saïques. Cette ville, qui a une origine Grecque, est environnée de murailles qui forment un quarré long, d'où lui vient son nom de *Trapezus*. Elle est grande, mais mal peuplée, étant remplie de jardins & de bois. Les maisons n'y ont qu'un étage, & y sont bien bâties. Il y a un château, qui est fort négligé. A 25. milles de la ville vers le sud-est, on voit le monastère de S. Jean dans les montagnes, habité par une quarantaine de moines Grecs: il n'est bâti que de bois, contre une roche fort escarpée, au fond d'une très belle solitude. Trebisonde est la patrie du cardinal Bessarion. Les religieux & religieuses Grecques y ont des monastères. La province de Lazique, ou de Trebisonde, s'étendoit le long de la côte de la mer Noire, qui dans cet endroit, court du sud au nord-est. On y comptoit 14. villes épiscopales, aujourd'hui détruites.

§. 3. *La Cappadoce.*

Cette province, qui a eu anciennement le titre de royaume, fut d'abord très étendue, & comprit, outre le royaume de Pont, une partie des provinces voisines. La Cappadoce proprement dite, après avoir eu une suite de rois pendant près de cinq siécles, fut réduite en province Romaine sous l'empire de Claude. Elle a le royaume de Pont au nord, la Galatie & la Lycaonie au couchant, la Cilicie au midi, & l'Arménie au levant. Elle a environ 55. lieues marines du midi au nord, & autant du levant au couchant, & s'étend dans le mont Taurus. Dans sa partie méridionale est le mont *Argée*, une de ces plus hautes montagnes, toujours couvert de neige à son sommet; mais les pâturages y sont bons, & on y nourrit beaucoup de chevaux: les anciens Cappadociens passoient pour avoir l'ame basse & servile. Les empereurs partagerent ce royaume en trois provinces, 1e. 2e. & 3e. Cappadoce.

1. CÉSARÉE étoit la métropole de la 1e. elle subsiste encore dans une situation différente & plus éloignée du mont Argée, sous le nom de *Kaisari*: les Grecs y ont un archevêque, qui se dit exarque de Pont. Elle quitta son ancien nom de *Mozace* pour prendre celui de *Césarée*, sous l'empire de Tibére. Elle est située à 22. lieues au midi d'Amasie dans une belle plaine à demi-lieue du mont Argée: elle dépend du gouvernement de Karamanie ou de Cogni, & est celébre par l'épiscopat de S. Basile. Elle a environ 2. lieues de circuit, & forme un quarré long. Elle est environnée de bonnes murailles, & défendue par un château qui est au milieu de la ville. Les bazars y sont beaux, & on y fait un commerce considérable. Les femmes y sont

assez belles : mais plus retirées qu'en aucun endroit de Turquie. Les ruines de l'ancienne Césarée se voyent au pied du mont Argée. C'est la patrie de Pausanias. Les empereurs Grecs y ont fait autrefois leur résidence.

De 10. villes épiscopales, situées dans la Cappadoce premiere, il n'en reste plus aucune. On y voyoit entr'autres celle de *Nysa* ou *Nysse*, dont S. Gregoire frere de saint Basile, fut évêque au IV. siécle.

2. *Tyane* ou *Christopolis* étoit la métropole de la Cappadoce seconde. Cette ville qui est célébre pour avoir donné la naissance au fameux Apollonius, ne subsiste plus, ainsi que les 3. villes épiscopales qui étoient sous sa dépendance.

3. *Mocissus* ou *Justiniapolis* étoit la métropole de la Cappadoce troisiéme. Elle ne subsiste plus, ainsi que les 5. villes épiscopales qui lui étoient soumises, du nombre desquelles étoit *Naziance*, où saint Gregoire, qui en a pris le surnom, avoit pris naissance. Il y a un évêque Arménien qui en prend le titre.

II. L'Aladuli.

Cette 4e province ou gouvernement de la Natolie, prise en général, que les Turcs nomment *Dulgadir*, occupe la partie la plus orientale du pays de *Roum*, & s'étend en longueur entre le Taurus & l'Anti-Taurus, depuis la mer Méditerranée au sud-ouest, jusqu'à l'extrémité septentrionale de la petite Arménie, dont elle contient la plus grande partie au nord-est. Elle contient aussi une partie de la Cappadoce & de la Cilicie Orientale. Elle est séparée au levant par une chaîne de montagnes, du mont Aman, & au midi par l'Euphrate de la Comagène ou Syrie, de la grande Arménie & du Diarbekir : elle a la province d'Amasie au nord, & la Géorgie au couchant. On n'en sçauroit marquer l'étendue précise, parce qu'on n'en fixe pas les limites.

Ce pays appartenoit à un prince particulier nommé *Ustiagel*, que Selim I. empereur des Turcs, vainquit & subjugua au commencement du XVI. siécle ; & après lui avoir fait couper la tête, il unit ses domaines à l'empire Ottoman. Le pays est rude & raboteux à cause des montagnes dont il est rempli ; mais il y a de fort bons pâturages ; & on y éléve beaucoup de chevaux & de chameaux. Les peuples qui l'habitent sont guerriers & nombreux. Une partie s'occupent à la garde des troupeaux, & l'autre de la chasse & du brigandage. Leurs armes sont l'arc, la fléche & l'épée.

Le Beglierbey ou gouverneur de la province, n'a que 4. sangiacs ou gouverneurs particuliers sous lui, parce que la partie méridionale de l'Aladuli dépend du gouvernement d'Alep.

Lajazzo, qu'on croit mal à-propos être l'*Issus* des Anciens, ville située sur le golfe de son nom, avec un port sur la Méditerranée, sur les confins de la Syrie, est du gouvernement d'Alep. On prétend que c'est auprès de cette ville, qu'Alexandre défit pour la seconde fois l'armée de Darius.

Les Romains avoient divisé l'Arménie Mineure, située à la droite de l'Euphrate, & comprise aujourd'hui dans une partie de l'Aladuli, en 4. provinces, 1e. 2e. 3e. & 4e.

1. L'Arménie 1e. avoit *Sébaste* pour métropole : on a déja parlé de cette ville nommée aujourd'hui *Sivas* ; & elle est dans l'étendue du gouvernement d'Amasie. Il y avoit 7. villes épiscopales dans l'Arménie premiere, aujourd'hui ruinées.

2. *Melitene*, aujourd'hui Malatia, étoit la métropole de l'Arménie seconde, & la capitale de toute l'Arménie Mineure. Elle a beaucoup souffert, ayant été prise & reprise plusieurs fois par les Musulmans sur les empereurs de Constantinople. On la nomme aussi *Marasch*. Elle est située au confluent de la riviere de *Kara* ou *Melas*,

las, que d'autres nomment *Arzu*, & de l'Euphrate, à la droite de ce fleuve, au 38. dégré de latitude, & au 56. 20. m. de longitude. C'est la résidence du Beglierbey ou gouverneur de la province. On n'a aucune preuve que quelqu'une des 6. villes épiscopales, qui étoient dans cette province, subsistent encore.

3. *Chamacus*, aujourd'hui le château de *Kemac*, étoit la métropole de la 3e Arménie. Ce château, situé sur un roc escarpé à la droite de l'Euphrate, est un des plus forts de l'Asie; & il est entouré d'un détroit en forme de labyrinthe. Il y avoit 9. villes épiscopales dans cette province.

4. Enfin la ville de *Keltzene* étoit la métropole de la 4e Arménie qui contenoit 20. villes épiscopales, dont nous ne voyons pas qu'aucune subsiste de nos jours.

On comprend dans l'Aladuli, ainsi qu'on l'a déja remarqué, *Lajazzo*, ville avec un port, sur la Méditerranée, & sur le golfe de son nom, sur les confins de la Syrie & du gouvernement d'Alep, dans l'étendue de l'ancienne province de la *Cilicie Campestre*. L'ancienne ville d'*Issus*, située sur la côte de la Méditerranée, dans la même province, qu'on confond avec Lajazzo, en étoit éloignée de 6. lieues.

V. Les Isles de la Natolie.

Il y a plusieurs isles sur la côte occidentale & sur la méridionale de la Natolie. On a déja parlé de celles qui sont sur la côte occidentale, & que nous avons comprises dans l'Archipel. Il nous reste à parler de celles de Rhodes & de Chypre, qui sont sur la côte méridionale.

§. 1. *L'Isle de Rhodes.*

Cette isle est située dans la mer de Scarpanto, nommée anciennement *Carpathienne*, sur la côte méridionale de la Carie ou de l'*Aidinelli*, province qu'Hubner a pris pour une ville : elle en est séparée par un canal de 8. ou 10. lieues de large. Le 36. dégré 30. m. de latitude, & le 45. 30. m. de longitude, la coupent dans son milieu. On lui donne 130. milles ou 60. lieues de circuit, & 20. lieues de diamétre. L'air y est pur; & le terroir seroit assez fertile, si les Turcs, qui en sont les maîtres, avoient soin de le cultiver. On y recueille sur-tout d'excellent vin & de très bons fruits, & il y a des eaux excellentes. Il y avoit anciennement des mines de fer & d'airain. On prétend que les Anciens l'ont nommée *Ophiusa*, à cause qu'elle étoit remplie de serpens; mais on trouva moyen de les exterminer. Les Anciens lui donnent divers autres noms : celui de *Rhodes* lui est enfin resté, pris, suivant l'opinion la plus commune, de la quantité de roses qui croissent dans l'isle.

Les anciens Rhodiens étoient de fort bons hommes de mer; & les Romains, qui firent des traités d'alliance avec eux, s'en servirent utilement dans leurs guerres d'Asie; ils excellerent aussi pour les arts & pour les sciences. Cette isle tomba au pouvoir des Génois sur le déclin de l'empire de Constantinople, au commencement du XIII. siécle : mais les Grecs la reprirent sur eux vers le milieu du même siécle. Elle étoit devenue une retraite de corsaires, tant Chrétiens que Sarasins en 1309. lorsque Foulques de Villaret, grand-maître des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, s'en empara, & y établit le siége de son ordre qui avoit été chassé de la Terre-sainte; cet ordre la conserva jusqu'en 1522. qu'elle tomba sous la domination des Turcs.

Rhodes, la seule ville de l'isle, fut fondée sur la côte orientale du tems de la guerre du Péloponése. Elle est située sur la pente d'une colline environnée de divers côteaux remplis de sources d'eau vive, &

couverts d'orangers & de grenadiers. Elle est très-bien bâtie & fortifiée; & on n'y peut entrer que par 2. portes, l'une du côté de la mer, & l'autre du côté de la terre. Elle est défendue par 2. châteaux, l'un dans la ville, & l'autre à l'entrée du port: on garde les prisonniers d'état dans le premier. On voit encore les armes de plusieurs chevaliers de Malte sur les portes de la plûpart des maisons de la grande rue qui est fort belle. Il n'y a que les Turcs & les Juifs qui demeurent dans la ville sous l'autorité d'un sangiac, qui dépend du Beglierbey de la Mer. Les Grecs habitent les fauxbourgs qui sont plus étendus que la ville, & où il y a de beaux jardins. Outre le grand port, il y en a un pour les galéres, défendu par le château S. Ange, qu'on nomme aussi le *Diamant*, & qui est octogone.

Comme les anciens Rhodiens excelloient dans les arts, on voyoit anciennement dans cette ville un nombre infini de statues, toutes parfaitement belles, dont les temples étoient remplis, ainsi que d'excellens tableaux; ouvrages des plus fameux sculpteurs & peintres de l'ancienne Gréce: mais on n'y voit plus aucun reste de cette ancienne splendeur. Il y a près de Rhodes, ou plûtôt dans un petit écueil voisin de cette isle, une source, dont l'eau est si bonne & si estimée, qu'on en vient puiser pour l'usage du Grand-Seigneur. Cette ville a été assiégée trois fois par les Turcs, 1°. en 1310. par le sultan Ottoman, qui fut obligé de lever le siége, sans néanmoins qu'Amédée IV. comte de Savoye, ait marché au secours des Hospitaliers, comme on l'avoit cru sans fondement jusqu'ici. 2°. Mahomet II. la fit attaquer en 1480. mais le grand-maître Pierre d'Aubusson la défendit si courageusement pendant trois mois, qu'il fut contraint de se retirer, après avoir perdu la meilleure partie de ses troupes. 3°. Enfin Soliman y mit le siége en 1522. & il l'auroit levé comme ses prédécesseurs, sans la trahison d'André Amarat, chancelier de l'ordre, faché de ce qu'on lui avoit préféré le grand-maître de l'Isle-Adam; Amarat qui sçavoit le foible de la place, en donna avis à Soliman, assez instruit d'ailleurs par un médecin Juif, qu'il tenoit à Rhodes; ainsi ce prince y entra le jour de Noël de la même année 1522.

Le port est formé par deux moles, qui approchant l'un de l'autre en demi-cercle, ne laissent d'espace entre deux, que ce qu'il en faut pour le passage d'une galére. L'entrée est flanquée de deux grosses tours bâties sur deux rochers; & c'est sur ces deux rochers que fut planté autrefois, à ce qu'on prétend, le fameux colosse de bronze qui a passé pour une des 7. merveilles du Monde. Cette énorme statue du soleil étoit haute de soixante & dix coudées, & si grosse, qu'un homme auroit eu peine à embrasser un de ses pouces. Charés, éleve de Lisippe, qui employa 12. ans à mettre cette statue dans sa perfection, étoit né dans une ville de l'isle nommée *Lindus*. Elle coûta 300. talens ou 180000. écus. Elle avoit un pied sur la pointe d'un de ces rochers, & l'autre pied sur la pointe de l'autre, si bien qu'un navire passoit à voiles déployées entre les jambes du colosse, qui enfin fut renversé par un tremblement de terre; il n'avoit demeuré debout que 56. ans. Moavie sultan des Sarasins, s'étant saisi de l'isle de Rhodes en 653. vendit ce colosse à un Juif, qui l'ayant fait mettre en piéces, en chargea 900. chameaux. Suétone remarque dans la vie de Tibère, que Rhodes a été autrefois recommandable par son académie, où les lettres florissoient. On dit que Démétrius assiégeant cette ville, ne voulut point y mettre le feu, moyen sûr de la prendre, pour ne pas endommager le tableau du beau Jalise, ouvrage admirable de *Protogéne*, qui lui coûta 7. ans de travail, & qui fut depuis porté dans le temple de la paix à Rome.

Il y avoit 3. autres villes dans cette isle, sçavoir, *Ilissus* ou *Jalisus*, *Camurus* & *Lindus*; elles ne subsistent plus aujourd'hui, & on ne voit dans l'isle que 6. bourgs peuplés de Grecs.

§. 2. *L'Isle de Cypre* ou *de Chypre*.

Elle est située sur la côte méridionale de l'Asie Mineure, & elle s'étend depuis le 34. dégré 30. m. de latitude, jusqu'au 35. 45. m. & depuis le 50. jusqu'au 53. de longitude. Elle est séparée de la côte de la Caramanie qu'elle a au nord, par un canal qui a 20. lieues dans sa moindre largeur: c'est une des plus grandes de la Méditerranée. Son étendue du levant au couchant est d'environ 45. lieues, & de 30. du midi au nord.

Cette isle, que les Turcs appellent *Cobros*, fut autrefois nommée *Macarie*, c'est-à-dire, *Heureuse* ou *Fortunée*; il y en a qui prétendent que ce fut à cause de sa fertilité & de l'abondance des métaux qu'elle produisoit, & qu'elle a été appellée *Cypre* du mot grec *Cupros*, qui est le *Ligustrum* des Latins, & le *Troêne* des François, & non pas de ses mines de cuivre, comme on l'a cru. Outre les noms qu'on vient de rapporter, elle a eu encore celui d'*Ophiuse*, de la quantité de ses serpens. Le plus considérable de ses caps, qui s'avance dans la mer, est celui des *Chats*, ainsi nommé du grand nombre de ces animaux, que les religieux de S. Basile y entretenoient dans le monastère de S. Nicolas, pour faire mourir tous les serpens que l'on trouvoit dans cette contrée. La sécheresse étoit une des plus grandes incommodités de cette isle, qui fut autrefois abandonnée pour cette raison; & nous apprenons de quelques historiens qu'en 17. ans, ou selon d'autres, en 36. elle ne fut pas mouillée de la moindre pluie. C'est en ce tems-là qu'elle fut déserte, & que s'engendra la prodigieuse quantité de serpens dont on vient de parler.

Cette isle a été extrémement célébre dans l'antiquité profane, à cause qu'elle étoit consacrée à Venus. On y honoroit deux Venus bien différentes l'une de l'autre. La premiere, sous le nom d'*Uranie*, c'est-à-dire, *Céleste*, ennemie de l'impureté, qui ne vouloit que des cœurs épris de l'amour de la vertu. La seconde, à qui on donnoit le nom d'*Anadyoméne*, étoit la déesse des impudiques & des débauchés. Rien n'étoit plus magnifique ni réputé plus saint, que les temples de la premiere, qu'il n'étoit pas même permis aux hommes & aux femmes qui manquoient de pureté, de regarder. La Venus *Anadyoméne* au contraire, ne respiroit que la mollesse, & ne demandoit de ses adorateurs que des affections terrestres & voluptueuses. Cette derniere Venus étoit une fille parfaitement belle, née à *Paphos* ou à *Cythére*, dont Cinyre roi de Cypre fit sa maîtresse. Après sa mort, il la mit au nombre des divinités, & institua de honteuses fêtes en son honneur.

L'isle de Chypre a été d'abord gouvernée par des rois particuliers, & on y comptoit jusqu'à 7. royaumes. Les Romains qui, à ce qu'on prétend, en tirerent des richesses immenses, après l'avoir soumise sur les rois d'Egypte, la réduisirent en province à la fin du VII. siécle de Rome. Elle fit ensuite partie de l'empire d'Orient ou de Constantinople, sur lequel un prince de la maison Comnene, qui en étoit gouverneur, s'en empara au XII. siécle. Richard roi d'Angleterre y ayant débarqué en 1191. en allant à Terre-sainte, pour y servir durant les croisades, fut insulté par cet usurpateur: pour se venger il soumit cette isle, qu'il vendit pour cent mille écus aux Templiers. Ils lui donnerent 40000. écus d'abord, & s'engagerent de payer le reste. Ils y régnerent un peu plus d'un an, & furent contraints de l'abandonner, parce que leur tyrannie y étoit devenue insupportable. L'ayant rendue au roi d'An-

gleterre pour la fomme qu'il avoit touchée, il la vendit pour le même prix à *Guy de Lusignan*, à condition qu'il renonceroit à tous les droits qu'il pouvoit avoir fur le royaume de Jerusalem, que Saladin lui avoit ôté. La derniere fille de cette maison nommée Charlote, fut dépossedée de la couronne par Jacques, fils naturel du dernier roi. Cette princesse épousa Louis de Savoye, dont les descendans prennent encore le titre *de rois de Cypre*. Jacques étant maître du royaume, épousa Catherine Cornaro, fille de Marc Cornaro, noble Vénitien; cette princesse demeura veuve enceinte d'un fils, qui ne vécut que 2. ans; c'est pourquoi elle remit le royaume de Cypre entre les mains du sénat de Venise, qui en a été le maître depuis l'an 1476. jusqu'à l'an 1571. auquel tems Selim II. empereur des Turcs l'enleva aux Vénitiens.

L'air de cette isle est fort doux, mais mal sain: le terroir est fertile en froment, en vins excellens, fruits, sucre, miel, huile, citrons, oranges beaucoup plus grosses qu'en Italie, coton, saftan, rhubarbe, & en métaux; & le terroir seroit encore plus fertile, s'il étoit mieux cultivé: on dit qu'on y trouve de la pierre d'amiante, dont on fait la toile incombustible. L'eau douce ou de fontaine est fort rare dans l'isle.

Les habitans sont tous magnifiques & splendides en leur façon de vivre, vaillans, robustes & forts propres à la guerre. Il s'y trouve plusieurs sortes de Chrétiens, comme Arméniens, Cophtes, Maronites, Nestoriens, Géorgiens, Jacobites, &c. qui ont tous le libre exercice de leur religion.

L'église de Cypre fut fondée par S. Paul, qui y prêcha le premier l'évangile avec S. Barnabé. Ce dernier y souffrit le martyre, & son corps y fut trouvé sous l'empire de Zenon l'an 485. avec l'évangile selon S. Mathieu sur la poitrine. On comptoit anciennement jusqu'à dix-huit villes épiscopales dans l'Isle, sous un métropolitain, qui a changé plusieurs fois de siége: il fut d'abord soumis au patriarche d'Antioche; mais dans la suite il se prétendit autocéphale, sous prétexte que l'Isle étoit redevable des lumieres de la foi à l'apôtre S. Barnabé, & non à S. Pierre; & l'archevêque Grec de Nicosie s'est maintenu dans l'independance, avec les trois évêchés qui restent dans l'isle, & dont les évêques prennent le titre d'archevêques honoraires. D'un autre côté, les Latins s'étant rendus maîtres de l'isle au XII. siécle, y établirent un métropolitain, & trois évêques de leur rit; ce qui a subsisté jusqu'au tems que l'isle a passé au pouvoir des Turcs. Enfin les Maronites, les Jacobites, les Arméniens, & les Cophtes qui y sont établis, y avoient aussi des évêques de leur rit; mais comme leur nombre y a beaucoup diminué, la plûpart de ces prélats ne sont que titulaires.

On compte encore sept villes, & 800. villages dans l'isle de Chypre, partagés autrefois en quatre provinces, qui correspondoient aux quatre parties du Monde. Les Turcs, qui en sont les maîtres, la partagent aujourd'hui en sept *Sangiacats* ou territoires, sous l'autorité d'un bacha, beglierbey ou gouverneur général. Ils habitent les villes ou les places fortes; mais les villages, & les fauxbourgs des villes sont remplis de Grecs ou autres Chrétiens, qui y ont le libre exercice de leur religion.

NICOSIE, capitale de l'isle, a été autrefois le séjour de ses rois, de la maison de Luzignan; elle étoit connue anciennement sous le nom de *Leucosia* ou *Leuctra*. Elle est située dans une plaine, vers le milieu de l'isle, à une journée de la mer: elle est bien fortifiée; mais elle est déchûe de son ancienne grandeur: car de 40000. maisons qu'on y comptoit autrefois, à-peine en reste-t-il 2000. la plûpart délabrées, ayant été saccagée en 1571. lorsqu'elle fut prise par les Turcs, après 45. jours de

siége. C'est la résidence du bacha ou gouverneur de l'isle, & d'un archevêque du rit Grec. Les Turcs y ont plusieurs mosquées, dont la principale, qui est magnifique, a été l'église de Ste Sophie. Les Grecs y ont quatre églises, & les Latins deux chapelles desservies, l'une par les Franciscains de la Terre-sainte, & l'autre par les Capucins. Les Maronites y ont une église, qui est en assez mauvais état, avec un évêque. Les Arméniens, les Syriens Jacobites, & les Cophtes y en avoient aussi; mais leur nombre y est tellement diminué, qu'ils ne sont guères en état de les y entretenir : il y a plusieurs marchands Italiens établis dans cette ville.

Famagouste, ou *Fama Augusti* en Latin, appellée aujourd'hui *Mussaran*, est la seconde ville de l'isle, & la résidence d'un archevêque ou évêque Grec. Les Génois en ont été les maîtres depuis l'an 1372. pendant près d'un siécle; & elle passa ensuite au pouvoir des Vénitiens. Les Turcs s'en rendirent maîtres le 9. Août de l'an 1571. après un siége de dix mois, pendant lequel ils perdirent 80000. hommes. Mustapha, qui la prit, rompit les articles de la capitulation qu'il avoit promise au sénateur Bragadin, qui avoit défendu la place, & qu'il fit écorcher tout vif. Elle est située sur la côte orientale de l'isle, à 36. milles au levant de Nicosie. Elle est bien fortifiée, & a un bon port défendu par deux châteaux; mais elle est fort déchûe, depuis qu'elle appartient au Turc. On lui donne deux milles de circuit; elle est fort commerçante.

A six milles de Famagouste étoit l'ancienne *Salamis* ou *Salamine*, fondée par Teucer, chassé de l'isle de Salamine par son pere Telamon. Elle est la patrie de Solon, l'un des sept sages de la Grèce. Elle a été anciennement la capitale de l'isle; & saint Epiphane en a été évêque. Les Sarasins la ruinerent au IX. siécle; & on en voit encore les restes à *Porto Constanzo*, qui est une petite ville, où on fait un grand commerce de sel.

Il y avoit deux villes nommées *Paphus*, dans l'isle de Chypre; l'ancienne & la nouvelle, toutes deux consacrées à Vénus, avec des temples dédiés à cette divinité. Elles étoient toutes deux très-anciennes, & éloignées de 7500. pas l'une de l'autre. L'ancienne étoit à 10. stades de la mer, & elle avoit un port sur la côte. La nouvelle, nommée aujourd'hui *Basfa* ou *Basso*, est sur la côte; & c'est dans cette derniere, que S. Paul convertit le proconsul Sergius Paulus : Auguste la répara. C'est encore un bourg assez grand, & considérable par son commerce. Le métropolitain Grec de l'isle y fait sa résidence; & l'église de S. George lui sert de cathédrale. La plûpart de ses maisons ont des jardins plantés de mûriers. Il y a un fort sur le bord de la mer. On trouve des diamans dans les montagnes voisines.

Limisso, est l'ancienne *Neapolis Neme*, réduite aujourd'hui à un village situé sur le bord de la mer, dans la partie méridionale de l'isle. Il y a encore un évêque Grec, qui prend le titre d'archevêque, & qui réside au bourg de *Lescare*, situé à cent milles de Famagouste, & à soixante de Basso.

Quelques auteurs nommerent *Limisso la Vieille*, la célébre ville d'*Amathonte*, en Latin *Amathus*, aujourd'hui ruinée, située sur la côte méridionale de l'isle-Vénus, à laquelle cette ville étoit consacrée, ainsi que plusieurs autres de l'isle, y avoit un temple superbe. Elle étoit aussi célébre par ses mines de cuivre. Enfin, outre l'isle de *Cythere*, aujourd'hui *Cerigo*, consacrée à Vénus, il y avoit une ville de ce nom dans l'isle de Chypre.

Cerinas est une petite ville sans défense, sur la côte septentrionale, avec un port pour les galéres, & un château assez fort.

Elle a été autrefois épiscopale. On voit un beau monastère de caloyers, ou de religieux Grecs, bâti à la Françoise, à deux lieues de cette ville, sur le bord de la mer.

Larnece ou *Larneca* est un bourg fort commerçant, avec un bon port sur la côte méridionale, où les François, les Anglois, les Hollandois & les Vénitiens ont des consuls, à peu de distance de Porto Constanzo. Les trois quarts des habitans sont Chrétiens, Latins ou Grecs; & ils y exercent publiquement leur religion : l'autre quart est de Turcs. Les Capucins François, & les Cordeliers Italiens y ont des chapelles.

III.

LE DIARBEKER.

Cette province prise en général, renferme l'ancienne Mésopotamie, la Chaldée ou Babylonie, & une partie de l'Assyrie. Elle est bornée au nord par le *Roum*, portion de la Natolie ou Asie Mineure, & par l'Arménie ou Turcomanie; au levant par le Kurdistan & l'Irak-Arabi, ou la Perse; au midi par l'Arabie Déserte; & au couchant par la Syrie. Elle est située entre le 30. & le 38. dégrés 30. m. de latitude; & entre le 55. & le 64. de longitude. Ainsi son étendue du midi au nord est environ 210. lieues communes de France, & de 140. du levant au couchant. On la divise en trois grandes parties, qui sont le *Diarbecker* proprement dit, l'*Irak-Arabi* & le *Kurdistan*.

§. 1. *Le Diarbeker proprement dit, ou l'Algezire.*

Ce pays, qui est l'ancienne Mésopotamie, est situé entre le Tigre, qui le sépare au levant du Kurdistan & de l'Irac-Arabi, & l'Euphrate, qui le sépare au couchant & au midi de la Syrie & de l'Arabie; & il a l'Arménie au nord. Il s'étend le long de l'Euphrate du sud-est au nord-ouest, dans l'espace d'environ 120. lieues communes de France, & il a 90. lieues dans sa plus grande largeur entre ce fleuve & le Tigre. Le nom de *Mésopotamie*, que les anciens lui avoient donné, signifie parfaitement sa situation, de même que le nom moderne d'*Al-Giezira*, que les géographes orientaux lui donnent, ce qui signifie *Isle*, quoique ce n'en soit pas une, à proprement parler.

Cette province, que les Hébreux appelloient *Aram*, parce que Aram, de qui les Syriens tirent leur origine, fut le premier qui la peupla, est fort célébre, tant pour avoir été la premiere demeure des hommes, avant & après le déluge, que pour avoir donné la naissance à Abraham, & à ses ancêtres. Elle est fertile, excepté quelques pays déserts, qui y sont renfermés; & on y fabrique beaucoup de toiles de coton, d'indiennes, de maroquin, &c. ce qui y entretient le commerce, quoique les deux grands fleuves qui l'arrosent, ne puissent porter que de petits batteaux, à cause de leur peu de profondeur. La chaleur est excessive dans cette province, qui est habitée par des Chrétiens, des Juifs, & des Mahométans. Comme elle est située sur les frontières de la Turquie & de la Perse, elle a été souvent le théâtre de la guerre entre les Turcs & les Persans.

Les anciens la diviserent en plusieurs provinces. Les Turcs, qui la possedent aujourd'hui, la partagent, suivant quelques géographes, en trois beglier-belics ou gouvernemens généraux de *Diarbeck*, *Mosul* & *Orfa*. Nous apprenons de M. Otter, que le gouvernement de Diarbek est divisé en 19. districts & 5. gouvernemens; & que de ces districts, huit appartiennent à des beys ou cheiks Kurdes, qui ne se laissent ni mettre en place, ni déposer par le

Grand-Seigneur. Ces Kurdes sont partie Musulmans, & partie Yesides ou Manichéens.

DIARBEKIR, AMID ou CARAEMID, est la capitale de cette province, & ces trois noms signifient la même ville. Elle est située au 37. dégré 45. m. de latitude, & au 57. 30. m. de longitude, à la droite du Tigre, qui forme en cet endroit une demi-lune, dans une belle plaine, qui confine avec l'Arménie. Elle est une des mieux peuplées & des plus marchandes de la Turquie, & la résidence du beglierbey ou gouverneur de la province, qui peut mettre sur pied plus de 20000. chevaux. La ville est ceinte d'une double muraille fort élevée, de pierres grises, & l'extérieure est flanquée de 72. tours. Elle est commandée par une citadelle située sur une élévation. Il y a de fort beaux jardins le long de la riviere, & on y cueille d'excellens melons. Il y a 3. belles places, & une magnifique mosquée, qui a été autrefois une église de Chrétiens. On remarque que les femmes Turques de Diarbekir, y ont plus de liberté, que dans tout le reste de la Turquie, & que les habitans de cette ville sont humains. Un quart d'entr'eux est employé à la fabrique des maroquins. On y compte plus de 20000. Chrétiens, dont les deux tiers sont Arméniens. Les autres sont des Néstoriens ou Jacobites. Les Capucins y ont un hospice. Le terroir de la ville est excellent; & on y vit abondamment, & à bon marché : les Persans prirent cette ville sur les Turcs en 1734. & la leur rendirent deux ans après. Le bacha qui commande à Diarbekir, a sous son autorité plusieurs grandes jurisdictions, entr'autres celle de Mardin. On parle dans le district de Diarbekir l'Arabe, le Chaldéen, le Turc, le Persan, le Kurde, & l'Arménien.

Merdin ou *Mardin*, que la Martiniere met sur la gauche du Tigre, & qui en est éloignée de 6 à 7 lieues à sa droite, est située à 20. lieues au sud-est de Diarbekir, sur une montagne, & partagée en haute & basse. Timur-bec prit cette derniere, & la saccagea : mais la haute, située sur un rocher inaccessible & fort étendu, où il y a des sources, lui résista. Un bacha Turc commande dans la ville, avec 200. spahis & 400. janissaires. On y voit de belles maisons, & il y a beaucoup de Chrétiens. Le fauxbourg est fort étendu. Ses prunes sont fort renommées, & l'air y est fort bon. On y fabrique des étoffes d'or & de soie, & on recueille beaucoup de coton dans les environs, qui sont très-agréables. Mardin est dans le pays de *Dobia*, ainsi que *Sindjar* ou *Jenjar*, dont nous parlerons ailleurs.

NISIBE, aujourd'hui *Nisbin*, très-ancienne ville, située dans les montagnes, & le territoire des Arabes *Robia*, à deux journées du Tigre, & à 15. lieues au sud-ouest de Mardin, vers les sources de la riviere d'Harmus, fut autrefois le boulevard de l'empire Romain, tant contre les Parthes, que contre les Perses. Elle est célébre pour avoir été la patrie de S. Jacques, qui en fut évêque sous le regne de Constantin ; & de S. Ephrem, qui naquit dans son territoire. La ville n'est plus aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle a été, & ne vaut guères mieux qu'un bon village, ou un bourg. Elle est partagée en deux parties. Les Arméniens, & les Néstoriens qui l'habitent, y ont des évêques de leur rit. Elle est sous la dépendance du bacha de Mardin. Elle est à cinq journées de Mousful : le pays entre ces 2. villes est désert & habité seulement par des Kurdes, des Arabes & des Yesides, qui n'obéissent qu'à leurs cheiks, & qui détroussent autant qu'ils peuvent, les voyageurs.

Mosul ou *Moussul* sur la droite du Tigre, ou sur sa rive occidentale, environ à 55. lieues au-dessous & au sud-est de Diarbekir, a une lieue de circuit. Elle est environnée de murailles fort hautes, & dé-

fendue par un château sur le bord de la riviere, où est la résidence du bacha ou gouverneur, & auprès duquel est un pont de batteaux. La plûpart des maisons sont mal bâties, & la ville est remplie de ruines depuis qu'elle fut saccagée par Tamerlan; mais elle est considérable & riche par son commerce de draps, d'étoffes de soie & de toiles de coton, & par l'abord des négocians Arabes & Kurdes. Outre les Turcs qui en sont les maîtres, elle est habitée par des Grecs, des Arméniens, des Nestoriens & des Maronites, & les Capucins y ont un hospice. Les habitans passent pour braves, parlent l'Arabe, le Turc, le Persan & le Kurde. Le bacha y entretient une garnison de 2000. tant janissaires que spahis. Les Persans assiégerent inutilement cette ville en 1743.

On croit que les ruines de l'ancienne Ninive, qui a été une des plus grandes villes du Monde, sont de l'autre côté & à la gauche du Tigre. Elles s'étendent l'espace d'une lieue le long de ce fleuve. Il y a une colline de ce côté-là avec une belle mosquée, où on prétend qu'est le tombeau du prophéte Jonas. Mosul est la résidence du patriarche des Chrétiens Nestoriens, dont nous parlerons à la fin de cet article. Elle est la capitale d'un beglierbelic ou gouvernement partagé en 4. sangiacats.

Tecrit est une bonne ville située sur la gauche du Tigre, à environ 44. lieues au-dessous & au midi de Mosul.

Orfa ou *Ourpha* située à l'orient, & à 12. lieues de l'Euphrate, & à 30. lieues au sud-ouest de Diarbekir, est l'ancienne *Edesse*. Elle est environnée de bonnes murailles, & a 2. lieues de circuit. Elle est remplie de ruines, & néanmoins fort peuplée. Elle est défendue par un château situé sur une montagne: il y a 2. canaux qui lui fournissent de l'eau. Les Grecs, qui y sont en petit nombre, les Syriens & les Nestoriens ont des archevêques dans cette ville qui a été la métropole de l'*Osroëne*. Les Latins s'en rendirent maîtres durant les croisades. On y apprête de très-bons cuirs de maroquin ou de roussi. Le pays des environs est très-fertile.

L'abbé Lenglet & Hubner parlent d'une ville de *Rika*, où le premier met le siége d'un beglierbey, & que l'autre dit située sur le Tigre, & assez bonne. Guillaume de Lille dans sa carte de la Perse de l'an 1724. & après lui M. d'Anville dans sa carte de la Turquie de l'an 1751. ne connoissent pas de ville de Rika sur le Tigre, & ils ne mettent que *Racca*, ville ruinée sur la gauche de l'Euphrate, à 20. lieues au sud d'Orfa; & c'est sans doute celle dont il s'agit. En effet, suivant Ricaut, *Rika* est le nom d'un pays ou beglierbelic du Diarbeck, qui renferme sept sangiacats ou petits gouvernemens, situés aux environs de l'Euphrate; & selon Otter, Orfa est aujourd'hui la résidence du bacha du district appellé autrefois *le district de Raca*, ville entierement ruinée, qui renferme 13. cantons. *Rouha*, capitale d'un de ces cantons, étoit autrefois très-considérable, & on y trouve des restes d'antiquité. Otter assure qu'il y avoit une grande église & 300. *couvens de Chrétiens*; ce qui est peu croyable. Suivant M. d'Anville *Orfa* & *Roha* sont la même ville.

Bir, petite ville remplie de masures sur l'Euphrate, à 18. lieues au sud-ouest d'Orfa, est un grand lieu de passage pour aller de la Turquie dans la Perse. Elle est défendue par un château. L'aga qui y commande a 200. janissaires & 400. spahis de garnison. Les vivres y sont en abondance.

On croit que l'ancienne ville épiscopale de *Carrhæ*, aujourd'hui bourg nommé *Haran*, dans l'Osroëne, à 8. lieues au sud-est d'Orfa, étoit *Haran*, demeure de Tharés & d'Abraham. *Méia*, *Farikin* & *Hasni-Kieifa*, sont des villes considérables. Cette derniere est située sur le Tigre.

§. 2.

§. 2. *L'Irac-Arabi* ou *l'Yerac-Arabi*.

L'Irac ou l'Yerac est un vaste pays de l'Asie, qui s'étend depuis le 30. dégré jusques vers le 36. de latitude septentrionale, & entre le 61. & le 75. de longitude. On le distingue en *Irac-Arabi*, & en *Irac-Agemi*. Le premier, qui est plus méridional, occupe tout le pays qui s'étend à la droite & à la gauche de l'Euphrate, joint au Tigre & à plusieurs autres rivieres, vers son embouchure dans le golfe Persique : il appartient au Turc. L'autre, qui est plus oriental, appartient à la Perse, dont il fait une des principales provinces.

L'Irac-Arabi, en y comprenant le pays de Basra ou de Balsora, qui faisoit autrefois partie de l'Arabie Déserte, est borné au nord par le Kurdistan; au levant par le Chousistan, & l'Irac-Agemi, provinces de Perse; au midi par le golfe Persique & l'Arabie Déserte, qui le borne aussi au couchant avec le Diarbekir proprement dit, ou l'Algesira. Il a 140. lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest, & 70. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il s'étend des deux côtés du Tigre & de l'Euphrate, avant & après leur jonction. M. Otter donne 125. lieues à l'Irac-Arabi du midi au nord, & 80. du levant au couchant.

L'Yerac-Arabi répond à l'ancienne Chaldée ou Babylonie, le plus célèbre pays du monde. Ce fut en ce pays que Dieu créa le premier homme, & qu'il planta *le Paradis Terrestre*, selon l'opinion la plus commune & la plus apparente. M. Huet, ancien évêque d'Avranches, le place sur l'Euphrate, au-dessus de son embouchure dans le golfe Persique, & au-dessous de l'endroit où étoit autrefois Babylone. Ce fut en ce pays qu'étoit la campagne de *Sennaar*, où les hommes bâtirent la fameuse tour de Babel, après le déluge.

Ce fut aussi en ce pays que Nimroth bâtit *Babylone*, la 1e ville du Monde, & la capitale de la premiere Monarchie. *Semiramis* augmenta cette ville de ces murailles & de ces jardins en l'air, qui ont passé pour une des merveilles du Monde. Hérodote qui en fait la description, remarque, qu'il y avoit cent portes d'airain avec les gonds, les pentures & tout ce qui sert à les soutenir de même métal, outre le temple de Belus, si grand & si magnifique. Enfin Nabuchodonosor augmenta les beautés de Babylone. Cette ville, située sur l'Euphrate, fut prise par Cyrus 537. ans avant J. C. Elle devint sous Nabonassar capitale d'un nouvel empire qui dura 210. ans sous huit rois. Enfin ce pays fut la patrie du patriarche Abraham. Ses principales villes furent *Babylone*, *Ur* ou *Urchoa*, *Ctesiphon*, *Barsita*, *Séleucie*, & *Teredon*.

Quoiqu'il y ait beaucoup d'endroits déserts dans cette province, il y en a d'autres qui sont très-fertiles, & qui la font passer pour une des meilleures des états du Grand-Seigneur; & par-tout où il y a de l'eau, on y recueille des grains, des fruits & du coton. Elle est arrosée par quantité de canaux qu'on a tirés du Tigre, de l'Euphrate & des autres rivieres; & on y éleve d'excellens chevaux, des chameaux, des bufles, des bœufs & des moutons. Les rivieres y sont poissoneuses : dans le désert & dans les montagnes du Churdistan on trouve beaucoup de gibier & de bêtes fauves. Il y a deux sortes d'habitans; les uns vivent dans les villes, les bourgs & les villages, & les autres, qui menent une vie errante, partagés en différentes tribus, demeurent sous des tentes couvertes d'un gros tissu de crin.

BAGDAD, que les Arabes nomment *Dar-Al-Salam*, c'est-à-dire, *Lieu de paix*, est la capitale de l'Yrac-Arabi. Le calife Aboujafar Almansor la fonda sur les ruines de l'ancienne *Séleucie*, la 140e année de l'égire, ou l'an 763. de J. C. & en fit la capitale de l'empire des Musulmans; & elle

a été le siége des califes Abbassides. Elle est située sur le bord oriental du Tigre, à cent lieues au-dessus & au nord-ouest de son embouchure dans le golfe Persique, au 33. dégré 15. m. de latitude, & au 63. 45. m. de longitude. Elle s'étend le long de ce fleuve pendant l'espace d'environ deux milles, & elle est plus longue que large. Elle est séparée par un pont de bateaux, d'un grand fauxbourg qui est de l'autre côté du Tigre, ou sur la rive occidentale de ce fleuve, où étoit l'ancienne Séleucie, sur les ruines de laquelle elle fut d'abord fondée; & elle fut ensuite transférée du côté opposé où elle est aujourd'hui. Elle est riche par son commerce & fort peuplée; & les vivres y sont à grand marché. On y entre par 4. portes; & on donne 12300. coudées de circuit à ses murailles, qui sont flanquées de plusieurs tours. On y compte 20000. maisons bâties de briques cuites, ou séchées au soleil, à un seul étage : elles ont des terrasses sur lesquelles on couche en été, parce que la chaleur y est alors excessive.

Elle est défendue par une bonne citadelle bâtie du côté du nord sur les bords du Tigre, & où les Turcs, qui enleverent cette ville aux Persans en 1638. entretiennent une bonne garnison. Le bacha ou gouverneur de la province réside dans cette citadelle; sa milice ordinaire consiste en 12000. hommes; & il a 20. sangiacs sous son autorité. C'est un des principaux gouvernemens de l'empire Ottoman.

La ville de Bagdad est fort commerçante : mais on remarque qu'elle l'est beaucoup moins depuis qu'elle est sous la domination des Turcs, & qu'elle l'étoit bien davantage sous celle des Persans : elle est habitée par des Turcs, des Chrétiens & des Juifs. Les premiers y ont un grand nombre de mosquées, de colléges, de bains & autres édifices publics. Les Musulmans de la secte d'Ali ont une grande dévotion à cette ville; & ils y vont en pélérinage, dans la croyance où ils sont qu'il y a fait autrefois sa demeure. Les Chrétiens sont la plûpart des Nestoriens, qui y ont une église avec un archevêque. Les autres sont des Arméniens & des Jacobites, qui n'ont pas d'églises; mais ils fréquentent les églises ou les chapelles des Capucins & des Carmes déchaussés, établis à Bagdad pour le service des négocians Latins qui commercent dans cette ville. Les Latins y ont un évêque qui y fait sa résidence ordinaire, qui prend le titre d'*Evêque de Babylone*, & qui est toujours un François. Cet évêché fut fondé dans le dernier siécle.

M. Otter, à qui nous devons une partie de ces remarques, & qui avoit fait un assez long séjour à Bagdad, ajoute que cette ville est environnée de marais formés par des branches du Tigre & de l'Euphrate, où il croît du vin. On trouve au milieu de ces marais des bourgs & des villages. Un des principaux est celui de *Diamidé*, habité par des *Chaldéens* ou *Sabéens*, qui suivent une religion particuliere, dont ils attribuent l'origine à Seth. La plûpart des habitans de ces villages sont des Arabes, grands voleurs de profession.

Basra, *Balsra*, *Balsora* ou *Bassora*, est une des principales villes de l'Yrac-Arabi. Elle est située au 30. dégré 30. m. de latitude, sur une grande riviere formée par la jonction de l'Euphrate & du Tigre que les Arabes nomment *Shat-ul-Arab*; c'est-à dire, la riviere des Arabes, à 15. lieues au dessus de son embouchure dans le golfe Persique, & 85. lieues au-dessous & au sud-est de Bagdad. C'est une grande & belle ville, fort marchande & très fréquentée par toute sorte de nations, sur tout par les François, les Anglois & les Hollandois, par la commodité de son port, où se fait aujourd'hui tout le commerce du golfe Persique; & toutes ces nations y ont le libre exercice de leur religion. Les Carmes déchaussés Ita-

liens y ont une maison avec une chapelle pour le service des négocians Catholiques : les Augustins Portugais y ont aussi un couvent, avec une église pour ceux de leur nation, qui faisoient autrefois le principal commerce de Balsora : mais leur crédit y est entierement déchû. Outre les Turcs & Arabes, il y a dans cette ville beaucoup de Chrétiens, Nestoriens & Jacobites, & sur-tout un grand nombre de ceux qu'on appelle *Chrétiens de S. Jean*, qui professent le Manichéisme, & qui habitoient anciennement le long du Jourdain où S. Jean baptisoit, d'où ils ont pris leur nom.

La ville de Balsora appartient aux Turcs depuis l'an 1668. qu'ils en firent la conquête sur un prince Arabe, qui y commandoit sous le titre d'émir. Elle est moderne, n'ayant été fondée que l'an 14. de l'égire par Omar second calife des Mahométans. Elle est située dans un terrain uni, mais pierreux, sabloneux & aride, parce qu'il y pleut très-rarement : mais il y a aux environs une vallée délicieuse traversée par la riviere qui passe à Obella. Comme elle confine avec l'Arabie Déserte, elle a toujours été fort fréquentée par les Arabes, qui en étoient les maîtres, & elle a été leur principale ville de commerce & de littérature. Elle est à 2. lieues des ruines de *Teredon*, ville de l'Arabie Déserte, & à une demi-lieue de l'Euphrate, ou du fleuve de *Chat-ul-Arab*, dont les habitans ont détourné l'eau par une infinité de canaux qui arrosent la ville, les terres & les jardins, & dont il y en a qui portent des vaisseaux de 150. tonneaux. Le reflux remonte jusqu'à 15. lieues au-dessus, & jusqu'à la forteresse de *Korna*. Le pays est fort bas, & la mer n'est retenue que par une digue d'une lieue de long. Les murailles de Balsora sont de terre, & forment une grande enceinte remplie de jardins & de terres labourables. Les maisons y sont bâties de briques cuites au soleil. Elles ont toutes des terrasses sur lesquelles on couche en été. L'air y est pur, & les nuits y sont fraîches, par le vent du nord, pendant les grandes chaleurs. Il n'y pleut jamais en été, & fort peu en hyver, qui est plus beau que le printems en France. La police y est très-bien observée. La justice y est exercée par un cadi sous l'autorité du bacha de Bagdad.

Le district de Basra est borné au levant par le golfe Persique, au nord par le pays de Bagdad, au couchant par ceux de *Kiousa* & de Bagdad, & au midi par celui de *Lahsa* qui est de l'Arabie Déserte. Il abonde en pâturages & en toute sorte de grains, de fruits & de légumes, & en coton. Il renferme un grand nombre de châteaux, bourgs & villages, habités par des Arabes qui y forment diverses tribus, dont plusieurs habitent sous des tentes, sur-tout en été.

On trouve aux environs de Balsora d'excellens chevaux, qui peuvent faire de longues traites sans manger, sur-tout les jumens : mais ce qui fait la principale richesse du pays, ce sont les palmiers. Tout en est rempli depuis la jonction du Tigre avec l'Euphrate dans l'espace de 30. lieues : mais personne n'oseroit toucher à une datte, sans avoir payé auparavant pour chaque palmier trois quarts de larin, qui est une monnoye de la valeur d'environ 10. à 12. sols.

Les autres principaux lieux de l'Irac-Arabi sont *Mendeli* ou *Mendali*, gros bourg situé sur la frontiere de Perse, à 24. lieues au nord-est de Bagdad. Il y a beaucoup de palmiers & d'autres arbres fruitiers, avec un gouverneur sous la dépendance du bacha de Bagdad.

Modain, dont on voit les ruines sur le bord oriental du Tigre, à 10. lieues au-dessous de Bagdad, étoit la plus grande des sept principales villes de l'Irac. C'est l'ancienne *Ctésiphon*, où étoit le siége des rois des Parthes & des Artaxartides ; & on y voit encore les restes de leur palais.

Mexat-Ali & *Mexat-Ocam*, sont encore deux grandes villes de l'Irac-Arabi. La premiere est située entre l'Euphrate, & le lac de *Rahemah*, à deux journées au midi de Bagdad. On y a compté jusqu'à six à sept mille maisons : mais il n'y en reste plus que 500. avec la magnifique mosquée d'Ali, où les Persans vont de toutes parts en pélerinage. La ville, où il y a une garnison de 50. Turcs, manque d'eau douce, qu'il faut aller chercher loin. *Mexat-Ocam*, qui veut dire, *Mosquée d'Ocam*, qui étoit fils d'Ali, est située sur le bord occidental de l'Euphrate, au nord de Mexat Ali. La ville est ouverte, & composée de 4000. maisons, dont les habitans sont tous Mahométans, & sectateurs d'Ali. On n'y en souffre pas d'autres. Le terrain des environs est fertile en bled, en orge & en pâturages.

Le Tigre, qui serpente autant que la Seine jusqu'à *Korna*, où il se joint à l'Euphrate, à 12. lieues au-dessus de Basra, se divise un peu au-dessous d'*Amaré*, village Arabe. Une des deux branches coule à la droite, & se rejoint à l'autre auprès de Korna, après avoir formé le pays de *Géstré*, abondant en grains, en bestiaux, & en pâturages, & habité par des Arabes.

Vesit ou *Vasit*, autrefois ville célébre, située sur le Tigre, sépare le territoire de Bagdad de celui de Basra ou Bassora, & est à 50. lieues de chacune de ces deux villes. *Korna* est un gros village, situé au confluent de l'Euphrate & du Tigre. Il y a un aga qui y commande. Le pays de *Dgevesir* est vis-à-vis à l'orient du Tigre : il appartient aux Turcs; mais les Persans y ont un fort, avec une garnison.

Coufa ou *Kioufa*, ville autrefois fort considérable, & aujourd'hui ruinée, sur le bord occidental d'une des branches de l'Euphrate, a été la résidence des Califes. Elle est située auprès d'un lac très étendu, sur les frontières de l'Arabie Déserte. Elle donne son nom à une riviere ou bras de l'Euphrate, qui se jette dans ce lac. On recueille aux environs beaucoup de grains, de coton & de fruits.

Hilla, *Hella* ou *Hellé*, sur le bord occidental de l'Euphrate, dans le pays de *Babil*, ou de l'ancienne Babylone, qui est uni, abondant & fertile. Les murailles de cette ville sont ruinées; mais il y a de belles maisons au dedans; & le commerce y est assez florissant. Elle est située à 21. lieues de Bagdad vers le midi.

§. 3. *Le Kurdistan* ou *pays des Kurdes.*

Le Kurdistan, auquel les *Kurdes* ou les *Kiurds*, comme les appelle M. Otter, juge compétent en cette matiere, qui l'habitent, ont donné leur nom, contient la partie septentrionale de l'ancienne Assyrie. Il s'étend à la gauche, & le long du Tigre, depuis le 35. dégré de latitude, jusqu'au 38. 30. m. & depuis le 58. 30. m. de longitude, jusques vers le 64. Ainsi il a environ 90. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & à-peu-près autant dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Le Tigre, qui le borne au couchant, le sépare du Diarbeck propre, ou de l'Algezire : il a la Turcomanie au nord; la Perse au levant, & l'Irac-Arabi, ou le gouvernement de Bagdad au midi.

On n'est pas d'accord sur l'origine des Kurdes, qui habitent non seulement cette province soumise au Grand Seigneur; mais qui sont répandus encore dans les provinces voisines, situées dans les états du Persan ou du Turc : les uns les font descendre des Arabes, & les autres des Chaldéens. Ils sont divisés en diverses tribus distinguées par leur langage, leurs usages & leurs mœurs; & ces tribus se font quelquefois la guerre les unes contre les autres. Ils menent une vie errante, & s'étendent tous les ans depuis Mosul sur le Tigre, & Malatia sur l'Euphrate, jusqu'aux sources de ce dernier fleuve.

Les Kurdes sont fort portés au vol, & ne cherchent qu'à piller. Ils suivent pour cela les caravanes à la piste, pendant que leurs femmes s'occupent du ménage, & du soin de leurs troupeaux. Ils logent sous des tentes ou de grands pavillons, couverts d'un gros drap brun, faits en carré long, fermés avec des treillis de cannes de la hauteur d'un homme, & tapissés en dedans de nattes : ils les déplient, & les font porter sur des bœufs, lorsqu'ils déménagent, en allant de montagne en montagne, en chassant leurs troupeaux, & s'arrêtant aux bons pâturages. Les femmes, qui ont l'air féroce, & qui sont fortes & vigoureuses, mais laides, vont aussi sur des chevaux, ou sur des bœufs. Elles ont les cheveux noirs, & le teint couperosé. Du reste les Kurdes sont vaillans, vifs, fiers, & se mettent peu en peine de répandre du sang, parce qu'ils peuvent se racheter du meurtre. Quant à la religion, ils n'en ont proprement aucune, n'étant ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Juifs, ni Idolâtres. Ils se disent sectateurs du *Cheik Hadi*, qui étoit de la religion des *Sofis* Musulmans, lesquels font profession d'une dévotion particuliere, mais que les Mahométans regardent comme des impies & des hypocrites.

Les Kurdes tâchent de vivre dans l'indépendance, & se donnent tantôt au Turc, tantôt au Persan, suivant leurs intérêts : mais le Grand Seigneur est maître du Kurdistan proprement dit, & y domine ; & ce pays, dont il tient toutes les places fortes, est habité de plus par des Turcs, par des Arméniens, & d'autres Chrétiens. Il est partagé en 18. ou suivant d'autres, en 20. sangiacats ou gouvernemens particuliers.

KIERKIOUK, *Kerkouf* ou *Chéréfour*, est la capitale du gouvernement général de Kurdistan & d'un gouvernement particulier, qui renferme 32. districts subalternes. Il y a un bacha qui réside dans cette ville, défendue par une citadelle. Elle est d'une moyenne grandeur, & située dans une plaine à 30. lieues au sud-est de Mosul, & à 25. des frontieres de Perse. Les Persans l'avoient prise en 1734. & en 1743. mais elle a été rendue au Grand-Seigneur par les derniers traités.

Les Kurdes *Kiourans* occupent la plus grande partie de ce gouvernement. Ils dépendoient originairement des *Erdilans*, autres Kurdes, qui pour éviter de se soumettre au Grand-Seigneur, se sont retirés aux environs d'Hamedan en Perse. La principale demeure des Kurdes Kiourans, est un gros bourg nommé *Pelenkian*, situé dans le district de *Kizilché*, avec un château imprenable, situé sur une montagne. *Kizilché* est un fort situé sur la frontière de Perse. *Shérezour*, ville considérable, est à 5. journées au sud est de Mosul, & à vingt lieues au levant de Kerkouf. Il y a dans ce district un endroit, qu'on appelle le *Tombeau d'Alexandre le Grand*.

Harir est un autre district du gouvernement de Chéhréfour ou Kerkouf. Il est habité par les Kurdes *Schrans*, & renferme plusieurs cantons défendus par des forts. Le pays est uni, & situé entre des montagnes, au pied d'une desquelles est le bourg de *Harir*. *Bethan* est un fort situé auprès d'un lac.

Les *Badgilans* sont une autre tribu de Kurdes, qui vivent sous des tentes, & cultivent la terre. Les champs qu'ils labourent sont situés au pied de la montagne de *Karadgé*, située dans un district, qui s'étend entre les deux Zabes, rivieres qui se jettent dans le Tigre à sa gauche. Quand ces peuples ont recueilli leurs grains, ils les enterrent dans des puits secs, d'où ils les tirent, à mesure qu'ils en ont besoin.

Erbil, qui est l'ancienne *Arbele*, est une ville située dans une vaste plaine, où Alexandre livra bataille à Darius, entre les deux Zabes, à deux journées au levant de

Mosul, & à une journée des montagnes. Elle est chef d'un district, qui fait partie du gouvernement de Chéhrézour, & défendue par une citadelle située sur une colline. Elle étoit autrefois gouvernée par ses propres princes, dont l'un d'entr'eux y a fait bâtir plusieurs hôpitaux & colléges. Ce canton fournit de très-bons chevaux.

Les *Yesides*, qui sont fort adonnés au brigandage, composent une tribu de Kurdes, dont les cheiks portent des turbans noirs. Ils habitent entr'autres le district de *Sindjar*, portion du pays de *Rabia*, situé au milieu du désert, au sud de Nisibe, dans le Diarbeck. La ville de *Sindjar* est située à 3. journées de Mosul vers le sud ouest, au pied d'une montagne. Le palais du cheik, qui a servi de demeure aux rois du pays, est admirable pour ses eaux, & pour ses jardins. Les deux tribus de Kurdes nommées *Millis* & *Guergueris*, habitent aussi le Diarbek.

Amadié, ville du Kurdistan, est située à 22. lieues au nord-ouest de Mosul, sur une haute montagne, au sommet de laquelle on n'arrive qu'après une lieue de chemin. Elle est sous la domination d'un bey, qui peut mettre sur pied huit à dix mille chevaux, avec un plus grand nombre d'infanterie. Aussi les terres qui lui appartiennent sont les plus peuplées du pays des Kurdes.

Betlis, *Bidlis* ou *Bitlis*, bourg du Kurdistan, est le chef-lieu du domaine d'un autre bey ou prince des Kurdes, qui est le plus puissant de tous, & indépendant. Il réside dans un château situé sur une bute faite en pain de sucre, qui commande le bourg situé dans un vallon entre deux hautes montagnes, à 20. lieues au nord d'Amadié, & à 5. à 6. lieues au levant du lac de Van. Il dépend du gouvernement de Van dans la Turcomanie, séparé de celui de Kurdistan par une petite riviere qui y passe, & sur laquelle il y a un pont. Le bey de Bitlis peut mettre 25000. hommes de cavalerie sur pied, & un gros corps d'infanterie, composé des bergers du pays.

HISTOIRE ET ÉTAT PRÉSENT de l'Église des Nestoriens ou Chaldéens.

Les Chrétiens schismatiques & hérétiques, nommés *Nestoriens* ou *Chaldéens*, ont leurs principales demeures vers le Tigre & l'Euphrate, dans l'ancienne Chaldée ou Babylonie, dans la Mésopotamie & l'Assyrie, & par-conséquent dans le Diarbekir; ce qui nous donne occasion de rapporter ici en peu de mots leur origine, & l'état présent de leurs églises.

Séleucie, capitale de la Chaldée, fondée sur la droite du Tigre, à l'endroit où est aujourd'hui Bagdad, par Séleucus Nicanor roi de Syrie, qui lui donna son nom, & accrue des ruines de Babylone sur l'Euphrate, qui en étoit vraisemblablement à 20. lieues vers le sud-est, à l'endroit nommé aujourd'hui *Babil*, eut des évêques dès le IV. siécle. Ces prélats prétendirent être autocéphales ou indépendans, étendirent leur jurisdiction sur un grand nombre de provinces, & obtinrent au concile de Nicée le rang & la préséance sur tous les autres archevêques qui se disoient autocephales, immédiatement après les cinq grands patriarches: on leur accorda ce rang, tant parce qu'ils soutenoient que l'Apôtre saint Thomas avoit fondé leur église, & prêché la foi en Chaldée, que par le grand nombre de martyrs, qui y avoient souffert pour la religion de J. C.

Ces prélats ayant embrassé les erreurs de Néstorius au V. siécle, entraînerent dans l'hérésie la plûpart des églises qui leur étoient soumises. Leur ville ayant été prise & ruinée par les Sarrasins au VIII. siécle, & rétablie dans le suivant sous le nom de *Bagdad* par le calife Aboujafar Almansor, ils y rétablirent leur siége.

On croit que les Tartares ayant inondé &

conquis une grande partie de l'Asie, jusqu'à l'Indoustan & à la Chine, le patriarche de Bagdad, & les évêques Néstoriens, s'empresserent de prêcher la foi chrétienne dans ces pays ; qu'ils convertirent quelques-uns de leurs princes ; & que par ce moyen ils répandirent la foi dans plusieurs provinces éloignées ; sçavoir dans la Tartarie, dans les Indes & dans la Chine. En effet, outre les Chrétiens de S. Thomas qui sont dans l'Inde, & quelques évêques Chrétiens & Néstoriens, qu'on voit encore dans la Tartarie, on sçait qu'on a trouvé jusques dans le centre de la Chine, plusieurs vestiges de Christianisme; ce qu'on attribue au zèle des évêques Néstoriens.

Le patriarche des Néstoriens de Bagdad étendit ainsi son autorité sur 25. grandes provinces, où il y avoit autant de métropolitains, & un grand nombre d'évêques. Aujourd'hui l'église Chaldéene ou Nestorienne est soumise à deux patriarches, qui étendent leur autorité, entr'autres, sur plus de trois cens mille Chrétiens, qui habitent la partie septentrionale de la Mésopotamie, ou le Diarbekir proprement dit, l'Irac-Arabi, le Kurdistan, & la Syrie. Ils habitent la plûpart dans des villages, où ils vivent assez pauvrement, mais avec honneur & probité. Ces deux patriarches étoient élûs anciennement par les métropolitains, les évêques & le clergé; mais leurs dignités sont depuis quelques siécles héréditaires dans les mêmes familles, & passent de l'oncle au neveu; ce qui fait que quelquefois ces prélats n'ont que 7. à 8. ans.

Le principal de ces deux patriarches, qui prend toujours le nom d'*Elie*, transféra il y a long tems sa résidence de Bagdad au monastère de S. Hermés près de *Qusc* ou *Alcas*, auprès de *Mosul*, à la gauche du Tigre : mais il est obligé d'aller souvent dans cette derniere ville, pour solliciter les affaires de la nation auprès du bacha. Il se qualifie *Patriarche de l'Orient*, & a sous lui entr'autres les 4. métropolitains de *Schiras*, ville de Perse, capitale de la province de *Fars*, de *Nisibe*, de *Bassora* & de *Mosul*, sous lesquels il y a plusieurs évêques. Son autorité s'étend dans la Chaldée ou la Babylonie, la Mésopotamie, la Parthie, la Médie & le Kathai ou la Chine, & jusques dans l'Inde orientale, où on compte plus de 200000. Chrétiens, sous l'autorité de l'archevêque Nestorien d'Angamale dans le Malabar.

Ces Chrétiens de S. Thomas habitent un grand nombre de villages sur la côte de Malabar, & beaucoup d'autres sur celle de Coromandel. Leur archevêque réside au bourg d'Angamale, où il a son église cathédrale. Il est élû par les prêtres du pays, & va se faire sacrer en Chaldée, ou bien il reçoit son ordination des évêques Néstoriens, que le patriarche envoye quelquefois dans l'Inde pour y faire la visite. Son premier archidiacre a l'administration de son église pendant la vacance.

Outre ces métropolitains, le patriarche Néstorien de Mosul a encore, ou il avoit du moins il n'y a pas long-tems sous son autorité, plusieurs autres métropolitains ou archevêques honoraires dans les 25. provinces ecclesiastiques qui sont ou qui étoient de sa dépendance. Les principaux de ces prélats résident à *Cascar* en Mésopotamie sur les frontieres de la Babylonie ; à *Hamedan* ; à *Zocotora*, isle de la mer des Indes, vers les côtes de l'Arabie; à *Damas* ; à *Rages* sur la mer Caspienne; à *Dileune* dans l'Hyrcanie, vers la même mer; à *Samarcand* dans le Turquestan ou Tartarie ; à *Jerusalem* ; à *Van* en Arménie, &c.

Le second patriarche des Nestoriens, qui prend toujours le nom de Simon, réside à *Ormi*, dans les montagnes de la province d'Adherbejan en Perse, ou l'ancienne Médie. Il a trois métropolitains, une vingtaine d'évêques, & environ 40000. familles sous sa jurisdiction. Il prend le titre de

Patriarche des Chaldéens. Parmi les trois métropolitains qui lui sont soumis, est celui de la province d'Adherbejan, qui a sous sont autorité les évêques Nestoriens, de *Tauris*, *Bardat*, *Ardebil*, *Maraga*, *Salmasa*, *Argis*, *Asmœha*, *Chalatan* & *Scherzul* ou *Shéréfour* dans le Kurdistan.

Sous le pontificat du pape Jules III. Simon Sulacha, élû patriarche par une partie des Néstoriens, qui souffroient impatiemment que la dignité patriarchale fut héréditaire dans la même famille, alla à Rome, abjura ses erreurs, & obtint la communion du pape. Il eut trois successeurs Catholiques; mais le reste des Néstoriens refuserent de se soumettre à son autorité. Les missionaires Latins engagerent en 1681. l'archevêque Néstorien d'Amid ou de Diarbekir, de se réunir à l'Eglise Catholique avec quelques-uns de sa communion, ce qui subsistoit encore en 1725. Enfin sous le pontificat de Clement XI. l'archevêque Néstorien de Mardin embrassa la foi Catholique: mais ces conversions n'ont pas eu de suite.

Quant à la créance & à la discipline ecclésiastique des Néstoriens, elles sont à-peu près les mêmes que dans les autres églises Chrétiennes d'Orient; & ils s'expliquent d'une maniere catholique sur les erreurs de Néstorius qu'on leur atribue. Leur liturgie est en Chaldéen ou Syriaque, qu'ils entendent fort peu. Ils consacrent en pain levé qu'ils paitrissent avec de l'huile & du sel. Leurs prêtres peuvent se marier plusieurs fois; mais tous les évêques sont tirés de l'état monastique, comme dans les autres églises d'Orient. La plûpart des uns & des autres sont de race sacerdotale; ce qu'ils observent autant qu'ils peuvent.

IV.

L'ARMÉNIE *OU* TURCOMANIE.

L'Arménie prise en général, est située entre le 38. & le 42. dégré de latitude, & le 58. & le 63. de longitude. Elle est bornée au nord par le royaume de Pont ou la Natolie prise en général, & par le mont Caucase, qui la sépare de l'ancienne Colchide ou de la Géorgie; au levant par le même mont Caucase qui la sépare de l'Ibérie, & par le fleuve *Cyrus*, aujourd'hui *Kour*, qui la sépare de l'ancienne Albanie ou de la province de Schirvan en Perse; au midi par le Kurdistan & le Diarbekir; c'est-à-dire, par l'Assyrie, la Mésopotamie & la Syrie; & au couchant par le Pont & la Cappadoce.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom d'*Arménie*: mais on sçait que le pays fut d'abord soumis aux Perses, & qu'il fit ensuite partie de l'empire d'Alexandre. Après la mort de ce prince, l'Arménie fut gouvernée par des rois particuliers. Tigrane, l'un de ces rois, gendre du grand Mithridate roi de Pont, abandonna les intérêts de ce prince, pour se soumettre à la république Romaine, à laquelle il céda vers l'an 688. de Rome, la Cappadoce & une partie de la Syrie. Ses successeurs cultiverent l'amitié des Romains, qui disputerent ce pays aux Parthes vers le II. & III. siécles de l'ére Chrétienne. Les Sarasins l'enleverent à l'empire d'Orient aux VII. & VIII. & Selim, empereur des Turcs en fit la conquête sur ces peuples au commencement du XVI. Les Turcs & les Persans se le sont disputé dans le suivant, & dans celui où nous vivons; mais enfin ils sont convenus de se le partager; ensorte que l'Arménie a été long-tems le théâtre de la

guerre

guerre; & qu'il n'y a pas de province, où il se soit donné un si grand nombre de sanglantes batailles.

On voit plusieurs hautes montagnes en Arménie, dont les principales sont le Caucase qui la borne au nord; l'Anti-Taurus qui la coupe d'occident en orient & le mont Ararath sur lequel l'arche s'arrêta après le déluge. On y voit aussi des lacs & plusieurs grandes rivieres, dont quelques-unes y prennent leur source: les principales sont l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe, aujourd'hui l'Aras, le Kour, le Mourat, &c.

Comme il y a beaucoup de montagnes en Arménie, l'air y est un peu froid: mais il y est bon & sain; & en général, c'est un des plus beaux & des plus fertiles pays de l'Asie; ce qui a engagé plusieurs interprétes de l'Ecriture sainte à y placer le Paradis Terrestre. On y recueille beaucoup de grains & de fruits; mais beaucoup moins de vin. Il fournit du bol qui est fort estimé, de l'amome, du miel, de la cire & de la soie; & sur-tout de très bons chevaux.

L'Arménie est habitée par divers peuples, dont nous parlerons dans la suite. Ses anciens habitans portent le nom d'*Arméniens*: ils professent la religion Chrétienne, & sont répandus dans plusieurs parties de l'Asie & de l'Europe, à cause du commerce dont ils font leur principale profession, dans laquelle ils surpassent, à ce qu'on prétend, les Hollandois & même les Juifs: ils sont naturellement francs, simples, adroits & ménagers. Ils ne s'appliquoient qu'à l'agriculture, lorsque *Cha-Abbas* roi de Perse, ayant établi au commencement du dernier siécle, leur colonie de *Zulfa* auprès d'Ispahan, les appliqua au commerce dans lequel ils ont toujours bien réussi. Leur plus grand négoce consiste en soie qu'ils portent du Levant dans diverses parties de l'Europe. Ils jouissent de divers priviléges en Turquie & en Perse; & suivant divers traités qu'ils ont conclus avec les califes & autres princes Mahométans, ils ne peuvent être faits esclaves.

On divise l'Arménie en Haute, Grande ou Majeure, & en Basse, Petite ou Mineure. Cette derniere, que les Romains avoient partagée en premiere & seconde, appartient entierement au Grand-Seigneur. Elle est située à la droite de l'Euphrate, s'étend vers le couchant, & fait partie de l'Aladuli ou du pays de *Roum*, portion de la Natolie prise en général, dont on a déja parlé.

La Grande Arménie ou Arménie Majeure, située vers le levant, est partagée, comme on l'a déja remarqué, entre le Grand-Seigneur, qui en posséde la partie occidentale, & le roi de Perse, qui est maître de l'orientale, qu'on appelle la province d'Erivan ou Irvan, dont on parlera ailleurs. Nous nous bornons ici à la partie de la grande Arménie, qui appartient au Grand-Seigneur, qui en occupe la partie occidentale, & qu'on appelle *Turcomanie*, par la raison qu'on dira bien-tôt.

Cette partie de la Grande Arménie est bornée au nord par les montagnes de *Chielder* ou *Keldir*, qui la séparent du gouvernement de Trebisonde, & de la Géorgie; au levant par la riviere d'Arpasu qui la sépare de la province d'Erivan, & ensuite par le pays de cette province occupé par les Kurdes Indépendans; au midi par le Kurdistan & le Diarbekir; & au couchant par l'Euphrate. Cette province a plus de cent lieues communes de France du midi au nord, & 90. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Elle est habitée par un grand nombre d'Arméniens, qui sont ses principaux habitans, par des Turcs qui en sont les maîtres, par quelques tribus de Kurdes Yesides qui font profession de Manichéisme, & par des *Turckmans* ou *Turcomans* qui lui ont donné leur nom.

Les Turckmans, qui sont Tartares, &

en remontant plus haut, Huns d'origine, habitoient le Turqueſtan, portion de la Tartarie, lorſqu'ils quitterent leur patrie vers le XI. ſiecle, pour chercher d'autres demeures. Ils ſe partagerent; & une partie d'entr'eux vint s'établir dans la partie occidentale de la Grande Arménie, le long de l'Euphrate, à laquelle ils donnerent leur nom. C'eſt de cette branche de Turckmans que deſcendent les Turcs, qui ont fondé l'empire Ottoman. Les Turckmans occidentaux ſe rendirent fort puiſſans, & chaſſerent, après la mort de Tamerlan, les Tartares de la Perſe, dont ils ſe rendirent les maîtres; mais leur puiſſance eſt fort diminuée depuis que les *Sophis* ou *Sephis* ſe ſont emparés du thrône de Perſe, & que les Turcs ſe ſont rendu maîtres de tout le pays qui eſt au couchant & à la droite du Tigre; & de maîtres qu'ils étoient anciennement, ils ſont devenus les ſujets des Turcs, qui ne leur ont laiſſé qu'une ombre de liberté, & dont, par cette raiſon, ils ſont ennemis. Ils occupent encore les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate, où ils vivent à-peu-près de la même maniere qu'ils vivoient, lorſqu'ils s'établirent dans ces cantons. Ils n'ont aucune demeure fixe, & ils campent ſous des tentes de gros feutre, qu'ils tranſportent d'un lieu à un autre ſuivant les beſoins de leurs troupeaux, qui ſont fort nombreux, & dont ils vivent; enſorte qu'ils ſont les plus riches bergers de l'empire Ottoman.

Ils ſont tous d'une taille haute, & ſont fort robuſtes : ils ont le teint baſané & le tour du viſage carré & plat; mais les femmes y ſont belles & d'une taille avantageuſe. Ils ſont bons hommes de cheval & braves : ils ſeroient fort portés au brigandage, ſi les bachas Turcs, qui ſont dans le pays, ne les contenoient, en veillant à la ſureté des caravanes. En hyver ils portent de longues robbes & des bonnets pointus de peaux de mouton, & en été ils s'habillent de toile de coton. Ils ſont gouvernés par des chefs particuliers, tributaires de la Porte, à laquelle ils fourniſſent un certain nombre de cavaliers dans le beſoin. Ils ſont profeſſion de la religion Mahométane; mais ils s'embarraſſent fort peu d'en exercer le culte. En hyver ils habitent le long de l'Euphrate, & en été ils ſe retirent dans les vallons des montagnes de l'Arménie, ſituées vers les ſources de l'Euphrate & du Tigre. Ils peuvent armer 140000. hommes, & ſont toujours aux priſes avec les Kurdes qui ſont leurs voiſins à l'orient, & les Arabes qui ſont établis au midi, à cauſe que ces deux peuples viennent ſouvent enlever leurs troupeaux, leurs femmes & leurs filles. Quelques-uns d'entr'eux habitent le mont Liban.

La ſeconde branche des Turckmans, après s'être ſéparée de la premiere, s'établit le long de la côte orientale de la mer Caſpienne, & au ſud de cette mer, où ils occupent encore un grand nombre de villes & de villages, tant dans la province d'Aſtrabath, ſous la domination du roi de Perſe, que dans le pays de Chareſſ'm dans la Tartarie Indépendante, vers les bords de la riviere d'Amu ou de Gihon, où ils ſont tributaires des Tartares, qui en ſont les maîtres. Cette branche de Turckmans Orientaux eſt beaucoup plus nombreuſe que celle des Occidentaux; & ils peuvent faire environ cent mille familles. Ils vivent à peu près comme les Occidentaux, & leur reſſemblent; mais ils ſont un peu plus baſanés, & ont plus de rapport avec les Tartares. Ceux de la province d'Aſtrabath ſuivent la ſecte d'Ali. Ceux du pays de Chareſs'm ſont auſſi Mahométans : mais les uns & les autres ſe mettent peu en peine d'être zélés ſectateurs de Mahomet. En hyver ils habitent les villes & les villages, & campent en été où ils trouvent de bons pâturages. Ils ſont partagés en diverſes tribus, ſous des chefs, comme les au-

tres branches de la nation Turque. Ils sont bons hommes de cheval, vivent de leur bétail & de l'agriculture, & sont moins brigands que les Tartares.

Les Turcs ont partagé la Turcomanie ou Grande Arménie occidentale, en 4. gouvernemens ou beglierbeglics, qui sont ceux d'*Erzeron*, *Kars*, *Van* & *Tchildir*, lesquels prennent leur nom de leurs capitales.

ERZERON ou *Arzroum*, capitale de toute l'Arménie, est située au 40. dégré de latitude, & au 59. de longitude, dans une grande plaine fertile en toute sorte de grains, au pied d'une chaîne de montagnes, qui rendent le climat fort froid, vers les deux sources de l'Euphrate. Cette ville est grande, & a des fauxbourgs fort étendus : on lui donne sept à huit milles de circuit, & on la fait de la grandeur de Marseille; mais il n'y a que des maisons de bois, & elle est mal bâtie. Il y a beaucoup de ruisseaux, qui arrosent les rues & la campagne : elle manque de bois, & on est obligé d'y brûler de la bouze de vache. On y compte environ 18000. Turcs, dont la plûpart sont enrôlés parmi les janissaires; 6000. Arméniens, qui y ont un archevêque, & deux églises; & 400. Grecs, qui y ont un évêque, & une église fort pauvres. Ces derniers sont presque tous chaudronniers, & occupent un fauxbourg. La ville est fort marchande, parce qu'elle est l'entrepôt de toutes les marchandises des Indes; & on y fait un grand commerce de fourures. Elle est ceinte d'une double muraille, & a une bonne citadelle. Le bacha qui y commande, & qui a le gouvernement de la province, demeure dans un vieux sérail. Son gouvernement lui vaut 300. bourses, ou cent cinquante mille écus par an. Le janissaire aga demeure dans un fort situé au-dessus de la ville.

Les Arméniens ont quelques monastères à la campagne aux environs d'Erzeron; ils sont au nombre de soixante mille dans le reste du pays, où on compte 50000. Turcs, & dix mille Grecs. Le gouvernement ou beglierbeglic d'Erzeron, comprend, à ce qu'on prétend, onze sangiacats.

Cars ou *Kars*, ville assez considérable, est un peu plus grande que la moitié d'Erzeron : le bacha qui y commande, dépend du beglierbey d'Erzeron. Elle est située dans la partie septentrionale de la Turcomanie, à 30. lieues d'Erzeron vers le levant, entre deux montagnes, sur une petite riviere, qui se jette dans l'Arpagi ou l'Arpasou, & avec cette derniere dans l'Aras ou Araxe. Elle est assez marchande, & défendue par un château situé sur une élévation. La plaine des environs est fort agréable. Elle est capitale d'un district particulier, partagé en six cantons.

Van, ville située à 70. lieues au sud-est d'Erzeron, sur les frontieres des états des Turcs & des Persans, auprès d'un lac, qui est un des plus grands de l'Asie, & qui a environ 50. lieues de tour. Elle est très-considérable, & importante par sa situation. Elle est défendue par une bonne forteresse, située sur une montagne isolée. La ville est fort peuplée, & il y a beaucoup d'Arméniens. Il y a plusieurs isles dans le lac de Van, où on voit des monastères de religieux Arméniens. Dans celui d'*Aghtamar*, situé dans une de ces isles, réside un des trois patriarches de l'église Arménienne, dont nous parlerons bientôt.

Haboudjan, ville située sur la frontière de la Perse, & gouvernée par un bacha ou Pacha; *Palli* & *Germac* sont des villes fortes & considérables.

HISTOIRE ET ÉTAT PRÉSENT de l'Église Arménienne.

Les Arméniens prétendent que les Apôtres S. Barthelemi & S. Thadée ont éclairé leurs ancêtres des lumieres de la foi; mais

il eſt plus vraiſemblable qu'ils ne les ont reçûes qu'au IV. ſiécle, par le miniſtère des archevêques de Céſarée en Cappadoce. La religion Chrétienne y fit beaucoup de progrès, par les ſoins de S. Grégoire ſurnommé l'*Illuminé*, qui ſe fit ſacrer à Rome, à ce qu'on prétend, par le pape S. Silveſtre, & qui eſt regardé comme l'apôtre du pays; & au V. ſiécle, dans le tems du concile de Calcedoine, il y avoit beaucoup d'évêques en Arménie, ſoumis à la juriſdiction du patriarche d'Antioche. Ils embraſſerent, à ſon exemple, la doctrine d'Eutychés contre la déciſion de ce concile. Le patriarche d'Antioche, pour les récompenſer de leur attachement au Monophyſiſme, éleva à la dignité de *Catholique*, ou d'archevêque autocéphale, l'évêque Arménien, qui réſidoit à *Artaxate*, ville capitale du pays ſitué ſur l'Araxe. Les ſucceſſeurs de ce prélat firent bâtir au milieu du VII. ſiécle le monaſtère d'*Ecſmiaſin*, où ils établirent leur réſidence; & ce monaſtère fut regardé comme le centre de la religion Arménienne. Le prelat qui y réſide, a toujours pris juſqu'à nos jours le nom & l'autorité de patriarche, en qualité d'archevêque *Catholique* ou univerſel, & d'autocéphale.

Les Sarraſins d'un côté, & les Tartares de l'autre, ayant envahi la grande Arménie, tant à la fin du VII. ſiécle, que durant les ſiécles ſuivans, & vexé les prélats & les peuples du pays, le patriarche ſe réfugia d'abord à *Ani*, ville ſituée ſur les frontières de la Grande & de la Petite Arménie, ſur la route de Kars à Erivan; & cette ville ayant été ruinée, il ſe transféra à Sébaſte, en attendant une occaſion de retourner dans ſon premier ſiége.

Dans le tems des croiſades au XII. ſiécle, pluſieurs Arméniens s'étant ligués pour ſe défendre contre les Mahométans, leur firent la guerre avec tant de ſuccès, qu'ils conquirent ſur eux la Cilicie, & une partie de l'Arménie Mineure, où ils établirent un royaume, dont la ville de *Sis*, ſituée ſur la côte de la Méditerranée, à trois à quatre lieues de Tarſe, fut la capitale. Alors le patriarche Arménien transféra ſon ſiége à Sis; & comme le roi du nouveau royaume d'Arménie, pour ſe ſoutenir contre les Infidéles, ſe ligua avec les croiſés Latins, maîtres de la Paleſtine, & d'une partie de la Syrie, il reconnut l'autorité de l'égliſe Romaine, après avoir abjuré les erreurs de la ſienne: le patriarche en fit de même, & ſes ſucceſſeurs conſerverent long-tems l'union avec l'Egliſe Romaine, mais plutôt par politique, que par amour de la vérité.

Les Arméniens, qui habitoient la Grande Arménie ſous la dépendance des Mahométans, mécontens de cette union, ſecouérent l'autorité du patriarche de Sis, & en établirent un à Ecſmiaſin, qui prétendit être le véritable ſucceſſeur de S. Grégoire apôtre de la nation: ainſi le patriarchat de l'égliſe Arméniene fut alors partagé; en ſorte que tous les Arméniens établis dans la Cilicie, l'Arménie Mineure, & le reſte de l'Aſie Mineure, obeïrent au patriarche de Sis, & ceux de la Grande Arménie, de Perſe, & des autres provinces orientales, qui étoient beaucoup plus nombreux, furent ſoumis à celui d'Ecſmiaſin; ce qui s'eſt perpétué depuis d'autant plus facilement, que ces deux patriarches ſont ſoumis à diverſes dominations, celui de Sis étant ſous la dépendance du Turc, & celui d'Ecſmiaſin, ſous celle du Perſan.

Ce dernier patriarche perdit une partie de ſa juriſdiction avant le XIV. ſiécle: l'archevêque Arménien, qui réſidoit dans l'iſle d'*Aghtamar*, ſituée dans le lac de *Varaſpuracan* ou de *Van*, ayant prétendu alors à l'autorité patriarchale, & s'étant érigé en autocéphale. Outre les trois patriarches ſchiſmatiques de l'égliſe Arménienne, l'évêque Arménien, qui réſide à Jéruſalem, prend le titre de patriarche, quoiqu'il ſoit

soumis à celui d'Ecsmiasin, ainsi que l'évêque Arménien, qui réside à Constantinople.

Au milieu du XIV. siécle, le P. Barthelemi le Petit, religieux Jacobin, étant allé en mission dans la Grande Arménie, retira plusieurs Arméniens de l'hérésie & du schisme, & obtint du pape l'érection d'une province ecclésiastique, pour le gouvernement des Arméniens catholiques, qui prirent le nom de *Freres unis*. Cette province fut composée d'un archevêque, qui établit sa résidence à Naxivan, & de 4. évêchés ses suffragans, dont deux furent établis en Perse; le troisiéme à Caffa dans la Chersonese Taurique; & le quatriéme à Tiflis en Géorgie: mais ces 4. évêchés sont aujourd'hui supprimés; & il ne reste plus que l'archevêque Arménien catholique de Naxivan, dont nous parlerons plus amplement dans la suite.

On a déja remarqué que le commerce, qui fait aujourd'hui la principale occupation des Arméniens, avoit engagé un grand nombre de ces peuples à s'établir en Europe. Il y en a sur tout beaucoup de répandus dans la Pologne & la Russie; & ils y ont un évêque, qui résidoit autrefois à Kaminiec, qui dépendoit du patriarche d'Ecsmiasin, & qui après avoir transféré sa résidence à Léopol en Russie, s'est érigé lui-même en archevêque autocéphale ou patriarche. Il s'est uni à l'église Romaine depuis l'an *1666.* avec tous les Arméniens du pays, qui sont sous sa jurisdiction.

L'abbé de Commanville nous a donné d'après M. Simon, la notice des archevêchés & évêchés soumis à l'autorité du patriarche Arménien schismatique d'Ecsmiasin. Suivant cette notice, outre la province d'Escmiasin soumise immediatement à ce prélat, & dans laquelle on compte quatre archevêchés honoraires, & quinze évêchés, il y a seize autres provinces, tant dans l'Arménie Majeure & la Mineure, que dans la Perse, qui ont chacune leur archevêque ou métropolitain, avec un certain nombre d'archevêchés honoraires, ou d'évêchés ses suffragans; ensorte qu'on compte dans cette notice *26.* métropolitains, ou archevêques honoraires, & *67.* évêques Arméniens, soumis à l'autorité du patriarche d'Ecsmiasin. Ce nombre ne doit pas paroître trop grand, s'il est vrai, comme quelques-uns l'assurent, que le patriarche d'Ecsmiasin est reconnu par quatre-vingts mille villages d'Arméniens. Le P. le Quien, qui paroît avoir travaillé sur des mémoires plus certains ne met dans son *Oriens Christianus*, que 42. tant archevêques que métropolitains honoraires ou autres, & 4. ou 5. évêques répandus en Orient, qui reconnoissent l'autorité du même patriarche d'Ecsmiasin; il est vrai qu'il n'y comprend pas huit ou neuf évêques Arméniens, entr'autres ceux de *Safan*, *Gasgi* & *Basti*, qui demeurent tous dans des monastères situés aux environs du lac de Varas-Puracan, ou de la ville de Van, & qui obéissent au patriarche d'Aghtamar, ou à celui d'Ecsmiasin.

Les principaux métropolitains, archevêques ou évêques Arméniens, soumis encore aujourd'hui au patriarche d'Ecsmiasin, sont ceux d'*Erivan*, & de *Salma-Scvanch*, ville située sur le grand lac; de *Tiflis*, capitale de la Géorgie; de *Bitlis* dans le Kurdistan, dans la province d'Ecsmiasin; d'*Hasbac* & *Gori* en Géorgie; d'*Aslapat*, *Agulci*, *Sanachim*, *Scammachi*, *Macu*, *Maratha*, *Salmast*, *Fahrabat*, *Hispahan* ou *Julfa*; *Epar* & *Harberdu*, villes de diverses provinces de Perse; de *Van*, d'*Amid* ou *Diarbekir*, *Erzeron*, *Sébaste* & *Thokat*, villes situées dans l'Arménie Mineure, la Natolie & le Diarbekir, provinces soumises au Grand Seigneur. La plûpart des autres archevêchés ou évêchés soumis au patriarche d'Ecsmiasin, sont situés dans des bourgs ou des villages, ou dans des simples monastères champêtres ou solitaires; car tous

les évêques Arméniens, tant catholiques que schismatiques, qui sont pris dans l'état monastique, résident dans des monastères, dont ils sont les archimandrites.

Hubner, sur des mémoires sans doute apocryphes, donne environ *six cens mille écus* de revenu au patriarche d'Ecsmiasin : mais on a lieu de douter que tout son clergé ensemble jouisse d'un revenu aussi considérable.

Quant aux archevêchés & évêchés soumis au patriarche Arménien de Sis, l'abbé de Commanville en compte 12. sans plusieurs autres, dont la situation étoit inconnue, ou qui ne subsistoient plus. Le Pere le Quien compte 12. archevêques, & un grand nombre d'évêques soumis à ce patriarche, répandus dans l'Arménie Mineure, la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie, l'isle de Chypre, & la Turquie d'Europe, parmi lesquels on compte les archevêques de *Constantinople* & de *Jerusalem*, qui se sont érigés en patriarches; ceux d'*Alep* en Syrie; de *Salonki* ou de Thessalonique en Macedoine; de *Nicosie* dans l'isle de Chypre, & de *Tarse* en Cilicie; les évêques d'*Anazarbe*, *Adana* & *Mopsueste* en Cilicie; de *Tyane* & de *Néocésarée* en Cappadoce, & d'*Ancyre* en Galatie : le Pere le Quien y met de plus l'archevêque de *Beri*, l'évêque d'*Ajazzo* en Cilicie, & ceux de onze autres endroits, dont il rapporte les noms, & dont il ignore la véritable situation.

Nous apprenons de l'almanach de Rome de l'an 1749. intitulé *Notizie*, que le vertabiet Pierre Abraham étoit alors reconnu par le pape pour patriarche des Arméniens de Cilicie, & qu'il avoit été transféré au patriarchat par le pape en 1742. de l'archevêché d'Alep, qu'il possédoit auparavant; & il est dit dans le même almanach de l'an 1752. que le vertabiet Pierre Jacques (*Pietro Giacomo*) avoit été transféré le 13. de Septembre de l'an 1750. de l'archevêché d'Alep à la dignité de patriarche des Arméniens de Cilicie, preuve que du moins une partie des Arméniens, soumis au patriarche de Sis, sont unis de communion avec l'église Romaine, depuis quelques années.

La croyance & la discipline de l'église Arménienne sont à peu près les mêmes que celles des autres communions Chrétiennes de l'Orient; excepté que les Arméniens ajoutent l'hérésie au schisme, en adoptant les erreurs d'Eutychés & de Dioscore, qui n'admettent qu'une seule nature en J. C. & c'est à cause du monophysisme, dont ils font profession, qu'ils consacrent en pain azyme, & qu'ils ne mettent point d'eau dans le calice. Leur liturgie & leur bible sont en vrai Arménien, qui n'est guéres entendu que par leurs docteurs, qu'ils appellent *Vertabiets*, & qui sont fort respectés parmi eux, même beaucoup plus que les évêques; car la plûpart de ces derniers sont ordinairement fort ignorans, & se mêlent seulement de conférer les ordres : on choisit ces vertabiets parmi les moines les plus sçavans & les plus réguliers; & on ne confere ce grade qu'à peu d'entr'eux; ce qui se fait avec beaucoup de cérémonies. Ces docteurs ont une très-grande autorité parmi le clergé Arménien; ensorte que les réguliers sont beaucoup plus considérés que les prêtres séculiers, parce que tous les évêques & les vertabiets sont pris dans les monastères, où ils font leur résidence, & vivent suivant la régle, qu'ils observent scrupuleusement. Cette régle est celle de S. Basile, observée dans tous les monastères Arméniens de l'un & de l'autre sexe; & la vie y est très-dure & très-austére. Ils sont situés la plûpart dans des villages; & il y en a peu dans les villes, excepté dans les fauxbourgs, ou dans leur voisinage; & il y en a un fort grand nombre.

Les prêtres séculiers ont la liberté de se marier; mais ils ne peuvent épouser une

veuve; & ils ne peuvent pas convoler en secondes nôces. Ils travaillent tous à quelque métier, pour s'entretenir eux & leur famille; ce qui fait qu'ils n'ont pas le tems de vaquer à l'étude, pour se rendre capables de remplir les fonctions de leur ministère.

Les Arméniens sont sur-tout rigides observateurs de leurs jeûnes & de leurs carêmes, qui sont parmi eux les mêmes que parmi les Grecs. Les troisiémes nôces sont défendues aux laïques; & les veufs & les veuves ne peuvent épouser que des veuves ou des veufs en secondes nôces. Enfin les Arméniens pourroient passer pour d'excellens Chrétiens, sans le schisme qui les sépare de l'église Romaine, & leur attachement aux erreurs des Monophysites, que les plus habiles d'entr'eux expliquent néanmoins d'une maniere catholique. Ils sont sur-tout ennemis des Grecs ou Melchites, depuis le concile de Calcedoine.

V.

LA GÉORGIE.

Nous comprenons sous ce nom l'ancienne *Colchide*, l'*Ibérie*, & une grande partie de l'ancienne *Lazique*, c'est-à-dire, cette partie de l'Asie, qui s'étend entre la mer Caspienne & la mer Noire, depuis le 40. dégré 30. m. de latitude septentrionale, jusqu'au 44. 30. m. & depuis le 59. de longitude, jusqu'au 67. Ainsi sa plus grande étendue du midi au nord est d'environ 100. lieues communes de France, & autant du levant au couchant. M. Otter donne à la Géorgie prise en général, qu'il appelle le *Gurdgistan*, 20. journées de longueur entre la mer Noire, & celle de Schirvan.

Elle est bornée au nord par le mont Caucase, qui la sépare de la Circassie, & de la Tartarie Asiatique; au couchant par la mer Noire, & par une partie de la province de Lazique; au midi par l'Arménie, & au levant par les pays de Daghestan & de Schirvan, compris dans l'ancienne Albanie.

Ce pays a été gouverné anciennement par des rois ou des princes particuliers, que les Persans & les Turcs, qui le partagent, ont subjugué ou rendu leurs tributaires. Les peuples du pays se nomment eux-mêmes *Carthueli*; & on prétend que ce sont les Grecs qui leur ont donné le nom de *Géorgiens*, à cause qu'ils s'appliquent à la culture de la terre.

Le milieu du pays est assez uni; mais le reste est rempli de montagnes couvertes de bois, & on y rencontre de belles vallées. Ses principales rivieres sont le *Phase* qui se jette dans la mer Noire, & d'où les faisans, qui abondent dans le pays, ont pris leur nom, & le Kour qui est le *Cyrus* des Anciens, qui est navigable, qui se jette dans la mer Caspienne, & qui a environ 200. lieues de cours. On y prend un poisson nommé *Zirki*, fort estimé en Orient. L'air y est communément sec, très-chaud depuis le mois de May jusqu'à la fin de Novembre, & fort froid le reste de l'année. Les terres étant arrosées, y sont abondantes en grains, en légumes & en fruits. On y recueille d'excellens vin, & les vivres y sont en abondance & à grand marché. Le bétail & le gibier y abondent également, & y sont excellens : la mer Caspienne, la mer Noire & les rivieres y fournissent beaucoup de poisson, & on y fait aussi de la soye.

Il n'y a pas de pays au monde où le sang soit plus beau; & les plus belles femmes des serrails du Grand-Seigneur, du roi de Perse & des grands des deux empires, sont des Géorgiennes; mais elles gâtent leur teint par l'usage du fard. Les Géorgiens sont également bienfaits, ils ont naturellement de l'esprit, & ils passent pour civils & humains; mais on accuse les deux sexes

de beaucoup de défauts ; entr'autres de duplicité & de fourberie, de se livrer sans mesure à l'yvrognerie & à la lubricité, d'être vindicatifs, avares, usuriers, vains, &c. Les seigneurs ou gentilshommes y exercent un empire tyrannique sur leurs vassaux. Les habits des hommes ressemblent à celui des Polonois, & les habits des femmes à celui des Persanes. Leurs bâtimens sont à-peu-près semblables à ceux des Persans.

Les Géorgiens professent la religion Chrétienne ; mais leur Christianisme est extrêmement défiguré, ainsi que nous l'expliquerons plus particulierement.

Outre les Géorgiens naturels ou anciens habitans, on trouve dans la Géorgie beaucoup d'Arméniens ; & le nombre de ces derniers est si grand, qu'il surpasse celui des Géorgiens, sur-tout dans la Géorgie orientale. Ces deux nations s'abhorrent mutuellement, & ne s'allient jamais ensemble. On y trouve aussi des Grecs, quelques Latins ou Européens, des Juifs, des Turcs, des Persans, des Indiens, des Tartares & des Russiens. On voyoit autrefois beaucoup de villes dans le pays : mais il en reste peu aujourd'hui ; & il n'est pas peuplé par rapport à son étendue ; ce qui vient principalement du grand nombre d'esclaves qu'on en enléve tous les ans, sur-tout de jeunes filles, dont les plus proches parens n'ont pas honte de faire un commerce sordide ; & de les vendre pour être mises dans les serrails des Turcs & des Persans.

Une chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le midi jusqu'au nord, partage la Géorgie en orientale & occidentale. Cette derniere est soumise au Grand-Seigneur, & lui paye tribut. L'autre est sous la domination des Persans.

I. La Géorgie Occidentale.

On peut partager en 4. cette partie de la Géorgie ; sçavoir, en commençant par le nord, le pays des *Abassas* ou l'*Abassie*, la *Mingrelie*, l'*Imirete* & le *Guriel*. Ces 4. provinces furent soumises pendant longtems aux empereurs de Constantinople, & ensuite à ceux de Trébisonde : mais les peuples s'étant mis en liberté, ils vécurent depuis sous l'autorité du roi d'Imirete, jusqu'au XV[e]. siécle qu'ils se désunirent, & élurent pour les gouverner des princes qui n'ont cessé de se faire la guerre, & qui, pour se soutenir, rechercherent la protection du Grand-Seigneur, lequel les a enfin rendu tributaires. Les Turcs sont maîtres des places fortes du pays, mais ils n'ont pas jugé à propos d'en prendre possession, & d'y établir le Mahométisme, qu'il n'est pas possible d'y observer, tant parce que le vin & les cochons sont les productions les plus ordinaires du pays, que parce que l'air y est mauvais, & que le peuple, en divers endroits, y vit épars dans les campagnes. C'est pourquoi ils ont laissé ces provinces dans leur ancien état, & se sont contentés d'en tirer 7. à 8. mille esclaves tous les ans.

§ 1. *L'Abassie* ou *l'Abaski*.

L'Abassie ou pays des Abassas, qui est l'ancienne *Avogasie*, est bornée au nord & au couchant par le mont Caucase, qui la sépare de la Circassie ; au levant par la Mingrelie ; & au midi par la mer Noire : elle peut avoir 25. à 30. lieues communes de France du midi au nord, & autant du levant au couchant. Le pays est entrecoupé par des collines fertiles, & l'air y est sain.

Les Abassa ou Abassas sont bienfaits & bien proportionnés. Ils ont le teint beau & sont fort adroits & infatigables. Ils ressemblent en bien des choses aux Circassiens leurs voisins ; & exercent comme eux le larcin & le brigandage : mais ils passent pour être moins sauvages. Ils vivent du lait de leurs troupeaux & de la chasse. Du reste leur pays est assez peu connu. On va commercer

merceer avec eux sur les côtes par échange, en prenant les précautions nécessaires pour n'en être pas volés. Ils vendent les esclaves qu'ils ont faits, souvent les uns sur les autres, des fourrures, du miel & de la cire. Ils ont été autrefois Chrétiens : mais à peine ont-ils aujourd'hui la religion naturelle. Ils habitent comme les Circassiens dans des cabanes de bois, vont presque nuds, vivent dans l'indépendance, & n'ont ni villes ni châteaux : mais un certain nombre de familles s'attroupent & habitent dans des cabanes, qu'ils dressent sur des collines, & qu'ils entourent de haies & de fossés. *Petziunta* ou *Dandars* sur la côte de la mer Noire, est leur principale habitation ou leur principal bourg, & on le dit défendu par un fort. Il est situé vers le 43. dégré 45. m. de latitude, & le 59. de longitude

§. 2. *La Mingrelie.*

La Mingrelie, dont on chercheroit envain la description dans le dictionnaire géographique de la Martiniere, est bornée au nord par le pays des Abassas & par le mont Caucase qui la sépare de la Circassie; au couchant par l'Abassie & la mer Noire; au midi par le Phase qui la sépare du Guriel ou de l'ancienne Lazique; & au levant par le royaume d'Imirete. Suivant les cartes de Guillaume de l'Isle de la Perse & de la mer Caspienne dressées en 1724. elle a 50. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 35. du levant au couchant, & c'est à peu prés l'étendue que lui donne M. d'Anville dans sa carte de la Turquie & de la Perse.

La Mingrelie faisoit partie de l'ancienne *Colchide* ou royaume de *Colchos*, qui s'étendoit d'un côté jusqu'au Palus Méotides, & de l'autre jusqu'à l'Ibérie. Sa ville capitale nommée *Colchos*, étoit à l'embouchure du Phase; c'est ce qui fait qu'on donnoit le nom de Colchide à la Mingrelie, qui se termine à ce fleuve du côté du midi. Ce pays est célébre par les amours de Jason & de Medée, & par l'abord des Argonautes pour la conquete de la Toison d'or. Suidas & Charax, citez par Eustathe sur Denis le Géographe, disent nettement que la toison qu'ils résolurent de conquérir, n'étoit autre chose qu'un livre de parchemin, où le secret de faire de l'or étoit écrit. D'autres témoignent, comme Strabon & Appien d'Alexandrie, qu'en Colchide il y avoit de certains torrens qui portoient des grains ou du sable d'or, que les habitans du pays amassoient avec des peaux dont on n'avoit point ôté la laine, à laquelle ces grains ou ce sable ne manquoient jamais de s'attacher, & que c'est de-là que la fable de la Toison d'or nous est venue.

Quoi qu'il en soit, cette toison a donné occasion à Philippe le Bon duc de Bourgogne, de fonder en 1430. l'ordre de chevalerie de la *Toison d'Or*, parce que le duc Jean son pere, qui avoit été fait prisonnier par les Turcs en 1396. à la bataille de Nicopolis, avoit été emmené prisonnier en Colchide.

Le Caucase occupe une partie de la Mingrelie. Cette fameuse montagne, qui étonne les voyageurs par la hauteur de ses rochers & par ses précipices, est une continuation du mont Taurus : son sommet est presque toujours couvert de neige, quelquefois de la hauteur de dix pieds; & ce sommet, qui est couvert de sapins, & extrêmement élevé, est désert & inhabité dans l'espace de plus de huit lieues. Le reste de la montagne est cultivé, fertile, & abondant en bled, en vin, en pâturages & en miel. On trouve par-tout de bonnes eaux, avec plusieurs villages composés de maisons ou de cabanes de bois. Les habitans de ces montagnes sont la plûpart Chrétiens du rit Géorgien. On y trouve aussi divers peuples sauvages, qui parlent des langues différentes, & ne s'entendent pas

entr'eux. Les plus proches de la Mingrelie sont les *Suanes* qui sont les plus civilisés, & qui sont soumis pour la plûpart au prince d'Imirete; les *Abassas* & les *Circasses*, dont on a déja parlé; les *Alans* ou *Alains*; les *Zeques*, &c. Tous ces peuples font profession de Christianisme : mais il est si défiguré, qu'à peine y en trouve-t-on quelque vestige. Ils sont grands, forts, robustes & bons soldats; mais fort mal propres.

La Mingrelie est soumise à un prince ou émir qui prend la qualité de *Dadian*, mot qui en Persan, veut dire *Chef de la justice.* Il est tributaire du Grand Seigneur auquel il fournit tous les ans pour son tribut 6000. brasses de toile de lin faite dans le pays. Il a sous son autorité environ 150. seigneurs & 20000. habitans. Leur nombre, qui montoit autrefois à plus de 80000. est diminué, tant par les guerres domestiques & étrangéres, que par le trafic que les peuples font de leurs enfans.

L'air de la Mingrelie est assez tempéré, mais les fréquentes pluies & l'humidité de la terre échauffée par l'ardeur du soleil, l'infectent en été, & causent souvent la peste : aussi les naturels du pays ne passent-ils guères 60. ans; & les étrangers y deviennent en un an de tems jaunes, secs & fort débiles. Ce pays est couvert de bois & mal cultivé. Cependant il produit du grain suffisamment pour nourrir ses habitans, & particulierement de fort bon vin. Les vignes croissent autour des arbres jusqu'à la cime, & ont des seps si gros, qu'à peine un homme les peut embrasser. Si les gens du pays sçavoient faire le vin, il seroit le meilleur du monde. Outre les animaux privés & sauvages, la Mingrelie produit divers simples pour la médecine, comme du sené, de l'ellebore noir, de la scamonée, &c. Les Turcs y font quelque commerce, & ils en tirent de la soye, du lin, des peaux de bœufs, de martes & du castor, du buis, de la cire, du miel excellent, & quantité d'esclaves; parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs sujets, & qu'ils se servent fort souvent de ce droit. Outre le miel domestique, il y en a un sauvage qui se trouve dans les trous & dans les fentes des arbres. Celui-ci est fort abondant: les vaisseaux de Caffa l'emportent pour la Tartarie, où avec du grain on en compose un breuvage des plus violens.

Les hommes de ce pays sont fort bienfaits, & les femmes y sont très belles : mais semblables aux Géorgiennes, elles gâtent leur beauté par le fard. Elles ont de l'esprit & beaucoup de politesse; d'ailleurs elles passent pour fiéres, cruelles, perfides & impudiques. Les hommes ont encore de plus mauvaises qualités; & suivant le témoignage des voyageurs, ils sont tous élevés dans le larcin, & en font leur principale occupation : l'assassinat, la trahison, l'adultere & le rapt, sont nommés parmi eux de belles actions; les incestes y sont ordinaires, & l'on y prend en mariage sans scrupule sa niéce ou la sœur de sa femme. Ils ont 2. ou 3. femmes en même tems & plusieurs concubines. Les femmes n'en ont point de jalousie, parce qu'elles leur rendent la pareille par leurs infidélités. Les Mingreliens aiment fort la chasse; c'est un proverbe dans le pays : *Que la félicité de l'homme consiste à avoir un cheval, un bon chien & un excellent faucon* : aussi il n'y a point de si pauvre Mingrelien qui n'ait un cheval, parce qu'il ne coûte rien à nourrir, à cause de l'abondance des pâturages. Il y a des gentilshommes qui en ont 200. & le prince en a plus de cinq mille. Les Mingreliens sont yvrognes, les hommes & les femmes boivent toujours le vin pur. Pour les grands repas, on fait rôtir des bœufs, des porcs & des moutons entiers, que l'on sert sur des civières. Ils ont cependant une bonne qualité, c'est qu'ils sont fort charitables envers les voyageurs, & les plus grands seigneurs font gloire de les bien traiter.

Leur religion est semblable à celle des Géorgiens : on en parlera plus amplement ailleurs.

La Mingrelie n'a ni bourgs ni villes, mais seulement deux villages au bord de la mer. Toutes les maisons sont éparses dans le pays, & il est difficile de faire mille pas sans en trouver 3. ou 4. l'une proche de l'autre. L'un des deux villages s'appelle *Rucs* ou *Ruki*. Le prince faisoit sa résidence ordinaire dans le château, le seul qui soit défendu de plusieurs piéces de canon. C'est où les Mingreliens se retirent quand l'ennemi est proche : car dès que le danger est passé, ils retournent dans leurs maisons. Ce village est situé sur la riviere d'Egouri, à 12. ou 15. lieues au nord-est de son embouchure dans la mer Noire. Il est composé d'une centaine de maisons : l'autre village nommé *Anerguit*, est sur la côte de la mer Noire, avec un port : on le croit bâti sur les ruines de l'ancienne Heraclée. Le prince régnant en 1730. a fait bâtir le château de *Kodeche*, où il a établi sa résidence.

Quoique les mémoires les plus certains que nous ayons sur la Mingrelie assurent qu'il n'y a dans ce pays ni bourg ni ville, plusieurs géographes y mettent celle de *Savatopolis* ou *Isgaour*, située sur la mer Noire, pour capitale, & on la dit assez mal bâtie. Suivant les cartes de Mrs de l'Isle & d'Anville, elle est située dans la partie septentrionale du pays, vers le 43. dégré 30. m. de latitude.

§. 3. *L'Imirete* ou *Imiriti*.

Cette province qui a titre de royaume, & qui s'étend dans une partie de l'ancienne *Ibérie*, est bornée au nord par le mont Caucase qui la sépare de la Circassie; au levant par la Géorgie ou le Carthuel; au midi par l'Arménie; & au couchant par le Guriel & la Mingrelie. Suivant la carte de la Perse de Guillaume de l'Isle de l'an 1724. elle s'étend dans l'espace de 60. lieues communes de France du midi au nord, en y comprenant le pays occupé par les Souanes, habitans du mont Caucase, & 42. dans sa plus grande largeur du levant au couchant.

Ce pays est gouverné par un prince qui se donne le titre de *Meppe* ou de *Roi*, & celui de *Roi des Rois* : il se dit, ainsi que le prince de Mingrelie, issu du roi prophéte David, & de la branche aînée des anciens rois de Géorgie. L'Abassie, la Mingrelie & le Guriel, ont été autrefois sous sa domination : mais ces provinces s'en séparerent au XVI. siécle. Ce prince paye tous les ans au Grand Seigneur un tribut de 80. filles ou garçons âgés depuis 10. jusqu'à 20. ans.

L'Imirete est un pays de bois & de montagnes comme la Mingrelie : mais il est plus agréable & plus fertile, & on y rencontre de belles plaines & de belles vallées; ce qui fait qu'on y trouve plus facilement du pain, de la viande & des légumes. Le pays est plus peuplé, & on y trouve des bourgs & des villages. L'argent monnoyé y a cours, & on y bat monnoye. On y trouve aussi des mines de fer. Quant aux mœurs, aux coutumes & à la religion, elles sont semblables à celles des Mingreliens.

La célébre riviere de Phase, aujourd'hui *Rione*, traverse ce pays d'abord du nord-est au sud ouest, & ensuite du levant au couchant. Le roi d'Imirete a deux bonnes forteresses sur cette riviere qui prend sa source au mont Caucase. Ces deux forteresses, nommées, *Radja* & *Seorgia*, sont de très-difficile accès. Il en a une troisiéme nommée *Scander*, où il fait sa résidence : il étoit autrefois maître de celle de *Cotatis* ou *Kutati*, place importante, située sur une colline au bord du Phase, à 15. lieues de son embouchure dans la mer Noire, & au pied des montagnes; mais elle appartient aujourd'hui au Grand-Seigneur qui y en-

tretient une garnison. La ville de même nom, capitale du pays, est située de l'autre côté de la riviere, au bas d'une colline, & ne consiste qu'en 200. maisons. Celles du roi & des grands sont situées aux environs à quelque distance. La ville de Cotatis est toute ouverte. Hubner donne pour capitale au pays d'Imirete, une ville de même nom, différente de Cotatis, & il y met la résidence de l'émir ou prince du pays; il ajoute qu'elle est assez mal bâtie, mais bien peuplée : mais c'est une ville imaginaire.

§. 4. *Le Guriel* ou *Guria*.

Le Guriel proprement dit, situé à la gauche du Phase dans la Lazique, a une petite étendue par lui-même : mais nous comprenons sous ce nom toute la partie méridionale de la Géorgie occidentale, bornée au nord par la Mingrelie & l'Imirete; au levant par la Géorgie orientale ou le royaume de Cardhuel; au midi par les montagnes de Childer ou Keldir, qui la séparent de l'Arménie Majeure ou de la Turcomanie; & au couchant par la mer Noire, & ensuite par la riviere de Nigaliskevi, qui la sépare des peuples *Lazi* ou de la *Lazique*. Cette étendue de pays, qui renferme la haute Géorgie, dont les Turcs sont les maîtres, & différens peuples, a environ 60. lieues de France du midi au nord, & autant du levant au couchant.

La principale place du pays est AKALZIKÉ, place forte située au 41. dégré 30. m. de latitude, & au 62. de longitude, environnée d'une vingtaine de tertres ou de collines, & fortifiée d'un double mur & de tours. Il y réside pour le Grand-Seigneur un bacha qui a le gouvernement du pays depuis la fin du XVI. siécle que les Turcs s'assurerent de cette place. Les principaux officiers & la milice logent aux environs. Cette forteresse est sur une petite riviere qui se jette dans celle de Kour; & tout auprès est un bourg composé de 400. maisons, presque toutes bâties de bois, & habitées par des Turcs, des Arméniens qui y ont deux églises, des Géorgiens, des Grecs, & des Juifs qui y ont une synagogue.

Le Guriel proprement dit est borné au couchant par la côte de la mer Noire, où il y a quelques ports : il appartient à un prince tributaire du Grand-Seigneur, auquel il fournit tous les ans 46. enfans garçons ou filles. Hubner met dans ce pays, sans fondement, une prétendue ville de *Guriel*, qui, selon lui, en est la capitale & la résidence de l'émir : il ajoute que cette ville est assez belle, que les Turcs y tiennent garnison, & que le prince ou émir de Guriel peut mettre 50. mille hommes sur pied; ce qui ne paroît guères mieux fondé. Il paroît par la carte de la Perse de M. d'Anville, que le château d'*Osturgeti* est le lieu de la résidence du prince de Guriel.

Gounia ou *Gonié* est une place forte où les Turcs tiennent garnison, située à l'extrémité méridionale du Guriel, sur la mer Noire, avec un port à l'embouchure de la riviere de Nigaliskevi dans cette mer.

II. LA GÉORGIE ORIENTALE.

Cette partie de la Géorgie soumise aux Persans, qui l'appellent le *Gurgistan*, est partagée en deux principautés; sçavoir, de *Carthuel* & de *Kaket*. Le roi de Perse, maître de ces deux provinces depuis le XVI. siécle, les fait gouverner par deux vicerois héréditaires, qui sont de la race des anciens rois de Géorgie; mais qu'il oblige de faire profession extérieure de Mahométisme, lorsqu'il les nomme, quoiqu'ils soient de race Chrétienne; & c'est de cette même race qu'est le prince Héraclius, qui régne aujourd'hui sur la Perse.

§. 1. *Le Carthuel* ou *Cardhuel.*

Cette principauté renferme la Géorgie Moyenne & la Basse. Elle est bornée au nord par le mont Caucase, qui la sépare de la Circassie; au levant par la principauté de Kaket; au midi par la province d'Erivan ou Irvan, ou par l'Arménie; & au couchant par la Georgie Occidentale ou Turque; c'est-à-dire par le Guriel & l'Imirete, dont elle est séparée par une chaîne de montagnes. Suivant les cartes de la Perse de Guillaume de l'Isle, & de d'Anville, elle a environ 80. lieues communes de France du midi au nord, & 50. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. On recueille beaucoup de soie dans le pays, que la riviere de Kour traverse d'abord du sud-ouest au nord-est jusqu'à Tiflis, & ensuite du midi au nord.

Tiflis, *Teflis* ou *Tiblis*, en est la ville capitale, & de toute la Géorgie, dont elle est la plus considérable. Elle est située au 42. dégré & quelques minutes de latitude, & au 65. moins quelques minutes de longitude, au bas d'une montagne, sur la riviere de Kour, & elle passe pour une des plus considérables de Perse. Elle est entourée de murailles, & défendue par une bonne citadelle bâtie par les Turcs en 1576. après qu'ils se furent rendus maîtres de la ville, située sur le penchant de la montagne; & habitée par les seuls Persans naturels, qui y ont deux mosquées.

La plûpart des maisons de Tiflis sont basses, mal éclairées, & bâties de boue & de brique; & les rues y sont mal pavées. On y compte 20000. habitans, la plûpart Chrétiens, Géorgiens ou Arméniens. Il y a aussi des Mahométans & des Juifs. Les Géorgiens y ont six églises, dont la principale est la cathédrale de *Sive*, bâtiment fort ancien, construit de pierres de taille, & composé de 4. nefs, au milieu desquelles est un dôme. L'évêque Géorgien a son palais tout auprès, & le *Catholique* ou patriarche des Géorgiens, a le sien auprès d'une autre église. Les Arméniens de leur côté ont 8. eglises dans la ville, dont la principale est auprès d'un monastère, où l'évêque Arménien de Tiflis réside. Toutes les églises des Chrétiens ont des cloches. Les Mahométans n'ont point de mosquée dans la ville, où on compte 500. Arméniens catholiques; les Capucins Italiens y ont un hospice. On y voit de beaux bazars & de beaux caravanserais, & il y a hors de la ville des bains d'eau tempérée fort estimés. On a élevé des bâtimens sur quelques-unes des sources.

Le prince ou viceroi du Cardhuel a un assez beau palais à Tiflis, & le viceroi du Caket un autre. Le premier a une maison de campagne aux environs, où on en voit plusieurs autres avec de beaux jardins, & où les grains viennent fort bien: mais les fruits y sont rares. Cette ville, située à l'est des montagnes de la Géorgie, est défendue de plus par deux forts situés sur deux grands rochers, entre lesquels passe la riviere de Kour. Son principal commerce consiste en fourures, en soie, & en une racine qu'on appelle *Boia*, & qui sert pour la teinture des toiles. Les Turcs avoient pris Teflis, durant les dernieres révolutions de Perse: mais ils l'ont rendue aux Persans en 1736.

Il y a trois autres villes dans le Cardhuel: la premiere est *Gori*, située sur le Kour, à 18. lieues au dessus & au levant de Tiflis, au bas d'une éminence, sur laquelle est une forteresse, où il y a une garnison Persane, & qui fut construite par les Persans vers l'an 1630. La ville est petite: mais les habitans, qui sont tous marchands, y sont à leur aise. Les maisons & les bazars ne sont bâtis que de terre. Les vivres y sont à bon marché. Les deux autres villes sont *Aly* & *Suram*. Cette derniere, située à dix lieues de Gori, est petite & accompagnée d'une citadelle, où le roi de Perse tient,

garnison. Hubner parle d'une assez grande ville du Cardhuel, qu'il nomme *Cipiche*, & qu'on ne connoît que sur sa seule autorité, qui est fort équivoque.

§. 2. *Le Caket* ou *Kaket*.

Cette principauté, qui contient une partie de l'*Ibérie* des Anciens, occupe la partie la plus orientale du Gurgistan. Elle est bornée au nord par le Caucase, qui la sépare de la Circassie; au levant par le pays des Tartares de Daghestan; au midi par le Schirvan province de Perse; & au couchant par le Carthuel. Elle s'étend du midi au nord dans l'espace de 60. lieues communes de France, & de 30. du levant au couchant. Elle est traversée du nord-ouest au sud-est, dans toute sa longueur, par la riviere de Iori, qui après avoir reçu celle de Canat, se jette dans le Kour. La plûpart des habitans demeurent sous des tentes, & vivent à la Tartare. Le pays est peu cultivé; mais on y trouve beaucoup de mûriers; & la soie est la principale richesse des habitans. *Caketi*, qui a donné le nom au pays, & qu'on appelle aussi *Zaghen*, est la seule ville du pays, & la résidence du prince ou du viceroi: elle est peu de chose & située, suivant la carte de la Perse de M. de l'Isle de l'an 1724. à 15. lieues au nord de Tiflis. M. d'Anville n'en dit rien dans la sienne; ce qui prouve que nous n'avons que des mémoires peu certains sur ce pays, & qu'il nous est encore peu connu. L'un & l'autre mettent le château de *Bactriani* dans sa partie septentrionale.

HISTOIRE ET ÉTAT PRÉSENT de l'Eglise de Géorgie.

L'Ibérie étoit gouvernée au IV. siécle par des rois particuliers, lorsqu'elle fut éclairée des lumieres de la foi sous le regne du Grand Constantin: le Christianisme passa de cette province dans la Colchide & l'Albanie, qui composerent ensemble pour le spirituel, sous l'autorité du patriarche de Constantinople, un diocèse ou exarchat, lequel s'étendoit depuis la mer Noire, jusqu'à la mer Caspienne.

Les rois de l'Ibérie Asiatique, qu'on distinguoit de l'Européene, qui étoit l'Espagne, après avoir embrassé la religion Chrétienne, se maintinrent dans leur autorité, & dans leur indépendance contre les Romains & les Perses, qui firent diverses tentatives pour les soumettre; & ils régnerent entre ces deux mers, jusqu'au XIII. siécle, que les empereurs Grecs de Trebizonde les subjuguerent. Mahomet II. empereur des Turcs, ayant dépouillé de ses états David Comnene, empereur de Trebizonde en 1461. il paroît que les fils de ce dernier se réfugierent en Géorgie, où ils régnerent, ainsi que dans la Mingrelie, & dans les autres provinces voisines, jusqu'au commencement du XVI. siécle, qu'un de ces rois ayant partagé ses états à ses fils, ce partage excita de grandes divisions, & donna occasion aux Persans d'un côté, & aux Turcs de l'autre, de soumettre la Géorgie à leur autorité.

La Géorgie, & les provinces qui la composent, furent gouvernées par un métropolitain, sous l'autorité du patriarche de Constantinople, jusques vers le X. siécle, que ce métropolitain, tant à cause de son éloignement de cette capitale, que parce qu'il étoit soumis à un prince indépendant, se donna le titre d'archevêque autocéphale, ou de *Catholique*, que les modernes ont changé en celui de *Patriarche*. Ce catholique conserva son autorité sur toutes les églises de la Géorgie, & des provinces qui en dépendoient, jusqu'aux divisions, qui s'éleverent dans le pays au XVI. siécle; & comme ce royaume fut partagé alors en plusieurs principautes, le prince de Mingrelie ne voulut pas que son clergé dépendît d'un prince etranger, & il

fit établir par ses évêques un primat ou patriarche, indépendant de celui de Géorgie. Le clergé d'Imirete & de Guriel se soumit à ce nouveau patriarche; ensorte que la Géorgie Orientale, que le Pere le Quien appelle la *Haute Ibérie*, qui est sous la domination du Persan, est gouvernée par un chef spirituel; & que l'Occidentale, ou la *Basse Ibérie*, qui est tributaire du Grand-Seigneur, en a un autre.

Le catholique, ou patriarche de la Géorgie Orientale, est ordinairement le frere ou un proche parent du viceroi du Carthuel, qui a tout pouvoir dans l'élection; ce qui fait qu'il conserve toujours cette dignité dans sa famille. Ce patriarche, qui est riche pour le pays, & qui fait grosse figure, a son église cathédrale à demi-ruinée, à trois lieues de Tiflis: mais il n'y va qu'une fois l'an, pour y faire le chrême pour la confirmation, qu'il vend bien cher, & dont il tire son principal revenu, à cause de la confiance extrême de son peuple pour ce sacrement, qu'il met en quelque façon au-dessus du baptême. Ce patriarche réside à Tiflis, ainsi qu'on l'a déja remarqué; & Hubner n'y pense pas, lorsqu'il avance que ce prélat *réside sur le mont Sinaï*. Il a sous son autorité, suivant la notice que le P. le Quien nous en a donnée dans son *Oriens Christianus*, trois métropolitains, sçavoir un pour le Carthuel, qui a sous lui 8. évêques suffragans, & deux pour le pays de Caket & l'Albanie ou le Schirvan, qui ont trois suffragans; ce qui fait en tout 15. archevêchés ou évêchés pour la Géorgie Orientale. Les principaux lieux du pays, où ces évêchés sont établis, sont *Tiflis*, où il y a un évêque, outre le patriarche, qui y fait sa résidence; *Gori*, où il y a un archevêque: *Aly* & *Suram*, villes du Carthuel, où il y a des évêchés; & *Jerusalem*, où réside un évêque Géorgien, dans le monastère de la Croix.

Le patriarche de Mingrelie a sa cathédrale à S. George de *Pijuvitas*, lieu situé à une lieue de la mer Noire, & à dix du château de Rusc, & il a un revenu assez considérable pour le pays. Le prince de Mingrelie le fait élire, & le dégrade, comme il lui plaît, & il fait élever ordinairement à cette dignité son plus proche parent. Suivant le P. le Quien, ce patriarche a sous lui le métropolitain d'*Imirete*, qui a deux archevêques & un évêque sous son autorité, & trois évêchés dans le pays des *Obizii* ou d'*Igurié*. Parmi ces évêchés est le monastère de *Scelingicas*, où les princes Mingreliens ont leur sépulture: *Sipurias* avoit aussi titre d'évêché; mais il a été supprimé avec quelques autres. Les Théatins ont un hospice avec une chapelle à Sipurias, & sont établis dans le pays en qualité de missionaires de l'église Romaine; mais le fruit qu'ils y font, comme celui des Capucins en Géorgie, est bien peu considérable.

En effet, tous les Géorgiens en général, quoiqu'ils fassent une profession publique de Christianisme, auquel ils se piquent d'être fort attachés, ont des mœurs extrêmement corrompues; & ils sont plongés d'ailleurs dans une profonde ignorance; ensorte qu'ils n'ont guères rien de Chrétien que le nom. Il y a plusieurs monastères dans le pays de l'un & l'autre sexe, qui sont sous la régle de S. Basile, & on tire tous les évêques, comme dans l'église Grecque, de l'état monastique: mais on n'y trouve ni science, ni régularité.

La créance, la discipline, & les cérémonies de l'église Géorgienne, sont presque entiérement semblables à celles de l'église Grecque. Quant à la liturgie des Géorgiens, elle est en vieux Géorgien, qu'ils n'entendent presque plus. Les évêques, qui jouissent d'assez gros revenus, ont soin d'entretenir fort proprement leurs cathédrales, afin d'y attirer plus de monde, &

par conséquent plus d'aumônes. Ils ne sont distingués des laïques, que parce qu'ils portent le bonnet noir, & la barbe longue : & du reste, ils vivent & s'habillent comme les séculiers. Quant aux curés & aux autres ecclésiastiques, ils sont tous très-ignorans, & ne vivent que des rétributions modiques, qu'on leur donne pour l'administration des Sacremens. Comme leurs églises sont pour la plûpart malpropres & mal bâties, elles sont très-peu fréquentées, & ils vont dire la messe, & administrer les Sacremens dans des maisons particulieres, ce qu'ils font d'une maniere fort indécente. La plus grande dévotion du peuple consiste à adresser de loin des priéres à une image de quelque saint, qu'ils ont adopté, comme font les Moscovites, & qui est placée dans les églises. Celles de Mingrelie sont encore moins fréquentées que celles de Géorgie; l'office divin s'y fait avec encore plus d'indécence ; & la superstition, l'ignorance, la simonie & le déréglement des mœurs y régnent davantage, tant parmi le clergé seculier & régulier, que parmi les laïques.

Outre les Géorgiens naturels, il y a beaucoup d'Arméniens en Géorgie; & il y en a qui prétendent que le nombre de ces derniers surpasse dans le pays celui des autres. On y voit les villes, les bourgs & les villages partagés en deux quartiers, l'un Géorgien, & l'autre Arménien : mais ces deux nations, qui ont chacune leurs habits, leurs coûtumes, leurs mœurs, leur langue, leurs évêques, leurs églises & leurs monastères particuliers, se haïssent tellement l'une l'autre, qu'elles ne se lient jamais ensemble, ni par le mariage, ni par le commerce; & qu'elles vivent entiérement séparées, quoiqu'en paix, & avec un support mutuel.

III.

LA PERSE.

La Perse est située, suivant la carte que M. d'Anville en a donnée, entre le 25. dégré 30. m. & le 42. de latitude, & entre le 62. & le 93. dégrés de longitude. Elle est bornée au nord par la Tartarie Asiatique & la mer Caspienne; au levant par l'Indoustan & la Tartarie Indépendante ; au midi par le golfe Persique & la mer des Indes; & au couchant par la Turquie d'Asie.

La Perse a eu différens noms : elle est nommée *Paras* dans l'Ecriture-Sainte, d'où les Grecs & les Latins ont formé celui de *Persai*, *Persis* ou *Persia*. On trouve encore dans la Genese, ch. 10. v. 22. qu'elle a été appellée *Elam* ; d'Elam fils de Sem. Elle a été possédée par les Assyriens & par les Médes. Cyrus commença d'y régner, après avoir détrôné Astiagés roi des Medes, son ayeul maternel. La monarchie qu'il établit, dura 208. ans; & son trône fut rempli successivement par 12. rois, dont le dernier fut Darius *Codomannus*, détrôné par Alexandre le Grand. Des successeurs d'Alexandre, ce royaume passa aux Parthes, ausquels il fut enlevé vers l'an 226. ou 228. de J. C. par Artaxerxès le *Persan*, qui jetta les fondemens d'un nouvel empire des Perses, lequel a duré 421. ans sous 27. rois. Le premier est cet Artaxerxès, & le dernier Hormisdas III. à qui les Sarrasins ôterent la couronne & la vie en 647. La Perse demeura durant 391. ans sous la domination de 17. sultans, qui régnerent de suite, avec une puissance souveraine. Elle tomba en 1038. sous celle des Turcs. Trogul Begh, sorti du Turkestan avec une puissante armée, entra en Perse, dont il fit la conquête, & réduisit à l'extrémité les sultans de la maison de Bovia, qui y régnoient.

gnoient. De la famille d'Olut Arsalan, qui succéda à son oncle Trogul Begh, il se fit plusieurs branches, qui formerent autant de principautés sous un seul sultan, qui tenoit ordinairement sa cour en Perse, ou dans le Corasan. C'est de-là que sortirent les sultans d'Alep, de Damas, de Cogni ou *Iconium*, & plusieurs petits princes, que nos historiens confondent sous le nom de *Turcs* & de *Soudans*. La Perse tomba au XIV. siécle sous la puissance de Tamerlan & des princes Tartares ses descendans, qui l'ont possedée, jusqu'en 873. de l'Hegire, & en 1468. de J. C. qu'Abousaïd, arriere-petit-fils de Tamerlan, fut défait par Ussum-Cassan, prince Turcoman, qui fut souverain de Perse, aussi bien que ses fils Katif-Mirsa, Maïsou-Begh, Jacoub-Begh, & Morad-Begh, qui fut tué dans une bataille par Ismaël Sophi l'an 920. de l'Hegire, & 1514. de J. C. Ismaël, chef de la race des rois de Perse, qu'on appelle *Séfaviens* ou *Saféviens*, & ses descendans, ont depuis regné sur la Perse au nombre de douze.

L'un des plus grands princes *Saféviens* fut Abbas I. dit le *Grand*, qui monta sur le trône de Perse en 1585. & qui mourut en 1629. après avoir réuni à la Perse les pays que les Turcs & les Usbecks avoient envahis, & chassé les Portugais d'Ormus. Ce prince, qui fut aussi grand guerrier, qu'habile politique, mais à qui on reproche d'avoir été cruel, transmit le trône de Perse à ses descendans. Suleiman son arriere-petit-fils étant mort en 1694. Hussein son fils lui succéda, & eut le malheur de voir naître la révolte des Afgans, qui lui coûta la couronne & la vie, & qui a causé une révolution en Perse, laquelle a renversé du trône la famille des *Saféviens*.

On doit attribuer l'origine de cette révolution 1°. à la foiblesse du gouvernement d'Hussein, qui incapable de gouverner par lui-même, avoit donné toute sa confiance à des eunuques, qui l'entretenant dans la mollesse & dans la volupté, le maîtrisoient absolument, & disposoient du gouvernement, des emplois, & de toutes les dignités, en faveur de ceux qui en donnoient une somme plus considérable. 2°. A la division qui régnoit entre ces eunuques & entre les ministres, partagés en deux factions, occupées continuellement à se détruire, & à déplacer ceux que le parti opposé avoit employés; ensorte que la cour & les provinces n'étoient remplies que de cabales & de brigandages.

Les affaires de Perse étoient dans cette situation, lorsque Mirveis, Kielanter ou premier magistrat de la ville de Candahar, homme qui avoit l'esprit pénétrant & délié, entreprit à la fin de l'an 1709. de profiter de la foiblesse du gouvernement pour se rendre indépendant dans cette province, avec le secours des Afgans ses compatriotes, peuples remuans & belliqueux, qui habitent cette province, & leva enfin l'étendart de la révolte. Il fit ensuite des courses dans les provinces voisines; ce qu'il continua jusqu'à sa mort arrivée en 1717.

Apres la mort de ce chef des révoltés, Mahmoud son fils aîné se mit à leur tête, entra en Perse, désola les provinces frontières; & s'étant assuré du secours des Afgans de Hesaré, sujets du Mogol, il entra en 1720. dans le Shirvan, & se rendit maître de la capitale, dont il fut néanmoins chassé bien-tôt après par le général Lutfali-chan, qui le battit. Cet échec ne découragea pas Mahmoud; & méditant de vastes desseins, après avoir assemblé une nombreuse armée, il partit de Candahar l'année suivante, marcha vers Ispahan, en forma le siége au mois de May de l'an 1722. & obligea cette ville à se rendre par famine au mois d'Octobre suivant: par la capitulation du 23. de ce mois, Chah Hussein se demit de la couronne de

Perſe en faveur de Mahmoud, qui le lendemain fit ſon entrée à Iſpahan, monta ſur le trône ſous le nom de *Sultan Mahmoud*, & fit mourir ceux qui avoient trahi leur prince & leur patrie.

Mahmoud tâcha de ſe maintenir ſur le trône par l'amour des peuples, & conſerva la forme du gouvernement, mais il changea bientôt de conduite; car voulant s'aſſujettir le reſte du royaume, & ſes troupes ayant été chaſſées de Kaſvin, à cauſe de leurs violences, il craignit que les habitans d'Iſpahan n'en fiſſent de même. Pour les en empêcher, il fit faire dans cette ville, au commencement de l'an 1723. un maſſacre général de tous ceux qui étoient en état de porter les armes, & donna à tous les autres la liberté de ſortir de la ville, ce qui la dépeupla extrêmement: pour la repeupler, il y fit venir une colonie des peuples nommés *Derguzfinis*, qui étant *Sunnis* de religion comme les Afgans, étoient ennemis des Perſans. Il continua enſuite à ſoumettre à ſon autorité les provinces du royaume, ſans que Thamas, fils de Huſſein, qui avoit pris le titre de *Chah* ou de roi, pût s'oppoſer à ſes progrès.

Cependant le Grand-Seigneur voulant profiter des troubles de Perſe, ſe rendit maître du Louriſtan, & fit aſſiéger Tauris. Scha Thamas, aidé du ſecours des Arméniens, qui prirent enfin parti en ſa faveur fit lever le ſiege, tandis que les troupes, que Mahmoud avoit envoyées pour former le ſiége d'Yeſd, furent vigoureuſement repouſſées. Ces mauvais ſuccès troublerent l'eſprit de Mahmoud, qui fit maſſacrer la plupart des princes du ſang, qu'il detenoit priſonniers. Les Afgans voyant alors que Mahmoud n'étoit plus en état de les gouverner, tirerent ſon couſin Echeref de la priſon où il le détenoit, & le proclamerent roi le 22. d'Avril de l'an 1725.

Echeref, irrité contre Mahmoud, qui avoit tué ſon pere, ſe fit apporter la tête de ce rebelle; & après avoir fait périr une partie des chefs des Afgans, il étendit ſes conquêtes. D'un autre côté, les Turcs, les Moſcovites, les Leſguis & les Abdalis enleverent diverſes places aux Perſans; enſorte qu'il ne reſta à Chah-Thamas aucune province entiere que celle de Mazenderan qui lui demeura fidele. Le Grand-Seigneur ayant pris ſes intérêts en 1727. & Echeref craignant que Chah-Huſſein, qu'il tenoit en priſon, ne remontât ſur le trône, il le fit mourir ſécrétement, pour ſe tirer d'inquiétude. Il fit enſuite la paix avec la Porte, qui le reconnut pour roi de Perſe: cette paix fut publiée à Conſtantinople le 18. de Novembre de l'an 1727.

Nadir-Koul, qu'on nomma enſuite *Thamas-Kouli-Khan*, fils d'un des chefs des Afchars, tribu Turkemane, qui s'étoit déja rendu recommandable par divers exploits, offrit vers le même tems ſes ſervices à Chah-Thamas, fils de Chah-Huſſein, qui les accepta. Chah-Thamas, ſecondé de Nadir, remporta divers avantages contre les Afgans. Echeref, pour arrêter leurs progrès, marcha contre eux au mois de Septembre de l'an 1729. & fut défait à la bataille de Damgan, où il perdit 20000. hommes. Chah-Thamas & Kouli Khan le pourſuivirent juſqu'à Iſpahan, qu'il fut obligé d'abandonner au mois de Novembre de l'an 1730. après quoi Chah-Thamas ayant fait ſon entrée dans cette capitale, y fut proclamé roi, & monta ſur le trône de Perſe.

Kouli Khan montra d'abord beaucoup de zéle pour le ſervice de Thamas, qui lui étoit en quelque façon redevable de la couronne. Ayant laiſſé Thamas à Iſpahan, il marcha avec le gros de l'armée, obligea les Afgans à abandonner le royaume pour ſe retirer dans le Candahar, & affoiblit extrêmement le parti d'Echeref, qui fut tué dans un combat que les Bouloudges ou ha-

bitans de la montagne de Kafes lui livrerent. Thamas, pour lui témoigner sa reconnoissance, après lui avoit donné sa tante en mariage, l'eleva à la dignité de premier ministre. Chah-Thamas & Kouli-Khan s'occuperent ensuite à reprendre sur les Turcs & les Moscovites, les places que ces peuples avoient envahies sur la Perse; mais Chah-Thamas ayant fait la paix avec les premiers en 1732. sans l'avis de Kouli-Khan, ce dernier résolut dès lors de le détrôner; ce qu'il exécuta bien tôt après. Il le fit arrêter & conduire à Sebzewar au mois d'Août de la même année; & étant entré dans le palais d'Ispahan, il tira le fils de Thamas du berceau, le plaça sur le trône, & se fit déclarer régent du royaume. Il se fit appeller depuis *Veli-Nimet*, c'est-à dire, bienfaiteur de la nation. Il demanda ensuite aux Turcs & aux Moscovites la restitution des provinces de Perse, dont ils s'étoient emparés. Les derniers convinrent d'un traité : mais les autres ayant refusé sa demande, la guerre s'éleva de nouveau entre les Turcs & les Persans.

Cette guerre eut d'abord divers succès de part & d'autre : mais enfin Kouli-Khan ayant reconquis sur les Turcs toutes les places qu'ils avoient prises sur la Perse, & ayant fait la paix avec le Grand-Seigneur, il convoqua au mois de Mars de l'an 1736. les états du royaume à Tcheul dans le Mogan, où il se fit élire roi de Perse par les députés, & il fut proclamé sous le nom de *Nadir-Chah*. Il se rendit ensuite à Casbin ou Casvin, où il se fit couronner, & partit au mois de Décembre pour la ville de Candahar, dont il entreprit le siége, & qu'il soumit enfin au bout d'un an en 1738. Il passa dans l'Inde en 1739. appellé par divers seigneurs mécontens de Muhammed-Chah, empereur du Mogol.

Pendant son absence, le bruit courut en Perse au commencement de l'an 1739. qu'il étoit mort dans les Indes. Riza son fils, dans le dessein de s'emparer du trône & de régner sans obstacle, fit alors mourir Chah-Thamas & tous ses enfans qu'on tenoit prisonniers à Sebzewar : ainsi périt le reste infortuné de la race de Chah-Hussein.

Cependant Nadir-Chah prit entr'autres la ville de Delli, capitale de l'empire du Mogol; & après avoir fait massacrer 225000. habitans de cette ville, tant hommes que femmes & enfans, il reprit au mois de Mai la route de Perse, chargé de richesses immenses, évaluées à 1800. millions de livres monnoye de France. Avant son départ, il conclut au mois d'Avril de cette année un traité avec l'empereur du Mogol, qui céda à la Perse les provinces de son empire les plus voisines de ce royaume. Nadir étant arrivé en Perse, marcha contre les Usbeks, les Lesguis, les Arabes & autres peuples qui désoloient ses états : il se déclara pour la secte Mahométane des Sonnis ou Turcs, rendit son nom célèbre par divers autres exploits, & ruina entierement la Perse par ses levées & ses véxations. Il recommença la guerre contre les Turcs en 1743. mais lorsqu'il étoit occupé de cette expédition sur les frontieres des états du Grand-Seigneur, la révolte des peuples de ses états, outrés de sa tyrannie, l'obligea à y retourner, tandis que les provinces qu'il s'étoit fait céder par l'empereur du Mogol, secouerent le joug de son obéissance. Pour remédier plus aisément à ces troubles, il conclut la paix avec les Turcs en 1745. mais s'étant rendu de plus en plus insupportable par sa tyrannie & par son obstination à obliger les Persans d'embrasser la croyance des Turcs, il fut assassiné quelque tems après par un de ses parens. Ainsi mourut Nadir-Chah ou Thamas-Kouli-Kan, après avoir rempli l'Asie & l'Europe du bruit de ses exploits, & avoit été choisi de Dieu comme un second Attila, pour être *son fleau*, & châtier les crimes des nations.

Depuis sa mort, le royaume de Perse est dans une confusion & une désolation extrêmes, à cause de divers tyrans qui s'y sont élevés, & qui se disputent le trône. La guerre que ces tyrans se font depuis la mort de Nadir-Chah, & les véxations commises dans le pays par ce dernier, ont obligé une grande partie des peuples à déserter les provinces; ce qui les a extrêmement dépeuplées. On peut voir l'histoire de cette grande révolution écrite d'une maniere plus détaillée dans le voyage de Turquie & de Perse de M. Otter, imprimé à Paris en 1748. en 2. vol. in-12. On a appris depuis par les nouvelles publiques, que les Guebres & les Banians qui demeurent dans la province de Candahar sur les frontieres des états de l'Indoustan, excités & soutenus par l'empereur du Mogol, qui cherche à se venger de la Perse, & qui leur fournit de l'argent, ont fait en 1750. une irruption en Perse, sous la conduite d'un prince Géorgien nommé Héraclius, qui est Chrétien & qui professe la religion Grecque; & qu'ayant été joints par ceux de leurs sectes répandues dans le Mogol, ils se sont rendus maîtres de plusieurs places de Perse dans le dessein de pousser plus loin leurs conquêtes; & de profiter des troubles & des divisions dont ce royaume est actuellement agité, & qui le menacent d'une prochaine ruine. On ajoute que le prince Héraclius, à la tête des Afgans qu'il a mis dans ses intérêts, avoit fait divers progrès dans diverses provinces de Perse, & qu'il s'étoit avancé vers Ispahan pour enlever le trône à Chah Doub qui s'étoit fait reconnoître pour roi, & qui étoit campé aux environs de cette ville, tandis que les Tartares Usbeks, après avoir pris & pillé les villes d'Ispahan & de Schiras, avoient fait proclamer roi un jeune prince qui se dit de la race d'Abbas le Grand. Enfin suivant les dernieres nouvelles de Constantinople du mois de Février de l'an 1753. le prince Héraclius a été reconnu & proclamé roi de Perse à Ispahan; mais on assure d'un autre côté que la nouvelle n'est pas certaine; ensorte que la Perse est toujours dans le trouble & l'agitation.

Les principales rivieres de la Perse sont l'Araxe, l'Erés ou l'Aras, dont le cours est de 150. lieues, le Sahna ou Synnée, l'Hindement ou le Zerderoust, & quelques autres moindres : mais en général il y a peu de rivieres en Perse; & il n'y en a aucune de bien navigable dans toute son étendue : elles ne portent pas loin leur cours; & au lieu de grossir comme dans les autres pays, elles diminuent à mesure qu'elles s'éloignent de leur source, par une infinité de canaux qu'on en tire pour arroser les terres.

Diverses branches du mont Taurus traversent la Perse du levant au couchant: les provinces qu'elles laissent au nord jouissent d'un air fort tempéré, & l'on y voit par-tout des forêts de mûriers : mais l'air est fort chaud dans celles qui sont au midi. Le terroir y produit des légumes & toute sorte de grains, à la réserve de l'avoine & du seigle. Le coton y croît par-tout en grande abondance; & entre les animaux domestiques, les chameaux & les bufles y sont en grand nombre, mais principalement les chevaux, dont on voit des haras de 5. à 6. mille, entretenus par le roi pour la remonte de ses gardes. On y voit plusieurs sources de naphte, & des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de turquoises & de sel : mais on ne travaille point aux deux premieres, à cause de la disette du bois. On tire de la Perse du coton, des toiles de coton & quelques perles, mais principalement de la soie, des étoffes de soie & de beaux tapis. Elle produit tous les ans environ 20000. balles de soie, chacune de 216. livres.

En général le terrain de la Perse est sabloneux & stérile dans les plaines, & par-

femé de petites pierres rouges ; & il ne produit que des ronces & des chardons, dont on se sert au lieu de bois dans les lieux qui en manquent. La terre est bonne dans les vallons formés par les montagnes, sur-tout dans la province de Ghilan, qui est la plus fertile ; aussi est-ce dans les vallons que sont situés la plûpart des villages. La rareté de l'eau dans le reste du royaume fait qu'on n'y trouve pas beaucoup de villes ; & les villages y sont en petit nombre, à cause de la stérilité du terroir : mais pour la commodité des voyageurs, les rois ont fait construire des caravanserais sur les routes de distance en distance.

Comme il n'y a pas de forêts dans le pays, la plûpart des maisons sont bâties d'une espéce d'argile qui se paîtrit & se coupe comme le gazon, & de briques cuites au soleil. On couvre les murailles d'un enduit fort uni, qui les fait paroître comme du marbre. Au milieu de chaque maison il y a un ou plusieurs portiques, avec un étang plein d'eau, & il y a des chambres tout au tour du portique. Les maisons n'ont communément que deux étages, & le dessus est en terrasse. Il n'y a des oliviers que dans quelques provinces. Le climat est fort propre pour la vigne, & il y a plusieurs cantons dont les vins sont très-estimés.

Le royaume de Perse étoit héréditaire & tellement despotique, que le prince y gouvernoit avec un pouvoir absolu ; sa volonté y tenant lieu de loi, & disposant absolument de la vie & des biens de ses sujets.

Il y avoit en Perse avant la derniere révolution, six ministres d'état, dont le premier étoit le Grand-Visir appellé *Etmadoulet*, c'est-à dire, l'Appui de la puissance. Le *Kortchi-Bachi*, qui étoit autrefois la premiere personne du royaume, ayant la même autorité que nos anciens connétables, n'étoit plus que la seconde. Celui ci commandoit encore les cavaliers appellés *Kortchis*, qui sont destinés pour couvrir les frontieres du royaume. Le *Kouler-Agasi*, qui étoit le 3e ministre, étoit le chef des troupes qu'on nomme *les Troupes Esclaves* ; ce corps est composé de gens de qualité, qui se disent esclaves du roi. Le 4e ministre étoit le *Tefankchi Agasi*, c'est-à-dire, général de l'infanterie. Le grand maître de l'artillerie, appellé *Topchi-Bachi*, étoit le 5e ministre. Le *Divan-Begui* ou surintendant de la justice, occupoit la seconde place dans les séances, & cependant il n'avoit que le dernier rang parmi les six ministres de la couronne.

Les seigneurs n'y possédent leurs terres que sous le bon plaisir du roi, qui les leur ôte lorsqu'ils encourent sa disgrace. Le roi retire environ 15. sols par arpent de terre, & les Chrétiens y sont assujettis à une capitation qui est de 15. liv. pour ceux qui ont atteint l'âge de 20. ans. Ce prince tire un gros tribut des lieux de débauche.

Les crimes sont punis en Perse d'une maniere très sévére : quand, par exemple, quelqu'un a mérité d'être pendu, on l'accroche par la gorge à un crochet de fer, & on l'y laisse jusqu'à ce qu'il expire. Les femmes qui ont violé la foi conjugale sont précipitées du haut d'un clocher de mosquée. Lorsqu'une fille est convaincue de s'être abandonnée à quelqu'un, on lui fait raser la tête, on lui barbouille le visage, & ensuite on la fait monter sur un âne, le visage tourné vers la queue. En cet état le bourreau la promene par les rues, en criant de tems en tems, *Malheur aux filles qui n'ont pas soin de leur honneur*. Les loix des Imans permettent aux peres & aux meres de tuer leurs filles quand ils les surprennent dans le crime. L'on punit avec beaucoup de rigueur ceux qui maltraitent leur pere ou leur mere. Si un enfant est convaincu de leur avoir dit des injures, on lui coupe la langue ; & c'est le bras qu'on lui coupe s'il a été assez dénaturé pour les battre.

Les Perſans ont pour l'ordinaire la taille médiocre, le corps bien pris, le viſage olivâtre & baſané, & le poil noir. Ils ſont maigres, ſecs, forts & robuſtes. Ils ſe font raſer la tête & le menton, & ne gardent que les mouſtaches. La toile de leurs turbans eſt de différentes couleurs: beaucoup portent des bonnets rouges fourés; d'où vient qu'on les appelle *Kiſilbachis*, qui veut dire *Têtes rouges*. Les turbans de leurs prêtres ſont de couleur blanche, ainſi que leurs habits. L'habillement des femmes eſt riche & brillant: elles portent leurs cheveux treſſés avec un bonnet brodé d'or. Les uns & les autres aiment extrêmement la propreté.

Les Perſans différent beaucoup des Turcs, tant par leur croyance, que par leur maniere de s'habiller & de ſe nourrir. Leur habit eſt plus court & prend mieux la taille que celui des Turcs, & il approche plus du nôtre. Ils portent des bas de drap & des ſouliers de maroquin vert, à-peu-près ſemblables aux pantoufles des François. Depuis le régne de Nadir-Chah qui en a inventé la mode, ils portent ſur la tête un bonnet à 4. cornes, qu'ils enveloppent d'une écharpe de laine. Leurs mets, dont le principal eſt le pilau, ſont mieux apprêtés que ceux des Turcs; & ils mangent comme ces derniers aſſis, ayant les jambes pliées & croiſées en arriere.

La démarche des Perſans eſt peu grave: mais ils ſont tous généralement affables aux étrangers; les perſonnes de qualité ſe diſtinguent ſur tout en cela. Ils ſont bons amis, & ſi fidéles dans leur amitié, qu'ils la préférent au ſang & à la naiſſance: mais irréconciliables dans leurs inimitiés. En un mot ils pratiquent aſſez les autres vertus morales, excepté la chaſteté: car ils ſont tous fort laſcifs & adonnés aux femmes, qui ſont en ce pays là les plus belles & les plus agréables du monde; deſorte qu'on dit en commun proverbe: *Femme & cheval Perſan*. Ils achetent les femmes, & donnent la dot aux peres des filles, qui ne ſont obligés que de *les donner vierges*: comme ils ſont extrêmement jaloux, le divorce leur eſt permis.

Les ſciences ſont fort cultivées en Perſe; auſſi n'y a-t-il guères de lieu où elles ſoient plus honorées. Les Perſans qui ont ordinairement l'eſprit vif, en ſont très-capables: la Philoſophie, la Théologie, la Poëſie, l'Eloquence, les Mathématiques en général, le Droit & la Médecine, ſont l'objet de leurs études. Ils ſuivent Ariſtote pour la Philoſophie, & Avicene pour la Médecine. Ils ſont bien différens des François, dont la plûpart embraſſent pluſieurs ſciences ou pluſieurs arts à la fois; mais parmi eux, quand quelqu'un s'eſt attaché à une ſcience en particulier, il continue de s'y perfectionner toute ſa vie. Ils ne croyent pas même indigne d'eux de s'ériger en profeſſeurs & d'enſeigner aux autres, moyen aſſuré de s'y rendre plus habiles; & ſi leur auditoire n'eſt pas nombreux, ils achetent des écoliers à prix d'argent pour lui donner plus d'éclat. Ce n'eſt pas la ſeule inclination qui les porte à l'étude, le déſir de la réputation les y engage puiſſamment, parce que leur roi aſſigne ordinairement quelque penſion à ceux qui paſſent pour doctes. L'étude des loix eſt fort eſtimée parmi eux; & ce qu'on ne ſçauroit trop louer, c'eſt que les magiſtrats ont ſoin d'y rendre leurs enfans habiles, en leur propoſant les procès qu'ils ont jugés, & leur demandant comment ils auroient jugé, & par quels principes. Il n'y a preſque pas de Perſan qui ne ſçache lire & écrire.

Il y a en divers quartiers d'Iſpahan pluſieurs maiſons fort agréables, où ſont de grandes ſales voûtées avec un dôme au milieu: c'eſt-là que s'aſſemblent des perſonnes de toutes ſortes de conditions pour s'entretenir & même pour prendre du ta-

bac; & comme les Persans sont presque tous orateurs, ou poëtes ou philosophes, il s'en trouve toujours quelqu'un qui a quelque production de son esprit à étaler devant la compagnie : chacun entend le récit qu'il en fait, il se promene au milieu de la salle, & déclame sa piéce, qui sera ou quelque poësie, ou quelque discours de morale ou de politique, ou de religion, ou des perfections de Dieu, dont les Persans parlent en des termes très-magnifiques. Cette déclamation étant finie, chacun des auditeurs a la liberté d'en dire son sentiment. Mais si les Persans ont l'esprit pénétrant pour les sciences, ils ne l'ont pas moins subtil pour les affaires & pour les intrigues de la cour, & l'on peut assurer que celle de Perse est un théâtre où il se joue le plus de piéces de cette espéce, & où toutes les passions ingénieuses font paroître chaque jour de nouveaux tours d'adresse, & font naître de continuels incidens. Peut être que les dernieres révolutions auront apporté quelque changement dans tout cela. Voici le portrait que M. Otter, qui avoit demeuré long-tems à Ispahan, fait en peu de mot des Persans. « Ces » peuples, dit il, ont l'esprit très délié, ils » réussissent dans les sciences, dans les arts, » & généralement dans tout ce qu'ils en» treprennent. Ils sont de bonne société, » d'un accès facile, civils & polis envers » les étrangers. Ils aiment la bonne chere, » le vin, le luxe & le faste : ils sont bons » connoisseurs en tout; & il est difficile de » les tromper : de là vient que les Juifs qui » sont parmi eux, n'y font pas fortune com» me en Turquie. »

La langue particuliere des Persans approche fort de l'Arabe, & n'a rien de commun avec la Turque, qu'on parle communément à la cour. L'Arabe est leur langue sçavante.

Les Persans sont la plûpart de la secte d'Ali, cousin & gendre de Mahomet : delà vient qu'ils sont ennemis irréconciliables des Turcs qui suivent la secte d'Omar, & qu'on appelle *Sonnis* ou *Omaristes*. Les Persans, sectateurs d'Ali, se qualifient *Chias*; mais il y a divers peuples dans les provinces qui sont de la secte des Omaristes. Suivant l'histoire que M. Otter nous a donnée de la vie & des expéditions de Nadir Chah ou Thamas-Kouli-Khan, ce prince confisqua les biens dont jouissoient les *Mollas* ou prêtres Persans de la religion de Mahomet : ces biens consistoient en un million de tomans de rente, qui font plus de 50. millions de notre monnoye.

Outre les Persans Mahométans, il y a en Perse des Guebres ou anciens habitans du pays, qui ont une religion particuliere. On voit aussi dans toutes les provinces, sur tout dans les occidentales, un grand nombre de Chrétiens Arméniens, sans parler des Grecs ou Géorgiens, des Juifs, & des Indiens ou Banians. Le principal ministre de la religion Mahométane en Perse, qui a des substituts ou vicaires dans toutes les villes capitales des provinces, s'appelle *Sadre-Cossa*; c'est à dire, grand pontife.

Les Guebres ou Gaures, répandus dans la Perse & dans l'Inde, sont un reste des anciens habitans de la Perse, qu'on appelle, a cause de cette origine, *Parsis* dans les Indes. Le nom de *Gaures* ou *Guebres*, que les Mahométans leur donnent, & que les Turcs prononcent par *Giaour*, signifie *infidéle* ou *idolâtre*. Ils professent une religion ancienne, qu'ils disent tenir de Zoroastre, & dont les principaux points sont le culte du soleil & du feu, qu'ils gardent perpétuellement dans leurs temples : mais ils soutiennent que ce culte n'a rien d'idolâtre, reconnoissant un Estre suprême, avec des intelligences, & les deux principes du bien & du mal, qu'ils admettent, comme lui étant subordonnés. Ces peuples font cinq priéres par jour entre les deux soleils : ils ont des jeûnes, & des jours de

fêtes particuliers, & croyent un paradis & un enfer. Leurs mages ou prêtres, après la naissance des enfans, les présentent au soleil & au feu; & ils les sanctifient par cette cérémonie. Ils étoient répandus dans la Perse, mais sur-tout dans les provinces de Kerman, de Fars & de Khorasan; & ils y avoient plusieurs temples, où ils gardoient le feu sacré, lorsque Chah Abbas roi de Perse, renversa ces temples au dernier siécle, & obligea les Guebres à se faire Mahométans. On assure qu'il en passa alors des millions dans les Indes, & qu'ils emporterent avec eux ce feu sacré; ensorte que la Perse, qui d'ailleurs n'étoit pas alors peuplée à proportion de son étendue, a fort diminué pour le nombre de ses habitans, & qu'elle n'a jamais pû se relever de cette perte. M. Otter, voyageur célébre, qui a parcouru, il n'y a pas longtems, plusieurs provinces de Perse, atteste que dans tous les endroits de ce royaume où il avoit passé, il n'avoit trouvé que le seul village de *Guebrabed* auprès d'Ispahan, où il y eut des Guebres reconnus pour tels; & que par-tout ailleurs ils cachoient leur croyance; & passoient en public pour Mahométans. Du reste, les Guebres qui restent encore en Perse, sont fort pauvres & fort ignorans: ils ne s'occupent que de l'agriculture, ou des arts méchaniques. Ils ne s'allient qu'avec des personnes de leur religion, & ne peuvent avoir qu'une femme, excepté dans le cas de stérilité de la part de celles qu'ils épousent: ils en prennent alors une seconde, qu'ils ne peuvent garder que pendant neuf ans. Ils sont gouvernés par leurs anciens, & ont des prêtres qu'on appelle *Mages*, & qui font mystere des principes de leur religion. Il y a un de ces prêtres, qui est regardé comme le chef de tous les autres. Leur principal soin est d'entretenir le feu sacré, comme les Vestales faisoient à Rome. S'ils sont persécutés par les Mahométans qui les détestent, ils détestent à leur tour Mahomet, & ses sectateurs. Ils boivent du vin, & ne s'abstiennent de manger que du bœuf & de la vache, qu'ils ont en vénération; ce que les anciens Persans tenoient sans doute des Indiens & des Egyptiens. Les hommes portent les cheveux longs & la barbe longue, & sont habillés à-peu-près comme les Arabes. Ils ont conservé l'ancien langage & les anciens caractères Persans.

Enfin il y a en Perse beaucoup de Banians ou Indiens idolâtres, qui s'occupent uniquement du commerce, & qui sont répandus dans tout l'Orient, comme les Juifs parmi les Chrétiens.

On divise la Perse en treize grandes parties, qui sont le *Schirvan*, l'*Irvan* ou *Erivan*, l'*Aderbaidjan*, le *Ghilan*, le *Mazanderan*, le *Chorasan*, l'*Irak Adgemi*, le *Chousistan*, le *Farsistan*, le *Kerman*, le *Mekran*, le *Sidjistan* & le *Candahar*.

I. Le Schirvan ou Shirvan.

Cette province, qui faisoit partie de l'ancienne Médie, & qui suivant le Théâtre Historique de Guillaume de l'Isle, étoit comprise dans l'ancienne Albanie, est bornée au nord par le mont Caucase, qui la sépare de la Géorgie, & par le pays des Tartares de Daghestan; au levant par la mer Caspienne; & au midi par la riviere de Kour, qui est le *Cyrus* des Anciens, & qui la sépare de la province d'Aderbejan, & de celle d'Yrvan ou Erivan. Elle a environ 60. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & un peu moins dans sa plus grande largeur du levant au couchant. C'est une des plus septentrionales de la Perse. Outre les Persans, les Arméniens, qui y possédent plusieurs villages, & les Turcomans qui habitent sa partie occidentale, on y voit vers le nord les *Okus*, peuples Tartares, & autres brigands. Les Russiens s'en emparerent sur la Perse: mais ils

ils la rendirent à Nadir-Chah par le traité de l'an 1732.

Chamacia, *Scamachia* ou *Scamachi*, en étoit la capitale. Elle est située au 40. dégré 45. m. de latitude, & au 68. de longitude, dans un vallon entre deux montagnes. Elle étoit fort considérable, marchande, & peuplée d'Arméniens & de Géorgiens. On y comptoit environ 60000. ames de diverses nations, & entr'autres 30000. Arméniens; mais elle a été entiérement ruinée par Nadir-chah.

DERBENT en est aujourd'hui la capitale. C'est une place très-importante, tant à cause de sa situation sur la mer Caspienne, où elle a un port, qu'à cause qu'elle sert de porte pour entrer dans la Perse, dont elle est la clef, du côté de la Circassie; de-là vient que les Turcs l'appellent *Demir-Capi*. Elle a environ une lieue de long du couchant au levant sur 450. pas de large. On prétend qu'elle doit sa fondation à Alexandre le Grand. Elle est fortifiée, & ses murailles sont fort hautes & fort larges. Elle est située à 25. lieues au nord de Schamaki, entre les montagnes & la mer Caspienne; le passage qui les sépare est étroit, & forme un défilé. Elle est riche & marchande, & défendue par un château, où le gouverneur a sa demeure, & qui est situé sur une montagne, sur laquelle on voit des restes de cette ancienne muraille, qui avoit plus de 50. lieues d'étendue, & qui alloit depuis la mer Caspienne, jusqu'au Pont-Euxin. Les Moscovites, après avoir gardé cette place pendant dix ans, la rendirent à la Perse par le traité de l'an 1732.

Baku ou *Bakou*, est une autre place importante sur la mer Caspienne, avec un port. Elle est située à 40. lieues au midi de Derbent, & donne son nom à un golfe de la même mer. Il y a auprès des sources très-abondantes de naphte. Hubner assure que cette place est restée aux Moscovites par le traité conclu en 1732. entre la Russie & la Perse; mais on a lieu de croire qu'il se trompe. Baku est une ville marchande & bien fortifiée.

II. L'IRVAN, ERIVAN OU ERVAN.

Cette province contient toute la partie orientale de l'Arménie Majeure, & est fort peuplée par les Chrétiens Arméniens, qui y ont le siége patriarchal de leur église. Elle est bornée au nord par la Géorgie, au levant par le Schirvan, dont elle est séparée par la riviere de Kour, qui coule du nord-ouest au sud-est; au midi par l'Aderbaïdjan, dont elle est séparée par l'Aras ou Araxe; & au couchant par la Turcomanie. Elle a environ 60. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 120. du levant au couchant. L'air y est assez froid, à cause des montagnes, dont une des principales & des plus célébres est le mont *Ararath*. Cependant le terroir y est fertile, sur-tout en vins. La riviere d'Aras qui l'arrose d'abord du nord-ouest au sud-est, coule ensuite du sud-ouest au nord est, & la sépare de la province d'Aderbaïdjan. On pêche dans cette riviere des carpes & des truites fort estimées. On voit dans le pays le lac de *Sevan* ou d'*Erivan*, qui est fort poissonneux, & qui a 25. milles de tour; & on y trouve quantité de perdrix.

Le gouvernement d'Erivan est un des plus riches de Perse. Le pays étoit fort peuplé, avant que Chah Abbas eût ruiné toute la partie qui est entre Erivan & Tauris, afin d'ôter la subsistance à l'armée Ottomane. Il emmena en Perse les habitans de Zulpha & des environs, dont il établit des colonies en diverses provinces de ses états. Il fit passer entr'autres 27000. familles Arméniennes dans la province de Ghilan, pour cultiver des mûriers pour la soie. Plusieurs autres des plus considéra-

bles furent établies dans un fauxbourg d'Ispahan, & ce prince leur accorda divers privilèges. Une autre partie des Arméniens s'établit entre Ispahan & Schiras, pour cultiver les belles plaines situées entre ces deux villes: mais la plûpart des descendans de ces derniers, ont embrassé le Mahométisme.

ERIVAN, capitale de cette province, est située au 40. dégré & quelques minutes de latitude, & au 63. de longitude, sur la riviere de Zangui, qui sort du lac de Sevan à deux journées & demie, & qui se jette dans l'Aras à 5. lieues au-dessus de cette ville, où on la passe sur un pont de trois arches. Elle est bâtie sur une colline au bout d'une plaine. Les maisons s'étendent dans la vallée, qui est une des plus belles du pays, & qui est remplie d'arbres fruitiers & de vignobles, dont le vin est excellent. Cette vallée est arrosée de belles sources, & on y voit presque autant de maisons de campagne qu'aux environs de Marseille. Les Arméniens habitent la ville qui est fort grande & fort peuplée; & les Persans le château, où il y a 800. maisons, avec le palais du gouverneur, qui est assez beau. Les Arméniens, qui ont plusieurs églises dans la ville, ont des boutiques dans le château; mais ils ne peuvent y coucher. Les maisons de la ville ne sont qu'à un étage, & en terrasse. Elles sont bâties comme celles des autres villes de Perse, de boue & de torchis, & elles sont toutes isolées. Les murailles de la ville, qui a une double enceinte, sont de boue séchée au soleil. Celles du château sont à triple rang. Les mosquées n'ont rien de considérable. Le meidan, ou la grande place, a 400 pas de diametre, & elle est entourée de fort beaux arbres. Les bazars, les bains & les caravanserais méritent quelque attention. Les vivres y sont abondans, & à bon marché. Cette ville a été sujette a plusieurs révolutions: lorsque les Turcs la prirent en 1725. ils y passerent 30000. Arméniens par le fil de l'épée, & en emmenerent beaucoup d'autres en captivité. Les Persans la reprirent dix ans après, & elle leur est restée.

Esemiasin ou *Ischmiadzin*, qui veut dire en Arménien *la Descente du Fils de Dieu*, ou bien *Trois Eglises*, est un monastère célébre, situé à trois lieues d'Erivan vers le couchant. Ce monastère, qui est accompagné d'un bourg, est le siége du principal des trois patriarches de l'Eglise Arménienne. C'est un grand lieu de dévotion pour les Arméniens. Le bâtiment est composé de quatre corps de logis bâtis de brique, disposés sur un quarré long. Toutes les chambres sont terminées par un petit dôme en forme de calotte. Elles sont destinées tant pour le logement des religieux, qui ont 80. cellules, quoique leur nombre soit beaucoup inférieur, que pour les étrangers. L'appartement du patriarche est à droite, en entrant dans la cour: il est plus élevé, & a plus belle apparence que les autres bâtimens. Les jardins en sont beaux & bien entretenus. Son enceinte & les maisons du bourg ne sont que de boue sechée au soleil, comme les autres maisons de Perse, dont on a déja parlé. L'église patriarchale est au milieu de la grande cour, & dédiée sous l'invocation de saint Grégoire l'*Illuminateur*, apôtre de l'Arménie. Elle est solide, & bâtie de belles pierres de taille; mais elle est mal percée & obscure. Elle est terminée par trois chapelles: l'autel est dans celle du milieu; les deux autres servent, l'une de sacristie, & l'autre pour le trésor, qui est très-riche en ornemens & en argenterie. Le presbytere est tapissé de riches étoffes. Il y a un clocher avec six cloches, dont la plus grosse pese 1200. livres.

On appelle aussi ce monastère les *Trois Eglises* ou *Uchkilissa*, parce qu'il y en a trois en effet: mais les deux autres, qui sont à

4. ou 500. pas du monaſtère, tombent en ruine, & l'on n'y fait plus le ſervice. La campagne des environs du monaſtère eſt très agréable & très-fertile en toute ſorte de denrées & de fruits, ſur-tout en melons excellens.

Naxivan ou *Nakſivan*, à 30. lieues au ſud-eſt d'Erivan, eſt une des plus anciennes villes de Perſe : elle a été autrefois une des plus belles & des plus grandes du pays ; & on y comptoit juſqu'à 40000. maiſons ; mais Chah Abbas la ruina entiérement au dernier ſiécle, après qu'elle eut déja beaucoup ſouffert d'ailleurs par les guerres ; ainſi ce n'eſt proprement aujourd'hui qu'un grand amas de ruines, qu'on tâche de relever. On aſſure qu'il y a actuellement 2000. maiſons de rebâties dans le chœur de la ville. On y voit quelques bazars, des caravanſerais, des bains, des marchés, &c. Il y a un petit fauxbourg, & elle eſt ſous le gouvernement d'un Khan, qui commande dans les environs. Outre l'archevêque Arménien ſchiſmatique, qui réſide à Naxivan, cette ville ſert de titre à l'archevêque des Arméniens Catholiques, dont on a parlé ailleurs, & qui réſide au monaſtère d'*Abrener* ou *Abaranber*, ſitué dans les environs, & accompagné d'un bourg. Ce prélat eſt élû par les Arméniens qui lui ſont ſoumis, & qui habitent une douzaine de bourgs ſitués entre Naxivan & Zulpha, où ils ſont au nombre de dix à douze mille. Ils prennent toujours l'archevêque parmi les religieux de l'ordre de S. Dominique, qui ſont leurs ſeuls eccléſiaſtiques, & qui ont 8. à 10. couvens de religieux Arméniens du même ordre, éloignés de deux ou trois lieues l'un de l'autre, & ſitués dans autant de bourgs ou de gros villages ; ce qui fait une province ſoumiſe au général des Dominicains. Le pape confirme l'archevêque de Naxivan, après ſon élection.

Les autres villes les plus remarquables de la province d'Erivan ſont *Aſtabat*, jolie ville, ſituée à une lieue de la gauche de l'Aras, à 45. lieues au ſud-eſt d'Erivan. Il y a beaucoup de ſources, & chaque maiſon a ſa fontaine. C'eſt le ſeul pays où il croiſſe du *Ronas*, qui eſt une eſpece de régliſſe, dont on fait un grand débit, & qui ſert à teindre en rouge.

Zulpha ou *Julfa*, ſur la gauche de l'Aras, à 8. lieues au nord oueſt d'Aſtabat, étoit une grande ville que Chah Abbas ruina : elle étoit habitée par un grand nombre d'Arméniens, que ce prince emmena à Iſpahan, où il les établit dans un fauxbourg, auquel il donna le nom de *Zulpha*. Il y a quelques familles Arméniennes qui ſont revenues habiter l'ancien Zulpha, dont le territoire eſt très-fertile.

Guentché ou *Kanja*, ville ſituée dans un pays plat rempli de jardins & de vignobles, & peu éloignée de la rive droite du Kour, à près de 60. lieues d'Erivan vers le nord-eſt. Elle étoit autrefois fort grande : on y voit de fort beaux reſtes d'antiquité.

La partie de la province d'Erivan, ſituée au ſud-oueſt, eſt habitée par diverſes tribus de Kurdes, dans l'eſpace de plus de 60. lieues du midi au nord, & autant du levant au couchant. Ces peuples y vivent dans l'indépendance, ou ſe gouvernent en république, ſous l'autorité de leurs chefs. C'eſt dans leur pays qu'eſt ſitué le mont Ararath.

III. L'Aderbaïdjan ou Aderbigian.

Cette province, priſe en général, a 120. lieues communes de France d'étendue du ſud oueſt au nord eſt, & 70. du levant au couchant. Elle comprend l'ancienne Médie Majeure ou Trapobane, & eſt bornée au nord par l'Irvan & le Schirvan ; au couchant par la mer Caſpienne & le Ghilan ; au midi par l'Irac-Agemi ; & au couchant

par le pays des Kurdes, le Diarbekir & la Turcomanie. On la divise en trois parties principales, qui sont le *Tabaristan*, le *Mogan* & l'*Ouremi*.

1. Le *Tabaristan*, *Tauris*; *Tebris* ou *Tibriz*, ville capitale de la province, & autrefois de toute la Perse, donne son nom à ce pays, qui est l'Aderbaïdjan proprement dit, & qui occupe la partie septentrionale & l'occidentale de la province. M. Otter, qui distingue l'Aderbaïdjan proprement dit du Tabaristan, donne au premier 97. lieues de long, & 55. de large; & il ajoute que c'est une des meilleures provinces de Perse.

TAURIS est située au 36. dégré & quelques m. de latitude, & au 65. 30. m. de longitude, à l'extrémité d'une grande plaine, au pied & au couchant de la montagne de *Schend*, dans un terrain uni, & environné de jardins qui en font un lieu delicieux. La riviere de Suskheb, dont l'eau est amère, passe à côté de la ville, & se jette à 15. lieues au sud-ouest dans le lac d'*Urmia*. Elle est ancienne; & c'est une des principales villes de Perse. Elle a été sujette à diverses révolutions, sur-tout aux tremblemens de terre; & on assure que le dernier, qui s'y fit sentir le 9. d'Avril de l'an 1722. y fit périr deux cens cinquante mille personnes; mais que l'église des Arméniens, où il y avoit mille ames, n'en fut pas endommagée. On assure aussi que les Moguls ou Mogols, y ayant établi le siége de leur empire, la firent ceindre d'une muraille, qui avoit 25000. brasses de tour, mais que les dernieres guerres l'ont fort endommagée. Les Turcs l'ayant prise sur les Persans en 1725. le carnage dura cinq jours; & il y périt plus de deux cens mille hommes. Elle fut rendue aux Persans en 1736. & elle leur est restée. On lui donne encore 30. milles de circuit, en y comprenant les jardins & les places qui sont dans son enceinte, & on y compte trois cens mille habitans. L'air est sain à Tauris, quoique l'hyver y soit long, à cause des montagnes qui l'environnent, & les vivres y sont à grand marché.

Le commerce y fleurit, & c'est une des villes des plus commerçantes de la Perse: il consiste principalement en toiles de coton, en étoffes de soie, en chevaux, & en peaux de chagrin, qu'on y fabrique. On y comptoit autrefois 30000. maisons, sans les fauxbourgs, 300. caravanserais pour les marchands étrangers, 150. mosquées, &c. mais ce nombre doit avoir fort diminué, depuis la derniere guerre. Plusieurs rois de Perse sont inhumés dans la principale mosquée, qui est magnifique. On assure que le meidan, ou la grande place, est si vaste, qu'on y pourroit ranger 30000. hommes en bataille. Le gouverneur de la province, qui est une des plus considérables de Perse, réside dans le château. Les Capucins ont un hospice & une chapelle à Tauris.

Ardebil est une grande ville fort commerçante, sans murailles: chaque maison y a son jardin. Elle est située à 12. lieues au levant de Tauris, dans une plaine de trois lieues de circonférence, & environnée de montagnes en amphithéâtre; ce qui fait que l'air y est fort froid ou fort chaud. Les cinq principales rues sont bordées de tilleuls & d'ormes. On y voit plusieurs caravanserais, & dans une de ses mosquées est le tombeau du Cheik-Safi, chef de la race des Safaviens ou Séfaviens, rois de Perse: il y a un grand pélerinage à ce tombeau, dont le trésor est estimé plusieurs millions.

2. Le district de *Mogan* ou *Mougan* s'étend au nord-est de la province d'Aderbaïdjan. Il confine au levant avec la mer Caspienne, & comprend celui de *Karabag*. Ce pays est marécageux & rempli de pâturages. *Talisheran* sa capitale, est située à 45. lieues au nord-est de Tauris.

3. L'*Ouroumi*; les habitans de ce district, qui s'étend vers le sud-est de la province, sont tous Mahométans. Ils se nomment *Avchar*, & sont destinés à servir dans la cavalerie du roi de Perse. La ville d'*Ouroumi* ou *Ourmia*, est située près du bord & au sud-ouest d'un grand lac de même nom, que Guillaume de l'Isle dans sa carte de Perse confond avec celui de Van, & qui a 20. lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest, & 10. lieues de large. Le viceroi qui réside à Ouroumi, est toujours la seconde personne de l'état de Perse. Il y a des Turcomans sur la frontiere occidentale de ce district, qui de ce côté confine avec le Kurdistan.

IV. Le Ghilan.

Cette province, que Chah Abbas réunit à la Perse, faisoit partie de l'Hyrcanie des Anciens. Les Russiens s'en étoient emparés pendant les dernieres révolutions; mais ils la rendirent aux Persans par le traité de l'an 1732. Elle s'étend en demi cercle le long de la mer Caspienne, qui la borne du nord-ouest au sud-est, dans l'espace d'environ 60. lieues de côte, & elle en a environ vingt dans sa plus grande largeur. Elle est bornée au levant par la riviere de *Kesil-ousan*, qui la sépare du Mazenderan; au midi par l'Irak-Agemi; au couchant par les montagnes de *Bakru* ou de *Dilem*, que d'autres appellent *Alpons*, qui la séparent de l'Aderbaïdjan, & au nord par le pays de Mougan ou Mogan. L'air y est tempéré, & le terroir un des plus fertiles de la Perse en vin, en huile, riz, tabac, fruits, &c. & on y fait beaucoup de soie, qui est très-belle. Les habitans du pays ne sont pas d'une complexion robuste. Ils parlent un jargon mêlé d'Arabe & de Persan. Ceux qui sont Mahométans, suivent la secte d'Omar ou des Turcs, & jouissent de grands priviléges.

Cette province, qui contient douze villes, est partagée en plaines & en montagnes. On appelle *Dilem* le pays que ces dernieres occupent. Elles sont très-fertiles & bien cultivées du côté du Ghilan, & fort stériles du côté de la Perse. Les plaines sont la plûpart longues & étroites, & s'étendent depuis les montagnes de Dilem, jusqu'à la mer, dans l'espace d'une ou de deux journées de chemin; & en quelques endroits la mer bat la montagne, & ne laisse que la longueur du chemin.

Lahdjan ou *Lahigan*, qui en est la capitale, est située au 37. dégré 15. m. de latitude, & au 68. 30. m. de longitude, au pied d'une montagne du Dilem, & à une journée de la mer Caspienne: c'est une grande ville, où il y a beaucoup de jardins & de vignobles, & d'où vient la meilleure soie de la Perse. On en fait aussi de très-belle à *Salous*, ville du Dilem, située vers les frontieres du Tabaristan ou Mazenderan. *Recht* ou *Husum*, est une ville considérable, située à deux lieues de la mer Caspienne, & à 8. à 10. lieues au nord-ouest de Lahdjan, mais ouverte de tous côtés, comme un village. Elle est fort marchande, & les vivres y sont à grand marché. Les autres principales villes sont *Astera* sur la Mer Caspienne, *Musula* dans le Dilem, &c.

V. Le Mazenderan.

Cette province, qui faisoit aussi partie de l'ancienne Hyrcanie, est bornée au nord par la mer Caspienne; au levant par celle de Corcan ou Jorgan; au midi par l'Irac-Agemi, & au couchant par le Ghilan. Suivant la carte de la Perse de Guillaume de l'Isle, elle n'a que 60. lieues communes de France du levant au couchant, & 35. du midi au nord: mais elle a un peu plus d'étendue, selon la carte de la mer Caspienne du même géographe. M. d'An-

ville, dans sa carte de Perse de l'an 1751. lui donne 50. lieues de côte le long de la mer Caspienne au nord-ouest, & 20. lieues dans sa plus grande largeur du midi au nord, en y comprenant celle d'Asterabat. Elle consiste partie en plaines & parties en montagnes. On donne le nom de *Taberistan* à cette derniere partie, & celui de *Mazenderan* à l'autre. La plaine est très-fertile & très-peuplée : l'air y est tempéré; mais le terrain en est gras & humide, & fort boueux en hyver, à cause de la grande quantité de ruisseaux qui l'arrosent, & qui sortent des montagnes. Pour la peupler & la cultiver, on y a conduit beaucoup de colonies de Chrétiens Arméniens & Géorgiens. Les habitans passent pour affables : ils ont communément les sourcils joints & beaucoup de cheveux, parlent fort vîte, & se nourrissent de riz, de poisson & d'ail qu'ils aiment beaucoup. Cette province, que quelques-uns comprennent dans le Ghilan, a eu le même sort que cette derniere par rapport aux Russiens, qui s'en étoient emparés.

FER-ABATH est la principale ville du Mazenderan proprement dit. Elle est située au 36. dégré 40. m. de latitude, & au 70. 30 m. de longitude, dans les montagnes qui bordent la mer Caspienne : elle est belle & agréable, & il y a beaucoup de Chrétiens Arméniens & Géorgiens, avec un palais royal.

Outre le Mazenderan proprement dit, on comprend encore dans cette province celles d'*Asterabat* & de *Jorjan* ou *Corcan*. La premiere a le Mazenderan proprement dit au couchant, la mer Caspienne & le Jorjan au nord, & le Chorasan au levant & au midi : elle a environ 40. lieues communes de France du midi au nord, & autant du levant au couchant, suivant la carte de M. de l'Isle.

ASTERABATH ou *Esterabath*, qui en est la capitale, est située sur la rive gauche de la riviere d'Aster ou Ester qui lui donne le nom, & qui se jette à peu de distance de là dans la mer Caspienne, à 35. lieues au levant de Fer-abath. La ville est moyenne : elle est à deux journées de Jorjan. L'air & l'eau n'y sont pas sains. Le pays produit du bled, des fruits & de la soie.

Le *Jorjan* ou le *Djurdjan*, comme l'écrit M. Otter, ou enfin le *Corcan*, suivant M. d'Anville, est une petite province située au nord-est de celle d'Asterabath. Elle a la mer Caspienne au couchant, & celle de Chorasan au levant; & elle est séparée au nord du pays de Charesm, portion de la Tartarie Indépendante, par la riviere d'*Abi-Alrek*. Elle a environ 50. lieues communes de France d'étendue du midi au nord le long de la mer Caspienne, & 30. du levant au couchant. Sa principale ville est JORJAN, située sur une riviere de même nom, qui a un cours de 50. lieues dans un pays plat, où il pleut toujours, près d'une montagne, à 20. lieues au levant d'Aster-abath. Jorjan, suivant M. Otter, est la capitale de tout le Mazenderan : elle est célébre. L'air y est chaud, humide & mal-sain. Ses murailles avoient autrefois 7000. brasses de tour. On y recueille des dattes, du bled, du vin, du coton & de la soie. Elle fut entierement ruinée sous les Mogols ou Mongales, mais elle s'est rétablie depuis. Elle est fort sujette aux courses des Tartares.

Le *Dehestan* ou *Dihistan*, est un pays particulier, qui dépend du Jorjan, & qui en occupe la partie septentrionale vers le nord le long de la mer Caspienne & la riviere d'Ali-Alrek. Il y a une ville de même nom sur cette riviere, & quelques villages qui en dépendent. M. d'Anville donne le nom d'*Ashor* à cette ville.

VI. LE KHORASAN.

Nous n'avons qu'une connoissance fort

imparfaite de cette province, qui comprend une grande partie de la Bactriane des Anciens, & qui est une des plus grandes de Perse. Suivant M. Otter elle confine à l'est au Sidgistan, & à une partie de l'Inde; au nord au Turkistan ou à la Tartarie Indépendante & au pays des Usbecks; à l'ouest aux déserts qui aboutissent à l'Irack-Adgemi & au Tabaristan; & au sud à ceux qui s'étendent vers les provinces de Fars & de Kirman : ce sont à-peu-près les limites que lui assigne M. d'Anville. Suivant la carte que Guillaume de l'Isle nous a donnée de la Perse en 1724. elle est bornée au nord par la Tartarie Indépendante; & la riviere de Gihon, qui est l'*Oxus* des Anciens, la sépare au nord-est du pays des Usbecks. Elle a l'Inde au levant, le Sigistan au midi & le Mazenderan, avec les Tartares de Charess'm au couchant. M. d'Anville lui donne 170. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & environ 180. du levant au couchant, en y renfermant la province de *Comis*; mais en y comprenant le royaume de Balk & ses dépendances, elle a une bien plus grande étendue.

L'air y est bon; les eaux y sont saines, & les peuples sont d'une bonne compléxion, robustes, & spirituels; mais les fréquentes courses des Tartares Usbecks ont tellement désolé le pays, que Nadir-Chah ou Thamas-Kouli-Chan, pour le repeupler, fut obligé d'y envoyer un grand nombre de familles des autres provinces, surtout du Louristan.

Herat, ville située dans la partie méridionale de la province, au 34. dégré 30. m. de latitude, & au 78. 20. m. de longitude, en est aujourd'hui la capitale. Son territoire, qui est fort étendu, compose une province particuliere. Plusieurs sultans de la race de Tamerlan ont fait leur séjour dans cette ville, qui est grande & ancienne. La plaine qu'elle occupe est remplie de jardins & de vignobles. Elle est environnée de murailles, & défendue par une bonne citadelle qui est dans sa partie septentrionale. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un quartier de cette ville nommé *Chamiran*, qui soit habité. Dans une montagne pelée, située à 2. heures de chemin de la ville, il y a un temple du feu nommé *Sirichek*. Les ruisseaux qui sortent de cette montagne, fournissent de l'eau à la ville de Herat, éloignée de onze journées de chemin de *Nichabour* ou *Neïsabur*, aujourd'hui la seconde de la province qui en étoit autrefois la capitale. Cette derniere est située vers les frontieres du Mazenderan, à 55. lieues au nord-ouest de Herat, suivant d'Anville. Elle fut prise & entierement ruinée par les Mogols : mais elle s'est rétablie depuis. On trouve de belles turquoises dans les montagnes des environs.

Tous, *Mechehed* ou *Mesched*, est une ville considérable environnée de fortes murailles & de 300. tours. Elle est située à 20. lieues au nord de Nichabour, & non à une lieue vers le midi, comme le dit la Martiniere. Chah-Abbas y fit bâtir une magnifique mosquée, où il y a un grand pélerinage, à cause de la sépulture d'Ali, un des 12. imans, qui y fut enterré en 831. de l'ére Chrétienne. Il y a un canton dans le district de Mechehed de 12. lieues de long sur 5. de large, planté de vignes & de figuiers.

La province de *Komis* ou *Comis* est censée faire partie du Khorasan : elle est située entre cette derniere province qu'elle a au levant, l'Irak-Adgemi au sud ouest, & le Mazenderan au nord : elle a 50. lieues de long sur autant de large. Il y a quelques villes. La capitale est Damgan ou *Damigan*, située à 3. journées de Nichabour vers le sud, suivant Otter, ou à 70. lieues vers le levant, selon d'Anville. L'air y est chaud & l'eau un peu rare; mais les vivres y sont

à bon marché. *Simnan* est la premiere ville de ce pays du côté de l'ouest. Cette derniere est plus petite que Damgan, & plus grande que *Bestam*, autre ville du même pays.

M. Otter dit que *Balkhe* ou *Balk* est la troisiéme ville du Khorasan : elle est capitale d'un royaume qui, avec ses dépendances, s'étend du levant au couchant dans l'espace de 150. lieues communes de France, & d'environ 50. du midi au nord. Il est borné au nord par la riviere de Gihon qui le sépare de la Tartarie Indépendante, au levant par le grand Thibet, & le Cachemire ou les états du Mogol; au midi par les montagnes de *Gour* qui le séparent du Candahar & du Zablistan, & au couchant par le Khorasan proprement dit. Ce pays est un sujet de guerre perpétuelle entre les Persans & les Usbecks. La ville de *Balk*, qui en est la capitale, est située à 15. ou 20. lieues de la rive méridionale de la gauche du Gihon, entre le 36. & le 37. dégrés de latitude; & suivant la carte de d'Anville, sur la riviere de Zouf, au 36. dégré 45. m. de latitude, & au 83. 15. m. de longitude. Elle a été autrefois la capitale du royaume de Perse. Elle fut prise par les Mogols ou Tartares en 1221. Tamerlan la soumit en 1369. & elle vint ensuite au pouvoir des Usbecks.

Entre les pays qui sont censés faire partie du royaume de Balk, est le *Badaskhan* qui en occupe la partie la plus orientale, & qui est situé entre le Gihon & le Murgeb. Sa capitale de même nom est située entre le 36. & le 37. dégrés de latitude, sur la riviere de Kharer, qui se jette dans le Murgeb. Les environs de cette ville sont remplis de jardins & de vignobles. On trouve dans ses montagnes des lapis lazuli, des rubis balays, du cristal de roche, &c. Le pays est rempli de bois & de pâturages, & on y éleve des chevaux fort estimés. Les habitans campent sous des tentes & sont errans. D'Anville met la situation de la ville de Badaskhan à 85. lieues au levant de Balk.

VII. L'IRAK-ADGEMI.

Nous avons remarqué ailleurs qu'on partageoit l'Irak en deux grande parties; sçavoir, l'*Irak-Arabi* qui est soumis au Grand-Seigneur, & dont on a déja parlé, & l'*Irak-Adgemi* ou *Ajami*, qui appartient à la Perse. Cette derniere partie prise en général, est bornée au nord par l'Aderbaïdjan, le Ghilan & le Mazenderan; au levant par le Khorasan; au midi par le Farsistan & le Kousistan; & au couchant par le Kurdistan & l'Irak-Arabi. Cette province est extrêmement étendue : elle a plus de 200. lieues communes de France du levant au couchant, & environ 150. du midi au nord. Quoiqu'elle ne soit pas de la Perse proprement dite, elle est néanmoins aujourd'hui le centre de l'empire Persan, puisqu'elle renferme la capitale de cet empire & est la résidence de la cour. Elle contient une grande partie de l'ancien royaume des Parthes & de la Médie. Le terroir qui est communément sec, n'est fertile que dans les endroits qui peuvent avoir de l'eau. Une chaîne de montagnes nommées d'*Elvend*, qui se partage en 2. branches, la traverse du nord-est au sud-ouest. Il y a des cantons entierement déserts, où on recueille beaucoup de sel : on rencontre entr'autres, dans sa partie orientale, un désert salé qui a plus de 60. lieues de traverse. Elle contient l'Irak-Adgemi proprement dit & ses dépendances.

1. ISPAHAN, capitale de l'Irak-Adgemi, est la plus grande & la plus belle ville de l'Orient, & la capitale de la Perse depuis le régne d'Abbas le *Grand*, qui fit une dépense immense pour l'embellir, & qui y ajouta divers fauxbourgs. Elle est située au 32. dégré 25. minutes de latitude,

tude, & au 70. 30. m. de longitude; ensorte qu'elle est plus orientale de 50. dégrés 30. m. que l'observatoire de Paris. L'air y est fort sain, sec & subtil. L'hyver qui y dure 3. mois, y est rude, de même que l'été; il y pleut & il y neige rarement. Elle est dans une fort belle situation, au milieu d'une plaine environnée de tous côtés, à 3. lieues de distance, d'un cercle de montagnes qui, par une pente douce, s'élévent en amphithéâtre. La riviere de *Zenderus* ou *Zaienderoud* qui y passe, fournit de l'eau à presque toutes les maisons de la ville, & aux jardins du roi. Les murs de la ville, sans y comprendre les fauxbourgs, ont environ 20. milles de circuit, & 10. à 12. lieues, en y comprenant les fauxbourgs. On compte environ 30000. maisons ou édifices publics dans la ville, & 9000. dans les fauxbourgs. Quant au nombre des habitans, les uns le font monter à plus d'un million; & d'autres au moins à cinq cens mille: mais il doit avoir beaucoup diminué depuis les dernieres révolutions arrivées en Perse. Les grandes boutiques sont dans des bazars au centre de la ville, & elles sont séparées des maisons. L'affluence du peuple est extrême dans ce quartier. Il y a trois ponts sur la riviere de Zenderoud, qui a 60. lieues de cours; mais qui, en été, est fort peu considérable par les nombreuses saignées qu'on y a faites pour arroser les terres.

La ville, qui est ancienne, est partagée en 12. quartiers, dont chacun pourroit faire une ville. On y voit un grand nombre de beaux palais. Les maisons y sont bâties de briques crues; car le bois & les pierres y sont fort rares: elles sont voûtées, & se terminent en terrasses, où on se promene, où on mange & où on couche même en été pour prendre le frais. Elles sont maussades en dehors, & assez propres & ornées en dedans. Les rues n'y sont pas payées; mais elles ne sont pas trop sales, à cause que l'air y est sec. La plûpart ne sont pas droites. Chaque maison a son puits & son réservoir, dont l'eau est assez bonne: il y a beaucoup de jardins dans la ville & dans les fauxbourgs, & ils donnent beaucoup de fruits & de légumes. Comme il y a beaucoup d'arbres dans les jardins, & qu'ils cachent les maisons par leur hauteur, de loin on prendroit Ispahan pour une forêt, plutôt que pour une ville. Le riz, & tous les autres grains y sont communs; mais le seigle & l'avoine y sont rares.

La place nommée *Meidan Chah* est belle, réguliere, très-grande, & remplie de beaux édifices. C'est un quarré long de 440. pas de long sur 160. de large. L'affluence journaliere du peuple & des marchands y est si grande que c'est une foire continuelle. Elle est entourée d'un canal, qui a six pieds de large, bordé de beaux platanes.

Le palais où les rois de Perse font leur séjour depuis environ un siécle, fait face à cette place. Il est bâti de briques cuites au feu, fort élevé & fort vaste, & a une lieue & demie de tour. La plus belle piéce est la salle où les rois donnent audiance. Au fond de la même place est la mosquée du roi, qui est assez belle & bien bâtie. On en comptoit 161. autres à Ispahan, avant les dernieres révolutions, 48. colléges, 1802. caravanserais, 273. bains, 12. cimetières, &c.

La grande allée du cours est longue de 3200. pas, & large de 110. Au milieu coule un canal d'un bout à l'autre. Dans plusieurs quartiers de la ville, mais surtout dans les fauxbourgs, il y a des rues traversées par des canaux larges & profonds d'un bout à l'autre, avec un double rang d'arbres; l'un contre les maisons, l'autre sur le bord du canal.

On fabrique de fort bonnes armes à Ispahan: il y a une monnoie qui travaille continuellement, & l'on y fait de l'or trait pour les étoffes, dont le Ghilan fournit la soie. On y fabrique aussi beaucoup d'étoffes

de soie. Le beau maroquin verd est particulier à cette ville.

Le commerce attire beaucoup de négocians étrangers à Ispahan, & il y est très-considérable, quoique cette ville soit éloignée de la mer, & des grandes rivieres. Les Anglois & les Hollandois y ont des comptoirs; & on y voit des François, des Espagnols, des Portugais & des Italiens. Les Juifs y ont trois synagogues; mais ils y sont pauvres, & en petit nombre.

La ville n'est ceinte que d'une simple muraille, & n'est pas fortifiée, non plus que le palais du roi: elle est défendue par une citadelle ou château, flanqué de quelques tours, où il y a une garnison Persane, mais qui n'est pas de défense.

On compte quatre grands fauxbourgs à Ispahan. Le plus grand & le plus beau est celui d'*Abas-Abad* ou *Hasin-Abad*, que Chah Abbas fit construire, & qu'il peupla d'une colonie de Géorgiens, qu'il amena de Tauris. Les Géorgiens occupent aussi celui de *Kebrabath*; & celui de *Tabrisabath* est occupé par les Banians ou Indiens.

Mais le fauxbourg le plus célébre d'Ispahan est celui de *Zulpha* ou *Julpha*, situé à une demi-lieue au sud-ouest d'Ispahan; & séparé de cette ville par la riviere de Zenderoud, & par une allée de plus de 150. pas de long, & de 70. de large, coupée presque également par la riviere, sur laquelle il y a un beau pont. Un canal, bordé de chaque côté de beaux arbres, regne tout le long de l'allée, des deux côtés de laquelle sont des jardins. Les maisons de plaisance du roi font face sur les avenues.

Ce fauxbourg, qui forme une ville séparée, fut bâti vers l'an 1630. sous le grand Chah Abbas, de la ville de Zulpha en Arménie, dont ce prince y transporta les habitans. Il a une demi-lieue de long, & la moitié moins de large. La plûpart des rues ont des canaux & des rangées d'arbres; & les maisons y sont mieux bâties qu'à Ispahan. Les autres Chrétiens Orientaux, comme Jacobites, Cophtes & Nestoriens, ont des quartiers au-dessous de Zulpha, vers le couchant d'hyver. Les Arméniens de Zulpha font fleurir le commerce, ce qui les enrichit: ils possedent des terres, & jouissent de divers autres priviléges, dont un des principaux est d'avoir un chef ou juge nommé par le roi, pour terminer leurs différends, & faire la répartition & la levée du tribut qu'ils lui payent. Ils parlent l'Arménien vulgaire, le Persan & le Turc, & se servent de cette derniere langue pour le commerce. L'Arménien littéral sert pour la liturgie, & n'est sçû que des ecclésiastiques. Il n'y a pas de Mahométans à Zulpha, où on compte 15. ou 16. églises ou chapelles Arméniennes. Ils y ont un archevêque, avec plusieurs monastères d'hommes, & deux de filles. Les religieux Catholiques ou Latins, sçavoir les Augustins Portugais, les Carmes Déchaussés, & les Capucins François, ont des hospices de deux ou trois religieux, avec des chapelles à Zulpha, & les Jésuites y ont un collége; mais il y a peu de Chrétiens de leur rit. Outre ces églises, les Latins en avoient trois autres dans la ville, avant la révolution; sçavoir des prêtres des Missions étrangeres, qui y avoient un évêque & un séminaire; des Capucins, & des Carmes Déchaussés. Les Afguans s'emparerent de ce fauxbourg en 1722. & il leur servit de camp durant le siége d'Ispahan.

Le sultan Mahmud, qui avoit entrepris ce siége, se rendit maître d'Ispahan le 22. Octobre de l'an 1722. L'avanture qui lui arriva à Casbin, lui fit prendre la résolution de s'en venger sur les habitans d'Ispahan. Il fit d'abord égorger trois cens des principaux de la noblesse & de la bourgeoisie, qu'il avoit invités à un festin royal; & persuadé qu'il ne seroit jamais tranquille

sur le trône qu'il venoit d'usurper, tant qu'il resteroit quelqu'un qui pourroit le lui disputer, il fut assez barbare pour faire périr deux cens jeunes gens de la premiere noblesse, de la maniere du monde la plus cruelle. Cette ville avoit déja assez souffert, sans y ajouter ce trait de férocité. Il ne la prit que par famine, qui alla à un tel excès, qu'après avoir mangé jusqu'au dernier cheval, on se jetta sur les corps morts, & même, comme dans le siége de Jérusalem, il y eut des meres qui tuerent & mangerent leurs propres enfans. Les grands seigneurs n'étoient pas exempts de cette disette; elle fut générale, & obligea le roi même à se rendre, & à abdiquer la couronne. Il est vrai que Mahmud y rétablit l'abondance, qui y fut si grande, que les douze livres de pain qui coûtoient, la veille de la prise de la ville, deux cens écus, ne coûterent plus qu'un écu. Enfin il mit si bon ordre dans le gouvernement, qu'on auroit pû lui pardonner son usurpation, s'il ne se fût pas laissé aller à l'excès de cruauté, qu'on vient de rapporter.

Ferahtbad est une maison de campagne des rois de Perse, bâtie par Chah Hussein, au voisinage de Zulpha.

On compte 1500. villages aux environs d'Ispahan, & à 10. lieues à la ronde, & tous les environs de cette ville sont beaux & fertiles. On y recueille d'excellens fruits & en abondance. On y trouve entr'autres une carriere, d'où l'on tire des turquoises. Cette ville est capitale d'un gouvernement particulier, qui a 80. lieues de long sur autant de large, & qui est partagé en huit districts ou territoires.

Les autres villes de l'Irak-Adjemi sont les suivantes.

Caswin ou *Kazbin*, grande, belle, & bien peuplée. Elle est située dans une grande plaine sabloneuse, à cent lieues au nord-ouest d'Ispahan, vers les frontieres des provinces de Ghilan & de Mazanderan, vers le 36. dégré 10. m. de latitude, & le 68. de longitude. Elle étoit entourée d'une muraille qui avoit 10300. brasses de circuit, lorsque les Mogols la prirent & abattirent cette muraille, qui depuis n'a pas été rétablie. Les rois de Perse ont fait autrefois leur demeure à Caswin, & l'air y est tempéré. La ville est entourée de beaucoup de jardins & de vignes. Les vivres & les fruits y abondent, sur tout les pistaches. Les habitans sont gais & affables, & d'une très-bonne société. Les maisons y sont basses & mal bâties. Le commerce y est assez considérable. La ville a aujourd'hui une lieue d'Allemagne de tour, & on y compte plus de cent mille habitans. L'eau y est conduite par des canaux qui viennent de la montagne d'Elwen, qui est située à une demi-journée, & d'où on tire beaucoup de marbre blanc. L'ancien palais des rois de Perse est auprès du maïdan, ou grande place du marché. On y compte environ 50. mosquées. Plus de la moitié de la ville est en jardinages. Tous les habitans sont Mahométans, & il y a peu de Chrétiens parmi eux.

Sultanie, ville située à 20. lieues au nord-ouest de Caswin, sur la frontiere de l'Aderbaïdjan, & dans l'*Algebal*, qui occupe la partie occidentale de l'Irak-Adgemi. Elle paroît fort belle de loin; mais c'est peu de chose en dedans. Elle fut fortifiée, & prit le nom qu'elle porte, au milieu du XIV. siécle. Elle est capitale d'un district ou province, & est à une journée des montagnes de Dilem, dans un pays plat, où elle reçoit assez d'eau par des canaux. L'air y est bon, mais fort chaud: le pays est rempli de villages, & abondant en bled & en fruits, sur-tout en olives. La ville est défendue par un fort qui est quarré, & bâti de pierres de taille: on y compte 3000. maisons, parmi lesquelles il y a quelques beaux édifices. Il y avoit autrefois beaucoup de Chrétiens; mais il n'y en reste plus aujourd'hui.

Hemadan ou *Amadan* est, à ce qu'il paroît, l'ancienne *Ecbatane*. Elle est située vers le 35. dégré 30. m. de latitude, à 90. lieues au nord-ouest d'Ispahan, à une lieue au levant de la montagne d'Elvend, qui est très-haute, qui a 30. lieues de circonférence, & qui fournit abondamment de l'eau à tout le territoire; & cette ville est remplie de jardins, de vignobles, de terres labourées, & de pâturages. Après avoir été ruinée plusieurs fois, elle fut rebâtie au milieu du XIII. siécle, & elle a toujours été habitée depuis. Le séjour en est triste en hyver, à cause du grand froid qu'il y fait, mais très agréable en été. Il y a beaucoup de Juifs dans cette ville, qui prétendent avoir dans leur synagogue le tombeau de Mardochée & d'Esther, où ils vont en pélerinage. La ville est grande, mais beaucoup moins qu'elle ne l'a été autrefois. Son gouvernement a 50. lieues d'étendue, & contient 15. villes. Les habitans s'adonnent beaucoup au commerce. Les Turcs prirent cette ville en 1724. & la rendirent aux Persans par le traité qu'ils conclurent quelque tems après avec eux.

Kirmanchah, a été une grande ville jusqu'aux derniers troubles de Perse: mais les *Derguezinis*, peuples de la même croyance que les Turcs, l'ont pillée & ruinée, en y passant pour se retirer dans les états du Grand-Seigneur. La ville est ancienne. Elle est située à 30. lieues au sud-ouest de Hamedan. Elle est capitale d'une province très-fertile, & riche en bétail. On y recueille du saffran. Comme l'eau y abonde, le terroir est bon; & il y a quantité de jardins & de vignobles.

Mahidechet est le chef-lieu d'un canton situé vers les frontières du Kurdistan, qui renferme une cinquantaine de villages. L'air y est bon, & le pays, qui est plat & arrosé par diverses sources qui viennent des montagnes voisines, est fort fertile.

Zerigan, ville située dans une plaine étroite, contient 2000. maisons. On prétend qu'anciennement elle en contenoit plus de 20000. dont on voit encore les ruines.

Khounsar, ville dont la situation est charmante, dans une grande plaine environnée de jardins, qui s'étendent à trois lieues de distance, à 28. lieues au nord-ouest d'Ispahan. On recueille dans les environs une manne, dont les Persans sont très-friands.

Gulpagnian, jolie ville, sur une riviere de même nom, à 12. lieues au nord de Khounsar, chef-lieu d'une cinquantaine de villages: l'air y est tempéré.

Savé ou *Saua*, située au 35. dégré de latitude, à 12. lieues au nord-ouest de Kum. Elle est ancienne. L'air y est chaud, mais sain. L'eau y est conduite par des canaux de la riviere de Mesdeken. Quatre cantons, & 105. villages en dépendent. Le coton, les grains & les fruits, y croissent en abondance.

Kum ou *Komm*, située à 50. lieues d'Ispahan vers le nord-ouest, a été autrefois plus considérable. Elle est capitale d'un district, qui renferme 4. villes. Ses remparts, qui avoient dix mille brasses de tour, sont ruinés, ainsi qu'une grande partie de la ville. Il y passe une riviere. L'air y est tempéré, & le pays est abondant en grains & en fruits. Il y a une mosquée célébre, où les Persans vont en pélerinage.

Kiachan, *Cachan* ou *Kashan*, ville plus petite que Kum dont elle dépend, & dont elle est éloignée de 20. lieues vers le sud-est. Elle a au dehors un fort de terre appellé *Kin*. L'air y est chaud, & le pays n'est pas fertile: mais les habitans sont laborieux, & ont de belles manufactures de soie. La ville est bâtie en demi-lune, & on lui donne une lieue de circuit sur un quart de lieue de large. Il s'y fait un grand commerce d'étoffes de soie. Il y a beaucoup de mosquées.

& un palais royal. Elle est habitée par des Musulmans, des Chrétiens, des Juifs & des Banians. Il n'y a pas de riviere, mais plusieurs canaux souterrains qui y portent l'eau.

2. Il y a plusieurs petites provinces annexées à l'Irak-Adjemi proprement dit. Les principales sont:

Le *Louristan*, qui s'étend vers le midi, & les frontieres du Chousistan. Les *Lours*, qui l'habitent, lui ont donné leur nom. Le pays est proprement une montagne de six journées de longueur, habitée par des Kurdes, autrefois gouvernés par des princes particuliers. Ces peuples sont forts & courageux; & leur pays, qui est de difficile accès, leur donne du penchant à la révolte.

L'*Istakher*, pays situé vers le levant, dont *Tezd* est la capitale. Cette ville, que M. d'Anville comprend dans la province de Farsistan, est située au 32. dégré de latitude, & au 74. de longitude. L'air y est tempéré, & elle reçoit l'eau par des canaux souterrains. On recueille beaucoup de soie, de coton, de grains & de fruits dans le pays. Il y a de beaux jardins, de belles promenades, & des maisons de campagne fort gaies, avec des manufactures de soie: les femmes y sont belles.

Le *Kouhestan*, qui s'étend vers le nord-est, dont la ville de *Sebestan* est la capitale, selon Guillaume de l'Isle; mais M. d'Anville, qui comprend le *Kouestan* ou le *Kohistan* dans le Khorasan, n'en dit rien; & il met pour capitale du pays *Tershis*, que de l'Isle appelle *Terschicz* ou *Couhestan*, située au 35. dégré de latitude, & au 75. & quelques minutes de longitude.

VIII. Le Kousistan.

Cette province a 90. lieues communes de France d'étendue du sud-est au nord-ouest, & 80. du levant au couchant: elle est bornée au nord par l'Irak-Adgemi, dont elle est séparée par les montagnes du Louristan, & au levant par le Farsistan; elle a le golfe Persique au midi, & l'Irak-Arabi au couchant, dont elle est séparée dans sa partie méridionale par l'Euphrate joint au Tigre ou le *Chat-el Arab.* C'est le pays de *Chus*, connu par les Anciens sous le nom de *Susiane*, qui avoit pour bornes au couchant la Chaldée; au nord l'Assyrie & la Médie; au levant la Perse propre, & au midi le golfe Persique.

L'air y est extrêmement chaud, à cause des montagnes qui la mettent à couvert des vents du nord. Elle produit néanmoins beaucoup de bled & d'orge, des fruits, du riz, du coton & des cannes de sucre. On y trouve des mines d'or & des sources de bitume & de naphte. On dit qu'il y a aussi des serpens très-gros & très-dangereux. Les habitans parlent l'Arabe, le Persan & la langue des Khous. Ils ressemblent aux peuples de l'Irak, & sont la plûpart d'un mauvais naturel & avares. Ils sont jaunâtres, de foible complexion & maigres. Il y a des Mahométans, des Idolâtres, des Juifs & peu de Chrétiens. On compte dix villes dans cette province.

SUZE ou *Sus*, autrefois sa capitale, est fort célébre dans l'histoire de Perse. Elle fut fondée, selon Pline, par Darius fils d'Hystaspe: mais apparemment il n'en est que le restaurateur; car Strabon rapporte qu'elle a été bâtie par Tithonus, pere de Memnon; il paroît même qu'elle fut appellée pour cela *Memnonia*, si on en croit Hérodote. Elle a été le séjour des rois de Perse, qui y avoient un palais magnifique, soutenu de colonnes d'or, ornées de pierres précieuses. Son nom vient du mot Persan *Susum*, qui veut dire *Lys*, parce qu'il en croît beaucoup dans le pays. L'on tient qu'Alexandre le Grand s'étant rendu maître de cette ville, y épousa *Statyra*; & selon le sçavant Bochart, on y voyoit le

tombeau du prophéte Daniel. On rapporte qu'il y a près de cette ville des eaux qui font tomber les dents à ceux qui en boivent.

Suze est aujourd'hui ruinée. Elle étoit située au 33. dégré de latitude, vers le *66.* de longitude, & elle a été la capitale de la Susiane, c'est-à-dire de la Perse. Cyrus & ses successeurs, y passoient l'hyver, & l'été à Ecbatane. C'est dans cette ville qu'arriva l'histoire d'Esther. La Martiniere & quelques autres la confondent avec Tuster, aujourd'hui capitale de cette province; mais M. Otter & M. d'Anville après lui, les distinguent fort bien, & Guillaume de l'Isle les avoit distinguées avant eux.

Tuster, qu'on appelle communément *Shuster*, & que d'autres appellent *Tostar* ou *Toster*, est aujourd'hui la capitale du Chousistan : elle est fort ancienne; & il y en a qui prétendent que c'est la premiere ville bâtie après le déluge. Elle est située dans un endroit élevé sur les bords d'une riviere qui porte son nom, au 31. dégré 30. m. de latitude, & au *66.* 30. m. de longitude. L'eau y est excellente : mais les chaleurs en été y sont excessives. On y fabrique de belles étoffes de soie & de drap d'or. Les habitans sont basanés & maigres. Les pâturages des environs sont excellens.

Abuas ou *Ebuas*, à 15. lieues au sud-ouest de Toster, est une ville assez considérable, qui a été autrefois la capitale du Kousistan : mais l'air y est mauvais.

Askjer-Mukierrem en est à dix lieues : c'est une ville qui jouit d'un fort bon air : mais la piquûre des scorpions y est mortelle.

Kiendi-chapour ou *Jondisabur*, est une ville fortifiée à six lieues au sud-est de Sus: elle est fort grande, mais l'air y est chaud & mauvais. *Havisa* est une ville de moyenne grandeur.

On subdivise la province de Kousistan en plusieurs autres, dont les principales sont celle d'*Abuas* vers le midi, & celles de *Kamelva* & de *Mesendan*, situées vers le nord. Cette derniere a *Siravan* pour capitale.

IX. Le Farsistan.

C'est une des grandes provinces de Perse, qui contient la Perse proprement dite, & qui s'étend dans l'espace de 120. lieues communes de France du levant au couchant, & de 150. du midi au nord. Elle est bornée au couchant par le Chousistan & une partie du golfe Persique; au midi par le même golfe; au nord par des montagnes qui la séparent de l'Irac-Adgemi; & au couchant par le Kirman. La côte orientale du golfe Persique, qui la sépare de l'Arabie, s'étend dans l'espace de plus de 100. lieues du sud-est au nord-ouest, & elle est arrosée par plusieurs petites rivieres. Elle renferme quantité de villes, de bourgs & de villages. Ses peuples sont spirituels, doux & sociables, & elle est très-fertile, sur-tout en bon vin : on y trouve des pierres de Bezoar.

On la partage en divers quartiers ou districts; sçavoir, de *Robad* au nord; d'*Estakar* & de *Dareb* au levant; de *Leristan* & de *Gherms* au midi & d'*Ardshir* & de *Sabur* au couchant; mais on ne marque pas les limites précises de la plûpart. Ces districts composent autant de gouvernemens particuliers. Il y a plusieurs tribus d'Arabes dans la partie qui s'étend le long du golfe Persique, & ils y vivent sous la domination du roi de Perse.

Schiras ou *Shiras* sa capitale, est située au 29. dégré 30. m. de latitude, & au 70. 30. m. de longitude. Cette ville ne fut fondée que l'an 76. de l'égire, ou au commencement du VIII. siécle de l'ére Chrétienne; & elle s'aggrandit beaucoup des ruines de Persépolis : c'est la seconde de Perse après Ispahan : elle a 3. milles de

long & autant de large, & est fort peuplée. Elle est dans une situation charmante sur la riviere de Bendiamir, à 45. lieues de la côte du golfe Persique, qui est à son couchant, au pied d'une montagne, & à l'entrée d'une plaine de dix lieues de large, qui est très-fertile, & qui produit les plus beaux fruits du monde. Elle est partagée en 17. quartiers, & elle a 9. portes. La grande rue tirée au cordeau, a 2000. pas de long sur 90. de large. Chaque maison a son jardin & de l'eau courante. Les autres rues sont étroites & mal-propres. L'air y est peu sain & l'eau mauvaise. Le terroir abonde en vignobles dont le vin est fort estimé; mais les vivres n'y sont pas à bon marché. Les habitans sont basanés & maigres. Il y a dans la ville quelques palais & quelques maisons bien bâties; & la plûpart sont construites de briques cuites au soleil. Il y a d'assez belles mosquées avec divers colléges, où on entretient un certain nombre d'étudians, qui ont chacun leur chambre, & qui s'appliquent à l'Arabe, à la pureté de la langue Persane, à la poësie, aux mathématiques & aux sciences. Il y a à Schiras un palais-royal accompagné d'un beau jardin.

Le prince Thamas, héritier légitime du royaume de Perse, reprit au mois de Juillet de l'an 1730. après un assaut général, la ville de Schiras sur l'usupateur Esreff, qu'il fit écorcher tout vif avec des étrilles de fer à la vûe de la ville. Les meilleurs chevaux de Perse se trouvent aux environs de cette ville; & on y fait de l'eau-rose, qui est fort estimée dans les Indes.

On voit environ à 18. lieues de Schiras vers le nord-est, les ruines de *Persépolis*, ancienne capitale de la Perse, & nommée aujourd'hui *Estakar* ou *Tchilminar*, dont on peut voir ailleurs la description, & qu'Alexandre le Grand réduisit en cendres. Elle étoit située sur le Sacar ou petit Araxe. Les débris qui y restent peuvent faire juger de son ancienne magnificence; entr'autres, ceux du palais de Darius.

Kiaziroun ou *Kazeron*, est une des principales villes de la province de Farsistan, & capitale d'un district ou province particuliere. Elle est située à deux journées du golfe Persique, au 29. dégré 50. m. de latitude, & à 25. lieues au sud-ouest de Schiras. L'air y est sain, & l'eau qui y est conduite par des canaux souterrains, y est bonne: les terres y sont fertiles, & on y recueille beaucoup de dattes & autres fruits. Quoique ruinée aujourd'hui en partie, elle renferme des palais qui ressemblent à des forteresses. On y fait un grand commerce d'étoffes de soie, de coton & de lin.

Lar est capitale d'une province qu'on appelle le *Laristan*, qui s'étend le long du golfe Persique, & qui a eu autrefois titre de royaume, habité par des Guebres ou anciens Persans, sur lesquels les Arabes prirent ce pays au commencement du XII. siécle. Le grand Chah-Abbas l'enleva aux Arabes, pour la réunir à son domaine, & confina dans le Moghestan les Guebres qui restoient dans le pays. LAR sa capitale, est située sur un rocher à 4. journées du golfe Persique, au 27. dégré 20. m. de latitude. Elle est petite & sans murailles; & il n'y a rien de considérable que la maison du Khan, gouverneur de la province, le meydan, les bazars & le château qui est de pierres de taille, & qui a été bâti par les Guebres. Les Hollandois y sont établis, & y ont une maison. Les Juifs qui y sont en grand nombre, y occupent un quartier séparé, & y ont établi des manufactures de soie. L'eau y est fort mauvaise, & il n'y en a que de citerne. La ville de Lar donne son nom aux *Larins*, monnoye de fort bon argent, qui a cours en Perse, & qui vaut 10. à 12. sols monnoye de France. Il y a auprès de cette ville une roche qui distille une gomme précieuse qu'on appelle *Mumie*, très efficace pour guérir les fractures.

Bender-Congo, ou le port de Congo, est une place maritime du royaume de Lar, située sur le golfe Persique, à 3. journées au couchant de Bender-Abassi. Ce port, qui est situé vis-à-vis de la pointe occidentale de l'isle de *Quoixoma* ou *Kismich*, au 26. dégré 40. m. de latitude, & au 72. 15. m. de longitude, seroit fort propre pour le commerce, si le détroit d'Ormus, sur lequel il est situé, n'étoit pas rempli d'un grand nombre de petites isles qui ôtent la liberté de la navigation. On compte dix mille habitans à Bender-Congo, Maures, Indiens, Arabes & Arméniens. L'isle de *Queixoma* située sur cette côte, a 20. lieues de longueur du levant au couchant : elle est fertile & bien peuplée.

X. Le Kirman ou Kerman.

On donne 160. lieues d'étendue du midi au nord, & 120. dans sa plus grande largeur du levant au couchant, à cette province, qui est bornée au nord par le Khorasan & le Sigistan; au levant par le Mekran; au midi par le golfe Persique, & au couchant par le Laristan & le Farsistan. Elle répond à la Carmanie des Anciens, & elle a eu des souverains particuliers. Les villes y sont un peu éloignées les unes des autres, & les chaleurs y sont fort grandes; il y a plusieurs cantons entierement déserts, sur-tout dans la partie septentrionale, faute d'eau. L'autre partie de cette province, qui s'étend vers le sud-ouest depuis *Sirkian* ou *Sirjan*, jusqu'à *Bum*, jouit d'un air sain, & on y trouve de l'eau qui est bonne, avec des rivieres, beaucoup d'arbres fruitiers; entr'autres, de dattiers & de palmiers, des champs & des pâturages. On vante beaucoup la laine de ce pays. Les Guebres qui l'habitoient & qui se sont presque tous retirés, en font le négoce. On tire aussi de cette province de l'acier, & on y fabrique des cimeterres & des lances, dont la trempe est excellente. On en tire aussi des tapis, des turquoises, de la tutie & de la grande barbotine, dont on fait la confection de Kermès.

On partage cette province en plusieurs parties, dont les principales sont le *Tuberan*, qui s'étend vers le nord, & le *Mogostan* vers le midi & la côte du golfe Persique, qui n'a que 40. lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest. On appelle ainsi ce dernier pays, parce que les Guebres, *Mages* ou anciens Persans, chassés de la province de Laristan par Chab Abbas, s'y sont établis.

Berdechir, *Bardshir* ou Kietachir, est la capitale de cette province. Elle est située au 29. dégré 30. m. de latitude, & au 75. de longitude, & est defendue par un fort ou citadelle : il y avoit un temple du feu.

Sirkian ou *Sirgan*, qu'on appelle aussi *Kerman* ou *Kirman*, est une des principales villes de cette province. Elle est capitale d'un pays particulier, & arrosée de plusieurs canaux. Elle est à 20. lieues au sud-ouest de Berdechir.

On voit dans cette province une montagne très fertile appellée *Kafas*, située au nord de la côte du golfe Persique. Elle est habitée par des Kurdes, qui sont gouvernés par divers chefs : ils descendent souvent dans les grands chemins, & exercent le brigandage jusqu'aux frontières des provinces de Fars & de Segestan. Les *Bolondges* habitent depuis le pied de cette montagne, jusqu'à la côte voisine de l'isle d'Ormus. Ces peuples, qui sont naturellement humains & bienfaisans, ont des champs dans les plaines & des lieux plantés de dattiers. On trouve des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer dans la montagne de *Kafas*, de même que dans celle de *Bazir*, qui est aussi du Kirman.

Sur la côte de cette province est *Bender-Abessi*, située sur le golfe Persique ou de Balsora,

Balsora, vis-à-vis l'isle d'Ormus, au 27. dégré de latitude, & au 73. 45. m. de longitude. Cette ville s'appelloit *Gomron* avant l'an 1614. qu'Abbas le Grand l'enleva aux Portugais, qui l'avoient prise deux ans auparavant sur le roi de Laré, & elle prit depuis le nom de *Bender-Abassi*, qui veut dire le port d'Abbas. Les Portugais y avoient bâti deux forteresses. Cette ville située entre les isles d'Ormus & de Kirmich, contient environ 1500. maisons, dont les tiers est occupé par des Indiens gentils ou idolâtres. Il y a environ 50. Juifs. Le reste des habitans sont des Persans naturels. La ville n'a pas proprement de port; ce n'est qu'une rade, qui est fort bonne. Le gouverneur de la province, qui y fait ordinairement sa résidence, y a un palais assez grand & assez commode. L'eau y est fort mauvaise; mais il y en a de fort bonne dans quelques villages des environs.

Les Anglois & les Hollandois ont des comptoirs à Bender-Abassi, & la plûpart des vaisseaux qui viennent des Indes pour la Perse, la Turquie, & même l'Europe, y relâchent, à cause de la bonté de la rade, ce qui y rend le commerce florissant: mais l'air y est si mal sain & si chaud en été, que les habitans sont obligés de se retirer alors dans les montagnes voisines.

Ormus, nommée *Hurmus* par les Persans, est une isle située sur la côte de la province de Kirman, à l'entrée du golfe Persique, à 12. milles du continent, vers le 27. dégré de latitude; & elle est séparée au sud-est de Bender-Abassi par un canal de 4 à 5. lieues. Elle n'a que trois lieues de tour, & a été habitée anciennement par un prince qui prenoit le titre de roi, & qui étendoit sa domination sur la côte du Laristan & du Kirman, & dans l'Arabie. Les Portugais s'en emparerent sur ce prince en 1507. & y établirent le centre de leur commerce dans le golfe Persique. Mais Abbas le Grand roi de Perse la reprit sur ces peuples en 1622. avec le secours des Anglois, & fit raser la capitale qui contenoit 40000. habitans. Les Persans y ont rebâti un fort, où ils tiennent garnison, à cause que cette isle est la clef du commerce du golfe, & il y a un bon port. On ne trouve ni eau douce, ni herbe dans l'isle, dont le terrain est salé & sulphureux; & on est obligé d'y apporter tout ce qui est nécessaire à la vie: la chaleur y est extrême en été.

Lareca est une petite isle à 5. lieues de Gomron, & à une lieue de celle d'Ormus vers le sud-ouest. Elle est plus longue que cette derniere; mais le terroir en est aussi mauvais & aussi salé. Il y a une forteresse, & une ancienne mosquée, où le bruit couroit depuis long-tems parmi les Mahometans du pays, qu'on avoit déposé certains trésors, que personne ne pouvoit en tirer sans s'exposer à mourir subitement. Des Portugais voulant vérifier cette tradition populaire au commencement de l'an 1730. ils trouverent dans la mosquée deux petites caisses, remplies de manuscrits anciens, écrits, tant en langue Arabe, qu'en langue Persane. Ils les porterent au viceroi de Goa D. Jean de Saldanha de Gama, qui les ayant fait examiner, trouva que les uns traitoient de la Médecine, & les autres de l'Histoire; & que les premiers, qui ont plus de mille ans d'antiquité, sont d'une très-belle écriture. Ce viceroi en fit faire des extraits, qu'il envoya à l'Académie Royale de Lisbonne.

XI. LE MEKRAN.

C'est une des provinces les plus orientales de la Perse, à laquelle on donne 180. lieues communes de France du levant au couchant, & environ 130. du midi au nord. Elle répond à la *Gédrosie* des Anciens, & est bornée au nord par le Sigistan & le Kandahar; au levant par la province de Sindi, ou par les états du Mogol ou l'In-

doustan ; au midi par la mer des Indes ; & au couchant par le Kirman. Elle est remplie de terres sabloneuses, & renferme beaucoup de déserts. Ses habitans ont beaucoup de rapport avec les Kurdes. Ils parlent le Persan, portent des habits de coton, & des turbans, & s'adonnent au commerce. Ses principales rivieres, qui se jettent dans la mer des Indes, sont le *Nehenk*, qui est aussi grand que le Nil, le Kiourkiet ou Kurkés, qui se jette dans la mer à *Tix* ou Tiiz, port de la province de Mekran, situé à 110. lieues au levant d'Ormus, le long de la côte, &c.

Les principales villes de cette province sont Guié ou *Kié*, qui en est la capitale, située au 27. dégré 30. m. de latitude, & au 77. de longitude, entre des montagnes qui la bornent au sud & au nord. Elle est à dix journées d'Ormus, qu'elle a à l'ouest, & à-peu-près autant de *Kidgé*, ville du Mekran.

Cette derniere, qui est plus grande qu'Alep, est fortifiée, & a la même latitude que Guié. La riviere de Nehenk passe à côté de son fort : elle a à son midi un désert, qui s'étend de-là jusqu'à la mer, l'espace de dix journées de chemin.

Dizek, ville du Mekran, est au 29. dégré 30. m. de latitude. Elle est sur une riviere aussi grande que l'Oronte, à dix journées à l'est de Guié.

Djal, autre ville, est à trois journées de Dizek, en tirant vers l'est. Elle a un château : il y passe une grande riviere, qui va se jetter dans la mer. Nous donnons les positions de ces villes sur l'autorité de M. Otter : elles sont marquées un peu différemment dans la carte que M. d'Anville nous a donnée de la Perse.

XII. Le Segistan ou Sidgistan.

Le *Segestan*, *Sidgistan*, *Sigistan* ou *Sistan*, qu'on appelle aussi *Nimrous*, est une province orientale de la Perse. Elle est bornée au nord par le Khorasan & la Tartarie Indépendante ; au levant par le Candahar & le Zablestan ; au midi par le Mekran, & au couchant par le Kirman & l'Irac-Adgemi. Son étendue dans la carte de M. d'Anville, est de 100. lieues du midi au nord, & d'un peu plus du levant au couchant. Le terroir en est uni, mais plein de sables mouvans, qui à cause des vents violens qui soufflent dans le pays, abîment souvent les habitans & les voyageurs. Aussi y a-t-il beaucoup de cantons déserts : on y voit beaucoup de palmiers, & on y trouve des mines d'or. La riviere d'Hind-mend la traverse du levant au couchant, jusqu'à ce que s'étant divisée en plusieurs branches, elle se disperse, & elle se jette enfin dans le lac de Zeré, qui est fort étendu, & qui est situé à son extrémité vers le nord-ouest. Les plus anciens rois de Perse ont habité ce pays. La capitale est Zereng ou *Zarang*, qu'on appelle aussi *Sidgistan*, grande ville, située au 39. dégré 30. m. de latitude, vers le 78. 30. m. de longitude, sur la riviere de Seneroud, qui est une branche de l'Hind-mend, à 10. journées au couchant de Candehar. Le célèbre Tamerlan, après l'avoir prise, la ruina en 1413. mais elle a été rebâtie depuis. Divers canaux, qu'on a fait creuser ; & qui l'arrosent, rendent fertile son terroir, qui est naturellement stérile & inculte.

Les autres villes sont *Bost*, *Corsiat*, &c. Il y a beaucoup de villes, de bourgs & de villages sur les bords de la riviere d'Hind-mend, dont le cours est fort rapide ; & il y a beaucoup d'Indiens qui y vivent dans une grande mortification. Quoique plusieurs rivieres portent leurs eaux dans le Hind-mend, il n'augmente ni ne diminue, parce qu'il se partage en plusieurs canaux, pour arroser les terres.

Le lac de Zeré, dans lequel il se jette, a 30. lieues de long sur une journée de

large : son eau est douce, couverte de roseaux, & fort poissonneuse. Le poisson en est fort bon. Au milieu du lac est une isle habitée & cultivée, de même que ses bords, excepté dans la partie méridionale, où le pays est désert. La riviere de Ferah se jette aussi dans ce lac.

XIII. Le Candehar ou Candahar.

C'est la province la plus orientale du royaume de Perse. Suivant la carte de la Perse de Guillaume de l'Isle, elle confine à l'est avec le Mogol ; ce qui fait que plusieurs géographes la comprennent dans l'Inde. Elle est bornée au midi par le Mekran ; au levant par le Segestan ; & les montagnes de Gour la séparent au nord de la Tartarie Indépendante. En y comprenant le Zablestan, comme fait Guillaume de l'Isle dans sa carte de la Perse, elle a plus de 160. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & près de cent du levant au couchant. Le Candehar proprement dit en occupe la partie septentrionale, & le Zablestan la méridionale.

Ces provinces sont autrement disposées dans la carte de M. d'Anville, qui met le Zablestan au nord du Candahar proprement dit, auquel il donne le nom d'*Arrokhage*, & dans lequel il comprend la province de Thuran, située vers le sud-est. Suivant cette même carte, le Candahar, proprement dit, est borné au nord par le Zablestan ; au levant par les montagnes de d'*Aguanistan*, qui le séparent de diverses provinces de l'Inde, entr'autres du Multan ; au midi par le Mekran ; & au couchant par le Sigistan. Il s'étend dans l'espace de cent lieues du midi au nord, & il en a autant dans sa plus grande largeur du levant au couchant.

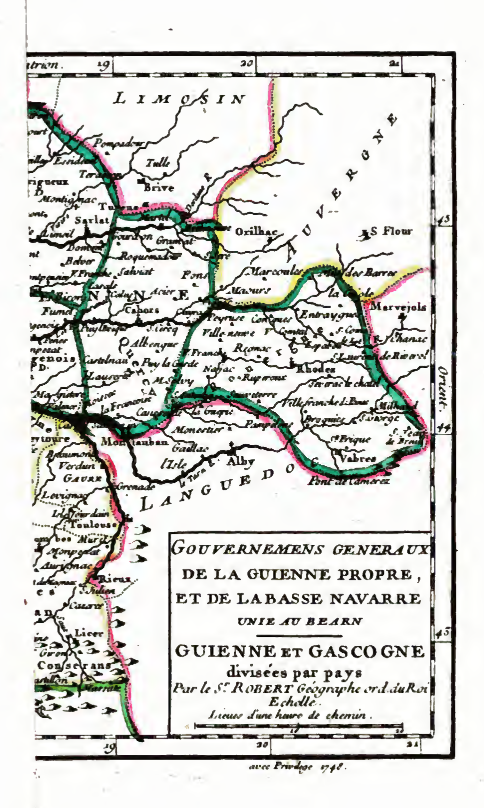
Le Candahar est un pays montagneux, séparé à l'est de la province de Caboul ou Ciaboul, c'est-à-dire des états du Grand Mogol, par une longue suite de montagnes, habitées des deux côtés dans les deux empires par les Afgans ou Aguans, peuples qui ont donné le branle aux dernieres révolutions de Perse, & dont on a déja parlé. Ils sont gouvernés par des rajas, & on les laisse vivre en liberté, moyennant quelque léger tribut. Il y a aussi dans cette province beaucoup de Banians ou Idolâtres, qui n'y ont pas des pagodes publiques, & qui font les cérémonies de leur religion dans des maisons particulieres. On voit beaucoup de *Parsis* ou de Guebres dans cette province : le pays est assez fertile, excepté dans sa partie occidentale, qui est stérile. Les Turcomans s'y établirent au X. siécle ; & Tamerlan l'ayant conquise, elle fit partie des états du Mogol jusqu'en 1650. que les Persans la soumirent à leur domination.

Candehar, qui en est la capitale, est située au 33. dégré de latitude, & au 84. de longitude, sur une riviere qui vient d'une montagne située à l'ouest. On prétend qu'elle doit sa fondation à Alexandre le Grand. Elle s'étend sur une montagne, & est grande, riche, bien peuplée, forte & commerçante, à cause que c'est le rendez-vous des caravanes, qui vont de la Tartarie & de la Perse aux Indes. Les Afgans ayant fait révolter cette ville, les Persans l'assiégerent & la reprirent en 1737. Elle a une triple enceinte de murailles, est fortifiée à la moderne, & défendue par une citadelle, qui passe pour la meilleure de l'Asie. Cette citadelle est située sur une montagne inaccessible, où il y a un puits, qui lui fournit de l'eau. On voit beaucoup de Guebres à Candehar. Ils vont faire les cérémonies de leur religion sur une montagne voisine, dans laquelle ils conservent le feu sacré.

2. Le *Zablistan* ou *Sablestan*, s'étend au nord-est du Candehar proprement dit. Les géographes ne sont pas d'accord sur sa vé-

ritable étendue, & sur ses limites; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il confine à l'est & au sud avec l'Indoustan : il appartient, partie au roi de Perse, & partie à l'empereur du Mogol. CABOUL, qui appartient à ce dernier, & dont on parlera ailleurs, en est la capitale, suivant M. Otter, qui sépare le pays de celui de Gour, par le défilé des montagnes de Gour-bend.

Fin du troisième Volume.

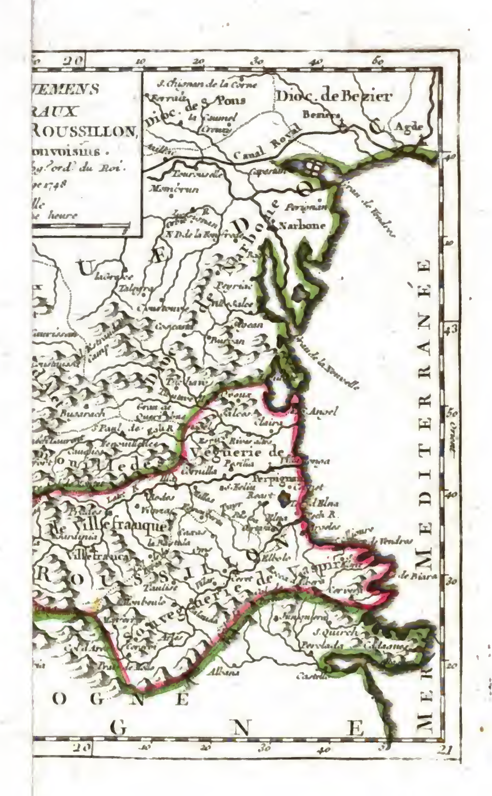


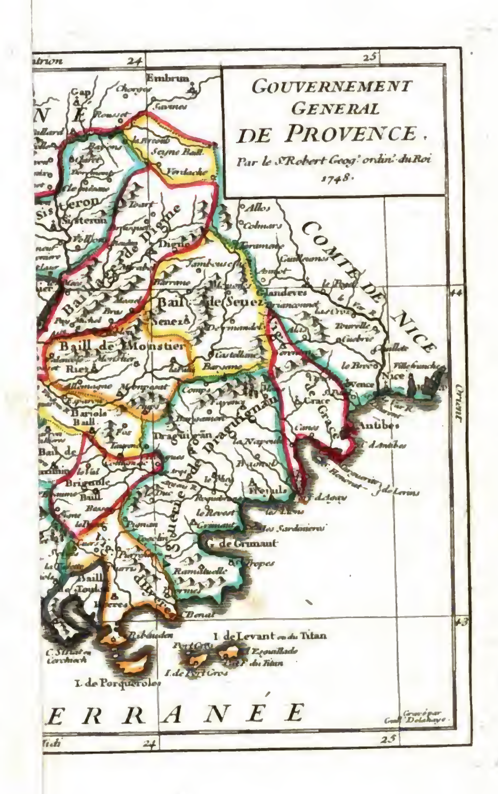
avec Privilege 1748.

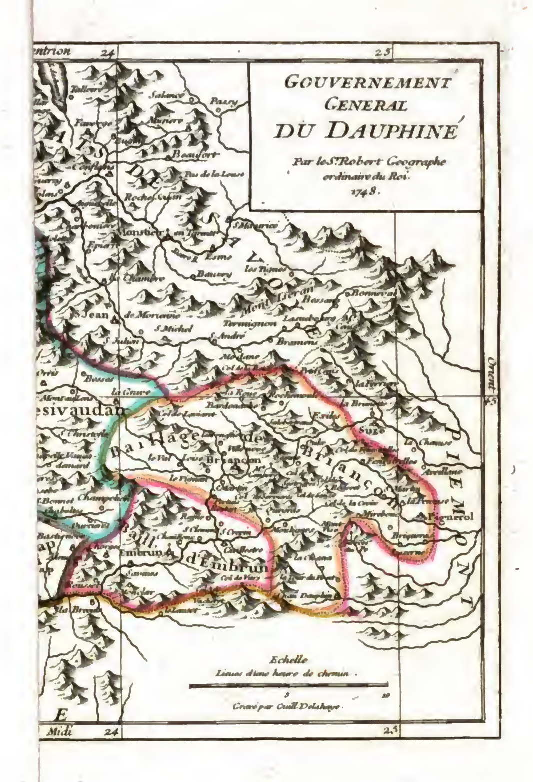




LYONOIS
DAUPHINÉ
Valence
VIVAREZ
Viviers
Orange
Vaison
Carpentras
Avignon
Tarascon
Nismes
Arles
de Lodeve
Diocese de Monpellier
Diocese
Agde
Golfe
de Lion
Rhône
ER MEDITERRANÉE
Echelle
Lieues d'une heure de Chemin
Gravé par Guill. Delahaye
22
23
21
Orient

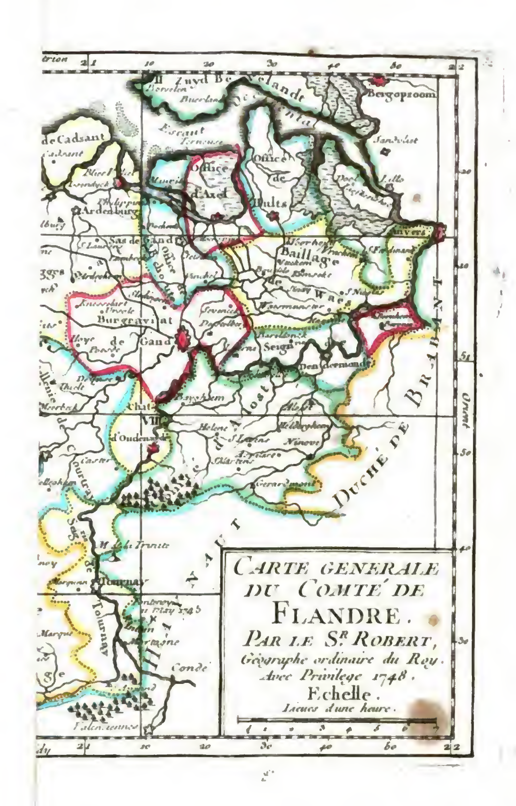

ROUSSILLON,
Dioc. de Bezier
Agde
Canal Royal
Narbone
Veguerie de
Villefranque
MEDITERRANÉE
MER
G N E

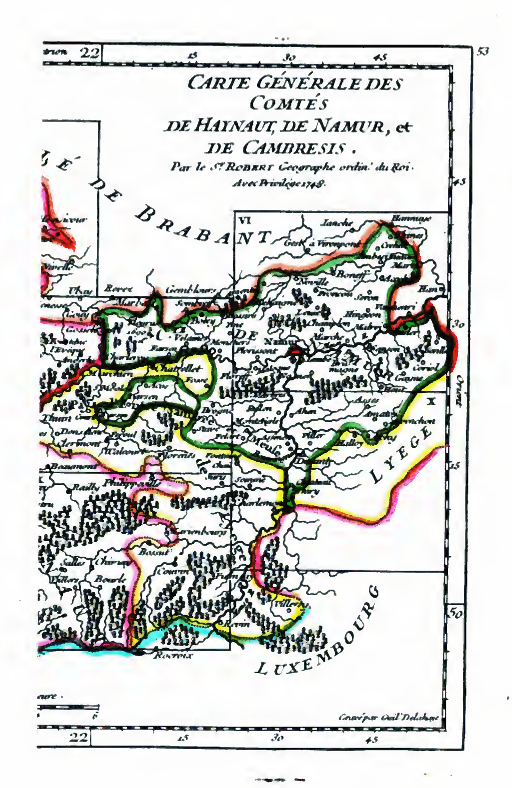

GOUVERNEMENT GENERAL DE PROVENCE.
Par le S.r Robert Geog.e ordin.e du Roi
1748.
COMTE DE NICE
Baill de Monstier
Bail de Senez
Draguignan
Antibes
Nice
I. de Levant ou du Titan
I. de Porquerole
ERRANÉE
Gravé par Guill. Delahaye
24
25
44
43


GOUVERNEMENT
GENERAL
DU DAUPHINÉ
Par le Sr. Robert Geographe
ordinaire du Roi.
1748.
Echelle
Lieues d'une heure de chemin.
Gravé par Guill. Delahaye.
Midi
Orient
24
25
Baillage de Briançon
Baill. d'Embrun
PIEMONT
Pignerol
Suze
Briançon
Embrun

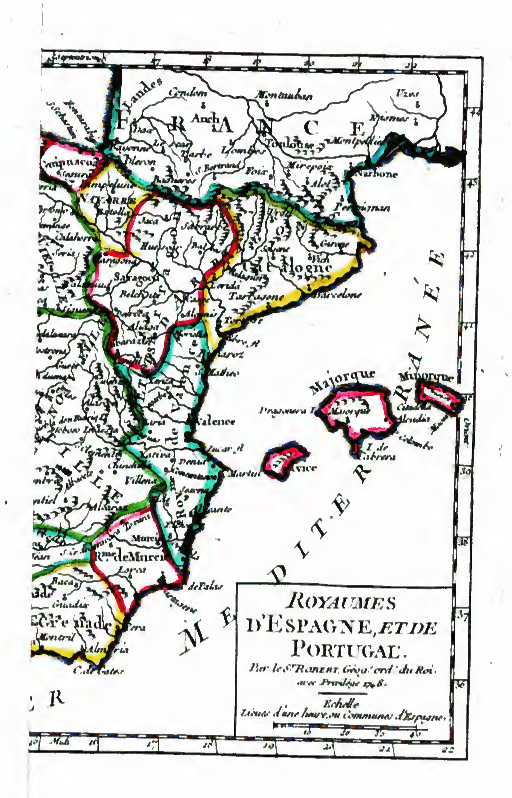


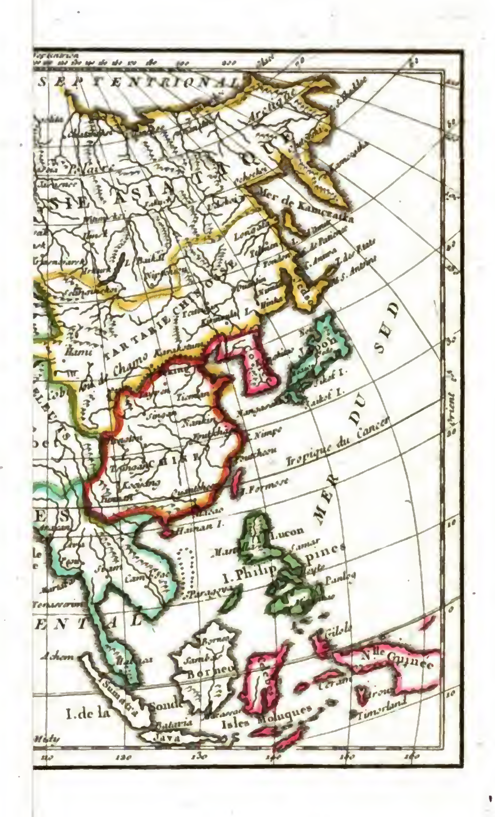
Septentrion
Midy
Orient
B O U R G O G N E
B R E S S E
D A U P H I N É
V E L A Y
B E A U J O L O I S
GOUVERNEMENS GENERAUX DU LYONNOIS ET DE L'AUVERGNE
Par le S.r ROBERT Géog. ord. du Roy avec Privilege. 1748.
Echelle
Lieues d'une heure
Roanne
Ambierle
Noirétable
Boüen
Lyon
Vienne
Annonay
le Puy en Velay
Tarare
Trevoux
Beaujeu
V. Franche
Alegre
Brioude
Montbrison
Feurs
Condrieu

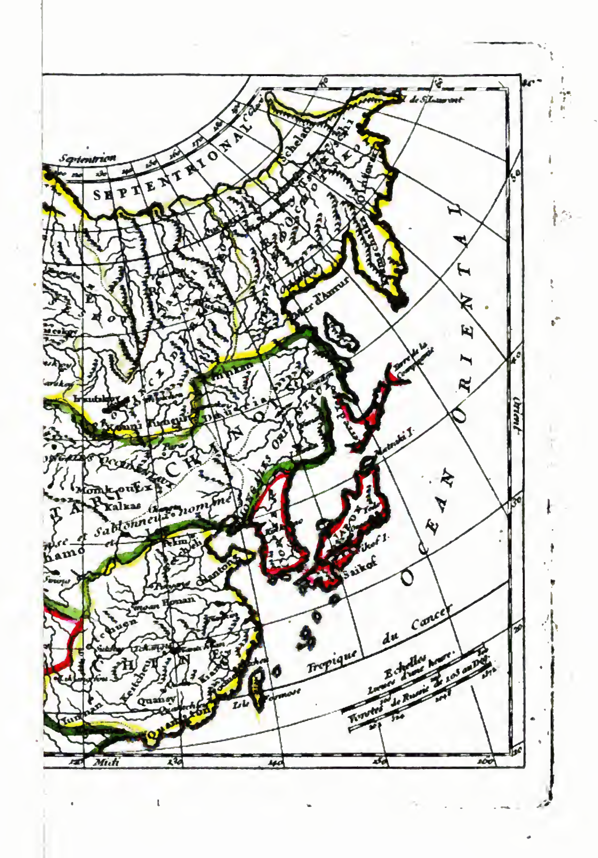

CARTE GENERALE
DU COMTÉ DE
FLANDRE.
PAR LE S.R ROBERT,
Géographe ordinaire du Roy.
Avec Privilege 1748.
Echelle.
Lieues d'une heure.
deCadsant
Ardenburg
Sas de Gand
Burgravi at
de
Gand
Office
d'Axel
Office
de
Hulst
Baillage
de
Waes
Bergopzoom
Anvers
Dendermonde
Alost
Ninove
Gerardmont
d'Oudenarde
Tournay
Mortagne
Condé
Valenciennes
DUCHÉ DE BRABANT
HAINAUT

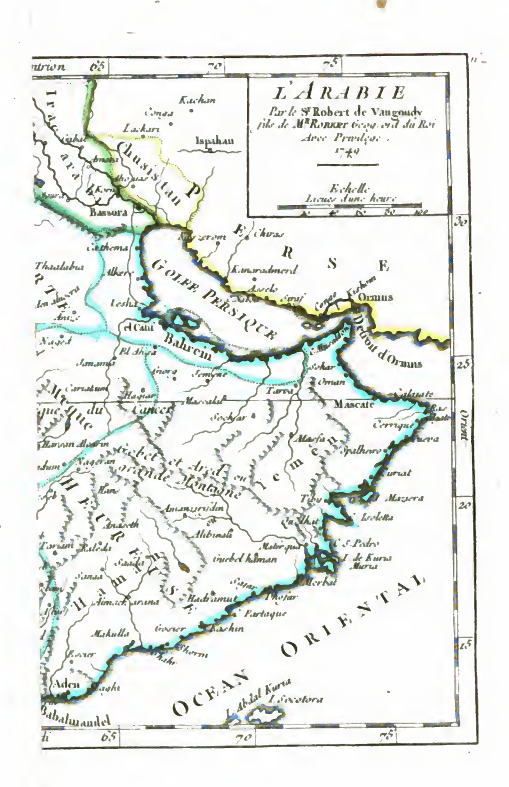

CARTE GÉNÉRALE DES
COMTÉS
DE HAYNAUT, DE NAMUR, et
DE CAMBRESIS.
Par le Sr. ROBERT Geographe ordin.re du Roi.
Avec Privilège 1748.
DE BRABANT
LYEGE
LUXEMBOURG
Gembloux
Namur
Charlemont
Philippeville
Rocroy
Gravé par Guil. Delahaye


Septentrion
Midi
SUISSES
DU RHIN
Worms
Manheim
Spire
Landau
Strasbourg
Offenbourg
Baden
Fribourg
Mombeliard
Basle
Rhinfeld
Colmar


ROYAUMES
D'ESPAGNE, ET DE
PORTUGAL.
Par le S.r ROBERT, Géog.e ord.e du Roi.
Echelle
Lieues d'une heure, ou Communes d'Espagne.
10 20 30 40
FRANCE
Montauban
Toulouse
Narbone
Perpignan
Saragoce
Tarragone
Barcelone
Valence
Majorque
Minorque
Ivice
Alicante
Almeria
MEDITERRANÉE

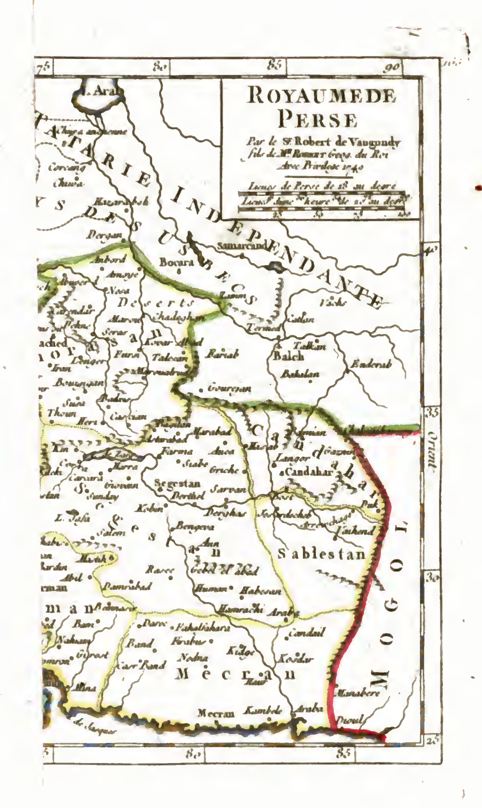

SEPTENTRIONAL
SIE ASIATIQUE
Mer de Kamczatka
TARTARIE CHINOISE
CHINE
Japon
MER DU SUD
Tropique du Cancer
I. Formose
Hainan I.
Lucon
I. Philippines
Borneo
Sumatra
I. de la Sonde
Java
Isles Moluques
Nlle Guinée
Timorland
Ceram
Gilolo
Siam
Nanking
Peking
Macao
Batavia
110
120
130
140
150
160


Septentrion
SEPTENTRIONAL
de S.Laurent
Mer d'Amur
Kalkas
Honan
Quansy
Saikof
OCEAN ORIENTAL
Tropique du Cancer
Echelles
Lieues d'une heure
Verstes de Russie de 105 au Degr.
Ile Formose
Orient
Midi


L'ARABIE
Echelle
Kachan
Ispahan
Chusistan
Bassora
Golfe Persique
Bahrein
Ormus
Mascate
Yemen
Hadramut
Aden
Babalmandel
Ocean Oriental
I. Socotora
65
70
75
30
25
20
15



Septentrion
60
65
70
CIRCASSIE
MER CASPIENNE
Tiflis
Basse Georgie
Erzerom
Erivan
Tauris
Mosul
Kermoncha
Desert
Nehawend
Mendeli
Orient
Midi
60
65



ROYAUME DE PERSE
Par le Sr. Robert de Vaugondy
fils de Mr. Robert Geog. du Roi
Avec Privilege 1749
Lieues de Perse de 18 au degré
Lieues d'une heure de 25 au degré
75
80
85
90
40
35
30
25
Orient
Bocara
Samarcand
Balch
Candahar
Segestan
Sablestan
Mecran
M e c r a n
Kandahar
I N D E P E N D A N T E
U S B E C S
M O G O L
Deserts

